LE

CORRESPONDANT

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

LE

CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE

— SCIENCES —

LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

TOME CENT VINGT-DEUXIÈME

DE LA COLLECTION

NOUVELLE SÉRIE. — TOME QUATRE-VINGT-SIXIÈME

PARIS

BUREAUX DU *CORRESPONDANT*

29, RUE DE TOURNON, 29

—

1881

LE

CORRESPONDANT

DISCOURS

PRONONCÉ A L'ÉCOLE DE SORÈZE

A L'OCCASION DU SERVICE CÉLÉBRÉ POUR LE PÈRE LACORDAIRE

LE 24 NOVEMBRE 1880

Par Monseigneur TURINAZ, évêque de Tarentaise [1].

> *Surrexit Elias propheta quasi ignis et verbum ejus sicut facula ardebat... Sic amplificatus est Elias in mirabilibus suis. Et quis potes similiter sic gloriari tibi?*
>
> Alors Elie le prophète s'éleva comme la flamme, et sa parole brûlait comme une torche ardente. Il a été glorifié par les merveilles de sa vie. Qui donc, ô prophète, pourra comparer sa gloire à la vôtre?
>
> (*Eccli.*, XLVIII, 1, 4.)

Monseigneur [2],

Il y a un demi-siècle écoulé, l'Église de France semblait pâlir. L'opinion publique s'était retournée contre le catholicisme. L'indifférence était devenue le refuge presque universel des âmes que l'incrédulité ne dominait pas; le clergé avait vu son autorité amoindrie et abaissée; les ordres religieux étaient proscrits. Les grandes voix qui avaient défendu la vérité s'éteignaient les unes après les autres dans le silence, l'impuissance ou la mort. La chaire chré-

[1] Ce discours improvisé a été reproduit aussi fidèlement que possible par l'orateur lui-même, d'après ses notes.

[2] Mgr Ramadié, archevêque d'Albi.

tienne était muette, ou du moins elle ne faisait plus entendre que les échos affaiblis de cette éloquence, qui avait ajouté aux gloires de la France et à la puissance de la sainte Église. Malgré les élans de quelques cœurs généreux, les catholiques découragés n'osaient même plus songer à la lutte et à la liberté; et celui qui avait été appelé le dernier des Pères de l'Église était tombé, comme Lucifer, foudroyé par les anathèmes du Vatican.

Mais alors, à cette heure si sombre, un homme fut envoyé de Dieu, et il faut répéter la parole qui fut dite ici sur son cercueil, au jour de ses funérailles : « L'étincelle qui ralluma la foi, ce fut un éclair qui jaillit de cet homme[1]. »

Cet homme, *ce nouveau prophète*, comme l'avait appelé Mgr de Quélen, remplit les nefs de Notre-Dame des flots pressés d'une foule étonnée et ravie; il fit entendre des démonstrations que ce siècle crut emprunter à ses aspirations les plus intimes et les plus ardentes, et comme puisées au fond de ses entrailles. Il ramena le peuple de France dans le sanctuaire désert. Au nom des ordres religieux, il en appela à la justice *de son pays*, et son pays, docile à sa voix, accueillit les fils de saint Dominique. Lui-même, il apparut avec la beauté de l'homme, la puissance de la parole et le rayonnement de la sainteté. Aussi c'est sous l'auréole de cette triple gloire que je voudrais vous montrer, à cette heure, Henri-Dominique Lacordaire, en vous disant ce qu'a été en lui la grandeur du caractère, la grandeur de l'éloquence et la grandeur de la sainteté. *Et surrexit Elias propheta quasi ignis et verbum ejus sicut facula ardebat... Sic amplicatus est in mirabilibus suis. Et quis poterit similiter sic gloria tibi?*

O Père, bienheureux ceux qui vous ont vu et qui ont obtenu la gloire de votre amitié. *Beati sunt qui te viderunt et in amicitia tua decorati sunt*[2].

Je ne suis point de ceux-là, Messieurs, j'ai entrevu une seule fois la noble figure de Lacordaire sur les hauteurs de Chalais[3], et c'est un des souvenirs ineffaçables de mon enfance, mais j'ai beaucoup étudié ses écrits et sa vie, et je l'ai beaucoup aimé. Il y a quelques années, j'aurai reproduit de mémoire des conférences presque entières du grand Dominicain, et appelé aujourd'hui, sans préparation, à célébrer cette douce et grande mémoire, j'ai pu à peine recueillir mes souvenirs.

J'ai cédé, Monseigneur, aux instances pressantes de votre affec-

[1] Discours prononcé par Mgr de la Bouillerie, alors évêque de Carcassonne.
[2] *Eccli.*, XLVIII, 11.
[3] Couvent fondé par le R. P. Lacordaire, au-dessus de Voreppe, dans le département de l'Isère.

tueuse bienveillance. J'ai besoin de me souvenir que la victoire est promise à l'homme obéissant[1], et je sais que les ordres qui viennent d'un cœur tel que le vôtre sont toujours un encouragement et une bénédiction.

Je parlerai donc, et l'inspiration me viendra de cette école de Sorèze, encore tout embaumée des souvenirs de Lacordaire, de ces murailles qui l'ont entendu, de cette jeunesse qu'il a tant aimée, de ses disciples pieux et fidèles, de ce tiers-ordre enseignant qui perpétue ses traditions et son dévouement : l'inspiration, elle me viendra de cette tombe de « cette tête qui en a illuminé tant d'autres », de ce cœur si doux et si fort; elle viendra à ma parole infirme des splendeurs de son incomparable parole.

I

Les hautes et nobles pensées sont incontestablement la source première de la grandeur du caractère. Non pas sans doute que cette grandeur soit un don de l'intelligence, mais l'intelligence doit guider le cœur, élever et transformer la vie.

Il n'y a pas de dignité, de force, de dévouement possibles, il n'y a pas de caractère vraiment grand, si l'intelligence ne vit dans les hautes régions, dans les pures lumières, si le cœur n'est pas sous l'inspiration continuelle et toute-puissante des nobles pensées. Quand l'esprit s'abaisse, quand il descend dans la poussière et la boue des passions avilissantes, le cœur, l'âme tout entière s'abaissent dans la même mesure. La volonté, d'abord hésitante, se fixe bientôt dans le mal, elle trahit, dans des défaillances criminelles, tous les devoirs et tous les droits sacrés, et la grandeur du caractère disparaît dans la faiblesse et dans le déshonneur.

Par la trempe naturelle de son esprit, par les élans spontanés de son âme, par les coups d'ailes qui sans cesse l'emportaient vers la lumière, Lacordaire a été l'habitant des hauts sommets, l'orateur des doctrines sublimes. Il avait reçu le don si rare, j'allais dire le don réservé et unique, de transformer les sujets les plus connus, les plus souvent traités dans la chaire chrétieene, les plus humbles même, et d'en faire jaillir, dès les premières paroles, des leçons inattendues et des clartés éblouissantes.

Non seulement dans ses discours, mais dans ses allocutions les plus familières, dans ses lettres, dans ses conversations intimes, il montait toujours vers les doctrines les plus élevées. Dans la chaire, dès les premiers accents, le grand orateur saisissait l'auditoire; puis

[1] *Vir obediens loquetur victoriam.* (*Prov.*, XXI, 28.)

tout à coup il emportait dans les serres puissantes de sa parole les foules captives et ravies, comme l'aigle prend ses petits et les emporte au soleil : *Sicut aquila provocans ad volandum pullos suos, et super eos volitans, et assumpsit eum*[1].

Mais il faut bien le dire, dès ce moment, cette hauteur de vue, cette contemplation de la vérité dans ce qu'elle a de plus grand et de plus beau, Lacordaire ne la devait pas seulement à sa riche nature, il la devait aussi aux enseignements de la foi chrétienne, à la méditation assidue de l'Évangile, aux habitudes de la vie surnaturelle et aux révélations célestes de la pureté sans tache. Et ainsi on pouvait dire du grand orateur, qu'il ne montait pas en chaire, mais qu'il y descendait.

La grandeur du caractère, n'existe pas, Messieurs, sans l'énergie de la volonté. Les âmes faibles, hésitantes, qui subissent toutes les opinions, qui s'inclinent sous tous les souffles qui passent, n'auront jamais que des caractères amoindris et impuissants.

Lacordaire savait que notre âge manque de la trempe virile qui fait les grands caractères, et que la faiblesse est un des périls suprêmes des générations présentes. Aussi, la dernière fois que l'illustre Dominicain se fit entendre dans une des églises de Paris, son discours fut le commentaire vaillant de ces paroles de David mourant à son fils Salomon : « Fortifiez-vous et soyez homme. » *Confortare, et esto vir*[2].

Ah ! c'est que l'énergie a été dans l'âme et dans la vie de Lacordaire une qualité supérieure et vraiment dominante. Regardez, Messieurs, le marbre de Donnadieu, qui orne, à quelques pas d'ici, la chambre où mourut le grand orateur, ce marbre que je contemplais il y a quelques instants avec une si profonde émotion, regardez bien, et, dans l'attitude si doucement fière de cette noble tête, comme à travers la grâce et la délicatesse des traits, vous reconnaîtrez l'empreinte manifeste que donnent au visage de l'homme la force morale et l'énergie des grandes âmes. Et pourtant ce marbre ne rend pas, il ne pouvait pas rendre la puissance souveraine et la flamme éblouissante du regard,

Sur tous les chemins où Dieu a conduit sa vie, dans l'accomplissement de ses œuvres les plus belles, Lacordaire a rencontré ce signe des missions privilégiées, cette épreuve inévitable des âmes d'élite, ce qu'il a appelé lui-même, dans une lettre adressée au pape, « des obstacles incessants et des inimitiés persévérantes » ; mais il n'a fléchi ni un jour ni une heure. Aucune résistance n'a pu vaincre son

[1] *Deuter.*, XXXII, 2.
[2] III *Reg.*, II, 2.

courage, lasser sa patience et lui ravir l'attente assurée de l'heure assignée par la Providence; son âme a pu être navrée, jamais elle n'a été défaillante et vaincue [1]. Il s'est défendu lorsque la défense lui a été imposée par l'intérêt évident de ses œuvres ou par l'obéissance, mais cette défense a toujours été digne, sereine et sans amertume.

Tout ce qui était bas et vil excitait sa pitié, il dominait de haut la jalousie et la haine. Il aurait pu poursuivre ses adversaires des traits de sa parole ardente; il passait en silence, allant au travail de Dieu, et portant sur son cœur l'armure qui fait les forts, le sentiment de sa loyauté parfaite, de son dévouement sans limites à la vérité, de sa soumission sans réserve à l'Église et au suprême Pasteur des âmes. Contre l'ingratitude et la trahison, il cherchait un refuge dans l'éloignement et l'oubli. « Quand un homme, disait-il, met un quart de lieue entre lui et moi, j'en mets cent mille, et je n'y pense plus. »

Mais pourquoi essayer de vous démontrer l'énergie de cette grande âme? Ces œuvres si nombreuses et si belles, ces vertus si héroïques la proclament devant vous et devant l'histoire, avec une éloquence sans égale.

Dieu avait donné à Lacordaire une autre qualité indispensable à la grandeur du caractère et qui est le fruit naturel de l'énergie et des hautes pensées, je l'appellerai la légitime fierté des nobles cœurs. En effet, celui-là seul est grand qui est à genoux devant Dieu et debout devant les hommes; celui-là seul est grand, qui ne subit pas les entraînements de la foule aveugle, la tyrannie de l'opinion et l'esclavage des partis. L'illustre Dominicain était de cette race libre et fière. Il a dit la vérité à tous, il n'a flatté ni la démocratie triomphante aux jours de nos révolutions, ni le pouvoir, qui, plus tard, paraissait à tous le maître de l'avenir. Il a condamné « la popularité qui s'achète par de lâches concessions aux erreurs d'un siècle », et une de ses maximes était « qu'on n'arrive à rien d'utile en ayant peur d'autre chose que de l'erreur et de la lâcheté ».

Quelques-uns ont cru que le grand orateur exploitait, par ambition ou par faiblesse, les aspirations de son siècle, et qu'il cherchait un succès personnel jusque dans la méthode et les formes vives et hardies de son éloquence. C'est une erreur. Ces aspirations étaient les siennes. Dieu avait permis qu'il fût jusque-là le fils de son siècle pour en devenir l'apôtre. Cette éloquence, elle sortait sans apprêt et sans efforts de son cœur, de son âme, de son être tout entier, car tout en lui était éloquent.

[1] Lacordaire écrivait à M. de Montalembert, le 30 juin 1833 : « Un homme a toujours son heure, il suffit qu'il l'attende et qu'il ne fasse rien contre la Providence. »

Loin de rechercher les voies faciles et douces et d'exciter une admiration qui parfois alla jusqu'au délire, il avait une préférence instinctive pour l'obscurité, les périls et le sacrifice; et les causes menacées ou vaincues l'attiraient par des séductions irrésistibles elles enflammaient sa parole.

La liberté, avec ses épreuves et ses luttes, lui paraissait digne et féconde, et il ne voulait demander aux puissants de ce monde que le *libre passage*, assuré de porter ainsi haut et loin le drapeau que Dieu et l'Église avaient mis en ses mains. Quand il crut que sa parole ne pouvait plus se maintenir à Paris, dans cette fière indépendance, il ferma ses lèvres à ces grandes assemblées qui avaient été sa joie et sa gloire, et il vint ici consacrer à l'éducation de la jeunesse la tendresse, le dévouement de son cœur et la puissance de son génie.

Il a affirmé mille fois dans les termes les plus précis et les plus énergiques l'alliance nécessaire de l'autorité religieuse et de l'autorité civile, et tous ses actes, toutes ses paroles, tous les travaux de sa vie ont eu ce but essentiel de ramener à l'Église et sous l'autorité de Dieu nos sociétés modernes; mais la protection accordée à la vérité par les pouvoirs temporels lui paraissait bien difficile à contenir dans de justes limites, et l'histoire lui avait appris que cette protection a été payée bien souvent par de lamentables concessions.

Quelques-uns prétendent sans doute qu'il a ici exagéré les périls, mais Lacordaire craignait que la protection ne glissât sur les pentes du despotisme, pour aboutir, par la servitude, à l'avilissement des âmes et au déshonneur de la vérité. « La servitude ronge les âmes, disait-il, elle les affaiblit jusque dans l'ordre religieux, elle donne le vertige de l'idolâtrie à Bossuet lui-même. »

Il était de ces apôtres qui, épris de la vérité, ne doutent jamais de ses succès et de ses conquêtes, et qui croient qu'elle peut aujourd'hui encore, comme il y a dix-neuf siècles, vaincre et sauver le monde. Il était de ces chevaliers, imprudents peut-être, mais d'une imprudence héroïque, vrais fils de la noble France, toujours prêts à descendre au champ clos, sans compter leurs ennemis, dussent-ils y descendre seuls et sans armure, n'ayant pour eux que leur droit, leur valeur et leur épée.

On a pu discuter à froid ces fières inspirations, on a pu méconnaître cette générosité et cet héroïsme; mais l'humanité, qui s'éprend de ce qui est grand et beau, et l'Église, reconnaissante de tant d'éloquentes leçons, de tant d'heureux combats et de saintes conquêtes, saluent ces apôtres et ces chevaliers de Dieu d'une acclamation qui grandira avec les siècles.

Je ne saurais oublier, Messieurs, dans cette étude de la grandeur du caractère, une qualité que je trouve à un degré vraiment supé-

rieur dans la vie de l'illustre Dominicain, et qui contient, pour nos temps malheureux, des enseignements, hélas! trop nécessaires. Je veux parler de la modération et de la mesure dans la force.

La vraie grandeur de l'âme est celle que n'amoindrit pas la violence des passions, la vraie force est celle qui se contient et se domine; la noble fierté est celle qui ne subit pas, après des entraînements aveugles et fatalement iniques, les retours inévitables de la lassitude et de la défaillance.

Le prêtre et le religieux, en Lacordaire, travaillèrent avec une persévérante énergie à soumettre au joug de la modération une nature ardente et impétueuse. « Le *modus in rebus*, écrivait-il à M. de Montalembert, est une des choses à quoi je m'applique le plus, étant persuadé que la mesure est ce qu'il y a de plus rare et ce qui contient le plus de force. » A l'âge de trente ans, il écrivait à son ami : « Regarde, dans l'histoire de nos troubles, quels sont ceux dont l'histoire est demeurée pure? Ceux-là seuls qui n'ont jamais été extrêmes. Tous les autres ont péri dans l'histoire de la patrie. »

Il voulait que la vérité fût annoncée sans exagération et imposée par la puissance de la persuasion et par de douces et sereines clartés. Il affirmait « que la vérité, pourvu qu'elle fût dite avec mesure, est le bien premier des hommes ».

Il réprouvait la violence sous toutes ses formes et, revenu de loin à Jésus-Christ et à son Église, il ne comprenait pas que l'indulgence pût manquer à l'ignorance et à la faiblesse. « L'homme converti qui n'a pas pitié, écrivait-il, est à mes yeux une vile créature; c'est comme si le centurion du Calvaire, en reconnaissant Jésus-Christ, se fût fait bourreau, au lieu de se frapper la poitrine. » Il a dit, à l'éloge d'Ozanam, « qu'il était doux envers tout le monde et juste envers l'erreur ».

Ce qui achève, Messieurs, la perfection du caractère, c'est la générosité; car se donner est la grandeur et la puissance suprême de l'homme.

La volonté si énergique de Lacordaire, cette nature entraînée vers les sacrifices les plus douloureux, s'alliait à une bonté, dont la suavité et le charme s'échappaient, surtout dans les conversations intimes, de sa parole, de son sourire, de son visage transfiguré par la tendresse.

Il accomplissait avec une admirable perfection ces conseils qu'il donnait à Henri Perreyve : « Par-dessus toute chose, soyez bon; la bonté est ce qui ressemble le plus à Dieu et qui désarme le plus les hommes »; et ailleurs : « Il n'y a pas de beauté sans bonté... »; et encore : « Il faut être bon quand on aime Jésus-Christ et qu'on le représente. » Ses lettres *à des jeunes gens*, ses lettres à M. de Mon-

talembert, sont toutes imprégnées d'une tendresse presque maternelle, et les affections les plus pures n'ont jamais fait entendre des accents plus émouvants et parfois plus sublimes.

Il avait le culte de l'amitié, il l'a louée bien souvent, mais surtout dans l'ouvrage qu'il a consacré à Marie-Madeleine, dans ce poème exquis, dans ce livre si étonnant et si ravissant à la fois, qui fut sa dernière œuvre; car en l'écrivant, « il brisa aux pieds de Jésus-Christ le frêle mais fidèle vase de ses pensées ».

« C'est une rare et divine chose que l'amitié, a-t-il dit, le signe assuré d'une grande âme et la plus haute des récompenses visibles attachées à la vertu. »

Enfin, résumant en quelques mots l'éloge le plus rare, on a pu dire de Lacordaire : « Il était fort comme le diamant et tendre comme une mère. »

II

J'ai essayé de vous peindre l'homme, mais qui vous dira ce qu'était l'orateur? Ah! l'orateur, il était bien, selon l'expression de nos livres saints, un « prince de la parole » ; *quoniam ipse erat dux verbi*[1]. Il en possédait tous les trésors, toutes les splendeurs et toutes les puissances. Il possédait le trésor des hautes pensées, dont je vous parlais en commençant, trésor indispensable à l'orateur. Il possédait le trésor des doctrines sacrées, de la science théologique. Je le sais, les préjugés, le parti pris, la passion, l'ignorance qui juge ce qu'elle ne connaît pas, ont affirmé que Lacordaire n'était pas théologien, et que, sous les formes brillantes de sa parole, la doctrine faisait toujours et partout complètement défaut. Je me garderai bien, Messieurs, d'exagérer dans un sens contraire. Ce n'est pas sur la tombe du grand orateur que j'outragerai sa mémoire en trahissant la vérité.

Sans doute, toutes ses conférences ne sont pas des modèles de démonstrations théologiques; considérées à ce point de vue, quelques-unes, surtout parmi les premières, sont certainement faibles. Mais il ne faut pas oublier qu'un certain nombre de ses discours, même les plus admirables : par exemple, ceux qui traitent de Jésus-Christ, de sa vie, de son règne, de la chasteté, de la charité et de l'humilité, ne demandaient pas, par la nature même du sujet, des démonstrations rigoureuses et une argumentation vraiment théologique. Ils demandaient, ce qu'il y a mis, ce qu'il y a versé à flots, les magnificences de la parole, les cris de l'âme, les hymnes de

[1] *Act.*, XIV, 2.

l'enthousiasme et les accents de l'amour inspiré. Et pourtant j'affirme que, même dans ces conférences, le théologien attentif découvrira souvent, sous la beauté étincelante du style, sous les fleurs de cette grande poésie, des pensées profondes, des définitions d'une exactitude parfaite, des notions empruntées à la philosophie et à la théologie de saint Thomas d'Aquin.

Les doctrines philosophiques et théologiques, puisées dans les écrits de l'angélique Docteur, apparaissent surtout dans les conférences qui traitent du sacrement, du péché originel et de ses conséquences, de la grâce et du gouvernement divin, et dans l'incomparable conférence qui a pour sujet le mystère de la sainte Trinité ou *la vie intime de Dieu*. Le grand orateur a résumé dans ce discours l'enseignement de l'Ange de l'Ecole sur ce dogme de notre foi, enseignement qui fera l'admiration de tous les siècles et qui paraît bien moins le fruit des travaux de la science et des illuminations du génie que le reflet des révélations surnaturelles. Au point de vue de la science théologique comme au point de vue de l'art oratoire, cette conférence est un prodige, et je ne crains pas d'affirmer que, sur ce sujet si difficile, si ardu, si désespérant pour la parole humaine, aucun discours des orateurs chrétiens les plus illustres de tous les temps ne peut lui être comparé.

Ici, Messieurs, permettez-moi de rappeler un souvenir personnel. Il y a quelques années, j'enseignais la théologie, et, après avoir essayé de transmettre, par mes leçons, la doctrine de saint Thomas d'Aquin sur le mystère de la sainte Trinité, je dis à mes élèves : « Maintenant que vous possédez l'enseignement du plus grand des théologiens, lisez attentivement, sur le même sujet, la conférence du P. Lacordaire. » Ils la lurent, et ils furent émerveillés. Mais laissez-moi ajouter que celui qui n'a pas présentes à l'esprit ces hautes doctrines lira ce discours sans en apprécier tous les trésors.

Il faut le reconnaître, les grandes causes que Lacordaire a servies ont élevé sa parole et aidé son génie. Et quelle cause, Messieurs! tout d'abord la cause sacrée de Jésus-Christ et de son Église. J'essayerai de vous dire bientôt son amour pour l'adorable Maître, mais les accents les plus éloquents qu'il ait consacrés à la défense et à la gloire de l'Église, je les trouve, non pas dans ses discours, même les plus beaux, ni dans sa *Lettre sur le Saint-Siège*, je les trouve dans les lettres qu'il adressait à M. de Montalembert, encore hésitant sous la domination de Lamennais. C'est peut-être ce que la terre a entendu de plus beau après la parole de Dieu, et l'éloquence humaine n'ira pas au delà.

Et les âmes, filles de l'Église, rachetées par le sang de Jésus-Christ, comme il les a aimées! « Le sacerdoce, écrivait-il, est une

immolation de l'homme ajoutée à celle de Dieu, et celui-là seul en est digne qui sent dans son cœur le prix et la beauté des âmes. »

De quelle sollicitude le grand orateur, le restaurateur de l'ordre de saint Dominique en France, absorbé par sa correspondance, déjà épuisé par ses travaux et par ses mortifications sanglantes, entourait ces jeunes gens de Sorèze ! avec quelle bonté il prenait part à leurs récréations ! quelles heures il a consacrées aux épanchements intimes de ces âmes, après avoir entendu l'aveu de leurs fautes au tribunal de la pénitence ! Quels appels il adressait à plusieurs déjà sortis de l'école, pour les maintenir dans les sentiers difficiles du devoir et de l'honneur.

Au moment où allait se décider son admission à l'Académie française, Lacordaire quittait Paris, malgré les instances pressantes de ses amis, et il faisait deux cents lieues pour venir entendre ici la confession de quelques enfants. A ceux qui essayaient de le retenir il répondait par ces paroles admirables de foi et de charité : « Non, cela ferait peut-être manquer la confession de quelques-uns de mes enfants qui se préparent à la fête prochaine ; on ne peut pas calculer l'effet d'une communion de moins dans la vie d'un chrétien. »

Il a célébré bien des fois, et dans quel langage, la gloire et la mission de la France, et spécialement dans son discours sur *la Vocation de la nation française*, qui est comme l'épopée de nos gloires nationales.

L'Irlande, la Pologne ont reçu des témoignages de ses sympathies ardentes ; et il a servi de la puissance de sa parole toutes les nobles et saintes causes de notre temps.

Je me demande, Messieurs, et je vous demande ce que dirait aujourd'hui Lacordaire, quels cris éloquents, il ferait entendre pour la défense de l'Église, des âmes, des droits de la conscience, la liberté de l'enseignement chrétien et de la foi de ce peuple de France. Ah ! Messieurs, il n'est plus là le grand Dominicain, il n'est plus là le grand évêque, son émule dans les combats de liberté et dans les triomphes de la parole. Nous les avons perdus ces champions incomparables de toutes ces saintes causes outragées et vaincues. La mort, à l'heure des retours impitoyables de l'ennemi, a couché dans le silence de la tombe ces vainqueurs et ces conquérants d'autrefois, ces géants de nos grandes batailles pour Dieu et pour la liberté. Il faut les pleurer, Messieurs, oui, il faut les pleurer, mais il faut espérer encore.....

La méthode du grand orateur et la forme de son apologie de la foi chrétienne contribuèrent aux séductions et aux succès de sa parole. Il abandonna le plan traditionnel, qui consistait à établir d'abord quelques vérités reconnues par la raison, ou *les préambules*

de la foi, pour arriver à la démonstration successive des dogmes chrétiens.

Il traita d'abord de l'Église, du fait de l'existence de cette société merveilleuse qui s'impose comme un problème à la philosophie même la plus sceptique, pour remonter de l'Église à Jésus-Christ et aux doctrines catholiques. Cette méthode, déjà signalée par saint Augustin, avait l'incontestable avantage de saisir d'abord plus vivement l'opinion et de répondre aux tendances de notre époque, qui a donné une importance exceptionnelle à la connaissance des phénomènes et à l'étude de l'histoire.

Le grand orateur n'abaisse jamais la raison ; il affirme au contraire sa valeur et ses droits ; et, sur les traces de saint Thomas d'Aquin et des docteurs les plus illustres du moyen âge, il appuie constamment les démonstrations des dogmes chrétiens sur les données de la raison, les aspirations des âmes, les besoins des sociétés et l'expérience des siècles.

En faveur des dogmes qui surpassent l'intelligence humaine, il propose des arguments *de convenance*, et il a pu en terminant sa conférence sur la Trinité divine, jeter à son auditoire ce défi. « Je ne vous ai pas démontré le mystère de la sainte Trinité, mais je l'ai mis dans une perspective où l'orgueil ne le méprisera qu'en s'insultant lui-même. » Et ces démonstrations et cette apologie triomphante de la foi, elles étaient revêtues de toutes les séductions qui peuvent entraîner les hommes de notre temps. « Ami passionné de ce siècle, comme il le dit lui-même, et né au fond de ses entrailles, » il n'avait, pour attacher et pour émouvoir, qu'à interroger son cœur, qu'à ouvrir son âme, qu'à redire les doutes et les angoisses de sa jeunesse. Sa parole était franche, hardie jusqu'à la témérité; il marchait sur le bord des abîmes et il donnait à l'objection une force qui parfois effrayait l'auditoire.

On a reproché à l'éloquence de Lacordaire de n'être pas celle du dix-septième siècle, comme si l'éloquence de Bossuet, de Massillon et de Bourdaloue était l'éloquence de saint Bernard, de saint Augustin, de saint Jean Chrysostome et de saint Grégoire de Nazianze. Cette éloquence, elle est moins régulière sans doute, mais elle est plus vivante; elle est moins châtiée, mais elle est plus émue; elle est moins classique, si vous voulez, mais elle est plus humaine; elle est imprévue, palpitante et inspirée.

Sous l'action de cette parole, pleine tour à tour de familiarités et d'élans sublimes, une émotion profonde, comme une commotion électrique, saisissait l'auditoire, qui, haletant, transporté, voyait jaillir du cœur et des lèvres du grand orateur, ainsi que d'un rocher frappé par une verge divine, les flots irrésistibles d'éloquence,

pareils à un torrent de nos grandes montagnes. Ce qui donnait à la parole de Lacordaire sa plus haute puissance, c'était en effet la passion entraînante, la vraie flamme oratoire à laquelle on ne résiste pas. *Et verbum ejus sicut facula ardebat*[1]. Lui-même, il a défini l'éloquence « le son que rend une âme passionnée ».

Dès le début de sa première conférence à Notre-Dame, devant un auditoire prévenu, devant Mgr de Quélen, hésitant et craintif, tout à coup l'orateur s'écria : « Assemblée, assemblée, que me demandez-vous ? Que voulez-vous de moi ? La vérité, vous ne l'avez donc pas, vous la cherchez donc, vous voulez la recevoir, vous êtes venue ici pour être enseignée. » « A ce cri de l'âme, écrivait Lacordaire, l'archevêque tressaillit visiblement, une pâleur qui vint jusqu'à mes yeux couvrit son visage ; il releva la tête et jeta sur moi un regard étonné. Je compris que la bataille était gagnée dans son esprit, elle l'était aussi dans l'auditoire. »

En 1848, l'orateur, traitant de l'existence de Dieu, disait : « Grâce à Dieu, nous croyons en Dieu, et si je doutais de votre foi vous vous lèveriez pour me repousser du milieu de vous, les portes de cette métropole s'ouvriraient d'elles-mêmes sur moi, et le peuple se lèverait devant moi pour me confondre, lui qui tout à l'heure, au milieu même de l'enivrement de sa force, après avoir renversé plusieurs générations de rois, portait dans ses mains soumises, et comme associée à son triomphe l'image du Fils de Dieu fait homme. » A ces mots l'auditoire se leva et éclata en applaudissements. « Messieurs, n'applaudissons pas la parole de Dieu, reprit Lacordaire, croyons-la, aimons-la, pratiquons-la, c'est la seule acclamation qui monte jusqu'au ciel et qui soit digne de lui. »

Et au service de cette passion, quel style ! cette parole est vraiment une lyre qui a toutes les cordes, la simplicité et la grâce, l'énergie et le pathétique ; elle fait entendre tour à tour les hymnes du triomphe et les gémissements de la douleur, les plaintes des cœurs torturés par le doute et les cantiques de l'espérance et de l'amour. Quiconque a le sens littéraire reconnaîtra, à la première lecture, une phrase de Lacordaire. Il a un art de dire comme personne, et les effets les plus saisissants viennent parfois des paroles les plus simples et les plus familières.

Rappellerai-je, dans des genres si divers, le récit de la bataille de Muret et le tableau de la procession de la Fête-Dieu, sur la place de Saint-Pierre à Rome, le tableau des cloîtres de saint Dominique, ou des sites de Chalais et la peinture si énergique et si émouvante, si merveilleusement éloquente de la fin du dix-huitième siècle.

[1] *Eccli.*, XLVIII, 1.

Je voudrais, Messieurs, si ma mémoire ne me trahit, redire cette page des conférences; il faut bien que je supplée par les splendeurs de cette éloquence à la faiblesse de ma parole : « L'Église semble pâlir; Bossuet ne rend plus d'oracle; Fénelon dort dans sa mémoire harmonieuse; Pascal a brisé au tombeau sa plume géométrique; Bourdaloue ne parle plus en présence des rois; Massillon a jeté au vent du siècle les derniers sons de l'éloquence chrétienne. Espagne, Italie, France, partout le monde catholique, j'écoute: aucune voix puissante ne répond aux gémissements du Christ outragé. Ses ennemis grandissent chaque jour. Les trônes se mêlent à leurs conjurations. Catherine II, du milieu des steppes de la Crimée, au sortir d'une conquête sur la mer ou sur la solitude, écrit des billets tendres à ces heureux génies du moment; Frédéric II leur donne une poignée de main entre deux victoires; Joseph II vient les visiter et dépose la majesté du saint-empire romain au seuil de leurs académies. Qu'en dites-vous? Que dites-vous du silence de Dieu? Qu'est-ce qu'il fait? Déjà le siècle a marqué le jour de sa chute; attendez, une heure, deux heures, trois heures... demain matin, ils enterreront le Christ. Ah! ils lui feront de belles funérailles; ils ont préparé une procession magnifique; les cathédrales en seront, elles se mettront en route et s'en iront deux à deux, comme les fleuves qui vont à l'Océan pour disparaître avec un dernier bruit.

« Que faisait dans le monde la chasteté, cette vierge évoquée du tombeau par la doctrine catholique? Qu'y faisait-elle?

« Voici le palais des rois très chrétiens : dans la chambre où avait dormi saint Louis, Sardanapale était couché. Stamboul avait visité Versailles et s'y trouvait à l'aise. Des femmes enlevées aux dernières boues du monde jouaient avec la couronne de France; des descendants des croisés peuplaient de leur adulation des antichambres déshonorées et baisaient, en passant, la robe régnante d'une courtisane, rapportant du trône dans leurs maisons les vices qu'ils avaient adorés, le mépris des saintes lois du mariage, l'imitation des saturnales de Rome, assaisonnées d'une impiété que les familiers de Néron n'avaient pas connue. Au lieu du soc et de l'épée, une jeunesse immonde ne savait plus manier que le sarcasme contre Dieu et l'impudeur contre l'homme.

« Au-dessous d'elle se traînait la bourgeoisie, plus ou moins imitatrice de cette royale corruption et lançant à sa suite ses fils perdus, comme on voit derrière les puissants rois de la solitude, les lions et leurs pareils, des animaux plus petits et plus vils qui les suivent, pour lécher leur part du sang répandu.

« Un jour enfin, le jour de Dieu se leva. Le vieux peuple franc s'émut de tant d'ignominie; il étendit sa droite; il secoua cette

société tombée dans l'apostasie de la vertu et la jeta par terre d'un coup, à l'étonnement puéril de tous ces rois qui flattaient la raison pure ! L'échafaud succéda au trône, moissonnant avec indifférence tout ce qu'on lui apportait, roi, reine, vieillards, enfants, jeunes filles, prêtres, philosophes, innocents et coupables, tous enveloppés dans la solidarité de leur siècle [1]. »

Il faut ajouter à cette flamme le charme et la puissance de l'action oratoire. On l'a dit, Lacordaire était orateur de la tête aux pieds. Son visage se transfigurait, ses yeux étincelaient ; le geste était noble et hardi ; c'était bien, selon son expression, le geste « qui achève la parole. » Il marchait dans la chaire, se transportant d'un côté à l'autre comme entraîné lui-même par le courant de sa parole.

Mais cette merveilleuse éloquence a-t-elle été féconde pour le salut des âmes ? On l'a contesté, Messieurs ; on a prétendu que le grand orateur n'avait converti personne. Je répondrai d'abord qu'il est absolument impossible que de telles émotions soient stériles ; la force des choses et la nature même de l'homme y répugnent. C'est travailler efficacement au salut des âmes que faire resplendir la vérité d'un tel éclat à des yeux obscurcis par des préjugés, et d'ouvrir à la parole de Dieu des cœurs fermés jusque-là à toutes les clartés de la foi chrétienne. Mais il est incontestable que dans bien des villes, à Metz, par exemple, surtout dans les rangs de l'armée, les conversions furent nombreuses. Les conversions dues au P. Lacordaire, je le reconnais, ne furent pas toujours immédiates, mais sa prédication n'en porta pas moins ses fruits. Bien des années après une station de Carême, prêchée par l'illustre Dominicain à une des populations les plus intelligentes de la France, un vénérable curé, entouré de la vénération universelle disait : « Je n'ai pas entendu au lit de la mort la confession d'un incrédule ou d'un indifférent revenu à Jésus-Christ, dans l'âme duquel je n'ai pas retrouvé le rayon lumineux venu de la parole de Lacordaire. »

Aussi, Messieurs, malgré les imperfections que subit le génie comme la vertu et qui sont la part inévitable de la faiblesse humaine, Lacordaire restera dans ce siècle l'orateur sans rival de la chaire chrétienne. Et en ce moment je veux vous redire le témoignage éloquent d'un orateur de vos contrées, témoignage que je lisais il y a quelques jours et qui est resté gravé dans ma mémoire. « Dès que la chaire chrétienne pousse un cri éloquent, les foules, obsédées de son souvenir, disent : C'est lui ! Mais bientôt désabusées, elles comprennent avec mélancolie que Dieu n'est pas plus accoutumé à

[1] *Conférences de Notre-Dame*, XXIII.

donner deux de ces hommes à un même siècle que deux soleils à une même journée [1]. »

III

Au-dessus de l'homme et de l'orateur, au-dessus des dons les plus rares de la nature, de l'enivrement et des triomphes de la parole, il y a une beauté et une grandeur supérieures, parce qu'elles sont divines, la beauté et la grandeur de la sainteté. Les saints sont les chefs-d'œuvre de la toute-puissance et de la tendresse de Dieu, les manifestations les plus admirables de la perfection infinie. *Mirabilis Deus in sanctis suis* [2].

Quand les peuples penchent vers leur ruine, quand le courage, le dévouement et la sagesse humaine ne peuvent rien, quand la parole la plus éloquente remue un instant les foules distraites, comme le vent qui passe en soulevant la poussière du désert, quand la défaite et la mort ont dévoré la gloire et la puissance des conquérants, Dieu appelle les saints pour accomplir les œuvres de sa droite, pour rendre à sa souveraine puissance, à sa souveraine sagesse un irrécusable témoignage. *Mirabilis Deus in sanctis suis.*

Ce témoignage, Lacordaire l'a fait entendre à son siècle, mais c'est seulement sur sa tombe qu'a éclaté la manifestation de sa sainteté et qu'ont été révélées les vertus admirables de sa vie, *et sic amplificatus est in mirabilibus suis* [3].

La foi est la source première de la sainteté, de la justice surnaturelle et parfaite. *Justus meus ex fide vivit* [4].

La vie du grand Dominicain a été, comme sa parole, toute pénétrée des clartés de la foi qu'il avait reconquise et que la science, l'expérience et la grâce de Dieu rendirent de plus en plus vive et féconde. « J'ai vu, disait-il, l'homme diminuer à mes yeux, tandis que Jésus-Christ y grandissait toujours. » D'ailleurs, une pareille éloquence ne peut être que le rayonnement de la foi la plus ardente. Une foi faible, une foi qui n'a pas pénétré toutes les fibres du cœur n'aura jamais de tels accents. Tous ceux qui ont vu Lacordaire à l'autel ont conservé le souvenir de sa piété si vive, de son attitude majestueuse et de son recueillement si visible. C'était bien le prêtre qui voit Dieu à travers les voiles de l'hostie et les ombres du

[1] Le R. P. Caussette, *La chaire et l'académie,* discours de réception à l'académie des Jeux-Floraux.

[2] *Ps.* LXVII, 36.

[3] *Eccl.*, XLVIII, 4.

[4] *Rom.*, I, 17.

tabernacle. « Jamais je n'oublierai la messe du P. Lacordaire », disait un témoin émerveillé.

On s'étonnait ici, à Sorèze, qu'il ne profitât pas du temps de la grand'messe, à laquelle il assistait régulièrement, pour réciter son office. « La messe, répondit-il, est une action trop sublime et trop sainte, pour s'occuper d'autre chose que de ce que fait le prêtre. »

Avec quelle fidélité et avec quelle piété, il lisait et méditait chaque jour la sainte Écriture! Sur son lit de mort, il se faisait lire encore ces pages divines qui avaient illuminé sa parole et sa vie. Dans ses conférences et dans ses *Lettres sur la vie chrétienne*, il a consacré à nos livres saints des louanges immortelles. Il préférait l'Évangile, les épîtres de saint Jean et de saint Paul. Il disait de ces dernières : « La lecture des épîtres de saint Paul, que je lis chaque jour de préférence, me jette de plus en plus dans les ravissements de la vérité, c'est un océan où Dieu est par tous les rivages. »

La foi seule avait pu lui donner une idée si parfaite de la vie religieuse. Il veillait à la régularité jusque dans les moindres détails, donnant toujours l'exemple avec le conseil. Et dans l'accomplissement de sa mission providentielle du rétablissement des Frères Prêcheurs en France, il sut unir le zèle pour les règles et les traditions avec la prudence qui seule rend les œuvres fécondes et durables.

Je ne vous dirai rien de la direction qu'il donnait aux jeunes gens et aux femmes du monde, si ce n'est qu'elle fut toujours guidée par une foi profonde, active et vaillante. Mais que dirai-je de son humilité, de cette vertu, qui, d'après les théologiens et les maîtres de la vie spirituelle, est le signe le plus assuré de la sainteté. Ce fut une de ses vertus les plus étonnantes et les plus héroïques. Quel homme fut plus que Lacordaire entouré des séductions de la gloire et des plus enivrants succès? Quel homme obtint une plus constante popularité? Il avait dit de lui-même avant sa conversion : « J'avais aimé la gloire et rien autre chose, » et l'historien si fidèle et si pieux de sa vie intime, après avoir cité ses paroles, ajoute : « On peut dire qu'après sa conversion, il craignit la gloire et rien autre chose[1]. »

Il redoutait surtout le vertige de l'orgueil qu'ont donné à tant de hautes intelligences la souveraineté de l'éloquence et les triomphes de la parole.

Le succès de la station de carême qu'il prêcha à Lyon en 1845 fut vraiment prodigieux. La grande cité fut remuée tout entière; jamais sa vieille basilique n'avait vu pareil auditoire, c'était de l'enthousiasme poussé jusqu'au délire. L'auditoire, après avoir attendu sept ou huit heures son grand orateur, contenait avec peine ses

[1] Le R. P. Chocarne. Le R. P. Lacordaire, *Vie intime et religieuse.*

murmures approbateurs et ses applaudissements. Un jour, après une de ses plus belles conférences, Lacordaire, toujours si exact, se fit attendre pour le repas. On entra dans sa chambre, il était prosterné devant son crucifix et fondant en larmes. « Qu'avez-vous, mon Père! lui demanda-t-on. — J'ai peur! répondit-il. — Et de quoi? — J'ai peur de ce succès. »

Le jour de ses prédications à Notre-Dame ne s'achevait pas sans que, épuisé par les émotions de la parole, il se fît flageller sans pitié. Souvent après la sainte messe il faisait son action de grâces, étendu à terre et la tête placée sous les pieds d'un de ses frères ; puis il ordonnait qu'on le chassât comme un misérable. Même dans un âge avancé, absorbé par les charges les plus importantes et les plus nobles travaux, il accomplissait avec empressement les plus humbles fonctions de la communauté, mettant l'ordre partout, servant à la cuisine et nettoyant les chaussures de ses frères. Il fallait s'opposer à ce qu'il révélât à des novices, à des frères convers, à de simples laïques, les fautes de sa vie dans des confessions générales[1]. Personne ne recevait avec plus d'humilité les observations et les conseils et ne s'en montrait plus reconnaissant.

Je cherche, et vous cherchez avec moi, Messieurs, le secret de cette humilité qui confond la nature. Ce secret, il est dans une autre vertu, dans l'amour de Jésus-Christ et de Jésus-Christ crucifié. Cet amour s'était emparé de l'âme de Lacordaire dès le jour de sa conversion, il y avait grandi par les ardeurs de la prière, par la méditation des vérités éternelles, par des travaux et des sacrifices héroïques.

Il écrivait à un jeune homme : « Jamais, depuis que j'ai connu Jésus-Christ, rien ne m'a paru assez beau pour le regarder avec concupiscence. C'est si peu de chose pour qui a vu Dieu une seule fois et qui l'a senti. »

« Un jour, a-t-il dit, au détour d'une rue, dans un sentier solitaire, on s'arrête, on écoute, et une voix dans la conscience nous dit : voilà Jésus-Christ. Moment céleste où, après tant de beautés qu'elle a goûtées et qui l'ont déçue, l'âme découvre dans un regard

[1] « Il est absolument impossible de dire, même approximativement, le chiffre des confessions générales qu'il fit soit à des prêtres, soit à des laïques. De nombreuses correspondances nous ont été faites à cet égard et nous sommes loin de les avoir toutes reçues. Il nous en reste seulement cette conviction que si l'on venait à connaître et le nombre de ses confessions générales et le luxe des circonstances humiliantes dont il était habile à les environner, on ne retrouverait peut-être pas dans toute l'histoire de l'Eglise un seul saint qui ait poussé à un tel degré d'héroïsme cette forme particulière d'anéantissement. » (Le P. Chocarne, *Vie intime et religieuse du P. Lacordaire*, chap. xx.)

fixe la beauté qui ne trompe jamais! On peut l'accuser d'être un songe quand on ne l'a pas vu, mais ceux qui l'ont vu ne peuvent plus l'oublier [1]. » Écoutez encore :

« Poursuivant l'amour toute notre vie, nous ne l'obtenons jamais que d'une manière imparfaite, qui fait saigner notre cœur. Et l'eussions-nous obtenu vivants, que nous en reste-t-il après la mort? Je le veux, une prière amie nous suit au delà de ce monde, un souvenir pieux prononce encore notre nom; mais bientôt le ciel et la terre ont fait un pas, l'oubli descend, le silence nous couvre, aucun rivage n'envoie plus sur notre tombe la brise éthérée de l'amour. C'est fini, c'est à jamais fini, et telle est l'histoire de l'homme dans l'amour.

« Je me trompe, Messieurs, il y a un homme dont l'amour garde la tombe; il y a un homme dont le sépulcre n'est pas seulement glorieux, comme l'a dit un prophète, mais dont le sépulcre est aimé. Il y a un homme, dont la cendre, après dix-huit siècles, n'est pas refroidie, qui chaque jour renaît dans la pensée d'une multitude innombrable d'hommes; qui est visité dans son berceau par les bergers et par les rois lui apportant à l'envi et l'or, et l'encens, et la myrrhe... » Et cette démonstration si prodigieusement éloquente de la divinité de Jésus-Christ, démonstration qui est dans toutes les mémoires, il l'achevait par ces brûlantes paroles : « Il y a un homme enfin, et le seul qui a fondé son amour sur la terre, et cet homme, c'est vous, ô Jésus! vous qui avez bien voulu me baptiser, me oindre, me sacrer dans votre amour et dont le nom seul, en ce moment, ouvre mes entrailles et en arrache cet accent qui me trouble moi-même et que je ne me connaissais pas. »

« Ah! oui, a dit M. de Montalembert, cet accent, il ne se le connaissait pas, ni nous non plus; nul d'entre nous n'en avait jamais entendu de pareil; et parmi ceux qui l'ont entendu, nul ne l'oubliera jamais. »

J'ai dit, Messieurs, l'amour de Jésus crucifié, c'est là, en effet, ce qu'il y a de plus étonnant et de plus surhumain dans cette sainte vie, et c'est là aussi ce que l'humilité de Lacordaire s'est plu à cacher, autant que possible, à tous les regards.

Depuis son retour à Dieu, la vision de Jésus-Christ crucifié l'avait poursuivi sans cesse. « Lorsque la gloire et la tranquillité me furent proposées, écrivait-il, j'ai choisi, la vie et la mort de la mort. »

Dès lors il habita les sommets sanglants du Calvaire, achevant en lui-même, comme parle saint Paul, ce qui manque à la passion de Jésus-Christ [2], et portant dans sa chair meurtrie, les stigmates

[1] *Conférences de Toulouse*, V.
[2] *Adimpleo ea quæ desunt passionum Christi.* (*Ad Colos*, I, 24.)

divins du Crucifié. Par-dessus tout amour, il a eu cet amour, il en a vécu, et il en est mort.

Qui saura jamais toutes les mortifications cruelles qu'il s'est infligées? Sa complexion était délicate, sa nature sensible à l'excès, il frémissait sous les moindres coups; mais son amour de la croix et sa volonté de fer dominaient ses tortures, et il demandait avec instance qu'on frappât plus fort.

Au couvent de Chalais, après une instruction sur l'humilité, il voulut recevoir vingt-cinq coups de discipline de chaque père, de chaque novice, de chaque frère convers. La communauté était nombreuse, et ce supplice l'avait complètement brisé, et il avait ému la communauté au delà de toute expression.

Ces flagellations cruelles étaient une de ses premières préoccupations en arrivant dans chaque communauté de son ordre.

A Flavigny, il se faisait lier à une colonne dans la salle du chapitre et flageller par les novices. Un jour, le vendredi saint, il se fit attacher à une croix et y resta suspendu trois heures.

N'est-ce pas, Messieurs, c'est bien la folie de la croix, c'est bien la folie des saints, c'est bien la folie qui rachète et sauve le monde?

La sainteté, c'est la vie surnaturelle, la vie divine pénétrant une âme tout entière, devenant pour elle comme une seconde nature, *divinæ consortes naturæ* [1] de telle sorte que le chrétien puisse dire avec saint Paul : « Ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi [2]. »

La sainteté, c'est la vie divine débordant d'une âme qui en est remplie, étonnant le monde par ses œuvres surhumaines et rayonnant dans les œuvres et dans les paroles et jusque dans l'infirmité d'une chair mortelle : *ut et vita Jesu manifestatur in carne nostra mortali* [3].

Cette vie divine, Messieurs, comme elle s'est épanouie dans les vertus que j'ai vainement essayé de vous peindre avec leur beauté et leur héroïsme, dans l'apostolat de Lacordaire, dans ses œuvres, dans le récit admirable de sa vie, dû à la piété d'un de ses fils les plus chers [4], et jusque dans ces pages où sa parole a été recueillie et qui, quelque froides qu'elles soient, émeuvent encore tous les cœurs; de cette tombe enfin, où il parle toujours, *defunctus adhuc loquitur* [5]...

[1] II *Epis Petri.*, I, 4.
[2] *Ad Galat.*, II, 20.
[3] II *Cor.*, IV, 11.
[4] *La Vie intime et religieuse du P. Lacordaire,* par le P. Chocarne.
[5] *Hebr.*, XL, 4.

Jeunes gens, je vous en supplie, ayez l'ambition généreuse qui fait les hommes, qui fait les orateurs puissants; ayez surtout l'ambition qui fait les saints.

Parmi tous les enseignements qui vous parlent ici de devoir, de générosité et d'héroïsme, écoutez surtout les leçons qui vous viennent de cette tombe. N'oubliez jamais que, pour élever les âmes et sauver les peuples, au-dessus des dons les plus brillants de la nature, au-dessus des grands caractères, plus haut que la puissance et les gloires de la parole, il y a la puissance et l'auréole de la sainteté...

Sur son lit de mort, et déjà dans les ténèbres et les angoisses de son agonie, le grand Dominicain ouvrit les yeux, il éleva ses mains dans l'attitude de la prière, et dans un effort suprême il s'écria : « Mon Dieu! mon Dieu! ouvrez-moi, ouvrez-moi! » Aux portes de la Jérusalem éternelle, dont il avait redit, dans son inimitable langage, les divines beautés, Lacordaire présentait mieux que les dons de son admirable nature, mieux que l'autorité de la doctrine, les illuminations du génie, les applaudissements des foules frémissantes sous les éclairs de sa parole, il présentait ses mortifications sanglantes, les prodiges de son humilité, les trésors de sa pauvreté volontaire, les œuvres surhumaines de sa sainteté.

Messieurs, la France catholique est à une heure de périls et d'angoisses, au sein desquels elle peut périr; mais au seuil d'une ère nouvelle qui viendra, d'une ère, non pas de paix sans mélange et de félicité sans nuage, cela n'est pas de cette vie de combats et de cette terre de boue; mais au seuil d'une ère de trêve et de concorde, de sécurité et de labeurs bénis, la France présentera au Dieu qui pardonne et qui sauve les peuples, mieux que les dons incomparables de son caractère national, mieux que les conquêtes de la science et les prestiges de la parole, elle présentera les vertus héroïques de ses fils, les merveilles de sa charité, les immolations de ses saints, elle élèvera les mains dans la prière, elle dira : Mon Dieu! mon Dieu! ouvrez-moi, ouvrez-moi! Et Dieu ouvrira à la France.

LE MOUVEMENT DÉMOCRATIQUE

EN ANGLETERRE

Les générations qui ont vu naître et grandir le dix-neuvième siècle, ont été, il faut bien le reconnaître, soumises aux plus amères déceptions. Nous avons cru à la force du principe d'autorité et nous l'avons vu succomber, presque sans résistance, dans la plus grande partie de l'Europe; nous avons cru à la liberté, et nous voyons nos libertés les plus chères audacieusement foulées aux pieds; nous avons porté haut la gloire, la grandeur de notre patrie, et nous avons été condamnés à subir des désastres inconnus dans sa longue histoire; nous avons cru au progrès, et il nous a fallu être les témoins attérés de crimes inouïs, qui, pour la seconde fois en un siècle, sont venus déshonorer notre capitale. Faut-il voir dans ces faits les symptômes prémoniteurs de l'irrémédiable dégénérescence de notre race, ou bien les résultats de forces nouvelles, les signes d'une évolution qui entraîne les peuples vers d'autres destinées et qui, contrairement à toutes les lois de l'histoire, s'accomplit avec une vertigineuse rapidité? Graves et redoutables problèmes qu'il nous est donné de poser, mais que ceux qui viendront après nous pourront seuls résoudre.

L'étude des pays étrangers, celle des pays voisins, surtout, peut nous aider à connaître la nature des symptômes qui nous frappent si vivement en France; et s'il est vrai que le présent prépare l'avenir, nous pourrons mieux juger, par l'universalité et par l'intensité de ces symptômes, de l'avenir réservé aux races européennes, nous pourrons mieux comprendre les conséquences de l'état de transition que nous traversons.

Le fait qui domine à l'heure actuelle le monde entier, sont les incontestables progrès de la démocratie. Les institutions, le mouvement des esprits, les découvertes de la science, les inventions de l'industrie, le développement de la richesse publique, conduisent tous à son triomphe. M. de Tocqueville le constatait, il y a déjà un

demi-siècle ; et dès 1835, M. de Cavour, encore jeune et inconnu, écrivait de Paris à un Genevois, M. de la Rive, son ami et son parent : « Nous ne pouvons plus nous le dissimuler, la société marche à grands pas vers la démocratie. Il est peut-être impossible de prévoir la forme qu'elle revêtira, mais, quant au fond, il n'est pas douteux, à mes yeux du moins. Et vous, mon cher, n'êtes-vous pas de mon opinion? Croyez-vous à la possibilité de la reconstruction d'un pouvoir aristocratique quelconque ? La noblesse s'écroule de toutes parts ; les princes, comme les peuples, tendent également à la détruire ; le patriciat, pouvoir municipal et restreint, n'a plus de place dans l'organisation sociale actuelle. Que reste-t-il donc pour lutter contre les flots populaires ? Rien de solide, rien de puissant, rien de durable. Est-ce un bien? Est-ce un mal? Je n'en sais rien ; mais c'est, à mon avis, l'inévitable avenir de l'humanité. Préparons-nous-y, ou du moins préparons-y nos descendants, que cela regarde encore plus que nous [1]. »

Ce que M. de Cavour avait prévu avec une rare sagacité, s'est accompli. Mais la démocratie, comme toutes les formes de gouvernement imaginées ou subies par les hommes, n'est pas une. Il est une démocratie fondée sur le relèvement intellectuel et moral, social et matériel, des classes populaires et déshéritées, qui a pour base les droits du peuple, mais aussi les devoirs du peuple ; cette démocratie a ses racines dans le christianisme, et, pour notre part, nous nous y rallions avec empressement. Il en est une autre, basse, envieuse, qui prétend tout ramener à son niveau étroit, qui veut, non le relèvement des classes inférieures, mais l'abaissement des classes supérieures et intelligentes, qui ne connaît que la force brutale du nombre, qui s'accommode volontiers du despotisme et qui mène rapidement aux abîmes les pays assez malheureux pour ne pouvoir secouer son joug. Quelle est, de ces formes démocratiques, celle qui doit prévaloir parmi les nations de l'Europe ? *That is the Question*, c'est l'immortelle interrogation de Shakespeare, qui se dresse devant nous et qui, assurément, mérite nos plus anxieuses méditations.

C'est par l'Angleterre que nous voulons commencer ces études. En se mettant au-dessus des préjugés d'un autre âge, que repoussent également le philosophe et l'homme politique, il est impossible de contempler sans admiration cette petite île, perdue au fond de l'Océan, aux extrémités du monde habité, avec son climat brumeux et désagréable, qui semblait destinée par une nature ingrate à

[1] M. de Cavour écrivait cette lettre le 31 mars 1835, alors qu'il n'avait pas encore vingt-cinq ans. — W. de la Rive, *Le comte de Cavour. Écrits et Souvenirs*. Paris, 1862.

végéter parmi les puissances secondaires, sans force et sans prestige, et qui est arrivée, par l'étendue de ses possessions [1], par l'immense développement de sa marine, de son commerce, de son industrie, de sa richesse, à égaler sinon à surpasser l'empire romain lui-même. Ces résultats, à la fois si glorieux et si avantageux pour elle, l'Angleterre les doit à l'énergie de la race qui l'habite, à l'excellence des institutions que cette race a su se donner, et ce qui est autrement difficile, qu'elle a su maintenir en les améliorant et en les appropriant aux besoins et aux intérêts d'une société sans cesse renouvelée dans ses aspirations.

Ces institutions si puissantes et encore si populaires doivent-elles succomber devant les passions démagogiques? Devons-nous voir dans la Grande-Bretagne, comme chez certaines nations du continent, la centralisation poussée à l'excès, la destruction des classes et des corps privilégiés, le triomphe des théories économiques sur les traditions nationales, la toute-puissance de l'Etat et l'annihilation de l'individu proclamés comme les seules bases de la société; ou bien les institutions que nous admirons présentent-elles une force de résistance capable de dominer à la fois le césarisme et la démagogie? C'est là ce que nous voulons examiner en faisant ressortir et ce qui nous paraît favorable à leur durée et aussi les passions qui s'agitent, les luttes qui peuvent éclater emportant tout avec elles.

I

Jusqu'en 1832, le gouvernement anglais était purement aristocratique. Sa politique se résolvait en une lutte courtoise entre les chefs héréditaires des grandes familles; le pouvoir était l'enjeu et devenait le prix de la victoire. Dans de semblables conditions l'influence de la couronne était considérable et le parti du roi jouait un grand rôle dans les votes importants. L'esprit de suite, la persévérance dans les desseins, traits caractéristiques des gouvernements aristocratiques, permirent à l'Angleterre de soutenir les longues et sanglantes guerres, qui ont marqué le commencement du siècle et qui

[1] La Reine compte aujourd'hui plus de 300 millions de sujets. La population des Iles-Britanniques, d'après les derniers recensements, est de 34 millions d'âmes et ce chiffre s'accroît de 350 000 chaque année. Pour contenir et pour défendre ces populations si diverses de race, d'origine et de religion, pour maintenir l'ordre dans ces possessions si éloignées, la force de l'armée anglaise, en y joignant celle des Indes, n'était en 1879 que de 195 452 hommes. La marine, à la même époque, comptait 60 000 hommes, et encore les effectifs déjà si faibles, prévus au budget, étaient loin d'être complets.

devaient aboutir pour elle à de si glorieux triomphes. Sa constitution présentait à ce moment les plus étranges anomalies ; des villes riches et importantes, dont la population s'accroissait rapidement, n'envoyaient pas de représentants à la Chambre des communes, alors que ce droit, en vertu de chartes surannées, appartenait à d'obscures bourgades, parfois ruinées et désertes, où l'élection était faite sous l'unique influence du seigneur voisin. Dans d'autres localités, dans les comtés principalement, le *Poll* (tel était le nom donné au scrutin) durait des semaines entières et devenait l'occasion des scènes les plus inouïes de violence et de corruption. C'étaient de vraies saturnales, dont les candidats et leurs partisans devaient supporter les frais.

Ces abus disparurent en grande partie à la suite du bill présenté en 1832 par le cabinet de lord Grey. Il fut défendu à la Chambre des communes par lord John Russell qui l'avait préparé et voté après de longs et vifs débats. Ce bill étendit le droit électoral [1], le régla d'une manière uniforme dans toute l'Angleterre et créa de nouveaux collèges électoraux en remplacement de certains bourgs disqualifiés. Ce fut le premier essai du gouvernement par le peuple ; mais les progrès populaires restèrent longtemps insensibles et la lutte électorale s'établit en réalité entre les propriétaires du sol, presque tous tories et ceux que nos voisins appellent les *Plutocrates*, du nom de l'antique dieu des richesses. La victoire devait rester non aux gros bataillons, mais aux gros sacs d'écus : et l'aristocratie appauvrie par les dépenses excessives, par les charges écrasantes qui pèsent sur la propriété foncière, par la nécessité de l'hypothèquer à gros intérêts pour la dot des filles et des fils cadets, ou pour le douaire des veuves, ne pouvait lutter contre les manufacturiers et les commerçants qui chaque année augmentaient par d'heureuses spéculations leur fortune souvent colossale. L'abolition de tout droit d'importation sur les céréales, la concurrence ruineuse des blés américains, vinrent porter de nouveaux coups à la fortune territoriale, par suite à l'influence des propriétaires ; de 1832 à 1874 le pouvoir resta presque exclusivement entre les mains des libéraux, et le gouvernement de la reine fut successivement dirigé par lord Grey, lord Melbourne, lord John Russell, lord Palmerston et M. Gladstone. Durant de courts inter-

[1] Le bill de 1832 conférait le droit électoral dans les bourgs à tout habitant possédant, soit à titre de propriétaire (*Freehold* ou *Copyhold*), soit à titre de locataire (*Leasehold*), une maison de la valeur annuelle de 10 l. (250 fr.). En vertu d'anciens usages récemment consacrés par un arrêt de la cour du banc de la reine, les pairs ne peuvent voter dans les élections des membres de la Chambre des communes.

valles seulement, les conservateurs furent chargés de la direction des affaires par le jeu régulier des institutions. Ils ne cherchèrent pas, disons-le à leur louange, à revenir sur les faits accomplis, à perpétuer d'antiques abus, ni à persévérer dans une lutte inutile et toujours dangereuse contre des changements nécessaires et réclamés par l'opinion du pays.

A sir Robert Peel revient l'honneur de la réforme commerciale et de la suppression, dont nous venons de parler, de tout droit sur le blé. Malgré quelques éclatantes défections, le parti conservateur se rallia autour de son chef et accepta une révolution économique qui, si elle lésait gravement ses intérêts pécuniaires, en changeant toutes les conditions de la production agricole, était, en réalité, juste et avantageuse pour la grande majorité du pays. En 1867, M. d'Israeli, qui avait combattu avec passion la politique de sir Robert Peel, réussit à faire passer une nouvelle mesure de réforme, grâce à la haute éloquence et à l'influence considérable de lord Derby [1], le chef du gouvernement conservateur alors au pouvoir.

Le bill de 1867, dont les clauses sont actuellement en vigueur, accordait le droit de vote dans les bourgs à tout citoyen légalement domicilié depuis un an et inscrit parmi les contribuables [2] (*Household Suffrage*); dans les comtés, à tout tenancier payant un loyer ou fermage annuel d'une valeur de 12 livres sterlings (300 francs).

Peu de jours avant ce bill qui modifiait si profondément la constitution de l'Angleterre, M. d'Israeli présentait à la Chambre des communes une série de résolutions dont l'une mérite d'être littéralement reproduite : « S'il est désirable, portait-elle, d'accorder aux classes ouvrières une plus large part dans la représentation du pays, il est contraire à la constitution de ce royaume de donner à une classe quelconque une influence prédominante sur le reste de la nation. » C'était à coup sûr la justification la plus sérieuse des propositions ministérielles, et les bases vraies de la liberté étaient posées avec précision. Mais nul ne pouvait dire quelles seraient les dispositions de ces nouveaux électeurs, et s'ils ne seraient pas tentés d'invoquer en leur faveur la souveraineté du nombre et les fruits de la victoire. Pour ajouter aux difficultés de la situation, M. Gladstone faisait adopter, en 1872, le scrutin secret, que lord Shaftesbury dénonçait avec passion comme une honte pour le peuple anglais.

[1] Père de lord Derby qui accepta le portefeuille des affaires étrangères, lors de la formation du cabinet d'Israeli.

[2] Cette clause seule permet de juger tout le progrès des idées démocratiques. En 1832, un radical avancé, M. Hunt, ayant proposé d'étendre le droit électoral à tout Anglais payant une imposition directe, ne put trouver que 11 membres pour voter avec lui.

Les résultats de ces mesures importantes ne répondirent ni aux espérances des uns, ni aux anxiétés des autres, et les élections de 1874 vinrent donner une grande majorité aux conservateurs. La surprise fut générale, et ce que je puis affirmer, c'est que ni lord Granville ni M. Gladstone, qui avait obtenu de la reine une dissolution inattendue, ne croyaient à un pareil échec, et que, de leur côté, les chefs conservateurs n'étaient nullement préparés à un revirement si subit et si prononcé de l'opinion publique en leur faveur.

Le cabinet formé par M. d'Israeli, créé peu d'années après comte de Beaconsfield, dura depuis 1874 jusqu'à l'année dernière, avec des alternatives de bonne et de mauvaise fortune, mais où ces dernières semblent avoir prédominé. Le terme légal de la législature expirait en 1880; les nouvelles élections furent décidées au printemps. Les ministres, comme leurs prédécesseurs, croyaient à la victoire; ils pensaient que, si même ils devaient laisser sur le terrain quelques-uns de leurs amis, une majorité compacte et dévouée leur permettrait de conserver le pouvoir. La reine était même partie pour l'Allemagne sur les assurances les plus favorables de lord Beaconsfield, et avec la conviction que son ministère resterait victorieux dans la lutte qui allait commencer.

On sait combien les résultats répondirent peu à ces espérances; le parti conservateur éprouva à son tour une défaite signalée: ses amis ne purent emporter que 236 élections; et leurs candidats dans les diverses circonscriptions électorales ne réunirent que 1 436 805 voix contre 1 887 874 données à leurs adversaires. Plusieurs causes ont contribué à cette défaite; mentionnons parmi elles, l'éloquence ardente et passionnée de M. Gladstone, à qui aucun effort ne coûta pour réparer un échec qui avait cruellement blessé son amour-propre, une situation extérieure peu satisfaisante, une dépression commerciale de longue durée, une série de mauvaises récoltes qui avait amené une véritable détresse dans les pays agricoles [1], et, avant tout, l'organisation très supérieure des radicaux.

Cette organisation était empruntée à l'Amérique, où, sous le nom de *Caucus*, elle exerce une influence décisive sur les diverses élections. Les électeurs se réunissent pour élire les membres des comités de quartier; ceux-ci nomment le comité général; les membres du comité général choisissent le comité exécutif qui, à son tour, désigne le président [2]. Ce système fut inauguré à Birmingham,

[1] En 1879, le nombre des indigents secourus était de 710 175, soit environ 3 pour 100 de la population totale. On sait qu'en Angleterre, l'assistance est un droit. Peut-être un jour essayerons-nous de faire connaître les diverses modifications de la loi des pauvres, si peu connue en France.

[2] Rappelons qu'une organisation à peu près semblable fut établie à Paris

puis étendu lors des dernières élections à plus de cent villes différentes, et cela malgré les protestations des libéraux les plus éminents, qui voyaient dans ces comités une pression tyrannique exercée sur les votes et sur la conduite parlementaire du député. L'organisation adoptée est même plus démocratique qu'aux États-Unis, car le comité de quartier, le comité général, le comité exécutif et le chairman lui-même sont directement nommés par les électeurs. C'est au comité exécutif que sont réservés le choix du candidat et la direction exclusive de l'élection, et c'est principalement à l'action de ces comités, à leur active propagande qu'est dû, répétons-le encore, le grand succès des radicaux.

Une cause secondaire ajoute certainement aux chances du vainqueur et contribue à grossir sa majorité. Chez nous, toutes les élections se font le même jour. Le scrutin s'ouvre et se ferme précisément à la même minute. En Angleterre, alors que la dissolution est prononcée, le *Writ* ou ordre de procéder à une nouvelle élection est envoyé dans chaque comté et dans chaque bourg au magistrat chargé de son exécution (*the Returning Officer*[1]). C'est ce dernier qui fixe le jour de la nomination qui doit aujourd'hui être faite par écrit [2], et celui du scrutin qui a lieu généralement quarante-huit heures plus tard, et seulement alors que plusieurs candidats ont été dûment proposés et appuyés. Un certain temps s'écoule donc avant que toutes les élections ne soient connues; et il est évident que les premiers résultats favorables à la victoire d'un parti ajoutent à ses chances pour les élections encore à faire. Les vainqueurs sont plus ardents, les vaincus découragés ralentissent leurs efforts, et la majorité obtenue s'affirme rapidement.

Quelles que soient les causes qui ont amené la défaite des conservateurs ou qui l'ont rendue plus considérable, il ressort de cette défaite deux avertissements, dont il serait puéril de méconnaître l'importance, c'est, d'une part, l'ignorance totale où l'on est des

en 1849, sous le nom d'*Union électorale*. Elle assura le succès des conservateurs qui, à cette époque, savaient vaillamment lutter.

[1] Ce magistrat est le maire dans les villes ayant obtenu une charte d'incorporation et le *High Sheriff* dans les comtés. Le maire est nommé par le conseil municipal; le *High Sheriff*, choisi annuellement par la reine sur une liste arrêtée d'avance, où figurent à tour de rôle les propriétaires du comté, sans distinction d'opinion.

[2] Outre celui qui propose et qui seconde le candidat, un certain nombre d'électeurs doivent adhérer par écrit à la nomination. Jadis elle se faisait publiquement; les parrains et les candidats étaient tenus de faire des discours au milieu des insultes, des vociférations et souvent des projectiles de la populace. L'élection se faisait par acclamation, mais les candidats vaincus à l'élection populaire avaient le droit de réclamer le scrutin, qui dans ce cas avait lieu le lendemain.

courants qui entraînent l'opinion publique et des variations inattendues qui amenaient, en 1874, une majorité conservatrice, en 1880, une majorité radicale. Aucun système politique, aucune action extérieure ne sont possibles dans de semblables conditions, puisque du jour au lendemain la politique peut être complètement changée et son action modifiée dans ses vues les plus essentielles. Cette instabilité, l'énervement qui suit ces changements perpétuels sont un des grands écueils de la démocratie, un des dangers qui doivent la conduire plus ou moins rapidement à sa forme la plus redoutable et la plus odieuse, le césarisme.

Une seconde observation est plus importante encore : c'est le progrès croissant des idées avancées. On ne saurait se dissimuler que le succès des élections de 1880 n'ait été surtout pour la partie la plus ardente du parti libéral, pour ceux que l'on désigne sous le nom de radicaux[1]. M. Bright, M. Chamberlain, sir C. Dilke, M. Gladstone lui-même, représentent ce parti dans le gouvernement; c'est leur influence qui domine, et il n'est guère douteux que les mesures qui vont être présentées cette année, et qui seront sûrement votées par la Chambre des communes, n'aient un caractère radical très prononcé.

La rapidité des communications, les relations multipliées entre les diverses nations tendent à les amener à un niveau commun. L'Angleterre avait été longtemps préservée par sa situation insulaire des influences nouvelles qui ont amené sur le continent tant d'explosions dangereuses. Peu à peu ces idées ont gagné du terrain, elles se sont répandues parmi les classes populaires, et déjà on peut constater que non seulement l'aristocratie, mais aussi les classes bourgeoises, voient diminuer l'influence qu'elles exerçaient jusqu'ici sur les masses. Les serviteurs ne consultent plus le maître, les fermiers le propriétaire, les ouvriers le patron; les liens séculaires sont rompus, et l'indépendance de l'électeur est le mot d'ordre généralement obéi. La prospérité matérielle des États-Unis, celle que nous voyons en France sous le gouvernement républicain, ont contribué plus que tout autre chose aux progrès de ces idées, et des événements révolutionnaires et sanglants sur le continent, les crimes, les désordres, la misère et la ruine qui les accompagnent ou qui les suivent, pourraient seuls aujourd'hui les entraver.

Les chefs démagogues ne manquent pas; ils se recrutent plus

[1] A la suite du bill de réforme de 1832, il n'y eut guère de diminution dans le nombre des fils de pairs élus à la Chambre des communes. Depuis 1846, on peut constater un mouvement contraire. La Chambre des communes de 1874 ne comptait plus que les deux tiers de ceux siégeant avant 1832; et aux élections de 1880, ce chiffre a été encore notablement diminué.

facilement qu'autrefois. L'instruction classique n'est plus l'apanage du petit nombre. Le chiffre de ceux qui la reçoivent s'accroît rapidement avec l'aisance générale ; et les collèges ou les universités lancent chaque année dans le monde des milliers de jeunes gens obligés de se créer une position, et qui souvent la cherchent en vain. Le barreau, la médecine, la banque, l'administration, l'armée, l'Église, les colonies avant tout offraient jadis des débouchés suffisants ; aujourd'hui il n'en est plus ainsi, toutes les carrières libérales sont encombrées, et nombre de jeunes gens bien élevés, instruits, capables, restent de longues années à la recherche de cette position et aux prises avec toutes les difficultés de la vie. L'amertume de leur situation les aigrit ; ils s'en prennent volontiers à l'organisation de la société, à leur mauvaise chance, et si leur pensée se reporte vers les pays voisins, ils voient, non sans une secrète jalousie, des hommes sans talent, sans honorabilité, souvent sans la capacité la plus vulgaire, arriver à tout. Les Chambres, les ministères, les premiers postes de l'État sont remplis par des avocats sans cause, par des médecins sans clientèle, par les déclassés de la littérature et de la politique, qui doivent uniquement leur situation à la violence de leurs opinions. L'ambition vient se joindre au mécontentement ; les jeunes Anglais rêvent, eux aussi, un bouleversement sur lequel ils pourront édifier leur fortune. C'est parmi eux que se recrutent les chefs les plus actifs et les plus dangereux, les rédacteurs des journaux radicaux du dimanche qui, chaque semaine, sont répandus dans les ateliers, dans les villages, dans les hameaux les plus reculés, apportant avec eux des idées nouvelles, excitant surtout des convoitises nouvelles.

Le vieil ordre social, fondé sur la monarchie, sur l'aristocratie, sur l'Église anglicane, est certainement menacé, est-il sérieusement ébranlé ? C'est ce qu'il faut examiner. Pour le faire avec quelque succès, il faut étudier les forces conservatrices encore debout qui peuvent, soit dominer le mouvement, soit en retarder les progrès et empêcher l'Angleterre de sombrer dans une révolution qui aurait pour le monde entier d'incalculables conséquences.

II

La plus importante peut-être des forces conservatrices est l'amour de la liberté, qui se confond dans le cœur de tout Anglais avec son orgueil patriotique. La liberté absolue, qui est notre droit, me disait dernièrement l'un d'eux, a formé de vrais citoyens, dévoués à leur pays, dévoués aux institutions de leur pays, et vous les

trouverez aussi bien dans l'humble demeure de l'ouvrier que dans le fastueux palais du noble lord. La même pensée se rencontre dans un ouvrage remarquable, récemment publié[1]. « Nous voyons parmi nous, dit M. Escott, des agitateurs et des fous, qui parlent sans cesse d'une constitution décrépite et d'une dynastie ébranlée; mais nous savons que ces paroles n'enflamment aucun de leurs auditeurs et ne les disposent nullement à les suivre. »

Sans être aussi affirmatifs, nous dirons que, dans l'étude des institutions anglaises, nous sommes singulièrement frappés du sentiment profond de justice qui paraît inhérent au caractère même du peuple et qui se manifeste dans tous les détails de la vie politique; de là le respect du droit des minorités, respect qui forme, que l'on ne s'y trompe pas, le fondement le plus assuré, sinon le fondement unique de la liberté.

Les exemples abondent : le Speaker, à la Chambre des communes, est nommé pour toute la durée d'une législature, et constamment réélu par les législatures suivantes, jusqu'à ce que l'âge ou les fatigues le conduisent, selon un usage constant, à la Chambre des lords[2]. Sa nomination est proposée par le chef du ministère, appuyée par le chef de l'opposition, et ses deux parrains (si je puis me servir de ce mot) le conduisent au fauteuil après son élection qui, d'ordinaire, a lieu par acclamation. L'impartialité si nécessaire pour la bonne direction d'une assemblée est la première qualité que l'on exige de lui, et il a droit, en retour, au respect de tous. Sa parole est toujours écoutée ; les rappels à l'ordre, rarement infligés, obéis à l'instant. Aussi les rapports les plus courtois existent-ils entre le Speaker et les différents partis politiques. L'usage veut qu'à l'ouverture de chaque session, il donne un grand dîner aux principaux membres du gouvernement qui siègent à la Chambre des communes; et le même usage veut que la semaine suivante, il offre également un dîner aux chefs de l'opposition[3]. Quel triste retour ne devons-nous

[1] *England, its People, Polity and Pursuits*. 2 vol. in-8°. London, 1880.

[2] Depuis 1830, je ne connais qu'un seul exemple d'un Speaker non réélu. En 1834, le cabinet conservateur appelé à remplacer le ministère de lord Melbourne avait dissous le parlement et avait été battu aux élections. Les chefs whigs proposèrent M. Abercromby en remplacement de sir C. Manners Sutton, le Speaker de la Chambre dissoute. M. Abercromby fut élu par 316 voix contre 310 données à son concurrent. En 1874, M. d'Israeli, bien qu'il fût à la tête d'une majorité imposante, maintint au fauteuil un libéral, M. Brand, qui occupe encore aujourd'hui le même poste.

[3] On pourrait objecter que le chancelier, qui est *ex officio* le président de la Chambre des lords, fait partie du cabinet; mais les nobles lords font eux-mêmes la police de leur assemblée; c'est par acclamation qu'ils décident quel est l'orateur qui doit être entendu, et le rôle du chancelier se borne à lire le titre des bills soumis à la Chambre.

pas faire sur les assemblées françaises, où le président est l'esclave du parti qui l'a appelé au fauteuil, où l'impartialité lui est imputée à crime, et où il est tenu avant tout d'obéir aux volontés tyranniques de ses amis, de seconder leurs intrigues, de frapper, au mépris du droit et de la justice, leurs adversaires, et cela sous peine de perdre toute chance pour sa réélection.

Chez nous, le système, aujourd'hui en honneur, est d'écarter invariablement des commissions, qu'elles soient nommées par le gouvernement ou par les Chambres, les hommes les plus capables, par leur habitude des affaires, par leurs connaissances spéciales, par leur haute intelligence, de mener à bien l'œuvre commune, s'ils n'appartiennent à la faction dominante du moment. Chez nos voisins, au contraire, et nous prendrons encore pour exemple la Chambre des communes, où se trouve naturellement l'esprit de parti sous sa forme la plus vive, les commissions sont constamment composées des représentants de la majorité et des représentants de la minorité, et si un ministre, en soumettant les noms des membres d'une de ces commissions, au choix de la Chambre, prétendait s'écarter de cette constante tradition, les réclamations seraient assurément aussi vives sur les bancs de ses partisans que sur ceux de ses adversaires.

En nulle occasion, cette règle n'était plus rigoureusement suivie que pour les élections contestées: elles étaient soumises à un comité composé de trois membres de chaque parti, et d'un président tiré au sort, sur une liste arrêtée au début de chaque parlement, et où figuraient les membres les plus anciens et les plus respectés de la Chambre. L'enquête devant le tribunal ainsi constitué était publique; le député, dont on attaquait la nomination, ceux qui avaient signé une pétition contre la validation de son élection, étaient représentés par des avocats chargés de défendre leur cause. Des témoins étaient appelés, longuement interrogés par les parties en présence, et si les faits de corruption, ceux les plus généralement invoqués, étaient prouvés, l'élection, que ce fût un membre de la majorité ou un membre de la minorité, était invariablement cassée. Ces garanties n'ont pas encore paru suffisantes; la voix du président, favorable ou défavorable, pouvait faire pencher la balance en faveur de son parti et un vote récent de la Chambre des communes a remis aux juges du banc de la reine l'enquête sur les élections contestées. Chacun de ces juges siège à son tour pendant une année, et c'est sur son avis motivé que la Chambre, la plus jalouse cependant de toutes les assemblées populaires de ses privilèges et de ses droits séculaires, valide ou invalide l'élection de ses membres. Jamais l'Angleterre n'aurait accepté ces invalidations scandaleuses des représentants de la minorité, dont notre Chambre des députés a donné le triste

exemple, et de ces validations, plus scandaleuses encore, des membres de la majorité, sans nul souci des faits souvent les plus graves, invoqués contre eux.

S'il s'agit de présenter à la reine une adresse de félicitation ou de condoléance, s'il s'agit de voter des remerciements à un général pour une victoire, à un citoyen pour des services rendus au pays, l'usage à la Chambre des lords, comme à la Chambre des communes, veut que le vote ou l'adresse soient proposés par le chef du ministère et secondés par le chef de l'opposition. Dans de semblables conditions, des communications fréquentes ont lieu entre les représentants des différents partis, entre ceux surtout assez singulièrement appelés les *Whips*[1]. Ces derniers s'entendent sur la direction à donner aux débats, sur les orateurs qui devront parler, sur les amendements ou les propositions qui seront acceptés ; et toujours les rapports, même dans les sessions les plus orageuses et au milieu des discussions les plus vives, restent convenables et courtois. Ce respect de la minorité, dont l'importance dans les habitudes parlementaires ne saurait être exagérée, se montre jusque dans les plus petits détails. Il est d'usage que la veille de l'ouverture du Parlement, les chefs du gouvernement dans les deux Chambres invitent à un dîner officiel leurs principaux partisans ; au dessert, on lit le discours de la couronne qui doit être prononcé le lendemain. Le premier ministre a soin d'envoyer des exemplaires de ce discours aux chefs de l'opposition, pour qu'eux aussi puissent en donner connaissance à leurs amis. Notons, en passant, que tous ceux, ministériels ou opposants, qui assistent à ces banquets sont en uniforme par respect pour la parole royale.

Les Anglais ont compris tout l'avantage qu'il y avait à ce que les partis qui divisent le pays fussent représentés au Parlement. Est-il juste, disait M. Fawcett, un des membres du ministère actuel, que, dans une ville ou dans un comté, où les libéraux comptent 11 000 partisans, par exemple, et les conservateurs 9000, ces derniers, malgré leur nombre soient entièrement privés du droit d'être représentés ? Pour obéir à cette pensée juste et libérale, un mode d'élection, première protestation contre le despotisme du nombre, a été imaginé pour assurer la nomination de représentants de la minorité dans les circonscriptions, où leurs adversaires sont les plus nombreux. Dans certaines villes et dans certains comtés qui nom-

[1] Les *Whips* correspondent aux valets de chien de nos équipages de chasse. Ce sont eux qui préviennent leurs amis, qui annoncent le vote prochain et les tiennent au courant des incidents du débat. Le *Whip* ministériel est toujours le secrétaire de la trésorerie, et ce poste très avantageux est réservé en expectative au *Whip* de l'opposition.

ment plus de deux membres, les électeurs ne peuvent mettre que deux noms sur leurs bulletins. La minorité en portant tous ses votes sur un seul candidat, parvient donc facilement à le faire arriver à la Chambre [1].

Suivons ce député qui vient d'être élu. Ses droits seront autrement garantis que dans nos assemblées. Il peut, au début de chaque séance, poser aux ministres toutes les questions qu'il juge utiles non seulement aux intérêts de ses commettants, mais encore à la direction générale des affaires et aux grandes questions de la politique intérieure ou extérieure; et certes nul ministre, s'il a été prévenu d'avance, ne s'aviserait d'ajourner ou de refuser une réponse, sous le prétexte que le membre ne compte pas dans les rangs de la majorité qui l'appuie. Droit plus important encore, tout député, alors que le chef du gouvernement propose de se former en comité de subsides ou en comité général pour discuter les articles d'un projet de loi, a le droit de demander l'ajournement et de profiter de la parole qu'on ne peut lui refuser, pour exposer ses griefs. Cette tactique peut se renouveler trente, quarante fois durant le cours d'une séance, et chaque fois il faut procéder à un vote, opération longue et peut-être inutilement compliquée chez nos voisins. On a vu la Chambre siéger des nuits entières, par suite de cette obstruction (c'est le mot consacré) habilement organisée. Sans doute les affaires sont arrêtées, la Chambre est énervée, un temps précieux est perdu, mais le respect du droit de chacun des membres est la garantie de la liberté de tous, et les commissions chargées de réviser le règlement n'ont pas osé demander la suppression d'un

[1] Des exemples empruntés aux élections de 1880 feront mieux comprendre le mécanisme de cette loi.

Cité de Londres (4 députés, 3 votes).

Alderman Cotten (C).	10 326
Alderman Fowler (C).	10 274
Hubbard (C).	10 256
Alderman Lawrence (L).	5 980

Buckinghamshire (3 députés, 2 votes).

Sir R. Harvey (C).	2 956
Hon P. Fremantle (C).	2 790
Hon R. Carington (L).	2 760

Manchester (3 députés, 2 votes).

Slagg (L).	24 959
Jacole Bright (L).	24 789
Birley (C).	20 594

abus qui paraîtrait intolérable à nos mœurs encore si peu parlementaires.

Les escarmouches, les luttes sont terminées; la Chambre s'est formée en comité général; on va discuter les diverses clauses du projet de loi, qui a victorieusement subi l'épreuve de la deuxième lecture. Le ministre défend pied à pied ses propositions; mais, si sûr qu'il soit d'une imposante majorité, il se montre toujours disposé à accepter les idées justes, les amendements utiles, sans s'inquiéter si ces idées ont été émises, si ces amendements ont été présentés par des amis ou par des adversaires; et il est peu de mesures importantes, votées depuis un demi-siècle, qui n'aient subi d'importantes modifications, et cela sans que l'autorité du ministre en soit diminuée et surtout sans que la discipline du parti en souffre.

Le sentiment religieux est aussi une force considérable pour la défense des institutions de la vieille Angleterre. Tous ceux qui parcourent un dimanche les rues de Londres ou de telle autre grande ville, ceux surtout qui voyagent en Écosse peuvent constater quel est le respect de la loi de Dieu. Les boutiques sont fermées, les usines chôment, tout travail est arrêté dans les champs et dans les ateliers, et partout on voit les populations en habits de fête, se rendant dans les églises ou dans les chapelles que l'on rencontre à chaque pas. Dans un grand nombre de maisons particulières, la prière publique est d'usage chaque soir. Si vous pénétrez dans la maison d'un ouvrier à la ville ou à la campagne, le premier livre que vous trouvez, est la Bible de la famille et son degré d'usure annonce la fréquence de la lecture. Tous les banquets publics, même les plus radicaux se terminent par une invocation à Dieu. A l'ouverture de chaque séance de la Chambre des communes, le chapelain récite successivement trois prières auxquelles assistent tous les membres debout et découverts [1]. La première est pour la reine, comme il convient aux fidèles communes de Sa Majesté (*Her Majesty's faithful Commons*); la seconde pour la famille royale; la troisième enfin pour la Chambre elle-même, afin que Dieu éclaire ses délibérations et qu'elles soient toujours exemptes de passion et de haine. A la Chambre des lords, des prières analogues sont récitées par un des évêques qui siègent *ex officio*. Dans les cours et tribunaux de tout ordre, nous voyons aussi l'idée de Dieu, source de tout droit et de toute justice, constamment présente, et il est rare que le juge qui préside aux assises, après avoir accompli le triste devoir de condamner un accusé à mort, ne le conjure dans les termes les plus

[1] Les places ne sont pas marquées comme dans nos assemblées, et pour avoir le droit d'en désigner une pour la séance et d'y déposer sa carte, il faut avoir assisté à la prière.

pathétiques de songer à son âme immortelle et de se réconcilier avec son Créateur pendant les jours qui lui restent à vivre.

Cette année encore, la Chambre des communes, tout imbue qu'elle soit des idées du radicalisme moderne, en autorisant l'inhumation des dissidents dans les cimetières paroissiaux, propriété exclusive jusqu'ici de l'Église anglicane, a maintenu énergiquement l'interdiction de procéder à une inhumation les dimanches ou les jours de fête religieuse et exigé que les services funéraires fussent chrétiens et décents (*Christian and decent*). Elle prétendait par ce vote, qui répondait incontestablement aux vœux de la grande majorité du peuple, interdire toute démonstration hostile aux traditions religieuses du pays [1].

On a, je crois, beaucoup exagéré à l'étranger l'effet de l'élection de M. Bradlaugh et de son admission par la Chambre. On a prétendu y voir l'abandon des principes jusqu'ici scrupuleusement observés. Northampton, où M. Bradlaugh a été nommé à une faible majorité, il est vrai, est non seulement une ville radicale, mais connue aussi par ses excentricités électorales. C'est à Northampton que fut élu le célèbre agitateur Chartiste Fergus O'Connor, sans que son élection ait entraîné l'adhésion de l'Angleterre au fameux programme communiste, et la répugnance de l'immense majorité de la Chambre à admettre un homme qui osait se proclamer athée, montre quelle est encore la force de l'idée chrétienne. La Chambre a cependant reculé devant un acte de si notoire intolérance ; elle a reculé probablement plus encore devant une lutte toujours si difficile contre un corps électoral disposé à soutenir par point d'honneur jusqu'aux sottises qu'il a faites. La question au surplus est encore loin d'être tranchée définitivement. Plusieurs citoyens, en vertu de lois anciennes et non abrogées, ont intenté des actions contre M. Bradlaugh, pour avoir émis des votes illégaux; la cause est pendante devant les juges qui auront à décider en dernier ressort si la Chambre des communes a pu, par une simple résolution, modifier le serment auquel tous ses membres sont astreints.

Ce n'est assurément pas en Angleterre, que l'on trouverait une Chambre votant l'exclusion absolue de l'instruction religieuse dans les écoles primaires. La loi de 1870, il est vrai, selon une coutume chère à nos voisins, laisse une grande latitude aux commissions locales [2]; elle les autorise, notamment, à interdire cette instruction

[1] « Taking the industrial classes of England as a whole, there is no reason to think that the influence of religion is declining amongst them. » (Escott, *loc. cit.* I, p. 289.)

[2] Chacune de ces commissions prépare les règlements nécessaires pour sa circonscription. Ces règlements cependant ne sont exécutoires que quand

dans les écoles soumises à leur surveillance, là où elles le jugent nécessaire ou utile. Un seul des *School Boards* (c'est le nom donné à ces commissions), celui de Birmingham, est entré dans cette voie, et, en 1876, le président du *School Board* de Londres constatait que sur 126 000 enfants [1] qui fréquentaient leurs écoles, les parents avaient réclamé pour 124 d'entre eux seulement, la suppression de l'instruction religieuse.

La stricte théorie constitutionnelle veut sans doute que la reine n'intervienne en rien dans le gouvernement, et que les ministres acceptés par la majorité de la Chambre populaire soient seuls responsables de tous les actes réservés à la prérogative royale et dirigent exclusivement le gouvernement. Mais la pratique n'est pas aussi absolue. Un ouvrage récemment publié sous les auspices de la reine [2] montre la place considérable occupée par la souveraine, et le pouvoir constamment modérateur exercé par elle en dehors et au-dessus des partis. La reine Victoria n'est jamais restée étrangère aux grandes choses accomplies sous son règne : la nouvelle législation commerciale, la suppression du droit d'entrée sur les céréales, le transfert du gouvernement de l'Inde d'une compagnie à l'État, l'extension du droit de vote, les progrès de l'instruction populaire, les lois sanitaires, l'amélioration du sort des classes ouvrières, bien d'autres encore. Nulle part, son influence n'a été plus utile que dans la politique extérieure. Tant qu'il a vécu, le prince Albert exerçait une action prépondérante que la reine privée de son utile concours a su néanmoins maintenir après sa mort. Toutes les dépêches envoyées aux ambassadeurs anglais lui sont communiquées et souvent modifiées sur sa demande. Ce pouvoir héréditaire et incontesté, le prestige qui s'attache au rang royal, la modération, suite naturelle des rapports du souverain avec tous les partis, offrent pour le pays d'incontestables garanties. « J'ai toujours défendu la monarchie, écrivait, ces jours derniers, M. Bright, un des chefs du parti radical le plus avancé ; qui songe d'ailleurs à l'attaquer dans notre pays et avec notre souveraine? » Au jour du danger, tous les

ils ont été approuvés par le comité (*Education Department*), où ressortent toutes les questions d'instruction primaire et qui est présidé par un des membres du cabinet.

[1] Outre les écoles dirigées par les *School Boards*, il existe à Londres, comme partout en Angleterre, de nombreuses écoles (*Voluntary Schools*), appartenant aux différentes sectes qui divisent le pays, et où l'instruction religieuse est naturellement placée en première ligne. Ces écoles ont droit aux mêmes subventions du gouvernement que les *Board Schools*, alors qu'elles remplissent les conditions de la loi de 1870.

[2] Th. Martin, *the Life of H. R. H. the Prince Consort*. Le 4e volume a paru en 1879.

Anglais se rallieraient autour du trône de la reine, et sa juste popularité le préserverait de toute atteinte. Pouvons-nous en dire autant du fauteuil présidentiel? Le président est aujourd'hui, qu'on me permette cette expression, une véritable machine à signatures. Il pourrait facilement et économiquement être remplacé par un mécanisme perfectionné, dont les ministres auraient seuls la clef. Qui nous dit que demain il ne sera pas un despote violent, entouré de courtisans obséquieux intéressés à sa fortune, ne connaissant d'autre droit que sa volonté, d'autre but que la prolongation de son pouvoir. Arrêtons-nous là, la comparaison est par trop défavorable.

Il n'est pas jusqu'au respect parfois puéril des Anglais pour leurs vieux usages, leur opposition à toutes innovations, qui n'offrent des garanties pour la stabilité de leurs institutions. Qui de nous n'a irrévérencieusement souri, en voyant les juges avec leurs énormes perruques à trois marteaux et les avocats avec des perruques infiniment plus petites, ainsi que le comporte le rang hiérarchique. Le chancelier siège encore aujourd'hui sur le sac de laine, emblème traditionnel du commerce de l'Angleterre. La masse, comme aux jours de Cromwell, repose devant le Speaker, et c'est en vieux français que les lords commissaires annoncent l'assentiment de la souveraine aux bills votés par les deux Chambres. *La reyne le veult*, telle est la formule consacrée ; et s'il s'agit d'un bill portant vote d'un crédit : *La reyne remercie ses bons sujets, accepte leur bénévolence et ainsi le veult.* C'est dans les cours de justice surtout que nous voyons l'importance accordée par nos voisins à la tradition ; et la recherche des précédents pouvant entraîner la décision des juges est la principale occupation de l'avocat.

L'habitude et le goût de la liberté, la modération relative des partis, le sentiment religieux, le prestige de la couronne, prestige encore relevé par celle qui la porte si noblement, les traditions d'un passé qu'aucun parti ne renie, sont des forces sociales dont on ne saurait méconnaître l'importance. Il en est peut-être de plus puissantes encore ; l'absence par exemple de cet antagonisme de classes qui persiste dans d'autres pays, malgré de si nombreuses révolutions. L'inégalité sociale, l'inégalité dans la répartition des richesses, la ligne de démarcation entre le *gentleman*, ce terme sans synonyme sur le continent, et l'homme du peuple, sont assurément plus frappantes en Angleterre que partout ailleurs. Mais nous ne trouvons chez nos voisins ni une noblesse exclusive, ni un clergé faisant un corps à part dans la nation, ni une bourgeoisie retranchée dans ses richesses, ni surtout ces classes populaires remplies de haine et d'envie contre tous ceux qui s'élèvent au-dessus d'elles.

En Angleterre, la grande majorité des classes ouvrières n'est pas

sous le charme ou plutôt sous le joug d'audacieux démagogues qui veulent tout renverser pour usurper le pouvoir, pour atteindre les jouissances matérielles, objet de leurs plus âpres convoitises. Chez nous, les ouvriers, par ignorance ou par point d'honneur, appartiennent toujours, sauf de rares et honorables exceptions, au parti le plus avancé. Chez nos voisins, les partis qui divisent la nation se retrouvent dans toutes les couches sociales. Dans les principales villes, nous voyons des clubs conservateurs formés par les ouvriers [1], dirigés par eux seuls, maintenus par leurs seules ressources. Je m'étonnais un jour devant un ouvrier de le voir aussi dévoué aux idées conservatrices, au parti conservateur. « Et pourquoi non? me répondit-il avec une haute raison. Est-il un pays au monde où l'ouvrier soit aussi bien payé, aussi bien vêtu, aussi bien nourri que chez nous? Notre liberté est complète; nous avons nos clubs, nos journaux, nos meetings; s'il nous convient de nous mettre en grève contre des patrons trop exigeants, nul n'y trouve à redire. N'avons-nous donc pas, nous aussi, intérêt à défendre une constitution qui nous assure ces biens, à nous préserver de l'anarchie qui serait la ruine immédiate pour nous et pour nos enfants [2]? »

Les chefs conservateurs ne négligent de leur côté aucun effort pour entretenir ces sentiments. Ils visitent les clubs, ils se rendent dans les meetings populaires, ils parlent des événements politiques, et justifient leur ligne de conduite avec autant de soin que dans les meetings bourgeois. Partout ils trouvent un écho, partout ils rencontrent des auditoires sympathiques, et au jour de l'élection, ces ouvriers portant, comme emblèmes de leurs convictions politiques, des rubans aux couleurs de leurs amis, se rendront au scrutin en phalanges serrées et décideront souvent la victoire.

A certains jours les clubs des divers partis parcourent les villes avec leurs musiques, leurs drapeaux et leurs insignes, en une de ces longues processions si chères aux Anglo-Saxons des deux côtés de

[1] Les ouvriers travaillant dans les villes sont diversement portés à 15 ou à 17 millions. Il y a cinquante ans, un cinquième de la population était vouée à l'agriculture; aujourd'hui, ce nombre n'est plus que du dixième.

[2] Les sociétés coopératives ont été d'une grande utilité pour l'amélioration du sort des classes laborieuses. Elles existent aujourd'hui dans la plupart des villes et sont en général florissantes. Une des plus importantes, *The Wolesale co-operative Society*, a été établie en 1864 à Manchester, avec un capital de 999 liv. La première année se solda par une perte de 39 liv., mais dès la seconde, la perte était couverte et les bénéfices s'élevaient à 306 liv. En 1878, quatorze ans après sa fondation, la Société comptait 844 sociétés affiliées, et le total de ses affaires était de 2 827 052 liv. Les *Equitable Pionneers* de Rochdale ont des salles de lecture, prêtent des livres aux membres de la société et ont même ouvert à leur intention des classes de sciences, de français et de dessin.

de l'Atlantique. Je lisais, il y a quelque temps, dans un journal que les conservateurs de Bristol, ville où domine cependant l'opinion radicale, ayant organisé une de ces démonstrations, les gentlemen du voisinage envoyèrent leurs voitures pour faire honneur aux ouvriers, et à la suite du cortège on vit défiler de nombreux carrosses placés selon le rang hiérarchique de leurs propriétaires, tous attelés de beaux chevaux, avec des cochers et des valets de pied en grande livrée. Les ouvriers furent très flattés, paraît-il, de cet acte de déférence. Ce fait, qui étonnerait prodigieusement en France, en dit long sur l'état des esprits. L'aristocratie, en effet, malgré ses privilèges considérables, n'est point impopulaire chez nos voisins. A la différence des noblesses du continent qui forment, venons-nous de dire, un corps exclusif où nul ne pénètre et d'où nul ne peut sortir, objet de la haine des uns, de la jalousie des autres, l'aristocratie en Angleterre vient du peuple et, sauf le fils aîné, héritier du titre et de la fortune, les autres membres de la famille rentrent dans la classe d'où leur père était sorti. Le fils aîné lui-même, quel que soit son rang, se marie dans la bourgeoisie ou dans les classes populaires, sans que nul songe à lui reprocher une mésalliance. L'aristocratie fait donc corps avec la nation et si, ses quartiers sont moins purs que ceux de la noblesse du continent, elle peut s'appuyer sur le peuple sans exciter ces sentiments si injustes dont nous avons été et dont nous sommes chaque jour les témoins attristés.

III

Nous disions en commençant cette étude et nous ne pouvons que répéter en la terminant que les peuples deviendront de plus en plus les maîtres de leur destinée et que l'avenir du monde est tout entier à la démocratie. A la démocratie appartiendra désormais le soin de conduire les hommes, de hâter les progrès nécessaires, d'assurer la prospérité des nations en respectant les lois économiques sur lesquelles cette prospérité repose, de contenir les passions brutales, les appétits matériels, que son nom même excite, d'éviter surtout ces longues et sanglantes guerres, le fléau de l'humanité. Certes, la tâche est dure. « Les hommes de ce temps, disait M. de Tocqueville, sont travaillés par deux passions contraires, le besoin d'être conduits et le désir d'être libres. Ils s'efforcent de les satisfaire tous deux en se réservant le droit de choisir eux-mêmes leurs maîtres. Ils se consolent d'être en tutelle parce qu'ils ont choisi leur tuteur; chaque individu souffre qu'on l'attache, parce que ce n'est ni un homme ni une classe qui tient le bout de la corde. » Comme César, ajouterons-

nous, le démocrate fait bon marché de la liberté, il entend pétrir les hommes à sa guise, les réduire à un niveau commun, les forcer à subir dans un abaissement commun une tyrannie commune. Là est le péril, ne nous lassons pas de le signaler et de le combattre; les barbares sont à nos portes, défendons la citadelle, c'est-à-dire la liberté et le droit, tant qu'il nous restera un souffle de vie, une dernière espérance.

Pour en revenir à l'Angleterre, chaque jour elle est plus initiée aux aspirations du continent, plus mêlée à ses agitations; elle paraît devoir subir la loi générale, et ses institutions sont destinées à souffrir de sérieuses atteintes. Nous avons dit les dangers qui les menacent, les forces qui peuvent les défendre. Ces forces sont trop puissantes pour qu'une révolution brutale et violente soit possible; et l'immense majorité du pays s'élèverait avec énergie pour la comprimer. Il n'en saurait être de même des révolutions légales imposées par le parti dominant, votées par les deux Chambres et acceptées par le souverain. Nous avons montré les changements qui s'étaient effectués, les modifications profondes apportées, et à la vieille constitution de l'Angleterre et leurs conséquences chaque jour plus visibles. Les Anglais sauront-ils s'arrêter sur la pente fatale où ils sont à leur tour entraînés? Pourront-ils reculer en voyant l'imminence du danger? C'est ce qu'un avenir prochain nous dira. Cela est possible cependant, l'amour de la liberté, le respect de la liberté d'autrui, la force du sentiment religieux, ces traits si caractéristiques de l'Anglais dans toutes les classes sociales, sont des freins qui, malheureusement, deviennent chaque jour plus étrangers aux nations du continent. S'il devait en être autrement, si l'Angleterre à son tour devait sombrer dans la démagogie ou dans le césarisme, ce serait en vérité à désespérer de l'humanité, puisque les institutions les plus fortes qui ont pu maintenir si longtemps l'ordre au milieu de la liberté la plus entière, conduire le pays à un degré de gloire, de puissance, de richesse inconnues dans l'histoire, n'ont pas suffi pour arrêter les flots montants de la barbarie et de la décomposition sociale.

Pour ma part, je ne veux pas l'admettre; je ne sais pas cependant de plus ingrat métier que celui de prophète politique. Si nous parcourons les pages de notre histoire contemporaine, qui donc aurait cru en 1828, alors que Charles X parcourait les provinces de l'Est au milieu d'ovations enthousiastes, que, deux ans après, le vieux roi s'acheminerait vers un troisième exil? Qui donc aurait pu prévoir que Louis-Philippe, entouré de ces jeunes princes, l'espoir de sa famille et de la France, appuyé par d'imposantes majorités dans les Chambres et dans le pays disparaîtrait en quelques heures devant une émeute insignifiante? Qui donc en voyant, lors de l'Exposition

universelle de 1867, tous les souverains de l'Europe accourir à Paris et mêler leurs acclamations à celles de la foule pour saluer l'Empereur à qui tout semblait réussir, qui donc, dis-je, aurait rêvé les effroyables catastrophes qui allaient marquer la fin de ce règne jusque-là si prospère. L'homme s'agite et Dieu le mène, a dit un de nos plus illustres écrivains. Il est une force irrésistible, impénétrable à notre faible intelligence qui conduit les nations à des destinées glorieuses ou les précipite dans l'abîme. Cette force inconnue déconcerte trop souvent les prévisions humaines; des événements inattendus, parfois d'une importance secondaire, décident, et souvent pour des siècles, du sort des peuples. Ce sont des données dont il faut bien tenir compte en étudiant le problème si complexe de l'avenir réservé aux races européennes, et, après d'éphémères triomphes, la démocratie peut déconcerter les espérances de ses amis et les prévisions de ses adversaires, et sombrer à son tour dans les cataclysmes si imprudemment préparés par l'incurable incapacité et par l'immoralité de ses chefs.

Un dernier mot en finissant. Dans le cours de cette étude, nous nous sommes abstenus de parler de l'Irlande. L'Irlande, en effet, est pour l'Angleterre une difficulté, une grave difficulté; elle ne saurait constituer un danger. La question cependant est importante, elle mérite d'être traitée à part, et un écrivain dont les lecteurs du *Correspondant* apprécient depuis longtemps le talent s'est chargé de la résumer pour eux. Nous n'avons qu'un vœu à exprimer, c'est que ce travail intéressant soit promptement achevé et vienne montrer au public une face nouvelle de la situation de la Grande-Bretagne.

Marquis de Nadaillac.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN HONGRIE

Il s'est produit en Hongrie, dans ces dernières années, un mouvement important dans le domaine de l'instruction publique, et depuis quelques mois, toutes les questions touchant à l'enseignement ont été remises à l'ordre du jour. Le gouvernement hongrois, sans intention hostile à la religion, mais poussé par le désir de centraliser l'instruction, a pris des mesures qui ont provoqué d'ardentes protestations de la part des ministres de tous les cultes. Tous les Hongrois, orthodoxes, calvinistes, luthériens, catholiques, ont compris, par ce qui se passe en France, que la liberté de l'enseignement est la sauvegarde de la liberté de conscience; aussi sont-ils résolus à défendre, contre les entreprises du gouvernement de Budapest, leurs droits à l'enseignement de la jeunesse, aussi énergiquement qu'ils l'ont fait pendant des siècles contre la cour de Vienne. En Hongrie, comme en France, les évêques sont les premiers qui se lèvent pour protéger les libertés nationales.

Tant que la race magyare luttait contre l'Autriche pour la restauration du royaume de saint Étienne, toute tentative faite pour sauvegarder l'individualité nationale était encouragée comme une œuvre patriotique, et les privilèges dont jouissaient les protestants et les catholiques pour leurs écoles étaient considérés comme des garanties de l'indépendance qu'on espérait recouvrer un jour. Il ne pouvait alors être question de luttes entre le pouvoir civil et l'influence religieuse.

A la suite du compromis austro-hongrois de 1867, l'attention publique fut longtemps concentrée sur les débats parlementaires qui devaient amener au pouvoir le parti dont M. Tisza est le chef tout-puissant, mais on finit par comprendre que ces luttes intérieures étaient funestes aux intérêts nationaux, et toutes les activités se tournèrent vers le développement des forces vives du pays. On vit d'abord que l'instruction publique était loin de répondre aux besoins nouveaux. La Hongrie a plus de quinze millions d'habitants

et ne possède que deux universités; beaucoup d'étudiants sont obligés d'aller à l'étranger chercher le haut enseignement spécial que leur patrie ne peut leur donner. Les professeurs des facultés se plaignent de l'insuffisance de l'instruction des élèves qui sortent des gymnases. Un grand nombre de villages sont encore privés d'écoles primaires.

La nation tout entière fait de louables efforts pour combler ces lacunes, car elle veut à tout prix se soustraire à l'influence allemande et développer une civilisation qui porte l'empreinte de la race magyare. On doit déjà à l'initiative privée divers établissements auxiliaires de l'enseignement supérieur, dont tous les pays civilisés sont dotés depuis des siècles, et qui élèvent la culture intellectuelle au niveau des progrès réalisés dans les sciences, les lettres et les arts. A en juger par ce qui a été fait depuis dix ans, on peut prévoir l'époque prochaine où la Hongrie occupera une place honorable à côté des États les plus avancés dans l'instruction.

La race magyare est enveloppée par les Allemands, les Slovaques, les Ruthènes, les Roumains et les Serbes. Il n'y a pas, en Hongrie, moins de sept religions reconnues: ce sont autant de causes de divisions. Pour affermir l'unité nationale et arriver à la fusion de tous ces éléments rivaux, le gouvernement a essayé d'assurer à l'État la prépondérance dans l'enseignement à tous les degrés. Il a commencé par établir, à côté des écoles confessionnelles, des écoles dépendant de l'État, par imposer aux collèges qui échappent à son action immédiate des conditions de professorat et des programmes d'études, et par prescrire dans toutes les écoles primaires l'enseignement de la langue magyare. Ces mesures ont provoqué de vives réclamations de la part de toutes les races peu sympathiques aux magyars, mais on a passé outre. Pour achever son œuvre, le gouvernement veut maintenant porter atteinte aux privilèges dont les Hongrois protestants et catholiques ont joui depuis des siècles. C'est là une difficulté presque insurmontable, car il se trouve en face des patriotes dont l'appui lui est nécessaire et qui sont résolus à ne rien abandonner de leurs antiques privilèges.

Cependant il y a des réformes urgentes à faire. Elles sont promises depuis longtemps et l'opinion publique les réclame. Sous peu le Parlement hongrois sera saisi de ces projets. L'exposé de l'état de l'instruction primaire, secondaire et supérieure, permettra d'apercevoir toutes les complications de cette grave question.

I

Avant l'invasion des Turcs, la Hongrie comptait parmi les nations les plus civilisées. Au commencement du treizième siècle, Bela III fonda, à Veszprém, la première académie hongroise, sur le modèle de celle de Paris ; et quand la maison d'Anjou arriva sur le trône de saint Étienne, les relations avec la France et l'Italie devenant plus fréquentes, la culture intellectuelle s'éleva rapidement dans le pays. Louis le Grand fonda une académie à Pécs, et Sigismond en créa une autre à Buda. Mathias Corvin imprima à son tour, durant toute la seconde moitié du quinzième siècle, un nouvel élan aux sciences et aux arts. Pendant qu'il empruntait à l'Italie toutes les ressources d'une civilisation avancée, il organisait l'instruction sur une vaste échelle et formait à Buda la plus riche bibliothèque de l'Europe centrale [1].

La domination turque qui dura près de deux siècles et les guerres que la race magyare eut à soutenir contre l'Autriche, amenèrent une longue période de décadence. Comment élever des églises, construire des châteaux, conserver des bibliothèques et des collections

[1] La *Corvina*, bibliothèque du roi Mathias Corvin, comptait 50 000 volumes. C'était une collection de tous les ouvrages grecs, latins et hongrois. Le roi s'était surtout attaché à rassembler les épaves de la bibliothèque de Constantinople : ouvrages arabes, chaldéens et hébraïques. Il avait aussi fait copier en Italie les manuscrits les plus rares et les miniatures les plus remarquables. La dispersion de toutes ces richesses commença sous les successeurs de Mathias Corvin. Une grande partie fut aussi détruite lors du siège de Buda par les Turcs. Dans son *Histoire générale des Hongrois*, M. Édouard Sayous assure que les Ottomans loin de détruire ce qui restait le conservèrent.

A partir de 1540, les Turcs emportèrent à Constantinople les restes de la *Corvina*, qui furent installés dans la bibliothèque impériale. On trouve à Madrid, à Milan et à Bruxelles, douze volumes de la *Corvina* dont l'origine paraît certaine. La bibliothèque nationale à Paris et celle de Vienne possèdent aussi plusieurs ouvrages de la même provenance. Le Musée national de Budapest en conserve six spécimens (Curtius, Sallustius, Plautius...) d'une authenticité incontestée.

Pendant la dernière guerre de Bulgarie, il y eut un échange de rapports amicaux entre les Turcs et les Hongrois. Le sultan saisit cette occasion pour faire présent au roi de Hongrie de trente-huit volumes de la *Corvina*, qu'on peut voir dans la bibliothèque de l'université de Budapest. Ces volumes avaient encore leur ancienne reliure de velours et de maroquin avec coins d'or et d'argent émaillés et marqués aux armes des Hunyady (un corbeau tenant un anneau dans son bec). Par malheur, le sultan ne jugeant pas cette vieille reliure présentable, a cru bien faire en la remplaçant par une reliure moderne.

dans un pays sans cesse ravagé par la guerre, le pillage et l'incendie? A chaque pas on trouve en Hongrie les ruines de châteaux qui eurent leur célébrité. Le seul qui soit complètement restauré est celui de Vajda Hunyad, en Transylvanie. Il n'existe aussi qu'un édifice religieux ancien qui soit intact, c'est la belle cathédrale gothique de Kassa, qui fut construite sous Louis le Grand, à la fin du quatorzième siècle. Ces monuments témoignent du degré auquel les arts étaient parvenus avant l'invasion ottomane.

La Hongrie ne commença à renaître à la vie intellectuelle que sous Marie-Thérèse et sous Joseph II, et fut alors dotée d'institutions durables. Mais ce progrès n'a pris un caractère vraiment national que depuis cinquante ans.

L'*Académie* hongroise des sciences, fondée à Budapest, en 1830, et due au patriotisme du comte Étienne Széchény, fut le signal du réveil de l'esprit public. Le but de ses fondateurs était de donner aux magyars un moyen de conserver leur langue et leurs traditions, de soustraire le pays à l'influence allemande et de préparer par des voies pacifiques la restauration de leur nationalité. L'académie a rempli pleinement cette mission. Elle est encore aujourd'hui l'établissement scientifique le plus important du royaume. Elle comprend trois sections (linguistique et belles-lettres, — sciences philosophiques, historiques et économiques, — sciences mathématiques et physiques). Ses annales constituent déjà des éléments d'études pour toutes les matières qui peuvent, à un degré quelconque, élever le niveau intellectuel du peuple hongrois, lui révéler ses origines, lui faire connaître les ressources dont il dispose, enfin imprimer une direction à ses efforts. L'académie publie aussi une revue mensuelle, qui offre une certaine analogie avec l'*Économiste français*. L'État ne vient en aide à cette institution que par de faibles subventions. Le crédit inscrit au budget de 1880 ne dépasse pas 10 000 florins. Mais les souscriptions privées ont permis de réunir déjà un fonds de plusieurs millions.

Deux autres sociétés littéraires exercent aussi sur le mouvement intellectuel de la Hongrie une influence considérable : la société Kisfaludy et la société Petöfi. La première date de 1837. La Hongrie venait de perdre Charles de Kisfaludy, qui avait, en quelques années, par des drames et des comédies, conquis une grande popularité. La souscription nationale ouverte pour lui élever un monument dépassa la somme nécessaire, et l'excédant permit de fonder la société qui porte son nom. Les membres de la société décernent des récompenses aux hommes de lettres et dotent le pays de traductions des chefs-d'œuvre des littératures étrangères. La Hongrie leur doit déjà la traduction des œuvres complètes de Shakspeare, de Molière, de

Racine, de Corneille... Ces traductions ont pour les Hongrois une grande importance. Jusqu'à présent la connaissance de la langue allemande leur était indispensable pour faire des études complètes. Lorsque les principaux ouvrages étrangers seront traduits en hongrois, il sera loisible aux élèves de n'apprendre parmi les langues étrangères que celle de leur choix, et on peut déjà prévoir que les langues préférées seront le français et l'anglais.

La société Petöfi, sœur cadette de la société Kisfaludy, et due à l'initiative de M. Jokay, est de création toute récente. C'est auprès d'elle que les jeunes littérateurs qui n'osent présenter leurs travaux à la société Kisfaludy viennent chercher des encouragements.

Il faudrait une longue nomenclature pour indiquer toutes les sociétés fondées dans ces dernières années pour les diverses branches de l'enseignement. Les plus importantes s'occupent des sciences naturelles, de géologie, de géographie, de publications populaires... En même temps un progrès notable a été réalisé par les travaux du conseil de statistique créé en 1867 [1]. La presse apporte plus que dans tout autre pays un auxiliaire puissant à ce développement. Outre les vingt-deux journaux publiés à Budapest, il existe un grand nombre de revues d'économie politique, des communications, d'instruction publique, de droit, de linguistique, d'archéologie... Les plus répandues sont la revue de Budapest (*Budapesti szemle*), qui est patronnée par l'Académie, et traite d'une manière approfondie toutes les branches des sciences exactes, et la revue mensuelle (*Havi szemle*), où, libres de toute tutelle, les jeunes publicistes peuvent produire les résultats de leurs recherches et leurs essais philosophiques et littéraires.

Si on examine maintenant l'état de l'instruction publique à ses divers degrés, on sera frappé, malgré les efforts faits depuis 1867, de la tâche immense qui s'impose encore au pays.

II

Jusqu'en 1868, toutes les écoles primaires (*elemi*) avaient un caractère religieux ; et comme dans la plupart des communes il y a deux ou trois paroisses de diverses confessions, chaque village avait deux ou trois écoles. L'enseignement ainsi fractionné était insuffisant. La XXXVIII[e] loi de 1868 ordonna la création d'écoles communales (*községi iskola*) et d'écoles d'État (*állami iskola*). Ces écoles n'ont pas de caractère confessionnel, mais les ministres des différents

[1] Je dois mentionner ici les travaux de M. Charles Keleti, chef du bureau de statistique, auquel j'ai emprunté beaucoup de ces renseignements.

cultes peuvent y donner l'instruction religieuse. La même loi imposa à toutes les écoles primaires, dites écoles du peuple (*népiskola*), qu'elles fussent fondées par des particuliers, par des sociétés ou par des confessions, un programme uniforme et un règlement pour l'emploi du temps. Des inspecteurs du gouvernement sont chargés de veiller à l'exécution de la loi. Là se borne l'intervention de l'État dans l'enseignement privé. Chaque confession peut nommer les instituteurs, fixer leur traitement, choisir les livres classiques, répartir entre les paroissiens les dépenses scolaires. Le contingent ainsi réparti vient en déduction de l'impôt spécial que doit tout habitant de la commune pour l'école publique. D'après la loi, la contribution scolaire ne peut dépasser 5 pour 100 de l'impôt direct dû à l'État.

La question des écoles primaires se présente en Hongrie dans des conditions d'autant plus délicates, que, d'une part, l'instruction primaire est obligatoire et que, d'autre part, beaucoup de communes n'ont pas de ressources suffisantes pour avoir des écoles publiques. On est alors forcé de se servir des écoles confessionnelles comme d'écoles communales. Mais presque tous les villages étant divisés en plusieurs confessions, les enfants sont obligés souvent, pour satisfaire à la loi, de fréquenter une école appartenant à un culte différent du leur. Souvent même, les habitants d'un village n'appartiennent pas à la même race, et les enfants parlent des langues différentes.

Grâce à l'esprit de tolérance religieuse qui a pénétré dans les mœurs du peuple hongrois, ces difficultés ont pu être évitées en partie. Les écoles confessionnelles s'ouvrent aux enfants de tous les cultes. Les juifs eux-mêmes y envoient volontiers leurs enfants. Mais la loi de 1868 a dû prévoir le cas où les parents se refuseraient à se servir des écoles confessionnelles et a posé la règle suivante : — S'il y a plus de trente enfants en âge de fréquenter l'école, la commune est tenue d'établir une école communale. — Si le nombre est inférieur, les parents, qui ne procurent pas à leurs enfants un autre mode d'instruction, doivent les envoyer à l'école confessionnelle ; mais alors l'enseignement religieux est donné par les ministres des cultes à des heures déterminées. C'est le cas le plus fréquent, car, en 1878, sur 15 675 écoles primaires, 172 seulement étaient dirigées par l'État et 1555 par les municipalités. Les autres dépendaient des sept confessions reconnues. — Catholiques, calvinistes, luthériens, grecs non unis, grecs unis, israélites, unitaires.

L'enseignement est obligatoire pour tous les enfants. De six à douze ans, ils doivent aller à l'école primaire. La durée des classes est de vingt à vingt-cinq heures par semaine. Les adultes jusqu'à

l'âge de quinze ans sont aussi tenus de suivre les cours de l'école de répétitions pendant cinq heures par semaine en hiver et deux heures en été. Mais cette dernière prescription est bien rarement observée. Dans les villes, l'enseignement élémentaire se fait en six années; dans les campagnes, en quatre années seulement. Quelques écoliers vont ensuite dans les écoles primaires supérieures, d'autres abordent l'enseignement secondaire.

La loi de 1868 a dû prévoir les résistances que les parents opposeraient à l'obligation de l'instruction primaire. Les pères de famille sont libres d'adopter pour leurs enfants le mode d'éducation qu'ils préfèrent, mais si les enfants ne fréquentent pas l'école, ils doivent subir un examen public qui permette de constater s'ils ont reçu ailleurs une instruction suffisante. Quant aux voies de contrainte, la loi recommande de n'y recourir qu'après avoir épuisé tous les moyens de persuasion. La peine consiste en une amende, qui est successivement de 1/2 florin, 1, 3, 4 florins. Enfin, la commune peut, en cas de négligence persistante de la part des parents, nommer un tuteur à l'enfant. D'ailleurs, la charge imposée aux parents n'est pas trop lourde. La taxe d'inscription à l'école primaire varie, suivant les régions, de 1/2 florin jusqu'à 4 florins au maximum (10 francs); et pour les livres classiques, le gouvernement a eu soin de faire des éditions à bon marché. La gratuité est absolue pour les enfants des familles indigentes.

L'instruction primaire pour les garçons et pour les filles devait, d'après la loi, comprendre trois types d'écoles. Au-dessus des *écoles élémentaires* des villages, on avait prescrit l'établissement, dans les communes de plus de 5000 habitants, de *hautes écoles primaires*, et dans les grandes communes, d'*écoles civiles* (*polgári iskola*), où les élèves recevraient un enseignement se rapprochant de celui des écoles réales, et comprenant les mathématiques, la physique, la chimie... Le but était de préparer des jeunes gens pour le commerce, et des apprentis pour les métiers qui exigent des connaissances spéciales. Mais ce programme n'a été qu'imparfaitement rempli, et les écoles de ces deux dernières catégories sont rares. La plupart même des écoles élémentaires n'ont que quatre classes au lieu de six.

Les écoles normales primaires (*tanárképezdék*) ont trois classes. Indépendamment des écoles normales confessionnelles, il y en a vingt qui sont dirigées par l'État. Pour obtenir le brevet d'instituteur, il faut en sortant de l'école normale faire un stage d'un an ou de deux ans, afin d'acquérir la pratique des méthodes pédagogiques.

Malgré le développement rapide de l'instruction primaire dans

ces dix dernières années[2], il résulte des documents officiels que 498 944 enfants sont encore privés d'instruction faute d'écoles, soit 22 pour 100 de ceux qui sont en âge de les fréquenter.

Dernièrement, M. le comte Eugène Zichy a montré que le mal était bien plus grand que le gouvernement ne semblait le croire. D'après lui, beaucoup d'enfants ne restent à l'école que trois ou quatre mois par an, plusieurs centaines de mille n'ont pas les livres nécessaires, un quart des écoliers quitte les classes sans savoir lire et écrire. Un tiers des instituteurs ne possède pas de diplôme. Il estime qu'il faudrait encore 7000 écoles. Il a fait appel à l'initiative privée pour combler cette lacune, et a provoqué la formation d'une société d'*Instruction populaire*.

Pour le moment, le principal souci du gouvernement est de poursuivre l'application de la loi du 25 mai 1879, qui a prescrit l'enseignement de la langue hongroise dans toutes les écoles primaires. La loi de 1868 avait décidé que l'enseignement dans les écoles primaires serait donné dans la langue que les enfants parlent dans leur famille, si elle était généralement usitée dans la commune. De la sorte une partie notable de la population ignorait complètement la langue hongroise. En 1879, l'administration a posé en principe que tout sujet du royaume, à quelque race qu'il appartînt, devait savoir la langue officielle, car autrement il se trouverait impropre à tous les emplois. L'idée est juste, mais à une époque où le sentiment des nationalités est très surexcité, cette mesure était imprudente, et il est possible qu'elle produise un effet absolument contraire à celui que le gouvernement a cru obtenir.

On ne peut se faire une idée des colères sourdes et des réclamations violentes que cette loi a soulevées, surtout chez les Serbes et les Roumains. Ils ont dit que la liberté de l'enseignement leur était garantie par d'anciennes constitutions, qu'elle était la seule sauvegarde de leur nationalité, et que dans les écoles primaires fondées, dirigées et soutenues par leur clergé, l'État ne pouvait en aucune manière intervenir dans l'enseignement sans violer les lois fondamentales qui protégeaient leur autonomie religieuse. Ils ajoutaient que dans les régions qu'ils habitent, les enfants étant déjà obligés de savoir le roumain, le serbe et l'allemand, les trois langues que tout le monde parle, il devenait impossible de leur en apprendre une quatrième dont ils ne savaient pas le premier mot, et que cette nouvelle étude les empêcherait de donner le temps nécessaire aux

[1] En 1869, il y avait 13 646 écoles et 17 769 instituteurs; en 1878, 15 675 écoles et 21 198 instituteurs, soit une école par 866 habitants. En 1869, 1 111 785 enfants recevaient l'instruction primaire; 616 191 garçons et 495 514 filles. Ce nombre est actuellement de 1 627 919.

autres matières de l'enseignement. Les instituteurs eux-mêmes allaient être obligés d'apprendre le hongrois pour l'enseigner ensuite. Il leur faudrait chaque année, pendant les vacances, quitter les villages et aller, loin de leurs familles, dans la ville que le gouvernement aurait choisie pour y organiser des cours. De là un trouble apporté dans tout le corps enseignant et de nouvelles difficultés pour le recrutement des instituteurs. — D'ailleurs, les élèves qui veulent obtenir des emplois dans l'administration doivent forcément continuer leurs études; il sera toujours temps pour eux d'apprendre le hongrois dans les écoles secondaires où cette langue fait partie du programme; mais pour des enfants de paysans, qui sont destinés à pousser la charrue et ne sortiront jamais de leur village, à quoi bon leur imposer cette étude? Ils n'auront jamais l'occasion de parler le hongrois et oublieront bientôt le peu qu'ils auront appris.

A la Chambre des magnats, les évêques orthodoxes, roumains et serbes, ont reproduit tous ces arguments et ont grandi le débat. — A leurs yeux, cette mesure indiquait une tendance dangereuse pour la paix publique, une tentative de tout magyariser quand même. Jusqu'ici, quand ils construisaient des écoles avec les revenus de leurs évêchés ou avec les souscriptions des fidèles, l'inspecteur, chargé d'examiner l'installation au point de vue de l'hygiène, se montrait très difficile pour en autoriser l'ouverture. Même sévérité pour les livres classiques. Dès qu'une histoire élémentaire contenait le moindre mot capable d'entretenir les sentiments patriotiques, le livre était interdit. Il fallait aussi soumettre aux inspecteurs de l'État le plan des études. Mais là s'arrêtait l'intervention de l'autorité. Désormais, sous prétexte de constater si un instituteur sait *suffisamment* le hongrois, l'administration aura la haute main sur le personnel enseignant. On va tomber dans le domaine de l'arbitraire. Qu'est-ce qui pourra arrêter l'État, quand, armé d'un tel précédent, il voudra porter une nouvelle atteinte aux saintes libertés d'une minorité toujours soupçonnée et sans cesse persécutée? Les évêques ne manquaient pas non plus de reprocher aux Hongrois d'employer maintenant des procédés dont ils s'étaient plaints eux-mêmes, quand les Autrichiens en usaient contre la race magyare.

Le parlement a laissé dire et a passé outre. Aujourd'hui la langue hongroise est devenue obligatoire dans toutes les écoles. Reste l'application. Aux termes de la loi, à partir de 1883, nul instituteur ne pourra être nommé dans une école primaire, s'il ne peut enseigner le hongrois. Ceux qui exercent déjà, doivent apprendre cette langue dans un délai de quatre années. Les inspecteurs doivent veiller à ce que, dans le plan d'études qui leur est soumis, le cours de langue hongroise occupe une place suffisante. Si cette prescription n'est pas

strictement observée, les écoles confessionnelles pourront être transformées en écoles communales et les écoles entretenues par des particuliers seront fermées.

Voici déjà deux années que, pendant les mois de juillet et d'août, les instituteurs vont suivre des cours gratuits de langue hongroise, dans les villes les plus proches. D'après les rapports officiels des inspecteurs, tout se passe pour le mieux. C'est exact pour les régions où la population est allemande, déjà les écoliers parlent un peu le hongrois. Mais on ne peut, sans un optimisme aveugle, croire que tous les instituteurs qui appartiennent à ces races se prêteront de bonne grâce à l'application de la loi. Ce serait méconnaître la vivacité des sentiments nationaux des Roumains et surtout des Serbes. Le gouvernement éprouvera tôt ou tard de vives résistances, et s'il n'use pas de beaucoup de ménagements, il pourra se créer de graves difficultés.

L'enseignement industriel et commercial est encore peu développé en Hongrie. Les Allemands, les Israélites, les Saxons de Transylvanie avaient de tout temps presque monopolisé les transactions commerciales et fait de l'allemand la seule langue parlée dans les affaires. Mais dans ces dernières années, les Hongrois ont créé une académie de commerce à Budapest et 28 écoles commerciales. Toutes les villes importantes, Debreczen, Kolozsvár, Temesvár, Székes-Fehérvár... en possèdent maintenant. La même œuvre a été entreprise pour l'enseignement industriel. On compte déjà 42 écoles industrielles avec des ateliers pour les apprentis. Il faut citer celles de Budapest (notamment pour les arts industriels et pour la meunerie), celle de Kassa pour les mécaniciens (80 élèves), celle de Temesvár pour les architectes (60 élèves). Quelques grandes villes ont aussi des écoles du soir et des cours de dessins pour les apprentis. A Budapest, il y en a une dizaine. Ces écoles, ainsi que les ateliers spéciaux pour chaque métier, ont été fondées par un piariste, le P. Szabóky, dont la mémoire est vénérée en Hongrie, comme celle du patriote qui a le mieux compris les besoins du temps. On commence aussi à s'occuper de l'éducation des filles, et pour leur donner un enseignement qui leur permette de gagner leur vie, on a créé pour elles quelques écoles professionnelles. C'est l'une des questions qui, en ce moment, préoccupe le plus l'opinion.

III

L'enseignement secondaire est donné dans les gymnases et dans les écoles réales.

L'enseignement des gymnases est conforme à celui de nos lycées.

On en compte cent vingt-neuf, dont sept écoles de l'État, et quatorze écoles royales catholiques placées sous l'autorité directe du ministre de l'instruction publique. Les autres gymnases sont des écoles libres. Quarante-sept sont tenus par divers ordres religieux, Piaristes, Cisterciens, Bénédictins, Prémontrés, Frères Mineurs, Franciscains; soixante et un collèges dépendent des communautés protestantes.

Il existe une différence notable entre la situation des gymnases catholiques et celle des collèges protestants. Les premiers sont placés sous la haute surveillance du gouvernement et doivent suivre les programmes ministériels. Cette dépendance vient des relations intimes qui ont existé de tout temps entre l'État hongrois et l'Église catholique. Les protestants, au contraire, ont réussi jusqu'à présent à maintenir leur complète autonomie. Leurs collèges ne sont surveillés que par les autorités nommées par les différentes communautés. Cette situation privilégiée, garantie aux calvinistes par d'anciennes lois, est le prix de luttes séculaires, alors qu'ils combattaient à la fois pour la liberté de conscience et la cause nationale. C'est parmi les calvinistes hongrois qu'on trouve le magyarisme dans ce qu'il a de plus austère et de plus exclusif. Parfois même, leur patriotisme plus ardent qu'éclairé les égare. Dernièrement, le conseil d'enseignement des écoles calvinistes émit un vœu tendant à supprimer l'enseignement obligatoire de la langue allemande dans les collèges, et motivait cette mesure par la nécessité de décharger les élèves d'une partie des matières qui encombrent le plan d'études. Divers organes de la presse sincèrement magyare n'ont pas hésité à blâmer hautement cette décision. La littérature hongroise n'est pas assez développée, les traductions des chefs-d'œuvre des littératures étrangères ne sont pas assez nombreuses, pour que les étudiants puissent se dispenser de recourir aux ouvrages écrits en allemand. Pour l'enseignement supérieur surtout, il est indispensable que les étudiants soient familiarisés avec la langue allemande; et en privant la jeunesse hongroise de cet auxiliaire, on mettrait un obstacle sérieux à son développement intellectuel.

Depuis plusieurs années, on conteste la situation exceptionnelle dont jouissent les gymnases et collèges confessionnels, catholiques ou protestants. On se plaint que les professeurs de ces collèges ne sont pas, comme ceux des autres gymnases, tenus de faire des études universitaires et d'obtenir le brevet de capacité. Mais les calvinistes s'opposent absolument à toute mesure pouvant porter atteinte à la liberté de l'enseignement, qu'ils regardent comme la plus forte garantie de leur autonomie religieuse. Ils rappellent les services qu'ils ont rendus à la cause nationale et protestent de leur

dévouement à la patrie hongroise. De son côté, le gouvernement déclare qu'il veut à tout prix élever le niveau des professeurs pour tout l'enseignement secondaire, modifier le plan d'études, et imposer les livres de classes de son choix. Ces réformes ont déjà été opérées dans les écoles de l'État et les écoles royales catholiques, soit dans vingt et un établissements. Il reste cent huit gymnases, où le ministre n'a pas encore le pouvoir de les appliquer. Pour justifier son intervention, le gouvernement produit les plaintes des professeurs de l'université sur l'insuffisance d'instruction de leurs auditeurs, et il paraît fermement résolu à vaincre les résistances des établissements confessionnels. Sous peu, il présentera au Parlement un projet imposant à tous les gymnases et aux écoles réales, à quelque confession qu'ils appartiennent, un système uniforme d'enseignement. Il demande que son contrôle puisse être efficace, qu'on exige des professeurs des preuves de capacité, et par-dessus tout, que le Parlement lui donne les moyens d'augmenter le nombre des gymnases, dépendant directement de l'État.

La pension d'un interne, y compris les cours de langues vivantes, les cours de danse et de musique, coûte de 600 à 800 florins (1300 à 1700 francs). C'est plus que ne peuvent payer la plupart des pères de famille; aussi l'internat est-il l'exception. A peine y a-t-il dans chaque classe deux ou trois internes, et seulement dans quelques gymnases, notamment à Kalocsa, chez les Jésuites, à Nagyszombat (Tyrnau), au gymnase archiépiscopal, tenu par des prêtres séculiers, dans quelques maisons dirigées par les Piaristes, et dans des collèges protestants. Le prix de la pension d'un externe est au contraire très modique : 30 ou 40 florins; et dans les gymnases ecclésiastiques, elle n'excède guère 12 florins par an. Les élèves dont les parents n'habitent pas la ville où est le collège, sont placés dans des familles où ils sont logés et nourris. Il arrive souvent que, pour faciliter aux étudiants l'étude d'une langue qui est peu parlée dans la région qu'ils habitent, des familles allemandes et hongroises font entre elles un échange de pensionnaires. Il s'opère ainsi une sorte de compensation qui rend aux parents les frais d'éducation moins onéreux.

En 1878, il y avait dans les gymnases trente-trois mille élèves. La durée des études y est de huit années, et il faut subir un examen à la fin de chaque année scolaire, pour passer dans la classe supérieure. Pour être admis ensuite à l'université, il faut obtenir un diplôme (*testimonium maturitatis. — Érettségi vizsga*), qui correspond à notre baccalauréat, et est délivré à la suite d'un examen passé dans chaque gymnase, en présence d'un inspecteur du gouvernement. L'examen passé dans chaque gymnase a l'avantage de

ne pas laisser les élèves courir les chances d'un examen fait par des professeurs qui ne les ont pas suivis pendant leurs études. Les élèves sérieux trouvent ainsi une indulgence qui est refusée aux autres. Mais ce système a aussi ses inconvénients. Tel élève dont le père est sous-préfet, chef de district, juge, employé de l'administration, compte toujours que ses parents lui obtiendront la bienveillance des examinateurs. Ces influences locales sont plus puissantes en Hongrie que partout ailleurs, et il paraît que c'est là une des principales causes de l'insuffisance d'instruction de beaucoup d'élèves qui entrent à l'université. Il n'y a environ qu'un dixième des élèves des gymnases qui aborde l'enseignement supérieur. Les autres, qui ne se sentent pas les aptitudes nécessaires ou qui n'ont pas de ressources suffisantes pour poursuivre leurs études, vont chercher un avenir dans le commerce, dans les administrations de chemins de fer ou dans l'agriculture. Beaucoup se préparent à un examen spécial pour être admis comme employés dans les bureaux de l'administration centrale, ou dans celle des comitats ou des municipalités.

Les écoles *réales* correspondent à ce que nous appelons l'enseignement secondaire spécial, et préparent les candidats à l'Ecole polytechnique. Les sciences mathématiques et naturelles sont la base de l'enseignement. Depuis 1873, l'étude de la langue française et la gymnastique sont devenues obligatoires. La première école réale fut fondée à Arad, en 1832, par des israélites. Mais ce n'est qu'à partir de 1867, quand la Hongrie fut rendue à elle-même, et qu'on put former de vastes projets pour l'exécution des travaux publics, que les écoles réales se multiplièrent. En 1871, il y avait déjà 24 écoles fréquentées par 4883 élèves; 69,5 pour 100 étaient Hongrois; 25,8 Allemands; 4,9 seulement appartenaient à d'autres nationalités.

La crise financière qui éclata à Vienne, en 1873, arrêta subitement toutes les entreprises et la carrière d'ingénieur se trouvant encombrée, on ne se porta plus avec le même empressement vers les écoles réales. Suivant l'expression du ministre de l'instruction publique, « les montagnes d'or promises par la carrière technique étaient devenues des collines de sable, et les écoles réales avaient dépassé les besoins du pays ». Cet enseignement groupait encore, en 1878, 5749 étudiants, et on comptait 27 écoles. Deux seulement étaient confessionnelles, les autres dépendaient des communes ou de l'État. Le discrédit dont les écoles réales sont frappées depuis plusieurs années tient aussi en grande partie aux essais continuels, dont elles ont été l'objet de la part de l'administration. On a eu aussi le tort de ne pas combiner les plans d'études, de manière

à établir une corrélation entre les programmes de ces écoles et ceux des gymnases, de sorte qu'il est difficile aux élèves qui ont suivi les cours des écoles réales de passer dans une des classes correspondantes du gymnase. Les élèves sont obligés d'opter encore jeunes pour la voie qu'ils auront à suivre, et le gymnase s'offre à eux avec plus d'avantages, puisqu'il donne accès à un plus grand nombre de carrières. On attend impatiemment un règlement définitif pour remédier à cette situation. Le projet est à l'étude depuis cinq ans.

L'enseignement agricole mérite une mention spéciale. L'établissement le plus important est l'académie agricole de Magyar-óvár, près Raab. Elle fut créée, en 1818, par le prince Albert de Saxe-Teschen, gendre de Marie-Thérèse, et reçut le titre d'académie royale en 1865. On y trouve un laboratoire bien outillé, de belles collections, une bibliothèque, un vaste jardin des plantes et un champ d'expériences, où M. de Rodiczky, dont le nom est connu en France par ses articles dans le *Journal d'agriculture pratique*, fait sur cent parcelles les essais les plus variés. Par ses installations et ses méthodes d'enseignement, cet établissement est comparable à notre école de Grignon. Le domaine de 200 hectares, que possède l'académie, est situé au milieu d'une terre de 22 000 hectares, qui appartient à l'archiduc Albrecht, et où sont employées les machines agricoles les plus perfectionnées.

Il y a actuellement, à Magyar-óvár, 250 élèves. C'est l'une des écoles les plus fréquentées de l'Europe. De 1865 à 1879, 1660 élèves y ont suivi les cours.

Il y a encore, en Hongrie, quatre écoles secondaires, deux fermes écoles, deux écoles de viticulture; une école forestière très célèbre à Schemnitz (Selmecz); et un grand nombre d'écoles d'agriculture, créées par des particuliers ou des sociétés. Il faut citer la ferme école de Nagy-Szent-Miklós, fondée en 1802 par le comte Nakó, et les écoles créées en Transylvanie par plusieurs municipalités [1].

Toutefois, il est regrettable que la Hongrie, dont la principale richesse est l'agriculture, ne possède pas un établissement qui soit à la hauteur de l'institut agronomique de Paris, ou du *Hochschule für Bodenkultur* de Vienne. L'académie de Magyar-ovár, située dans un petit village, est trop éloignée d'un milieu scientifique pour rivaliser avec ces grandes écoles. D'autre part, le sol y est sec, mêlé de sable, et impropre aux expériences.

[1] Comme pour les autres branches de l'enseignement, le progrès en cette matière date de 1867. Il n'y avait alors que 247 élèves et 23 professeurs. En 1878, on comptait dans les écoles de l'État 576 élèves et 73 professeurs. En 1867, le crédit pour l'enseignement agricole n'était que de 29 000 florins maintenant on y consacre annuellement 235 000 florins.

IV

L'enseignement supérieur est représenté par deux universités, celle de Budapest et celle de Kolozvár (Klausenburg), en Transylvanie. Avant de parler de ces deux établissements, il importe de mentionner les nombreuses académies de droit, qui sont de fondation fort ancienne. On en compte treize : cinq académies royales, deux académies catholiques placées sous la surveillance du ministre, six autres dépendant des confessions calvinistes et luthériennes. Tous les citoyens hongrois étant autrefois appelés à prendre une part active dans l'administration locale des comitats (départements), il était de toute nécessité qu'ils fussent initiés aux éléments du droit. On s'accorde à reconnaître que ces académies ont réussi à faire prévaloir, dans la nation, les principes de légalité qui ont été une des forces de la race magyare dans les luttes qu'elle a eu à soutenir pour son indépendance. Maintenant les étudiants vont de préférence dans les facultés de droit de Budapest ou de Kolozvár ; et chaque année, les académies de droit voient diminuer le nombre de leurs élèves. En 1878, elles ne contenaient plus que 923 étudiants, tandis que la seule faculté de droit de Budapest en comptait 1341.

Le ministre de l'instruction publique, M. Tréfort, crut dernièrement que le moment était venu de supprimer toutes ces académies ecclésiastiques. A ses yeux, elles ne donnent pas un enseignement au *niveau du temps*, et en facilitant, outre mesure, les études juridiques, elles détournent beaucoup d'élèves des carrières spéciales, et finissent par constituer une sorte de prolétariat d'avocats sans causes. Le ministre invita donc les directeurs à fermer leurs établissements et à reporter sur les académies royales les ressources dont ils disposaient. C'était aller trop loin. Personne ne conteste l'avantage qu'il y aurait à supprimer plusieurs de ces écoles de droit, et à augmenter le nombre des universités, mais il y a quelques académies où l'enseignement est à l'abri de toute critique. Je citerai notamment celle d'Eger, qui est dirigée par Mgr Samassa. La ville d'Eger (Erlau), constitue déjà, au nord de la Hongrie, un foyer intellectuel très actif. L'immense bâtiment où est établi le lycée contient une bibliothèque de 60 000 volumes et un bel observatoire. Il y a déjà là tous les éléments pour former une université nouvelle.

La mesure proposée par le ministre devait provoquer une résistance énergique de la part des représentants des diverses confessions. Pendant que la convention luthérienne de Budapest protestait au nom de l'autonomie religieuse et défendait l'académie d'Eperjes, l'archevêque d'Eger, l'un des hommes les plus éminents de l'épiscopat catholique, défendait de son côté celle d'Eger. Dans une lettre

pleine de la plus fine ironie, ce prélat demanda au ministre ce qu'il entendait par le « *niveau du temps* », et lui reprocha son ingratitude vis-à-vis d'un établissement dont il avait été l'élève : « Sans doute, écrit-il, les cours des académies de droit ne sont pas au niveau de ceux faits dans les universités étrangères, mais ne résulte-t-il pas des enquêtes officielles que les universités hongroises sont dans le même état d'infériorité? Le petit nombre d'élèves, dont le ministre fait un reproche aux académies, permet au contraire, aux professeurs, de suivre de plus près les étudiants. Il y a en Allemagne des universités qui n'ont que 20 ou 25 étudiants. Et les choses se passent-elles mieux dans les universités hongroises? Le ministre a avoué lui-même qu'il était assailli par les parents, qui réclamaient des autorités universitaires des mesures sévères, afin d'empêcher les étudiants de déserter les cours pour fréquenter les endroits publics. Sur 180 inscrits, 20 ou 25 étudiants assistent aux conférences... »

Le reproche fait par le ministre aux académies de province, de créer une sorte de prolétariat dans le barreau, a offert à Mgr Samassa l'occasion d'examiner l'état général de l'enseignement, et de placer la question sur le terrain social et politique. A ses yeux, le mal vient de la séparation trop absolue qui existe, dans l'enseignement secondaire, entre les gymnases et les écoles réales. On entre de préférence dans les gymnases, parce que les programmes sont moins spéciaux, et quand on en sort, on se trouve tout préparé, par des études littéraires et philosophiques, aux cours de la faculté de droit. C'est dans l'enseignement des gymnases que les réformes sont les plus urgentes. Au lieu de surcharger les cours de matières si nombreuses, que les élèves ne peuvent que les effleurer, on devrait développer l'étude de l'histoire, de la philosophie, des auteurs classiques, et par-dessus tout apprendre aux élèves à penser, en introduisant une méthode philosophique dans toutes les branches de l'enseignement. Enfin, il faudrait attendre qu'on eût expérimenté les premières réformes avant d'en tenter de nouvelles.

Il ne tient qu'au ministre, poursuit Mgr Samassa, de diminuer le nombre des élèves en droit et d'élever le niveau des études. Il suffit de rendre les examens des universités plus sévères, mais si on se borne à fermer les académies ecclésiastiques, tous les élèves iront accroître le nombre des étudiants des universités. Et quand ces premières réformes seront réalisées, le mal subsistera encore tant que l'organisation administrative ne sera pas en harmonie avec l'enseignement universitaire. Dans l'état de transformation sociale où est le pays, la propriété foncière est dépréciée, il y a partout un appauvrissement croissant, les entreprises industrielles et commer-

ciales font défaut, tous les jeunes gens recherchent des emplois dans l'administration, et au lieu de réserver les places à ceux qui sortent des universités, le gouvernement, les comitats, les municipalités choisissent souvent des employés sans brevets. Les élèves qui ont rempli toutes les conditions exigées par l'État pour obtenir des diplômes et qui s'attendent à remplir ces postes, trouvent alors les places prises et vont se réfugier dans le barreau. « La vie ne tient pas ce que l'école promet. L'État a fait de l'enseignement un bâtiment immense, mais il n'a pas pris soin de construire un toit assez large pour le couvrir tout entier. »

On ne saurait méconnaître tout ce qu'il y a de juste dans ces observations. Aussi ont-elles trouvé un écho dans le pays, et la question de la suppression des académies de droit est restée en suspens.

L'université de Budapest fut fondée à Tyrnau en 1635, par le primat de Hongrie, Pázmándy, et transférée à Buda en 1777. Elle comptait, en 1878, 2757 élèves [1]. La durée des études est de trois ans pour la faculté de philosophie [2], de quatre ans pour celles de droit et de théologie, et de cinq ans pour celle de médecine.

Outre le diplôme de docteur (doctor philosophiæ — *bölcsészeti tudor*), la faculté de philosophie donne à ceux qui se destinent au professorat dans les écoles secondaires un diplôme de professeur. La faculté de droit délivre aussi, à la fin des études, deux diplômes. L'un est pour les sciences d'État (doctor scientiarum politicarum — *államtudományi tudor*), qui sert de titre à ceux qui sollicitent des places dans l'administration; l'autre est pour le droit (doctor juris universi — *jogtudományi tudor*), et est exigé de ceux qui veulent embrasser la profession d'avocat ou de notaire public. Mais pour exercer ces professions, il faut en outre faire un stage de trois ans, dont une année près d'un tribunal et deux années auprès d'un avocat ou d'un notaire. On peut alors passer l'examen définitif, dit examen d'avocat (*ügyvédi vizsga*). Une moitié du jury est choisie par le gouvernement et l'autre par le barreau.

La faculté de droit groupe plus de la moitié des élèves de l'université, et comme il y a déjà 6000 avocats en Hongrie, on comprend les inquiétudes du ministre de l'instruction publique. Cet encombrement de la carrière d'avocat vient des errements antérieurs à la

[1] Les 2757 élèves de l'université de Budapest étaient répartis entre les diverses facultés de la manière suivante : 1341 pour le droit; 664 pour la philosophie; 662 pour la médecine et 80 pour la théologie catholique.

[2] On désigne sous le nom de Faculté de philosophie, comme en Allemagne, celle où sont enseignées la philosophie, la littérature, l'histoire, la philologie et les sciences mathématiques, physiques et naturelles.

loi de 1875. Il y avait des académies où les cours ne duraient que deux ou trois ans, et il suffisait de deux ans de stage pour passer l'examen qui donne accès au barreau. La loi de 1875, en portant à quatre ans la durée des cours, en rendant obligatoire le diplôme de docteur et en exigeant un stage de trois années, a écarté beaucoup de jeunes gens de cette carrière. C'est surtout dans les académies de province que le nombre des étudiants a diminué, car la durée des cours n'y étant que de trois ans, il fallait, pendant la quatrième année, suivre les leçons d'une université pour y obtenir le grade de docteur[1]. Ces résultats n'ont pourtant pas paru suffisants, et le gouvernement a dû préparer un projet qui élève à cinq ans la durée des cours. De la sorte, on ne pourra plus obtenir le diplôme d'avocat avant vingt-sept ans.

On doit se demander quel avenir restera aux étudiants hongrois. Déjà la proportion des docteurs en médecine dans les villes et dans les campagnes est suffisante pour les besoins du pays, car indépendamment des étudiants de Budapest et de Kolozsvár, beaucoup de Hongrois suivent les cours de la faculté de Vienne. Il y a même des médecins qui ont peine à trouver des moyens d'existence, et qui cherchent des leçons à donner ou des emplois à remplir en dehors de leur profession. Suivant toute probabilité, c'est vers la faculté de philosophie et surtout vers l'école polytechnique que les étudiants seront obligés de se tourner.

L'école polytechnique prépare les élèves pour toutes les carrières qui exigent la connaissance des sciences exactes. Elle peut être comparée à notre École centrale des arts et manufactures. Elle se compose de trois sections : celle des ingénieurs, celle des architectes et celle des constructeurs; ensemble 516 élèves. On fait de grands efforts pour développer cet enseignement, car jusqu'à présent toutes les constructions importantes, ponts, chemins de fer, monuments publics et privés ont été exécutés par des ingénieurs étrangers.

Je dois aussi mentionner deux établissements qui dépendent de l'université de Budapest. Le laboratoire de chimie que l'on doit à l'initiative du baron Eötvös, l'ancien ministre de l'instruction publique. L'amphithéâtre peut contenir 300 auditeurs et les installations sont les plus complètes qu'il y ait en Europe. La bibliothèque de l'université est aussi un des monuments les plus remarquables de Budapest, autant par son architecture élégante que par les nombreux documents qu'elle renferme; elle contient 160 000 vo-

[1] En 1874, il y avait en Hongrie 3366 étudiants en droit; l'année suivante, ce nombre était réduit de 500; et, en 1879, de 800. Dans les académies royales et épiscopales, le nombre des élèves est tombé de 1041 à 585; et dans les académies protestantes, de 802 à 335.

lumes; près de 35 000 lecteurs la fréquentent chaque année.

L'université de Kolozsvár, en Transylvanie, bien qu'elle soit d'origine récente, joue un rôle important dans la politique intérieure de la Hongrie.

La Transylvanie est la région de l'Europe où l'on trouve le plus de races différentes. A l'est, des Székelyek (Sicules); au sud, des Allemands; dans tout le reste de la province, des Roumains. Il y a bien des Hongrois dans toutes les villes, mais ils sont en minorité. La diversité est plus grande encore sous le rapport des cultes; catholiques, luthériens, calvinistes, unitaires, juifs. Les membres de plusieurs sectes s'y rencontrent partout. Les magyars n'ont pas la prétention de fusionner tous ces éléments, mais ils espèrent acquérir la prépondérance en faisant pénétrer l'enseignement des sciences dans les autres races. Il fallait donc créer une université *hongroise* en Transylvanie. On ne pouvait choisir pour la fonder ni Kronstadt, ni Hermanstadt, ni Karlstadt, ces vieilles cités étant toutes situées dans la région du sud où domine l'élément allemand. La ville de Kolozsvár semblait, au contraire, indiquée d'avance. Elle est presque au centre de la province, sur la route qui conduit de Budapest à Bucarest, et n'a pas moins de 26 000 habitants, dont 23 000 Hongrois. Elle fut de tout temps la capitale de la partie de la Transylvanie qu'on appelait le pays des magyars. Habitée par les magnats dont les domaines sont en Transylvanie, devenant peu à peu le centre de la petite noblesse du pays, elle était de fait la capitale intellectuelle des Hongrois de Transylvanie. Quand l'université s'y installa en 1872, les professeurs trouvèrent déjà une partie de l'œuvre faite par un homme que les Hongrois de Transylvanie considèrent comme leur bon génie, le vénérable comte Émeric Mikó. On doit à son initiative le musée transylvanien, créé dès 1860; une bibliothèque qui n'a pas moins de 50 000 volumes; une collection d'histoire naturelle, d'antiquités et de médailles.

L'université de Kolozsvár comprend des facultés de droit, de médecine, de philosophie qui réunissent 382 étudiants [1]. Les tableaux indiquant la répartition des élèves de l'université de Kolozsvár entre les diverses facultés, par races et par religions ont un réel intérêt. En 1879, les cours étaient suivis par 357 Magyars, 39 Roumains, 25 Allemands, 1 Serbe. Sur ce nombre, 348 étudiants appartenaient

[1] 182 élèves sont inscrits à la faculté de droit, 85 à la faculté de médecine, 115 à la faculté de philosophie (66 dans la section de philologie, d'histoire et de philosophie, 49 dans celle des sciences mathématiques et naturelles). Les leçons de pharmacie sont suivies par 25 élèves, celles de science obstétricale par 50 sages-femmes. L'école normale compte 48 élèves, et l'institut agricole en compte 90.

à la Transylvanie, et 73 seulement à la Hongrie. On le voit, le but a été atteint, c'est une université magyare et transylvanienne. En rapprochant le tableau des races de celui des religions, on trouve que, sauf de rares exceptions, tous les catholiques et les calvinistes sont magyars, que les luthériens appartiennent aux colonies allemandes (saxones) qui occupent le sud de la Transylvanie, que les grecs unis et non unis sont de race roumaine. 194 catholiques, 137 calvinistes, 23 luthériens, 24 unitaires, 23 grecs unis, 20 juifs, 6 grecs non unis.

Autrefois, presque tous les étudiants israélites de Hongrie suivaient les cours des facultés de médecine, car avant 1860 tous les emplois auxquels préparent les autres facultés leur étaient refusés. Maintenant ils se partagent entre les facultés de droit et celles de médecine. Les catholiques ont une préférence marquée pour les cours de droit et de philosophie; les calvinistes, pour les mathématiques. En se portant vers les études techniques, les calvinistes se préparent à jouer plus tard un rôle prépondérant en Hongrie. Depuis plusieurs années les Hongrois ont compris que la prospérité du pays exigeait un développement rapide de l'industrie. La concurrence faite par la Russie et l'Amérique à leur commerce agricole les forcera à diriger plus que jamais leurs efforts en ce sens. De nouveaux chemins de fer et de nouveaux canaux donneront bientôt une nouvelle impulsion au pays. En Hongrie, l'avenir est aux ingénieurs.

Les universités de Budapest et de Kolozsvár ne donnent qu'une idée incomplète de la culture intellectuelle de la jeunesse hongroise. Beaucoup d'étudiants hongrois vont dans les universités étrangères pour recueillir les leçons de professeurs renommés et pour mieux connaître la civilisation occidentale. Le gouvernement hongrois distribue des bourses pour faciliter ces études au dehors.

La proximité de Vienne et les relations étroites qui existent entre la Hongrie et l'Autriche ont fait de cette ville le rendez-vous d'un grand nombre d'étudiants qui suivent les cours de médecine, de chirurgie, de sciences physiques et naturelles, de chimie et de mathématiques. Les élèves ingénieurs vont aussi dans les écoles de Zurich, de Munich et de Stuttgart. Les philologues étudient les langues anciennes à l'université de Berlin. Les conférences du docteur Roscher attirent à Leipzig ceux qui étudient d'une manière spéciale l'économie politique. Tous les théologiens protestants passent au moins un an à Iéna ou à Halle, et il est de tradition, chez les Saxons de Transylvanie, de ne jamais nommer pasteur un candidat qui n'aurait pas suivi en Allemagne les cours d'une des facultés de théologie luthérienne.

Si les Hongrois vont encore dans les universités allemandes, c'est moins par sympathie pour les populations de l'empire germanique qu'à raison des rapports politiques, commerciaux et religieux que la Hongrie entretient avec ce pays. La connaissance qu'ils ont presque tous de la langue allemande leur rend d'ailleurs les études plus faciles. D'autre part, les publications nombreuses que font les savants allemands dans toutes les branches des connaissances humaines sont très répandues en Hongrie, et c'est par là que depuis des siècles les Hongrois ont été initiés à tous les progrès dans les sciences et dans les lettres. Pourtant le caractère et le génie magyar, tout en empruntant aux Allemands la plupart des éléments de leur civilisation, a conservé son individualité. Dans leurs écrits, comme dans leurs discours, les Hongrois montrent une grande lucidité. Leur style est clair, leur parole est brève, les expressions sont pleines de vigueur et semées d'images colorées qui rappellent les tournures poétiques familières aux peuples de l'Orient. Il y a dans la manière des Hongrois une fougue, un élan inconnu à la race allemande, et par certains côtés, ils se rapprochent beaucoup du caractère français. Ils ont un goût prononcé pour notre littérature et suivent en même temps avec un vif intérêt tout ce qui se publie en Angleterre. Peu à peu ils s'émancipent de la tutelle morale que pendant longtemps les Allemands leur ont imposée. L'antipathie pour tout ce qui est allemand s'accentue chaque jour davantage. Dernièrement, la ville de Kronstadt faisait fermer son théâtre allemand, et Budapest prenait les mêmes mesures pour le sien. Quand il fut récemment question d'établir une nouvelle académie de théologie protestante, Pressburg et Eperjes se disputèrent la préférence. La demande de la commune protestante de Pressburg était rédigée en allemand. Tout porte à croire que ce fait ne fut pas étranger à la décision de la convention luthérienne de Budapest, qui se prononça en faveur d'Eperjes.

Cela suffit à expliquer la proposition que vient de faire le ministre de l'instruction publique pour le choix de la ville où devra s'établir la nouvelle université hongroise.

Le besoin d'une troisième université se fait sentir depuis longtemps; celle de Budapest compte trop d'élèves, celle de Kolozsvár n'est guère fréquentée que par des étudiants de Transylvanie, et il tarde aux Hongrois de voir une partie des étudiants qui vont à l'étranger revenir dans les universités hongroises. Dès que la question s'est posée, les principales villes de Hongrie ont présenté leurs titres. Tyrnau, qui fut le berceau de l'université de Budapest, et Fünfkirchen, où existait jadis une des plus anciennes universités hongroises, firent valoir ce qu'elles appellent des droits historiques.

Leurs demandes n'ont pu être accueillies. On a écarté aussi la demande de Groswardein, parce que cette ville est trop rapprochée de Kolozsvár, et celle de Debreczen, la Genève hongroise, parce que, tôt ou tard, on devra y créer une université protestante. Pour Szeged, la ville inondée en mars 1879, le ministre a dû être plus explicite, car l'opinion publique s'était énergiquement prononcée en sa faveur. Située au centre de la plaine hongroise (puszta), région qui a été privée jusqu'à présent de tout établissement d'enseignement supérieur, cette cité, qui offre l'aspect d'un immense village, est une agglomération de 80 000 âmes, et la plus grande partie de la population est composée de Hongrois pur sang. Déjà les habitants rebâtissent leurs maisons, entourent leur ville de digues circulaires, et réservent les 7 millions de francs qui proviennent des souscriptions pour relever les demeures des pauvres. Le conseil municipal avait même fait des offres de concours et avait proposé d'installer l'université dans l'école réale. Le ministre a répondu qu'il faudrait dix ans avant que Szeged sortît de ses ruines ; qu'il n'y avait pas dans cette ville le moindre élément de culture intellectuelle, et qu'ayant plus que jamais besoin d'une école réale, elle ne pouvait disposer du bâtiment qu'elle offrait ; enfin, il s'est prononcé en faveur de Pressburg (Pozsony), qui présente plus de ressources. Depuis cinq ans, l'académie de droit établie dans cette ville s'est augmentée de chaires de philosophie et d'histoire. C'est un premier élément pour une faculté de philosophie. Pressburg possède aussi une bibliothèque et des établissements médicaux... La nouvelle université pourra donc s'y établir avec moins de frais qu'ailleurs. Cette dernière considération a paru décisive au gouvernement.

Il est peu probable, cependant, que cette nouvelle université donne tout ce qu'on en espère. Pressburg est entre Budapest et Vienne, et seulement à quelques kilomètres de cette dernière ville ; les étudiants du sud de la Hongrie qui trouveront sur leur chemin l'université de Budapest n'iront pas jusqu'à Pressburg ou bien profiteront de la proximité de l'excellente université de Vienne. On doit s'attendre à ce que la proposition du ministre trouve dans le parlement hongrois de nombreux partisans, car elle tend à manifester en face des Allemands, très nombreux dans cette région, la vitalité et la puissance d'initiative de la race magyare. Mais un examen plus attentif de la situation fera peut-être comprendre que, dans cette partie de la Hongrie, l'élément allemand est trop dense pour qu'il puisse être facilement assimilé par les Hongrois, et que les mêmes efforts auraient de meilleurs résultats sur un autre point du territoire, où la lutte entre les races est encore plus ardente et où l'élément hongrois a besoin de prendre plus de consistance. Je

veux parler du Banat. Avant 1778 on n'eût pas trouvé dans le Banat un seul Hongrois. Aujourd'hui, il y en a partout, mais ils sont clairsemés au milieu d'une masse compacte de Serbes et de Roumains. Des Allemands et des juifs sont venus aussi en grand nombre s'installer dans cette région, qui est la plus fertile de l'Europe. Cette contrée n'a encore été dotée d'aucun établissement d'enseignement supérieur. Les magyars, bien qu'ils soient les moins nombreux, pourraient facilement y acquérir la prépondérance. L'université de Kolozsvár est une citadelle élevée en Transylvanie contre l'élément roumain, on s'étonne que les magyars n'aient pas encore fait de même dans le Banat au milieu des populations serbes. Si ces considérations venaient à prévaloir, c'est Temesvár qui deviendrait le centre d'action. Cette ville, posée sur la Temes, au sud de Szeged, compte 32 223 habitants [1], et est placée exactement entre les points de contact des trois cercles immenses qui enveloppent les races roumaine, serbe et magyare. Elle est commercialement la capitale de quatre comitats — Torontál — Temes — Krassó — Szörény — dont la population est d'environ 1 500 000 habitants. Une université aurait donc bientôt une clientèle assurée. Temesvár possède une grande école réale (297 élèves), un gymnase (300 élèves), un séminaire catholique, deux évêchés, l'un catholique, l'autre serbe un hôpital civil et un hôpital militaire. L'immense bâtiment (*dicasterium*) où étaient les bureaux de l'ancienne administration provinciale du Banat et où on a réuni depuis divers services publics offrirait de vastes locaux pour une université. Mais la ville a peu de ressources, il faudrait que l'État fît la plus grande partie des frais d'installation.

Si les Hongrois comprennent leur véritable intérêt, ils deviendront moins prodigues pour doter leur capitale de monuments somptueux, et emploieront la plus grande partie de leurs ressources pour le développement des établissements d'instruction publique, d'où dépend l'avenir de la nation [2].

[1] La population de Temesvár se compose de 20 631 catholiques (Hongrois et Allemands), 5487 grecs non unis (Serbes et Roumains), 3982 israélites, 1120 luthériens, 629 calvinistes, 302 grecs unis, 66 nazaréens, quelques unitaires et mahométans.

[2] Le budget de 1880 porte pour l'instruction publique un crédit de 4 090 937 florins, qui se répartit ainsi : 934 900 florins pour l'enseignement supérieur (sont comprises dans ce chiffre, l'université de Budapest pour 418 190 florins, celle de Kolozsvár pour 180 833 florins, et l'école polytechnique pour 191 176 florins). 570 739 florins pour l'enseignement secondaire, 1 367 000 florins pour l'enseignement primaire. La plus grande partie de ce crédit est affectée aux écoles normales. Les communes entretiennent elles-mêmes la plupart de leurs écoles.

V

Malgré les progrès rapides réalisés en moins de quinze ans dans le domaine de l'instruction publique, il y a encore bien des lacunes à combler. Tout porte à croire que le gouvernement a entrepris trop tôt l'œuvre de centralisation, et qu'il a été entraîné dans cette voie bien plus par le désir d'imiter ce qui se fait à l'étranger que par l'étude des conditions spéciales de la vie politique et sociale de la nation hongroise. En voulant assurer dès maintenant à l'État un rôle prépondérant dans l'enseignement, il risque d'entraver l'action féconde de l'initiative individuelle, de tarir les sources déjà existantes de l'instruction et de soulever entre l'État et les diverses Églises des conflits qui seront préjudiciables aux intérêts nationaux et troubleront la paix intérieure.

La Hongrie a le rare bonheur de n'avoir pas encore sa politique compliquée par les questions religieuses, tous les efforts des Hongrois sont tournés vers la lutte contre les tendances séparatistes des races multiples qui occupent le territoire du royaume; et, pour que le gouvernement puisse continuer avec succès la propagande magyare, il est indispensable qu'il s'assure du concours des deux partis les plus influents en Hongrie, les catholiques et les protestants. Jusqu'ici, le ministre de l'instruction publique n'a réussi qu'à mécontenter les uns et les autres.

Si dans des pays qui sont depuis longtemps maîtres de leurs destinées, où toutes les races ont été de longue date fusionnées dans une puissante unité nationale, où les anciens privilèges ont disparu, où les antiques traditions ont été emportées par le courant révolutionnaire, le gouvernement ne peut violer la liberté de l'enseignement sans blesser toutes les consciences, une pareille tentative trouverait en Hongrie des résistances plus énergiques encore. Le peuple hongrois est profondément attaché à ses anciennes traditions; l'indifférentisme religieux qui mine les nations de l'Occident n'a pas encore envahi les masses; plus de la moitié de la population n'est pas de race magyare, et il n'y a pas moins de sept confessions reconnues par la loi et jouissant de privilèges spéciaux pour distribuer l'enseignement parmi leurs membres. Essayer d'établir par la seule autorité gouvernementale un système uniforme dans l'enseignement est une entreprise téméraire. Si le ministre de l'instruction publique voulait appliquer quand même son programme, il susciterait une protestation unanime de l'opinion publique. Les populations de toutes races, et les Hongrois les premiers, ont fait trop longtemps cause commune avec le clergé pour la défense de leurs libertés politiques, pour que

cette solidarité d'intérêts puisse disparaître tout à coup, et les fidèles en voyant leurs évêques se lever pour défendre l'autonomie religieuse, reconnaissent encore en eux les antiques défenseurs de leurs saintes libertés.

En Hongrie plus que partout ailleurs, il y a un parti immense à à tirer de l'initiative individuelle et le gouvernement doit lui laisser le champ libre. Il ne doit exercer son action que pour encourager le développement des institutions qui existent déjà et provoquer la création de nombreux établissements indispensables à la prospérité industrielle du royaume. On croit trop généralement dans la vallée du Danube qu'il ne manque que des capitaux pour que les industries se créent et que le commerce se développe, et on est prêt à accueillir tout homme qui se vante de pouvoir par son initiative en amener de l'étranger. On ne comprend pas assez que les capitalistes ne viennent qu'avec l'espoir de prendre plus de richesses qu'ils n'en apportent, et que les capitaux étrangers sont un don funeste pour un pays qui n'est pas préparé à les utiliser comme auxiliaires du travail et comme stimulant de l'activité humaine.

Voilà ce que le gouvernement devrait se dire et il devrait dès maintenant diriger ses efforts en conséquence.

Le pays est doté d'un nombre suffisant d'écoles commerciales, mais il reste beaucoup à faire pour les écoles industrielles. Il faut surtout des écoles professionnelles destinées à former un personnel d'ouvriers et de contre-maîtres, qui constituent une armée de travailleurs pour l'industrie locale et qui soient prêts à fournir une main-d'œuvre suffisante pour de grandes manufactures. Chaque comitat devrait avoir des ateliers pour les divers métiers et des collections de modèles. Il serait facile à l'autorité d'organiser des conférences publiques, de fonder des bibliothèques populaires, de stimuler le goût et l'activité du peuple par des expositions et des concours pour l'application des sciences et des arts à l'industrie.

Le parti qui réalisera ce programme aura bientôt en main les destinées du pays. On croit en Hongrie que la prospérité de Budapest donne la mesure du développement économique du royaume. C'est une grave erreur. On peut bien au prix d'immenses sacrifices et en concentrant sur un point tous les efforts d'un peuple donner à une capitale une certaine splendeur qui surprenne les étrangers, mais cette prospérité factice n'est qu'un trompe-l'œil, si elle n'est pas le reflet d'un progrès qui s'étend au pays tout entier. Une nation n'est vraiment civilisée que si l'instruction a pénétré profondément dans les masses, et si l'enseignement secondaire est assez développé pour rendre les élèves aptes à aborder l'enseignement supérieur.

Tous les efforts des Hongrois doivent tendre au même but : la

suprématie de la race magyare sur les autres races du royaume, au moyen d'une civilisation supérieure. Pour y arriver, il faut développer l'instruction moyenne dans les principales villes d'où elle rayonnera dans les campagnes. Peu à peu toutes les fonctions qui exigent des études techniques seront exercées par des magyars, toutes les industries, toutes les sociétés pour l'amélioration du sort des travailleurs seront entre leurs mains, et ils se chargeront de faire pénétrer la civilisation jusque dans les chaumières.

Depuis un demi-siècle, le patriotisme hongrois a opéré des miracles; on peut encore tout en attendre, et si les ouvriers de la première heure pouvaient faire entendre leur voix, le sage Deák rappellerait que la prudence est la première qualité d'un gouvernement dans un pays aussi divisé; et le grand Széchény, montrant Fiume et la Porte de Fer qui s'ouvrent largement pour servir de débouchés au pays, conseillerait à la nation de diriger toutes ses forces vives vers l'industrie.

Edouard Marbeau.

MADAME DE SÉVIGNÉ

EN BRETAGNE

La correspondance de Mme de Sévigné, si vaste et si variée, compose une riche galerie, où se succèdent mille tableaux divers. Leur mérite et leur prix n'est plus à établir : deux siècles ont passé sur la mémoire du peintre, et autour de ce génie charmant se sont multipliés, sans nombre et sans mesure, les admirations et les hommages. La postérité s'est prononcée, et son suffrage a classé parmi les chefs-d'œuvre la collection de ces peintures tour à tour sublimes ou familières, ébauchées ou achevées, bienveillantes ou satiriques, mais qui toujours révèlent une main d'artiste, une âme de poète, une haute intelligence et un grand cœur.

Quelle variété dans les sujets! La France et l'étranger, la cour et la ville, l'idylle et la bataille, l'église et le salon, le duc et le laquais, la maison et la rue, le livre et la causerie, le festin et le pot-au-feu, l'art et la théologie, l'amour et la colère ; cette plume infatigable, ou plutôt cet incomparable pinceau a tout abordé, tout reproduit, en sorte que les tableaux déroulés sous nos yeux, représentent, au vif, une époque et une société.

La succession capricieuse des scènes, des idées et des images, est toute livrée au hasard des faits quotidiens et à la fantaisie primesautière de chaque heure. Ce logique et naturel désordre ajoute à leur charme une nouvelle saveur, car les brusques transitions, la variété des objets amusent et exercent l'esprit. Aussi, en nous permettant aujourd'hui de détacher respectueusement, pour les réunir en exposition particulière, ceux des tableaux qui se sont inspirés d'un même et spécial sujet, nous nous trouvons bien osés de soumettre au classement, à la catégorie, un mélange si exubérant et si libre de perles tombées en masse.

Il n'a pas, toutefois, paru sans intérêt d'isoler en groupe distinct et de présenter par conséquent, avec plus de relief, une série de faits disséminés dans toute la correspondance, mais relatifs à un sujet commun. Le recueil de ces traits épars forme un exposé complet, et, sans y rien perdre de leur netteté originelle, les détails différents ainsi rattachés les uns aux autres, forment un instructif ensemble.

Ce travail de rapprochement nous a spécialement tenté en ce qui concerne la Bretagne. Plus jalouse que tout autre de son autonomie

provinciale, qui a survécu avec ténacité aux modernes subdivisions de son territoire, cette belle, fière et chrétienne contrée exerce une attraction sympathique dont le passant lui-même ne saurait se défendre. On ne quitte pas ce vieux sol de granit sans y laisser, nous l'éprouvons, une moitié de son cœur.

Étrangère, elle aussi, par sa naissance et par sa famille à la rude province, Mme de Sévigné y a acquis droit de cité par son mariage, par de longs séjours et par de nombreuses amitiés. Châtelaine bretonne, elle conte ses habitudes, ses voisins, ses voyages; elle s'intéresse aux hommes et aux choses de la contrée, elle dit au jour le jour, l'histoire et la vie de la Bretagne au dix-septième siècle.

Tout cela, sans doute, n'a pu échapper aux lecteurs des lettres tant vantées ; aussi ne prétendons-nous pas le conduire à la découverte de diamants inconnus; notre tâche très modeste s'est bornée à extraire de l'écrin général, pour les coordonner et les présenter sous un jour d'ensemble, quelques pierres de même nuance qui ont paru pouvoir se marier en une seule parure. Nous voulons croire que leur richesse excusera les pauvretés de la monture et nous les offrons en reconnaissant souvenir, à nos chers amis de Bretagne [1].

I

SÉJOURS EN BRETAGNE

Mme de Sévigné, qui se montre si fière de ses propres ancêtres, les orgueilleux Rabutin, n'admet cependant pas qu'au point de vue de l'importance et de la noblesse, aucune comparaison puisse être désavantageuse à la famille bretonne où son mariage lui a fait place, et au nom de laquelle sa plume a donné l'immortalité : « Quatorze contrats de mariage de père en fils; trois cent cinquante ans de chevalerie; les pères quelquefois considérables dans les guerres de

[1] Les citations et extraits des Lettres de Mme de Sévigné renvoient à l'édition de M. de Sacy; mais, postérieurement à notre travail, à paru chez Hachette une édition plus complète qui s'est enrichie des découvertes de M. Capmas.

Bretagne, et bien marqués dans l'histoire, quelquefois retirés chez eux comme des Bretons; quelquefois de grands biens, quelquefois de médiocres, mais toujours de bonnes et grandes alliances; celles de trois cent cinquante ans, au bout desquels on ne voit que des noms de baptême, sont du Quelnec, Montmorency, Baraton et Châteaugiron. Ces noms sont grands; ces femmes avaient pour maris des Rohan et des Clisson. Depuis ces quatre, ce sont des Guesclin, des Coatquen, des Rosmadec, des Clindon, des Sévigné de leur même maison, des du Bellay, des Rieux, des Bodégat, des Plessis-Ireul, et d'autres qui ne me reviennent pas présentement jusqu'à Vassé et jusqu'à Rabutin [1]. » La marquise était exactement renseignée sur tous ces points par une « Litanie des Sévigné [2] » due à l'abbé de Coulanges. Elle eût pu ajouter que ces illustres ascendants, dont l'un fut, en 1440, créé banneret par le duc Jean V de Bretagne, se distinguèrent aussi par leurs pieuses largesses, car, depuis 1407, nous trouvons les traces de fondations en faveur des paroisses et prieuré de Vitré, établies par Anne, Guyon, Joachim, Guy de Sévigné.

Cette vieille souche bretonne avait pris naissance auprès de Rennes, dans la commune actuelle de Gevézé, au manoir de Sévigné, mais vivait dans le pays de Vitré. En 1590, le sénéchal de Bréquigny la signale comme une de celles qui se sont montrées les plus acharnées pour la défense de la religion dans les guerres de cette époque; les aïeux de Sévigné partagent cet honneur avec ceux de plusieurs familles encore subsistantes dans le pays de Vitré. Le sénéchal, en effet, mentionne après eux comme d'incorrigibles ligueurs : Michel Lemoyne, Jean Frain, François Leziard, Guillaume Lecocq et le sire de Malnoë.

Les titres des Sévigné furent examinés en 1670, par la chambre établie à Rennes, pour le contrôle des prétentions nobiliaires, et par arrêt du 7 novembre ce tribunal déclara la famille noble et d'ancienne extraction.

Le 1er août 1644, le marquis Henri de Sévigné, seigneur de Sévigné, de Coatquen, de Bodégat, d'Etrelles, de Lestreumeur et de Launai, maréchal de camp et gouverneur de Fougères, épousa Marie de Rabutin-Chantal. La marquise n'a que rarement laissé tomber de sa plume le nom et le souvenir de ce gentilhomme breton, auquel elle avait apporté, avec la grâce de ses dix-huit printemps, une fortune considérable pour l'époque : « cent mille écus [3] ! » Imitant cette réserve, nous dirons seulement qu'il ne se piqua ni de fidélité ni d'économie. Bussy-Rabutin a écrit de lui :

[1] T. I, p. 185. — [2] T. I, p. 293. — [3] T. I, p. 470.

« Quoiqu'il eût de l'esprit, tous les agréments de Marie ne le purent fixer : il aima partout et n'aima jamais rien de si aimable que sa femme [1]. » Ce volage époux fut tué en duel le 5 février 1651 par le chevalier d'Albret, laissant un fils, Charles, marquis de Sévigné, et une fille mariée plus tard au comte de Grignan.

Mme de Sévigné passa en Bretagne plusieurs années de son union. Devenue veuve, elle dut partager son temps entre Paris, où les divers intérêts de ses enfants ne lui permettaient pas de se laisser oublier ; l'abbaye toute voisine de Livry, dont jouissait M. de Coulanges, son oncle et commensal ; la Bourgogne, où elle possédait du chef de sainte Chantal, sa grand'mère, le château de Bourbilly ; la Bretagne, où l'attirait le soin de ses affaires, et plus tard la Provence, que gouvernait son gendre.

La Bretagne a donc large part dans sa vie. Le tiers de sa correspondance est daté de cette province.

Pour la première fois en 1666, elle écrit : « J'ai passé l'hiver en Bretagne [2]. » Mais si ces lettres des années précédentes n'ont pas été conservées, nous voyons dans la suite, par la façon dont elle entretient Mme de Grignan sur les choses et sur les personnes de la province, qu'ensemble elles y avaient déjà passé de longues années.

De 1671 à 1690, la correspondance de Mme de Sévigné mentionne tous les quatre ans un voyage en Bretagne ; ces passages de diverses durées équivalent environ à un séjour de six ans.

Elle est trop grande dame pour exécuter ces longs voyages au moyen des voitures publiques : « J'ai vu passer la diligence : on ne peut point languir dans une telle voiture ; il vient un cahos qui vous culbute, et l'on ne sait où l'on en est [3]. » La marquise voyage « à deux calèches, sept chevaux de carrosse, un cheval de bât qui porte le lit, et trois ou quatre hommes à cheval. Je serai dans ma calèche, tirée de mes deux beaux chevaux ; l'abbé sera quelquefois avec moi. Dans l'autre, mon fils, La Mousse et Hélène. Celle-ci aura quatre chevaux avec un postillon [4]. » La voiture est solide : « Mes arcs sont forgés de la propre main de Vulcain : à moins que de venir de cette fournaise, ils n'auraient pas résisté à un troisième voyage de Bretagne [5]. » Cependant on n'arrive pas sans accident : « Nous avons été incommodés de la chaleur ; un de mes beaux chevaux demeura dès Palaiseau ; notre essieu rompit hier dans un lieu merveilleux [6]. »

Quelquefois Mme de Sévigné se rend en Bretagne par eau : « Voilà vingt bateliers autour de nous, chacun faisant valoir la qualité des

[1] T. VIII, p. 125. — [2] T. I, p. 133. — [3] T. V, p. 300. — [4] T. I, p. 440. — [5] T. I, p. 461. — [6] T. VI, p. 481.

personnes qu'il a menées, et la bonté de son bateau. L'un nous paraissait trop jeune, l'autre trop vieux ; l'un avait trop d'envie de nous avoir, cela nous paraissait d'un gueux dont le bateau était pourri. Enfin la prédestination a paru visible sur un grand garçon fort bien fait, dont la moustache et le procédé nous ont décidés [1].

« Nous sommes montés dans le bateau à six heures, par le plus beau temps du monde. J'y ai fait placer le corps de mon grand carrosse, d'une manière que le soleil n'a point entré dedans. Nous avons baissé les glaces. L'ouverture du devant fait un tableau merveilleux ; les portières et les petits côtés nous donnent tous les points de vue qu'on peut imaginer. Nous ne sommes que l'abbé et moi, dans ce joli cabinet, sur de bons coussins, bien à l'air, bien à notre aise : tout le reste, comme des cochons sur la paille. Nous avons mangé du potage et du bouilli tout chaud : on a un petit fourneau on mange sur un ais dans le carrosse, comme le roi et la reine. Voyez, je vous prie, comme tout s'est raffiné sur notre Loire... Je regarde, j'admire cette belle vue qui fait l'admiration des peintres... Nous passons tous les ponts avec un plaisir qui nous les fait souhaiter... Nous parcourons toute cette belle côte, et nous voyons deux mille objets différents, qui passent incessamment devant nos yeux comme autant de paysages nouveaux [2]. » Dans ces occasions, on fait étape à Saumur « pour entendre la messe à la bonne Notre-Dame [3] », c'est-à-dire au sanctuaire des Ardilliers, déjà célèbre alors ; puis on s'arrête à Angers pour vénérer le saint évêque Arnaud qui, à quatre-vingt-sept ans, est encore plein « de sainteté, de vigilance pastorale, d'amour de Dieu et du prochain. »

Cette pittoresque locomotion n'était pas sans présenter des inconvénients : « Nous nous engravâmes et nous demeurâmes à deux cents pas de notre hôtellerie, sans pouvoir aborder. Nous revînmes au bruit d'un chien, et nous arrivâmes à minuit dans un *tugurio*, plus pauvre, plus misérable, qu'on ne peut vous le représenter : nous n'y avons trouvé que deux ou trois vieilles femmes qui filaient et de la paille fraîche, sur quoi nous avons tous couché sans nous déshabiller [4]. » Ou encore : « Toujours le vent contraire : tout se fait à force de rames [5]. »

Tantôt, enfin la marquise est voiturée par son amie la duchesse de Chaulnes : « Dans le meilleur carrosse, avec les meilleurs chevaux, la plus grande quantité d'équipages, de fourgons, de cavaliers, de commodités, de précautions que l'on puisse imaginer [6] ; — un grand train, deux carrosses à six chevaux, un fourgon, huit cavaliers, enfin

[1] T. IV, p. 6. — [2] T. VII, p. 2. — [3] T. VII, p. 487. — [4] T. IV, p. 12. — [5] T. VII, p. 485. — [6] T. IX, p. 310.

à la grande [1]. » On parcourt cette fois « la vallée de cette belle Seine et les plus agréables pays du monde; ses bords n'en doivent rien à ceux de la Loire, ils sont gracieux, ils sont ornés de maisons, d'arbres, de petits saules, de petits canaux qu'on fait sortir de cette grande rivière : en vérité cela est beau [2]. »

II

LES ROCHERS

Dans cette Bretagne, à laquelle aboutissaient de si longs voyages, la famille possédait plusieurs terres; mais c'est le manoir des Rochers qui tient la grande place dans les sollicitudes et dans les affections de Mme de Sévigné.

Ce joli domaine que les visiteurs un peu exagérés de 1671 comparent au château de « Combourg [3], » et où Ogée signale dès 1270 un Jamet de Sévigné, fut définitivement apporté dans la famille par Anne, fille et héritière de Guillaume de Mathellon, laquelle épousa, au milieu du quinzième siècle Guillaume de Sévigné. La seigneurie relevait, en première mouvance, de la baronnie de Vitré, c'est-à-dire de la maison de la Trémouille, qui avait succédé aux droits des anciennes maisons de Vitré, de Rieu, de Coligny; et qui avaient réuni la suzeraineté de Vitré à celle de Laval. « Mon fils attend M. de la Trémouille, afin de rendre tous ses devoirs [4]. » Les châtelains avaient fait solennellement aveu l'an 1453, l'an 1667 et l'an 1668. Les fermages rapportent, d'après M. de Sévigné, six mille livres de rente, et le fond est estimé cent vingt mille livres.

La route, verte et accidentée qui, aujourd'hui, de Vitré, conduit au bourg d'Argentré paraît serpenter aux abords d'une forêt, tant sont pressés les arbres qui surgissent, en grand nombre, des haies et des buissons, autour de chaque culture et de chaque héritage. A mi-chemin, c'est-à-dire à une grande lieue de Vitré, elle gravit un coteau couronné de bois étendus. Au sommet de cette éminence se dresse, dit l'aveu de 1688, « le manoir seigneurial des Rochers, ci-devant situé en la paroisse de Saint-Martin de Vitré, et, depuis, distrait de ladite paroisse, réuni et incorporé à la paroisse d'Étrelles, par sentence de l'évêque de Rennes, le 31 août 1683, » mais restitué à la circonscription de Vitré par arrêté du 18 septembre 1797. Le domaine paraît n'avoir jamais fait partie de la commune d'Argentré, bien qu'en 1402 Guillaume et Louis de Sévigné figurent sur le registre de la confrérie de cette paroisse. La vieille gentilhom-

[1] T. IX, p. 299. — [2] T. IX, p. 329. — [3] T. II, p. 90. — [4] T. X, p. 33.

mière doit son nom à des rochers qu'ont vu niveler les vieillards d'aujourd'hui, et qui émergeaient du sol, à l'ouest des parterres.

Elle passa, après la mort de l'illustre marquise et de son fils à sa petite-fille, Pauline de Grignan, marquise de Simiane, puis fut vendue à un voisin, ami et allié, Jean-Paul des Nétumières, fils du comte des Nétumières de Tizé. C'est à l'obligeance empressée de Mme la comtesse Charles des Nétumières et de ses fils qu'un visiteur, quelquefois importun de ces beaux lieux, doit de pouvoir aujourd'hui les décrire.

Protégé, d'un côté, par les grands rideaux verts de son parc, le château domine, d'autre part, un étroit et pittoresque vallon dont les arbres et les prairies sont arrosés par « des étangs et une petite rivière [1]. » Au loin, les perspectives s'étendent sur toute la contrée, c'est-à-dire sur un océan de feuillage que perce la lanterne à jour du joli clocher d'Etrelles. Dans une telle situation, la châtelaine pouvait répondre à Mme de Coulanges qui lui conseillait de quitter ces *humides* Rochers : « Humide vous-même !... nous sommes sur une hauteur. C'est comme si vous disiez : votre humide Montmartre [2]. »

La barrière d'entrée, toute voisine de la route à son point culminant, est cette « porte de Vitré [3] » devant laquelle la comtesse de Quintin, paralytique « est passée ce matin... elle a demandé à boire un petit coup de vin ; on lui en a porté, elle a bu sa chopine, et puis s'en est allée au Pertre... Que dites vous de cette manière bretonne, familière et galante [4] ? »

Tout aussitôt se présente une vaste esplanade « contenant tout ensemble quatre journaux de terre ou environ ; » c'est la « place Madame, semblable à un grand belvédère d'où la campagne s'étend à trois lieues d'ici vers une forêt de M. de la Trémouille [5] , » celle du Pertre : cette terrasse rectangulaire, immense cour gazonnée, s'élève au-dessus du « moulin des Rochers et de la métairie des Bas-Rochers. » Les grilles du parterre la limitent à gauche : à droite elle est bordée par de longs bâtiments de service, assez récents, et qui ont remplacé « le jeu de paume, le manège à travailler les chevaux, les logements pour le receveur, et la grande grange, avec le pressoir et autre commodité. »

Au fond, dans l'angle gauche, se rencontrent, en équerre, les deux ailes qui composent l'élégant manoir, « avec leurs grosses tours et tourelles, » aux capuchons inégaux et pittoresques. Au milieu du dix-huitième siècle, en même temps que disparaissait, autour de la

[1] T. VIII, p. 98. — [2] T. X, p. 116. — [3] T. IX, p. 354. — [4] T. II, p. 31. — [5] T. VIII, p. 102.

maison noble, l'appareil féodal, « défenses, canonnières, fortifications, hautes murailles, fossés, grand portail ; » une construction s'est élevée, en prolongement de l'une des ailes, mais sans atteindre la svelte toiture du bâtiment primitif, et sans trop défigurer cette demeure historique, dont les dispositions intérieures ont varié, dont l'ancien mobilier a été dispersé, mais où l'on trouve encore la chambre de Mme de Sévigné, et où trône sa gracieuse image, au milieu des portraits de tous ceux qu'elle a aimés.

La chapelle, édifice circulaire, qui n'a subi aucune modification, élève sa petite coupole à gauche de la cour, contre les jardins.

Ceux-ci « joignant ledit manoir seigneurial et lesdites cour et avant-cour sont aussi clos et fermés de muraille » sauf sur le côté où ils dominent la plaine « avec un mur d'appui » pour « la belle vue. — Ils concernent ensemble dix journaux de terre, ou environ [1] ». Ces jardins « d'une beauté surprenante [2], » encore aujourd'hui soigneusement entretenus, et disposés en parterre français, avec de nobles allées larges et droites, « tout à fait selon le dessin de M. Lenôtre [3], » ne sont pas déparés, par des cèdres magnifiques qui ne datent que d'un demi-siècle. « Le parterre de vos pères est devenu si beau, si bien planté, si fort à la mode, si plein de fleurs et d'orangers que vous ne le reconnaîtriez pas [4]. Nous y sommes tout entourés de fleurs d'oranger et de jasmins ; et nous en sommes tellement parfumés les soirs, que par cet endroit, je crois être en Provence [5]. » Les jardins se terminent du côté du parc par la place Coulanges [6]. Cette belle esplanade semi-circulaire est remarquable par « la porte de fer [7], » belle grille dont les cinq ouvertures conduisent au parc, et aussi par cet « écho » célèbre « qui est un petit rediseur de mots jusque dans l'oreille [8] », et dont les effets bizarres s'apprécient surtout à deux places précises marquées par deux pavés au centre de l'hémicycle.

Au delà des murs de ce parterre commence le célèbre parc « ou bois de décoration, garni de grands et anciens bois de haute futaie, dans lequel il y a plusieurs bocages, de belles et grandes allées, un jeu de pailmail, un labyrinthe, des garennes et refuges à lapins, vergers, champs et semis : joignant... ledit grand jardin des Rochers, et, du côté d'Orient les terres de la métairie de la Ferronière, et, vers septentrion, par plusieurs endroits, les terres de la Conterie : le tout s'entretenant, et contenant ensemble cinquante journaux ou environ [9]. » Le labyrinthe [10], si laborieusement édifié par Mme de Sévigné de 1667 à 1695, occupait, sur les derrières, la place du potager

[1] T. X, p. 36. — [2] Id. — [3] T. X, p. 36. — [4] T. IX, p. 402. — [5] T. IX, p. 408. — [6] T. IX, p. 36. — [7] T. IX, p. 388. — [8] T. IX, p. 59. — [9] T. I, p. 133. — [10] T. XI, p. 151.

actuel : « pour mon labyrinthe, il est net, il a des tapis vers, et les palissades sont à hauteur d'appui. Cet aimable lieu [1] » a complètement disparu; mais le parc subsiste. « Tout de bon, rien n'est si beau que ces allées [2]; — ce sont des galeries [3]... — d'un agrément auquel je ne m'accoutume pas [4]. » Elles se nomment : « la Solitaire... si belle et si bien plantée... qui contient douze cents pas... la plus belle de mes allées, ou du moins la plus nouvelle [5]; l'Infinie [6], » allée courbe dont on ne voit pas l'extrémité : « la Sainte-Horreur [7], » toute sombre et voisine des jardins : « l'Humeur de ma mère [8], » dans la direction de Vitré; « le Cloître [9], » place plantée à quatre rangs d'arbres; et enfin « le Mail, encore plus beau que tout le reste [10], » autrement appelé « l'Humeur de ma fille [11], — où règne un silence, une tranquillité, une solitude, que je ne crois pas qu'il soit aisé de rencontrer ailleurs [12]. » Tous ces bois sont « d'une beauté extraordinaire et font une ombre agréable; ils ont quarante ou cinquante pieds de hauteur [13]. » M. de Coulanges ose même écrire, et pour un contemporain du Roi-Soleil, c'était presque un blasphème : « On ne peut assez louer toutes les allées des Rochers; elles auraient leur mérite à Versailles : c'est tout dire [14]. » Sans doute les arbres qu'on admire aux mêmes places aujourd'hui ne sont pas ceux de la marquise. Plusieurs des propriétaires successifs ont imité le goût marqué du jeune Charles de Sévigné pour les coupes réglées et autres. Mais la nature a réparé ces outrages, et restitué au beau parc du dix-septième siècle ses riches frondaisons.

L'aveu de 1688, que nous venons de citer à plusieurs reprises, énumère encore « des champs, pièces de terre, une grande et une petite chesnaie, un bois taillis contenant treize journaux de terre ou environ, de grands moulins à eau, l'étang de Beuvron, » si poétiquement encadré dans une ceinture de bois touffus, « et la grande prée des Rochers. »

Tel est, dans son ensemble, le séjour que Mme de Sévigné ne se lassait ni d'embellir ni d'admirer; « ce lieu qui me plaît, et dont les promenades sont agréables, et dont la vie me convient et me charme [15]; » cette demeure qui la reposait de Paris, et où elle n'avait pas, comme dans Versailles, à déplorer « la violence dont l'art opprime la pauvre nature [16]; cette retraite « où je suis transportée de joie; car j'ai bien besoin de repos... j'ai besoin de dormir, j'ai besoin de me rafraîchir, j'ai besoin de me taire [17]. »

[1] T. II, p. 39. — [2] T. I, p. 459. — [3] T. IV, p. 115. — [4] T. IV, p. 161. — [5] T. VII, p. 225-227. — [6] T. VII, p. 85. — [7] T. IX, p. 388. — [8] T. V, p. 272. — [9] T. 7, p. 227. — [10] T. IV, p. 161. — [11] Id. — [12] T. II, p. 20. — [13] T. IV, p. 28. — [14] T. VIII, p. 165. T. II, p. 27. — [15] T. IX, p. 437. — [16] T. IV, p. 408. — [17] T. II, p. 73.

III

LES SERVITEURS

On ne vient point aux Rochers pour y faire dépense. On s'y rend au contraire pour remédier au désordre [1] : « Point d'argent, qu'à la pointe de l'épée; de petits créanciers dont je suis étranglée; des chevaux de carrosse à racheter; en sorte que j'ignore comme j'aurais pu faire... Au lieu qu'en passant l'hiver en ce pays, j'aurai le temps de respirer [2]. — Je m'amuserai à payer mes dettes et à manger mes provisions [3]. » Aussi la marquise arrive comme une furie : « Pour me faire payer, je ne veux entendre ni rime ni raison. C'est une chose étrange que la quantité d'argent qu'on me doit; je dirai toujours, comme l'avare : de l'argent, de l'argent. » Cette fureur, ajoutons-le vite, ne durait pas [4] : « J'ai donné d'assez grosses sommes, depuis mon arrivée : un matin huit cents francs; l'autre, mille francs; l'autre, cinq; un autre jour, trois cents écus. Il semble que ce soit pour rire; ce n'est que trop une vérité. Je trouve des métayers et des meuniers qui me doivent toutes ces sommes et qui n'ont pas un unique sou pour les payer : que fait-on? Il faut bien leur donner. Vous croyez bien que je n'en prétends pas un grand mérite, puisque c'est par force [5]. »

Malgré ce parti pris d'économie, l'habitation était desservie par de nombreux serviteurs, qui forment autour de la châtelaine une maison des plus respectables.

Le chiffre de leurs gages était peu élevé. Il est parlé d'un domestique de M. de Sévigné qui gagnait quarante ou cinquante écus; point de vin, ni de graisse, ni de levûre de lard [6]. »

Le régisseur et sénéchal *Vaillant* [7] est l'homme de confiance; il surveille en premier l'administration du domaine; nous le voyons même dépositaire de pièces importantes.

Rahuel, d'abord concierge à l'hôtel de Vitré [8], puis appelé aux Rochers en même qualité, est curieux et causant comme tous ses confrères : « Le chevalier de Buous a eu un dialogue admirable avec Rahuel : il lui demanda ce que c'était que M. de Grignan, et qui j'étais. Rahuel disait : Ce M. de Grignan, c'est un homme de grande condition : il est le premier de la Provence; mais il y a bien loin d'ici. Madame aurait bien mieux fait de marier Mademoiselle auprès de Rennes [9]. »

[1] T. IX, p. 464. — [2] T. III, p. 481. — [3] T. VI, p. 480. — [4] T. VII, p. 78. [5] T. VIII, p. 55. — [6] T. IV, p. 64. — [7] T. IV, p. 59. — [8] T. III, p. 121. — [9] T. III, p. 480.

Hélène Delan est la première femme de chambre. Elle avait épousé Beaulieu, qui, comme elle, était au service de Mme de Sévigné. Au départ de 1675 pour les Rochers, une grossesse retient à Paris cette servante très affectionnée : « Hélène ne vient pas avec moi; j'ai tant tardé, qu'elle est dans son neuf [1]. » Un mois après : « Elle n'est point encore accouchée : ces créatures-là ne comptent jamais juste [2]. » En février sa maîtresse, malade, la rappelle en Bretagne : « J'ai compris que je ne pouvais m'en passer... Il y a tant d'incommodité dans la santé qui suit la guérison d'un rhumatisme qu'on ne saurait se passer d'être bien servie [3]. »

La compagne d'Hélène, Marie, fille de maître Paul le jardinier de Livry, est si intelligente, que toujours « elle se doute de ce qu'on veut lui dire. Elle fut aimée de bonne heure : « La veuve de maître Paul est outrée : il s'est trouvé un anicroche à son mariage; son grand bênet d'amant ne l'aime guère; il trouve Marie bien jolie et bien douce... Ma fille, je vous eusse fait cacher, si j'avais voulu être aimée... Celui-là visait à Marie; mais il a tiré sur la jardinière et le mal est incurable. J'emmène Marie pour l'empêcher de couper l'herbe sous le pied de sa mère; ces pauvres mères [4] ! » Marie soigna quelque temps la petite Blanche de Grignan, « qui l'aime et la connaît fort [5]. » Pendant l'absence d'Hélène, elle la supplée très suffisamment, auprès de sa maîtresse : « Ne soyez point en peine de l'absence d'Hélène. Marie me fait fort bien; je ne m'impatiente point [6]. » C'est elle enfin qu'on appelle, « avec de l'eau froide et de l'eau de la Reine de Hongrie, » lorsque Mme de Sévign rêvant à sa fille, se prend à soupirer et à pleurer « d'une manière immodérée [7]. »

L'indulgente maîtresse tolérait avec bienveillance les espièglerie de ces caméristes. Elles avaient un jour imaginé de lui remettre une lettre supposée. Cette supercherie, qui, paraît-il, était fort innocente, réussit au delà de leurs désirs : « Elle me virent vous envoyer cette lettre, partagées entre pâmer de rire et mourir de peur : Comment, disait Hélène, se moquer de sa maîtresse! Mais disait Marie, c'est pour rire, cela réjouira Madame la comtesse. Enfin elles ont tant tortillé autour de moi, que m'ayant trouvée dans un bon moment, elles ont tâté et trouvé le terrain favorable, et m'ont avoué qu'elles avaient fait écrire cette lettre... Elles m'ont dit qu'elle était encore toute mouillée; que je devais bien la reconnaître pour une friponnerie, plutôt que de vous l'envoyer, que depuis trois nuits elles ne dormaient pas, qu'enfin elles me deman-

[1] T. IV, p. 81. — [2] T. IV, p. 257. — [3] T. VII, p. 32. — [4] T. II, p. 420. — [5] T. II, p. 476. — [6] T. IV, p. 29. — [7] T. IV, p. 220.

daient pardon. Voyez si vous ne retrouvez pas votre mère à ces sottes simplicités [1]. »

Beaulieu, le maître d'hôtel, ou pour parler le langage du temps, l'officier, jouissait d'une entière confiance. Son nom véritable est Michel Lanier; mais, à cette époque, tous les domestiques portaient un nom de fantaisie, se rapportant à leurs fonctions spéciales ou à leur lieu natal. Quand, lassée par de longues importunités, sa maîtresse permet à un copiste de reproduire le portrait de Mme de Grignan, œuvre de Mignard [2], « Beaulieu ne quitte pas l'original [3]. » Il est chargé de régler avec les créanciers de la maison. Nous le voyons enfin honoré d'une mission plus délicate, concernant le jeune marquis de Grignan : « J'ai bien envie d'apprendre comme il se démêlera de tous les devoirs de Paris et de la cour... J'ai mandé à Beaulieu de me bien conter tout ce qu'il dira, fera, et comme il est de sa petite personne [4]. » Et plus loin : « Beaulieu célèbre l'honnêteté du marquis [5]. » En 1691, ce fidèle serviteur tomba gravement malade, et mourut d'une pleurésie après avoir été saigné dix fois. Hélène ne lui survécut pas : « Cette jeune femme et son mari, qui était un joli homme, sont morts tous deux, à six mois l'un de l'autre; je regrette fort cette perte, car ces gens-là me servaient fort bien. Je n'ai pu m'empêcher de parler de ces pauvres gens-là [6]. »

Hébert avait d'abord exercé à Paris et aux Rochers les fonctions remplies ensuite par Beaulieu. Sa maîtresse en faisait grand cas : « Hébert, hélas! je ne l'ai plus ! J'eus l'esprit l'autre jour, en riant, de le donner à Gouville et de lui dire qu'il fallait qu'il le plaçât dans cet hôtel de Condé, qu'il s'en trouverait bien, qu'il me remercierait, que je répondais de lui. M. de la Rochefoucauld et Mme de la Fayette se mirent sur les perfections d'Hébert; cela demeura là il y a trois semaines. Je fus tout étonnée quand Gouville l'envoya quérir hier. Hébert s'habille en gentilhomme, il y alla. Gouville lui dit qu'il lui donnerait une place à l'hôtel de Condé qui lui vaudrait deux cent cinquante livres de rente, logé, nourri et tout cela en attendant mieux ; mais que présentement, il l'envoyait à Chantilly pour distribuer tout le linge par compte, pendant que le roi y sera. Il prit donc dix coffres sur son soin et partit pour Chantilly [7]. » Et huit ans après : « J'ai eu un grand chagrin pour le fidèle Hébert : Gouville qui voulait qu'Hébert lui découvrît tout ce qui se passait à l'hôtel de Condé, l'a attaqué sur certains revenant-bon des choses qu'il doit donner à chacun et qu'on ne prend point, qui lui ont fait un crime, quoique cela se soit toujours fait

[1] T. VII, p. 87. — [2] T. V, p. 230. — [3] T. IX, p. 352. — [4] T. X, p. 65. [5] T. X, p. 222. — [6] T. X, 336. — [7] T. I, 398.

dans cette maison. Il s'est mêlé des ennemis et des envieux. Quoi qu'il en soit, il est dehors pour avoir été seulement soupçonné. L'état où il est, marque son innocence. Il a de l'esprit, il écrit à merveille. Il a senti les injustices de la cour, comme le berger de la fable; s'il trouvait ma livrée dans son coffre : doux trésor! dirait-il, je vous reprends [1]. »

Larmechin est le valet de chambre particulier de M. de Sévigné; mais s'il ne fait pas proprement partie de la maison, il accompagnait toujours son maître, qui a souvent visité la marquise aux Rochers. L'hiver de 1676, où Mme de Sévigné fut si souffrante d'un rhumatisme, et où elle se trouvait, nous l'avons vu, accidentellement privée des soins d'Hélène, elle écrivait : « Je suis admirablement bien servie par Larmechin, qui ne me quitte ni jour ni nuit [2]. » — « Larmechin fait des merveilles jour et nuit [3]. » — « Le frater m'a été d'une consolation que je ne puis vous exprimer; Larmechin, de son côté, m'a toujours surveillée depuis cinq semaines, et je ne comprends pas du tout ce que j'eusse fait sans ces deux personnes [4]. » Voici ses dernières nouvelles : « Larmechin est marié à une très bonne et jolie héritière de ce pays, il devient Breton [5] ».

Pilois est le célèbre jardinier, qui, sous la direction personnelle de la châtelaine, présidait aux arrangements du parc, du parterre et aux « dix ouvriers qui me divertissent fort [6]. » — « Pilois est toujours mon favori; et je préfère sa conversation à celle de plusieurs qui ont conservé le titre de chevaliers au parlement de Rennes [7]. » — « Mon fils me fait les compliments de Pilois et des ouvriers qui ont fini le labyrinthe. Je les reçois et je les aime et je les remercie [8]. » — « Tout le monde se meurt aux Rochers et à Vitré, de la dyssenterie et des fièvres pourprées; j'ai tremblé pour Pilois [9]. » Voici le compliment de ce brave homme, « la bêche sur l'épaule », pour la naissance du petit marquis de Grignan : « Madame, je viens me réjouir, pas moins, parce qu'on m'a dit que Madame la comtesse était accouchée d'un petit gars. Cela vaut mieux que toutes les phrases du monde [10]. »

Aucun détail d'ailleurs n'échappait à la maîtresse de maison; elle est en état de surveiller et de conseiller avec compétence jusque dans sa cuisine : « Vous croyez mon fils habile et qui se connaît en sauces et sait se faire servir? Ma bonne, il n'y entend rien du tout, et moi que vous méprisez tant, je suis l'aigle; et on ne juge de rien sans avoir regardé la mine que je fais. Je règne sur des ignorants [11]. »

[1] T. VI, p. 137. — [2] T. IV, p. 233. — [3] T. IV, p. 235. — [4] T. IV, p. 259. — [5] T. VIII, p. 163. — [6] T. IV, p. 59. — [7] T. I, p. 487. — [8] T. XI, p. 151. — [9] T. V, p. 58. — [10] T. II, p. 177. — [11] T. VIII, p. 56.

Il n'est demeuré aux Rochers qu'un seul manuscrit du temps de Mme de Sévigné; et comme pour faire honneur à ses qualités de bonne ménagère, ce manuscrit est un compte de cuisine.

A l'office, nous trouvons les valets : *la Beauce* [1], qui allait chercher les lettres à Vitré; *la Brie* [2]; — *Rencontre*, courrier qu'on envoie par avance aux Rochers, « afin de ne pas retrouver la poussière de quatre ans [3]. » Puis les cochers et palefreniers; Lombard, Langevin, Laporte.

Jacquine et *la Turquesine* [4] sont les filles de cour qui bretonnaient en leur langage, et dont l'une causa grand émoi dans la maison : « Voilà tout présentement le laquais de l'abbé, qui se jouant comme un jeune chien avec l'aimable Jacquine l'a jetée par terre et lui a rompu le bras et démis le poignet : les cris qu'elle fait sont épouvantables; c'est comme si une furie s'était rompu le bras en enfer [5]. » Ces demoiselles sont fort sensibles aux grâces de leur jeune maître et ne le laissent point partir sans démonstrations : « Je voudrais pouvoir vous décrire leurs pleurs et leurs cris en voyant monter votre frère à cheval : c'est une scène; pour moi, j'eusse pleuré :

Mais les voyant ainsi,
Je me suis mise à rire et tout le monde aussi [6].

Louison est une petite qu'on emmène dans les bois « avec sa canne [7] ».

Enfin, le personnel entier compose, « officiers et laquais, une troupe de plus de trente [8] ».

Dans cette énumération de la domesticité n'est plus compris Picard, le laquais récalcitrant dont le renvoi nous procure une narration : « Vous savez qu'on fait les foins; je n'avais pas d'ouvriers; j'envoie dans cette prairie que les poètes ont célébrée, prendre tous ceux qui travaillaient, pour venir nettoyer ici, et en leur place, j'envoie tous mes gens faner. Savez-vous ce que c'est que faner? Il faut que je vous l'explique : faner, c'est la plus jolie chose du monde : c'est retourner du foin en batifolant dans une prairie; dès qu'on en sait tant, on sait faner. Tous mes gens y allaient gaiement; le seul Picard vint me dire qu'il n'irait pas, qu'il n'était pas entré à mon service pour cela, que ce n'était pas son métier, et qu'il aimait mieux s'en aller à Paris. Ma foi, la colère m'a monté à la tête; je songeai que c'était la centième sottise qu'il m'avait faite; qu'il n'avait ni cœur ni affection, en un mot la mesure était comble. Je l'ai pris au

[1] T. V, p. 372. — [2] T. VIII, p. 362. — [3] T. VII, p. 46. — [4] T. II p. 8. — [5] T. II, p. 75. — [6] T. II, p. 8. — [7] T. VII, p. 75. — [8] T. X, p. 246.

mot, et quoi qu'on m'ait pu dire pour lui, je suis demeurée ferme comme un rocher, et il est parti. C'est une justice de traiter les gens selon leurs bons ou mauvais services. Si vous le revoyez, ne le recevez point, ne le protégez point, et songez que c'est le garçon du monde qui aime le moins à faner, et qui est le plus indigne qu'on le traite bien [1]. »

Sauf ce mutin, tous les serviteurs de Mme de Sévigné lui étaient très attachés : « Tous vos gens vous obéissent admirablement : ils ont des soins de moi, ridicules; ils viennent me trouver le soir, armés de toutes pièces, et c'est contre un écureuil qu'ils veulent tirer l'épée [2]. » — « Vous avez peur, ma fille, que les loups ne me mangent, c'est depuis que nous savons qu'ils n'aiment pas les cotrets ; il est vrai qu'ils feraient un assez bon repas de ma personne; mais j'ai tellement mon infanterie autour de moi, que je ne les crains point [3]. J'ai été mille fois mieux ici qu'à Paris; je suis servie et traitée comme la reine [4]. » La marquise apprécie beaucoup ces attentions. Nous la voyons, reconnaissante et gracieuse, se prêter volontiers aux plaisirs de tous. Voici le carnaval : « Hier, sans avoir vu aucun mouvement, ma belle-fille sortit un moment avant souper... Nous passons dans la salle, que nous trouvons éclairée, et ma belle-fille, toute masquée, au milieu de tous ses gens et les nôtres qui étaient aussi en mascarade... si plaisamment fagotés que la surprise se joignant au spectacle, ce fut un cri, un rire, une confusion qui réjouit fort notre souper, car nous ne savions qui nous servait ni qui nous donnait à boire. Après le souper, tout dansa; il y eut des sonnoux. On dansa tous les passe-pieds, toutes les menuets, toutes les courantes du village, tous les jeux des gars du pays [5]. » Et, à l'occasion de la naissance du petit Grignan : « On a bu à la santé du petit bambin à plus d'une lieue à la ronde. J'ai donné de quoi boire, j'ai donné à souper à mes gens, ni plus ni moins que la veille des Rois [6]. »

N'oublions pas, après les gens, un petit animal qui remplace aux Rochers la jolie chienne Marphise, laissée à Paris. « La princesse m'a donné le plus beau petit chien du monde : c'est un épagneul, c'est toute la beauté, tout l'agrément, toutes les petites façons... Cela est joli à voir briller et chasser devant soi dans une allée [7]. » — « Voici l'aventure : j'appelais, par contenance, une chienne courante d'une Madame qui demeure au bout de ce parc. Mme de Tarente me dit : Quoi, vous savez appeler un chien ? Je veux vous en envoyer un, le plus joli du monde. Je la remerciai et lui dis la résolution que

[1] T. II, p. 34. — [2] T. VI, p. 87. — [3] T. IV, p. 81. — [4] T. II, p. 279. — [5] T. VI, p. 216. — [6] T. II, p. 177. — [7] T. IV, p. 82.

j'avais prise de ne me plus engager dans cette sottise : cela passa, on n'y pense plus. Deux jours après, je vois entrer un valet de chambre avec une petite maison de chien, toute pleine de rubans, et sortir de cette jolie maison un petit chien tout parfumé, d'une beauté extraordinaire, des oreilles, des soies, une haleine douce, petit comme Sylphide, blondin comme un blondin ; jamais je ne fus plus étonnée, ni plus embarrassée. Je voulus le renvoyer ; on ne voulut jamais le reporter... Il ne mange que du pain, je ne m'y attache point, mais il commence à m'aimer : je crains de succomber. Voilà l'histoire, que je vous prie de ne point mander à Marphise, à Paris ; car je crains ses reproches : au reste, une propreté extraordinaire, il s'appelle Fidèle[1]. » — « J'aspirais au chef-d'œuvre de n'avoir aimé qu'un chien, malgré les maximes de M. de la Rochefoucauld, et je suis embarrassée de Marphise. Quelle raison lui donnerai-je? Cela jette insensiblement dans les menteries. Tout au moins, je lui conterai bien toutes les circonstances de mon nouvel engagement. Enfin c'est un embarras où j'avais résolu de ne me jamais trouver : c'est un grand exemple de la misère humaine[2]. »

IV

LES COMMENSAUX

Bien que Mlle de Biais, sa parente et sa dame de compagnie, paraisse n'avoir jamais accompagné la marquise aux Rochers, celle-ci n'habitait pas seule avec ses domestiques. Plusieurs personnes de sa famille l'entourèrent longuement.

Nous ne parlons pas de sa fille, sans doute, pendant nombre d'années, antérieures à la correspondance qui nous a été conservée. Françoise de Sévigné accompagna sa mère en Bretagne où nous retrouvons plus tard les souvenirs qu'avait laissés à tous sa beauté de jeune fille, et où elle avait été pensionnaire chez les Visitandines de Nantes : « J'admire comme j'eus le courage de vous mettre en prison : la pensée de vous y voir souvent, et de vous en retirer me fit résoudre à cette barbarie, qui était trouvée, alors, une bonne conduite, et une chose nécessaire à votre éducation[3]. » — « Je trouvai l'autre jour, une lettre de vous, où vous m'appelez : ma bonne maman. Vous aviez dix ans ; vous étiez à Sainte-Marie, et vous me contiez la culbute de Mme Amelot qui, de la salle, se trouva dans une cave[4]. » Mais, après son mariage, la gouvernante de Provence ne revit plus les lieux témoins de sa jeunesse. « Vous, ma chère

[1] T. IV, p. 118. — [2] T. IV, p. 157. — [3] T. IV, p. 341. — [4] T. IV, p. 29.

fille, qui êtes née et élevée dans ce pays-là, vous que j'ai toujours aimée et souhaité d'avoir près de moi, voyez quel orage vous jette au bout du monde [1]. »

Au contraire, nous voyons souvent, auprès de sa mère, le marquis Charles de Sévigné, ce fils moins bruyamment aimé que sa sœur, mais aussi tendrement : « Il faut l'avouer, j'ai une belle passion pour Madelone; je ne dis rien de mon fils, cependant, je l'aime extrêmement, et ses intérêts me font bien autant courir que ceux de ma fille [2]. »

Ce jeune gentilhomme, répondant à l'appel du saint-siège, avait débuté, en 1668, dans l'expédition de la Feuillade pour appuyer les Vénitiens contre les Turcs, et délivrer Candie. Il prit ensuite, pendant quinze ans, en qualité de guidon, puis de lieutenant des gendarmes-dauphin une part glorieuse aux campagnes qui ont illustré le règne de Louis XIV. Il n'imita pas son père dans la fureur de verser son sang pour des querelles particulières, et ne répondit pas au bizarre cartel que lui adressa un jour, après un conflit de préséance, le bouillant évêque de Nantes, Louis de Beauvau : « Le 27 du mois de juin dernier, M. de Nantes m'appela en duel, bien régulièrement, et dans toutes les formes prescrites... Il s'est vanté hautement de cette aventure à toute la noblesse [3]. » Mais sa valeur se signala sur tous les champs de bataille des Flandres et du Rhin. Sa mère écrit, après la journée de Sénef, en 1674 : « Mon fils a été blessé légèrement à la tête : c'est un miracle qu'il en soit revenu, aussi bien que les quatre escadrons de la Maison du roi, qui étaient postés huit heures durant à la portée du feu des ennemis, sans autre mouvement que celui de se presser à mesure qu'il y avait des gens tués. J'ai ouï dire que c'est une souffrance terrible que d'être ainsi exposé [4]. » Deux ans après, nouveau fait d'armes : « Le baron de Sévigné se porte très-bien. Le chevalier de Nogent qui est venu apporter la nouvelle de la prise d'Aire dit que le baron a été partout où il faisait chaud, il l'a nommé au roi comme un de ceux qui font paraître beaucoup de bonne volonté [5]. » Il fut aussi blessé, au siège de Valenciennes, par un boulet qui emporta le talon de sa botte. Voici enfin un glorieux témoignage donné après le combat du 14 août 1678, devant la ville de Mons. « Mon fils ne mourra jamais puisqu'il n'a pas été tué dix ou douze fois auprès de Mons. La paix étant faite et signée le 9 août, les principaux officiers des deux partis prirent dans une conférence un air de paix. Mon fils était à cette entrevue romanesque. Le marquis de Grana demanda à M. de

[1] T. IV, p. 154. — [2] T. IV, p. 52. — [3] T. XI, p. 268. — [4] T. III, p. 231. — [5] T. IV, p. 490.

Luxembourg qui était un escadron qui avait soutenu deux heures durant le feu de neuf de ses canons qui tiraient sans cesse pour se rendre maître de la batterie que mon fils soutenait. M. de Luxembourg lui dit que c'étaient les gendarmes-dauphin et que M. de Sévigné, qu'il lui montra là présent, était à leur tête. Vous comprenez tout ce qui lui fut dit d'agréable, et, combien en pareille rencontre, on se trouve payé de sa patience. Il est vrai qu'elle fut grande; il eut quarante de ses gendarmes tués derrière lui. Je ne comprends pas comment on peut revenir de ces occasions si chaudes et si longues, où l'on n'a qu'une immutabilité qui nous fait voir la mort mille fois plus horrible que quand on est dans l'action et qu'on s'occupe à battre et à se défendre [1]. »

Ce héros, dont une mère pouvait se montrer fière à bon droit, multiplia aussi de moins glorieux exploits. Sa mère tolérait ses confidences galantes « et ses vilaines confessions, pour avoir le droit de lui dire en passant un petit mot de Dieu [2] ». — « Il entre avec douceur et approbation dans tout ce qu'on lui dit, mais vous connaissez la faiblesse humaine. Ainsi je mets tout entre les mains de la Providence, et me réserve seulement la consolation de n'avoir rien à me reprocher sur son sujet [3]. »

Une vie aussi galante fit tort non seulement à la santé, mais encore à la bourse. « Les lettres de change vont leur train [4]. » — « Il a rapporté du Buron 400 pistoles, dont il n'eut pas un sou un mois après... Il trouve le moyen de dépenser sans paraître, de perdre sans jouer, et de payer sans s'acquitter; toujours une soif et un besoin d'argent, en paix comme en guerre : c'est un abîme [5]. »

Mme de Sévigné est, on le conçoit, toute heureuse d'enlever aux séductions de Paris ou à la licence des camps « cette fragile créature [6] ». — Je m'en vais en Bretagne... J'emmène votre frère... Ses maîtresses ne seront pas inconsolables. Pour moi, je m'en accommoderai fort bien [7]. » Encore arrive-t-il que le voyageur s'égare quelquefois en route : « Où est mon fils? Il y a longtemps qu'il est parti de l'armée; il n'est point à Paris; où pourrait-il être [8] ?... « Comme je venais de me promener avant-hier, je trouvai, au bout du mail, le frater, qui se mit à deux genoux aussitôt qu'il m'aperçut. J'avais bien résolu de le gronder, et je ne sus jamais où trouver de la colère, je fus fort aise de le voir. Vous savez comme il est divertissant; il m'embrassa mille fois; il me donna les plus méchantes raisons du monde, que je pris pour bonnes [9]. » A quoi, le jeune marquis, mis en belle humeur par tant d'indulgence, ajoute

[1] T. VI. p. 5. — [2] T. I, p. 380. — [3] T. II, p. 5. — [4] T. II, p. 310. — [5] T. VII, p. 40. — [6] T. IV, p. 200. — [7] T. I, p. 450. — [8] T. IV, p. 133. — — [9] T. IV, p. 142.

gaiment : « Que veut-on dire de cet honnête garçon? On ne me trouve pas bon à jeter aux chiens parce que je suis quinze jours à faire cent cinquante lieues de pays! On gronde contre moi parce qu'on ne jouit point des charmes de ma présence! Voilà ce que c'est que d'être trop charmant! Ah! mon père, pourquoi me fîtes-vous si beau [1]! »

Aux Rochers, M. de Sévigné partage la vie de sa mère. Il ne la quitte que rarement pour aller visiter les amis de la famille, à Rennes, « où il dépense 400 francs en trois jours [2]. » Il lui tient d'ordinaire fidèle et agréable compagnie. « Mon fils a de l'esprit : il est divertissant [3]. » — « Il est le roi des bagatelles [4]. » — « Il est aimé de tout le monde presque autant que de moi [5]. » — « Il faut donner à mon fils une louange, c'est que, quand il est ici, il y fait assez bien son petit personnage; il plaît, on le trouve de bonne compagnie [6]. » — « Il songe fort à m'amuser et à me divertir [7]. »

Cette bonne humeur et cette simplicité gracieuse sont accompagnées de qualités plus solides. Sa sensibilité filiale est profonde : « Mon fils est tristement aux Rochers. Il dit que le premier soir, quand il se trouva tout seul dans mon appartement avec les clefs de mes cabinets qu'on lui donna, il fut saisi d'une pensée si funeste, et cela ressemblait tellement à une chose qui arrivera quelque jour, qu'il se mit à pleurer comme quand le bon abbé recevait Notre-Seigneur [8]. » Plus tard nous le verrons, fils tendre et dévoué, soigner jour et nuit sa mère, qui fit aux Rochers une longue maladie. Aussi écrit-elle de lui : « Votre frère me tient au cœur; nous sommes très bien ensemble; il m'aime et ne songe qu'à me plaire... J'aurais grand tort si je me plaignais de vous deux : Vous êtes en vérité trop jolis, chacun en votre espèce [9]. »

Plusieurs fois, il est question de l'établir. Dès 1675, sa mère écrit : « Je voudrais bien le marier [10]. » Ses vues, pour cette union, se tournent d'abord vers la Bretagne. En 1676 on fait à Rennes de premières démarches : « Nous avions dans la tête un fort joli mariage; mais il n'est pas cuit : la belle n'a que quinze ans et l'on veut qu'elle en ait davantage pour penser à la marier [11] :

« Cela n'aura vingt ans que dans six ans d'ici [12]. »

« Il a fait ici un temps enragé depuis trois jours : les arbres pleuvaient dans le parc et les ardoises dans le jardin. Toutes nos pensées de mariage ont été, je crois, emportées par ce grand vent : un père nous a dit que sa fille n'avait que quinze ans et qu'il ne

[1] T. IV, p. 145. — [2] T. I, p. 476. — [3] T. II, p. 5. — [4] T. II, p. 2. — [5] T. III, p. 21. — [6] T. VI, p. 297. — [7] T. IV, p. 179. — [8] T. IV, p. 180. — [9] T. II, p. 329. — [10] T. III, p. 387. — [11] T. IV, p. 202. — [12] T. IV, p. 222.

voulait la marier qu'à vingt; un autre qu'il voulait de la robe : au moins nous n'avons pas à nous reprocher que rien n'échappe à nos attentions [1]. » L'année suivante, Mme de Grignan propose un autre parti. Son frère écrit de Paris : « J'ai vu deux fois la jolie infante chez elle : elle est fort jolie, fort gaie, je crois que je la divertis. J'ai le bonheur de faire rire la grand'mère, qui m'a dit à moi-même qu'elle me trouvait joli garçon : nous nous entendons même quelquefois, la petite fille et moi, et là-dessus nous nous regardons de côté. Cette affaire est entre les mains de la Providence [2]. » Il s'agissait « d'une petite intendante, » c'est-à-dire de la fille de M. Rouillé, intendant de Provence. « Enfin, ma fille, nous vous recommandons cette affaire; et surtout un oui ou un non, afin que nous ne perdions pas un grand temps à une vision inutile [3]. » En 1679, M. de Sévigné remarque une jolie Bretonne. « Il avait envie d'être amoureux d'une Mlle de la Coste : il faisait tout ce qu'il pouvait pour la trouver un bon parti, mais il n'a pu. Cette affaire a une côte rompue [4]. » D'ailleurs la constance n'était point son fait : sa mère écrit l'année suivante : « Comment voulez-vous que je le marie? Le voilà attaché à sa grosse cousine... Il m'en parle très plaisamment... tout cela va comme il plaît à la Providence. Je vois si trouble dans la destinée de votre frère que je n'en puis parler : je ne vois pas les petits enfants qui me viendront de ce côté [5]. » Revenu en Bretagne, M. de Sévigné s'occupe d'autres objets. « Il est à Rennes... Il a voulu faire cette équipée pour Mlle de Tonquedec. Il sera bien embarrassé, car Mlle de la Coste n'en jette pas sa part aux chiens : le voilà donc entre l'orge et l'avoine, mais la plus mauvaise orge et la plus mauvaise avoine qu'il pût jamais trouver. [6] »

L. DE LA BRIÈRE,
Ancien sous-préfet de Vitré.

La suite prochainement.

[1] T. V, p. 221. — [2] T. V, p. 241, — [3] T. V, p. 242. — [4] T. VI, p. 166. — [5] T. VII, p. 90. — [6] T. VII, p. 193.

L'AUSTRALIE

L'annonce d'une exposition universelle en Australie a d'abord causé chez nous moins d'admiration que de surprise. Comment ces colonies nées d'hier osaient-elles convier de si loin l'Europe à pareille fête? Que pouvaient-elles montrer elles-mêmes qui méritât de servir de noyau à une exposition de l'industrie? Quel intérêt avions-nous à transporter à grands frais nos produits pour aller les faire admirer à quelques centaines de mille âmes? L'invitation nous parut téméraire, presque présomptueuse. Cependant nos fabricants se ravisèrent; ils réfléchirent que dans la lutte pour l'existence que soutient partout le commerce, il n'est point de champ de bataille à dédaigner; qu'en Amérique, nos débouchés se ferment; qu'en Afrique, ils ne sont pas encore ouverts; que la France doit se trouver toujours aux premiers rangs dans les batailles et, à tout risque, ils résolurent d'exposer à Melbourne, comme ils l'avaient fait à Philadelphie. Cette détermination a été patriotique et sage. Au commencement de novembre, l'exposition universelle de Melbourne a été brillamment inaugurée. L'importance qu'elle a prise aux yeux de l'Angleterre et des États-Unis nous montre assez qu'il eût été regrettable que la France se fût laissé oublier dans un pays où La Pérouse avait voulu planter notre drapeau.

Les Français que conduira en Australie la part qu'ils prennent à l'exposition actuelle (bien peu de nos compatriotes y vont pour d'autres causes) reconnaîtront bien vite qu'il y a là, pour toutes les nations commerçantes et manufacturières, un élément sérieux d'avenir. Il en est de la répartition des richesses dans le monde comme de l'équilibre des eaux. La formation d'un nouveau foyer de production et de consommation déplace le niveau de la prospérité générale comme le soulèvement d'une montagne change celui des mers. Or ce n'est pas simplement une montagne qui a surgi du sein de l'océan Pacifique : c'est un continent tout entier, c'est une cinquième partie du monde; c'est une terre prodigieusement riche en métaux, prodigieusement féconde en vie végétative et animale,

prodigieusement hâtive dans son développement et qui, avant la fin du siècle, aura sans doute parcouru les phases qui ont fait passer les États-Unis de l'état de marché de matières premières à celui de pays de grande industrie.

Mais c'est surtout à un autre point de vue que l'Australie mérite de nous intéresser. Plus encore qu'en Amérique, il se fait là une grande expérience : celle d'une société fondée, non pas seulement sur le *self-government*, mais sur le culte de l'intérêt, sur la recherche exclusive du bien-être et de la richesse. Quand l'Union américaine est née, la race anglo-saxonne en était encore, sur l'autre rive de l'Atlantique, à vivre, jusqu'à un certain point, de principes et d'idées. Vrais ou faux, ces idées et ces principes y soulevaient l'homme dans les régions glorieuses de l'abstraction et maintenaient son caractère à la hauteur qui lui convient. Les héros qui ont combattu à côté de la Fayette n'avaient rien de commun que le nom avec les Américains de nos jours. On ne savait pas alors ce que c'était que faire métier de politique. L'industrie du politicien qui gagne le pain du jour sur la plate-forme des clubs n'était pas même soupçonnée; et là, non moins qu'en France, on se battait pour des idées, pour l'honneur, pour la liberté.

Les colonies australiennes seront venues au monde sous une autre étoile. Elles auront été le produit exclusif des tendances économiques modernes. L'Angleterre leur a, dès l'enfance, appliqué des principes nouveaux. Entrées dans la vie politique sans en avoir connu les luttes, mises en possession de l'indépendance avant d'avoir reçu l'éducation qui y prépare, étrangères à la guerre, qui a été jusqu'ici le baptême de sang des nations, purement vouées aux travaux de la paix et à la recherche des richesses, elles montreront un jour quelle est et quelle peut être l'évolution des sociétés quand elles sont renfermées dans le cercle des intérêts matériels. Nos arrière-neveux recueilleront la leçon. En attendant, il est déjà curieux d'assister aux débuts de ces nations nouvelles et de voir comment, dans l'ordre économique — le seul dans lequel s'accuse leur individualité — leurs premiers pas sont si rapides, que, cette leçon, les générations futures ne l'attendront pas longtemps.

I

L'emplacement sur lequel s'élève aujourd'hui la ville de Melbourne était, en 1840, entièrement vierge des pas de l'homme blanc. La rade, qu'on appelle le Port-Philip, avait été reconnue en 1802; mais le lieutenant Murray, le capitaine Flinders, et notre compatriote, le

capitaine Baudin, étaient restés à l'entrée. L'année suivante, le colonel Collins avait essayé de former là une colonie pénitentiaire pour servir de succursale à celle de Port-Jackson, qu'on nomme généralement, quoiqu'à tort, la colonie de Botany-Bay. Il ne l'avait pu, faute d'eau potable. Ce ne fut qu'un peu plus tard, dans une exploration faite à l'intérieur des terres par un fonctionnaire du New-South-Wales, qu'on découvrit une petite rivière, et qu'en descendant son cours, on s'aperçut qu'elle se jetait dans la baie de Port-Philip, tout au fond et tout au nord. C'était le Yarra-Yarra, et c'est sur ce petit cours d'eau que fut bâtie plus tard la capitale de la colonie de Victoria.

En 1872, Melbourne, avec ses faubourgs, comptait déjà deux cent mille âmes. Il en aura bientôt le double. C'est une de ces cités géantes qui, comme Chicago et d'autres villes nouvelles des États-Unis, passent en un moment de l'état de village à celui d'agglomération de palais. Melbourne est construit sur le plan rectangulaire et parallélogramme. A la différence de Sydney (la capitale du New-South-Wales), qui est relativement une vieille ville, toutes ses rues sont droites, tous ses squares sont des jardins, tous ses jardins sont des parcs. On peut même se plaindre que la place n'ait pas été plus ménagée, car un temps viendra, où la ville sera tellement étendue que les distances la rendront presque inhabitable. Il faudra alors, ou supprimer ces parcs intérieurs, dont la population est aujourd'hui si heureuse et si fière, ou sillonner les rues de chemins de fer aériens, comme à New-York, pour permettre aux habitants de communiquer ensemble. En l'état actuel des choses, Melbourne, sans être une ville agréable, — car toute ville qui n'a pas d'histoire n'a pas, non plus, de charme, — est aussi magnifique que peuvent le souhaiter de riches marchands. Les rues principales et marchandes : Great-Flinders-Street, Collins-Street, Latrobe-Street, Lansdowne-Street, etc., sont extrêmement larges et coupées à angle droit par des rues plus paisibles qu'on appelle des Lanes. Il y a Flinders-Lane, Collins-Lane, Latrobe-Lane, Lansdowne-Lane, et ainsi de suite, qui, pour être plus petites que leurs aînées, n'en sont pas moins d'une belle largeur. Dans toutes ces vastes voies circulent des voitures de commerce, attelées de deux chevaux de front, depuis la voiture du boulanger et du laitier qui distribuent le pain et le lait à leurs pratiques, jusqu'à celle du camionneur qui transporte des ballots. Les chevaux sont beaux et forts, et ces attelages à deux donnent très bon air à la ville. Sauf le quartier chinois et le quartier irlandais, tout est propre et blanc, tout semble riche et prospère. Les édifices publics sont énormes et bâtis en vue de l'avenir ; les maisons de banque, monumentales et en grand nombre : on dirait la ville de

Plutus. Dans toutes les colonies australiennes, les banques sont des institutions aussi fondamentales que le journal et la bouilloire à thé. Dans les districts où se trouvent les mines d'or, on voit quelquefois des villages qui se composent d'une rue imaginaire, avec un seul bâtiment existant réellement : la banque. Heureusement, il y en a le plus souvent deux : il y a aussi une église. Quant aux demeures des habitants, ce sont ou des tentes ou des huttes, dispersées dans la forêt.

Toutes les villes importantes de l'Australie ont des hôtels de ville magnifiques. L'orgueil de la collectivité s'exprime dans le palais des édiles; et de cet orgueil patriotique, les Australiens ont une bonne dose. On leur a tant répété que l'avenir était à eux, ils ont déjà reçu tant de gages de prospérité matérielle future, qu'ils bâtissent pour des populations quadruples de celles qui existent actuellement. Le Town-Hall et le Post-Office de Melbourne, de même que le Post-Office et le Town-Hall de Sydney, la capitale du New-South-Wales, et de Brisbane, la capitale du Queensland, sont des édifices qui, par leurs vastes dimensions et leurs hautes prétentions architecturales, semblent avoir été construits pour des villes d'un million d'âmes. Les banquiers, pour qui la magnificence extérieure est une enseigne, se bâtissent de véritables palais. Tout est fait dans les villes australiennes pour frapper les yeux et l'esprit, pour imprimer, chez les étrangers et chez les habitants eux-mêmes, l'idée d'une grandeur assurée et prochaine. Tout le monde vise à faire grand en Australie; tout le monde spécule sur le lendemain, dans la mesure du crédit dont il dispose. C'est la grenouille qui s'enfle à la taille du bœuf. Quand elle devient bœuf en effet, comme il est arrivé à Sydney, à Melbourne et à quelques autres villes, on admire et on applaudit; mais quand elle crève, comme cela a eu lieu avec Wincanton, Ilminster, Chelmsford, Bury-Saint-Edmunds, etc., bâties près des gisements aurifères, rien n'est plus ridicule et plus mélancolique. Là, on voit de longues et larges rues, décorées de noms oubliés, dont des palissades indiquent seules l'existence. Quelques maisons, visant à la grande architecture, mais mal construites, tombent déjà en ruines; le numéro 150 se trouve à la distance d'un demi-kilomètre du numéro 155. Comme on avait brûlé la forêt pour faire place à ces villes en projet, et que parfois les gros troncs d'arbres résistent au feu qui consume les petites branches et les broussailles, on voit de tous côtés d'antiques géants noircis, étendant leurs bras décharnés. On dirait une armée de spectres. Spectres ils sont en effet : spectres des bois séculaires, spectres de la race indigène, détruite ou chassée de ces lieux, spectres de cités mort-nées, et spectres aussi de tant d'Européens qui, partis le

cœur plein d'espérance, ont trouvé dans l'exploitation des mines d'or la désillusion et la mort.

Les immigrants qui, au lieu de courir après des fortunes de mineurs, — qui sont des fortunes de jeu et profitent rarement plus à ceux qui les acquièrent que l'argent ramassé sur le tapis vert ne profite au joueur heureux, — ont fondé sur la côte des maisons de commerce, ou se sont établis sur des concessions de terres pour s'y adonner à l'élevage, ont été mieux inspirés. Ceux qui faute d'avances, n'ont pu faire au début d'entreprises d'aucune sorte, ont trouvé suffisamment d'avantage à louer leurs bras aux colons établis. Aujourd'hui encore, l'Australie est le paradis des ouvriers. Un simple manœuvre peut y gagner jusqu'à 10 francs par jour, et quoique certaines choses y soient chères, les objets nécessaires à la vie, particulièrement les vivres, y sont à très bon marché. Il en est de même dans toutes les colonies, surtout dans les colonies récentes. Cependant il y en a d'anciennes où cette disproportion continue. Dans les Antilles espagnoles, par exemple, à l'époque où nous y résidions, un serrurier ne faisait pas une clef grossière, un maréchal-ferrant ne remplaçait pas les fers d'un cheval pour moins de 20 ou 25 francs. Nous avons encore souvenance d'une pièce feuilletée de pâtisserie d'une moyenne dimension, que son confectionneur nous fit payer, à la Havane, quelque chose comme une once d'or. Pendant ce temps, la viande se vendait 6 sols la livre, les poulets 2 réaux, et nous entendîmes un jour un pauvre paysan gémir sur ce que son voisin, le pêcheur, ne lui avait donné que six homards pour 10 sols. En Australie, l'homme qui veut vivre de la vie de luxe dépense dans la proportion de ses gains; mais celui qui se contente du bien-être nécessaire, d'un vêtement simple et d'une nourriture abondante, celui surtout qui conserve une salutaire horreur pour les boissons infernales qu'on y débite, celui-là est assuré de pouvoir épargner sur son salaire de quoi passer en peu d'années de la condition d'ouvrier à celle de maître, s'il est artisan, et de celle de manœuvre à celle de propriétaire, s'il n'est qu'un simple homme de peine. Nous allons raconter comment ont fait, il y a cinquante ans, leurs fortunes les grands squatters de l'Australie, et nous dirons ensuite comment les nouveaux venus sont en train de faire les leurs.

II

Le premier navigateur qui a touché en Australie est un Portugais nommé Manuel Godenho. Sa découverte date de 1601. Un Hollandais vint ensuite en 1606, William Verschoor, puis un second Hol-

landais, Dirk Hartog, puis un troisième, Peter Nuyts, et ensuite plusieurs autres qui plantèrent successivement le drapeau des Pays-Bas sur divers points de la côte, jusqu'à ce que le pays tout entier s'appelât la Nouvelle-Hollande. Un Français, M. de Saint-Alouran, y aborda ensuite en 1670. Puis les Anglais y mirent le pied, pour la première fois, en 1688, dans la personne d'un boucanier nommé Dampier. Quoique les derniers venus, ils luttèrent vigoureusement, et surtout habilement, pendant un siècle, pour la conservation des « terres australes », comme on disait alors, et, en 1787, le commodore Phillip prit possession administrative du pays en qualité de gouverneur. La Pérouse venait, cette année même, d'en partir, poursuivant son voyage de découverte dans la Polynésie, voyage d'où il ne devait point revenir.

Gouverneur de l'Australie voulait dire, à cette époque, gouverneur d'une colonie de déportés. Ce n'était pas une tâche facile à remplir. D'un côté, des tribus sauvages à réduire, de l'autre, des administrés plus sauvages que les sauvages eux-mêmes, et, pour les maintenir, un régiment envoyé d'Angleterre avec le titre de corps du New-South-Wales, qui, subissant l'influence du milieu, ne tarda pas à se révolter. On raconte que le commodore fit des prodiges, que, réduit souvent à la disette, il s'imposait alors un régime à lui-même plus sévère que celui auquel il soumettait les simples soldats. Au bout de cinq années de luttes, il fut relevé de son poste et remplacé par d'autres gouverneurs, qui tous, successivement, supportèrent les mêmes épreuves. Tous les jours des déportés s'échappaient. tous les jours la garnison commettait des actes d'insubordination. A tous moments, les navires chargés de ravitailler la place éprouvaient des retards. Pendant ce temps, les colons qui essayaient de s'établir à l'ombre du drapeau anglais n'éprouvaient que des désastres. Ils avaient d'abord essayé, séduits par la richesse du sol, de former des cultures de blé. Ils s'aperçurent que, à part le maïs, aucune céréale ne peut croître avec succès aux environs de Sydney. Ils poussèrent un peu plus loin, et s'établirent, non sans courir des risques de la part des indigènes, sur les bords du fleuve Hawkesbury. Là, la nature du sol, qui est tout d'alluvions, semblait promettre toute espèce de récoltes ; mais survint une inondation qui balaya maisons et travaux. Ils cherchèrent ensuite un chemin par où ils pussent franchir la région des Montagnes Bleues, dont la chaîne sépare une étroite lisière de terres, sur la côte de Sydney, des grandes forêts intérieures, et ils n'en trouvèrent pas. En eussent-ils trouvé un, qu'ils n'eussent pu faire encore de l'autre côté des montagnes, — ces montagnes, jadis inabordables, qu'un chemin de fer traverse aujourd'hui, — que des essais de culture difficiles et probablement

malheureux. Ce fut le hasard, ou pour mieux dire la Providence, qui leur montra le vrai chemin de la fortune, en inspirant au capitaine Macarthur, — un officier de ce malheureux régiment dont le mauvais esprit avait mis en péril la colonie naissante, — l'idée d'introduire le mouton mérinos en Australie. Il obtint une concession de 10 000 acres (3500 hectares), de terres domaniales, et tenta, le premier, l'élevage.

Son succès fut si grand, que l'exemple fut suivi. Toutes les terres en Australie, avaient été déclarées terres domaniales ; mais, en même temps, toutes avaient été laissées à la disposition du premier occupant moyennant le payement d'un impôt foncier si léger, qu'on pouvait dire qu'il n'avait pour but que d'affirmer les droits de la couronne. En principe, on ne pouvait posséder la terre sans l'acheter ; mais, en fait, on pouvait en user gratuitement pour un temps indéfini. Les colons, voyant grossir le troupeau de Macarthur, et les laines devenir un article d'exportation facile, se mirent à demander des concessions, des *runs*, c'est-à-dire le droit de pacage, de défrichement et de construction dans des espaces considérables. Ils occupèrent ainsi toute la contrée qui s'étend sur la côte orientale de l'Australie jusqu'aux Montagnes Bleues. En 1813, la Providence intervint de nouveau en leur faveur sous la forme, en apparence peu gracieuse, d'une sécheresse qui menaça de faire périr tous les troupeaux. Contraints de chercher des pâturages dans une autre région, s'ils ne voulaient périr, eux et toute leur fortune, les éleveurs de moutons et de bœufs sur les terres incultes, — les *squatters*, comme on les appelle, — durent, coûte que coûte, franchir les Montagnes Bleues. De l'autre côté de cette barrière, s'étendit à leurs yeux la terre promise du *grazier*.

Depuis ce moment jusqu'à l'année 1861, les colons australiens, pour peu qu'ils disposassent de quelque capital, n'ont pas cessé de *squatter*, au plus grand avantage du pays et d'eux-mêmes, c'est-à-dire d'élever des palissades, de bâtir des maisons dans le *bush*, ou bois taillis, — on appelle de ce nom en Australie tous les terrains vagues et quelquefois la campagne entière, quoiqu'il n'y ait pas toujours des arbres) — et d'y mettre des troupeaux. Ils ont fait venir d'Angleterre des béliers, des taureaux, des étalons d'un prix énorme. Les pauvres indigènes ont été refoulés à l'intérieur et chassés comme les kanguroos. Une nouvelle race, une nouvelle faune, ont couvert le pays et ont tout transformé, sauf les rivières et les montagnes.

Il va sans dire que le gouvernement anglais mit le plus grand empressement à favoriser les squatters. En fait, la souveraineté de la couronne sur l'Australie était purement nominale, aussi longtemps

que les terres n'étaient pas occupées. On accorda libéralement aux colons des concessions de 30 000, 40 000, 100 000 acres (10, 15, 30 000 hectares), souvent davantage, et les grandes fortunes furent fondées.

Toutefois, tous les squatters ne parvinrent pas à faire des affaires d'or. Ceux surtout qui s'établirent avec peu de capital et qui eurent à emprunter de l'argent aux banquiers, au gros intérêt qui a cours dans les colonies nouvelles, sont devenus les hommes-liges de ces derniers. Si la pluie manque, par conséquent l'herbage, et qu'avec cela le prix de la laine baisse, les voilà forcés de s'endetter davantage. Le mal se prolongeant quelques années, le banquier entend qu'on lui transfère la propriété (car ces concessions de terrains sont transmissibles), et voilà le squatter ruiné. Mais cela n'arrivait guère au début. Les *pionniers* payaient de leurs bras, de leur sang, de leur personne, et pas beaucoup de leur argent.

Jusqu'en 1861, les squatters de l'Australie, qu'ils fussent plus ou moins riches, plus ou moins prospères, menaient tous une vie de princes; aujourd'hui encore, ils conservent les habitudes hospitalières et larges de gens qui vivent dans l'abondance de l'âge d'or.

Le squatter est toujours marié, au grand honneur des mœurs et de la religion. C'est chose pour lui si facile! Une femme, une famille, n'augmentent pas ses dépenses d'une façon sensible. Et puis, vivant sans cesse dans les bois, dans les champs, il a besoin d'avoir à son retour un intérieur agréable. Aussi un jeune homme n'a pas vingt ans, qu'il fait atteler son boguey, et de son propre mouvement, s'il est son maître, du consentement de son père, s'il ne l'est pas, il s'en va demander en mariage la fille de quelque squatter voisin. Deux jours après, on le voit revenir dans le même boguey avec une jolie femme, — les Australiennes sont charmantes, — à ses côtés. Les deux jeunes gens ont été mariés à l'église voisine, avec très peu de cérémonie. On se croirait aux temps primitifs.

Les *runs* sont clos au moyen de palissades — *fences* — et divisés en plusieurs parcs; un terrain vague de 25 ou 30 hectares, laissé autour de la maison d'habitation est compté pour rien. Une ou deux vaches y paissent pour l'usage des enfants; un ou deux chevaux, qui servent à aller querir les autres. Il y a ensuite le parc des dépendances, où demeurent les bergers, les gardiens, où l'on tond les moutons quand la saison est venue, où l'on emmagasine la laine en attendant qu'on l'embarque pour l'Angleterre, où on loge les tondeurs pendant les mois où on les occupe, et les vagabonds, qui, toute l'année, font des habitations des squatters, des auberges gratuites et commodes. Une certaine munificence chez ces derniers, des habitudes d'hospitalité, nées de la nature des lieux et continuées par

tradition, ont, de tout temps, fait regarder les grands propriétaires comme les hôtes obligés des voyageurs. Petits et grands logent chez eux : ceux-ci, dans la maison; ceux-là, dans ce qu'on appelle la hutte, c'est-à-dire dans un grand bâtiment garni de bancs de bois à leur usage. Là, on doit leur donner, non seulement le coucher, mais la nourriture du jour, nourriture qui consiste invariablement en une très grande quantité de viande. Le voyageur, pour mieux dire, le vagabond, porte avec lui sa couverture; et le lendemain, au point du jour, il repart pour aller chercher la table et le gîte chez un autre propriétaire.

Cette facilité de voyager et de vivre sans dépense a donné naissance, en Australie, à une espèce de population errante qui vit ainsi sur les terres du prochain sans être astreinte à rien produire. C'est un fléau pour le pays; c'en était un surtout il y a quelques années, car le mal a diminué depuis. Il y avait des squatters qui calculaient à 20 000 francs par an les frais de cette hospitalité forcée. Ils gémissaient avec raison des habitudes d'oisiveté que cette pratique engendrait, mais aucun d'entre eux n'eût osé se soustraire à cette charge, au risque de voir mettre le feu à ses palissades et mutiler ses troupeaux. Les vagabonds sont des gens redoutables sur des propriétés dont la grande étendue ne permet pas de surveiller toutes les parties, et un propriétaire dont les clôtures sont détruites est un propriétaire ruiné.

Vient ensuite le parc aux chevaux, qui, pour un amateur, est quelque chose de magnifique. L'espèce chevaline croît et multiplie à vue d'œil en Australie; et comme on a fait venir de très belles races d'Angleterre, tout grand squatter possède un véritable haras de prix. Les chevaux affectés à son service sont par douzaines. Ses bergers, ses garde-barrières, ses surveillants, en ont chacun deux. Puis il y en a une quantité de dressés et de non dressés qui attendent l'acheteur. Quelques-uns s'échappent quelquefois et donnent naissance à une famille sauvage qui s'abâtardit dans les bois et devient fort nuisible au squatter dont elle abat les palissades. Tous les ans, on fait, pour détruire ces chevaux abâtardis, une grande battue — un *rodéo*, comme dans l'Amérique du Sud — et on en tue quelquefois jusqu'à mille, tant les animaux d'Europe, et surtout les chevaux, sont prolifiques en ce pays.

Après le parc aux chevaux, il y a les parcs aux moutons qui occupent chacun un berger à cheval, les parcs à bœufs, et les parcs à vaches laitières. Mais le grand produit, la grande richesse de l'Australie, c'est le mouton et la laine. La viande commence à acquérir de la valeur en raison de l'accroissement de la population, et le bœuf, qui, il y a huit ans, valait 3 sous la livre, en vaut maintenant 7 ou 8.

Cependant, c'est toujours la bête à laine qui constitue l'avoir important du squatter. On évalue à trois en moyenne le nombre de moutons qu'un hectare de terre peut nourrir. Cela ne donne pas une grande idée de la fertilité du sol ; mais il faut réfléchir qu'il est complètement inculte, et que les broussailles et les épines le recouvrent en partie. Quand on dit que tel propriétaire possède 200 000 moutons, on peut en conclure que sa propriété contient environ 70 000 hectares. Ce sont de vastes lots, comme on voit. Et quand on pense que sa redevance à l'État équivaut à peu près à 20 centimes par mouton, c'est-à-dire à 60 centimes par hectare, que ses frais se réduisent aux gages de ses bergers, de ses surveillants et de ses tondeurs, et que chaque mouton donne environ 2 francs de laine par an, on voit qu'il lui reste encore une assez jolie marge, pour un genre de vie, où viande, chevaux, nourriture et chauffage ne lui coutent absolument rien. A ses heures de loisir, qui du reste sont rares, il s'amuse à chasser l'opposum, et surtout le kanguroo, qui, de même que le lapin chez nous, multiplie d'une façon désolante pour les propriétaires. Il n'y a pas d'homme plus fier, plus content de lui-même, du pouvoir qu'il exerce, du service qu'il rend au pays, de l'importance qu'il a dans les conseils du gouvernement — quatre fois sur cinq il est premier ministre — que le squatter d'Australie.

Malheureusement, depuis l'année 1861, une loi agraire, d'une immense importance pour l'avenir des colonies australiennes, est venue troubler la vie de ce patriarche pasteur. Cette loi, c'est la loi Robertson. En même temps qu'elle a ébranlé les fortunes faites, elle a ouvert la route aux fortunes à faire, et nous allons dire comment on peut aujourd'hui trouver la terre de Canaan dans la terre australe.

La terre de Canaan, c'est-à-dire une terre où « coulent en abondance le lait et le miel » ; une terre où, du jour au lendemain, l'homme pauvre peut passer, pour peu que Dieu lui ait donné de force physique et de courage moral, du dénuement au bien-être. Quant aux grandes fortunes-argent, ce n'est plus l'agriculture ni le travail manuel qui peuvent y conduire, pas plus en Australie qu'ailleurs. Il n'y a plus que le commerce et le triste cortège de conditions qu'il traîne qui puissent former les grands courants de capitaux.

Quand les premiers colons ont demandé les concessions qui ont donné lieu aux grands établissements actuels, ils ont naturellement choisi les terres les plus voisines de la côte. Du côté est, par exemple, qui est le côté vraiment colonisé du continent austral, la bande de territoire que composent les *settled districts* n'a guère que quarante lieues en moyenne. Au delà, sont les *unsettled districts*,

qui sont encore occupés par les blancs, et où le squatter règne en maître ; ils sont moins anciennement colonisés, moins bien desservis par des routes, moins avantageusement situés, exposés quelquefois aux déprédations des noirs, et soumis par la loi à un régime différent. Après cela, viennent les espaces sans fin de l'intérieur, qui sont encore le domaine de l'ému, de l'indigène et du kanguroo.

Au commencement, la large distribution des terres entre des colons pasteurs était dans la nature des choses. Nous avons vu qu'elle a d'abord fait la richesse de la colonie. Mais, plus tard, elle est devenue un obstacle majeur au progrès de la colonisation. L'industrie pastorale exige peu de bras. Des étendues de terre de 50 000 hectares se trouvent donc n'être occupées que par quelques douzaines d'habitants. Or la valeur d'une possession ne se mesure point à la grandeur du territoire, mais à l'importance de la population. Il s'agissait donc surtout de peupler l'Australie. Mais comment la peupler si toutes les terres étaient prises ? Envoyer les nouveaux colons s'établir au delà des *unsettled districts*, leur offrir des terres à prendre sur les indigènes et d'un accès difficile, il n'y fallait point songer. Il n'y a que des squatters déjà établis, déjà riches, qui puissent pousser plus loin leurs frontières. Quant aux environs immédiats des villes importantes, ils étaient déjà suffisamment populeux, car le terrain à bâtir y est d'un prix très élevé. Or, puisqu'il était de l'intérêt commun de l'Angleterre et de l'Australie d'établir un grand courant d'émigration sur ce dernier pays, il fallait bien offrir un appât sérieux aux émigrants, il fallait bien surtout leur assurer des moyens d'existence. D'ailleurs la théorie économique anglaise, en matière coloniale, a été de nos jours complètement renouvelée. Ce sont moins des colonies dans l'ancien sens du mot, c'est-à-dire d'immenses fermes exploitées au profit de la mère-patrie, que l'on désire, que la formation de nouveaux centres de consommation. En d'autres termes, la plus haute ambition de la race anglo-saxonne est d'essaimer par le monde et de créer des nations. Pour y parvenir, il faut nécessairement multiplier dans les colonies les artisans, les petits industriels, les petits colons. Il faut diviser et subdiviser la propriété, il faut former entre la classe riche et la classe pauvre une classe intermédiaire nombreuse et, s'il est possible, aisée.

C'est dans ce but que l'on a passé, en 1861, dans le parlement colonial de la Nouvelle-Galles du Sud, et ratifié dans le parlement d'Angleterre, une loi en vertu de laquelle tout squatter est obligé de se dessaisir, en faveur de quiconque veut la prendre, d'une portion de sa propriété équivalant, dans les *settled districts*, à la moitié, et dans les *unsettled districts*, au tiers de la superficie

totale. Cette loi a été amendée, en 1868, amendée encore, en 1875, et cela, toujours au bénéfice du *free-selecter* — *free-selecter* veut dire qui est libre de choisir — et au détriment du squatter. Sans doute, au point de vue du droit, le *Land act* de 1861 était irréprochable. Quand l'Angleterre avait pris possession de l'Australie, elle en avait attribué toutes les terres à la couronne; et quand elle avait transféré le pouvoir gouvernemental dans les colonies à des parlements coloniaux, elle avait en même temps transmis aux nouveaux États ses titres de propriété domaniale. D'un autre côté, les squatters n'avaient jamais été que des usufruitiers, moins que cela, des locataires sans baux, qui jouissaient de la terre d'une façon indiscutée, mais précaire. Comment contester au gouvernement le droit de vendre ces terres, le jour où il en jugeait la vente avantageuse à la colonie? Comment ne pas convenir que des pâturages de 20 lieues et plus, situés aux portes mêmes de Sydney, rendaient le peuplement du pays impossible? Comment ne pas souhaiter de voir naître une population de petits propriétaires qui s'adonneraient, sur une échelle modeste, à ces cultures de céréales, de plantes textiles ou fourragères, auxquelles la terre d'Australie s'était toujours montrée rebelle, quand on les avait faites par grandes entreprises? Comment surtout ne pas vouloir faire un grand nombre d'heureux?

En conséquence, il fut accordé à toute personne des facilités extraordinaires pour acquérir des lots de terre, à découper, comme bon semblerait à l'acheteur, dans les *runs* des squatters. Dans la colonie de Queensland, par exemple, le premier venu peut choisir — dans les *settled districts* même — un lot de 80 à 10 280 acres, ce qui équivaut à plus de 3000 hectares, aux conditions suivantes :

De 210 à 640 acres de terres labourables à raison de 15 shillings l'acre (environ 55 francs l'hectare) ;

De 80 à 2560 acres de pâturages de première classe, à 10 shillings l'acre (37 francs l'hectare) ;

De 80 à 7680 acres de pâturages de seconde classe, au même prix.

Et le payement se fait par annuités en dix ans.

De plus, vous pouvez, qui que vous soyez (les femmes mariées exceptées, qui ne peuvent pas jouir de ce droit séparément de leurs maris), vous tailler, partout où il vous plaît, une jolie petite ferme de 80 acres de terre labourable ou de 160 acres de pâturages, en payant seulement 9 pence l'acre par année (moins de 3 francs l'hectare) ; mais alors, vous êtes astreint à la résidence. Que si vous remplissez cette obligation pendant trois années consécutives, et si dans cet intervalle de temps vous avez enclos vos terrains de palissades, ou bien en avez mis le dixième au moins en culture, au bout

de ces trois ans, vous cessez de payer, et vous devenez propriétaires dans le sens absolu du mot.

Dans la Nouvelle-Galles du Sud, les lots sont moins grands, mais les facilités de payement sont égales. Encore une fois, qu'on découpe la terre, qu'on divise et subdivise la propriété, voilà le but du législateur.

Assurément 80 acres, 1000 acres, 10 000 acres même font une bien petite brèche dans le *run* d'un grand squatter. Mais il n'en est pas quitte pour un, pour deux, ni pour trois *free-selecters*. On peut, comme nous l'avons dit, lui enlever jusqu'à la moitié des terres qu'un long usage lui faisait regarder comme sa propriété. On peut lui prendre non des grands lots, ce qui ne lui donnerait qu'un petit nombre de voisins, mais une foule de petits lots, ce qui amène chez lui une population dont le voisinage est fécond en inconvénients de toutes sortes. On peut choisir ses pièces d'eau, qui servent d'abreuvoirs à ses bœufs, ce qui expose ses troupeaux à périr de soif. On peut jeter son dévolu sur ses pâturages gras, et lui laisser ses pâturages maigres, ce que l'on manque rarement de faire. On peut ouvrir des cabarets à sa porte, ce qui excite ses tondeurs à boire, et fait languir ses travaux. Le *free-selecter* peut mal enclore son terrain et laisser ses bestiaux errer parmi les bestiaux de son puissant voisin, ce qui abâtardit les belles races dont ce dernier est fier. Enfin, le petit fermier peut, s'il le veut, se nourrir des moutons du grand squatter, grâce à l'étendue des pâturages qui ne permet pas aux gardes d'être partout à la fois, et les rois bergers de l'Australie s'accordent tous à dire que jamais *free-selecter* n'a servi sur sa table d'autre viande que celle qui ne lui coûte rien. Il y a même tolérance de l'opinion publique à l'égard du vol de bestiaux, en Australie, comme il y avait jadis tolérance des faits de contrebande, en Italie et en Espagne. A force de voir moutons et bœufs croître, multiplier et courir librement dans les prairies et dans les bois, les habitants de ce pays en sont venus à croire que de les tuer pour son usage était presque de droit commun. Nos paysans français ne sont-ils pas un peu de même à l'égard de la propriété forestière? Tel brave homme qui se sentirait coupable s'il volait une gerbe de blé ne se fera aucun scrupule de s'approvisionner de bois pour son hiver aux dépens du grand propriétaire voisin.

Les vexations, les déprédations, les inconvénients sans nombre que le *free-selecter* peut faire supporter s'il le veut au squatter australien, ont fait naître, à la suite du *Land act* de 1861-1868-1875, une classe d'industriels assez méprisables : c'est celle des faux *free-selecters*. Un homme achète à raison de 9 pence l'acre un lot avec obligation de résidence. Il le choisit au beau milieu d'un *run*, dans

l'endroit où sa présence pourra être rendue le plus incommode. Là, il ouvre d'abord un débit de grog. Ensuite, il se pourvoit de chevaux entiers de mauvaises races et les laisse échapper le plus souvent qu'il peut au milieu des juments de son voisin. Il a des chiennes à lui pour attirer les chiens de l'ennemi, et ceux-ci, une fois engagés dans son enceinte, sont massacrés impitoyablement. Enfin, il fait tant, qu'avant la fin des trois années, le squatter qui redoute de le voir devenir propriétaire définitif, achète son départ pour une grosse somme d'argent; et le *free-selecter*, transportant les matériaux d'une construction légère qui n'est guère plus qu'une tente, emmenant ses mauvais chevaux et ses chiennes, son enseigne de cabaret, et le reste, s'en va recommencer dans un autre *run* sa spéculation.

Mais si, au contraire, le colon est un acquéreur de bonne foi, un Européen, par exemple, qui émigre dans l'intention sérieuse de se faire agriculteur en Australie, s'il a de l'énergie, de la persévérance et de l'honnêteté, on peut être certain que le ciel sourira à son projet, qu'en peu d'années il sera propriétaire, qu'il vivra dans l'abondance, qu'il verra prospérer sa famille, en un mot qu'il fera sa petite fortune.

Voilà un jeune homme qui débarque à Sydney — mieux vaut encore à Brisbane — sans autre bien en ce monde que de bons bras, un cœur vaillant, et la grâce de Dieu pour le préserver de boire, car l'ivrognerie perd un colon, et les boissons qu'on débite en Australie, sont des poisons pour l'esprit et pour le corps. Comme on ne peut se faire agriculteur, même quand on vous donne la terre, sans avoir un peu d'avances, il commence par louer son travail aux autres. S'il se place comme berger, s'il s'emploie comme tondeur de moutons, — deux métiers qui ne demandent qu'un très court apprentissage — il gagnera soit 800 francs de gages le logement et la nourriture; soit, pendant les mois de la tonte, 50 francs par semaine et nourri. N'ayant rien ou presque rien à dépenser, au bout de trois ans il aura mis ensemble 80 ou 100 louis. Il en sera de même, si, faute de savoir tondre et garder les moutons, il a travaillé comme manœuvre ou comme homme de peine ; car les salaires sont encore calculés de façon à laisser une marge importante entre le prix du travail et le prix de la subsistance, à la seule condition qu'on se contente du nécessaire. Notre jeune homme a donc environ 2000 francs dans sa poche : 2000 francs dont il doit être fier, car il ne les doit qu'à lui-même. S'il est sage, il les emploiera en achat d'outils aratoires, d'outils de déboisement, de deux vaches, de quelques brebis avec un bélier, et il demandera au gouvernement de New-South-Wales, — mieux encore à celui de Queensland — un lot de 80 acres (un peu plus de 25 hectares), avec obligation de résidence.

Les premières années seront dures. Il logera sous la tente ou dans une hutte, pendant qu'il abattra des bois pour se faire une maison en planches et en rondins, pendant qu'il élèvera ses palissades. S'il vient à tomber malade, l'avenir de son établissement est en danger. Mais si rien de fâcheux ne survient ; si dès la seconde année, il récolte quelque chose ; si ses brebis lui donnent des agneaux, ses vaches, des veaux et du lait ; s'il trouve moyen, sans négliger son travail de défrichement et de semailles, d'aller, au moment de la tonte, faire des journées chez le squatter voisin (chose que font presque tous les petits cultivateurs australiens) ; s'il résiste à la tentation de manger les moutons du prochain et se fait estimer du voisinage, par conséquent, employer à l'occcasion, au bout de trois ans, il possède, outre un abri en bois, un enclos de 25 hectares, dont il a pu mettre en culture un dixième. C'est peu sans doute, mais c'est assez pour vivre, car si le froment vient mal en Australie, le maïs y réussit bien. Les chevaux qui sont nourris de grains, — ceux des villes par exemple, car à la campagne ils sont presque toujours au vert et c'est chose surprenante de les voir si pleins de force et d'ardeur étant uniquement nourris d'herbe, — les chevaux qui sont nourris de grain le sont uniquement de maïs, ce qui fait que ce produit est une vente certaine.

A ce moment, le jeune *free-selecter* devra chercher une compagne, si tant est qu'il n'ait pas trouvé plus tôt une jeune fille riche aussi de quelque centaine de louis. Sa femme et ses enfants trouveront leur pain sur la petite ferme. Quand ceux-ci grandiront, ce ne sera plus un dixième, ce sera un cinquième de la terre qui sera mis en culture, les vaches et les moutons auront multiplié, et quand les fils seront tout à fait grands, en attendant qu'Isaac choisisse aussi un lot de terre et demande Rebecca en mariage, il aidera son père à se bâtir une bonne maison.

Voilà le profit qu'un vrai *free-selecter* peut et doit tirer de la loi Robertson. Voilà comment les petites fortunes se créent aujourd'hui en Australie. Elles ont assurément une origine respectable. Mais, à côté de ces bons résultats, qui répondent à l'espoir du législateur, le *Land act* en a créé tant de mauvais, qu'après avoir entendu les deux parties, — toute l'Australie est divisée en deux camps, le camp des *selecters* et le camp des *squatters*, — on se demande de quel côté est l'intérêt public, le bon droit et la moralité.

D'abord il faut reconnaître que les squatters australiens sont véritablement les fondateurs de la colonie, que le pays leur a les plus grandes obligations, et qu'ils ont à la jouissance du sol une espèce de droit de conquête. Ceux qui descendent directement des premiers colons, ont pour eux d'être fils de héros, ce qui est bien

aussi un titre; ceux qui ont acheté des premiers occupants l'usage de leurs *runs*, l'ont acheté sur la foi de la législation existante et payé de leur argent. Le squatter a fait l'Australie ; il l'a faite habitable ; il l'a faite riche surtout.

Ensuite, le sol est reconnu peu propre à la culture, du moins il est réputé tel, quoique le fait soit loin d'être prouvé. S'il produit aujourd'hui quelque peu, argue le squatter, c'est que toute terre de défrichement commence par être féconde ; attendez quelque temps, et vous verrez comment vos petits fermiers, qui auront arraché à la terre sa substance et ne pourront la lui rendre, faute de capitaux suffisants, traîneront une vie misérable sur un sol épuisé ! En voulant multiplier les petits propriétaires, vous n'aurez, abouti qu'à créer une foule d'existences précaires, et à ouvrir en Australie la plaie, jusqu'ici inconnue, du paupérisme.

Et puis, c'est dans l'élevage, et rien que dans l'élevage que gît l'avenir économique de l'Australie. Ce qui a fait sa fortune passée peut, seul, faire sa fortune future. Les besoins alimentaires de l'Europe s'accroissent dans une plus grande proportion que ses ressources. C'est de la quatrième et de la cinquième partie du monde qu'elle tirera bientôt sa nourriture. Cette viande à 50 et à 60 centimes la livre que les colonies envoient en Angleterre (viande cuite, désossée, en conserves), deviendra d'une ressource aussi précieuse aux pays de consommation qu'au pays de production. Pendant que vous améliorez ou croyez améliorer la condition du peuple en Australie, vous aggravez les privations de ce même peuple en Europe; car, si vous divisez la propriété dans la New-South-Wales, dans le Queensland et dans le Victoria, vous tuez l'industrie pastorale, et, du même coup, vous préparez le renchérissement de la viande pour les pauvres de tous les pays.

Quelle que puisse être la valeur de ces raisonnements, il faut avouer que la situation des squatters est devenue digne d'intérêt. Beaucoup d'entre eux — le plus grand nombre même — ne sont pas les concessionnaires d'origine. Ils ont acheté leur *run*, comme nous disions tout à l'heure, et ils l'ont acheté bien souvent en empruntant. Ils s'en voient enlever les meilleures parties, souvent les plus nécessaires, et sont mis par là hors d'état d'acquitter jamais leur dette. Quant à ceux qui ont hérité de leurs terres, ils ne voient qu'un moyen de les conserver, c'est d'user par eux-mêmes et par leurs parents du droit de *free-selection;* en d'autres termes, c'est de les diviser en autant de lots de 10, 280 acres qu'il en faut pour comprendre la totalité de leur *run*, et de faire demander chacun de ces lots par un de leurs enfants majeurs, de leurs frères, de leurs amis, ou de leurs domestiques fidèles.

C'est tout un système de fidéicommis employé par les squatters pour leur défense. Quelques-uns même font mettre un lot sous le nom de leur femme, ce qui n'est pas tout à fait légal. Toujours est-il que le débours, quoiqu'il ne soit ordinairement que de 10 shillings l'acre, devient considérable, quand il s'agit de *runs* de 100 000 acres et plus. Et si le squatter, a, comme il arrive aux riches colons, pris des habitudes fâcheuses de dépense, si la laine baisse de prix, et s'il survient une sécheresse, la prospérité du roi-berger est grandement mise en péril. Cependant tout squatter qui peut acheter son *run* fera bien de le faire; car la loi qui lui garantit encore l'usage de la moitié de sa propriété ne lui garantira bientôt plus rien.

C'était pourtant quelque chose de séduisant pour l'imagination que cette grande vie pastorale! Le plus riche, le plus fier squatter ne dédaignait pas de mettre lui-même la main, non à la pâte, mais à la laine. Assidu sous le vaste hangar où l'on tondait ses brebis, il surveillait l'ouvrage, et, placé sur une estrade, d'un signe, comme un chef d'orchestre, il indiquait la façon de classer. Ici, la laine d'agneau; là, celle des jeunes moutons; là, celle des plus vieux, etc., etc. D'un coup d'œil, il jugeait des catégories. Quelle abondance régnait dans la hutte où mangeaient ses tondeurs! Deux livres de viande par tête et par jour étaient la moindre ration. En général, tous les ouvriers en Australie ont toujours un kilogramme de viande et souvent davantage, qu'ils soient tondeurs, bergers ou bûcherons. Si le système est vrai qui attribue à la nourriture animale le développement physique de l'espèce humaine, les Australiens seront la race la plus belle et la plus vigoureuse du monde.

III

Après les noms de *squatter* et de *free-selecter*, le mot que l'on entend prononcer le plus souvent en Australie, est celui de *séparation*. Il y a deux manières de l'entendre, deux espèces de séparations. La première, celle qui se présente d'abord à notre esprit, est la séparation de l'Angleterre. A cet égard, il faut le dire à la louange des Australiens, l'idée de séparation n'est aucunement populaire. Ce sont les Anglais eux-mêmes qui, en vertu de leurs théories écomiques nouvelles, ont paru quelquefois l'accueillir, et les colons qui en ont été blessés. Certainement, il viendra un temps où cette séparation se fera; mais les sujets australiens de la reine Victoria en sont encore à cette période de loyalisme exalté qui s'accroît en raison du prestige de la distance et qui se double de l'amour qu'on a toujours pour la patrie absente. On se plaint bien du ministère des

colonies; on murmure bien contre le gouvernement anglais, contre son apathie, contre son indifférence : tout cela n'empêche pas qu'on ne soit fier d'appartenir à la grande nation colonisatrice, et que, se sachant incapable de résister par ses propres forces à une agression étrangère, on ne se serre avec ardeur sur le sein de la mère-patrie.

Mais il est une autre sorte de séparation qui a déjà commencé et qui tend à se continuer, c'est celle des différentes régions de l'Australie entre elles. On sait que la plus ancienne colonie australienne, la colonie mère de toutes les autres, est la Nouvelle-Galles du Sud. L'Angleterre a donné lieu elle-même au travail de désagrégation, en octroyant à ce pays un gouvernement représentatif colonial, le *self-government*, qui est son principe fondamental à elle-même, et presque l'autonomie en ce qui concerne l'administration intérieure. Elle ne s'est réservé en ces matières que le droit de *veto*, droit dont elle n'a guère usé, que nous sachions, que dans une seule occasion importante. Cette révolution pacifique a été opérée en 1856, sir William Denison étant gouverneur du New-South-Wales et lord Palmerton, premier ministre en Angleterre. En 1859, la province de Queensland, quoiqu'elle ne contînt pas à cette époque vingt mille habitants de race blanche, voulut jouir du même privilège. La colonie de Victoria, capitale Melbourne, eut très légitimement la même prétention. Maintenant le Queensland, qui est fort étendu, voudrait se fractionner lui-même en deux parties, ayant chacune son parlement. C'est un fait bien connu que les États despotiques peuvent seuls occuper d'immenses territoires, et que dans les États libres, les ressorts du gouvernement ne sont pas assez tendus, la centralisation n'est pas assez forte pour que l'unité puisse se conserver. L'Australie l'a déjà éprouvé et, selon toute apparence, elle l'éprouvera davantage. La Nouvelle-Galles du Sud, qui n'est pas à beaucoup près la plus vaste des colonies australiennes, est égale en étendue au plus grand des États de l'Europe, la Russie exceptée. Le Queensland occupe à lui seul un territoire qui s'étend du 11e au 22e degré de latitude sud, sur une largeur presque égale. On voit d'ici le voyage que doit faire, par exemple, le député d'Albany pour aller siéger à Brisbane! Et puis, à d'aussi grandes distances, les climats sont différents, par conséquent les caractères et les intérêts aussi. Il y a donc nécessairement en Australie une tendance séparative, et elle s'accusera de plus en plus à mesure que le territoire des colonies s'augmentera de nouvelles conquêtes faites sur les indigènes. Ce sera certainement quelque chose de fâcheux que de voir tant de politiciens semer l'intrigue dans une population clairsemée; et il est impossible que l'existence de plusieurs parlements, de plusieurs machines gouvernementales et administratives dans un pays,

n'engendre pas une surabondance d'hommes publics et, à leur suite, ces chevaliers d'industrie d'un nouveau genre qui vivent de la politique. Ce mal qui dévore les États-Unis pourra faire de pires ravages encore dans les colonies australiennes, car elles n'auront pas, pour le supporter, la force que lui oppose le corps robuste de l'Union américaine. Déjà tous les vices sociaux qui naissent de la pratique du régime parlementaire dans les pays où l'éducation monarchique et le règne de l'honneur n'ont point de longue date façonné les mœurs politiques, se font sentir en Australie. C'est une chasse continuelle aux portefeuilles, c'est une agitation électorale incessante, c'est surtout, de même qu'aux États-Unis, une soif d'emplois et de places, que n'empêchent ni la faciliter de trouver ouvertes d'autres carrières, ni la médiocrité relative des émoluments attachés aux fonctions publiques.

Dans le New-South-Wales, et dans la colonie de Victoria, cette précoce gangrène ne fait peut-être pas des ravages aussi visibles que dans le Queensland. La raison en est qu'il y a là une masse déjà imposante d'intérêts conservateurs. Dans le Queensland, au contraire, un petit nombre de grands squatters sont livrés aux bêtes dans le cirque parlementaire, autrement dit aux free-selecters, qui, bien que leur cause soit en elle-même indépendante de la politique, se sont identifiés avec le socialisme, pis que cela, avec la démagogie. Le suffrage universel prévaut là dans toute son étendue. Pour être électeur, il n'est pas même besoin de payer l'impôt. Six mois de résidence suffisent à conférer au premier venu le droit politique; et ce premier venu, qui est ordinairement le dernier venu, n'a qu'un intérêt : le sien propre.

Un voyageur et publiciste anglais qui est revenu d'Australie l'année dernière, M. James Inglis, raconte, dans son livre intitulé : *Our Australian Cousins*, qu'étant à Brisbane, il remarquait à tous les coins de rues des groupes de vauriens, en manches de chemises et en chapeaux de feuilles de palmiers, qui semblaient n'avoir autre chose à faire en ce monde qu'à fumer leur pipe. Jour après jour, semaine après semaine, il les voyait toujours là. Quand ils disparaissaient un moment, c'est qu'ils étaient entrés au cabaret; et à Brisbane, comme dans notre heureux Paris, un cabaret se trouve toujours à la portée des ivrognes. M. Inglis commençait à regarder avec mépris ces fainéants, quand il vit passer un député qui les salua jusqu'à terre. Voilà, entre cent autres, un des effets du suffrage universel en Australie.

En fait de corruption électorale, d'intrigues parlementaires, et aussi de spéculations véreuses d'agiotage, les colonies australiennes n'ont presque rien à envier aux Etats-Unis. Il n'y a qu'en matière de

concussions administratives qu'elles sont, jusqu'à présent, en retard sur leurs aînées. Aussi, faut-il avoir une foi robuste dans la force d'expansion de la race anglo-saxonne, pour prédire à l'Australie un long et grand avenir.

Cette force d'expansion, cependant, existe et produit des effets surprenants. Brisbane, dont nous venons de prononcer le nom, Brisbane n'a pas vingt ans, et le voilà fait de toutes pièces, avec de grandes rues bien pavées, bien éclairées, d'énormes édifices, des hôtels propres et nombreux, un théâtre, des *Boarding-houses* de tous côtés, un chemin de fer qui le dessert, un beau port rempli de navires, et que sais-je encore? A côté des fainéants et des politiciens qui le déshonorent, que d'entreprenants travailleurs! Ces magasins remplis d'instruments aratoires qui bordent les rues de la ville, pour qui sont-ils ouverts si ce n'est pour de vaillants et véritables selecters?

Sydney, qui est déjà vieux de près d'un siècle, offre un spectacle d'activité plus grand encore, surtout dans le cercle de la vie urbaine. Là, tous les ouvriers veulent posséder une maisonnette, être logés chez eux, et, presque toujours, y demeurer seuls avec leur femme et leurs enfants. Comme les terrains à bâtir sont hors de prix dans la ville, ils se répandent aux environs, et couvrent la campagne de cottages. Rien n'est plus consolant que de voir ces familles laborieuses jouir, après une journée de travail, du grand air et du vrai chez soi. Les *Provident Building Societies* favorisent — et aussi exploitent — la salutaire ambition de l'artisan. Ces sociétés sont très nombreuses et très puissantes. Elles servent le public, et surtout font leurs propres affaires. Malheureusement, d'autres sociétés ont acheté les terrains en bloc dans les faubourgs, et les revendent en détail horriblement cher. Il en résulte que le cottage de l'ouvrier n'a presque jamais de jardinet; il en résulte aussi, que l'homme pauvre travaille plus que de raison pour acquérir sa maisonnette.

En compensation, la ville de Sydney qui a été construite au temps où la terre était sans valeur, et à une époque où le goût des beautés naturelles commençait à se répandre, possède des jardins publics incomparables. Ce ne sont pas des parcs hors la ville, comme nous en avons en Europe, dont le peuple peut rarement jouir, mais de vrais jardins de fleurs, situés au milieu des quartiers habités, et laissés sans défenses, sans barrières, à la disposition du public. Ces défenses et ces barrières, comme le collier du chien de la fable, suffisent à gâter les plus belles choses. Lord Palmerston le sentait, quand, devenu ministre de l'intérieur, il écrivait au directeur des jardins publics de Londres : « J'apprends que vous avez fait mettre des grillages pour garantir les pelouses contre

le pied des passants : je vous demande, mon cher directeur, à quoi serviront vos jardins, quand ceux qui n'en n'ont point à eux ne pourront plus en jouir. N'oubliez pas que ces terrains sont consacrés au plaisir et au bien-être de la population, et félicitez-vous du succès qu'ils auront obtenu quand vos gazons seront bien foulés [1]. » C'est dans cet esprit qu'est envisagée à Sydney l'institution des jardins publics. Il faut reconnaître que les habitants se montrent dignes de la confiance que la municipalité met en eux, car chacun semble aussi jaloux de la conservation des plates-bandes que si elles étaient sa propriété.

En général, toutes les capitales australiennes sont riches en jardins. Ceux de Melbourne passent pour renfermer des collections aussi rares et aussi belles que pas un jardin d'Europe. Ceux de Sydney sont moins grands; mais la configuration du terrain, qui descend en ondulant vers une baie sans rivale au monde, leur prête beaucoup plus de grâce.

Le soin que les édiles donnent aux promenades fleuries de Sydney et de Wooloomooloo — ces deux villes n'en font qu'une — ils le donnent également aux bains publics. A deux pas du centre de la ville, de grands espaces enclos de palissades destinés à tenir les requins à distance, sont réservés aux baigneurs. Tout est disposé pour que le confort et la décence soient également assurés. Sous ce ciel généralement serein, dans cette baie qui ressemble au parterre d'un amphithéâtre, ces beaux bains sont un luxe de grand prix.

Dans un pays nouveau comme l'Australie, où tout est neuf et rectiligne, la ville de Sydney semble appartenir à un autre monde. Ses rues sont tortueuses et relativement étroites, ses maisons portent déjà des traces de vétusté. On les avait construites trop à la hâte, et le temps « qui ne respecte pas ce que l'on fait sans lui », les a vite noircies et ruinées. Mais elles seront remplacées vite aussi, car il règne dans la cité-mère de l'Australie la fièvre de la truelle.

En sa qualité de métropole australienne, Sydney est la résidence d'un évêque anglican, dont les évêques des autres colonies sont les suffragants, et d'un archevêque catholique. Grâces à l'émigration irlandaise, les catholiques sont assez nombreux dans la Nouvelle-Galles du Sud (environ deux cent mille), et l'Église, soutenue en partie par le budget des cultes, — *General Church Fund* — en partie par les dons volontaires des fidèles, jouit d'un revenu variable qui dépasse 200 000 francs. Cependant, l'archevêque ne reçoit guère que 20 000 francs par an, et les prêtres de paroisse, que

[1] *Life and Letters of lord Palmerston*, publiées par M. Evelyn Ashley, membre du Parlement.

4 à 5000 francs, ce qui est, pour l'Australie, un traitement excessivement minime. Il leur suffit, parce que ceux qu'ils appellent à le partager avec eux — les pauvres — sont infiniment moins nombreux là qu'ailleurs.

Les établissements de bienfaisance sont d'ailleurs très généreusement entretenus. A cet égard, les municipalités sont vraiment magnifiques. Quoique le travail soit abondant, la vie facile, et la misère moins commune en Australie qu'en Angleterre, la parole du divin Maître s'accomplit là comme ailleurs : « *Il y aura toujours des pauvres parmi vous* » ; et il y en a, jusque dans la riche et prospère colonie de Victoria. Les hôpitaux, et autres établissements de charité de Melbourne, coûtent à la ville et au gouvernement plus de 800 000 francs par an; près de douze mille personnes y sont secourues chaque année; et quelle différence, entre la manière dont elles sont traitées, logées, nourries, et la façon dont le même devoir leur est rendu dans un *workhouse* d'Angleterre!

Si l'on rétribue modestement le clergé, et même si les fidèles sont peu généreux à son égard, en revanche on est très disposé à bâtir des églises. L'amour de la truelle, se combinant avec le zèle religieux, et aussi avec la rivalité des cultes, on voit quelquefois trois ou quatre églises tout près l'une de l'autre, auxquelles il ne manque que des paroissiens. Ceux-ci, dans les campagnes, sont tellement dispersés que l'éloignement, joint au mauvais état des routes ou plutôt à l'absence de routes (car charrettes et bogueys tracent leur chemin à travers taillis et fossés), les empêche souvent d'assister aux offices. N'importe, on a son église paroissiale, et c'est beaucoup; c'est un centre de ralliement; c'est une patrie religieuse, d'autant plus chère qu'on est plus loin de sa patrie d'origine; c'est une affirmation de soi-même et de sa propre existence, autant qu'un monument visible de sa foi. Au reste, étant données les difficultés matérielles qui s'opposent à l'assistance aux offices, il faut reconnaître que la religion est honorée en Australie, comme il serait, hélas! à désirer qu'elle le fût dans le vieux monde. Une statistique approximative — car en pareille matière, il serait impossible d'arriver à la parfaite exactitude — porte au tiers de la population totale, dans le New-South-Wales, le nombre des personnes qui, le dimanche, vont à l'église. Et dans cette population totale, il y a les enfants en bas âges, les malades, les infirmes. Bénissons Dieu qu'il ait donné le « sel » à cette terre nouvelle; car, ainsi que l'a dit un grand évêque [1], s'il est des sociétés qui

[1] Mgr Dupanloup.

aient encore plus que les autres besoin de la règle chrétienne, ce sont les sociétés démocratiques, et les colonies australiennes sont toutes, et deviendront de plus en plus, des démocraties.

Jusqu'ici, leurs constitutions sont à peu près modelées sur la constitution anglaise : un Parlement composé de deux Chambres; un conseil exécutif, formé du gouverneur et de sept ministres, dont un au moins doit appartenir à la Chambre haute. Cette Chambre haute, au lieu de s'appeler Chambre des lords s'appelle Conseil législatif : il n'y a que les noms de changés.

Dans la Nouvelle-Galles du Sud, qui est la première des colonies affranchies (mais, dans les autres, les choses sont à peu près de même), la Chambre basse, ou l'Assemblée, se compose de soixante-douze membres. Ceux-ci sont élus pour quatre ans. Le gouverneur (qui est un fonctionnaire anglais) a, comme la reine, le droit de dissolution. Le vote a lieu au scrutin secret, et les opérations électorales se font ordinairement d'une façon paisible. Le secret du vote n'a pas pour objet d'en assurer la liberté; car dans ce pays, tout le monde est vraiment libre, mais d'empêcher, le cas échéant, les disputes et les collisions.

La Chambre haute ou Conseil législatif, est un sénat dont les membres sont choisis par la reine, autrement dit, par le chef du cabinet australien. Le parti des squatters et l'opinion conservatrice y dominent. Les membres du Conseil législatif sont à vie, ils sont le plus souvent pris dans l'Assemblée, où ils ont pu acquérir l'habitude des travaux parlementaires.

Les fonctions exécutives sont réparties entre :

Le ministre de l'intérieur, — *Colonial secretary;* le ministre des finances, — *Colonial Treasurer;* le ministre des travaux publics, — *Secretary for Public Works;* le directeur des domaines, — *Secretary for Lands;* le directeur général des postes, — *Postmaster general;* le procureur général, — *Attorney general;* et le ministre de la justice, — *Solicitor general.*

Toutefois, cette dernière assimilation n'est pas exacte; et la transmission des pouvoirs juridiques de la couronne aux fonctionnaires coloniaux, n'est pas assez complète, pour que le membre du cabinet, qui lui a succédé en ces matières, puisse s'appeler vraiment un ministre.

Le chef du cabinet — le *Premier*, comme on dit — est le plus souvent ministre de l'intérieur. Quelquefois cependant, il détient un autre portefeuille, soit celui de procureur général, soit celui de directeur des domaines : ce sont ceux qui conviennent le plus à sa fonction, qui lui mettent le mieux dans les mains les grands intérêts de la colonie.

Le mécanisme administratif et gouvernemental est le même en Australie qu'en Angleterre. Les lois sont faites par les deux Chambres; seulement, les gouverneurs ont le pouvoir de suspendre l'effet du vote parlementaire, de « réserver le bill », comme on dit, jusqu'à ce qu'il ait obtenu la sanction du gouvernement anglais. Ce *veto* suspensif a son utilité dans un pays si jeune, si inexpérimenté, si sujet aux entraînements du *go ahead* américain, si livré déjà aux témérités qui naissent des passions populaires et de l'intérêt personnel des législateurs. Sans l'exercice de ce droit de la part du gouvernement anglais, l'Australie n'aurait plus à cette heure que des *greenbacks*, pis que cela, n'aurait plus de monnaie circulante. Car elle avait un jour voulu donner au papier-monnaie, non pas cours forcé, ce qui n'eût eu rien que de normal, mais cours exclusif, de façon à ce que l'or et l'argent monnayé fussent retirés de la circulation. Les législateurs novices n'avaient pas réfléchi que la confiance a des bornes, et que du papier qui n'est pas renforcé d'un peu de métal, n'a bientôt plus aucune valeur.

Les Australiens, pour n'être point en retard sur les nations d'Europe, ont déjà des dettes respectables. Celle de la Nouvelle-Galles du Sud fait peser, à titre d'intérêts à payer, une charge de plus de 25 francs par an sur chaque tête. Il est vrai que l'argent provenant de ces emprunts relativement énormes, est, en majeure partie, appliqué à des travaux d'utilité publique qui seront largement rémunérateurs.

IV

Ceux qui connaissent le caractère, les mœurs, les manières des Américains du Nord, connaissent aussi les manières, les mœurs, le caractère des colons de l'Australie. La même race les a tirés de son sein, des institutions analogues les ont façonnés. Mais si les Australiens ont les mêmes qualités que leurs frères aînés, ils n'ont pas à un égal degré les mêmes défauts. L'allégeance à la couronne d'Angleterre exerce encore sur leur moral une influence bienfaisante. Et puis, ils sont si jeunes qu'ils n'ont pas eu le temps de se tant corrompre! Et puis encore, ils ont tant à travailler! Cependant, le régime démocratique produit, là comme ailleurs, ses effets naturels : les manières sont rudes, et l'esprit d'indépendance chez le peuple n'a rien de commun avec la dignité de l'homme et du citoyen. Cette dignité demanderait avant tout que chacun se tînt à sa place : rien n'est plus digne qu'un soldat au poste; rien n'est plus digne que le respect; mais « l'ouvrier vaut le patron, le domestique vaut

le maître, s'ils ne valent pas beaucoup mieux », est une idée qui, dans tous les rangs de la société, ne peut engendrer que l'égoïsme. Tout le monde s'accorde à dire, du nord au sud de l'Australie, que les domestiques et les employés manquent absolument des qualités de leur état. Les premiers surtout vous quittent, au moindre mot, avec une complète indifférence : un serviteur attaché est le phénix, l'oiseau bleu, le merle blanc. Aussi emploie-t-on, dans beaucoup de familles, des Chinois, et même quelquefois des demi-indigènes nés du rare commerce des premiers baleiniers, des boucaniers du temps jadis, et, aussi quelquefois des employés des squatters, avec les femmes du pays. Les domestiques venus d'Europe sont, pour la plupart, impossibles; et, bien qu'ils reçoivent en moyenne, les hommes 1200 francs, et les femmes 600 francs de gages, ils trouvent bientôt avantage à prendre un autre métier.

C'est ici le lieu de parler des indigènes, quoiqu'on les voie si peu, qu'ils ne tiennent aucune place dans la vie des colons australiens. Les Anglais d'Europe, toujours accessibles aux sentiments d'humanité, ont formé à Londres une société pour leur protection. Hélas! cette société est impuissante à sauver le faible, dans cette impitoyable lutte pour l'existence, qui se poursuit entre les races plus encore qu'entre les individus!

De tous les habitants de la Polynésie, ceux de l'Australie ont été trouvés les plus rebelles au travail, et, partant, à la civilisation. Comme c'est l'aptitude au travail, la faculté créatrice qui différencie les hommes, c'est aussi cette faculté, cette aptitude, qui fait la destinée des races. Que faire devant la nature des choses, que faire devant la nécessité?

Depuis le temps de Dampier, le boucanier, qui fit connaissance avec eux à la fin du dix-septième siècle, ces indigènes n'ont presque pas changé. Il les dépeint comme préférant la nudité au vêtement, la guerre au travail. Tels ils étaient alors, tels ils sont encore. Les chefs continuent à barioler leur corps bronzés, de rouge, de jaune et de blanc. Ils se tatouent et portent tous un triangle sur le front, fait en tatouage, qui ne fait qu'augmenter leur épouvantable laideur. Le kanguroo qui pullule, le poisson qui est abondant, suffisent à leur nourriture; ils n'ont nul besoin de cultiver la terre et ne la cultivent pas. Ce ne sont pas des hommes primitifs, ce sont des sauvages dans toute la force du mot. Au commencement, les colons ont essayé de leur apprendre l'art de lire et d'écrire, et quelques-uns y avaient réussi; mais la sauvagerie native de ces malheureux a effacé, comme les ronces de l'Australie effacent les traces de culture, ces premiers enseignements. D'un autre côté, ils ont conservé toutes leurs coutumes. Sauf la nudité absolue qui leur est interdite aux abords des

endroits habités, les Anglais se sont fait une politique de les laisser entièrement à eux-mêmes. Ils se font la guerre de tribu à tribu, répandent leur sang dans des danses barbares, vivent et meurent à leur guise, sans que leurs dominateurs sortent à ce sujet d'une indifférence romaine. Pourvu qu'ils n'approchent pas des *runs* des squatters, ni des habitations des blancs, qu'ils n'effrayent point les bestiaux et les moutons par leur présence, qu'ils ne mettent point le feu aux forêts, et ne commettent aucune déprédation sur les terres des colons ; pourvu enfin qu'ils reculent indéfiniment devant leurs envahisseurs, sauf à n'avoir, s'il le faut, plus de terrains de chasse et à mourir de faim au besoin, les Anglais leur laissent entière liberté. Cette race indigène doit mourir, pensent-ils ; elle mourra d'elle-même, il faut qu'elle meure. Elle est, aux yeux des Australiens, ce que sont les Peaux-Rouges, aux yeux des Yankees.

Et, en attendant, ces malheureux restent plongés dans la plus profonde barbarie. Ils ont tellement l'usage des combats, que leurs corps sont couverts de cicatrices ; tellement le goût de verser le sang, que les femmes elles-mêmes se font un jeu de répandre le leur.

C'est article de foi chez les fonctionnaires anglais de Downing-Street et des colonies que « aboriginal Boney », comme ils disent, est absolument incapable de recevoir les germes de la civilisation ; qu'aucune nation n'eût fait mieux à cet égard que l'Angleterre ; qu'aucune ne fût parvenue à le faire entrer dans son giron ; et la charité que témoignent pour eux les philanthropes de Londres n'a pas empêché qu'en Australie les colons ne traitassent les indigènes avec une indifférence mortelle, quand ils n'ont point procédé à leur égard par voie d'extermination.

Du reste, à force de les pousser devant eux, les Anglais font périr ces indigènes par la famine. Il y a beaucoup de terres stériles et sablonneuses au cœur et à l'ouest de l'Australie. Les colons s'établissent sur les meilleures terres, et bientôt les noirs mourront de faim sur les autres. De temps en temps, un ou deux individus isolés (car s'ils venaient par bandes ils seraient accueillis à coups de fusil) se présentent dans les maisons et viennent demander de la nourriture. Si charitable que puisse être le colon, si pénible qu'il soit de refuser à manger à celui qui a faim, on est souvent forcé de se montrer impitoyable ; si l'on cède, une véritable procession de mendiants s'établit sur votre habitation, procession redoutable, car, aussitôt que les noirs se croient en force, ils deviennent agressifs et dangereux. Alors il faut les tuer, les poursuivre, appeler la police, toujours prête à faire des battues sanglantes, et faire payer un morceau de pain, imprudemment donné, d'un torrent de sang répandu.

M. Trollope a entendu raconter, à une dame anglaise, qu'elle s'é-

tait vue un jour dans un grand embarras vis-à-vis d'un indigène. Elle se trouvait seule à la campagne, son mari étant absent, et n'avait autour d'elle que ses servantes, un cuisinier chinois et des enfants en bas âge. On vint lui dire qu'un noir s'était introduit dans la cuisine et qu'il refusait d'en sortir. La dame prit un revolver et fit mine de le viser. L'homme ne bougea pas. Il était là, debout, montrant ses dents blanches en riant comme un singe et en demandant à manger. Comment se décider à tuer un homme qui rit et qui a faim? Mais comment aussi se montrer bon pour un sauvage qui prendra votre bonté pour de la faiblesse et qui en abusera aussitôt? L'Anglaise tira de côté. Même impassibilité de la part de l'intrus. Elle se souvint alors qu'elle avait vu quelque part une épée, courut la chercher, et, avec un courage moitié admirable moitié comique, en fit sentir la pointe au noir. — « Je le piquai d'abord légèrement, dit-elle, ne voulant pas lui faire de mal; il recula d'un pas; je le piquai un peu plus fort, il recula de deux; un peu plus fort encore, et il prit la fuite. »

Chose surprenante, cette race stupide, la plus inférieure de toute la Polynésie, paraît avoir la notion de l'honneur en matière de courage personnel. Le duel est pratiqué chez elle dans le même esprit que chez nous. Quand deux hommes se défient, ils se battent en champ clos, sous les yeux de témoins qui règlent les conditions du combat. La procédure en est très minutieuse. Le signal donné, ils se saisissent mutuellement par la tête et se hachent littéralement les chairs avec des morceaux de verre ou des silex aiguisés. Leur manière de combattre est celle des lutteurs de barrière ou des porteurs d'eau auvergnats. Seulement, leurs mains sont armées, comme les ergots des coqs de combat, de tranchants meurtriers. Telle est leur valeur guerrière, qu'ils ne quittent le champ de bataille qu'épuisés tous les deux par la perte de leur sang.

Les femmes elles-mêmes paraissent insensibles à la douleur. Dans les danses funéraires, par exemple, elles se portent mutuellement, sans sourciller, des coups de hache presque mortels. Au reste, toutes les races inférieures ont cette espèce d'apparent courage, qui provient en partie du peu de développement de l'appareil nerveux. Les Indiens de l'Amérique du Sud, par exemple, se font un jeu, le dimanche après vêpres, d'envelopper d'énormes coings dans des mouchoirs (les coings de la Bolivie sont trois fois gros comme les nôtres), et de s'en frapper la tête en faisant le moulinet. Ce jeu barbare indique que les crânes sont à la fois solides et étroits. Les Japonais, qui s'ouvrent tranquillement le ventre, ont du courage, sans doute, mais ils ont encore plus d'insensibilité. Il faudrait que tout spectateur fût doublé d'un physiologiste, pour qu'il pût déter-

miner au juste ce qui est vaillance chez les sauvages, et ce qui est défaut d'organisation.

Les Australiens sont très fiers des progrès de leur pays, très fiers de leur courage (qui est, celui-là, le vrai courage), très fiers de leurs espérances d'avenir, et tous ces sujets de contentement de soi-même leur communiquent quelque chose de présomptueux, de forcé, qui n'inspire pas toujours la sympathie et le respect à l'étranger qui les visite. Les mots *crack up*, *blow up*, qui expriment l'enflure gasconne, ont été comme inventés pour eux. Puis, il arrive en Australie, ce qui arrive dans toutes les colonies, — là seulement sur une plus grande échelle, — c'est que les fortunes ont d'abord été rapides, et que les positions acquises ne sont pas toujours en harmonie avec l'éducation reçue. Comme cela a lieu aux États-Unis, comme cela semble, hélas! tendre à se produire en Europe, c'est le pouvoir de l'argent qui élève les familles, non l'hérétité de culture. Quoi d'étonnant à ce que les domestiques regardent comme des égaux, des maîtres qui étaient hier des hommes de travail manuel comme eux? Quoi d'étonnant à ce que ces maîtres soient portés à se défendre contre leur familiarité, par la froideur, et quelquefois par l'insolence? Le respect est peu connu des Australiens, dans la famille et dans la société, comme il l'est peu des Yankees : *Old Jack*, *Charley*, *Bob* et d'autres abréviations familières sont les noms sous lesquels on désigne couramment et sans sourire, les premiers fonctionnaires de la colonie. Ces premiers fonctionnaires étaient hier encore de si petits personnages! « Pourquoi sont-ils en place plutôt que moi, » pense le colon, auquel le talent qu'il a eu de faire ses affaires donne la plus haute opinion de lui-même? « C'est bien le moins que je ne lui donne pas des coups de chapeau par-dessus le marché de sa bonne fortune. » En général, les manières sont positivement ce que nous appelons mauvaises et vulgaires, chez les Australiens ; ils croient se relever par la familiarité et

Le nom de monsieur est chez eux hors d'usage.

Quand on a devant soi un homme déjà mûr, vieilli sous le harnai d'un dur travail, héros, en son genre, d'esprit d'entreprise et de persévérance, un homme qui a contribué pour sa part au développement de la richesse publique, élevé une famille nombreuse, exercé l'hospitalité, pratiqué le dévouement, et fait l'aumône du fruit de l'œuvre de ses mains, on ferme les yeux et on s'incline. Mais quand un jeune coq des bois (car on ne peut dire toujours ici *coq de village*) croise d'un air impertinent un vieillard sur sa route, entre pesamment et sans saluer dans un salon, rit à gorge déployée, contredit les personnes âgées, dit en parlant de son père : *le bonhomme*

— *the old man* — en parlant de sa mère : *la vieille* — *the old woman* — et se vante de son indépendance, on est véritablement attristé. Toutefois, les parents que l'on croit devoir plaindre, sont enchantés de leur jeune progéniture. Ils trouvent que leurs fils sont des prodiges d'intelligence et d'heureuse hardiesse; leurs filles, des merveilles d'aptitude à la vie pratique et de désinvolture. Le rude démocrate, la commerçante avide, sourient en regardant leur image.

Exagération et présomption à part, quel est l'avenir qu'on peut prédire à l'Australie? Très probablement le même que celui des États-Unis. C'est le meilleur qu'elle puisse espérer. L'exercice du *self-government* la conduira, dans moins d'un demi-siècle, à la séparation totale de l'Angleterre; et l'Angleterre n'y mettra point obstacle, à moins que d'ici là, ses théories économiques n'aient complètement changé. En ce temps-là, le côté ouest de cette grande île, quoique relativement peu fertile, sera entièrement cultivé. Les grands pâturages du côté est n'existeront plus. Une masse d'intérêts matériels, une classe nombreuse d'artisans auxquels il faudra du travail, une lourde dette publique, tout cela forcera les différentes colonies australiennes à mettre de côté leurs dissentiments, à faire taire leur antipathie mutuelle, à se former en fédération pour avoir les moyens de soutenir la lutte de la vie internationale contre l'Amérique du Nord. Aujourd'hui, ces colonies se battent à coup de tarifs avec l'acharnement de frères ennemis; elles se jalousent, elles se haïssent, et si l'Angleterre voulait régner, elle n'aurait pas besoin pour cela de diviser, elle trouverait la désunion toute faite. Mais l'intérêt économique fera plus tard, chez elles, ce que l'intérêt politique a fait chez les habitants, si différents pourtant de caractère, des États de l'Union : il les forcera de se joindre. En Australie comme partout d'ailleurs, le règne du sentiment tend à faire place au règne des idées. Mais les Australiens n'acquièrent pas beaucoup d'éducation, ils acquièrent rapidement une instruction suffisante pour leur faire, tôt ou tard, abandonner des préventions mutuelles d'État à État. Si les bibliothèques publiques y peuvent quelque chose, ils deviendront les gens les plus raisonnables de la terre. Nulle part, en effet, le gouvernement ne fait tant, pour mettre les livres à la portée du plus grand nombre. A Melbourne, par exemple, la bibliothèque contient déjà plus de quatre-vingt mille volumes, tous choisis en vue de l'instruction des classes inférieures et moyennes, et quiconque porte un vêtement à peu près propre, peut s'y installer très commodément tous les jours jusqu'à dix heures du soir. Quant à Sydney, cette ville possède une université qui est renommée, et qui serait distinguée en tous pays. Il faut donc espérer qu'avant la fin du siècle,

un habitant de la Nouvelle-Galles et un Queenslandais ne croiront pas avoir tout dit sur le compte l'un de l'autre, quand ils se seront mutuellement appelés *Cornstalk* et *Banana boy*, et qu'interrogés tous deux sur le sobriquet donné aux Victoriens, ils ne répondront point, comme ils le font aujourd'hui : « Ceux-là ne méritent pas même d'avoir un nom. »

Et, l'Australie faite, le continent nord-américain complètement peuplé, les plaines du Far-West changées en cultures, l'Afrique attaquée à la fois sur toutes les côtes et percée en plein cœur par des voies ferrées parties de l'Egypte, l'Amérique du Sud rapprochée par une voie de communication facile des nations sud européennes auxquelles elle tient encore par les liens les plus chers, on pourra dire que les conditions économiques du monde entier sont modifiées, que la barbarie sera détruite, et nous n'aurons plus qu'à prier le ciel, et à veiller sur nous-mêmes, pour qu'elle ne renaisse pas dans les cœurs !

V. de Chevigny.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

Académie française : réceptions de M. Labiche et de M. Maxime Du Camp. — Un bouquet funèbre : MM. de Saulcy, Reber, Lefuel, Léon Cogniet, Jules Jacquemart, Timbal, Xavier Aubryet, Mme Thiers, le marquis de Bièvre du Parlement. M. de Tillancourt, M. Michel Chasles et la longévité scientifique. Une mystification colossale. Des lettres de Marie-Madeleine et de Vercingétorix en français du moyen âge. Vingt mille faux autographes. Un insurgé perpétuel : Auguste Blanqui. — *La Tempête*. par M. A. Duvernoy. Opéra : *La Korrigane,* ballet par M. Widor. Opéra-comique : *L'Amour médecin*, par M. Poise; reprise du *Père prodigue*, de *Jean Baudry*, du *Mariage d'Olympe*. *Les braves gens*, de M. Gondinet. *Divorçons!* par M. Sardou. *Garibaldi*, par le général Bordone. La trêve des confiseurs et ce qu'elle est devenue cette année.

I

Le jour même où parut notre dernière chronique, l'Académie recevait M. Labiche. L'élection de M. Labiche a été certainement l'un des choix les plus hardis de l'illustre compagnie. Après être allée de la Comédie Française au Gymnase pour y prendre M. Alexandre Dumas; puis du Gymnase au Vaudeville, pour s'annexer M. Sardou, elle poussait maintenant jusqu'au Palais-Royal. Elle avait descendu l'échelle de la comédie de mœurs à la comédie d'intrigue, et de la comédie d'intrigue à la farce. De tous les genres dramatiques, la parade seule n'est pas représentée à l'Académie : encore une bonne partie du répertoire de M. Labiche, — *Si jamais je te pince! les Noces de Bouchencœur*, *Otez votre fille, s'il vous plaît*, *Une femme qui perd ses jarretières*, — y confine-t-elle de bien près. Heureusement qu'il n'y a plus de Théâtre de la Foire, s'écriaient les pessimistes ! A force de marcher avec le siècle et de se démoraliser, l'Académie finirait par choisir les fournisseurs d'Arlequin.

Il faut bien reconnaître, comme l'a dit M. John Lemoinne dans sa

réponse, que, si M. Labiche ne pensait pas à l'Institut, le public n'y pensait pas davantage pour lui, et que même, au premier moment, il a semblé considérer sa candidature comme un gai vaudeville. On peut dire qu'elle a été créée de toutes pièces, tirée du néant par M. Émile Augier, malgré les protestations sincères de M. Labiche lui-même, et à la joyeuse stupéfaction de la galerie. Mais, après ce mouvement de surprise et d'incrédulité, l'idée ne tarda pas à faire son chemin ; elle n'était pas née de l'opinion, mais elle fut adoptée par elle, et M. Augier eut bientôt pour complices les trois quarts des critiques ou des chroniqueurs, et les deux tiers des académiciens.

On s'était rendu à la séance avec une curiosité plus grande encore que jadis à l'une des premières représentations du récipiendaire. Voir M. Labiche sous l'habit aux palmes vertes et le chapeau à claque, avec l'épée au côté, quel spectacle piquant ! Entendre l'auteur de tant de comédies exhilarantes prononcer gravement un éloge académique, quelle attraction ! L'attraction était double, quand on songeait que cet éloge était celui de M. de Sacy. Il semblait que l'antithèse eût été choisie à souhait pour redoubler l'embarras du récipiendaire et le plaisir des auditeurs. On ne saurait imaginer un contraste plus complet, des goûts plus différents, des idées moins en contact, des habitudes d'esprit plus éloignées que celles de M. Labiche et du janséniste littéraire auquel il succédait. Figurez-vous Regnard chargé de l'oraison funèbre de Nicole ou d'Arnauld !

Eh bien ! nous avons eu cette fête, mais ce n'a pas été celle que l'on attendait, et M. Labiche ne nous l'a point donnée du tout à ses dépens. Il a prouvé que, s'il était capable d'écrire une comédie propre à dilater les rates les plus rebelles, et dont ni les plaisanteries ni le style ne font songer à l'Académie, il ne l'était pas moins de composer et d'écrire un morceau conforme à toutes les traditions de l'endroit, et digne de prendre place à côté des meilleurs qu'on ait jamais entendus sous la coupole du palais Mazarin. L'auteur de *Célimare le bien-aimé* a parlé en excellents termes, — et cela le plus naturellement du monde, sans effort apparent, comme s'il n'eût fait autre chose de sa vie, — de l'auteur des préfaces sur *l'Introduction à la vie dévote* et les *Lettres de Bossuet à la sœur Cornuau.* Son exemple a prouvé l'utilité du discours de réception, qu'il faudrait inventer s'il n'existait pas, lors même qu'il ne servirait qu'à fournir aux nouveaux académiciens dont les titres peuvent être contestés, l'occasion solennelle de faire leurs preuves d'écrivain et de justifier leur élection.

M. Labiche a justifié pleinement la sienne, et il l'a fait, ce qui vaut mieux encore, par les qualités mêmes qui lui ont valu sa réputation, et qui constituent sa personnalité littéraire, sans cesser un moment

d'être lui, quoiqu'il donnât le meilleur de lui. Il s'est rappelé le vers du fabuliste : « Ne forçons pas notre talent »; aussi s'est-il tiré de cette épreuve avec grâce. Le naturel, la bonhomie et la malice, — une bonhomie pleine de finesse et une malice pleine de rondeur, — sont les caractères dominants de ce discours, aussi bien que de ses comédies. Au début, la forme est d'une contexture un peu lâchée : M. Labiche multiplie les alinéas, comme M. E. de Girardin et feu Timothée Trimm; les plaisanteries, les allusions, les rapprochements qu'il prodigue sont empreints de bonne humeur, mais non toujours d'un goût très délicat, ni d'une tenue absolument irréprochable. Mais peu à peu le style se raffermit : il se fait plus correct sans être moins charmant; les traits sont d'un métal plus choisi sans devenir plus rares. Les mots heureux continuent à jaillir de source. M. Labiche n'est pas entré à l'Académie en pantoufles et en robe de chambre, mais il n'a pas non plus solennellement arboré la cravate blanche, comme il l'avait fait en abordant la Comédie Française.

On pourrait détacher de ce discours un grand nombre de tableaux, d'épisodes, de morceaux composés avec un art ingénieux, quoique caché, de manière à former comme autant de petites scènes distinctes : l'épisode des persécutions de collège, qui, grâce à la discrétion de l'orateur, n'a pas troublé la sérénité des remords de M. Cuvillier-Fleury; le tableau, d'ailleurs emprunté à M. de Sacy lui-même, de l'helléniste Larcher faisant pénitence, les jours de jeûne, en se réduisant au vil latin; celui de M. de Sacy, suivant seul le convoi du vieux garçon de la bibliothèque Mazarine; de M. de Sacy, assistant aux séances de la Chambre, et lisant Bossuet quand l'orateur dépassait les bornes de la prolixité et de l'ennui, car en ce temps-là, il y a bien longtemps, il se rencontrait des députés pour abuser de la tribune en y prononçant des paroles inutiles; de M. de Sacy, dans ses fonctions de grand-père, escaladé et pris d'assaut par ses petits-enfants; surtout ce qu'on pourrait appeler le morceau *du carrosse*, qui mérite de devenir classique et d'être recueilli par les auteurs d'anthologies.

Sans vouloir se poser en moraliste, et sans appuyer plus qu'il n'eût été séant à un homme coupable de tant de comédies légères, M. Labiche a choisi avec tact quelques traits touchants et quelques fragments des lettres où M. de Sacy, pendant le siège, épanchait son âme dans celle de ses enfants. Celle où il parle du petit mobile qui loge chez lui et qu'il a vu avec si grand plaisir faire le signe de la croix en se mettant à table, était surtout parfaitement en situation et a pris une valeur particulière dans la circonstance.

C'est ainsi que l'éloge est allé jusqu'au bout avec le plus aimable mélange d'esprit et d'émotion, de bonne grâce et de belle humeur

Un débit simple, mais non dépourvu de finesse, qui savait accuser le trait sans avoir l'air d'y toucher, n'a rien laissé perdre de tant d'agréments. C'était une véritable *première* que nous avait ménagée l'Académie, et la plus gaie qu'on y ait jamais vue. Au milieu de l'interpellation de l'amiral Cloué, du procès Cissey et de tout le tapage horripilant fait par la politique, cet aimable intermède nous a reposés et rafraîchis.

M. John Lemoinne, qui répondait à M. Labiche, n'a pas moins d'esprit que lui, mais c'est un esprit d'une autre race, plus aiguisé, plus nerveux, moins bonhomme, un esprit *pince-sans-rire*, qui met en inquiétude et en défiance alors même qu'on s'en divertit. Il a très heureusement rappelé, au début de son discours, en l'appliquant à son nouveau confrère, l'anecdote de l'étudiant espagnol que le roi Philippe III vit un jour se promenant dans la plaine un livre à la main et la face épanouie par une hilarité si puissante, qu'il s'écria : « Je suis sûr qu'il lit *Don Quichotte*. » Voilà un trait qu'on lui appliquerait difficilement à lui-même, quoiqu'il soit plus spirituel que Cervantès et qu'il aime encore moins que lui les chevaliers errants : jamais on n'éprouvera le besoin d'emporter du John Lemoinne pour le lire en plein air, dans un endroit écarté, au milieu des oiseaux et des fleurs, et jamais il ne viendra à l'idée de personne, en voyant une figure éclairée par un rire lumineux et large, de dire : « Je suis sûr qu'il lit du John Lemoinne. » Il a fort bien défini aussi l'esprit de M. Labiche : c'est un esprit bien portant, d'un heureux équilibre et d'une inaltérable santé, non un esprit bilieux, fantasque, plein de méchantes humeurs et sujet aux attaques de nerfs. Ce discours, débité d'une voix sourde et sans aucune préoccupation de l'effet, a repris ses avantages à la lecture, et c'est alors seulement que nous avons pu goûter la finesse acérée, le mélange de distinction hautaine et de familiarité froide, le trait poli, brillant et rapide du style net et ferme, incisif, un peu sec, qui appartient à M. John Lemoinne et n'appartient qu'à lui.

Élu le même jour que M. Labiche, M. Maxime Du Camp n'a été reçu qu'un mois plus tard. Comme lui, quoique à un moindre degré, il offrait un exemple des rapprochements imprévus qu'amènent souvent les hasards des élections académiques. Quel contraste, en effet, comme l'a dit M. Caro, en lui répondant, entre la vie paisible de M. Saint-René Taillandier, vie de pur lettré, vie tout intellectuelle et toute spéculative, et cette existence agitée au dehors comme au dedans, errante à travers les hommes et les idées, mêlée d'une façon active à tant d'événements, à tant d'aventures, qui fut, dès le sortir du collège, celle de M. Maxime Du Camp ! Malgré le diapason assourdissant de la tribune et de la presse, la séance académique du

23 novembre n'était pas sans piquer vivement la curiosité, d'abord à cause de la personnalité célèbre du récipiendaire, dont la figure est beaucoup moins connue que ses écrits, puis parce qu'il courait un bruit vague de quelque manifestation semblable à celle de M. Olivier Pain à l'inauguration de la dernière statue de M. Thiers, contre l'homme qui a l'honneur d'avoir concentré sur sa tête toutes les haines et toutes les fureurs de la Commune, pour avoir raconté ses actes, peint ses héros tels qu'ils furent, et prononcé sur elle le jugement inflexible de l'histoire. Hâtons-nous d'ajouter que l'événement a déçu cette crainte, ou cette espérance, et que la tranquillité de la séance n'a été troublée que par le bruit des applaudissements.

Grand, maigre, nerveux, la tête haute, l'air résolu, la parole sonore, M. Maxime Du Camp est bien l'homme de ses écrits, et sa vue ne dément point l'idée qu'on s'en peut faire en le lisant. Peut-être M. Saint-René Taillandier n'a-t-il pas trouvé en lui l'appréciateur et le panégyriste qu'un personnage aussi essentiellement académique était en droit d'espérer à l'Académie. Je ne sais si je me trompe, mais j'ai cru sentir çà et là dans son discours une certaine contrainte, une certaine difficulté d'éloge, et il m'a semblé qu'il montrait autant d'empressement à se jeter dans des hors-d'œuvre, comme la digression sur M. Buloz et la *Revue des Deux Mondes*, que le Simonide de la Fontaine à se mettre « sur le propos de Castor et Pollux ». Il avait une tendance visible à s'échapper sans cesse par la tangente. Évidemment cet esprit tout moderne, de vive allure, cet homme d'action et de combat, dont la plume ressemble tantôt à un scalpel et tantôt à une épée, mais toujours à quelque chose de tranchant, et qui, même en écrivant des romans ou des vers, car il a touché à tout, ne se départ jamais de son attitude militante, n'était pas précisément fait pour apprécier dans toute leur étendue et pour louer dans la mesure complète de leurs mérites les qualités propres à M. Saint-René Taillandier et les rares services qu'il a rendus à la littérature; il a fait un effort sincère pour y arriver, et il y est parvenu souvent, en suppléant à son goût personnel par son intelligence; mais il paraît bien avoir senti lui-même cette inaptitude, et çà et là il s'en est excusé avec bonne grâce, en saisissant l'occasion que lui offraient la vie et l'esprit également réglés de son prédécesseur, pour faire un retour sur lui-même et esquisser une amende honorable de ses erreurs juvéniles :

« Dans ce poème de *Béatrix*, dit-il en parlant de la première œuvre de M. Taillandier, dans la préface qui le précède, je le trouve déjà semblable à lui-même, calme, maître de lui, respectueux des

traditions respectables et n'écrivant jamais rien dont plus tard il pourrait se repentir. Tous nous n'avons pas été ainsi aux jours des premiers emportements de la jeunesse, et j'en pourrais citer un qui, depuis longtemps, a fait son acte de contrition et auquel vous avez prouvé, Messieurs, que vous pratiquez sans effort l'oubli des injures. Pour savoir résister aux ardeurs de la virilité qui s'affirme, il faut avoir la double vertu du caractère et du talent fortifiés par l'étude et mûris par la méditation. »

Et plus loin, après avoir revendiqué pour la maturité de l'âge le droit de bénéficier du raisonnement et de l'expérience, il s'écrie encore avec un sentiment d'admiration mêlée de regret :

« A quelque distance qu'il fût de son point de départ, il put voir le chemin parcouru, car la ligne fut toujours droite ; il marcha avec la sécurité d'un homme qui, connaissant le but, ne le perd jamais des yeux. Aux derniers jours de sa vie, il put relire les œuvres de sa jeunesse et ne point les désapprouver. Heureux ceux qui sont nés sages, que leurs passions n'ont jamais égarés, et que leur équilibre naturel écarte de toute erreur ! Edgar Quinet lui dit un jour : « Nous avons conquis le champ de la science du bien et du « mal, il faut choisir ! » M. Taillandier n'eut point à hésiter ; il choisit le champ du bien, et, jusqu'à l'heure suprême, il le cultiva. »

On devinerait à ces passages, quand même on ne le saurait pas, que M. Du Camp n'était point né académicien. Suivant la spirituelle expression de M. Caro, il est revenu de loin à l'Académie. Quand, avec la fougue de l'âge et du tempérament, il mêlait, dans la préface des *Chants modernes*, au manifeste d'une nouvelle école toute physique et tout industrielle, les invectives les plus véhémentes contre l'illustre compagnie dont il demandait la dissolution, on ne prévoyait guère, et lui moins que personne, qu'il dût s'y présenter un jour et y être reçu d'emblée, pas plus qu'on n'eût osé prévoir, lorsqu'il caracolait au milieu des Mille, à côté de son ami le général Turr, qu'un jour viendrait où il serait un objet d'horreur pour tout radical et même pour la plupart des républicains. Je fais honneur de cette conversion en partie double à la lucidité, à la sincérité et au bon sens foncier de cet esprit troublé d'abord par toutes les ardeurs d'une adolescence indisciplinée. M. Du Camp est le fils d'un chirurgien, et il y a du chirurgien en lui : il a l'œil clair, l'esprit net et la main ferme ; il regarde les choses bien en face, et il les fouille ; il professe la méthode positive et expérimentale ; il n'est pas homme à se payer longtemps de mots. Une première fois, en 1848, il avait vu une révolution de près et fut surtout stupéfait, c'est lui qui le dit, de sa prodigieuse bêtise. J'imagine que cette première impression

fut peu modifiée par le spectacle des chemises rouges auxquelles sa curiosité et son besoin d'action le mêlèrent en amateur vers le milieu de l'empire. Elle fut ravivée et considérablement accrue par les événements de 1871, d'une bouffonnerie si lugubre. On sait avec quelle décision, inséparable de son caractère, avec quelle surabondance de preuves, quelle étendue et quelle exactitude d'informations il a mis dans tout son jour, non seulement la scélératesse, mais l'effroyable sottise de la Commune. Peut-être les hommes d'État que l'amnistie nous a rendus lui pardonneraient-ils d'avoir démontré, — après eux, — qu'ils furent de sinistres gredins, s'il avait seulement voulu leur concéder qu'ils n'étaient pas avant tout ignorants et ineptes.

La vie de M. Saint-René Taillandier, si unie et si calme qu'elle ait été, eut pourtant sa tempête, et M. Du Camp allait s'y retrouver dans son élément. On se souvient de la bruyante et ridicule émeute qu'eut à subir, dans la salle Gerson, l'éminent professeur de Sorbonne, pour n'avoir pas traité la Terreur avec une considération suffisante. Cet épisode a inspiré au récipiendaire un mouvement plein d'élévation et de chaleur, avec des citations ingénieusement choisies parmi les autorités les moins suspectes :

« A certaines époques, il est imprudent d'aimer la vérité et il est parfois périlleux de la dire. Cela ne doit pas arrêter l'historien. « La violence n'a qu'un cours borné, a dit Pascal, au lieu que la vérité subsiste éternellement ! » ... Aux gens timorés qui lui reprochèrent d'avoir abordé des questions redoutables, il répondit qu'il est toujours opportun de dire la vérité, à tout risque, à tout péril ; — et il eut raison. »

En écrivant ces fières paroles, M. Du Camp pensait à M. Saint-René Taillandier ; en les écoutant on pensait à lui. C'est à son propre courage que s'adressaient les bravos soulevés par le tableau du courage de son prédécesseur. Des applaudissements significatifs et longuement prolongés ont fait une application rapide et foudroyante du passage suivant, qui passait au-dessus du public pour atteindre plus loin et plus haut :

« La liberté telle que la concevait M. Taillandier, telle que la conçoivent les âmes désintéressées, n'est pas l'apanage d'un homme ou d'une faction, elle est le droit de tous ; elle respecte les actes émanés de la conscience, elle laisse chacun prier Dieu à sa guise, elle n'intervient pas dans la famille, et, sous prétexte de protéger une des manifestations de la pensée humaine, elle ne persécute pas les autres. Volontiers il eût dit : « La liberté est le pouvoir qui appar-« tient à l'homme d'exercer à son gré toutes ses facultés ; elle a la « justice pour règle, les droits d'autrui pour bornes, la nature pour

« principe et la loi pour sauvegarde. » Messieurs, cette définition a été donnée par Saint-Just; aujourd'hui elle paraît oubliée. »

L'auditoire a remarqué encore et salué au passage un bel éloge des années heureuses et du grand mouvement intellectuel de la Restauration, ainsi qu'une profession de foi spiritualiste et chrétienne, qui a dignement terminé sa harangue. Puis M. Caro a pris la parole. Si grand qu'eût été le succès de M. Maxime Du Camp, celui du directeur de l'Académie a été plus vif encore. Il n'est pas possible de lire avec un art de diction plus parfait un discours où plus de pensées fines, délicates, élevées, soient exprimées en un meilleur style. Tout d'abord, il trace de main de maître un portrait littéraire et moral du nouvel académicien :

« C'est ainsi que je me figure un de ces hommes du seizième siècle, tour à tour artiste et soldat, écrivain et voyageur, partant un beau jour pour des expéditions lointaines, frappant d'estoc et de taille sur les Turcs et sur les Maures; puis, après ces grands combats menés avec fracas de par le monde, revenant au pays, dans quelque manoir de France, suspendant sa dague à la panoplie et prenant la plume pour tracer une chronique amoureuse ou guerrière à la façon du seigneur de Brantôme. N'est-ce pas, à la distance de trois siècles, un de ces hommes que j'ai devant moi : tempérament d'artiste, avec quelques gouttes de sang espagnol dans les veines, mobile d'humeur, fantasque d'esprit et de goût, livré à toutes les tentations de l'inconnu, à tous les prestiges d'un idéal un peu confus, jusqu'au jour où la turbulence des nerfs s'apaise, où l'inquiétude d'imagination se règle, où le talent se dégage dans des œuvres définitives, mieux appropriées à cette maturité de l'âge qui atteint aussi sûrement les plus hardis voyageurs aux extrémités de la terre, que le philosophe tranquillement assis dans son fauteuil, au coin du feu. »

Revenant ensuite plus à loisir à cette première esquisse, il l'achève peu à peu par des touches nouvelles et vivantes, non sans relever ses éloges de quelques épigrammes courtoises dont il prend soin d'émousser la pointe, alors même qu'il la fait sentir. Somme toute, M. Maxime Du Camp, qui est un homme d'esprit et de sens, doit s'estimer heureux, après sa confession publique, d'en être quitte pour une pénitence si douce et à meilleur compte que l'Académie elle-même n'en avait été quitte autrefois avec lui. Si les interruptions étaient en usage dans les séances de réception, j'imagine qu'à cette phrase de M. Caro : « Vous resterez un exemple mémorable de l'imprudence qu'il y a, quand on est jeune, à dire du mal de l'Académie », il eût été tenté de répondre : « L'exemple est mémorable sans doute, mais pour rassurer les coupables plutôt que pour les inquiéter, car il prouve que le crime de lèse-Académie n'est

nullement redhibitoire; non seulement, il n'a point empêché mon élection, mais il ne l'a même pas retardée d'un jour, et vous avez eu l'attention délicate de mêler tant de feuilles de roses aux verges dont vous m'avez doucement fouetté, qu'on s'exposerait volontiers à pécher encore pour en être puni d'une façon si spirituelle et si douce. Demandez plutôt à ceux qui attendent depuis des années à votre porte sans avoir à expier aucun manque de respect. »

Nous n'essayerons pas de refaire après M. Caro l'appréciation du récipiendaire et de ses œuvres; il l'a écrite d'une façon définitive, en critique et en philosophe. Les aperçus ingénieux s'y mêlent aux vues les plus hautes; les tableaux piquants aux considérations éloquentes. Chaque sujet abordé par M. Du Camp dans l'infinie variété de ses travaux littéraires, voyages, roman, poésie, histoire, et que sais-je encore? devient le thème des variations les plus attachantes. M. Caro le reprend après l'auteur, le traite de nouveau, le marque à l'empreinte de sa pensée et de son style. Le livre sur *le Nil, l'Egypte et la Nubie* amène le plus naturellement du monde un double hommage au génie des deux Français illustres, — Mariette, qui a restitué à la lumière le Sérapéum et les hypogées ensevelis depuis des siècles sous la marée montante du désert; Ferdinand de Lesseps, « dont la destinée étonnante semble être d'ouvrir à la civilisation les grandes routes du monde que le caprice de la nature avait fermées ». M. de Lesseps était là, en passant, assis sur les bancs de l'Institut, où il vient quelquefois se poser entre deux expéditions lointaines; et ce jeune vieillard, en partant pour l'isthme de Panama, emportera, comme un encouragement et comme un favorable augure, les applaudissements de la France intelligente et lettrée. — Le *Livre posthume* devient le point de départ de quelques fines pages sur le roman unique dont chacun de nous porte en soi la matière vivante et personnelle et qui n'est qu'un moyen de se mettre en scène, de se raconter, de s'analyser, en s'idéalisant, dans une sorte de confession publique, où le pénitent se complaît lors même qu'il voudrait faire semblant de se repentir, — et sur ce que M. Caro appelle spirituellement le moins désagréable des suicides, — le suicide littéraire, — où l'auteur, comme Gœthe dans *Werther*, fait mourir son héros à sa place. L'ouvrage de premier ordre, où M. Caro voit avec raison le principal titre de M. Du Camp à la gloire et au choix de l'Académie française, — *Paris, ses organes, ses fonctions, sa vie*, — lui inspire un tableau brillant de la grande ville, si chère et si noble *quand même*, de cette ville qui est à la fois le phare et la sentine du genre humain, que tant d'extravagances, tant de folies et tant de crimes s'efforcent de déshonorer; dont la démoralisation est dénoncée au monde par les

hypocrites diatribes de ceux qui viennent chaque année profiter largement de ses vices en y ajoutant les leurs, mais où tant de beauté morale et tant de lumière, tant de charité et tant de science, tant de vertus héroïques, de sacrifices sublimes, de dévouements ignorés, tant de foi, tant de prières, tant d'œuvres admirables, rachètent les blasphèmes et les inepties sanglantes qui s'agitent à la surface; — dont on peut dire enfin ce qu'Ésope disait de la langue, qu'elle est ce qu'il y a de pire et ce qu'il y a de meilleur.

Il ne fallait qu'une de ces transitions heureuses dont M. Caro a le secret, pour passer de Paris à l'insurrection criminelle qui, non contente de le souiller, a voulu l'anéantir. On sait avec quelle audace se redressent les hideux tronçons de la Commune. Ses coryphées marchent au milieu de nous et devant les ruines qu'ils ont faites, le front haut, l'œil impudent, le cœur plein de rage. Ils manient l'encre comme le pétrole, la plume comme le fusil, la parole comme la torche, sans plus respecter les gendarmes qu'aux jours où ils les fusillaient. Ils menacent hautement de leurs représailles, ils jurent solennellement d'exterminer sans pitié quiconque a eu l'audace de leur résister, quiconque annonce ou laisse supposer l'intention de le faire, et particulièrement l'homme qui, sans s'arrêter une minute devant leurs injures ni leurs menaces, a publié leur sanglant dossier. D'un trait rapide et brûlant, l'éloquent orateur a flétri les tentatives effrontées de réhabilitation auxquelles nous avons la honte d'assister chaque jour : « L'humanité pardonne, c'est son devoir; elle a des clients éternels, qui sont tous les malheureux. La politique oublie, c'est son droit; elle a des clients momentanés, qui souvent même lui coûtent assez cher. Mais l'histoire n'a ni le devoir de pardonner ni le droit d'oublier. Elle n'a pas de clients; elle est juge suprême; elle ne se laisse ni attendrir, ni intimider, ni corrompre. Elle est au-dessus des menaces furieuses et des vaines colères. Ce qu'elle a jugé est bien jugé, ce qu'elle a flétri restera flétri; sa sentence est sans appel. Elle est la conscience de la France; plus encore, elle est la conscience du genre humain. En un sujet si triste, dois-je parler des mérites littéraires du livre? Cela me semblerait peu convenable. Louerai-je votre courage? Ce serait donner à penser qu'il y avait là un péril. Et comment supposer qu'il ait pu paraître plus dangereux de raconter certains crimes que de les avoir commis? » — Les applaudissements de l'auditoire ont vivement souligné au passage cette phrase à double tranchant. Rien n'a manqué à ce discours de M. Caro ni à son succès, pas même l'émotion patriotique si grave et si contenue, mais en même temps si pénétrante, qu'on sentait frémir dans le passage sur l'Allemagne, naturellement amené par les travaux auxquels M. Saint-René

Taillandier a consacré la plus grande partie de sa vie et le meilleur de son talent. Je crois qu'il faudrait remonter assez haut dans les annales académiques, pour trouver une harangue plus complète dans l'harmonieux équilibre de toutes ses parties, d'une inspiration plus heureuse et d'une forme plus achevée.

II

La mort de M. de Saulcy, de M. Reber, de M. Léon Cogniet, de M. Michel Chasles, de M. Lefuel, a créé de nouveaux vides à l'Institut. La place de M. de Saulcy, un archéologue militant, qui porta dans la numismatique et l'épigraphie toutes les ardeurs d'un esprit plein d'initiative et d'un tempérament impétueux, est déjà remplie par l'élection de M. le comte Riant, dont les nombreux travaux, les mémoires, les publications de textes relatifs aux croisades, à l'histoire et à la géographie de l'Orient latin, où il a fait preuve d'autant d'érudition que de critique, jouissent depuis longtemps déjà d'une autorité légitime dans le monde savant. Douze candidats se disputent la succession de M. Henri Reber, compositeur d'un goût et d'un style excellents, très apprécié des connaisseurs, très ignoré de la foule. M. Lefuel, qui fut l'architecte du nouveau Louvre, après Visconti, dont il modifia profondément les projets primitifs, non sans encourir de graves critiques, avait l'ambition de devenir aussi l'architecte des nouvelles Tuileries, et il est mort au moment où ses plans de restauration venaient d'être approuvés par une commission du Sénat.

M. Léon Cogniet, qui avait plus de quatre-vingt-six ans, demeurait, avec M. Robert Fleury, à peu près le seul survivant de la grande époque. Pour atteindre le premier rang, il ne lui a manqué qu'un peu plus de fécondité et de hardiesse. Esprit naturellement timide, poussant la conscience jusqu'au scrupule, vingt fois sur le chevalet remettant son ouvrage, rarement satisfait de son œuvre, très sensible aux moindres observations de la critique, tempérament fait de compromis et d'éclectisme, il se rattachait à l'ancienne école par la pureté du goût et la sévérité classique de la forme ; à la nouvelle, par le sentiment, la préoccupation de l'effet et des recherches de coloris, des combinaisons et des procédés dont on peut voir le modèle dans son œuvre la plus célèbre : *le Tintoret peignant sa fille morte*. La « sauce Cogniet » jouit d'une certaine célébrité dans les ateliers, et ses élèves, surtout ses élèves femmes, ont souvent essayé de reproduire les beaux tons grenats du *Tintoret*.

Le Luxembourg et le musée de Versailles possèdent quelques-uns

des meilleurs tableaux historiques de M. Léon Cogniet. Il a décoré une chapelle de la Madeleine et peint l'un des plafonds du Louvre. Il avait fait pour l'Hôtel de Ville quatre *Saisons* d'un beau style, où la manière historique du Poussin, la préoccupation de l'ordonnance et de la composition s'alliaient à un sentiment de la nature très intime et très pénétrant, bien qu'exprimé avec une sobriété savante; elles ont été détruites dans l'incendie allumé par la Commune, et ce fut, dans le deuil général, une douleur personnelle qui attrista la vieillesse déjà morose du maître. Léon Cogniet mérita surtout ce nom de maître dans le portrait : il en a laissé quelques-uns, lentement élaborés, qui sont peints d'une main ferme, avec une grande distinction et une intelligence parfaite de la physionomie physique et morale.

Son atelier était plus célèbre encore que ses tableaux. Il n'est pas d'artiste contemporain, même Picot, dont les leçons aient été plus recherchées. Ses élèves s'appellent Meissonier, J. P. Laurens, Bonnat, Jules Lefebvre, Rodakowski, Luminais, Chapu, Rosa Bonheur, Nélie Jacquemart. J'en passe, et beaucoup, et des meilleurs. La plupart lui avaient gardé un souvenir affectueux, mêlé d'une sorte de vénération. Chaque année, ils lui offraient un banquet, qui était passé, en quelque sorte, à l'état d'institution, et rien n'était plus touchant que le respect et les attentions délicates dont ils entouraient le vieillard. Il se survivait en eux, les suivait avec sollicitude dans tous les développements de leur carrière. Ils le trouvaient toujours prêt à les aider de ses conseils et de sa légitime influence. M. Cogniet n'avait point figuré aux expositions depuis 1855, mais il ne s'était pas désintéressé de l'art, et l'an dernier, nous l'avions encore rencontré au palais des Champs-Elysées, errant, comme un fantôme mélancolique et taciturne, parmi ces salles où, à chaque pas, le nom d'un de ses élèves lui rappelait le souvenir de ses triomphes passés.

Je réunis à ce bouquet funèbre quelques noms que « l'abondance des matières » ne m'avait point permis, dans ma causerie précédente, de saluer d'un dernier adieu. M. Jules Jacquemart, mort avant d'avoir atteint sa quarante-troisième année, s'était fait connaître comme peintre et comme aquarelliste, mais il avait conquis une grande renommée comme graveur. Son père, M. Albert Jacquemart, a publié sur l'histoire de la porcelaine, de la céramique et du mobilier, des ouvrages devenus classiques. Après avoir illustré les livres paternels, le fils se consacra surtout à la reproduction des objets d'art avec une finesse et un goût très appréciés. C'était un artiste doublé d'un savant et d'un archéologue. Tout autre fut M. Compte-Calix, dont la peinture aimable, léchée et un peu fade,

plaisait aux dames. Depuis 1840, il exploitait sans se lasser la même veine agréable et facile, et il exposait à tous les salons de petits tableaux de genre qui semblaient faits pour illustrer les œuvres de Florian, et qui n'auraient point déparé des journaux de modes.

Comme peintre, M. Ch. Timbal a laissé des œuvres d'un goût très pur, d'une belle ordonnance, d'un style élevé, d'une exécution correcte, noble et sage, qui lui assurent un rang des plus honorables dans l'école contemporaine. Le choix de ses sujets, la distinction de sa pensée, son dédain de tout procédé tapageur, l'éloignaient des succès retentissants. Il appartenait à cette école qui regarde le dessin comme la probité de la peinture, et n'avait rien de commun avec les coloristes à outrance vers qui vont les préférences de la foule éblouie et séduite. Ses tableaux de la *Vieillesse de saint Jean* et du *Christ au tombeau*, la *Muse et le poète*, qui est au Luxembourg, ses chapelles de Saint-Sulpice et de Saint-Étienne du Mont, surtout sa grande composition de la Sorbonne, *la Théologie*, dont nous avons parlé jadis en détail, montrent en lui un disciple respectueux des maîtres de la Renaissance italienne, qu'il avait étudiés de près, qu'il connaissait à fond, pour lesquels il professait un culte plein de discernement et très raisonné dans son enthousiasme. Mais la peinture n'était chez lui qu'une des formes de son amour pour l'art. Esprit très cultivé, d'un goût sévère et sûr, d'un savoir étendu, il a écrit pour la *Gazette des beaux-arts,* pour le *Français*, la *Revue des Deux-Mondes* et le *Correspondant*, des comptes rendus du Salon et des articles nombreux, qui dénotaient un critique sans banalité et un historien perspicace, érudit, dans toutes les matières qui se rattachaient à l'objet favori de ses études.

M. Timbal fut également un collectionneur de premier ordre. Il avait la passion des vieux ivoires, des pièces d'orfèvrerie, des bronzes, des émaux. Dans ses voyages en Italie et ses excursions à travers les magasins de curiosités, il savait découvrir avec une clairvoyance infaillible les œuvres authentiques du moyen âge ou du seizième siècle, marquées au coin d'un art original et pur. C'est de lui que le Louvre a acquis la Madone attribuée à Just de Tours, qui est l'ornement de la salle de la Renaissance, et qu'il avait exhumée d'une boutique de bric-à-brac. Le beau livre sur Raphaël, de M. Muntz, publié à l'occasion du dernier jour de l'an, a reproduit l'étude originale de la *Belle jardinière*, qui est la perle de sa collection. Plusieurs autres dessins authentiques et un petit tableau exquis du peintre de la *Transfiguration* lui font un digne cortège, et à côté d'eux, les noms du Pinturicchio, de Frà Bartolomeo, de Frà Angelico, de Luini, de Léonard, du Corrège, de Mantegna, de Donatello, de Mino da Fiesole brillent d'un vif éclat. Nous ne parlons pas d'un certain

nombre d'antiques : une tête de Bacchus, un beau buste d'albâtre, un très fin profil de César en bas-relief. Les Madones surtout abondent, sous les formes les plus charmantes, les plus expressives et les plus variées. Peintre et collectionneur, M. Timbal eut toujours pour l'art chrétien une prédilection où il est permis de voir un effet de sa foi autant que de son goût.

M. Timbal est mort avant d'avoir atteint sa soixantième année. M. Xavier Aubryet avait à peine cinquante-trois ans, et depuis six ans déjà il était cloué sur son lit de douleur par un mal atroce, implacable, qui, en torturant son corps et en paralysant ses membres, semblait avoir redoublé l'acuité, la finesse et l'agilité naturelles de son esprit. Le spectacle de cette intelligence alerte et étincelante qui continuait à briller au milieu d'une sorte d'anéantissement physique, comme une lampe allumée dans un tombeau, avait quelque chose d'admirable et d'effrayant à la fois. On peut dire de lui ce que Th. Gautier a écrit de Henri Heine, qui souffrit encore plus longtemps, mais moins cruellement peut-être, avant d'être libéré par la mort, « qu'il offrit le phénomène de l'âme vivant sans corps, de l'esprit se passant de la matière. » Ce n'était plus une intelligence servie par des organes, comme M. de Bonald a défini l'homme, c'était une intelligence qui paraissait avoir trouvé le moyen de s'affranchir des organes. Pareil à une effigie funèbre couchée sur un tombeau, il lui restait tout juste assez de chair et de sang pour souffrir d'indicibles tortures en chaque membre, sur chaque point de ce pauvre squelette qui, pour employer son expression, avait pris la sensibilité d'une dent malade. Il s'est complu à plusieurs reprises, s'il est permis d'employer un terme qui a l'air d'une ironie lugubre, à analyser et à décrire ses souffrances en termes si expressifs, si aiguisés, si profondément ressentis qu'il donne le frisson. Ses amis ont eu un soupir de soulagement quand le pauvre supplicié, cloué depuis six ans au poteau, reçut enfin le coup de grâce.

L'esprit de M. Xavier Aubryet n'était pas sans rapports avec celui de Rivarol. Romancier ingénieux, critique acéré, mais sujet à caution, fantaisiste de bon sens, causeur d'une verve éblouissante, il était de ceux qui ne donnent pas leur pleine mesure dans un livre et qu'il vaut encore mieux entendre que lire. Même du temps où il était aussi sain de corps que d'intelligence, lorsqu'il écrivait *la Femme de vingt-cinq ans*, *les Jugements nouveaux*, *les Idées justes et les Idées fausses*, qu'il collaborait au *Corsaire*, à *l'Artiste*, au *Gaulois*, à *l'Illustration*, à la *Presse*, au *Moniteur*, l'originalité à la fois naturelle et voulue de sa pensée, l'horreur qu'il professait pour les lieux-communs et les opinions courantes, les recherches particulières d'un style qui eût craint de paraître plat en

se résignant à être simple, ne lui avaient jamais permis d'être populaire; mais il était, surtout pris à petites doses, un régal de gourmet. Dans les derniers ouvrages qu'il dicta de son lit de tortures, particulièrement dans les *Représailles du sens commun*, on le voit de plus en plus mettre l'esprit au service de la raison et faire passer la vérité sous le couvert du paradoxe. Ses principes conservateurs et spiritualistes, son mépris de la révolution, de l'impiété bête et brutale, se montrent de plus en plus comme une des formes de son aversion profonde pour les sottises vulgaires et triomphantes.

La mort de M[me] Thiers a fait peu de bruit, et le peu de bruit qu'elle a fait a passé vite. Elle ne semblait avoir survécu à son mari que pour prendre, en quelque sorte, la direction des hommages rendus à sa mémoire. Son rôle avait été très effacé tant que vécut M. Thiers; elle se tenait volontairement dans l'ombre, comme il sied à la femme; elle avait les vertus simples de la matrone romaine dont il est parlé dans l'épitaphe célèbre : *Domi mansit, lanam fecit.* On ne citait d'elle que des traits d'économie domestique propres à figurer dans le *Manuel de la bonne ménagère*. Mais cette femme effacée prit son rôle de veuve au sérieux : elle y porta un esprit de suite, une énergie, une ardeur, une ténacité dignes de son mari. Elle ne vécut plus que pour lui susciter de nouveaux triomphes posthumes, ou pour tirer de ceux qu'on lui décernait tout ce qu'ils pouvaient rendre de gloire. Elle publiait ses discours, classait sa correspondance et ses manuscrits. Elle aidait de ses conseils, stimulait, aiguillonnait, harcelait, encourageait ou décourageait tout peintre et tout sculpteur qui touchaient à la figure de M. Thiers. On l'apercevait au premier rang dans les manifestations organisées en son honneur, sur quelque point du territoire que ce fût. Elle a assez vécu pour lui voir dresser trois statues, mais assez aussi pour entendre un revenant de Nouméa troubler son dernier triomphe par une clameur de vengeance et pour voir quelques journaux proposer l'érection d'un monument à la Commune sur l'emplacement de son hôtel démoli pour la seconde fois.

Peu de députés s'étaient fait une notoriété plus grande que celle de M. de Tillancourt, représentant de l'Aisne; mais c'était beaucoup moins par ses travaux parlementaires, quoiqu'il fût un des membres les plus assidus et même les plus laborieux de la Chambre depuis 1865, sans interruption, que par ses saillies et aussi par celles de ses collègues, qu'on avait l'habitude de lui faire endosser. Il parlait assez peu à la tribune, mais on en parlait beaucoup dans les journaux. Il ne se commettait pas un calembour dans les couloirs qu'on ne le lui attribuât, et si un correspondant de Versailles ou du Palais-Bourbon avait un bon mot à faire passer, il l'ajoutait à la liste

toujours ouverte de M. de Tillancourt. On lui en prêtait de bien mauvais aussi. Lui-même en faisait des deux genres. Dans l'article : *Boutades et jeux de mots parlementaires*, il avait recueilli l'héritage de M. Sauzet et de Dupin aîné. On s'était tellement habitué à croire qu'il ne pouvait ouvrir la bouche sans faire au moins un *à peu près* facétieux, que les *reporters* le suivaient à la piste, épiant la moindre parole tombée de ses lèvres, que les huissiers souriaient d'un air fin quand il leur demandait son paletot et qu'on se tenait les côtes chaque fois qu'il essayait de soutenir le cabinet, surtout depuis l'entrée aux affaires de M. Constans. Sa réputation était si bien établie que s'il disait bonjour en passant à l'un de ses collègues, la première pensée de celui-ci était de réfléchir à la pointe cachée et qu'il lui eût volontiers répondu comme certain gentilhomme au marquis de Bièvre, dans le même cas : « Excusez-moi, mon cher, je ne comprends pas celui-là. » Ce n'est pas sans un certain effort qu'on s'est résigné à croire que la mort de ce galant homme était chose tout à fait sérieuse ; mais, en s'attristant de la nouvelle, on n'a pu s'empêcher de s'égayer encore au souvenir de ses mots.

Les sciences mathématiques ont fait une perte très sensible dans la personne de M. Michel Chasles, géomètre éminent, longtemps professeur à la Sorbonne, membre de l'Académie des sciences. Depuis un peu plus d'un mois, M. Chasles était entré dans sa 88e année. J.-B. Dumas, le chimiste, a 80 ans ; M. Chevreul, qui s'intitule le doyen des étudiants de France, en a bientôt 95 ; Biot est mort à 88 ; Monge et Gay-Lussac, à 72 ; Laplace, à 78 ; Chaptal, à 76 ; Berthollet, à 74 ; Legendre, à 81 ; Roberval, à plus de 73, et Cassini, à plus de 87 ; Réaumur, dans sa 75e année ; le mathématicien Jacques Ozanam, à 77 ans ; J.-B. Clairaut, à 85 ; les trois frères Jussieu, tous trois membres de l'Académie des sciences, à 71, 72 et 75 ; leur neveu, Antoine-Laurent de Jussieu, l'organisateur du Muséum, le plus illustre de la famille, dans sa 89e année ; la Condamine et Vaucanson, dans leur 74e ; l'abbé Nollet et Lacépède, à 70 ; Daubenton, à 74 ; Buffon, à 81 ; les deux naturalistes Brongniart père et fils, à 76 et 77 ; Lalande, à 75 ; Lagrange et Thouin, à plus de 77 ; Darcet, à 76 ; René-Just Haüy, à près de 80. J'abrège cette nomenclature, qui serait interminable, en priant le lecteur de remarquer que je n'ai pris que des illustres, membres de l'Académie des sciences (ce qui a exclu de ma liste des noms tels que ceux de Lefébure de Fourcy, qui atteignit 84 ans), que je les ai pris à peu près tous, et que j'ai omis les étrangers, comme Newton, Galilée, Copernic, Jean et Daniel Bernouilli, Euler, Volta, le père Kircher, Herschell, Jacques Watt, Humboldt, même Berzélius et Linnée, qui eussent pu fournir des exemples non moins éclatants, — sans parler de Leibnitz, qui

est un philosophe autant qu'un savant. Ne semble-t-il pas que les membres de l'Académie des sciences mériteraient le titre d'*immortels* beaucoup plus que ceux de l'Académie française?

Pour achever la démonstration, ajoutons à notre liste tous les secrétaires perpétuels de ce corps célèbre. Le premier fut l'abbé Duhamel, qui vécut 82 ans; le second, Fontenelle, dont l'existence remplit un siècle entier; le troisième, Mairan, qui atteignit sa 93e année; le quatrième, Grandjean de Fouchy, qui alla jusqu'à 82, comme l'abbé Duhamel; le cinquième, Condorcet, que la Terreur empêcha, ainsi que Lavoisier, de pousser l'expérience jusqu'au bout. Après la Révolution, vinrent successivement Delambre, qui vécut 73 ans; Fourier et Cuvier, qui ne dépassèrent point 63 : ce sont des exceptions; ils comptent, avec Cauchy, Ampère et Claude Bernard, parmi les savants morts en bas âge. Arago alla jusqu'à 68 : il est permis de croire que la politique a abrégé ses jours. Quand Flourens mourut, il avait près de 74 ans : c'était bien le moins qu'il dût à son double titre de secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et d'auteur d'un livre sur la *Longévité humaine*, qui ouvrait aux octogénaires « les longs espoirs et les vastes pensées ». Son successeur M. J.-B. Dumas, qui est né six mois avant le siècle, promet de renouer la chaîne de la tradition si brillamment inaugurée par Fontenelle et Mairan.

Décidément, la science est un brevet de vieillesse; il n'y a d'exception que pour les médecins — ô doigt de la Providence! les mathématiques conservent; la chimie verse à ses adeptes le fameux élixir de longue vie, si longtemps poursuivi par les alchimistes. Je laisse aux philosophes le soin d'en rechercher la cause; il me suffit d'avoir constaté le phénomène. Les exceptions confirment la règle. Si Pascal est mort jeune, c'est qu'il ne se contenta point d'avoir découvert les mathématiques et qu'il voulut creuser les mystères les plus redoutables de la pensée humaine et de l'existence divine. Si Fontenelle, Gœthe et Voltaire lui-même, sont morts chargés de jours, c'est peut-être qu'ils ne furent point de purs poètes, des hommes voués exclusivement au culte des lettres, et qu'ils se trempèrent, eux aussi, dans cette eau de Jouvence qui empêche les savants de vieillir aussi vite que les autres hommes, — est-ce parce qu'ils restent plus longtemps jeunes, ou parce qu'ils sont nés vieux?

Quoi qu'il en soit, me voici revenu, après cette longue parenthèse, à Michel Chasles. Celui-là est resté longtemps jeune, car après avoir pratiqué la géométrie pendant un demi-siècle, il a prouvé à ses dépens qu'il avait gardé l'esprit enthousiaste d'un poète et la naïveté d'un enfant. Et il a fourni un exemple mémorable à l'appui

de la dissertation de Pascal sur la différence entre l'esprit géométrique et l'esprit de finesse.

Qui ne se rappelle la mystification colossale dont M. Chasles fut victime et qui, vers la fin de l'empire, donna à son nom, jusque-là connu seulement dans le monde scientifique, une notoriété retentissante. Il mit, à se laisser duper par le faussaire Vrain-Lucas, une crédulité si extraordinaire et si empressée, qu'elle égale, si elle ne la dépasse, et qu'elle rend vraisemblable celle de l'abbé de Saint-Martin, recevant avec solennité le bonnet de mandarin de Siam, et de Poinsinet, achetant la charge d'écran du roi. Ce Vrain-Lucas, qui s'est assuré une large place dans l'histoire des supercheries célèbres, était le fils d'un simple journalier, qui n'avait reçu qu'une instruction élémentaire à l'école de son village, mais qui s'était dressé à la fabrication des pièces et à l'imitation des vieilles écritures par la fréquentation assidue de la section des manuscrits, à la Bibliothèque, et par l'emploi qu'il remplissait dans l'un de ces cabinets nobiliaires où l'on forge des généalogies aux bourgeois gentilshommes disposés à y mettre le prix convenable. La passion de M. Chasles pour les autographes, sa fortune et sans doute aussi sa candeur, étaient bien connues dans le monde où vivait Vrain-Lucas. Un jour, il alla trouver le savant, se présenta à lui comme un paléographe dans la misère, commença par intéresser sa bonté et, avec toute sorte d'hésitations et de réticences habiles, comme entraîné par sa reconnaissance, lui conta qu'il était le mandataire du descendant d'une famille d'émigrés, propriétaire d'une immense collection d'autographes, formée au dix-huitième siècle et qui n'avait jamais eu sa pareille au monde. La collection avait été emportée en Amérique pendant la Révolution; au retour, le vaisseau avait fait naufrage, et beaucoup de pièces étaient maculées par l'eau de la mer. Aujourd'hui le besoin forçait ce fils des preux à se défaire peu à peu de son trésor; seulement il ne voulait pas être connu. M. Chasles était fait pour comprendre et pour respecter cette pudeur, mais le secret enflamma naturellement sa curiosité, et il pressa Vrain-Lucas de lui apporter quelques pièces. Celui-ci montra comme échantillons des lettres de Molière et de Rabelais; on assure qu'elles étaient vraiment authentiques, pour mieux tromper le pauvre homme; cependant les autographes de ces deux personnages sont loin de courir les rues. On ne connaît guère que trois lettres de la main de Rabelais, en dehors de quelques annotations sur des livres et des signatures ou mentions trouvées sur les registres de la Faculté de médecine de Montpellier. On n'en connaît pas une seule de Molière, dont une simple signature sur un exemplaire des *Airs et Vaudevilles de cours* vient encore d'être adjugée, le 6 décembre

dernier, dans une vente de l'hôtel Drouot, au prix de 900 francs.

Dès lors, les doutes de M. Chasles, s'il en avait eu, furent dissipés, et la collection de l'émigré devint pour lui une vérité de l'ordre mathématique. Il acheta avec ivresse et pressa ardemment Vrain-Lucas de fouiller la mine qui s'annonçait par de si brillants filons. Il tremblait que l'existence de ce trésor ne fût révélée et, de son côté, le faussaire sentait le besoin d'exploiter le plus rapidement possible cette poule aux œufs d'or. Il n'y avait pas de danger que l'un ou l'autre révélât le mystère. Coup sur coup, Vrain-Lucas apporta au savant, plongé dans un délire de joie et un transport d'enthousiasme qui le livrait absolument à sa merci, des lettres autographes de Pythagore à Eschyle et à Sapho, de Lazare et de Marie-Madeleine à saint Pierre, d'Archimède à Néron, de Cléopâtre à Jules César, d'Alexandre à Aristote. Chose incroyable ! Les lettres de Pythagore, de Cléopâtre, d'Alexandre, d'Archimède, étaient, assure-t-on, écrites en caractères et en style du moyen âge. Marie-Madeleine appelait l'apôtre « mon très amé frère » ; et Vercingétorix avait délivré à Trogue-Pompée un laisser-passer qui commençait ainsi : « J'octroie le retour de Trogue-Pompée auprès de l'empereur Jules César, son sien maître. » M. Chasles trouvait à ces pièces, d'ailleurs fabriquées avec une encre spéciale, sur des feuilles arrachées à de vieux livres, ou sur du papier trempé dans l'eau, savamment enfumé et roussi, les caractères les plus indéniables de l'authenticité. Jamais l'aveuglement proverbial de l'amour n'égala le sien.

Cette supercherie colossale dura six à sept ans, sans que personne s'en doutât, — sept ans durant lesquels M. Chasles, dévoré par la fièvre, la convoitise et l'inquiétude, ne cessa de harceler l'audacieux faussaire pour lui arracher de nouvelles lettres, cette fois de Charlemagne, d'Abélard, de Rienzi, de Raphaël, etc., — toute l'histoire devait y passer, — et celui-ci, alléguant les scrupules et les hésitations du noble possesseur de ces richesses, consumait ses jours et ses nuits dans un travail assidu pour suffire à des demandes qui ne se lassaient pas. Il sentait bien qu'il ne retrouverait plus jamais une occasion pareille de placer des autographes d'Alexandre, de Vercingétorix et de Lazare. A ce moment, Vrain-Lucas avait livré une vingtaine de mille pièces, et reçu 140 000 francs. Et ce n'était pas fini.

Mais il vint une heure où, dans la joie de son âme et l'orgueil de son patriotisme, M. Chasles ne put plus y tenir et rompit le secret jusque-là si bien gardé. En 1867, à l'occasion du second centenaire de l'Académie des sciences, il lui offrit solennellement deux lettres de Pascal, qui reportaient à celui-ci tout l'honneur des grandes découvertes attribuées à Newton. L'Académie s'émut, les journaux

reproduisirent les lettres, l'opinion prit parti pour ou contre; les Anglais crièrent; plusieurs érudits élevèrent des doutes sérieux contre l'authenticité de ces pièces. Mais, à mesure qu'une contestation s'élevait, M. Chasles y répondait aussitôt par la production d'un nouveau document, toujours aussi authentique et aussi original que les autres. Pendant près de deux années, l'Académie et la presse retentirent de ces discussions. Après Newton et Pascal, il avait apporté des lettres de Galilée, qui ne renouvelaient pas moins l'histoire de la science. Dans l'une d'elles, l'illustre astronome parlait de l'affaiblissement de sa vue : « La lettre est fausse, déclarèrent les savants italiens, car il est prouvé qu'à cette date, Galilée était déjà aveugle depuis plusieurs années. » On croyait M. Chasles convaincu, mais à la séance suivante, il riposta par une nouvelle lettre, toujours autographe, d'où il résultait que Galilée avait feint la cécité pour se dérober aux persécutions de ses ennemis. La précision avec laquelle chaque document nouveau venait réfuter l'objection, à point nommé, eût dû suffire à exciter ses soupçons; au contraire, elle ne faisait que l'émerveiller de plus en plus sur les incalculables richesses du trésor convoité. Et l'Académie elle-même, vaincue par de nouvelles pièces, et poussée sans doute aussi par un désir particulier d'être agréable à un homme dont elle estimait le caractère, et dont la probité ne pouvait être révoquée en doute, déclarait, par l'organe de son secrétaire perpétuel, que les lettres semblaient authentiques.

Quelques jours après, la vérité éclatait pour les plus aveugles. Un astronome de l'Observatoire écrivit à l'Académie pour lui signaler, dans un livre publié par Savarien, en 1761, dix-huit passages qui se trouvaient reproduits mot pour mot dans les prétendues lettres de Pascal et de Galilée. La découverte était écrasante, et pour le coup M. Chasles allait assurément se rendre... Il répondit en raillant l'astronome, assez naïf pour ne s'être pas aperçu que le copiste était Savarien lui-même, qui avait eu connaissance de ces lettres, et dont le plagiat équivalait à un nouveau certificat d'authenticité. Il était si peu ébranlé dans sa conviction robuste, que, redoublant d'alarmes et craignant que Vrain-Lucas, qui était en retard avec lui pour la livraison d'un grand nombre de pièces, ne les transférât à l'étranger, il le fit surveiller par la police. Celle-ci ne tarda pas à connaître la vérité : en quelques jours, elle sut que ce trésor, dont M. Chasles avait toujours refusé de révéler, à l'Académie, la mystérieuse origine, n'était rempli que de fausse monnaie. Vrain-Lucas, arrêté, fit des aveux complets et l'infortuné savant tomba du haut de ses rêves dans l'affreuse réalité. Comme dans les légendes du moyen âge, les diamants s'étaient changés en charbons. Avoir dépensé huit

ou neuf ans de sa vie et 200 000 francs de sa fortune à se procurer la plus admirable collection du monde, des lettres de Pythagore, d'Aristote, de Jules César, de Marie-Madeleine, de Cléopâtre, de Vercingétorix, d'Abélard, de François Ier, de Henri IV, de Galilée, de Newton, de Pascal, qui enrichissaient, transformaient et renouvelaient l'histoire, et découvrir tout à coup qu'on s'est ruiné, qu'on a compromis sa réputation, qu'on s'est rendu ridicule pour des chiffons de papiers sans valeur, qu'on a convoqué l'Europe et le nouveau monde pour leur démontrer qu'on était la dupe d'un escroc et le jouet d'un mystificateur, il y a de quoi devenir fou. M. Chasles ne le devint pas cependant ; il se contenta, sans récriminer, de dérober son chagrin dans la retraite. En brave homme et en bon chrétien qu'il était, je ne serais pas surpris qu'il eût fini par tout pardonner. Mais je le serais moins encore si, au lieu de brûler ces chiffons de papier sans valeur, il les avait précieusement gardés jusqu'à son dernier jour et parcourus encore de temps à autre en se disant avec un gros soupir : « Et pourtant, qui sait?... »

Le premier jour de l'an, — nous n'aurons pas la cruauté de dire : pour nos étrennes, — l'incorrigible conspirateur Blanqui, le patriarche de la révolution radicale, le vétéran des clubs socialistes, le maniaque de l'émeute, a rendu le dernier soupir à l'âge de soixante-quinze ans, après en avoir passé trente-sept en prison et avoir été condamné trois fois à mort. Jusqu'à la fin, Blanqui est resté fidèle à son passé, l'agitateur quand même, le sempiternel insurgé, le perturbateur incurable, le tribun chétif de corps, n'ayant rien ni dans la physionomie, ni dans l'attitude, ni dans le geste, ni dans la voix, de ce qui soulève et entraîne les masses, mais suppléant à son insuffisance physique par l'intensité de sa haine et la force indomptable de sa volonté perverse, n'ayant pour idées que ses ambitions malsaines et son instinct de destruction, ne s'appuyant que sur les appétits de la foule, n'attisant que ses colères, n'ayant jamais évoqué dans son âme un sentiment noble ni fait appel à un mouvement généreux. Cet homme froid et flegmatique, dédaigneux de toute déclamation, au style sec, précis et tranchant comme le couperet de la guillotine, n'a jamais subi aucun entraînement, mais il savait ce qu'il voulait et il marchait droit au but sans prendre la peine de dissimuler. Caduc, usé, à demi paralytique, il ne gardait plus de force que pour menacer encore, et retrouvait un dernier souffle pour jeter des cris de révolte et de vengeance qui faisaient dans sa bouche plus de pitié que de peur. Cependant il restait dangereux comme un mot d'ordre et comme un drapeau, sinon comme une arme. Il était sinistre et effrayant de voir ce petit vieux, qu'un enfant eût renversé du doigt et qu'on exhibait comme un fétiche, sortir de sa somno-

lence *comateuse* et secouer l'ombre et le silence qui l'envahissaient de toutes parts pour se redresser et mordre une fois encore dans une convulsion suprême.

Blanqui a, dit-on, écrit ou prononcé jadis cette significative profession de foi, s'il est permis d'employer un pareil terme à propos d'un pareil homme et d'un pareil document :

« Je conspire depuis que j'ai quitté le sein de ma nourrice. Enfant, au collège, j'ai conspiré contre mes maîtres ; jeune homme, j'ai conspiré contre les princes ; homme mûr, en prison, je conspire contre mes geôliers. Je crois bien que, quand je serai mort, dans la vie future où j'irai, je conspirerai contre celui qui me dominera, Dieu ou diable, je ne sais pas encore lequel. »

Il le sait maintenant.

Blanqui est mort comme il a vécu. Le dernier journal fondé par lui portait ce titre qui résumait admirablement toute sa vie et qui semble avoir épouvanté ses partisans eux-mêmes, puisqu'il a dû, faute d'abonnés, devenir bientôt hebdomadaire, de quotidien qu'il était d'abord, en attendant sans doute qu'il le suive dans la tombe : *Ni Dieu ni Maître*. Son dernier acte a été la présidence d'une réunion radicale ; son dernier discours, une apologie du drapeau rouge. Sur son lit de mort lui est arrivé une lettre qu'il n'a pu lire, où le comité exécutif socialiste révolutionnaire du vingtième arrondissement lui offrait la candidature. Le cadavre de Du Guesclin gagnait encore des batailles ; celui de Blanqui serait bien capable de rallier les électeurs de Charonne. Ce serait un beau début pour l'application de l'idée étonnante due à Louise Michel sur les candidatures mortes. La destinée de Blanqui aura été d'étendre toujours sa main avide vers le pouvoir et de ne parvenir jamais à en saisir le moindre lambeau, en ce siècle où il n'est personne, depuis M. de Persigny jusqu'à Caussidière, Albert et Flocon, et depuis M. Constans jusqu'à Raoul Rigault et Ferré, qui n'en ait eu plus ou moins largement sa part. Dix fois il y a touché, il l'a tenu, comme au 31 octobre, dans ses doigts frémissants, et dix fois il a été violemment séparé de sa proie. Il a failli être dictateur, et finalement il n'aura pas même été conseiller municipal. Élu député à Bordeaux en 1879, son élection fut cassée ; nommé auparavant membre de la Commune, il avait été arrêté avant d'avoir pu gagner Paris. Il a manqué là certainement la plus belle occasion de sa vie. Que n'eût pu faire Blanqui joint à Delescluze et à Rigault ! Il fût devenu sans doute directeur du Comité de salut public, et l'on aurait vu alors tout ce dont il était capable.

En 1848, Lamartine, toujours poursuivi par son idée de conspirer avec les hommes de désordre comme le paratonnerre avec la foudre, lui offrit une ambassade : on ne le croirait pas s'il ne l'avait révélé dans

son *Histoire de la Révolution de* 1848, et même après l'avoir lu, on a peine à le croire. Il raconte que, à la suite d'une entrevue avec lui, il « n'hésita pas à trouver dans ce conjuré toutes les aptitudes et tout le tact d'un homme né pour les négociations, s'il voulait jamais plier son indépendance au joug d'un gouvernement. Il lui demanda s'il consentirait à servir une république selon les vues de tous au dehors; si ce rôle d'éternel critique et d'éternel agresseur des institutions de son pays ne lui semblait pas lourd, stérile, ingrat, nuisible à la république elle-même. Blanqui en convint : il ne parut même pas éloigné de l'idée de servir au dehors un gouvernement dont il honorerait les ministres et dont il partagerait les vues. » Sous le vague des périphrases, il n'y a pas moyen de s'y méprendre ; c'est bien d'une ambassade, ou tout au moins d'une mission diplomatique, qu'il s'agit ; mais il est à croire que la proposition du ministre et l'acceptation du conspirateur furent plus vagues encore que ce récit. Quoi qu'il en soit, cet étrange projet, qui ne pouvait entrer que dans la tête d'un poète et d'un optimiste, en resta là. Blanqui eût été capable d'organiser une société secrète contre le souverain du pays où on l'aurait envoyé. Il était né pour conspirer, pas pour autre chose; il conspirait comme on respire, et tout gouvernement, quel qu'il fût, même la République, devenait le point de mire de cet anarchiste.

Blanqui s'est caché pour mourir, comme il s'était toujours caché pour vivre, autant par défiance que par amour naturel de la solitude. Après Pyat, il est le révolutionnaire contemporain qui a toujours su le mieux se dérober aux recherches et le plus profondément se terrer. Cela accentue sa ressemblance avec Marat, dont il différait beaucoup par certains côtés, mais qu'il rappelait par son inquiétude naturelle et son esprit soupçonneux, comme par la férocité de ses théories, et par ses prétentions scientifiques. Blanqui était un de ces maigres dont César se défiait. Sobre comme un anachorète, il ne buvait que de l'eau, ne vivait que d'œufs et de laitage, de légumes et de fruits. Son corps était tout nerfs et tout os. Jeune, il avait fait de fortes études. Il se glorifiait d'être un savant, un naturaliste, un astronome, un économiste comme son frère Adolphe. Que n'eussent pu produire cette intelligence et cette instruction, jointes à tant d'énergie et de persévérance ! Il a stérilisé en lui des facultés éminentes; il a été funeste à tous ceux qui l'ont approché comme à lui-même, et non moins funeste aux causes qu'il prétendait soutenir. Le voilà mort, après une longue carrière où l'on ne pourrait signaler ni une œuvre utile, ni une belle action, ni même une parole élevée ; ne laissant après lui, pour les moins hostiles à sa mémoire, qu'une réputation énigmatique et troublée, suspecte même aux révolutionnaires, et équivoque jusqu'en son propre parti.

III

Nous nous sommes attardé et il faut courir maintenant. Dix théâtres nous attendent. Nous ne ferons qu'entr'ouvrir la porte. Heureusement, d'ailleurs, ils se sont presque tous alimentés de reprises, et nous n'avons guère à signaler, parmi les nouveautés dignes d'attention, que des œuvres musicales : une symphonie, un ballet, un opéra-comique.

La partition écrite par M. Alphonse Duvernoy sur le poème en trois parties tiré de la *Tempête*, de Shakespeare, par MM. A. Sylvestre et P. Berton, a été couronnée au concours musical de la ville de Paris, et exécutée d'abord en grande pompe devant les invités du Conseil municipal. C'est une œuvre considérable, où M. Duvernoy, connu seulement jusqu'alors comme pianiste-accompagnateur, a fait un effort vigoureux pour se ranger au nombre des compositeurs marquants de la jeune école. J'avais pris beaucoup de notes de détail sur cette longue partition, qui comprend cinq personnages et des chœurs, avec des introductions à chaque partie, des morceaux d'orchestre et un ballet; mais je suis contraint de m'en tenir à une appréciation générale. Évidemment, l'ambition de M. Duvernoy a été de faire preuve de vigueur et de puissance dramatique; il y a réussi quelquefois, comme dans la grande scène de la deuxième partie, entre Prospero, Ferdinand et Miranda, en particulier dans le trio plein de mouvement, d'énergie et de chaleur, mais d'une expression exagérée pour la circonstance, où la majesté du roi plane victorieusement sur les supplications des deux amants; mais il n'y a réussi qu'à demi dans le final de la première partie, où les préludes de l'orage, les éclairs, les agitations naissantes du vent et des flots sont peints avec une véritable science descriptive, tandis que le déchaînement de la tempête, au moment où elle engloutit le navire, les cris des matelots et des passagers sont rendus d'une façon très insuffisante; et il a échoué dans la malédiction de Caliban, un peu trop solennelle par endroits, et en d'autres plus tourmentée qu'énergique. En réalité, c'est surtout dans les passages de grâce et de sentiment, dans l'expression douce, rêveuse, attendrie, comme le duo de la deuxième scène entre le père et la fille; dans les scènes d'amour, comme celle qui suit le ballet et qui, après avoir débuté avec beaucoup de charme, finit par l'éclat d'un chant triomphal, qu'il réussit à merveille. Son orchestration, très soignée, a généralement de la couleur; elle est expressive et pittoresque. Ses idées sont rendues avec clarté; il connaît son métier, sait donner à chaque morceau la coupe qui lui convient, mettre chaque person-

nage à son plan, ordonner largement ses ensembles et calculer ses effets. Ce sont là des qualités précieuses qui seraient encore mieux goûtées dans un opéra que dans une symphonie.

Mais l'élégance de M. Duvernoy est parfois un peu banale et sa mélodie d'une facilité légèrement vulgaire. Il devra se défendre surtout des réminiscences qui assiègent à chaque instant son esprit et qui traversent fréquemment sa partition. Elles sont tantôt dans l'idée générale, tantôt dans la phrase. Parfois ce n'est qu'un souffle presque insaisissable et qui passe au moment où il se fait sentir, mais on l'a senti pourtant. Quelquefois la réminiscence se prolonge et tourne à l'imitation, visible sous le déguisement. Ici c'est du Weber, là du Verdi, ailleurs du Berlioz. Il s'est trop souvenu du *Hop, hop* de la *course à l'abîme* dans la poursuite des matelots par les esprits changés en limiers; sa danse des sylvains reproduit çà et là le dessin du *Dies iræ* burlesque et la ronde du sabbat dans la *Damnation de Faust*, comme on peut noter dans la danse des nymphes un ressouvenir rapide de la *Sylvia* de M. Léo Delibes. A la scène II, une phrase de Miranda rappelle l'air de *Mignon* : « Connais-tu le pays où fleurit l'oranger ? » A la fin de la deuxième partie, quelques passages font songer à l'ouverture de la *Chasse du jeune Henri*. Somme toute, et ces réserves faites, la *Tempête* est une œuvre de mérite, témoignant d'un talent habile et correct, très exercé, et elle peut compter parmi les meilleures qu'aient produites les concours. La supériorité de l'exécution a contribué au succès, car on a gâté M. Duvernoy en lui donnant pour interprètes Faure, Gailhard, Vergnet et Mlle Krauss.

C'est à M. Coppée qu'on doit le ballet de la *Korrigane*, pour lequel il ne s'est pas mis en très grands frais d'invention. Les *Korriganes*, ou plutôt les Korrigans, dont l'auteur a cru devoir féminiser le nom, sont des fées de la lande bretonne, gardiennes des fontaines et des dolmens, sur lesquelles vous pourrez recueillir tous les renseignements souhaitables dans les *Chants populaires de la Bretagne* et leur introduction par M. de la Villemarqué. Je n'analyserai pas le sujet, dont le cadre présente une assez heureuse alliance du côté rustique au côté fantastique. Le rustique domine au premier acte, qui se passe sur la place du village pendant le *pardon*, et le fantastique dans le second, qui se déroule la nuit, au milieu de la lande, en plein domaine des fées. Le collaborateur de M. Coppée est un compositeur jusque-là inconnu au théâtre, M. Widor, organiste de Saint-Sulpice. Il semble que la pratique assidue du plain-chant soit une préparation assez médiocre à la musique de ballet; cependant M. Widor s'est fort bien tiré de cette épreuve. Il a écrit une partition distinguée, d'un travail délicat, où abondent les heureux détails

harmoniques et qui, si elle manque quelquefois un peu de gaieté et de mouvement, ne manque jamais du moins de couleur et de caractère. Mais l'événement de la *Korrigane* pour les amateurs a été la révélation d'un nouvel astre chorégraphique. Mlle Rosita Mauri vient de répondre par de victorieuses pirouettes et des tourbillonnements à donner le vertige aux vieux abonnés qui pleuraient sur la décadence du ballet. Il en est parmi eux qui ne sont pas encore consolés de la perte de Taglioni, de Fanny Essler et de Carlotta Grisi. La Cerrito a fermé pour ces adeptes le cycle héroïque de la danse. Les jeunes abonnés traitent de perruques ces vénérables vieillards, mais ils poussent eux-mêmes des soupirs à fendre l'âme en parlant de la maladie de Mlle Sangalli et du départ de Mlle Beaugrand. Les voilà maintenant tous consolés et radieux. Je ne suis qu'un profane, mais je comprends leur joie, car en vérité je n'ai jamais vu bondir avec tant d'aisance autour de la scène, ni tourner si longtemps sur un pied, excepté les totons; seulement les totons ne partent pas tout seuls, ne sourient point au public, et il faut qu'on les fouette pour continuer leur exercice, ce qui constitue une infériorité notable.

A l'origine, l'*Amour médecin* de Molière était une comédie-ballet, accompagnée par « les airs et les symphonies de l'incomparable M. Lulli. » MM. Monselet et Poise ont donc pu en faire un opéra-comique non seulement sans le travestir, mais encore en le rapprochant jusqu'à un certain point de sa forme primitive. Les farces de Molière, en particulier, ne sont pas sans tenir quelque peu de la comédie italienne, d'où est sorti l'opéra-comique. M. Poise a entrepris la tâche difficile de remplacer « l'incomparable M. Lulli » en brodant de la musique légère sur la pièce transformée par M. Monselet, et il s'en est acquitté en musicien de savoir et de goût, sans aller jusqu'au pastiche des formes musicales du dix-septième siècle, sans même faire, à proprement parler, de l'archaïsme, mais en se bornant à assortir sa partition à l'époque et à la couleur de la pièce, à la parfumer de je ne sais quelle bonne vieille odeur du passé. Partout il a observé cette mesure avec beaucoup de dextérité et de tact. Tout n'est pas d'égale valeur dans sa fine et spirituelle partition : le premier et le troisième acte se terminent par des morceaux insignifiants, sans personnalité et sans relief. Mais les airs comme la sérénade de Clitandre et la chanson gothique de Sganarelle, le duettino bouffe entre Sganarelle et Lisette, le charmant trio du début, le quatuor de la consultation, qui abonde en traits comiques, ont charmé tout le monde, et dans son ensemble l'œuvre de M. Poise s'adapte parfaitement à celle de Molière. Sans avoir l'importance du *Médecin malgré lui* de Gounod, elle mérite de prendre place à sa suite.

Bornons-nous à noter, au Théâtre-Français, une très heureuse reprise du *Jean Baudry* de M. Vacquerie, qui n'avait obtenu jadis qu'un succès d'estime, changé aujourd'hui en succès plus franc par une nouvelle disposition des esprits, par le jeu excellent de Got, de Worms et de Mlle Bartet, enfin par la conspiration unanime de la critique; au Vaudeville, celle du *Père prodigue* d'Alexandre Dumas, qui n'avait pas été joué depuis 1859 où Dupuis, en faisant valoir les belles parties de son personnage, surtout la bonté, par un jeu plein de rondeur, de franchise et de naturel, sauve autant que possible les inconvénients d'un rôle qui abaisse la dignité morale du père de famille en face de son fils; au Gymnase, le *Mariage d'Olympe* d'Emile Augier, remanié sur certains points avec cette préoccupation du mieux qui distingue l'auteur, mais dont les crudités, les audaces, les traits à l'emporte-pièce, la moralité brutale ont inspiré cette fois encore au public, quoiqu'il en ait vu bien d'autres depuis la première représentation du drame d'Augier, un certain sentiment de gêne et de réserve, visible jusqu'en ses applaudissements.

La reprise du *Mariage d'Olympe* a remplacé les *Braves gens* de M. Gondinet, un auteur habitué à vaincre, mais qui n'a pas été heureux cette fois. M. Gondinet compte assurément parmi les écrivains dramatiques les plus habiles, les plus fins, et en même temps, pour employer une expression dont on a beaucoup abusé, mais qui est parfaitement à sa place ici, les plus sympathiques du jour. On n'a pas plus d'esprit que lui, ni la touche plus aimable et plus légère. Seulement il a peut-être un peu abusé de la collaboration et il s'est trop habitué à croire que les détails peuvent suppléer à l'insuffisance du fond, à faire la pièce à côté et autour du sujet, dont le point central se dérobe sous la multitude des épisodes. Ce procédé lui a souvent réussi : il vient d'échouer dans les *Braves gens*, où le défaut de consistance et l'éparpillement de l'intérêt ont nui au succès autant que les lenteurs et les obscurités de l'action.

M. Sardou a donné au Palais-Royal une comédie en trois actes intitulée : *Divorçons!* qui n'a pas la prétention d'être un manifeste contre le projet de loi cher à M. Naquet, mais qui en est une critique indirecte pleine de gaieté, de verve et de gaillardise. On sent la main d'un expert et l'observation d'un auteur comique dans cette pochade désopilante poussée à la farce, mais d'une folie au fond très sensée. Nous n'en voudrions retrancher que les gravelures. Toutes proportions gardées, M. Sardou a fait un peu comme Rabelais, ou, si vous l'aimez mieux, comme les auteurs de nos vieux fabliaux, en glissant la leçon sous des grivoiseries joyeuses, mais par-

fois énormes. Il a jeté le sel à pleines mains, sans toujours bien choisir, et il a accommodé sa morale aux habitudes et aux goûts de l'endroit. Pourquoi gâter tant d'esprit et de belle humeur, tant de traits piquants et d'éblouissantes saillies par des *gauloiseries* excessives, de vilaines équivoques qui ne permettent pas au spectateur délicat de s'abandonner sans réserve aux entraînements du rire?

Faut-il parler du *Garibaldi* de M. Bordone au Théâtre des Nations? L'œuvre est inepte et d'une solennité grotesque. L'auteur a prouvé qu'il est plus facile d'être pharmacien et même général (du moins dans l'armée de Garibaldi) que de s'improviser auteur dramatique. Cette rapsodie radicale a semé la guerre autour d'elle. Pendant les répétitions, directeur, auteur, comédiens, ont échangé force papiers timbrés, assignations, récriminations, lettres d'injures dans les journaux; l'illustre général a été expulsé et battu absolument comme en temps de guerre. A la première représentation, les galeries supérieures ont bombardé à coups de projectiles, quelques-uns innommables, les spectateurs de l'orchestre, dont ils ne trouvaient pas l'attitude suffisamment respectueuse. Il fallait applaudir, par ordre du peuple souverain. Le premier qui ne s'amusera pas sera empalé, disait Schahabaham dans *l'Ours et le Pacha*.

Du reste, les épisodes belliqueux n'avaient jamais plus abondé que durant cette dernière quinzaine de décembre, surnommée jadis par un homme d'esprit la trêve des confiseurs. Les artistes à qui l'État a joué le mauvais tour d'écouter leurs lamentations et de confier l'organisation du Salon futur se chamaillent et récriminent les uns contre les autres sans aboutir à rien. Procès de toutes parts. Cartels de tous les côtés. Rochefort contre Reinach, et Reinach contre Rogat, à la suite de la divulgation opportuniste d'une vieille lettre écrite par le rédacteur en chef de l'*Intransigeant*. Débordement d'injures, d'invectives, de menaces de mort dans tous les journaux du parti contre M. Gambetta. Combat singulier entre les deux frères ennemis, MM. Robert Mitchell et Paul de Cassagnac. Dans les clubs, l'héroïque Louise Michel, la grande femme à barbe de la Commune, colporte cette pensée profonde que quand les cochons sont gras, on les tue, et elle indique l'application. M. Laisant produit à la tribune la lettre de M[me] Graux; immédiatement explosion de démentis, d'outrages, de soufflets, de provocations, d'excuses et de duels. Jugez un peu de ce qui nous attend quand la trêve sera passée.

Victor FOURNEL.

LETTRE DE M. DE PRESSENSÉ

RÉPONSE DE M. L'ABBÉ MARTIN[1]

Nous avons reçu de M. de Pressensé la lettre suivante :

Paris, le 28 décembre 1880.

Monsieur le rédacteur,

Ce n'est qu'il y a quelques jours que j'ai eu connaissance de l'article inséré dans le *Correspondant* du 10 décembre dernier, par M. l'abbé Martin... Je ne puis laisser passer cet article sans relever la seule accusation qui me touche, celle d'avoir transporté à l'étranger une polémique que je n'aurais pas osé poursuivre dans mon propre pays contre mes adversaires religieux ou politiques. J'avais déjà protesté dans le *Times* contre cette accusation, quand elle me fut connue l'été dernier. Il m'est très facile de l'écarter péremptoirement. En même temps que j'envoyais une correspondance au *Christian World* toujours signée, j'ai été appelé à suivre régulièrement le mouvement de nos affaires françaises, surtout au point de vue religieux, dans la *Revue politique et littéraire*, dans la *Revue chrétienne* que je dirige. J'ai également publié de nombreux articles dans le *Journal des Débats*. Je n'ai donc point évité la publicité dans mon propre pays. Or j'affirme qu'on ne trouvera rien dans mes lettres anglaises qui, soit pour le fond des idées, soit pour la vivacité de la forme, dépasse ce que j'ai écrit en France même. Je n'ai donc point cherché au loin le trou du barbier du roi Midas pour exprimer en me dérobant mes jugements sur les choses et sur les gens. Je mets au défi mon contradicteur d'établir une différence entre ma polémique en France et hors de France. Toutes les citations qu'il pourra faire encore de mes lettres au *Christian World* n'auront aucune portée à ce point de vue, s'il ne met en parallèle mes articles français sur les mêmes sujets. Il revient avec com-

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 et 25 décembre 1880.

plaisance aux temps si exceptionnels de la période du 16 mai. J'avoue avoir fait cette campagne avec la plus grande énergie dans la *Revue politique et littéraire*, et y avoir exprimé déjà cette opinion que des passions religieuses se mêlaient aux passions politiques dans le camp de *la coalition antirépublicaine*. J'ai, à Paris comme à Londres, regretté et blâmé les prières publiques en faveur des candidats du gouvernement. Ce n'était point tourner en dérision la prière en soi comme me le reproche M. l'abbé. Il n'y a pas une seule critique adressée à ses chefs que je n'aie formulée dans des recueils français. Par conséquent, l'accusation que me lance M. l'abbé Martin, de ne travailler que pour l'exportation dans ma polémique politique et religieuse, tombe devant des faits irrécusables. C'est la seule de ses accusations qui pouvait me toucher. Je ne puis que sourire, quand je le vois chercher des preuves d'hypocrisie dans mon *Histoire des trois premiers siècles de l'Eglise*, qui avait trouvé ici-même des appréciations bien différentes.

M. l'abbé Martin a une singulière façon de me prendre en flagrant délit de duplicité. Dès que je critique tel ou tel point de la politique du gouvernement républicain dans ses relations avec l'Église catholique, il n'y voit qu'une feinte, une habileté sournoise, tandis qu'il en devrait conclure que je suis loyalement la ligne de mes convictions, sans acception des personnes. Par bonheur, il a cité intégralement une de mes lettres, dont je n'ai pas un mot à retrancher. On a pu y voir que j'avais combattu l'article 7, et que tout en admettant la légalité des décrets du 30 mars dernier, j'avais contesté leur opportunité, réclamant dès lors une loi générale sur les associations conformes aux droits de l'État et à la liberté de conscience. Cette opinion peut être contestée, mais je n'ai pas à en rougir, et je l'ai exprimée sans détour en France comme en Angleterre. De quel droit y voir une habileté ou une dissimulation?

M. l'abbé Martin tronque sans cesse ma correspondance, quand il ne la falsifie pas absolument, comme quand il me fait accuser M. Réville d'athéisme, ce qui est une pure invention de sa part[1].

Il a eu grand soin de passer sous silence l'hommage respectueux que j'ai rendu à Mgr Dupanloup après sa mort. Si j'ai signalé ce que je regardais comme regrettable dans son genre de polémique à l'Assemblée nationale, je l'avais fait de son vivant dans une lettre

[1] En parcourant dernièrement la *Revue chrétienne* du 5 mars 1880, p. 196, nous avions été frappés de voir que, d'après le recueil français, M. Albert Réville s'était déclaré *déiste* et non pas *athée*. En recourant au contexte du journal anglais, nous avons vu également qu'il fallait lire, non pas *atheist* (*athée*), comme il porte, mais *a theist* (*un déiste*). — Dont acte à M. de Pressensé et à M. Albert Réville.

insérée dans les journaux à laquelle lui-même fit une réponse publique. Je ne pouvais pas oublier qu'il avait traité de subversif le projet de loi sur la liberté des cultes que j'avais présenté à l'Assemblée nationale, et que M. Chesnelong, dans la commission nommée pour l'examen, comme à la tribune, en avait été l'infatigable et ardent adversaire au nom de la liberté du bien, que mon contradicteur réserve en principe, dans les pages même qu'il me consacre, par ces mots significatifs : « Les catholiques eux-mêmes ne refuseraient pas, dans l'*état social où nous vivons*, la liberté aux libres-penseurs et à la religion de M. Hyacinthe Loyson. » J'ai soutenu en Angleterre, comme en France, que la religion du *Syllabus* était hostile à la liberté des cultes, et comme j'en avais eu des preuves personnelles, je les ai données sans hésitation. Je n'ai pas à prouver ici cette opinion qu'on peut contester, mais qu'y a-t-il d'infâme ou de lâche à la soutenir ? Je ne sais pas ce que M. l'abbé entend quand il prétend qu'il faut que M. Chesnelong m'ait fait beaucoup de bien pour que je l'attaque. Cette insinuation est tellement inouïe qu'il suffit de la reproduire pour en faire justice. Quant à l'honorabilité de M. Chesnelong, je demande qu'on cite un mot de moi qui, de près ou loin, la mette en cause. Je confesse n'avoir pas perdu une occasion de montrer mon peu de sympathie pour la Compagnie de Jésus. On ne peut raisonnablement me demander de la juger avec faveur, pas plus que d'approuver les pèlerinages de Lourdes et de la Salette, que l'on me reproche amèrement d'avoir critiqué au point de vue de ce que j'appelle le spiritualisme chrétien. Je mets au défi M. l'abbé Martin de montrer en quoi j'ai jamais manqué aux principes de la liberté des cultes que j'ai su défendre dans des circonstances moins commodes qu'il n'a l'air de le supposer. J'ai combattu le *Kulturkampf*, quand il a éclaté en Prusse et en Suisse dans la *Revue des Deux-Mondes*, comme dans le *Journal des Débats*. J'ai toujours protesté contre le développement d'un *Kulturkampf* français.

Il est vrai que j'ai soutenu la nécessité de l'autorisation préalable pour les corporations longtemps avant que la lutte actuelle éclatât [1], et que je n'ai pas cessé de penser et de dire que la partie ardente de l'ultramontanisme mêlait la question politique à la religion et s'inspirait de cette haine et de ce mépris des institutions républicaines qui s'exprime si violemment dans l'article même de l'abbé Martin. En résumé, je suis demeuré fidèle à tout ce que j'ai soutenu à la tribune de l'Assemblée nationale. Je crois toujours davantage à la nécessité de rendre l'État neutre et laïque. C'est là un point de divergence considérable entre moi et l'école à laquelle appartient mon contradicteur, mais il n'y a rien là qui l'autorisait à me traiter comme il l'a fait.

[1] Voyez mon livre sur *l'Église et la Révolution française*. Paris, 1864.

Ma polémique a pu avoir ses vivacités pendant ces années de discussions ardentes; il n'est pas un journaliste qui, de sang-froid et après l'heure de la lutte, n'eût à regretter tel ou tel mot échappé à la passion du moment, bien que je fasse toute réserve sur les traductions de M. l'abbé, car, en pareille matière, la plus légère variante change le caractère de la polémique. Il suffit d'un mot changé, d'un mot traduit, pour envenimer une phrase inoffensive.

Ce qu'on a le droit d'exiger du polémiste, c'est d'abord qu'il ait combattu poitrine découverte, sans se dérober d'aucune façon — et ensuite de ne pas dépasser, en s'attaquant à ses adversaires, le domaine de la vie publique qui seule lui appartient. J'ai été fidèle à ces deux règles d'une polémique honnête à la seconde desquelles M. l'abbé Martin a gravement manqué à mon égard en mettant en cause ma loyauté. D'après lui j'ai du goût pour le rance et le corrompu, parce que j'ai pris la défense de quelques-uns des excommuniés de l'ultramontanisme tels par exemple que cette noble Amélie de Lasaaly dont le nom est entouré de tant de respect. N'a-t-il pas été jusqu'à dire que j'avais été indifférent au débordement de la presse immonde ? Il a du malheur sur ce point, car j'ai écrit dans la *Revue politique et littéraire*, un des articles les plus indignés qui aient paru dans la presse. Son lamentable sujet, je n'en dis pas davantage sur cette agression injuste et violente dont je ne trouve l'équivalent que dans l'ancien *Univers*, qui traitait alors à peu près de la même façon les catholiques tels que l'abbé Martin de Noirlieu et ses amis que l'on me reproche d'avoir diffamés parce que j'ai rappelé leur opposition bien connue aux exagérations d'une école qui trouvait alors des juges sévères dans l'élite intellectuelle du catholicisme français. N'en déplaise à mon dénonciateur, je continuerai en France comme en Angleterre à exprimer mon opinion sur les conflits du moment, livrant mes jugements à toutes les contradictions avec la certitude d'avoir pu me tromper, mais de n'avoir jamais cherché à tromper, pouvant regretter tel ou tel mot de passion, mais ayant conscience d'avoir loyalement servi ma cause — et parfaitement dédaigneux d'accusations aussi injustes qu'on raconte.

Recevez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

E. de PRESSENSÉ, *ancien député.*

En réponse à cette lettre, M. l'abbé Martin nous adresse les observations suivantes :

Nous remercions M. le pasteur de Pressensé d'être venu, après M. G. Monod, montrer aux lecteurs du *Correspondant* que nous avions frappé juste, et que messieurs les politiciens qui se donnent

la mission de former l'opinion anglaise ne seraient pas toujours très flattés qu'on plaçât, sous leurs yeux, en France, et sous les yeux de leurs concitoyens, ce qu'ils écrivent dans les revues et les journaux anglais.

M. le pasteur de Pressensé prétend, il est vrai, que nous avons dénaturé sa pensée en choisissant habilement les passages que nous avons cités dans notre premier article, et en ne traduisant pas toujours exactement. Il ne cite point d'exemple d'inexactitude, mais il suppose le fait possible. C'est là le fond de sa réponse à notre travail, car pour ce qui est de la forme, il dédaigne de s'en occuper.

M. de Pressensé ajoute que ce qu'il a écrit en Angleterre, il l'a dit en France : *Il ne travaille pas uniquement pour l'exportation; c'est la seule de nos accusations qui pouvait le toucher.*

On va voir ce que valent ces assertions. Nous cédons la parole, pour y répondre à M. de Pressensé lui-même. Tous les passages que nous allons citer sont extraits, non pas de trois ou quatre cents lettres, mais *d'un seul* article de Revue publié, non point *pendant le* 16 *mai*, mais *un an et demi* plus tard, en plein gouvernement républicain, alors qu'il était déjà bien facile de voir où nous allions, alors que M. de Pressensé disait lui-même que nous marchions vers un *Kulturkampf*.

Cet article est intitulé : *Situation légale de l'Eglise catholique en France*. Il a paru dans la *Contemporary* de septembre 1878, pages 286 à 309.

Nous n'avons qu'un regret, c'est de ne pouvoir placer tout entière cette leçon d'histoire et de jurisprudence ecclésiastique sous les yeux des lecteurs du *Correspondant* : ils verraient si nous avons eu tort de nous émouvoir au sujet des articles de M. de Pressensé. M. le Pasteur ne brille guère dans ce travail par le soin qu'il apporte à étudier les questions; par l'exactitude avec laquelle il expose les sujets; par l'équité de ses appréciations; enfin par la largeur de son libéralisme.

Nous allons citer des passages assez longuement, pour que personne ne puisse se méprendre sur leur sens. Nous aurons soin surtout de traduire aussi exactement que possible. Tout notre rôle se bornera à poser quelques questions à l'auteur. Il verra peut-être que la *Revue chrétienne* et la *Revue politique et littéraire* ne nous sont pas tout à fait inconnues.

II

Dans ce travail, où M. de Pressensé fait une revue générale de la législation ecclésiastique depuis les temps anciens jusqu'à nos jours,

les erreurs fourmillent. Ce n'est pas un article qu'il faudrait écrire pour les relever toutes : c'est un volume. Dans l'introduction, nous lisons à propos du *Kulturkampf*, qui se préparait déjà en 1878 :

Si la lutte entre le pouvoir civil et l'Eglise ultramontaine n'est pas aussi avancée en France qu'ailleurs, le résultat final n'en est pas moins certain. *Personne ne peut nier qu'une attitude franchement hostile n'ait été déjà prise des deux côtés, et il faut bien reconnaître que les adversaires de nos institutions modernes*[1], *et non pas seulement leurs partisans, ont été les agresseurs. Profitant de ce que l'Assemblée nationale, élue au milieu d'une terrible guerre, représentait plutôt l'opinion exagérée d'une contrée agonisante que la volonté calme et délibérée de la nation, le parti catholique, qui avait réussi à obtenir la majorité, PARCE QU'IL S'ETAIT PRONONCÉ PLUS HAUTEMENT EN FAVEUR DE LA PAIX, profita des circonstances pour s'assurer des privilèges qu'aucun gouvernement précédent ne lui aurait accordés.* Quels sont ces privilèges, c'est ce que nous dirons tout à l'heure, lorsque nous parlerons de la situation légale de l'Eglise catholique dans le pays. *Non contente de ce que la loi lui avait garanti, l'Eglise se prévalut de l'appui d'une majorité dans le parlement, et depuis la mort de M. Thiers, elle a profité du pouvoir qu'elle s'était conquis pour troubler les esprits de toute façon et pour déployer au grand jour la bannière de l'ultramontanisme, le drapeau abhorré du* Syllabus. *Profondément hostile à la fondation et à la consolidation des institutions existantes en France, le parti catholique n'a jamais cessé de les combattre, d'abord avant qu'elles eussent été constitutionnellement sanctionnées par l'Assemblée nationale, et même depuis lors en toute circonstance.* Aux élections du 8 février 1876, un évêque et son organe (*agent?*) politique assumèrent un rôle prééminent dans l'opposition à la république. Cependant le côté le plus grave de cette campagne consista moins dans son action à l'intérieur que dans les efforts qu'elle a faits pour imprimer à la politique extérieure *le caractère d'une croisade destinée à rétablir le pouvoir temporel des Papes.* Aux premiers jours de l'Assemblée nationale, les évêques organisèrent un pétitionnement pour provoquer une intervention, purement morale à ce qu'ils disaient mais une intervention qui aurait infailliblement amené la guerre, si M. Thiers, qui était alors le chef du Pouvoir exécutif, n'avait fait déposer avec tout le respect possible, ces pétitions dangereuses dans les portefeuilles du Ministère des affaires étrangères, où elles sont restées depuis honorablement mais sûrement emprisonnées.

Au printemps de 1877, *sur les sollicitations pressantes venues de Rome, l'épiscopat ultramontain se prit encore à discuter ardemment la question*

[1] M. de Pressensé parle-t-il des évêques?

Romaine et publia des mandements qui étaient de véritables brandons de guerre étrangère. Ces provocations répétées ne devaient pas être tolérées dans un pays qui venait juste de subir d'épouvantables malheurs par l'imprudence ou plutôt la folie de ses gouvernants [1], qui avait en ce moment un grand besoin de paix et qui était pleinement résolu à la conserver. De là, la fameuse interpellation de la gauche, en mai de l'an passé. Ceux qui ont été témoins de cette grande crise parlementaire de notre histoire ne l'oublieront pas de sitôt; elle a laissé des traces profondes et durables dans la politique intérieure de la France.

Jamais on ne vit la Chambre plus encombrée : *toutes les dévotes duchesses et marquises du faubourg Saint-Germain, — les vieilles douairières fanatiques qu'on appelle les Mères de l'Eglise* — se montrèrent sur les sièges avancés des galeries *accompagnées de prêtres nombreux. Les deux Frances, la France du passé et la France de l'avenir se trouvèrent en face l'une de l'autre* [2].

Une question simplement à M. le pasteur de Pressensé : Voudrait-il bien nous dire dans quel numéro et à quelle page de la *Revue chrétienne* ou de la *Revue politique et littéraire*, il a adressé au « parti catholique » l'accusation de lâcheté, sinon de trahison?

Était-il catholique ce Thiers qui traitait l'homme tout-puissant du jour, alors comme aujourd'hui, de fou furieux? Était-il catholique ce Grévy qui ne ménageait pas ses blâmes et ses énergiques flétrissures aux gouvernants de Tours? Était-il catholique le Lanfrey qui a trouvé un nom définitif pour la « Dictature de l'incapacité? » Étaient-ils catholiques les Jules Favre, les Jules Simon, qui donnaient l'ordre d'arrêter, au besoin, les fous furieux de Bordeaux?

Allons, soldats de Charette, survivants de Patay et de Coulmiers; catholiques, qui avez si noblement fait votre devoir; clergé, qui avez gagné le respect de vos ennemis, résignez-vous : vous avez déposé les armes *par lâcheté!* C'est M. de Pressensé qui vous le dit; non pas dans la *Revue des Deux-Mondes*, où on n'accepterait point, grâce à Dieu, pareille accusation; non pas dans la *Revue chrétienne* et la *Revue politique et littéraire*, où cela ne tirerait pas à conséquence, et où vous pourriez, en tout cas, vous plaindre; mais cela s'écrit dans la *Contemporary*, la première Revue d'Angleterre et peut-être du monde entier. Voilà l'idée qu'on donne, à la nation anglaise, du « parti catholique », pendant la guerre de 1870-1871 !

[1] Il y a une chose qui nous étonne, c'est que M. de Pressensé n'ait pas jeté la responsabilité de la guerre de 1870 sur le clergé et les Jésuites. Mais ce qu'il ne dit pas ici, il le dit ailleurs dans les colonnes du *Christian World*.
[2] *Contemporary*, septembre 1878, p. 287-288.

III

Nous ne dirons rien des appréciations de M. de Pressensé sur la période du 16 mai, de peur qu'il ne nous accusât de défendre ce *coup d'État* et d'attaquer les institutions républicaines. Il y aurait cependant là plus d'une perle à recueillir, par exemple, celle-ci :

Nous savons maintenant que c'est un évêque qui a poussé le président de la république dans cette aventure risquée, pendant que le journal, organe d'un autre évêque, prenait le ton d'un prophète d'autant plus sûr de ses oracles qu'il en préparait lui-même l'accomplissement. Il est inutile de revenir sur la conduite du clergé ultramontain durant la crise terrible que le pays a traversée l'an passé. La France n'oubliera jamais les harangues imprudentes adressées par les évêques au chef de l'État, lorsqu'ils le recevaient au seuil de leurs cathédrales, adresses où ils le poussaient à aller jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à commettre un acte violent et criminel, devant lequel son honnêteté recula. Elle n'oubliera jamais les mandements publiés au temps des élections et où il ne s'agissait de rien moins que d'une croisade romaine ; elle n'oubliera jamais les prières ordonnées pour la bonne cause et honorées d'un bref pontifical ; elle n'oubliera jamais enfin qu'on a employé toutes les armes sacrées de l'Église, depuis la chaire jusqu'au confessional. Le clergé ultramontain faisait de la destruction de la république sa grande affaire, son principal objet. Ce n'était certainement pas le meilleur moyen de détourner le conflit formidable, que d'y couper court, en provoquant la dissolution de la Chambre. Qu'a-t-on gagné par cette tactique, puisque la même Chambre a repris le pouvoir et qu'elle n'est certainement pas moins irritée contre l'ultramontanisme, depuis qu'elle a rencontré partout son *opposition déterminée, ses calomnies et ses intrigues.*

Même, depuis l'écrasante défaite du mois d'octobre dernier, *le parti ultramontain n'a pas déposé les armes. Dans la discussion du dernier budget, il a reparu réclamant comme des droits de flagrantes illégalités en faveur des corporations religieuses non autorisées. Sa politique n'a point paru moins agressive, ni sa haine moins ouverte et moins déclarée à l'égard de la république et de toutes les institutions qu'elle a produites.* Nous avons de tout cela des preuves récentes dans le discours de clôture prononcé par le comte de Mun, à la réunion annuelle des cercles catholiques d'ouvriers. Ces cercles sont destinés à tous les ouvriers que l'on peut amener (*par des moyens qui ne sont pas toujours désintéressés*) à joindre le parti ultramontain. Le comte de Mun a esquissé, en cette occasion, le programme de cette entreprise particulière, — programme également applicable à toutes les autres entreprises de l'ultramonta-

nisme. *Son discours n'était qu'une longue protestation contre les libertés acquises par la nation depuis* 1789, *accompagnée d'arguments en faveur des hiérarchies, des inégalités de l'ancien régime, enfin qu'un ardent appel à une croisade contre le principe même de nos institutions. C'est pourquoi une guerre formellement déclarée entre l'ultramontanisme et la république française est imminente et inévitable* [1].

On voit si M. de Pressensé est habile quand il s'agit de rendre odieux les catholiques, le clergé et l'Eglise, les ultramontains enfin.

Nous passons, sans rien dire, sur le résumé de la législation ecclésiastique ancienne, où nous entendons parler continuellement des *cinq* articles de 1682 [2], de la pragmatique sanction qui « confiait aux chapitres l'élection des évêques, et aux moines l'élection des abbés [3] » ; du Concordat de François Ier, qui n'était qu'un *marché* entre ce prince [4] et le pape ; du magnifique commentaire de Bossuet sur les *cinq* articles de 1682 ; même du Concordat conclu par Napoléon Ier avec le pape Pie VII, *en* 1802 [5] !

Recueillons, en passant, ce petit abrégé de l'histoire de la Compagnie de Jésus en France. C'est un morceau qui figurera peut-être dans les histoires classiques qu'on nous prépare [6].

Il y eut, dit M. de Pressensé, un ordre réfractaire (au gallicanisme), parce qu'il s'était dévoué à défendre et à propager la doctrine de la subordination de l'Eglise et même du pouvoir civil à la Papauté. Cet ordre était la Compagnie de Jésus. Mais cet ordre suscita l'opposition la plus violente, non seulement à cause de la morale relâchée de ses casuistes, mais aussi et surtout à cause de ses doctrines ultramontaines. A la suite de certains scandales financiers, il fut enfin banni du royaume par un décret du Parlement, en 1762, *decret que le roi ne ratifia pas sans regret, et qui obtint cependant la confirmation du pape Clément XIV, en* 1773. La Papauté rendit cependant bientôt ses faveurs à ses champions fidèles, *qui s'arrogeaient volontiers le rôle de janissaires tyranniques. L'ordre fut rétabli par Pie VII, mais le décret du Parlement de Paris subsiste encore. Il n'a jamais été formellement rappelé.*

M. de Freycinet et M. Lepère n'ont pas eu grand mérite à découvrir les fameuses *lois existantes*. M. de Pressensé les avait trouvées avant eux, et il avait, de son mieux, préparé l'opinion publique an-

[1] *Contemporary*. Septembre 1878, p. 289-290.
[2] *Contemporary*, p. 292 et suivantes.
[3] *Ibid.*, p. 291.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*, p. 292.

glaise à assister à leur application. Est-il libéral, M. de Pressensé? Il saurait bien nous prouver, sans doute, que les décrets de Néron n'ont pas été abrogés! Dans le résumé qu'il fait de l'histoire de l'Église sous la Révolution et le Directoire, il affirme que la Révolution n'abrogea pas l'ancienne législation ecclésiastique, et que déjà, en 1800, avant le Concordat, le catholicisme était rétabli dans *près de 40 000* paroisses! — Comme nous sommes dégénérés! En 1880, la France, y compris les colonies, ne compte pas 37 000 paroisses. M. de Pressensé voudrait-il bien nous dire comment il se fait qu'il en trouve près de 40 000 en 1800 ou 1801? Est-ce dans la *Revue chrétienne* ou la *Revue politique et littéraire*, qu'il a puisé les chiffres qu'il livre à la méditation des Anglais?

Pourquoi cette énormité jetée là en passant? — Uniquement pour rabaisser l'œuvre du Concordat de Napoléon et de Pie VII. Citons encore ici M. de Pressensé, le passage en vaut la peine :

Il est bien clair que Bonaparte ne conclut le Concordat avec le Pape qu'avec l'intention arrêtée d'enchaîner la religion et de l'asservir à sa volonté. Après des négociations *longues* et difficiles avec la cour de Rome, négociations où cette cour ne put procéder avec *sa lenteur* et sa *ruse habituelles*, parce qu'elle avait affaire à un homme de guerre plus accoutumé à commander qu'à persuader, le Concordat fut enfin conclu entre les deux princes. Le Concordat fut *immédiatement suivi* des lois de germinal an X, qui forment comme le *complément et le commentaire du traité, ajoutées qu'elles furent à cet acte une fois qu'il eut été conclu sans même qu'elles aient été notifiées au Pape*. Napoléon avait incorporé toutes ses idées dans *cet appendice, qui a toujours provoqué les protestations véhémentes mais inefficaces de la Papauté...*

A la fin du règne de Bonaparte, plus de cinq cents prêtres étaient incarcérés, et la lutte entre les deux pouvoirs, dont il avait prétendu cimenter l'alliance, devenait d'un jour à l'autre plus accentuée. De là son exclamation à Sainte-Hélène : « *Le Concordat a été la plus grande faute de mon règne*[1]. »

Cependant, dans ses conséquences, le Concordat a été celui de ses actes qui a été le plus durable, *parce que, en ce qui concerne les rapports de l'Eglise et de l'Etat, il a confirmé les plus anciennes traditions de la France*. Le Concordat, que Pie VII fut forcé d'accepter durant sa captivité à Fontainebleau, et qui n'était autre chose qu'une abdication du trône pontifical, fut une mesure violente nullement obligatoire pour celui qui la subissait. Le Concordat, conclu en 1817 entre Louis XVIII

[1] Sur quelle autorité M. de Pressensé cite-t-il cette parole? — Nous n'en savons rien, mais elle ne s'accorde guère avec ce que nous lisons dans M. Thiers.

et la cour de Rome, ramenait la France aux conditions du traité conclu entre François Ier et Léon X ; mais il ne put être ratifié par les Chambres et il fallut y renoncer. C'est pourquoi le *régime de* 1802 (?) continue toujours d'être la loi de la France, et *c'est sur cette législation que le parti républicain compte pour protéger efficacement les droits de l'Etat contre les prétentions des ultramontains.* Il est, par suite, nécessaire de passer en revue ses principales dispositions [1].

Si M. de Pressensé offrait aux lecteurs de la *Revue des Deux-Mondes* ou de la *Revue politique et littéraire*, de pareilles leçons d'histoire ou de jurisprudence ecclésiastique, nous croyons qu'il ne le ferait pas deux fois, car les directeurs, et au besoin les lecteurs de ces revues, lui apprendraient : 1° que le Concordat n'a pas été conclu en 1802, mais en 1801 ; 2° que les lois de germinal an X (vulgairement connues sous le nom d'*articles organiques*) ne furent pas promulguées *immédiatement* après le Concordat, mais bien plus de six mois plus tard [2] ; 3° que ces *articles organiques*, que M. de Pressensé appelle toujours lois de germinal an X, ne sont nullement le *Commentaire* du traité, car toutes les jurisprudences admettent le principe *quorum est condere leges, leges est et interpretari.* Le Concordat de 1801 est un contrat synallagmatique conclu entre deux personnes, entre Napoléon Ier et Pie VII. Les *articles organiques*, le *Commentaire* de M. de Pressensé, ont été rédigés exclusivement par Napoléon, au détriment de l'Église. M. de Pressensé le reconnaît.

Mais tout cela, qu'est-ce, comparé aux passages que nous allons détacher encore du même article, une vraie mine, en fait de perles littéraires.

Il était réservé à la république de 1848 *d'accorder à l'ultramontanisme les plus grands privilèges qu'il eût encore obtenus.* Il semble qu'on aurait pu s'attendre à ce que sa courte domination cessât avec cette Assemblée. Mais les élections de 1849, survenant après une guerre civile terrible, assurèrent la majorité à une coalition, qui, fondée sur les terreurs et l'indignation du parti conservateur, la disposait à rejeter le démon de la démocratie et à adopter une politique réactionnaire. Cette majorité comptait, dans ses rangs, beaucoup d'anciens libéraux, et parmi eux, chose étonnante ! *les chefs de l'opposition sous le dernier règne, qui marchaient maintenant, la main dans la main, avec leurs ennemis d'autrefois, les ultramontains.* « Nous nous rencontrâmes, disait

[1] *Contemporary, ibid.*, p. 295-296.
[2] Le Concordat est du 15 juillet 1801. les *Articles organiques* sont du 8 avril 1802.

Montalembert, le jour qui suivit la tempête, cramponnés à la même planche de salut. » *L'Assemblée législative de 1849 était, par sa constitution même, condamnée à la passion et au désordre, car elle mit en présence deux partis extrêmes, qui s'excitaient perpétuellement l'un l'autre. La discussion dégénérait en provocations, et les lois se transformaient en déclarations réciproques de guerre.*

La réaction religieuse suivit de près la réaction politique, et cette réaction mit le sceau à son triomphe par la loi relative à l'instruction publique, de mai 1850, *loi qui livra l'éducation du peuple aux corporations religieuses, autorisées et non autorisées, et qui permit aux établissements religieux de donner l'enseignement supérieur* (sic), *en les plaçant presque sur le même pied que les institutions de l'Université ; loi enfin qui nomma un Conseil, auquel fut confiée la direction de tout l'enseignement, public et privé, en France, et dans lequel le HAUT CLERGÉ eut pour la première fois, UNE INFLUENCE PRÉPONDÉRANTE*[1]. Les débats qui précédèrent le passage de cette loi furent brillants et passionnés. Les innovations proposées étaient trop sérieuses, pour ne pas provoquer une vive opposition. *On les adopta cependant, et ces mesures impliquaient, comme conséquence, l'abrogation des vieilles lois contre les congrégations non autorisées*[2]. *L'Assemblée, sans les annuler formellement, repoussa une proposition qui aurait affirmé de nouveau leur existence, sous prétexte que la constitution républicaine garantissait le droit d'association, sans faire d'exceptions. On fit ainsi de la liberté un manteau pour couvrir SES PIRES ENNEMIS, ENNEMIS QUI ÉTAIENT PLEINEMENT RÉSOLUS À NE S'EN SERVIR QUE POUR L'ÉTRANGLER, DÈS QU'ILS SERAIENT LES MAÎTRES*[3].

L'abrogation des vieilles lois concernant les congrégations et de tout le système du Concordat, ne pouvait point durer[4]. Immédiatement après le *coup d'État du 2 décembre, le nouveau gouvernement se montra plein de complaisance pour tous ceux qui venaient à lui, et, parmi ces derniers, se distinguèrent les ultramontains de l'école de M. Veuillot, très disposés à se glorifier ouvertement du crime du 2 décembre, s'il pouvait être tourné à leur avantage. Leurs basses flatteries, dans ces jours d'infamies et de sang, resteront la honte éternelle de leur parti. Tout d'abord, le prince-président se montra disposé à détruire ou,*

[1] *Allowed A PREPONDERATING influence*, p. 301.

[2] Les fameuses *lois existantes,* qui sont abrogées, d'après ce que dit ici M. de Pressensé.

[3] *They made liberty a cloak to cover its worst ennemies, who were fully determined to use it only to destroy it, as soon æthey had gained the upper hand* (p. 302).

[4] Que veut dire M. de Pressensé? — Est-ce que le Concordat a été abrogé par la loi de 1850? — Quelle logomachie et que M. de Pressensé aurait besoin de se remettre à l'étude, à moins que, *écrivant pour les Anglais,* il ne brouille et ne confonde tout à plaisir.

en tout cas, à brider fortement l'Université qu'il redoutait comme un foyer de libéralisme. Rien ne pouvait être plus agréable aux ultramontains. C'est pourquoi ils exaltèrent le président à l'égal d'un autre Cyrus. Peu d'années après, ils eurent occasion de reconnaître qu'ils s'étaient trompés.

La guerrre d'Italie opéra un grand changement à l'intérieur et à l'étranger dans la politique adoptée par rapport aux questions religieuses. L'empereur Napoléon III se rappela qu'il était le successeur de l'auteur du Concordat; aussi, tout en favorisant le clergé de bien des manières, il montra néanmoins, par des actes significatifs, qu'il entendait maintenir la *législation de* 1802[1].

Vous croyez peut-être lecteurs qu'on ne pourrait pas mieux falsifier l'histoire contemporaine. Détrompez-vous. Ce serait mal connaître M. de Pressensé. Il s'est surpassé dans le morceau suivant, qui mérite d'être lu, malgré sa longueur. Je le cite en entier, pour que l'auteur ne puisse nous accuser de fausser sa pensée. Que l'on juge :

Nous n'avons pas besoin d'insister sur les tendances cléricales de l'Assemblée nationale de 1871, à cause des raisons que nous avons déjà indiquées. Une chose est certaine, c'est que la majorité, quoique très divisée en politique, à cause de la multiplicité des prétendants au trône (qu'elle aurait volontiers rétabli, n'avait été l'impossibilité, comme disait M. Thiers, de placer trois prétendants à la fois sur ce trône), cette majorité, si divisée en politique, *était unie toutes les fois qu'il s'agissait d'appuyer des mesures qui affectaient les intérêts de l'Eglise ultramontaine*. Il n'y a que ceux qui furent présents et qui prirent part à ces débats orageux qui puissent se faire une idée de *la violence déployée en faveur des intérêts cléricaux*. Qu'elle est étrange l'histoire de cette Assemblée qui finit par fonder la république qu'elle détestait, après avoir renvoyé le grand homme d'État qui avait cherché à la rendre permanente! Mais elle accomplit cette tâche malgré elle, parce que, d'une part, elle était divisée au milieu de ses triomphes, et parce que, de l'autre, elle rapprocha fortement les fractions du parti républicain en face du danger et sous la pression des exigences de ce conflit décisif. *Elle ne réussit dans toutes ses entreprises qu'à faire du bien à l'Eglise ultramontaine*, à l'exception toutefois d'un point important, car, au lieu de consolider le pouvoir temporel du Pape, elle fut obligée de déclarer, par la bouche de son ministre des affaires étrangères, définitive la chute de ce pouvoir, en renonçant expressément à toute idée d'intervention. Il nous reste à voir quels sont les avantages réels conquis par *l'ultramontanisme, qui, depuis la définition de l'infaillibilité par le*

[1] *Contemporary, ibid.* p. 301-302.

concile du Vatican, s'est de plus en plus identifié au catholicisme, particulièrement depuis que les évêques de France ont accepté le nouveau dogme.

Ces avantages sont de deux sortes. Le premier est la faveur et presque la connivence que le pouvoir exécutif a montrée à l'égard des ultramontains. Le second consiste dans les innovations qu'on a introduites dans la législation en leur faveur. Nous n'avons pas besoin d'insister sur le premier de ces avantages. Depuis le 24 mai jusqu'à la fin de l'Assemblée nationale, *tous les ministères successifs tirés de la droite, fermèrent les yeux sur les illégalités du parti clérical. Ils n'osèrent pas une seule fois appliquer la législation de* 1802[1]. *Non contents de remplir les rangs du haut clergé exclusivement avec des ultramontains, extrêmement avancés, ils laissèrent se multiplier les congrégations religieuses autorisées ou non. On laissa circuler sans obstacle les lettres du Saint-Père, clairement contraires au gallicanisme, ainsi que les mandements SOUVENT FACTIEUX*[2] *qui leur servaient de commentaires. L'Assemblée nationale fut contrainte de mettre de côté les règlements ordinaires qui ont rapport aux édifices religieux, pour permettre aux ultramontains de bâtir sur les hauteurs de Montmartre la fameuse église du Sacré-Cœur, église, qui, ainsi que le disait l'archevêque de Paris dans le mandement ouvrant la souscription, était destinée à être une PROTESTATION COLOSSALE CONTRE LA SOCIETE MODERNE*[3], *et contre la confiscation du pouvoir temporel par l'Italie. On laissa se multiplier les pèlerinages de dévots extravagants, où les hymnes destinées à enflammer le zèle étaient pleines de déclarations de guerre à peine déguisées contre les institutions de la France moderne.*

Voilà pour ce qui concerne la tolérance et la connivence du pouvoir exécutif pour le parti ultramontain.

Si nous passons maintenant aux changements introduits dans la législation en leur faveur, *nous trouvons d'abord une loi qui réorganise l'aumônerie militaire, et cela non pas seulement en temps de guerre, ce que personne ne songerait à refuser, mais même en temps de paix, de telle façon que les soldats sont condamnés à l'intrusion permanente et exceptionnelle du clergé dans les casernes; et, pendant que l'Assemblée nationale faisait cela, elle refusait d'accepter les articles destinés à protéger la liberté de conscience des soldats non catholiques qui sont obligés par la discipline militaire d'assister aux cérémonies publiques de la religion catholique. La loi relative à l'assistance au culte public dans les villes et les*

[1] Voit-on comme il reparaît toujours le *régime de* 1802?

[2] *Often factious charges.*

[3] *To be a colossal Protest against modern society.* — Nous avons lu et relu la lettre de Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Paris, sans y trouver un mot qui justifiât les accusations de M. de Pressensé. *Semaine religieuse de Paris,* du 6 juillet 1872, p. 6-7.

campagnes[1] *fut retouchée, de façon à donner un pouvoir prépondérant au clergé.* Dans la séance du 24 juin 1873, l'Assemblée nationale sanctionna les règlements injustifiables de quelques préfets qui voulaient flétrir les obsèques de ceux qui n'acceptent pas les sacrements de l'Église.

Il va de soi que toutes les propositions qui avaient pour but de rétablir l'égalité religieuse, là où elle n'existait qu'imparfaitement, furent mises de côté. *Mais ce fut surtout dans le domaine de l'instruction publique que l'Assemblée nationale servit la cause de l'Eglise ultramontaine Au mois de janvier* 1874, *elle reconstitua le Conseil supérieur de l'instruction publique sur les bases de la loi de* 1851, *qui avait été abrogée par Napoléon III. Elle rendit aux évêques une influence PREPONDERANTE DANS LE CONSEIL, EN LEUR CONFERANT LA PRESIDENCE DE LA DIRECTION GENERALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE*[2]. *Enfin, peu de mois avant sa dissolution, la même Assemblée passa une loi sur la liberté de l'enseignement supérieur qu'on aurait pu considérer comme un bienfait, si elle avait répondu à son titre. Mais un coup d'œil jeté sur ses dispositions suffit pour montrer que ses auteurs ne voulaient donner la liberté qu'à la droite; la seule liberté que le catholicisme admette et qui revient à la centralisation de tous les privilèges entre ses mains. En fait, cette loi, contre l'avis de son éminent président* (sic), *M. Laboulaye, apporte les restrictions les plus sévères à tout enseignement réellement indépendant, donné en dehors des grandes fondations universitaires, telles que peuvent seulement en créer de riches et puissantes corporations comme l'Eglise catholique. La même loi accordait aux nouvelles universités le pouvoir de conférer les grades, pouvoir qui appartient exclusivement à l'Etat dans les pays où les grades ouvrent les carrières publiques*[3].

Pour réfuter toutes les erreurs entassées dans ce seul fragment, il faudrait bien un petit volume. Soyons brefs :

Si un publiciste quelconque allait dire dans la *Revue des Deux-Mondes*, dans la *Revue politique et littéraire*, dans le *Journal des Débats*, que les évêques avaient *une part prépondérante* dans le Conseil supérieur de l'instruction publique, tout le monde se moquerait de lui, car tout le monde sait que sur *quarante* membres, que comprenait le Conseil supérieur de l'instruction publique nommé en 1874, il y avait:

[1] Cela est incompréhensible. Il nous est impossible de deviner à quoi M. de Pressensé fait allusion.

[2] *It restored to the Bishops their Preponderating influence, in the council, GIVING THEM THE PRESIDENCY IN THE GENERAL GOVERNMENT OF THE PUBLIC INSTRUCTION*, p. 304-305.

[3] *Contemporary*, septembre 1878, p. 303-305.

Quatre évêques, pour 35 000 000 de catholiques.
Deux pasteurs pour 600 000 protestants
Un rabbin pour 49 000 juifs.

Voilà comment les évêques avaient la prépondérance dans le Conseil supérieur de l'instruction publique!

Si le même publiciste disait sérieusement que les évêques avaient *la présidence ou la préséance dans la direction générale de l'instruction publique*, on ne pourrait le regarder sans rire. Enfin, si ce publiciste avait coopéré à la *confection de la loi* sur le Conseil supérieur, s'il avait même nommé le Conseil supérieur; que devrait-on penser de sa bonne foi?

M. de Pressensé, qui n'est pas très difficile quand il s'agit de l'Église et des catholiques, n'oserait jamais avancer une telle énormité dans la *Revue chrétienne*. Mais ce qu'il n'oserait pas dire à son petit cercle d'intimes, il le dit aux Anglais, dans la première Revue d'Angleterre. Peut-il prétexter ignorance? C'est impossible; et, dans ce cas, comment qualifier un langage aussi contraire à la vérité matérielle des faits?

Les quatre dernières pages de l'article auquel nous avons fait tant d'emprunts mériteraient encore d'être citées; mais la lumière est suffisante, et nous nous bornons à quelques lignes où le libéralisme de M. le Pasteur se révèle clairement. Après avoir dit à ses coreligionnaires politiques de ne pas s'attaquer aux doctrines de l'Église catholique, il ajoute :

Il n'est pas nécessaire de recourir à une législation surannée. La loi commune du royaume fournit tout ce qui est nécessaire. Enlevons d'abord à l'Eglise ultramontaine tous les privilèges qu'elle **S'EST ARROGES** *avec la connivence de l'Assemblée nationale. Que les ecclésiastiques ultramontains soient relégués dans leurs sanctuaires, chassés des places où ils se sont introduits dans l'administration, et premièrement du Conseil supérieur de l'instruction publique. On leur aura ravi tout le pouvoir qui les rend* **DANGEREUX**. *En second lieu, que l'Eglise ultramontaine soit obligée de se soumettre enfin de bonne foi aux lois du pays, qu'elle* **A CONSTAMMENT** *violées jusqu'à ce jour, etc.*

Et M. de Pressensé ose se proclamer libéral!

Voilà les hommes qui dénoncent à l'étranger les catholiques comme des ennemis des libertés publiques et des institutions nationales; qui présentent le clergé de France comme un corps servile et despote tout ensemble; qui dénoncent nos religieux et nos religieuses comme des sangsues dévorant la substance de nos richesses, sans rien apporter au pays en retour; comme des obscurantistes qui ne trament que l'asservissement et l'abêtissement des classes

populaires; comme des fauteurs de troubles et de désordres qui rêvent nous ne savons quelle organisation antique et démodée; comme des étrangers qui pressurent le sol et se désintéressent de tous les triomphes et de tous les revers de la nation, et on voudrait que l'émotion ne gagnât point notre cœur et que la parole indignée ne montât pas à nos lèvres! Mais notre silence autoriserait toutes les accusations et toutes les calomnies, que ces hommes propagent contre nous dans les Revues et les journaux anglais!

Voilà M. de Pressensé, en particulier, qui, pendant trente ans, sous le couvert de principes libéraux, a pénétré dans le salon de certains hommes, dont le souvenir planera toujours sur ce siècle comme une de ses plus grandes gloires, et aujourd'hui il va semer dans les colonnes de la *Revue politique et littéraire*, ou du *Christian World*, dans les pages de la *Revue chrétienne* et de la *Contemporary*, les conversations plus ou moins inexactes, les souvenirs plus ou moins incomplets, des lettres plus ou moins tronquées, qu'il a pu recueillir dans son passage à travers les salons et la société catholique! Mais quelle idée M. de Pressensé se fait-il donc des devoirs sociaux? Quel sentiment a-t-il, nous ne disons pas de la délicatesse, mais de l'équité et de la justice? Ce n'est pas seulement aux lecteurs du *Correspondant* que nous posons cette question; c'est à M. de Pressensé lui-même.

Qu'il attaque M. Louis Veuillot, passe. Celui-là vit encore et peut lui répondre. Qu'il parle de celui qui fut le P. Hyacinthe! c'est affaire à eux deux. Ou nous nous trompons beaucoup, ou M. de Pressensé n'a pas été tout à fait étranger à la chute si humiliante et si humiliée de celui qui trôna dans la chaire de Notre-Dame. Pauvre P. Hyacinthe! Qu'il nous permette en passant de lui envoyer un souvenir. Voit-il enfin aujourd'hui où mènent les éloges et les compliments de certains hommes? Un jour peut-être, nous viendrons à lui, mais qu'il se rassure: ce ne sera, ni pour l'outrager, ni pour le maudire. Ce sera pour lui apprendre que s'il peut retrouver encore quelque part, non pas ce qu'il fut — il est des choses qui, une fois perdues, ne se retrouvent plus sur cette terre — mais que s'il peut retrouver quelque part un peu d'estime et de pitié, ce sera encore dans le sein de cette Église qu'il a bien pu affliger, mais qu'il n'amènera jamais à l'oublier. Qu'il en fasse l'épreuve, qu'il fasse entendre le cri de cet enfant prodigue qu'il connaît bien, et il verra qu'il y a encore en ce monde des bras qui savent s'ouvrir, des cœurs qui savent aimer, des lèvres qui savent pardonner, des âmes qui savent bénir, un Dieu qui sait relever! Oui, qu'il essaie, et il verra se vérifier pour lui la noble et chrétienne maxime: Aux grandes fautes les grandes miséricordes!

Mais pouvons-nous nous taire, lorsque M. de Pressensé attaque la mémoire des Montalembert, des Dupanloup, des Gratry, des Darboy, des Lacordaire, etc., et de tant d'autres grandes âmes, qui compteront, en dépit de beaucoup d'attaques, parmi les plus nobles et les plus pures gloires de ce siècle?

Nous connaissons la *Revue chrétienne* et la *Revue politique et littéraire* plus que ne le suppose M. de Pressensé. Nous n'y avons pas trouvé des accusations aussi violentes et aussi déplacées que dans les revues et les journaux anglais; mais nous y avons cependant trouvé bien des choses qui nous ont blessé, par exemple, le fragment de lettre de Mgr Darboy, que M. de Pressensé a publié dans la *Revue politique et littéraire* du 8 novembre 1879, page 449, avec le commentaire qui l'accompagne. Il nous semble que M. de Pressensé, en sa qualité de *protestant* et surtout en sa qualité de *pasteur*, ferait bien 1° de s'occuper beaucoup moins de l'Église, des catholiques et du clergé; et 2° qu'à s'en occuper, il devrait en parler avec beaucoup plus de réserve, de modération et de charité que n'en révèlent ses correspondances.

Avons-nous été injustes à son égard? — Nous ne le pensons pas; et nous nous soumettons avec confiance à la sentence que porteront les lecteurs du *Correspondant*.

Abbé MARTIN,

Professeur à l'École supérieure de théologie,
près l'Institut catholique de Paris.

MÉLANGES

CONFÉRENCES AUX FEMMES CHRÉTIENNES

Par Mgr Dupanloup,

Publiées par M. l'abbé Lagrange, chanoine de Notre-Dame, vicaire général d'Orléans [1].

Dans son tableau de l'éloquence chrétienne au quatrième siècle, M. Villemain se plaît à remarquer qu'au milieu de leurs controverses les plus retentissantes qui remuaient des questions d'un intérêt universel et tenaient le monde attentif, les grands évêques de l'Église trouvaient le temps d'instruire les fidèles dans leurs villes de Constantinople, de Césarée, d'Antioche, de Milan, d'Hippone. Ils catéchisaient les enfants, ils enseignaient aux pères et aux mères leurs devoirs. Ils avaient l'œil à tout, et ils l'avaient tout particulièrement fixé sur les âmes dont Dieu leur avait confié le troupeau.

Même spectacle a toujours été donné dans l'Église. Tout occupé de ses travaux immortels, de ses luttes victorieuses contre le protestantisme, de ses relations avec Leibnitz et avec l'élite intellectuelle de son temps, Bossuet était à Meaux l'évêque le plus vigilant. Il parlait à ses peuples dans d'admirables discours ou dans les homélies les plus simples et les plus touchantes. Bien vieux et bien malade lorsqu'il les entretint pour la dernière fois, on le vit s'attendrir; et tenant de la main droite son bonnet carré, portant la gauche à ses cheveux blancs, il dit d'une voix émue : « Mes très chers frères, ces cheveux blancs m'avertissent que bientôt je dois aller rendre compte à Dieu de mon ministère, et que ce sera peut-être aujourd'hui la dernière fois que je vous parlerai. Je vous en conjure par les entrailles de sa divine miséricorde, ne permettez pas que tout ce que je viens de vous dire devienne inutile dans ma bouche et que le Seigneur puisse me reprocher, lorsque je paraîtrai devant lui, de n'avoir pas rempli envers vous les obligations de mon ministère. Faites en sorte, par votre conduite, que toutes les paroles que je vous ai annoncées dans mes instructions ne soient pas infructueuses. »

A Cambrai, Fénelon se consolait de ses disgrâces et se reposait de

[1] En vente, à Paris, chez Gervais, libraire-éditeur, rue de Tournon, 29, et à Orléans, chez Herluison.

ses chefs-d'œuvre, en annonçant pareillement la parole de Dieu à ses diocésains. L'Artois venait d'être réuni à la France, bien des traditions et bien des souvenirs regimbaient encore contre elle ; Fénelon fut d'abord reçu comme un étranger dont l'élocution semblait nasillarde aux oreilles flamandes. Il eut bientôt ravi et gagné tous les cœurs par sa bonté, sa charité, sa piété, les grâces insinuantes de son éloquence.

La postérité ne séparera pas de ces grands évêques du passé Mgr Dupanloup; ils furent tous de la même famille. La même vertu les animait et la même gloire les environnera. Polémiste incomparable, puissant orateur, mêlé à tout le mouvement de son siècle, l'évêque d'Orléans fut aussi, il fut, avant tout, le pasteur le plus soigneux des âmes. En 1860, au plus fort de ses luttes pour le pouvoir temporel, il eut l'idée d'ouvrir à Orléans une série d'instructions pour les mères chrétiennes. Il les continua en 1862, en 1863, en 1865, en 1866, en 1868 ; il ne les cessa guères que lorsque ses diocésains, en l'envoyant défendre les intérêts de la religion dans nos assemblées politiques, lui eurent imposé d'autres devoirs. Pendant les mois d'hiver, surtout au temps de l'Avent et du Carême, il donnait aux mères chrétiennes un rendez-vous à huit heures du matin dans une des plus belles et des plus froides églises de sa cité épiscopale, dans l'église Saint-Euverte. L'affluence était immense ; et l'évêque parlait, commentant un texte sacré, passant des détails les plus familiers aux plus hautes pensées, versant les trésors de son expérience, de sa science consommée des âmes et de la vie, ouvrant tour à tour aux regards les beautés du foyer béni par la religion et les plus splendides horizons du monde éternel.

L'un des grands vicaires de Mgr Dupanloup, celui qui fut son principal collaborateur et qui sera son historien, M. l'abbé Lagrange, a eu l'heureuse inspiration de rassembler tout ce qui pouvait rester des conférences de Saint-Euverte. Il était secondé dans son entreprise par quelques-unes des auditrices les plus ferventes et les plus intelligentes de l'illustre prélat; elles avaient recueilli, avec une extraordinaire fidélité, non seulement la trame, mais le texte même de ses enseignements. C'était comme une sténographie faite de mémoire ; ou plutôt c'était une photographie, car cette parole chaude, lumineuse, pénétrante, s'était imprimée, comme le soleil lui-même, dans quelques âmes d'élite. A ces matériaux, que rien ne pouvait ni égaler ni remplacer, M. l'abbé Lagrange a joint les notes manuscrites laissées par Mgr Dupanloup, il y a joint encore le souvenir de ses indications orales; et de tout cela il a formé un volume qui, par les conseils pratiques, par la suavité forte et tendre de l'accent, par l'excellence de la doctrine, mérite, dans les bibliothèques, une place à côté de l'*Introduction à la vie dévote*, de saint François de Sales, ou des *Lettres spirituelles*, de Bossuet et de Fénelon.

Tous les devoirs de la femme chrétienne, Mgr Dupanloup les explique et les développe dans la suite de ses homélies. L'épouse, la mère, la maîtresse de maison, ont chacune sa part et reçoivent chacune sa direction. C'est toujours un texte sacré, emprunté à l'Écriture ou à la Liturgie, qui sert de point de départ à l'éloquent évêque; il en tire des clartés inattendues, d'une beauté et d'une fécondité vraiment extraordinaires. Il avait un art presque divin pour lire et faire lire les divins livres : « Admirable Écriture! s'écriait-il un jour; chaque parole du texte sacré s'illumine! C'est une image du ciel, où nous entrerons par une rapide transition des ténèbres à la lumière. » Cette sensation sublime, il ne sera pas possible de lire les *Conférences aux femmes chrétiennes* sans l'éprouver sans cesse.

Remercions M. l'abbé Lagrange du nouveau monument qu'il vient d'élever à la gloire de son évêque. Il était digne de remplir cette tâche délicate. L'historien de sainte Paule, qui nous avait fait connaître tant de belles instructions de saint Jérôme aux Romaines de son siècle, méritait de nous faire connaître aussi les exhortations de Mgr Dupanloup aux Françaises de son temps.

H. DE LACOMBE.

NOUVEAUX SAMEDIS

Vingtième série.

Par Armand de PONTMARTIN [1].

A peine six mois se sont-ils écoulés depuis que nous rendions compte ici même de la dix-neuvième série des *Nouveaux Samedis*, et voici qu'aujourd'hui nous venons recommander aux lecteurs du *Correspondant* la vingtième série. Avant les vingt volumes des *Nouveaux Samedis*, M. de Pontmartin a publié onze volumes de *Causeries littéraires;* il est de plus l'auteur de treize volumes de romans et de nouvelles. Ce n'est pas tout. Dans la *Revue des Deux-Mondes*, de 1847 à 1854, dans l'*Opinion publique*, de 1848 à 1852, dans le *Correspondant*, depuis plus de trente ans, il a donné des articles de critique, qu'il n'a jamais recueillis et qui sont pourtant de ceux qu'il y aurait agrément et profit à relire. M. de Pontmartin, qui nous doit et qui nous donnera encore de nombreux volumes, en a donc déjà écrit plus de cinquante. Il est le plus fécond de nos critiques; et si nous insistons sur ce point, c'est qu'à nos yeux la facilité et la puissance de production sont un des principaux caractères auxquels se peut reconnaître l'écrivain de race. « Talent et fécondité, a dit Goëthe, sont choses très voisines. »

La vingtième série des *Nouveaux Samedis* n'est ni moins variée, ni

[1] Un volume in-18. Calmann Lévy, éditeur, 1880.

moins intéressante que ses aînées, comme on en peut juger par la table des matières : *L'Assommoir à Athènes*, — *M. Alphonse Daudet*, — *Le vicomte Melchior de Vogüé*, — *Mme de Rémusat*, — *M. Paul Thureau-Dangin*, — *Le comte Camille de Montalivet*, — *M. Poujoulat*, — *Augustin Cochin, M. Henry Cochin*, — *M. Albert Delpit*, — *M. Alphonse Karr*, — *Le Roman contemporain*, — *Peintres et statuaires romantiques*, — *Les poètes*, — *M. Victor Tissot*, — *Mme Campan, à Ecouen*, — *Frédéric Chopin*, — *Gustave Flaubert*, — *M. Alexandre Dumas fils*.

On le voit, à l'exception de Mme de Rémusat, de Mme Campan et de Frédéric Chopin, tous les noms abordés par M. de Pontmartin, tous les sujets qu'il traite, sont noms et sujets d'aujourd'hui : son livre est un salon contemporain et non un cabinet des antiques. Parce qu'il est resté fidèle à ses convictions et à ses principes, on lui a parfois reproché de n'être pas de son temps. La vérité est que jamais critique n'a suivi plus attentivement que lui et de plus près les manifestations successives de la pensée dans l'ordre littéraire; aucuns pourraient même lui reprocher d'avoir, à un degré trop vif, le goût de l'actualité. Les *Jeunes*, dont Sainte-Beuve ne parlait jamais qu'à son corps défendant, et lorsqu'il lui était devenu impossible de les faire attendre plus longtemps, les *Jeunes* ont toujours trouvé M. de Pontmartin prêt à saluer, à encourager leurs débuts. Depuis trente ans, l'éminent écrivain n'a cessé de s'occuper, chaque semaine, du livre à l'ordre du jour. Il y a sans doute à cela quelques inconvénients, celui-ci entre autres : le critique rencontre souvent les mêmes noms, et il en est quelques-uns qui reviennent sous sa plume à des intervalles plus ou moins réguliers et se retrouvent presque à chaque série des *Causeries du Samedi*.

C'est merveille de voir avec quelle aisance M. de Pontmartin se joue de la difficulté, et avec quelle habileté il sait tourner l'écueil. Le fondateur du *Courrier français*, Châtelain (journal et journaliste sont morts depuis longtemps), aimait à dire qu'il avait écrit, chaque matin, pendant vingt ans, le même article sur le même sujet. L'auteur des *Nouveaux Samedis* s'est imposé un labeur moins ingrat sans doute, mais qui ne laisse pas pourtant d'être délicat. Sur M. Alexandre Dumas fils, par exemple, il n'a pas fait moins de sept articles. Tous les sept sont fort réussis, pleins de verve et d'entrain, dignes du juge et du justiciable. Mais comment M. de Pontmartin peut-il envisager sans effroi le moment, assurément très prochain, où il lui faudra reparler, pour la huitième fois, de M. Dumas fils? Au-dessous de la statue de Milon, l'héroïque lutteur, on lisait : « Ceci est la belle image du beau Milon, qui sept fois vainquit à Pise, sans avoir une seule fois touché la terre du genou. » S'il avait lutté une huitième fois, qui sait si ce jour-là son genou n'eût pas fléchi?

Rien de plus charmant d'ailleurs que la causerie consacrée, dans le volume que nous avons sous les yeux, à M. Alexandre Dumas et à la *Question du divorce*. Je lui préfère cependant le chapitre sur le dernier roman de Mme Th. Bentzon, collaboratrice du *Journal des Débats* et de la *Revue des Deux-Mondes*, qui a... emprunté à M. de Pontmartin, le sujet, les personnages, le cadre d'un de ses plus aimables récits, *Aurélie*. Ce chapitre exquis est un vrai régal de gourmet, et je ne saurais trop engager le lecteur à s'en donner la fête, à voir, dans le texte même, avec quelle bonne grâce, avec quel *humour*, avec quel désintéressement chevaleresque, M. de Pontmartin fait lui-même les honneurs du plagiat dont il a été victime. On n'a pas plus d'esprit, on n'est pas plus galant homme.

A côté de ces piquantes causeries sur la *Question du divorce* de M. Alexandre Dumas, et sur le *plagiat inconscient* de Mme Th. Bentzon, que d'articles excellents, variés de fond et de forme, tour à tour spirituels et éloquents, où toutes les causes que nous aimons sont défendues avec le plus rare talent! La critique de M. Pontmartin se rattache à des principes supérieurs, à des doctrines élevées : elle n'est pas vacillante et trompeuse, comme ces feux errants qui brillent, amusent et égarent ; elle est fixe, comme ces phares qui reposent sur le roc.

De l'élévation des doctrines découle la beauté du style. Il y a quelques jours, au sortir de la lecture des *Nouveaux Samedis*, je relisais, dans les *Mélanges littéraires* de Chateaubriand, un article sur les lettres et les gens de lettres, et je me plaisais à faire à M. de Pontmartin l'application des belles paroles par lesquelles l'auteur du *Génie du christianisme* termine son étude : « C'est la beauté des sentiments qui fait la beauté du style. Quand l'âme est élevée, les paroles tombent d'en haut, et l'expression noble suit toujours la noble pensée. Horace et le Stagirite n'apprennent pas tout l'art : il y a des délicatesses et des mystères de langage qui ne peuvent être révélés à l'écrivain que par la probité de son cœur, et que n'enseignent point les secrets de la rhétorique. »

Je m'aperçois, en terminant, que l'amitié que je porte à l'auteur des *Nouveaux Samedis* pourrait faire suspecter la sincérité de mes éloges. Je me rassure à la pensée que je puis bien dire avec l'abbé de Féletz, rendant compte un jour du livre de l'un de ses amis, dans le *Journal des Débats*, qui depuis... mais alors il comptait des abbés parmi ses rédacteurs, et il avait du succès : « L'amitié que j'ai pour lui n'a point enflé les éloges que je lui ai donnés; elle n'a pas dû m'empêcher de lui rendre justice; elle a fait seulement que je lui ai donné ces éloges et rendu cette justice avec plus de plaisir. »

Edmond BIRÉ.

LA VIE DES SAINTS

ET LE RENOUVELLEMENT DES ÉTUDES HAGIOGRAPHIQUES, A L'OCCASION D'UNE ŒUVRE RÉCENTE

J'ai toujours beaucoup aimé les vies de saints, disait l'évêque d'Orléans. Ce sont mes lectures de prédilection. Après la sainte Écriture rien ne m'attire, rien ne me repose et ne me charme davantage. Dans le vrai, connaissez-vous rien qui soit plus utile aux âmes? Il n'est pas un état de la vie chrétienne pour lequel on ne puisse y trouver consolation, encouragement, lumière. Sainte Thérèse les conseillait à toutes les âmes pieuses et très particulièrement aux âmes fatiguées [1].

Autrefois, — tous les soirs, à la tranquille lumière de la lampe familiale, après la lecture du *Livre de Raison*, l'aïeule, d'une voix émue, lisait dans la Vie des Saints le récit du jour. Un moment le vieillard consolé entrevoyait une jeunesse immortelle; le lendemain, plus vaillamment, l'homme mûr portait le poids du jour; l'adolescent trouvait moins pénible et glorieuse la lutte contre ses passions naissantes; l'enfant lui-même apprenait à mieux connaître et à mieux aimer le Dieu dont le poète avait dit par la bouche d'un enfant comme lui :

> Aux petits des oiseaux il donne la pâture,
> Et sa bonté s'étend sur toute la nature [2].

N'est-il pas vrai que ces douces et fortifiantes lectures en valaient d'autres, aujourd'hui plus communes, dont le moindre défaut est d'amollir les cœurs et d'énerver les courages? Tel roman dont les premières pages vous ont délicieusement troublé, vous laisse en proie à l'ennui des devoirs domestiques et à l'amer dégoût des vertus nécessaires.

N'appuyons pas davantage. Avouons plutôt qu'il serait injuste de nous plaindre. Au dix-neuvième siècle comme au dix-septième, nous aimons les saints. Et même, les âmes généreuses ne manquent point, qui se sont éprises de passion pour ces admirables natures, les plus tendres et les plus vaillantes que l'humanité ait produites. C'est une des raisons, pour le dire en passant, qui nous font croire à notre pays. Assurément, la pratique féconde des vertus privées et des vertus sociales dont les saints nous ont donné de si beaux exemples, contribuera plus aux reconstructions de l'avenir que la stérile et desséchante politique.

[1] Voir dans la seconde édition de l'*Histoire de sainte Chantal*, une lettre importante de Mgr Dupanloup, à M. l'abbé Bougaud, sur la manière d'écrire la Vie des Saints.

[2] Racine, *Athalie*, acte, II sc. VII.

A l'heure présente, on n'étudie pas seulement l'histoire profane. On ne se contente même pas de rééditer les Pères de l'Église, les Conciles, les Docteurs, les théologiens, les auteurs ascétiques. A côté des savants qui déchiffrent les manuscrits, les inscriptions, les chartes, les médailles, il y a l'élite ardente de ceux qu'a séduits la radieuse beauté des saints.

Les « anciens » nous ont raconté avec quel enthousiasme fut saluée l'apparition d'un livre exquis entre tous : *Sainte Elisabeth de Hongrie*, « la chère sainte ». Ce fut dans le ciel de l'hagiographie, si je puis ainsi parler, comme une clarté d'aube nouvelle, — un nouveau printemps, je ne sais quoi que l'on ne connaissait pas encore, oserai-je dire, quelque chose de nuptial et de virginal tout à la fois.

Depuis lors, et certainement sous l'influence bénie de ces premiers doux rayons, que de fleurs charmantes sont écloses : sainte Chantal, sainte Monique, sainte Paule, saint Paulin, saint Jean, saint Dominique, Bérulle, Olier, saint François de Sales ! Grâce à Montalembert, grâce aussi à l'évêque d'Orléans qui a su grouper autour de lui de jeunes disciples qui à leur tour sont devenus des maîtres : — Bougaud, Lagrange, — les belles monographies abondent, la science hagiographique a été renouvelée.

Le temps n'est plus, en effet, où le lecteur s'accommodait de renseignements de seconde ou même de troisième main ; il veut boire aux sources vives. La légende l'intéresse toujours, mais seulement à titre de légende : il demande qu'on la démêle de l'histoire. Nous vous faisons grâce des généralités vagues ; mais donnez-nous des détails, des particularités, des faits et encore des faits. Prenez garde néanmoins d'étouffer le personnage sous l'amas d'événements collatéraux : — j'entends dire que c'est le défaut de l'hagiographie allemande. Choisissez vos matériaux ; ordonnez-les, et racontez : c'est ici le lieu de déployer toutes vos qualités de style et d'âme. Surtout, ne retardez pas votre récit par de fastidieuses réflexions. « Il faut un peu, disait Fénelon, laisser remarquer les choses à l'auditeur. »

Ce qui, jusqu'à ces derniers temps, a manqué aux familles chrétiennes, c'est une « collection » de vies de saints. Il y avait bien l'Anglais Butler, librement traduit par Godescard, l'Espagnol Ribadeneira, Mézenguy et Baillet. Leur œuvre est correcte sans doute, parfois même agréable, mais trop souvent vulgaire, et mesquine presque toujours. La candeur et la naïveté des anciens jours ont disparu ; les fières réponses des premiers moines se sont adoucies. On a poli les aspérités, fait sécher la goutte de rosée, arraché du champ le liseron et le bleuet. Ces compilations ressemblent à une forêt que l'hiver a dépouillée de son feuillage. « Les arbres sont bien à leur place, écrivait ici même, en 1864, M. l'abbé Blampignon ; mais la verdure frémissante, le rayon

qui se joue à travers les rameaux en fleurs, la vie qui s'y meut, ont fui avec le charme et le mystère. »

Cependant, le P. Giry ne doit pas être confondu dans la foule des abréviateurs. Quoique panégyriste, au fond, plutôt qu'historien, le pieux Minime n'est pas dépourvu de tout mérite.

Reste l'immense collection des *Acta Sanctorum*. Evidemment, il ne viendra à la pensée de personne que l'œuvre bollandienne, si admirable qu'elle soit, puisse jamais devenir un livre de lecture courante.

Mais, ne pourrait-on pas utiliser ses richesses incomparables? Croyez-vous qu'il soit impossible de faire passer dans un ouvrage, relativement court, la substance et la fleur de ces vastes in-folios? On garderait sur tous les points l'exactitude la plus sévère ; on mettrait à profit les meilleurs travaux de la critique moderne, et de charmants récits s'épanouiraient à toutes les pages, dans la trame d'un style simple, noble et pur. L'œuvre demanderait, il est vrai, d'effrayantes recherches, de longs et persévérants efforts, des soins infinis, une âme d'artiste, un cœur d'apôtre... Hâtons-nous de le dire, l'œuvre est faite, et, sur presque tous les points, bien faite. L'auteur, Mgr Paul Guérin, a été amplement dédommagé par le suffrage auguste du Souverain Pontife, l'unanime approbation des évêques de France, l'accueil du clergé et des fidèles, — de ses fatigues sans nombre et de ses angoisses. Ce n'est pas, en effet, la première édition des *Petits Bollandistes* [1], mais la *septième* que nous sommes heureux d'annoncer aujourd'hui aux lecteurs du *Correspondant*.

J. Vaudon,
Prêtre de l'Oratoire.

ANGLICAN RITUALISM, AS SEEN BY A CATHOLIC AND FOREIGNER, abbé Martin. London. Burns and Oates.

Les lecteurs du *Correspondant* se souviennent, sans doute, d'une série d'articles de M. l'abbé Martin relatifs principalement au ritualisme en Angleterre, mais dont le dernier avait pour objet l'instruction primaire chez les catholiques anglais. Ce dernier a paru dans le numéro du 10 novembre dernier.

L'intérêt excité par ces articles en Angleterre inspira aux directeurs des Revues le plus en faveur en ce moment, la *Contemporary review* et le *Nineteenth century*, le désir d'offrir à leurs lecteurs les idées d'un catholique et d'un étranger sur ces diverses questions, maintenant si vivement agitées de l'autre côté du détroit. Ce sont les

[1] 17 volumes grand in-8°. Paris, Bloud et Barral, 1880.

articles envoyés par M. l'abbé Martin à ces deux revues, que l'on vient de réunir en un volume chez le principal libraire catholique de Londres, sous le titre de « *Anglican Ritualism as seen by a Catholic and Foreigner* » (le Ritualisme anglican au point de vue d'un catholique et d'un étranger), avec un appendice sur l'état actuel de l'Église en France.

Cette publication a reçu le meilleur accueil dans le public anglais, et il est très intéressant pour les catholiques de France de connaître l'opinion que les travaux de M. l'abbé Martin ont donné, en Angleterre, de son talent et de la connaissance qu'il a des matières dont il s'occupe.

C'est dans le but de faire connaître exactement leur importance que nous citerons ici quelques-unes des appréciations auxquelles ces travaux ont donné lieu.

Tout d'abord, celle de la revue catholique, *The Month* :

« Nous voyons avec plaisir qu'on a réuni en volume les divers articles publiés par M. l'abbé Martin dans la *Contemporary review* et le *Nineteenth century*, sur « *le mouvement ritualiste en Angleterre et l'état actuel de l'Eglise en France* ». Nous nous en félicitons, non seulement parce que M. l'abbé Martin est un habile controversiste, mais aussi et plus particulièrement parce qu'il envisage la question sous un point de vue que l'on peut presque appeler exclusivement le sien, attendu qu'il y apporte des qualités qui, rarement, se trouvent réunies chez le même écrivain. M. l'abbé Martin est un catholique et un étranger, possédant à fond la connaissance de notre langue, et prenant un vif intérêt au développement de l'Église en Angleterre. »

Voici maintenant comment s'exprime la *Saturday review*, dont on connaît la valeur littéraire et les tendances libérales :

« Que le mouvement ritualiste ou anglo-catholique (pour l'abbé Martin ces deux termes sont synonymes) soit une chose bonne ou mauvaise, c'est là une question que l'on peut discuter; en tout cas, c'en est une trop respectable et trop importante pour être traitée avec dédain ou avec injure, et ce genre de langage a bien mauvaise grâce sous la plume de ceux qui, d'après leurs propres aveux, se trouvent, sur beaucoup de points, d'accord avec les victimes de leurs dénigrements. Néanmoins il est de fait, ainsi que l'abbé Martin le constate, que le « ritualisme a été assailli à la fois par les protestants et par les catholiques », et souvent avec plus d'acharnement par ces derniers que par les autres.

« ..... Il faut rendre justice à la franchise et à la sagacité qui ont fait adopter à l'abbé Martin une toute autre manière de procéder. On voit que son but a été, en premier lieu, de s'instruire autant que possible de tous les détails relatifs à un sujet qu'il regarde comme l'un des

plus dignes d'attention de notre temps, et ensuite de porter un jugement impartial sur l'ensemble du mouvement. Il est remarquable qu'un étranger ait pu réussir aussi pleinement. »

Le *Christian World*, journal protestant, organe des sectes dissidentes, contient les observations suivantes dans son numéro du 8 février dernier : « Depuis que M. Forster, dans son discours à Bradford, a distinctement affirmé que le « sacerdotalism » dans l'Église anglicane signifiait la ruine de l'Établissement, la question de la position actuelle et de l'avenir du parti ritualiste a pris une grande importance et un intérêt nouveau. Nous voyons donc avec plaisir deux des principales revues mensuelles la discuter dans des articles qui ont d'autant plus de valeur qu'ils ne font aucune allusion au *désétablissement* et qu'ils sont écrits par deux hommes placés à des points de vue différents et parfaitement indépendants. Dans la première, *Fraser's Magazine*, nous avons un article sur « le passé et l'avenir du parti de la Haute-Église... » D'autre part, « le *Nineteenth century* » nous présente un aspect du ritualisme pris du côté opposé par un ecclésiastique catholique romain, qui ne se laisse pas aveugler sur les faits par son dévouement à son Église et qui montre une connaissance des mouvements de la pensée religieuse en Angleterre et une capacité pour juger de leur véritable force auxquelles on ne pouvait guère s'attendre de la part d'un homme dans sa situation. Son article est singulièrement intéressant comme nous apportant l'opinion de « l'étranger intelligent » fictif auquel nous aimons tant à faire appel. Que cet article soit impartial, ce serait trop dire, mais il est remarquablement sincère, et son originalité et sa couleur lui donnent un charme spécial. »

Ces citations provenant de sources si diverses, suffisent, ce nous semble, pour justifier ce que nous avons dit plus haut de l'intérêt et de l'importance, non seulement du volume récemment publié, mais de la tâche spéciale à laquelle M. l'abbé Martin a consacré son talent et son zèle, et dont nous avons eu ici les prémices.

Plût au ciel que tous ceux qui se chargent d'informer le public français de ce qui se passe en pays étranger sussent, comme lui, acquérir une connaissance pleine et entière des sujets qu'ils traitent et en parler, encore comme lui, avec une loyale sincérité !

Augustus CRAVEN.

REVUE DES SCIENCES

Hygiène générale : Influence de la gymnastique sur le physique et le moral. — Les exercices salutaires. — Conseils aux personnes affaiblies. — L'exercice des jambes et l'exercice des bras. — La fonction respiratoire. — Paresse du poumon. — Insuffisance de la dose d'air respirée par les personnes débiles. — Moyen de doubler la quantité d'air que nous respirons. — Influence remarquable de la course sur le développement thoracique. — Observations diverses. — Applications. — Thérapeutique : Les maladies des mécaniciens. — Inconvénient des abris des locomotives. Recherches du docteur Rigler. — Hippophagie : L'alimentation à la viande de cheval en France. — Chimie : Le fer dans le vin. — La couleur des vins du Midi. — Météorologie : Influence de la lune sur la température; travaux récents. — Technologie : une nouvelle essence minérale pour lampes. — Au laboratoire de M. Würtz. — Une curieuse expérience. — L'homme flamme. — Nécrologie : M. Michel Chasles.

Il y a bientôt deux ans, la Chambre a voté à l'unanimité une loi rendant la gymnastique obligatoire dans tous les établissements d'instruction publique. La loi est bonne, et l'on ne saurait trop chercher à vaincre l'indifférence qui règne encore en maîtresse absolue chez les professeurs et même chez les élèves. Nous ne nous occupons pas assez en France, du côté physique de notre éducation. Voyez les Anglais, voyez les Suisses, voyez les Allemands, les Suédois, etc. Le dimanche, au lieu d'être consacré à des libations déplorables qui usent le corps et le cerveau, est consacré aux exercices gymnastiques. Aussi l'adolescent est solide et l'homme mûr robuste. Chez nous, sauf exception, l'habitant de la ville s'arrondit à trente ans; les muscles sans cesse au repos, perdent peu à peu de leur élasticité; le tissu adipeux se développe; les mouvements deviennent difficiles ; la paresse envahit l'organisme et l'on devient apte à contracter la maladie. Nos organes sont faits pour travailler; tant pis pour celui qui les laisse au repos.

Du mouvement, du mouvement à tout âge! Le mouvement c'est la vie. On ne saurait trop le répéter aux jeunes gens comme aux hommes. MM. A. Chassagne, médecin major de première classe attaché à l'École militaire de gymnastique, et E. Dally, de la Commission de gymnastique, au ministère de l'Instruction publique, ont publié dernièrement,

sur ce point, un mémoire fort intéressant ; ils ont très bien mis en relief l'influence précise de la gymnastique sur le développement de la poitrine, des muscles et de la force de l'homme. Cette étude est fondée sur 16 330 observations, pesées, mensurations, essais dynamométriques, faits à l'École militaire de gymnastique, de Joinville-le-Pont.

Au bout de cinq mois d'un entraînement sérieux, on a constaté les résultats suivants. La circonférence thoracique a augmenté chez 307 élèves sur 401, soit 76 fois sur 100; l'augmentation a varié de 7, 5, 4, 3 centimètres; en moyenne de $0^{m},025$. L'effort pandynamique de soulèvement a augmenté chez 86 élèves sur 100; l'augmentation moyenne a été de 28 kilogrammes. Le poids n'a augmenté que dans 38 cas sur 100. Ce qui est en quelque sort prévu; il a diminué 66 fois sur 100 et la perte moyenne a été de 1359 grammes.

La gymnastique développe les forces, active les fonctions et nous débarrasse de l'excès de tissu adipeux qui tend à nous envahir à la façon des mauvaises herbes. Il n'y a pas bien longtemps, M. Marey, professeur au Collège de France, a mis de même en parfaite évidence, l'action remarquable de la gymnastique et même de la marche rapide et de la course, sur la fonction respiratoire. Nous insisterons un peu sur ce point important de l'hygiène générale. Nous ne nous forçons pas assez à respirer, et le poumon devient paresseux comme les bras qui ne travaillent pas, comme les jambes qui restent en repos.

L'air est le *pabulum vitæ* par excellence; jamais le médecin le plus éminent ne rendra des forces à un malade s'il n'oblige celui-ci à absorber de l'air en abondance. Un foyer ne brûlera avec intensité que s'il est imprégné d'air, baigné littéralement dans l'oxygène. Une personne affaiblie ne reviendra à la vie que si elle respire de l'air en excès. Généralement on tourne dans un cercle vicieux. Les personnes faibles ont un sang qui circule mal dans l'organisme, encombré de détritus inutiles et nuisibles qui ne sont pas brûlés sur place. Les combustions sont incomplètes; or c'est la combustion qui produit la force ; pas de combustion, pas de forces. La force manque, les inspirations du poumon sont faibles et manquent d'amplitude; la quantité d'air introduite est réduite au minimum. Le sang s'appauvrit en s'encombrant de détritus de toutes sortes; il s'altère. L'économie est atteinte. Et ainsi de suite, la fonction retentit sur la fonction, et le corps perd sans cesse des forces. Vous aurez beau augmenter la dose des toniques, vous perdez votre temps ; ils ne sont pas assimilés faute de combustion, faute d'air. Un foyer bourré d'excellent charbon ne brûlera certes pas si l'air fait défaut. Le remède ne se trouve pas dans une officine, ainsi que 85 personnes sur 100 se l'imaginent bénévolement. N'augmentez pas la dose de fer ou de viande, augmentez la dose d'air; apprenez à respirer.

Le poumon est un grand soufflet qui injecte de l'air dans le sang; ses parois sont très élastiques; il ne travaille pas au maximum si on ne l'oblige pas à travailler; il ne fait que s'entr'ouvrir, alors qu'il devrait s'ouvrir en grand; de là le mal. On croit respirer quand on ne fait que semblant de respirer. Le poumon diffère du soufflet ordinaire, en ce sens que ses parois ne s'appliquent jamais l'une contre l'autre. Il reste toujours une dose d'air permanente, un résidu qu'on évalue à 1600 centimètres cubes. Une même quantité de 1600 centimètres cubes d'air reste encore après chaque expiration. Le volume normal est doublé afin que la pression à l'intérieur du poumon soit suffisante pour faciliter les mouvements du va et vient. Le poumon contient donc normalement au moins 3200 centimètres cubes d'air. A chaque inspiration, un homme bien portant introduit en outre 480 centim. cubes, presque un demi-litre d'air courant, d'air de rechange, pas davantage. Pour chaque inspiration, le renouvellement n'est donc que le huitième de l'air accumulé dans le poumon. C'est l'air accumulé qui pénètre avant tout dans le sang. On compte ordinairement de quinze à vingt inspirations par minute. C'est donc, dans ce laps de temps, de 7 à 10 litres environ qui passent par les poumons, soit par vingt-quatre heures de 10 à 14 000 litres, de 10 à 14 mètres cubes. Ce chiffre est notablement réduit chez les personnes faibles; ainsi, pour peu que l'air soit de mauvaise qualité, c'est-à-dire surchargé de poussière, pauvre en oxygène actif, riche en humidité, la dose d'air introduite devient insuffisante pour alimenter le sang et lui donner des qualités vivifiantes. Le nombre des inspirations augmente, et le trouble dans les fonctions générales, s'accentue. Le soufflet appelé poumon va vite et s'ouvre peu; il prend l'habitude de ne pas se développer; l'air entre en quantité insignifiante et l'acte fondamental de la vie, la respiration est atteinte. Ce n'est pas là une vue hypothétique, c'est une réalité absolue. En effet, les personnes qui le veulent, celles qui entraînent leurs poumons, qui exercent l'élasticité de ces organes, peuvent respirer par minute *deux fois* plus d'air que les personnes qui respirent par routine. On peut porter du simple au double, la quantité d'air introduite dans l'organisme en vingt-quatre heures. La dose insuffisante dans le premier cas, peut produire la combustion des matériaux qui souillent le sang, devient assez grande pour rendre au liquide sanguin ses propriétés comburantes et pour rétablir l'équilibre des fonctions. Les expériences de M. Marey, entreprises avec M. Hillarey, à l'école de gymnastique militaire du fort de la Faisanderie, à Vincennes, ne laissent aucun doute sur l'influence de l'exercice pulmonaire.

L'exercice amène toujours, chez ceux qui n'y sont pas habitués, de l'étouffement. C'est la conséquence de la plus grande rapidité du cours

du sang, qui revenant en abondance des veines dans le ventricule droit, exige pour traverser le poumon des respirations plus fréquentes et plus longues. Il ne faut pas redouter ces premiers symptômes. L'habitude d'un exercice musculaire, gymnastique, course, a pour effet d'adapter graduellement les fonctions respiratoires à la circulation plus rapide, que doit traverser le poumon. Il se produit peu à peu un accroissement énorme de l'ampliation de la poitrine et un salutaire ralentissement des mouvements thoraciques. M. Marey choisit cinq jeunes gens qui arrivaient au fort, et il suivit le développement de leurs inspirations, mois par mois, avant ou après une course au pas gymnastique de 600 mètres et pendant le repos. Les expériences ont été faites au moyen d'un appareil de précisions enregistreur. Chez ces jeunes gens, au bout de cinq mois d'exercice, le nombre des inspirations s'est réduit de 20 à 12 par minutes, et leur amplitude a plus que quadruplé. Résultat net : les cinq jeunes soldats respiraient au moins *deux fois plus d'air* après cet entraînement qu'avant. Au bout de cinq mois, on avait obtenu le maximum d'effet. Ce qui est remarquable, c'est que la modification du système respiratoire est établie d'une manière permanente. L'instrument donnait les mêmes tracés pendant le repos qu'après la course.

Ainsi, par un exercice méthodique et contraire, on a plus que doublé la quantité d'air introduite dans l'économie. On a appris à ces jeunes gens à respirer au maximum. Inutile d'ajouter que leur santé était excellente. Conclusion : au lieu de charger l'estomac de médicaments nuisibles, augmentons par l'exercice au grand air la dose qui est indispensable au bon fonctionnement de nos organes ; par un exercice thoracique, judicieusement choisi, activons la combustion ; purifions ainsi le sang que les fameux dépuratifs annoncés à la quatrième page des journaux sont loin d'améliorer, nous assimileront mieux ; les forces reviendront et avec elles la santé. Donc, de l'air pur, des inspirations larges et profondes, du mouvement, voilà ce qu'il faut avant tout recommander aux personnes débiles, qui s'enferment dans leur appartement avec les fioles des pharmaciens.

L'exercice doit être progressif, longtemps modéré ; il ne doit pas consister simplement en promenades. Les médecins disent trop souvent : « Faites de l'exercice ; allez au grand air, promenez-vous ». Ils en parlent à l'aise ; pour faire de longues promenades, il faut des forces, et toute personne affaiblie n'a pas de jambes. Il importe de commencer par rendre des forces à l'organisme. Aussi, il est indispensable de soigner d'abord les organes respiratoires, l'origine de la puissance musculaire ; il faut agrandir les mouvements thoraciques. Pour cela, obligez le patient à faire de larges inspirations pendant plusieurs minutes et plusieurs fois par jour et en bon air, s'il est possible. Après

quoi, ordonnez les mouvements gymnastiques des bras. Elevez les bras plusieurs fois de suite, étendez-les en croix et répétez les exercices matin et soir; puis soulevez des haltères légers. Oh! les premiers jours le patient se trouvera vite épuisé; il éprouvera de la répugnance; persistez courageusement; au bout d'un mois, on pourra commencer les promenades; puis les promenades un peu plus longues et d'un pas délibéré. La rapidité de la marche joue un grand rôle dans le développement du poumon. Au bout du second mois, on sera tout étonné de constater une amélioration très sensible. Après le troisième mois, les forces reviendront, et le mieux ira sans cesse en s'accentuant. Mais avec l'amélioration, gardez-vous d'abandonner l'exercice; il doit être répété sans cesse, même dans l'état de santé. J'insiste pour l'exercice des bras, surtout chez les personnes qui travaillent beaucoup de tête ou qui marchent longtemps. Il faut établir de l'équilibre entre les diverses fonctions, et ne faire travailler que les jambes au détriment des bras est une mauvaise pratique. Que de fois, après cette recommandation si souvent faite : « promenez-vous » on a vu les malades, les femmes surtout, tomber en syncope. Le sang descend, abandonne le cerveau, et l'étourdissement vient. Faites travailler les bras; le sang afflue au cerveau et l'étourdissement disparaît. Chez les personnes dont le cerveau est sans cesse en ébullition, le sang a besoin d'affluer en quantité pour suffire à la dénutrition; chez celles-là l'exercice des bras est indispensable, et c'est précisément les travailleurs de tête qui tiennent le moins compte de ces recommandations; ils font une longue promenade et laissent les bras en repos. On ne saurait mieux s'y prendre pour rompre l'équilibre général des fonctions. N'insistons pas davantage; mais rendons à la gymnastique la place qui lui revient dans l'éducation; ne négligeons pas les exercices du corps. Le vieux dicton latin est bien vrai, l'intelligence bien pondérée est l'attribut d'un corps robuste. En ville comme aux champs, le temps qu'on donne aux exercices d'adresse, d'agilité et de précision est du temps bien employé.

M. le docteur Rigler, attaché depuis trente ans au service médical du chemin de fer Berlin-Postdam-Magdebourg, vient de communiquer le résultat de ses observations sur la santé de cent sept mécaniciens de cette ligne. Il conclut de ses recherches, que le service sur les machines amène des changements morbides dans le système nerveux, en général, et au plus tard, après vingt à vingt-cinq années d'exercice : depuis vingt-cinq ans, il a constaté que la santé des mécaniciens est devenue plus mauvaise; on note un grand nombre d'affections de poumons et des rhumatismes. M. Rigler attribue le mal aux abris des locomotives, qui se construisent aujourd'hui de plus en plus fermés. Les abris protègent bien les mécaniciens contre le vent, la pluie et la

poussière, mais en revanche, ils les exposent à l'influence toxique des gaz du charbon et des poussières de la houille; ils les soumettent à une température élevée, qui rend les refroidissements fréquents. Bref, M. Rigler considère les nouveaux abris comme dangereux. Nous signalons, avec d'autant plus d'empressement cette opinion du savant Allemand qu'en France, on n'a pas cru devoir enfermer nos mécaniciens sous des abris aussi complets; nos constructeurs se contentent d'élever un simple paravent devant le mécanicien, et ils laissent les côtés de la machine accessibles à l'air. Les observations de M. Rigler paraissent donner raison aux ingénieurs français.

Depuis le siège de Paris, ingrats que nous sommes, nous avons abandonné la viande de cheval. La viande, quoi qu'on dise, est à poids égal, l'aliment le plus puissant que nous possédions; on ne saurait donc trop recommander son usage, non pas absolu, mais relatif. Les efforts que fait la Société d'hippophagie pour propager l'alimentation à la viande de cheval ne sauraient être trop encouragés. Tout le monde ne peut se nourrir de viande de bœuf ou de mouton; la viande de cheval peut rendre de très grands services à la population. Depuis 1870, au surplus, l'hippophagie a progressé en France. En 1866, le poids de viande de cheval consommée n'était que de 85 000 kilogrammes; en 1879, il atteint plus d'un million et demi de kilogrammes. Des boucheries hippophagiques existent non seulement à Paris, où elles sont au nombre d'une vingtaine, mais encore dans les principales villes de province, telles que Marseille, Lyon, Nancy, Reims, etc. Beaucoup de chevaux, encore jeunes, mais ayant été mis hors de service par suite d'accident, sont envoyés à l'engrais dans les pâturages. La viande qu'ils fournissent est très belle et notablement meilleur marché que celle du bœuf. Un cheval moyen donne au moins 200 kilogrammes de viande.

On sait que le fer fait partie intégrante du vin. Il y a quarante ans environ, le chimiste Fauré, de Bordeaux, en constatait la présence dans les vins de la Gironde. C'est même en partie, à l'existence du fer dans ces vins, qu'on attribue les précieuses vertus du vin de Bordeaux, que l'on recommande de préférence aux convalescents et aux anémiques.

Il résulte d'analyses récentes de M. Carles, qu'il n'y a pas que le vin de Bordeaux qui renferme des quantités notables de fer; certains vins du Midi en renfermeraient même une plus forte dose; seulement, ce qui est remarquable dans les vins de la Gironde, c'est que la proportion de fer y reste constante, tandis qu'elle éprouve dans les autres une diminution sensible avec le temps.

M. Carles explique ces variations très simplement. C'est, avant tout, dans la matière colorante du vin que se fixe le fer; or, cette couleur est formée par le groupement de trois substances différentes : une matière bleue, une rouge, une jaune.

La matière bleue, qui est la moins abondante, se rencontre surtout dans les vins du Midi ; c'est elle qui se précipite la première dans les lies; le fer a pour elle une si grande affinité, qu'il semble faire partie de sa constitution. On conçoit très bien que les vins du Midi, se dépouillant vite de cette première matière, s'appauvrissent très rapidement en fer. Les vins de la Gironde, plutôt rouges que bleus, conservent, au contraire, leur dose de fer. C'est probablement parce que M. Fauré a recherché le fer dans les vins vieux du Midi tout à fait dépouillés, qu'il n'y a pas trouvé de fer.

On devrait donc conclure, selon M. Carles, que le fer existe dans tous les vins : en proportion constante dans les vins de la Gironde, en proportion variable dans les vins du Midi. Ces faits peuvent avoir de l'importance ; ils sont bons à connaître au point de vue thérapeutique.

M. Cœurdevache qui seconde M. Renou à l'Observatoire météorologique du parc Saint-Maur, a récemment appelé l'attention de la Société de météorologie sur l'influence de la lune, relativement aux variations de température pendant les mois de mars, d'avril et de mai. Les recherches portent sur huit années d'observation. Si l'on groupe, pour les mois de mars, avril et mai, les températures moyennes diurnes, par rapport à l'âge de la lune, on obtient des nombres qui diffèrent notablement. La température décroît jusqu'au quatrième jour qui suit la nouvelle lune, s'élève jusqu'au sixième, où elle atteint son maximum, 14 degrés 8, s'abaisse de nouveau jusqu'au onzième jour, où elle n'est que de 12 degrés ; puis remonte à 14 degrés 4, le seizième jour, et baisse de nouveau, jusqu'au vingt et unième jour, où elle descend à 9 degrés 9; elle reprend ensuite sa marche ascendante, avec des variations plus marquées, jusqu'à la fin de la période lunaire.

Si l'on ne considère que les minima de température, particulièrement intéressants à cette époque de l'année, à cause des gelées nocturnes, on trouve que l'influence de la lune est encore plus grande. Le minimum moyen le plus élevé se produit vers le sixième jour, où la température est de 9 degrés, et le plus bas, vers le vingt et unième jour, où la température est de 2 degrés 6. Il y a donc entre ces deux points critiques une différence de température de 6 degrés 8, ce qui montre combien les gelées nocturnes sont à craindre vers le vingt et unième jour de la lune.

[1] *Les Mondes*, de M. l'abbé Moigno, 30 décembre 1880.

Le travail de M. Cœurdevache montre déjà, dit un météorologiste distingué, M. L. Teisserenc de Bort, que l'influence de la lune sur les gelées printannières et les dictons sur la lune rousse ont un fondement réel. Nous sommes fort aise qu'on finisse par s'apercevoir qu'il y a du bon quelquefois dans les vieilles croyances populaires. Depuis Arago, on répète à la façon des moutons de Panurge que la lune n'exerce aucune influence sur notre planète. Quand je demande sur quelle opinion on se fonde, on répond invariablement : « Arago l'a dit. » Eh bien, Arago ne l'a pas dit. L'illustre astronome a simplement avancé que si notre satellite exerçait une influence, elle ne se déduisait pas des observations telles qu'il les avait mises en regard. Et en effet, Arago ne pouvait que masquer l'action lunaire en groupant les phases de la lune comme il l'a fait. Il a réuni, sans y prendre garde, autant de quantités positives que de quantités négatives, et il a trouvé pour résultat : zéro. Toute la question est à reprendre. Nous l'avons tenté depuis vingt ans et nous ne cessons de soutenir, observations à l'appui, l'influence toute-puissante de la lune sur les grands phénomènes météorologiques. Nous étions seul jusqu'en 1875. Depuis, un ingénieur éminent, M. Bouquet de la Grye, a très nettement montré l'action lunaire sur les variations barométriques et sur les marées. MM. Cœurdevache et Teisserenc de Bort admettent une influence sur les températures, nous voici donc quatre aujourd'hui. C'est un commencement. La vérité finira certainement par se faire jour.

Tout dernièrement, petite séance académique après la grande séance hebdomadaire du lundi à l'Institut. M. Würtz l'éminent chimiste nous invita avec plusieurs membres de l'Académie des sciences à passer dans son laboratoire de l'École de médecine. Il s'agissait d'examiner une nouvelle lampe alimentée par une essence minérale aux propriétés bien curieuses.

La lampe en métal brûle au milieu du laboratoire. L'inventeur M. Kordig la prend, la jette au plafond; le liquide se répand et les flammes couvrent l'habit et le chapeau de l'inventeur; il en tombe sur mon paletot, sur celui de mes voisins. M. Kordig très calme nous fait signe de nous rassurer. En effet, ces flammes brillent, mais ne brûlent pas.

M. Kordig plonge son mouchoir dans le liquide; on dirait d'un punch gigantesque; le mouchoir reste intact; M. Kordig humecte son chapeau; il trempe son doigt dans l'essence, l'approche d'une bougie. Le doigt s'entoure de flamme; le doigt sert d'allumette et communique le feu au chapeau

Gravement l'expérimentateur le place sur sa tête et se promène tranquillement au milieu de l'assistance avec cette auréole flamboyante au-

dessus de ses épaules. MM. Dumas, Würtz, Friedel, Descloizeaux, plongent à leur tour leurs doigts dans l'essence, et le feu brille sans qu'on les entende pousser le plus petit cri de douleur. On jette un demi-litre d'essence sur un monceau de ouate; l'incendie est sur le point de se déclarer; la ouate flambe... puis la flamme diminue et disparaît; la ouate est restée blanche. Nous essayons de produire des mélanges explosifs comme avec le pétrole. M. Dumas jette, dans une éprouvette des quantités infinitésimales d'essence pour trouver une proportion d'air et de vapeurs fournissant une explosion. On n'obtient rien. Pas d'inflammabilité, pas d'explosion. Quel est le liquide de M. Kordig? On est réduit aux conjectures, c'est la partie extrêmement légère des huiles minérales russes à laquelle l'inventeur ajoute quelque éther ou quelque liquide resté inconnu jusqu'ici. L'essence est extrêmement volatile; elle bout à 32°. C'est cette facile volatilisation qui permet de la répandre en flammes sans qu'elle brûle les objets qu'elle couvre. En se volatilisant, elle enlève assez de calorique pour empêcher le feu de se communiquer. Cependant il ne faudrait pas abuser de cette propriété réfrigérente du liquide Kordig. Nous avions emporté de l'essence du laboratoire de M. Würtz, et en voulant répéter l'expérience, nous avons parfaitement bien brûlé notre mouchoir. Huit jours plus tard, M. Kordig, avait été convié à l'une des soirées du lundi de M. Hervé Mangon, directeur du Conservatoire des Arts et Métiers. On applaudissait « l'homme-flamme », et la partie féminine de l'assistance voulut répéter aussi l'expérience. Deux ou trois dames trempèrent leur mouchoir de dentelle dans le liquide. La flamme s'éleva superbe entre les gants parfumés. La dentelle frissonnait éclatante de blancheur au milieu du feu; puis tout à coup, la flamme baissa, et le léger tissu se carbonisa. Autant de mouchoirs, autant de trous béants. La curiosité a ses inconvénients.

Quoi qu'il en soit, le liquide Kordig ne donne pas lieu aux explosions si dangereuses avec le pétrole, et la flamme communique le feu très difficilement. La lampe est rudimentaire; une mèche plongée à travers un bouchon dans une bouteille suffit parfaitement. Le bouchon ne noircit même pas. La flamme est éclairante, aussi éclairante que celle du gaz. Il est donc possible que l'expérience dont nous avons eu la primeur à Paris puisse être suivie plus tard d'applications utiles à l'éclairage domestique.

Henri de Parville.

QUINZAINE POLITIQUE

9 décembre 1880.

Les derniers jours de 1880 et les premiers de 1881 n'auront qu'une courte histoire dans les fastes de la république. Parmi les milliers d'événements dont nous ont parlé, pendant cette période, nos gazettes bruyantes et indiscrètes, on ne peut guère mentionner que trois ou quatre faits qui soient vraiment dignes de mémoire. Le Sénat, résistant cette fois avec autant de constance que de fermeté, a définitivement rejeté ceux des articles proposés par M. Brisson pour spolier de quatre ou cinq millions, comme on s'en souvient, les congrégations : intimidée par cet acte de résistance, qui inquiétait le gouvernement et, dit-on, M. Gambetta, la Chambre a laissé rayer du budget ces articles, en se contentant de substituer, dans un article 4, le droit de mutation ou le droit de donation au droit que le Sénat avait établi ; et, à son tour, le Sénat, craignant sans doute de gagner une victoire trop complète et de provoquer un nouveau conflit, a cédé sur ce point. Ne soyons pas trop difficiles et trop délicats, dans un temps comme celui-ci : on ne saurait demander au Sénat un courage surhumain, un héroïsme impossible, quand l'appoint qui forme sa majorité conservatrice flotte si volontiers et varie si souvent. Le Sénat a fini l'année parlementaire par deux votes qui l'honorent : l'un, qui a blâmé M. Herold ôtant des écoles, avec son scepticisme brutal et tyrannique, l'image de Dieu, les crucifix; l'autre, qui a refusé cette « taxe des moines » imaginée par M. Brisson et déjà prescrite par la Chambre. Ce sont deux souvenirs qui, nous l'espérons, enseigneront au Sénat, dans une autre circonstance, la force salutaire du pouvoir qu'il possède encore. Quant à la Chambre, elle a clos par un scandale la série des coups violents et des tumultes honteux auxquels se plaît tant son esprit démocra-

tique. Quelle scène que celle où elle s'est fait lire la lettre par laquelle Mme Graux, une jeune femme animée d'un républicanisme un peu bavard, accusait M. Émile de Girardin d'être le chef des espions allemands à Paris et de recevoir « les émissaires de M. de Bismarck » dans le boudoir d'une grande dame, avenue Montaigne ! Quel débat puéril et attristant ! Quel tapage de propos légers, de contes niais, de rumeurs fausses et d'injures meurtrières ! Quel goût de la suspicion et de la délation ! Quelles disputes prétendues patriotiques entre ces hommes de la gauche, M. Émile de Girardin et M. Philippoteaux, d'un côté, et M. Laisant, M. Talandier, de l'autre ! Comme M. de Bismarck doit hélas ! rire, avec son âpre ironie, des batailles haineuses qui se livrent, à la tribune de cette Chambre, tantôt autour du nom d'un des généraux dont l'épée avait le plus brillé sous les murs de Metz, tantôt autour de celui du journaliste qui cria le plus fort, en 1870, qu'il fallait jeter l'armée allemande « dans le Rhin ! » Et comme une séance de ce genre peut valoir à cette Chambre, à ce club présidé par M. Gambetta, la reconnaissance de la France et l'estime de l'Europe !...

L'année 1880 ainsi finie dans le Parlement, comment ont recommencé, en 1881, l'existence et les vertus de la république ? Par une manifestation populaire de la Commune et par un jugement plus que regrettable du Conseil supérieur de l'instruction publique. Là, le parti de « la révolution sociale » déployant son drapeau rouge, affrontant le gouvernement par des défis audacieux et bafouant avec une rage féroce M. Gambetta ; ici, M. Gambetta frappant les Jésuites et faisant sanctionner par l'Université elle-même la violation de cette loi libérale et pacifique de 1850 qu'ils veulent détruire pour ravir complétement au clergé, aux catholiques, le droit d'instruire la jeunesse selon leur religion, selon les besoins sacrés de leur conscience : en un mot, soit logique et fatalité, soit calcul et tactique, le gouvernement aggravant toujours par une nouvelle atteinte la guerre que M. Gambetta a déclarée au « cléricalisme », pendant que la Commune aggrave par de nouvelles menaces la guerre qu'elle a déclarée à M. Gambetta et à ce gouvernement de la république ; tel est le spectacle que nous avons, dès les deux premiers actes inscrits par la république dans ses annales de 1881, et c'est, avec une gradation croissante, la continuation parallèle des événements et des attentats dont nous avons été témoins pendant les derniers mois de 1880. Vous cherchez des présages au sombre ciel de l'année qui étend déjà sur vos têtes ses nuages ? En voilà. Blanqui meurt, et, pour escorter au cimetière le cadavre de ce vieux révolutionnaire maniaque et perfide, pour célébrer sur sa tombe cette idole anarchiste

qui ne voulait « ni Dieu ni maître », cent mille hommes conduits par les chefs de la Commune, par les Rochefort, par les Eudes, par les Vallès, se réunissent, sous les bannières de pourpre éclatante qu'étalent les sociétés socialistes ; et la police de M. Andrieux, aussi débonnaire et douce pour les démagogues qui crient : « Vive la Commune ! » que rude et agressive pour les conservateurs qui crient : « Vive la liberté religieuse ! » laisse passer ces emblèmes et ces devises de la guerre sociale, elle laisse déchirer sur le cercueil de Blanqui une couronne tricolore, elle laisse la foule pousser avec fureur ces grandes clameurs de révolte et de vengeance. Que promet donc à la France cette facilité de la république ? Que prépare cette période de licence indécise qu'un des orateurs qui ont glorifié Blanqui a si justement définie « un interrègne » ? Il est trop facile de le deviner. D'autre part, le Conseil supérieur de l'instruction publique, sourd à l'éloquent plaidoyer de M. de Bellomayre qui invoquait son équité avec tant de modération et qui en appelait à l'honneur de l'Université avec tant de force, a confirmé le jugement rendu le 23 octobre 1880, par le Conseil académique de Toulouse contre le directeur de l'école libre de Sainte-Marie. Il est vrai que le Conseil supérieur n'a pas cru valable le grief « d'immoralité » auquel ce Conseil académique s'était montré si sensible ; et c'est une demi-victoire pour le bon sens qu'il y ait eu, dans cette assemblée élue sous l'empire de M. Jules Ferry et par les soins de M. Zévort, vingt voix contre trente-sept, pour déclarer que M. Villars n'avait pas commis « un acte immoral, » en servant de « prête-nom » à la Société de Jésus. Mais il n'en reste pas moins une sentence dont M. Jules Ferry va se prévaloir comme d'une loi. Ce sera pour lui un encouragement, on peut le prévoir. Combien d'écoles libres M. Jules Ferry fermera-t-il, cette année, sous le même prétexte ? Combien de satisfactions pareilles son gouvernement fournira-t-il à cette secte radicale que la politique de M. Gambetta s'ingénie à contenter et à tempérer un peu en lui livrant de temps à autre l'une des libertés de l'Église, l'une des institutions du christianisme, l'une des traditions de l'esprit catholique, l'une des garanties de la foi religieuse ou déjà même de l'enseignement spiritualiste ? La question se résout d'avance... M. Jules Ferry peut tout oser dorénavant ; il n'a plus à mesurer sa hardiesse, mais seulement à régler le nombre et l'opportunité de ses exploits ; il a pour lui le Conseil supérieur de l'instruction publique comme M. Cazot le tribunal des conflits.

Selon l'habitude, on a fait dans les journaux, à la veille du 1er janvier, l'historique de l'année qui expirait. Nous doutons fort

que la postérité ratifie les louanges que les apologistes titrés ou salariés de la republique lui ont décernées pour ses œuvres de 1880. Le ministère que M. Grévy ou plutôt M. Gambetta créait, le 28 décembre 1879, a certes changé, mutilé, détruit plusieurs parties de l'État. Il a disgracié ou révoqué en masse les fonctionnaires, petits ou grands, que ses favoris et ses parasites lui dénonçaient : en une journée, M. Magnin évinçait quarante-neuf trésoriers, receveurs ou percepteurs ; en une journée, le général Farre privait de leur commandement vingt-cinq lieutenants-colonels de l'armée territoriale; en entrant, l'un renvoyait de ses bureaux quatre directeurs et l'autre tout le personnel d'officiers qu'il y trouvait. M. de Freycinet bouleverse l'organisation trois fois séculaire du ministère où le caprice despotique de M. Gambetta lui confie, à lui ingénieur, la conduite de nos affaires étrangères. M. Jules Ferry bouleverse dans l'Université l'ancien plan des études [1]. Le général Farre bouleverse la composition de l'état-major tout entier; il met un tel désordre, une telle anarchie dans tous les services de l'armée, que le *Journal des Débats* lui-même s'écrie que ce serait demain, à l'heure d'une guerre, « l'état chaotique de 1870. » M. Cazot propose de suspendre l'inamovibilité de la magistrature. Voilà des réformes plus que radicales. Est-ce tout? Non. Ce ministère provoque la guerre religieuse ; il excite à la haine du clergé et des congrégations; il ôte à la France la seule paix dont sa société tant de fois agitée par nos révolutions jouissait encore. Dans l'avenir, rendre à l'État le monopole de l'enseignement, pour assujettir les générations à son républicanisme et à son positivisme ; dès ce moment, retirer à l'Église la liberté de l'enseignemeut : tel est son dessein. Comment l'exécute-t-il? Il présente l'article 7, et, aussitôt cet article rejeté par le Sénat, il fabrique les décrets du 29 mars. Il modifie la loi de 1875 : les Universités libres sont dépouillées de leur nom d'Universités et l'État leur reprend le droit de conférer des grades. Il reconstitue par une loi le Conseil supérieur de l'instruction publique : il en chasse les représentants de la magistrature, du clergé et de l'armée; il feint d'y appeler par l'élection les professeurs de l'Université et ses instituteurs primaires; en réalité, il y combine les

[1] Un des hommes dont le talent et le caractère honorent le plus l'Université, M. F. Bouillier, membre de l'Institut, ancien directeur de l'École normale supérieure, vient de publier, chez l'éditeur Gaume, un livre intitulé l'*Université sous M. Ferry*. C'est un tableau complet des innovations bizarres, des projets dangereux, des coups arbitraires et des injustices odieuses qui ont troublé l'Université sous ce ministère néfaste. Nous en reparlerons.

éléments de manière à s'y assurer une majorité subordonnée, craintive, intéressée, toujours docile. Il autorise et il exhorte les municipalités à « laïciser », comme à Paris, toutes les écoles communales et les hôpitaux. Il prépare des collèges de filles où l'enseignement religieux sera interdit. Il permet que M. Herold enlève des écoles tous les crucifix. Il apporte au Parlement une loi qui rend l'instruction absolument gratuite, absolument obligatoire, absolument laïque. Le 19 juin, il accorde aux criminels survivants de la Commune, à ses restes les plus vils, l'amnistie totale qu'il leur refusait le 12 février; il ramène dans Paris les furies de la Commune. Mais, parmi toutes ces concessions et toutes ces entreprises révolutionnaires, son acte capital, c'est l'application des décrets : en juin, il expulse de leurs maisons les Jésuites; puis, en octobre et en novembre, toutes les autres congrégations qu'il a invitées, le 29 mars, à lui demander l'investiture. Rien ne les sauvegarde, ni la protestation de tant de légistes, ni la Déclaration qu'elles viennent de signer, ni le souvenir des gloires et des biens que la France leur doit. La police viole contre elles tous les droits, celui de la propriété, celui de la liberté individuelle, celui de la liberté religieuse : elle brise leurs portes; elle envahit leurs sanctuaires; elle ferme leurs chapelles; elle les expulse; elle les jette sur la voie publique; elle les livre aux outrages et aux sévices de la multitude. Et, en échange de tous ces coups d'arbitraire, de tous ces efforts tyranniques ou irréligieux, de tous ces troubles et de cette désorganisation générale, quels bienfaits la France aura-t-elle reçus de la république, pendant une telle année? La république a supprimé les tambours et maintenu l'intendance; elle a introduit trois communards dans ses postes diplomatiques; elle a donné à la France la fête du 14 juillet, avec ses joies populaires et ses triomphes soldatesques, avec ses leçons de discipline et de fraternité; elle a distribué des drapeaux à cette armée qu'elle divise et qu'elle affaiblit par ses discordes excessives et politiques; elle a prodigué l'argent du pays à des dépenses nouvelles, en recourant à des emprunts continus et dissimulés; enfin, elle a vu M. Grévy acheter des maisons sur ses économies présidentielles, M. Gambetta déployer à Cherbourg tout le faste de sa souveraineté personnelle et régner en maître sur tout l'État, M. Constans braver dans les tribunaux de Toulouse tous les témoignages de ses accusateurs, M. Jules Ferry s'enfler jusqu'à la dignité de premier ministre et M. Cazot présider avec honneur le tribunal des conflits. Quelles compensations!

Libre aux flatteurs de M. Gambetta et aux satellites de ce ministère de saluer la république, au premier jour de l'an 1881, en lui

promettant une durée éternelle! Nous ne risquerons aucune pro phétie; nous ne voulons essayer aucune conjecture. Nous savon seulement, par l'histoire de ce siècle, que, s'il y a au monde u pays où le pouvoir est fragile et le changement rapide, c'est l France, avec son humeur mobile et son tempérament fiévreux qu'enhardit encore dans ses impatiences la force variable de so nouveau moyen de se gouverner elle-même, le suffrage universel. D plus, il est évident, à nos yeux, que l'âge d'or de cette troisièm république a déjà fini. Car l'année 1880, quoi qu'en disent les pané gyristes de la gauche, a été pleine de fautes, de désillusions, d'alaı mes, qui commencent pour la république l'ère de la décadence. Qu le niera? L'année 1880 a vu la présidence de M. Grévy réduite une sorte d'abdication volontaire et d'insignifiance ridicule; l dictature de M. Gambetta reconnue de tout le public et mettan dans sa domesticité le gouvernement tout entier; le ministère s renouvelant dans l'inconnu, accueilli par la dérision, mis en éche aussitôt que mis en contact avec la Chambre, dénué de toute autorit propre; la guerre religieuse allumée par ce ministère et propagé dans toute la France; les désordres, les tumultes sanglants, le manifestations périlleuses, les grandes et folles poussées de la plèb reprenant leurs cours dans la rue; la Commune relevant son dra peau, attaquant ceux qui l'avaient vaincue, opposant Rochefort Gambetta et agitant Paris; le conseil municipal de Paris s'érigean en Parlement et s'évertuant à faire de son règne une transition qu prépare celui d'une seconde Commune; la Chambre discréditant l régime parlementaire et ne forgeant que des lois pour combattr « le cléricalisme »; les partis qui se disputent les destinées de l république rompant peu à peu les liens des 363; le centre gauch dépossédé, suspecté, effrayé; la république laissant dériver de plu en plus vers l'extrême gauche son gouvernement, amplifiant l'excès la puissance de l'État, usurpant sur les droits individuels s'armant des procédés tyranniques de la monarchie absolue ou d l'empire, trahissant toutes ses promesses libérales et manquant tous ses programmes politiques, mécontentant les modérés qu'ell avait ralliés, irritant ou affligeant ses amis de la dernière heure tournant contre soi la magistrature et le clergé, et soulevant enfi autour de son gouvernement une telle défiance que le public s'ha bitue à se demander avec une angoisse qui lui semble de plus e plus naturelle : « Qu'allons-nous devenir? » Eh bien! si de telle modifications se sont opérées pour la félicité de la république plutô qu'à son détriment, si des signes si graves annoncent plutôt un ère de paix et de prospérité que de luttes intestines, de révolutior

permanente, d'embarras général et de misères multiples, c'est que l'histoire a des enseignements bien trompeurs ou que M. Gambetta nous réserve des miracles. Quant à nous, sans vouloir discuter inutilement des présages, nous attendrons les faits, en souhaitant avec toute l'ardeur de notre patriotisme que, dans l'expérience de cette année 1881, à travers tous les dangers de la république et toutes ses erreurs, au milieu de tous ses essais et de tous ses maux, Dieu protège la France sur ses frontières et sauve tout ce qu'elle a gardé de son antique fortune et de son vieil honneur, ces biens dont elle a tant de fois donné le profit non-seulement à l'Europe, mais à l'humanité!

Il n'est guère d'observateur sagace qui ne constate avec nous qu'en 1880, la république a ébranlé plusieurs de ses appuis, diminué la force dont elle se targuait, ému bien des craintes et compromis plus ou moins son sort. Est-ce à dire que sa perte soit certaine et qu'on puisse déjà marquer le moment de sa fin? Nous ne le pensons pas. Assurément, la république a lésé des intérêts profonds, ceux qui forment, chez tous les grands peuples, la partie la plus noble de leur patrimoine et la plus nécessaire à la dignité de leur vie : elle a porté une main brutale et téméraire sur les intérêts moraux de la France. Mais elle n'a pas lésé encore, du moins avec une violence si sensible, les intérêts matériels du pays. Elle avait déjà, en 1879, soulevé contre elle les classes supérieures; elle a commencé, en 1880, à désabuser et à inquiéter les classes moyennes; mais la foule ignorante, crédule, mal ou peu instruite des événements et seulement occupée, soit à gagner son pain quotidien, soit à repaître ses appétits et à savourer ses plaisirs de chaque jour, est encore confiante dans la république. A notre avis donc, ce n'est pas l'heure de regarder ici le lendemain, de considérer les chances de l'avenir, d'examiner nos moyens de salut. Toutefois, il y a une certitude que l'histoire de 1880 a fermement établie dans les esprits : c'est qu'il ne subsiste plus, devant la république, d'autre parti que le parti monarchiste; c'est que, pour la remplacer, la France n'a plus que la monarchie, à moins qu'elle ne préfère l'anarchie sans forme et sans nom, la dictature sans règle et sans limite. Tombé à Sedan, l'Empire est mort au Cap avec le prince impérial. Le parti bonapartiste a vainement voulu tromper sa douleur, échapper à son désespoir, en créant à son activité haletante un nouvel objet, en dressant devant son ambition éperdue une nouvelle image : le prince Napoléon s'est désigné; on ne l'a pas adopté. Le principe de l'hérédité n'est ni sacré ni si familier au parti bonapartiste qu'il ait pu s'abstenir d'élire son prétendant et de choisir le plus digne entre le

père qui a le titre et le fils qui ne l'a pas. La majorité du parti s'est à la hâte séparée du prince Napoléon, les uns rattachant leur foi à la monarchie, les autres voulant demeurer neutres, un petit nombre se ralliant à la république. La minorité s'est divisée : une fraction, la plus catholique et la plus conservatrice, a déclaré, en haine du prince Napoléon, qu'elle attendrait le règne du prince Victor ; l'autre fraction a composé la cour du prince Napoléon. Mais l'année 1880 a été fatale à ces restes mêmes du parti bonapartiste. Les amis de M. Paul de Cassagnac, refusant plus que jamais leur fidélité à un prince à demi révolutionnaire et qui applaudit aux décrets du 29 mars, ont proclamé sa déchéance dans une réunion publique ; sans vouloir aider le parti monarchiste à son œuvre, ils verraient avec une résignation toute patriotique le rétablissement de la monarchie ; ils se rallieraient à nous : ils l'annoncent. Les partisans du prince Napoléon ont vainement protesté par des cris et des coups de poing. Les clameurs et les rixes n'ont point servi ce prince, si loquace jadis, si taciturne maintenant, et qui n'a certes pas, lui, le goût de la bataille. Ses confidents ont publié un petit journal démocratique, *le Napoléon*, pour disputer à la république l'amour du peuple et le concilier à leur ombre d'empereur : tentative vaine aussi. Les groupes se sont multipliés, dispersant et affaiblissant de l'un à l'autre leur bonapartisme : on s'est opposé des programmes, on s'est adressé des lettres de démission et d'adieu. Le parti a ainsi achevé de se disséminer et de s'anéantir ; et le mot funèbre, le mot caractéristique de cette impuissance, a été prononcé au cirque Fernando : « Puisque vous vous prétendez impérialistes, s'est écrié M. Robert Mitchell, dites-moi quel est votre empereur » ; on n'a pu répondre, parce qu'on ne l'a pas osé, tant le nom du prince Napoléon est avouable ! Il ne reste donc à ce César que son masque de Napoléon, et ce n'est plus rien. Le parti monarchiste est le seul, on le voit, qui puisse offrir à la France épouvantée et dégoûtée de la république l'abri d'un grand gouvernement, ce même abri sous lequel la France a formé sa vieille et glorieuse nationalité. Qu'il y songe ; qu'il s'y prépare, en se montrant non seulement énergique, mais patient, modéré, sage, habile ; qu'il aplanisse ses difficultés, qu'il réunisse ses ressources ; qu'il prouve clairement à la France qu'il lui offre un gouvernement intelligent de ses besoins et de ses goûts, soucieux de ses nécessités et ferme contre ses défauts. L'année 1880 a eu pour le parti monarchiste cet avantage, chèrement acheté il est vrai, de ramener dans son camp la cause de la liberté : qu'il la garde pour toujours avec celle de l'ordre ; car la France n'appartiendra définitivement qu'au parti qui saura,

même aux jours de réparation, lui assurer avec l'ordre la liberté...

L'année 1880 a été pacifique. Aucune guerre n'a troublé l'Europe ; les canons qui ont menacé Dulcigno, dans une démonstration demi belliqueuse et surtout théâtrale, n'étaient eux-mêmes qu'une sorte d'épouvantail platonique. Si les puissances n'ont pu exécuter tout le traité de Berlin, elles ont du moins réglé l'affaire du Monténégro. Reste celle de la Grèce, qui, plus que jamais, est impatiente et intraitable. Les puissances paraissent vouloir laisser à l'Angleterre et à la France, ces deux champions politiques et académiques de l'hellénisme, le soin, soit de contraindre la Turquie à céder ses territoires, soit de tempérer l'ardeur de la Grèce; et l'Angleterre elle-même se tourne vers la France en la priant de commencer. M. Barthelémy Saint-Hilaire, qui sent enfin, nous assure-t-on, le danger de cet honneur, a proposé un arbitrage. Soit, ont répondu les puissances. Persuadez donc la Turquie, qui se défie des juges qu'elle a eus à Berlin, et la Grèce, qui a peur qu'on ne change le verdict de Berlin, persuadez-les d'accepter avec une égale obéissance l'arbitrage et ses obligations. C'est l'embarras où se débat actuellement la diplomatie de M. Barthélemy Saint-Hilaire. La Turquie n'en continue pas moins de réunir sur ses frontières d'Épire et de Thessalie toutes ses forces disponibles. La Grèce arme comme aux beaux temps où Jason allait conquérir la Toison d'or et Agamemnon assiéger Troie. Et, comme si les antiques dieux de la Grèce voulaient se mêler à la querelle du jour, voici qu'ils ressuscitent pour encourager et guider les héros de l'Hellade : une statue de Pallas victorieuse sort du sol, et ce prodige mythologique nous est annoncé par un télégramme du maire d'Athènes comme une sorte de présage qui anime à leur entreprise guerrière les Ulysses de la Grèce contemporaine, nous ignorons comment M. Gambetta calmera ses amis d'Athènes, trop fougueux, évidemment, et trop dociles à ses excitations. Nous souhaitons que la France dégage de cette aventure dangereuse sa responsabilité. Pour sa part, M. Gambetta a trop stimulée l'ambition de la Grèce; pour la sienne, le gouvernement a trop favorisé les revendications du peuple grec : témoin le tracé que M. de Freycinet a fait dans la conférence de Berlin; témoin son expresse volonté de ne coopérer à la démonstration de Dulcigno que si on tournait ensuite la même intimidation au profit de la Grèce; témoin aussi le discours de M. de Mouy. La France est encore libre de son action. Mais il faut prendre garde : M. Gambetta a mené notre diplomatie, en 1880, par ses intrigues personnelles; il a voulu que la république eût en Europe un rôle plus bruyant, le verbe plus haut; et, sur ses conseils, la république a commencé à sortir de la neutralité circons-

pecte où M. Thiers pensait qu'elle devait s'enfermer, épiant l'occasion de l'avenir. Nous demandons à la république plus de prudence. Certes, pas plus que M. Gambetta, nous ne voulons point que la France oublie ses devoirs patriotiques et ses espérances nationales, qu'elle soit pusillanime jusqu'à la lâcheté et que, par un misérable égoïsme, elle sacrifie à la paix d'aujourd'hui sa fortune de demain et son honneur d'hier. Mais, la France virile et courageuse que nous aimons, nous voulons que la république ne la conduise pas à une expédition où elle serait isolée et où elle risquerait de perdre ses derniers moyens de réparer ses désastres et de recouvrer sa sécurité. *Caveant Consules!*

Auguste Boucher.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

MADAME DE MAINTENON

ET

LE MARÉCHAL DE VILLARS

CORRESPONDANCE INÉDITE

Parmi les nombreux correspondants de Mme de Maintenon, un des plus assidus fut le maréchal de Villars. Leurs relations avaient précédé leur fortune. Le marquis de Villars, père du maréchal : le bel *Orondate*, comme l'appelle Mme de Sévigné, était des amis de Françoise d'Aubigné. Saint-Simon, qui a cherché à ternir le caractère de cette intimité, en a été pour ses frais de calomnie. Le jeune Villars fut introduit par son père chez la veuve Scarron, et il se noua, entre lui et cette femme qui, par son âge, aurait presque pu être sa mère, des liens que la mort seule rompit. Saint-Simon, qui, sous peine de ridicule, ne pouvait ici parler de galanterie, s'est rejeté sur l'intrigue ; il n'a vu dans cette longue et fidèle intimité que l'alliance intéressée de l'ambition et de la cupidité, de la bassesse et de la forfanterie. On n'a plus à défendre Mme de Maintenon contre Saint-Simon ; les savantes recherches dont elle a été l'objet et la publication de sa correspondance authentique ont réhabilité son caractère, en le faisant mieux connaître ; l'opinion de l'histoire impartiale est faite. Pour Villars, l'une des figures militaires les plus populaires de l'ancienne France, la réhabilitation n'était pas nécessaire ; néanmoins les accusations de Saint-Simon sont si vives, si acharnées, elles revêtent une apparence de précision si spécieuse, qu'il y avait un intérêt historique à en discuter la valeur. Cette étude, poursuivie par d'éminents historiens, à l'aide des sources authentiques, a déjà porté ses fruits ; pour la compléter, il reste à faire parler Villars lui-même, à faire connaître ses Mémoires originaux et, dans une mesure plus étendue, sa correspondance publique et privée. Nous nous proposons de faire ce travail. En attendant qu'il soit prêt à voir le jour, nous avons détaché, de l'ensemble des documents que d'heureuses circonstances ont mis entre nos mains, ce qui s'y rencontre de la correspondance de Mme de Maintenon et du maréchal. On lira ces lettres avec intérêt, nous l'espérons, du moins ; elles

sont à l'honneur des deux personnages qui les ont échangées. Ce serait pourtant mal connaître le cœur humain que de s'attendre à les trouver sans défauts et sans visées personnelles; les qualités qui font les grands hommes de guerre ne sont pas toujours celles qui font les saints. Villars savait sacrifier son repos et exposer gaiement sa vie pour le service du pays, il ne faisait bon marché ni de la gloire de son nom, qu'il comptait fonder, ni de l'avenir de sa famille, qu'il entendait établir convenablement; mais s'il a, comme dit Saint-Simon, bien fait ses affaires, il a, comme disait Louis XIV, encore mieux fait celles de l'État. S'il n'a négligé aucune occasion de se faire valoir, s'il a aimé les distinctions et les récompenses, il a été brave, spirituel, heureux; fanfaron, la plume à la main ou dans un salon, pour les besoins de son avancement ou par entraînement de nature, l'épée à la main et devant l'ennemi il redevenait réfléchi, presque modeste, audacieux sans témérité; sa bonne humeur inspirait la confiance; sa verve intarissable égayait et enlevait les troupes qui aimaient à reconnaître en lui le type complet du soldat français. Ce mélange de qualités et de défauts, c'est l'homme; et quand cet homme a constamment battu l'ennemi, qu'il a arrêté l'invasion victorieuse et libéré, par l'épée, le territoire national, on est singulièrement disposé à l'indulgence et presque tenté de se demander si ses défauts n'ont pas, autant que ses qualités, été utiles à la patrie. Quoi qu'il en soit, ses lettres le montrent tel qu'il est, et après tant de controverses, ce qu'il importe à l'histoire de connaître, c'est le véritable Villars.

I

La correspondance de Villars et de Mme de Maintenon ne commence pour nous qu'à la fin de 1703. Il ne nous est malheureusement rien resté des lettres échangées à l'époque laborieuse où Villars apprenait la guerre sous le grand Condé, Turenne et Luxembourg, où Mme Scarron apprenait la vie sous Mme de Montespan, rien de l'époque brillante où Villars, ambassadeur à Vienne, vainqueur à Friedlingen et à Hochstedt, marquait sa place en Europe, et où Mme de Maintenon prenait discrètement la sienne à côté du trône de France. Quelques passages des Mémoires de Villars [1] nous indiquent pourtant un

[1] Je ne parle ici ni des trois volumes publiés en Hollande sous ce nom, et dont le premier seul est authentique et les deux autres apocryphes, ni de l'œuvre sincère mais artificielle qu'Anquetil a composée avec des documents de famille, je parle des Mémoires originaux, manuscrits, qui seront bientôt publiés. Anquetil a donné dans son travail quelques phrases des lettres de Mme de Maintenon, trop peu nombreuses pour nous empêcher de considérer comme inédite la correspondance qui va suivre.

commerce suivi, mais les lettres se sont perdues. Selon son habitude, Villars avait recours à Mme de Maintenon, quand il avait à faire parvenir au roi une information ou une demande qu'il n'osait lui adresser directement. Ainsi, en 1703, après la prise de Kehl, il pensa avoir mérité un brevet de duc ; il l'écrivit à Mme de Maintenon et lui représenta que, si l'empereur avait donné au prince de Bade le comté d'Ortenau, qui valait 100 000 livres de rente, pour avoir mal défendu le Rhin, il croyait s'être créé des titres à la faveur du roi par trois passages du Rhin et la prise de deux places sur la rive droite. Mme de Maintenon calma les impatiences du maréchal, et l'affaire fut différée.

En octobre 1703, Villars, brouillé avec l'électeur de Bavière, furieux d'avoir été obligé d'abandonner, à cause des indécisions et de l'incapacité de cet allié embarrassant, la marche sur Vienne par le Danube, idée que Napoléon devait reprendre et exécuter cent ans plus tard, Villars, dis-je, avait demandé à quitter l'armée d'Allemagne. Le roi, fatigué du bruit de ces discussions, prévenu par les intrigues de l'envoyé bavarois Monastérol, et par les accusations habilement propagées sur l'avidité de Villars, avait accédé à la demande du maréchal, plus facilement peut-être que celui-ci ne l'eût voulu. Il lui avait écrit, le 14 octobre, une lettre assez sèche où sans faire allusion à l'importante et récente victoire d'Hochstedt, et insistant surtout sur l'inconvénient des discussions avec l'électeur, il refusait son approbation aux plans de Villars et l'autorisait à rentrer en France. Villars avait été profondément ulcéré ; sa correspondance avec Chamillart, avec le roi lui-même, porte la trace d'une vive irritation. Mme de Maintenon voulut le consoler et lui fit sans doute parvenir, par Mme de Saint-Géran, des explications et des espérances qu'il ne lui convenait pas de lui adresser directement. Villars fut très sensible à cette attention et écrivit à Mme de Maintenon :

Au camp d'Erolzheim, le 21 octobre 1703.

Madame,

Je reçois une lettre de Mme de Saint-Géran bien propre à rétablir le calme dans mon cœur en vérité troublé et avec raison. Dans la première lettre dont Sa Majesté daigne m'honorer après avoir appris une bataille qui a sauvé l'Électeur et l'armée, Sa Majesté me paraît uniquement en peine de ma conduite à l'égard de ce prince, de ses généraux et des siens. Hé, mon Dieu, Madame, de quoi suis-je occupé depuis le matin jusqu'au soir. Le roi connoît mon zèle : qui en a donné plus de marques dans le cours entier de sa vie ? Au moins depuis un an, où ai-je pris l'armée de Sa Majesté et où l'ai-je menée? et où seroit-elle, si des traîtres ou des ignorans n'avoient rompu tous mes projets ? En vérité,

Madame, j'ai le poignard dans le cœur : ma santé est très altérée : cependant je ne demande que le temps absolument nécessaire pour la rétablir et d'aller seulement à Schaffouse : le séjour n'en est pas agréable, et je sacrific, non sans quelque peine, tout ce qui pourrait m'être cher, pour servir le Roy. Je vous assure, Madame, que ce que je souffre depuis six semaines ne se peut comprendre et je relis dix fois la lettre de Mme de Saint-Géran pour rendre quelque tranquillité à mon cœur un peu agité. Je crois bien, Madame, qu'elle m'en a dit beaucoup plus que vous n'avez ordonné, mais je suis trop heureux de me tromper, persuadé d'ailleurs que je puis espérer vos bontés et [que vous ne sauriez douter] de la parfaite vénération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Madame, votre très humble serviteur.

LE MARÉCHAL DE VILLARS.

Le maréchal ne demandait que quelques semaines de repos à Schaffouse : le roi lui accorda un congé définitif qu'il alla passer dans les terres de sa femme.

Six mois après, nous retrouvons Villars en Languedoc. Il était rentré en grâce auprès du roi qui lui avait confié l'ingrate mission de combattre les insurgés protestants des Cévennes. Depuis vingt ans la malheureuse province du Languedoc était désolée par la guerre civile. Commandants militaires et intendants s'étaient succédé sans rétablir l'ordre : la modération relative de Noailles et d'Aguesseau, les rigueurs impitoyables de Broglie et de Basville, les efforts incohérents de Montrevel n'avaient eu d'autre résultat que de transformer une échauffourée de paysans en une guerre véritable. Les camisards avaient une organisation militaire, des chefs audacieux : Castanet, Salles, Rolland, Ravanel et Jean Cavalier, auxquels tous obéissaient. On sait que Villars inaugura un système nouveau, et qu'en joignant la douceur à la fermeté, qu'en parlant pour la première fois de clémence et de pardon aux populations fanatisées par la souffrance, il amena une détente générale. Trois semaines à peine après son arrivée, il avait eu une entrevue avec Cavalier et posé avec lui les bases de la pacification. Fier de ce résultat rapide, il s'empressa de l'annoncer à Mme de Maintenon, par le billet suivant :

Nîmes, le 13 mai 1704.

Madame,

J'ose prendre une confiance entière dans l'honneur de votre protection, et comment toutes les bontés dont vous m'avez honoré en prenant congé de vous ne me la donnent-elles pas? Permettez-moi donc de vous la demander dans cette occasion. Le Roi m'a fait l'honneur de me dire, en m'honorant de ses derniers ordres, que si je lui gagnais deux batailles sur les frontières, je ne lui rendrais pas un plus grand

service qu'en finissant cette révolte dont ses ennemis attendaient peut-être de grandes suites. La voilà finie, et le bonheur que j'ai d'y avoir contribué m'arrive après la prise de Kell, les Montagnes Noires forcées, et une bataille bien gagnée au milieu de l'Empire. Je ne parle pas de ce qui a précédé ces petits services. Eux seuls peuvent, Madame, contribuer à mon élévation. Je ne l'attends pas de mes cabales à la cour, mais de vos bontés et de l'opinion que j'ose me flatter qu'a Sa Majesté, qu'elle ne peut avoir de sujet plus dévoué ni plus déterminé à sacrifier, en toute occasion, sa vie pour la gloire de lui plaire et de la servir. C'est par ces sentiments, Madame, que j'ose espérer vos bontés, bien plus que par le profond respect et la parfaite vénération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE MARÉCHAL DE VILLARS.

Villars s'était un peu hâté d'annoncer à Mme de Maintenon la fin de la rébellion. Jean Cavalier, de retour au milieu des siens avec les propositions du maréchal, fut mal accueilli; Rolland, son principal lieutenant, l'accusa de trahison et faillit le tuer ; Ravanel, l'extatique, se séparant avec éclat de son chef, entraîna tous les partisans de la résistance aveugle, et un succès partiel remporté sur un faible détachement de troupes royales ayant ranimé les espérances des révoltés, peu s'en fallut que tout l'échafaudage construit par l'habileté de Villars ne s'écroulât tout d'un coup.

Le maréchal mit une extrême activité à réparer cet échec momentané ; il menait de front la guerre et les négociations, dirigeant lui-même les colonnes d'attaque et attirant Cavalier à de nouvelles entrevues, tantôt à Calvisson, tantôt dans l'île de Vallabrègues. Mais, quelque soin qu'il y apportât, les jours se passaient, et la fin de la guerre, annoncée un peu bruyamment à Versailles, ne se confirmait pas. On en parla à la cour, les commentaires malveillants s'échangèrent entre les ennemis accoutumés de Villars. Parmi les plus empressés à dénigrer sa conduite, était le marquis de la Vrillière; un ancien dissentiment séparait le maréchal du secrétaire d'État. Celui-ci, qui avait dans ses attributions les « affaires de la religion prétendue réformée », se prévalait des devoirs de sa charge pour demander, aux commandants militaires en Languedoc, des rapports directs sur leurs opérations; Broglie et Montrevel s'étaient soumis à cette exigence; il s'attendait de la part de Villars à la même complaisance, et le lui laissa entendre quelques jours à peine après sa nomination. Villars était alors à Paris, préparant sa campagne, consultant les gens du pays, travaillant avec le baron d'Aigaliers, nouveau converti, dont il devait faire l'agent actif et écouté

de ses négociations pacifiques; il reçut assez mal les ouvertures de la Vrillière, et se plaignit à Chamillart. « Si Dieu a dit, écrivait-il au ministre de la guerre, le 11 avril, que nul ne peut servir deux maîtres, par ma foi, il est embarrassant d'avoir affaire à un grand ministre et à un autre qui veut tâcher tout doucement de le devenir. » Ce langage était fait pour plaire à Chamillart qui, le lendemain même, écrivait à Villars de ne pas se mettre en peine : « Il ne tiendra qu'à vous, ajoutait-il, de vous dispenser de ces doubles relations, en laissant à M. de Basville le soin d'écrire comme à son ordinaire. Quoiqu'il ne soit pas d'usage, dans le service des armées, que messieurs les intendants rendent compte de ce qui s'y passe, cette guerre tout extraordinaire l'a introduit, et en le laissant subsister, vous contenterez le *petit ministre* qui s'est donné tant de mouvements pour faire un personnage, et vous aurez peu d'occasion de luy écrire. »

Le *petit ministre* ne s'était pas tenu pour battu et avait eu recours à Mme de Maintenon, la tante de sa femme, qui lui voulait du bien, et dont il entretenait sans doute l'intérêt en lui communiquant la correspondance qu'il recevait du théâtre de la guerre. Villars, tancé par Mme de Maintenon, s'était soumis de mauvaise grâce, mais il était trop homme de commandement pour ne pas sentir l'inconvénient d'une double correspondance officielle; ses lettres à la Vrillière renfermaient peu de détails et parvenaient toujours à la secrétairerie d'État après les dépêches adressées au ministère de la guerre. Le dissentiment subsistait donc, et il se manifestait par l'aigreur avec laquelle le secrétaire d'État critiquait les opérations du maréchal. Villars crut devoir s'en expliquer avec la Vrillière et avec le roi lui-même. C'était un mois après sa première entrevue avec Cavalier; son habileté et son énergie avaient eu raison des efforts désespérés de Rolland et de Ravanel; Cavalier était définitivement soumis. Interné dans l'île de Vallabrègues avec le gros de sa troupe formé en régiment, il se préparait à partir pour la frontière; la résistance était désorganisée, réduite aux coups de main incohérents de bandes isolées. Villars se sentait assuré du succès, il pouvait se retourner contre ses ennemis de l'intérieur, il prit l'offensive avec sa vigueur et son habileté ordinaires. Un point surtout lui tenait au cœur, il avait été accusé d'avoir promis aux protestants des Cévennes la liberté de conscience; dans l'état d'esprit où se trouvaient le roi et la cour, aucune accusation n'était plus grave ni plus dangereuse. Il y avait prêté dans une certaine mesure : assez indifférent en matière religieuse, opposé, par tempérament et par politique, aux conversions forcées, il avait laissé entendre aux révoltés qu'aucune abjuration ne leur serait imposée, et qu'à condition de ne se livrer à

aucune manifestation extérieure de leur croyance, ils étaient libres de croire ce qu'ils voudraient; la distinction entre la liberté de culte et la liberté de conscience était subtile, les intéressés l'interprétèrent dans le sens le plus large; l'équivoque n'avait pas nui à la pacification, mais elle avait donné lieu au bruit qui, parvenu jusqu'à Versailles, avait été recueilli et exploité par les ennemis de Villars. Villars, piqué au vif et, je l'ai déjà dit, fort de ses succès, se défendit directement auprès du roi et de Mme de Maintenon. Dans sa lettre à Louis XIV, il nia formellement avoir promis la liberté de conscience, et, prenant la Vrillière à partie, il l'accusa d'avoir voulu se venger, en le calomniant, de son refus de correspondre avec lui; il le montra cherchant à empiéter sur les fonctions du ministre de la guerre, et se donna lui-même comme le défenseur méconnu des droits de l'autorité royale et du bien de l'État. En même temps, il écrivait au secrétaire d'État une lettre polie, respectueuse même dans la forme, mais dont l'argumentation incisive réfutait une à une chacune des critiques adressées à ses opérations; elle énumérait ensuite les bons procédés que le maréchal avait eus pour la Vrillière, pour son fils, pour ses parents, et se terminait ainsi :

J'avais lieu d'espérer, qu'ayant autant cherché l'honneur de vos bonnes grâces, j'y aurais un peu plus de part... vous voulez que je vous rende le même compte des mouvements des troupes qu'à M. de Chamillart? C'est par lui que j'ai reçu les ordres du Roy pour les commander dans cette province et il serait ridicule que le Roy pût être informé de leurs mouvements par mes lettres à tout autre qu'au ministre qui me donne les ordres du Roy pour les faire agir. Mme de Maintenon ne me soupçonnera jamais de manquer d'égards pour tout ce qui a l'honneur de lui appartenir. Je vous ai écrit presque aussi souvent qu'à M. de Chamillart, et quand toute mon attention me sera inutile auprès de vous, je n'aurai rien à me reprocher et serai autant que vous le désirez, monsieur, votre très humble serviteur.

VILLARS.

Le maréchal ne se contenta pas d'invoquer le témoignage de Mme de Maintenon, il voulut se l'assurer et lui écrivit le même jour la lettre suivante :

A Nîmes, le 14 juin 1704.

Je serais au désespoir que vous pussiez me soupçonner de n'avoir pas une attention bien vive à tout ce qui regarde M. le marquis de la Vrillière, et par l'honneur qu'il a de vous appartenir, et par la bonté que vous avez eue de m'ordonner cette attention. J'ai eu l'honneur de vous expliquer, Madame, qu'il m'était bien difficile de faire ce que M. de la Vrillière voulait exiger de moi, qui était de lui envoyer les

copies de toutes les lettres que j'écrivais à M. de Chamillart. C'est de M. de Chamillart que j'ai reçu les ordres du Roi pour le commandement dont Sa Majesté m'a honoré. Tous ceux qui, avant moi, ont commandé dans ce pays-ci, ont rendu compte à M. de Barbesieux, et auparavant à M. de Louvois, de tout ce qui regardait les mouvements de troupes. Il est inutile que j'en écrive à M. de Chamillart, si M. le marquis de la Vrillière, informé des même choses par moi, va en rendre compte au Roi. Cependant, Madame, pour obéir à vos ordres, j'ai eu l'honneur d'écrire à M. de la Vrillière tout aussi souvent qu'à M. de Chamillart, lui mandant même les nouvelles qui regardaient les mouvements de guerre, à la vérité moins en détail. Je ne lui ai pas adressé mes courriers ; c'est aussi ce qu'a fait M. le maréchal de Montrevel, mais je lui ai écrit par ces mêmes courriers. Cependant, Madame, je vois par les lettres qu'il m'écrit, bien plus clairement par ce que me mandent les premières personnes de la cour, qu'il se déchaîne contre ma conduite. Je n'en serais pas surpris, si elle n'était, grâces à Dieu, très heureuse, puisque par les voies que j'ai suivies de vivacité dans les mouvements des troupes, et de laisser espérer la clémence de Sa Majesté, sans avoir jamais donné aucune autre espérance qu'elle puisse être, le chef des rebelles avec ses principaux lieutenants s'est remis entre mes mains avec ses plus braves et plus raisonnables soldats. Les principaux chefs de Rolland en ont usé de même, et, de tous côtés, il nous arrive de leurs soldats qui rapportent leurs armes. Enfin, Madame, le chapelet se défile, la division est entre eux. Ils ont tué deux lieutenants de Rolland, lequel me mande encore qu'il n'attend que ma permission par écrit, pour se rendre auprès de moi. Ces massacres qui faisaient horreur dans la Province ont cessé. Le roi y a la moitié moins de troupes que l'année passée, tout est dans le meilleur chemin, et M. le marquis de la Vrillière, dont j'ai toujours cherché les bonnes grâces, paraît mon ennemi.

Vous connaissez, Madame, mon respect, ma vénération, mon zèle pour tout ce qui vous regarde. Ce furent ces sentiments seuls qui m'obligèrent à donner, l'année passée, à M. le chevalier de la Vrillière, la première commission agréable pour porter une bonne nouvelle au Roi. M. le marquis de Sainte-Hermine, son oncle, fut envoyé quinze jours après, préférablement à mon propre frère qui était auprès de moi. Ce n'est pas, Madame, pour vous faire connaître mon attachement très respectueux que j'ai l'honneur de vous parler de cela ; je suis bien tranquille sur ce que j'ose me flatter que vous en pensez, mais pour que vous voyiez que je n'ai rien oublié au monde de tout ce qui pouvait être agréable à M. de la Vrillière, hors ce que je ne puis faire sans manquer directement à M. de Chamillart, et la raison ne permet pas que j'informe un autre ministre des mouvements des troupes que lui.

J'espère, Madame, que vos bontés vous porteront à me pardonner la liberté de ces détails. J'ai l'honneur d'être, Madame, votre, etc.

LE MARÉCHAL DE VILLARS.

Le même courrier qui emportait cette correspondance était chargé de remettre à Chamillart une lettre, où Villars le mettait au courant de tout ce qu'il avait écrit; sa mauvaise humeur se donne libre carrière :

En vérité ce *petit homme* n'est pas sage... Le profond respect, les obligations que j'ai à Mme de Maintenon m'ont retenu, tant qu'il n'a fait que blâmer ma conduite ; mais aller jusqu'à dire publiquement que j'ai permis la liberté de conscience aux rebelles... cela est trop violent... J'avoue que par l'honneur qu'a ce *petit homme* d'appartenir à Mme de Maintenon, je suis au désespoir d'être forcé à m'en plaindre. Mais que peut faire un homme qui commande dans une province et auquel le secrétaire d'État de cette province ose imputer d'avoir fait un crime, car c'en serait un capital que de promettre la liberté de conscience, dans le temps que les rebelles n'ont jamais songé à la demander et que j'ai dit hautement que je ferais pendre le premier qui me parlât de cela et de toute autre condition que d'implorer la clémence du Roy.

Chamillart, comme on peut le penser, ne soutint pas les prétentions d'un ministre qui aspirait à le remplacer ; si d'ailleurs Villars avait à la cour des détracteurs empressés, il ne manquait pas de défenseurs. Le prince de Conti, un de ses correspondants les plus assidus, lui écrivait le 29 juin :

Il aurait esté difficile de tirer meilleur party des fols auxquels vous avés affaire. Je sçay bien que *votre petit ministre* ne vous veut pas de bien et même qu'il a tenu des discours assés extraordinaires sur votre chapitre, mais c'est de quoy vous ne devés peu vous soucier : tout ce dont je puis vous asseurer, c'est qu'il ne les a pas tenus devant moy. Car assurément je luy aurois rivé son cloud...

Mme de Maintenon avait trop le discernement des choses et des hommes pour ne pas comprendre que la raison était du côté de Villars. Nous n'avons pas la réponse qu'elle fit à ses justifications, mais nous savons qu'elle satisfit complètement le maréchal. Il écrivit, le 9 juillet, à Chamillart :

Je vous rends mille très humbles grâces d'avoir bien voulu rendre mes lettres et expliquer ma conduite à Sa Majesté et à Mme de Maintenon. Vous croyez bien, Monsieur, que M. de la Vrillière ayant eu l'honneur d'épouser sa nièce, je ne me serais pas plaint au Roy, si je

n'avois vu M. de Basville obligé à se justifier sur ce que M. de la Vrillière le blamait de n'avoir pas averti que j'avais promis la liberté de conscience aux fanatiques. Pour cela vous comprendrez aisément que je ne pouvais pas garder le silence. Mme de Maintenon m'a fait l'honneur de m'écrire sur cela avec des bontés infinies. J'ai toujours écrit à M. de la Vrillière avec les expressions les plus honnestes; comme messieurs ses commis ont un autre style, je m'y suis un peu conformé : je vous dirai même que j'aurais passé sur ces malhonnestetés-là et sur son déchaisnement public s'il n'avait été jusqu'à m'imputer des fautes capitales. Il n'y retournera plus ni moi, Monsieur, à vous importuner de ces détails.

L'incident était clos, pour parler le langage d'aujourd'hui, et Villars avait lieu d'être satisfait du résultat. Le succès avait d'ailleurs parlé pour lui : le système de « vivacité militaire et de clémence » qu'il avait inauguré avait réussi là où vingt années de rigueurs et de supplices avaient échoué. Cavalier et son régiment avaient définitivement quitté la France ; les quelques bandes isolées qui tenaient encore la montagne, sans cohésion entre elles, abandonnées par les populations rassurées, ne devaient pas tarder à disparaître. Villars, en remerciant Mme de Maintenon de l'appui qu'elle lui avait donné auprès du roi, put, plus justement que la première fois, lui annoncer la fin de la campagne et lui résumer les opérations qu'il considérait comme virtuellement terminées. C'est ce qu'il fit dans la lettre suivante.

Nîmes, le 12 juillet 1704.

Madame,

Je ne puis trouver d'expressions pour vous faire connaître à quel point je suis pénétré des bontés dont vous avez daigné m'honorer. En vérité, Madame, il n'y a rien au monde que je ne voulusse faire pour espérer de les mériter. Vous croyez bien, Madame, au sujet de M. le marquis de la Vrillière, que si je n'avais vu M. de Basville obligé de se justifier sur la faiblesse de consentir à ma mauvaise conduite, et l'indolence de n'en pas avertir, et ne m'accusant pas de moins que d'avoir promis la liberté de conscience, lorsque je dis publiquement que je ferais pendre le premier qui oserait me la demander de la part des rebelles, pour cela, Madame, il ne m'était plus possible de garder le silence; je ne l'avais pas rompu sur les avis qui m'étaient donnés par gens de confiance du malheur que j'avais, sans l'avoir mérité, de m'être attiré l'indignation de M. de la Vrillière. J'espère qu'il voudra bien justifier ma conduite : elle sera remplie de tous les égards et les respects que je dois à tout ce qui a eu l'honneur d'entrer dans votre alliance.

Je reviens, Madame, à la matière qui vous touche le plus. Ce sont les affaires de ce pays-ci. Vous avez su toutes les rigueurs que l'on y a exercées. Les supplices les plus cruels, les punitions de la dernière sévérité employées depuis près de deux ans ne faisaient qu'irriter le mal. Je sais par M. de Basville lui-même que ceux que l'on menait à la mort y marchaient en chantant les louanges de Dieu avec un zèle et une dévotion si ardente, qu'on était obligé de les faire environner d'une foule de tambours pour que leurs discours ne fissent une impression plus dangereuse que l'exemple de leur mort ne pouvait apporter d'utilité. Dans les occasions, ceux qui ne pouvaient éviter les troupes, étant abandonnés à la discrétion du soldat, remerciaient celui qui leur donnait la mort, sans que l'on ait jamais vu un d'eux demander quartier. Une telle manie s'était emparée des esprits de tout ce peuple révolté. Je crus, avec les plus sages, et M. de Basville que je mettrai toujours à la tête, que les voies de douceur étaient plus propres à les ramener que la seule violence, tenant cependant les troupes dans un mouvement continuel pour presser le plus vivement qu'il serait possible ceux qui auraient les armes à la main, et recevoir d'ailleurs à merci ceux qui imploreraient la clémence de Sa Majesté; parlant d'ailleurs moi-même à tous les peuples pour les faire revenir sur leur entêtement ridicule, sur les miracles et leurs prophètes. Cela me réussit au point que plus de soixante des camisards rapportèrent d'abord leurs armes. Ensuite ayant séparé les troupes en divers petits corps, et celui que je menais moi-même composé tout au plus de trois cent cinquante hommes, les rebelles chassés de toutes leurs retraites et battus en quatre ou cinq petites occasions, et pressés d'ailleurs par une troupe de cinquante nouveaux convertis, auxquels je pris sur moi de faire donner des armes, menés par un gentilhomme nommé Daigaliers, lequel parla à Cavalier, ce chef offrit de se soumettre avec toutes ses troupes, et promit la même chose de la part des autres chefs qui le regardaient comme le premier. Cela fut exécuté, et Cavalier tint parole, amenant à Calvisson, qu'il voulut avoir pour lieu d'assemblée, plus de huit cents hommes et allant lui-même parler aux autres chefs, qui tous promirent de suivre l'exemple de Cavalier. Il est certain que Castanet se rendit à Calvisson, que Rolland vint à 4 lieues avec tous ses gens, Joanny, Larose et autres ne demandant tous que la grâce, ou de sortir du royaume ou celle de chercher à expier leurs fautes passées, en sacrifiant leur vie au service de Sa Majesté.

Je prends la liberté, Madame, de vous rendre un compte plus étendu de toutes nos aventures, parce que je sais que votre piété vous fait intéresser encore plus vivement à ce qui regarde la religion, outre que toute révolte doit être regardée comme la plus grande affaire d'un État, surtout quand tout ce qui compose cet État est obligé pour sou-

tenir une guerre très juste, mais très ruineuse, à supporter des impôts que quelques peuples ont de la peine à payer.

Pour avoir donc l'honneur de vous informer de suite de plusieurs choses dont vous avez déjà ouï parler, j'aurai celui de vous dire que nous avions bien pensé qu'il n'était pas impossible qu'une troupe de rebelles, et d'une folie aussi outrée que ceux qui étaient à Calvisson, pourrait ne pas persister dans les résolutions qu'elle avait prises, qu'il serait bon à tout événement de pouvoir les empêcher de s'échapper. Pour cela, Madame, l'on avait des troupes à portée, mais l'on devait cependant s'attendre qu'au premier mouvement, ces gens-là, qui étaient dans une défense continuelle, se jetteraient dans les bois voisins de..... On aurait pu certainement en tuer une centaine, mais en même temps tous les autres chefs étaient irréconciliables pour jamais, et l'on ne finissait plus que par la seule violence une guerre qui ne finira jamais entièrement par là. L'on crut donc ne pouvoir mieux faire que de leur marquer une confiance entière. On a désapprouvé aussi la liberté qu'on leur avait laissé de chanter; cette liberté ne pouvait leur être ôtée que par force, et la moindre violence employée rompait toute négociation. M. l'archevêque de Narbonne et M. de Nismes, deux sages et saints prélats, furent les premiers à me dire : « Bouchons-nous les oreilles, Monsieur, et finissons si nous pouvons. » Enfin, Madame, dans le temps que Cavalier allait parler aux autres chefs, un nommé Ravanel révolta ce qui était à Calvisson, fanatisant et jurant que Dieu l'avertissait que Cavalier les trahissait et que les troupes marchaient pour les égorger tous. Cavalier arrive, trouve sa troupe émue, et l'ayant rassemblée pour lui parler, Ravanel s'écrie que ceux qui aimeraient Dieu et leur vie le suivent. Tout s'enfuit, Cavalier les suit, et trois ou quatre jours après, il en ramena un peu plus de cent, avec lesquels il est sorti du Languedoc. Les troupes se remettent en mouvement, je fais menacer d'enlever les pères et mères de ceux qui demeureront parmi les fanatiques. On exécute l'ordonnance, plusieurs reviennent, quelques-uns même nous dénoncent les retraites des camisards, ce qui n'était pas encore arrivé, jamais gens n'ayant plus religieusement gardé le secret, et la mort d'une infinité n'ayant jamais arraché une parole qui ait pu rien découvrir. Ils paraissent toujours disposés à se soumettre, l'espérance d'un secours maritime les ayant peut-être retenus. J'ai été obligé, par les avis que m'ont donnés M. le comte de Toulouse et M. le prince de Monaco, de donner quelque attention à la côte; et après l'avoir visitée et trouvé que le danger était moindre qu'on ne me l'avait fait, je retourne avec toutes les troupes pour presser plus que jamais les rebelles, suivant toujours mon premier principe, de laisser une porte ouverte à la miséricorde du Roi.

Il est certain, Madame, que tous les jours il en revient, que ceux qui

sont sous les armes souffrent de grandes nécessités. Nous les avons trouvés peu secourus des étrangers, aucun officier parmi eux, mais je ne puis douter qu'il ne revient et conseils et secours des nouveaux convertis des villes. Tous les jours nous acquérons quelque connaissance nouvelle sur cela, et j'espère que quand ils auront bien reconnu une vérité que je leur ai toujours bien affirmée — que jamais le Roi ne consentira à la moindre petite liberté de conscience — et qu'ils verront d'ailleurs leur ruine inévitable et prochaine, si cette révolte ne tombe pas tout d'un coup, j'espère, Madame, que nous les verrons du moins s'affaiblir par ce départ de Cavalier et de ce qu'il mène avec lui ; la reddition de plusieurs autres commence à mettre la défiance dans le parti. Si nous pouvons les joindre avec cela, à quoi certainement je ferai tous mes efforts, nous verrons, s'il plaît à Dieu, le parti se détruire entièrement, et il ne restera tout au plus que quelques voleurs, gens accoutumés au brigandage et au meurtre, que la situation des lieux et les retraites faciles conserveront encore quelques temps, mais qui, à la fin, seront livrés par les peuples dont ils causent la ruine, au lieu que ces mêmes peuples secourent encore, mais plus faiblement qu'auparavant, les troupes armées.

Il est certain, Madame, que l'affaire est avancée, que nous pouvons espérer de la voir finir bientôt, mais je n'oserais en répondre positivement. Je le souhaite bien ardemment, et regardant toujours comme un des plus sensibles bonheurs de ma vie de servir Sa Majesté, vous jugez, Madame, avec votre bonté ordinaire, de mes sentiments, et j'ose dire que vous leur rendez justice, quand vous voulez bien être persuadée que rien ne ralentira jamais mon ardeur à servir et à mériter l'estime de Sa Majesté. Je souhaite et j'espère que ses armes victorieuses de toutes parts, forceront bientôt ses ennemis les plus opiniâtres à la paix, et qu'ainsi tous ses autres généraux, et moi qui suis des moindres, lui seront dans peu inutiles. Mais quand, par sa bonté plutôt que par aucun égard pour mon très faible mérite, le roi voudra bien me redonner ses armées, il trouvera que je suis uniquement occupé, ainsi que je l'ai toujours été, du désir de bien servir.

Je ne me suis, grâces à Dieu, jusqu'à présent point trompé dans mes projets ; il faudra faire cette année ce qui était très facile l'autre. M. le maréchal de Tallard n'a jamais voulu regarder une communication solide comme indispensablement nécessaire, et j'ai toujours soutenu qu'elle rendrait le Roi maître de la guerre, puisque la faisant dans l'Empire et tenant le Danube depuis sa source jusqu'à Passau, l'on pouvait, en tout temps, proportionner les secours aux besoins, le roi régler toujours les projets et ne les pas laisser à l'entière disposition de M. l'électeur de Bavière, dont la tête certainement (je suis obligé de le dire encore) n'est pas toujours assez forte pour les

mener. Il est certain que je l'ai sauvé trois fois malgré lui, je pouvais le manquer la quatrième, et bien assuré d'être accusé par lui à tort et chargé de toutes les fautes que j'aurais le moins faites. Ç'a été, Madame, l'unique et, je crois, assez sage raison qui m'a obligé à profiter de la liberté que Sa Majesté eut la bonté de me donner de revenir. L'on me trouvera toujours fort au-dessus de tout autre passion que celle de servir le plus grand maître du monde, avec lequel je suis né, et qui a toujours été bien avant dans mon cœur avant l'ambition et la fortune. Je ne dis pas, Madame, qu'au défaut de ces passions-là, je ne puisse être amusé par d'autres ou, pour mieux dire, par l'envie assez raisonnable de rendre telles (?) les personnes avec qui on doit vivre. Votre bonté infinie vous a portée à vouloir bien me donner des conseils sur cela, que je suis avec tout le respect qui leur est dû. Voilà, Madame, une trop longue lettre, je vous en demande bien pardon. J'ai dit à M. de Basville ce que vous me faites l'honneur de me mander à son sujet. Il ose vous conjurer, Madame, de vouloir bien ne le pas oublier, et ne se justifie pas sur le reproche très obligeant que vous avez la bonté de lui faire. J'ai l'honneur d'être, etc.

LE MARÉCHAL DE VILLARS.

Cette lettre est fort curieuse. Villars s'y peint tout entier, avec ses qualités et ses défauts, son esprit vif et ouvert, son intelligence de la guerre, sa bonne humeur, sa confiance en lui-même, son ambition ; il y laisse même deviner son penchant vers la galanterie et les jalouses inquiétudes qui troublaient à tort son bonheur domestique. On y voit enfin que tout en donnant ses soins à la conduite vigoureuse de la petite guerre des Cévennes, il ne perdait pas de vue les opérations de la grande guerre qui se poursuivait en Allemagne ; il se consolait difficilement d'être obligé d'employer sur un si petit théâtre des aptitudes faites pour de plus grandes actions, et d'assister, impuissant et éloigné, à la perte successive des positions que ses victoires avaient conquises. Pendant les six derniers mois de l'année 1704, tout en achevant la pacification du Languedoc et sa réorganisation administrative, tout en tenant les États de la province et en surveillant ses côtes menacées par une escadre anglaise, il suivait avec une activité fiévreuse les événements d'Allemagne, échangeant avec ses correspondants de Versailles, de Suisse ou de l'armée, ses inquiétudes, ses critiques, ses regrets et ses espérances. Saint-Simon a particulièrement incriminé ce commerce ; il s'est moqué de ces lettres où Villars ne cessait, dit-il, « de mander ce qu'il aurait fait, de déplorer de s'être trouvé éloigné des armées, en un mot, de fanfaronner avec l'effronterie qui ne lui a jamais manqué ». J'ai sous les yeux tout ce que Villars a cru bon de con-

server de cette correspondance; ces extraits seront publiés à leur tour, on y verra ce qu'il faut penser des jugements de Saint-Simon. On y verra Villars, sollicité par Chamillart, dès le mois de juillet, de dire son avis sur la campagne, signaler les fautes commises et les fautes à éviter, indiquer le meilleur plan de conduite avec une clarté, une expérience de la guerre, une connaissance des choses et des hommes qui devaient singulièrement frapper ses correspondants; c'est avec le prince de Conti qu'il s'exprime le plus librement. « On étoufferait, lui écrit-il, s'il n'était permis de discourir sur la guerre. » « Quant à raisonner de la guerre, *inter privatos parietes*, il y aurait de la dureté à me l'interdire. » Conti, avec son consentement, montrait ses lettres au maréchal d'Harcourt, qui les communiquait sans doute à Mme de Maintenon. Ses conseils pourtant n'étaient pas suivis, et, malgré ses supplications, la personnalité malheureuse de l'électeur de Bavière continuait à peser de son poids néfaste sur les opérations du maréchal de Tallard.

On peut se figurer la douleur et la colère de Villars en voyant les défaites se succéder sur le théâtre même de ses victoires, et le nom de Hochstedt, qu'il avait illustré, servir à désigner la première et la plus inexplicable des capitulations. En apprenant cette fatale nouvelle, il écrivit à l'abbé de Saint-Pierre une lettre fort vive, qui ne s'est pas conservée, mais dont une copie, « revue, augmentée et non corrigée », fut colportée dans Versailles et y causa quelque scandale. Chamillart conseilla la prudence à Villars; celui-ci désavoua les expressions introduites à son insu dans la copie de sa lettre, mais maintint ses critiques : « Je ne songe à faire la cour à personne, « écrit-il à Chamillart, pas même à vous, Monsieur, voulant vous « mander la vérité. Ceux qui dans les armées songent à s'élever par « leur zèle, leur courage, leur application au service du Roy, disent « de moy : voilà notre homme. Ceux qui ne comptent que sur leurs « cousins, leurs cousines, leurs tantes, au lieu d'être occupés de la « guerre, me craignent, non pas que j'aie des manières hautes, mais « je ne suis pas leur fait. » Et ailleurs : « Vous m'avez appris à mé- « priser les bruits du courtisan, et Mme de Maintenon a eu la bonté « de me dire qu'un de mes défauts étoit d'en être trop occupé. » Il est certain que loin de lui nuire en haut lieu, sa franchise et sa confiance en lui-même lui servirent; nous n'avons pas, malheureusement, les lettres échangées avec Mme de Maintenon pendant cette période. Cela est d'autant plus à regretter que Saint-Simon a été particulièrement sévère pour cette correspondance. Si elle se retrouve jamais et si elle prouve que Mme de Maintenon, comme l'écrit Saint-Simon, a grandement contribué à faire rendre à Villars le commandement des armées, elle apportera un nouveau témoignage en

faveur de la perspicacité et du patriotisme de Mme de Maintenon, et lui créera un nouveau titre à la reconnaissance de la France.

Ce fut le 29 décembre 1704 qu'une lettre de Chamillart rappela Villars du Languedoc, et lui annonça sa nouvelle destination. Dix jours après, il était à Versailles. Introduit par Chamillart chez Mme de Maintenon, il y trouva le roi, qui lui conféra le titre de duc, lui donna le cordon bleu et lui confia la mission de rétablir la fortune de la France. Sans s'attarder à la cour, le maréchal se rendit immédiatement à la frontière, pour travailler à la réorganisation de l'armée. Au bout de deux mois, les résultats obtenus lui donnaient toute confiance, et il écrivait à Mme de Maintenon la curieuse lettre qui suit :

Metz, 11 avril 1705.

Madame,

Je crois que vous apprendrez avec joie que, par les sages précautions de Sa Majesté, les troupes qui s'étaient retirées si abattues et dans un si grand désordre, sont plus complètes et plus belles que jamais. J'avoue, Madame, que le prompt rétablissement a passé mes espérances, et nos ennemis qui ont publié partout que nous n'aurions de cavalerie, cette campagne, que vers le mois d'août, auraient vu nos étendards, il y a déjà huit jours, si je n'étais arrêté par une espèce de déluge qui fait une mer de tout ce qui est une plaine. J'en vois une de deux lieues d'étendue de mes fenêtres : il n'y a qu'à laisser pleuvoir et prendre patience, et se tenir prêts à agir dès que les chemins seront libres, et les ruisseaux et rivières rentrés dans leur cours naturel. Ce qui me fait une extrême peine, c'est que j'étais sûr de mon coup, tirant, comme l'on dit, sur le temps, et prenant celui que notre diligence et la paresse des ennemis nous présentent, et c'est un fait qu'à la guerre, il n'y a que des instants; peut-être que, quand les chemins seront libres, les ennemis auront leurs troupes arrivées et seront en état de traverser un projet que j'ai formé peu de jours après mon retour sur cette frontière.

Enfin, Madame, j'ai l'attention que je dois à bien remplir mes devoirs et j'espère, avec l'aide de Dieu, que l'on ne me reprochera jamais d'avoir manqué ce qui était possible.

Je suis véritablement affligé du malheur de l'escadre de M. de Pointis, je sais que Gibraltar est un poste important; mais, Madame, en s'opiniâtrant mal à propos, on s'expose à de plus grands malheurs que ceux que l'on veut craindre.

Au bout du compte, si les Espagnols sont fidèles (et naturellement ces peuples-là le sont), il faut toujours que nos ennemis, pour faire la guerre en Andalousie par Gibraltar, portent par mer, hommes, chevaux, équipages de vivres et d'artillerie. Ce transport est prodigieux

et très ruineux pour eux. Qui sait si les avantages qu'ils croiront tirer de cette place ne les portera pas à en perdre d'autres plus considérables, par d'autres endroits? et en nous obstinant à reprendre un poste soutenu par des secours que l'on ne peut luy ôter, on épuise ses forces et l'on se met peut-être hors d'état de faire la guerre vers les frontières de Portugal. Ce raisonnement-là ne m'empêche pas de regarder comme un malheur la perte de Gibraltar, mais il n'est pas tel aussi qu'il faille tout sacrifier pour le reprendre, et très inutilement, suivant l'opinion, dès le premier jour, d'un frère que j'ay à ce siège, homme d'aussi bon sens et aussi ferme qu'il y en ait au service du Roy, j'ose, Madame, vous en assurer.

Pardonnez-moi, Madame, la liberté de vous parler des affaires d'Espagne et de passer de celles-là à celles d'Italie. J'ay eu l'honneur de vous mander, dès l'année passée, que l'on y faisoit des fautes capitales; la seule attention que l'on doit avoir présentement est de sacrifier tout autre objet à celui de fermer, s'il est possible, l'entrée de l'Italie aux Impériaux.

Les bontés infinies dont vous m'honorez, Madame, me portent sans doute à plus de liberté que je n'en devrais prendre; vous le pardonnerez à mon zèle, qui me porte souvent à écrire assez librement à M. de Chamillart; mais j'ai trop de preuves de l'honneur de son amitié, pour craindre de lui déplaire; certainement, Madame, ses soins et sa vigilance ont eu tout le succès que l'on pouvoit désirer pour le rétablissement des troupes; j'ay déjà eu l'honneur de vous le dire, elles seront belles et bonnes. Je ne saurois croire que les ennemis soient assez supérieurs pour prendre des places, et si nous nous entendons bien, M. le maréchal de Villeroy, M. de Marsin et moi, de la manière dont le Roy nous a distribué notre tâche, non seulement nous détruirons les projets de nos ennemis, mais nous pouvons mieux encore. Pour moi, Madame, je présume beaucoup de l'armée dont il a plu au Roi de me faire l'honneur de me donner le commandement. La cavalerie sera arrivée et bonne. L'opinion que j'ay de nos troupes ne me fera rien hasarder légèrement, mais si les ennemis font quelque fausse démarche, j'espère que Dieu me fera la grâce de les relever. Enfin, Madame, ayez bonne espérance : de nos côtés, nous avons des hommes, des chevaux; nous voyons que nous serons payés cette campagne. Dieu continuera ses premières bénédictions au plus grand et au meilleur maître du monde, et qui mérite le mieux d'être bien servi; en vérité, je dis tous les jours à ceux qui m'entendent, qu'avant d'avoir la gloire d'être admis à certaines conversations dans lesquelles Sa Majesté s'épanche avec ses serviteurs, je ne pouvois moi-même penser que, parmi tout ce que nous avons vu de grand, il y eût autant de bonté, d'affabilité, de raison, d'humanité, que j'en ai connu par moi-même.

Je prends la liberté, Madame, de vous exhorter encore à faire que le Roy fasse les défenses résolues pour les dépenses des tables et des équipages. Je voudrais que Sa Majesté daignât s'expliquer ainsy :

« Je fais ce qui m'est possible pour empêcher ma noblesse de se ruiner, en les exhortant à plus d'ordre dans leur dépense, et jamais prince n'a tant fait pour l'enrichir, ni si prodigieusement donné que moi : mais je ne puis empêcher que les dissipateurs, gens sans ordre, ne se ruinent malgré toutes mes grâces. Que n'ai-je pas donné à MM. d'Humières et de Bellefonds, à tant d'autres? Est-ce ma faute si ces gens-là n'ont pas laissé de très grands biens à leurs familles ? Enfin, quand je regarde cent de mes sujets à qui je donne le moins, je trouve que c'est encore assez pour soutenir une sorte de dépense convenable à leur état ; je prends pour exemple un lieutenant général, qui n'a de moi que ses gages de quitte pendant la campagne ; il tire de moi en appointements ou en pain de munition plus de 12 000 francs : on ne me persuadera pas qu'avec 11 000 francs, un lieutenant général ne puisse pas donner à dîner à une douzaine d'officiers qui ne lui demanderont ni des entrées, ni des entremets, ni des fruits si délicats, mais un peu meilleure chère qu'ils ne la font chez eux. »

Enfin, Madame, quand ces discours ne..... pas, au moins qu'ils servent à faire dire que le Roy persiste à vouloir établir un ordre dans ses sujets, et qu'il ne puisse pas être justement importuné par tout ce qui vient crier qu'il se ruine. Pourquoi se ruinent-ils? Je crois donc qu'il faut renouveler ces pragmatiques contre le luxe des tables, le Roy n'en retirât-il d'autre utilité que d'avoir fait ce qui dépend de lui pour rendre ses sujets plus sages et plus réglés.

Voilà, Madame, une trop longue lettre. J'espère de la bonté de Dieu que je pourrai avoir l'honneur de vous en écrire, cette campagne, de plus courtes et plus agréables ; ma confiance égale mon zèle, et je désire trop ardemment de pouvoir marquer ma reconnaissance au Roy, pour ne pas attendre quelque heureux succès de tant d'ardeur.

Je suis, etc.

VILLARS.

Ce n'est pas ici le lieu de refaire l'histoire des campagnes de Villars sur le Rhin, pendant ces trois années 1705, 1706 et 1707, où, avec une rare activité et un bonheur constant, manœuvrant dans la basse Alsace, passant le Rhin à propos, faisant sur le territoire ennemi des pointes audacieuses, il sut conserver à la France malheureuse et vaincue ce coin de terre française que depuis nous avons vu enlever en trois jours à la France prospère et endormie. A chaque victoire, à chaque occasion importante, Villars adressait à Mme de Maintenon, comme il le lui annonçait, une lettre « courte » et

qu'il jugeait sans doute devoir lui être agréable. Voici un de ces billets [1], écrit le soir même de la prise des lignes de Wissembourg :

4 juillet 1705.

Madame,

Je ne prendrois jamais la liberté de vous écrire que quand je pourray avoir l'honneur de vous apprendre quelque petite nouvelle agréable, pour peu importante même qu'elle puisse être. Celle-ci n'est guère plus sanglante, au moins pour les troupes du Roy, que les dernières, puisque nous n'avons eu qu'un dragon de blessé. Pour les ennemis, on les a surpris : ils n'ont songé qu'à fuir, et on en a tué un assés grand nombre, fort à son aise. Enfin, Madame, la diligence, qui est toujours d'un grand mérite à la guerre, nous a fait tomber sur les lignes de Wissembourg, deffendues par un corps très médiocre, mais qui devoit être joint le soir par la tête des troupes qui reviennent de la Moselle : il paroît surprenant que ces troupes-là ne m'ayent pas devancé en ces pays-ci : leurs généraux ont été trompés par un mouvement que nous avons fait vers Trèves, et qui, ne nous faisant pas perdre trois heures de temps, a cependant produit tout l'avantage qu'on en pouvoit attendre, les ennemis ayant abandonné et la ville et leurs magasins et leur artillerie honteusement : ils ont encore pis fait icy, puisqu'ils se sont fait battre.

J'espère, Madame, que Dieu bénira mon ardeur pour bien servir le plus grand et le meilleur maître du monde ; il peut avoir des serviteurs plus habiles, mais mon zèle suppléera au deffaut de lumières : permettez-moi de me croire toujours honoré de vos bontés. Je suis, etc.

VILLARS.

Tout en renseignant Mme de Maintenon sur les événements importants de la campagne, Villars, selon son habitude, avait recours à elle chaque fois qu'il voulait obtenir une faveur personnelle ou empêcher une mesure qu'il jugeait aussi nuisible aux intérêts publics qu'à ses propres intérêts. C'est ainsi qu'au début de l'année 1706, après les heureux coups de main qui lui avaient livré toute la basse Alsace, il se vit au moment d'être enlevé à ses succès, à ses troupes victorieuses, à ses légitimes espérances, pour être chargé de commander l'armée d'Italie, sous l'autorité nominale du duc d'Orléans ; il protesta contre ce changement avec une telle énergie, que son commandement lui fut maintenu. Le roi céda-t-il, en cette circonstance, aux

[1] La Beaumelle, dans sa compilation sur Mme de Maintenon, t. XIV, a donné deux billets analogues, dont l'un aurait été écrit en mai 1706, après la prise de Haguenau et des lignes de Lauterbourg, l'autre, en 1707, après la prise de Stollhofen et l'invasion du Wurtemberg. Leur authenticité ne paraît pas à l'abri de tout soupçon.

représentations de Chamillart ou à celles de Mme de Maintenon ? Je ne saurais le dire, mais la lettre suivante, comparée à la correspondance officielle, prouve que, dans l'esprit du maréchal, l'appui qu'il lui importait surtout de s'assurer, était celui de la compagne discrète et puissante du roi ; c'est à elle qu'il adresse les arguments les plus pressants, les personnalités les plus directes, les appréciations les plus piquantes sur les hommes qui tiennent en leurs mains le sort des armées :

19 juin 1706.

Madame,

Il est bien certain que la très vive douleur dont je suis pénétré, est causée par celle que je vous connais. Vous aimez le Roi : vous aimez le royaume, et vous souffrez plus que personne de ses malheurs. Servez-vous, Madame, de votre courage. Que Dieu nous conserve la santé de notre grand Roi, qu'il nous conserve la vôtre, et tout ira bien. Mais, Madame, ne faudrait-il pas, quelquefois du moins, croire les gens heureux, si on ne veut pas les estimer habiles. Je sais que dans les conjonctures où le présent vous accable, je ne devrais point vous fatiguer du passé ; mais aussi comment le taire, puisqu'il peut redresser pour l'avenir.

On a toujours été disposé à mal interpréter les plus sages résolutions que j'ai prises. Après le siége de Kell, on désapprouva fort que j'eusse repassé le Rhin, parti néanmoins indispensablement nécessaire pour se donner les moyens et le temps de pénétrer en Bavière. Tant que j'ai été dans l'empire, on ne m'a jamais cru ni du côté de M. l'électeur ni du nôtre. Je voulais le siége de Vienne, dès le 2e mai. M. le prince Eugène a dit à trois généraux de M. l'électeur de Bavière, qui me l'ont appris eux-mêmes, en présence de Mgr l'évêque de Metz, et de M. de Saint-Contest, que l'Empereur était perdu si l'on m'avait cru. Je voulais ensuite le siége de Fribourg, et M. de Tallard ne voulait aucune conquête qui pût établir aucune communication avec moi. Je lui rendais les autres bien faciles, puisqu'il ne restait pas apparence d'ennemis sur le Rhin.

Peu s'en est fallu que je n'aie été condamné sur tous les articles, avec un prince dont certainement la tête n'est pas bonne. J'aurai même l'honneur de vous dire, Madame, qu'après cette heureuse bataille que je donnai malgré M. l'électeur, je n'eus pas la consolation de pouvoir trouver dans les lettres de Sa Majesté, qu'il lui eût paru que je me fusse trouvé dans cette bataille. Je ne vous parle de cela, Madame, que pour vous faire observer que l'on sacrifiait tout à M. l'électeur, car, d'ailleurs, les grades dont il a plu à Sa Majesté de m'honorer, sont d'assez grands témoignages de la satisfaction qu'elle a bien voulu marquer de mes services.

L'année dernière, j'ai vu le Roi, vous, Madame, et M. de Chamillart, entièrement persuadés que j'avais eu grand tort de ne pas défendre les lignes d'Haguenau. Vous trouverez ci-joint, Madame, un ordre de bataille des troupes que le prince de Bade avait pour lors à ses ordres. Le Roi et M. de Chamillart sont bien convaincus du nombre de ces troupes, et ces mémoires viennent de gens auxquels on a confiance. Les ignorants dans la guerre, et les mêmes gens qui mouraient de peur à toutes les apparences d'une action, ont persuadé que je devais m'opposer à l'entrée des lignes. Il est vrai que je l'aurais empêchée pour quatre jours, mais les ignorants peuvent-ils disconvenir devant tout homme qui raisonne juste sur la guerre, que dès que je remontais la Moutter, et que je m'éloignais du Rhin, le prince de Bade rassemblait toutes ses forces sur moi, et qu'il n'était plus à mon pouvoir d'éviter une bataille que je donnais avec sept mille chevaux et vingt-six bataillons moins que les ennemis. Et d'ailleurs, quel grand intérêt de donner bataille pour soutenir Haguenau, place fortifiée contre toutes les règles de la guerre!

En dernier lieu, Madame, je chasse les ennemis de Drusenheim et de Lauterbourg, postes les plus importants, et malgré M. le maréchal de Marcin, qui s'y est opposé un jour entier (car, après cela, les cabales et le crédit des gens très occupés d'en avoir, l'emportèrent toujours sur moi), M. le maréchal de Marcin, dis-je, à qui j'envoie proposer toutes les facilités de prendre Landau en peu de jours, fait partir un courrier qui devance les miens, et avant que l'on eût su ce que je pensais sur cette entreprise, j'ai ordre de n'y pas songer. Que de malheurs n'aurait-on pas évités, Madame, si en me laissant agir, on avait ordonné à M. le maréchal de Villeroy la sûreté et l'inaction. Je serais bien fâché que cette manière de plainte que je prends la liberté de vous faire, de n'être pas cru, pût vous porter à penser que je ne suis pas très content de M. de Chamillart. Je dois compter, et je compte sur son amitié. J'ai reçu les plus grandes grâces sous son ministère, et personne ne lui sera jamais plus dévoué que je le suis. Mais d'autres ont beaucoup plus de part à sa confiance. Ce que je désire le plus, Madame, c'est que vous ne croyiez pas mal placées les bontés dont vous m'avez toujours honoré.

Je vois, Madame, que l'on rassemble encore toutes les forces du Roi en Flandres. Mais sous quel chef? Sous M. l'électeur de Bavière. Au nom de Dieu, Madame, c'est mon zèle seul qui me fait parler ainsi, que l'on évite de mettre, pour la troisième fois, le destin de la France entre les mains d'un prince aussi malhabile que malheureux à la guerre. Jamais le prince d'Orange n'a voulu lui confier quinze escadrons. Sa vie entière est une suite de fautes capitales pour sa conduite et pour celle de ses États. Vous me direz à qui donc confier les armes

du roi en Flandres? A M. le maréchal de Villeroy et à M. le maréchal de Marcin seuls? Oui, Madame, et que du moins ils ne joignent pas leurs trois étoiles pour décider de la guerre. Je vous le demande à genoux. Que le Roi prenne bien garde aux officiers généraux qui commandent les ailes. Si M. le maréchal de Villeroy a l'une, et M. le maréchal de Marcin l'autre, je les tiens bien menées. Que l'on songe à l'infanterie. Je m'offrirais, Madame, et mon zèle me ferait servir sous tout le monde. Mais j'aurai l'honneur de vous dire, avec la même liberté, que je ne suis pas un trop bon subalterne. Vous croirez que c'est par indocilité : non, Madame ; mais je ne suis ni mon génie ni mes vues sous d'autres, à moins que je ne les compte pour rien. Aussi, je ne sais si je pourrais me flatter d'être d'une grande utilité sous ce prince et sous le maréchal de Villeroy. Tout ce qu'il y a de trop libre dans cette lettre, pardonnez-le, Madame, à mon zèle pour le Roi, à mon très respectueux attachement pour vous, et à l'envie d'être un peu justifié sur des fautes que l'on m'a imputées très injustement, peine trop dure à souffrir, à qui ne sait être que bon serviteur du meilleur et du plus grand maître du monde, etc.

MARÉCHAL DE VILLARS.

Maintenu, sur sa demande, dans le commandement de l'armée du Rhin, Villars reconnut la faveur et la confiance du roi, en faisant, l'année suivante, sa brillante campagne au delà du fleuve, campagne qui le conduisit en Wurtemberg, et qui l'aurait conduit plus loin encore si les événements de Flandre et d'Italie ne l'eussent obligé à rétrograder sur la frontière. C'est pendant cette excursion victorieuse qu'il écrivit à Mme de Maintenon pour une affaire de famille.

Du camp de Bruchsal, 3 juillet 1707.

Madame,

J'ai pris la liberté, en partant, de vous supplier d'être favorable à une sœur que j'ai religieuse à Vienne, depuis plus de trente ans ; elle est, à une année près, de mon âge. J'espère que M. le cardinal de Noailles et le P. de la Chaise auront informé Sa Majesté des témoignages qui leur avaient été rendus, de sa conduite, par Mgr l'archevêque de Vienne. J'oserai ajouter, Madame, qu'elle a été élevée auprès d'une de mes tantes, dans une abbaye qui est depuis près de deux siècles dans notre famille. Cette abbaye est composée uniquement de filles de condition, et pour servir d'exemple à toutes les maisons religieuses, dont aucune ne peut avoir une plus haute réputation de piété et de vertu. Je regarderai comme un très sensible bonheur pour moi de voir cette sœur, que j'aime tant, abbesse de Chelles.

Le Roi récompense le gain des batailles : ne pourrait-il pas récompenser le succès des prières. Personne n'a plus envie de vaincre que

moi, et personne ne prie avec plus de zèle que ma sœur pour le bonheur des armes de Sa Majesté.

Agnès de Villars était religieuse au couvent de Saint-André de Vienne; depuis vingt ans, son frère sollicitait inutilement pour elle une abbaye; il s'était entre autres adressé au P. de la Chaise, le 24 août 1704, par une lettre écrite du Languedoc, aussitôt après ses grands succès sur les révoltés des Cévennes; il avait le droit de penser que l'un des instigateurs les plus écoutés de la révocation de l'Edit de Nantes, satisfait de la soumission des camisards, ferait accorder à la sœur du vainqueur, « une grosse abbaye près de Paris. » Ses vœux ne furent pas exaucés alors. En 1707, il trouva des dispositions plus favorables; le 15 août, Agnès de Villars était nommée abbesse de Chelles, abbaye trop « grosse » et trop « près de Paris », pour qu'elle ait pu la garder toujours; elle dut la céder, en 1719, à Mlle d'Orléans, fille du régent. La nouvelle abbesse fut intronisée le 17 septembre suivant, en présence de sa grand'mère, la duchesse d'Orléans, princesse Palatine, qui compara la cérémonie à celle du grand prêtre de Cybèle à l'Opéra. Mlle d'Orléans, devenue sœur Bathilde, n'édifia pas autant le couvent de Chelles que Mlle de Villars, si l'on en croit les indiscrétions de Saint-Simon, la chronique scandaleuse de Maurepas et les chansonniers anonymes. Quant à Agnès de Villars, elle se retira, avec une pension du roi, chez les Bénédictines de la rue du Cherche-Midi, où elle mourut dans les pratiques de la plus haute dévotion.

Pendant que Villars maintenait la ligne du Rhin, les armées de Flandre et d'Italie n'avaient pas été heureuses. Le roi résolut, avant de reprendre la campagne, en 1708, de modifier l'organisation du commandement : le duc de Bourgogne fut désigné pour la Flandre, avec Vendôme ; le Rhin fut confié à l'électeur de Bavière, avec Berwick ; et Villars fut chargé de commander en Italie. Il lui en coûtait de quitter le terrain qu'il connaissait si bien et de laisser sa « chère armée » aux mains d'un prince qu'il considérait comme le mauvais génie de la France. Néanmoins, il obéit. Il avait reçu l'ordre de s'emparer, chemin faisant, de la principauté de Neufchâtel, qui venait de se donner à l'électeur de Brandebourg, avec l'assentiment de la Suisse : cette entreprise était fort dangereuse ; tardivement décidée, d'un succès fort douteux, elle risquait, en outre, de jeter la Suisse dans la coalition. Villars s'étant rapidement rendu compte de ces inconvénients, en écrivit à Mme de Maintenon et obtint, par elle, que ce projet mal conçu fût abandonné. La campagne qu'il fit ensuite contre le duc de Savoie ne fut pas heureuse : malgré un assez brillant succès à Cézanne, le 11 août,

il ne put empêcher la chute de Fénestrelles, de Pérouse, d'Exiles. Sa mauvaise humeur était grande, il s'en prenait à Chamillart qu'il accusait de n'avoir pas voulu croire aux difficultés de la situation. Mme de Maintenon le consolait de son mieux, ses lettres sont malheureusement perdues : il ne reste de la correspondance de cette période que la lettre suivante, écrite par Villars le lendemain du succès de Cézanne :

12 août 1780.

La dernière lettre dont il vous a plu de m'honorer, Madame, m'a rempli de courage et de confiance. Vous avez la bonté de me dire que Sa Majesté est contente de moi. Je sais, Madame, que je le sers, non seulement avec le zèle le plus vif, mais encore avec quelque bonheur. Cependant, ni dans la dépêche dont Sa Majesté m'honore sur la première retraite de M. le duc de Savoye, ni dans celle de M. de Chamillart, je ne vois pas la moindre apparence que Sa Majesté soit satisfaite de mes services. Le second coup de M. le duc de Savoye, que nous avons paré, coûtait au Roi la moitié du Dauphiné, et néanmoins, parce que M. de Chamillart a toujours voulu croire qu'il n'y avait rien à craindre de ce côté-là, ces services ne lui paraissent d'aucun mérite. L'action qui se passa hier est la plus brillante, la plus vive et la plus glorieuse pour la nation. Car, à la vue de M. le duc de Savoye, sous son armée en bataille dominant toutes les hauteurs, nous avons emporté deux petites villes, bien fermées de murailles; nous avons passé une rivière défendue par plusieurs bataillons des ennemis, et forcé leur armée à se retirer. Je marche à eux, et je ferai tout ce qui sera possible, mais je ne balancerai point du tout à vous dire, Madame, que les lettres et la conduite défiante de M. de Chamillart sont très pénibles à un homme comme moi. S'il ne croit pas que je sache la guerre, il me fera plaisir d'en trouver quelque autre, dans le royaume, qui en soit plus instruit. Je vous supplie très humblement de ne lui en témoigner rien, quoiqu'il me soit très aisé de faire voir bien clairement que l'État a été en grand péril de ces côtés-ci. Grâces à Dieu, tout va bien maintenant, on ne peut être plus content que je le suis des troupes; officiers et soldats, tout a fait des merveilles, et pour moi, Madame, je relis la dernière dont vous m'avez honoré, pour n'avoir besoin d'aucune sorte de consolation.

Je suis, etc. VILLARS.

Cependant les fautes et les désastres se succédaient à l'armée de Flandre : les indécisions du commandement, partagé entre le duc de Bourgogne, Vendôme, Berwick, avaient amené la confusion et l'anarchie ; la défaite d'Oudenarde avait ouvert la frontière : Boufflers était assiégé dans Lille, que son courage ne devait pas sauver ; le

désarroi et l'inquiétude étaient grands à la cour. Mme de Maintenon écrit à Villars pour lui demander conseil. Dans la pensée du maréchal, est-il besoin de le dire, le seul remède à la situation était sa nomination au commandement en chef de l'armée du Nord ; l'écrire crûment, il n'osait ; on va voir avec quel mélange de désintéressement et de calcul, de précision militaire et de hâblerie méridionale, tout en traçant, à grands traits, un plan de campagne dont chacun peut faire son profit, il laisse entendre qu'il est le seul en état d'en assurer l'exécution :

23 août 1708.

Je reçois, Madame, avec une parfaite satisfaction, la lettre dont il vous a plu de m'honorer. En vérité, Madame, je suis transporté des bontés que vous voulez bien me montrer, et toutes les expressions sont infiniment au-dessous des sentiments qu'elles m'inspirent.

Vous me faites l'honneur de me demander, Madame, ce que je pense sur les partis que l'on peut prendre en Flandre. Vous serez bien persuadée que depuis que j'ai su Lille investi, j'ai été vivement occupé de ce qui pouvait être le plus convenable à l'intérêt du Roi. J'ai pensé à ce qu'on pouvait attaquer, qui nous pût dédommager de la perte de Lille, et même dans l'espérance que la défense de M. le maréchal de Boufflers serait assez longue pour revenir encore au secours de Lille, après avoir pris ce qu'on attaquerait, et je ne trouve qu'Oudenarde. Mais comme la prise de cette place mettrait l'ennemi dans une mauvaise situation, il ne faut pas douter que même avant qu'elle ne soit investie, il ne marche pour la protéger. Je trouve donc qu'il serait plus avantageux d'obliger l'ennemi, qui laisserait la circonvallation de Lille garnie, à venir donner un combat pour sauver Oudenarde, que d'aller l'attaquer dans ses retranchements. Premièrement, parce qu'on le trouverait plus faible, puisque ses forces seraient en quelque manière partagées, et que celles du Roi seraient réunies. En second lieu, parce que l'armée de Mgr le duc de Bourgogne, faisant la diligence possible pour arriver sous Oudenarde, aurait au moins vingt-quatre heures d'avance pour s'y placer, avantage d'une si grande conséquence à la guerre, qu'on ne saurait trop chercher à se le procurer.

J'aurai donc l'honneur de vous dire, Madame, que mon premier objet eût été de marcher à Oudenarde, en faisant des ponts sur l'Escault pour la jonction de M. le maréchal de Berwick avec Mgr le duc de Bourgogne, de marcher tous ensemble sur Oudenarde, laissant seulement un corps de huit à dix mille hommes de l'autre côté de l'Escault. Mais tout cela a dû être concerté d'avance, et même doit être exécuté présentement. Ma pensée est que l'ennemi ne souffrirait jamais la prise d'Oudenarde; car il est aisé de voir sur la carte qu'Oudenarde, une fois pris, il n'a plus de retraite, et que pour le soutenir, il viendrait sans

doute nous combattre avec le même désavantage que nous trouverons peut-être en l'allant chercher à Lille.

Voilà donc quelle eût été ma première vue. Supposé qu'elle eût trouvé des difficultés que je n'imagine pas, je ne balancerai point à vous dire qu'il faut donner une bataille pour sauver Lille. La gloire des armes, celle de la nation nous y oblige plus que tout. Et c'est ici que la grande maxime de M. de Turenne a lieu : « Qu'il faut combattre pour sauver les places importantes », puisque si vous ne combattez pas pour les premières, il faut, malgré que l'on en ait, combattre pour les secondes. Sur cela, Madame, j'aurai l'honneur de vous dire que, prenant congé de Sa Majesté, je pris la liberté de lui dire, lorsqu'elle se promenait dans les jardins de Versailles, que s'il y avait une grande action en Flandre, j'osais me flatter que ses troupes m'y verraient avec joie arriver le matin de la bataille. Le Roi eut l'extrême bonté de me répondre que ce plaisir ne serait pas pour les troupes seulement, mais pour d'autres aussi, et pour lui tout le premier. En vérité, Madame, je me flatte toujours que le Roi verra la campagne finir en ce pays-ci, et elle l'est (c'eût été sans aucune sorte de perte, sans la trahison avérée du commandant d'Exilles), je me flatte, dis-je, de recevoir un courrier de Sa Majesté qui m'ordonne de me rendre en Flandre. Je vous dirai bien naturellement, Madame, que ce serait avec répugnance que je prendrais l'ordre de M. de Vendôme; mais pour ces grandes journées, je le servirai comme aide de camp, et j'ajouterai que pour une bataille, je croirais une aile très bien menée par M. de Vendôme, l'autre par M. le maréchal de Berwick. Je le dis avec peine, mais je suis forcé de l'avouer, après ces généraux, ma confiance n'est point du tout entière pour la plupart de tout ce qui leur est subalterne. Je vois depuis longtemps, avec une véritable douleur, le peu de sujets que le Roi a dans un certain ordre.

Que Sa Majesté ait donc la bonté de voir à quoi je puis lui être utile. J'ai, grâces à Dieu, la meilleure santé du monde; les ennemis du Roi ont quelque sorte d'opinion de moi, et je puis dire avec vérité que jusqu'à présent peut-être suis-je le seul général de l'Europe dont le bonheur à la guerre n'ait jamais été altéré. Peut-être aucun n'a vu tant de petites ni tant de grandes actions, et soit subalterne, soit général, grâces à la bonté de Dieu, j'ai toujours vu fuir les ennemis devant moi. M. le duc de Savoye, dans la dernière occasion, était en personne à la tête de son armée. S'il y a quelque vanité, Madame, dans ce que j'ai l'honneur de vous dire, il y a au moins de la vérité, et je mets la vérité avant tout.

Enfin, je supplie Sa Majesté de compter sur mon zèle et sur une application vive et entière à tous ses intérêts. Si Elle pouvait jeter les yeux sur les dépenses de ses armées, Elle y verrait mon économie et mon attention continuelle à ménager ses finances.

Voilà, Madame, une très longue lettre, mais puisse-t-elle arriver assez à temps, pour que Sa Majesté puisse faire usage de ma bonne volonté. Elle est au plus haut point, aussi bien que la parfaite vénération avec laquelle j'ai l'honneur de vous être dévoué.

LE MARÉCHAL DUC DE VILLARS.

Après avoir signé cette lettre, il semble que Villars ait craint de ne pas être suffisamment compris, et alors, de sa grosse et détestable écriture, il ajoute le post-scriptum suivant, sur la signification duquel il est impossible que Mme de Maintenon se méprenne.

Permettez-moi de vous dire, Madame, que l'on croit quelquefois bon de faire tenir les cartes à celui qui joue heureusement, surtout si l'on a remarqué que la confiance que donne la fortune n'empêche pas une extrême précaution.

Les courriers mettaient longtemps alors pour se rendre de Briançon à Versailles, et cette lettre n'était pas encore parvenue à Mme de Maintenon lorsqu'elle écrivit de nouveau à Villars pour lui dépeindre la situation critique de l'armée de Flandre : cette lettre s'est conservée, et nous sommes heureux de pouvoir la donner tout entière :

12 septembre 1708.

Il y a bien longtemps, Monsieur, que j'ai envie d'avoir l'honneur de vous écrire, mais j'ai été dans un si grand abattement depuis que notre armée s'est mise en marche pour le secours de Lille, que je vous avoue que je n'en ai pas le courage, et que je remettais toujours à me réjouir ou à m'affliger avec vous, quand nous verrions cette grande affaire décidée. Elle tire si fort en longueur que je ne puis plus attendre, et je pense trop souvent à vous pour ne vous le pas dire. Ce n'est pas à moi à raisonner sur ce qui se passe en Flandre, je vous en crois instruit, quoique vous en soyez loin. Il paraît que l'on a perdu un temps qui ne peut se recouvrer. La diversité des sentiments a tout gâté, et la pluralité des généraux n'est pas bonne. M. le duc de Bourgogne est bien à plaindre de commencer par quelque chose de si difficile, et de se trouver tiraillé entre tant de gens qui, je crois, ont tous bonne intention, mais qui voient différemment. M. le maréchal de Boufflers fait, à ce qu'on dit, tout ce qui est possible, et ne paraît pas encore bien pressé. Il faudrait un miracle pour que Lille fût secourue. Cette grande affaire, Monsieur, qui fait toute notre attention, ne peut faire oublier au Roi ni aux honnêtes gens que vous avez sauvé le Dauphiné. Sans vous toutes mes inquiétudes n'auraient pas été pour la Flandre seulement. Vous m'avez écrit, il y a longtemps, que le roi en serait quitte avec M. de Savoye pour deux châteaux, et vous auriez encore mieux fait que vous ne le promettiez sans la trahison du com-

mandant d'Exilles. Je suis bien en peine de votre conscience par rapport à cet homme-là, car je doute que vous lui pardonniez jamais. Vous m'avez attiré un remerciement de M. d'Artagnan. Je voudrais que les officiers qui servent avec vous sussent les témoignages que vous leur rendez après du Roi, pendant que les autres généraux se plaignent souvent de ceux qui sont avec eux. Si on vous connaissait autant que moi, on vous aimerait beaucoup. Vous avez trop de bonté de penser à ma santé. Elle est souvent attaquée, mais jusqu'ici elle se soutient. Je suis bien véritablement, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

MAINTENON.

On regrette, en lisant ces lignes si sobres, si justes et si bien tournées, que toutes les lettres antérieures aient disparu. Celle-là, du moins, peut justifier Villars du reproche que lui a adressé Saint-Simon, de se faire valoir à l'aide et aux dépens de ses subordonnés. M. d'Artagnan, qui fut, depuis, le maréchal de Montesquiou, est un des officiers que Saint-Simon a le plus opposés à Villars, jusqu'à en faire le vainqueur méconnu de Denain : on voit déjà et on verra encore mieux par la suite, avec quelle réserve ces jugements doivent être accueillis.

Nous n'avons pas la réponse de Mme de Maintenon à la lettre de Villars du 23 août. On peut en deviner le sens. Mme de Maintenon désirait voir appeler Villars en Flandre, moins par intérêt pour lui que par amour du bien public ; l'armée était du même avis, et son instinct ne la trompait pas. Le roi se laissa facilement persuader ; aussitôt la frontière des Alpes fermée par la chute des premières neiges, il s'empressa de mander Villars à la cour et lui donna le commandement qu'il désirait.

Les années qui suivent sont les années justement célèbres de la vie de Villars : il aura la rare bonne fortune de sauver son pays, dans une des crises les plus périlleuses qu'il ait traversées, alors qu'il avait à lutter contre la coalition européenne avec un trésor vide, un commerce ruiné, des ressources épuisées. Sans rien diminuer de la gloire, il est permis de se demander si Villars eût obtenu les mêmes succès s'il n'avait trouvé dans l'armée, à un aussi haut degré, l'esprit de sacrifice et le sentiment de l'honneur professionnel, s'il n'avait surtout senti derrière lui l'inébranlable fermeté de Louis XIV, fort du sentiment de sa dignité royale et de la sécurité de son pouvoir incontesté, s'il n'avait enfin deviné près du roi la protection bienveillante, la raison consommée, l'activité discrète et vigilante de Mme de Maintenon.

VOGÜÉ.

La suite au prochain numéro.

L'ÉGLISE

ET

LES FORMES DE GOUVERNEMENT

La lettre adressée par le Pape à l'archevêque de Paris et qui porte la date du 22 octobre 1880 renfermait le passage suivant : « *Il est hors de doute que l'Église ne blâme ni ne désapprouve aucune forme de gouvernement, et ses institutions peuvent prospérer partout où la chose publique est administrée par le juste pouvoir, soit d'un seul, soit de plusieurs. Le Saint-Siège, qui, à travers les vicissitudes et les changements des États, a besoin d'expédier un grand nombre d'affaires avec ceux qui gouvernent les peuples, n'a qu'une volonté et qu'un but unique, c'est de sauvegarder les intérêts de la chrétienté : mais il ne veut ni ne peut vouloir offenser les droits de la souveraineté, quelle que soit la personne qui en est investie. En outre, dans tout ce qui est raisonnable et juste, et dans l'intérêt de l'ordre, qui est le principal fondement de la prospérité publique, personne ne doute qu'il ne faille obéir aux pouvoirs établis ; mais il ne s'ensuit pas qu'en obéissant on approuve ce qu'il pourrait y avoir d'injuste, soit dans la constitution, soit dans l'administration de l'État*[1]. »

[1] Mgr Dupanloup, à l'occasion de la publication du *Syllabus* et de l'Encyclique du 8 décembre 1864, écrivait ces paroles : « Y a-t-il réellement, je vous le demande, une forme quelconque de gouvernement que l'Église repousse? Non ; l'Église est catholique, c'est-à-dire de tous les temps et de tous les lieux. Et elle ne demande qu'une chose : remplir sa mission et vivre en paix avec tous les gouvernements du monde.

« La vérité est que l'Église n'est inféodée, par sa nature, à aucune forme de gouvernement, et les accepte tous, pourvu qu'ils soient justes. Tous les gouvernements ont des formes changeantes, et l'Église ne s'inféode à aucun, parce qu'elle est éternelle et universelle. Tous les gouvernements sont relatifs et imparfaits. Il y a longtemps qu'on dispute parmi les hommes sur la meilleure forme de gouvernement, et vous pouvez relire, dans Hérodote déjà, de curieuses discussions sur les avantages et les inconvénients res-

Ces paroles si précises sont le résumé exact et rigoureux d'une haute doctrine, dont l'étude, surtout dans les circonstances actuelles, est d'un intérêt puissant. Les philosophes et les hommes politiques adversaires de l'Église se plaisent à lui attribuer un esprit d'étroit exclusivisme, et si les philosophes ont tort lorsqu'ils prétendent que le catholicisme est représenté par telle ou telle école, par tel ou tel système, les hommes politiques se trompent de leur côté lorsqu'ils s'imaginent que l'Église est solidaire de telle ou telle forme de gouvernement. Ce sont là, disons-le, des vérités bien vieilles ; mais puisqu'au milieu des grandes luttes contemporaines on semble les avoir oubliées, il n'est pas inopportun d'en réveiller le souvenir, afin d'éviter le double inconvénient de voir, d'une part, les adversaires de l'Église attaquer des doctrines que l'Église n'a jamais adoptées, et, de l'autre, les défenseurs du catholicisme s'attacher à défendre comme des vérités religieuses des théories politiques ou sociales, qui n'engagent aucunement la responsabilité de l'Église et qui pourraient même parfois la compromettre inutilement.

C'est pourquoi la grande question de l'attitude de l'Église à l'égard des différentes formes de gouvernements peut être divisée en trois parties : dans la première, ce sont les principes de l'Église qu'il faut étudier, en puisant aux sources mêmes de la vérité catholique ; dans la seconde, il faut étudier la conduite de l'Église à travers l'histoire ; et enfin, dans la troisième, il convient d'examiner les conséquences qui résultent de ces principes et de cette conduite. On verra par cette étude, dans laquelle nous n'aurons qu'à nous appuyer sur des citations et sur des faits, que l'Église a toujours résisté à toutes les exagérations, qu'elle ne s'est pas plus compromise avec les théories de l'absolutisme qu'avec les doctrines anarchiques, et

pectifs des démocraties, des oligarchies ou des monarchies. L'Église habite une région supérieure à ces discussions : républiques, monarchies, empires, elle n'entre pas dans ces questions ; toutes ces diverses formes politiques sont laissées au libre choix de ses enfants ; j'ose dire qu'il n'y a pas, à cet égard, d'esprit plus libéral que le sien. »

Et en 1871, les évêques d'Allemagne, assemblés à Fulda, écrivaient dans un mandement collectif des paroles semblables : « Quelle étrange ignorance de l'histoire peut faire naître cette idée que les temps passés et les systèmes de gouvernement alors en vigueur pourraient ressusciter dans le présent ou dans l'avenir ? Les peuples et les États ne peuvent pas plus revenir au moyen âge, que l'homme aux années écoulées de sa vie... Pour craindre sérieusement ou prétendre que l'Église veuille ou puisse ressusciter, dans leur forme primitive, les choses des temps passés, il faut n'avoir qu'une connaissance bien superficielle de l'histoire du monde, et en même temps méconnaître singulièrement les voies de la Providence dans le développement de l'Église. »

qu'elle a toujours visé à la réalisation du royaume de Dieu sur la terre, c'est-à-dire à un régime de paix et de vraie liberté.

I

Il faut remonter d'abord à la notion même du pouvoir, suivant les doctrines du christianisme, pour trouver la raison et l'explication des paroles pontificales qui viennent d'être citées. Cette étude sur l'idée fondamentale du pouvoir a été faite naguère par un catholique éminent, qui est un des premiers philosophes de l'Italie, M. Cerni (de Naples), dont à Rome on apprécie hautement le mérite, et qui a été reçu, il y a quelques mois, à l'Académie de religion catholique, présidée par le savant cardinal Bartolini. M. Cerni[1] fait cette remarque qu'il existe, de nos jours, sur cette question du pouvoir deux opinions qui résument toutes les autres : d'une part, l'hérédité est considérée comme la base de la légitimité ; de l'autre, on déclare que la source de tout pouvoir légitime, c'est la volonté populaire. Si on compare la notion chrétienne de l'autorité avec ces deux opinions, il sera aisé de comprendre que ni l'une ni l'autre ne répondent à la véritable idée du pouvoir, et que l'Église, gardienne des vérités immuables, ne saurait leur accorder le poids de son autorité et de ses enseignements. L'Église en proclamant *que toute puissance vient de Dieu*[2], a établi à la fois la véritable notion du pouvoir, et les obligations qui en résultent pour celui qui en est investi. Suivant cette doctrine si élevée et si libérale à la fois, l'autorité civile, considérée en elle-même et indépendamment de celui qui l'exerce, a sa raison d'être dans la nécessité d'aider au perfectionnement de l'homme, en lui facilitant les moyens de développer ses facultés, d'obtenir la prospérité temporelle, et de parvenir à son but final. C'est pourquoi, dans la conception chrétienne, le pouvoir n'est pas un privilège propre à satisfaire la vanité ou l'ambition d'un homme ou d'une dynastie, c'est une charge onéreuse, qui oblige celui qui l'occupe à se mettre au service de ses sujets, en faisant de leur bonheur le but de tous ses efforts, et en cherchant à réaliser par tous ses actes l'idée même de l'autorité, et à atteindre le but pour lequel cette autorité a été établie. C'est ce que saint Thomas enseigne avec sa précision accoutumée en rappelant dans son traité *De regimine principum*[3], ce grand principe : *Non est regnum propter regem, sed rex propter regnum.* En effet,

[1] Voy. *Écrits divers de philosophie politique.* Sienne, 1879.
[2] *Non est potestas nisi a Deo.*
[3] Lib. III, ch. XI.

le christianisme n'admet point que la souveraineté puisse être une domination ; c'est là, en effet, une conception matérialiste et païenne; la religion nouvelle qui apportait au monde la vérité et la liberté, reconnaît le pouvoir comme un simple ministère, dont la mission est de faire le bonheur des peuples : le souverain est donc à la fois le ministre de Dieu, puisque le pouvoir, quel qu'il soit, a sa base en Dieu; et il est à la fois le ministre de ses sujets, car ses sujets ont le droit d'exiger de lui qu'il exerce le pouvoir pour le bien de la société. Cette doctrine est appuyée sur des textes évangéliques d'une évidence éclatante : *Dixit autem eis : reges gentium dominantur earum... nos autem non sic; sed qui major est nobis fiat sicut minister et qui præcessor est sicut ministrator* (Luc., XXII); et encore : *Quicumque voluerit inter nos major fieri sit vester minister et qui voluerit inter vos primus esse erit vester servus.* L'Évangile ne se borne donc pas à attribuer au souverain le simple caractère de *ministre;* il va plus loin : il attribue à celui qui est investi du pouvoir la qualité de serviteur [1]. Il serait difficile, croyons-nous, à l'esprit le plus libéral de concevoir une idée plus large et plus pratique des droits de la société et des devoirs du souverain. Aussi, remarque avec raison M. Cerni, la plus haute autorité du monde, celle du Pape, se désigne elle-même par le titre : *Servus servorum*, dont les Pontifes romains en signent leurs actes ; et ce n'est pas là, comme on pourrait le croire, une expression de simple humilité, c'est une définition exacte du rôle immense réservé à la Papauté dans la direction des peuples. Le chef de l'Église, qui a le gouvernement des consciences, est, en effet, au service de la chrétienté tout entière, dont il défend les intérêts et dont il a la mission d'assurer le salut.

Ce but suprême de l'autorité civile de travailler au bien de la société peut être atteint par des moyens différents, suivant les circonstances locales et suivant les époques. Il n'y a donc rien d'absolu dans les formes de gouvernement, et la forme la meilleure est celle qui répond le mieux aux conditions historiques de la société. Que cette forme soit aristocratique, démocratique, monarchique, républicaine, absolue ou tempérée, ce sont là des questions qui, malgré leur importance temporelle, ne peuvent jamais faire perdre de vue la question principale qui consiste dans la nécessité pour les pouvoirs publics, quels qu'ils soient, d'agir conformément à l'idée même du pouvoir, c'est-à-dire pour le bien de la société. C'est pourquoi les différentes formes de gouvernement peuvent être considérées comme des produits de l'état social des différents peuples, car lorsque cet état se

[1] Voy. S. Aug., *De civ. Dei*, XIX, XIV : *Qui imperant serviunt eis quibus videntur imperare;* et Bellarmin : *Principes terræ sunt proreges vel potius ministri principales.* (*De offic. princ. christ.*, lib. I.)

modifie, il est impossible que cette modification n'entraîne pas à sa suite quelque changement dans la forme de l'autorité. Cette doctrine vraiment chrétienne et philosophique donne à l'historien le moyen de juger les institutions de chaque peuple et de chaque siècle, sans obéir à ces aveugles préjugés et à ces passions posthumes qui faussent si souvent la physionomie de l'histoire. Ceux qui insultent les institutions du moyen âge sont aussi aveugles que ceux qui voudraient les restaurer dans le monde moderne. C'est pourquoi, à travers la grande évolution des peuples, il faut toujours chercher la pensée providentielle, qui permet la chute de certaines institutions dont le rôle est épuisé, et qui en fait surgir de nouvelles proportionnées aux besoins nouveaux. Mais ce serait une grave erreur de croire que le simple passage d'une institution à une autre peut représenter un progrès réel dans la vie d'un peuple. De nos jours les multitudes s'imaginent que la forme républicaine doit réaliser tous les progrès. Sans discuter les avantages et les inconvénients de ce régime, il est permis d'affirmer qu'on s'arrête trop souvent aux simples apparences, qui sont parfois bien trompeuses. D'après les principes catholiques, le progrès véritable doit se reconnaître à des signes plus certains. Les lois ne contiennent qu'une application partielle des grandes vérités du droit naturel ; le progrès consiste à réaliser de plus en plus par les lois ces vérités suprêmes, en établissant chaque jour une conformité plus grande entre ce qui doit être et ce qui est, entre la justice et la légalité. Il appartient au législateur de tenir compte de toutes les circonstances, afin d'éviter toute mesure précipitée, et saint Thomas lui-même n'admet point qu'on puisse aspirer à la perfection absolue des lois, puisque ces lois doivent être appliquées à des hommes imparfaits. Mais le progrès véritable, c'est la marche ascendante de l'humanité vers la perfection infinie, suivant la parole de Jésus : « Soyez parfaits comme mon Père céleste est parfait. »

Cette idée du pouvoir est si conforme à la dignité humaine et aux doctrines de l'Église, qui sont, quoi qu'on en dise, les vraies doctrines de progrès, que lorsqu'un prince n'agit pas conformément à cette idée, qui est la raison d'être de son autorité souveraine, et lorsqu'il n'exerce pas cette autorité pour le bien de la société, des théologiens comme Suarez et Bellarmin ont été jusqu'à dire que la légitimité même de son pouvoir cesserait d'exister, et que les sujets auraient le droit de pourvoir à leurs intérêts. C'est la même idée qu'exprimait M. de Bonald lorsqu'il disait : L'obéissance passive « n'empêche pas qu'on ne puisse se révolter contre le prince, lorsqu'on peut espérer de mettre fin à la tyrannie, et de rétablir l'ordre légitime de la société ; et ces tentatives, souvent infructueuses parce

que l'homme ne connaît pas l'heure et le moment des desseins de Dieu, finissent par détrôner le tyran lorsque sa mission est remplie, et que la verge doit être brisée et jetée au feu [1].

Les écrivains qui, dans le but de fortifier l'autorité, avaient faussé, sans trop s'en apercevoir, l'idée chrétienne du pouvoir souverain, s'étaient inspirés de cette pensée que le pouvoir du prince fût semblable à celui du père de famille. Les conséquences de cette théorie sont fort graves. En effet, de même que les enfants n'ont pas le choix de leur père, de même les peuples n'auraient jamais, dans aucun cas, le choix de leur souverain ; de même que le père est le maître absolu de son patrimoine, de même le prince est le maître de son État; de même que le père de famille peut administrer ses affaires sans consulter ses enfants, de même le souverain peut administrer sans contrôle les affaires publiques [2] ; de même que les serviteurs de la maison reçoivent les ordres du chef de la famille, dont ils dépendent directement et envers lequel ils sont uniquement responsables de leurs actes, de même les fonctionnaires de l'État dépendent directement du souverain et n'ont aucune responsabilité devant la nation. Telles étaient les conséquences d'une doctrine, dans laquelle une école célèbre avait cru trouver le véritable fondement de la souveraineté, et de Bonald n'hésitait pas à affirmer cette doctrine par ces paroles : « C'est parce que les pères ne doivent rien à leurs enfants, que les enfants ne peuvent directement rien sur leurs pères, et que Dieu s'est réservé la punition des pouvoirs [3]. » Saint Jean Chrysostome donne une idée bien plus large et plus élevée de l'origine divine du pouvoir : « Tout prince, dit-il, est-il donc établi par Dieu? On ne peut dire cela, et nous ne parlons point du prince, mais de l'autorité elle-même [4]. » Et saint Thomas n'hésite pas à déclarer que « le prince légitime est celui qui a surtout en vue le bien de ses sujets [5] ». On voit par là quel est aux

[1] *Pensées sur divers sujets*, p. 185.

[2] « Un prince souverain, dit Haller, n'est qu'un homme opulent, surtout en fonds territoriaux, puissant, et par conséquent indépendant; les sujets n'ont rien de commun entre eux, si ce n'est leur maître. Le prince peut disposer des impôts suivant son bon plaisir, sans être obligé d'en rendre compte à qui que ce soit, etc. » (V. *Restauration des sciences politiques*, de Haller, t. II, p. 231; t. III, p. 75 et p. 318.)

[3] *Essai analyt. sur les lois natur. de l'ordre soc.* Paris, 1817, p. 16. De Bonald dit ailleurs : « Quand le pouvoir est constitué dans une entière indépendance des hommes, il est dans ses lois naturelles, il est dans sa nature, dans la nature de la société, il est divin, car Dieu est l'auteur de toutes les lois naturelles de l'État. Ainsi le pouvoir d'un père sur ses enfants, etc. » (*Obs. sur l'œuvre de Mme de Staël*, p. 71.)

[4] *In epist. ad Rom.*, c. XIII, *homil.* XXIII.

[5] *Ille legitimus est rex qui principaliter bonum subditorum intendit.*

yeux des chrétiens le véritable sens de cette grande et religieuse formule : *Par la grâce de Dieu*, qui figure encore dans les décrets des souverains, et qui rappelle aux princes l'origine de leur pouvoir et la condition de leur légitimité.

Mais l'Eglise, qui exclut les doctrines absolutistes sur l'autorité souveraine, n'admet pas davantage les théories anarchiques et non moins oppressives qui fondent la légitimité du pouvoir sur l'élection populaire. Les doctrines du christianisme représentent entre ces deux extrêmes la vraie liberté ; elles n'excluent ni l'hérédité ni l'élection, mais elles posent comme condition indispensable à la légitimité du pouvoir l'exercice de ce pouvoir pour le bien de la société. Aujourd'hui, à vrai dire, les abus de pouvoir ne sont plus guère à redouter de la part des dynasties ; on a substitué, en effet, à peu près partout au pouvoir des princes exercé sous le contrôle des peuples la souveraineté d'un être impersonnel, l'État, et chaque jour on nous parle des droits de l'État, sans nous parler jamais de ses devoirs, de même qu'on affirme à chaque instant les droits de la démocratie, sans nous expliquer quelles sont les obligations corrélatives de ces droits. Dans la grande anarchie intellectuelle et morale de notre époque, l'idée d'obligation est obscurcie, et l'idée de droit est corrompue. On supprime l'obligation, parce qu'elle implique un sacrifice, et on célèbre le droit, en supposant que le droit consiste uniquement dans la satisfaction accordée à l'ambition effrénée du pouvoir, ou aux passions de la multitude. L'Église reste gardienne des véritables notions de devoir et de droit, et elle rappelle aux gouvernements et aux peuples les grandes nécessités morales qu'on ne peut violer sans troubler profondément l'ordre social. Mais pour remplir cette mission, l'Église a besoin de rester en dehors et au-dessus des partis, et le Saint-Siège ne consent point à associer la cause de la religion à celle d'institutions périssables. Dans les siècles de foi, lorsqu'un différend éclatait entre un prince et son peuple, la Papauté remplissait, avec le consentement et par la volonté du monde chrétien, le rôle d'arbitre suprême, en appliquant à tous les régimes les lois d'éternelle justice, et en jugeant à la fois les souverains et les sujets. De nos jours le Saint-Siège ne revendique plus ce grand rôle qu'il a rempli glorieusement, mais il se borne à demander à tous les régimes l'indépendance de la conscience religieuse et le libre exercice de la haute mission confiée par Dieu à son Église. Les gouvernements qui s'appellent libéraux, mais qui n'offrent à nos yeux qu'une pitoyable contrefaçon de la liberté, s'imaginent qu'il est de leur intérêt de combattre l'Église, et ils l'accusent d'être l'ennemie des institutions libérales. Nous avons montré de quelle façon large et pratique l'Église entend la légitimité

du pouvoir. Voyons maintenant s'il est vrai que l'Église professe des principes exclusifs à l'égard des institutions modernes, et nous arriverons peut-être à découvrir que l'Église a devancé de plusieurs siècles les hommes d'État et les pouvoirs politiques dans la voie de la liberté.

II

L'Église ne professe d'aversion pour aucune forme de gouvernement. Suarez, après avoir enseigné avec saint Thomas, que l'autorité, considérée en elle-même, est d'origine divine, déclare que la détermination de cette autorité, dans ses différentes formes, dépend de l'arbitre humain : *Licet hæc potestas absolute est de jure naturæ, determinatæ ejus ad certum modum potestatis et regiminis est ex arbitrio humano*[1]; et il développe ailleurs cette idée, d'une façon plus pratique : *Diversæ provinciæ vel nationes, diversos etiam gubernationis modos elegerunt; et nulla illarum contra rationem naturalem aut contra immediatam institutionem Dei operatur*[2]; et Almain s'explique encore plus clairement : « Il n'y a aucun pouvoir civil ou royal qui ne puisse changer de forme, car tout pouvoir semblable est institué par le simple droit positif, et peut, par conséquent, être changé[3]. » Mais ce qui est plus remarquable, c'est la préférence explicite accordée par les grands théologiens au régime tempéré, à l'exclusion des formes absolues. C'est d'abord saint Thomas qui se prononce nettement sur cette question, et rien n'est plus erroné que d'attribuer au Docteur angélique des tendances vers l'absolutisme. Il faut, en effet, toujours distinguer dans les œuvres de ce grand génie les démonstrations qui s'appliquent à des thèses d'une vérité absolue, de celles qui traitent des questions pratiques. Saint Thomas a pu, en considérant la perfection du gouvernement divin, déclarer que le gouvernement absolu, en admettant la perfection chez celui qui gouverne, est le plus parfait, au point de vue idéal; mais il faudrait n'avoir jamais lu les écrits de saint Thomas, pour affirmer qu'il ait jamais proposé cet idéal comme un modèle pratique. En traitant de la constitution belge et des libertés modernes, nous avons rappelé que saint Thomas admet pour le législateur la nécessité de faire des lois qui s'appliquent « *à la multitude des hommes et non pas à la vertu des parfaits* ». Le grand docteur qui se montre si large sur le terrain législatif n'est pas moins large sur le terrain politique, et il exprime, à plusieurs

[1] *De leg.*, c. IV.
[2] *Defens. Fid. Cath.*
[3] *De potest. ecclesias. et laicæ*, quæst. I, c. V, et quæst. III, c. VII.

reprises, son avis sur le meilleur des régimes qui peuvent être appliqués aux peuples : « *Est autem regimen ex istis commixtum* (c'est-à-dire de monarchie, d'aristocratie et de démocratie), QUOD EST OPTIMUM ; *et secundum hoc sumitur lex, quam majores natu simul cum plebibus sanxerunt*[1]. » Le concours du peuple à la formation des lois est ici indiqué, comme on voit, comme un des éléments d'un régime que saint Thomas juge excellent. Il s'exprime ailleurs avec plus d'insistance : *Talis est* OPTIMA *politia bene commixta ex regno, in quantum unus præest, et ex aristocratia in quantum multi principantur secundum virtutem, et ex democratia, id est potestate populi, in quantum ex popularibus possunt eligi*[2]. Et saint Thomas ajoute que ce régime, qui fut établi chez les Juifs, est « d'institution divine ». N'est-il pas aussi admirable de revoir l'idée d'une véritable aristocratie, si bien définie dans le sens du mot grec, par le grand docteur, qui veut que les degrés du pouvoir soient proportionnés aux degrés de vertu? N'y a-t-il pas dans ces paroles que nous venons de citer tout un résumé de droit constitutionnel, et osera-t-on dire encore que l'Église est l'adversaire des gouvernements libres. Mais il faut citer un Jésuite, car n'est-ce pas au nom de la liberté qu'on persécute aujourd'hui la Compagnie de Jésus : « *Regimen temperatum ex omnibus tribus formis*, écrit Bellarmin, *propter naturæ humanæ corruptionem utilius est quam simplex monarchia*[3]. » Ces paroles, écrites à la fin du seizième siècle, ne montrent-elles pas quelle était la liberté d'esprit dont jouissaient les grands docteurs chrétiens?

L'esprit de vraie liberté qui règne dans l'Église ne se manifeste pas seulement par l'acceptation des différentes formes de gouvernement, mais aussi par l'accord du Saint-Siège avec les États dont la législation admet les plus amples libertés. Il n'est pas nécessaire de rappeler les déclarations explicites du Souverain Pontife, au sujet de la constitution belge. Le Saint-Siège n'admet point sans doute l'égalité entre la vérité et l'erreur ; il pratique le principe exprimé avec une si rigoureuse exactitude par M. de Montalembert, lorsqu'il disait : « J'admets pleinement la distinction consacrée entre l'intolérance dogmatique et la tolérance civile : je tiens que la liberté morale donne à l'homme la *faculté* de choisir entre le bien et le mal, mais non le *droit* de choisir le mal; et pour éclairer et déterminer mon choix je ne veux écouter que l'Église et non l'État. » Et le grand catholique ajoutait ces paroles qui semblaient un commentaire anticipé de ce *Syllabus*, si mal compris par la plupart des publicistes

[1] *Sum. theol.*, Iª IIªᵉ, quæst. IX, art. 4.
[2] *Ibid.*, quæst. CV, art. 1.
[3] *De Rom. Pont.*, I, IV.

de notre époque : « Ce que j'aime et ce que je désire, c'est la liberté réglée, contenue, ordonnée, tempérée, la liberté honnête et modérée. » Un journal, connu par son attachement aux formules dogmatiques, écrivait en 1873 : « Lorsque après de grandes révolutions, l'unité religieuse a été fractionnée, *la liberté est alors le droit commun* et de ceux qui croient posséder la vérité et de ceux qui la cherchent. Et ce droit n'est autre chose que le moyen de revenir à l'unité par les voies de la libre discussion et de la possession [1]. » M. de Bonald n'est pas moins explicite que M. de Montalembert : « La tolérance qui signifie support et qui n'est pas synonyme d'indifférence est celle que la sagesse conseille et que la religion *prescrit;* elle consiste à supporter l'erreur tant qu'on ne pourrait la détruire sans s'exposer à des maux plus grands que ceux que l'on veut empêcher [2]. » Et une revue célèbre, qui a longtemps été considérée comme un texte autorisé dans des controverses semblables, écrivait ces paroles : « Bien loin qu'on puisse considérer toujours comme un mal d'accorder la liberté du mal, on peut dire nettement que cela est faux dans un grand nombre de cas. La loi humaine ne peut défendre tout ce qui est mal. C'est là un privilège de cette loi immaculée que Dieu a écrite au fond du cœur de l'homme et qui convertit les âmes. Cela posé, si un gouvernement catholique dit à l'Église : « Les conditions de ce pays sont telles, qu'en cher- « chant la perfection je tomberais au contraire dans tous les maux, » l'Église ne lui demandera certes pas l'impossible, que Dieu même ne saurait demander [3]. » Et dans ce même recueil, on trouve cette déclaration : Que rien n'empêche un chrétien de professer « avec sa conscience de catholique le libéralisme politique [4] », car, ajoute cette revue, « d'excellents catholiques, comme O'Connell, Montalembert, Lacordaire, Balmès, ont été appelés libéraux ».

Mais si la liberté politique et la tolérance civile n'ont rien à craindre de l'Église, la liberté scientifique n'est pas moins assurée de la protection de l'autorité religieuse. Sans doute l'Église n'admet point qu'on puisse, au nom d'une science qui veut être positive, nier l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, et les vérités chrétiennes qui, de l'aveu même des savants positivistes, n'appartiennent pas au domaine de leurs observations et de leurs expériences. Mais, quant à prendre parti pour telle ou telle école, pour tel ou tel système à l'exclusion de tous les autres, ce n'est point là la tradition du Saint-Siège, et les Papes qui ont favorisé parfois une école philoso-

[1] *Univers,* 1873.
[2] De Bonald, *Mélanges.*
[3] *Civ. cattolica,* sér. IV, t. I, p. 279.
[4] *Civ. cattolica,* sér. I, t. I, p. 524.

phique n'ont jamais voulu par là condamner les autres écoles. Le pape Pie IX faisait adresser aux professeurs de l'université de Lille une lettre dans laquelle on lisait l'exhortation suivante : « Sa Sainteté veut et désire que les catholiques ne s'épuisent pas en querelles intestines sur des opinions libres; mais que, tout en suivant peut-être des systèmes divers, ils consacrent en commun leurs efforts à combattre le matérialisme et les autres erreurs de notre temps;... les controverses qui ont été soulevées de nouveau, à une époque récente, se rapportent à des *doctrines purement philosophiques*, sur lesquelles les écoles catholiques sont et peuvent être d'un avis différent, vu que l'autorité suprême de l'Eglise n'a jamais porté en faveur de l'une *un jugement* qui exclut *l'autre*... Lesdits autres systèmes en effet, non moins que celui-ci, ont l'assentiment de beaucoup de personnes à la fois catholiques et savantes; de plus, tous ont acquis droit de cité dans cette ville même, qui est la capitale du monde catholique, et dans ses principales écoles pontificales. » Aujourd'hui Léon XIII, qui a inauguré, avec une sollicitude digne de sa grande âme, la restauration de la philosophie dans les écoles catholiques, a indiqué en même temps l'étude des œuvres de saint Thomas, comme le moyen le plus efficace de fortifier les intelligences contre les courants de la négation et du doute. C'est par une pensée profonde que le Pape a voulu remettre en honneur cette grande philosophie, qui embrasse toutes les connaissances primaires et qui saura se renouveler au contact des besoins nouveaux [1]. Ce n'est certes point une philosophie semblable qui diminuera la liberté de l'intelligence; loin de là, en ramenant les esprits aux principes suprêmes de la certitude, en établissant les points fixes autour desquels doivent s'agiter les controverses pour ne point tomber dans l'anarchie intellectuelle et morale, en réveillant le glorieux souvenir des grandes et libres disputes du moyen âge, cette philosophie aura certainement pour résultat de vivifier l'apologétique chrétienne et de lui rendre son ancienne grandeur.

C'est ainsi que l'Église défend par ses doctrines la vraie liberté; par sa doctrine sur l'autorité, elle détermine le véritable but du pouvoir et les conditions de sa légitimité, en condamnant la tyrannie des princes aussi bien que celle des multitudes [2] ; par la voix de ses

[1] Voy. l'intéressant discours prononcé à l'académie de Saint-Thomas d'Aquin, à Naples, par l'abbé Talamo, professeur de philosophie à l'académie du Palais Spada, fondée sous les auspices de Léon XIII. Ce discours a pour titre : *Il rinnovamento del pensiero tomistico e la scienza moderna*. Siena, 1878.

[2] Voy. aussi, sur les doctrines relatives au pouvoir, l'admirable *Traité du droit naturel*, du P. Taparelli d'Azeglio, de la Compagnie de Jésus. Palerme, 1877.

plus grands docteurs, elle signale comme le meilleur des régimes celui qui attribue une part proportionnée d'influence à toutes les classes de la société; tout en déclarant que la vérité est immuable et que l'erreur ne peut avoir en principe aucun droit, elle admet, en raison de l'imperfection humaine, une large tolérance civile, suivant les conditions des différents peuples. Enfin, elle laisse à la spéculation philosophique la liberté dont elle a besoin, et elle exige uniquement des philosophes qu'ils ne perdent point de vue ces lumières d'en haut, qui doivent éclairer et conduire l'esprit humain dans la recherche du vrai.

III

C'est à la fois à l'Église, aux gouvernements et aux peuples qu'il appartient de recueillir les fruits de ces principes, d'une vérité si large et si féconde et d'éprouver les heureux effets de cette conduite, si remplie de sagesse et de charité. N'est-ce point justice que l'Église, qui professe ces principes et qui les pratique avec une si profonde intelligence, soit la première à être récompensée des bienfaits qu'elle apporte au monde par ses doctrines et par ses actes? L'Église qui a défendu le libre arbitre humain contre le fatalisme matérialiste de toutes les époques, n'a-t-elle point acquis par là des droits évidents à la reconnaissance éternelle de l'homme, dont elle a défendu le plus précieux trésor, la liberté de son âme, suivant l'expression du Dante :

Lo maggior don che Dio per sua larghezza
Fesse creando, ed alla sua bontate
Più conformato e quel ch' Ei più apprezza
Fu della volontà la libertate [1]...

Elle a affranchi l'homme du joug de ses passions, en lui donnant cette liberté véritable, dont la définition a été donnée par le génie païen de Cicéron : *Quid libertas nisi facultas faciendi ut velis? quis autem facit ut velit nisi qui recta facit?* Au point de vue social, elle a établi la véritable égalité entre tous les hommes, et la véritable fraternité en imposant à l'homme comme le premier devoir, après l'amour de Dieu, l'amour de ses semblables. Au point de vue politique, elle a montré que le pouvoir n'est pas un vain privilège, et qu'il n'a sa raison d'être que dans les bienfaits qu'il assure aux peuples. Quelle est la philosophie qui ait jamais rendu à l'humanité de pareils services? et comment peut-on affirmer aujourd'hui que les gouvernements et les peuples peuvent se passer de l'Église, de ses

[1] *Divina commedia.* Parad., c. v.

vivifiantes doctrines et de ses enseignements civilisateurs? Ah! sans doute les gouvernements et les peuples peuvent proclamer dans leur orgueil que l'Église a fait son temps, que la société n'a plus besoin de ses secours maternels, que le monde moderne, dans sa virile audace, veut marcher avec une pleine indépendance dans la voie du progrès. Mais ces affirmations hautaines ne changent rien à la réalité des choses. La liberté, lorsqu'elle n'est plus animée par le souffle du christianisme, ne tarde pas à se corrompre et à dégénérer en licence; l'égalité, lorsqu'elle perd sa signification chrétienne, n'est plus qu'un niveau brutal, qui déprime les intelligences et qui abaisse les cœurs, en supprimant tout ce qu'il y a de noble et d'élevé non pas seulement dans la société, mais dans la nature humaine; la fraternité enfin, lorsqu'elle n'a plus pour bien l'idée du Père céleste qui gouverne la grande famille d'ici-bas, n'est plus qu'une parole dérisoire, qui n'empêche pas les peuples d'être toujours armés les uns contre les autres, et les enfants d'une même patrie de s'entre-déchirer mutuellement et d'épuiser leurs forces dans des luttes sans honneur et sans profit.

Un évêque a dit récemment, en parlant de la situation de la France : « Les élections prochaines se feront sur le terrain des libertés publiques. » On peut élever cette parole à une signification plus haute, en affirmant que la lutte entre la révolution et l'Église est tout entière sur le terrain de la liberté. La révolution, qui est une négation, est avant tout une force destructive; lorsque, par hasard, elle interrompt l'œuvre de destruction qui lui est propre, lorsqu'elle fonde quelque chose de durable, qu'on le remarque bien, ce n'est pas au nom de ses propres principes qu'elle parvient à établir ce nouveau régime ou cette institution nouvelle, c'est, au contraire, malgré ses principes, et en prenant pour base, dans une mesure plus ou moins large, les principes de la civilisation chrétienne. Avec les doctrines de la révolution, prises dans leur ensemble, il n'y a plus d'autorité ni de liberté possibles; disons le mot, il n'y a plus de société. C'est pourquoi jamais les principes de la révolution n'ont reçu une application totale, car jamais le mal n'a totalement triomphé du bien. Les doctrines révolutionnaires sont la négation de la liberté individuelle, aussi bien que de la liberté sociale et de la liberté politique, car elles placent l'individu sous l'empire de ses passions, la société sous le joug d'une fatalité aveugle, et le citoyen, sous le despotisme des majorités. L'Église a tellement pénétré, quoi qu'on en dise, dans tout l'organisme social, que chaque coup porté contre ses droits est un coup porté contre la liberté. Il faut reconnaître d'ailleurs que les adversaires de l'Église n'osent plus guère méconnaître son importance, et la vivacité des attaques dont elle est

l'objet est la preuve la plus éloquente de sa puissante vitalité. Quel est aujourd'hui le gouvernement, quel est le peuple qui ne méconnaît la force extraordinaire de cette institution qui date de dix-huit siècles, et qui n'en garde pas moins toute sa jeunesse et toute sa vigueur? Est-ce le gouvernement allemand qui déplorait naguère, par la bouche du ministre des cultes, la continuation du conflit religieux, et qui prévoyait que ce conflit aurait des conséquences très funestes pour la paix de l'État? Est-ce le gouvernement français, qui a cru devoir s'armer de tout le despotisme des législations passées contre les associations religieuses? Est-ce le gouvernement russe, qui consent enfin à traiter avec Rome? Est-ce le gouvernement italien, qui ne peut avoir oublié les paroles de Cavour : « Il est *essentiel* à la fusion complète des populations, que la paix soit rétablie entre l'Église et l'État[1]? » Donc l'influence de l'Église n'est pas en train de s'effacer, et on peut se demander comment Draper, après avoir affirmé contre toute vérité que le catholicisme « affiche sa haine des institutions libres et des systèmes constitutionnels », puisse encore soutenir que la Papauté « tombe dans la faiblesse, que sa jeunesse ne peut être renouvelée et qu'il ne lui reste plus que la force du souvenir[2]. Bien loin de là, l'Église a tellement imprégné le monde de ses doctrines, que la société ne peut lutter contre l'Église, sans engager une lutte avec elle-même, avec tout ce qui fait sa force et son honneur. Elle ne peut toucher au catholicisme, sans violer la liberté de conscience; elle ne peut mettre la main sur les biens de l'Église, sans violer le droit de propriété; elle ne peut chasser l'Église de l'école, sans violer la liberté d'enseignement; elle ne peut supprimer les ordres religieux, sans violer la liberté d'association; en un mot, elle ne peut priver l'Église de son influence, sans encourager en même temps toutes les tendances dissolvantes de l'unité sociale.

Les catholiques ont donc raison d'avoir foi dans la liberté, et l'éloquence enflammée de Lacordaire exprimait cette confiance par ces nobles paroles : « Quelque chose haï depuis l'origine, blessé et sanglant depuis l'origine, a triomphé depuis l'origine de tous les obstacles humains; et ce quelque chose battu des flots, vous croyez qu'il périra par la liberté? Catholiques, croyez-moi, laissons à ceux qui n'ont foi que dans les princes de la terre les espérances de la servitude, et, notre crucifix sur la poitrine, prions et combattons; la liberté ne tue pas Dieu[3]. » Sans doute ce grand mot de liberté a

[1] *Œuvre parlementaire du comte de Cavour*, par Artan et Blanc, p. 633.

[2] *Les conflits de la science et de la religion*, par Draper, professeur à l'université de New-York, c. XIII.

[3] *Avenir*, 11 juin 1831.

été dénaturé d'une étrange façon. Est-ce là cependant une raison pour laisser à nos adversaires l'honneur d'usurper cette parole magique dont ils ont fait le drapeau de l'intolérance et du despotisme ? Un illustre évêque l'a dit : « Rien n'est plus dangereux que de rejeter la vraie et divine signification de ce mot, à cause de l'abus qu'on en a fait [1]. » La vraie mission des catholiques, c'est de prouver par leurs paroles et par leurs actes que là où est le Christ, là est aussi la liberté. C'est ce que les catholiques français sont en train de démontrer noblement dans la grande lutte qu'ils soutiennent contre l'oppression dont on voudrait les accabler. Durant les périodes de discussion des divisions fâcheuses éclatent parfois entre les serviteurs d'une même cause ; mais en face du danger commun les mots reprennent leur véritable sens, et l'accord se rétablit, et rien n'est plus admirable que ce spectacle des catholiques de France, luttant au cri de : Vive la liberté ! tandis que ce cri est considéré comme séditieux par les hommes qui se sont vantés jusqu'à ces derniers temps d'être les vrais libéraux. Lorsqu'on assiste à un pareil spectacle, il est permis d'espérer que le retour de l'opinion publique vers les catholiques et vers la liberté ne se fera pas trop attendre, et l'Église attend ce retour, avec cette patience calme qui est le meilleur signe de sa force. L'opinion publique a des égarements, et l'Église ne saurait se laisser conduire par elle ; mais le jour arrive où les éléments honnêtes reprennent le dessus et alors l'opinion publique se transforme : elle devient, suivant l'expression de saint Augustin, *opinio hominum de hominibus bene judicantium.*

En attendant c'est une gloire impérissable pour les ordres religieux de tomber avec les défenseurs de la liberté, et d'être bannis au moment où l'on voit revenir de l'exil les partisans des tyranniques folies de la Terreur. On dirait presque que la Providence a voulu réserver cette gloire à ceux qu'on accusait d'être les ennemis de la liberté et de l'État. Autrefois en effet on criait : A bas les Jésuites ! vive la liberté ! Aujourd'hui on crie à la fois : Vivent les Jésuites et vive la liberté ! et, pendant qu'on les chasse, c'est en même temps l'armée qu'on disloque et la magistrature qu'on poursuit. Ils tombent avec les institutions qui sont la base de la force et de la grandeur de l'État.

C'est qu'il faut ne pas connaître l'histoire pour accuser les ordres religieux d'être les ennemis de la société, au milieu de laquelle ils vivent. Un illustre orateur sacré de l'Italie, Mgr Schiaffino, bien digne de la haute confiance dont il est honoré par le chef de l'Eglise, a prononcé naguère une conférence sur les ordres religieux, et il a

[1] Ketteler, *Liberté, Autorité, Église*. Paris, 1862, p. 12.

pu nommer avec raison l'institution monastique *l'être qui ne meurt pas*. « Cette institution, dit Mgr Schiaffino, est en effet une de celles qui savent mieux se modifier et répondre à tous les besoins et à toutes les exigences honnêtes des différentes époques. En lisant l'histoire, on dirait que le moine a une sorte d'instinct pour deviner ce qui manque à son époque, et pour venir au secours des hommes de son temps [1]. » Et un protestant anglais, lord Napier, disait dans un discours récent prononcé à Edimbourg : « J'ai la conviction profonde, parfaitement établie et sincère que les ordres religieux de l'Eglise catholique sont les instruments les plus puissants et les plus parfaits de philanthropie publique. Dans le cours d'une vie remplie d'événements divers, j'ai eu la bonne fortune, dans plusieurs circonstances, d'entrer en relation avec quelques membres de ces ordres religieux, et d'avoir besoin de leur concours pour des œuvres de bienfaisance ; et j'ai toujours reconnu avec admiration, et parfois avec envie, l'habileté, le dévouement et la fermeté qu'ils apportaient dans l'exécution de fonctions pénibles, ayant pour but le soulagement de l'humanité souffrante ou coupable. »

En défendant les ordres religieux sans en excepter aucun, le Saint-Siège a donc défendu le droit et la liberté, et par la déclaration que les ordres religieux avaient faite, avec l'approbation du Saint-Siège et de l'épiscopat, en protestant de leur entière soumission au gouvernement de la république, ils n'avaient fait qu'appliquer une doctrine constante de l'Eglise, en écartant jusqu'au dernier prétexte invoqué en faveur de la persécution dont ils ont été l'objet.

Nous ne sommes point de ceux qui s'abandonnent à de vaines espérances, et nous ne croyons point que l'Eglise, qui a reçu sur cette terre une mission militante, puisse s'attendre ici-bas à cette victoire totale, qui ne doit avoir lieu, d'après les promesses divines, qu'à la fin des temps, et qui ne peut s'achever que dans un monde meilleur... Mais aujourd'hui ce qu'on voudrait refuser à l'Eglise, ce sont les moyens même de combattre, et on s'efforce d'arracher des mains de ses enfants les armes qui appartiennent de droit à tous les citoyens. C'est ici que les tentatives des adversaires du christianisme échoueront, car, dans cette lutte engagée entre le despotisme révolutionnaire et l'indépendance de la conscience chrétienne, c'est l'Eglise et la liberté qui triompheront.

Comte CONESTABILE.

[1] *Due conferenze sacre*. Roma, tipografia della Pace, 1880.

PHILIPPE DE COMMYNES

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS ET DES PUBLICATIONS RÉCENTES[1]

I

FIN DE LA CARRIÈRE POLITIQUE DE COMMYNES, PENDANT LES DERNIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE CHARLES VIII ET AU COMMENCEMENT DU RÈGNE DE LOUIS XII.

Au retour de son expédition d'Italie, Charles VIII séjourna longtemps à Lyon, et, au lieu de pourvoir à la défense des places qui lui restaient encore dans la péninsule, il ne pensait qu'à faire des joutes et des tournois. Cependant, au milieu de ses distractions, il gardait un profond ressentiment contre Ludovic le More, qui, moins par perfidie et malveillance que par crainte d'être détrôné par ce prince, auquel il avait de sérieux motifs de ne pas se fier, avait manqué à tous ses engagements. Le duc d'Orléans, fort mécontent d'avoir été contraint, par la ferme décision de Commynes, de lâcher sa proie au moment où il s'était cru sur le point de la saisir, pressait vivement Charles VIII de châtier Ludovic. Le roi céda d'autant plus volontiers à ses instances, qu'il n'ignorait pas que le duc, son héritier présomptif, entravait secrètement la marche de son gouvernement, se montrait hostile à ses conseillers, et faisait tous ses préparatifs pour lui succéder. Le prétexte était excellent pour l'éloigner. Il fut donc résolu que le duc se rendrait à Asti, à la tête d'un corps d'armée assez nombreux et composé de soldats d'élite[2].

Depuis le départ des Français, tout avait changé de face en Italie. La ligue qui ne s'était formée que dans un pressant danger, était sur le point de se dissoudre. Les Vénitiens avaient enlevé la

[1] Voyez le *Correspondant* des 10 et 25 octobre, 25 novembre et 10 décembre 1880.

[2] Muratori, XXIV, 35 A.

Polésine au duc de Ferrare et le menaçaient d'une entière destruction. Bien que le duc fût beau-père du duc de Milan, préférant sa sûreté et celle de ses enfants à l'amitié de son gendre, il se jeta dans les bras de Charles VIII et lui offrit cinq cents hommes d'armes et deux mille hommes de pied. Il avait en ce moment auprès de lui un autre de ses gendres, le marquis de Mantoue, ce renommé *condottiere*, qui avait commandé à Fornoue l'armée de la ligue, et qui, ayant eu fort à se plaindre des Vénitiens, s'était retiré à Ferrare, à la tête de trois cents hommes d'armes, pour défendre le duc contre les attaques de la Seigneurie. Jean de Bentivoglio, seigneur de Bologne, ennemi juré de Ludovic, offrait à la France tous les hommes d'armes et les gens de pied qu'il pouvait lever. Les Florentins, dans l'espoir qu'on leur rendrait Pise et les autres places qui leur avaient été enlevées par Charles VIII, promettaient huit cents hommes d'armes et cinq mille hommes de pied, entretenus à leurs frais. Les Orsini et le préfet de Rome, frère du cardinal de la Rovère, mettaient à la disposition du roi mille hommes d'armes. Assailli à la fois par toutes ces troupes auxiliaires et par le corps d'armée du duc d'Orléans, qui avait de plus en garnison dans Asti huit cents hommes d'armes et six mille hommes de pied, le duc de Milan eût été infailliblement renversé, et le royaume de Naples « se recouvroit de soi-même[1] ». Commynes nous apprend que, sur e point de tenter « cette belle adventure », qui, cette fois, et avec de tels éléments, ne pouvait, suivant lui, manquer de réussir, le duc d'Orléans, tout à coup, « mua de propos », et demanda à deux reprises, afin de ne pas porter seul le poids d'une si grande responsabilité, que l'affaire fût soumise au grand conseil, composé de dix ou douze membres. Commynes, qui en faisait partie, nous révèle qu'il fut conclu à l'unanimité que le duc partirait sur-le-champ, assuré qu'il était du concours de tous les princes et États ci-dessus désignés. Commynes vota donc pour l'expédition, sans qu'il dût lui en coûter de changer d'avis, puisque l'état des choses avait complètement changé en Italie. Il pouvait, sans scrupule, se prononcer en faveur du duc d'Orléans, en conciliant cette fois ses devoirs d'homme politique avec son envie bien naturelle de rentrer dans la faveur de ce prince. Mais soit que le duc d'Orléans cédât à des conseils secrets, soit qu'il jugeât plus prudent de ne pas quitter la France, au moment où la santé du roi, dont il était le plus proche héritier, semblait chancelante, il répondit, d'une manière évasive, qu'il ne pouvait partir pour sa propre cause, mais que si le roi le choisissait comme son lieutenant et lui donnait l'ordre formel

[1] *Mémoires de Commynes*, t. II.

d'entrer en campagne, il lui obéirait volontiers. Charles VIII éprouva d'autant plus de déplaisir de ce changement, qu'il avait eu le ferme espoir de se venger de Ludovic, grâce à l'appui des princes italiens qui lui étaient hostiles et aux intelligences que Jean-Jacques Trivulce avait ménagées dans le Milanais. Mais se souciant peu d'assumer en ce moment toute la responsabilité de l'entreprise, il répondit aux ambassadeurs florentins qui le pressaient de donner l'ordre de départ au duc d'Orléans, qu'il « ne l'enverroit jamais à la guerre par force ».

A propos de ce nouveau projet d'expédition en Italie, on a accusé Commynes de s'être déjugé, uniquement pour plaire au duc d'Orléans, après l'avoir sacrifié à Novare. Il est facile, comme il semble, de répondre à un tel reproche : lorsque Commynes, en apprenant la marche des Suisses qui se dirigeaient sur cette ville pour la secourir, précipita la conclusion d'un armistice, en attendant la signature du traité de paix à Verceil, il fit acte de haute prudence et de bon Français, car, en ce moment, notre armée était en pleine retraite, et l'armée de la ligue encore tout entière sous les armes. Il n'y avait donc pas à hésiter. Il fallait en finir au plus tôt et à tout prix avec les ambitieux projets du duc d'Orléans, qui n'eût pas manqué, avec le puissant renfort de vingt mille Suisses, de recommencer la lutte, et qui, selon toute apparence, eût compromis le salut de notre armée. Mais, après le départ des Français, un changement profond s'était opéré en Italie, les alliés de la veille étaient redevenus ennemis plus que jamais, la ligue était en grande partie dissoute, et Venise et Ludovic, qui n'avaient plus à cacher leurs ambitieux desseins, voyaient déjà se tourner contre eux les épées qui avaient été tirées pour leur propre cause.

Tant que Charles VIII vécut, il nourrit l'espoir de faire une seconde fois la conquête du royaume de Naples, en évitant les fautes qu'il avait commises et en ne négligeant rien pour en assurer le succès et la durée. Commynes est d'avis que cette nouvelle expédition, bien conduite et avec tous les éléments de division qui existaient alors en Italie, offrait toutes les chances de réussite. Sans parler de l'armée française, qui devait être mieux organisée et mieux approvisionnée que la première fois, quinze cents hommes d'armes italiens auraient été placés sous les ordres du marquis de Mantoue, l'ancien chef de l'armée de la ligue, avec les Orsini, les Vitelli, les la Rovère, pour lieutenants. Le brave d'Aubigny, qui s'était si bien montré en Calabre, se serait rendu à Florence pour y former un corps d'armée que les Florentins se chargeaient de lever à leurs frais. On devait d'abord s'emparer de Pise et des autres places de l'État florentin, qui en avaient été distraites et qui

eussent été remises sous sa domination. Puis les troupes alliées auraient envahi simultanément le royaume de Naples. Alexandre VI, revenu de ses préventions contre la France, envoya un messager secret à Charles VIII, pour l'assurer de ses bonnes dispositions. Ce fut Commynes qui l'introduisit dans la chambre du roi. Les Vénitiens se montraient prêts à se déclarer contre Milan. Le roi et la reine d'Espagne avaient signé une trêve avec Charles VIII, sans y comprendre la ligue italienne, qu'ils livraient de la sorte à sa merci; et, uniquement occupés d'une expédition contre les Maures, ils semblaient même très disposés à conclure avec le roi de France une bonne paix. Maximilien, fort irrité contre les Vénitiens qui avaient soustrait et essayé de soustraire à sa suzeraineté plusieurs de leurs possessions : Vérone, Vicence, Padoue, Trévise, relevant de l'Empire, s'était rapproché de Charles VIII, prêt à agir de concert avec lui pour partager les lambeaux de l'Italie. Savonarole, avec une hardiesse qui devait lui être fatale, prêchait publiquement que le roi retournerait en Italie, pour accomplir la mission que Dieu lui avait donnée de réformer l'Église avec l'épée et de chasser les tyrans. En même temps, il prédisait que si le roi manquait à cette sainte mission, Dieu le punirait cruellement; et, pour le presser de descendre en Italie, il lui écrivit plusieurs lettres qui tombèrent sous les yeux de Commynes. Mais, parmi tant de prédictions, qui frappèrent d'étonnement les contemporains, il en est une qui échappa au prophète, c'est que lui-même, un mois après la mort de Charles VIII, monterait sur un bûcher, martyr de la pureté de sa foi, de la noble audace de ses discours et de ses sympathies pour la France.

Tel est le tableau que nous trace la plume de Commynes à la fin de ses Mémoires, et telles furent les dernières pensées de Charles VIII, lorsque la mort vint le surprendre le 7 avril 1498. Depuis huit jours Commynes se trouvait à Argenton. Il se hâta de revenir à Amboise; et, pendant cinq ou six heures, il resta à genoux, en oraison, auprès du corps de son maître, tandis que « tout homme couroit vers le duc d'Orléans, à qui advenoit la couronne comme le plus prouchain ».

Loin de garder le moindre ressentiment contre ce prince pour avoir été enfermé par ses ordres dans une cage de fer, Commynes, à propos de sa mort, a trouvé quelques lignes d'une exquise délicatesse de sentiment et qui lui font le plus grand honneur : « La plus humaine et doulce parole d'homme que jamais fust, estoit la sienne; car je croy que jamais à homme ne dict chose qui luy deubst deplaire. » Puis il ajoute ces nobles paroles : « Je croy que j'ay esté l'homme du monde à qui il a plus fait de rudesse; mais

cognoissant que ce fut en sa jeunesse, et qu'il ne venoit point de luy, ne luy en sceuz jamais mauvais gré. » En énumérant les réformes que méditait le jeune roi, peu de temps avant sa mort, pour le soulagement de ses sujets : réformes dans l'Église, dans les impôts, dans les finances, dans l'administration de la justice, Commynes n'oublie pas un touchant détail. Charles VIII, à l'exemple de saint Louis, son aïeul, donnait des « audiences publicques, où escoutoit tout le monde, par espécial les pauvres, et si faisoit de bonnes expéditions ».

Le lendemain de la mort de ce prince, Commynes se présenta à son successeur. Il avait lieu d'espérer que Louis XII, pour qui il avait tant de fois conspiré, pour qui il avait perdu ses hautes fonctions et une partie de sa fortune, pour qui il avait, pendant près de trois ans, langui à Loches, dans une cage de fer et dans la tour carrée de la Conciergerie, lui tiendrait compte de son dévouement. Mais Louis XII, en ce qui touche Commynes, songeait bien moins à récompenser les services rendus au duc d'Orléans, qu'à venger ses injures. Le vote récent de Commynes en faveur de l'expédition dans le Milanais n'avait point effacé de son esprit le souvenir de Novare, et, disons-le, il ne lui pardonna jamais de lui avoir fait subir cet échec. Toujours il le tint pour suspect et ne lui rendit qu'un semblant de faveur. C'est avec un sentiment de tristesse bien plus que d'amertume que notre historien nous raconte l'accueil que lui fit Louis XII : « Quand j'eus couché une nuict à Amboise, j'allay devers ce roy nouveau de qui j'avoye esté aussi privé que nulle autre personne, et pour luy avoye esté en tous mes troubles et pertes : toutes fois pour l'heure ne luy en souvint point fort. » Puis aussitôt, avec un sentiment d'équité et d'impassibilité qui fait le plus grand honneur à l'historien, il rend pleine justice aux premiers actes qui signalèrent l'avènement du nouveau monarque, notamment le scrupule qu'il mit à maintenir la plupart des officiers amovibles de son royaume dans leurs fonctions. « Et tout cela luy fut bien séant », ajoute Commynes. Quant à lui, il garda son office de conseiller du roi, et, en cette qualité, il assista à Reims, au sacre de Louis XII (27 mai 1498), probablement aussi à l'entrée solennelle à Paris, le 2 juillet de la même année. Lorsque les Vénitiens envoyèrent un ambassadeur extraordinaire, Pietro Stella, auprès du nouveau roi, pour le féliciter de son avènement, l'envoyé de la Sérénissime ne manqua pas d'aller saluer Commynes, et celui-ci lui donna l'assurance que son maître serait fort l'ami des Vénitiens.

Le 26 juillet suivant, c'est-à-dire quatre mois à peine après l'avènement de Louis XII, on voit siéger Commynes pour la der-

nière fois au grand Conseil [1]. A partir de ce moment on ne trouve plus trace de sa présence à la cour pendant plusieurs années. Il y a tout lieu de croire que, mécontent de n'être pas appelé à la tête des affaires, il se mêla de quelque intrigue contre le maréchal de Gyé, alors tout-puissant, ce qui lui attira une nouvelle disgrâce. Il se retira dans sa terre d'Argenton, pendant cinq ou six ans, attendant avec impatience la chute du maréchal. Ce fut dans cette retraite que vinrent le surprendre plusieurs nouvelles de nature à piquer vivement sa curiosité : la rapide conquête du Milanais, presque aussitôt perdu et aussitôt reconquis ; la fuite de Ludovic le More dans le Tyrol, sous un costume de moine, son arrestation et sa captivité dans ce même château de Loches, où lui, Commynes, avait « tasté » des cages de fer de Louis XI; puis la conquête du royaume de Naples, aussitôt suivie de désastres semblables à ceux que l'on avait vus sous Charles VIII; puis ces traités de Blois, bien plus désastreux encore pour la France que la perte de Naples. Que de graves et tristes sujets de méditations pour le grand politique frappé d'impuissance par sa disgrâce, et qui n'avait pas même la consolation de pouvoir lutter contre l'impéritie de ses ennemis pour diminuer l'étendue de nos désastres! Non, on peut le dire hardiment, si Commynes avait siégé au conseil du roi, il n'eût jamais signé ces honteux traités de Blois, qui détruisaient ce qu'il y avait eu de plus utile et de plus grand dans l'œuvre de Louis XI, en démembrant une partie de la France au profit de l'héritier présomptif de la maison d'Autriche, du descendant de Charles le Téméraire, de ce prince qui devait être plus tard Charles-Quint.

Sept années s'étaient écoulées depuis la retraite de Commynes à Argenton, lorsque lui parvint la nouvelle de la disgrâce de son implacable ennemi, le maréchal de Gyé. C'était une vengeance d'Anne de Bretagne. Cette princesse, lors d'une grave maladie de Louis XII [2], le croyant perdu sans ressource, avait fait charger sur trois ou quatre bateaux tout ce qu'elle possédait de plus précieux, pour le mettre en sûreté à Nantes, et le maréchal avait eu l'audace de faire arrêter ces bateaux. La Bretonne, qui n'était pas femme à pardonner un tel outrage, poursuivit le maréchal à outrance et entraîna sa chute. Il fut traduit devant le parlement de Toulouse, pour forfaiture et suspendu pour cinq ans de ses fonctions de maréchal de France. Avoir été l'ennemi d'un tel homme devint un titre de faveur auprès de la reine. Elle se souvint que Commynes était une de ses victimes, et elle lui prêta dès lors tout son appui

[1] Archives nationales, Parlement, grand conseil. Registres de 1407 à 1505. (Éd. Dupont.)

[2] Louis XII avait épousé la veuve de son prédécesseur, le 8 janvier 1499.

pour le faire rentrer en grâce. Le bruit avait couru que la France allait porter la guerre en Flandre, pour y rétablir le droit de ressort du parlement de Paris, auquel avait renoncé pour dix ans Charles VIII, par lettres royales dans lesquelles figurait Commynes, comme témoin. Connaissant mieux que personne les affaires de Flandre, le seigneur d'Argenton pensa que sa présence pourrait être utile au roi. Il comptait sur l'influence de sa belle-sœur, Mme de Polignac et de Beaumont, attachée à la maison de la reine [1], et sur l'amitié de son ancien complice, le cardinal Georges d'Amboise, en ce moment légat du pape en France, et au comble de la faveur auprès de Louis XII. Enfin il savait qu'un autre homme qui avait aussi conspiré avec lui sous la minorité de Charles VIII, Geoffroy de Pompadour, avait intercédé vivement en sa faveur, lors d'un voyage que le roi avait fait à Lyon depuis quelques mois. Un seigneur de la cour, dont nous n'avons pu découvrir le nom, et qui était sans doute de ses amis, lui envoya un messager pour l'engager à se rendre au Plessy-lès-Tours, l'assurant « que le roy lui feroit bonne chère ». Commynes s'empressa d'accourir. Louis XII, en effet, lui fit très bon accueil, lui donna trois longues audiences, l'invita même à dîner, mais ne lui laissa rien espérer d'une manière certaine. De son côté, Commynes garda la plus grande réserve et n'osa lui dire mot de ce qu'il espérait de sa faveur. La reine était absente; elle voyageait en Bretagne. Le seigneur d'Argenton, qui l'avait connue jeune fille à la cour de son père François II, et qui avait conservé avec elle des relations assez intimes, à en juger par le ton des lettres qu'il lui écrivait, s'empressa de lui annoncer quel bon accueil il avait reçu du roi, grâce à elle. « Ce commencement de bien, lui disait-il, me vient pour l'honneur de vous, et est bien en vostre puissance d'en faire bonne issue. Et si propos ne change, ajoutait-il, (le roi) me veut mettre en lieu où je pourroye faire service, » mais si vous n'y aidez et ne l'avez pour agréable, « il ne s'y voudroit point employer... Et si sa pensée est comme sa parole, madame, ce que je crois, je m'en dois contenter, car le tout dépend de vous, madame, et s'il cuidoit que n'y eussiez nulle affection, combien qu'il ait bien affaire de compaignie, si doubté-je que je demeurerois chez moy à faire mes vignes ».

Or, pour un ambitieux et un homme d'action tel que lui, cultiver ses terres, tailler ses ceps, était la chose du monde qui lui souriait le moins. Aussi, rentré à la cour, fit-il jouer tous les ressorts pour ne plus la quitter et pour y jouer un rôle digne de lui. Six jours

[1] Jean de Polignac, seigneur de Randon et de Beaumont, avait épousé Jeanne de Chambes, sœur d'Hélène de Chambes, femme de Philippe de Commynes.

après cette première lettre à la reine, il lui en écrivait une seconde, pour lui annoncer qu'il gagnait du terrain, qu'il n'avait qu'à se louer des bons offices de Georges d'Amboise, qu'il comptait beaucoup sur la présence de Geoffroy de Pompadour, que le roi songeait à appeler auprès de lui, et qu'enfin la duchesse d'Angoulême [1] lui était très favorable. Mais en même temps il lui signalait l'obstacle qui se dressait devant lui : une profonde défiance du roi à son égard, entretenue par les malins propos des courtisans, qui lui insinuaient qu'il serait infailliblement trompé par lui, s'il ajoutait foi à ses paroles. Commynes disait en finissant que le roi, pour mettre fin à ses hésitations, exigerait peut-être de lui quelque promesse ou quelque serment. Il en eût prêté dix plutôt qu'un, car il se flattait déjà que, s'il pouvait se maintenir auprès du roi et dissiper ses soupçons, ce prince « l'aimeroit plus que personne ».

Malgré cette présomptueuse espérance, il pensa qu'il serait plus prudent à lui, en attendant le retour de la reine, qu'il s'éloignât de la cour, et il s'en ouvrit à Georges d'Amboise, en lui demandant ce qu'il serait à propos qu'il dît au roi, en prenant congé de Sa Majesté. Le cardinal « me dit, poursuit Commynes dans sa lettre à la reine, que je attendisse le partement du roy et que ne disse sinon que le merciois de ce qu'il luy avoit plu que je vinsse icy et que, pour cette heure, ne luy voulois faire requeste de autre chose, et que, s'il luy plaisoit m'employer en aucune chose à son service, que de meilleur cœur que j'aurois, je m'y employerois, et puis que, à vostre venue, (madame), il vous en parlera et s'y employera de toute sa puissance... Je suivray son conseil, car quand je vouldroye faire autrement, je perdrois tantost tout. Signe d'amitié (le roi) me monstre et de privées paroles assez... Je ne sçay s'il vouldroit quelque serment ou promesse de moy, car en quelque suspection l'avoit on mis au commencement, disant que, s'il s'y fioit, que Mlle de Beaumont [2] et moy à la fin luy nuirions envers vous et le tromperions. Mme d'Angoulesme... a porté fort bonnes paroles, disant qu'il (le roi) me vouldroit céans, avec un bon et gros appoinctement, pour ce qu'il est grand faute de gens. Je entends bien à son parler, qu'il faut bien qu'il s'aide de quelqu'un et crois qu'il seroit plus content de moy que d'aultre, si défiance ne l'en garde, mais qu'il vous plaise l'aider.

« Je vous supplie, madame, qu'il vous plaise m'escrire une bonne lettre que je luy puisse monstrer, ou faire monstrer si j'estois party

[1] Louise de Savoie, mère de François Ier.

[2] Mme de Polignac, dame de Beaumont, belle-sœur de Philippe de Commynes.

d'icy [1]. » Ce que rêvait Commynes, ce que poursuivait sa juste ambition, c'était le poste de premier ministre, et il faut bien le reconnaître, si Louis XII avait eu la sagesse, ainsi que Louis XI, de lui confier la direction des affaires de l'Italie, Commynes, qui les connaissait à fond et qui nous en a donné souvent la preuve dans ses Mémoires, eût épargné à ce prince une grande partie des fautes qu'il commit ou laissa commettre par ses incapables conseillers, lors de ses expéditions dans le Milanais et le royaume de Naples. S'il était un homme capable de seconder avec habileté et fermeté, par l'action de la diplomatie, le succès des armes de la France, n'est-ce pas celui que Louis XI avait choisi pendant son règne pour diriger les missions les plus difficiles? N'est-ce pas l'homme qu'admiraient et que redoutaient le plus les Italiens ? Au lieu de la politique hésitante et flottante du cardinal d'Amboise, qui n'aboutit qu'à des désastres et à de honteux traités, la politique de Commynes, aussi ferme que pénétrante et prudente, si elle n'eût pas assuré nos conquêtes en Italie, nous eût, à coup sûr, épargné bien des fautes et des malheurs.

Au lieu de donner à cet homme supérieur un poste digne de lui, Louis XII, qui n'eut pas l'intelligence de l'apprécier à sa juste valeur, se contenta de le nommer son chambellan ordinaire (30 décembre 1505). N'était-il pas triste pour un homme tel que Commynes de finir par où il avait commencé? Anne de Bretagne n'avait pu obtenir mieux, malgré ses efforts. Mais, à défaut d'une récompense égale au mérite du seigneur d'Argenton, le roi voulut, du moins, lui donner une réparation morale dans les lettres de nomination à l'office de chambellan : « Considérant, disait Louis XII, et ayant esgard aux grands, vertueux, louables et très recommandables services que nostre amé et féal conseiller Philippe de Commynes, seigneur d'Argenton, a fait (tant) à nos prédécesseurs, roys de France en plus grands charges et estats... que à nous consécutivement depuis nostre advènement à la couronne, où il s'est tousjours si vertueusement et loyamment acquitté, qu'il en est digne de singulière louange et recommandation, etc., etc. [2]. » En même temps, il reçut une pension de 1000 livres tournois qui lui fut assignée sur la généralité du Languedoc [3]. Mince dédommagement de tous les sacrifices qu'il avait faits pour la cause du duc d'Orléans pendant l'administration de Mme de Beaujeu. Et ce fut tout ce qu'il obtint.

[1] A Tours, ce 23e (juillet 1505). *Lettres et négociations de Ph. de Commynes*, t. II.

[2] Bibl. nat. Fonds Gaignières, 763, fol. 90. (Éd. Dupont, t. III.)

[3] Quittance de Commynes, du 20 mai 1506. (Éd. Dupont, Preuves des *Mémoires de Commynes*, t. III, p. 179.)

En 1506, le bruit courut qu'il serait envoyé comme ambassadeur auprès des principaux électeurs de l'Empire, mais ce n'était qu'un bruit sans fondement [1].

Au mois de mai 1507, il accompagna Louis XII à Milan, et s'il joua un rôle, de grande ou de petite importance, on n'en trouve pas la moindre trace dans les archives de l'Italie. Son bon ami, le cardinal d'Amboise, le sachant remuant et ambitieux, et se souciant fort peu sans doute d'être supplanté par lui, ne lui donna jamais part aux grandes affaires. Commynes comprit, mais un peu tard, que la seule carrière digne de son ambition lui serait fermée sans retour. Déçu dans ses espérances, mécontent de ses anciens complices, qui avaient su profiter seuls de la faveur du maître, il quitta définitivement la cour pour ne plus y revenir, et, moins en philosophe qu'en courtisan désabusé, il retourna dans sa terre d'Argenton, pour y sarcler et y tailler ses vignes, et ce qui valait mieux pour lui et pour nous, afin de mettre la dernière main à ses Mémoires.

II

COMMYNES A ARGENTON. SA VIE PRIVÉE, D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS. SON CHATEAU. SA BIBLIOTHÈQUE. SES PROCÈS. HÉLÈNE DE CHAMBES, FEMME DE COMMYNES. MARIAGE DE LEUR FILLE JEANNE, AVEC RENÉ DE BROSSE, COMTE DE PENTHIÈVRE, HÉRITIER PRÉSOMPTIF DU DUCHÉ DE BRETAGNE. TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LEURS DESCENDANTS. DERNIÈRE RÉDACTION DES MÉMOIRES DE COMMYNES. SA MORT AU CHATEAU D'ARGENTON. SON TOMBEAU. VERS DE RONSARD.

En 1879, un savant distingué, M. Ch. Fierville, proviseur du lycée du Havre, a publié d'intéressants documents inédits sur Philippe de Commynes, concernant la ferme du sel aux Ponts-de-Cé, qui fut donnée par Louis XI à notre historien après sa défection, et d'autres pièces intéressantes sur la galéasse *Nostre-Dame*, appartenant au seigneur d'Argenton, et qui servit de vaisseau amiral pendant l'expédition de Naples. Nous avons parlé de ces précieux documents en leur lieu. Aujourd'hui, M. Fierville est sur le point de faire paraître un autre ouvrage qui aura pour titre : *Philippe de Commynes et la baronnie d'Argenton*, d'après un grand nombre de pièces inédites des archives départementales des Côtes-du-Nord, ayant fait partie autrefois du chartrier de René de Brosse,

[1] Lettre de Courteville, 24 mai 1506. (Le Glay, *Négociations diplomatiques, entre la France et l'Autriche*, t. I.)

comte de Penthièvre, mari de Jeanne, fille unique de Philippe de Commynes[1]. M. Fierville, avec une obligeance et une générosité dont nous ne saurions trop le remercier, veut bien anticiper en notre faveur sur sa prochaine publication, et nous recevons de lui quelques pages du plus vif intérêt, qui nous font pénétrer dans la vie intime du seigneur d'Argenton et que nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs.

« Depuis le onzième siècle jusqu'en 1461, la baronnie d'Argenton avait appartenu à la famille de ce nom. Son dernier représentant mourut sans postérité. Sa succession fut disputée avec acharnement par ses deux neveux, Louis Chabot et Jean de Chambes, avec des alternatives de succès et de revers. Jean de Chambes allait être dépossédé, lorsque, par l'intervention de Louis XI, Philippe de Commynes ayant épousé sa fille Hélène (27 janvier 1473 n. s.), se substitua aux prétentions de son beau-père et obtint un arrêt du parlement, qui lui accordait la possession provisoire de cette belle seigneurie.

« Il agit aussitôt en propriétaire, imprima fortement le sceau de sa personnalité à tout ce qui pouvait être changé ou amélioré, et se montra, comme il le devait, le gardien jaloux des droits que lui avaient transmis ces prédécesseurs. Il fit faire des travaux de restauration prodigieux qu'on évalua, après sa mort, à plus de 200 000 livres du temps. La reconstruction du corps de logis seul lui coûta plus de 60 000 livres. L'ancienne maison était devenue inhabitable, car Antoine d'Argenton et trois de ses serviteurs y étaient morts de la lèpre. Il fit refaire la chapelle du château et s'y réserva un oratoire particulier, où ce que nous appelons le confortable était parfaitement compris. Il fit remettre en état les murailles du château, dont l'artillerie cependant disparut en partie, peut-être pour servir à l'armement de la *galéasse Nostre-Dame*.

« Son attention se porta sur tous les points : il répara les garennes, les métairies, les moulins, les ponts, les étables, les fours à ban, les granges, les bergeries; construisit des halles, établit des foires et des marchés, mit en état le château des Mottes, dans la paroisse de Largeasse, où son souvenir est resté vivant, releva les piliers de justice et l'auditoire d'Argenton et reconstruisit le château de Villentrois.

[1] *Documents inédits sur Philippe de Commynes et la baronnie d'Argenton*, par Ch. Fierville, proviseur du lycée du Havre. Cet important travail sera publié prochainement par la *Société havraise d'Études diverses*, et rédigé d'après les pièces déposées aux archives départementales des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc. Ces pièces, de toute nature, sont au nombre de 75 et comprises entre les années 1350 et 1554.

« Au premier rang de ses dépenses, on remarque des frais de culte considérables dans la chapelle Saint-Georges du château, qui était desservie par six chapelains, et dans l'église Saint-Gilles d'Argenton. En seconde ligne étaient les aumônes, faites à époque fixe avec une grande régularité. Quand de mauvaises récoltes ou des fléaux accidentels avaient frappé ses vassaux, il leur venait largement en aide par des secours exceptionnels.

« Ses terres étaient bien entretenues. A sa mort, ses nombreux bois taillis et de haute futaie étaient en excellent état. Il desséchait les marais, en faisant creuser et entretenir des étangs. Ses prairies étaient entourées de fossés et de talus, ses vignes étaient bien tenues, et les vendanges l'objet de soins d'autant plus grands qu'il tirait un beau revenu de la vente de ses vins. Ses jardins d'agrément n'étaient pas négligés, et le jardinier en chef recevait des gages presque aussi élevés que ceux des premiers officiers du château.

« Son train de maison était organisé sur un grand pied. Il y avait un capitaine du château, un juge châtelain, un procureur, un greffier, un prévôt, des sergents, et tout un personnel de gentilshommes, de demoiselles d'honneur, pour Mme d'Argenton, et de serviteurs dévoués. Les officiers se recrutaient aussi bien parmi les hommes de loi que parmi les membres du clergé et de la noblesse. Mais l'âme du château était Hélène de Chambes, l'épouse de Commynes. Son rôle dans la vie de son mari a été trop peu remarqué jusqu'à présent. Commynes était trop souvent absent pour n'avoir pas besoin d'être secondé avec activité et intelligence dans la direction de ses domaines. Hélène de Chambes présida pendant quarante-trois ans aux destinées d'Argenton (1473-1516), et quand mourut sa fille unique, Jeanne de Commynes, mariée à René de Brosse, comte de Penthièvre, elle défendit les intérêts de ses petits-fils pendant douze années encore.

« Si Commynes et Hélène de Chambes rendirent prospère la baronnie d'Argenton, ce ne fut pas sans avoir eu de grandes difficultés à surmonter. De nombreux procès qu'ils eurent à soutenir leur avaient été légués par leurs prédécesseurs. Commynes avait trouvé une situation attaquée de tous les côtés. Il devait la défendre ou l'abandonner. Il la défendit contre le seigneur de Saint-Clémentin ; l'affaire remontait à 1485, à l'époque où la baronnie était désolés par les *brûleurs* ayant à leur tête le seigneur de Saint-Clémentin lui-même ; elle ne se termina que par une transaction en 1509. Commynes eut encore à la défendre contre le seigneur du Sanzay, à propos d'une question de juridiction qui remontait à la même époque. Son adversaire était un de ces hommes qui aiment les procès *à n'en pas laisser passer un ongle*. Il fut obligé de s'avouer vaincu.

Il fut plus heureux contre Jacques Audebert, sieur de la Chevetière, mais, cette fois, c'était lui qui avait entamé le procès, parce qu'il avait la coutume pour lui.

« Inquiété pendant quelque temps à Argenton même, à cause de la revendication de la Trémoille sur la seigneurie de Talmont (dont nous parlerons bientôt), il fut en butte aux poursuites du baron de Mortagne, son suzerain, pour une question de forme dans la reddition de l'hommage. L'origine de ce dissentiment, qui devint très grave, remontait à Guillaume d'Argenton, l'arrière-grand-père de sa femme. Ce fut encore lui qui en fut victime. Pendant les trois dernières années de sa vie, la baronnie fut mise sous le séquestre. L'unique satisfaction qu'il obtint fut de le faire lever, deux mois seulement avant sa mort : encore dut-il aller en personne frapper, mais vainement à la porte du château de Mortagne pour faire son acte de foi et hommage qui ne fut pas reçu : il ne trouva à parler qu'au concierge. »

A ces intéressants détails, ajoutons-en quelques-uns puisés à d'autres sources. Nous avons sous les yeux une lettre inédite d'Hélène de Chambes (la seule lettre d'elle que l'on connaisse et signée de sa main), qui nous prouve avec quelle activité elle s'occupait de ses intérêts et gourmandait la négligence de ses hommes d'affaires. Cette lettre est adressée à Hilaire Cotereau, procureur d'Argenton. En voici quelques lignes : « Procureur, j'ay veu ce que m'avez escript... Vous dites que vous viendrez d'icy à quinze jours, qui est bien à tard, si me semble, pour mon affaire... Je croy bien que vostre femme vous veult bien tenir delà et quand vous aurez parlé à moy, vous ferez ce que bon vous semblera, car je ne vous ay point forcé jusques icy ; aussi ne le voudrois-je point faire. De rien finir sans estre sur le lieu, il n'est possible, et si vous ne venez à temps... envoyez-nous le double de l'appointement. Toutes fois, si j'estoye vous, je prendroys à honte d'avoir commencé les choses et ne les achever pas. Et à Dieu qu'il vous doint ce que vous désirez. A Argenton, ce penultiesme jour de septembre.

« La vostre, HÉLÈNE DE CHAMBES. »

« Vostre fils n'a pas voulu disner ceans, qui n'est pas bien fait [1]. »

Commynes, dans tous les lieux où il résidait, se complaisait à laisser des traces de son goût pour l'architecture et les beaux-arts. A Chinon, il fit élever une forte tour, ornée de ses armoiries sculptées, et que longtemps après sa mort on nommait encore la tour d'Ar-

[1] Nous devons la communication de cette lettre à l'obligeance de M. Étienne Charavay, le savant archiviste paléographe.

genton. Au même lieu, ce fut par ses soins que fut construite, en moins d'une année, l'église de Saint-Étienne, où l'on remarquait une vaste nef sans piliers, aussi hardie qu'élégante [1] .

Au château de Dreux, même avant l'expédition de Naples, dès 1487, il fit venir un peintre, nommé Olivier Chiffletin, et l'on sait que le chapelain de Commynes, Jean Pélerin, est cité comme l'auteur d'un traité sur la *perspective artificielle* [2].

Le séjour de Commynes en Italie dut fortifier de plus en plus son goût pour les beaux-arts. On en voit la preuve dans le soin qu'il met à nous parler des monuments de toute sorte qui frappèrent ses yeux; à énumérer les objets de tout genre que Charles VIII rapporta d'Italie : « tapisseries, librairie, peintures, pierres de marbre et de porfire et aultres meubles, qu'il fit conduire au chasteau d'Amboise pour la décoration dudit chasteau [3] » ; à nous raconter que le roi « avait amené de Naples plusieurs ouvriers excellents en ouvraiges, comme tailleurs (sculpteurs) et peintres », pour orner le château qu'il faisait bâtir à Amboise, le plus grand édifice qu'un roi de France eût construit depuis cent ans. Commynes nous révèle, en nombre de passages de ses Mémoires, toute sa prédilection pour les œuvres d'art de la Renaissance italienne, et l'on peut être certain que, pour son compte, il ne négligea rien pour réunir à Argenton tous les objets précieux qu'il put se procurer en Italie, au nombre desquels devaient figurer les belles médailles que lui offrit Laurent de Médicis [4].

Il y avait formé une belle bibliothèque, composée de manuscrits ornés de miniatures et des premiers livres français sortis des presses de l'imprimerie naissante. De ces manuscrits nous ne possédons malheureusement pas la liste, mais on peut en désigner quelques-uns, qui existent encore dans quelques bibliothèques publiques, ou qui sont indiqués par des érudits postérieurs au quinzième siècle. Ces rares spécimens, par le luxe de leurs reliures et par la beauté des exemplaires, donnent la plus haute idée de la richesse de la *librairie* de Commynes. Nous citerons, entre autres, Les Histoires de Valère Maxime, mises en français, deux volumes grand in-folio sur vélin, aux armes et au chiffre de Commynes, qui faisaient partie de la bibliothèque de l'abbaye de Sainte-Geneviève [5].

[1] Éd. Dupont, Préface, p. 127.

[2] *De artificiali perspectiva*. Crowe et Calvecastle, *Les anciens peintres flamands*, t. II, p. 325-329.

[3] Livre VIII, ch. xxv.

[4] « Commynes fit frapper, comme seigneur d'Argenton, un fort joli jeton qui se trouve dans la collection Fillon, à Fontanay, et qui a été publié par ses soins dans ses *Études numismatiques*, p. 96. » (M. Kervyn de Lettenhove).

[5] Claude du Molinet, qui en parle dans son inventaire des livres de

« *Les X premiers livres de la Cité de Dieu, de saint Augustin, translatés de latin en françois, à la réquisition de Charles V roy de France*, par Raoul de Pralles ou Præsle, magnifique manuscrit sur vélin, orné de 286 belles miniatures très délicatement exécutées. Au bas de celles qui ornent le commencement de chaque livre, se trouvent répétées les armes en couleur du seigneur d'Argenton. Ce tome Ier, dépareillé, fut acquis, en 1769, à la vente Gaignat (n° 242), par M. Meerman, et, depuis la mort de ce dernier, il a passé, par legs d'un de ses héritiers, à la bibliothèque royale de la Haye. Voici la description qu'en donnait le catalogue Gaignat : Manuscrit « dans son ancienne reliure en bois, recouvert de velours cramoisi, avec des coins de cuivre doré et cinq coquilles, pareillement de cuivre doré, relevées sur le plat de la couverture ». C'étaient les coquilles des armes de Commynes [1].

Pendant longtemps le tome II dépareillé de l'exemplaire de la *Cité de Dieu*, ayant appartenu à Philippe de Commynes, fit partie de la bibliothèque de l'Oratoire. Aujourd'hui, il est possédé par celle de Nantes. Ce manuscrit sur vélin, du même format et de la même écriture que le tome Ier de l'exemplaire appartenant à la bibliothèque royale de la Haye, est orné de trois cent cinquante et une miniatures d'une hauteur de 5 pouces sur 3 de largeur et dont quelques-unes occupent toute la page. Sa reliure est exactement pareille à celle décrite dans le catalogue Gaignat ; elle est en bois, couverte de velours cramoisi, à coins de cuivre doré, et porte sur ses plats les cinq coquilles des armes de Commynes en même métal.

Citons encore un magnifique Froissart sur vélin et orné de riches miniatures, ayant appartenu à notre historien et qui fait aujourd'hui partie du *British Museum* [2].

Commynes devait surtout rechercher les manuscrits de nos vieux chroniqueurs et les traductions françaises des historiens de l'antiquité. Il cite Tite Live dans ses Mémoires [3], il nous parle d'un manuscrit de ses histoires qu'il vit à Venise et de son tombeau

l'Abbaye, dressé à cette date, fol. 15 et 16, en attribue par erreur la traduction à Commynes lui-même. En 1790, ces deux volumes disparurent de la bibliothèque Sainte-Geneviève. (Renseignement donné à M. Kervyn de Lettenhove, par M. Ferdinand Denis, conservateur de cette bibliothèque.)

[1] Ce volume fut payé 141 florins 75, à la vente Gaignat, par M. Meerman, qui, ayant trouvé un tome II sur vélin, mais d'une autre écriture, et orné de miniatures inférieures, fit enlever la reliure du tome Ier que nous venons de décrire, pour faire relier uniformément l'exemplaire que l'on voit aujourd'hui à la Haye.

[2] Harley, 4379-4380.

[3] *Mém.*, liv. VIII, ch. XXI.

qu'il visita à Padoue. Tite Live ne pouvait donc manquer de figurer sur les rayons de sa *librairie*. Commynes devait posséder aussi une des deux traductions françaises, parues de son temps, de l'ouvrage de Boccace dont il parle dans ses Mémoires : le *De Casibus virorum et fæminarum illustrium*.

Il ne vécut point assez pour connaître les premières œuvres de Machiavel, dont il n'eût pas manqué de faire une de ses lectures favorites, mais il est plus que probable qu'il dut être en relation, à propos de ses anciennes créances sur les Médicis, avec le jeune secrétaire de la république florentine, lors de son dernier voyage en Italie, à la suite de Louis XII.

Les livres n'étaient pas l'unique richesse du cabinet d'études de notre historien. En 1481, il avait fait venir de Florence une mappemonde représentant l'univers connu, tel que se le représentait la science imparfaite de son temps. Ce n'était point pour lui un simple objet de curiosité. Il aimait à y étudier la configuration des divers États, pour se rendre mieux compte des causes de leur bonne ou de leur mauvaise fortune.

Pour compléter ce portrait de Commynes, écoutons Sleidan qui avait appris tant de particularités sur la vie de notre chroniqueur par un de ses anciens serviteurs, Matthieu d'Arras. Le seigneur d'Argenton, dit-il, « sçavoit assez bien parler en italien, allemand et en espagnol, mais surtout il parloit bon françois : car il avoit dilligemment leu et retenu toutes sortes d'histoires escrites en françois et principalement des Romains. Il conversoit fort avec gens d'étrange nation, désirant par ce moyen apprendre d'eux ce qu'il ne sçavoit point : et d'autant qu'il avoit en singulière recommandation de bien employer son temps, on ne l'eust jamais trouvé oisif. Sa mémoire estoit merveilleuse... Comme il vint sur l'âge, il regrettoit de n'avoir esté dès sa jeunesse instruit en la langue latine, et souvent déploroit son malheur en cela [1] ».

C'est dans cette retraite d'Argenton, entouré de tous ces historiens, de tous ces moralistes, de tous ces amis qui ne trompent pas, et qui seuls pouvaient le consoler de la perte du pouvoir, lui faire oublier les horreurs de la solitude après les hautes et nobles jouissances de l'action, que Commynes, forcé à deux reprises de s'éloigner de la cour pendant dix ans, mit la dernière main à ses Mémoires. Il les avait commencés dans une prison, il les finit au fond de l'exil. Ce fut dans ces dures épreuves, dans ces terribles leçons, dans ces retours forcés sur soi-même, qu'il puisa cette maturité, cette sagesse, ces sentiments de justice, de liberté et d'humanité qui

[1] Lenglet, t. IV, ch. II, p. 122.

éclatent çà et là dans toute son œuvre. L'adversité fut pour lui un heureux contre-poids à l'éblouissement et aux faiblesses morales auxquels il avait succombé plus d'une fois à la tête des affaires.

Aucun genre de tribulations ne lui fut épargné. Il avait aimé le pouvoir, au point de déserter la cause de Charles le Téméraire, pour le saisir, et, après l'avoir perdu, au point de se faire conspirateur pour s'en emparer de nouveau, et le pouvoir avait fini par lui échapper sans retour. Il avait poursuivi les biens de ce monde avec plus d'âpreté et de persévérance qu'homme de son temps, et des immenses richesses qu'il avait acquises par toutes sortes de voies, il ne lui restait plus à la fin que quelques épaves qu'il était obligé de disputer avec acharnement dans des procès sans fin.

Sa possession de la principauté de Talmont, confisquée par Louis XI sur Louis d'Amboise, et que ce prince lui avait donnée en récompense de sa défection, fut sans cesse troublée et disputée par la famille dépossédée. Cette affaire atteignit presque les proportions d'un véritable drame, tant l'on mit de persévérance, d'une part, à revendiquer cette terre, et tant Commynes, d'autre part, usa de moyens indignes et de violences à la défendre. Disons quelques mots de cette étrange affaire, pour mieux connaître l'homme à fond et pour mieux le saisir sur le vif. Ce fut au mois d'octobre 1472 que Louis XI lui fit don de cette riche principauté de Talmont, avec ses nombreuses dépendances : Olonne, Curzon, Château-Gaultier, et en y ajoutant les seigneuries de Bran et Brandois [1]. La terre de Talmont avait été confisquée sur Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, et voici à quelle occasion. Ce seigneur avait trois filles. Georges de la Trémoille, alors ministre tout-puissant de Charles VII, ayant demandé l'aînée en mariage pour son fils aîné, lui vit préférer Pierre de Bretagne, second fils du duc régnant. Mécontent du refus et de la manière hautaine dont il avait été accompagné, il résolut de se venger. Il prétendit que le vicomte de Thouars avait commis un attentat contre sa liberté, il le fit arrêter et conduire prisonnier au château de Poitiers. Le Parlement siégeait alors dans cette ville. Il en obtient un arrêt (8 mai 1431), qui déclare le vicomte convaincu du crime de lèse-majesté, pour avoir entrepris de se rendre maître de la personne du seigneur de la Trémoille ; d'avoir voulu, par ce moyen, s'emparer de la direction des affaires, et qui le condamne, comme tel, à la peine de mort et à la confiscation de tous ses biens. Cette dernière condamnation fut seule exécutée, la peine de mort ayant été commuée par le roi en une détention perpétuelle. Au bout de trois ans, grâce à la reine, Marie d'Anjou, le vicomte de

[1] Éd. Dupont, t. III, p. 129.

Thouars put sortir de prison et recouvrer tous ses biens, à l'exception de la principauté de Talmont et des seigneuries d'Amboise, de Château-Gaultier, d'Olonne, de Bran et Brandois. Plus tard, Charles VII, ayant reconnu que les accusations portées contre lui étaient fausses et calomnieuses, le remit en possession de ces dernières terres, mais sous la condition expresse qu'il ne pourrait marier sa fille aînée sans une autorisation royale. Peu de temps après, le vicomte de Thouars maria sa fille aînée, Françoise, à Pierre, duc de Bretagne; et sa troisième fille, Marguerite, au prétendant évincé de Françoise, à ce même Louis de la Trémoille. Ce fut cette alliance qui fit passer plus tard les biens de la maison d'Amboise dans celle des la Trémoille. Dans le contrat de mariage, le vicomte de Thouars assigna à Marguerite sa fille, pour sa part éventuelle dans sa succession, les terres de Talmont, Bran, Olonne, Curzon, Château-Gaultier, la Chaume, les Sables et Marans, mais en s'en réservant l'usufruit. Devenu vieux, le vicomte s'étant livré aux plus folles dépenses et à des déréglements de toute sorte, ses enfants obtinrent son interdiction, par un arrêt du Parlement (16 janvier 1457). Le procès durait encore, lorsque Louis XI monta sur le trône. Comme il n'était gêné par aucun scrupule, il résolut d'exploiter à son profit la faiblesse d'esprit et les ressentiments du vieillard. Il le manda à Tours et le chargea de négocier le mariage de sa fille aînée, la duchesse de Bretagne, devenue veuve, avec le duc de Savoie. La duchesse, pour se soustraire à cette alliance qu'on voulait lui imposer malgré elle, fit vœu au pied des autels de ne se marier jamais. A cette nouvelle, Louis XI feignant la plus vive colère, effraya tellement par ses reproches Louis d'Amboise, que celui-ci se crut perdu. Des courtisans, soufflés par le roi, profitent de son trouble, lui insinuent que le seul moyen de rentrer en grâce, c'est de faire don à Louis XI de la vicomté de Thouars, et le faible vieillard se croit trop heureux d'en être quitte à si bon marché. Mais pour que cette donation fût valable, il fallait faire lever l'interdiction prononcée par le Parlement. Cet obstacle n'en était pas un pour un prince tel que Louis XI. Il évoque l'affaire au grand conseil et l'arrêt du Parlement est cassé par un nouvel arrêt (5 septembre 1462). Le vicomte s'empresse de vendre au roi la vicomté (dont il se réserve la jouissance), moyennant 100 000 écus, qui devaient être payée dans la huitaine; on ne lui en compte que 10 000 et on lui extorque une quittance générale de toute la somme stipulée. La duchesse de Bretagne, indignée de cette spoliation mal déguisée, protesta en justice; mais peu après, ayant pris le voile, elle céda tous ses droits à Louis de la Trémoille, son neveu, fils aîné de sa sœur Marguerite.

Cependant Louis d'Amboise étant tombé gravement malade à Thouars, Louis XI fait investir le château par une trentaine de gentilshommes ayant à leur tête Jacques de Beaumont, seigneur de Bressuire, avec ordre de ne laisser pénétrer auprès du mourant aucun membre de sa famille. Le vicomte ayant rendu le dernier soupir (28 février 1470), Jacques de Beaumont, au nom du roi, s'empara non seulement de la vicomté de Thouars, mais encore de toutes les autres terres du défunt, principauté de Talmont, seigneuries d'Olonne, de Curzon etc., et Louis XI s'empressa de donner toutes ces terres à Philippe de Commynes après sa défection [1]. Rien de plus contestable, comme on vient de le voir, que les droits du roi sur tous ces biens, puisque Charles VII avait fait remise à Louis d'Amboise de toutes les confiscations prononcées contre lui. Aussi leur possession par Commynes fut-elle toujours précaire et sans cesse contestée. A peine était-il entré dans ses nouveaux domaines, que Louis de la Trémoille, au nom de ses enfants mineurs, s'opposa de toutes ses forces à cette prise de possession. Pendant plus d'un an, le Parlement hésita à enregistrer les lettres de donation, mais il finit par céder (13 décembre 1473) ; tout en déclarant, le lendemain, sur ses registres, que son adhésion ayant été forcée ne pouvait aucunement porter préjudice aux droits des la Trémoille, en faveur desquels il renouvelait ses réserves [1]. Incessamment troublé par des procédures dans la possession de ces seigneuries, Commynes somma le procureur du roi, aux termes des lettres patentes de donation, de le garantir de tous troubles et empêchements dans sa jouissance. Le procureur du roi intervint, en effet, et dès lors le procès ne fut débattu, pendant le règne de Louis XI, qu'entre ce prince et ceux qu'il avait dépouillés. L'iniquité était si flagrante que le Parlement, avec une noble indépendance, ne négligea aucun moyen pour sauver quelques parcelles de l'héritage des la Trémoille. Ceux-ci fournissaient des preuves manifestes que les ventes de la plupart des terres de Louis d'Amboise à Louis XI étaient simulées et que le vendeur était en état d'interdiction. Louis XI opposait les lettres de confiscation données, par son père Charles VII, contre Louis d'Amboise et soutenait qu'elles étaient encore valables, les conditions moyennant lesquelles Charles VII avait consenti à leur abolition n'ayant pas été remplies, celle, entre autres, de ne pas marier Jeanne d'Amboise sans l'agrément du roi. Les la Trémoille soutenaient que cette permission avait été donnée et offraient d'en fournir la preuve [2].

[1] Voyez le *Correspondant* du 10 octobre 1880, p. 106 et 107.
[2] Éd. Dupont, *Notice sur Philippe de Commynes.*

En s'emparant du château de Thouars, le seigneur de Bressuire, après la mort de Louis d'Amboise, avait dressé un inventaire très sommaire de ce qui s'y trouvait, mais il n'avait pas cru devoir détailler ce que contenaient les armoires du chartier. Louis XI, dans l'espoir de découvrir quelque pièce qui pourrait lui servir contre les la Trémoille, nomma une commission, composée de deux maîtres des requêtes de son hôtel, Jean Chambon et Pierre Flamberge, de Louis Lindo, secrétaire de ses finances, de Philippe de Commynes, et présidée par le seigneur de Bressuire. Cette commission lut attentivement toutes les pièces et les divisa en deux liasses, l'une contenant les pièces favorables au roi, l'autre celles qui lui étaient contraires. Parmi celles qui furent retenues et remises au seigneur de Bressuire, il s'en trouvait deux qui ruinaient de fond en comble les prétentions du roi et celles de Commynes, et dont l'un et l'autre avaient nié l'existence dans le cours de la procédure. L'une était l'acte par lequel Charles VII accordait au vicomte de Thouars la restitution de tous ses biens confisqués; l'autre, la permission qu'il lui donnait de marier sa fille aînée à l'héritier du duc de Bretagne ou à tel autre qu'il lui plairait. Ces deux documents produits en justice eussent donné pleinement gain de cause aux la Trémoille, non seulement contre Commynes, mais contre Louis XI. Commynes comprit que son procès était perdu, et cédant à une détestable pensée, il saisit brusquement ces deux pièces entre les mains du seigneur de Bressuire et les jeta au feu. Jean Chambon, l'un des commissaires, se précipita vers le foyer et les retira des flammes, en se récriant avec indignation contre un acte aussi coupable [1].

Louis XI séjournait alors à Saint-Martin de Condé (oct. 1476). Les membres de la commission, parmi lesquels se trouvait Commynes, se rendirent auprès de lui, pour lui rendre compte de leur mission. Commynes, en abordant le roi, s'empressa de lui annoncer à demi-mot que parmi les pièces que lui apportait le seigneur de Bressuire, il s'en trouvait deux » qui ne servoient pas bien à la matière ». « Où sont-elles, monsieur de Bressuire », dit le roi, qui s'en empara aussitôt et qui les jeta dans les flammes, en ajoutant avec cette gaieté cynique dont il assaisonnait ses plus mauvaises actions : « Ce n'est pas moy qui les brusle, c'est le feu. » Après quoi, il exigea de tous les commissaires, muets de stupeur, le serment de ne jamais divulguer ce qu'ils avaient vu. Louis XI et Commynes ayant, chacun de son côté, employé le même moyen pour détruire les pièces qui

[1] Déclaration de Jean Chambon. Bibl. nat. Fonds Gaignières, n° 677, fol. 12 et 14. *Notice sur Philippe de Commynes*. Éd. Dupont, p. 64.

leur étaient nuisibles, il est évident qu'ils s'étaient concertés d'avance pour simplifier ainsi le procès [1].

Malgré la destruction de ces deux actes, les la Trémoille n'en poursuivirent pas moins leurs revendications. Le Parlement, par un arrêt rendu le 21 juillet 1479, essaya de faire la part des deux parties et n'en satisfit aucune. Commynes était bien maintenu dans la jouissance de Talmont, Château-Gaultier et Berrye; mais les seigneuries d'Olonne, de Curzon et de la Chaume, qui avaient été données en dot par Louis d'Amboise à sa fille, étaient adjugées aux la Trémoille, comme faisant partie de leur héritage maternel. Commynes, par cet arrêt, voyait ses plus beaux projets anéantis. « Cette sorte de souveraineté maritime qu'il voulait se créer en bas Poitou, et qu'il s'était plu à représenter à son maître comme pouvant former, pour le commerce et les desséchements, une nouvelle Flandre, était de beaucoup réduite. N'avoir pas Olonne et la Chaume était se priver de ce port, où il comptait attirer tant de navires et où ils ne tardèrent pas en effet à arriver par centaines ; perdre Bran et Brandois, ancienne viguerie du moyen âge, c'était renoncer à dessécher des marais productifs; restituer Curzon, était remettre un point qui offrait les deux avantages signalés [2]. »

Louis XI, afin de soustraire Commynes à ces restitutions, offrit en échange de ces seigneuries aux la Trémoille les terres de Marans, de Mauléon, de la Chaise, le vicomté de Vierzon et d'Issoudun et l'île de Ré, qui toutes, à l'exception de celles de Vierzon et d'Issoudun, avaient été confisquées sur le vicomte de Thouars. Cette transaction fut repoussée par Louis de la Trémoille, et Commynes fut contraint de le laisser rentrer en possession des terres, ci-dessus désignées. Louis de la Trémoille mourut, laissant plusieurs fils mineurs, mais en âge d'entrer dans l'armée. Commynes n'était pas homme à ne pas tirer parti d'une belle situation. A son instigation, Louis XI refusa de les admettre dans ses compagnies d'ordonnance, malgré les réclamations et les instances du bâtard du Maine, seigneur de Mazière, qui était leur beau-frère. On leur fit entendre que le roi ne se laisserait fléchir que par une cession des seigneuries qui avaient été enlevées à Commynes. Ils parurent céder à cette nécessité ; pour que leur consentement fût valable, le seigneur de Mazière fut nommé leur curateur, et celui-ci passa l'acte de cession en faveur du roi le 8 mai 1480, par-devant le garde de la prévôté d'Orléans. Mais, pour réserver leurs droits dans l'avenir, les la Trémoille avaient eu la précaution de protester secrètement par-devant notaire

[1] Déclaration de Jean Chambon. (*Ibid.*)

[2] *Philippe de Commynes en Poitou*, par A.-D. de la Fontenelle de Vaudoré. Paris, 1836, brochure in-8° de 67 pages.

contre la violence qui leur était faite [1]. Peu de jours après cet acte de cession, Louis XI faisait don de nouveau à Commynes des terres dont il avait été dépossédé par l'arrêt du Parlement [2]. L'année suivante, le roi, à peine remis d'une première attaque d'apoplexie, alla passer un mois au château d'Argenton, auprès de son fidèle chambellan, et il voulut, par de nouvelles largesses, contribuer à l'embellissement de cette magnifique résidence. De là, il se rendit au château de Thouars où il fit quelque séjour en compagnie de Commynes.

Jusque-là, grâce à la haute faveur dont il jouissait auprès de son maître, le seigneur d'Argenton, malgré bien des revers, avait pu soutenir la lutte à son avantage et reprendre le dessus contre ses adversaires. Le roi mort, la digue se rompt, et Commynes ne trouve plus de point d'appui pour résister à l'orage.

A la requête de la Trémoille, une enquête est ouverte [3], et dix témoins déclarent unanimement que Louis XI, poussé par le remords, avait déclaré, à ses derniers moments, à Etienne de Vesc, bailli de Meaux, « qu'à tort et sans aucun droit », il s'était emparé de l'héritage des la Trémoille, et que, sentant sa conscience chargée, il avait enjoint au bailli de se rendre auprès du Dauphin, pour le prier de restituer Talmont à ses possesseurs légitimes, après avoir préalablement récompensé Commynes par le don de 2000 livres de rentes. Mme de Beaujeu, à qui le roi défunt avait donné la vicomté de Thouars, consentit à la leur restituer, moyennant une somme de 17 000 livres, et il est fort probable qu'en recevant cette somme, elle prit l'engagement de les faire rentrer dans leurs autres domaines. En conséquence, et à son instigation, Charles VIII prescrivit au chancelier (29 septembre 1483) et aux gens de son grand conseil de les rétablir dans les biens dont ils avaient été injustement dépouillés. Les la Trémoille se firent délivrer par l'official de Tours, agissant au nom de l'évêque, une dispense de tenir le serment par lequel ils s'étaient obligés à maintenir l'accord du 8 mai 1480 [4].

Commynes voulut résister jusqu'à la fin. Il forma opposition à l'enregistrement des lettres du roi ordonnant la restitution, se fondant sur la non-existence des pièces sur lesquelles s'appuyaient les considérants des lettres royales. Pour lui répondre, on fit lancer par l'official de Tours un monitoire portant menace d'excommunica-

[1] *Philippe de Commynes en Poitou*, par M. de la Fontenelle de Vaudoré, p. 32 et 33.

[2] Lettres patentes de Louis XI, données à Bruno, mai 1480. Elles furent enregistrées au Parlement, le 31 juillet de la même année et à la Chambre des comptes, le 20 août suivant. (Éd. Dupont, t. III, p. 74-79.)

[3] Dès le 9 septembre 1483. (Éd. Dupont, t. III, p. 80. Preuve XVII.)

[4] *Notice sur Commynes*, par MM. Dupont, Preuve XLX et t. III, p. 95.

tion « contre ceux qui recélaient les lettres de la vicomté de Thouars et des enfants de la Trémoille [1] ». — « Aussitôt toutes les bouches s'ouvrirent. Presque tous ceux qui avaient pris part à la visite des papiers du château de Thouars vinrent comparaître devant deux membres du grand conseil... », et déclarèrent ce qui s'y était passé, à la charge de Commynes [2]. Commynes fut interrogé à son tour et, il faut bien l'avouer, il joua le plus pitoyable rôle. Il ne se souvient de rien, il balbutie, il hésite, il cherche des faux-fuyants. « A-t-il vu, lui demande-t-on, les lettres de Charles VII, dont « l'une de restitution faite au vicomte de Thouars de la seigneurie de Talmont et Chasteau-Gaultier, et l'autre donnant congé audit seigneur de marier sa fille au duc de Bretagne ? » — « Il n'a pas bonne souvenance d'avoir veu lesdites lettres... et requiert délay, s'il plaist à à la cour, d'y povoir penser afin d'en respondre plus certainement et jusques à ce que le roy soit en Touraine [3]. » — Sans tenir compte de cette demande, le Parlement « ordonne que le dit messire Philippe de Commynes répondra pertinemment et péremptoirement aux interrogations qui lui seront faits par lesdits commissaires, et, sa confession veue et rapportée par devers ladite cour, elle en ordonnera comme elle verra estre à faire par raison [4] ». Commynes, si vivement pressé et poussé dans ses derniers retranchements, recouvre tout à coup la mémoire ; il se souvient des moindres détails [5]; il a vu les lettres de Charles VII autorisant le vicomte de Thouars à marier sa fille à Pierre, duc de Bretagne; elles étaient contre-signées Burdelot. Mais il avance en même temps que ces lettres étaient fausses. Burdelot, dit-il, interrogé par Louis XI, au sujet de ces lettres, « respondit que jamais ne les avoit escriptes, ne signées ». — « Interrogé se, audict lieu de Thouars, après que lesdictes lettres furent trouvées, elles furent jetées au feu, dit... qu'il *a bien mémoire* qu'il n'y avait point de feu en la chambre. »

Nous ne pouvons résister à l'envie de citer textuellement cet interrogatoire, qui devient de plus en plus intéressant et qui nous découvre dans toute sa nudité et, disons-le, sous le côté le plus triste, la conscience de Commynes : « Interrogé à quelle requête lesdites lettres furent jetées au feu par ledit feu roy, et mesmement si, de ce faire, il fut requis par il (celui) qui parle, dit que non, et que le roy le fit de soy mesme, sans prières de luy ne d'autres. »

[1] Déposition du seigneur de Bressuire. (Éd. Dupont, t, III, p. 108.)
[2] Éd. Dupont, t. III, p. 95. Preuve XIX.
[3] Premier interrogatoire de Commynes. (Éd. Dupont, *Notice sur Commynes.*)
[4] Archives nationales, Parlement, Conseil, t. XXVIII, p. 168, v°. — 24 juillet 1484. (Éd. Dupont.)
[5] Deuxième interrogatoire du 28 juillet 1484.

A l'égard des terres que lui avait données le roi, Commynes soutint que Louis XI lui en fit don sans qu'il les lui demandât, qu'elles étaient de moins grande valeur que ce dont *il estoit tenu envers luy;* que le roi promit de les lui garantir envers et contre tous; qu'il lui laissa complètement ignorer que la possession de ces terres ne serait pas sûre entre ses mains, dans la crainte que lui, Commynes, « eust eu cause de s'en retourner dont il estoit venu, et de laisser ledit feu roy [1] ».

En présence des dépositions des autres témoins, les explications que donne Commynes ne sont que des subterfuges, des moyens de défense qu'il se ménage; on n'y trouve nulle part l'accent de la vérité. Pendant trois ans, Commynes, assisté d'un habile avocat, Me Piedefer, usa de tous les moyens dilatoires usités par la chicane de son temps [2]. Enfin, le 9 et le 22 mars 1486, le Parlement décida et ordonna de restituer aux la Trémoille les seigneuries de Talmont et Château-Gaultier, avec toutes leurs appartenances et dépendances et avec restitution de tous les frais et revenus qu'il avait perçus jusque-là [3].

On croira peut-être que Commynes, réduit à la dernière extrémité, se hâta d'évacuer Talmont. Il n'en fut rien. Le 10 juin 1486, Charles VIII, par lettres patentes données à Troyes, ordonne que ses biens, meubles et immeubles, seront saisis et annotés, que lui-même sera arrêté et emprisonné s'il se refuse à restituer la seigneurie de Talmont. Commynes fait encore la sourde oreille. Autre arrêt conforme du Parlement en date du 4 janvier 1487 [4]. Commynes, tout prisonnier qu'il est à Loches, n'est pas maté par sa cage de fer; il s'y refuse énergiquement et oppose encore une résistance légale. Il fait appel contre le dernier arrêt, et son avocat et son procureur, le 29 janvier 1488, se rendent à la conciergerie du palais où il avait été transféré pour s'y concerter avec lui [5]. Le 26 février suivant, la cour le déboute de son appel [6]. Cependant, pour assurer l'arrêt de 1486 ordonnant la restitution des terres de Talmont et autres, le Parlement ordonne la vente à la criée et l'adjudication au plus offrant des terres et seigneuries d'Argenton, de Vauzelles, de Souvigné, etc., qu'Hélène de Chambes avait apportées en dot à Commynes, et par lettres du 22 septembre (1488), le roi ordonne que le procès sera jugé *en faveur* de Louis de la Trémoille. Anne de Beaujeu, suivant l'exemple de son père, écrivait aux membres du

[1] Éd. Dupont, t. III, p. 119. Preuve XX.
[2] Voyez la *Notice sur Commynes,* de Mlle Dupont.
[3] Arch. nat. Parlement, matinées, t. XXX, p. 110, vo.
[4] Thibaudeau, t. III, p. 227.
[5] Archives nat. Parlement, Conseil, t. XXXI, p. 79.
[6] Archives nat. Parlement, matinées, t. XLVIII, p. 141 vo.

Parlement : « Messeigneurs, vous savez le procès qui est pendant dès longtemps en la cour touchant la vicomté de Thouars, pour l'expédition duquel le roy vous a plusieurs fois escript et mandé la faire. Et pour ce que je vouldroye bien qu'il feust vidé en faveur de mon cousin de la Trémoille, lequel est continuellement occupé au service du roy, et en ses plus grans affaires, je vous prie tant que je puis que le veuillez expédier le plus brief que faire se pourra, en ayant en justice son bon droict pour singulièrement recommandé[1]. » On usait sans scrupule contre le prisonnier des mêmes armes dont il s'était servi contre ses adversaires et on le poursuivait à outrance. Cependant Commynes était sorti de prison après le 24 mars 1489, jour où le Parlement commua sa peine en relégation dans une des terres de sa femme. N'ayant pas formé appel en temps utile contre la saisie du château d'Argenton, il apprit que cette saisie allait être exécutée et, le jour venu, suivi de sept de ses serviteurs, il s'y opposa à main armée. Ces voies de fait lui attirèrent, ainsi qu'à ses complices, un décret d'ajournement « à comparoir en personnes, sur peine de bannissement du royaume[2] ». Aucun document ne nous fait connaître quelles furent les suites de cet incident. Tout ce que l'on sait, c'est que Commynes, peu de jours après, fut débouté de son appel contre la prise de possession de Talmont au nom de la Trémoille; il fut condamné de nouveau à restituer cette seigneurie et celle de Château-Gaultier[3], ainsi qu'au remboursement de tous les revenus qu'il avait perçus jusque-là, et aux frais du procès s'élevant à la somme de 7811 livres 4 sols parisis[4]. Cette fois, Commynes ne poussa pas plus loin la résistance. Il abandonna Talmont et les autres seigneuries des la Trémoille, et ceux-ci, de leur côté, se départirent de leurs prétentions sur la seigneurie d'Argenton, avec ses dépendances, dont ils n'avaient poursuivi la mise en vente que pour la garantie du remboursement de ce qui leur était dû. Ces sommes leur furent payées par Commynes, grâce à une somme de 30 000 livres que Charles VIII lui accordait pour l'indemniser de la perte de ces riches seigneuries à lui données autrefois *avec garantie* par Louis XI, et pour mettre fin au procès[5].

[1] Escript à Chinon, le 11e jour d'apvril 1488. (*Notice sur Commynes*, par Mlle Dupont.)

[2] 26 mai 1489. Archives nat. Parlement. criminel., t. LVIII. (Éd. Dupont, t. I, *Notice sur Commynes.*)

[3] 4 juin 1489. Archives nat. Parlement. Conseil. Registre XXXIII, fol. 219 vo. D'autres arrêts ordonnent la restitution aux la Trémoille de Berrye, Olonne, Curzon, la Chaume, Bran et Brandois. (31 août 1491, arch. nat. parlement. Registre XXXV, fol. 308. Éd. Dupont.)

[4] 5 sept. 1491. Arch. nat. Parlement. Registre XXXV, fol. 341 vo.

[5] Cette indemnité était payable en quatre années, à partir du 1er juillet

La fortune mobilière de Commynes n'avait pas été moins compromise que sa fortune foncière. Il avait placé à la banque des Médicis, à Lyon, des sommes importantes qui furent compromises pendant longtemps par suite de la déchéance de Pierre. Enfin, après de longs pourparlers, on lui donna en payement d'une partie de sa créance des meubles ou immeubles ayant appartenu aux Médicis, dont les biens avaient été confisqués au profit de la république [1]. Pour le surplus des sommes qui restaient dues à Commynes, et qui s'élevaient à 1000 écus d'or, la république en affecta le payement sur une somme de 3000 écus d'or que lui devaient les moines de Saint-Marc, pour le payement des beaux manuscrits de la bibliothèque de Pierre de Médicis, qu'ils avaient acquise d'après le conseil de Savonarole. Mais Commynes, malgré les plus vives et les plus persévérantes réclamations, ne parvint jamais à se faire rembourser de cette somme considérable [2].

Nous ne pouvons passer sous silence un autre procès qu'il intenta au seigneur du Mesnil Simon, qui avait fait main basse sur sa vaisselle d'argent, sur ses chaînes d'or, sur tous ses bagages, lorsqu'il procéda à son arrestation à Amboise. Ce qui lui avait été dérobé par ce seigneur, Commynes l'évaluait à plus de 3000 écus, et il demandait à être cru sur serment. En justice, il n'obtint que 2000 livres, ce qui ne le satisfit pas et il poursuivit l'affaire. Enfin, elle se termina sous Louis XII, par une transaction [3].

On se rappelle que Commynes, après sa sortie de prison, au commencement de l'année 1489, avait été, par arrêt de la cour, condamné à la relégation pour dix ans dans une des terres de sa femme, probablement à Montsoreau. C'est là, qu'après une année de séjour, Hélène de Chambes le rendit père d'une fille [4], qui reçut

1491. « Elle était donnée à Commynes par Charles VIII, en récompense de certaines actions et garanties qu'il prétend avoir et recouvrer sur le roy, à cause des terres et seigneuries de Talmont, Olonne et autres, que le feu roy son père luy avoit donnez, dont après son trespas il a esté troublé et mis en procez par M. de la Trémoille. (Bibl. nat., ms. Fontanieu, Portefeuilles 147,148, 25 juin 1491). » (Note de Mlle Dupont.)

[1] Lettre des dix de la Balie à Commynes. Florence, 24 septembre 1497. (*Lettres et négociations de Ph. de Commynes*, t. II.)

[2] Voyez *passim. Lettres et négociations de Ph. de Commynes*, t. II, et M. Benoist, *Lettres de Commynes*.

[3] Édit. Dupont, t. III, p. 158. Sur ce chapitre des affaires privées de Commynes, ajoutons que le comté de Dreux qu'il avait possédé, fut racheté, en 1498, par le comte de Nevers. (Acte du 1er avril 1497 (v. s.). Archives des Basses-Pyrénées. Documents publié par M. Rahlenbeck.)

[4] J. Sleidan (Lenglet, t. IV, ch. II, p. 123). Il eut, à Montsoreau, un autre enfant, dont la naissance précéda ou suivit celle de sa fille, et sur le compte duquel sont muets les biographes. Cet enfant mourut en bas âge et fut

le nom de Jeanne. A défaut de la naissance d'un fils, qui eût mieux satisfait son ambition, Commynes rêva pour cette fille les plus hautes destinées. De son immense fortune, il ne lui restait plus que des épaves, mais des épaves assez considérables pour constituer une fort riche dot, digne encore d'être convoitée par les plus grands seigneurs.

René de Brosse, seigneur de Boussac, comte de Penthièvre, fut de ce nombre. Il descendait par sa mère de Charles de Bretagne, petit-fils de Charles de Blois. Par le contrat de mariage d'Anne de Bretagne avec Louis XII, il avait été stipulé que, si la reine, qui descendait du comte de Montfort, n'avait pas d'enfants, le duché de Bretagne retournerait à ses plus proches parents, c'est-à-dire aux de Brosse-Boussac. Or elle n'avait qu'une seule fille [1], qui pouvait mourir d'un jour à l'autre, et les Boussac étaient appelés à lui succéder. Commynes voyait déjà sur la tête de sa fille la couronne ducale. Il savait que René de Brosse se livrait à de folles dépenses, qu'il était couvert de dettes; il lui ouvrit sa bourse, lui prêta de fortes sommes et, un beau jour, de son débiteur il résolut de faire son gendre, en lui offrant pour dot les créances mêmes qu'il pouvait revendiquer contre lui [2]. Pris ainsi au piège, René de Brosse s'exécuta bon gré mal gré, et, le 13 août 1504, il épousa Jeanne de Commynes [3]. Le seigneur d'Argenton s'engageait, par le contrat, à prendre à sa charge tous les frais de noce, « à vestir et accoustrer honnestement et honorablement sa fille », et à lui donner 10 000 écus d'or, mais en déduisant les deux tiers de cette somme, qui avaient été avancés pour dégager les terres de René de Brosse. Quant au surplus de la somme, au lieu de le compter en argent, Commynes le donnait en pierreries, perles, rubis, diamants, à la façon de Gênes. Un parement d'or était estimé 1047 écus; un *balai*, plus de 1000. Ainsi, sans bourse délier, le seigneur d'Argenton avait constitué à sa fille une dot magnifique, « telle que Mme de Beaujeu n'en avait pas obtenu de son père, le roi Louis XI [4] ».

inhumé dans l'église de Montsoreau. En 1520, le corps fut transféré dans la nouvelle église collégiale de Sainte-Croix du même lieu. (Bibl. nat. ms, collection de D. Houssaye, Anjou et Tourraine, Carton X, nº 4183. Documents cités par Mlle Dupont.)

[1] Un arrêt de la cour des pairs, rendu à Conflans, en 1341, avait adjugé le duché de Bretagne à Charles de Blois et à ses descendants. Dans une généalogie de la maison de Commynes, déposée aux archives de Tournay, il est dit que la fille de Philippe « fut mariée au comte de Penthièvre, droit héritier de la comté de Blois et de la duché de Bretagne ».

[2] M. Kervyn de Lettenhove.

[3] *Mémoires de Commynes*. Éd. Dupont, t. III, p. 161-171. Preuve XXXV. René de Brosse était petit-fils du célèbre maréchal de Boussac,

[4] *Mémoires de Commynes*, t. III. Éd. Dupont, p. 161. *Lettres et négociations de Commynes*, t. II.

La généalogie de Commynes, en ligne descendante, a été dressée jusqu'en 1747 par Lenglet Dufresnoy, et continuée jusqu'à nos jours par Mlle Dupont. Il n'en est pas de plus illustre, car on y voit figurer non seulement les plus grands seigneurs d'Europe, tels que des Luxembourg, des princes de la maison de Lorraine et de Savoie, mais encore des rois d'Espagne, de Portugal et de France, et parmi ces derniers Louis XV, Charles X et ses descendants, le duc de Berry et M. le comte de Chambord. Si Commynes avait rêvé pour sa fille le duché de Bretagne, il était loin de se douter que plusieurs de ses petits-fils monteraient sur les premiers trônes du monde.

Il s'en doutait d'autant moins, qu'il voyait se rétrécir de jour en jour l'existence princière qu'il avait menée jusque-là. Ses dernières années furent troublées et attristées par de nouvelle luttes judiciaires. Après avoir été dépossédé des seigneuries qu'il tenait de la munificence de Louis XI, il se vit disputer celles que sa femme lui avait apportées en dot : Argenton, Villentras et d'autres terres. Le procès remontait à plusieurs générations. L'aïeule d'Hélène de Chambes, Brunissent d'Argenton, avait épousé Thibaut Chabot, seigneur de la Grève, tué à la bataille des *Harengs* (12 février 1429). De cette union étaient issus un fils, Louis, et deux filles, Catherine, mariée à Charles de Chastillon, et Jeanne, mariée à Jean de Chambes. Louis de Chabot, héritier des seigneuries de la Grève, du Petit-Château, de Montcontour, etc., resta sous la garde de sa mère jusqu'à l'âge de quatorze ans et on lui donna alors pour tuteur, Guillaume, seigneur d'Argenton, son aïeul maternel. Le tuteur aliéna plusieurs belles terres de son mineur et mourut sans rendre ses comptes [1]. Louis Chabot attaqua le fils, héritier universel de Guillaume, Antoine d'Argenton, son oncle, et celui-ci, par transaction du 27 juillet 1460, lui céda la seigneurie d'Argenton avec plusieurs châtellenies [2], et le surplus de ses biens, pour demeurer quitte envers lui des aliénations faites à son préjudice [3]. Antoine d'Argenton était mort sans postérité ; Brunissent d'Argenton, en sa qualité de sœur aînée du défunt, se porta son héritière ; elle recueillit sa riche succession, au détriment de Louis Chabot, son propre fils, et, sous prétexte de s'acquitter de certaines rentes, elle la céda à Jean de Chambes, époux de sa fille Jeanne. De là procès contre Jean de Chambes d'abord, puis contre Commynes et sa femme. Un arrêt, en date du 22 août 1508, ordonna la saisie du château d'Argenton, et nomma des commissaires pour percevoir tous les fruits

[1] *Hist. de la maison de Chastillon*, par Du Chesne, p. 499.

[2] Les Mottes, Copoux, Brisson, Villentras, Gourzé, Souvigné, Lairegodeau, le Buignon en Gastine, Vauzelle, la Carie, etc.

[3] *Hist. de la maison de Chastillon*, p. 500.

et revenus de la terre et seigneuries qui en dépendaient. Quant au château, la jouissance en fut laissée à Commynes et à sa femme, que l'on qualifiait dans l'arrêt de *personnes étrangères*; mais ils furent tenus, chaque année, de payer aux commissaires le prix d'un loyer fixé d'après une raisonnable estimation [1]. Telle était la situation précaire de notre historien à la fin de sa vie [2].

Toutes ces luttes et ces désastres avaient fini par l'arracher à cette modération que lui avait imposé son rôle de diplomate. On vit de temps en temps reparaître en lui le vieil homme, le descendant de ces terribles Colart Vanden Clyte, qui n'avaient reculé devant aucun méfait pour se faire justice à eux-mêmes et pour assouvir leurs instincts féodaux. Commynes, qui n'était pas impunément leur fils et leur neveu, se livra aux dernières violences pour défendre ses droits seigneuriaux contre ses voisins. A la suite d'un démêlé avec Jean le Mastin, écuyer, seigneur de la Roche-Jaquelin, il fit briser les élégants vitraux de l'église de Voulgeton, sur lesquels étaient peintes les armoiries de ce seigneur. Il en fut quitte pour être condamné à tous dépens, dommages et intérêts par le sénéchal de Poitiers [3].

Une autre fois, il veut forcer René du Sanzay à faire aveu que la haute justice de sa terre de ce nom est du ressort du château et de la seigneurie d'Argenton. Cette demande repoussée en justice, Commynes ne se tient pas pour battu. Il envoie ses officiers au bourg de Boesse, situé dans le ressort de Sanzay, pour y faire des exploits en son nom. Il est condamné par un second arrêt à ne troubler en rien le droit de haute justice du seigneur de Sanzay et à une indemnité de 2000 livres parisis [4]. Commynes, outré de colère, résolut de se venger et ne recula pas devant un sacrilège. L'église paroissiale de Boesse servait depuis longtemps de sépulture aux membres de la famille de Sanzay, dont les armoiries figuraient dans le chœur et sur les murs de la nef. Commynes essaya de les faire enlever et même de faire disparaître les tombeaux de pierre où elles étaient sculptées. Deux sentences des requêtes du Palais maintinrent les opposants dans leurs droits et privilèges [5].

De tels actes peignent au vif le seigneur du moyen âge, qui se

[1] Archives nat. Parlement. Conseil. Registre XLIX, fol. 225 v°. (*Mém. de Commynes*, t. I. *Notice sur Commynes*.)

[2] Un arrêt en date du 13 mai 1560 donna pleinement gain de cause aux héritiers de Louis Chabot. (Duchesne, *Ibid.*, p. 514.)

[3] Jugement du 20 mars 1503. Renseignement communiqué à Mlle Dupont par M. Redet, archiviste du département de Maine-et-Loire.

[4] Archives nat. Parlement. Conseil. Registre LI, fol. 159 v°.

[5] Archives nationales. Sentences des requêtes du Palais. 16 juillet 1506-1507 et 15 septembre 1508. (Édition Dupont.)

croit tout permis, lorsqu'il s'agit de défendre ses droits et ses privilèges. Mais ce ne sont là que des ombres qui ne font que mieux ressortir ce qu'il y eut de grand et d'éclatant dans la figure de Commynes. Il serait injuste de faire trop peser dans la balance ce qu'il y eut de commun entre lui et les hommes de son siècle.

Il mourut « *de mort casuelle* [1] », au château d'Argenton, le 18 octobre 1511 [2], à l'âge de soixante-quatre ans. Il était si bien oublié, que sa mort passa inaperçue, et que ses premiers biographes le font mourir deux ans plus tôt. Son corps fut transporté et inhumé dans une chapelle dont il était le fondateur, au couvent des Grands Augustins de Paris. Trois ans après, les restes mortels de sa fille, la comtesse de Penthièvre, reposaient auprès de lui [3] et, dix-huit ans après, ceux de sa femme Hélène de Chambes [4]. Par les soins de René de Brosse, un tombeau fut élevé à la mémoire de l'illustre historien et de sa femme. Au milieu de ce monument en pierre, entre les écussons de Commynes et d'Hélène de Chambes, est sculptée une gerbe de blé, liée par un ruban sur lequel on lit cette devise de la maison de Penthièvre : « *Qui non laborat, non manducat.* — Qui ne travaille, ne doit manger [5]. » Le tombeau est orné à ses angles d'une feuille d'acanthe, et sur sa tablette reposent agenouillées, dans l'attitude de la prière, et les mains jointes, les statues de Commynes et de sa femme. Elles sont en pierre et peintes grossièrement de diverses couleurs. Celle de Commynes est couverte d'un manteau à ses armes, et le visage semble avoir été exécuté avec le plus grand soin d'après un portrait authentique. Le front est remarquable par son volume et semble plein de pensées. « Il estoit beau personnage et de haute stature », nous dit Sleidan, et tel est bien en effet l'idée que donne de lui cette curieuse statue tombale [6]. Hélène de Chambes,

[1] De mort accidentelle, d'une maladie aiguë, de quelque pleurésie, ou fluxion de poitrine ou d'apoplexie.

[2] Sleidan place sa mort au 17 octobre 1509 et tous les autres biographes ont, d'après lui, donné la même date. Mlle Dupont, d'après des pièces de procédure, a, la première, découvert la véritable date. (*Notice sur Commynes*, p. xv, note 1.)

[3] Elle mourut le 19 mars 1514. (Lenglet, t. IV.)

[4] Morte le 10 mars 1530. (Arch. nat. Parlement. matinées. Registre CIX, fol. 424 v°.)

[5] Millin, *Antiquités nationales*, t. III, p. 41.

[6] Il existe d'autres remarquables portraits de Commynes. L'un, conservé au château de Beauregard, a été copié pour le musée de Versailles. Un autre, qui existe au château de Bussy-Rabutin, a été reproduit dans l'*Iconographie*, de Delpech. Mais le plus curieux de tous est un portrait à la sanguine qui appartient au musée d'Arras et qui a été habilement reproduit dans les *Mémoires de Commynes*, édition Didot. Valère André dit de Commynes : *Forma fuit eleganti, statura procera et heroica.*

qui est placée devant son époux, est coiffée d'une sorte de guimpe, et porte un costume des plus modestes.

En 1793, la chapelle des Grands Augustins fut démolie, les ossements de Commynes subirent le même sort que la poussière de tant de rois qui avaient fondé l'unité de la France, mais les deux statues furent préservées et déposées au musée des Petits-Augustins. Depuis, on les transporta au musée de Versailles, dans la galerie de sculpture, et aujourd'hui on peut les voir au Louvre, dans la salle des sculptures de la Renaissance. Ce tombeau, orné de ces deux intéressantes statues, a été très habilement reproduit en chromolithographie, en tête de la nouvelle édition illustrée des *Mémoires de Philippe de Commynes*, que nous venons de publier à la librairie Didot [1].

Ronsard, dans son imagination, avait construit à Commynes un tout autre tombeau, orné de figures allégoriques, et voici le dialogue que lui a inspiré la mémoire du grand historien. On y trouve çà et là quelques beaux vers sculptés et frappés de main de maître :

LE PASSANT

Quelle est cette déesse empreinte en cet ivoire,
Qui se rompt les cheveux à pleines mains?

LE PRESTRE

L'Histoire.

LE PASSANT

Et l'autre qui, d'un œil tristement dépité,
Lamente à ce tombeau?

LE PRESTRE

La simple Vérité.

LE PASSANT

Ne gist point mort icy le Romain Tite Live?

LE PRESTRE

Non, mais un Bourguignon, dont la mémoire vive
Surpasse ce Romain pour sçavoir égaler
La vérité du fait avec le beau parler.

LE PASSANT

Dis-moy ce corps doué de tant de vertus dignes.

LE PRESTRE

Philippe fut son nom, son surnom : de Commines.

[1] On en voit aussi un dessin dans Millin, *Antiquités*, t. III, p. 41.

LE PASSANT

Fut-il présent au faict, ou bien s'il l'ouit dire?

LE PRESTRE

Il fut présent au faict et n'a voulu descrire,
Sinon ce qu'il a veu : ne pour duc, ne pour roy,
Il n'a voulu trahir de l'histoire la foy.

LE PASSANT

De quel estat fut-il?

LE PRESTRE

De gouverner les princes,
Et sage ambassadeur aux estranges provinces.

LE PASSANT

Pour avoir joint la plume ensemble avec la lance,
Qu'eust-il, prestre, dis-moy, pour toute récompense?

LE PRESTRE

Ah! fière ingratitude! Il eust, contre raison,
La haine de son maistre et deux ans de prison.

LE PASSANT

Quels maistres avoit-il?

LE PRESTRE

Philippe de Bourgogne,
Le roy Charles huictiesme, et Louis, ô vergogne!
Un duc et deux grands roys; sa vertu, toutes fois,
Ne se vit guerdonner ni de ducs ni de roys.
. . . .
O toy qui que tu sois, qui t'enqueste ainsy,
Retourne en ta maison, et conte à tes fils comme
Tu as veu le tombeau du premier gentilhomme
Qui, d'un cœur vertueux, fit à la France voir
Que c'est honneur de joindre aux armes le sçavoir.

On voit par ces vers en quelle haute estime les grands esprits du seizième siècle avaient Philippe de Commynes.

R. Chantelauze.

L'AÏEULE

I

J'occupais un emploi du gouvernement à Pétersbourg, et pour affaire de service je fus envoyé à Moscou. Ma vieille tante, qui demeurait dans cette ville, me présenta dans le monde. Bientôt je fus compté au nombre des intimes chez Stepanida Tomski : c'était une vieille dame très riche et très estimée, autour de laquelle se groupaient les mères qui avaient des fils à marier. L'empressement assidu de ces mères s'expliquait aussitôt qu'on avait jeté un regard sur Vera, petite-fille et unique héritière de l'immense fortune des Tomski. Vera était très jolie, spirituelle, instruite, très aimée de sa grand'mère qui la gâtait extrêmement, ce qui lui donnait un nouveau charme, du moins à mes yeux. Ses gracieuses bizarreries, modérées par la douceur de son caractère, rendaient ses rapports avec tous ceux qui l'environnaient pleins de variété et leur donnaient une attraction particulière.

Comme les autres, comme beaucoup de jeunes gens reçus chez les Tomski, je subis l'influence enchanteresse de sa petite-fille. A la vérité, je fus d'abord désagréablement surpris des allures familières qu'autorisait Stepanida Semenovna entre sa petite-fille et les jeunes gens qui l'entouraient. Pouvait-il en être autrement? J'étais accoutumé à l'affectation, aux manières cérémonieuses des salons de Pétersbourg, aux visages sans expression des jeunes filles, n'apparaissant dans le monde que pour danser quelques quadrilles : une grande liberté d'allures, le langage un peu moqueur de Vera, sa conduite qui ne manquait pas d'une certaine coquetterie vis-à-vis de nous tous, ne pouvaient manquer de me surprendre.

Bientôt, cependant, je découvris un cœur si candide, tant de bonté, que non seulement je me réconciliai avec elle, mais je m'y attachai peu à peu sans m'en apercevoir. Vera, elle-même, du moins je le jugeais ainsi, n'était pas complètement indifférente à mon égard et me montrait quelque préférence. Je n'osais me livrer à une confiance entière, quoique la grand'mère, de son côté, me témoignât beaucoup de bienveillance, et je pris la résolution de ne rien brusquer et d'attendre tout du temps.

Bientôt mes affaires furent terminées, mais je demandai un congé et restai à Moscou.

Stepanida Semenovna était une femme étrange; on eût dit qu'elle ne s'apercevait pas que sa petite-fille eût une conduite un peu différente de celles que l'on rencontre d'ordinaire dans le monde, qu'elle jouissait d'une liberté beaucoup plus grande que l'usage ne le permettait. Souvent, en quittant à une heure avancée la maison des Tomski, je m'adressais cette question : L'aïeule, aveuglée par la tendresse, voit-elle ou ne voit-elle pas la capricieuse indépendance dont sa petite-fille s'est emparée? Il était pourtant difficile de supposer qu'elle ne s'aperçût de rien; elle était très spirituelle, très fine, et quand elle jouait *à la préférence* dans un coin de ce même salon, où Vera servait le thé et plaisantait avec nous, plus d'une fois elle me parut écouter attentivement la conversation animée et sourire aux vives réparties ou aux propos railleurs dont Vera était si prodigue. Quand elle avait fini sa partie, elle poussait son fauteuil près de la cheminée; si elle trouvait un causeur à son goût, elle conversait avec plaisir; s'il en était autrement, elle se mettait à lire des journaux ou des livres et, de temps à autre, lançait par-dessus ses grandes lunettes un long regard inquisiteur qui plus d'une fois me troubla. Sans paraître s'occuper de nous, elle s'apercevait de tout, entendait tout et, comme on le verra plus tard, veillait avec la pénétration d'une mère et l'expérience de la vieillesse sur l'avenir de sa bien-aimée petite-fille. Jamais je ne l'entendis lui rien refuser, même de ces choses qui, à Pétersbourg, eussent été considérées comme le comble de la folie et qui, à mes yeux mêmes, ne me paraissaient pas très raisonnables.

— Grand'maman, disait Vera, j'ai envie d'aller chez les Kartomichef; il y a une soirée chez eux aujourd'hui.

— Va, mon amie.

Et Vera faisait atteler la voiture et partait avec sa demoiselle de compagnie, une Anglaise de vingt-deux ans (Vera n'en avait pas vingt). Dans les grands bals, Vera allait toujours avec une vieille tante, bonne femme, mais peu intelligente et incapable de voir ou de comprendre ce qui se passait à côté d'elle.

— Grand'maman, je veux aller au bal masqué, disait Vera.

L'aïeule restait silencieuse, sa petite-fille insistait.

— Pourquoi ne répondez-vous pas? je veux aller au bal masqué.

— Je ne sais pas, Vera, comment arranger cela.

— Eh! pourquoi donc, j'irai avec miss Ellis.

— Ce n'est pas possible, Vera.

— Alors dites à Ivan Ivanovitch de nous accompagner.

Ivan Ivanovitch était un vieil habitué de la maison, âgé d'environ

cinquante ans, mari d'une amie de Stepanida Semenovna et l'éternel convive de celle-ci.

— Vraiment, Vera, je ne sais si les bals masqués sont faits pour les jeunes filles; je crois que ce n'est pas là leur place.

— Allons, allons, chérie, puisque je le désire! Qu'y a-t-il de mauvais; je bavarderai un peu, puis je reviendrai. Que peut-il arriver? Voulez-vous? Oui, vous voulez! Je vais envoyer chercher un masque, j'ai un domino.

La vieille dame se taisait, mais sa petite-fille s'élançait déjà dans l'appartement pour demander un masque.

— Comme vous la gâtez, disait quelque personnne grave de la réunion.

— Que faire, la jeunesse! Qu'elle jouisse pendant qu'elle aime la vie, qu'elle s'amuse tant que le plaisir l'attire. Elle ne dit ni ne fait rien de mal, je la connais, et je n'aime pas à la contraindre.

Je fus une fois, pourtant, témoin d'une petite scène d'intérieur; ce fut précisément après le bal masqué. Vera n'était pas de belle humeur et restait assise faisant la moue.

— Qu'as-tu? demanda la grand'mère. Ne t'es-tu pas amusée hier soir? Ou bien as-tu eu affaire à quelque mauvais caractère qui, prenant mal tes railleries, t'aura gourmandée?

— Non, grand'maman, je dois d'abord vous dire que celui qui me gourmandera n'est pas encore au monde, repartit Vera en riant.

— Alors, qu'as-tu?

— Je ne veux plus aller au bal masqué.

— Tu feras bien.

— Attendez, je n'ai pas fini. Je ne veux plus aller au bal masqué avec Ivan Ivanovitch. Vous riez, grand'maman? Il n'y a pas de quoi? Il me suit comme un Turc jaloux, c'est mon enseigne. Partout où je me trouve il est là! Tout le monde me reconnaît, grâce à lui.

— Qu'y faire? Ce n'est pas ma faute.

— Si, c'est votre faute, pourquoi ne m'avez-vous pas laissée aller avec miss Ellis?

— Allons, dis-moi, n'as-tu plus une ombre de bon sens, aller au bal masqué avec une jeune fille comme toi?

Et l'aïeule secouait la tête.

— Eh bien, c'est vrai, c'est vrai; alors, pourquoi ne m'avez-vous pas envoyée avec Dachenka Z. ou avec Liza M.; elles sont mariées.

— Oui, elles sont mariées d'hier.

— Mais avec Ivan Ivanovitch, je suis ridicule, les masques se moquaient de lui pendant que j'étais à son bras. « Par quel hasard êtes-vous au bal masqué? » lui demandaient-ils, et une grêle de plaisanteries tombait sur lui. Je voulais le défendre, on me reconnaissait

alors, tout le monde me complimentait sur mon mentor. Je n'irai plus avec lui.

— N'y vas plus, repartit l'aïeule en souriant.

— J'irai avec Liza ou Dachenka.

— Je ne le veux pas, répondit sérieusement la vieille dame.

— Que voulez-vous alors? Que je m'ennuie chez vous, pour que, comme tant d'autres, j'arrive à regarder le mariage comme la délivrance, la liberté, le moyen de sortir de tutelle! Est-ce cela que vous voulez?

— Vera!... dit l'aïeule en regardant avec tristesse sa petite-fille.

Celle-ci fut bientôt à ses pieds: elle posa sa tête sur les genoux de sa grand'mère, les longues boucles de ses cheveux se répandirent sur ses joues roses et sur ses épaules, son profil régulier se dessina vivement sur le fond noir du vêtement de l'aïeule. Celle-ci, de sa main pâle, caressait les beaux cheveux châtain. Le silence se prolongea pendant quelques minutes; Vera baisait la main de sa grand'-mère. Quant à moi, assis derrière elles, je n'osais respirer, contemplant ce tableau: la belle Vera avec son expression à la fois tendre et mutine, le petit visage ridé de l'aïeule plein d'affection, de bonté et de tolérance.

— Et quand pourras-tu aller au bal masqué? Demain, il y a grande soirée chez les Novinski, finit-elle par dire.

— Qu'est-ce que cela fait! repartit Vera avec vivacité? Je resterai à la soirée jusqu'à une heure, et ensuite j'irai au bal masqué avec Liza. Allons, c'est convenu.

— Bien, dit l'aïeul, très bien! C'est exactement comme cela, si je ne me trompe, que font les officiers de garde qui cherchent aventure?

Vera partit d'un éclat de rire si entraînant que je me joignis à elle. L'aïeule sourit en la regardant. Au même moment, quelqu'un entra, et la querelle resta sans solution.

Le lendemain, chez les Novinski, Vera fut extrêmement aimable et gracieuse avec tout le monde; à une heure elle s'éclipsa. Je l'accompagnai jusqu'à sa voiture.

— Vous y allez? lui dis-je.

Elle sourit et mit son doigt sur ses lèvres pour toute réponse. Je partis pour le bal masqué. Au bout d'une demi-heure, je reconnus Vera au milieu des masques. Elle semblait chercher quelqu'un, parcourant lentement les divers salons. Je m'approchai d'elle; elle lança quelques propos railleurs, puis glissa dans la foule, et saisit le bras d'un homme d'un certain âge qui m'était tout à fait inconnu. Je la suivis par curiosité, et la revis bientôt seule cherchant de nouveau au milieu des salons remplis de masques. Elle rentra chez

elle assez tard. Je l'accompagnai jusqu'à sa voiture, mais elle resta silencieuse et ne me dit pas adieu, ce qui me confirma dans l'idée qu'elle était venue au bal masqué pour quelqu'un qu'elle n'avait pas rencontré.

Le lendemain, j'arrivai chez les Tomski un peu plus tôt qu'à l'ordinaire; Vera était pensive, et à toutes mes questions elle répondit seulement :

— Je suis fatiguée, cette foule bruyante m'a accablée.

Je commençai à m'inquiéter beaucoup, et sans cause apparente. Un pressentiment avertit toujours celui qui aime, me disais-je, par conséquent, quelque chose me menace. Stepanida Semenovna fut particulièrement aimable et familière avec moi dans cette soirée, elle ne parut faire aucune attention à l'air mélancolique de sa petite-fille; deux fois je sentis son regard scrutateur dirigé sur moi. Évidemment elle avait deviné depuis longtemps que j'aimais Vera. Lorsque je pris congé, elle me pria de venir la voir plus souvent, et tout à fait sans façon. Je mis à profit son invitation et fréquentai sa maison, encore plus assidûment, mais je n'y trouvai plus de bonheur. Vera changeait à vue d'œil, et quoiqu'elle fut toujours bienveillante et aimable avec moi, il y avait quelque chose dans son accueil qui me disait que si j'avais autrefois réussi à lui plaire, un autre maintenant occupait son cœur. Elle était continuellement pensive et distraite. Le carême arriva; pour moi, il s'écoula tristement et péniblement, mes pressentiments ne me laissaient pas de repos; pour Vera, il fut grave et ennuyeux. Elle restait à la maison moins que de coutume, et allait sans cesse chez une de ses amies.

La vieille grand'mère, elle, était toujours la même, bonne, affectueuse, bienveillante pour tout le monde, et comme par le passé, sinon davantage, gâtant sa Vera. Elle n'attendait que les fêtes pour amuser sa petite-fille, et, effectivement, dès qu'elles furent arrivées, elle donna une grande soirée dansante. Je n'oublierai jamais cette soirée; la société était peu nombreuse, choisie; les personnes qui la composaient étaient presque toutes intimement liées entre elles. Un seul cavalier m'était complètement inconnu. Quand j'entrai dans le salon, Vera, resplendissante de beauté et le visage radieux, valsait avec lui. Je m'arrêtai près de la porte.

— Qui danse avec Vera Pavlona? demandai-je au jeune prince Sokoski, l'un de mes rivaux.

— Je n'en sais, en vérité, rien; je n'ai jamais vu ce monsieur.

Je m'approchai de Vera.

— Un tour de valse, lui dis-je, et je l'entraînai dans la salle.

— Avec qui dansiez-vous? lui demandai-je en valsant.

— Avec Kotchetov.

— Qui est-ce?

— Eh! mon Dieu! Kotchetov.

— Je ne l'ai jamais rencontré ni ici ni ailleurs?

— Il en dirait probablement autant de vous, si on lui demandait qui vous êtes.

— Et il aurait tort; je connais tout le monde qui fait partie de la société.

— Probablement qu'il ne se soucie pas de ce que vous appelez la société, et c'est pour cela qu'il ne s'y montre pas, repartit Vera avec dépit.

Je voulus continuer à valser, mais Vera dit: *Assez*, d'un ton qui me parut hautain. Quelques minutes plus tard, je la vis présenter Kotchetov aux jeunes personnes et aux jeunes femmes. Vers la fin de la soirée, le nouveau venu dansait avec tout le monde, mais surtout avec Vera. Il était grand de taille, bien bâti; ses longs cheveux tombaient négligemment le long de ses joues; il les rejetait souvent en arrière, mais avec un geste qui plus d'une fois souleva mon aversion. Connaissez-vous ce geste? Il exprime autant de suffisance que de vanité. En général, le genre de Kotchetov n'annonçait ni l'usage du monde ni une bonne éducation. Il était trop hardi et trop cassant. Il ne plaisait à personne, quoiqu'à tout prendre il fut très beau. C'était un fat dans toute l'acception du mot, un fat accompli. Quel fut mon étonnement, quand la mondaine et spirituelle Stepanida Semenovna invita Kotchetov à venir à ses soirées, honneur brigué, sans succès, pendant plusieurs hivers de suite par tant de dandies moscovites de la seconde société. Je fus foudroyé, anéanti. Le lendemain, j'allai trouver Ivan Ivanovitch qui avait toujours été très bienveillant pour moi; j'espérais en tirer quelque chose de plus positif, et je mis la conversation sur Kotchetov.

— Qu'est-il? lui demandai-je.

— Millionnaire, répondit Ivan simplement et tranquillement.

Il y eut un silence. Le mot millionnaire me frappait au cœur, car ma position était bien différente, excepté mon nom et mes appointements, je ne possédais rien.

— Mais d'où vient-il? Qui l'a mis en rapport avec les Tomski?

— Il est arrivé il y a peu de temps de ses terres; Vera Pavlona l'a rencontré chez son amie Danilovitch, et il paraît qu'il lui a plu beaucoup.

— Ce n'est pas douteux; il suffit de les avoir vus hier soir ensemble pour être parfaitement convaincu de la vérité de vos paroles, dis-je avec chagrin. — Eh bien! en parle-t-on déjà dans le monde?

Ivan Ivanovitch secoua la tête.

— Je ne sais pas ce que pensent les autres, mais je dis, moi, que

sa grand'mère l'a trop gâtée. Dites, quelle épouse et quelle mère fera-t-elle?

— Parfaites, dit Ivan Ivanovitch lentement.

— Vous croyez?

— J'en suis sûr, et il sourit.

— De quoi souriez-vous?

— De vous, des amoureux.

— D'abord je ne suis pas amoureux; ensuite, des héritières ne sont pas faites pour moi.

— Et pourquoi? demanda vivement le vieillard en me regardant avec attention.

— Vera Pavlona est riche, et les personnes dans ma position n'ont rien.

— Excepté leur nom, leur bonne réputation, leur bon cœur, leur honnêteté. Elle est riche, et par conséquent elle peut choisir.

— Elle choisira Kotchetov.

— Cela est possible, surtout si, au lieu de lutter, vous venez vous asseoir chez moi et faire le jaloux sans motif.

— Mais comment a-t-il été présenté à Stepanida Semenovna, pourquoi une femme du monde aussi spirituelle et aussi fine a-t-elle reçu cet impertinent, ce monsieur au ton douteux, dans son salon à peine accessible aux gens comme il faut?

— Vera l'a voulu, Vera l'a demandé; vous, mon ami, vous êtes jeune, vous ne savez pas, vous ne soupçonnez pas quelle femme est Stepanida Semenovna, quoique vous lui ayez prodigué tout à l'heure une demi-douzaine d'épithètes très flatteuses. La louange qui n'est pas basée sur une connaissance parfaite des gens n'a aucune valeur. Essayez de lui plaire et de gagner sa confiance, et vous arriverez à la connaître. Alors vos questions deviendront inutiles; vous devinerez tout vous-même.

— Que voulez-vous dire?

— Rien de particulier.

Je sortis de la maison d'Ivan Ivanovitch complètement ahuri; l'avis était très clair, mais je n'osais y croire; on m'indiquait la route, mais comment la suivre? « Millionnaire! Vera l'avait voulu, Vera l'avait demandé! » Ces mots résonnaient encore à mon oreille, retentissaient dans mon cœur et troublaient ma tête. Je restai toute la journée assis chez moi, solitaire, ne pouvant ni lire, ni m'occuper, ni même mettre de l'ordre dans mes pensées. Vera, cette enfant insouciante, qui n'avait jusqu'ici distingué personne, si ce n'est, peut-être, moi. Vera, éprise, et de qui? Peu importe, ce n'était pas de moi. Et je l'aimais si sincèrement, si profondément! Le soir, j'allai chez les Tomski avec la ferme résolution de ne montrer ni jalousie

ni chagrin ; je voulus être gai, quoi qu'il en fût, et chercher un appui auprès de l'aïeule, m'efforçant de captiver sa confiance et surtout sa bienveillance. Entraîné par mes pensées, je me voyais déjà son favori et peu à peu j'arrivais à mon but, grâce à son intervention. Je me représentais avec quel air dédaigneux elle recevrait Kotchetov, comme elle saurait me distinguer et montrer sans cesse à Vera à quelle hauteur elle me plaçait au-dessus de lui. Vera aime sa grand' mère tendrement, pourra-t-elle ne pas se rendre à son désir, à sa volonté? Voilà les pensées qui m'agitaient en allant chez les Tomski, mais tous mes plans s'écroulèrent au premier coup d'œil jeté sur la scène de famille qui se présenta à mes yeux.

Quoique j'arrivasse de très bonne heure, Kotchetov m'avait déjà devancé. Il était près de la cheminée, étendu dans un fauteuil, entre l'aïeule et sa petite-fille ; la première l'écoutait attentivement, d'un air bienveillant ; l'autre, un peu en arrière, dans une demi-obscurité, silencieuse, les regardait d'un air pensif et grave, quoique sous cette gravité il ne fût pas difficile de lire une joie contenue et un sentiment satisfait. L'aïeule me reçut comme à l'ordinaire; je m'assis près de Vera et j'essayai de la faire causer, mais je n'y réussis pas. Si l'on peut s'exprimer ainsi, elle ne m'écoutait que d'une oreille, parlait peu, répondait brièvement, et il était évident qu'elle ne voulait pas laisser échapper un mot de la conversation de Kotchetov avec sa grand'mère. Il ne me restait qu'à faire comme Vera, à écouter. Kotchetov parlait beaucoup et très haut, il ne me parut pas complètement dépourvu d'un certain savoir, de quelque chose qui pouvait ressembler à de l'éducation ; mais son ton tranchant, l'intolérance et la sévérité de ses arrêts auraient fait perdre patience au plus calme, et cependant il paraît que j'étais le seul à éprouver cette impression. L'aïeule l'écoutait non seulement avec bienveillance, mais encore avec une simplicité et une condescendance qui appelaient la franchise. Vera était dans le ravissement ; on le voyait sur sa figure. Dix heures sonnèrent, Kotchetov se leva.

— Où allez-vous? lui demanda Stepanida Semenovna.

— J'ai promis de me rendre à la soirée du prince Paul Nikolaevitch, dit-il en s'inclinant.

Ainsi, sa présentation chez les Tomski lui servant de passe-port, il faisait son chemin dans le monde où le mot magique « millionnaire » ne restait pas sans écho.

A peine fut-il sorti que Vera, sans faire aucune attention à moi, alla s'asseoir à côté de sa grand'mère.

— Eh bien! grand'maman, comment le trouvez-vous? N'est-il pas aimable, distingué et spirituel?

— Il le paraît, dit l'aïeule.

Vera triomphait.

Je ne raconterai pas en détail les circonstances qui suivirent et les succès de Kotchetov. D'abord, il venait chez les Tomski trois fois par semaine, il y vint ensuite chaque jour, et tout le monde parla bientôt du prochain mariage de Vera. Stepanida Semenovna continuait à l'accueillir avec beaucoup de politesse et d'affabilité ; quant à moi, j'étais dans l'ombre, accablé par la conduite de Vera et néanmoins la suivant toujours des yeux. Elle était occupée du seul Kotchetov, et il n'était possible d'en tirer une parole que lorsqu'il n'était pas là. Dès qu'il entrait dans le salon, il s'emparait de la conversation et, avec une audace et une suffisance extrêmes, écartait tous ceux qui pouvaient y prendre une part prépondérante. Ses manières étaient intolérables ; cependant les maîtresses du logis, non seulement le supportaient, mais encore l'encourageaient. Nous n'avions qu'une chose à faire : nous taire. Ma présence d'esprit m'abandonnait, l'espérance également, et sans lutte, je cédai à mon rival mon ancienne place derrière la table à thé et mon droit à la bienveillance et aux attentions des maîtresses de maison. Je souffrais; en ouvrant les yeux, le matin, j'avais devant moi la soirée de la veille, et avec ce même sentiment douloureux j'épiais chaque regard, chaque mouvement, et j'écoutais la moindre parole de Kotchetov.

Un soir, assis à l'écart du cercle qui entourait la table à thé, je fus tiré de ma rêverie par les paroles du comte Kamenine. Il avait autrefois demandé la main de Vera et avait essuyé un refus.

— Qu'en dites-vous? me demanda-t-il.

— Je ne sais pas de quoi vous parlez.

— Je crois que c'est du sujet qui vous occupe, de Vera Pavlona et de son nouvel adorateur, bientôt, vraisemblablement, on célébrera les noces. Je m'étonne que, jusqu'ici, rien n'ait encore été annoncé.

— Vera pourrait faire une meilleure chose, dis-je, le cœur serré ; elle est riche, et lui, c'est un parvenu.

— Mais il est millionnaire, et l'argent cherche l'argent. Ne vous fiez pas à Stepanida Semenovna, c'est une personne fine et rusée. Croyez bien que si elle ne voulait point marier sa petite-fille à Kotchetov, il y a longtemps qu'elle lui aurait refusé l'entrée de sa maison, ou du moins elle n'aurait pas permis la familiarité qui existe entre eux. Je la connais beaucoup, et ce n'est pas d'hier.

— Peut-être aussi qu'ayant beaucoup gâté sa petite-fille, elle n'a pas le courage de lui résister. Cependant un soir, quand Kotchetov se vantait avec tant de jactance, il me semblait qu'elle l'excitait dans ses mensonges, l'écoutant sérieusement et admirant avec une grande bonhomie ses aventures impossibles. L'avez-vous remarqué?

— Si je l'ai remarqué! J'ai observé que Vera Pavlona ne paraissait pas satisfaite et qu'elle a changé la conversation. Mais qu'est-ce que cela prouve? que la vieille caresse le riche prétendant, qu'elle l'attire. Les millions sont là et Stepanida Semenovna sait mieux que les autres où une femme qui n'a pas trouvé de bonheur dans le mariage peut chercher la consolation.

— Que dites-vous là?

— Vous ne connaissez donc pas son histoire avec le baron Frédéric Belchtein?

— Quelle histoire?

— Elle est ancienne. Ma mère me l'a racontée plus d'une fois et, surtout quand je recherchais la main de Vera (remarquez comme je suis franc avec vous), elle regrettait que Stepanida Tomski eût élevé sa petite-fille d'une manière aussi étrange, pour ne pas dire plus. Quels principes pouvait-elle lui inculquer?

— Mais quelle est cette histoire du baron?

— Le baron Frédéric Belchtein était un jeune baron de race courlandaise; il aima Stepanida Semenovna; elle, naturellement, s'en éprit. Pendant dix ans, elle vécut heureuse; ensuite, le baron vint-il à l'ennuyer, ou en aima-t-elle un autre (ce qui est plus probable), toujours est-il qu'il devint jaloux, se battit en duel et disparut. En mourant dans son pays d'Allemands, il légua toute sa fortune à Paul Tomski, fils de Stepanida Semenovna. Ce fut le principe de sa fortune.

Après sa rupture avec le baron, tout est confus et embrouillé dans son histoire; les uns disent que le mari apprit tout et pardonna, d'autres que, jusqu'à la fin de sa vie, il la fit souffrir pour se venger. Quoi qu'il en soit, il mourut de bonne heure, laissant sa femme libre et riche. Maintenant tout est oublié, et pourquoi, comme les autres, ne tiendrait-elle pas le langage de la vertu sévère?

— Je vous arrête ici; je ne l'ai jamais entendu dire du mal de personne, ni juger les autres avec sévérité. Le trait le plus saillant de son caractère est la tolérance et l'indulgence.

— Cela prouve seulement qu'elle n'a pas suffisamment d'audace, repartit mon interlocuteur en riant.

Notre conversation finit là; involontairement je me mis à songer en regardant l'aïeule balançant lentement dans sa main ridée un écran qui la protégeait contre le feu. Son visage était tranquille et doux, on n'y apercevait aucune trace des tempêtes de la vie passée, ni même aucun indice d'un souvenir pénible. La vieillesse cache sans distinction sous ses rides les infirmités, les déceptions et les souffrances du passé, comme la neige en couvrant la terre ensevelit l'herbe, les fleurs et les feuilles mortes.

Au bout de quelques jours, pendant lesquels Kotchetov avait fait des progrès éclatants dans la bienveillance de la grand'mère et l'amour de la jeune fille, il ne me restait plus qu'à prendre un parti quelconque. Je n'avais pas le courage d'être témoin de l'amour de Vera pour cet homme.

Je résolus de partir et je trouvais un sujet de consolation à penser que Vera en serait peut-être chagrine. J'aurais voulu produire sur elle un certain effet. Je me dirigeai chez les Tomski avec la résolution d'être extrêmement aimable et gai et d'annoncer mon départ pour Pétersbourg à la fin de la soirée. Cette résolution me donna la force de faire mon entrée d'un air plus dégagé qu'à l'ordinaire dans le petit salon de l'aïeule; celle-ci me regarda avec attention et vraisemblablement devina les sentiments qui m'agitaient, car, après quelques phrases insignifiantes, elle me dit :

— Comme vous êtes venu à propos. On m'a envoyé de Pétersbourg d'anciens vases et des bustes que j'ai reçus aujourd'hui; je voudrais les poser dans le salon; vous m'aiderez, et toi, Vera, tu viendras ensuite avec tout le monde pour donner ton avis, lorsqu'ils seront en place.

J'offris la main et nous nous avançâmes jusqu'au grand salon dans un profond silence. Quelque chose me disait que mon sort allait être décidé.

— Apportez les vases et les bustes, dit l'aïeule au domestique qui avait ouvert à deux battants les portes du salon.

— Asseyons-nous, continua-t-elle en se tournant vers moi.

Je m'assis, mes pensées étaient confuses. Je songeais entre autres choses : faut-il lui annoncer que je m'en irai demain? Partir! cela me réduisait au désespoir. Enfoncé dans mes propres pensées, j'avais presque oublié que je n'étais pas seul et dans quel but j'étais venu dans ce salon à demi éclairé. La voix de l'aïeule me fit rentrer en moi-même.

— Il faut partir, proféra-t-elle doucement, et le plus tôt sera le mieux.

Je n'attendais pas un pareil langage. Ma résolution changea subitement.

— Je ne puis partir, j'ai encore des affaires; mais permettez-moi de vous demander comment j'ai pu mériter de semblables paroles, pourquoi me chassez-vous?

— Je ne vous chasse pas, je vous donne seulement un conseil. Vous aimez Vera... Ne m'interrompez pas : vous aimez Vera peut-être depuis le jour où vous avez pu la connaître; votre amour est pur de tout égoïsme...

— Dieu seul sait, dis-je les larmes aux yeux, comme je l'aime!

mais est-ce qu'un amour comme le mien, un amour désintéressé, mérite d'être banni? Vous ai-je offensé, vous, ou Vera? ai-je blessé les convenances? puisque le mot convenance est sorti de ma bouche, ce n'est certes pas moi qui les méprise... mais d'autres...

Elle posa sa main ridée sur la mienne et m'interrompit :

— Pas d'amertume, pas de reproches — à quoi cela sert-il? Je vous prie de partir et je vais vous parler franchement. Je vous aime et je vous estime. Tout ce qui sera en mon pouvoir sera fait pour vous. Je n'ose vous assurer du succès ; si je me trompais, si nous nous trompions, la déception serait trop amère. Cependant il ne faut pas perdre l'espérance. Il y a quelques mois vous plaisiez à Vera, et notre choix à toutes deux était tombé sur vous; mais le hasard, les circonstances en ont décidé autrement; l'arrivée de Kotchetov a tout changé. Cependant j'espère encore. Peut-être, dans six mois, au plus tard dans un an, vous recevrez une lettre de moi; elle signifiera que notre partie est gagnée et que l'ennemi commun est défait.

— Vous ne voulez donc pas donner votre petite-fille à Kotchetov? il ne vous plaît donc pas? tout le monde était persuadé du contraire! m'écriai-je avec stupéfaction. Elle sourit.

— Persuadé! Que me fait à moi ce dont les autres sont persuadés? Si vous saviez de quoi la foule, avide de scandale, est quelquefois persuadée! Je sais que beaucoup me condamnent, mais je ne m'inquiète pas de leur blâme. Ce qu'il me faut, c'est le bonheur de Vera, et je suis sûre qu'elle serait heureuse avec vous. Vous lui avez plu autrefois et maintenant encore elle vous estime. Chaque jour, je parle de vous avec elle; elle ne me cache rien. Partez et espérez!

Je saisis avec transport les deux mains de l'aïeule et les couvris de baisers.

— Espérez, dit-elle d'une voix caressante et émue, peut-être le bon génie de Vera nous viendra-t-il en aide. Ne vois-je pas le bonheur de ma petite-fille au bout de cette lutte?...

L'aïeule n'acheva pas, elle fit un effort sur elle-même, se leva et dit presque tranquillement :

— Dépêchez-vous de placer les vases, puis vous irez chercher Vera et les autres personnes.

Bientôt la société fut nombreuse. Stepanida Semenovna arriva aux portes du salon; en arrière de tous, un peu à l'écart, Kotchetov donnait le bras à Vera et, penché vers elle, lui disait quelque chose à demi-voix. Elle était animée, et l'émotion intérieure avait coloré ses joues. Mon cœur battit quand je portai mes regards sur elle, mais je surmontai mon émotion, et me mêlant à la conversatien générale je plaisantai avec assez de succès. Bientôt cependant cette gaieté factice épuisa mes forces; je devins silencieux et m'assis, au

souper, entre Vera et une de ses amies sans ouvrir la bouche.

— Qu'avez-vous? me demanda Elisa Z. Tantôt vous riez, tantôt vous êtes morne comme un condamné.

— Aujourd'hui je suis chagrin, répondis-je, — je suis obligé de vous dire adieu à tous.

— Comment? s'écrièrent deux dames auxquelles ma société était plus particulièrement agréable.

— C'est décidé; j'ai reçu mon rappel et je pars demain pour Saint-Pétersbourg.

Vera tourna vers moi son visage; il me sembla qu'il exprimait le regret, mais elle ne dit pas une parole.

— Pourquoi ne nous en avez-vous pas parlé plus tôt, remarqua quelqu'un.

— Je n'en savais rien moi-même; l'ordre est arrivé ce matin.

— Vous partez! dit Kotchetov, et vous n'en avez pas dit un mot de toute la soirée? Avouez, mon cher, que vous avez voulu produire un certain effet? Du reste, vous avez atteint votre but.

Je voulus répondre, mais Vera me regarda; la remarque indélicate de Kotchetov lui était désagréable, et son regard me suppliait de garder le silence.

— Peut-on regretter quelqu'un quand vous êtes avec nous, dit Élisa Z., en se tournant vers Kotchetov — vous nous aurez bientôt consolées.

— J'essayerai, répondit Kotchetov, sur le même ton railleur, seulement un peu plus aigrement, mais pas toutes à la fois! Dmitri Matevitch Livin (mon nom) laisse ici, d'après ce que je vois, un régiment entier d'éplorées.

Liza Z. ne se regarda pas comme battue, elle échangea encore avec Kotchetov plusieurs phrases mordantes. Celui-ci ne savait pas plaisanter et était plus grossier que spirituel. Vera, s'oubliant, s'empressa de venir à son secours.

On se leva de table, chacun se prépara à se retirer. Je m'approchai de Stepanida Semenovna. Elle se mit à m'interroger, quand devais-je partir, serais-je longtemps absent, et comment s'était terminée la mission qui m'avait été confiée? J'espérais que Kotchetov s'en irait, mais j'avais en vain compté sur la magnanimité et la délicatesse de mon heureux rival. Il était décidé à ne partir qu'après moi. Je vis qu'il n'y avait rien à espérer, et me levant je baisai la main de l'aïeule; elle me souhaita un bon voyage avec beaucoup de tranquillité et même de froideur. Je m'avançai vers Vera; elle eut la bonté de me prendre à l'écart.

— Je vous souhaite d'être heureuse, lui dis-je.

Je n'avais pas fini ma phrase, que Kotchetov était entre nous

faisant une question banale. Vera, pour la première fois, lui répondit sèchement, et s'adressa de nouveau à moi; elle était émue, et me parut comprendre la cause de mon départ soudain. Je sentais que mon cœur allait déborder et j'allais me trahir, mais l'aïeule me fit un signe imperceptible. Je le compris, saluai et me dirigeai vers la porte. Le regard plein de sympathie de Vera me suivit.

— Au revoir, me dit-elle.

— Je ne pense pas! Pourquoi reviendrait-il? Son service, dit l'aïeule...

Je n'en entendis pas davantage, je descendis en courant les escaliers et me jetai dans mon traîneau.

Le lendemain, un attelage rapide m'emportait sur la route unie. Je me rappelais chaque mot de ma protectrice et m'efforçais d'espérer. A Pétersbourg, mes occupations, qui réclamaient toute mon attention, ne purent cependant me soustraire à un chagrin violent causé par le manque de nouvelles.

Je recherchais avidement les personnes qui arrivaient de Moscou, et les interrogeais sur les Tomski; les réponses étaient uniformément les mêmes. Tout le monde attendait le mariage de Vera, mais il n'était pas encore annoncé. Enfin, un des derniers arrivants me dit que sa sœur, amie de Vera, avait entendu de la bouche même de celle-ci qu'elle avait donné sa parole à Kotchetov. Cette nouvelle m'atterra, je courus chez moi et passai trois ou quatre jours dans le plus profond abattement. Le cinquième, je reçus une lettre dont voici le contenu; elle était de Stepanida Semenovna.

« L'homme propose, Dieu décide, mon cher Dmitri Matevitch; cependant je vous dirai que je n'ai pas absolument perdu toute espérance, et je n'abandonne pas la lutte, la lutte de l'expérience contre la jeunesse et l'inexpérience. Je ne suis pas encore arrivée au plus fort du combat et je réserve toutes mes ressources pour le moment suprême. Je compte maintenant sur l'attachement si fort et si vrai que Vera a pour moi, attachement basé sur vingt ans d'une vie où nos âmes se sont confondues, sur les soins de chaque instant que j'ai toujours eus pour elle et qu'elle a su apprécier, sur mon constant désir de faire ce qui pouvait la rendre heureuse, ce qui m'a conduit à la gâter malgré tout le monde. Pour la première fois, dans sa vie, son sentiment actuel n'est pas conforme au mien; je ne sais si elle renoncera à son idée quand je mettrai à l'épreuve son affection pour moi, et qu'au nom de cette affection je la supplierai de ne pas consommer son propre malheur. Mais cette décision est encore dans l'avenir. Voici la position actuelle. Aussitôt après votre départ je résolus d'avoir une conversation avec Kotchetov; il me vint à l'esprit une étrange pensée, qui pourtant n'était pas trop déraison-

nable, malheureusement elle ne réussit pas. Profitant de l'absence de Vera, je pris à part Kotchetov et lui dis que ses attentions particulières pour ma petite-fille la compromettaient, que j'avais résolu de mettre un terme à cette situation et que je le priais de cesser de venir à la maison ou de demander formellement la main de Vera. Ce que j'avais prévu arriva. Le vaniteux personnage pensa immédiatement que je voulais l'enlacer et le marier au plus tôt, de peur de perdre ses millions. Sans refuser Vera, il se mit en devoir de me démontrer que ce n'était pas lui qui par sa conduite pourrait la compromettre, mais qu'elle-même l'aimait tellement qu'elle donnait sujet à la médisance. Ce n'est pas tout, il m'avoua, avec une effronterie et une suffisance choquantes, qu'il sentait lui-même que Vera n'avait pas toujours assez de réserve, mais qu'y faire? Le sentiment justifie tout. A la fin de notre entrevue, il me demanda la permission de s'entretenir à ce sujet avec Vera, et de revenir le lendemain me trouver pour terminer *cette affaire*. — Ce furent ses propres paroles. Vous qui connaissez mon affection pour Vera, mon orgueil maternel, vous pouvez vous imaginer ce qu'il m'en coûta de l'écouter avec patience et de jouer le rôle d'une femme qui cherche à obtenir pour sa fille un riche parti. Je vis clairement que s'il ne faisait pas sa demande immédiatement, c'était par amour-propre, pour me faire attendre jusqu'au lendemain sa réponse, *sa volonté*. Je supportai cela comme le reste. J'avais une espérance. Je voulais, et je le fis, en effet, raconter à Vera toute la conversation que j'avais eue avec lui... Je pouvais espérer que son orgueil serait blessé et que le lendemain ce serait elle qui refuserait sa main. Mais hélas! l'orgueil céda à l'amour ou plutôt à l'aveuglement qui jusqu'ici la possède. Elle sent confusément que cet homme n'est pas digne d'elle, qu'il a beaucoup de défauts, et cependant elle l'aime tant, qu'elle ne veut ni discuter ni convenir, et qu'elle va tête baissée avec l'audace de la jeunesse, à son malheur éternel, conséquence d'un mariage sans sympathies et sans estime mutuelle. Après m'avoir entendue, Vera pleura beaucoup et répéta : « Vous ne l'avez pas « compris! il n'a pas pu parler ainsi! » Le lendemain, Kotchetov arriva et, après une courte entrevue avec Vera, me fit une demande formelle. J'étais prise dans mes propres lacs, mais le nœud n'est pas encore serré. Je donnai mon consentement, à la condition qu'il serait tenu secret jusqu'à notre retour de la campagne. En voici la raison, leur dis-je, j'ai à consulter un oncle dont Vera est la pupille, et qui pourrait s'offenser, en apprenant son prochain mariage sans avoir été consulté et sans qu'on eût demandé son approbation. Vera y consentit très volontiers, Kotchetov de même, et voilà bientôt deux semaines qu'il demeure avec nous à la campagne. Je

n'ai pas encore perdu l'espérance d'une rupture, d'autant plus qu'à présent les rapports incessants doivent mettre promptement en relief la différence de leurs principes, de leurs caractères et de leurs sentiments. Si cela ne suffit pas, j'appellerai à mon aide l'oncle de Vera, nous essayerons à nous deux de lui ouvrir les yeux, et j'espère d'autant plus que je n'ai pas encore une seule fois tranché dans le vif avec elle et que jamais, au nom de mon amour pour elle, au nom de son amour pour moi, je ne lui ai demandé aucun sacrifice. Me refusera-t-elle?

« J'étais la gardienne de Vera, et pourtant je n'ai pu la protéger contre un amour indigne d'elle. J'avais toujours pensé que le trop-plein de la jeunesse devait être déversé dans les plaisirs et le tourbillon du monde. J'avais procuré toutes les distractions possibles à Vera, et je me suis applaudie longtemps de la tranquillité, de la paix de son cœur, et de la maturité de jugement que j'avais moi-même développée chez elle; mais tout cela a disparu à la première rencontre de l'amour. Malgré tout, je crois encore que j'étais dans le vrai: Vera aime, mais son amour n'est pas aussi puissant, ne la possède pas aussi complètement que l'amour de ces malheureuses femmes qui ont comprimé en elle-même depuis l'enfance tous leurs sentiments, toutes leurs pensées, toute leur ardeur. Elles se donnent complètement, aiment avec passion, sans réserve, et perdent souvent tout leur avenir, si l'objet de leur amour n'est pas pleinement digne d'elles. Espérons que ma Vera échappera à une aussi terrible destinée.

« Hier, j'ai causé de vous avec elle; votre souvenir lui est cher, et elle vous apprécie de plus en plus.

« Il t'aimait, lui dis-je, il t'aimait d'un amour dévoué et tendre.

« — Je le sais, répondit-elle en soupirant.

« En général, elle est plus pensive et plus silencieuse depuis que Kotchetov est son fiancé et que la crainte qu'elle avait de me voir lui résister s'est évanouie. »

Venaient ensuite quelques paroles d'encouragement, et la lettre finissait. Combien de fois je la lus, comme j'en pesais chaque mot et avec quelle impatience j'en attendis une autre! Dans le courant de l'été, je reçus une nouvelle lettre très courte. « Tout va bien pour nous, m'écrivait l'aïeule, j'ai l'espérance de vous faire bientôt un récit consolant et détaillé de ce qui se passe ici. »

A l'automne, je reçus une dernière lettre. L'aïeule n'avait pas compté en vain sur l'esprit éclairé, le bon cœur et la délicatesse de sa petite-fille. Le rapprochement de natures comme celles de Kotchetov et de Vera avait amené promptement du refroidissement; la grand'mère s'était empressée à la première apparition de ce symptôme d'agir avec art sur Vera. Bientôt la rupture fut imminente

et finit par s'accomplir à la grande joie de l'aïeule. Vera respira librement, et comprit toute la profondeur de l'abîme où elle avait failli tomber.

Au mois de janvier, l'aïeule m'appela à Moscou, et au printemps, j'épousai Vera.

Combien de fois celle-ci me parla de son aveuglement et de la sympathie que lui avait montrée sa grand'mère, lorsque, pour la première fois, elle avait commencé à lutter avec ses propres sentiments ! Vera savait toute l'étendue de l'affection de sa grand'mère; moi, je connaissais toute son expérience. C'était un grand diplomate que cette excellente vieille dame; et la finesse mondaine, la ruse, l'habileté, n'excluaient chez elle ni la franchise ni la bonté. Devenu l'époux de sa petite-fille, vivant près d'elle et l'aimant tendrement, je ne connaissais rien de son passé, excepté les quelques mots par lesquels le comte Kamenine m'avait appris son amour pour un baron qui m'était inconnu et dont je n'avais jamais entendu le nom, ni dans la bouche de ma femme ni dans celle de sa grand'mère. Un jour, je regardais des miniatures suspendues au-dessus du bureau de cette dernière, dans sa chambre à coucher, je m'arrêtai frappé par le contraste de deux figures tournées l'une vers l'autre et encadrées dans des médaillons d'or. C'étaient des portraits d'hommes; l'un d'eux avait un visage froid, un peu anguleux, mais beau et intelligent. L'autre était également beau, mais ses yeux bleus exprimaient la bonté et tout son visage respirait la douceur, quoique l'ensemble de ses traits accentués fût empreint d'une certaine austérité.

— De qui sont ces portraits, demandai-je à l'aïeule.

— Le premier est celui de mon mari; le second, celui de son meilleur ami, le mien également, le portrait du baron Belchtein. En avez-vous entendu parler?

— Oui, lui répondis-je avec émotion.

Elle me regarda et sourit avec tristesse. Vous avez entendu des fables et des calomnies; venez ce soir quand je serai seule. Je vous donnerai mes Mémoires. Vous les lirez. Vous y trouverez peut-être une leçon pour vous, — vous serez bientôt père; il y aurait aussi une leçon pour un mari, mais vous n'en avez pas besoin. Vous n'êtes ni exigeant ni tyrannique. Et puis, vous aimez trop Vera.

Le soir, l'aïeule me remit un grand cahier. C'étaient ses Mémoires. Les voici :

***.

La suite prochainement.

LES ILES IONIENNES

ET LE GOLFE DE LÉPANTE

I

CORFOU

Alcinoüs, roi de Corfou, eut un jardin dont on parla dans l'antiquité. Ce devait être un lieu remarquable, à en juger par ce qu'en dit Homère. Rarement, en effet, le vieux poète a pris un plaisir plus visible à décrire un site. Lui, si sobre d'habitude dans ses peintures, il ne consacre pas à celle-ci moins de vingt hexamètres. Chaque particularité du précieux jardin y est relevée et notée avec un soin scrupuleux. Ici, il en énumère complaisamment les arbres : « Poiriers, grenadiers, pommiers aux fruits magnifiques, figuiers délicieux et verdoyants oliviers[1] ; » là, les arbustes et les plantes. Voici la vigne féconde dont les grappes mûrissent au soleil, la haie qui sert de clôture, les fleurs disposées en plates-bandes de côté et d'autre ; plus loin est l'endroit où l'on foule la vendange. Rien n'est oublié ; il n'est pas jusqu'au petit ruisseau qui fournit ses eaux à l'arrosage, dont il n'indique la source et ne suive l'humble parcours. En un mot, il nous présente un état des lieux aussi minutieux et aussi précis qu'eût pu l'être le rapport d'un géomètre expert. D'ailleurs, le morceau ne se distingue point seulement par cette exacte précision des détails. L'art supérieur du nourrisson des Muses s'y révèle à chaque instant. Les tableaux qu'il trace sont charmants. On est captivé par ces vers, où perce un sentiment si vif de la nature, et on comprend qu'en lisant le septième chant de l'*Odyssée*, saint Justin se soit cru transporté dans le séjour béni de nos premiers parents, et ait rêvé de l'Éden.

Mais si Homère est particulièrement prodigue de louanges à

[1] Homère, *Odyssée*, chant VII.

l'égard de l'enclos royal, il s'en faut qu'il en soit avare vis-à-vis du reste de l'île. Sans faire à celle-ci l'honneur d'aussi longs développements descriptifs, il ne lui ménage pas les épithètes flatteuses. Il appelle sans cesse Corfou, la « délicieuse », la « fertile » Schérie. On voit qu'il la considérait comme une terre privilégiée et qu'il eût volontiers placé au milieu de ses campagnes le temple de la félicité parfaite. Ces enthousiasmes nous sont d'autant moins suspects, qu'ils ont été partagés. Xénophon, qui se rappelait sans doute avoir souffert de la soif avec ses dix mille dans les arides déserts de l'Asie, fait un tableau enchanteur des plantations de l'île et de ses vergers arrosés d'eaux vives. Ovide, qui, lui aussi, avait vécu longtemps sous de tristes climats, n'en parle que pour vanter la qualité exquise de ses fruits[1]. Il n'est guère d'écrivain classique qui ne se soit cru obligé de lui payer à l'occasion son tribut d'adjectifs complimenteurs. Ainsi il semble qu'à toute époque le nom de Corfou ait éveillé dans l'imagination populaire des idées de fécondité et de richesse, et que l'antiquité ait été unanime à regarder le domaine du roi Alcinoüs comme un lieu idéal, orné entre tous des dons de la nature.

Or, après tant de siècles, les vergers corfiotes n'ont point cessé de mériter les louanges de leurs admirateurs. La même abondance qu'autrefois y règne, et il suffit de faire le tour de la capitale pour s'en convaincre. Ce ne sont, en effet, partout qu'étalages de fruits de toutes sortes, oranges, figues, melons, pastèques, limons, raisins, dont les pyramides énormes, amoncelées çà et là sur les places et dans les rues, attestent, par leur superbe apparence, que les ressources du vieux sol phéacien sont toujours les mêmes, et que le paradis homérique n'est point perdu.

Ajoutez que, grâce à cette abondance, tout cela se vend à rien. Dans la campagne, une orange a à peine plus de valeur que l'eau qu'on puise pour se rafraîchir à la fontaine commune. Je me rappelle qu'un jour, revenant d'une longue course à travers l'île, je passais, avec mon camarade de route, près d'un champ d'orangers, dans lequel un brave homme était occupé à jardiner. Comme il faisait chaud et que nous étions altérés, nous le priâmes de nous donner cinq ou six de ses oranges en échange de 2 lepta, ce qui équivaut à 10 centimes de notre monnaie. L'offre nous semblait marquée au coin de la plus stricte équité. Il paraît que nous étions simples, et heureusement l'homme se trouva honnête. Il nous fit entendre que pour nos lepta, nous pouvions grimper à l'arbre, faire main basse sur ses oranges et en emporter encore si cela nous con-

[1] *Felicibus obsita pomis.*

venait. Inutile de dire que cela nous convint et que nous grimpâmes.

Mais la campagne de Corfou n'est pas seulement fertile; elle est encore admirable à voir. L'île renferme des paysages d'une rare beauté. Les côtes sont découpées par une multitude de baies arrondies et d'anses plus étroites, où l'harmonieuse alliance des arbres et de l'eau forme à chaque pas des tableaux d'un charme infini. Partout la végétation atteint un développement magnifique. Les oliviers dont le sol est couvert sont d'une taille qui défie toute comparaison. Les orangers et les citronniers, les figuiers, les myrtes, les cyprès, alternent par intervalles avec eux, opposant à leur pâle feuillage leurs couleurs plus accentuées ou plus fraîches. Autour des propriétés privées courent de fortes haies de cactus, dont les branches bizarrement contournées prennent, à la nuit tombante, les apparences les plus fantastiques et les plus curieuses. Et que de fleurs partout! Les jasmins et les roses montent aux murs des maisons ou s'épanouissent en buissons le long des chemins. Les géraniums s'étalent sur le sol en larges massifs. Les jonquilles, les iris, les anémones, tapissent le fond des vallées et s'abritent dans le creux des ruisseaux, à l'ombre des cyprès séculaires. En un mot, c'est un vaste jardin qui s'étend à toute l'île et n'a d'autres limites que la mer.

Que ces paysages sont beaux! Venez ici; voyez! Devant nous s'ouvre une baie profonde, au fond de laquelle la mer apparaît claire ou foncée, d'un bleu argenté ou d'un vert d'émeraude par places. Cette baie est dominée de tous côtés par des collines de médiocre hauteur, que coupe à son extrémité un promontoire taillé à pic. Sur les pentes, les oliviers se pressent en rangs serrés et touffus. Les plus voisins de l'eau y baignent leurs branches inclinées. Puis, à mi-coteau, ils cessent sur une ligne brusque et font place à des fourrés d'orangers et de citronniers qui, en cette saison, sont couverts de leurs beaux fruits rouges et or. De cette masse de verdure se dégagent une vingtaine de maisons, d'une étincelante blancheur, ombragées çà et là par des cyprès de grandeur colossale, qui se détachent en noir sur l'eau d'un bleu vif. Enfin, au delà, sur la côte, on distingue d'autres promontoires, semblables au premier, qui portent les mêmes forêts d'oliviers, les mêmes groupes d'orangers, de cyprès et de maisons blanches. De loin en loin, on aperçoit leurs pittoresques contours, jusqu'à ce qu'ils se perdent dans les flots d'une brume bleuâtre, dont l'horizon se voile sans s'obscurcir.

Et ailleurs. Nous sommes sur le versant d'une montagne, près d'un hameau perdu. Assis au bord d'un sentier, nous regardons la scène qui nous environne. Autour de nous croissent de robustes oliviers, dont les troncs tourmentés et trapus adhèrent au sol par

une multitude de racines saillantes et désordonnées. La terre qu'ils couvrent de leur ombre est jonchée d'anémones rouges à calices d'argent, et de petites iris jaunes et violettes. Trois ou quatre porcs noirs errent au hasard dans les hautes herbes. A quelques pas en avant, le terrain se dérobe par une pente raide, entraînant jusqu'au fond de la vallée une luxuriante végétation d'arbres à fruit, de lianes, de vignes folles, qui se précipitent en désordre dans le lit d'un torrent. Une ligne de verdure plus épaisse et plus fraîche indique le creux de l'eau ; puis figuiers, vignes et oliviers remontent la pente opposée, toujours pêle-mêle, tandis qu'à gauche, une subite et profonde fissure laisse entrevoir la mer et la côte d'Albanie.

Et maintenant, montons plus haut ; gravissons le col San Pantaleone, et de là, nous découvrirons, non plus seulement un horizon resserré et partiel, semblable à un joli chapitre d'un beau livre, mais le livre tout entier, c'est-à-dire l'ensemble de l'île, les côtes, la mer. C'est immense et c'est saisissant. Demeurons une heure. Il y a une herbe épaisse sur le roc ; on s'y peut reposer à l'aise. Laissons-nous imprégner par la chaude atmosphère qui monte du fond des vallées en fleurs. Tenons les yeux obstinément fixés sur la scène magnifique ouverte au-dessous de nous ; prêtons l'oreille aux sons indistincts que rendent les choses inanimées ; et de tous ces langages qui se croisent sans se heurter, des couleurs, des bruits, des parfums, de tout ce qui se voit, se sent et s'entend, formons-nous un souvenir en harmonie avec le charme souverain de ces lieux.

Voilà donc la terre grecque, la voilà entourée de cette auréole de beauté radieuse à laquelle ont rendu hommage ses historiens et ses poètes. Ici, au moins, leurs enthousiasmes n'ont pas cessé d'être justifiés. L'invasion barbare n'a pas, comme dans tant de provinces de la Grèce continentale, ravagé les campagnes, déraciné les arbres, ruiné les cultures, bouleversant de fond en comble l'aspect antique du pays, et supprimant toute possibilité de contrôler les paroles de ses panégyristes. Je retrouve sans peine ces fraîches retraites d'ombre, où la fille d'Alcinoüs, « Nausicaa aux bras blancs », dansait en liberté ou jouait à la paume avec ses amies « aux belles chevelures ». Voici le bois touffu dans lequel Ulysse « coupa un rameau orné de ses feuilles, afin d'en couvrir son corps et de voiler sa nudité ». Que les coteaux d'Argos et de Mycènes soient donc aussi arides que l'échine pelée d'un âne de vingt ans ! Que les versants des montagnes de Béotie soient desséchés et torréfiés, au point qu'il n'y puisse germer autre chose que de maigres touffes de thym et de lavande ! Corfou est encore telle que l'a dépeinte, au vieux temps, le père de l'épopée hellénique. C'en est assez pour nous assurer que la Grèce a pu être belle, et que ses poètes n'ont pas menti.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on s'est décidé à rendre justice à la véracité d'Homère et à l'exactitude de ses descriptions. Maintes fois déjà, on avait signalé à travers l'amas d'histoires fabuleuses qui remplissent ses chants nombre de renseignements positifs et sincères. Néanmoins, à aucune époque, les témoignages en sa faveur n'ont été aussi multipliés et aussi décisifs que de nos jours. L'archéologie surtout en a fourni de précieux. Grâce à cette science, la critique a été mise coup sur coup en possession de faits qui confirment, d'une manière éclatante, les données du récit antique. Un savant intrépide, qui a consacré une partie de sa vie à explorer le terrain de l'épopée grecque, a même obtenu, dans cette voie, des résultats si complets et si imprévus, que ceux-ci ont d'abord semblé de pures chimères, et qu'actuellement encore, en dépit d'importantes et nombreuses adhésions[1], tous n'ont pas réussi à dompter leur scepticisme et à ajouter une foi entière aux conclusions de l'explorateur. Il est vrai que, malgré tous les égards qu'on doit à la haute réputation d'habileté de M. Schliemann, il est difficile de ne pas être un peu troublé, en l'entendant assurer qu'il a remué de ses mains les cendres authentiques de la ville de Priam, exhumé, à Mycènes, la dépouille mortelle d'Agamemnon, et retrouvé partout, dans la moderne Thiaki, les traces de Laërte et d'Ulysse. Une fois en si bon chemin, il ne lui en eût coûté qu'un effort de plus pour déterrer les reliques de Neptune, ce qui eût rendu un signalé service à l'histoire ancienne de Corfou.

Neptune est, en effet, le personnage divin dont Homère a inscrit le nom en tête de l'arbre généalogique des rois de Corfou. Peut-être le poète a-t-il voulu donner à entendre par là que la fortune de ces princes avait commencé sur la mer dont Neptune était la personnification mythique. Pourtant je ne sais s'il est bien prudent d'admettre une interprétation dont un heureux coup de pioche de M. Schliemann peut d'un instant à l'autre démentir l'exactitude. Dans tous les cas, on court moins de risques en s'en tenant jusqu'à nouvel ordre au sentiment d'Evhémère d'Agrigente, lequel a au moins l'avantage de ne gêner en rien le libre essor de l'archéologie homérique. On sait qu'Evhémère, dépouillant tous les habitants de l'Olympe de leur caractère divin, voulait qu'ils eussent été de simples hommes honorés comme des êtres surnaturels par la superstition de leurs descendants[2]. De la sorte, Jupiter avait réellement régné en Crète; Pluton, en Sicile; Neptune, sur les mers. Les lignées princières

[1] Entre autres, celle de M. Gladstone, dans la préface du volume de M. Schliemann, intitulé *Mycènes*.

[2] C'est en tous points le sentiment exprimé par saint Augustin, sur les dieux du paganisme. (*Cité de Dieu*, VII.)

des Éginètes, des Argiens, des Héraclides remontaient réellement au souverain de la Crète, par Égine, par Danaé, par Alcmène. Et ainsi de la mythologie entière, qu'il estimait n'être autre chose que de l'histoire défigurée et embellie.

Neptune, d'après ce système, est donc un véritable homme de chair et d'os, dont la puissance sur la mer a été grande. Une nymphe, appelée Corcyre par Diodore, Péribée par Homère, lui a donné un fils nommé Nausithoüs par l'un, Phéax par l'autre, et c'est ce fils que l'*Odyssée* représente comme le premier roi des Phéaciens et l'auteur de leur établissement dans l'île de Corfou. « Jadis, dit le poème, ce peuple habitait la vaste Hypérie, près des cyclopes violents qui le maltraitaient et le dominaient par la force. Le divin Nausithoüs leur fit abandonner ce séjour et les établit dans Schérie, loin du reste des mortels. Il entoura la ville d'un rempart, bâtit des maisons, éleva des temples aux dieux et fit le partage des terres [1]... » Or Nausithoüs eut deux fils : Rhéxénor, qui périt jeune, « frappé dans son palais par le dieu à l'arc d'argent », et Alcinoüs, « auquel les dieux avaient départi la sagesse ». Alcinoüs succéda à son père dans le gouvernement des hommes. C'est lui que l'*Odyssée* nous montre régnant sur les Corfiotes, vers le temps où Ulysse, souillé du meurtre récent du cyclope Polyphème, fils de Neptune, venait de subir l'assaut du dieu irrité et abordait dans l'île, après avoir perdu ses navires et ses compagnons.

Si l'hôte qu'accueillait Alcinoüs était inconnu des Phéaciens et de leur roi, il était loin d'être également étranger aux autres habitants des îles Ioniennes. Ulysse est le héros par excellence de ces peuples dans l'âge homérique. Aucun des acteurs de l'épopée grecque ne personnifie mieux que lui le petit groupe d'insulaires dont il est le chef habile et au milieu desquels il est né. Jason, qui avait vécu à Corfou, au temps de l'expédition des Argonautes, n'était qu'un Thessalien jeté dans ces parages par les hasards de la fortune. Alcinoüs lui-même est issu d'une race acclimatée depuis peu sous le ciel ionien; et d'ailleurs son autorité ne s'étend pas au delà des frontières de l'île. Ulysse d'Ithaque a dans ces mers un tout autre rôle; il y jouit d'une véritable hégémonie. Sophocle, dans *Philoctète*, Euripide, dans le *Cyclope*, l'appellent « roi de Céphallénie »; et l'*Odyssée* atteste qu'il possédait de grands troupeaux dans cette île. Nérite ou Leucade, qui est aujourd'hui Sainte-Maure, avait été prise autrefois par Laërte [2], aidé des jeunes gens de Céphallénie; et Ulysse avait gardé les conquêtes de son père. Zacynthe, aussi, lui appartenait

[1] Homère, *Odyssée*, VI. (Traduction Sommer.)
[2] Homère, *Odyssée*, XXIV. — Strabon, X.

suivant Strabon, et son nom était respecté jusque sur la côte d'Epire. A Troie, il a sous ses ordres toutes les forces des îles Ioniennes : « les magnanimes Céphalléniens... ceux qui habitent Nérite à l'ondoyant feuillage, Crocylée et l'âpre Ægilippe, ceux qui peuplent Zacynthe et les champs de Samé [1] ». On ne voit à côté de lui en Asie d'autre chef indigène que Mégès, roi des Taphiens des Échinades, dont la puissance était fort inférieure à la sienne. Ainsi sa prépondérance sur le petit archipel était bien établie. Seule entre les grandes îles, Corfou demeurait soumise à des princes particuliers ; et bien que le bruit de ses exploits fût parvenu aux oreilles des sujets d'Alcinoüs, sa personne leur était inconnue lorsqu'il vint en fugitif implorer leur hospitalité et leur demander les moyens de retourner dans sa patrie.

C'est qu'à cette époque les Corfiotes n'étaient point encore entrés dans le concert des nations helléniques. Ils n'avaient pris part à aucune de leurs entreprises, et, ainsi que la belle Nausicaa le disait au héros naufragé, ils étaient jusqu'alors demeurés isolés dans leur île, s'abstenant de tout commerce avec les hommes du dehors. La conquête étrangère, en infusant à ce peuple un sang nouveau, devait modifier ces dispositions pacifiques et lui inspirer l'envie, bientôt réalisée, d'augmenter ses forces et d'étendre son influence. Les historiens des temps postérieurs représentent les Corcyréens comme en possession d'immenses ressources navales. D'après eux, leurs trirèmes étaient les mieux construites de toute la Grèce [2], et ils pouvaient lutter, pour le nombre des vaisseaux et l'habileté des marins, avec Samos, Corinthe, Égine, c'est-à-dire avec les premières puissances maritimes du pays. D'ailleurs, la prospérité, loin d'adoucir leurs mœurs, semble les avoir rendus plus rudes et plus intraitables. Les mêmes écrivains les dépeignent comme doués d'un triste caractère, enclins aux discordes civiles, portés aux cruautés, faciles à soulever contre l'autorité établie. Le fait le plus saillant qu'ils signalent dans toute la suite de leurs annales est la funeste querelle qui, en les armant contre leur métropole, causa la guerre du Péloponnèse.

Quand cette lutte fratricide éclata, il y avait déjà longtemps que Corfou n'appartenait plus aux Phéaciens. Absorbés peu à peu par des races plus entreprenantes et plus jeunes, ceux-ci avaient disparu de la scène, sans laisser après eux d'autre trace que de vagues et légendaires souvenirs. Du reste, les peuplades colches et liburniennes qui les remplacèrent ne nous sont pas plus connues. Ce n'est qu'en

[1] Homère, *Iliade*.
[2] Thucydide, *Guerre du Péloponnèse*.

arrivant à la dernière et à la plus importante des transformations subies par la population de l'île que nos renseignements se précisent et prennent un caractère plus véritablement historique. Cette révolution avait été contemporaine de grands événements. Elle remontait aux jours déjà bien reculés, où les tribus helléniques se trouvant à l'étroit dans leurs possessions continentales, s'étaient dispersées au loin et étaient allées fonder des colonies, les unes en Orient, les autres dans les régions voisines de l'Europe. On sait combien les émigrations se généralisèrent en Grèce à diverses reprises. Dès le onzième siècle, les Éoliens se répandirent sur la côte asiatique, où ils élevèrent les murs de Lesbos et de Smyrne. Au siècle suivant, la conquête du Péloponnèse par les Doriens eut pour conséquence d'accentuer et de précipiter le mouvement colonial. Quand leurs légions, descendant les pentes du Parnasse, sous la conduite des Héraclides, eurent franchi le golfe de Corinthe, elles renversèrent la monarchie achéenne d'Argos, alors représentée par Tisamène, petit-fils d'Oreste, et le dernier des Pélopides. Les Achéens, dépossédés de leurs foyers, passèrent dans l'Ægialée maritime, d'où ils refoulèrent sur l'Attique les tribus ioniennes anciennement établies sur ces rivages. De l'Attique celles-ci débordèrent sur les îles de l'Archipel et sur l'Asie Mineure, et elles y jetèrent les bases de plusieurs villes illustres, telles que Milet, Phocée, Ephèse. Enfin, les Doriens, après s'être successivement implantés en Argolide, en Arcadie, en Messénie, sentirent à leur tour le besoin de s'étendre au dehors et gagnèrent, eux aussi, l'Asie, où Rhodes et Halicarnasse devinrent leurs principaux centres. Un courant d'émigration analogue se produisit plus tard du côté de l'Occident. Vers les huitième et septième siècles, des bandes d'Achéens, de Doriens, d'habitants de Corinthe, de Chalcis, de Mégare, désertèrent en masse leurs patries, vinrent en Sicile et en Italie, et y bâtirent des villes qui, ainsi que Tarente, Syracuse, Zanclé [1], Locres, Crotone, Sybaris, Métaponte et Posidonie [2], jouirent longtemps d'une prospérité très grande. Plus d'un point des côtes de la Grèce occidentale fut alors occupé et peuplé par des colons d'origine corinthienne. Les villes d'Ambracie et d'Anactorium sur le golfe d'Arta, les grandes îles de Leucade et de Corcyre furent du nombre [3]. Peu à peu l'autorité des nouveaux venus s'étendit dans ces parages, et ainsi cette mer à laquelle l'antiquité avait, on ne sait trop pourquoi, attribué le nom de mer ionienne, devint en réalité une mer corinthienne.

[1] Messine.
[2] Pæstum.
[3] Thucydide, *Guerre du Péloponnèse.*

Les auteurs grecs ne nous ont pas laissé ignorer les causes particulières qui amenèrent la colonisation de Corfou. Ces causes se rattachent étroitement à l'histoire d'une des révolutions dont Corinthe fut le théâtre postérieurement à la conquête dorienne. Aux jours de l'invasion, Alétès, l'un des chefs héraclides, s'était emparé de cette ville et en avait chassé les princes issus du sang de Sisyphe et de Jason [1]. Bien des années après, la vieille population éolienne, lasse des excès des Bacchiades, derniers représentants des dynasties héraclides, se souleva contre eux et après en avoir triomphé, leur fit subir le sort qu'eux-mêmes avaient jadis fait subir à l'ancienne lignée royale. Devenus l'objet du mépris et de la haine publique, ces princes renoncèrent pour jamais à une patrie qui les reniait, et suivis de leurs partisans, s'en allèrent au loin chercher des territoires nouveaux, où ils pussent rétablir leur fortune. L'un d'eux, Archias, vint jusqu'en Sicile, où il fonda Syracuse. Un de ses compagnons, Chersicrates, navigua vers les eaux ioniennes, aborda à Corfou [2], environ six cents ans après la guerre de Troie, selon Timée, quatre cent quarante-neuf ans seulement après cet événement, selon Thucydide, purgea l'île des Colches et des Liburnes qui l'avaient conquise sur les Phéaciens, et répudiant ses dénominations primitives de Drépanum et de Schéria, lui donna le nom de Corcyre qu'elle a gardé si longtemps. Cette occupation fut pour l'île le signal d'une ère de grandeur. Bientôt elle jetait elle-même des colonies sur la côte voisine : à Apollonie, non loin du site où s'éleva plus tard la ville d'Avlona ; et à Épidamne, aujourd'hui Durazzo, où s'établit le bacchiade Phalius [3]. Toutefois la situation personnelle des exilés vis-à-vis la cité qui les avait proscrits, n'empêcha pas que celle-ci ne revendiquât et n'obtînt sur les terres qu'ils s'appropriaient les droits supérieurs d'une métropole. Ainsi Corinthe acquit sur Corcyre une influence sinon absolue, au moins largement prépondérante. Mais il ne paraît pas que l'entente ait été jamais complète entre les deux villes. A en juger par ce que Thucydide nous dit de leurs premiers rapports, elles ne cessèrent de nourrir des sentiments hostiles l'une vis-à-vis de l'autre. Cette mésintelligence s'accrut encore lorsque la famille de Cypsélus, maîtresse à Corinthe, depuis l'expulsion des Bacchiades, eut pris la haute main sur les affaires de la colonie, et que Périandre, fils de Cypsélus, lui eut imposé le gouvernement de son propre fils Lycophron. Les Corcyréens ne voulurent point se soumettre à cette tyrannie et assassinèrent Lycophron ; ce dont Périandre tira aussitôt vengeance, en envoyant à Alyatte, roi de Lydie, trois cents enfants des meil-

[1] Éphore, fragments.
[2] Diodore de Sicile, l. VII. Timée, fragments.
[3] Thucydide, *op. cit.*

leures familles de l'île, pour qu'il en fît des eunuques[1]. Ainsi les deux cités en étaient arrivées à se considérer comme de véritables ennemies. La rupture définitive n'eut pourtant lieu que plus tard, après que toutes deux, dégoûtées du gouvernement tyrannique, eurent adopté des institutions républicaines. Alors on les vit, sous un prétexte en apparence léger, en venir ouvertement aux mains et inaugurer par une lutte à mort cette triste querelle où s'épuisèrent les forces vives de la Grèce.

Le passage où Diodore de Sicile expose les faits qui déterminèrent ce grand bouleversement, a été traduit par Amyot, de la façon que voici : « Ceux de la ville de Duras, qui est assise sur l'une des costes de la mer Adriatique, les habitants de laquelle sont anciennement descendus de ceux de Corfou et des Corinthiens, entrèrent en discussion les uns contre les autres, et la plus forte partie chassa l'autre... Les barbares esclavons, estant illec venus avec grosse puissance, se saisirent incontinent de tout le pays à l'environ et meirent le siège devant la ville; par quoy ceux de Duras envoyèrent leurs ambassadeurs, premièrement à Corfou requérir les Corfiotes que comme leurs parents et progéniteurs ils les voulussent secourir; à quoi les Corfiotes ne voulurent point entendre et à cette cause, ceux de Duras envoyèrent leurs messagers jusques à Corinthe, supplier les Corinthiens de les vouloir secourir à ce besoin, etc.... » En d'autres termes, et pour laisser là les Esclavons assez mal à propos amenés sur ce terrain, la colonie d'Epidamne, inquiétée par une faction rebelle que secondaient des peuplades barbares, s'étant vu refuser tout secours de la part de Corcyre, porta plainte au tribunal de la métropole qui prit en main sa cause. Une déclaration de guerre s'ensuivit. Corcyre, impuissante à résister seule à Corinthe, implora l'appui d'Athènes. Puis Sparte intervint à son tour, au nom des villes d'origine dorienne. Tel fut l'enchaînement des faits, qui, d'une querelle privée entre deux cités unies par des liens étroits, firent éclore une guerre générale, où tous les États de la Grèce se groupèrent en lignes hostiles et s'entre-détruisirent à l'envi. Les détails de cette guerre sont trop connus, pour que je m'attarde à en parler. J'insiste simplement sur ce qu'offre de caractéristique, au début de ces affaires, la situation de Corcyre, colonie dorienne et corinthienne, reniant toute solidarité avec les peuples de sa race, et faisant cause commune avec ses plus irréconciliables ennemis.

Considérable dans le principe, le rôle de l'île s'amoindrit après les premiers coups. Pendant l'expédition de Sicile, elle ne fait plus que servir de point de ralliement aux flottes athéniennes, ainsi que

[1] Hérodote, *Histoires*, III.

faisait Leucade, pour les flottes spartiates. « Elle se trouvait, en effet, fort bien située pour tenter de là un débarquement en Sicile » ; dit Diodore. Mais à mesure que le conflit change de caractère et dégénère en une pure rivalité entre Sparte et Athènes, Corcyre s'en désintéresse. Elle y prend d'abord une part moins active; peu à peu elle réduit ses armements; à la fin, il n'est plus fait mention d'elle parmi les États belligérants. Du reste, elle n'oublie point pour cela ses vieilles haines. Celles-ci survivent à ces événements. Longtemps après la conclusion de ces guerres, au lendemain de la chute des ligues étolienne et achéenne, quand le Romain Mummius amena devant Corinthe cette armée qui allait la ruiner de fond en comble, il n'eut pas de coopérateurs plus ardents, d'alliés plus fidèles que les Corcyréens, une dernière fois traîtres à leurs origines, en même temps qu'à la cause grecque.

Dans la suite, l'histoire des insulaires ne présente plus le même intérêt. Vers le temps des guerres illyriques, ils acceptent le protectorat romain et cessent dès lors d'avoir une existence indépendante. D'ailleurs, l'île ne perd rien de son importance stratégique. Bien au contraire, elle devient, entre les mains des conquérants du monde, une forteresse redoutable dont ils font leur base d'opérations contre la Grèce. Flamininus y concentre ses troupes avant d'aller battre Philippe, Mummius avant de renverser Corinthe. Plus tard, elle est témoin des interminables luttes des empereurs d'Orient, contre les envahisseurs occidentaux. Son port s'ouvre tour à tour aux soldats de Bélisaire et de Totila, de Robert Guiscard et d'Alexis Comnène, de Roger de Sicile et de Manuel, de Charles d'Anjou et de Michel Paléologue. La grande flotte latine qui doit abattre l'empire des Lange se réunit sous ses murs. « Les croisés séjournèrent trois semaines dans cette île, qui était bien riche et plantureuse », dit Villehardouin. Puis elle passe successivement dans le domaine des despotes d'Épire, de la branche napolitaine de la maison d'Anjou, enfin de Venise, qui s'y fortifie contre les attaques des Turcs. Alors commence pour l'île une des phases les plus agitées et en même temps les plus glorieuses de son histoire. Assiégée à deux reprises par les armées de Soliman II et d'Achmet III, défendue victorieusement lors de cette dernière agression par le célèbre maréchal Schulembourg, elle échappe à tous les efforts des infidèles. Elle demeure ainsi entre les mains de la république, jusqu'au début du siècle, où ses destinées changent encore. Le traité de Campo-Formio la cède à la France; mais celle-ci ne la garde pas longtemps. Arrachée à nos armes par les flottes russes, replacée momentanément sous notre domination à la paix de Tilsitt, l'archipel ionien est soumis, en 1814, au protectorat anglais. A partir de cette date et pendant l'intervalle de quarante-neuf ans,

le drapeau britannique flotte sans interruption sur la citadelle de Corfou. Ce n'est qu'en 1863, à l'occasion de l'avènement au trône de Grèce du prince George de Danemark, que la couronne anglaise abandonne ses droits sur les sept îles, qui, cette fois, redeviennent grecques et sont annexées au nouveau royaume.

Les populations ioniennes accueillirent avec des transports d'enthousiasme l'acte qui les réunissait à leurs compatriotes. Aucun événement n'avait été plus ardemment désiré par elles; aucun ne pouvait leur causer une plus entière satisfaction. Un passé qui leur était odieux s'évanouissait sans retour, elles étaient enfin rendues à leur véritable patrie; désormais elles avaient le droit de se dire grecques et de se croire libres. La joie qu'elles firent paraître en cette circonstance solennelle était sans doute fort légitime, et on ne peut qu'applaudir à l'ardent patriotisme qui en inspirait les manifestations. On ne saurait néanmoins oublier que l'administration des lords hauts commissaires, si elle fut parfois tracassière et rigide, rendit au pays d'incontestables services. Sous aucun régime on ne vit entreprendre à Corfou un plus grand nombre de travaux d'utilité publique. Les Anglais mirent la main à tout : établissements savants, université, collèges, bibliothèques, sociétés agricoles, tout fut fondé ou réorganisé par eux. En quelques années, complétant l'œuvre commencée par le général français Donzelot, ils couvrirent l'île d'un réseau de routes carrossables, analogue à celui qu'ils ont tracé dans l'intérieur de Malte. Maintenant ces routes se conservent comme elles peuvent. Leur entretien est en partie abandonné aux soins du hasard, qui est un déplorable cantonnier; aussi n'est-il pas rare, lorsqu'on parcourt certains districts, de trouver les chemins envahis par les hautes herbes ou coupés çà et là par de profondes fondrières. L'administration locale n'a pas l'air de s'en troubler outre mesure, ou, si elle s'en trouble, cela ne va pas plus loin.

D'ailleurs, pour notre part, nous ne lui faisons pas un crime de son insouciance. Ce ne sont pas, en effet, ces larges routes qui donnent aux campagnes de Corfou leur inexprimable attrait; mais ce sont leurs chemins à demi abandonnés, où les herbes folles et les fleurs sauvages croissent en liberté à l'ombre des grands arbres; ce sont leurs vastes fourrés d'oliviers, parcourus çà et là par d'étroits sentiers dont le tracé incertain s'arrête à chaque instant, se divise et se perd; ce sont ces villages enfouis sous les orangers et auxquels on n'accède qu'à travers des séries de jardins et de terrasses étagées. Que de charmantes heures nous avons passées à gravir ces coteaux ombragés, à contourner ces baies mignonnes, à suivre ces ravins tortueux, marchant, la plupart du temps, à l'aventure, nous égarant à dessein, jouissant surtout de la grande solitude des rivages et des

bois. Si nous gardons de nos courses dans l'île une si heureuse impression, à coup sûr nous le devons à ces sentiers agrestes, et par conséquent au hasard qui les a tracés. Aussi rendons-nous pleine justice à ce hasard que nous accusions, et reconnaissons-nous que lorsqu'il s'emploie à seconder la nature, nul ne met plus d'art à dessiner des chemins et à les orner de mille scènes exquises. Il ne m'a pas été donné d'entrevoir le véritable paradis terrestre, et comme Adam notre père n'a point jugé à propos de nous laisser quelque morceau de prose descriptive qui nous le fît connaître [1], nous ne pouvons savoir au juste à quoi il ressemblait ; mais je gagerais que le Créateur souverain, jaloux d'assurer à son œuvre un cachet de perfection idéale, avait confié à cet intelligent serviteur le hasard, le soin de l'arranger à sa guise, et que celui-ci, loin d'y ouvrir à profusion des chemins et des routes, y avait simplement esquissé quelques sentiers pleins d'ombre, de solitude et de parfums, semblables à ceux que nous avons rencontrés dans les ravissantes vallées de Corfou.

II

PRÉVÉSA, SAINTE-MAURE, CÉPHALONIE, ZANTE

Entre Corfou et Céphalonie, on touche à Prévésa. Cette ville est située sur le continent, à l'entrée du golfe d'Arta, c'est-à-dire aux extrêmes confins de l'Albanie. Au delà commence l'Acarnanie grecque.

Ce lieu acquit autrefois une grande célébrité, par le fait d'une femme qui s'y conduisit mal. Certes, voilà une illustration d'étrange sorte. Est-ce donc à dire qu'avant ce jour, l'antique serpent n'ait jamais trouvé son compte dans ces parages, et devons-nous croire que, de mémoire d'homme, les dames de Prévésa aient été si éminemment exemplaires, qu'une seule peccadille commise dans les limites de leur domaine ait suffi pour attirer l'attention de leurs contemporains ? Il n'en est pas tout à fait ainsi. Sans doute, rien n'empêche de supposer que les dames en question n'aient été et ne soient encore ornées de toutes les vertus qui conviennent à leur sexe ; je me plais même à croire qu'à l'heure présente elles ne

[1] Les Sabéens affirment qu'Adam a écrit des livres sur la culture de la terre. Le Talmud lui attribue le psaume XCII. Des rabbins prétendent qu'il composa des traités d'alchimie ; enfin, les Arabes disent qu'il fit un testament. Adam aurait donc été un auteur fécond ; peut-être dans un de ses ouvrages avait-il consacré quelque article à la description du paradis terrestre. (Voy. Migne, *Dictionnaire des apocryphes*.)

perdent aucune occasion de malmener et de confondre le vieil ennemi du genre humain ; mais outre que notre héroïne n'était point des environs, de ce qu'on s'est souvenu ici des torts d'une seule, il ne s'ensuit nullement qu'on doive décerner aux autres des brevets d'innocence et des couronnes de rosières. La vérité, c'est que la faute commise en cet endroit ne fut pas précisément de la classe des fredaines vulgaires, et, comme, de plus, la coupable était reine et belle, la chose fit du bruit dans le monde.

Son cavalier, homme d'importance, soldat brave, mais peu lettré, en dépit des belles tirades que lui fait débiter Shakespeare, dans un drame connu, était en contestation avec un collègue rusé et point amoureux. Celui-ci, dévoré d'une ambition insatiable, revendiquait la totalité d'un pouvoir jusqu'alors partagé. Faute de s'entendre sur ce point délicat, on en était venu aux mains pour trancher le différend, et l'affaire se passait sur mer. La femme, qui n'était pas sans revenus, et possédait par conséquent de quoi payer de la troupe, avait amené force soldats pour la bataille, et comme ses vaisseaux, joints à ceux de son partner, formaient une flotte assez imposante, il semblait que celle-ci dût se terminer à leur avantage. Mais voici le trait. Soit peur, soit trahison, à peine l'action engagée, elle tourna le dos à l'ennemi, et s'enfuit subitement avec tambours et trompettes, laissant son compère réfléchir sur les inconstances de la fortune qu'il avait tout lieu de se figurer sous les dehors d'une femme. Lui, voyant que cette défection soudaine menaçait de lui faire perdre à la fois le gain de la bataille qui se livrait d'un côté, et la personne de la dame qui décampait de l'autre, se résolut à abandonner tout à fait l'une des deux pour ne pas rester en fin de compte sans victoire et sans dame. Mais laquelle choisir, laquelle sacrifier! L'une n'était pas moins compromise que l'autre. Après quelques hésitations, ce fut la femme qui l'emporta dans la balance. Malgré sa fuite honteuse, le malheureux la préféra encore à l'honneur, et désertant le combat, il courut à sa poursuite, laissant la victoire aux mains de son rival qui s'estima bien partagé.

Tout ceci se passa dans les eaux de Prévésa. Seulement, en ce temps-là, le promontoire voisin d'Acarnanie portait le nom d'Actium. Depuis, en souvenir de son triomphe, Auguste fit construire la ville de Nicopolis sur la côte albanaise, à peu de distance de l'endroit où s'éleva plus tard Prévésa.

On a répété que cette journée avait décidé du sort du monde [1]. Abus des mots et des phrases! Le sort du monde est d'une nature qui ne se prête pas si facilement aux jeux de l'amour et du hasard.

[1] Lord Byron, *Childe Harold*, chant II, strophe XLV.

Il n'est pas loisible à une paire d'ambitieux de le risquer en bloc, comme on fait d'une pile d'écus ou d'une liasse de papiers de banque. Sans doute l'affaire engagée entre les combattants d'Actium ne se réduisait pas à une simple bagatelle; il s'agissait de savoir lequel aurait l'empire des deux. A coup sûr, ce fut une date marquante dans la vie des pauvres diables qui la perdirent ou qui eurent seulement les côtes rompues. Admettons encore que ceux-là durent éprouver de légitimes angoisses qui attendaient leur fortune du succès de l'un ou de l'autre. Mais de là au sort du monde, il y a encore de la distance. Le monde se compose de cinq grands continents, sans compter les îles de taille et les îles de petite monnaie. Là vivent des multitudes humaines qui font plus ou moins de bruit, occupent plus ou moins l'attention, mais qui, en somme, forment un honnête total. Que perdirent, que gagnèrent à Actium les trois quarts de ceux qui formaient alors ce total? Pas grand'chose. Et pour les bonnes gens de l'empire romain eux-mêmes, que leur importait au fond? Payer l'impôt à Auguste ou à Antoine, à Jean-Pierre ou à Jean-Paul, n'était-ce pas l'équivalent? On a dit qu'Antoine vainqueur, c'eût été l'Orient prenant le pas sur l'Occident, l'Égypte envahissant Rome, la corruption asiatique venant gangrener avant le temps la dure vitalité latine; il est vrai que, dans le conflit, Antoine représentait davantage l'Est que l'Ouest. S'il eût eu le dessus, l'Égyptienne eût peut-être offert en spectacle son front orné du pschent aux badauds du Forum. Mais quoi de plus? Supposons qu'elle eût procréé une lignée bâtarde, héritière de toutes ses abjections, et que cette lignée eût gouverné l'empire, eût-on vu une suite de princes plus prodigieusement laids, plus manqués, plus tords de cœur et d'entendement que cette file de Césars qui de Tibère aboutit à Néron. Le vice a des limites comme la vertu. Les turpitudes des Césars ne pouvaient guère être dépassées, et il était en somme de peu d'intérêt qu'un Caligula et qu'un Claude descendissent d'Octave ou d'Antoine. Le sort du monde ne s'est donc pas joué ici; mais seulement le sort de Jean-Pierre Auguste et de Jean-Paul Antoine. Ainsi ce n'est pas la peine de regarder ce coin de terre avec de si grands yeux, à moins que ce ne soit pour y voir autre chose que ces encombrantes et fastidieuses personnalités romaines.

Reportons-nous donc à d'autres temps. Ce ne sont pas les faits historiques qui manquent ici. Bien d'autres événements s'étaient accomplis dans ces lieux avant la bataille d'Actium, bien d'autres villes s'étaient élevées près de ce golfe avant Nicopolis. Dans une antiquité plus lointaine, d'importantes cités y avaient été florissantes. Ainsi Anactorium, bâtie près du site actuel de Vonizza, à

environ 50 stades du temple d'Apollon d'Actium [1]; ainsi Ambracie, dont la ville plus moderne d'Arta occupe l'ancien emplacement : toutes deux colonies de Corinthe, toutes deux armées pour leur métropole pendant la guerre du Péloponnèse. Or, en ce temps, l'Acarnanie tenait pour Athènes. De là des chocs, des rencontres de flottes s'abordant au chant du pæan, comme plus tard les soldats de Zimiscès ou de Nicéphore Phocas assaillaient Bulgares et Perses, au chant du trisagion. Tous ces orages ne passèrent point inaperçus pour les malheureuses cités des bords. A l'époque d'Auguste, Anactorium, Ambracie, Argos-Amphilochique, étaient bien déchues de leur antique prospérité. Le vainqueur d'Actium acheva de les ruiner, en transportant leurs habitants dans l'enceinte de Nicopolis.

L'île de Leucade ou Sainte-Maure est tout proche de là. Elle était autrefois reliée à la terre ferme par un isthme que percèrent les Corinthiens. La renommée capricieuse ne nous a point transmis les noms de ces précurseurs de M. de Lesseps; mais, en revanche, elle a fidèlement conservé celui d'une pauvre femme qui, en cet endroit, faiblit, elle aussi, en une heure critique. Son histoire ne présente, d'ailleurs, aucune analogie avec celle de Cléopâtre. Si l'Egyptienne avait été trop aimée, notre héroïne ne le fut pas assez, et cela lui causa un tel chagrin qu'elle en perdit l'esprit. Or, pour cette fois, la perte fut sérieuse. Ce n'était pas en effet la première péronnelle venue que cette Sapho dont Lesbos s'enorgueillit d'avoir été la patrie. Poètesse inspirée, elle avait charmé ses contemporains par la douceur de ses chants et l'élégance de ses mètres. Tout son art ne l'empêcha pas de s'éprendre, comme la plus mince pécore, d'un beau muscadin nommé Phaon, qui la dédaigna. Quel était ce peu galant personnage et par quelles belles raisons justifia-t-il sa froideur à l'égard d'une personne aussi distinguée? On ne sait; et, après tout, il se pourrait fort bien qu'il ne se fût montré que sage en cette occurrence. Toujours est-il que ses dédains firent commettre à la pauvre Sapho une irrémédiable sottise, digne tout au plus d'un menu boutiquier en danger de faillite. La malheureuse, égarée par le désespoir, se précipita du haut du promontoire de Leucade dans la mer, qui ne rendit qu'un cadavre. Telle est du moins l'histoire que raconte le poète Ménandre, cité par Strabon au livre dixième de sa *Géographie.*

Les confrères en poésie de l'illustre suicidée n'ont pas manqué de gémir sur son triste sort. Ovide, Lamartine, lord Byron, pour n'en citer que quelques-uns, lui ont consacré plus d'une stance

[1] Strabon, *Géographie,* livre X.

attendrie. Childe-Harold déclare qu'il a éprouvé près du rocher de Leucade « une émotion peu commune ». C'est fort bien; mais on n'en saurait dire autant de l'émotion suivante. Deux strophes plus loin, Childe se met à manger du moine et du prêtre, tout comme un piètre journaliste de nos jours. Que l'émotion du voyageur vis-à-vis la froide tombe de Sapho ait été peu commune, d'accord; mais, pour ce qui est de ses violences à l'égard de ce qu'il appelle la superstition, m'est avis qu'elles sont passablement vulgaires.

Leucade n'est pas le seul point de ces parages que Byron ait célébré dans ses vers. A une époque de sa vie, il parcourut toutes les côtes de l'Illyrie et de l'Albanie, versant à flots les rimes poétiques sur les objets les plus divers et les plus opposés, exaltant à la fois la résistance des Souliotes et l'hospitalité d'Ali de Tépélen, mêlant, aux pensées graves et aux nobles élans du cœur, de sonores banalités et de vastes lieux communs. En somme, trop de paroles creuses, trop de déclamations, trop d'emprunts faits à l'inepte phraséologie antireligieuse et pseudo-libérale. Ses campagnes en Orient lui seraient d'un profit douteux devant la postérité, si elles n'avaient fini d'une façon tragique. Chacun sait comment, au début de l'insurrection grecque, Byron fut s'enfermer dans Missolonghi, assiégée par les armées d'Ibrahim et de Reschid, comment il fut pris de la fièvre parmi les fatigues de la défense et comment il en mourut. On critique volontiers les écarts des vivants; on se découvre devant les morts.

Ce fut de Céphalonie que le poète s'embarqua pour la ville investie. Dans quelques jours, nous passerons en vue du rivage où s'accomplit le drame héroïque dont il fut un des acteurs. Aujourd'hui, nous abordons dans cette île qu'il habita et où, dépouillant le manteau fictif du pèlerin Harold, il entra en scène avec son véritable nom, pour composer sans l'écrire le meilleur et le plus solidement poétique de ses ouvrages.

Assurément Byron obéit à des considérations étrangères à ses instincts de poète et d'artiste lorsqu'il vint s'établir à Céphalonie, car cette île n'a rien du charme de ses voisines du nord et du sud. Autant Zante et Corfou sont fertiles et riantes, autant elle est triste, nue, desséchée dans certaines de ses parties. Rien n'est morne comme le golfe au fond duquel est assise la ville d'Argostoli, sa capitale. Ce ne sont partout que roches dénudées et terrains arides. Aussi loin que le regard puisse atteindre, à peine quelque maigre verdure vient-elle rompre cette désolante uniformité. Nous n'avons passé que peu d'heures dans cette île, et nous en sommes repartis sans regrets.

Tout autre est Zante, la fleur du Levant, comme l'appellent les mariniers ioniens. C'est encore un paradis terrestre. Nous naviguons en vue de l'île par un temps d'une singulière douceur. L'atmosphère qui nous entoure est d'une limpidité extraordinaire. Un vent léger s'élève par instants et nous apporte je ne sais quels pénétrants aromes que nous respirons avec délice. Un gai soleil illumine autour de nous les îles rocheuses, met en relief les terres plus éloignées et revêt les belles vagues bleues de l'éclat resplendissant de l'or. Bientôt la côte apparaît plus distincte. Elle est sillonnée par de longues terrasses parallèles qui surplombent la mer à une grande hauteur, et sur lesquelles croît toute une végétation confuse d'oliviers, de figuiers, de cyprès, de vignes, de cactus, d'aloès entremêlés dans un pittoresque désordre. L'effet de ces masses de verdure jetées çà et là sur des balmes rapides, encadrées par l'azur du ciel et celui de l'eau, noyées dans les flots d'une lumière incomparable, est vraiment merveilleux. On n'imagine rien de plus séduisant, de plus gracieux. C'est comme un concert de teintes exquises, dont l'harmonieux accord, semblable à une douce musique, vous caresse étrangement et s'insinue jusqu'au fond de votre âme.

La ville de Zante occupe un site charmant. Elle s'étend en demi-cercle sur le pourtour d'un golfe largement arrondi, ouvert au pied de la montagne. Les blocs grandioses du mont Scopos qui ferment l'horizon sur la gauche; les escarpements abrupts que couronne la citadelle; dans le fond, les molles ondulations des collines, servent de cadre à ce tableau, dont les maisons blanches de la ville forment le centre. L'ensemble a quelque chose de gai et d'aimable qui enchante dès l'arrivée. On dirait que les montagnes, les arbres, les maisons, en un mot, chacun des objets qui composent le paysage, sourient à l'étranger que le hasard amène et lui tendent gracieusement la main pour lui souhaiter la bienvenue.

L'intérieur n'est pas moins gai que les dehors. A cette heure, la grande rue qui traverse la ville d'un bout à l'autre est pleine de monde, et ce monde a l'air en train et content. Une musique militaire joue sur la plage. Autour des musiciens circulent des bandes de promeneurs, des dames en grandes toilettes, des femmes du peuple curieusement attifées. Il règne dans cette foule une animation qui pourtant ne sent en rien la cohue. Nous employons toute notre soirée à courir de place en place, de rue en rue, inspectant les types, les costumes, les allures des passants, nous mêlant aux groupes, essayant de démêler les traits caractéristiques des physionomies locales. Il nous semble qu'elles ont beaucoup de rapports avec celles des villes du sud de l'Italie, comme Naples,

Messine, Palerme. Les femmes ont la démarche molle, le regard vif, l'élégance et le brio des Siciliennes et des Maltaises. Les hommes aussi nous rappellent leurs voisins d'Italie avec leurs airs conquérants, leurs conversations bruyantes, leur manie de gesticuler à tort et à travers. Gens serviables d'ailleurs et pleins d'égards pour les étrangers. Il nous a suffi d'être reconnus comme tels sur la voie publique par d'honnêtes habitants, pour être aussitôt invités à nous rendre à l'un des cercles de la ville, où l'on nous a reçus avec une parfaite courtoisie.

Le lendemain, courses dans l'île, orgies de grand air, cavalcades effrénées au bord de la mer et dans les bois. Pendant nos belles journées de Corfou et de Zante, nous avons mené une vie aussi absurde que délicieuse. De grand matin on partait à cheval ou à pied; on s'en allait tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, selon le hasard des chemins, sans but, sans guide, cherchant de préférence les vallées ombragées et les plages désertes, s'éternisant parfois dans une clairière où l'air était plus vif et la vue plus belle; d'autres fois, galopant à perte d'haleine à travers les landes inhabitées ou le long du rivage. Apercevait-on tout à coup quelque chemin mystérieux qui fuyait à travers les taillis, ou une subite élévation du sol semblait-elle promettre une perspective lointaine, une échappée sur un vallon inexploré, aussitôt, à bride abattue de ce côté, à qui tiendrait la tête dans la course, à qui le premier découvrirait l'horizon. Et quelles bruyantes exclamations de joie à ces trouvailles de chaque instant! quels accès d'enthousiasme désordonnés! quel oubli total du décorum et quel abandon de tout nous-mêmes aux mains de cette nature généreuse qui nous comblait! Nous l'avons remerciée avec de grands cris, nous lui avons chanté des hymnes et tressé des couronnes de feuillage comme à une divinité. A l'exemple de ces folles Ménades qui entonnaient l'Évohé sonore sous les futaies de chêne de la Thessalie, ou sur les sommets rugueux du Cithéron, nous avons invoqué le soleil et la mer, qui nous répondait par les rauques accents de ses vagues. La terre, cette mère nourricière des plantes, les montagnes, les arbres ont été salués par de frénétiques hourras; et il n'est pas jusqu'aux pauvres petites fleurs, anémones ou cyclamènes, modestement recueillies dans le creux des ruisseaux, à l'ombre des myrtes ou des lauriers-roses, auxquelles nous n'ayons jeté, au passage, quelque compliment flatteur, quelque indiscrète déclaration d'amitié. Sottises et enfantillages que tout cela, n'est-il pas vrai? Que voulez-vous, on se sentait si loin, avec de si hautes montagnes autour de soi; personne pour nous voir et tout raconter. On a bien le temps de vieillir.

On séjournerait volontiers des semaines au milieu des ravissantes

campagnes de Zante. L'île n'est pourtant pas aussi uniformément belle que Corfou ; elle est moins accidentée. La grande plaine cultivée qui en occupe le centre est un peu monotone ; les arbres y sont clairsemés. Autrefois Zante était presque entièrement couverte de bois : *Nemorosa Zacynthus*, disaient les anciens. Il n'en est plus de même à présent ; la végétation ne s'est guère conservée intacte que sur les côtes et dans les vallées adjacentes ; mais là elle est vraiment puissante ; les oliviers y atteignent, comme à Corfou, de superbes proportions. Sans doute, c'est dans ces îles qu'on peut le mieux juger de la réelle beauté de ces arbres. Ailleurs, en Afrique, en Syrie, dans le pays de Gênes, à Tivoli, à Beaulieu, il s'en trouve dont les troncs sont aussi larges, aussi forts ; nulle part, je n'en ai vus formant d'aussi beaux massifs de verdure, portant avec plus de majesté vers le ciel leurs pittoresques rameaux. Les oliviers de Zante et de Corfou doivent tenir en souverain mépris les mesquins arbrisseaux de la Castille et de la Provence.

Nous allons sur une colline éloignée constater l'existence de ces puits de bitume dont parle Hérodote, au livre de Melpomène. A quelque distance de là est une villa qu'on nous avait engagés à visiter, et qui appartient à un des grands propriétaires de l'île. C'est primitif comme installation, ou plutôt il n'y a pas d'installation. Quatre murs et le toit, quelques briquetages, quelques portes et fenêtres, un nombre restreint de tables boiteuses, de chaises étiques, de fauteuils exténués, voilà tout. Le jardin est tout en buis et en ifs taillés, avec des tonnes, des boulingrins, des labyrinthes ; de curieuses variétés de plantes, mais arrangées sans art ou avec un art trop visible, ce qui se vaut. Ces piètres végétaux, étiquetés, portés sur des béquilles, distants d'espaces réguliers comme des pions de jeu d'échecs, ont une physionomie mélancolique qui fait peine à voir. Nous faisons rapidement le tour de ces allées et nous retournons aux sentiers perdus sous les oliviers ; à leur ombre, nous regagnons le voisinage de la ville, où nous rentrons à la nuit tombante.

Grand émoi ce soir dans les rues de Zante. Il y a eu aujourd'hui un mariage dans la haute société, et cet événement a mis tout le monde en l'air. Les mariés appartiennent à d'anciennes familles vénitiennes ; et, à ce propos, on nous dit que l'aristocratie locale presque tout entière est italienne d'origine. Cela ne nous surprend pas. Déjà nous avions remarqué que les costumes, les maisons, les palais, tout enfin ici avait un caractère italien très accentué. Telle porte est encore ornée du lion ailé de saint Marc ; telle place est entourée de galeries à arcades semblables à celles qu'on voit dans les rues de Bologne. Il paraît que cette empreinte étrangère n'est

pas restée moins profondément gravée dans le sang même des populations qu'à la surface de leurs édifices; et comment en serait-il autrement? Venise a possédé ces îles pendant plusieurs siècles, et il serait étrange qu'elle n'y eût laissé de sa domination qu'une trace éphémère et sans durée. D'ailleurs, la part d'éléments latins qui se mêle, chez ce peuple, à l'élément grec, ne provient pas seulement de l'occupation vénitienne. Les Vénitiens avaient été précédés dans les îles par d'autres Latins; par les Romains d'abord, puis, plus tard, par les Normands et par les Angevins de Naples, et il est assez naturel que la pureté de la race se soit altérée à leur contact. Les insulaires tiennent ainsi de deux races diverses. Ils forment comme une transition entre les Grecs dont ils parlent la langue, et les Occidentaux par lesquels ils ont été si longtemps gouvernés.

A n'envisager pourtant que la question d'origine, ils sont bien Grecs. Ce n'est qu'à une date relativement récente, qu'ils ont commencé à être entraînés dans l'orbite du latinisme. Avant les époques romaines, les îles firent constamment partie de la Grèce, dont elles partagèrent toutes les destinées. Leurs premiers habitants connus avaient été les Pélasges; du moins est-ce à cette race qu'on rattache ces Lélèges qui s'étendirent anciennement sur les deux Locrides, l'Étolie, l'Acarnanie et les îles. Les Téléboens, dans lesquels l'histoire voit les colons primitifs de Leucade et de Céphallénie, les Taphiens des îles Échinades [1], les Thesprotes qui fondèrent Ambracie, étaient sans doute de ces Lélèges. M. Raoul Rochette mentionne cependant une tradition qui fait sortir Taphiens et Téléboens de l'Arcadie, autre centre de population pélasgique [2]. En tout cas, il paraîtrait que Zacynthe fut peuplée par des familles émigrées de cette dernière province, sous la conduite d'un fils du fondateur de Troie, Dardanus [3].

Comment s'opéra la transition entre l'ère pélasgique et la période où les Hellènes devinrent prépondérants dans les îles? C'est ce qu'il est fort difficile, sinon impossible, de préciser. On rapporte que Céphallénie fut enlevée aux Téléboens par Céphalus, gendre d'Érechthée et époux de Procris, qui lui donna son nom. Mais cette conquête ne paraît point encore contemporaine des temps helléniques. Cependant comme Pausanias fait de Céphalus le père d'Arcisius aïeul d'Ulysse, il est à croire que les Hellènes ne tardèrent pas à s'établir dans les îles, car il est vraisemblable que les compagnons d'Ulysse aient été plutôt Hellènes que Pélasges. La nouvelle popu-

[1] Strabon, *Géographie*, liv. X.
[2] Raoul Rochette, *Histoire de l'établissement des colonies grecques*.
[3] *Ibid.*

lation y fut représentée d'abord par des tribus éoliennes et achéennes. C'est à ces dernières qu'Homère fait jouer le principal rôle, au temps de la guerre de Troie. L'*Iliade* donne souvent l'appellation d'Achéens à l'ensemble des Grecs. « Reprendre Hélène à Priam, telle sera l'œuvre des Achéens », dit Agamemnon dans l'*Iphigénie à Aulis* d'Euripide. « Moi seul maîtriserai ces Achéens si fiers de leur vaillance », dit Rhésus, dans une autre tragédie du même poète. Il importe toutefois de remarquer que ce nom d'Achéens n'a pas une signification fort claire; il n'est ni certain ni même probable qu'il se soit appliqué exclusivement à une tribu d'Hellènes, et dès lors il serait peut-être téméraire d'assimiler à ceux-ci ces Achéens qui vinrent de l'Ægialée peupler Zacynthe et Céphallénie [1]. Tout ce qu'on peut affirmer d'une manière positive, c'est qu'au début des temps historiques ces îles furent achéennes. En ce qui concerne particulièrement Zacynthe, Thucydide est des plus affirmatifs.

Quand la civilisation grecque eut acquis son plein développement, les îles jouirent d'une assez grande prospérité. Céphallénie renfermait alors quatre villes que nomme l'historien de la guerre du Péloponnèse. Le rôle de cette île et de Zacynthe dans les luttes civiles de la Grèce ne fut pourtant pas très considérable. Comme elles n'avaient jamais été entièrement assujetties aux Corinthiens, elles se rangèrent de préférence du côté des alliés d'Athènes, auxquels elles fournirent, à plusieurs reprises, de forts contingents de marins et d'hoplites [2]. Avant de passer sous la domination romaine, Céphallénie et Zacynthe furent mêlées aux conflits qui marquèrent le démembrement de l'empire d'Alexandre; triste époque, pendant laquelle rois de Macédoine, tyrans de Sparte, stratèges étoliens et achéens ne cessèrent de se disputer la suprématie politique, donnant ainsi à leurs redoutables voisins d'Italie, d'abord l'envie, ensuite l'occasion de s'immiscer dans leurs affaires et de les asservir. Les îles Ioniennes prirent une part active à ces dernières querelles; elles se liguèrent contre Cassandre, fils d'Antipater [3]. Puis elles s'unirent aux Étoliens contre la ligue achéenne et Philippe III. Ce prince n'en occupa pas moins les îles. Il transforma Céphallénie en une formidable place de guerre [4]. De là, il s'efforçait de maintenir dans son alliance le roi d'Illyrie, Scerdilaïdas; il volait assiéger Ambracie [5]; il dominait Zacynthe [6] et bravait Rome, dont les préteurs allaient bientôt

[1] Raoul Rochette, *Op. cit.*
[2] Thucydide, *Guerre du Péloponnèse.*
[3] Diodore de Sicile, liv. XIV.
[4] Polybe, liv. IV, V, VI, VIII.
[5] Polybe, liv. IV, V, VI, VIII.
[6] *Ibid.*

le réduire. Polybe raconte tout au long les phases de ces dernières guerres grecques dont il fut l'historien avant d'en être la victime.

Des mains de Rome, les îles passèrent dans celles de Byzance. Longtemps elles restèrent au pouvoir des empereurs grecs[1]. Les guerres normandes les leur arrachèrent. A compter de cette époque, la domination latine s'établit dans l'archipel Ionien. Mais elle ne s'y maintint pas sans luttes; elle y subit même plus d'une éclipse temporaire. Lors de sa victorieuse expédition contre Thessalonique et Constantinople, Guillaume II avait fait don de Zante et de Céphalonie à un de ses plus habiles capitaines, Margheritone, amiral de Sicile[2]. Après la quatrième croisade, les îles furent érigées en fief et devinrent l'apanage de la famille des Orsini ou des Ursins[3]. Ces petits princes en firent d'abord hommage aux Vénitiens, puis aux souverains de l'Achaïe. Mais quand la fortune des croisés commença à décliner, ils furent contraints de se rapprocher des Grecs et d'accepter leur tutelle. Un puissant État se constituait dans leur voisinage. Une branche des Comnènes, réfugiée en Épire, s'était emparée successivement de l'Étolie, de la Thessalie, de l'Acarnanie, de Corfou, et menaçait les autres domaines des Francs. Le comte de Céphalonie, incapable de résister à des voisins aussi entreprenants, préféra contracter avec eux une étroite alliance et épousa une fille du despote[4]. Cette conduite, qui de loin semble étrange, ne l'était point, à ce qu'il paraît, en ce temps-là, puisqu'elle eut des imitateurs et même de haut placés. Nous voyons, en effet, plus tard le roi de Sicile, Mainfroy, demander et obtenir la main d'Hélène, fille du despote Michel, qui lui apporta en dot Corfou et l'Albanie, tandis que le troisième, Villehardouin d'Achaïe, épousait Anne, sœur d'Hélène. Ainsi les Grecs recouvraient peu à peu, et par des voies détournées, l'influence qu'ils avaient exercée avant la croisade sur les territoires des princes latins. L'empire franc touchait à sa fin. Bientôt il s'effondrait tout entier, pour faire place à la monarchie restaurée des Paléologues.

L'ascendant des Latins ne se rétablit en Orient, avec quelque solidité, que lorsque Charles d'Anjou eut chassé de Sicile la dynastie souabe, qui avait succédé aux Normands. Il y eut alors une période, pendant laquelle le nouvel empire grec fut en péril. Le frère de saint Louis paraissait un redoutable adversaire, et son ambition était

[1] Au dixième siècle, les îles Ioniennes formaient un thème particulier, appelé thème de Céphallénie. (A. Rambaud, *l'Empire grec au dixième siècle.*)

[2] C. Paparrigopoulo, *Histoire de la civilisation hellénique.*

[3] « J. Romanos, de Corfou, a écrit un ouvrage sur les comtes palatins des Ursins, despotes de Céphallénie et Zante. » (A. Rhangabé, *Histoire de la littérature grecque moderne.*)

[4] Buchon, *Histoire de l'établissement des Français en Grèce.*

grande. Il se présentait, en face des Paléologues, comme l'héritier et le vengeur des empereurs francs. Et ce n'était pas seulement le trône de Constantinople qu'il aspirait à reconquérir. Vainqueur du roi de Sicile Mainfroy, il réclamait hautement Corfou et l'Albanie que celui-ci avait possédées du chef de sa femme, Hélène Comènne. Devenu, par une alliance, tuteur d'Isabelle de Villehardouin [1], il s'établissait fortement dans les États de Morée. Il n'était pas de territoire anciennement occupé par les croisés sur lequel il n'élevât quelque prétention plus ou moins justifiée. La situation devenait de jour en jour plus critique pour le Byzantin. Les Vêpres siciliennes, organisées avec sa coopération, le sauvèrent et mirent à néant les ambitieuses visées de Charles. Ses descendants napolitains conservèrent néanmoins une grande puissance en Orient. Maîtres de Corfou qu'Ithamar Comnène, fille du despote Nicéphore-Ange, avait rapportée en dot à Philippe de Tarente, fils de Charles II le boiteux, ils gardaient une influence considérable sur l'Albanie, devenue un État héréditaire entre les mains des enfants du seigneur des Baux, l'un des compagnons de Charles d'Anjou; sur Zante, Céphalonie et Leucade, qu'ils donnaient plus tard en fief à une famille dévouée à leurs intérêts, la famille de Tocco [2].

Ces Tocco étaient d'anciens et fidèles serviteurs de la dynastie angevine. Guillaume de Tocco, père du premier comte de Céphalonie, avait gouverné Corfou, au nom de Robert d'Anjou, fils de Philippe de Tarente [3]. D'autres Tocco, de Bénévent, s'étaient distingués dans les luttes de la reine Jeanne Ire de Naples, contre son cousin Louis de Hongrie [4]. Robert de Tarente, pour récompenser leurs loyaux services, conféra, en 1357, à Léonard de Tocco, le titre de comte palatin de Céphalonie, auquel s'ajouta bientôt celui de duc de Leucade [5]. Quatre Tocco se succédèrent dans le gouvernement des îles et élevèrent leur maison à un certain degré de puissance. Charles Ier s'empara de l'Épire, de l'Acarnanie, de Castorium, d'Arta, de Janina [6], en un mot de toutes les provinces qui avaient constitué le despotat grec d'Épire. D'autre part, il recevait Corinthe et Mégare de de son beau-père Nerio Acciauoli, duc d'Athènes. C'était une bril-

[1] Buchon, *Nouvelles recherches sur la principauté française de Morée.*

[2] L'histoire des Tocco ou Tocchis, comtes de Céphalonie, a été écrite par Balthazar Raimondini, évêque de Céphalonie et Zante, dans un livre intitulé : *De Jacynthi antiquitatibus.* (Buchon, *Nouvelles recherches sur la principauté de Morée.*) On trouve encore des détails sur cette famille dans Chalcondyle et Phrantzès.

[3] Buchon, *Nouvelles recherches, etc., etc.*

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

[6] Chalcondyle.

lante fortune pour de si humbles princes. Il leur fallut autant de prudence que d'habileté pour se maintenir debout au milieu des révolutions, qui, dans la suite, changèrent la face de l'Italie. De graves événements se préparaient en effet de ce côté. De tout temps les ennemis les plus acharnés de la maison d'Anjou avaient été les princes aragonais. Marié à Constance, fille du dernier roi souabe de Sicile, Pierre d'Aragon avait sans cesse opposé ses droits héréditaires à ceux du conquérant. Son appui ne manqua pas aux promoteurs du complot, qui, en chassant les Français de Sicile, devaient le mettre en possession de ce superbe héritage. Une fois établis dans l'île, les Aragonais travaillèrent à contrecarrer partout la politique française en Orient, et ils lui firent éprouver plus d'un échec. Le duché d'Athènes, lui-même, tomba pour un temps entre leurs mains. Un beau jour, la bande catalane que l'empire grec entretenait à sa solde se rua sur la petite principauté française, massacra le duc régnant, Gauthier de Brienne, successeur des la Roche, et fit accepter l'hommage de sa conquête au roi de Sicile. Il est vrai que celle-ci ne devait pas être durable. Peu après, elle leur était arrachée par une famille florentine au service des Angevins, les Acciauoli. Mais la fortune réservait aux Aragonais des succès plus importants et plus complets. Le royaume de Naples, compromis par les dissensions de la famille royale, finit par devenir leur proie. Le dernier d'entre les princes français, René d'Anjou, vaincu par Alphonse le Magnanime, s'en alla mourir dans sa comté de Provence, abandonnant aux Valois et ses droits au trône et la tâche difficile de les disputer à leur puissant détenteur. Cet héritage, bientôt revendiqué par Charles VIII et Louis XII, fut l'origine des funestes guerres qui, pendant près d'un siècle, ensanglantèrent l'Italie, et eurent pour résultat d'asseoir, d'une manière définitive, la domination espagnole dans le pays de Naples.

Les derniers Tocco furent témoins du triomphe de la maison d'Aragon. On ne pouvait attendre d'eux qu'ils tentassent une résistance inutile. Ils se soumirent et reconnurent la suzeraineté du vainqueur. D'ailleurs, soit que leur fidélité à l'égard de l'ancienne dynastie se fût peu à peu affaiblie, soit que la décadence de celle-ci les ait décidés à adopter une politique plus conforme à leurs intérêts, il semble que ces princes aient renoncé en peu de temps à leurs vieilles alliances, pour former des amitiés plus sûres. C'est ainsi qu'on les vit se lier étroitement avec les Paléologues, ces autres ennemis invétérés des Angevins. Naguère les Paléologues avaient enlevé aux Francs la principauté de Morée, et celle-ci était devenue entre leurs mains un État séparé, où régnait un prince de la famille impériale, avec le titre de despote. Deux despotes de Morée, Constantin Dragazès et son frère Thomas, épousèrent des princesses de

la maison de Tocco [1]. On voit encore dans la ville de Misitra, en Péloponnèse, le tombeau de l'une d'elles, cette Théodora de Tocco [2], dont le mari, devenu empereur de Constantinople au déclin de la puissance byzantine, s'illustra, en défendant jusqu'à la mort sa capitale contre l'assaut victorieux des troupes ottomanes. La prise de la grande cité fut pour la cour de Leucade l'occasion d'un éclat passager, avant-coureur de la chute finale. La ruine de l'empire grec une fois consommée, les survivants de la suprême catastrophe se dispersèrent de côtés et d'autres. Nombre d'entre eux se dirigèrent vers l'Occident et vinrent implorer l'hospitalité des cours européennes. Les liens qui existaient entre les Tocco et les Paléologues désignaient naturellement la cour de Leucade pour servir de refuge aux exilés. Maint illustre fugitif vint donc, pendant les années qui suivirent, planter sa tente sur les terres de Léonard II. Parmi eux se trouva l'historien Phrantzès. Intimement uni au dernier despote de Morée, Thomas Paléologue, Phrantzès avait suivi ce prince à Corfou et à Rome, après la conquête du Péloponnèse par Mahomet II. Mais au bout de quelque temps de séjour dans la ville des papes, ne pouvant supporter l'éloignement de sa patrie, il revint en Orient et fixa sa résidence à la cour de Léonard [3]. Il y jouit d'un repos de courte durée. Le flot qui avait submergé l'empire, loin de se retirer, montait toujours. Bientôt il déborda sur la mer Ionienne. Impuissant à conjurer le fléau qui le menaçait, Léonard s'enfuit à Naples, où l'accueillit Ferdinand d'Aragon. Quant à Phrantzès, il alla s'enfermer dans un monastère de Corfou, où il écrivit son histoire. Peu après, les îles Ioniennes tombaient au pouvoir des Turcs, pour passer ensuite aux mains de Venise, qui les a gardées jusqu'à ce siècle.

III

LE GOLFE DE LÉPANTE

Au sortir du port de Zante, le paquebot se dirige vers le Péloponnèse. Déjà nous avions aperçu les côtes du haut de la citadelle. Du Taygète, qui domine Sparte, au Cyllène, où naquit Mercure, on en découvre la majeure partie. Maintenant nous en sommes tout proche, et nous distinguons sans peine les accidents de leurs contours. Là-

[1] *Nouvelles recherches, etc.*, Buchon.

[2] Henri Belle, *Voyage en Grèce* (*Tour du monde*). Celle qu'épousa Thomas Paléologue, mourut, en 1462, à Corfou, dans le couvent des SS. Jason et Sosipatre. (Buchon, *Ibid.*)

[3] Phrantzès.

bas, au sud, c'est la Messénie, et ici, plus près, c'est l'Élide. Un fleuve se jette dans ces eaux, il s'appelle l'Alphée ; une montagne élève vers le ciel ses sommets blancs de neige, elle s'appelle l'Érymanthe. Harmonie charmante de ces vieux noms ! Il semble à les entendre qu'une suave musique frappe vos oreilles, et on ne doute pas que les lieux qu'ils désignent ne soient les plus beaux et les plus délicieux de la terre.

Ces noms ne nous sont pas seulement doux à l'oreille, ils nous sont encore doux au cœur. A mesure qu'on les prononce autour de nous, je ne sais quelle singulière émotion nous saisit. C'est que ce sont là d'anciens amis avec lesquels nous avons été habitués à vivre dès l'enfance. Il n'en est pas un parmi eux qui ne réveille un écho de notre passé, qui n'évoque une image familière à notre première jeunesse. Sans doute c'est la première fois que le hasard des voyages nous amène dans ces mers. Ce sol de Grèce, nous ne l'avons encore ni foulé de nos pieds ni vu de nos yeux. Il n'en est pas moins vrai que notre esprit y a vécu, y a grandi, s'y est développé et fortifié. Oui, je te reconnais sans peine, patrie privilégiée des lettres et des arts, je te reconnais pour avoir bien des fois parcouru tes villes et sillonné tes rivages, à la suite de tes historiens, de tes poètes, de tes orateurs ; d'abord d'assez mauvaise grâce, j'en conviens, et parce qu'il fallait bien en passer par là ; puis, à mesure que les années sont venues, avec un intérêt croissant et une admiration de plus en plus grande. Maintenant, c'est avec la vénération d'un croyant que je refais ces itinéraires dans la société des vieux maîtres auxquels j'ai demandé pardon de mes irrévérences d'autrefois.

Comme ces lieux sont vivants en dépit de leur solitude, et comme l'éclat de leur passé les entoure d'une brillante auréole ! Ah ! nous sommes loin de ces ingrats continents d'Amérique et d'Afrique, dont le sol stérile n'a engendré jusqu'ici que des races de rebut. Comme elles nous paraissent pauvres et dénuées ces terres marâtres, et comme l'intérêt qu'elles nous inspirent est médiocre ! Sans doute, Dieu ne leur a pas départi ses dons d'une main plus avare. Elles ont pour elles la beauté des horizons et les séductions de la nature ; elles ont leurs grands fleuves et leurs forêts merveilleuses. Dans les profondeurs de leurs déserts, elles gardent des spectacles qui ne le cèdent à nuls autres en magnificence et en majesté. Pourtant, il leur manque quelque chose d'essentiel, quelque chose, à défaut de quoi elles n'ont pas de prise assurée sur notre esprit et notre cœur. Il leur manque d'avoir enfanté et nourri une élite humaine. Ceux qui ont autrefois vécu là-bas n'ont rien laissé qui atteste leur valeur aux yeux de leurs semblables. Où sont les traces de leur activité, où sont les témoignages de leur génie ? Je ne les vois pas. Combien

plus attrayantes sont ces terres d'Europe et d'Asie, qui nous apparaissent non seulement ornées de tous les dons de la nature, des clartés du soleil, de la magie des forêts et des mers, mais encore ennoblies par la plus exubérante végétation intellectuelle qui, depuis l'origine, ait germé à la surface de l'univers. Là, chaque portion de l'immense territoire a eu ses sociétés civilisées, ses traditions religieuses, ses cultes augustes, ses sciences, ses littératures et ses arts. Voyez la Chine, avec ses philosophes illustres, ses Confucius et ses Lao-tseu; le Thibet, avec sa vaste littérature bouddhique; l'Inde, cette sœur de l'Europe, avec ses Védas et ses épopées colossales, les temples mystérieux de ses divinités et les incomparables tombes de ses grands mogols. Comme l'Inde, la Perse a ses poètes, les Saadi, les Djami, les Hafyz, les Firdousi; elle a aussi les architectes qui ont élevé ses charmantes médressés aux coupoles d'émail azuré. Et que dire de la vallée de l'Euphrate, de celle du Nil, de Thèbes, de Ninive, de Babylone, de Persépolis, et enfin de ce pays favorisé entre tous, où Moïse a vécu et où le Christ est mort? N'est-ce pas là la pure aristocratie des contrées du globe? Joignons-y l'Europe; joignons-y ce bassin de la Méditerranée qu'on pourrait appeler le lac chrétien, et qui fut la mer grecque et la mer romaine; et nous ferons fi du reste de la terre. Ce golfe où nous entrons, nous le préférons à tous les pôles du monde, aux solitudes africaines, aux pampas et aux forêts vierges du nouveau continent. A lui seul il nous intéresse plus que toute une Amérique. Sans doute, il ne présente sur tout son parcours aucun de ces paysages qui saisissent et bouleversent. Point de Niagara, ni de chute du Zambèze; pas de cordillères infranchissables et de cours d'eau géants. Le sol est dépouillé, les côtes souvent rocheuses. Mais ces côtes et ce sol sont labourés de traces humaines; traces profondes, ineffaçables, contre lesquelles la rage des destructeurs est impuissante. Suivez ce rivage du Péloponnèse, du point le plus lointain où le regard puisse atteindre; suivez-le jusqu'à Corinthe. Voyez, s'il se peut trouver autre part semblable accumulation de noms célèbres. C'est d'abord, tout au sud, Sphactérie et Navarin; Pylos, où régna Nestor, « le vieux cavalier de Gérénia »; puis le fleuve Alphée et, sur ses bords, Olympie, fameuse par son temple consacré à Jupiter et par ses jeux qu'institua Hercule; Andravida, qui fut la capitale des princes latins d'Achaïe, et Patras, celle des derniers despotes grecs de Morée; le château de Morée, à la prise duquel nos troupes se distinguèrent [1], et celui de Roumélie, qui fut témoin d'un des derniers exploits de l'amiral

[1] La prise du château de Morée fut le plus brillant fait d'armes de la campagne dirigée par le général Maison, lors de la grande insurrection grecque.

Miaoulis[1]. Plus loin, voilà Vostizza, l'antique Ægium; Sicyone, la patrie d'Aratus et de Lysippe, la ville des Telchines et des Curètes, la plus ancienne peut-être des cités grecques. Et Corinthe, et Delphes, et Lépante, déjà grande au temps où elle s'appelait Naupacte et où Athènes en faisait un de ses boulevards contre les Doriens du Péloponnèse et de Sicile, et, depuis, environnée d'un nouvel éclat par la victoire qu'y remporta don Juan d'Autriche sur les flottes ottomanes.

Certains de ces lieux, maintenant abandonnés de leurs habitants ou retombés dans la vulgarité d'une destinée paisible, ont vu se dérouler les plus grands événements d'une époque, ont été le théâtre des plus émouvantes tragédies. Tandis que notre paquebot s'engage dans les eaux du golfe, nous cherchons vainement à découvrir un point perdu de la côte d'Étolie. Il y a là une misérable petite ville, confinée dans les lagunes d'une baie sans animation, qui, en ce siècle même, a soulevé les enthousiasmes de toute l'Europe, et dont le nom sera répété avec orgueil tant qu'il y aura des Grecs gardant le souvenir de leurs gloires et le culte de leur passé. Ce nom demeurera inscrit dans leurs annales comme une date mémorable. Il caractérisera le temps de leurs luttes pour l'indépendance, de même que Troie, Marathon, Issus ou Mantinée, ont caractérisé d'autres phases de leur histoire. Nulle part, en effet, le petit peuple révolté ne fit preuve d'une plus indomptable énergie que pendant les deux sièges de Missolonghi; nulle part aussi, le hasard des batailles ne réunit en plus grand nombre les champions d'élite de la cause grecque. Albanais souliotes et philhellènes étrangers, princes du Phanar et amiraux d'Hydra, klephtes de l'Agrapha et poètes patriotes, furent représentés à ces sanglantes assises; ceux-là, par Marco Botzaris et lord Byron; ceux-ci, par Mavrocordato et Miaoulis, Zalokostas et Karaïskaki. Tous ces hommes de cœur sont morts. La ville qu'ils ont défendue est rentrée dans l'ombre, dont ces tragiques événements l'avaient fait un instant sortir; mais sa légende est faite. Missolonghi a désormais sa place marquée dans le livre d'or des cités héroïques, à côté de Numance, de Saragosse et d'Alésia.

La nuit tombe lorsque nous passons à la hauteur de Missolonghi; elle est complète quand nous atteignons Patras. De la capitale de l'Achaïe nous ne voyons rien, sinon quelques lumières qui indiquent sa position au milieu des ténèbres. C'est dommage. Nous aurions voulu saluer cette ville qui, elle aussi, conserve le dépôt d'une grande mémoire. Nous aurions voulu retenir les détails de sa physionomie, quelques changements que les siècles aient pu y apporter. A travers l'obscurité, nous lui envoyons notre tribut

[1] Voyez *la Station du Levant,* par l'amiral Jurien de la Gravière.

d'hommage, et, j'y pense, nous ne sommes pas encore ici les plus à plaindre. Une nuit épaisse enveloppe la ville, mais nos yeux distinguent sans peine la figure lumineuse qui plane au-dessus d'elle. D'autres qui ont navigué par là à la pleine clarté du soleil, ont vu des murs, des maisons, des arbres, mais n'ont rien aperçu de ce qui nous frappe et nous éblouit. Voyez ce génie élevé, puissant, ouvert à toutes les poésies : Byron ; il a promené son Childe-Harold sur toutes les plages de la Méditerranée, demandant à chaque ville, à chaque bourgade, à chaque baie, un écho de ses traditions et de ses souvenirs. Ce golfe, il l'a sillonné en tous sens. A une époque de sa vie, il a traversé huit fois l'isthme de Corinthe [1] ; hé bien ! cet homme si pleinement intelligent, si instinctivement attiré vers tout ce qui dépassait la médiocrité commune des esprits et des caractères, cet homme, dis-je, n'a pas seulement entrevu, à Patras, la grande ombre de saint André, le frère de saint Pierre, qui y a donné sa vie pour doter la Grèce de l'immense bienfait du christianisme. Le personnage n'est pourtant point obscur et la place qu'il a tenue ici n'est pas une place médiocre. De tout temps, il a été honoré comme le protecteur de la cité. Il est à Patras ce que Pierre et Paul sont à Rome, Jean à Ephèse, Marc à Alexandrie, Thadée à Édesse, le Christ lui-même à Jérusalem. Pourquoi donc Byron et tant d'autres ont-ils fermé les yeux ? N'y a-t-il pas eu ici dévouement et sacrifice aussi bien qu'à Missolonghi ! La cause était-elle moins noble, moins humaine, moins poétiquement belle ? Hélas ! saint André n'était qu'un saint, et la sainteté est une monnaie qui n'a plus cours parmi nous. S'il eût eu l'esprit d'aller mourir dans une guerre d'indépendance quelconque, vêtu d'une fustanelle et coiffé d'un bonnet turc, oh ! alors, il y eût eu pour lui des odes et des dithyrambes ; mais être mort en vulgaire martyr chrétien, c'est vieux, c'est usé, sujet à mettre au rebut, mauvais thème pour une amplification de séminaire. N'est-ce pas le cas de répéter ce que Théophile d'Antioche disait à Autolycus : « Dieu n'est pas visible pour tous ceux qui ont des yeux ; il l'est seulement pour un œil net et sain. »

Ainsi ce fut là que le premier appelé des apôtres (Πρωτόκλητος), condamné au supplice de la croix par une sentence du gouverneur Égée, versa son sang pour confesser la foi du Christ. La tradition de l'Église est constante sur ce point. Il est vrai que cette tradition ne s'appuie sur aucun texte canonique. Les actes du martyre de saint André, les détails relatifs à ses miracles, aux conversions de Stratoclès et de Maximilla, et les autres faits empruntés aux récits

[1] Lord Byron, *Notes du siège de Corinthe.*

du pseudo-évêque de Babylone, Abdias, sont considérés comme apocryphes. Il est pourtant à croire que l'écrit, bien qu'exclu du Canon de l'Eglise par les papes Gélase et Innocent I[er], est basé sur des données anciennes et contient une part de vérité. D'ailleurs, on n'en est pas réduit aux indications qu'il donne touchant la vie et les actions du frère de saint Pierre. En outre de la lettre des prêtres d'Achaïe, admise par quelques-uns comme authentique, les Pères fournissent plus d'un renseignement précieux sur ce sujet. Avec l'aide d'Origène, de Sophrone, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Jérôme, de saint Paulin, de saint Philastre, on peut tenter de dresser la carte de ses voyages. D'après eux, ils auraient embrassé de vastes contrées : d'un côté, le Pont, la Colchide, la Scythie; de l'autre, la Thrace, l'Épire, la Grèce. Sinope, Byzance, Patras, Argos[1], auraient été évangélisées par saint André, et les Ruthènes de Kiev lui attribuent aussi la fondation de leur Église. Nicéphore le Paphlagonien le fait séjourner quelque temps en Macédoine, et en cela il s'accorde avec les apocryphes qui le représentent passant de Byzance à Périnthe, et de là à Philippes et à Thessalonique, où il confondit le gouverneur Quirinus. Sans doute l'exactitude de ces itinéraires peut être contestée; on ne les établit qu'au moyen de textes partiels et incomplets. On n'a pas non plus de données très précises relativement à l'existence de certains personnages que saint André aurait laissés en qualité d'évêques dans les villes où il demeura, tels que Callixte à Nicée, Achæus à Argyropolis, Stachys à Byzance, Philologue à Sinope. On ne saurait suspecter à égal degré la tradition qui fixe à Patras le dénouement de la vie de l'apôtre[2]. Cette tradition est si ancienne, si généralement acceptée de plus elle est confirmée par des autorités si respectables, qu'on ne s'aventure point en la tenant pour certaine et authentique. L'Église l'a toujours tenue pour telle et, en fait de critique, il est permis de préférer l'école qui a produit les saint Jérôme, les Origène et, de nos jours, les Mabillon, les Papebrock et les Pétau, à celle dont M. Renan est parmi nous le représentant le plus en vogue.

Nicéphore Callixte affirme que les reliques de saint André étaient encore à Patras au quatrième siècle. Saint Jérôme ajoute qu'à cette époque, c'est-à-dire vers l'an 357, l'empereur Constance en ayant été informé, les fit transférer, par un personnage du nom d'Artemius, à Constantinople, où elles furent placées dans l'église des Saints-Apôtres, à côté de celles de saint Luc et de saint Timothée. Elles y restèrent jusqu'au temps de la quatrième croisade. Mais lors

[1] Godescard, *Vie de saint André.*
[2] On croit que son martyre eut lieu sous Domitien.

de la prise de Constantinople par les Latins, le cardinal Pierre de Capoue s'en rendit possesseur et en fit don à la cathédrale d'Amalfi; depuis, elles ont passé de cette ville à Rome; toutefois elles n'y parvinrent pas dans un parfait état d'intégrité. Il paraît que dès le quatrième siècle d'importants fragments en avaient été distraits. Un culdée scot, nommé Régulus, en ayant obtenu une part considérable, l'apporta dans sa patrie, et construisit, pour les recevoir, une église, autour de laquelle se groupèrent les premières maisons de la ville de Saint-Andrew. Dès lors, le saint commença à être regardé comme le patron de l'Ecosse, et on ne tarda pas à lui composer une légende. Sir Walter Scott raconte, dans son *Histoire d'Ecosse*, qu'en 1320, le parlement, réuni à Aberbrothock, émit un manifeste, dans lequel étaient énumérées les preuves de l'ancienneté de la nation écossaise. Il y était dit que ses origines remontaient à Scota, fille de Pharaon, roi d'Egypte, et qu'elle avait été christianisée par saint André le Protoclet. Pour laisser là ces fables, rappelons que, dans ces dernières années, quand Pie IX rétablit la hiérarchie catholique en Écosse, il décida que l'un des nouveaux métropolitains porterait le titre du lieu où avait été gardé le vénéré dépôt. D'ailleurs, d'autres églises se glorifièrent de posséder des reliques du saint; ainsi, à Estella, en Espagne, on montre, dans l'église de San-Pedro-la-Rua, une châsse qui contient, dit-on, une de ses épaules. Il faut encore enregistrer le témoignage du Protovestiaire Phrantzès, lequel assure que le chef de saint André fut offert au pape Pie II par le dernier despote de Morée, Thomas Paléologue, en reconnaissance de l'hospitalité que ce pontife lui avait accordée à Rome, après la conquête du Péloponnèse par les armées turques. Cette partie du corps de l'apôtre aurait donc été conservée à Patras, ou y serait au moins revenue, puisque le despote passa directement de cette ville à Corfou, et de là à Rome, lorsqu'il fut chassé de ses États par Mahomet II. Sans mettre aucunement en doute l'authenticité du présent de Thomas Paléologue, attesté en outre par l'office de l'Eglise romaine, je mentionne en même temps le dire du médecin valaque, Jean Comnène, dont Montfaucon a inséré le voyage au mont Athos dans sa *Paléographie grecque*. Comnène prétend que le chef de saint André se trouve dans le *diakonikon* d'un des monastères de l'Athos, celui de Pantocrator [1].

Autres lieux, autres images. Nous avons dépassé Patras, Lépante et Vostizza. Là-bas, à gauche, s'ouvre une étroite baie, que dominent

[1] Un voyageur qui a récemment visité le mont Athos, M. l'abbé Neyrat, m'a appris que la relique dont parle Comnène est actuellement conservée dans un autre monastère de l'Athos, agrandi depuis peu, celui de Saint-André ou de Séraï.

les cimes du Parnasse. C'est sur les flancs escarpés de ce mont que s'élevait autrefois le temple de Delphes. Là, les Grecs sont venus pendant des siècles déposer aux pieds d'Apollon Pythien le tribut de leurs adorations. Nul sanctuaire ne l'a emporté en dignité sur celui-ci. Jupiter à Olympie, Diane à Éphèse et à Mégare, Neptune à Posidonie, Minerve à Athènes, Junon à Mycènes et à Argos, n'ont pas été plus honorés que le fils de Latone sur le rocher de Delphes. Nul oracle n'a été plus écouté que le sien. Seul, celui de Dodone a joui d'un égal crédit auprès des foules païennes. Fondé à une époque reculée par les Doriens, dont Apollon était le dieu national, il ne tarda pas à étendre son influence sur la Grèce entière. Deucalion et Pyrrha, échappés au déluge, étaient descendus des hauteurs du Parnasse, pour s'instruire auprès de la pythie de la manière dont ils repeupleraient la terre. Dès lors aucun événement d'importance ne s'accomplit sur le sol hellénique, sans que celle-ci y prenne part. Il n'est pas un monarque, pas un législateur grec qui n'ait gravi la montagne en quête de réponses divines. La procession au temple est continuelle. A chaque instant, le trépied fatidique se dresse pour les plus graves comme pour les plus bizarres consultations. Les chefs argiens apprennent de la pythie que les flèches d'Hercule décideront du sort de Troie. Lycurgue reçoit d'elle les éléments des institutions dont il dotera Sparte [1]. Hyllus et Témène n'envahissent le Péloponnèse qu'après en avoir eu un avis favorable [2]. Cadmus ne fonde Thèbes [3], les Épigones ne la renversent [4] que de son consentement. Aucune colonie ne s'éloigne de la mère-patrie sans l'avoir interrogée sur l'avenir qui l'attend [5]. Elle intervient dans le drame privé de Laïus et d'Œdipe [6]. Elle oblige Alcide à s'appeler Hercule [7], et elle enseigne à Égée, devenu veuf, le secret d'avoir des enfants [8]. Et l'action du dieu ne se manifeste pas seulement par ces incessantes distributions d'oracles, il garde la haute direction de tous les intérêts majeurs de la race. C'est sous ses auspices que se rassemblent ces augustes amphictyonies, qui, après la chute de la royauté prépondérante d'Argos, deviennent les véritables régulatrices des affaires générales de la Grèce. C'est lui qui, du fond de son sanctuaire, préside à ces féries solennelles des jeux pythiens,

[1] Diodore de Sicile, *Fragments*, l. VII.
[2] Apollodore, *Bibliothèque*.
[3] Hésiode, *Théogonie*.
[4] Diodore de Sicile, l. IV.
[5] Raoul Rochette, *Histoire de l'établissement des colonies grecques*.
[6] Eschyle, *les Sept devant Thèbes*. Sophocle, *Œdipe roi*, *Œdipe à Colone*.
[7] Apollodore, *Bibliothèque*.
[8] Euripide, *Médée*.

où le Grec du Péloponnèse et de l'Hellade vient fraterniser avec le Grec de l'Asie Mineure et de l'Archipel, de la Cyrénaïque, de la Sicile et de l'Italie ; où le laurier verdoyant couronne le front du poète vainqueur, qu'il s'appelle Pindare ou Terpandre, Simonide de Céos ou Corinne de Tanagra. En un mot, gouvernement des hommes, pompes du culte, direction suprême des lettres et des arts, tout, jusqu'aux amusements séculaires du peuple, est entre ses mains. Il inspire, il anime, il dirige tout. Son temple est vraiment le cœur de la Grèce ; et comme aux yeux des Grecs, la Grèce elle-même est le centre du monde, Delphes est le point central, le véritable cœur du monde : ὀμφαλὸς τῆς γῆς.

Maintenant toute cette puissance du dieu n'est plus qu'un souvenir. Son immense prestige s'est évanoui sans retour. Les peuples ont cessé d'assiéger les chemins de Delphes. Quant au temple, à cette arche sainte de l'antique unité grecque, à ce palladium redoutable, devant lequel ont reculé, frappés d'une terreur religieuse, Xerxès et nos pères les Gaulois, il n'en est rien resté debout. Sa ruine a été si complète que c'est à peine si les explorateurs, après de longues et patientes recherches, en ont pu retrouver quelques assises dispersées çà et là sous le sol qui les recouvre. Sans doute rien n'est banal comme les éternelles lamentations qu'on fait sur la fragilité des monuments humains ; mais aussi est-il possible de demeurer indifférent et de se taire en face d'un tel passé et d'une telle chute. Et quel étonnement, quand on compare l'âge de ces édifices aujourd'hui disparus à celui de cette nature toujours jeune qui les environne ! Pourquoi le Parnasse ne disparaîtrait-il pas à son tour, lui qui déjà jetait vers le ciel sa double cime des siècles avant que la première pierre du temple ait été posée. Hé quoi ! ces rochers, ces vallons, ces forêts, sont plus anciens dans le temps que le monument ruiné de Spintharus. Singulière vieillesse, qui n'a ni rides ni décadence !

Quelle matinée charmante et quel paysage ! le Parnasse, l'Erymanthe, l'Hélicon encadrent le golfe que ferment les sévères escarpements de l'Acrocorinthe. L'ensemble est rocheux et pelé, mais ces monts ont de belles formes. La mer est d'un bleu admirable, et la lumière du matin promène sur les côtes des teintes roses et violettes d'un ravissant effet. Les vagues courtes, légèrement blanchies à la pointe, se succèdent sans se heurter et nous emportent avec un faible balancement vers le port. C'est dans ces lieux, et sans doute par une matinée semblable, que le poète Arion, fuyant Corinthe, accomplit sur le dos d'un dauphin sa périlleuse traversée. A en croire Hérodote, le poète n'aurait cessé de chanter et de jouer de la lyre jusqu'au moment où son étrange guide l'eût déposé sain et

sauf sur le rivage de Ténare. Nous n'avons point appris par ici qu'on naviguât si aisément sur l'échine des poissons ; et à supposer qu'on le fît, je doute qu'aucun poète se souciât de réciter des vers ou de jouer du violon en réalisant un pareil exploit. Nous n'en aimons pas moins les naïfs récits du vieux père de l'histoire, quelque hasardés qu'ils soient. Nous les préférons sans peine aux plats réalismes de nos jours. Arion et son dauphin nous plaisent davantage que tous les scandales à la mode et les assommoirs à succès.

Voici Corinthe, ou plutôt la chétive bourgade qui a hérité d'une part de ce grand nom. Une autre localité, située plus loin, au pied de l'Acrocorinthe, le partage avec elle. Toutes les deux sont misérables. Celle-ci, pourtant, est plus animée. Les cabarets y abondent, et la population bigarrée qui les remplit ne laisse pas que d'y entretenir un certain mouvement. Nous entrons un instant dans une de ces échoppes, aux murs de laquelle pendent d'atroces lithographies représentant les victoires du premier Napoléon. Le public s'y compose de mariniers, de pêcheurs, de marchands de vases antiques, de drogmans sans travail. Bientôt nous sommes accostés par un de ces derniers, qui a flairé en nous une proie et cherche à nous séduire par l'étalage de son érudition. « Voyez, nous dit-il en nous montrant l'horizon avec force gestes de théâtre, voyez la fortoune de cette cité famôse qui était nominée Corinthe. Elle fout souperbe et il n'en est rien rimasté (resté). »

On traverse l'isthme en diligence. Des gamins nous poursuivent pour nous vendre de jolies poteries rouges et noires qui proviennent des tombes de la ville antique. Des gendarmes irréguliers, vêtus de la pittoresque fustanelle plissée, et armés de longs fusils aux crosses incrustées de nacre, se promènent le long de la route et se suivent de distance en distance. Une maigre végétation d'arbres résineux couvre le sol. Mais la perspective est belle, surtout au point culminant du chemin. D'un côté, le regard plonge sur le golfe de Lépante, entouré de montagnes ; de l'autre, sur le golfe Saronique. Voici Égine ; puis à droite, la côte d'Argolide, où s'élevaient Trézène et Épidaure ; à gauche Mégare, la route d'Éleusis, Salamine ; et dans le lointain, la silhouette indécise de l'Acropole. A Kalamaki, nous reprenons la mer. Le temps est superbe. Des dauphins en liesse bondissent autour de nous et se montrent tout entiers hors de l'eau. Escortés par eux, nous nous dirigeons vers le Pirée. Dans quelques instants nous serons à Athènes.

Stanislas de Nolhac

BERRYER

SOUVENIRS D'UN AVOCAT STAGIAIRE

La renommée de Berryer a subi l'épreuve de la mort, et, chose rare pour un orateur, la mort, loin de nuire à sa gloire, l'a plutôt servie et augmentée. Les préventions politiques, qui parfois s'étaient élevées contre lui jusqu'au point de contester son talent, se sont dissipées ; les écarts du tempérament et de l'imagination ont disparu dans la sérénité d'une belle vieillesse couronnée par la piété chrétienne de ses derniers moments, et, dix ans après être descendu dans la tombe, Berryer dont on avait dit si souvent qu'il ne vivrait pas, devenait une des gloires nationales les plus populaires dans notre pays.

Aujourd'hui l'intérêt se porte sur tous les souvenirs publics et privés de sa vie : plus il avait été pour lui-même insouciant de la célébrité, et plus les préférences s'attachent à sa mémoire : de tout ce qui fut lui, aucun détail ne devient indifférent ; à peine son portrait est-il terminé d'un côté, que les autres côtés laissés dans l'ombre sollicitent l'attention, et, malgré tant de pages charmantes consacrées à cette royale existence, il semble aux générations qui nous suivent, qu'il leur reste encore quelque chose à connaître et beaucoup à admirer.

Les *souvenirs* que nous publions ici, n'ont aucun rapport à la politique : ils se réfèrent simplement à une partie de la vie judiciaire de Berryer. Nous voudrions rappeler Berryer tel qu'il nous apparut au Palais après les événements de 1852, dans les années qui suivirent son bâtonnat, lorsque nous nous pressions pendant le stage, avides et émus de l'entendre, dans les salles d'audience où il devait parler ; souvenirs déjà lointains de cette éloquence vivante et vibrante qui nous transportait.

I

C'était en 1854, Berryer avait soixante-quatre ans : depuis le coup d'État du 2 décembre, la politique l'avait restitué, comme on disait alors, aux affaires : relegué au Palais, il y retrouvait ses

anciens compagnons des assemblées délibérantes, Bethmont, Odilon Barrot, Marie, Laboulie, Jules Favre, Sénard, Grévy, Dufaure : s'entretenant avec eux de leur commune douleur, arpentant ensemble la salle des Pas-Perdus et les couloirs des Conférences, ils rappelaient à nos imaginations encore remplies des souvenirs du collège, les avocats de Rome immortalisés par Tacite dans le dialogue *des Orateurs*, qui gardaient le culte de la liberté sous les premiers Césars. La première fois que nous vîmes Berryer au Palais, il était dans l'ancienne salle, basse et sombre, des appels de police correctionnelle, plaidant entre Odilon Barrot et Dufaure; l'affaire était celle des *Correspondants étrangers*, et, ce jour-là, Berryer s'emportant à la pensée des trois exilés, qu'il venait d'aller voir à Bruxelles, la Moricière, Bedeau, Changarnier, avait prononcé ce mot fameux : « *Ramenez-nous aux carrières !* » Mais si la politique lui avait créé des loisirs, elle les avait comblés, en lui procurant une nombreuse clientèle au Palais : par nécessité de situation comme par goût, il se consacrait aux causes civiles, et jamais, au témoignage de ceux qui l'ont suivi dans sa carrière, il n'avait été meilleur avocat.

Son éducation judiciaire avait été faite par son père, avocat consommé dans les questions de commerce et d'affaires, comme son éducation politique avait été l'œuvre d'un ancien membre de l'Assemblée constituante, M. Normand, qui lui avait appris la langue parlementaire dans les discours de Mirabeau et de Barnave. M. Berryer père, mort au barreau de Paris en 1841, avait débuté à Rouen avant la révolution, et Berryer, qui conserva toute sa vie la mémoire de sa famille, aimait à citer l'exorde suivant de son père, âgé de quatre-vingts ans, devant la cour de Rouen : *Messieurs, il y a soixante ans que je plaidai ici devant l'échiquier du Parlement de Normandie.* Avant 1830, Berryer avait déjà défendu Ney et Cambronne, plaidé pour Lamennais, porté le premier, devant les tribunaux, dans l'affaire de la Chalotais, la grande question de la diffamation envers les morts, et traité à fond, à propos du banquier Ouvrard, les marchés de fournitures de l'armée d'Espagne. Cet Ouvrard n'était pas un client ordinaire; il avait apporté à Berryer son dossier des marchés d'Espagne, après avoir été malmené par lui dans l'affaire Séguin où Berryer avait été son adversaire, mais à la force de l'adversaire, il avait jugé l'avocat. Néanmoins, quand les quarante ans *guettés* par le roi Charles X, eurent sonné, Berryer n'hésita pas à sacrifier pour la politique, sa situation au barreau. Sous le règne de Louis-Philippe, il redevenait de temps à autre avocat, dans les procès politiques comme celui de Chateaubriand ou de l'Œuvre de Saint-Louis, jetant son feu dans une plaidoirie pleine d'éclat et d'éclairs, et retournant ensuite à la Chambre. Sous la répu-

blique de 1848, rapporteur du budget et chef du parti légitimiste au Parlement, il ne vint plus au Palais. Les vicissitudes de la vie le ramenaient, à la fin de sa carrière, vers le berceau de sa jeunesse, avec ce je ne sais quoi d'achevé que l'expérience de la vie publique ajoute au talent.

II

La veille de ses grandes journées oratoires, Berryer, enveloppé dans la robe de chambre de velours, que ses amis ont connue, arpentait à grands pas son cabinet de la rue des Petits-Champs. Il lisait, relisait, soulignait, marquait au crayon rouge les principaux passages des pièces et des livres. Il n'y avait pas une page d'un dossier qu'il n'eût lue : il annotait jusqu'aux requêtes de procédure, qui contiennent les amplifications innocentes des clercs d'avoué. « J'ai, disait-il souvent, une infirmité : il m'est impossible de travailler sur les notes des autres. » Les siennes étaient complètes, compactes et bien dressées. Chose remarquable et qui montre la méthode de ce grand esprit, les mouvements les plus pathétiques de Berryer, ceux qui paraissaient chez lui le fruit d'une inspiration soudaine, on les retrouvait presque toujours en germe dans ses notes, où les idées qu'il devait développer étaient indiquées par un mot : l'orateur ne s'écartait pas du cadre tracé d'avance, et, sous le feu de l'audience, il donnait à la pensée son jet et son éclat.

La nuit se passait dans un laborieux enfantement. M. Berryer père avait conservé l'usage des avocats au Parlement, de donner des rendez-vous d'affaires le soir : il astreignait son fils à rester dans son cabinet jusqu'à une heure avancée pour y recevoir les clients ; Berryer attribuait à ces veilles l'habitude qu'il avait prise de travailler la nuit. Le jour de parole, il mangeait la soupe du soldat, qui, selon lui, faisait aussi l'orateur, et il s'acheminait vers le lieu de son triomphe, courbé en deux, les jambes fléchissantes, la sueur au front, comme un supplicié.

A l'audience, il relevait la tête, il se constituait, pour ainsi dire, devant la justice, et seul, il remplissait toute la barre. Le voici dans un de ses grands jours : il a débuté par un de ces larges exordes qui exposaient à grands traits toute une situation ; après les premiers instants d'émotion dont il ne fut jamais exempt, il a conquis la liberté de sa parole sur les autres et surtout sur lui-même ; avec quelle aisance alors, avec quelle superbe bonne grâce il se promène à travers les détails les plus compliqués du sujet, racontant les faits, posant les chiffres, rectifiant ceux-ci, complètant ceux-là, n'ajoutant rien, n'omettant rien, toujours maître de tout.

Bientôt sa voix devient grave ; elle part du cœur ; l'éloquence a

jailli : il l'a rencontrée sur sa route dans le récit des choses ou dans le développement de ses raisons, car jamais il ne chercha un effet oratoire ; c'était dans les parties vives du discours qu'il trouvait ses plus beaux mouvements ; mais sa voix monte encore, elle se mouille de larmes ; il plane au-dessus des personnes et des intérêts ; il parle honneur, devoir, famille, patrie, liberté, justice ; il évoque ses vieux souvenirs ; il dit : mon pays, avec cet accent qu'aucune voix humaine n'imitera. Ce sont les hauts sommets de l'éloquence ; quand Berryer les avait atteints, la plume tombait des mains des sténographes, le frisson courait dans les veines, les larmes étaient dans les yeux, l'auditoire demeurait muet et fasciné. Lorsque l'orateur avait cessé de parler, les vibrations de sa voix remplissaient l'air, comme ces jeux magnifiques des orgues qui enlèvent l'âme et la transportent dans des régions supérieures et infinies.

Que de fois l'avons-nous vu ainsi, l'œil en feu, la lèvre bleuissante, le front empourpré par le sang, les cimes de ses cheveux blancs se dressant sur sa tête ! Comment le peindre alors ? Timon a tracé dans le *Livre des Orateurs* un beau portrait de Berryer. C'est le Berryer de 1840, à la tribune de la Chambre des députés ; ce n'est pas le Berryer que nous avons connu, dans la souveraineté incontestée de son caractère et de son talent ; le portrait a vieilli, ou plutôt le modèle a grandi.

Un mot d'un grand avocat, M. Marie, peint mieux Berryer. En 1862 Berryer plaidait contre M. Marie une cause importante en province : il combattait l'application d'une loi politique et, ne pouvant pas attaquer de front la loi devant les magistrats, il l'avait tournée dans une argumentation subtile, où sa parole était évidemment mal à l'aise. L'ardent et habile Marie saisit la gêne de son adversaire, et, dans sa réplique, s'écria : « Ah ! vous étiez embarrassé dans ces broussailles, vieux lion ! » L'image était hardie, mais elle était vraie : calme, simple, majestueux, magnifique, incomparable, épanoui dans sa force, resplendissant de lumière, superbe dans ses bonds, impétueux, colère, terrible, grondant, tonnant, rugissant, éclatant en cris sublimes, Berryer, dans ses grandes luttes judiciaires était un lion.

Souvent Berryer était traînant et morose ; les phrases et les périodes clapotaient à la suite les unes des autres, comme des flots qui battent et rebattent languissamment la rive. Ce n'était pas qu'il eût mal plaidé : l'ordre de ses arguments était toujours parfait et il n'y avait pas de petite cause où il n'excellât à tout prévoir et à tout dire ; mais le souffle n'y était pas, et après avoir mesuré le champ du combat, le lion s'était couché dans ses lignes de défense, dédaigneux d'un succès.

Quelquefois l'adversaire voulait profiter de la situation : il tâtait le terrain avec prudence. Berryer ne disait rien. L'adversaire lançait un trait; le trait retombait émoussé. Le menton dans la main, l'œil fixé au plafond, Berryer suivait une pensée étrangère ou témoignait de temps en temps, par un petit haussement d'épaules que les coups ne portaient pas. Mais ne vous fiez pas trop à ce demi-sommeil ! ne touchez pas à la partie douloureuse du sujet ! n'effleurez pas les convictions de l'orateur : en un clin d'œil, Berryer sera debout, il écrasera l'agresseur par un mot, et retrouvant toutes ses forces sous l'aiguillon de la colère, il dominera l'auditoire et arrachera l'arrêt à ses juges. On le vit un jour dans une grave affaire d'interdiction : sa parole qui était haletante, s'enleva tout à coup à la suite d'une imputation malséante lancée contre son client, et, prenant à partie avec un choc terrible, la personne du demandeur, il fit reculer la Cour, prête à prononcer l'interdiction, par la crainte de consacrer des calculs intéressés ou coupables. Comme toutes les questions d'État, l'affaire avait été jugée solennellement en robes rouges ; la nuit était venue tandis que Berryer plaidait, et sa tête blanche, sa robe noire se détachant sur les lignes rouges qui formaient le fond du tableau, produisaient un effet saisissant.

III

A l'imitation des grands artistes, Berryer avait changé plusieurs fois sa manière et n'avait pas atteint du premier coup cette simplicité éloquente que nous avons connue. A ses débuts, il était un peu solennel : la sève oratoire nourrie par une imagination puissante et de fortes humanités, débordait dans des plaidoiries écrites d'avance, pleines de réminiscences et de citations : puis les saillies de sa parole s'accentuent : c'est le feu, la véhémence, l'expansion d'une âme toute en dehors, les cris du cœur, l'apostrophe à la Sainte-Chapelle entrevue par les fenêtres de la Cour d'assises, les jets de flamme du plaidoyer contre la Roncière. A mesure qu'il avance en âge, les mouvements oratoires se détachent moins du fond du discours, son éloquence, si je puis parler de la sorte, s'étend, comme les torrents qui deviennent des fleuves en suivant leurs cours. C'est l'époque où, à la première chambre de la Cour, on aurait cru entendre Bossuet parlant aux religieuses de Jouarre, lorsque le vieux Berryer, avec des accents presque sacrés, disait aux sœurs dissidentes de Picpus : « Courbez-vous sous la règle austère du devoir; religieuses, obéisssez à votre archevêque, jetez-vous à ses pieds, et demandez-lui pardon des fautes que vous avez commises, obéissez comme ont obéi vos mères ; rentrez dans votre couvent et

n'anéantissez pas l'asile que vous avez quitté... » Ses emportements se modèrent, son raisonnement se fortifie, et pour lui appliquer ce que Bossuet disait du cheval qui se dompte : « son ardeur s'est changée en force, ou plutôt comme sa force était dans son ardeur, elle s'est réglée. »

On a beaucoup parlé de sa décadence ; à soixante-quinze ans, la barre comme la tribune est dure à tenir, et malgré la belle ordonnance de la discussion, dans l'affaire de Montmorency qui fut son chant du cygne, Berryer ne se retrouva peut-être pas tout entier : mais comme on sent encore l'orateur ! Son adversaire ayant dit que le procès des Montmorency n'était qu'une lutte des passions contre le droit et que, après tout, le pouvoir impérial qui pouvait créer des ducs, pouvait aussi bien les relever, il répondit : « Parmi les terres et seigneuries appartenant autrefois à l'illustre maison de Montmorency, il y avait le duché d'Enghien : releverez-vous aussi le titre de duc d'Enghien ! il vous faudrait descendre dans les fossés de Vincennes... »

Les reparties avaient été un des grands succès de Berryer à la tribune : il racontait qu'un jour, à la suite d'une de ces ripostes qui avait fait impression à la Chambre, un homme dont il était séparé par les opinions politiques, M. Teste, s'était approché de lui, en lui disant : Vous avez été lugubrement sublime. C'était, en 1834, à propos du général Bugeaud. Le général Bugeaud, qui devait rendre à la France d'éminents services et dont la mort fut un deuil public, était alors, sous le coup des passions violentes du moment, un des plus fougueux interrupteurs de Berryer. Il l'accusait d'avoir participé à l'insurrection de la Vendée en 1832 : accusation injuste que le ministère public avait abandonnée devant la Cour d'assises de Loir-et-Cher, où Berryer avait été solennellement acquitté. Le général Bugeaud, faisant allusion à cet acquittement, s'était emporté jusqu'à dire à Berryer, pendant que celui-ci occupait la tribune dans la séance du 20 mars 1834 : « Vous ne devriez pas être ici, vous ! » Quelques jours auparavant, le général Bugeaud avait provoqué en duel un de ses collègues à la Chambre, M. Dulong, et l'avait tué. Berryer se retira en arrière de la tribune et répondit à Bugeaud : « Il ne s'agit pas ici du droit d'être dans la Chambre ou de la manière dont selon vous, on en peut sortir », en étendant le bras et montrant du doigt à son interrupteur la place vide du malheureux Dulong.

Ces mots se détachaient, comme un éclair, sur le fond continu, parfois monotone, des discours de Berryer ; par nature, il n'était ni incisif ni mordant ; il ne visait pas au trait ; il avait la conscience de sa force, il en usait quand il y était contraint, il ne provoquait pas. Le caractère du maître, comme on disait autour de lui, était

d'être un homme complet. Certaines qualités étaient plus développées chez d'autres : personne ne rassemblait autant de facultés puissantes aussi fortement coordonnées. Il était aussi fort en procédure qu'en politique, financier aussi merveilleux qu'émouvant orateur, aussi à l'aise dans le domaine de l'industrie parisienne et du commerce marseillais que dans les hautes régions de la philosophie et de l'histoire, aussi homme du monde qu'homme d'affaires. Sans prétention aristocratique, il était grand seigneur : sans avoir jamais cultivé les arts, il était artiste : dans toute sa personne il était grand.

IV

La politique, qui d'ordinaire divise les hommes, ajoutait encore à l'autorité de Berryer ; dans ses grandes plaidoiries, on trouvait toujours quelque chose du parlementaire. Ses convictions, ses croyances, sa foi politique et religieuse formaient, pour ainsi dire, les premières assises de son éloquence.

M. Berryer père n'était pas du parti royaliste, et le jeune Berryer était sorti du collège sans opinions politiques : ce furent les événements de 1814 et de 1815 qui déterminèrent ses convictions : « Le jour où je vis tomber ce grand colosse de l'empire, disait-il à la Chambre en 1851, je compris que la puissance d'un homme, quel que fût son génie, était insuffisante pour maintenir l'ordre dans un État, que les grands génies passaient sur la terre plutôt comme des calamités que comme des astres bienfaisants, et je m'attachai au principe qui, ce jour-là, fut rendu à la société française. »

Royaliste, il défendit les généraux de l'empire ; lié personnellement avec le prince de Polignac, il le dissuada des *ordonnances;* ne l'avoir pas convaincu, fut le deuil de sa vie. Il qualifia un jour, à la tribune, ces ordonnances de fatales. « *Ces fatales ordonnances*, disait-il en 1834, *je pourrais même dire un autre mot...* » et il s'arrêta. Les ministres du roi Charles X étaient alors détenus à Ham. « *Dites donc le mot*, cria-t-on de toutes parts, *faites aussi votre profession de foi. — Non*, répondit Berryer, *la tour de Ham m'empêche de dire ce que je pense.* »

Orateur légitimiste, il traita toutes les questions au point de vue de l'honneur et de l'intérêt français, prédisant l'avenir des chemins de fer, signalant les envahissements de la Prusse par le système des douanes allemandes, et terminant le 10 mai 1838, un parallèle oratoire entre l'activité de l'Allemagne et la lenteur de la France pour la construction de ses voies ferrées, par ces mots : « *Avant quelques années, Strasbourg sera plus près de Berlin que de Paris.* »

La révolution de 1848 le trouve sur les bancs de l'opposition,

sans qu'il voulût prendre part au triomphe de la liberté, et l'empire le fit rentrer au barreau, sans qu'il voulût prendre part au triomphe du pouvoir. Il disait avec vérité, et non sans tristesse, de lui-même : « *J'ai eu le courage de dire mon opinion à mes ennemis ; j'ai eu le courage plus difficile peut-être de le dire à mes amis.* »

Ce passé donnait à Berryer une grande popularité au palais. Tous les ans, il était nommé le premier dans les élections, pour le conseil de l'Ordre. Il faisait beau de voir ce vieillard, courbé sous le poids du labeur qu'il s'imposait à lui-même. Il comptait, disait-il, jusqu'à onze régimes qu'il avait traversés, six révolutions qu'il avait vues ; il avait défendu les princes, fréquenté les grands, côtoyé les courants populaires et, dans une carrière aussi longue, il n'avait pas dévié un seul instant de la ligne de conduite qu'il s'était tracée : il avait été une puissance, suivant le mot prophétique de Royer-Collard, et il n'était jamais devenu un pouvoir.

Quant à lui, il maintenait sa situation sans hauteur. Il ne cherchait pas les applaudissements que la dignité de la justice ne contenait pas toujours, et quand, dans la salle des Pas-Perdus, au sortir de l'audience, on le félicitait d'une de ces plaidoiries qui avaient tout ému, il ne voulait pas croire aux éloges ; il doutait de lui-même, et souvent, sous l'empire de ce bouillonnement intérieur d'idées et de sentiments qui travaillaient son cerveau, s'il avait été emporté de haute lutte par son éloquence, il lui arrivait de dire avec une vérité et une naïveté charmantes : « Vraiment, vous êtes contents ? Je ne sais pas ce que j'ai dit. »

V

Le lendemain, il avait disparu. Recevoir des compliments, corriger des épreuves, savoir l'opinion des journaux, comme tout cela lui était indifférent ! Il était parti pour Augerville : il parcourait son parc, il visitait ses plantations, il s'assurait des primeurs et supputait les espérances des pêchers qu'il avait fait *forcer* dans ses serres. Il aimait son jardinier et son jardin, et, sans avoir les prétentions de Dioclétien, il disait que les meilleurs légumes étaient ceux qui poussaient chez lui, en ajoutant toutefois que c'étaient les plus chers.

Son parc était peuplé de lièvres dont l'origine se rattachait à sa profession d'avocat. Ayant plaidé, en 1834, un procès pour une petite commune voisine d'Augerville, les notables du village étaient venus gravement lui demander quels seraient ses honoraires : Berryer répondit qu'il n'en voulait pas d'autres que les petits lièvres vivants qui seraient pris dans les champs. Quelques jours après, racontait Berryer, j'entendis un grand bruit à la grille du château, c'était le village qui venait régler mes honoraires, apportant des

levreaux qui dans des tabliers, qui dans des sacs, quelques-uns dans leurs mouchoirs. Le châtelain d'Augerville fit ranger tout ce monde sur la pelouse, et au signal qu'il donna lui-même, les captifs furent mis en liberté dans le parc où jamais, par ordre de M. Berryer, on ne devait troubler leur possession.

Augerville avait une illustration historique dont son châtelain était fier. Au temps de la Fronde, le prince de Condé, accouru de Flandre pour prendre le commandement de l'armée des princes, conduits par Mademoiselle, s'était arrêté à Augerville. Il y attendait un exprès qui devait lui faire connaître la position de son armée et celle de l'armée royale commandée par Turenne. L'exprès fut trompé par la similitude de nom. Il alla à Angerville, près Toury, au lieu de venir à Augerville-la-Rivière, près Malesherbes, qui était celui de Berryer. Condé éprouva un retard de vingt-quatre heures, pendant lesquelles Turenne battit les ducs de Nemours et de Beaufort, à Jargeau. En terminant ce récit, Berryer manquait rarement d'ajouter, avec son air de bonhomie souriante : « A quoi tiennent « cependant les destinées des empires ! »

Augerville était l'amusement un peu dispendieux de sa gloire. Il y courait aux vacances de Pâques et de la Pentecôte, avec plus d'empressement qu'aucun de nous n'en mettait à déserter le Palais. A la fin de sa vie, il y passa les grandes vacances, goûtant les derniers soleils d'automne, sur ces sites à demi sauvages, qui confinent à la forêt de Fontainebleau et qui en rappellent, par certains côtés, les déserts chers à Henri IV, mais jouissant surtout de s'y sentir entouré, conviant là les amitiés fidèles et leur demandant, dans les épreuves toujours muettes, mais non moins cruelles de sa vie, l'allégement d'un cœur *besoigneux*, comme il l'écrivait lui-même, *d'affection*.

VI

Après les combats de la parole, il éprouvait une sorte de détente ; il était comme un enfant. Ses biographes ont raconté qu'il avait eu à Juilly, la passion des lézards, parce qu'ils aimaient comme lui le soleil et la musique. Berryer s'amusait beaucoup de cette légende dont il contestait absolument la vérité. Mais il avait le goût de la nature, et je me souviens que plusieurs années avant sa mort, revenant au mois d'avril d'un voyage en province, où il avait plaidé une cause qui l'avait passionné, il était dans l'admiration des premières pousses du printemps qui verdissaient, au bord des eaux, les saules des prairies, il rappelait tout ce qu'il savait de beaux vers sur cette renaissante verdure, et il récita de mémoire plusieurs odes

d'Horace, insistant beaucoup sur ces quatre vers qui composaient, selon lui, un tableau du Poussin :

.. Pinus ingens albaque populus
Umbram hospitalem consociare amant
Ramis,... et obliquo laborat
Lympha fugax trepidare rivo.

Horace était son poète de prédilection. Il en avait une belle édition anglaise dans laquelle le texte latin était encadré de vignettes empruntées aux bas-reliefs antiques. C'était, avec l'édition unique des *Oraisons funèbres de Bossuet* que les ouvriers typographes de Paris avaient faite pour lui, lorsqu'il les défendit dans une poursuite correctionnelle, les plus beaux de ses livres. Horace et Bossuet étaient aussi ses auteurs de choix. Il ne prenait guère Bossuet sans en lire plusieurs pages, et il fermait le livre en disant : « Voilà notre maître ! » Les auteurs modernes convenaient moins que ceux du grand siècle au goût classique, pour ne pas dire monarchique, de son esprit.

Son langage se ressentait de ces grands modèles : dans les exordes surtout des plaidoyers politiques, où son esprit s'était appesanti plus longtemps sur la forme de la pensée, il parlait la langue du dix-septième siècle, la langue de Corneille et de Bossuet, plutôt que celle de Racine et de Massillon : témoin le début de son discours pour M. de Montalembert, où il parlait du généreux vouloir et du bien dire accoutumé de son illustre client. Habituellement, il avait une manière large, régulière et lumineuse de dire les choses.

A la lecture, il a des redondances, Berryer ne burine pas : il n'est pas de ces écrivains dont parle Tocqueville, qui *frappent des médailles* : sa phrase oratoire est massive : c'est une lourde et pesante armure. Mais, dégagez l'écrivain, vous y trouverez de belles images, des pensées fécondes, toutes les idées supérieures d'un sujet formant le fonds solide de ce que Sainte-Beuve a si bien appelé « le vaste et émouvant pathétique de Berryer. »

J'emprunterai un exemple de ces grandes images à un discours que Berryer regardait comme un de ses meilleurs souvenirs, le discours sur la *disjonction*, où l'orateur s'était inspiré de l'expérience et des études de l'avocat. C'était en 1837, après la conspiration du prince Louis-Napoléon à Strasbourg ; le jury du Bas-Rhin avait acquitté tous les accusés civils et militaires compromis dans l'affaire, et le gouvernement ému de ce résultat, présentait un projet de loi d'après lequel, dans certains cas, les militaires compris dans les mêmes poursuites que des personnes appartenant à l'ordre civil

seraient renvoyées devant les conseils de guerre, tandis que les personnes de l'ordre civil resteraient justiciables des Cours d'assises. Berryer combattit le projet, et, pour démontrer les conséquences d'une contrariété de décisions entre des juridictions différentes, il s'écria : « Que serait-il arrivé si le jury avait prononcé un acquittement et le conseil de guerre une condamnation? Quoi! en même temps, dans la même ville, deux portes se seraient ouvertes : ici, la marche funèbre des condamnés à mort, là, l'ovation des acquittés et de leurs juges! Et vous auriez tenté de faire passer le convoi à travers les joies du triomphateur de la justice! » La Chambre entière éclata en applaudissements : le projet de loi fut repoussé.

VII

Dans la salle des Pas-Perdus, le Berryer de Chapu est en avocat, mais sous la robe largement ouverte, paraît l'habit légendaire de l'orateur. C'est ainsi qu'un jurisconsulte italien qui fut homme d'État, M. Cassinis, a été représenté sur l'une des places publiques de Turin. Au premier abord, ce personnage en tenue double choque nos yeux, et nous préférons le Berryer de Marseille, en député. Mais, à la réflexion, l'idée de Chapu se justifie et s'impose; car, comment mieux rendre l'originalité saisissante de Berryer, cet avocat qui resta au palais homme politique, ce politique qui fut à la tribune un avocat, l'avocat d'une cause immense, comme celle de la monarchie légitime et héréditaire dans notre pays. Dans l'église Saint-Laurent in Damaso, à Rome, la tombe du comte Rossi, qui se consacra aussi, et jusqu'à la mort, à une grande cause, porte cette simple inscription : *Causam optimam mihi tuendam assumpsi, miserebitur Deus*. « J'ai pris en main pour la défendre celle qui me parut la meilleure des causes, Dieu aura pitié de moi. » N'est-ce pas le résumé de la vie de Berryer?

Est-ce à cause de l'unité des convictions de Berryer que notre siècle, au milieu du courant démocratique qui l'emporte, s'arrête avec admiration devant cette figure? Aime-t-on ses larges allures, sa magnificence, son goût des arts, son éloquence toujours patriotique, ce quelque chose d'un Médicis uni à un Démosthène? Quelle qu'en soit la cause, la faveur croissante de Berryer devant l'opinion est un fait qui frappe tous les esprits, et pour cette fois du moins, vis-à-vis ce défenseur de la justice, on est heureux de constater la justice de l'opinion.

A. des Glajeux.

MADAME DE SÉVIGNÉ

EN BRETAGNE[1]

M. de Sévigné désira ensuite épouser Mlle de Garaud, dont la marquise écrivit plus tard : « Vous avez mis au rang de vos malheurs de ne l'avoir point épousée. Une fille de qualité, bien faite, avec cent mille écus... Le marquis d'Alègre n'a pas été si difficile, la voilà bien établie... C'est une sainte, c'est l'exemple de toutes les femmes... Mais attendons la fin... toutes ces belles dispositions de sa jeunesse s'étaient heureusement tournées du côté de Dieu : c'était son amant... Sa tête n'a pu soutenir l'excès du zèle... elle a voulu profiter des bonnes lectures de la vie des saints Pères du désert et des saintes pénitentes... Elle partit, il y a quinze jours, de chez elle à quatre heures du matin, avec 5 ou 6 pistoles et un petit laquais; elle trouva dans le faubourg une chaise roulante, elle monte dedans et s'en va à Rouen toute seule, assez déchirée, assez barbouillée... Elle arrive à Rouen; elle fait son marché de s'embarquer dans un vaisseau qui va aux Indes; c'est là où Dieu l'appelle, c'est où elle veut faire pénitence, c'est là où elle a vu, sur la carte, les endroits qui l'invitent à finir sa vie sous le sac et sur la cendre; c'est là où l'abbé Zozime la viendra communier quand elle mourra... elle a saintement oublié son mari, sa fille, son père et toute sa famille... Cependant on s'aperçoit dans sa maison qu'elle ne revient point dîner; on va aux églises voisines, elle n'y est pas; on croit qu'elle viendra le soir; point de nouvelles... un jour, deux, trois, six jours... on la retrouve... sur le point de s'en aller au bout du monde... On ne peut jamais se repentir de n'avoir pas épousé une folle[2]. »

M. de Sévigné ne se maria qu'en 1683, après avoir vendu au marquis de Verdronne sa charge dans les gendarmes-Dauphin. « Je suis dans un commerce fort vif avec mon fils qui est en Bretagne sur le point d'épouser une fille de bonne maison, dont le père est conseiller au Parlement, et riche de plus de 60 000 livres de rente. Il donne 200 000 francs à sa fille[3]. » La fiancée se nomme Mlle de Bréhant de Mauron. « C'est un des plus beaux noms de la

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 janvier 1881. — [2] T. VII, p. 193. — [3] T. VII, p. 397. T. VII, p. 446.

province[1]. » Elle est dotée en partie par son oncle M. du Halgoët. La bénédiction nuptiale fut donnée le 8 février[2].

A partir de cette époque, M. de Sévigné partage paisiblement aux Rochers la vie de la famille. Dans les égarements de sa jeunesse, il n'avait jamais perdu la foi : « Point de Pâques, point de jubilé : je n'ai rien trouvé de bon en lui que la crainte de faire un sacrilège : c'était mon soin aussi que de lui en donner de l'horreur.[3] » Marié et mûri, il s'adonna à la dévotion : « Cette nuit de Noël... avec une extrême tranquillité, nous étions ici dans notre chapelle. Votre frère est tout à fait tourné du côté de la dévotion : il est savant, il lit sans cesse des livres saints... Viendra un jour où l'on sera bien heureux de s'être nourri dans ces sortes de pensées chrétiennes... [4] »

Dès que son fils est marié, Mme de Sévigné abandonne à la jeune marquise le sceptre de la maison. « Il n'y a pas moyen de sentir qu'il y avait une autre maîtresse que moi dans cette maison. Quoique je ne m'inquiète de rien, je me vois servie par de petits ordres invisibles[5]. » — « Je suis bien heureuse, j'aime les Rochers, et ceux qui en sont les maîtres [6]. »

La nouvelle maîtresse que le mariage donne à cet intérieur si bien réglé est une douce et délicate personne : « Ma belle-fille... est tout accablée de vapeurs, elle change cent fois le jour de visage, sans en trouver un bon; elle est d'une extrême délicatesse, elle ne se promène quasi pas; elle a toujours froid; à neuf heures du soir, elle est tout éteinte, les jours sont trop longs pour elle [7]. » — « Gouvernez-la bien, divertissez-la, amusez-la, enfin mettez-la dans du coton, et nous conservez cette chérie et précieuse personne[8] ». — « Je suis sensiblement touchée de son extrême délicatesse, et j'entre si tendrement dans toutes vos pensées que j'en ai le cœur serré et les larmes aux yeux[9]. » Sa belle-mère l'observe avec bienveillance : « Elle a de très bonnes qualités, du moins je le crois; mais, dans ce commencement, je ne me trouve disposée à la louer que par les négatives : elle n'est point ceci, elle n'est point cela. Avec le temps, je dirai peut-être : elle est cela. Elle vous fait mille jolis compliments, elle souhaite d'être aimée de nous, mais sans empressement; elle n'est donc point empressée : je n'ai que ce ton jusqu'ici. Elle ne parle point breton, elle n'a point l'accent de Rennes[10]. » — « Mon fils revient aujourd'hui... En son absence j'ai causé avec sa femme, je l'ai trouvée toute pleine de raison, entrant dans toutes nos affaires du temps passé, comme personne, et mieux que toute la Bretagne;

[1] T. VIII, p. 138. — [2] T. VII, p. 457. — [3] T. I, p. 395. — [4] T. VIII, p. 19. — [5] T. VII, p. 495. — [6] T. IX, p. 450. — [7] T. VII, p. 495. — [8] T. XI, p. 150. — [9] T. IX, p. 144. — [10] T. VII, p. 503.

c'est beaucoup que de n'avoir pas l'esprit fichu ni de travers, et de voir les choses comme elles sont [1]. » Sa belle-mère la dit, à plusieurs reprises, « fort jolie, avec ses cheveux noirs [2]. » Cependant Mme de la Troche écrit : « Les coiffures à la babiche ne la coiffent pas bien ; elle disait l'autre jour à Mme Bouchu : Mais quoique cette coiffe soit fort jeune, je ne m'y puis coiffer ; Mme la duchesse d'Humières, qui est de mon âge, s'y coiffe. L'autre lui répondit tout naturellement : Mais elle est belle ! [3] » Toujours est-il que le ménage était fort uni : « Mon fils s'en est retourné avec une tendresse infinie pour sa femme, dont il est aimé de la même façon, ce qui fait en tout l'homme du monde le plus heureux [4]. » L'âme de la jeune marquise est pieuse et contemplative. « C'est en vérité une vraie sainte que Mme votre belle-sœur, plus aisée à admirer qu'à imiter [5]. Bien des prières, bien des lectures, et une société de personnes qui sont tout occupées de l'éternité... en vérité ce n'est pas eux qui ont tort [6]. » Sa piété est d'ailleurs gracieuse et aimable : « Le lendemain du jour que je vous eus écrit, je vis revenir ma belle-fille à l'heure que j'y pensais le moins : elle quitta Rennes, malgré tout le monde et tous les plaisirs qui y sont, pour venir, dit-elle, auprès de moi, préférant ce plaisir-là à tous les amusements des états. Cela me surprit et m'aurait inquiétée, si je ne voyais clairement que c'est d'aussi bon cœur que de bonne grâce qu'elle a fait cette expédition [7]. » Et un peu plus tard : « Mon fils est toujours à Rennes : sa femme a des soins infinis de me divertir [8]. »

En 1689, le marquis de Sévigné brigua inutilement l'honneur de faire partie de la députation bretonne auprès du roi : mais il arriva cependant aux dignités de la province. En 1693, il fut nommé lieutenant du roi à Nantes. Cette charge lui coûte 60 000 écus ; elle rapportait 12 000 francs. Lorsque le marquis mourut, sans transmettre à aucun descendant le nom que sa mère a fait si grand ; son neveu M. de Simiane hérita de la charge et la vendit 210 000 francs.

Le commensal le plus fidèle de Mme de Sévigné est, après ses enfants, leur grand oncle et tuteur l'abbé de Coulanges, commendataire de la jolie abbaye de Livry, si attaché aux Rochers, qu'elle l'appelle « le Bien-Breton [9]. » Son portrait, qui orne encore le salon du château respire cette bonté gracieuse qui paraît avoir été le fond de son caractère : « Le Bien-Bon est toujours le Bien-Bon : ce sont des armes parlantes : les obligations que je lui ai sont innombrables [10]. » — « Notre abbé se fait adorer [11]. » Dès 1671, nous le voyons

[1] T. VII, p. 512. — [2] T. VIII, p. 189. T. X, p. 156. — [3] T. XI, p. 275. — [4] T. VIII, p. 241. — [5] T. IX, p. 319. — [6] T. XI, p. 531. — [7] T. X, p. 60. — [8] T. X, p. 83. — [9] T. VII, p. 521. — [10] T. IV, p. 59. — [11] T. I, p. 454.

assurer à sa nièce toute sa fortune, « pas moins de 80 000 francs [1]. » Et lors du mariage du marquis Charles de Sévigné, « comme un bon père qui a consommé toutes ses œuvres [2] », il lui fait abandon d'une créance considérable en compensant Mme de Grignan par un autre présent.

Ce commensal était un fidèle ami, que l'on couvrait « de bouquets, à l'honneur de sa fête [3], » et pour qui l'on se mettait en frais de vers, quelquefois assez légers [4].

L'abbé de Coulanges est, aux Rochers, l'homme entendu, essentiel, ordonné. « L'abbé est ravi de vous voir appliquée à vos affaires; il vous trouve digne de tous ses soins dès le moment que vous songez à mettre la règle dans votre maison [5]. » — « Le bon abbé vous loue fort du soin que vous avez de payer vos arrérages : c'est tout, c'est la loi et les prophètes [6]. » — « Le Bien-Bon vous aime, et vous conjure d'être toujours... comptante, calculante, et supputante [7]. » — « Quand l'arithmétique est offensée et que la règle de deux et deux font quatre est blessée en quelque chose, le bon abbé est hors de lui c'est son humeur il faut le prendre sur ce pied-là [8]. »

Cet homme d'ordre, si occupé des « beaux yeux de la Cassette [9] », prisait cependant une fantaisie onéreuse : la truelle. « Le goût qu'il a pour bâtir et pour ajuster va au delà de sa prudence. Il est vrai qu'il en coûte peu, mais ce serait encore moins si l'on se tenait en repos [10]. » — « Le bon abbé fait bâtir sans oser élever son bâtiment, pour des raisons solides, mais, enfin, il a de toutes sortes d'ouvriers [11]. »

L'abbé de Coulanges ne manquait pas de piété : « Il prie Dieu sans cesse, j'écoute ses lectures saintes [12]. » S'agit-il d'un départ; « le Bien-Bon a appris de ses pères à préférer le lundi, pour ne pas trouver le dimanche au commencement d'un voyage : la règle du lundi nous fera arriver deux jours plus tard [13] ».

Il ne faisait toutefois pas fi des plaisirs de la table. En voyage, « le bon vin lui soutient le cœur contre les détestables chemins [14] ». — « J'avais soin de lui faire porter une petite cave, pleine du meilleur vin vieux de notre Bourgogne. Il prenait cette boisson avec beaucoup de patience; et quand il avait bu, nous disions : le pauvre homme! car j'avais aussi trouvé l'invention de lui faire manger du potage et du bouilli chaud [15]. » — « Le bon abbé se connaît en droits honorifiques comme en bon vin [16]. » — « Notre bon abbé achève de

[1] T. I, p. 470. — [2] T. VIII, p. 175. — [3] T. VII, p. 159. — [4] T. VII, p. 190. — [5] T. I, p. 436. — [6] T. IV, p. 159, — [7] T. IV, p. 165. — [8] T. III, p. 337. — [9] T. III, p. 55. — [10] T. VII. p. 146. — [11] T. VII, p. 120. — [12] T. VII, p. 9. — [13] T. VIII, p. 155. — [14] T. III, p. 89. — [15] T. VII, p. 27. — [16] T. VII, p. 401.

boire son vin vieux [1]. » — « Il se loue de son vin, il ne met point d'intervalle à cette cordiale boisson ; et vous lui avez appris à n'y point faire de mélange [2]. » Aussi, accompagna-t-il sa nièce à Vichy, afin de « purger tous ses bons dîners, et se précautionner pour dix ans [3] ».

La santé de l'abbé de Coulanges exigeait d'ailleurs assez souvent des soins. « Il craint le serein [4]. » — « Le bon abbé ne se porte pas bien : il a mal à un genou, et un peu d'émotion tous les soirs : cela me trouble [5]. » — « Notre Bien-Bon est enrhumé de ces gros rhumes que vous connaissez ; il est dans sa petite alcôve ; nous le conservons mieux ici qu'à Paris [6]. » — « La thériaque... l'a tiré d'un mal de tête et d'une faiblesse qui me faisaient grande peur [7]. » — « Le Bien-Bon est tout à fait revenu de ses éblouissements ; il ne voyait goutte, il ne pouvait se soutenir, j'étais tout effrayée [8]. » L'abbé de Coulanges fut avec Bossuet l'un des premiers malades sur lesquels furent expérimentés en France les effets du quinquina : « Notre bon abbé de Coulanges a pensé mourir : le remède du médecin anglais l'a ressuscité [9]. » — « En vérité, ce remède est miraculeux [10]. »

Le Bien-Bon mourut dans un âge très avancé. « Je suis accablée de tristesse, j'ai vu mourir, depuis dix jours, mon cher oncle. Vous savez ce qu'il était pour sa chère nièce. Il n'y a point de bien qu'il ne m'ait fait, soit en me donnant son bien tout entier, soit en conservant et rétablissant celui de mes enfants. Il m'a tirée de l'abîme où j'étais à la mort de M. de Sévigné ; il a gagné des procès ; il a remis toutes mes terres en bon état ; il a payé nos dettes ; il a fait la terre où demeure mon fils la plus jolie et la plus agréable du monde ; il a marié mes enfants ; en un mot c'est à ses soins continuels que je dois la paix et le repos de ma vie. Vous comprenez bien que de si sensibles obligations et une si longue habitude font souffrir une cruelle peine, quand il est question de se séparer pour jamais. La perte qu'on fait des vieilles gens n'empêche pas qu'elle ne soit sensible, quand on a de grandes raisons de les aimer et qu'on les a toujours vus. Mon cher oncle avait quatre-vingts ans ; il était accablé de la pesanteur de cet âge : il était infirme et triste de son état. La vie n'était plus qu'un fardeau pour lui. Qu'eût-on donc voulu lui souhaiter ? Une continuation de souffrances ? Ce sont ces réflexions qui m'ont aidée à me faire prendre patience. Sa maladie a été d'un homme de trente ans ; une fièvre continue, une fluxion sur la poitrine. En sept jours il a fini sa longue et honorable vie, avec des

[1] T. VII, p. 411. — [2] T. VII, p. 397. — [3] T. V, p. 348. — [4] T. IV, p. 33. [5] T. IV, p. 261. — [6] T. VIII, p. 5. — [7] T. VIII, p. 52. — [8] T. VIII, p. 58. — [9] T. VII, p. 98. — [10] T. VI, p. 130.

sentiments de piété, de pénitence et d'amour de Dieu, qui nous font espérer sa miséricorde pour lui. Voilà, mon cousin, ce qui m'a occupée et affligée depuis quinze jours. Je suis pénétrée de douleur et de reconnaissance [1]. » — « Il est mort... avec des sentiments très chrétiens dont j'étais extrêmement touchée; car Dieu m'a donné un fonds de religion qui m'a fait regarder assez solidement cette dernière action de la vie. La sienne a duré quatre-vingts ans; il a vécu avec honneur, il est mort chrétiennement : Dieu nous fasse la même grâce! Ce fut à la fin d'août que je le pleurai amèrement; je ne l'eusse jamais quitté, s'il eût vécu autant que moi [2]. »

L'abbé de la Mousse, prieur de Groslé, parent et ami de Mme de Sévigné fut aussi, quoique moins longtemps, commensal apprécié du château : « Mon fils et la Mousse s'accommodent fort bien de moi, et moi d'eux : nous nous cherchons toujours, et quand les affaires me séparent d'eux, ils sont au désespoir [3]. » — « Mon fils et la Mousse me sont d'une grande consolation [4]. » — « Vous pouvez vous imaginer combien de souvenirs de vous, entre la Mousse et moi [5]. » Nous trouvons cet habitant des Rochers, constamment souffrant des dents : « La petite Mousse à une dent de moins [6]. » — « La Mousse a une petite fluxion sur les dents [7]. » — « La pauvre Mousse a eu mal aux dents, en sorte que depuis longtemps, je me promène toute seule jusqu'à la nuit [8]. »

Cette incommodité ne l'empêchait pas de philosopher. Il avait adopté le système de Descartes, la théorie des tourbillous et des molécules : « Il parle des petites parties avec l'évêque de Léon, qui est cartésien à brûler; mais, dans ce même feu, il soutient aussi que les bêtes pensent : voilà mon homme; il est très savant là-dessus; il est allé aussi loin qu'on peut aller dans cette philosophie [9]. » — « Il veut aller en paradis; je lui dis que c'est par curiosité, et afin d'être assuré une bonne fois si le soleil est un amas de poussière qui se meut avec violence, ou si c'est un globe de feu [10]. » Mais tout en cultivant ces abstraites matières, ce discuteur ne dédaignait pas la littérature. « Mon fils fait lire *Cléopâtre* à la Mousse; et, malgré moi, je l'écoute, et j'y trouve encore quelques amusements [11]. » Même, il se met bravement à l'italien. « La Mousse m'a priée qu'il pût lire le Tasse avec moi; je le sais fort bien, parce que j'ai très bien appris l'italien; cela me divertit. Son latin et son bon sens le rendent un bon écolier; et une routine et les bons maîtres que j'ai eus me rendent une bonne maîtresse [12]. »

Bien que Mme de Sévigné ait écrit : « Je suis ici avec mes trois

[1] T. VIII. p. 327. — [2] T. VIII, p. 371. — [3] T. I, p. 459. — [4] T. I, p. 452. — [5] T. I, p. 432. — [6] T. II, p. 69. — [7] T. II, p. 20. — [8] T. II, p. 77. — [9] T. II, p. 91. — [10] T. II, p. 125. — [11] T. I, p. 486. — [12] T. I, p. 479.

prêtres, qui font admirablement chacun leur personnage hormis la messe; c'est la seule chose dont je manque en leur compagnie [1] », cependant l'abbé de la Mousse paraît avoir quelque souci de son ministère sacerdotal. « J'emmène mon fils en Bretagne, où j'espère que je lui ferai retrouver la santé de son corps et de son âme : nous nous ménageons, la Mousse et moi, de lui faire faire une bonne confession [2]. » — « Une de mes plus grandes envies serait d'être dévote : j'en tourmente la Mousse tous les jours [3]. » — « La Mousse fait des catéchismes les fêtes et les dimanches [4]. » Ces pieuses tentatives ne sont pas toujours couronnées de succès : « L'autre jour, il interrogeait des petits enfants; et après plusieurs questions, ils confondirent le tout ensemble, de sorte que venant à leur demander qui était la Vierge, ils répondirent tous, l'un après l'autre, que c'était le créateur du ciel et de la terre. Il ne fut point ébranlé par les petits enfants; mais, voyant que des hommes, des femmes et même des vieillards disaient la même chose, il en fut persuadé, il se rendit à l'opinion commune, enfin il ne savait plus où il en était; et, si je ne fusse arrivée là-dessus, il ne s'en fût jamais tiré [5]. »

Nous trouvons aussi, aux Rochers, Emmanuel de Coulanges, cousin de Mme de Sévigné. Son humeur est singulièrement joviale.

Son père lui avait acheté une charge de Maître des requêtes au Parlement de Paris, qu'il vendit bientôt pour mener une vie oisive et agréable. Saint-Simon assure qu'en renonçant à ses fonctions, il ne fit que se rendre justice. On cite, en effet, un souvenir de sa magistrature qui accuse peu de sérieux. Rapportant, à l'audience, un litige où il s'agissait d'une mare revendiquée par un nommé Grapin, il s'embrouilla dans l'exposé de l'affaire et, coupant court, il dit aux conseillers : « Pardon, messieurs, je me noie dans la mare à Grapin, et je suis votre serviteur. »

L'étoile de cet agréable désœuvré est singulièrement heureuse. « La jolie vie! Et que la fortune vous a traité doucement! Toujours aimé, toujours estimé, toujours portant la joie et le plaisir avec vous... toujours en santé, jamais à charge à personne, point d'affaires point d'ambition. Enfin, après y avoir bien pensé, je trouve que vous êtes le plus heureux homme du monde [6]. »

Ce petit homme « rond comme une boule [7] », qui grimpe « sur sa chaise pour porter des santés [8], » rit toujours et de tout. « Quoi! vous ne mangez plus! Vous ne buvez plus! Vous ne chantez plus! Vous ne riez plus! Quoi! la joie et vous, ce n'est plus la même chose [9]! »

[1] T. II, p. 14. — [2] T. I, p. 418. — [3] T. I, p. 472. — [4] T. II, p. 125. — [5] *Ibid.* — [6] T. X, p. 180. — [7] T. IX, p. 505. — [8] T. IX, p. 505. — [9] T. X, p. 384.

On se dispute un tel convive : « Jouissez de votre privilège et de la jalousie que vous donnez pour savoir à qui vous aura [1]. »

Cet épicurien devient bientôt goutteux ; il traite sa maladie par les bains de Seine et le vin de Champagne.

C'est en 1685 que « le petit Coulanges » vient en Bretagne, où sa cousine est tout heureuse de le recevoir : « Je m'en vais posséder mon petit Coulanges sans distraction [2]. » — « Nous épuisons Coulanges ; il nous conte mille choses qui nous divertissent : nous sommes ravis de l'avoir, il nous a fait rire aux larmes [3]. » — « Il est tellement vif et plaisant, et des imaginations si surprenantes, que je ne m'étonne pas qu'on l'aime dans tous les lieux où l'on aime la joie [4]. » — « Nous nous promenons matin et soir, il me conte cent mille choses amusantes [5]. » Coulanges paraît, de son côté, apprécier le séjour des Rochers, tout en regrettant la table des opulents Parisiens. « Il fait parfaitement beau dans les allées des Rochers ; je m'en vais bien les arpenter ; mais il sera triste pourtant, après avoir bien fait de l'exercice, de ne point trouver tout à fait l'ordinaire de M. de Seignelay, auquel je suis accoutumé [6]. » — « J'ai passé ici une quinzaine délicieuse, on ne peut assez louer toutes les allées des Rochers [7]. »

On voit avec regret s'éloigner cet aimable cousin. « Il partit lundi matin avec mon fils ; j'allai les reconduire jusqu'à la porte de Vitré ; nous y étions tous, en attendant nos lettres de Paris ; elles vinrent et nous lûmes la vôtre ; le petit Coulanges jurant qu'il y en avait la moitié pour lui. En effet, vous ne l'aviez pas oublié [8]. »

M. de Coulanges devait joindre à cette jovialité des qualités plus sérieuses, car, ayant accompagné l'ambassadeur de France à Rome, « cette belle maîtresse du monde, qu'on a toujours envie de revoir [9], » il mérita l'estime d'Alexandre VIII. « Toujours favori et entêté de quelque ami d'importance, un duc, un prince, un pape ; car j'y veux ajouter le Saint-Père, pour la rareté [10]. » En effet, « on me mande que Coulanges est le favori du pape [11] ». Sans prendre à la lettre ce propos général, il en faut toutefois retenir que le nouveau pontife témoigna au spirituel gentilhomme une grande bienveillance. « M. de Chaulnes », écrit Coulanges, « dit au pape, quand il eut fini son audience, qu'il y avait dans son antichambre un autre ambassadeur qui avait à lui parler. Le pape surpris lui demanda quel ambassadeur, et le duc lui ayant répondu en plaisantant que c'était moi, comme ambassadeur de la duchesse de Chaulnes, Sa Sainteté me fit entrer aussitôt. Cette audience fut très gracieuse. » En ter-

[1] T. X, p. 181. — [2] T. VIII, p. 147. — [3] T. VIII, p. 145. — [4] T. VIII, p. 157. — [5] T. VIII, p. 164. — [6] T. VIII, p. 150. — [7] T. VIII, p. 165. — [8] T. VIII, p. 167. — [9] T. X, p. 80. — [10] T. X, p, 179. — [11] T. X, p. 95.

minant, « il me répondit qu'il se recommandait à mes prières; que ce n'était pas me charger beaucoup que de me demander tous les jours un *Pater* et un *Ave* à cette intention ; que cela était bientôt dit. »

MM. de Chésières et de Saint-Aubin, frères du Bien-Bon, et oncles de la marquise, viennent aussi la visiter dans sa retraite bretonne où nous les trouvons en 1656 et en 1671.

Le premier ne nous est signalé que comme un peu radoteur et joueur effréné de trictrac [1].

Le second est le saint personnage qui a inspiré la belle page suivante :

« Je ne suis point retourné à Brevannes, ma chère comtesse, parce que j'ai trouvé mon pauvre Saint-Aubin trop près du grand voyage de l'éternité... Il m'a tenu longtemps la main, en me disant des choses saintes et tendres; j'étais tout en larmes. C'est une occasion à ne pas perdre que de voir mourir un homme avec une paix et une tranquillité toute chrétienne, un détachement, une charité, un désir d'être dans le ciel pour n'être plus séparé de Dieu, un saint tremblement de ses jugements, mais une confiance toute fondée sur les mérites infinis de Jésus-Christ : tout cela est divin. C'est avec de telles gens qu'il faut apprendre à mourir [2]. » — « Les saints désirs de la mort le pressent tellement, qu'il en a précipité tous les sacrements... il ne souhaite que l'éternité; il ne respire plus que d'être uni à Dieu. Sa paix, sa résignation, sa douceur, son détachement, sont au delà de tout ce qu'on voit; aussi ne sont-ce pas des sentiments humains... Mon Dieu, ma fille, que vous seriez touchée de ce saint spectacle, je ne dis pas d'affliction, je dis de consolation et d'envie [3]. » — « On dit le *Miserere;* ce fut une attention marquée par ses gestes et par ses yeux... Enfin, à neuf heures du soir, il me chassa, et me dit, en propres termes, le dernier adieu... c'est un prédestiné... nous avons été aux Carmélites, où il est enterré... Cette cérémonie est bien triste. Toutes ces saintes filles sont en haut avec des cierges; elles chantent le *Libera*, et puis on le jette dans cette fosse profonde où le voilà pour jamais. Il n'est plus sur terre, il n'y a plus de temps pour lui, il jouit de l'éternité [4] ! »

« Le comte des Chapelles » est un familier et un intime : « Je l'ai amené, il m'a aidé à faire les honneurs [5]. » — « Il s'est tellement attendri par la pensée de vous avoir vue ici, que M. de Lavardin nous en a trouvés l'un et l'autre tout tristes ; et même cela nous donnait un air coupable ; il semblait que la compagnie nous embarrassât ; il était vrai, nous avions affaire en province quand ils sont

[1] T. II, p. 69. — [2] T. VIII, p. 506. — [3] T. VIII, p. 511. — [4] T. IX, p. 4. — [5] T. II, p. 97.

arrivés[1]. » Ce commensal remplit, aux Rochers, des bouts-rimés, « qui sont très jolis[2] », et cherche des devises, avec Mme de Sévigné : « J'ai tant fait, que le comte des Chapelles a fait faire un cachet avec un aigle qui approche du soleil : l'*alte nona temo ;* il est joli[3]. » Il adresse des fadeurs à la marquise : « Je me ressouvins, l'autre jour, d'un endroit si beau où nous nous promenions avec le pauvre petit comte des Chapelles, qui voulait retourner le sonnet d'Uranie :

Je veux finir mes jours dans l'amour de Marie[4].

V

LA VIE QUOTIDIENNE AUX ROCHERS

Mme de Sévigné vient de nous intéresser aux personnages qui l'entourent; écoutons-la maintenant nous dire ses occupations, ses habitudes, cette vie de châtelain, où, selon l'agréable raillerie de son cousin Bussy-Rabutin, on a le plaisir

D'entendre là parler de soi,
Conjointement avec le roi,
Soit aux jours, ou bien à l'église,
Où le prêtre dit, à sa guise :
Nous prierons tous notre grand Dieu
Pour le roi, et Monsieur du lieu ;
Nous prierons aussi pour Madame,
Qu'elle accouche sans sage-femme.
Prions pour les nobles enfants
Qu'ils auront d'ici à cent ans.
Si quelqu'un veut prendre la ferme,
Monseigneur dit qu'elle est à terme,
Et que l'on s'assemble à midi.
Or disons tous, *De Profundis*,
Pour tous Messeigneurs ses ancêtres,
Quoiqu'ils soient en enfer peut-être.
Certes, ce sont là des honneurs
Que l'on ne reçoit point ailleurs.
Sans compter l'octroi de la fête,
De lever tant sur chaque bête,
De donner des permissions,
D'être chef aux processions,
De commander que l'on s'amasse
Ou pour la pêche ou pour la chasse,

[1] T. II, p. 100. — [2] T. II, p. 86. — [3] T. II, p. 165. — [4] T. IV, p. 10.

Rouer de coups qui ne fait pas
Corvée de charrue ou de bras;
Donner à filer la poupée,
Où Madame n'est point trompée;
Car on rend ribaine ribon
Plus qu'elle ne donne, dit-on;
L'ordre voulait ribon ribaine,
Mais d'ordre se rit notre veine;
Et pour rimer à ce dit-on,
Elle renverse le dicton.

A son arrivée, la châtelaine est reçue solennellement : « Ils avaient fait ici une manière d'entrée à mon fils. Vaillant avait mis plus de quinze cents hommes sous les armes, tous fort bien habillés, un ruban neuf à la cravate; ils vont en très bon ordre nous attendre à une lieue des Rochers[1]. »

Puis, aussitôt, commençait une « vie toute médiocre, toute simple, toute solitaire[2] ». — « Nous nous levons à huit heures; la messe à neuf, le temps fait qu'on se promène ou qu'on ne se promène pas, souvent chacun de son côté; on dîne fort bien; il vient un voisin, on parle de nouvelles; nous travaillons l'après-dîner, ma belle-fille à cent sortes de choses, moi à deux bandes de tapisserie que Mme de Kerman me donna à Chaulnes; à cinq heures, on se sépare, on se promène, ou seule ou en compagnie; on se rencontre à une place fort belle; on a un livre, on prie Dieu, on rêve à sa chère fille, on fait des châteaux en Espagne, en Provence, tantôt gais, tantôt tristes[3] ». — « Enfin, sur les huit heures, j'entends une cloche, c'est le souper; je suis quelquefois un peu loin, je trouve ma belle-fille dans son beau parterre, nous nous sommes une compagnie, on soupe pendant l'entre-chien et loup[4]. » — « Sévigné lit après souper, mais des livres gais, de peur de dormir; ils s'en vont à dix heures, je ne me couche guère que vers minuit. Voilà quelle est à peu près la règle de notre couvent; il y a sur la porte : Sainte liberté, ou fais ce que voudras[5]. »

Le sommeil est donc assez court : « Sept heures au lit comme une carmélite : cette vie dure me plaît[6]. »

L'intention de la messe ne varie guère : « Je fais dire tous les jours la messe pour vous[7]. » Mme de Sévigné n'y communie pas très souvent, quoique sincèrement religieuse et spécialement animée d'une foi ardente en ce qui concerne le saint sacrement : « Je mourrais volontiers pour la réalité de Jésus-Christ[8]. » Elle estime

[1] T. I, p. 458. — [2] T. IX, p. 371. — [3] T. IX, p. 508. — [4] T. IX, p. 388. — [5] T. IX, p. 509. — [6] T. IV, p. 59. — [7] T. II, p. 159. — [8] T. VII, p. 90.

que cet acte, quand il est fréquemment répété, exigerait une vie très austère : « Cette personne communie deux fois par semaine : Bon Dieu, quelle profanation ! Elle est de tous les plaisirs quand elle peut en être, et du moins elle le désire toujours ; et c'est assez pour n'être pas dans un usage si familier du sacrement [1]. » Elle pense que, dans les conditions ordinaires, la communion suffit tous les premiers dimanches du mois et toutes les fêtes de la Vierge. « Saint Louis, ajoute-t-elle, ne communiait que cinq fois par an [2]. » Elle l'a appris par « un manuscrit d'un aumônier de ce roi, qui est dans la bibliothèque de Sa Majesté » et que cite l'historien De la Chaise.

Après la messe, « on s'habille et on se dit bonjour [3] ». Les toilettes sont simples : « Je suis faite comme un loup-garou [4] », — « faite comme les quatre chats [5] », — « avec ma casaque et mon bonnet de paille [6] ». — « Vous qui voyez tout, ne voyez-vous point comme je suis belle les dimanches et négligée les jours ouvriers [7] ? » La châtelaine ne se peint pas, elle « laisse voir la couleur des petites veines et de la chair qui composent le vrai teint... elle montre le visage que Dieu lui a donné [8] », et rit de celles qui « habillent » leur figure. Elle ne se coiffe non plus qu'avec ses propres cheveux et plaisante « les coiffures glissantes de pommade avec les cheveux de deux paroisses [9] ». Elle a acheté, au départ de Paris, « pour faire une robe de chambre, une étoffe comme votre dernière jupe ; il y a un peu de vert, et c'est le violet qui domine... on voulait me la faire doubler de couleur de feu ; mais j'ai trouvé que cela avait l'air d'une impénitence finale... je me suis jetée sur le taffetas blanc ; ma dépense est petite : je n'en veux faire que pour la Provence ».

On ne fait pas beaucoup plus de frais quand on va dîner en ville, et on a besoin d'être rassurée sur « l'oripeau » : « Voici comment votre mère était habillée : une bonne robe de chambre bien chaude que vous avez refusée, quoique fort jolie, et cette jupe violette or et argent que j'appelais sottement un jupon, avec une belle coiffure de toutes cornettes de chambres négligées [10]. » La marquise veut toujours avoir « l'économie et la modestie devant les yeux [11] ». M. de Sévigné déclare, de son côté, « qu'il y a longtemps qu'il n'a mis de poudre à sa perruque ». Quand sa mère sort dans le parc, elle met « sur son dos la belle brandebourg [12] » que lui a donnée sa fille et qui la pare.

A l'heure des repas, « celui qui sert sur table entre, et nous dit qu'on a servi, nous passons dans la salle [13] », où se trouvent les

[1] T. VII, p. 33. — [2] T. IX, p. 378. — [3] T. IX, p. 387. — [4] T. IV, p. 106. — [5] T. IX, p. 84. — [6] T. VII, p. 529. — [7] T II p. 28. — [8] T. X, p. 18. — [9] T. I, p. 393. — [10] T. VIII, p. 50. — [11] Id.. — [12] T. VIII, p. 52. — [13] T. X, p. 249.

serviteurs « qui tiennent les bassins pour laver et ceux qui donnent les serviettes [1] ».

La table, sauf aux jours de grande réception, où encore on ne fait « d'autre bonne chère que celle qui se trouvera dans le pays [2] », est modeste : « Du bœuf, du mouton, du chapon [3] », s'il en reste après les bourriches expédiées à Mme de Grignan. « La Marbeuf veut vous envoyer deux poulardes avec mes quatre ; je l'en gronde, elle le veut [4]. » — « Aujourd'hui, j'attends M. de Rennes et trois autres évêques à dîner ; je leur donnerai une pièce de bœuf salé [5]. » Nous ne trouvons pas aux Rochers le goût dépravé que M. de Coulanges reproche à Mme de Grignan : « Fi ! la tête de veau, la fraise et les pieds ! Est-il rien de plus indigeste ! Croyez, ma chère gouvernante, que ce n'est point du tout un attachement raisonnable que celui que vous avez pour un tel mets, et je vous conseille, pour votre propre santé, de vous en défaire au plus tôt [6]. » Voici des menus de carême, où l'on ne voit aucun excès : « Nous faisons ici une bonne chère. Nous n'avons pas la rivière de Sorgue, mais nous avons la mer, en sorte que le poisson ne nous manque pas. Il nous vient toutes les semaines du beurre de la Prévalaye ; je l'aime et le mange comme si j'étais Bretonne. Nous faisons des beurrées infinies ; nous pensons toujours à vous en les mangeant, mon fils y marque toujours toutes ses dents, et ce qui me fait plaisir, c'est que j'y marque encore toutes les miennes. Nous y mettrons bientôt des petites herbes fines et des violettes. Le soir, un potage, avec un peu de beurre, à la mode du pays ; de bons pruneaux, de bons épinards ; enfin, ce n'est pas jeûner, et nous disons avec confusion : qu'on a de peine à servir la sainte Église [7] ! » Souvent, on était plus sobre encore, et M. de Sévigné en prenait gaiement son parti : « Vendredi dernier était le premier jour maigre que j'avais passé ici, et je demandai, jeudi au soir, à ma mère : Madame, comment faites-vous les vendredis ? Mon fils, dit-elle, je prends une beurrée et je chante. Ce qu'il y a de bon ou de mauvais, c'est que cela est au pied de la lettre [8] ». Le dessert, auquel « les souris [9] » font une rude guerre, se compose de « bon sucre, de fruit, de compotes [10] ». Mme de Sévigné, on l'a vu, rend complètement justice à cet excellent beurre de Bretagne, « qui vous réjouira le cœur [11] ». Elle en emporte même des provisions, car elle écrit de Paris : « Voilà deux prélats de Grignan qui viennent manger mon beurre de Bretagne [12]. » Et encore de Paris : « Je vous attendrai mardi paisiblement avec ma nièce, Mme de Coligny, pour examiner à fond notre beurre de Bretagne [13]. »

[1] T. X, p. 249. — [2] T. II, p. 31. — [3] T. II, p. 7. — [4] T. VIII, p. 48. — [5] T. II, p. 85. — [6] T. XI, p. 216. — [7] T, X, p. 258. — [8] T. IV, p. 68. — [9] T. VII, p. 169. — [10] Id. — [11] T. X, p. 266. — [12] V. VI, p. 445. — [13] T. VII, p. 461.

La châtelaine prise également un autre produit breton : « Pour nous, ce sont des châtaignes qui font notre ornement, j'en avais l'autre jour trois ou quatre paniers autour de moi ; j'en fis bouillir, j'en fis rôtir, j'en mis dans ma poche. On en sert dans les plats, on marche dessus ; c'est la Bretagne dans son triomphe [1]. » On n'en fait toutefois pas abus : « Je ne regarde plus les châtaignes, je ne suis pas du tout engraissée [2]. » On tâte aussi (bien que ce ne soit plus la mode du bel air) d'un aliment qui faisait alors des débuts discutés : « J'ai voulu me raccommoder avec le chocolat ; j'en pris avant-hier pour digérer mon dîner, afin de bien souper ; et j'en pris hier pour me nourrir, afin de jeûner jusqu'au soir ; il m'a fait tous les effets que je voulais ; voilà de quoi je le trouve plaisant, c'est qu'il agit selon l'intention [3] ! » Voici encore un mets apprécié : « Nous avons ici de bon lait et de bonnes vaches, nous sommes en fantaisie de faire bien écrémer ce bon lait, et de le mêler avec du sucre et de bon café : Ma chère enfant, c'est une très jolie chose, et dont je recevrai une grande consolation [4]. » — « Pourquoi dites-vous du mal de mon café avec du lait? C'est que vous haïssez le lait, car, sans cela, vous trouveriez que c'est la plus jolie chose du monde. J'en prends le dimanche matin par plaisir [5]. » — « J'ai pris ce matin du tripotage de café avec du lait, je n'en suis point encore dégoûtée, non plus que des sermons [6]. » Tout cela est arrosé de vin de Bourgogne qu'on fait venir de Bourbilly, et « qui passe comme de l'eau de Forges [7] ». La châtelaine en boit d'autre : « J'avale du vin de Châblis [8]. »

Après le dîner, c'est-à-dire après midi, on travaille ou on joue pendant que M. de Sévigné va « tuer des écureuils [9] ».

Les bandes de tapisserie de Mme de Kerman ne durent pas toujours. Tantôt on fait « une chaise pour mon petit Coulanges [10] », qui fournira « le bois doré [11] ; ainsi la dépense est bien médiocre [12] ». Le dessin est choisi. Faut-il l'embellir « d'une cordelière ? Ma bonne, vous n'avez qu'à ordonner, tout me plaira [13] ». Un autre jour, « je travaille à ce beau parement d'autel que vous m'avez vu traîner à Paris [14] ». Mais le point de tapisserie diffère, paraît-il, de celui qui est en usage à Grignan : « Je travaille comme vous ; mais, Dieu merci, je n'ai point une friponne de Montgobert qui me réduise aux traînées ; c'est une humiliation que je ne comprends pas que vous puissiez souffrir. Je ne noircis point ma soie avec ma laine, je me trouve fort bien d'aller mon grand chemin, il me semble que je n'ai

[1] T. II, p. 133. — [2] T. IV, p. 118. — [3] T. II. p. 150. — [4] T. X, p. 223. — [5] T. X, p. 259. — [6] T. X, p. 272. — [7] T. II, p. 61. — [8] T. VII, p. 411. — [9] T. IV, p. 70. — [10] T. VII, p. 529. — [11] T. VII, p. 504. — [12] Id.. — [13] T. VII, p. 521. — [14] T. I, p. 491.

que dix ans, et qu'on me donne un petit bout de canevas pour me jouer [1]. » Les ouvrages utiles alternent avec la tapisserie. « Mlle du Plessis est autour de moi ; la voilà qui me coupe des serviettes [2]. »

Quand l'aiguille se repose, on prend les *gazettes :* « Je les lis toutes avec empressement ; j'étais comme vous, je me moquais de Copenhague et des gazettes ; mais la campagne et l'intérêt qu'on prend aux choses générales font changer d'avis [3]. » Ces journaux sont « le *Mercure galant* [4] » que l'on « emprunte à Vitré » ; puis la *Gazette de France*, dont le rédacteur est un ami de la maison. Au moyen de ces feuilles, pourtant si discrètes, on suit les opérations des armées royales.

Ensuite, on joue « au mail [5] » — « aux échecs, aux cartes, en cas de besoin [6] » — « quoique nous soyons dans une solitude... Nous ne laissons pas d'avoir fort souvent trois tables de jeu, un trictrac, un nombre, un reversi [7] ».

Quelquefois, on compose des « chansons [8] », ou l'on s'amuse de celles « du petit Coulanges [9] ».

Un jour, on introduit un bateleur : « Il entra hier ici un garçon de Vitré, c'est-à-dire qui en venait. Je le reconnus d'abord pour avoir été laquais de M. de Coulanges ; M. de Grignan l'a vu à Aix. Il me montra un papier imprimé de tout ce qu'il sait faire du feu ; il a le secret de cet homme dont vous avez entendu parler à Paris. Entre mille choses qui sont toutes miraculeuses, et que je ne comprends pas que l'on souffre à cause des conséquences, je ne m'arrêterai qu'à une petite, et qui est bientôt faite ; ce fut de lui voir couler dans la bouche dix ou douze gouttes de ma cire d'Espagne tout allumée, et dans sa main. Il n'en était pas non plus ému que si c'eût été de l'eau ; sans mine, sans grimace, sa langue aussi belle après cette légère opération qu'auparavant. J'en avais fort entendu parler ; mais de voir cela si familièrement dans ma chambre, me donna un extrême étonnement. Comprenez-vous qu'il y ait une sorte de iqueur dont on puisse se frotter avec assez de confiance pour faire fondre de la cire d'Espagne ou du plomb sur sa langue, avaler de l'huile bouillante, et marcher sur des barres de fer toutes rouges. Que deviendront les épreuves d'innocence des siècles passés? Je crains même que nos miracles n'en souffrent auprès des mauvais esprits. Mais n'y a-t-il pas eu, de tout temps, des vrais miracles et des tours de passe-passe [10]? »

Un autre jour encore, on admet des danseurs bohémiens. Ils sont « vilains ; ils nous ont fait mal au cœur [11] ». Mais voici une fille

[1] T. IV, p. 41, — [2] T. IV, p. 28. — [3] T. X, p. 322. — [4] T, VII, p. 85. — [5] T. VIII, p. 88. — [6] T. VI, p. 403. — [7] T. VII, p. 261. — [8] T. II, p. 2. — [9] T. VI, p. 167. — [10] T. VII, p. 209. — [11] T. I, p. 483.

de la bande : « C'est votre même air, elle est de votre taille, elle a de belles dents et de beaux yeux..., elle danse très bien et me fit extrêmement souvenir de votre danse : je la pris en amitié! Elle me pria d'écrire en Provence pour son grand-père qui est à Marseille, d'un ton doux, comme si elle disait : il est à Vincennes. C'était un capitaine bohême d'un mérite singulier, de sorte que je lui promis d'écrire. Je n'ai pu refuser cette prière au ton de la petite fille, et au menuet le mieux dansé que j'aie vu depuis ceux de Mlle de Sévigné [1]. »

De tous ces passe-temps, on préfère les promenades quotidiennes dans le parc. La jeune Mme de Sévigné, faisant gaiement allusion aux croyances populaires de l'époque sur la fascination exercée par certains animaux, dit de sa belle-mère : « Je la laisse aller dans les bois, elle s'y jette naturellement, comme une belette dans la gueule d'un crapaud [2]. » Quoi qu'en dise malignement Mme de Grignan, « on ne craint pas que les loups, les cochons ni les châtaignes fassent insulte [3]. » On cherche les rossignols : « Hélas! ils sont tous occupés du soin de leur petit ménage; il n'est plus question ni de chanter ni de faire l'amour; ils ont des pensées plus solides; ils vont en bas, vers ces étangs, vers cette petite rivière [4]. » — « Mes promenades sont fort longues. Comme je ne sais point l'usage d'un grand fauteuil, je repose *mia corporea salma* tout le long de ces allées; j'y passe des jours toute seule avec un laquais, et je n'en reviens point que la nuit ne soit bien déclarée, et que le feu et les flambeaux ne rendent ma chambre d'un bon air [5]. » En se promenant, on s'amuse à décorer les beaux arbres de devises et de sentences, selon le goût du jour. « *La Lontananza ogni gran piaga salda* [6]. » Le temps cicatrise toute plaie : « *Piaga d'amore non si sana maï* [7] », blessure d'amour ne se ferme pas : « *Meglio morir in presenza che viver in assenza* [8]. » Plutôt mourir devant elle que vivre loin d'elle : « *Vago di fama* [9]. » Poursuivant de la gloire : « *Bella cosa far niente* [10]. » Belle chose de rien faire! Et, « dans une petite allée, à main gauche du Mail, très obscure : *Di mezzo l'orrore esce il diletto* [11] », De la sombre horreur surgit le bien-aimé; enfin celle-ci, où se peint l'esprit précieux de Mme de Grignan : « Dieux, que j'aime la tigrerie [12]! » On fuit sous ces vastes galeries les visites importunes : « Je les sens venir par un côté, et je m'égare par l'autre; c'est un tour que je fis hier, et puis je gronde qu'on ne m'ait pas avertie. Demandez-moi ce que je veux dire? Ce sont des friponneries qu'on est tenté de faire dans ce parc. »

[1] T. I, p. 498. — [2] T. X, p. 390. — [3] T. IV, p. 67. — [4] T. VIII, p. 98. [5] T. IV, p. 115. — [6] T. IV, p. 75. — [7] Id. — [8] T. II, p. 98. — [9] T. I, p. 459. [10] Id.. — [11] T. II, p. 137. — [12] T. II, p. 98.

Après le souper, qui est léger : « Point deux repas égaux [1], » on fait souvent une dernière promenade au clair de la lune et on affronte des dangers : « Il y a des loups dans mes bois : j'ai deux ou trois gardes qui me suivent, les soirs, le fusil sur l'épaule : Beaulieu est le capitaine [2]. » — « Nous avons honoré, depuis deux jours, le clair de lune de notre présence, entre onze heures et minuit. Avant-hier, nous vîmes d'abord un homme noir : il s'approcha, et nous trouvâmes que c'était M. l'abbé de la Mousse. Un peu plus loin, nous vîmes un corps blanc tout étendu : nous approchâmes de celui-là; c'était un arbre que j'avais fait abattre la semaine passée : Voilà des aventures bien extraordinaires : buvez un verre d'eau, ma fille. » — « L'autre jour, on vient me dire : Madame il fait chaud dans le mail; il n'y a pas un brin de vent, la lune y fait les effets les plus plaisants du monde. Je ne pus résister à la tentation ; je mets mon infanterie sur pied; je mets tous les bonnets, coiffes et casaques qui n'étaient point nécessaires ; je vais dans ce mail dont l'air est comme celui de ma chambre, je trouve mille coquecigrues, des moines blancs et noirs, plusieurs religieuses grises et blanches, du linge jeté par-ci, par-là, des hommes noirs, d'autres ensevelis tout droits contre les arbres, de petits hommes cachés qui ne montraient que la tête, des prêtres qui n'osaient approcher. Après avoir ri de toutes ces figures, et nous être persuadés que voilà ce qui s'appelle des esprits, et que notre imagination en est le théâtre, nous en revînmes sans nous arrêter, et sans avoir senti la moindre humidité. Ma chère enfant, je vous demande pardon ; je me crus obligée, à l'exemple des anciens, de donner cette marque de respect à la lune [3]. » Puis, la veille et le jour de Saint-Jean : « Nous avons fait deux admirables feux devant cette porte... il y avait plus de trente fagots, une pyramide de fougères qui faisait une pyramide d'ostentation [4]. »

On ne se couchait pas sans faire en commun la prière du soir; mais on rejetait de cet exercice toutes les formules nouvelles : On préfère les oraisons de saint Augustin, de saint Prosper, et les *Miserere* en français. D'ailleurs, on aime la variété dans les formules, afin de réveiller l'attention.

La châtelaine, quelque peu janséniste, nomme aussi, sans paraître les pratiquer beaucoup, les pratiques accessoires de dévotion : « Le scapulaire, le rosaire, l'esclavage de la Vierge [5]. » Son amour pour Dieu, sa foi, dont nous trouverons les vives et chaleureuses expressions, se soutenaient d'eux-mêmes, sans recourir aux ingénieux étais adoptés par des âmes plus chancelantes.

[1] T. IX, p. 327. — [2] T. II, p. 145. — [3] T. VII, p. 69. — [4] T. VII, p. 95. — [5] T. VII, p. 26.

VI

TERRASSIERS ET MAÇONS

Dans cette vie, réglée comme vient de le dire Mme de Sévigné, la surveillance des travaux, la correspondance et la lecture sont les trois principales occupations des hôtes du château.

On travaillait d'abord au parc, et fort activement.

Les journées sont médiocrement payées : « On remercie Dieu qu'il y ait des hommes qui, pour 12 sous, veuillent bien faire ce que d'autres ne feraient pas pour 100 000 écus [1]. » Quand l'argent manque, « je paye mes ouvriers en blé [2] ». Quelle tristesse quand mon parc « est sans âme, c'est-à-dire sans ouvriers, à cause des foins qu'il faut faire [3]. »

Ces travaux sont des plantations : « J'ai fait planter une infinité de petits arbres et un labyrinthe, d'où l'on ne sortira pas sans le fil d'Ariane. J'ai encore acheté plusieurs terres, à qui j'ai dit, à la manière accoutumée : je vous fais parc, de sorte que j'ai étendu mes promenoirs sans qu'il m'en ait coûté beaucoup [4]. » — « Ce matin, je me suis mise dans la rosée jusqu'à mi-jambes pour prendre des alignements. Je fais des allées de retour tout autour de mon parc, qui seront d'une grande beauté; si mon fils aime les bois et les promenades il bénira bien ma mémoire [5]. » — « Nous avons des planteurs qui font des allées nouvelles et dont je tiens moi-même les arbres, quand il ne pleut pas à verse [6]. » — « Je m'amuse à faire abattre de grands arbres; le tracas que cela fait représente, au naturel, ces tapisseries où l'on peint les ouvrages de l'hiver : des arbres qu'on abat, des gens qui scient, d'autres qui font des bûches, d'autres qui chargent une charrette, et moi au milieu, voilà le tableau. Je m'en vais faire planter [7]. » — « Je fais quasi un nouveau parc autour de ces grandes places du bout du mail; j'y fais planter quatre rangs d'allées; ce sera une très belle chose : tout cet endroit est uni et défriché [8]. » — « J'irai tantôt au bout de la grande allée, voir Pilois, qui y fait un beau degré de gazon pour descendre à la porte qui va dans le grand chemin [9]. »

On édifie enfin des pavillons de repos semblables à la Capucine, petit abri plus ancien : « Nous allons faire planter au bout de la grande allée, du côté du mail, une petite espèce de vermillonneterie, et une autre au bout de l'Infinie, où l'on pourra se mettre à couvert de

[1] T. II, p. 159. — [2] T. IV, p. 86. — [3] T. II, p. 12. — [4] T. I, p. 133. — [5] T. II, p. 150. — [6] T. II, p. 160. — [7] T. IV, p. 127. — [8] T. IV, p. 227. — [9] T. VIII, p. 88.

tout, et causer et lire et jouer. Ces deux petits parasols ou parapluies, seront un agrément et une commodité, et ne nous coûteront presque rien [1]. » — « J'ai fait faire deux brandebourgs admirables pour la pluie, l'un au bout de la grande allée du côté du mail, et l'autre au bout de l'Infinie. Il y a un petit plafond : j'y fais peindre des nuages et un vers que je trouvais l'autre jour dans le *Pastor Fido :*

Di numbi il cielo s'oscura indarno [2].

C'est en vain que le ciel se couvre de nuages. Ces petits abris sont fort utiles : « Je me sers fort souvent de mes petits cabinets : rien n'est si nécessaire en ce pays. Il y pleut continuellement; je ne sais comme nous faisions autrefois : les feuilles étaient plus fortes ou la pluie plus faible, enfin je n'y suis plus attrapée [3]. »

Déjà, en effet, à l'époque de Mme de Sévigné, la Bretagne était pluvieuse; et ses impatiences à ce sujet alternent avec la résignation que l'expérience inculque sur ce point à toute créature humaine, depuis Brest jusqu'à Laval. Les observations météorologiques semblent vraiment légitimer le courroux des Provencaux vers la fin de sa vie : « Depuis deux jours la pluie, qu'on n'aime point ici, s'est tellement répandue, comme en Bretagne... qu'on nous accuse d'avoir apporté cette mode. »

Voici, en effet, quelques-uns des bulletins... d'été.

En mai : « Il y a un mois qu'il pleut tous les jours... cela fait souvenir de Jupiter dans Lucien... qui envoie Mercure... pour faire tomber en Égypte dix mille muids de grêle, afin de ne plus en entendre parler [4]. »

Au mois de juin : « Je vais vous entretenir de ce qui s'appelle de la pluie et du beau temps; je commence par la pluie, car, pour le beau temps, je n'ai rien à vous en dire... il y a huit jours qu'il pleut ici continuellement... la pluie n'est interrompue que par des orages [5]. » — « La pluie est continuelle [6]. » — « Nous avons eu ici des pluies continuelles, et au lieu de dire : Après la pluie vient le beau temps, nous disons : Après la pluie vient la pluie [7]. » — « Je ne vous parlerai plus du temps, je serais aussi ennuyeuse que lui, si je ne finissais ce chapitre [8]. » Toujours en juin : « Il fait un froid et une pluie contre toute raison : J'ai une robe de chambre ouatée; j'allume du feu tous les soirs [9]. » — « Le mauvais temps continue, ma chère fille, il n'y a d'intervalle que pour nous faire mouiller. On se hasarde sous l'espérance de la Saint-Jean : on prend le moment

[1] T. VII, p. 84. — [2] T. VII, p. 164. — [3] T. VII, p. 130. — [4] T. VII, 43. — [5] T. I, p. 467. — [6] T. I, p. 476. — [7] T. I, p. 478. — [8] T. I, p. 481. — [9] T. VII, p. 82.

d'entre deux nuages pour le repentir du temps, qui enfin veut changer de conduite et l'on se trouve noyé [1]. » — « On ne se couche plus sans fagot, on a repris ses habits d'hiver, cela durera tant qu'il plaira à Dieu [2]. » — « Il fait un temps affreux, une pluie, un vent, un froid; plus de promenades [3]. »

Enfin, pour le mois de juillet : « Nous avons ici du froid et de la pluie glacée : ce ne sont point de ces temps doux... qu'on doit avoir l'été [4]. » —« Nous avons ici un temps épouvantable; quand la pluie commence en ce pays, on est perdu [5]. »

Pendant que la châtelaine plante et aligne, « notre abbé ne quitte pas sa chapelle, qui s'élève à vue d'œil [6] ». — « Dix ou douze ouvriers en l'air élèvent la charpente de ma chapelle, qui courent sur les solives, qui ne tiennent à rien, qui sont à tout moment sur le point de se rompre le cou, qui me font mal au dos à force de leur aider d'en bas [7]. » Enfin, en décembre 1675 : « On a dit aujourd'hui la première messe dans notre chapelle; car, quoiqu'il y ait quatre ans qu'elle soit bâtie, elle était dénuée de bien des choses, et nous ne pouvions nous en servir [8]. » — « Il vint une grande assemblée de recteurs, pour assister à la cérémonie de notre chapelle. [9] » — « Le recteur de Bréal, ancien capucin, faisait la cérémonie [10]. » Et, pour la première fois, à Noël de cette même année, « nous avons fait cette nuit nos dévotions dans notre belle chapelle [11]. »

Les boiseries décoratives qui ont si longuement occupé l'abbé de Coulanges ornent encore aujourd'hui le petit oratoire circulaire. Mais la peinture dont parle la châtelaine : « J'ai un tableau de la sainte Vierge sur mon autel [12] », a été évidemment ou remplacée ou retouchée d'une façon malheureuse; le temps ou les hommes ont effacé l'inscription tracée en lettres d'or dans le sanctuaire et « qui pourrait faire croire tout à l'heure que je conteste l'invocation des saints : *Soli Deo honor et gloria* [13] » ; à Dieu seul notre hommage [14].

L. DE LA BRIÈRE,
ancien sous-préfet de Vitré.

La suite prochainement.

[1] T. VII, p. 34. — [2] T. VII, p. 95. — [3] T. IX, p, 364. — [4] T. X, p. 111. — [5] T. VIII, p. 112. — [6] T. II, p. 32. — [7] T. II, p. 2. — [8] T. II, p. 159. — [9] T. IV, p. 165. — [10] T. IV, p. 167. — [11] T. IV, p. 185. — [12] T. VII, p. 201. — [13] Id. — [14] Ier épître à Timothée.

QUELQUES LETTRES INÉDITES

DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES[1]

On possède beaucoup de lettres de saint François de Sales. Durant son épiscopat, si fécond en bonnes œuvres, il dut écrire à des personnages bien différents. Cependant cette correspondance, si multiple et si nombreuse, révèle toujours les mêmes qualités : le style en est simple, élégant, plein de finesse, d'enjouement et de fraîcheur ; la pensée reste digne, grave, émue, pieuse ; souvent elle se rapporte aux questions les plus délicates de la spiritualité et de la mystique chrétienne. C'est dans ces lettres que l'on peut surprendre l'âme du saint docteur : son dévouement, sa tendresse, son ferme bon sens, sa connaissance des hommes et des choses, son amour des âmes, son obéissance à l'Église et à l'autorité légitime, sa science du gouvernement y éclatent en traits lumineux et saisissants.

I

Des six lettres inédites que publie aujourd'hui *le Correspondant*, quatre sont adressées à l'abbesse du Puy d'Orbe. M. Hamon n'en

[1] Elles proviennent du monastère de la Visitation d'Avallon et sont la propriété de M. D., professeur émérite de l'Université. Il a bien voulu me les confier et me permettre de les publier. L'authenticité en est indiscutable : elles sont de l'écriture même du saint, si facile à reconnaître. Des cachets en cire rouge portent l'empreinte de son sceau armoirié. Le monastère d'Avallon fut établi le 17 avril 1646 ; il disparut dans la tourmente révolutionnaire. Avec ces lettres que je suis heureux de faire connaître aujourd'hui, il se trouve beaucoup d'autres documents précieux, des lettres originales de sainte Chantal, par exemple, des mémoires manuscrits touchant les origines de la Visitation en diverses provinces de France. Un de mes confrères de l'École Massillon s'est chargé du soin de les éditer. — Il va sans dire qu'en transcrivant ici le texte original, j'en ai scrupuleusement gardé le style et l'orthographe.

lisait que quinze. On les trouve, en effet, dans les *Œuvres complètes de saint François de Sales* (tomes VI, VII, X, édition Vivès, Paris 1862). En 1604, il était venu prêcher le carême à Dijon; c'est dans la vie du pieux évêque une époque mémorable, puisqu'il dut à cette circonstance de se lier avec sainte Chantal.

Il fut amené à d'autres connaissances et entra en relation avec M. Crépy de Bourgeois, président au Parlement de Dijon [1].

C'était un magistrat d'une haute vertu, d'une sagesse éclairée et qui trouva dans François de Sales non seulement un ami fidèle et sûr, mais aussi un conseiller d'un tact exquis pour l'aider dans une œuvre où une de ses filles était intéressée. La plus jeune, Rose, venait d'être nommée abbesse du Puy d'Orbe, en Bourgogne (1601). Dans ce monastère le relâchement avait, depuis longues années, anéanti l'esprit de piété, étouffé la vie religieuse et créé des habitudes mondaines qui mettaient les âmes en péril.

Tout était à refaire dans cette abbaye : les traditions, la régularité, la discipline, la dévotion. M. de Crépy s'empressa de demander pour sa fille, décidée à opérer une réforme vigoureuse, les avis et la direction de saint François de Sales : celui-ci était déjà retourné à Annecy lorsqu'il répondit au digne vieillard qu'il acceptait cette mission délicate et d'une utilité si grande pour le bien de l'Eglise. La lettre qu'il lui écrivit est la cinquante-quatrième du recueil publié par l'abbé Migne.

Or l'abbesse du Puy d'Orbe souffrait beaucoup d'une jambe. Cette infirmité très douloureuse ne laissait point indifférent le cœur aimant de l'évêque. Dans la lettre qu'on va lire, il se montre aussi préoccupé de la guérison de sa nouvelle fille spirituelle que de la réforme à apporter dans le monastère confié à ses soins. A la date où il écrivait, il préparait la manière de réformer l'abbaye, qu'il devait définitivement exécuter en 1608.

†

Monsieur mon père [2], je vous escris ces quattre mots pour tres humblement vous saluer et presenter mon advis sur les articles de la réformation de nostre Puis dOrbes. Je croy que vous ny treuverez rien d'aspre. Mais Monsieur mon très honnoré père, ne suis-je pas votre tres obéissant fils. Et donques mesnagés mon honneur en ne permettant pas que le bon Père de Saint-Bénine, croye que ie veuille surnager a son conseil. Car ie ne le doy pas vouloir. Mais pour ma

[1] Cf. Hamon, *Vie de saint François de Sales*, I, 537 et suiv.

[2] Il l'appelle du doux nom de père, à raison de son grand âge. (Hamon, I, p. 537.)

sœur, cest ma fille et avec vostre congé, ie pense que nostre bon Dieu qui ma tant donné de cœur a son bien me donnera de la lumière pour le service de son esprit. Voyes vous Monsieur mon père, toutes sortes d'esprits ne sont pas bons pour le sien. Il y a un Monsieur Viardot à Dijon, quelle gouste, il sera fort bon. Quil y face quelques voyages et mesme parce quil sera fort content de prendre mes advis. Je vous supplie doncques de lavoir aggréable. Ni pour cela veux ie dire que Monsieur Neron ne soit tres utile à nostre entreprise, mais ie vous marque un autre instrument bien sortable. Croyés Monsieur mon père, que si ie pouvois autant que ie désire, il ne se passeroit point de six mois que nous ne fussions avec vous huit jours en cette devote mayson. Jy suis ordinairement desprit et daffection. Dieu nous veuille rendre tout ce quil nous souhaitte pour sa gloire et ie suis sans fin,

Monsieur
Vostre serviteur et fils tres humble et très fidelle,
François, évêque de Genève,

xxix juin 1605.

II

LETTRES A L'ABBESSE DU PUIY D'ORBES

†

A Madame
Madame labbesse du Puie dOrbes.

Madame, jeusse également désire de pouvoir vous visiter tous les jours par mes lettres, pour estre aussi visité par les vostres pour participer au bien et au mal que Dieu a mis en vous depuis louverture de vostre jambe. Je masseure que lun et lautre a esté grand. Car cest la coustume de nostre bon Dieu de ne point envoyer des afflictions et tourmens à ceux qui layment, quil ne leur envoye quant et quant de grandes consolations. Et comme dit le Psalmiste, selon la multitude des tribulations, les délectations réjouissent nostre âme. Mais sçavez-vous ce que j'ay pensé. Lécriture dit que la porte du royaume des cieulx, cest à dire du service et de lamour de Dieu, nest aultre chose que la tribulation, et la dessus jay dit à moi mesme que vrayment Dieu vous avoit troité pour une fille de son royaume, puisque au commencement de vos résolutions, il vous avoit fait passer par la porte ordinaire et plus certaine.

Ce fust une grande gloire que celle de saint Paul, quand il disoyt, au reste que rien ne m'importune, car ie porte les stygmates et marques de Monseigneur à mon corps. Mais maintenant, vous devez ce me

semble, estre bien glorieuse, ayant reçu au moins une de ses marques. Car sans doute les marques de Nostre Seigneur ne sont autre chose que des playes, ce sont les livrées quil fait porter aux siens et les bagues quil donne à ses espouses. Je ne doute point que vous nayez fait peut estre semblables considérations, lesquelles vous auront extrement console : pour moy, je me le suis promis de la bonté de Dieu et men suis réjoui devant Sa Majesté, mais affin de doubler ma joye, faites moy celle, ie vous prie, de me faire escrire par quelquune de vos plus confidentes du succès de vostre maladie de laquelle Monsieur votre père mescript mais en gros. Il est infiniment édiffié de vos déportements et de tout ce qui est dans vostre monastère. Il craint néantmoins tousjours que vous ne passiés à quelque extrême sévérité et mortifications extérieures et ne se peut asseurer que je ne vous y porte, il se trompe toutesfois bien fort. Car si j'avois autant de pouvoir que jay de vouloir pour subvenir à lentière reformation de vostre monastère, non seulement je ny mettrois point de la rigueur extérieure, mais y mettrois une bien grande douceur. Ce seroit à lintérieur où j'appliquerois toutes mes pensées. J'ai sçu quil y avoit, à Dijon, un grand personnage de vostre ordre, rare en piété et discipline religieuse, et qui est visiteur du monastère de Fontevrault.

A l'adventure, seroyt il bon que vous le vissiés et prissiés quelques leçons de luy pour la police de vostre maison. Car il nest pas quil nayt une grande connaissance de semblables choses [1].

Les medecins mont tant crié de ne point escrire sitost apres ma maladie que pour obéir, ie vous ay escrit par la main dautruy. Ayés le aggréable ma chere fille. Et voyla comme nostre bon Dieu ma voulu donner un bout de sa croix pendant quil vous aura imposé le gros de larbre. Benissons le, servons le, aymons le de tout nostre cœur. Ma chere sœur, ma bonne fille et courage, je vous supplie. Tenés vous asseurée que ie suis infiniment vostre et que ie ne cesse de vous souhaitter mille et mille benedictions. A Dieu, le cinq féb. 1605.

Vostre serviteur tres dedié en N. S.
FRANÇOIS, *E. de Genève.*

Je vous escriray bientost et de la façon avec laquelle vous pouvés employer monsieur Viardot, encor quil ne demeure pas en vostre mayson comme il sçauroit a ce que japprouve. Je me recommande a madame vostre sœur [2] et à M. de Themissey.

[1] Cette première partie est écrite par le secrétaire du saint, dans ces caractères si difficiles à lire de la fin du seizième siècle. François de Sales a tracé, de sa propre main, ce qui suit.

[2] C'était Mme Brûlart, mariée au président du parlement de Dijon, et à qui François de Sales écrivit plusieurs lettres de direction.

†

A Madame
Madame labbesse du Puis dOrbes

Madame, ma très chère fille, il y a si longtemps que ie ne reçois point de vos lettres que ie commencerois volontiers à m'en inquiéter. Je sçaï que cette pauvre jambe vous incommode tant; mais quand vous me ferés escrire, cela me suffira bien. J'ay perdu des pacquets en chemin qui vous auront fait estre quelque tems sans avoir de mes lettres, mesme celles par lesquelles ie rendois à ce que M. Dehan m'avoit dit de vostre part. Donc iay esté bien fasché, car ie vous escrivois avec grande confiance. Maintenant ie vous demanderois volontiers, ma chère fille, quest ce que dit vostre cœur. Est il tous-iours celuy que iay veu si désireux de la gloire de Dieu. Ah! pour l'amour de Dieu, ma chère fille, si ce cœur avoit perdu son courage, reprenés-le et ne laissés pas sans cela. J'ay tant de compassion à vos infirmités et incommodités que vous ne le sçauries croire; mais la vertu de Dieu se déclarre en l'infirmité. Je messayeray de mapprocher fort de vous, et trouve bon, comme Madame nostre sœur Brulart mescrit de vostre part que ie puisse vous voir hors de vostre monastère pour sçavoir si ie devray y aller. Mon Dieu que d'affliction que j'ay à ce monastère et que ie le souhaite parfait. Monsieur Robin, médecin de Dijon, de mes anciens amis et compagnons destude, ma conjuré demployer mon intercession vers vous pour y mettre une sienne fille, laquelle il me sçait avoir une extrême affection à la vie religieuse. Je ne luy sçaurois refuser cet office, et lui ay promis que le tems en estant venu, ie vous en feray les supplications requises, de quoy jay voulu vous tenir advertie de bonne heure pour sa consolation. Adieu, ma très chère fille, jamais ie neu plus le désir de vous servir que ien ay maintenant. Dieu men donne la grâce, selon mon souhait. Ma mère ne parle point de vous sans souspirer dun souspir tout cordial. Je suis sans fin vostre et tout vostre,

François, 6 mars (*sans autre date*).

†

A Madame
Madame l'abbesse du Puis d'Orbes

Ma chere fille, desirant sçavoir, avant le départ de M. de Chantal, que cest que nous pouvons esperer du gentilhomme qui croyait de guérir vostre jambe, je luy fi dire par M. de Chantal mesme toute lorigine et le progres de votre mal, car il ne le sçavoit pas, ce quayant ouy, il perdit sa premiere opinion et son courage. Maddressant neam-

moins à un vieil cyrurgien auquel je estime beaucoup de choses estr'ayse, qui sont difficiles aux autres et lequel, comm'on dit, fait des petits miracles, et pour cela je lenvoyai querir, affin quil oüyt tout le récit de vostre fait et quil en dit son opinion. Il vint donques, et ayant encor oüy M. de Chantal, il respondit que, nonobstant toutes les difficulte quil y avait a la cure de ce mal, il espereroit de vous guerir, mais que pour cela il faudroit du loysir. Et de peur que nous nayons oublié quelque chose en la qualité de ce mal, qui fit la chose plus ayse quelle nest, le fils de cet homme-la allant à Dijon pour autre chose, cest adressé a la suite dun gentilhomme qui est fort de mes amis. Jay fait quil ira au Puis dOrbe mesme affin dapprendre par monsieur du May toutes les particularites plus exactement et apporter une bonne et veritable description de toute laffaire, ce quil fera mieux quun autre parce quencor quil ne soit pas cyrurgien, il y entend néammoins quelque chose aforce den avoir oüy parler a son pere. Je vous prie donq, ma chere fille, de vouloir bien le faire instruire et de luy faire donner par escrit tout le fait, car sur cela si son pere espere pouvoir faire cette cure, nous vous lenveyrrons sur le lieu, affin quavec toute commodite et loysir il fit ses operations. Jay creu que nous ferions bien duser de cette methode, affin de ne point vous engager au voyage deça, mal apropos; duquel si le succes nestoit pas selon mon desir je serois extremement mary. Il est vray quil seroit tous-iours a mon grand contentement en ce que jaurois le bien de vous voir et entretenir, mais si aussi vostre santé corporelle en souffroit, ce me seroit bien du desplaysir. Or le tracas dun si long chemin pourroit sans doute vous beaucoup apporter de péril, et comme que de plus jay esperance a vous revoir dans quelque tems sans tant dincommoditez pour vous. Que si Dieu nous estoit si misericordieux que vous puissiez guerir par loperation de ce vieil homme, allors non seulement je ne craindrois pas de vous donner la peyne de faire le voyage, mais je vous y provoquerois pour vous gouverner un peu à souhait, en votre esprit.

Cette lettre n'a point d'autre sujet que celuy-ci, espèrant de vous escrire de rechef par autre voye dans peu de jours. Jattendray donc la response par le mesme porteur qui partant ce jourd'huy ne me donne pas loysir descrire à vos chères sœurs et filles vers lesquelles ie désire estre excusé sil vous plaît. Et tandis ressouvenés vous, ma chère fille que Dieu vous invitant au chemin des peynes et travaux, vous témoigne un doux amour paternel et quil veut rendre vostre ame purement sienne comme il fera si vous vous encouragés souvent à souffrir pour lamour de luy; auquel soit à jamais gloire et louange.

Je suis en luy tout votre.

François.

Le 27 avril 1609.



A Madame
Madame labbesse du Puis dOrbes
à Chastillon sur Seine[1].

Madame,

Vostre lettre ma estonné et consolé me voyant encore dans vostre memoire et dans la continuation de vostre chere dilection. Je confesse que ie ne pensois plus dy estre si advant, comme vous men asseurés. Jen louë N. S. qui continue a vostre cœur cette bonte qui vous fait obliger une personne qui ne le peut mériter dailleurs, mais pourtant qui vous honore et regarde devant Dieu comme vous le pourriés jamais désirer. Cest de quoy ie vous supplie de prendre croyance et de memployer si jestois capable de vous rendre quelque digne service. Appres quoy, Madame, vous sçaurez que le sépulchre de N. B. P. ayant esté ouvert ces iours passés, avec très grande solennité son corps sest trouvé entier [2]. De sorte que ne pouvant le rompre, ie suis contraint de vous esconduyre de la demande que vous me faittes davoir de ses reliques. Ce sera quand N. P. aurat reduit sa chair en cendres que ie vous en enverray si nous vivons. Cependant ie vous souhaitte toute sorte prospérité qui suis

Vostre tres humble et tout devoué, Madame,
François, *E. de Genève.*

Annessy, le xi août 1622.

III

La dernière lettre qu'il reste à présenter à nos lecteurs est adressée à Hélène de Chastellux. D'une illustre famille de Bourgogne, à l'âge de dix-neuf ans, après deux séjours dans une abbaye qu'elle était appelée par sa naissance à gouverner un jour, cette jeune fille était

[1] Laréforme dont saint François de Sales fut chargé par le pape Paul V rencontra de grandes difficultés : le monastère fut alors transféré à Châtillon-sur-Seine. En 1650, Louis XIV le visita et y séjourna; il fut si content d ce qu'il y vit qu'il accorda plusieurs privilèges. — D'après cette lettre, un des dernières du saint — puisqu'il mourut le 27 décembre 1622, — on peut croire que l'abbesse avait négligé sa correspondance avec lui. Le ton de la réponse est moins tendre et plus cérémonieux. Rose Bourgeois ne mouru qu'en 1657, après un gouvernement de cinquante-six ans.

[2] Je pense que le saint fait ici allusion à l'invention et à la translation du corps de saint Germain, qui, de son vivant, avait réformé les abbayes bénédictines de Flavigny et de Talloires. François de Sales présida cette cérémonie, à la fin de novembre 1621.

entrée à la Visitation. En 1617, elle disait adieu au monde pour se faire novice à Moulins, sous la ferme et douce direction de la mère de Bréchard [1].

A une telle école, elle fut bientôt pénétrée de l'esprit même du nouvel institut, et quand, en 1620, la mère de Bréchard envoyait à Nevers, pour fonder un nouveau monastère, une supérieure de dix-huit ans, la mère Paule-Hiéronyme de Monthouz, elle lui donna pour compagne la mère de Chastellux. François de Sales, apprenant cette nomination, lui écrivit :

†

A ma tres chere sœur de Chastellux, assistante au monastère Sainte Marie de la Visitation, Nevers.

Ma tres chere fille, ce ma esté une grande satisfaction de vous sçavoir auprès de ma sœur Paule Hiéronyme ou vous estes cooperatrice en lestablissement de cette nouvelle mayson de Nevers. Car des que jeu le contentement de vous voir a Moulins [1] jay tous-iours pensé que Dieu vous employerait a son service fort véhemment. Tenés vostre courage humblement eslevé en Dieu, ma tres chere fille, servés le fidèlement, et faites toutes vos œuvres pour son bon playsir. Car a cela estes vous appellée. Donnès le plus que vous pourres lesprit dune tres humble mais courageuse simplicité et de lamour de la croix, a ces ames que vous nourrissés, affin quelles soyent aggreables a celuy qui desire les rendre ses espouses. Dieu soit au milieu de vostre ame ma tres chere fille et ie suys en luy vostre tres humble pere et serviteur,

François, *évêque de Genève.*

Annessi, 2 novembre 1620.

Paul Lallemand.

[1] Cf. Bougaud, *Histoire de sainte Chantal,* 2 vol. page 45 et suiv.

[2] Venu à Paris, en 1619, pour négocier l'union du prince de Piémont et de Christine de France, François de Sales, le mariage accompli, retourna en Savoie, par Bourges, Moulins et Lyon : c'est dans cette circonstance qu'il vit Mlle de Chastellux.

REVUE CRITIQUE

I. *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris,* par M. H. Wallon, de l'Institut. 2 vol. — II. *La Vie municipale au XVe siècle dans le nord de la France,* par M. le baron de Calonne. 1 vol. — III. *Contre la musique,* par M. de Laprade, de l'Académie française. 1 vol. — IV. *Causeries florentines,* par M. J. Klaczko. 1 vol.

I

Il y a une vingtaine d'années, M. Campardon, archiviste de l'État, publia une histoire du tribunal révolutionnaire qui fit une vive impression et eut deux éditions en peu de temps. Cet ouvrage offrait, en effet, beaucoup d'intérêt, mais cet intérêt était alors tout rétrospectif, personne ne pensant que le retour de pareils temps et de faits pareils fût à jamais possible. Il n'en est pas ainsi de l'impression que cause aujourd'hui une autre histoire de ce même tribunal dont M. Wallon, de l'Institut, vient de nous donner les deux premiers volumes [1]. Ce n'est pas vers le passé, c'est vers l'avenir que ce travail appelle la pensée. Notre situation n'est plus ce qu'elle était quand nous furent ouvertes, pour la première fois, les archives de notre tribunal de sang; il ne nous est plus permis de conserver les illusions que nous nous faisions, en ce temps-là, pour la plupart, sur le progrès humanitaire des générations nouvelles. Qui pourrait, à voir ce qui se passe, assurer que ce siècle finira mieux que l'autre? La troisième république fait de si grands efforts pour rentrer dans les voies de la première, qu'il y a tout lieu de craindre, si l'on n'y veille, qu'elle n'y prenne pied et n'y aille aussi loin.

C'est, ce nous semble, pour éveiller nos appréhensions à cet égard et nous tirer de l'apathie où nous restons en face des dangers qui nous menacent, que M. Wallon a entrepris de nous remettre sous les yeux plus complètement que ne l'a fait son devancier et d'après des documents plus nombreux et encore inédits, les actes abominables de la dérisoire cour de justice dont la haine et la peur suggérèrent l'idée aux républicains de 1792, et que les mêmes sentiments sont de nature à inspirer à leurs successeurs. N'en avons-nous pas eu, en effet, la preuve

[1] *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris,* avec le journal de ses actes, par H. Wallon, membre de l'Institut. Paris, librairie Hachette. 2 vol. in-8°. L'ouvrage aura trois volumes.

dans le gouvernement de la Commune? La Commune a fait régner, durant plusieurs semaines, la Terreur dans Paris; « elle a eu, dit M. Wallon, ses tribunaux révolutionnaires; elle a eu ses massacres des prisons, et, si elle n'a pas étendu ce régime à toute la France, c'est qu'elle a été retenue dans Paris par un cercle de fer. » Assurément, la constitution qui nous régit en ce moment est une garantie contre le retour de pareilles horreurs; mais cette constitution n'est-elle pas battue en brèche tous les jours, et le rétablissement du régime conventionnel passionnément réclamé? Or la Convention rétablie, le rétablissement du tribunal révolutionnaire suivrait de près, si modérés, si humains qu'on suppose que pourraient être les membres d'une telle assemblée. « La Convention ne s'est pas jetée de gaieté de cœur dans les excès du gouvernement révolutionnaire, dit M. Wallon; Robespierre, Saint-Just, n'étaient pas des scélérats de naissance... s'ils ont institué la Terreur, c'est dans l'entraînement de la lutte, par l'impatience de toute résistance, et, ce qui ne les absout point, par la peur d'être vaincus. » Les hommes que le mouvement révolutionnaire porterait à la tête de la nouvelle Convention seraient-ils plus maîtres d'eux-mêmes? Nous reverrions ce qu'on vit, il y a tantôt un siècle : un acheminement incessant et rapide vers les mesures arbitraires et les violences illégales, effrontément commises sous le voile de la légalité.

Le tribunal révolutionnaire n'avait pas été en effet, constitué du premier coup comme il le fut plus tard par la loi du 10 juin 1794; ses rigueurs s'aggravèrent de proche en proche, s'appelant en quelque sorte l'une l'autre et croissant à l'envi. M. Wallon, dans le précis historique qui précède le tableau des actes du tribunal explique cette progression fatale, qui va du 10 août 1792 au 9 thermidor 1794, et fait remarquer — observation piquante — que la dernière victime de cette institution judiciaire fut l'homme qui l'avait, le premier, demandée et avait le plus contribué à son effrayante extension : Maximilien Robespierre. C'est sur sa motion que fut créé le *Tribunal criminel*, (17 août 1792) qui, sur la motion de Cambacérès, devint, en mars 1793, le *Tribunal criminel extraordinaire*, et, au mois de septembre suivant, le *Tribunal révolutionnaire*. Sous ces divers noms, l'esprit de ce tribunal fut le même : envoyer à l'échafaud ceux qui lui étaient déférés, voilà la mission qu'il se donna dès le commencement et qu'il accomplit chaque jour avec moins de respect des formes juridiques et un plus insolent mépris de l'équité naturelle : les rares acquittements qu'il prononça ont l'air d'avoir été de sa part une distraction.

M. Wallon n'a pu se proposer de raconter le sort de tous les malheureux traînés à cet abattoir humain; le nombre en est trop grand, les accusations portées contre eux sont trop uniformes, et, pour beaucoup, les détails font tout à fait défaut. C'est des plus illustres, des plus

remarquables par leur attitude devant leurs juges et devant l'échafaud, de ceux dont la conduite à l'heure suprême caractérise le mieux l'époque, et dont la condamnation est plus particulièrement flétrissante pour la mémoire de ceux qui la prononcèrent, que le nouvel historien du tribunal révolutionnaire a voulu faire revivre le souvenir. Les procès-verbaux du greffe conservés aux Archives et les écrits du temps sont la source abondante où il a puisé ses renseignements, et d'où sont sorties incidemment des rectifications nombreuses sur les personnages les plus connus. Son livre fait passer sous les yeux un long cortège funèbre où défilent pressés et mêlés confusément rois, princes, magistrats, gens de guerre, gens d'église, etc., comme en ces jours de contagion où tout un pays est frappé à la fois.

Marie-Antoinette ouvre la marche, précédée de quelques émigrés, de quelques fonctionnaires coloniaux, de quelques rêveurs innocents, comme Cazotte, ou fanatiques, comme Charlotte Corday; de quelques militaires fidèles à la discipline, comme les lieutenants de Dumouriez, et d'un général illustre, Custine, qui mourut en chrétien courageux, quoi qu'en aient dit certains pamphlétaires du temps. Le récit du procès de la reine et de sa mort est encore, après tout ce qui en a été dit, d'un intérêt navrant.

Vient ensuite le long et dramatique procès des Girondins étudié dans les pièces mêmes et plein de détails nouveaux, relevés de curieuses observations sur les accusateurs et les accusés. A ce procès se rattache par un lien naturel celui de Mme Rolland, personnage peu fait pour inspirer de la sympathie à l'auteur, mais envers qui M. Wallon se montre néanmoins d'une équité sincère, ainsi que pour Bailly et pour le duc d'Orléans dont les procès appartiennent à la même catégorie des grands acteurs de la Révolution tombés à la suite de la promulgation de la loi des suspects, mais qui, dit M. Wallon, eussent bien toujours été atteints sans cette loi, parce que leur nom, leur rang, leur position, les désignaient aux vengeances du parti dominant et à la haine de son docile tribunal. « La loi des suspects, continue l'auteur, visait d'autres victimes. Danton avait demandé une tête d'aristocrate par jour : on le servit à souhait, et plus d'un simple bourgeois prit rang parmi les aristocrates. » Bon nombre de ces noms étaient et sont restés obscurs, mais M. Wallon n'a pas cru devoir les négliger pour autant; car, observe-t-il avec raison, « ces condamnations d'hommes inconnus, plus encore que les grands procès politiques, trahissent la pensée d'extermination qui avaient fait instituer le tribunal révolutionnaire. »

Suivent donc des séries de victimes sans grande notoriété en leur temps, mais que des jalousies locales, des haines particulières, des motifs misérables et honteux avaient fait dénoncer dans leurs pays et que le tribunal de Paris s'était empressé d'envoyer à la guillotine, après

des procès dérisoires, et souvent sans forme de procès. Ces condamnations et les informations qui les précèdent jettent parfois un triste jour sur les mœurs de l'époque ; il en est d'autres, comme celle du curé Courtat et des religieuses de la rue Cassette, où la foi chrétienne, dit M. Wallon, se manifeste avec une simplicité et une force dignes de l'âge des confesseurs et des martyrs.

Parmi ces noms généralement peu connus s'en rencontre un qui l'est trop : celui de la du Barry dont M. Wallon rectifie d'abord l'état civil (elle était enfant bâtard et non légitime et s'appelait Jeanne Béqus et non Jeanne de Vaubernier) et dont il raconte avec de curieux détails le procès et la mort qui fut aussi lâche qu'ignoble avait été sa vie.

Le récit de ces exécutions de plus en plus nombreuses et qui se font à la fin par charretées, où de pauvres paysans se trouvent mêlés à des fonctionnaires publics et à des gens de condition, conduit l'historien au commencement de 1794, où le tribunal va se signaler par un redoublement de violence en frappant des têtes plus hautes. « Avec le mois de germinal, vont recommencer les grands procès politiques, dit M. Wallon : c'est la crise finale de la Terreur, et ce qui doit lui imprimer son caractère froidement niveleur, systématiquement sanguinaire, la marque de Robespierre, fauchant tout et couvrant tout d'un immense linceul rouge, jusqu'au 9 thermidor. »

Cette révolution dans la révolution fera le sujet du dernier et prochain volume de l'ouvrage.

II

En attendant qu'elle s'occupe de la Commune dont nous avons eu, il a dix ans, un premier essai à Paris, et dont une répétition nous menace, l'histoire poursuit le cours de ses investigations sur les Communes du moyen âge, institutions encore imparfaitement connues, malgré les nombreux travaux dont elles ont été l'objet, parce que la diversité en était très grande. Celles du Midi, en effet, ne ressemblaient pas à celles du Nord, et celles-ci différaient entre elles de province à province et assez souvent d'une ville à l'autre, tout en ayant des caractères généraux communs.

Les plus fortement constituées et, à ce titre, les plus utiles à étudier, selon nous, sont celles des pays d'Artois, de Flandre et de Picardie.

M. le baron de Calonne a fait récemment, sur les Communes de cette dernière province, un travail très neuf, plein, non seulement de renseignements curieux sur les usages, les mœurs, la vie publique et privée des cités du Nord, mais d'enseignements administratifs et économiques dont, tout avancés qu'ils sont ou se prétendent être, nos

temps pourraient, croyons-nous, prendre avantageusement exemple [1].

Jusqu'ici, c'est dans leur origine, dans leur formation, dans leurs luttes pour l'établissement de leurs privilèges et de leurs libertés, que les Communes ont été principalement étudiées. M. de Calonne nous montre celles du Nord dans la plénitude de leur vie, mais à leur moment le plus difficile. Le quinzième siècle, où il les prend, est celui où elles souffrirent le plus, où leur existence fut mise à plus rude épreuve. C'est l'époque de la guerre de Cent ans, le temps des grands désastres nationaux, de la lutte acharnée des factions intérieures et des invasions étrangères, douloureuse époque où l'autorité n'était nulle part et où l'anarchie régnait partout. Or, non seulement le régime communal se maintint alors, mais il répondit à tous les besoins du moment; on peut dire, sans exagération, qu'il sauva le pays. La vie de l'État fut atteinte au cœur, mais elle subsista intacte dans les membres : preuve manifeste que les éléments en étaient bons. Les populations, profondément religieuses et formées par l'Église aux sentiments du devoir, avaient le respect des institutions qu'elles s'étaient faites et des autorités qu'elles s'étaient librement données.

La nature et l'esprit de ces institutions, les attributions et les caractères de ces autorités, le fonctionnement de ces divers rouages, voilà ce que M. de Calonne s'est proposé de nous faire connaître. Il nous donne d'abord un tableau de l'organisation municipale dans les Communes picardes, des principes sur lesquels elle reposait, des magistratures dont l'ensemble composait le gouvernement, des attributions qui leur étaient assignées et des charges qui leur incombaient. L'élection était la base de tout l'édifice, et, dans le principe, tous les habitants y prenaient part, d'une façon directe et personnelle; mais les abus inhérents au suffrage universel se firent sentir de bonne heure et amenèrent bientôt la restriction du droit de vote en faveur des citoyens réputés les plus instruits et les plus indépendants : première leçon dont nous pourrions faire notre profit.

Mais où l'ouvrage de M. de Calonne devient plus intéressant encore, c'est quand l'auteur aborde le terrain administratif, quand il touche à l'alimentation, à la défense, à la police, aux finances de la cité. Nos connaissances, relativement à ce côté de la vie des Communes du moyen âge, sont généralement assez bornées; les documents, ou manquent ou n'ont pas été, jusqu'ici, très explorés. L'auteur de *la Vie municipale au quinzième siècle* a dû mettre la main sur une mine abondante à cet égard, car il nous fait entrer fort avant dans les détails compliqués de ces petits gouvernements, où il fallait agir avec

[1] *La Vie municipale au quinzième siècle dans le nord de la France,* par le baron A. de Calonne, président de la société des antiquaires de Picardie. 1 vol. in-8°, librairie académique de Didier.

vigueur et ménagement, concilier avec les exigences de l'ordre et la satisfaction de besoins impérieux, des libertés extrêmement susceptibles, assurer les ressources de l'existence matérielle, et veiller aussi à ce que réclamait la vie morale, alors plus développée qu'on ne croit; en un mot pourvoir à l'alimentation, à la défense et à l'amusement d'une population d'égaux, de qui l'on tenait uniquement l'autorité que l'on possédait. Il y a là parfois à blâmer souvent, à admirer, voire même à imiter. Car enfin ces petits États surent faire vivre ensemble deux choses que nous ne parvenons pas, nous autres, à accorder, et qui sont pourtant la condition de la vie sociale : l'ordre et la liberté. C'est ce qui ressort incontestablement du livre de M. de Calonne, et ce qu'y a particulièrement remarqué M. le comte de Chambord, dans une lettre encore inédite, où il remercie l'auteur de l'envoi de cette curieuse étude historique et le loue de l'esprit qui y règne.

III

Il y a un art qui est aujourd'hui l'objet de toutes les préférences, qui va se propageant partout, que chacun se flatte de goûter et de comprendre, dont la pratique est le complément obligatoire de l'éducation des femmes, une marque de distinction chez les hommes et pour l'enseignement duquel on fatigue mainte pauvre créature qui n'y a souvent nulle aptitude : cet art c'est la musique.

Qui oserait, après cela, en parler autrement que pour le préconiser? Aussi nous demandons-nous quel accueil va recevoir le livre que M. de Laprade a osé publier sous ce titre : *Contre la musique* [1]. Le moins qu'on puisse y voir est une boutade humoristique, un paradoxe de journaliste, une quinte de poète agacé par le piano d'une voisine ou fatigué d'un concert bourgeois. Il n'en est rien pourtant. L'ouvrage n'a ni violence, ni exagération, ni sarcasme, ni aigreur; au lieu d'une attaque contre la musique, c'est une plainte sur la décadence dont, à ses yeux, elle est déjà frappée et où notre culte aveugle la pousse. « Le titre de ce petit livre, dit M. de Laprade lui-même, est un titre menteur; l'auteur n'a jamais eu l'intention de parler contre la musique. Mais il est contraint à subir, pour les besoins de cette étude, le nom que lui donnent ses contradicteurs; on l'a représenté comme un irréconciliable, comme un farouche ennemi d'un art qu'il adore presque à l'égal du sien. S'il écrivait aujourd'hui ce qu'il pense de quelques excès de la muse contemporaine, tel de ses lecteurs verrait en lui, peut-être, un implacable ennemi de la poésie. » Eh bien, M. de Laprade n'est pas plus hostile à l'art musical qu'à celui qu'il cultive avec

[1] 1 vol. in-12, Librairie Didier.

tant de gloire ; seulement il voit, dans l'un les mêmes « excès » que dans l'autre — sinon des excès plus grands — et il les signale avec d'autant plus de vivacité qu'ils sont partout moins sentis. Oui, la musique se perd, chez nous, du développement même qu'elle y prend, et de tout ce qu'on fait de propre, croit-on, à en assurer les progrès. Nous la comprenons mal, nous ne lui assignons pas son vrai rôle dans la vie individuelle et sociale, nous la dégradons en la réduisant à être un assaisonnement à des plaisirs tout sensuels, nous lui demandons souvent ce qu'elle ne peut donner et lui imposons, imaginant l'aider, des auxiliaires dont le concours lui est funeste.

Pour justifier ses reproches et motiver ses alarmes, M. de Laprade a dû commencer par établir les vraies notions de l'art de la musique, montrer ce qui en est l'essence, ce qu'elle a d'harmonies avec les autres arts, et ce en quoi elle en est indépendante. Il y a là des pages d'une esthétique délicate qui entre dans les profondeurs de l'ordre moral et religieux et ouvre, sur la nature de l'art musical, des vues qui échappent trop souvent à ses plus fervents adeptes. Non moins remarquables sont d'autres pages sur les vicissitudes de la musique dans l'histoire et sur la part qu'elle y a eue. C'est la considération de l'action qu'elle exerce essentiellement et de ses effets délétères et dissolvants quand elle prédomine, dans une société, sur les autres arts, qui inspire les alarmes de M. de Laprade et déjà même ses regrets. Selon lui, en effet, nous n'en sommes plus à craindre pour l'avenir les conséquences déplorables de la préférence de plus en plus exclusive accordée chez nous, depuis tout à l'heure un demi-siècle, aux jouissances de la musique. « Les faits, dit M. de Laprade, surabondent pour établir la domination qu'elle exerce aujourd'hui. Lequel des autres arts feraient surgir au premier appel, des armées d'exécutants, comme ces myriades d'orphéonistes sortis par bandes des derniers villages pour ces concours solennels, les fêtes les plus libres, les plus franchement populaires que nous ayons vues ? Toutes les dissidences, toutes les opinions s'y effacent, dit-on, sous l'influence de l'harmonie ; car il est dans la nature de la musique de voiler la conscience morale, d'éteindre ou de faire oublier les idées et de forcer la raison au silence le plus absolu... C'est ainsi que la musique rapproche les âmes. Elle rend aux salons les mêmes services qu'aux places publiques : elle écarte les médisances, les discussions passionnées, les fausses nouvelles, en supprimant la conversation. Un piano tient lieu d'esprit à ses habitués ; sa présence, quelque part, évite au gouvernement bien des frais de surveillance : La musique n'est pas frondeuse. Si j'étais chargé de rétablir dans un pays le principe d'autorité, j'y propagerais de toutes mes forces la musique de chambre ; j'y multiplierais les cafés-concerts, les théâtres lyriques et les sociétés chorales. »

Ces lignes spirituelles sont l'expression ironique des principaux griefs du poète contre la musique. Il est certain, en effet, que cet art, comme les autres et plus qu'eux tous, sitôt qu'il cesse de s'associer aux grands enthousiasmes et n'est cultivé que pour lui-même, dégrade les âmes au lieu de les ennoblir, ainsi que sa nature est de le faire. Il développe alors la sensation, au lieu de l'idée. « Sous le règne de la musique, continue M. de Laprade, les autres arts s'effacent plus ou moins, selon la part qu'ils font à la pensée. La peinture supporte facilement le voisinage de l'art dominateur; elle décore le long des boulevards les temples de l'harmonie comme elle décorait les églises du Dieu fait homme. Quand la poésie a fourni aux compositeurs des situations et quelques rimes que personne ne discerne, elle doit s'effacer devant ces plaisirs de l'oreille qui coûtent si peu d'efforts à l'intelligence. La littérature dramatique elle-même, celle qui lutte avec le plus de succès contre l'invasion musicale, a vu sa place singulièrement réduite, depuis un demi-siècle. Autrefois le principal théâtre de nos grandes villes de province était consacré à la tragédie, à la comédie, au répertoire classique. L'opéra est d'abord entré en partage avec les pièces littéraires : il règne exclusivement aujourd'hui sur nos principales scènes; la comédie et la tragédie, dans leurs rares apparitions en province, sont reléguées sur le théâtre des vaudevilles et des mélodrames. — Ce sont là de bien petits faits, mais qui rassemblés forment de grands symptômes. La musique est l'art de notre temps; il y a unanimité sur ce point entre les penseurs les plus divergents. Et M. de Laprade cite à l'appui, entre autres autorités, celle de M. Taine; mais, à la différence de ce brillant écrivain qui, pensant que la prépondérance actuelle de la musique vient de l'état souffrant des âmes, s'imagine que leur guérison en sortira, M. de Laprade soutient que, de quelque source que sorte le malaise intellectuel et moral de notre temps, ce n'est pas la musique qui le guérira.

Cette question de la nature de l'art musical, de ses effets naturels et de son influence sur notre temps a amené une controverse brillante, spirituelle entre M. de Laprade et M. le comte de Falloux. Cette joute courtoise dont *le Correspondant* a été le théâtre et que nos lecteurs n'ont pas oubliée, on la retrouvera dans ce volume et on la relira avec intérêt. Elle laissera, croyons-nous, la conviction que M. de Laprade a une juste idée de la musique, qu'il n'en est pas l'ennemi, que ce qu'il déplore ce sont les résultats malheureux qu'ont sur l'intelligence et la volonté l'abus qu'on fait des jouissances, de soi légitimes et saines, qu'elle procure ainsi que des dangers que lui fait courir à elle-même le culte par trop zélé dont elle est l'objet. Au lieu du titre que porte ce volume — l'auteur nous a dit pourquoi — tous ceux qui l'auront lu lui donneront celui-ci : *Pour la musique.*

IV

Il y a, dans l'histoire des lettres, des noms qui ont le privilège de toujours exciter l'intérêt et qui, si nombreuses que soient les études dont ils ont été l'objet, en provoquent toujours de nouvelles. Tel est celui de Dante. Que n'a-t-on pas publié sur sa vie et ses œuvres de recherches, de dissertations, de commentaires, d'exégèses esthétiques, philosophiques, politiques et autres ! C'était une source épuisée, semblait-il. Loin de là : un écrivain de talent vient d'y puiser encore tout un volume plein de vues neuves présentées sous une forme gracieuse et piquante.

Ce volume a pour titre : *Causeries florentines*[1], et il est florentin à la fois par son cadre comme par son sujet. C'est une suite de conversations entre gens de condition et d'Église, à la campagne, chez une grande dame italienne, à la façon du *Décaméron* de Boccace. Seulement la société se livre à des entretiens plus moraux.

Le premier de ces entretiens roule sur le rapprochement qu'on a établi maintes fois entre Michel-Ange et Dante, rapprochement sans fondement réel, dit M. Klaczko, et qui accuse, chez la plupart des critiques, une étude plus troublée d'admiration que réellement approfondie des deux maîtres. Michel-Ange est un génie isolé dans sa farouche grandeur, qui n'a rien emprunté du travail des générations passées, et a peu fourni aux générations venues après lui; qui, en toutes choses, a tenu à s'affranchir de la tradition et à s'éloigner des données reçues; qui semblerait avoir voulu construire tout un univers du fond de son *moi*, abstraction faite de ce qui l'entourait et de l'ordre des développements qui l'avaient précédé; qui enfin, dans les choses religieuses, s'inspira de l'Ancien Testament de préférence au Nouveau. « Dante, au contraire, a fait des croyances et des conceptions du moyen âge le fondement même de son œuvre immortelle; il continue, il développe, il épure les créations des époques antérieures. Il a pris au moyen âge ses sujets, ses types, ses emblèmes; il a épousé ses légendes religieuses, ses fictions populaires; son poème est l'épopée par excellence de cette époque, dont il reproduit les sentiments, les idées et jusqu'aux doctrines scolastiques. Ce n'est pas seulement dans ses détails et ses épisodes, c'est dans tout son ensemble que ce merveilleux édifice est construit de matériaux préparés par une longue suite de siècles, de pierres tirées des rudes et primitifs monuments de la pensée catholique ou nationale — pierres brutes et informes, mais qu'une main d'artiste magique a su façonner, polir et coordonner ensuite d'après un plan admirable. »

[1] *Causeries florentines*, par M. Julian Klaczko, 1 vol. in-12, E. Plon et Cie, éditeurs.

Ce fait de la concentration, de la synthèse vivifiée de toute la poésie des siècles chrétiens dans la *Divine Comédie* avait déjà été signalé, chez nous et à l'étranger; mais, par la discussion du parallèle entre Michel-Ange et Dante, M. Klaczko en a fait éclater l'évidence.

Comment a-t-on pu, après un témoignage si magnifique de son intime attrait pour l'Église, accuser Dante d'hérésie et en faire un précurseur de Luther? Si étrange que cela paraisse, cela est; Dante a été revendiqué non seulement par les protestants, mais, de nos jours, les socialistes ont voulu faire de lui un ancêtre. Il aurait été, à en croire quelques-uns de ses commentateurs, le chef principal d'une vaste confrérie maçonnique qui au treizième et au quatorzième siècle, travaillait sourdement à la ruine du catholicisme. Or, dit M. Klaczko, « aucune de ces étranges suppositions n'a pu résister à un examen tant soit peu sérieux, et, à l'heure qu'il est, la parfaite orthodoxie du « poème sacré » ne fait plus question pour tout critique éclairé ». Ce qui a pu, jusqu'à un certain point, autoriser ces imputations, c'est le langage sévère qu'il emploie à l'égard de quelques papes et l'amertume de ses diatribes contre les désordres qu'il voyait dans l'Église. Mais, observe fort justement l'auteur des *Causeries florentines*, « au moyen âge, la parole était d'autant plus libre, que les cœurs étaient inébranlablement soumis. » Il y avait, chez Dante, une horreur du mal dont il n'était pas maître; il ne pouvait s'empêcher de le flétrir partout où il l'apercevait. N'a-t-il pas mis en enfer Frédéric II, le chef et le représentant le plus illustre de son propre parti? Cependant, objecte-t-on, si Dante est catholique orthodoxe dans son poème, sa foi n'a-t-elle pas, antérieurement à cette œuvre de sa maturité, subi des défaillances? Ce sont les Allemands qui s'ingénient à découvrir en lui l'hérétique et s'arment, à cette fin, de quelques passages torturés de ses premiers ouvrages. M. Klaczko aurait pu répondre que le fait importe assez peu, lors même qu'il serait vrai, puisque dans la force de l'âge il fut catholique et le resta jusqu'à son dernier jour. Mais l'auteur ne s'arrête pas à cette fin de non-recevoir; il daigne descendre à une réfutation en forme de cette laborieuse instance.

Un autre côté des doctrines de Dante, étranger à l'orthodoxie, celui-ci, mais qui n'est pas sans rapport avec les idées de notre temps, c'est son système politique, sa théorie de la double monarchie du pape et de l'Empereur. Dante vivait à une époque de transition, comme on dit qu'est la nôtre, et il voyait à regret s'écrouler l'édifice social qu'avait élevé l'Église. « On ne saurait nier, dit M. Klaczko, que le moyen âge ait eu devant lui un idéal grandiose : l'unité de la famille chrétienne sous le gouvernement du pape dans l'ordre moral et de l'Empereur dans l'ordre temporel. Le système, il est vrai, n'a jamais été complètement réalisé; il n'en a pas moins produit des résultats admirables; il a associé

toutes les nations catholiques dans l'œuvre enthousiaste des croisades ; il leur a donné une homogénéité de développement, une communauté d'intérêts et de sentiments dans leur activité religieuse, politique, scientifique et jusque dans les produits de leur imagination ; il a imprimé le cachet d'une civilisation uniforme, cosmopolite à des peuples divers, issus de diverses barbaries. » Mais ce que le moyen âge avait là d'admirable, la renaissance, qui — ne l'oublions pas — s'annonce dès le treizième siècle, commençait dès lors à le détruire. Dante s'en affligeait et cherchait à arrêter cette ruine. Il est curieux d'étudier ses vues sur le cosmopolitisme entendu au point de vue du catholicisme, aujourd'hui que la même doctrine est prêchée par les apôtres du radicalisme et à son profit; M. Klaczko n'y consacre que quelques pages, mais elles sont excellentes.

Ce ne sont pas là les seuls côtés par lesquels l'auteur des *Causeries florentines* a touché à la vie et aux écrits de Dante, mais ce sont les plus importants, ceux qui recommandent surtout, pour nous, ces entretiens un peu longs parfois et un peu apprêtés, mais spirituels et de bon ton, qui distraient l'esprit des noires préoccupations de notre époque, comme le faisaient, mais avec des moyens moins avouables, ces autres conversations florentines dont nous avons parlé, et dont M. Klaczko s'est évidemment souvenu en traçant le plan des siennes.

P. Douhaire.

M. E. de Pressensé nous adresse, au sujet des dernières observations de M. l'abbé Martin, une réclamation que nous accueillons avec empressement.

M. de Pressensé se défend d'avoir accusé les catholiques de lâcheté pour avoir demandé la paix en 1871, car, dit-il, « je l'ai demandée également, la considérant comme imposée par la nécessité ».

M. de Pressensé se défend ensuite « d'avoir attaqué la mémoire des Montalembert, Gratry, Darboy et Lacordaire », en ajoutant : « Je déclare avoir pour ces grandes mémoires le respect le plus profond et le plus sympathique, et n'avoir jamais manqué de leur rendre l'hommage qui leur était dû. »

Nous sommes très heureux d'enregistrer ces déclarations, qui mettent fin à toute polémique.

MÉLANGES

LES OFFICIALITÉS AU MOYEN AGE

Par Paul Fournier, professeur agrégé à la faculté de droit de Grenoble[1].

On peut dire beaucoup de mal de notre temps, mais on ne saurait contester qu'au milieu de beaucoup de défauts il a un mérite réel. Le goût de l'érudition sérieuse se développe de jour en jour, et la connaissance exacte du passé se substitue graduellement, chez les esprits éclairés, à beaucoup de théories arbitraires et de vaines déclamations, jadis à la mode. Parmi les travaux qui satisfont et qui excitent cette légitime curiosité, le livre de M. Paul Fournier sur les officialités au moyen âge mérite d'être cité avec éloge. C'est une monographie; c'est l'étude, non pas de la procédure ecclésiastique en général, mais d'une des branches seulement de cette procédure, celle qui concerne les auxiliaires de l'évêque institués au douzième siècle, et qui portent le nom d'officiaux. Appuyée sur un grand nombre de faits puisés à des sources sûres, cette monographie n'a pas le caractère étroit et purement technique qui rend souvent les travaux de ce genre inaccessibles à la masse du public. M. Fournier a su joindre, à l'étude détaillée des faits, une mesure suffisante de vues générales sur l'histoire du moyen âge et rendre ainsi son livre intéressant et utile pour toute espèce de lecteurs. Dans une introduction, courte, mais remarquablement claire et substantielle, M. Fournier explique l'organisation des diocèses au moyen âge. Ceux qui ne sont pas versés dans les études spéciales relatives à cette époque, y trouveront des faits tout à fait inattendus et surprenants : l'indépendance presque complète des archidiacres inamovibles par rapport à l'évêque; la situation de la plupart des chapitres des cathédrales qui, ayant obtenu l'exemption de la juridiction épiscopale et ne relevant que de Rome quant à leur organisation intérieure, avaient cependant une part nécessaire dans le pouvoir législatif du diocèse : de sorte que l'évêque, qui ne pouvait pas les visiter ni toucher à leurs privilèges, était obligé, dans un grand nombre de cas,

[1] Plon et Cᵉ, libraires-éditeurs, 1880.

de les consulter et de suivre leur avis; l'obligation, par conséquent, pour les évêques, de lutter continuellement pour défendre leur juridiction restreinte et même quelquefois presque annulée par des coutumes locales et des usurpations; en un mot, le morcellement de l'autorité, forme habituelle des temps féodaux, introduit jusque dans le gouvernement ecclésiastique. On comprend alors combien ces prétendus beaux temps de la vie de l'Église et du droit canonique étaient loin de l'idéal; on s'explique la nécessité de la réforme du concile de Trente, et ces plaintes des prélats à qui on voulait imposer la résidence et qui répondaient : « A quoi bon résider, puisque nous sommes impuissants? »

C'est à ces luttes de l'épiscopat pour la défense de ses droits que M. Fournier attribue l'institution des officiaux, vicaires révocables et absolument dépendants du chef de la hiérarchie diocésaine. Il en donne cependant une autre raison, à savoir : le développement de l'étude du droit romain. Il nous fait assister à cette renaissance des études juridiques profanes, qui provoque les réclamations d'une école mystique dans laquelle on regrette de rencontrer le nom vénéré de saint Bernard. « La loi du Seigneur est immaculée, s'écrie ce docteur, mais les lois de Justinien sont des sophismes et des arguties qui renversent le jugement. » Pierre de Blois répète ces mêmes paroles et les commente. « Le loi du Seigneur est immaculée et convertit les âmes; la loi de Justinien perd beaucoup d'âmes et les jette dans l'enfer. Voyez quel abîme insondable que ces doléances, quelle forêt ténébreuse, quel océan impossible à traverser; toute une vie ne suffit pas à les explorer. » Toutes ces Pandectes, reprend notre auteur, n'empêchèrent pas les clercs de se livrer avec ardeur à l'étude du droit romain, qui devait de plus en plus pénétrer dans la théorie et la pratique des canonistes.

Après avoir exposé l'origine des officiaux, M. Fournier traite de leur compétence. Ici il rencontre les questions si souvent agitées des conflits entre les tribunaux civils et les tribunaux ecclésiastiques. Mais notre auteur est toujours conforme à sa méthode; on ne trouve pas chez lui ce tableau déclamatoire et exagéré de la lutte entre l'indépendance civile et la théocratie, qui remplit tant de livres modernes. A ce tableau, qui souvent est un peu fantastique, M. Fournier substitue une peinture réelle de l'état complexe de la société au moyen âge. Il nous montre l'Église investie d'une juridiction très étendue, mais la possédant, en grande partie, en vertu de coutumes qui n'étaient que la manifestation des besoins véritables de la société; il nous montre la confiance générale des populations, fondée sur le caractère plus équitable de la justice ecclésiastique, tendant constamment à étendre les limites de son action, bien loin de la considérer comme oppressive. Notre auteur ne se tait pas, il est vrai, sur les abus véritables qui ont été la cause partielle des conflits de cette époque, et en particulier sur

la facilité trop grande avec laquelle les évêques étendaient souvent, au delà des limites posées par les canons et d'une manière dangereuse pour l'ordre public, les privilèges de la cléricature. Mais il nous montre ces conflits eux-mêmes naissant, bien moins du choc des principes que des oppositions des intérêts locaux et des influences personnelles, et surgissant bien plus souvent entre les prélats et les barons qu'entre les rois et les papes. Il nous décrit ces conflits eux-mêmes d'une manière très intéressante, en faisant parler les anciens textes et les vieilles chartes. Nous apprenons par lui que saint Louis a lutté pendant tout son règne contre une sorte de mouvement anticlérical qui régnait chez ses barons et ses légistes, tandis que les papes, en nombreuses circonstances, ont dû modérer les excès de zèle d'une portion du clergé français, soutenu lui-même par l'opinion d'une notable partie de la nation, en faveur des privilèges et des droits conférés par la coutume aux tribunaux ecclésiastiques.

M. Fournier termine cette partie de son ouvrage par cette phrase, qui résume très clairement l'état des rapports des deux puissances au temps de saint Louis :

« Il est évident que lorsque le pape et le roi voulurent traiter directement, ils arrivèrent à un accord, malgré l'ardeur de la lutte et la mauvaise volonté des prélats et des barons. Il est certain que la préoccupation de saint Louis, surtout après son retour de la croisade, fut de chercher cet accord et qu'il réussit à l'obtenir sur plusieurs points : on peut dire de lui qu'il a inauguré la politique des concordats. »

En lisant cette partie de l'ouvrage que nous analysons, on est frappé d'assez grandes analogies avec l'époque actuelle ; le langage de ceux qui représentaient alors le pouvoir civil et la société laïque, celui de certains champions des droits de l'Église et du Saint-Siège, ressemble à ce qui se dit et s'imprime de nos jours. Néanmoins, en y regardant de plus près, on saisit une bien grande différence. Il s'agissait alors d'intérêts sérieux et de l'exercice réel d'une autorité pratique ; les empiètements de la part de certains membres du clergé étaient réels et furent souvent blâmés et réprimés par leurs supérieurs. De nos jours, les plaintes formulées au nom de l'indépendance du pouvoir civil, et il faut le dire aussi, les systèmes de certains soi-disant défenseurs de l'Église qui voudraient restaurer le moyen âge sans le connaître, n'ont qu'une valeur purement théorique. Alors il s'agissait de part et d'autre de faits et de réalités : de nos jours il n'y a de réel et de pratique que les empiètements du pouvoir civil et l'oppression de l'Église ; les réclamations contre le pouvoir ecclésiastique ne peuvent provenir que de craintes chimériques et ne portent que sur des idées, ou pour mieux dire encore, que sur des mots.

Nous ne poursuivrons pas l'analyse du livre de M. Fournier. Préoc-

cupé de son but spécial, il n'a donné que de trop courts développements à cette partie plus générale et plus littéraire de son ouvrage. Le peu qu'il nous a donné nous montre qu'il aurait pu traiter avec succès d'une manière plus large, les grandes questions agitées au moyen âge. Mais il a voulu avant tout faire un livre de science, et l'exactitude historique et juridique a été son principal objet. Cette tendance donne à l'ensemble du livre, en dehors des parties que j'ai analysées plus haut, un aspect parfois un peu sec et technique. Le style se ressent aussi de cette disposition, il est toujours parfaitement correct et très clair; il manque quelquefois de couleur et d'ampleur. Seulement il ne faut pas oublier que ce qui est un défaut aux yeux du public vulgaire est souvent un mérite aux yeux des hommes spéciaux. Nous savons que des juges compétents, soit en érudition historique, soit en science juridique, se sont prononcés d'une manière très favorable en faveur de cet ouvrage, et nous croyons qu'il sera un manuel nécessaire à tous ceux qui voudront étudier le droit ecclésiastique dans son histoire et ses origines.

Historien avant tout, M. Fournier raconte tous les faits favorables ou défavorables à la cause de l'Église d'une manière impartiale, et se montre très sobre de théories et d'appréciations. Mais on voit qu'il connaît avec exactitude les principes théologiques relatifs à l'organisation de l'Église. La première partie de son introduction, dans laquelle sont exposés les principes généraux relatifs à la juridiction ecclésiastique, est un exposé doctrinal d'une grande clarté et d'une orthodoxie rigoureuse. Les laïques, généralement peu instruits de ces questions, y trouveront des renseignements très sûrs, et les catéchistes et ceux qui sont chargés d'enseigner la doctrine catholique pourront le consulter avec fruit. Nous ne pouvons donc qu'engager le jeune professeur de la faculté de Grenoble à persévérer dans la voie où il est entré; nous sommes convaincu qu'il rendra ainsi de véritables services à l'histoire et à la science du droit.

Abbé de Broglie.

QUINZAINE POLITIQUE

24 janvier 1881.

Le suffrage universel a, en vérité, bien des énigmes : s'il est difficile de prévoir ses volontés, il ne l'est pas moins de les discerner et de les reconnaître; si on ignore le plus souvent à qui ses votes seront donnés, on ne sait pas toujours la raison ou la qualité du choix qu'il a fait, ce qu'ont signifié ses bulletins, ce que sont et valent ses élus. Combien de fois, depuis dix ans, la statistique des journaux qui s'évertuent à établir, par des additions fantastiques, le compte exact d'une élection aussi multiple et confuse que celle de nos conseils généraux ou de nos conseils municipaux, a-t-elle été certaine? Et l'historien peut-il se fier dûment aux énumérations si dissemblables dont leur arithmétique dispute, chaque matin, au gré de leur politique? Rien de plus téméraire que la prétention de ceux qui veulent, au lendemain de ces élections, préciser mathématiquement par des chiffres les gains et les pertes de chaque parti, sa fortune nouvelle. Fussent-ils de bonne foi, mille erreurs involontaires trompent leurs calculs. D'abord, il y a, dans ces élections, un nombre infini de candidats qui, par un sentiment juste du devoir municipal ou par une prudence habile, n'ont levé le drapeau d'aucun parti; il y en a plus encore, qui, neutres par égoïsme ou par scepticisme, ne se rangent d'eux-mêmes ni à droite ni à gauche; les uns n'ont pas voulu se classer; les autres composent une multitude inconsistante comme celle de ces ombres que le poète antique voyait à l'entrée de l'Enfer, et vouloir la diviser par catégories serait une œuvre aussi vaine que pénible. Il faut une hardiesse bien osée pour opérer parmi ceux-là le dénombrement des républicains et des monarchistes, des conservateurs et des radicaux, etc... De même, dans les campagnes, peu de candidatures qui visent à représenter spécialement au conseil municipal un parti politique, le gouvernement d'hier ou de demain; presque partout, l'intérêt individuel ou com-

munal y préside seul à l'élection ; deux personnages, Pierre et Jacques, ambitionnent l'honneur de régner sur le village, l'avantage d'en régir l'administration et d'en régler les dépenses ; Pierre a sa coterie, Jacques la sienne ; lequel sera le consul du village, c'est l'unique question du scrutin, et le votant qui jette dans l'urne la liste de Pierre ou de Jacques, s'inquiète peu de décider par son vote si on aura un roi ou un empereur à Paris plutôt qu'un président de république ou le dictateur d'un État sans titre et sans forme. Voilà pourquoi il n'est point possible de dire avec une sûreté absolue quel est, dans nos communes rurales ou même dans une grande quantité de bourgs et de villes, le parti politique auquel les élections municipales du 9 et du 16 janvier ont été le plus favorables. On ne possède, pour le détail, que des renseignements incomplets ; on n'a de la totalité qu'une connaissance approximative; on compulse, d'un côté, les dépêches que M. Constans épure et trie avec un soin si scrupuleux ; on recueille, de l'autre, les lettres de la province, les notes de ses journalistes; et, comme tout cela ne fournit qu'une évaluation vague, une idée générale, il n'est pas étonnant que nos gazettes de Paris en soient encore à se contester l'une à l'autre le droit de désigner, ici ou là, le parti victorieux et de supputer, dans nos trente-six mille communes, la quantité réelle de ses bénéfices électoraux.

C'est seulement à Paris et dans les grandes villes qu'on a pu apprécier avec un peu de certitude la valeur politique de ces élections municipales. Selon leur habitude, les partis qui agitent au sein de ces orgueilleuses cités leur démocratie inquiète et insatiable, font du mandat municipal une sorte de mandat politique : on dirait toujours qu'ils veulent créer un Parlement qui essaiera dans la commune le gouvernement social qu'ils rêvent de constituer dans l'État. Et puis, quelles que soient les couleurs nuageuses des opinions, quels que soient les faux-fuyants des candidatures, les artifices du parti, les masques changeants dont se couvrent les hommes, tout se voit, se touche, se découvre, à Paris et dans les grandes villes : il y a là, dans le public, une lumière ardente et mobile, qui éclaire tout ; il y circule une curiosité libre, audacieuse, brutale, qui n'épargne rien ni personne ; trente ou quarante journaux sont là, qui, épiant, interrogeant, dénonçant, querellant, forcent le candidat et l'électeur à se connaître l'un l'autre. A peine compterait-on dans le nouveau conseil municipal de Paris cinq ou six personnages indécis qui ne sont pas plus d'un groupe que d'un autre ; encore sait-on parfaitement que, si, selon le souffle du jour, ils se rangeront tour à tour dans la catégorie des Hovelacque et des Sigismond Lacroix ou dans celle des Loiseau et des Lamouroux, du moins sont-ils, avec une vertu farouche, on ne peut plus républicains : ce sont ces radicaux qui,

demi « opportunistes » et demi « intransigeants », mêlent dans leur docilité variable l'amour de M. Gambetta et la crainte de M. Clémenceau. Tout le reste du conseil municipal se divise nettement ; on y distingue sans peine les partis. Les conservateurs, il est vrai, n'ont pas voulu manquer à leur tradition, à cette notion d'ordre qui ne permet pas que le conseiller municipal, s'érigeant en représentant politique, fasse le sénateur, le député. Ils ont eu la sagesse de n'afficher aucun programme politique; ils n'ont prononcé les noms ni de la république ni de la monarchie ; ils n'ont revendiqué que le droit de gouverner autrement, avec plus d'économie, de tolérance et d'équité, cette république parisienne si riche et si fastueuse, si pauvre et si profondément travaillée par l'envie et la convoitise ; ils se sont unis sans regarder dans le passé leurs origines politiques, ni dans l'avenir leurs espérances ; ils n'ont parlé que des sévices et du détriment qu'avaient soufferts, sous le régime de M. Herold, les libertés de la conscience et de l'enseignement; ils se sont déclarés les candidats de ces libertés seules, et neuf d'entre eux ont été réélus ou élus sous ce noble et modeste patronage. De leur côté, les républicains avaient mis toutes leurs cocardes, et leurs professions de foi ne retentissaient que du mot, de plus en plus banal et charlatanesque, de république. Les radicaux promettaient, avec leur magie ordinaire, les réformes les plus merveilleuses dans tout l'État, dans toute la société; ils n'oubliaient pas, notamment, de jurer l'abolition du Sénat. Les gens de la Commune elle-même déployaient leur drapeau rouge; selon le cri de Trinquet, débarqué la veille à Brest, ils voulaient « tout refaire : » bêtise sinistre. Que de factions et de candidats! Quelles ligues! Quels efforts! Quelles enseignes et quelles devises! C'étaient le « Comité républicain, » le « Comité démocratique, » le « Comité républicain démocratique, » le « Comité républicain radical, » le « Comité républicain démocratique indépendant, » le « Comité républicain démocratique et social, » le « Comité républicain radical socialiste, » le « Comité socialiste révolutionnaire, » le « Comité ouvrier socialiste, » le « Comité ouvrier révolutionnaire, » le « Comité central républicain socialiste, » le « Comité central ouvrier socialiste, » « l'Alliance socialiste républicaine, » le « groupe fraternel et civique ; » c'étaient les candidats qui, dédaignant avec une fierté présomptueuse les titres de recommandation distribués par les comités, s'appelaient tout simplement, l'un, « candidat républicain » ou « candidat républicain radical », l'autre « candidat radical intransigeant », celui-ci « candidat socialiste » ou « candidat socialiste révolutionnaire », celui-là « candidat républicain socialiste révolutionnaire », tel autre « candidat radical socialiste, mais pacifique »; enfin, c'était le candidat

qui se qualifiait hardiment « ex-membre de la Commune », ou, ingénument, « amnistié » ; c'était Piéron, qui, avec une ambition assez naturelle en un temps où les Clément et les Dulac sont solennellement décorés pour leurs services, s'appelait crânement « ancien commissaire de police de la Commune », comme si cette honorable dénomination était devenue un moyen de séduction populaire! Donc, la politique républicaine, avec tous ses étendards et toutes ses affiches, avec tous ses pavois et tous ses tréteaux, était à l'œuvre et se mettait en évidence dans cette élection municipale; et la diversité des sectes jalouses qui se jetaient dans la lutte, le débordement des prétentions menaçantes ou grotesques qui surgissaient et s'étalaient ainsi, attestaient suffisamment ce qu'il y avait de progressif dans les élections municipales de ce Paris qui, selon la légende des républicains, doit donner l'exemple à la province et imprimer le mouvement à la république entière.

Paris a choisi, parmi tant de candidats, 38 radicaux qui se targuent d'être des intransigeants, 33 autres qui se flattent d'être des opportunistes, et 9 conservateurs. L'ancienne majorité domine dans ce conseil municipal; mais elle se partage en deux groupes qui deviennent plus violemment ennemis l'un de l'autre, et la minorité conservatrice pourra plus d'une fois, avec son appoint, assurer à celui-là ou à celui-ci une supériorité momentanée. Certes, s'il fallait juger par ces choix de Paris son sentiment politique, il faudrait reconnaître de nouveau la constance et la vivacité de son républicanisme; oui, Paris est républicain, il forme par lui-même une sorte de république qui se croit divine, et nous ne savons quels miracles la fortune aurait à faire pour convertir en une cité monarchiste ce Paris, si volontiers aristocratique dans sa démocratie, mais toujours démocratique, au fond, par le bouillonnement continuel de sa population, par l'effervescence de ses ambitions et de ses vanités mêmes. Toutefois, si Paris est républicain, par quel mystérieux caprice de sa volonté consent-il à prendre comme nouveaux conseillers des monarchistes comme MM. Édouard Hervé, Denys Cochin, Gamard et Despatys? Sans doute, tous quatre ont été fort actifs et vaillants; ils n'ont reculé devant aucune des difficultés du suffrage universel; et leur exemple est un grand enseignement pour la foule honnête et craintive de ces conservateurs qui attendent tranquillement au coin du feu la faveur de l'électeur. Mais leur élection n'est-elle pas surtout le témoignage du mécontentement que les décrets du 29 mars, les attentats commis par le gouvernement et ses préfets contre tant de libertés sacrées et nécessaires, commencent à soulever dans Paris lui-même? N'est-ce pas une protestation du Paris libéral, du Paris raisonnable et modéré,

contre les actes arbitraires des Ferry et des Hérold, des Constans et des Andrieux? On ne saurait le nier, principalement après le vote qui, entre M. Despatys, conservateur, et M. Martial Bernard, républicain, a opté pour le premier contre le second, pour le magistrat démissionnaire à qui la justice de M. Cazot a répugné contre le conseiller municipal à qui les coups tyranniques et impies de M. Herold ont paru légitimes. Si faible que soit encore la leçon, c'est néanmoins un avertissement. D'autant plus que quatre autres des candidats conservateurs qui ont également invoqué devant la population de Paris les libertés de la conscience et de l'enseignement, MM. Duparc, Dutartre, Haro et Sauton, ont obtenu un nombre de votes plus que respectable. Quant au triomphe dont le parti républicain et M. Gambetta se vantent dans le reste de Paris, c'est, pour l'observateur sagace qui étudie de phase en phase ces transformations de la république et leur loi, c'est un triomphe tout relatif et troublé par plus d'un présage menaçant. Le parti de la Commune a été sévèrement châtié : Trinquet lui-même a été renié par plusieurs centaines de ses premiers électeurs; pas un des chefs de la Commune n'a été élu. Car la Commune s'était trop hâtée d'agiter Paris; elle l'a effrayé. Les amnistiés ont jeté trop de défis à la société; Louise Michel et sa bande ont donné le spectacle d'extravagances trop furieuses et trop bouffonnes : Paris n'a pu supporter ni tant de bravades ni tant de sottises; il n'avait pas encore assez de délire pour prendre au sérieux la folie de la Commune. Mais que le centre gauche en soit réduit à s'abstenir, faute de pouvoir proposer une seule candidature et affronter la moindre lutte; que, parmi les radicaux victorieux, les « intransigeants », ceux qui ont voté ou qui voteront « l'autonomie communale » demandée par M. Sigismond Lacroix, forment la majorité du conseil municipal; que « les opportunistes », tout en relevant un peu dans le ballotage du 16 leurs affaires compromises, ne puissent plus se prévaloir de représenter la population républicaine de Paris; que M. Gambetta cesse, dès lors, de régenter le conseil municipal de Paris et voie en disparaître quelques-uns de ses familiers et de ses plus chers serviteurs : il nous semble que ce sont des signes graves de l'ascendant graduel et fatal du radicalisme qui envahit la république. Si M. Gambetta s'en réjouit sincèrement, quel personnage de comédie! Si son optimisme l'aveugle, s'il refuse de constater cet accroissement du parti radical à Paris et à Lyon, à Marseille, à Toulouse, à Avignon, dans vingt autres villes encore, quelles tragiques destinées le gouvernement de M. Gambetta réserve à la république!...

En province, le même phénomène se vérifie dans les élections

des cités, grandes ou petites, qu'occupe souverainement le parti républicain : les intransigeants remplacent les opportunistes ; on ne cite que peu de villes républicaines qui aient retiré aux radicaux leur pouvoir municipal et qui l'aient rendu à des modérés. Cependant les conservateurs ont disputé aux radicaux plus d'un siège, dans ces mêmes villes où la république est toute-puissante : ici, ils ont introduit dans les conseils municipaux deux ou trois de leurs candidats, qui y seront des témoins vigilants ; là, ils composent une minorité solide qui obligera la majorité à tenir compte de certains droits, à ménager certains intérêts. Dans les communes rurales, les conservateurs ont reconquis beaucoup de municipalités qu'ils avaient perdues, en 1878. Chose digne d'attention! tandis que, cette année encore, les radicaux captaient la confiance du paysan dans maint village où, jusqu'à ce jour, les conservateurs avaient administré la commune, les conservateurs ont vu le suffrage universel les rappeler, au contraire, dans la plupart des campagnes où les radicaux avaient en mains, depuis trois ans, l'autorité municipale. Les doctrines des radicaux, leurs promesses utopiques, leurs déclamations, agissent sur l'esprit crédule de ces populations qui n'ont pas encore fait, dans leur commune, « l'essai loyal » de ce gouvernement vertueux et généreux. Mais, où l'essai a été opéré pleinement, la désillusion a commencé : les violences des radicaux, leurs désordres, leur gaspillage des deniers publics, leurs entreprises ruineuses, leurs empiétements despotiques, leurs discordes, ont irrité, alarmé, fatigué les populations ; elles ont élu des conservateurs, pour réparer le mal. Cette expérience, qui, à la vérité, n'a rien d'extraordinaire et qui ne peut étonner, dans notre histoire, que les ignorants et les oublieux, est instructive : que la république prenne garde, en la négligeant, d'avoir le sort d'une de ces communes rurales! Ces élections municipales n'ont certes pas rétabli la force et le crédit du parti conservateur, dans le pays ; il le sait bien. Mais, s'il n'a pas refait sa fortune, il a ranimé son cœur, il a repris son courage ; il n'a plus voulu rester inerte et muet; il s'est battu comme il a pu, avec les moyens qu'il avait ; il s'est défendu contre ceux qui, depuis dix-huit mois, lui ôtent l'une après l'autre toutes ses libertés, toutes ses garanties ; et, cet effort, il n'a qu'à s'en louer : il a doublé le chiffre de ses votes ; il a regagné des sièges ; il a montré aux électeurs qu'il avait encore des candidatures à poser, des principes à soutenir, des espérances à sauvegarder. C'est un bénéfice moral qui a son prix pour l'avenir. Pourquoi le parti conservateur, qui vient de sentir ainsi l'utilité de l'union et de la discipline, n'inviterait-il pas les comités de protestation et de résistance qui l'ont mis en mouvement par leur initiative, à continuer

leur tâche ? Pourquoi n'organiserait-il pas ses ressources électorales, à la manière même des radicaux qui ont leurs sociétés permanentes, leurs agents, leurs registres d'électeurs et de candidats, leur propagande perpétuelle ? Pourquoi ne veillerait-il pas sur les listes électorales qu'on révise ? Pourquoi ne corrigerait-il pas tous les abus dont il est la dupe, dans le fonctionnement du vote, dans le sectionnement des quartiers et des communes, dans la distribution des bulletins, etc. ? Pourquoi ne songerait-il pas à tout ce qui devrait et pourrait être pratiqué pour réveiller les abstenants et les amener devant l'urne? Ce sont des précautions intelligentes et des soins virils dont il serait assurément récompensé dans les élections prochaines. Un parti énergique et hostile ne saurait s'en passer, dans les conditions actuelles de la France. Le suffrage universel ne se donne qu'aux hardis et aux patients, à ceux qui sont avec lui dans un commerce incessant et qui lui apprennent, par leur agitation même, par leur travail, par leur bruit, à les reconnaître. Les Dieux font le reste...

Cet an 1881 sera un temps d'élections. Après celles des conseils municipaux, on aura celles de la Chambre, puis du Sénat. M. Gambetta s'y prépare avec toute la dextérité audacieuse dont il est capable. Pourquoi est-il allé boire avec les débitants de vin, au banquet du Vauxhall-Tivoli, comme naguère avec les commis-voyageurs, au Grand-Hôtel ou dans un cabaret de Cherbourg ? Ce n'est pas, évidemment, pour l'unique plaisir d'imiter M. Gladstone ou lord Derby honorant de leur éloquence familière la corporation des tanneurs ou des bouchers de Londres. C'est simplement pour se créer, parmi nos débitants de vin et parmi nos commis-voyageurs, une troupe, l'une ambulante, l'autre sédentaire, d'admirateurs et d'amis qui propagent ses oracles, qui colportent ses ordres, qui défendent ses gloires, qui gagnent à sa cause et à son parti tout le peuple qu'ils fréquentent et auquel ils inculquent leur politique : M. Gambetta sait la puissance électorale du comptoir. Rien n'est plus grossier, pour les délicats, que la flagornerie de ce souple tribun ou plutôt de ce bas dictateur qui courtise les « mastroquets » du coin, qui encense ces marchands de liqueurs frelatées et falsifiées, qui adule ces vendeurs de piquette et d'absinthe, et qui, dans ses louanges avilies et mensongères, va jusqu'à décorer du nom pompeux de « salon du peuple » la salle enfumée où, le long du zinc, ces industriels enivrent ou empoisonnent l'ouvrier. Est-ce le Président de la Chambre des députés qui leur fait cette plate harangue ? Le Cléon militaire de 1870 était-il doublé d'un Mangin politique, et M. Gambetta a-t-il un si grand besoin de revêtir ce second personnage pour mieux devenir, par la grâce d'un plébiscite électoral, le président de la république?

D'autre part, les faveurs légales qu'il veut bien prodiguer, quoi qu'en puisse penser la police de M. Andrieux, à ces taverniers à qui la république assurait déjà la liberté du cabaret, sont un don cynique ou un engagement trompeur ; et le matérialisme du moyen est honteux : promettre aux débitants de vin que la république leur accordera le droit du « mouillage » et abolira l'obligation infamante des affiches qui publiaient leurs délits et leurs amendes, c'est peu digne de l'homme d'État qui nous annonçait l'ère d'une république athénienne ; ou plutôt c'est vraiment digne de ce personnage comique qui, dans une pièce d'Aristophane, gorge Peuple, non seulement de compliments, mais de boisson et de nourriture, pour le séduire. M. Gambetta est peu scrupuleux : tout lui paraît bon ; les chefs du parti conservateur ne l'imiteront pas, pour plus d'une raison, et nous ne les en jugerons pas coupables. Seulement, à ce calcul et à ce procédé de M. Gambetta, on peut mesurer son dessein et son art. De même, le jour où le Parlement inaugure ses travaux de 1881, M. Léon Say et M. Gambetta font des discours d'ouverture bien différents. M. Léon Say, qui est réélu président et à qui cette dignité suffit, se contente de chapitrer le Sénat, en rappelant aux sénateurs un peu bouillants les obligations disciplinaires de leur règlement ; et, voulant que sa mercuriale soit humouristique autant que paternelle, il sue sang et eau à avoir de l'esprit, il met dans son verbiage une préciosité qui rendrait jaloux de lui un Trissotin parlementaire : c'est assez ridicule et fort inoffensif. M. Gambetta, réélu par une majorité qui vient de diminuer encore, prend, lui, un air de majesté souveraine et lit, dans une attitude superbe, un discours solennel où il passe en revue tous les services de l'État, énumère toutes les œuvres ministérielles ou législatives de l'année, indique au Parlement ses travaux, célèbre la prospérité du pays, le rassure sur l'avenir et le prie d'avoir confiance dans la paix : c'est un discours du Trône ; il ne manque plus que l'Adresse, pour compléter l'illusion. On aurait cru entendre, non pas M. Jules Ferry lisant à la Chambre un message présidentiel de M. Jules Grévy, mais Napoléon III ouvrant la session annuelle du Corps législatif : dans cette fonction usurpée, même sérénité césarienne chez M. Gambetta, même béatitude orgueilleuse. Cette fois, M. Gambetta avait au moins l'ostentation de sa dictature ; outre le pouvoir, c'était l'apparat sans le titre. Ce discours semblait dire, évidemment : « Les autres présidents ne sont rien que mes satellites, mes auxiliaires ; c'est moi qui gouverne tout l'État ; tout ce que vous voyez, tout ce que je décris et glorifie, c'est moi qui l'ai décrété, qui l'ai fait ou qui le ferai ; la république, c'est moi. » Et ce langage emphatique et outrecuidant n'est-il que le cri d'un

amour-propre exalté? Non, c'est aussi et surtout un mot d'ordre électoral; c'est une sorte de manifeste dans lequel M. Gambetta étale, sous les yeux des électeurs, le témoignage de sa puissance universelle et de sa bienfaisante autorité; c'est une apologie qui invite la foule à reconnaître son guide, son maître, son sauveur. M. Gambetta sait que l'homme qui prend cette attitude impose plus aisément au peuple, et voilà pourquoi il a osé prononcer un tel discours. Devant les députés comme devant les débitants de vin, il n'a plus d'autre rôle que celui d'un candidat qui dispose tout, politiquement, moralement, pour ses élections, la sienne et celle de ses favoris.....

Tyrannisée par ce souci personnel de M. Gambetta et obsédée par la préoccupation de son propre sort, cette Chambre ne peut guère finir son obscure et servile existence que par des actes fiévreux et des œuvres hâtives. Il est vraisemblable qu'en dépit de sa préférence secrète et malgré ses sourds apprêts, mais selon l'impérieuse volonté de M. Gambetta, elle votera le rétablissement du scrutin de liste : ce sera son testament. Déjà même on annonce que M. Gambetta aurait choisi pour la date des élections le mois d'avril ou de mai, comme s'il avait besoin de la saison d'été pour vaquer librement à sa mystérieuse politique. En attendant, il faut à la France une autre certitude de sa paix extérieure que les déclarations changeantes de M. Gambetta : la parole d'un homme qui laisse éclater sur ses lèvres écumantes, comme au banquet de Cherbourg, des défis belliqueux et des bravades guerrières, est sujette à caution; le jour où son intérêt électoral lui dicte un discours pacifique, on secoue la tête, on doute, on n'a plus foi en lui. Il nous faut une affirmation positive du gouvernement; il nous faut une assurance formelle du ministère devant le Sénat comme devant la Chambre. Car il ne suffit point qu'on nous prophétise la paix à l'Occident; il faut qu'on nous prouve que la neutralité de la France n'est pas compromise, en Orient, et qu'on nous garantisse que son drapeau n'y sera pas engagé. Nous avons l'espoir que l'interpellation dans laquelle M. Barthélemy Saint-Hilaire sera interrogé, le 3 février, par M. Antonin Proust, qui est l'un des conseillers auliques de M. Gambetta, permettra au gouvernement d'instruire enfin, nettement et pleinement, le pays de ce que veut à Athènes et à Constantinople la diplomatie de la république. La circulaire, qui sera le sujet de cette interpellation, est certainement l'un des plus curieux documents que nos diplomates républicains auront légués à la postérité. M. Barthélemy Saint-Hilaire a eu, hélas ! avec cette circulaire, écrite dans un jour d'effarement, dans un accès de peur et d'indépendance, le plus grand malheur dont puisse être victime un homme qui doit à une

traduction le meilleur de sa gloire : sa prose, traduite de français en anglais, d'anglais en allemand, d'allemand en français, a subi toutes les injures des traducteurs. Mais, sous la forme plusieurs fois remaniée et altérée de sa phraséologie, il reste un fond d'arguments naïfs et de citations pédantesques qui lui appartient légitimement : l'Europe s'en est égayée ; la France elle-même en a ri, avant de se demander s'il n'était pas douloureux pour elle que sa diplomatie tombât ainsi jusqu'au burlesque. Certes, M. Barthélemy Saint-Hilaire a été bien intentionné ; son sentiment est juste, bien que son alarme ait un ton si déclamatoire : il a voulu avertir la Grèce que la France ne la suivrait pas dans l'aventure où elle est près de se ruer ; il a voulu la détourner de la guerre, et, quoi qu'il arrive, sauvegarder la neutralité de la France. Malheureusement sa muse, qui sait le grec d'Aristote, ne sait pas le français de Lyonne ou même de Talleyrand. Quelle langue ! Quelle logique ! Quelle éloquente façon de persuader ! Quelle connaissance du cœur humain ! Quelle science des moyens diplomatiques ! Il faut avouer que les affaires étrangères de la France sont dans un état où notre histoire, même aux époques les plus tristes de nos pires gouvernements, ne les vit jamais : une diplomatie double, celle d'un ministre qui, selon le mot du *Temps*, a « une inexpérience » absolue de sa fonction, et celle d'un potentat qui, lui-même, est sans expérience, comme sans titre et sans responsabilité ; la première officielle et n'ayant qu'une autorité incertaine, la seconde officieuse et pourvue d'un crédit puissant ; en outre, chez le ministre, une facilité de dire et d'agir qui n'a pas le moindre frein, et, chez le potentat, une hardiesse qui, restant occulte, peut tout promettre et tout risquer ; l'un, laissé libre par la Chambre, comme personne ne le fut jamais sous un régime parlementaire, et l'autre, complètement sûr que la Chambre ratifiera toutes ses volontés et renverra le ministère dès qu'il lui plaira. Cet état dangereux et bizarre de nos affaires étrangères va-t-il durer, parmi les difficultés redoutables de cette année? L'interpellation de M. Antonin Proust, quelle qu'en soit la visée particulière, serait une occasion de poser au gouvernement et à M. Gambetta cette question. On le devrait. Mais, dans cette Chambre, qui l'osera ou le pourra? Et comment la destinée de notre pauvre et cher pays échappera-t-elle à une direction si despotique, si variable, si hasardeuse, si propre à ruiner en Europe tous les intérêts de la France et son honneur?

Auguste Boucher.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

LA

NÉGOCIATION DU CONCORDAT

I

OUVERTURES AU CARDINAL DE MARTINIANE. — LA QUESTION DES LÉGATIONS. — ARRIVÉE EN FRANCE DE COBENZL ET DE SPINA.

Le Concordat de 1801, proposé vers le temps de la bataille de Marengo, n'a été signé qu'au mois de juillet de l'année suivante, après douze mois perdus en incertitudes ou employés en débats laborieux. La négociation a été retardée à ses débuts, suspendue ensuite à plusieurs reprises et menacée de rupture. Ces crises, encore mal connues dans leur détail et leurs causes, sont nées, soit des événements du dehors, soit des difficultés propres aux graves sujets que l'on discutait.

Il y a, dans ce contrat célèbre, une suite d'articles qui déterminent des rapports permanents entre l'Église et l'État. Mais ces textes qui, plus que tous les autres, attirent aujourd'hui nos regards et sollicitent notre étude, n'ont pas eu dans les discussions de 1801 l'importance que nous serions tentés de supposer. Depuis 1516, les deux puissances, civile et religieuse, avaient posé le fondement de leurs relations, en se reconnaissant des droits réciproques dans le choix des évêques; elles n'avaient point à disputer entre elles pour sceller encore une fois cette large assise. La plus apparente des nouveautés introduites dans des relations séculaires, et qui était l'engagement pris par le gouvernement français d'assurer la subsistance du clergé, a été regardée comme l'une de ces mesures équitables sur lesquelles on ne pouvait hésiter à s'entendre.

Quelles étaient donc les questions réellement en litige? On ne

saurait les comprendre si l'on ne pénètre dans la nature vraie du Concordat. Cet acte a eu pour objet direct et principal, non de réduire en code les rapports de l'État avec l'Église, mais de porter remède aux maux que la Révolution avait accumulés dans notre établissement religieux. La Révolution avait créé d'abord un schisme, en brisant les liens qui doivent unir le clergé à la Papauté; elle avait ensuite concentré ses efforts dans une persécution qui, sous la Convention, noyait dans le sang les croyances chrétiennes et, pendant la dernière période du Directoire, les proscrivait avec moins de fureur, mais autant d'obstination. A force d'être frappés, les sentiments religieux, déjà très ébranlés par la philosophie du siècle, s'étaient amoindris dans les âmes; et une partie des prêtres, surtout des évêques, confondant, au milieu de ces périls, la cause de la monarchie avec celle de l'Église, avaient mis tout leur espoir dans un retour, même violent, au passé. Le Premier consul voulait aider la religion à rentrer dans les familles, parce qu'il la regardait comme l'appui nécessaire de la morale; il voulait aussi détruire un ferment de discordes civiles, en supprimant le schisme et en désarmant l'esprit d'opposition. Il avait promptement reconnu que ces deux œuvres, l'une de pacification, l'autre de restauration religieuse, étaient inséparables quant aux moyens d'exécution, et qu'il fallait avant tout recomposer un clergé, uni dans une commune soumission aux lois de l'État et de l'Église, qui fût en même temps le soutien de la paix publique, qu'on était décidé à rétablir par la constitution de l'an VIII, et l'apôtre unanime de la foi, qu'on espérait réveiller. De là, la nécessité de négocier avec le Pape, qui seul pouvait obliger des évêques à la démission, déclarer tous les sièges vacants, et laisser ainsi au Premier consul la liberté de nommer un épiscopat qui, n'étant ni schismatique ni hostile aux institutions nouvelles, retînt dans ces mêmes sentiments tout le clergé de la France.

Le renouvellement complet de l'épiscopat est donc le principe originaire de la convention conclue avec le Saint-Siège. C'est aussi l'un des deux points où la discussion s'est montrée la plus serrée, où le dissentiment a paru le plus dangereux pour le succès de la négociation. L'autre question qui, avec la démission générale des évêques, a le plus prolongé et irrité le débat, est celle de la reconnaissance de la religion catholique comme dominante en France. Introduite par la cour de Rome, cette idée a fini par pénétrer dans le Concordat, où le gouvernement français ne lui a cédé qu'une place dissimulée et réduite. Elle a été défendue pied à pied par la Papauté, qui croyait ne pouvoir accorder de concessions à un pays qui ne fît point ouvertement profession de la foi catholique, et appelait concessions non seulement les sacrifices présents réclamés par le

Premier consul, mais même les prérogatives reconnues à notre monarchie depuis plusieurs siècles.

Il était impossible que cette difficile discussion ne subît point le contre-coup des événements, et que l'esprit de concession, qui est la sagesse des négociateurs, ne fût plus large ou plus étroit suivant les circonstances. On verra combien les succès éclatants de la France et, dans un autre ordre de choses, l'attentat de la machine infernale ont provoqué par moments le Premier consul à accroître ses exigences. Mais les événements dont l'influence est particulièrement curieuse à observer sont ceux qui ont eu l'Italie pour théâtre. Là, le gouvernement français se retrouvait en présence du Saint-Siège, avec tous les avantages de la supériorité. Ces deux pouvoirs, qui cherchaient un terrain commun pour y relever les ruines religieuses, n'avaient pas renoué leurs relations politiques. La rupture était ancienne et, bien que suspendue quelques mois par le traité de Tolentino, remontait, à vrai dire, à l'année 1792. Il était même loisible de prétendre que l'autorité du Saint-Siège avait fait place à la république romaine, que la France avait érigée et dont elle n'avait point reconnu le renversement. Une armée française était répandue en Italie et, toujours victorieuse, pénétrait à son gré dans l'État ecclésiastique pour combattre les Autrichiens et les Napolitains qui l'occupaient et leur dicter des lois. Il suffisait d'un ordre pour soumettre à nos troupes Rome et son territoire, ou pour y fomenter une révolution plus redoutable que la conquête. La France ne disposait point seulement de toutes ces ressources de la crainte; elle avait le moyen de séduire : elle était maîtresse des Légations, ces provinces que le Saint-Siège, épuisé et ruiné, regardait comme plus nécessaires que jamais à son existence temporelle. Certes, la situation était étrange, et l'on comprendra que plus d'une fois la tentation soit venue à l'esprit impérieux du Premier consul d'arracher un article du Concordat par un mouvement de nos troupes; et que, d'un autre côté, le ministre romain, aux prises avec les embarras croissants de son administration, ait dû songer par instants qu'un peu de condescendance dans les affaires religieuses pourrait lui mériter une restitution de territoire. Hâtons-nous de l'ajouter, ces velléités inévitables sont demeurées sans effet, et le Concordat, préservé de compromis qui auraient pu le vicier, est resté l'œuvre capitale de Pie VII, qui l'a rendu possible par de sages accommodements, et l'une des institutions les plus utiles du Premier consul qui l'a voulu et, malgré les emportements et les ruses de sa nature, a su revenir au but qu'il ne fallait point dépasser.

Nous essayons de raconter la négociation du Concordat avec toutes ses vicissitudes, dont nous venons d'indiquer les causes

diverses. Détaché d'un travail plus considérable, ce récit a été composé d'après des documents dont beaucoup étaient inconnus ou mal interprétés, et sans autre préoccupation que celle de remplir les devoirs de l'historien envers la vérité.

I

A la fin de mai 1800, lorsque l'armée française se frayait au milieu des Alpes un passage imprévu vers le Milanais, l'Italie était au moment de tomber tout entière sous la domination ou l'influence de la cour de Vienne. M. de Thugut allait atteindre le but, où il poussait sans scrupules la politique impériale. Non content de faire revivre son autorité à Milan sur les débris de la Cisalpine, il avait commencé à l'implanter à Turin : il retenait le roi de Piémont en dehors de ses États, vexait ses représentants, et tantôt par la menace, tantôt par des avances dérisoires, le préparait à subir une spoliation. Dans le grand-duché de Toscane, qui était déjà le patrimoine d'un prince autrichien, il excitait une réaction profitable à ses vues particulières. Il travaillait surtout à s'établir dans le pays qui longe l'Adriatique et, sous le nom des Légations, comprend les territoires peuplés et fertiles de Ferrare, Bologne et Ravenne. Ces trois provinces, enlevées au Saint-Siège pendant les campagnes de Bonaparte, et cédées à la France par le traité de Tolentino, avaient été formées sous notre inspiration en départements de la république cisalpine; M. de Thugut prétendait les avoir conquises sur les Français, et sans se mettre en peine du droit antérieur de la Papauté, ne dissimulait point la volonté de les incorporer à la monarchie. S'il n'étendait pas la main jusqu'à Rome, c'est qu'il avait laissé échapper l'occasion. Au mois de septembre 1799, les Napolitains, stimulés par les Anglais et les Russes, qui s'efforçaient de restreindre l'insatiable avidité de l'Empereur, avaient négocié à leur profit la capitulation de Rome et devancé de quelques heures les soldats autrichiens [1]. Cet événement avait relâché les liens de l'alliance entre les cours de Palerme et de Vienne. Les Napolitains, immobiles sur le territoire occupé, ne faisaient rien pour aider l'armée impériale dans le nord de l'Italie, et s'étaient bornés à promettre quelques troupes qui devaient seconder en Provence un soulèvement de Français royalistes [2]. Mais les succès

[1] Lorsque M. de Thugut apprit que le général Frölich avait été devancé, il écrivit à M. de Colloredo : « Frölich a fait une belle bêtise de se laisser souffler Rome par les Napolitains. *Transeat cum ceteris erroribus!* » (*Vertrauliche Briefe von Thugut*, t. II, p. 191).

[2] Nous aurons à reparler du projet de ce soulèvement, qui devait être dirigé par le général Willot, sous l'autorité nominale du duc de Berry.

continuels de M. de Thugut pouvaient bientôt forcer le roi Ferdinand à la soumission. Ce prince n'avait plus de soutien que dans la Russie, qui, doublement irritée par les défaites de Suwarow et un affront reçu au moment de la reddition d'Ancône, avait rompu ouvertement avec l'Autriche et s'appliquait plus que jamais à la contrarier dans ses projets ambitieux. Le ministère anglais, au contraire, avait renoncé à tenir le frein. Tourmenté par une haine étrange contre la France, il voyait dans l'Autriche la seule des puissances coalisées qui pût encore combattre sur le continent, et pour perpétuer la guerre, il n'hésitait plus à abandonner sans protection les petits États italiens [1].

Le Premier consul entra le 2 juin à Milan. Sans attendre que l'événement de la guerre eût décidé du sort des Italiens, il commença à calmer leurs défiances. Le Directoire avait fait de la Cisalpine un modèle d'État révolutionnaire auquel il avait conformé, en les créant, les autres républiques italiennes; il avait établi à Milan un centre de propagande d'où se répandaient l'anarchie et l'impiété. C'était dans cette ville que Bonaparte, dès son arrivée, entendait rompre avec les pratiques de gouvernement qui avaient dénaturé l'œuvre de Campo-Formio, et prouver qu'il apportait en Italie cet esprit réparateur, appliqué déjà en France à toutes les parties de l'administration. Sa politique lui conseillait à ce moment de rassurer surtout les intérêts religieux. Il envoya auprès de l'archevêque qui, trop compromis avec les Autrichiens, n'osa quitter son refuge de Vérone; il fit chanter, le 3, un *Te Deum* dans la cathédrale, et déclarer par les autorités provisoires de la ville [2] que la religion serait libre et protégée comme en 1797, lorsqu'il avait organisé la Cisalpine. Lui-même réunit le clergé de Milan et quelques évêques, et, avant de leur demander le serment, leur adressa une allocution où les pensées se pressent avec autant de vigueur que de singularité. « J'ai dit aux patriotes : laissez vos prêtres dire la messe; le peuple est souverain; s'il veut sa religion, respectez sa volonté. A vous, je vous dis : les amis naturels de l'Italie sont les Français. Que pouvez-vous attendre des protestants, des grecs, des musulmans, qu'on vous a envoyés? Les Français, au contraire, sont de la même religion que vous. Nous avons bien eu quelques disputes ensemble, mais tout cela se raccommode et s'arrange. »

Ces paroles frappèrent vivement l'assistance. Chacun voulut les répéter ou s'en servir : il en circula bientôt un texte, arrangé et en partie fabriqué, qui fut connu de toute l'Europe, et dont la police française s'efforça vainement d'arrêter la reproduction [3]. Mais, si l'on

[1] *Memoirs and Corresp. of viscount Castlereagh*, t. V.

[2] *Collezione di proclami*, etc. *della Rep. Cisalpina*, p. 5.

[3] Ce texte, devenu historique (*Corresp. de Napoléon*, n° 4884), a été publié

pouvait fausser dans ses nuances le langage de Bonaparte, on ne pouvait se méprendre sur l'intention du discours. Le 5 juin, le vicaire général de Milan se déclarait autorisé à prendre acte des dispositions du général, et l'on affichait une proclamation aux Cisalpins, pour annoncer le rétablissement de leur république « sur les bases fixes de la religion, de la liberté, de l'égalité et du bon ordre ».

La bataille de Marengo (14 juin) réalisa promptement ces promesses. Livrée par des armées peu nombreuses et disputée jusqu'à la dernière heure, elle fut aussi extraordinaire par ses résultats que le passage des Alpes qui l'avait préparée. L'ascendant du Premier consul, l'ébranlement des imaginations firent peut-être plus, le lendemain de la victoire, que n'avait fait, la veille, le courage plus confiant qu'opiniâtre des conscrits de l'armée de réserve. Mélas, consterné de sa défaite, signa la convention d'Alexandrie telle qu'elle lui fut dictée. Bonaparte n'en exagéra point les clauses. Trop prudent pour pousser l'ennemi au désespoir et prolonger les chances encore dangereuses d'une guerre en Italie, il s'appliqua seulement à ne laisser aux Autrichiens que la possession des territoires qui pouvaient leur être abandonnés par un traité de paix.

Les troupes impériales, d'après les termes de la trêve [1], devaient se retirer dans le Vénitien, et être couvertes à l'ouest par le Mincio, au midi par le cours du Pô, en suivant la branche principale ou Fossa-Maestra, jusqu'à la mer. Elles conservaient Peschiera, Borgo-Forte, et surtout Mantoue, alors la mieux fortifiée des places italiennes. Il leur était interdit de traverser le Pô; la seule ville de Ferrare leur était laissée sur la rive droite. Les Français se réservaient tout le reste de la haute Italie. Les forteresses du Piémont et du Milanais, ainsi que Gênes et Plaisance, devaient nous être successivement remises : le poste le plus écarté et le dernier à évacuer par l'ennemi était le fort Urbain, qui défendait la route de Bologne. Quant aux Légations du Saint-Siège, le texte de la convention n'en parlait point; mais le général Mélas ayant insisté pour maintenir quelques troupes à Ancône et en Toscane, le Premier consul avait cédé. Il s'inquiétait peu de ces détachements, trop éloignés de l'armée autrichienne pour coopérer avec elle, et ne voyait point avec déplaisir se

pour la première fois à Gênes, en juin 1800. La police française, après en avoir laissé échapper la reproduction dans les *Annales philosophiques,* devint plus vigilante, et fit saisir et lacérer comme libelles « fanatiques » les éditions qui se réimprimaient à Coutances, au Mans, à Saint-Quentin, à Vesoul, etc. (*Arch. nationales,* série F⁷.) L'examen du texte de Gênes prouve en effet que non seulement le style, mais souvent les pensées de Bonaparte y sont dénaturées. Nous avons suivi une version qui se trouve dans tous les journaux du temps, et qui paraît leur avoir été communiquée.

[1] *Corresp. de Napoléon,* n° 4911.

continuer à titre précaire cette occupation d'Ancône qui, depuis plusieurs mois, entretenait les griefs de la Russie contre l'Autriche.

A l'exception de ce port, les Autrichiens se trouvaient resserrés par l'armistice à peu près dans les limites qui leur avaient été assignées par le traité de Campo-Formio. C'était toujours ce traité qui, dans la pensée de Bonaparte, devait être la base du règlement des affaires italiennes. Dès le mois de février [1], le général avait proposé à l'Autriche de le remettre en vigueur, avec les modifications que nos désastres rendaient alors inévitables. Cette ouverture n'avait pas été accueillie. Du champ de bataille de Marengo, il voulut la renouveler, avec l'autorité que donne la victoire. Il prépara une lettre pour être remise à l'Empereur [2] : « Exécutons de part et d'autre, disait-il, le traité de Campo-Formio... que des négociateurs soient envoyés secrètement ou publiquement, comme Votre Majesté le voudra, dans une place entre le Mincio et la Chiese » ; ils auront « à expliquer les articles du traité que l'expérience aurait montré devoir l'être ». Puis, découvrant sa pensée même aux Italiens, il déclarait, le jour de son retour à Milan, que l'Empereur, « du fond de son palais, ne pouvait gouverner les peuples de la Romagne et des rives de l'Adda [3] ». Comme en 1797, Bonaparte prétendait donc l'exclure du Milanais et des Légations.

Il ne s'attarda pas à Milan. Il sentait que sa présence à Paris était nécessaire, que son gouvernement, encore mal assis, s'ébranlait dès qu'il n'était plus soutenu par son activité personnelle. Il avait trop à faire en France, pour attendre en Italie les effets du coup décisif qu'il venait d'y frapper. Quelques jours lui suffirent pour donner une organisation provisoire aux pays de la haute Italie, et un chef à l'armée qu'il allait bientôt quitter. Il confia à Masséna, plus par nécessité que par confiance, un commandement destiné d'abord à Desaix. Il ne modifia pas dans le nord de l'Italie cette division traditionnelle en trois gouvernements, que la paix de Campo-Formio et même la politique incohérente du Directoire avaient respectée. Regardant le Piémont, la Ligurie et la Cisalpine comme autant d'Etats distincts, il établit dans chacun d'eux des autorités italiennes qu'il mit sous la tutelle d'un agent français, ayant le titre de ministre extraordinaire. Pour exercer ce pouvoir, bien différent de celui des commissaires du Directoire, il choisit trois hommes considérables : les conseillers d'État Petiet et Dejean, et le général Dupont, qui fut peu de temps après remplacé par le général Jour-

[1] Talleyrand à Thugut, 28 février. (Du Casse, *Histoire des négociations diplomatiques*, t. II, p. 6.)
[2] *Corresp. de Napoléon*, nº 4914.
[3] *Corresp. de Napoléon*, nº 4922.

dan. Ces trois ministres devaient pourvoir aux besoins de l'armée, en levant, avec le concours des autorités italiennes, des contributions dont le Premier consul fixa l'assiette et la quotité ; ils devaient protéger ainsi les Italiens contre des exigences désordonnées et arbitraires, et en même temps les maintenir dans une dépendance que l'état de guerre obligeait à appesantir, ou les conduire dans le sens que la diplomatie française se réservait de déterminer.

Les choses ainsi réglées, sans qu'aucune décision définitive sur la destinée de ces pays ni surtout sur leurs frontières pût contrarier une négociation avec l'Autriche, le Premier consul fit partir la lettre qu'il avait écrite le 16 juin à l'Empereur. En la relisant, il ne put s'empêcher de reconnaître qu'elle s'écartait des formes ordinaires, mais il ne voulut pas y remettre la main, et le 22, la confia à un officier autrichien, M. de Saint-Julien, qui se rendait à Vienne. Lui-même quitta Milan le 25 au matin. Il s'arrêta à Verceil, et la soirée qu'il y passa se trouva consacrée à l'un des plus grands intérêts de la France, au rétablissement de sa religion.

II

Convaincu que ce rétablissement ne pourrait être essayé tant que la Papauté ne serait point relevée de ses ruines, Bonaparte avait suivi avec une attention intéressée l'élection du nouveau Pape. Aucune influence ne pouvait lui appartenir dans le conclave : il était donc demeuré étranger aux factions qui, pendant plusieurs mois, divisèrent les cardinaux à Venise, sous le regard de l'Autriche qui s'efforçait de diriger les votes et d'imposer son choix. Au mois de mars, la lassitude de la lutte avait fait réunir les suffrages sur un candidat, dont l'origine, les attaches, la piété patiente et modérée semblaient concilier les principes divers soutenus par les factions, sans contrarier ouvertement les vues ambitieuses de l'Empereur. On n'avait point examiné si l'évêque d'Imola serait agréable au gouvernement de la France [1]. La part prépondérante qu'avait prise à cette élection le cardinal Maury, encore tout animé des sentiments de l'émigration, aurait été plutôt de nature à indisposer le Premier consul ; mais celui-ci affectait de fermer les yeux sur les démarches

[1] Dans son *Hist. de Pie VII*, Artaud prétend que la préoccupation de ménager le Premier consul n'a pas été étrangère au choix du Pape, M. Thiers a reproduit cette assertion, que nous croyons erronée. Consalvi, dans ses Mémoires, ne dit rien qui puisse la justifier, et les documents que nous avons recueillis sur le conclave de Venise témoignent tous des sentiments hostiles que les cardinaux conservaient contre la France, qui les avait persécutés.

des royalistes à Venise, et voulait seulement voir les vertus du pontife qu'il avait connu pendant les campagnes d'Italie, et sa résistance simple et ferme aux exigences de l'Autriche. Décidé à tenter un accord sur les affaires religieuses, le général Bonaparte avait déjà trouvé un intermédiaire. Ce devait être un gentilhomme espagnol, M. de Labrador, qui, pendant l'été de 1799, avait reçu de Madrid une mission confidentielle près de Pie VI, et obtenu des Directeurs la faveur de l'assister dans sa captivité. Depuis la mort du malheureux Pape, M. de Labrador s'était retiré à Paris, et venait d'être chargé par sa cour de se rendre à Venise, avec le caractère d'ambassadeur d'Espagne auprès du Saint-Siège. Il avait été convenu que M. de Talleyrand l'emploierait aux premières ouvertures, si les chances de la guerre en Italie tournaient contre les Autrichiens.

Après Marengo, la pensée de ce rapprochement s'était ravivée chez Bonaparte, surtout quand on eût appris que Pie VII, se dérobant par degrés à la dépendance impériale, s'était embarqué pour reprendre le chemin de Rome. Le 18 juin, le Premier consul avait voulu préparer les esprits et marquer la place qu'il assignait désormais à la religion dans son gouvernement. Il avait assisté au *Te Deum* qu'il fit chanter à la métropole pour le triomphe de nos armes. C'était la première fois, depuis les extravagances du culte de l'Être suprême, que le chef de l'État se montrait dans une cérémonie religieuse. Il y avait plus longtemps encore que l'uniforme militaire n'avait paru dans une église, et il fallait qu'il fût porté par le vainqueur de Marengo pour que l'armée n'osât railler une semblable hardiesse. Pour mieux publier son dessein, le général fit lui-même le récit de la solennité; il en décrivit l'aspect « imposant et superbe », et se représenta « reçu à la porte par tout le clergé, conduit dans le chœur sur une estrade préparée à cet effet, et celle sur laquelle on avait coutume de recevoir les consuls et premiers magistrats de l'empire d'Occident ». Il ajoutait que « ce respect pour l'autel serait une époque mémorable pour les peuples d'Italie » ; il entendait surtout parler d'une époque pour la France et faire comprendre que les Français le verraient bientôt reproduire parmi eux le langage et les actes dont il faisait l'expérience sur le peuple italien. Dans une lettre aux consuls, qui, par exception, fut communiquée aux journaux, il découvrit plus clairement encore la portée de sa démarche : « Aujourd'hui, écrivait-il, malgré ce qu'en pourront dire nos athées de Paris, je vais en grande cérémonie au *Te Deum* que l'on chante à la métropole de Milan. »

Il avait, il est vrai, pris, le 23 juin, un arrêté qui rétablissait l'université de Pavie. Cet institut fameux, créé par Joseph II, pour soutenir les opinions jansénistes, avait abrité des doctrines un peu

libres en matière de gouvernement, et avait été supprimé l'année précédente par ordre de M. de Thugut. Mais la réouverture d'une école, destinée, comme par le passé, à combattre les maximes ultramontaines, ne déplaisait pas à une partie notable du clergé cisalpin, et n'affaiblissait point l'effet de l'hommage public que le Premier consul venait de rendre à la religion catholique.

L'impression répandue par la cérémonie de Milan était si profonde, que le cardinal de Martiniane, archevêque de Verceil, apprenant l'arrivée du Premier consul dans sa ville, s'empressa de venir le complimenter. Le général accueillit le prélat avec distinction et lui rendit aussitôt sa visite. Il savait que le cardinal avait fait chanter le *Te Deum*, à Verceil, pour nos victoires, et qu'il appartenait, comme l'évêque d'Imola lui-même, à ce groupe d'évêques italiens qui s'étaient constamment refusés à soulever les consciences contre les Français. La conversation remplit toute la soirée. Il fut question du nouveau Pape, de son caractère et du désir qu'avait le Premier consul de mettre un terme aux troubles religieux de la république. Les moyens de les apaiser n'étaient pas aussi difficiles à trouver qu'on eût pu le croire, et le général avait déjà des idées arrêtées là-dessus. « Que faut-il pour pacifier l'Église de France? Une mesure décisive : c'est la démission de l'épiscopat tout entier. Il est nécessaire que tous les sièges soient déclarés vacants; qu'au lieu de ces prélats émigrés qui ne cessent d'intriguer pour la royauté dans leurs diocèses, je nomme des évêques qui soient dévoués au nouvel ordre de choses et leur fasse donner des bulles par le Pape. Je veux bien, dit Bonaparte, que la religion catholique soit dominante, comme vous dites à Rome; je ne souffrirai jamais qu'elle serve à ébranler mon gouvernement. — Mais, dit le cardinal, que ferez-vous des évêques constitutionnels? — Puisqu'ils ont été élus évêques, ils seront démissionnaires comme les autres. Je fais, du reste, peu de cas de Grégoire et de ses semblables. Lorsque la place sera nette, je réduirai le nombre des diocèses et je pourrai ainsi les doter d'un traitement convenable, qui sera de 15 000 livres. Quant aux biens d'église, on ne les rendra pas au clergé; la tranquillité publique défend de troubler dans leur possession ceux qui ont acquis légitimement ces biens de la nation. » Ainsi le renouvellement complet de l'épiscopat, la réduction du nombre des sièges, le maintien des ventes de biens ecclésiastiques, tels étaient les fondements sur lesquels le Premier consul se déclarait prêt à reconstruire l'édifice religieux, s'il pouvait s'entendre avec le Pape pour cette œuvre commune. Il affirmait qu'il protégerait le culte et les prêtres, qu'il comprenait la nécessité d'un chef spirituel de la chrétienté résidant à Rome, qu'il était disposé à vivre avec lui en bonne intel-

ligence, comme il aurait désiré le faire après la paix de Tolentino. Il ne s'expliquait point clairement sur le sort des Légations qui, disait-il, ne pouvait être décidé avant la paix générale.

L'entretien se mit ensuite sur le roi de Sardaigne, dont le cardinal plaida la cause avec la chaleur de l'affection et plus de succès qu'il n'avait sans doute espéré. Au fond, le Premier consul n'était pas éloigné de rétablir ce prince à Turin, s'il obtenait de le plier au système de vasselage qu'il avait cherché à imposer en 1797, et de gouverner le Piémont sous cette autorité nominale. Mais averti du ressentiment profond de Charles-Emmanuel contre la France, il ne prit aucun engagement et se contenta de répondre qu'il entrerait volontiers en pourparlers avec le roi.

Le cardinal de Martiniane, animé par ce langage, se prit à regretter que le Pape et le roi n'en fussent pas instruits; il finit par solliciter de leur en donner connaissance. Bonaparte, qui n'avait point prémédité de faire des ouvertures, en accepta aussitôt l'occasion. Le cardinal étant trop âgé pour entreprendre un voyage, on fit appeler son neveu, le comte Alciati; on répéta en sa présence les principales paroles qui venaient d'être dites, et on décida qu'il porterait aux deux souverains des lettres du cardinal[1]. Un courrier qui se trouvait dans la suite du Premier consul fut laissé à Verceil, afin d'attendre les réponses et les rapporter sans délai. Le lendemain matin, pendant que le général traversait Turin et se pressait de rentrer en France, le comte Alciati partait pour rejoindre Pie VII et le roi, qu'on savait tous deux en route pour se rendre à Rome.

Le retour de Pie VII dans sa capitale avait longtemps paru douteux : jamais la Papauté n'avait été si près de tomber sous la sujétion de l'Empire. Le couronnement pontifical ne s'était point fait dans l'église Saint-Marc; et, contre tous les usages, il avait été célébré à l'étroit et sans pompe extérieure, parce que M. de Thugut voulait gêner dans cette cérémonie la première manifestation de la souveraineté temporelle. Le cardinal Herzan, après avoir entravé la marche du conclave par les intrigues de l'Autriche, s'évertuait pour guider le nouveau Pape, lui désigner un secrétaire d'État, et surtout pour lui persuader de se transporter à Vienne. Mais Pie VII, commençant dès le premier jour le rôle de patience auquel il était destiné, acceptait avec douceur tous ces procédés et résistait à toutes ces instances. Il attendait l'effet d'une démarche qui pouvait lui rendre un peu de liberté. Le 14 mars, il avait écrit au roi de Naples, pour annoncer son élection et témoigner la confiance que son retour à Rome serait

[1] Ces détails furent racontés à M. Jackson, ministre anglais près du roi de Sardaigne, par M. de Saint-Marsan. (*Jackson to L. Grenville,* Leghorn; july 21, 1800.)

protégé par le gouvernement napolitain, qui avait toujours déclaré occuper la ville au nom du Saint-Siège. Le roi, jaloux de voir le Pape passer sous sa garde, se hâta de répondre qu'il accueillerait en lui le souverain légitime de Rome : il promettait tout son crédit pour obtenir que les Légations fussent évacuées; mais tant que l'Autriche y tiendrait garnison, il était résolu à ne retirer aucun de ses soldats de l'État ecclésiastique[1]. Il était évident que si la cour de Naples maintenait ainsi ses positions militaires, c'était avec l'arrière-pensée de préparer son propre agrandissement et de limiter celui de l'Autriche. Il était clair aussi qu'entre ces deux rivaux, convoitant le même bien, le roi de Naples montrerait moins d'avidité, parce que sa puissance était moindre. Pie VII, se servant avec adresse de cette réponse, pour opposer Naples à l'Autriche, écrivit, vers le 15 avril, à l'Empereur, qu'il le remerciait de l'hospitalité accordée aux cardinaux et à sa personne, qu'il se décidait à revenir à Rome avec l'assentiment des Napolitains, qu'il avait la promesse de rentrer en possession du territoire occupé par eux, et qu'espérant trouver chez l'Empereur des intentions aussi généreuses, il lui demandait de restituer les Légations au Saint-Siège. A Vienne, cette lettre fut remise par le nonce à M. de Thugut, qui dissimula sa colère d'être joué encore une fois par les Napolitains ses alliés, et répondit sèchement : « Le Pape peut aller à Rome, s'il lui plaît[2]. » C'est qu'alors une campagne contre les Français semblait inévitable : le ministre autrichien se flattait qu'une victoire mettrait bientôt l'Italie à sa discrétion, et lui permettrait de prendre, de gré ou de force, la place des Napolitains à Rome, puis d'assigner au Pape la résidence et le rôle les plus convenables aux intérêts de l'Empire. Comme il fallait gagner un peu de temps, on commença par annoncer une réponse de l'Empereur qu'on fit attendre trois semaines. Enfin, dans la soirée du 13 mai[3], parut inopinément, à Venise, le marquis Ghislieri, employé par M. de Thugut à la chancellerie pour les affaires italiennes. Cet agent était chargé de faire signer au Pape un désistement formel de toute prétention sur les trois Légations, et de lui garantir, en récompense, la restitution de Rome et du reste de l'État ecclésiastique; combinaison artificieuse, qui devait donner à la cour de Vienne un titre légitime vis-à-vis l'Europe pour conserver les provinces qu'elle prétendait s'approprier, et pour obliger les Napolitains à évacuer les parties du territoire où elle voulait dominer, sous le nom du Pape, par une simple occupation. Pie VII, déjà

[1] Les lettres du Pape des 14 mars et 22 avril, et la réponse du roi de Naples, du 3 avril, se trouvent en copies au *Record office*.
[2] Monsignor Albani a monsignor Erskine, Vienna, 16 maggio 1800.
[3] F. Cancellieri, *Storia de' solenni possessi de' sommi Pontefici*, p. 452.

conseillé par Consalvi, refusa nettement de souscrire cette abdication déguisée. Il résista de même, lorsque Ghislieri, pour le tenter, proposa de comprendre la Romagne dans la prétendue restitution. Les menaces n'eurent pas plus de prise que les instances, et il fallut que Ghislieri s'occupât de préparer le retour du Pontife dans sa capitale. Il avait été décidé à Vienne que Pie VII ne passerait point par les Légations, où sa présence pouvait exciter des démonstrations embarrassantes pour la politique impériale, mais prendrait la voie de mer et irait débarquer à Pesaro. Une vieille frégate, *la Bellone*, abandonnée dans l'arsenal de Venise, parce qu'elle était à bout de service, fut destinée à la traversée.

Pendant que le gréement du navire se poursuivait avec une lenteur calculée, les premiers bruits de l'étonnant passage des Alpes commençaient à agiter les esprits. La crainte de voir les Français victorieux restaurer les républiques italiennes s'emparait du Pape et de ses conseillers, et les excitait à hâter leur voyage, pour détourner ou partager les périls qui pouvaient menacer les Romains. Mais les devoirs de toute nature qui rappelaient à Rome le Saint-Père, n'excluaient point les précautions commandées par la prudence. A la veille de s'embarquer, il fit écrire secrètement au ministre de Portugal en Toscane; il demandait avec instance qu'un vaisseau portugais, ou un bâtiment de la flotte anglaise ou russe, vînt prendre station à Civita-Vecchia, pour lui ménager une retraite en cas d'invasion[1]. S'en remettant pour le reste à la Providence, il monta en barque le 6 juin[2], et vint à bord de *la Bellone*. Les cardinaux Borgia, Caprara, Pignatelli, Braschi et J. Doria, quelques prélats et monsignor Consalvi formaient toute sa suite. Il était accompagné du marquis Ghislieri, qui dissimulait à peine son autorité et sa surveillance. Au manque complet d'égards que la cour de Vienne affectait envers le Pape, s'ajoutèrent les accidents du voyage. Au lieu des vingt-quatre heures nécessaires à la traversée, on fut douze jours en mer; on en passa plusieurs autour des îles de Venise; on alla relâcher sur la côte d'Istrie; on aborda enfin, le 17, à Pesaro[3]; et, comme rien n'avait été prévu et que le port n'était pas assez profond pour la frégate, il fallut louer une barque pour mettre à terre le Souverain Pontife.

Les ennuis de la traversée s'effacèrent bientôt devant la joie du peuple qui accourait de tous les côtés. Le Saint-Père, après avoir

[1] Wyndham to L. Grenville, Florence, june 10; and july 5.

[2] Watson to L. Grenville, Venice, june 7. — *Cancellieri*, etc., p. 464.

[3] La ville de Pesaro et le Montefeltro sont situés sur la limite de la Légation de la Romagne. On verra que ces territoires ont été disputés par le Saint-Siège à la Cisalpine, et que les titres de possession réclamés de part et d'autre étaient assez indécis.

reçu à Pesaro plusieurs cardinaux, le général Mylius, commandant d'Ancône, et le commissaire impérial Cavallar, s'acheminait à petites journées, visitant les églises et recevant ces premiers hommages, qui sont toujours les plus sensibles. Il suivit la route qui longe la côte par Fano et Sinigaglia, et entra le 21 à Ancône, où sa voiture fut dételée et traînée par la foule jusqu'au palais du délégat. Quelques instants après, Ghislieri, qui avait devancé le modeste cortège, reparut le visage bouleversé[1]. Il apportait la nouvelle que la bataille de Marengo était perdue, et le nord de l'Italie livré par une trêve à l'armée française. Il eut alors la bonne foi de se reprocher quelques propos présomptueux, tenus par lui à Venise; mais ni le Pape ni le secrétaire d'État Consalvi ne songeaient à prendre avantage de ces événements, qui redoublaient plutôt leurs inquiétudes sur l'avenir.

Un courrier était parti de Pesaro pour annoncer à Rome le débarquement de Sa Sainteté. Dès qu'il fut arrivé, le 22 juin, on afficha dans la ville l'ordre du roi Ferdinand de faire repasser sous l'autorité pontificale le territoire occupé par les troupes napolitaines. Le général Naselli, qui les commandait, fit aussitôt la remise régulière du gouvernement entre les mains de trois cardinaux, délégués à l'avance pour cette formalité. Qu'allaient faire les Autrichiens? Ghislieri, jusqu'alors mystérieux, ne rompit le silence que le 25, à Loreto. Il avait attendu la déclaration des Napolitains, pour imiter leur exemple et avertir Consalvi que le pays tenu par les Autrichiens, entre Pesaro et la campagne de Rome, rentrait sous l'administration civile du Saint-Siège. Il ne disait rien des Légations, sur lesquelles sa cour, malgré sa défaite, réservait toutes ses prétentions de propriété. Les déclarations des commissaires impériaux à Ancône et à Pérouse, et un édit de Consalvi, du 25 juin, complétèrent la série des actes officiels qui remettaient la Papauté en possession de ses États. Après deux années d'expulsion, elle n'y rentrait qu'avec une souveraineté amoindrie et précaire, puisque les Légations lui étaient refusées, et qu'Autrichiens et Napolitains demeuraient en armes à leurs postes, dans l'attente des événements.

L'itinéraire de Pie VII était devenu public : on savait qu'il devait passer par Foligno et Narni, et les préparatifs s'improvisaient partout sur la route. A Recanati, l'archiduchesse Marie-Anne s'était présentée pour recevoir la bénédiction du Saint-Père ; à Foligno, ce fut l'infortuné roi de Sardaigne qui vint chercher près de lui les consolations de la piété. Charles-Emmanuel et la reine avaient quitté précipitamment Florence le 10 juin, sur le bruit que l'armée fran-

[1] *Consalvi,* t. II, p. 239.

çaise avait pénétré dans Plaisance[1]. Ils avaient couru toute la nuit, puis, ralentissant leur marche vers Rome, ils s'étaient arrêtés à Foligno pour saluer le Pape qui traversa la ville le 27. Retenu par un sentiment de discrétion, le roi ne voulut point accompagner le Saint-Père; il suivit de loin, fut rejoint à Terni par le comte Alciati, qui lui apprit sa mission, et tous deux arrivèrent à Rome le 5 juillet.

Le soir du 3, Pie VII avait fait son entrée dans la capitale du monde chrétien. Il y fut reçu avec convenance par le général Naselli, qui n'empêcha ni les réjouissances de la foule ni les hommages de la noblesse. Le peuple, las des désordres de la république romaine, las aussi de la conquête des Napolitains, qui n'était guère moins oppressive, respirait en voyant reparaître un gouvernement qu'il avait appris à apprécier. Il avait oublié ses vieilles doléances au milieu des charges et des vexations dont il était accablé depuis deux ans. Mais le système antérieur d'administration ne pouvait être rétabli tout d'une pièce : et ce n'était point seulement parce que l'autorité militaire et la police restaient aux mains des généraux étrangers, c'était surtout parce qu'on manquait d'un personnel en mesure de pourvoir aux services publics. On sait qu'à la cour de Rome toutes les magistratures sont confiées à des « prélats, » qui portent l'habit ecclésiastique sans se livrer au ministère des âmes, et qui n'empruntent à l'Église que son esprit de gouvernement. Au milieu des troubles de la révolution, les prélats s'étaient dispersés et avaient même, en grand nombre, renoncé à leur état. En attendant leur retour, Consalvi laissa subsister, sous une forme provisoire, tout ce qu'il put conserver de l'administration que les Napolitains avaient organisée à Rome, et les Autrichiens à Pérouse et Ancône. Il eut une idée plus politique encore, celle de mettre à l'étude des réformes propres à rajeunir les branches vieillies de la monarchie pontificale. Il confia cet examen à une congrégation, qu'il chargea aussi de préparer le retour à l'ancien ordre de choses. Trois autres congrégations durent s'occuper des rapports avec les autorités provisoires, de l'économie de la maison du Pape et de la question si épineuse des biens nationaux, qu'avait aliénés la république romaine[2].

Ce fut au milieu de ces premiers soins du gouvernement que Pie VII reçut la lettre qui l'informait des intentions du général Bonaparte. Il se les fit expliquer par le comte Alciati et l'écouta avec une pieuse surprise. Il se réjouit en pensant qu'il allait peut-être inaugurer son pontificat par le grand ouvrage de la destruction du schisme en France, et ne parut pas hésiter à l'entreprendre. Il consulta cependant ceux des membres du sacré-collège

[1] N. Bianchi, *Storia della monarchia Piemontese,* t. III, p. 386.
[2] Pistolesi, *Vita di Pio VII,* t. I, p. 97.

déjà arrivés à Rome. Tous furent d'avis qu'il n'était point permis de rejeter une semblable ouverture : quelques-uns parce qu'ils y voyaient une sauvegarde contre une nouvelle révolution apportée par les Français ; la plupart parce qu'ils se croyaient obligés par les maximes de l'Eglise d'accueillir toutes les occasions de remédier à des maux religieux. L'opinion des cardinaux et de Consalvi fut que la réponse devait être prompte, mais réservée, et que toute idée temporelle devait être rigoureusement écartée. Une lettre fut écrite en ce sens le 10 juillet et adressée au cardinal de Martiniane[1]. « La connaissance, disait le Pape, que vous nous donnez des idées du Premier consul sur quelques-uns des points à régler, semble donner un espoir fondé que les choses pourront finir par s'arranger, et ce qui nous le fait espérer encore plus, c'est la disposition où vous dites qu'est son esprit à cet égard. Cependant votre pénétration ne peut manquer d'apercevoir les difficultés que la chose offre par elle-même et celles que l'application pourra présenter par la suite. » Le Pape agréait le cardinal pour intermédiaire, et voulait envoyer auprès de lui une personne de confiance pour l'assister dans la négociation, et lui exposer la pensée du Saint-Siège sur chacune des questions à discuter. « Vous ferez, ajoutait-il, connaître nos dispositions au Premier consul, qui pourra ensuite vous manifester les siennes avec plus de précision, de détail et d'étendue. » Le nom du prélat qui devait se rendre à Verceil n'était pas indiqué dans la lettre, mais le Saint-Père annonça verbalement au comte Alciati le choix de Mgr Spina, archevêque de Corinthe, qui joignait à un esprit éclairé et conciliant l'avantage de n'être pas inconnu au Premier consul.

Les premières impressions avaient été bien différentes chez le roi de Sardaigne. Aigri par l'infortune, il était animé, contre la république française, d'une indignation que la politique également spoliatrice des Autrichiens à son endroit n'avait pu détourner ni amoindrir. Quand il était en proie à un accès de cette mélancolie, sa raison semblait s'altérer avec sa santé ; il se révoltait et s'abandonnait tour à tour, et à force d'indécision il tombait dans la duplicité. Il se confia au Saint-Père qui le dissuada à grand'peine de repousser les avances de Bonaparte[2]. Le roi ne voulut pas répondre de sa main, comme avait fait le Pape, mais fit écrire au Premier consul par M. de Saint-Marsan, qui n'avait même aucun caractère officiel. Dans cette note, le roi vantait sa loyauté, et se disait obligé de n'entamer aucuns pourparlers sans s'être concerté avec les cours

[1] Le texte italien se trouve dans Theiner (t. II, pièce justif. nº VII).

[2] Bianchi, t. III, p. 389 et suiv. — M. de Saint-Marsan à M. Jackson, Pise, 22 juillet.

alliées de Londres, de Pétersbourg et de Berlin; il attendrait leur consentement pour négocier, avec le Premier consul, les moyens de rendre à sa couronne son indépendance et à ses sujets du Piémont le repos qui leur manquait depuis tant d'années.

Par un dernier signe d'humeur, il ne remit point cette note au comte Alciati, qui fut seulement chargé de la dépêche du Pape. Le 19, Alciati était de retour, et le cardinal de Martiniane s'empressait de faire partir le courrier français demeuré près de lui. Le cardinal envoya une copie de la lettre de Pie VII, il annonça la mission prochaine de Mgr Spina à Verceil, et se félicitant d'avoir obtenu des deux côtés la même confiance : « Je vous prie, disait-il au Premier consul, de me faire passer le plus tôt qu'il vous sera possible votre plan d'arrangement et les bases sur lesquelles vous voulez qu'on l'établisse, afin que je puisse en conférer avec la personne que Sa Sainteté se propose d'envoyer auprès de moi. » Déjà, je n'ai point manqué de communiquer « vos idées sur les points que nous avons commencé à discuter ensemble, touchant les évêques émigrés, les intrus, la diminution des évêchés, tout comme la fixation de leurs revenus. » Le Pape « compte sur l'équité de vos projets et la discrétion de vos demandes ». A l'égard du roi de Sardaigne, le cardinal se bornait à quelques recommandations émues, et semblait pressentir que la vieille maison de Savoie s'engageait sur une pente qui devait la mener à sa ruine [1].

III

La répugnance de Charles-Emmanuel à traiter avec les Français, le silence de Pie VII sur le sort de ses États, étaient les indices d'une opinion, déjà très répandue parmi les Italiens, que l'heure d'un arrangement pacifique de leurs affaires n'était pas encore venue. Chez ce peuple, doué de tant de finesse, on avait le sentiment que la cour de Vienne avait touché de trop près à la domination de l'Italie, pour céder la place après une seule défaite.

M. de Thugut ne cherchait, en effet, qu'à temporiser. Après de laborieuses discussions qui avaient duré tout l'hiver, il avait converti à sa politique italienne l'ambassadeur anglais, lord Minto, et signé avec lui, le 20 juin, un projet de traité qui obligeait l'Angleterre à fournir un subside de 60 millions, et l'Autriche à ne conclure aucune paix séparée avant la fin de février 1801. Ainsi pourvu des moyens de soutenir la guerre, il ne s'était point laissé abattre par la nou-

[1] Theiner, t. I, p. 70 et 71. (Dans la lettre du cardinal qui concerne plus particulièrement le roi de Sardaigne, il faut lire *Terni*, et non *Ferni*).

velle de Marengo. Lorsque, le 30 juin, était arrivée la lettre du Premier consul, qui proposait un armistice général sous la condition que l'on commençât à traiter de la paix, il avait étudié le moyen d'obtenir le bénéfice immédiat d'une suspension d'armes sans se lier par une négociation. Il voulait arrêter la marche de Moreau qui, victorieux à Hochstedt, continuait à descendre la vallée du Danube, trouver le temps de renforcer ses armées, et pressentir les prétentions de Bonaparte, pour mesurer par là le degré de fidélité qu'il conviendrait de conserver à l'alliance anglaise. Sous son inspiration, l'Empereur écrivit, le 5 juillet [1], au Premier consul qu'il acceptait une cessation complète des hostilités. « Pour le surplus, ajoutait-il, je vous ai envoyé le général-major de mes armées, comte de Saint-Julien. Il est chargé de mes instructions pour vous faire observer combien il est essentiel de n'en venir à des négociations publiques et d'apparat, propres à livrer prématurément tant de peuples à des espérances peut-être illusoires, qu'après avoir connu d'une manière, au moins générale, si les bases que vous voulez proposer pour la paix sont telles qu'on puisse obtenir ce but désirable. » L'Empereur marquait nettement qu'il n'était pas disposé à revenir au traité de Campo-Formio; il indiquait avec moins de précision l'engagement qu'il avait pris de ne point traiter en dehors de l'Angleterre.

D'après les termes de cette lettre, et les explications que M. de Saint-Julien donna lui-même, quand il arriva à Paris le 21 juillet, le gouvernement français ne pouvait se méprendre sur les intentions dilatoires de l'Autriche. Au lieu de renvoyer M. de Saint-Julien avec un *ultimatum*, le Premier consul et Talleyrand imaginèrent de le transformer en négociateur, et de profiter de son inexpérience des usages diplomatiques pour l'entraîner bien au delà des bornes de sa commission. On tint avec lui de véritables conférences, on endormit ses scrupules; on affecta de regarder ses pouvoirs comme suffisants, on flatta son amour-propre. C'était un jeu singulier, dans lequel le Premier consul était certain de trouver son avantage. Car si l'Autriche désavouait ce mandataire compromettant, elle restait exposée sans profit aux méfiances des Anglais; si, au contraire, elle ratifiait sa conduite, c'était autant d'avance pour la préparation d'un traité, que le gouvernement français désirait impatiemment conclure [2].

[1] Thugut, t. II, p. 239.

[2] Il nous est impossible d'admettre l'opinion de M. Thiers (t. II, p. 87), qui déclare cette négociation « illusoire et puérile ». Le Premier consul et Talleyrand ont agi par un calcul politique, que leur a suggéré la suffisance inexpérimentée de M. de Saint-Julien. Ils ont au moins réussi à irriter les soupçons de l'Angleterre contre l'Autriche, et ont obtenu ce résultat sans une perte réelle de temps, puisque l'armée d'Italie n'était pas encore en

Le protocole ouvert, Talleyrand développa nos desseins. En Allemagne, nous reprenions les clauses de la paix de Campo-Formio ; en Italie, nous faisions à l'Empereur la concession du Mantouan avec la limite du Mincio; nous cherchions seulement à obtenir que les remparts de Mantoue fussent démolis et que la place de Peschiera fût laissée à la Cisalpine. Le Premier consul ne voulait à aucun prix abandonner les Légations à l'Empereur; cependant, comme il songeait alors à s'attacher la cour d'Espagne en augmentant les possessions de l'infant de Parme, il proposait de transférer ce prince à Florence : le grand-duc de Toscane obtiendrait en échange les Légations, qui se trouveraient ainsi placées sous l'autorité d'un archiduc de la maison d'Autriche.

Après trois jours de discussions irrégulières, l'affaire n'avait fait aucun progrès. M. de Saint-Julien, n'ayant reçu sur les vues de sa cour que les confidences nécessaires pour interroger et donner la réplique, était très embarrassé de son rôle emprunté. Il savait que M. de Thugut tenait ardemment aux Légations; il les demandait sans cesse et ne pouvait apprécier si ce ministre se contenterait de l'autorité interposée du grand-duc pour les administrer. Le 26 juillet, M. de Saint-Julien, mandé par le Premier consul, apprit de sa bouche qu'il n'obtiendrait rien de plus sur l'article des Légations, et dès le lendemain fut mis en demeure de signer des préliminaires. Cette fois, il eut conscience qu'il s'avançait trop loin, et fut au moment de reculer. Il fallut que Talleyrand lui déclarât qu'un pareil refus entraînerait la reprise immédiate des hostilités, même en Allemagne, où Moreau venait d'accepter une trêve à Parsdorf. M. de Saint-Julien se laissa circonvenir; mais, comme on était loin de s'entendre sur le tracé du territoire que l'Autriche conserverait en Italie, on dut se contenter d'en indiquer vaguement les dimensions. On convint que ces préliminaires seraient portés à Vienne par M. de Saint-Julien, qui, justement inquiet de ce qu'il venait de faire, demandait à s'expliquer en personne avec son gouvernement. Il partit accompagné par Duroc, à qui l'on donna mission d'envoyer la ratification de l'Empereur, s'il parvenait à l'obtenir, et par des propos adroitement semés sur le système de conciliation qui prévalait en France, d'endormir les préventions à Vienne et d'y fortifier le désir de la paix.

Le Premier consul n'avait garde de se reposer sur une négociation aussi incertaine et essayait de parer à toutes les éventualités, en

état de reprendre la campagne. M. Thiers fait jouer à Talleyrand, un rôle qui nous paraît démenti par les documents. Il a également tort de transformer en une passion immodérée pour la paix, le désir sincère mais très calme que le Premier consul avait alors de terminer la guerre. (Voy. Sybel, *Geschichte der Revolutionszeit,* t. V, p. 629.)

poussant d'une main les ressorts de la diplomatie, de l'autre les préparatifs militaires. Il se servait de l'entremise intéressée de la Prusse, pour tenter un rapprochement avec la Russie. Sachant que Paul Ier mêlait au rêve d'être l'arbitre de la paix générale en Europe, la puérile manie d'être grand maître à Malte, il lui faisait offrir cette île qui, pressée par les Anglais, touchait au moment de capituler ; il le flattait dans ses fantaisies en lui renvoyant sans échange des soldats russes, prisonniers à l'intérieur. En même temps, Berthier partait pour Madrid, et devait proposer d'agrandir la maison de Parme, sous la condition d'enchaîner plus étroitement l'Espagne à la politique française.

Nos armées, d'autre part, avaient, à plusieurs reprises, reçu l'ordre de se préparer à combattre. Le 11 juillet, le Premier consul avait écrit à Masséna de tout disposer pour dénoncer au premier signe l'armistice d'Alexandrie, et reprendre les armes à la fin du mois. Des instructions semblables avaient été remises le 15 à l'aide de camp Savary, et répétées le 24, au milieu même des pourparlers qui se suivaient avec M. de Saint-Julien.

Bien qu'attendant chaque jour l'ordre définitif de rouvrir la campagne, Masséna n'était pas prêt et ne déployait ni l'activité ni les ressources d'esprit qu'exigeaient les circonstances. Des difficultés, qui tenaient à l'administration et à la politique plus qu'à la guerre, avaient dès l'abord entravé son commandement. Il en avait conçu de l'humeur contre le Premier consul, et se plaignait d'avoir reçu des soldats qui manquaient de tout, sans les moyens de leur fournir le nécessaire. Il avait eu la charge d'équiper à nouveau et de fondre ensemble ses vieilles troupes épuisées par le siège de Gênes, et les conscrits mal pourvus de l'armée de réserve. L'artillerie était nulle, les équipages insuffisants. On manquait surtout d'argent dans un moment où les dépenses étaient excessives, les services désorganisés, et la solde arriérée de plusieurs mois. Les contributions imposées par Bonaparte aux pays italiens ne produisant pas à beaucoup près les sommes prévues, Masséna les avait grossies d'un million frappé sur les Lucquois, et d'un prélèvement mensuel de quinze cent mille livres sur les impôts du Piémont. Mais tous les Italiens semblaient s'entendre pour éluder la perception. Foulés depuis plusieurs années par les Français, les Russes ou les Autrichiens, ils avaient appris à ruser avec les contributions militaires, et étaient passés maîtres dans l'art de défendre leur fortune par l'inertie ou la dissimulation. Les autorités italiennes favorisaient en dessous main la résistance. Voulait-on les presser de sévir, elles traînaient les choses en longueur; les poussait-on à bout, elles offraient de se démettre. Insensibles aux promesses de liberté, elles

voyaient encore dans l'avenir trop de motifs d'incertitude pour nous aider avec sincérité. Masséna s'impatientait d'être tenu de les ménager et de parlementer avec elles par l'entremise des trois ministres extraordinaires. Il reprochait à Dejean de soutenir le gouvernement ligurien, qui élevait la prétention de ne rien payer. A Turin, le général Dupont montrait plus de raideur dans ses exigences, mais il n'avait réussi qu'à s'attirer la démission de la commission de gouvernement et à provoquer des troubles. On avait répandu dans les campagnes du Piémont que la monarchie serait rétablie à la paix, et ce bruit, qu'il était alors difficile de désavouer, encourageait chacun à s'exempter des charges. Le peu de ressources qui composait les finances de l'armée était jusqu'ici tiré de la Cisalpine, où Petiet montrait beaucoup de dextérité à manier le gouvernement provisoire et à déjouer la finesse des contribuables. Cet argent recueilli avec tant de peine, étant absorbé par les approvisionnements de guerre, force était de laisser les troupes se nourrir, au jour le jour, aux dépens du pays. Avec les réquisitions avaient reparu tous les excès que le Premier consul avait cherché à prévenir : la maraude des soldats, l'oppression des officiers, qui rançonnaient les municipalités sous prétexte de frais de table, et l'avidité de gens sans aveu qui, se donnant pour fournisseurs ou employés, suivaient nos troupes et pillaient de tous côtés avec la connivence de ceux qui auraient dû les réprimer. Ces désordres, qui avaient tant contribué, l'année précédente, à soulever l'Italie contre les Français, s'étaient perpétués à Gênes dans l'armée de Masséna, et menaçaient d'atteindre les plus honnêtes par leur triste contagion. Ils irritaient les habitants, qui ne trouvaient pas même dans la mauvaise récolte de l'année les moyens de nous satisfaire : et servaient d'argument pour murmurer dans toute l'Italie qu'on ne pouvait attendre du Consulat un meilleur traitement que du Directoire.

A ces plaintes des Italiens, si fâcheuses par leur portée morale et politique, s'ajoutait, pour Masséna, l'ennui des réclamations incessantes de l'ennemi. Les Autrichiens, revenus du premier étonnement de la défaite, s'étaient mis à contester les territoires où s'étendaient nos divisions, et à interpréter dans leur sens les stipulations d'Alexandrie. Ils réclamaient la Valteline; ils essayaient surtout de nous disputer les Légations. La possession de ces anciennes provinces pontificales importait peu aux opérations des armées qui, comme en 1797, ne pouvaient chercher d'autres champs de bataille que les plaines de la rive gauche du Pô. Mais elle restait l'objet constant de l'ambition de l'Autriche, et était en ce moment même l'empêchement principal au rétablissement de la paix. Les Autri-

chiens ne négligeaient donc aucun des moyens qu'ils trouvaient sur place pour défendre leurs prétentions; et résistant sur un point, empiétant sur un autre, ils s'aidaient à la fois de l'obscurité de la convention d'Alexandrie et du mécontentement renaissant du bas peuple contre les Français.

Tandis que leur garnison de Ferrare distribuait secrètement des armes aux paysans du voisinage, les détachements qu'ils avaient conservés à Ancône et en Toscane s'efforçaient d'armer ces pays et d'y préparer un soulèvement qui pût en quelques jours s'étendre sur toutes les Légations. Dans la marche d'Ancône, le général Mylius, commandant une division de trois mille hommes, avait répandu des troupes jusqu'à Pesaro et le fort San-Leo. Il essayait de faire prêcher le clergé et couvrait la Romagne de ses émissaires. En Toscane, où l'on comptait à peine quinze cents Autrichiens, casernés à Livourne, on avait la prétention d'organiser une levée en masse. Le sénat, qui gouvernait alors en l'absence du grand-duc, retenu à Vienne, faisait un usage immodéré de cette autorité et, non content d'exercer des vengeances dans le pays le plus doux et le plus tranquille de l'Italie, avait, le 10 juin, appelé tout le peuple aux armes[1]. On avait surtout excité les passions des Arétins, ces rudes montagnards qui, l'année précédente, avaient parcouru en troupes les territoires évacués par les Français, et laissé derrière eux un sinistre souvenir de leurs déprédations. Le général autrichien Sommariva, qui avait la Toscane sous son commandement, partageait la responsabilité de ces mesures, et les approuvait par des proclamations ampoulées. Lorsque la nouvelle de Marengo parvint à Vienne, le grand-duc lui-même, loin de revenir sur des démonstrations aussi contraires à l'esprit d'un armistice, se laissa entraîner par M. de Thugut, et, pour fortifier la résistance, confia le pouvoir suprême à une régence, composée de quelques hommes compromis dans la réaction et présidée par Sommariva. La présence de la reine de Naples, débarquée le 14 juin à Livourne avec l'amiral Nelson[2], contribuait à entretenir cette agitation dont les effets n'étaient pas encore proportionnés à l'appareil belliqueux déployé par le gouvernement toscan : cinq ou six mille hommes à peine avaient une apparence d'organisation ; le plus grand nombre éludait le service, et dans les montagnes d'Arezzo, on n'avait réussi à soulever que des bandes sans discipline, équipées pour le brigandage plutôt que pour la guerre.

Ces mouvements dans la Toscane et la Romagne auraient pu néanmoins embarrasser notre armée, si les Napolitains s'étaient décidés à sortir de leurs cantonnements, ou si les Anglais qui,

[1] Zobi, *Storia civile della Toscana*, t. III, p. 411.
[2] *Dispatches of Nelson*, t. IV.

depuis les affaires de Gênes, croisaient en vue des côtes, avaient tenté un débarquement à Livourne. Sans croire beaucoup à ce péril, le Premier consul l'avait prévu, en laissant à Masséna des instructions pour empêcher toute surprise. Deux positions défensives devaient être occupées : Lucques, qui interceptait la route de Florence à Gênes; et Bologne, qui tenait en respect les Légations. Le général Launay, détaché de la division de Ligurie, pénétra donc, le 8 juillet, dans la petite place de Lucques, après avoir fait un détour pour éviter la traversée du territoire toscan, et prouver ainsi que nous respections la neutralité du grand-duché. Trouvant la populace ameutée contre les Français, il lui fit imposer une contribution d'un million, pour la punir d'avoir pendu en effigie Bonaparte et Masséna. A Bologne, au contraire, nos troupes avaient rencontré des visages accueillants. Elles avaient fait leur entrée dès le 28 juin, au milieu des applaudissements des patriotes, qui étaient nombreux dans la ville, et tout échauffés par une lettre du Premier consul, où ils prétendaient voir l'approbation de leurs doctrines. L'ancienne administration de département avait repris spontanément ses fonctions [1]; la garde nationale, flattée dans sa vanité, avait conservé ses armes; et toutes les autorités civiles et militaires s'étaient réunies pour assister au *Te Deum*, cérémonie déjà entrée dans les habitudes de nos généraux, qui affectaient maintenant de regarder la religion comme bonne à recommander aux Italiens. En retour, une partie du clergé de Bologne et le vicaire capitulaire qui administrait le diocèse depuis la mort de l'archevêque, se prêtaient à toutes nos demandes; ils semblaient avoir perdu le souvenir de la domination pontificale, qui n'était point populaire dans cette contrée. Le 8 juillet, le département du Reno fut réorganisé, d'après des arrêtés du gouvernement cisalpin, qui se hâtait de reprendre pied dans le Bolonais. Cette démarche n'était point autorisée par le Premier consul; mais elle tenait des événements mêmes un caractère si provisoire, qu'on y fit peu d'attention à Paris : on s'en préoccupa davantage à Vienne et à Rome.

Le pays de Bologne offrait tant de ressources, que Masséna résolut d'y établir son aile droite. Il la mit sous l'autorité du général Michaud, et en forma deux divisions, dont l'une, aux ordres de Vatrin, s'étendit jusqu'à Modène, et l'autre, commandée par Monnier, l'énergique défenseur d'Ancône, dut se loger à Bologne et aux environs. L'emplacement choisi avait l'inconvénient d'être très éloigné du quartier général de l'armée; il fallait plusieurs jours

[1] *Collezione delle leggi, proclami,* etc., *pubblicati in Bologna,* in-8°. Une série très complète des affiches d'après lesquelles a été composé ce recueil, vient d'être acquise par la Bibliothèque nationale.

pour que les troupes cantonnées dans cette légation, pussent repasser le Pô et se remettre en ligne. La prudence militaire conseillait donc de ne point dépasser en ce moment les faubourgs de Bologne. Mais les riches contrées de la Romagne étaient pleines de tous les genres de séductions. Le général Monnier, avec ses six mille cinq cents hommes, s'engagea de lui-même sur la route du midi et poussa par Rimini jusqu'aux avant-postes autrichiens, qui évacuèrent Pesaro. Il se mit à parler de liberté, comme s'il avait eu le pouvoir de restaurer l'ancien département du Rubicon; il multiplia surtout les réquisitions et laissa commettre autour de lui ces excès qui provoquent les résistances. Des insurrections éclatèrent sous la direction déguisée des Autrichiens; une bande de Toscans descendit de l'Apennin et s'avança jusqu'à la Meldola. Il fallut en venir aux mains dans plusieurs villages.

L'incursion de Monnier fut dénoncée bruyamment par les Autrichiens, et blâmée par Masséna, qui ordonna à la division de se replier. Il s'était élevé dans l'esprit du général en chef des doutes qu'il avait eu le tort de ne point éclaircir en les soumettant à Paris. A force d'entendre les Autrichiens argumenter de la convention d'Alexandrie, il avait fini par croire que, dans le silence des articles, il n'avait d'autre titre pour occuper Bologne qu'un ordre exprès du Premier consul; qu'aucune des deux armées n'avait le droit de vivre sur les Légations, et que pour tirer des ressources de ces contrées sans maître, il devenait nécessaire d'y fixer des bornes certaines. Il avait souffert que le général Kellermann excédât ses pouvoirs, en souscrivant, le 7 juillet, avec M. de Nugent, un acte par lequel on abandonnait aux Autrichiens le pays fertile connu sous le nom de Polésine du Ferrarais, et l'on reconnaissait comme neutre le territoire compris entre le Pô-volano, et le Pô-primaro. A la fin de juillet, il songe à terminer, sous une forme régulière, toutes les querelles de limites dont il n'a pas encore compris l'intérêt politique. Il vient de recevoir une lettre de Moreau, l'informant de l'armistice de Parsdorf, et en conclut que les hostilités ne sont pas aussi près de recommencer en Italie que semblait l'annoncer le Premier consul. Le 31 juillet, une convention est signée à Vérone. Outre quelques difficultés de détail, elle règle deux questions importantes : au nord, elle confirme les divers arrangements consentis par Kellermann relativement au Ferrarais; au midi, elle établit une ligne de démarcation qui passe par Saint-Marin, et rejoint la Toscane en longeant le duché d'Urbin.

Dans ce partage des Légations, Masséna crut avoir pris la meilleure part en assurant à l'armée les provisions précieuses de la Romagne. Il n'arrêta point cependant le mouvement prescrit à

Monnier, qui ramenait ses troupes vers Bologne. Les Autrichiens, du corps de Mylius, ignorant encore la convention du 31 juillet, suivirent à distance : ils traversèrent Pesaro le 15 août et s'avancèrent jusqu'à Césane. Ils furent bientôt sommés de se retirer et remplacés de nouveau par les Français. Vers le 12 août, Masséna, recevant de Paris l'avis de suspendre la reprise des hostilités jusqu'au moment où la cour de Vienne aurait statué sur les préliminaires de M. de Saint-Julien, calcula qu'il avait le temps de faire rebrousser chemin à la division Monnier et de ramasser des vivres et des contributions dans ces pays du midi, qui n'étaient pas encore épuisés et qui ne lui seraient plus contestés. Monnier, renforcé des légions levées en Cisalpine, partit d'Imola le 16 août, et le 19 rentra sans coup férir à Pesaro.

Le 21, un ordre imprévu arrive aux mains de Masséna. Il lui est enjoint de remettre sans délai le commandement au général Brune et de partir pour Paris. Quelles étaient les raisons de cette disgrâce? Depuis longtemps déjà, le Premier consul s'irritait de recevoir d'Italie des reproches sur le désordre des fournisseurs et les exactions des officiers. Une dénonciation, qui n'épargnait point la personne du général en chef, parvint à Paris en même temps que la copie de la convention de Vérone, et ces deux pièces firent croire que Masséna n'était pas plus capable d'éviter les pièges de l'ennemi que ceux des intrigants. C'était de propos délibéré que le Premier consul en rédigeant l'armistice d'Alexandrie, avait seulement parlé « de la ville et citadelle de Ferrare » ; il avait consenti à laisser aux Autrichiens une place de guerre, mais nullement une province. Il entendait disposer un jour des contrées du Ferrarais, et venait de les refuser péremptoirement à M. de Saint-Julien. Par la maladresse de Masséna, les Autrichiens étaient maintenant en droit d'occuper la partie la plus convoitée de cette légation, et de réserver leurs espérances sur le reste en le faisant neutraliser. Ils pouvaient invoquer la possession, toujours si favorable à ceux qui prétendent à la propriété. L'avantage même que Masséna s'était flatté d'obtenir au midi était illusoire ; car le droit du plus fort suffisait pour s'attribuer les fruits de la Romagne, et la limite tracée devenait une barrière, qui protégeait l'État romain et les Deux-Siciles contre des entreprises dont la menace devait rester suspendue sur la tête des Napolitains. Notre diplomatie se trouvait donc singulièrement gênée par les articles convenus à Vérone [1]. Le Premier consul, perdant patience déclara qu'il ne les ratifierait jamais. Il destitua Masséna, et fit préparer les instructions les plus sévères pour réprimer les abus qui

[1] Le général Koch, dans les *Mémoires de Masséna*, t. IV, p. 300, etc., nous paraît s'être complètement mépris sur la portée de la convention de Vérone.

énervaient la discipline et diminuaient aux yeux des Italiens la considération de l'armée française.

Cette contrariété fut suivie quelques jours après d'une déception qui, pour avoir été prévue par le Premier consul, ne lui sembla pas moins vive. On apprenait que M. de Saint-Julien était désavoué complètement par sa cour. Ce négociateur improvisé était arrivé à Vienne dans la nuit du 4 août. « Il a embrouillé les affaires d'une manière épouvantable », écrivait le lendemain M. de Thugut dans un billet intime ; « il n'existe pas dans toute l'histoire un exemple comparable à la démence de la conduite de M. de Saint-Julien, qui, sans le moindre pouvoir, a cru pouvoir se permettre de signer une sorte de préliminaires qui nous compromettent nécessairement avec tout le monde [1]. » Les préliminaires n'étant pas assez avantageux pour que M. de Thugut pût avoir la moindre velléité de les ratifier, il n'y avait pas un moment à perdre, si l'on voulait plaider la bonne foi devant l'ambassadeur anglais. On se hâta de tenir un conseil en présence de l'Empereur, et, pour donner un gage à l'Angleterre, on entoura le désaveu des formes les plus éclatantes en reléguant M. de Saint-Julien dans un véritable exil. Duroc, qui avait été retenu aux avant-postes, ne reçut aucun passe-port et, après une attente inutile, dut retourner en France. Par une dépêche du 11 août [2], M. de Thugut informa Talleyrand de la résolution à laquelle s'arrêtait la monarchie. Il déclarait cependant que les témérités de M. de Saint-Julien ne devaient pas nuire au rétablissement de la paix, qu'il protestait désirer ; il proposait de réunir un congrès à Schlestadt, à Lunéville ou ailleurs, et d'y commencer des pourparlers que l'intervention des Anglais rendrait cette fois réguliers et efficaces. Une note de lord Minto, annexée à la dépêche, promettait le concours de la Grande-Bretagne à cette négociation commune.

Ce n'était là qu'un nouvel artifice pour obtenir de plus longs délais. Au fond, ni l'Autriche ni surtout l'Angleterre ne voulaient alors sincèrement traiter. M. de Thugut, léger et vaniteux quand les affaires étaient prospères, était tenace dans l'adversité et s'entêtait à poursuivre ces conquêtes en Italie pour lesquelles il jouait depuis longtemps les destinées de son pays. La détresse croissante de nos troupes en Égypte et à Malte faisait prévoir dans un temps assez prochain une double capitulation, que les Anglais voulaient attendre en état de guerre, afin d'en profiter. Ils venaient même de débarquer à Mahon des troupes d'élite, destinées à porter les derniers coups à notre malheureuse armée d'Orient.

[1] Thugut, t. II, p. 253 et 255.
[2] *Idem*, t. II, p. 257.

Les arrière-pensées de l'ennemi n'échappaient point à l'esprit pénétrant du Premier consul. Il appréciait surtout la passion que mettaient les Anglais à nous chasser de l'Égypte, par celle qu'il sentait de nous y maintenir. Il comprit aussitôt qu'un congrès où siégerait un plénipotentiaire britannique ne pouvait être qu'une feinte. Dans de telles circonstances, il fallait faire un effort contre l'Autriche, l'isoler de son allié par de nouvelles victoires, et lui imposer un traité séparé. Le 21 août[1], le Premier consul envoya donc à toutes nos armées l'ordre positif de recommencer la guerre. Une proposition d'armistice maritime qu'il fit parvenir en même temps aux ministres anglais, dans l'intérêt de l'Égypte, offrait trop peu de chances de succès pour ralentir notre marche contre leurs alliés autrichiens. Pendant les deux mois qui venaient de s'écouler, Bonaparte avait préparé des renforts. Derrière chacune des armées d'Allemagne et d'Italie, il avait créé un corps de soutien : celui qui devait combiner ses opérations avec Moreau était déjà en ligne auprès de Francfort; et l'autre, sous les ordres de Macdonald, commençait à prendre position dans les Grisons. Une réserve, choisie parmi les soldats qui avaient combattu dans nos départements de l'Ouest, se rassemblait à Amiens, où Murat se tenait prêt, soit à protéger nos côtes contre les Anglais, soit à descendre en Italie. De leur côté, les Autrichiens n'étaient pas restés inactifs; ils avaient grossi leurs divisions et remplacé les généraux vaincus. Ils annonçaient la présence de l'Empereur à son armée d'Allemagne, et tout en essayant de retarder la guerre, ils affectaient de ne point la redouter.

IV

Tant que le Premier consul avait conservé l'espérance d'éviter cette lutte et d'amener l'Autriche autrement que par la force à valider la signature de M. de Saint-Julien, il avait différé de faire un nouveau pas pour se rapprocher de la cour de Rome. Mais, s'il était resté six semaines sans répondre aux bonnes dispositions du Pape, ce n'était pas avec la pensée de se les rendre encore plus favorables, en devenant par un traité l'arbitre de ces Légations qu'il disputait si opiniâtrément à l'Empereur. Il n'avait jusqu'ici sur ces provinces d'autre dessein arrêté que celui de les retirer à l'Autriche, et, parmi les combinaisons politiques auxquelles il pouvait les assujettir, la restitution au Saint-Siège était la dernière qu'il fût disposé à adopter. Il ne songeait pas, en ce moment, à mêler une question de

[1] *Corresp. de Napoléon,* n° 5071.

territoire à la négociation religieuse qu'il avait à peine entamée, ni à faire sortir Pie VII de sa réserve sur ses intérêts temporels. En attendant la paix, quelque douteuse qu'elle parût être, il avait seulement voulu se décharger des principaux soucis du dehors, pour mettre plus librement la main aux grands travaux de l'intérieur, et relever à loisir les institutions renversées de la France, au nombre desquelles il avait la hardiesse de compter la religion.

Dans l'intervalle, il protégeait les prêtres, laissait fêter le dimanche, et par ses discours autant que par sa conduite faisait comprendre sa volonté de redresser les autels. La cérémonie de Milan, imitée le 24 juin à Notre-Dame, au milieu d'une affluence plus inattendue que recueillie, avait remué les préjugés divers que la révolution avait enracinés dans les esprits. Mais l'ascendant que Bonaparte prenait de jour en jour sur l'opinion depuis sa victoire de Marengo, les sentiments de confiance et d'apaisement qu'il inspirait par sa conduite mesurée avec tous les partis, lui persuadaient qu'il était assez fort pour rendre le repos aux consciences, malgré l'esprit de secte ou d'incrédulité. Il lui arrivait de s'en prendre à quelques-uns de ces « athées de Paris », qu'il avait dénoncés lors de son entrée dans la cathédrale de Milan, et avec qui il dînait familièrement à la Malmaison. « Mais, vous êtes donc athée? » disait-il, un soir, à Laplace, en l'interrompant au milieu d'une théorie [1]. — « Avec votre philosophie, répondait-il à Chaptal, on ne sait, ni en politique ni en religion, d'où l'on vient et où l'on va. J'aime mieux la foi de nos pères. La Convention l'a détruite avec le reste : elle a fait tout le mal; il faut y remédier [2]. » Dans ces conversations intimes, il ne cherchait point à se donner pour croyant, et ne dissimulait jamais que, s'il prétendait ramener la France à la religion catholique, c'était par des raisons supérieures de gouvernement. Il disait à Rœderer [3] : « Comment avoir de l'ordre dans un État sans une religion? La société ne peut exister sans l'inégalité des fortunes, et celle-ci ne peut subsister sans la religion. Et puis le gouvernement, s'il n'est maître des prêtres, a tout à craindre d'eux. Vous autres métaphysiciens, vous êtes à cet égard dans une grande erreur, quand vous pensez qu'il faut laisser les prêtres de côté, ne pas s'occuper d'eux quand ils sont tranquilles et les arrêter quand ils sont perturbateurs. Il faut les tenir par leur intérêt et qu'ils soient payés par l'Etat. » Devant le Conseil d'État, composé pour le plus grand nombre de philosophes, il répétait la même doctrine avec une verdeur de langage qui pût être goûtée par des incrédules. « Ma politique est de gou-

[1] Miot de Melito, t. I, p. 313.
[2] Bulletin de la correspondance royaliste, du 15 août.
[3] *Œuvres de Rœderer*, t. III, p. 335.

verner les hommes comme le grand nombre veut l'être. C'est là, je crois, la manière de reconnaître la souveraineté du peuple. C'est en me faisant catholique que j'ai fini la guerre de la Vendée, en me faisant musulman que je me suis établi en Égypte, en me faisant ultramontain que j'ai gagné les esprits en Italie. Si je gouvernais un peuple juif, je rétablirais le temple de Salomon[1]. » Il s'en fallait toutefois que son œuvre religieuse, même ainsi rattachée à un principe purement politique et social, rencontrât parmi ses conseillers une approbation sans réticences. Le consul Lebrun était peut-être le seul des membres du gouvernement qui fût partisan sincère de l'entreprise. Elle était traitée de « parti pris » par le ministre Fouché, qui exerçait alors sur les prêtres l'autorité arbitraire de la haute police, et continuait à les vexer sourdement, en attendant que le Premier consul fût revenu de son entêtement à leur égard. Talleyrand, destiné également par ses fonctions à s'occuper des affaires religieuses, puisqu'elles devaient être traitées avec le Saint-Siège, ne sentait pas moins d'humeur que Fouché, mais voilait son ennui sous des dehors complaisants et une spirituelle nonchalance. Trop avisé pour heurter de front une résolution qu'il savait inébranlable, il se pliait aux circonstances et semblait entrer dans les vues du Premier consul.

Selon Talleyrand, il était convenable de consulter quelques membres influents des deux clergés qui divisaient les consciences et qu'il s'agissait de rapprocher. Il s'était adressé à Grégoire, le patriarche du schisme constitutionnel et l'ouvrier infatigable de la restauration de cette Eglise délabrée. Il avait reçu de ses mains un mémoire sur la manière de négocier avec la cour de Rome[2], où tout était combiné pour détourner le Premier consul d'une pareille négociation. Grégoire, inspiré par la rancune, répétait ce qu'il disait chaque jour sur la tendance invariable de la Papauté à la domination universelle et son astuce lorsque l'esprit du siècle gênait son autorité usurpée ; sur les griefs qu'elle nourrissait contre la France pour la perte d'une partie de ses États et de ses revenus ; sur l'aide qu'elle prodiguait aux évêques émigrés qui se faisaient ultramontains, disait-il, afin de troubler plus profondément leurs diocèses. Comment la France républicaine devait-elle lutter contre tant de prétentions unies à tant de malveillance? Elle devait, selon Grégoire,

[1] *Œuvres de Rœderer,* t. III, p. 334. (Séance du Conseil d'État, du 16 août.)

[2] Ce mémoire a été publié en appendice dans le tome VI de l'*Hist. des sectes religieuses*. Il paraît avoir été commencé par Grégoire au mois de juin (*Revue histor.*, t. IX, p. 107) et achevé au mois d'août. Grégoire en parle dans ses *Mémoires* (t. II, p. 92) et dans son *Essai hist. sur les libertés de l'Eglise gallicane,* p. 222. (Voy. aussi les *Actes du concile national*, t. III, p. 267 et 416.)

demeurer résolument sur le terrain des libertés gallicanes, et ne jamais s'en écarter quand viendrait le moment de discuter sur la forme ou sur le fonds avec les canonistes romains. Pour la forme, il importait de ne pas refaire un Concordat, espèce d'acte qui liait les deux parties et réveillait le souvenir de la première atteinte apportée en 1516 aux droits de notre Église. Il valait mieux obtenir une bulle qui n'engageât que le Pape et fût soumise en France aux réserves protectrices de l'*exequatur*. Pour le fonds, nous devions exiger la reconnaissance des libertés de l'Église gallicane et des lois de l'assemblée Constituante, qui les avaient appliquées ou développées. Grégoire n'avait donc aucun scrupule à demander que le Pape consacrât la doctrine du clergé constitutionnel. Quant aux moyens de faire prévaloir nos volontés, ne nous étaient-ils pas indiqués par l'histoire? On ne pouvait venir à bout du Saint-Siège, ajoutait Grégoire, qu'en pesant sur sa vanité ou sa faiblesse. Ainsi, nous devions gagner les cardinaux par des présents ou de vaines concessions de mots, et en même temps faire cause commune avec l'Espagne et l'Autriche, qui avaient leurs droits ecclésiastiques à défendre, et menacer au besoin de supprimer la souveraineté temporelle. Grégoire insinuait [1] que la position de l'armée française en Italie pourrait donner du poids à cette manière décisive d'argumenter avec l'obstination romaine.

Le libelle de Grégoire et ses conversations à la Malmaison [2] n'augmentèrent point son crédit auprès du Premier consul, qui l'appréciait peu et allait bientôt trouver dans un représentant de l'autre clergé, dans l'abbé Bernier, des conseils plus acceptables et mieux appropriés aux besoins réels de la société. Le 4 septembre, n'étant plus retenu par l'espoir d'une paix immédiate, il se décida à reprendre des pourparlers avec la cour de Rome. L'avantage de transporter à Paris le siège de la négociation était assez considérable pour qu'il voulût se l'assurer, et assez évident pour qu'il jugeât superflu d'entrer à cet égard dans aucune explication. Il fit donc écrire par Talleyrand une lettre très brève, qui témoignait au cardinal de Martiniane la satisfaction de rencontrer dans le Saint-Père des sentiments de concorde et d'indulgence, et sans autre préambule annonçait des passe-ports pour que Mgr Spina pût se rendre à Paris [3].

Cette lettre changeait la personne du négociateur romain en même

[1] Il faut lire à cet égard un article qui a paru vers le mois d'août dans les *Annales de la religion* (t. XI, p. 442) et qui a été inspiré et probablement rédigé par Grégoire.

[2] Grégoire rapporte dans son *Essai sur les libertés gallic.* (p. 213), une conversation où il s'efforça de détourner le Premier consul de faire un concordat. (Voy. aussi de Pradt, t. II, p. 75; et *Mémoires de Grégoire*, t. II, p. 39 et 100.)

[3] Theiner, t. I, p. 83.

temps qu'elle déplaçait le lieu des conférences. Le cardinal de Martiniane se trouvait dépouillé du rôle que Bonaparte, comme Pie VII, lui avait d'abord attribué, et se voyait substituer le prélat Spina. Le vieux cardinal se résigna à disparaître de la scène, sans laisser percer aucun regret. Il répondit, le 13 septembre [1], qu'il attribuait les retards de Spina à sa santé et aux chaleurs de la saison, qu'il l'attendait à toute heure, et que pour l'informer plus promptement des nouvelles intentions du Premier consul, il venait de lui écrire à Florence. L'avertissement destiné à Spina fut envoyé sous le couvert du nonce en Toscane, qui regardant à son tour l'arrivée du prélat comme imminente, garda la lettre et ne fit rien savoir au Pape.

A Rome, cependant, Spina n'était pas encore autorisé à se mettre en voyage. Après le premier mouvement qui avait fait accueillir les avances du Premier consul, on était revenu aux habitudes de lenteur et aux traditions de prudence. D'autres membres du sacré collège étaient rentrés dans la ville, et ne ressentaient plus la vive impression de soulagement qui du Pape avait gagné son entourage, pendant le séjour du comte Alciati. Les propositions, apportées par le comte, étaient assez sommaires, et soulevaient au premier coup d'œil des objections assez graves, pour qu'il semblât inconsidéré de s'engager sur la voie sans en apercevoir plus clairement le terme. La congrégation pour les affaires ecclésiastiques, réorganisée à la fin de juillet, délibérait en secret sur la question. Elle jugeait qu'avant de munir Spina de ses instructions, il convenait d'attendre le plan d'arrangements que le cardinal de Martiniane avait dû demander à Paris. On avait pensé, un moment, que l'ambassadeur espagnol, M. de Labrador, pourrait donner quelques lumières sur nos projets, et continuer entre la France et le Saint-Siège ces offices intermédiaires que l'Espagne exerçait depuis le traité de Bâle. Mais M. de Labrador, arrivé le 5 août [2], n'avait pu faire aucune confidence. Il racontait seulement que le jour de la nouvelle de Marengo, il avait reçu de Talleyrand l'invitation de passer par Milan et de s'y concerter avec Bonaparte sur des ouvertures à transmettre au Saint-Siège. Il était parti aussitôt, avait croisé à Lyon le Premier consul sans réussir à l'entretenir, et ne pouvait communiquer que cette assurance générale, donnée par Talleyrand, que le Premier consul protégerait le Pape s'il le trouvait libéral pour les affaires spirituelles [3]. La surprise de n'avoir rien

[1] Theiner, t. I, p. 85.

[2] *Gazzetta universale,* p. 519. M. de Labrador eut sa première audience le 8 août.

[3] *Mélanges sur la vie privée et publique du marquis de Labrador, écrits par lui-même.* (Paris 1849.)

appris par l'envoyé espagnol s'était tournée en inquiétude à mesure que le temps s'écoulait, sans qu'il vînt aucune réponse de France. Pourquoi le Premier consul, si prompt d'ordinaire, était-il cette fois si lent à poursuivre ce qu'il avait commencé? Était-il retourné à des desseins hostiles contre le Saint-Siège. Était-ce par son ordre qu'un passe-port pour Verceil, demandé depuis longtemps au quartier général français, n'était pas encore parvenu entre les mains de Spina? Ainsi plus notre gouvernement tardait à s'expliquer, et plus la cour de Rome tenait à son système d'attendre l'explication.

Tandis que la piété du Pape, empressée de faire le bien de la France, cherchait à abréger ces délais, deux opinions moins charitables qui s'étaient fait jour dans le sacré collège s'efforçaient au contraire de les prolonger.

Le cardinal Maury était le champion unique mais ardent de l'une de ces oppositions. Il s'était chargé de représenter près du Saint-Père les intérêts du parti royaliste et gémissait de ne pas les faire prévaloir. Fort de l'influence qu'il avait eue sur le choix du conclave, il avait obtenu, à Venise, que Pie VII annonçât son élection à Louis XVIII, comme aux autres souverains de l'Europe, et avait essayé d'attribuer à cette démarche la portée d'une reconnaissance formelle de la monarchie légitime. Mais le Pape ne s'était point laissé compromettre, et n'avait point reçu des lettres de créance que Maury s'était hâté de lui présenter. Il suivait en cela la conduite constante de Pie VI son prédécesseur et l'une des maximes les plus sages du Saint-Siège, qui ne se prononce point sans nécessité et suspend surtout ses jugements quand les circonstances pourraient les faire varier. Il ne s'isolait pas des cours de Londres et de Pétersbourg qui ne voulaient reconnaître le droit de Louis XVIII que dans la mesure fixée par la courtoisie et l'utilité de leur politique, et évitaient tout engagement de nature à gêner un jour le rétablissement de leurs relations avec la république française. Le cardinal Maury, éconduit comme ambassadeur, s'était rejeté sur un titre qui ne fût point diplomatique, et s'était fait nommer par le roi protecteur des églises de France [1]. Cette qualité n'ayant été ni contestée ni admise, le cardinal, importuné de l'ambiguïté de sa position, n'en était que plus ombrageux dans la surveillance des démarches qui, à Rome, pouvaient tourner au détriment de la royauté. Instruit dès l'origine des ouvertures du Premier consul, il

[1] Maury a été nommé le 21 avril ambassadeur du roi près le Saint-Siège, et le 3 juillet protecteur des églises de France. (*Vie de Maury*, par son neveu, p. 84 et 232. — *Lettres et instruct. de Louis XVIII au comte de Saint-Priest*, p. 228.)

s'était persuadé d'abord que si le Pape semblait les écouter, c'était parce qu'il ne pouvait agir autrement, et que l'épiscopat émigré ne devant jamais être abandonné par le Saint-Siège, l'affaire n'aurait point de suites immédiates[1]. Cette confiance s'était évanouie par degrés. Dans la prévision que le Pape voudrait faire des sacrifices pour se rapprocher de Bonaparte, il se remuait maintenant à Rome et venait d'écrire à Mittau, pour signaler le péril et demander des instructions[2].

L'autre parti, qui essayait de retenir le Pape, était plus nombreux et avait plus de chance de se faire écouter, parce qu'il prétendait parler dans le seul intérêt du Saint-Siège. Il se composait de prélats, persécutés par la révolution française et convaincus au fond qu'il était impossible de se concilier avec elle. Accueillir les avances de Bonaparte et y répondre par des concessions était, à leurs yeux, une duperie dont tout l'avantage serait pour le Consulat, qui même en Italie se rattacherait ainsi une partie du clergé, tout l'inconvénient pour le Saint-Siège, qui s'aliénerait les Autrichiens et les Napolitains au moment où il avait besoin de leur secours. Ces cardinaux ne développaient pas encore tous les moyens d'opposition qu'ils devaient successivement produire. Ils cherchaient alors leurs raisonnements dans les circonstances, dans les exactions de notre armée, dans les institutions républicaines relevées à Milan, et remises aux mains des patriotes comme au temps du Directoire. Ils avaient suivi avec inquiétude la marche de nos troupes dans les Légations, occupées, disaient-ils, au mépris de l'armistice d'Alexandrie, et livrées au pillage avant de l'être à la révolution. Comment traiter avec le Premier consul, quand on ignorait s'il n'en voulait pas à l'existence même du Saint-Siège? Les mouvements des troupes françaises en Romagne étaient devenus plus menaçants que jamais dans les derniers jours d'août, et l'on devait se demander jusqu'où pourraient porter les coups d'une guerre qu'on disait à la veille de recommencer.

Depuis les frontières réduites de l'État romain jusqu'au centre de l'Allemagne, les armées reprenaient leurs positions de combat. Les ordres péremptoires du 21 août avaient été portés rapidement à Moreau et au nouveau commandant de l'armée d'Italie. Brune, arrivé à Milan le soir même du jour où Masséna apprit sa destitution, s'était fait remettre aussitôt une autorité que les événements rendaient particulièrement difficile à exercer. L'armée d'Italie, lui avait

[1] L'abbé de la Brunière, à l'évêque d'Uzes, Rome, 11 juillet et 15 août. — Voy. aussi l'extrait d'une lettre du cardinal Maury, saisie parmi les papiers de l'abbé Émery (Gosselin, *Vie d'Émery*, t. II, p. 50).

[2] Louis XVIII à M. de Thauvenay, Mittau, 14 septembre.

écrit le premier Consul, « est la principale de la république, sous le point de vue militaire et spécialement sous le point de vue politique ». Il fallait que son chef fût doublé d'un administrateur et d'un diplomate; qu'il eût la volonté de rétablir l'ordre dans les services militaires, de réformer les officiers inutiles, de protéger les habitants contre de honteuses exactions, et en même temps qu'il sût ménager et assouplir les autorités italiennes, et lutter avec les Autrichiens par l'adresse autant que par la force des armes. Pour cette tâche multiple, il fallait un ensemble de qualités, dont la principale faisait défaut à Brune. Avec de la probité et de l'esprit, le général manquait de décision. Toujours effrayé de la responsabilité, il se laissait dominer par les événements et n'obtenait point de ses lieutenants cette obéissance complète qui ne s'accorde qu'à la fermeté et au mérite incontesté. Il avait laissé en Italie de fâcheux souvenirs par ses opinions démagogiques, mais la faveur du Premier consul, des victoires en Hollande et la pacification de la Bretagne semblaient de nouveaux titres qui effaçaient ce passé révolutionnaire. N'ayant que peu de jours de répit, Brune s'était borné aux mesures les plus urgentes; il s'était entendu avec Petiet pour tirer quelques ressources de la Cisalpine, et s'était surtout appliqué à donner une nouvelle organisation à ses corps d'armée. Le 1er septembre, il venait de dénoncer l'armistice, et tenant compte du délai stipulé par la convention d'Alexandrie, se préparait à reprendre les hostilités dans la journée du 13.

L'aile droite, dont l'extension en Romagne inquiétait si fort le Saint-Siège, reçut à ce moment l'ordre de se replier au plus vite. Elle venait de passer sous le commandement de Dupont, qui avait ajouté aux divisions Monnier et Vatrin une division nouvellement formée avec des légions cisalpines et conduite par le général italien Pino. Pendant que les soldats de Monnier se retiraient vers Bologne et Modène, les légions de Pino furent chargées de couvrir cette retraite. Elles se rassemblèrent à leur tour le 7 septembre à Forli et Faenza, et le 12 rentrèrent à Bologne. Elles devaient, au premier signal, abandonner cette place, laisser quelques hommes dans le fort Urbain, ainsi qu'à Reggio et Modène, et rejoindre le reste des troupes de Dupont sur la rive gauche du Pô, où se portait tout l'effort de la guerre. Les ordres de concentration s'étendirent même au général Launay, qui se maintenait à Lucques depuis deux mois pour observer la Toscane, et qui, poursuivi par l'animosité populaire, fut obligé de s'ouvrir un passage à travers un pays insurgé.

A peine les Légations sont-elles évacuées, l'ennemi y rentre de tous côtés, et les insurrections fomentées de longue main par l'Autriche couvrent le pays. Les paysans du Ferrarais se dirigent

sur Ravenne ; des soldats réguliers de Toscane éclairés par quelques cavaliers autrichiens se montrent à Lojano, sur la route de Florence à Bologne, en même temps que les bandes repoussées au mois d'août dans l'Apennin, redescendent pour exercer leurs brigandages. Si la levée en masse ne marche pas en Toscane, ce n'est point la faute de Sommariva, qui multiplie ses discours et ses imprudentes provocations.

Le général Mylius, rentré, le 12, dans Pesaro et Rimini, n'avait pu recruter des insurgés dans le pays, qui était repassé sous l'autorité civile du Saint-Siège. Il était venu à Rome dans les derniers jours d'août demandant des soldats et de l'argent, que le Pape n'avait point [1], et des instructions pour susciter un soulèvement, qui lui furent refusées. Il avait menacé d'abandonner Ancône, puisqu'on ne l'aidait pas à s'y défendre ; mais rien n'avait pu décider le Pape à sortir de la neutralité.

L'approche de la guerre, annoncée pour le 13 et déjà commencée dans les Légations, fortifiait, en effet, à Rome, l'avis de ceux qui ne voulaient point que le Saint-Siège se mît du parti de l'Autriche dans la lutte. Cette politique neutre prévalait décidément sur le système contraire. Elle était soutenue par Consalvi, dont la récente promotion au cardinalat [2] attestait la faveur croissante; elle était commandée par la sécurité de l'État romain. On savait qu'il n'y aurait aucun fruit à recueillir de la victoire de l'Autriche, et un sérieux danger à affronter si l'on partageait même moralement ses défaites. Le souvenir des imprudences qui avaient amené le traité désastreux de Tolentino et la république romaine était assez vivant pour ôter la pensée de provoquer de nouveau la France. Il était assurément plus raisonnable de ne laisser au vainqueur de Marengo aucun prétexte de frapper, s'il en avait le pouvoir ou l'envie. Dans l'ignorance de ses véritables desseins, il ne fallait point courir la chance de l'irriter par une entente avec l'Autriche, ou même par de plus longs retards dans la mission de Spina, qui pouvaient faire soupçonner de pareilles liaisons. On commençait à s'étonner dans le public de ne point voir s'ouvrir les conférences de Verceil. Le bruit, qui en était depuis longtemps répandu et répété par les gazettes, avait fait connaître partout le lieu des conférences et même le nom du prélat Spina. Dès la fin de juillet, il circulait en Toscane une fausse correspondance entre Pie VII et Bonaparte [3], comme il se colportait un texte amplifié du

[1] Jackson to L. Grenville, Florence, september 10, 1800. — *Gazzetta universale*, p. 567 et 583.

[2] Il fut créé cardinal dans le consistoire du 11 août. (*Bullarii rom. continuatio*, t. XI, p. 33.)

[3] Wyndham to L. Grenville, Florence, july 24.

discours au clergé de Milan. La curiosité, jusqu'ici déçue, pouvait donner cours à des conjectures malveillantes sur l'attitude du Saint-Siège. Pour se garantir contre tous ces périls inconnus, sans pourtant s'engager, l'on adopta à Rome l'un de ces moyens termes qui sont la ressource habituelle du caractère italien. On laissa revenir un courrier que M. de Labrador avait envoyé à Paris, et comme il n'apportait aucune nouvelle, on décida que Spina se rendrait à Verceil, mais continuerait dans cette ville le rôle d'attente qu'il remplissait à Rome depuis plus de deux mois. Spina ne reçut aucune instruction; il fut simplement chargé d'écouter les propositious plus précises qui pourraient arriver de France, et de les transmettre à Rome sans autre commentaire.

Il se mit donc en route le 21 septembre, accompagné du P. Caselli, et fut aussi surpris qu'alarmé lorsqu'en arrivant à Florence, il prit connaissance de la lettre du cardinal de Martiniane, que le nonce avait eu le tort de conserver entre ses mains. Il n'était plus question de Verceil ni de l'archevêque de cette ville. Mgr Spina se voyait, par la seule volonté de Bonaparte, revêtu du caractère de négociateur unique, chargé de se rendre à Paris pour y représenter le Saint-Siège. Dans cette conjoncture difficile, il sut montrer de l'esprit de conduite. Au lieu de revenir à Rome, et de risquer par là de mécontenter le Premier consul, lorsque nos armées étaient en marche, il prit sur lui de continuer jusqu'à Verceil, où sa mission trouvait son terme, et de demeurer dans cette ville jusqu'au moment où le Saint-Père aurait arrêté de nouvelles résolutions.

Un retard imprévu s'était produit dans la reprise de la guerre. La nuit même du 12 au 13 septembre, Brune avait été averti par M. de Mélas que les hostilités restaient suspendues en Allemagne jusqu'au retour d'un courrier expédié à Paris par la cour de Vienne. Ce courrier ne portait aucune dépêche importante, et Moreau s'était laissé amuser par l'ennemi. Cependant, sur la foi de cette nouvelle, Brune, devenu hésitant au moment d'agir et craignant d'entrer le premier en campagne, consentit d'abord à demeurer trois jours sur ses positions; puis, le 16 septembre, à prolonger indéfiniment l'armistice, sous la condition réciproque de s'avertir vingt-quatre heures avant la rupture. Il employa ce temps à dégager les abords de Bologne. Cette ville, livrée pendant plusieurs jours à elle-même, sans autres défenseurs que ses gardes nationales, avait fait bonne contenance contre l'ennemi, qui, malgré la trêve, se rapprochait de divers côtés. Au nord, les Autrichiens occupaient en force Cento et Bondeno; et au midi les insurgés du Ferrarais, donnant la main aux partisans qui avaient parcouru la Romagne, s'étaient avancés jusqu'à Imola. Une colonne mobile, sous les ordres de Pino, fut dirigée contre ces corps

francs. Elle les atteignit près de Faenza le 21 septembre, les mit en déroute, et les refoula, les uns sur Ferrare, les autres vers Ravenne ou les Apennins. Le général Pino poursuivit les fuyards jusqu'à Forli, et y recevant l'ordre de rejoindre, il revint, après cet heureux coup de main, se remettre le 27 en ligne autour de Guastalla.

Ces combats rendaient périlleuse la grand'route de Florence à Bologne : Spina prit un chemin neuf qui conduisait à Modène par la montagne. Il traversa les avant-postes, malgré une consigne sévère qui ne devait laisser passer personne, et parvint à Modène le 28 septembre. Il faisait voyage commun avec un Génois, le marquis de Rivarola, et avait un passe-port signé seulement par l'ambassadeur espagnol. Le commandant de place, qui, par hasard, avait autrefois connu Mgr Spina, à Valence, pendant la captivité de Pie VI, ne fit aucune difficulté de viser le passe-port. Mais déjà la police italienne était avertie : le nom de l'archevêque de Corinthe, celui de son compagnon génois, avaient éveillé ses soupçons. Elle fait une descente au logement de Spina, qui prétend se rendre à Verceil pour des affaires personnelles. Elle visite néanmoins les papiers et trouve la lettre du cardinal de Martiniane, qui parlait de questions spirituelles à discuter avec le Premier consul. On se consulte sur ce qu'il convient de faire. L'adjudant français Delort et le général Pino, arrivé la veille de son expédition, sont d'avis que l'affaire est assez importante pour être soumise au commandant de l'aile droite. On envoie Mgr Spina et le P. Caselli sous la surveillance de la police jusqu'à Guastalla, où l'on croit trouver le général Dupont. Comme il était absent, Spina, toujours gardé à vue, est dirigé sur Parme d'où l'on pense heureusement à envoyer un messager à Milan pour obtenir une décision du ministre Petiet [1]. Ce fut le dernier circuit. Petiet, informé depuis longtemps de la mission de Spina [2], s'empressa de rendre la liberté au prélat, qui, le 8 octobre, atteignit enfin Verceil.

V

Pendant que Spina commençait par les tracas de cette arrestation sa difficile mission, un bruit surprenant se répandait en Italie, et tenait les esprits en éveil. On apprenait que Moreau, sans combat, avait obtenu la remise de trois forteresses, Ulm, Ingolstadt et Phi-

[1] Delort au général Dupont, Modène, 29 septembre. (Arch. de la guerre.) — Rapport de police adressé à Petiet. (British Museum, add. ms, n° 15,954, f° 121.)

[2] C'était le ministre Petiet qui avait transmis à Martiniane la lettre de Talleyrand du 4 septembre, et la réponse du cardinal du 13.

lipsbourg, qui lui assuraient un solide point d'appui, s'il voulait marcher sur Vienne. Ulm, surtout, passait pour le boulevard de l'Autriche sur le haut Danube. C'était le prix énorme d'une trêve de quarante-cinq jours, que l'Empereur avait conclue, le 20 septembre, à Hohenlinden, dans ce même lieu, où sa fortune allait recevoir en décembre un coup plus accablant.

A la nouvelle du succès de Moreau, Brune se crut dispensé d'exécuter des ordres qui arrivaient de Paris, et prescrivaient de pousser vigoureusement la guerre dans le Vénitien [1]. D'ailleurs, sans connaître encore les causes de la convention, il en avait reçu les articles et se demandait s'ils n'étendaient pas la suspension des hostilités à son armée. Les termes étaient équivoques : le général crut que la meilleure manière de les interpréter était de les laisser de côté, et de convenir pour l'Italie d'un arrangement particulier qui eût la même durée que celui d'Allemagne, avec des conditions différentes. Il envoya donc Marmont proposer au général autrichien un armistice de quarante-cinq jours, exigeant en récompense le retrait formel de la convention de Vérone, qui, malgré le désaveu du Premier consul, était exécutée depuis deux mois, et l'évacuation de la Polésine du Ferrarais par les Autrichiens, qui devraient se renfermer dans les murs de Ferrare, et détruire les ouvrages élevés sur la rive droite du Pô. Mais l'esprit de découragement, qui, en Allemagne, avait mis les Autrichiens à la discrétion de Moreau, ne vint pas à l'aide de Brune en Italie, où M. de Bellegarde, investi du commandement depuis le 16 septembre, montrait une intelligence lucide et opiniâtre. M. de Bellegarde s'obstina à prétendre que la convention d'Hohenlinden était commune à toutes les armées, qu'il y avait injustice à réclamer sur les rives du Pô le salaire d'une trêve déjà si largement acquittée sur le Danube, et qu'un général autrichien qui abandonnerait la Polésine sans ordre, s'exposerait à une destitution méritée. Cependant, puisque les Français trouvaient douteux le sens si clair des articles de Moreau, il ne refusait point de signer une trêve de quarante-cinq jours, et de consulter l'Empereur sur l'abandon du Ferrarais : si la réponse n'était point favorable, Brune aurait la faculté de dénoncer aussitôt la trêve, et quinze jours après de reprendre les hostilités. Il était manifeste que la proposition de M. de Bellegarde était tout à son avantage, et lui assurait du temps sans lui coûter le moindre territoire. Avec un peu de fermeté, Brune aurait pu maintenir ses demandes ; il eut la faiblesse d'accepter celles de l'ennemi, qui

[1] Ordres du ministre de la guerre du 14 septembre, reçus le 21 par Brune. Ils furent renouvelés par le Premier consul, le 21 sept. (*Corresp. de Napoléon*, nº 5102), la nouvelle télégraphique de l'armistice de Hohenlinden n'étant parvenue que le 23 à Paris.

furent consignées le 29 septembre dans la convention de Castiglione[1].

Mais le mécompte de Brune n'avait rien d'apparent, et les deux conventions qui suspendaient partout les hostilités entre la France et l'Autriche témoignaient également de la supériorité de nos armes. L'Empereur paraissait déserter la lutte au moment de la renouveler. On pouvait croire qu'il renonçait à une partie de ses prétentions en Italie, et que la paix si longtemps retardée était maintenant possible et prochaine.

Par l'effet de ces événements, l'invitation faite à Spina de se rendre à Paris semblait prendre le sens d'une injonction. On le comprit ainsi à Rome, et lorsqu'on y connut à la fois l'exigence imprévue du Premier consul et les succès que la fortune prodiguait à ses armées, on demeura quelques jours dans une silencieuse perplexité. Que fallait-il faire? Pie VII, pénétré des obligations de son pontificat et livré aux premiers scrupules du gouvernement de la chrétienté, se reprochait de n'avoir pas encore commencé à combattre en France l'indifférence religieuse et à pacifier les discordes du clergé. Le cardinal Consalvi, qui, par sa qualité de secrétaire d'État, avait le double devoir, de s'occuper des affaires ecclésiastiques des autres pays, et de veiller aux intérêts temporels du Saint-Siège, se persuada qu'à tous ces points de vue la pire des conduites serait de persévérer plus longtemps dans une stérile attente. Il ne pouvait douter que le Premier consul, en transportant à Paris la négociation religieuse, n'eût l'intention de la dominer. Il se représentait avec inquiétude la situation inégale qui serait faite à Spina, éloigné des conseils de sa cour, et soumis, comme M. de Saint-Julien, à l'ascendant direct du général Bonaparte. Renoncer à Verceil pour lieu des discussions, n'était-ce point commencer par une complaisance dont s'autoriserait le Premier consul, et qui justifierait les propos de ceux qui s'en allaient disant : Le Saint-Siège se livre à la France en traitant avec elle? Cependant c'étaient là des reproches et des inconvénients qu'il fallait savoir subir ; et le moyen le plus raisonnable de les tempérer était d'entreprendre sérieusement la négociation, et de faire du premier coup des sacrifices pouvant la faire aboutir. Consalvi résolut donc de permettre à Spina le voyage de Paris, sans essayer aucune objection contre le déplacement du siège des conférences et sans rompre sur cette importante question le silence que semblait imposer le Premier consul. Il se décida même à donner à Spina des instructions véritables. Il les adapta rigoureusement aux diverses propositions communiquées par le cardinal de Martiniane, qui étaient très claires sous leur forme un peu

[1] Le maréchal Marmont, dans ses *Mémoires,* a omis de parler de cette convention dont il avait été le négociateur.

absolue et n'avaient nullement besoin de ces explications demandées à l'origine, attendues pendant plusieurs mois et finalement refusées. Il était prescrit à Spina de se renfermer dans la discussion de ces points connus, de n'admettre aucune question nouvelle et de ne rien signer. Par surcroît de précaution, Spina n'était revêtu d'aucun caractère officiel; mais, en l'abritant sous toutes ces réserves, Consalvi n'entendait pas faire de l'agent du Saint-Siège un instrument inutile. Les instructions, arrêtées le 13 octobre par le cardinal, s'inspiraient des opinions les plus libérales qui se fussent produites dans la congrégation ecclésiastique; elles ne rejetaient aucune des idées mises en avant par le Premier consul, et même sur le principe fondamental du renouvellement de l'épiscopat, renfermaient des concessions d'où pouvait sortir un accord.

Le secret, dont on avait négligé d'entourer la lettre du Pape au mois de juillet, enveloppait cette fois un document où le Saint-Siège déposait sa pensée intime. On ne renouvela aucune des confidences d'usage au cardinal Ruffo et au marquis Ghislieri, représentants des cours de Vienne et de Naples; et l'on garda même le silence envers les membres du sacré collège qu'on avait consultés pendant l'été. Le Saint-Siège, d'après ses maximes, n'était tenu à aucun avertissement envers les évêques légitimes de France : mais, par égard pour leur constance à supporter l'exil et à lutter contre le schisme, par une sorte de compassion pour les sacrifices qu'il faudrait sans doute leur demander, le Saint-Père avait voulu qu'ils fussent informés, autrement que par le bruit public, de l'arrangement projeté. Dans un bref daté du 13 septembre, le Pape annonçait avec une prudence extrême de langage qu'il avait vu luire inopinément l'espérance de pacifier les affaires ecclésiastiques de France; que les dépositaires actuels de l'autorité dans ce pays (c'est ainsi qu'il désignait les consuls) lui offraient l'occasion de conférer ensemble sur le choix des moyens; qu'il s'empressait d'apprendre aux pasteurs cette heureuse nouvelle et de leur demander le secours de leurs prières, heureux s'il lui était permis un jour d'unir sa voix à la leur pour rendre grâces à Dieu du succès de ses travaux. Rien dans ce bref ne précisait les propositions déjà vaguement divulguées du Premier consul et ne laissait pressentir les réponses du Saint-Siège. Consalvi avait imaginé un ménagement de plus, c'était de faire transmettre la lettre du Pape par le cardinal Maury, que beaucoup des évêques émigrés regardaient comme leur intermédiaire et qui continuait à se poser comme le gardien de leurs intérêts. L'envoi était déjà commencé [1], mais Maury, plus alarmé de la mission de

[1] La lettre d'envoi écrite par Maury est relatée dans une lettre adressée

Spina à Paris qu'il n'était flatté de correspondre avec l'épiscopat français, venait de quitter son diocèse de Montefiascone et attendait impatiemment à Rome les instructions de Louis XVIII.

Les intérêts territoriaux du Saint-Siège étaient laissés complètement en dehors de la mission de Spina. Personne, dans l'entourage du Pape, ne pouvait nourrir l'illusion de croire que le gouvernement français offrirait spontanément de restituer les Légations au successeur de Pie VI. De nouvelles apparences rendaient de jour en jour plus probable le retour de ces provinces à la Cisalpine. On remarquait le rétablissement de l'administration départementale du Reno dans le Bolonais, l'organisation moins stable et plus récente de la Romagne en département du Rubicon, l'attitude des autorités de Milan qui étendaient à ces contrées les règlements et les charges de la Cisalpine[1], l'arrogance des patriotes de Bologne, et même le rassemblement de toutes les légions italiennes dans ces pays où le général Dupont s'était hâté de reparaître après la convention du 29 septembre. A ces indices multipliés, s'ajoutait depuis quelques jours une preuve plus certaine. On pouvait lire, dans *le Moniteur*[2], les préliminaires signés par M. de Saint-Julien, que le Premier consul avait cru de sa politique de publier, et l'on devait reconnaître presque dans chaque article l'intention de reconstituer l'œuvre de Campo-Formio, dont la république cisalpine, agrandie des Légations, était l'une des parties essentielles. Pour dissuader directement le Premier consul d'un dessein que ses succès récents avaient encore dû affermir, il aurait fallu que le Pape se fît solliciteur, et de pareilles instances, déposées sur le seuil de la négociation ecclésiastique, auraient paru contenir l'offre d'une espèce de marché. La conscience du Pape s'indignait à la pensée d'une prévarication, qu'aucun des politiques de sa cour n'osait d'ailleurs lui suggérer, et plus la France paraissait en mesure de disposer des Légations, plus il persévérait dans la règle, adoptée dès le mois de juillet, d'interdire à Spina de les réclamer. Était-il juste, cependant, de se laisser dépouiller, sans mot dire, de provinces que le Saint-Siège regardait comme arrachées par la violence et sur lesquelles, malgré le traité de Tolentino et la conquête autrichienne, il croyait conserver des droits séculaires ? Fallait-il renoncer à l'occasion, peut-être unique, qu'allait ménager un congrès, dont tout le monde parlait? Était-il impossible d'introduire la cause des États du Saint-Siège au milieu

le 1er novembre au cardinal Consalvi, par l'évêque de Vence, réfugié à Venise. (Theiner, *Doc. inéd.*, t. II, p. 348.) Voy. aussi Hulot, *Collectio brevium*, etc., t. III, p. 265.

[1] Voy. la *Collezione di proclami*, etc., déjà citée.

[2] *Moniteur* du 14 septembre.

de débats qui devaient décider du sort des puissances italiennes, et de la faire soutenir par une voix qui, n'étant point celle du négociateur religieux, ne pût être soupçonnée ni sollicitée de mêler ensemble les affaires spirituelles et temporelles? Peut-être l'Autriche consentirait-elle à prendre en main l'intérêt pontifical; car, si elle était aussi abattue qu'on le prétendait, si elle était contrainte de renoncer aux Légations pour elle-même, elle devait préférer les céder au Pape qu'à la Cisalpine. Le patronage de l'Empereur était donc demandé en ce moment par le nonce à Vienne, sous l'inspiration des derniers événements.

L'armistice de Hohenlinden avait répandu dans toute l'Europe l'opinion de l'impuissance militaire de l'Autriche, et mis le trouble dans les conseils de l'Empereur. Un moment de faiblesse avait produit ces effets, plus nuisibles que la perte d'une bataille. François II arrivant à son armée d'Allemagne, n'avait trouvé que des préparatifs inachevés; et désespéré de voir des régiments dégarnis et mal disposés, privé des avis fortifiants de M. de Thugut, il s'était laissé aller à chercher le salut dans de nouveaux délais. Il les avait demandés à Moreau; mais ce général, blâmé pour quelques jours de répit qui suspendaient encore la guerre, était décidé à obéir à l'ordre qu'il venait de recevoir, de faire une rapide campagne avant l'hiver, et de ne consentir à aucune trêve qu'en échange de trois forteresses. Cette condition rigoureuse ayant été acceptée à l'aveugle, l'Empereur s'était hâté de retourner à Vienne, en proie à une agitation qui est la suite ordinaire d'une faute. A peine revenu, il avait fallu subir la froideur hautaine de lord Minto, déclarant qu'il n'était point dupe, qu'il voyait clair dans les intrigues de l'Autriche pour arriver à traiter isolément, et que les subsides de l'Angleterre n'étaient point destinés à rendre plus commode la défection de son allié. Avec plus de chaleur, M. de Thugut s'était emporté contre une convention, conclue en dehors de son influence et contre toutes ses passions. Il avait annoncé dans le conseil qu'il était résolu à remettre à d'autres la conduite des relations extérieures, et à rompre ouvertement avec une politique qui précipitait la monarchie vers sa ruine.

Après de pareilles scènes, le sang-froid avait commencé à reparaître, et M. de Thugut, tout en maintenant sa démission, était resté chargé de la direction réelle des affaires. Son premier soin avait été de rappeler à Vienne M. de Cobenzl [1], qui avait acquis dans la négociation du traité de Campo-Formio, dans les conférences de Seltz et une récente ambassade à Pétersbourg, le renom du plus habile diplomate de l'Autriche. Malgré une différence complète de

[1] Sur M. de Cobenzl, on peut consulter l'ouvrage du Dr. A. Fournier, *Gentz und Cobenzl*. Wien, 1880.

tempéraments et peu de sympathie réciproque, ces deux hommes d'Etat s'étaient promptement accordés pour déplorer l'armistice du 20 septembre et étudier les ressources qu'on pouvait encore tirer de la situation. Le 5 octobre, ils apprenaient avec indignation, par une dépêche de Paris [1], quels avantages le Premier consul entendait s'attribuer sur le découragement présumé de l'Empereur. Talleyrand, après avoir annoncé des passe-ports pour le congrès, qui était accepté en principe et fixé à Lunéville depuis le mois d'août, parlait de l'Italie comme si la convention de Moreau ne restreignait en rien le droit de tout entreprendre dans ce pays. Il exigeait l'évacuation de la Polésine du Ferrarais ; il annonçait le dessein de dissoudre même par la force les levées qui s'armaient en Toscane au mépris de la neutralité, et se réservait de pénétrer dans l'État romain si les troupes autrichiennes et napolitaines continuaient de s'y cantonner. En rapprochant les dates, il devenait évident que des prétentions si dures n'avaient pas été connues de Brune au moment où ce général signait la convention modérée de Castiglione ; mais il suffisait d'avoir un peu l'expérience du Premier consul pour savoir qu'aucun scrupule ne l'arrêterait dans l'accomplissement de ses menaces. Ni M. de Thugut ni M. de Cobenzl ne pouvaient se résigner à courber ainsi la tête, parce que l'Empereur s'était abaissé volontairement et sans raison. Ils tinrent plusieurs fois conseil et reconnurent, après quelques hésitations, que, s'il était prudent de faire partir un plénipotentiaire pour Lunéville, il serait néanmoins possible de recommencer la guerre avec l'argent de l'Angleterre et des troupes encore nombreuses, qui avaient seulement besoin d'un chef énergique comme M. de Bellegarde, pour reprendre confiance et se faire respecter des Français.

Ce retour à des sentiments de fermeté plus dignes d'un grand État n'avait pas encore transpiré, lorsque, le 9 octobre [2], le nonce et l'ambassadeur napolitain vinrent entretenir M. de Cobenzl de leurs intérêts dans le congrès qui allait s'ouvrir pour la paix générale.

Mgr Albani explique combien il est nécessaire de rendre au Saint-Siège toutes les Légations ; il s'étend sur les maux de toutes sortes, disette, dépopulation, ruine financière, qui accablent l'État ecclésiastique depuis plusieurs années, et qui resteront sans remède, si l'on dépouille le Pape de ses trois meilleures provinces. Il ajoute, en forçant un peu le sens de quelques propos de Bonaparte, que ce général n'a témoigné au cardinal de Martiniane aucun éloignement pour une restitution ; mais qu'à Verceil il sera traité « d'objets ecclé-

[1] Dépêche de Talleyrand du 26 septembre. (Thugut, t. II, p. 288 ; Ducasse, t. II, p. 49 ; *Corresp. de Napoléon*, nº 5111.).
[2] Thugut, t. II, p. 302.

siastiques et nullement d'affaires temporelles, Sa Sainteté mettant à cet égard toute sa confiance dans le généreux appui de l'Empereur ». Il termine en recommandant avec les plus vives instances à M. de Cobenzl, désigné, dit-on, pour Lunéville, de fortifier les bonnes dispositions attribuées au Premier consul, en ce qui concerne les Légations, et de concourir à un acte de justice qui seul peut retirer l'État romain de l'abîme.

L'attitude de l'envoyé napolitain ne fut pas aussi modeste. M. de Gallo demanda d'être admis au congrès, et justifia cette prétention par ses pouvoirs, qui lui permettaient selon les cas d'intervenir dans toute négociation d'armistice et de paix qui serait entreprise par l'Autriche et l'Angleterre, ou de traiter directement avec la France. Ces pouvoirs si larges étaient entre ses mains depuis le 17 juillet et avaient été rédigés à la suite d'une conférence provoquée par la bataille de Marengo et tenue à Livourne entre la reine Caroline, M. de Castelcicala, l'un de ses agents diplomatiques, l'amiral Keith et le général anglais Abercromby [1]. M. de Gallo s'était rendu à Vienne, au mois d'août, et y avait été devancé par la reine, qui espérait y mettre en œuvre les moyens d'influence dus à sa parenté avec l'Empereur [2] et à sa haine contre notre révolution. Mais, depuis deux mois, la princesse n'avait pas mieux réussi que l'ambassadeur à venir à bout des rancunes méprisantes de M. de Thugut. L'entrée des Napolitains à Rome, la correspondance du roi Ferdinand avec le Pape au mois d'avril, passaient pour des perfidies qui ne pouvaient s'oublier; et le ministre autrichien, dédaignant jusqu'ici de réclamer le concours d'alliés si faibles et si peu fidèles, avait affecté de ne point les comprendre dans les armistices signés avec les Français. Les affaires du royaume de Naples risquaient fort d'être laissées par l'Autriche dans un abandon semblable au congrès de Lunéville, et c'est pour leur assurer un défenseur que M. de Gallo s'efforçait d'avoir place aux conférences. A cette insistance il crut bienséant d'ajouter quelques protestations beaucoup moins sincères sur le désir qu'aurait maintenant le roi son maître de favoriser les agrandissements de l'Empereur en Italie, et de faire coopérer ses troupes à une campagne commune, s'il devenait encore une fois nécessaire d'en appeler aux armes.

M. de Cobenzl écouta les deux diplomates avec la tranquillité d'un homme qui ne veut rien accorder. Il se permit quelques traits d'ironie contre le Napolitain, lui laissant entendre qu'on accepterait les troupes, sans ouvrir la porte du congrès. Avec le nonce, il se contenta de généralités sur la protection impériale dont le Saint-

[1] Paget to Lord Grenville, Palermo, july 21, 1800.

[2] On sait que la reine de Naples était fille de l'impératrice Marie-Thérèse.

Siège avait déjà éprouvé les bienfaits et eut l'art de parler convenablement sans dire un mot des Légations. Ne pouvant empêcher le nonce de lui remettre une note, il fit par écrit une réponse aussi vague que ces vaines assurances [1].

Il y avait pourtant dans la démarche de Mgr Albani plus d'à-propos que la finesse de M. de Cobenzl ne voulait en convenir. En même temps que la politique autrichienne écartait l'intervention des autres pays par système et par jalousie de sa liberté, elle se trouvait amenée par son propre intérêt à ranger parmi les combinaisons acceptables le retour des Légations au Saint-Siège. Les instructions pour le congrès, préparées le 14 octobre et complétées le 16 [2], marquaient les diverses positions que M. de Cobenzl devait successivement défendre. En Italie, la plus haute ambition de l'Autriche était de s'étendre sur les trois Légations et le pays lombard jusqu'à l'Adda ; mais, comme il fallait prévoir une résistance invincible de la France, le négociateur autrichien était autorisé à rabattre sur l'une ou l'autre de ces prétentions. Obtenait-il les trois Légations, il pouvait se réduire à la limite de l'Oglio, et même de la Chiese. Atteignait-il l'Adda comme frontière, il pouvait abandonner les Légations au Pape. Une concession plus large était encore indiquée, c'était de se borner à la rive de la Chiese, de garder le Ferrarais et de remettre sous l'autorité pontificale les légations de Bologne et de la Romagne. Dans ces deux derniers projets, regardés comme les plus onéreux, il était interdit à M. de Cobenzl de souffrir que les Légations fussent incorporées à la Cisalpine, « ce qui serait si contraire aux intérêts de Sa Majesté, qu'il vaudrait mieux courir les chances de la continuation de la guerre ».

La part de l'Autriche ainsi déterminée, M. de Thugut ne semblait pas prévoir des difficultés sérieuses dans le règlement des autres affaires italiennes. Le sort du roi de Naples et celui du grand-duc de Toscane ne paraissait point compromis, puisque le premier, depuis plus d'une année, s'abstenait de faire la guerre, et l'autre se maintenait dans la neutralité, malgré les enrôlements que les Français menaçaient de disperser. Quant au régime républicain que la France voulait restaurer dans la Cisalpine et peut-être dans le Piémont, M. de Thugut était prêt à s'en accommoder. Il calculait en sceptique que de pareilles institutions, aussi peu appropriées au

[1] Thugut, t. II, p. 303 et s. Voici le texte de la résolution aulique : « Quant au nonce, vous vous bornerez à lui donner des assurances générales sur l'intérêt que je prends à la conservation de l'Église et à tout ce qui concerne Sa Sainteté. »

[2] On trouvera le texte si curieux de ces instructions, dans Thugut, t. II, p. 466 et 311.

caractère italien que mal vues de l'Europe, seraient de toutes les moins durables et les plus faciles à remplacer par la domination impériale le jour où la fortune du Premier consul aurait tourné. Il ne poussait cependant pas à l'extrême ce raisonnement, bien digne de Machiavel, et ne l'appliquait point aux Légations. Il reconnaissait un si grand inconvénient militaire et politique à laisser dans les mains hostiles des Cisalpins un territoire qui relie le Vénitien à la Toscane, que toutes les prévisions fondées sur la caducité du système républicain ne pouvaient compenser à ses yeux un pareil dommage dans le présent.

Restait la question la plus délicate à résoudre. Talleyrand venait de notifier qu'il n'admettrait point de plénipotentiaire britannique au congrès, parce qu'il ne voulait point d'une négociation trompeuse et interminable. Il était évident en effet, aussi bien pour le cabinet de Vienne que pour celui des Tuileries, que les Anglais déjà maîtres de Malte depuis le 5 septembre, chercheraient à attendre la reddition peut-être encore éloignée de l'Égypte, et que, jusque-là, ils empêcheraient la paix de se conclure sur le continent, si l'Empereur restait fidèle à l'engagement de ne point traiter sans leur aveu. Mais cette fidélité, l'Autriche devait-elle continuer à l'observer? La difficulté, longuement débattue dans le conseil [1], n'avait pas fait l'objet d'une résolution précise. M. de Thugut, railleur et dégagé quand il s'agissait des affaires de l'alliance, ne doutait point que le Premier consul ne mît un bon prix à la défection de l'Autriche, et s'embarrassait peu d'une brouillerie avec l'Angleterre. Il n'avait pu convaincre M. de Cobenzl, qui n'espérant au contraire aucun sacrifice de l'orgueil français, trouvait à la fois plus honnête et plus politique de demeurer uni au seul allié qui pût aider l'Autriche à soutenir une lutte probablement inévitable. M. de Cobenzl se mit en route, emportant le pouvoir de négocier en dehors des Anglais, mais résolu à n'en faire usage qu'à la dernière extrémité, et inclinant vers la guerre plutôt que vers la paix. Les nouvelles d'Italie qu'il reçut le 25 octobre, à son arrivée à Lunéville, le confirmèrent dans la conviction que les Français ne seraient pas assez modérés dans le succès, pour qu'il fût profitable de perdre l'alliance anglaise, en commençant avec eux des pourparlers indépendants.

Une lettre de M. de Bellegarde l'informait que la Toscane était envahie et l'armistice de Castiglione, dénoncé. Les ordres du Premier consul [2] relatifs au grand-duché et au Ferrarais, qui avaient causé une si vive colère à M. de Thugut le 5 octobre, étaient par-

[1] Thugut, t. II, p. 300, et s.

[2] Ces ordres, relatés en substance dans la dépêche de Talleyrand du 26 septembre, avaient été envoyés à Brune avec plus de développements.

venus vers le même temps en Italie. Le général Brune, sans dégarnir la Romagne, s'était hâté de rassembler une petite armée à Bologne et d'enjoindre à M. de Sommariva de licencier les levées toscanes. Le 14 octobre, Dupont avait passé l'Apennin à travers des ouvrages abandonnés et, le jour suivant, était entré paisiblement à Florence, tandis que la brigade Clément, partie de Lucques, pénétrait à Livourne et y surprenait une quantité considérable de marchandises anglaises. Le corps autrichien s'était retiré sans combattre et sans être inquiété, et M. de Sommariva s'était sauvé en fugitif dans la ville d'Arezzo, d'où les habitants l'avaient aussitôt chassé. Emportés par la fureur de la résistance, ces audacieux partisans n'avaient été réduits qu'après une sanglante escalade et le sac de leur ville. En même temps, Brune ne voyant d'autre moyen de reprendre le Ferrarais que de dénoncer l'armistice de Castiglione, envoyait, le 11, l'avis de la reprise des hostilités dans la quinzaine, c'est-à-dire dans la journée du 26. Mais M. de Bellegarde n'était pas d'humeur à laisser les Français agir ainsi à leur convenance [1]. Il prit de très haut l'invasion de la Toscane, disant qu'il aimait à se persuader que Brune avait outre-passé ses ordres, et le sommant de retirer ses troupes. Il fit reporter au 4 novembre le terme de la trêve, et prit les mesures les plus vigoureuses pour résister à toutes les attaques.

Rassuré par la solide contenance de M. de Bellegarde, M. de Cobenzl n'en fut que plus résolu à préférer les chances de la lutte à une paix qui ne serait point honorable. A Lunéville, il n'avait pas trouvé le plénipotentiaire français, Joseph Bonaparte. La surprise de cette absence cessa bientôt quand il reçut la visite du général Clarke qui, sous couleur de félicitations, avait la mission secrète de l'engager à transporter à Paris le siège du congrès, et d'apprécier dans quelle mesure l'Autriche tenait sa cause liée à celle de l'Angleterre. Quelque adresse que le général mît dans ses paroles, M. de Cobenzl en pénétra l'intention [2], et après avoir nettement expliqué que ses pouvoirs lui interdisaient de négocier ailleurs qu'à Lunéville et en dehors des Anglais, il consentit à venir quelques jours à Paris faire acte de courtoisie envers le Premier consul. Il rencontra Joseph sur la route et, au milieu d'escortes et de démonstrations publiques, arriva à Paris dans la nuit du 28 octobre. Là, on se mit à parler à mots couverts des affaires d'Italie. M. de Cobenzl affirmait toujours qu'il ne pouvait négocier une paix séparée ; puis, par une inconséquence préméditée, et par manière de digression, il

(*Corresp. de Napoléon,* nº 5105.) Brune les reçut le 5 octobre. (Brune, au Premier-consul. Milan, 13 vendém. an IX.)

[1] Correspondance de M. de Bellegarde avec Brune. (Arch. de la guerre.)

[2] Clarke au Premier consul, Lunéville, 25 octobre.

expliquait les prétentions de sa cour sur les Légations et le pays lombard. « J'aimerais mieux, disait-il à Talleyrand, une province de plus pour Sa Majesté, et moins d'honneurs sur mon chemin [1] ». De son côté, Talleyrand, ne dévoilant point toute sa pensée, en revenait toujours aux préliminaires signés par M. de Saint-Julien. La conversation se continuait ainsi, sans qu'aucun des interlocuteurs voulût se découvrir, et finissait par s'arrêter devant l'obstacle préliminaire de l'exclusion des plénipotentiaires anglais. En se renouvelant, ce discours à double entente tourna à l'aigreur : le Premier consul s'emporta contre M. de Cobenzl ; il lui signifia qu'il ne le recevrait plus, qu'il saurait bien avec son épée détruire les nœuds qui rattachaient l'Autriche à l'Angleterre, et que sous peu de jours toutes nos armées seraient en mouvement. Le 4 novembre, Joseph eut l'ordre de se rendre à Lunéville, où il fut suivi par M. de Cobenzl, qui, plus froissé que troublé, se promettait bien de ne point aller au bout de ses instructions s'il n'y était poussé par la nécessité.

Le brusque renvoi de M. de Cobenzl, et la reprise d'une guerre parvenue maintenant aux frontières de l'État romain, étaient les premières nouvelles qui attendaient à Paris Mgr Spina. Un courrier lui avait apporté, le 18 octobre [2], à Verceil, les instructions composées avec tant de soin par le cardinal Consalvi, et lui avait fait le récit de l'occupation de la Toscane. Mgr Spina ne douta point que le vœu du Pape ne fût maintenant de commencer au plus tôt la négociation ecclésiastique. Il quitta Verceil dès le 20, après avoir fait écrire par le cardinal de Martiniane l'explication de ses retards. Accompagné du P. Caselli, il traversa Lyon, le 29 [3], ne s'arrêta dans aucune ville, et le 5 novembre [4] il atteignit cette capitale de la France républicaine où les étrangers, après des bouleversements si longs et si terribles, ne pénétraient point sans une singulière émotion.

Cte Boulay de la Meurthe.

La suite prochainement.

[1] Thugut, t. II, p. 328.

[2] Le cardinal de Martiniane à Talleyrand, Verceil, 19 octobre.

[3] Il était arrivé le 26 à Grenoble. (Le préfet de l'Isère à Talleyrand, Grenoble, 28 octobre.)

[4] Cette date se trouve même dans les journaux du temps. Il est surprenant qu'aucun historien, sauf le P. Theiner, n'en ait eu connaissance. On dit généralement, sur la foi des *Mémoires de Consalvi*, t. II, p. 314, que Spina est arrivé à Paris au mois de juillet.

MADAME DE MAINTENON

ET

LE MARÉCHAL DE VILLARS

CORRESPONDANCE INÉDITE[1]

II

Le 15 mars 1709, le maréchal de Villars reçut du roi Louis XIV les lettres patentes qui le nommaient au commandement de l'armée de Flandre. Trois jours après, il était à Cambrai, se mettant résolument à l'œuvre; la tâche qu'il avait assumée était des plus périlleuses : aux rigueurs d'un hiver exceptionnel avaient succédé des pluies diluviennes qui rendaient les chemins impraticables; la misère, la disette, qui désolaient tout le royaume, se faisaient plus cruellement encore sentir à l'armée. Les souffrances du soldat et de l'officier subalterne étaient indescriptibles. Néanmoins, les effectifs étaient complets et le moral excellent; mais, sans argent, sans vivres et sans moyens de transport, l'armée était condamnée à l'immobilité et à l'impuissance. Saint-Simon a accusé Villars d'avoir caché cette situation, d'avoir trompé la cour par ses fanfaronnades, d'avoir ainsi contribué à la continuation d'une guerre mal engagée, d'avoir hésité à combattre pour dissimuler ses mensonges et finalement mis au pied du mur, de s'être fait battre par sa faute et d'avoir exposé le pays à des périls qui auraient entraîné sa perte si le maréchal de Montesquiou n'avait gagné, malgré lui, la bataille de Denain. En cette circonstance, comme en tant d'autres, le grand écrivain s'est laissé aveugler par la haine mesquine qu'il avait vouée à Villars, comme s'il n'avait pu lui pardonner d'avoir acheté au péril de sa vie et par des actions d'éclat, les distinctions qu'il ne devait, lui, qu'aux subalternes services de cour rendus par son père à Louis XIII. Tout le roman s'évanouit devant l'histoire authentique. La correspondance de Villars montre, au contraire, avec quelle sincérité, quelle prudence, quelle activité, le maréchal se rend compte de tout et rend

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 janvier 1881.

compte de tout à la cour, sans illusion comme sans faiblesse. Mais, en chef avisé, voulant donner le change à l'ennemi et ne pas alarmer un pays découragé, il réserve ses confidences pour le roi, le ministre et Mme de Maintenon, « aux autres, dit-il lui-même, je me fais tout blanc de mon épée et de mes farines », annonçant l'arrivée de convois imaginaires et de millions supposés, affectant la gaieté et la confiance, alors qu'il « passait de mauvaises nuits » dans l'inquiétude et l'angoisse. « Nous sommes dans les dernières extrémités, écrit-il, le 4 juillet, à Chamillart, je ne puis former aucun projet, même de défensive » ; et à Torcy, le négociateur futur de la Haye : « Je crois la paix nécessaire ; qu'elle ne soit qu'un peu chère, elle sera bonne. » Mais tout en conseillant la paix, Villars préparait avec la dernière énergie la reprise de la campagne, et lorsque les conditions humiliantes exigées par la coalition lui furent connues, il les repoussa avec indignation et fut le premier à conseiller au roi un suprême effort qu'il se sentait en mesure de tenter avec honneur.

La correspondance de Villars avec Mme de Maintenon pendant l'année 1709, qui s'est conservée presque en entier, offre comme un résumé de toutes ces péripéties émouvantes ; elle contient aussi la preuve que tout en apportant aux affaires publiques une activité infatigable, Villars n'oubliait pas ses intérêts privés et continuait à en confier le soin à sa protectrice.

A Tournay, le 3 avril 1709.

Madame,

J'apprends par plusieurs lettres que M. le duc d'Estrées est très mal ; j'ose me flatter, Madame, de l'honneur de votre protection. Je ne prends pas la liberté de demander son gouvernement à Sa Majesté, ne voulant pas l'importuner dans un temps où Elle me fait l'honneur de me charger de la plus importante affaire de l'État ; mais, Madame, si vous avez cette bonté, vous pouvez dire avec vérité que de tous ceux qui ont l'honneur de servir Sa Majesté dans les mêmes emplois que celui dont Elle m'honore, aucun assurément ne luy a esté moins à charge, et j'en compterois plusieurs qui ont cousté au roi des sommes si prodigieuses au delà des secours que Sa Majesté a bien voulu me donner, que vous en seriez étonnée. Cependant, Madame, j'ay toujours soutenu une très grande dépense. Je ne suis cependant pas ruiné, mais je ne saurois imaginer que le désordre et la dissipation puissent estre un mérite auprès du Roy.

Je dois avoir l'honneur de vous dire, Madame, que je trouve les troupes, généralement parlant, dans un état bien différent de ce que l'on publie à la cour et à Paris, et j'ose vous assurer, Madame, que le Roy aura une bonne armée à opposer aux ennemis ; et si leur orgueil les aveugle au point de ne pas vouloir une paix, non seulement raison-

nable, mais avantageuse pour eux, j'espère que Dieu me fera la grâce de contribuer à les punir. Il faut, Madame, ne rien négliger pour envoyer les fonds nécessaires pour payer la solde des troupes et des officiers; enfin, Madame, c'est une dépense de trois à quatre mois, car, avant ce temps-là, ou la paix sera faite, ou une grande action nous délivrera, s'il plaît au Seigneur, de l'oppression. Je suis inquiet pour les vivres; du reste, je trouve dans les troupes les sentiments qu'elles m'ont toujours montrés et je suis sûr qu'elles nous feront voir leur ancienne ardeur ; j'ose me flatter, Madame, que vous estes bien persuadée de la mienne, aussy bien que du profond respect, etc.

VILLARS.

P. S. J'ay eu l'honneur de vous dire, Madame, qu'en passant à Lyon, M. le cardinal de Bouillon me vint voir, quoique je n'eusse pas beaucoup l'honneur d'estre connu de luy. Il m'a fait prier en dernier lieu de supplier Sa Majesté, si je croyais le pouvoir faire, que pourvu qu'il n'approchât point de la cour, ni de Paris de 15 lieues, il regarderoit comme une grâce aussi nécessaire qu'agréable, de pouvoir aller librement dans le royaume, dans les lieux où ses affaires, ou bien sa santé, l'exigeroient. Pardonnez-moi la liberté, Madame, d'oser vous en parler, il me semble que c'est luy en donner une dont la plus grande partie lui avoit déjà esté accordée.

En écrivant à Chamillart, le même jour, Villars parle aussi de son désir d'avoir la survivance du gouvernement du duc d'Estrées, et il fait observer que son cousin, le maréchal d'Estrées, ayant déjà un gouvernement de 50 000 livres de rentes, il ne croit pas lui faire tort. Quant au cardinal de Bouillon, il était en disgrâce depuis plus de vingt ans, exilé en province, et ne pouvait se consoler d'être éloigné de Versailles; il était, pour le moment, retiré à l'abbaye des bénédictines de la Claire, près de Lyon, et avait rencontré Villars revenant de l'armée d'Italie; il était resté en correspondance avec lui. Nous avons plusieurs de ses lettres, une entre autres du 13 mai, où il recommande au maréchal son abbaye de Saint-Waast d'Arras, dont les biens, situés près de Lille, souffrent de la guerre, et qui ne peut plus « le secourir dans ses pressants besoins », quoiqu'elle ait été jusque-là « sa mère nourricière ». J'ignore si Villars put faire restituer au cardinal une partie de ses revenus, mais il ne fut pas heureux dans sa tentative pour faire adoucir la sévérité de son exil. Mme de Maintenon lui répondit en effet, courrier par courrier :

8 avril 1709.

Voulez-vous toujours m'écrire en cérémonie, monsieur le maréchal?

Si vous continuez, je saurai bien aussi vous rendre le respect qui vous est dû.

M. le duc d'Estrées n'est point mort; ainsi, je n'ai rien à répondre sur le premier article de votre lettre.

Il n'y a que de vous, Monsieur, que l'on tire quelque consolation. Vous nous faites envisager que nous aurons une armée ; elle sera conduite par vous, et peut-être est-ce le point où Dieu a voulu nous conduire, pour montrer les révolutions qu'il sait faire quand il lui plaît.

Cependant nous joignons maintenant au malheur de la guerre la crainte de la famine, et d'un scorbut à l'Hôtel-Dieu et aux Invalides, qui nous annoncent la peste. Il faudrait votre courage pour supporter de tels maux.

Le Roi presse le plus qu'il peut pour qu'on envoie de l'argent, et il me paraît que M. Desmaretz cherche toutes sortes d'expédients pour en avoir. On vous aura bien mandé que la flotte est arrivée riche de plus de 20 millions pour la France. Je voudrois bien que nous pussions mettre la main dessus.

Ne vous mêlez point dans les affaires du cardinal de Bouillon. C'est un homme qui déplaît au Roi, et avec beaucoup de raison, et comme de mon consentement vous ne lui déplairez jamais, je ne lui ai pas dit un mot de cet article de votre lettre. Adieu, monsieur le maréchal, la crainte de me retrouver en 1694 ne me met pas de belle humeur, mais je n'en suis pas moins votre très humble et très obéissante servante.

De Maintenon.

Villars se le tint pour dit et ne reparla plus du cardinal. Cependant, le mois suivant, Torcy recevait du roi l'ordre de permettre au cardinal de s'approcher de la cour de trente lieues. Saint-Simon, qui rapporte le fait, s'étonne que le roi ait eu ce mouvement sans que personne lui en eût parlé. Il est probable que M[me] de Maintenon avait fait, en son propre nom, la commission dont Villars s'était chargé. Vingt millions venant de Lima pour des négociants français, étaient en effet arrivés à Saint-Malo. On discutait la question de savoir si le roi pouvait légitimement se les approprier contre des billets, et les appliquer aux besoins de l'armée. Villars insista vivement pour qu'on fît cet emprunt forcé.

A Tournay, le 15 avril 1709.

La dernière lettre, Madame, dont vous avez bien voulu m'honorer, redouble mes peines par toutes celles que vous souffrez de l'état actuel des affaires. Il est certain que les craintes de voir manquer les bleds, n'est pas le moindre de nos malheurs, celuy-là seul auquel la bonté et

l'application de Sa Majesté ne peuvent remédier, la portera plus qu'aucune autre raison à désirer une paix que la pitié pour ses peuples lui fait paraître bien nécessaire, puisque la guerre nous ôte tous les moyens de faire venir des grains des pays étrangers, où la famine est cependant presque aussi redoutée qu'en France.

Mais si l'orgueil et l'impiété des ennemis leur fait mépriser ce nouveau fléau de Dieu, et les porte à oublier leurs propres malheurs, pour augmenter les nôtres, il faut espérer que Dieu ne nous abandonnera pas.

Je dois vous rendre mille très humbles grâces de la bonté que vous avez de vouloir espérer que je pourrois contribuer à une révolution. J'oserois me flatter qu'elle seroit entière si Dieu nous donnoit un avantage sur les ennemis; nous aurons une armée, Madame, et je me flatte que nous trouverons dans nos troupes une ardeur qui jusques à présent ne les a point abandonnées dans les actions où je me suis trouvé, mais il faut les nourrir ces troupes, et je ne puis ni ne dois vous cacher qu'il n'y a encore aucune sorte de magasin assuré, ni pour les places, ni pour l'armée.

Vous me faites l'honneur de me parler de 20 millions arrivés en dernier lieu, et vous dites que vous voudriez bien que l'on pût mettre la main dessus; qui en peut empêcher? Voici le temps, Madame, où l'on ne doit omettre aucune sorte de remède, la vaisselle d'argent, s'il ne reste encore quelque argenterie dans les églises; enfin rien n'est précieux au point de nourrir les hommes qui doivent combattre pour le salut de l'État.

Je suis, etc. LE MARÉCHAL DE VILLARS.

La réponse de Mme de Maintenon ne se fit pas attendre.

A Saint-Cyr, le 25 avril 1709.

C'est par discrétion, Monsieur, que je n'ai pas répondu plus tôt à votre lettre du 15 de ce mois; j'ai su que vous étiez malade d'un grand rhume, je comprens que vous avez bien des lettres à dicter, beaucoup de choses à faire et peu de temps à perdre; croyez une fois pour toutes que si mes lettres pouvoient vous être agréables, vous n'en manqueriez point et que je croirois même faire une très bonne œuvre, en aidant par le moindre endroit celui qui soutient présentement toutes nos espérances.

Par tout ce qui me revient, il paroît que nous ne devons pas espérer la paix; nous en saurons dans deux jours davantage; la rareté du bled nous fait encore plus de mal que la guerre. Et ce que nos ennemis souffrent là-dessus n'est point une consolation pour nous.

J'avois oüy dire qu'on vous envoyeroit votre part des 4 millions en

piastres arrivés sur dernière flotte, mais on me dit hier qu'il falloit façonner cette monnoye et que vous ne l'auriez qu'au commencement de may, cependant les troupes souffrent de ces retardemens.

M. Desmaretz ne peut goûter la ressource de la vaisselle d'argent; il est persuadé qu'elle n'iroit pas si loin qu'on pense, qu'elle feroit beaucoup de bruit et de peine et qu'il faudroit plus de quatre mois pour la réduire en monnoye; l'argenterie des églises ne pourroit être mieux employée qu'à secourir ceux qui protègent l'Église, mais elle est bien moins considérable qu'elle ne le paroît, ce n'est, la plupart du tems, qu'une feuille d'argent sur du bois.

M. le maréchal d'Harcourt a peine à partir sans se voir assuré de sa subsistance, et il est difficile d'y voir bien clair dans ce tems ici.

Je sèche de déplaisir de tout ce que je vois et du peu de ressource que le Roy trouve, ce ne sont pas des matières qu'on doive traiter dans une lettre.

M. de Besons part au premier jour, le duc de Noailles partira le premier de may, je ne crois pas que M. le duc d'Orléans parte sitôt.

La santé de M. le maréchal de Boufflers ne se rétablit point, ce dont je suis très fâchée; il sert pourtant son quartier avec un peu d'aide dans les promenades.

Vous n'avez pas besoin d'être excité, Monsieur le Maréchal, vous voyez l'importance de l'ouvrage qui est entre vos mains, il n'y a qu'à prier Dieu de combattre avec vous. Je ne crois pas non plus que je doive finir par des protestations. Il me semble que vous connaissez mon cœur.

MAINTENON.

La matière que Mme de Maintenon n'ose traiter dans une lettre est sans doute l'inquiétude que lui cause l'état d'esprit dans lequel était Chamillart. Le ministre était épuisé de fatigue; brisé par les angoisses morales et le labeur physique, obsédé par les réclamations quotidiennes de Villars, impuissant à lui faire parvenir les subsistances indispensables, il était vaincu par une tâche au-dessus de ses forces. Cependant, les chances de paix diminuaient chaque jour, malgré la modération de Louis XIV. Torcy était parti pour la Haye porteur de concessions suprêmes et inutiles. Villars ne pouvant rien obtenir par correspondance, vint à Marly : deux conseils de guerre furent tenus par le roi avec lui, d'Harcourt, Boufflers, Chamillart et Desmarets, en présence du dauphin et du duc de Bourgogne. Le ministre de la guerre y fut très malmené et de ce jour-là, sans doute, son changement fut décidé. Villars, au contraire, sortit de cette réunion solennelle avec plus de force et d'autorité; un plan de campagne très étudié qu'il avait rédigé fut discuté avec soin,

quelques mesures furent prises pour lui procurer des ressources, et surtout il semble qu'une certaine latitude lui ait été accordée pour s'en créer lui-même. De retour à son quartier général, il redoubla d'activité et d'initiative, écrivant directement aux intendants des provinces, réquisitionnant les vivres et les fourrages, stimulant le le zèle des gentilshommes et des volontaires, communiquant à tous l'ardeur dont il se sentait animé depuis que la guerre lui apparaissait comme inévitable.

A Douai, le 24 mai 1709.

Il y a quatre jours, Madame, que je ne me flattois pas de pouvoir mettre l'armée du Roy en campagne, et j'étois forcé de penser sur notre misère comme nos ennemis et comme l'on pense à la cour et à Paris. J'ay été si outré de ne me voir que pour trois jours de subsistances et de pouvoir craindre que toutes les forces des ennemis, qui sont en marche, ne pussent entrer sans nul obstacle dans le royaume, que j'ay forcé nature : j'ay donc fait prendre d'autorité dans toutes les villes d'Artois et de Flandres, neuf à dix mille sacs de grain : on a travaillé jour et nuit à les faire moudre, et enfin j'espère marcher lundy prochain avec soixante bataillons pour occuper les premiers postes, et le reste suivra successivement, suivant les mouvements des ennemis.

M. de Bernières revient d'une conférence avec deux députés hollandois; ces messieurs luy ont dit que le dessein de leurs généraux étoit d'entrer dans le royaume. Il leur a assuré que je chercherois une bataille; leurs derniers bonheurs et leur supériorité en nombre de troupes les flatte; j'espère que Dieu me fera la grâce de rabattre leur orgueil; du pain, de l'argent, tout nous manque, hors le courage et une très vive ardeur de bien servir le Roy et l'État.

J'ay l'honneur de vous être dévoué, madame, etc.

Le maréchal de Villars.

26 may 1709.

Quand je pourrois douter de ce que vous dites, Monsieur (ce qui ne m'arrivera pas), nous savons assez d'ailleurs l'extrémité où vous vous trouvez, et avec quelle activité vous vous êtes mis en état de subsister quelques jours. Je vis, il y a quelque temps, une lettre de M. de Tarneau qui mandoit à Madame d'O les peines utiles que vous vous donnez, et votre prodigieux travail; il auroit écrit tout de même le contraire.

M. le prince Eugène dit hautement à la Haye qu'il entrera en France; comme rien n'échappe à mes craintes, mon inquiétude est qu'il ne se mette entre vous et nous. Je n'ay osé confier ma pensée qu'à mon ami,

M. le maréchal de Boufflers, ayant peur que ce ne fût une sottise, mais il m'a dit que ce n'en étoit point une, et que ce seroit le plus grand malheur qui pourroit nous arriver.

Mon espérance est en Dieu, et en vous, qui ne vous laisserez pas surprendre et qui ne pouvez être accablé que par le nombre; au reste, je ne cesse de persécuter le Roy, M. de Chamillart et M. Desmaretz, pour votre subsistance.

Nos maréchaux de France sont persuadés que si le Roy étoit bien servi, nous pourrions encore soutenir la guerre : ils ont, Monsieur, une très grande opinion de vous.

Nous eûmes encore hier un courrier de M. de Torcy, on croit toujours qu'on va apprendre la conclusion de la paix ou la continuation de la guerre, et ce n'est ni l'un ni l'autre; car plus on accorde aux ennemis, plus ils demandent; ainsi, il faut de nouveaux ordres et de nouveaux courriers. Vous jugez bien, Monsieur, de ce que coûtent au Roy les sacrifices qu'il fait; Dieu veuille que sa santé n'en soit pas altérée, vous souscrirez à ce souhait.

Ce sont de grandes extrémités de manquer d'argent et de pain, il faut bien céder, quand Dieu se déclare aussi visiblement contre nous.

M. de Listenois, en me disant adieu, m'a prié, Monsieur, de vous le recommander; vous connoissez sa naissance, son courage et sa bonne volonté; il auroit besoin de se faire nommer en bien après la ridicule aventure qui lui est arrivée.

Le maréchal d'Harcourt est enfin parti aujourd'hui, après avoir obtenu quelques secours, à force de presser tout le monde.

Il n'est question icy que de pain, M. Desmaretz a donné des ordres pour en faire venir de tous costez; on croit pourtant que la récolte sera meilleure qu'on ne pensoit.

On vous croit, à Saint-Cyr, un saint; je voudrois que cela fût vrai, afin d'attirer sur vous la bénédiction de Dieu.

MAINTENON.

A Saint-Cyr, le 29 mai 1709.

Pardonnez la liberté que je prens, Monsieur, de vous faire une recommandation pour un gentilhomme qui a épousé une demoiselle de Saint-Cyr, qui étoit depuis quatre ans auprès de moy; la lettre qu'il m'écrit pour m'en demander une pour vous explique mieux son état que je ne le pourrois faire; nous sommes accablés de tous côtés et de toute sorte de misère, vous êtes généreux et vous avez de la bonté pour moi, ainsi je ne puis douter que vous ne fassiez le mieux ou le moins mal que vous pourrez, je suis, Monsieur, etc.

MAINTENON.

Au camp de Lens, le 29 mai 1709.

Je vois, Madame, avec la plus sensible peine toute celle que vous souffrez de la situation actuelle des affaires, j'auray l'honneur de vous donner quelque soulagement sur une partie de celles dont le Roy me fait l'honneur de me charger : je m'assure des vivres, et quoique tous ceux sur lesquels je comptois en partant de Marly m'aient manqué, j'en ai trouvé de nouveaux et j'en ai jusqu'au 10 juillet. Quant aux fourrages, par l'économie que j'ai pratiquée depuis près d'un mois, et par les ordres que j'ai donnés de mettre toute la cavalerie au verd dans des quartiers à deux journées au plus du rendez-vous général, non seulement j'en auray autant que les ennemis, mais j'épargne tous les jours près de 100 000 francs au Roy.

Dieu veuille, Madame, que je puisse soulager non seulement ses finances, comme j'en ay déjà eu le bonheur quelquefois, mais les soins dont un si grand et si bon Roy est cruellement travaillé, et qu'il ait autant de bonté pour moi que nous lui en avons vu pour ceux qui le servoient plus mal.

L'on trouvera dans les troupes le zèle et l'ardeur qu'elles doivent à leur maître et à leur patrie, et en moy, s'il plaît à Dieu, les sentiments que vous me faites l'honneur de me souhaiter dans la conjoncture présente.

Je suis très redevable aux dames de Saint-Cyr, de l'opinion qu'elles veulent bien avoir de ma sainteté, je voudrois bien qu'elle fût fondée, puisque j'aurois pour mon salut et celui de l'État toutes les qualités nécessaires ; quand je parle de mon salut permettez-moy de me compter avant l'État ; quand il ne sera question que de ma vie, je la mettrai à sa place, par rapport à ce que je dois au Roy et à mon pays. J'oseray toujours, Madame, me flatter de vos bontés que je mérite, par le profond respect et la parfaite vénération avec laquelle j'ay l'honneur de vous être dévoué.

Les ennemis n'iront point en France, Madame, et j'espère me conduire de manière, avec l'aide de Dieu, que je réprimeray leur orgueil.

Je suis, etc. LE MARÉCHAL DE VILLARS.

Torcy, revenant de la Haye, avec le dernier mot de la coalition, avait donné rendez-vous à Villars, à Douai, et avait passé avec lui la journée du 31 mai. Il lui avait fait connaître les dures conditions de l'ennemi : reddition des places frontières, restitution de l'Alsace, abdication de Philippe V, enfin toutes les humiliations et tous les sacrifices que la coalition exigeait de Louis XIV. Villars ne put contenir son indignation et, préjugeant l'opinion du roi, il lui adressa par Torcy une très belle lettre, dans laquelle, après avoir démontré

en quelques lignes l'inutilité et le danger des concessions demandées, il affirma qu'il était en état de combattre et traça, à grands traits, un exposé des mesures à prendre immédiatement pour entrer en campagne. La réponse du roi, datée du 3 juin, est simple et digne. Il approuve Villars d'avoir compris qu'il ne pourrait accepter des conditions aussi fatales à la France, et lui donne ses instructions pour l'ouverture des hostilités :

Cette lettre fut suivie d'un billet de Mme de Maintenon :

Le 6 juin 1709.

Nous ne parlons plus que de guerre, et il me paroist que tout le monde s'anime pour trouver de l'argent; chacun offre sa vaisselle d'argent, nous verrons ceux qui la donneront les premiers, vous croyez bien, Monsieur, que notre maréchal de Boufflers ne sera pas le dernier. M. Desmaretz me paroist bien occupé de vous envoyer des bleds ; on compte beaucoup sur la Bretagne ; on dispute souvent s'il faut une bataille ou s'il n'en faut pas : je suis bien en repos là-dessus, quand je pense à ce que vous m'en avez dit; Dieu veuille que vous soyez bien secondé !

Je prends la liberté, Monsieur, de vous recommander M. le comte de Lisle, frère de mon amy, M. l'évêque de Chartres : j'en entends dire du bien à tous les généraux sous lesquels il a servi ; il y a très longtemps qu'il sert, et il avance si peu que sa santé succombe avant d'avoir la moindre fortune : il n'est pas le seul dans ces cas, et l'on n'en voit que trop de rebutés.

Vous allez avoir de grandes affaires sur les bras, Dieu veuille vous protéger dans la bonne cause que vous soutenez : je souhaite plus que personne que nous soyons heureux, et que nous le soyons par vous.

De Maintenon.

Encouragé par ce langage, par les expressions encore plus bienveillantes du roi et du ministre, Villars pensa que le moment était bien choisi pour demander une faveur. Il écrivit à Mme de Maintenon qu'ayant à combattre des généraux tels que Malborough et Eugène, revêtus de toutes les dignités et des plus grandes charges de leurs cours, il se sentirait plus fort s'il recevait quelque grâce du roi, et qu'inférieur à ses rivaux sous le rapport des effectifs et des subsistances, il trouverait raisonnable d'être fait leur égal en dignités. La charge de premier gentilhomme de la chambre était vacante par la mort du duc de la Trémoille, il la demanda. Le roi répondit lui-même qu'il en avait assuré la survivance au fils du duc, au prince de Tarente. Villars demande alors la pairie, « pour lui porter bonheur au début de la campagne », de même que « le

duché lui avait porté bonheur » pour la campagne de 1705. Il rappela même à Chamillart le désir et le besoin qu'il avait d'un « bon » gouvernement. A ces demandes importunes, le roi fit la sourde oreille, et Mme de Maintenon répondit par une leçon dont on admirera tout à l'heure la parfaite mesure et le bon goût. Entre temps, la disgrâce définitive de Chamillart était survenue, et Voysin avait été appelé à le remplacer. Voysin était fort des amis de Mme de Maintenon, qui avait contribué à sa nomination et attachait un grand prix à ce que Villars, l'ami de Chamillart, lui fît un bon accueil. La correspondance du mois de juin roule sur ces divers sujets, et s'occupe aussi du prétendant Jacques III, qui, sous le nom de chevalier de Saint-Georges, avait voulu suivre les opérations de l'armée de Villars.

Du camp de Lens, le 6 juin 1709.

J'avois pris la liberté de vous demander, Madame, l'honneur de votre protection pour la charge de premier gentilhomme de la Chambre. Le Roy me fait l'honneur de me mander qu'il en a honoré M. le prince de Tarente ; je vous assure, Madame, que c'eût été fort bien de la vendre bien cher dans la conjoncture présente, car le Roy a plus besoin d'argent que de gentilhomme de la Chambre.

Je n'ay pas voulu, Madame, lorsque le Roy m'a honoré de la plus grande et la plus difficile commission qu'il puisse donner dans le royaume, qu'il fût dit que je lui demandasse la moindre grâce, et je n'aurois pas pris la liberté de lui parler de celle de premier gentilhomme de la Chambre, si l'on ne m'eût ecrit que trente personnes la demandoient.

J'ose vous dire, Madame, que si je n'avois pas été en ces pays-ci, l'armée du Roy se seroit peut-être dissipée, faute de pain. J'ay pris la liberté de mander à Sa Majesté, le 22 mai, que je n'avois que 2800 sacs de farine, c'est-à-dire moins de trois jours de subsistance pour son armée.

J'ay rassemblé les intendans, dont le zèle et l'industrie étoient à bout, pour avoir nourri les troupes tout l'hiver sans le secours du munitionnaire, et en un mot, malgré toutes représentations, j'ay levé d'autorité ce qu'il faut pour vivre un mois et mettre l'armée du Roy en campagne.

Il ne faut pas toujours faire tant d'honneur à l'homme que de croire que la seule gloire le mène ; cependant ces sentiments, fortifiés de mon zèle et ma fidélité pour le Roy, me soutiendront toujours ; mais quand on songe à toutes les charges, dignités, biens, honneurs que le Roy a donnés à tant de maréchaux de France qu'il a été obligé d'ôter du service !

Sur tous ces discours, Madame, qui sentent l'ambition, les Dames de Saint-Cyr ne me croiront plus si dévot; je ne me donne pas pour tel, je me recommande pourtant bien à Dieu et à vous aussi, et j'ose vous demander un peu de reflexion sur les vues d'ambition et d'élévation, et les bonheurs des deux généraux que j'ai devant moi. Voulez-vous que je leur dispute de fortune? Quelque chose, Madame, pour m'égayer un peu le cœur qui ne laisse pas d'être parfois contristé! en vérité, Madame, c'est moins par ambition que pour me mettre en bonheur.

L'on ne vous mandera pas que je paroisse triste à l'armée, et j'ai appris à nos troupes la noble, juste et sage résolution que le Roy avoit prise, d'une manière à réveiller l'ardeur; la mienne sera toujours conforme à mes devoirs, aussi bien que le profond respect et la parfaite vénération avec laquelle j'ay, etc.

Le maréchal de Villars.

A Marly, le 14 juin 1609.

Je viens de voir un moment M. de Bernieres, il chante vos louanges; Dieu veuille, Monsieur, que vous soyez aussi heureux que vous méritez de l'être. Vous faites bonne mine et vous avez grande raison, mais vous sentez le poids de la plus importante et de la plus difficile affaire qu'un homme puisse avoir entre les mains.

Vous aurez été fâché de la retraite de M. de Chamillart, mais le Roy a été obligé de se rendre à la voix publique; j'espère que M. Voysin s'abattra moins et servira plus vivement.

Je suis bien aise du commerce que vous avez avec M. le maréchal de Boufflers, il peut vous donner de bonnes vues et vous saurez bien en profiter : sa probité et son zèle lui font passer de mauvaises nuits.

La reyne d'Angleterre m'ordonna hier de vous conjurer de sa part de bien traiter le chevalier de Saint-Georges que vous aurez mardy : il marche avec peu d'équipage : il fera mauvaise chère : je suis assurée que vous ne vous embarrasserez pas de lui; il a une grande passion de vous suivre partout, et le Roy dit que, si cela est, il aura un peu de mouvement.

C'est un aventurier qui n'en sauroit trop faire : s'il périt, il n'a plus besoin de rien; s'il vit et qu'il vous suive, il aura une réputation qui contribuera à le rétablir.

La reyne vous demande de lui donner vos avis, de le reprendre s'il manquoit à quelque chose, et de le faire aller aussi loin qu'il doit aller; vous le trouverez, je crois, bien disposé.

Je n'ose vous rien dire de moy, Monsieur, je ne vis pas depuis que je vous sais à portée d'une action; mais je me console par votre sagesse qui sait fort bien connaître le péril, quoi que les discours marquent la confiance.

Les bonnes âmes ne cessent de prier pour vous, on me paroist très occupé de vous envoyer tous les secours qui seront possibles.

Je suis, etc...

MAINTENON.

Au camp de Lens, le 16 juin 1709.

Je crains, Madame, que les dernières lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire ne vous ayent fait quelque peine, et que vous n'ayez desapprouvé de me voir des désirs dans des temps, où je n'en dois avoir d'autres que de pouvoir rendre au Roy et à ma patrie les plus grands et les plus importans services. Je vous assure, Madame, que j'ai été forcé par beaucoup de gens, et d'icy et de Paris, à demander cette charge au Roy: je résistai et enfin je me laissai aller; après cela, Madame, pardonnez moy la liberté de le dire, dans tous les temps, mais surtout dans ceux qui sont aussi difficiles, l'intérêt de Sa Majesté, les mérites personnels et la vertu, doivent estre les seuls degrés pour les honneurs; croyez vous, Madame, que les deux derniers maréchaux de France réveillent l'ardeur dans les officiers généraux? aussi dois-je prendre la liberté de vous dire qu'elle est très médiocre; les vérités ne vont pas bien avant à la cour.

Voilà un nouveau ministre dont je connois le mérite, j'espère qu'il ranimera; je ne sais si, depuis la retraite de M. de Chamillart, Sa Majesté aura vu mes dernières dépêches; je serois bien fâché que quelques traits sur l'ambition lui eussent déplu : plût à Dieu que tout le monde pensât comme moi sur le bien du service, la gloire du Roy et de la nation; j'ai bien des défauts, mais, grâces à Dieu, fort peu de ces côtés-là.

Enfin, Madame, nous voici à la veille des grandes actions, et qui peuvent décider du salut de l'État, je prends la liberté de mander à Sa Majesté ce que j'estime nécessaire pour soutenir une ardeur qui tombe dans plusieurs, mais je demande en grâce que ce que j'ay l'honneur d'écrire à Sa Majesté soit tenu dans le plus grand secret. Pour moi, je ne demande à nos François que le courage que je leur ai presque toujours vu, et au Roy du pain et un peu d'argent pour ses troupes. C'est ce que La Couture appeloit « l'étoile de gayeté », et cette étoile a médiocrement éclairé nos troupes depuis six mois : citer La Couture dans une lettre que j'ay l'honneur de vous écrire, n'est-ce pas contre le respect? voilà bien des pardons que j'ay à vous demander. En vérité, Madame, j'ai été dans de véritables souffrances depuis huit jours, et où j'aurois eu grand besoin du courage et de l'esprit que les lettres dont vous m'honorez savent inspirer; car on s'opposoit aux postes que j'avois résolu de prendre, et j'ay été obligé, comme il m'est déjà arrivé bien des fois, à me déterminer sans consulter d'avantage; j'espère que

tout ira bien, et que Dieu nous aidera; je le prie de conserver la santé du Roy et la vôtre contre tant de diverses agitations : j'ay le poignard dans le cœur quand je suis forcé de les augmenter, mais je tromperois dans les plus importantes occasions si je ne l'avertissois de nos périls que font toutes nos troupes en Espagne. J'auray l'honneur de vous dire, Madame, que j'écrivis il y a un an une dépêche au Roy, dans laquelle j'expliquois très précisément que les ennemis attaquoient l'Espagne par la France : cela est marqué présentement; et par conséquent la conquête d'une place en Espagne est bien indifférente, vu la thèse générale.

Au camp de Lens, le 17 juin 1709.

Vous m'ordonnez, Madame, d'avoir une grande attention pour le roy d'Angleterre, j'espère que ce prince sera content de mon extrême application pour tout ce qui pourra luy estre utile et agréable, je me feray un très sensible plaisir de remplir sur cela tous mes devoirs.

Vous m'avez fait l'honneur de me parler de M. le marquis de Listenois et de M. le comte de Lisle, frère de M. l'évesque de Chartres, j'ose me flatter, Madame, que vous serez bien persuadée de mon attention à vous donner des marques de mon respect sur tout ce qui peut regarder des personnes honorées de vos bontés.

Je ne connois pas fort M. le comte de Lisle, mais pour M. le Marquis de Listenois, qui a servy plusieurs campagnes avec moy je dois avoir l'honneur de vous dire, Madame, que l'on ne peut au monde avoir plus de courage, plus de bonne volonté, et d'envie de bien remplir tous ses devoirs. Selon les apparences, dans fort peu de jours, chacun aura occasion de montrer son zèle. Dieu me fasse la grâce de rendre le mien utile au Roy et à l'État, et me donner les occasions de mériter vos bontés et l'honneur de votre estime.

Il est vrai, Madame, que je suis très fâché que M. de Chamillart ait pu s'attirer la disgrâce de Sa Majesté. Vous savez, Madame, ce que j'ay eu l'honneur de vous dire, quand vous avez eu la bonté de m'en parler à mon dernier voyage, ses intentions et son zèle estoient tels que l'on pouvoit le souhaiter; ne croyant pas volontiers : pour moy je sais bien qu'il ne m'a jamais cru ; j'estois fort raccommodé avec luy de cet hiver, je comptois fort sur son amitié, j'ay pour principe de chercher toujours à m'attirer celle de ceux que le Roy honore de la première confiance; j'étois des amis de M. Voisin, et je suis persuadé que c'est un bon choix; qu'il ne se laisse pas subjuguer aux courtisans, c'est un dangereux ecueil pour quiconque veut bien servir son maître.

J'ay l'honneur de vous estre dévoué, Madame, avec tout le respect et la vénération que je dois, etc.

Le maréchal de Villars.

Le 19 juin 1709.

Il est vray, Monsieur, que vos dernières lettres m'ont affligée en ce qui a rapport à vous ; je voudrois bien que vous n'augmentassiez pas les peines du Roy en l'exposant à vous refuser quelque chose, et je voudrois bien aussi que vous n'eussiez point d'autres inquiétudes que celle de la place où vous estes; il me semble qu'il y en a bien suffisamment pour vous occuper et pour vous faire oublier vos intérêts particuliers ; le salut de l'État est entre vos mains. M. le maréchal de Boufflers m'assure tous les jours qu'il ne connoist personne qui en sache plus que vous sur la guerre ; votre activité a mis l'armée sur pied, votre vigilance ne vous permettra jamais d'etre surpris ; il me paroist que le Roy, M. Desmaretz et M. Voysin, ne songent qu'à vous envoyer de l'argent et du bled, et à rendre ces secours fréquents, ne pouvant les faire si grands qu'ils voudroient : tout cela entre vos mains me donne de grandes espérances, et elles seroient bien remplies, si notre état n'empiroit pas. Je suis assurée que votre grand cœur envisageroit quelque chose de plus, car il ne se contente pas de médiocrité, c'étoit le terme d'une folle de la cour, que je puis citer puisque vous citez la Couture. Vous avez grande raison de demander le secret sur ce que vous avez mandé au Roy, qui regarde quelques particuliers, mais je crains bien qu'ils ne vous donnent pas de satisfaction, et que ce soient toujours les mêmes dont nous avons tant oüy parler dans les campagnes passées. Le Roy a su tout ce que vous avez adressé à M. Chamillart ; cela ne se pouvoit autrement, mais je puis vous assurer que vous ne lui avez point deplu, et quand vous auriez quelque defaut personnel, il est bien persuadé que vous n'en avez point sur ce qui regarde la capacité et le zèle ; j'espère que notre nouveau ministre sera moins lent et moins abbatu que l'étoit l'autre, ou du moins que ce ne sera pas sitot. Il est fort de mes amis, et je vous prie, Monsieur, qu'il soit des vôtres. Le Roy se porte fort bien, malgré toutes les inquiétudes raisonnables qu'il a sans doute; quoiqu'il ne les montre pas. Vous n'avez point besoin, Monsieur, que je vous inspire le courage et l'esprit, mais nous en avons un grand que Dieu vous conserve, et qu'il veüille bien soutenir la bonne cause. Je suis plus que je ne le puis dire, etc.

De Maintenon.

Au camp d'Aunay, le 25 juin 1709.

Je n'ai pas eu l'honneur de répondre, Madame, à la lettre dont il vous a plu de m'honorer sur l'arrivée du roy d'Angleterre dans cette armée. J'ose me flatter, Madame, que vous avez été bien persuadée de mon extrême attention sur tout ce qui peut avoir rapport à ce prince. Il a bien voulu me faire l'honneur de se servir de ma maison,

et je n'oublie rien de tout ce que je puis imaginer lui être agréable, tant pour toutes les connoissances qu'il peut désirer sur nos mouvements que sur tout ce qui peut lui être commode et utile. Ce prince s'attire fort les respects et la considération par une grande honnêteté et des manières très polies.

Vous avez bien voulu me faire l'honneur de m'écrire pour plusieurs personnes, il ne tiendra pas à moy qu'elles ne s'aperçoivent de l'attention respectueuse et très vive que j'ai pour l'exécution de vos ordres. Sur le sujet de M. Voisin, c'est à moi, Madame, à vous supplier très humblement de vouloir bien me recommander à lui, puisque certainement il n'y a pas de généraux d'armée qui ne dépendent fort du ministre qui a l'honneur de rendre compte de leur conduite à Sa Majesté. Ce que je puis avoir l'honneur de vous dire, Madame, c'est qu'il me paroist une grande exactitude de sa part, et que je suis bien persuadé qu'il fera tout ce qui sera humainement possible ; mais lui, moi, et tous tant que nous sommes, avons des peines infinies à remédier au plus grand mal qui ait jamais été, c'est d'avoir de grandes armées assemblées sans qu'il ait été un moment question de songer à leur subsistance : Je puis avoir l'honneur de vous dire avec vérité, Madame, que sans moi celle du Roy seroit dissipée, car on ne tient point des gens que l'on ne nourrit point, et quelques efforts que nous fassions, je ne puis jamais répondre de quatre jours d'avance, surtout s'il faut nous éloigner des lieux où nous avons ces quatre jours tout au plus de subsistances. Avec de tels soins on passe de mauvaises nuits : un général est bien à plaindre d'être arrêté par de telles chaînes. Permettez moi, Madame, d'oser toujours me flatter que vous voulez bien me faire l'honneur de me regarder comme l'homme du monde qui vous est dévoué avec le plus profond respect et la plus parfaite vénération.

Le maréchal de Villars.

Au camp d'Aunay, le 29 juin, 1709.

Voilà un mémoire, Madame, qui m'est envoyé par M. de Lafonds, ci-devant intendant des armées d'Allemagne, d'Alsace et de Comté; c'est un homme de bon sens et bon esprit très zélé pour le Roy. J'ose vous supplier, Madame, de vouloir bien faire voir son mémoire à Sa Majesté ; si elle y trouve quelque chose de bon et d'utile pour son service qu'Elle ait la bonté de le faire examiner, je desirerois fort que ni moi, ni M. de Lafonds ne fussions nommés, puisque cela peut regarder divers particuliers, quoiqu'il n'y ait rien qui ne me paroisse très juste dans ledit mémoire.

J'ay l'honneur d'estre, etc... Villars.

Le 30 juin 1709.

C'est par discrétion, Monsieur, que je n'ay pas l'honneur de vous écrire plus souvent : vous ne croiriez pas aisément que ce fût par oubli : si l'Europe entière a les yeux ouverts sur vous, jugez ce que font les nôtres ; je serois remplie de confiance si vous n'aviez qu'une armée opposée, mais quand on me dit que vous en avez deux et que l'une entrera en France pendant que l'autre vous occupera, je vous avoue que je suis dans des transes continuelles ; on commence à dire que vous ne serez point attaqué, ce sera donc pour la seconde fois que vous aurez arrêté les projets de M. de Marlborough. Il me paroît que notre nouveau ministre de la guerre est très occupé de votre subsistance ; c'est un homme de travail ; je luy diray de votre part, Monsieur, de ne se pas laisser subjuguer par les courtisans : c'est encore pis par les dames qui se mêlent à cette heure de toute sorte d'affaires ; celle d'Espagne a fait grand bruit dans le salon, mais, grâce à Dieu, nous en revenons ce soir, et comme on sera moins rassemblés, il reviendra moins de discours. J'eus l'honneur, en prenant congé du roy d'Angleterre, de lui conseiller de manger souvent chez vous ; j'espère que vous serez contents l'un de l'autre. Il est, je crois, bien étonné de ce qu'il voit et du mouvement que vous vous donnez. Il nous revient bien des louanges sur tout ce que vous faites et sur ce que vous dites, et cela d'une manière très naturelle et par des voies souterraines. Je voudrois que vous continuassiez votre prodigieux travail et que votre santé n'en souffrît point ; c'est ce qui n'est pas aisé. Je compte bien, Monsieur, que vous serez ami de M. Voysin ; je veux être le nœud de votre liaison. Il n'y a personne qui ignore que vous seul avez formé une armée, et les ennemis étoient si persuadés qu'il n'y en auroit pas, qu'ils n'ont point douté de la paix, à quelque prix qu'ils la missent ; Dieu en a disposé autrement ; je m'envais lui demander, avec les Dames de Saint-Louis, de vous protéger et de vous rendre tel qu'elles croient que vous êtes. Je vous recommande encore, Monsieur, un jeune homme qui porte mon nom et qui est plus sage que l'on ne l'est à son âge ; il me semble qu'il n'a jamais été assez heureux pour servir sous vous : c'est M. le comte d'Aubigné. Je n'ose nommer le régiment qu'il commande de peur de me tromper. Je prends toute sorte d'intérêt à ce que vous allez faire.

Maintenon.

Les manœuvres de Villars avaient retardé la marche de l'ennemi ; Tournai, assiégé, résistait avec persévérance ; on commençait à trouver, à la Haye, que les succès annoncés se faisaient attendre et à regretter d'avoir poussé les choses à l'extrême par des exigences

exagérées. L'électeur de Cologne, réfugié à Valenciennes, fut informé de ces dispositions et vint officieusement sonder Villars sur les chances d'une nouvelle négociation. En transmettant ces propositions au roi, Villars ne les avait pas appuyées, mais il est facile de voir qu'il ne conseillait pas de les repousser sans examen. La question des subsistances, malgré toute son activité personnelle, continuait à lui donner les plus grands soucis; inquiet sur la possibilité d'assurer pour plusieurs mois l'approvisionnement de l'armée, il se sentait obligé de chercher la fin de la guerre, soit dans une bataille générale et décisive, soit dans de nouvelles négociations de paix. Il avait indiqué au roi cette alternative, en ajoutant qu'on ne pouvait y échapper que par des diversions tentées en pays ennemi, soit à l'aide du roi de Suède, Charles XII, soit par un débarquement du chevalier de Saint-Georges, en Écosse. Dans la même dépêche, tout en s'excusant « de sortir de sa sphère », il avait adressé au roi des notes confidentielles sur le service des finances et des vivres, et en particulier sur certains intendants de provinces. Il avait accompagné cet envoi d'une lettre adressée à Mme de Maintenon :

Du camp de Denain, le 29 juillet 1709.

Je meurs de peur, Madame, que Sa Majesté ne désapprouve la trop grande liberté que je prends de lui parler de matières qui ne me regardent pas, et sur lesquelles on ne me demande point du tout mon avis ; on doit le pardonner à mon zèle. Le public veut imaginer que le Roy m'honorant d'une assez grande confiance pour me charger de ce qu'il y a présentement de plus important, je puis hazarder de parler à Sa Majesté de tout. Je vous assure, Madame, que si je sors de ma sphère, c'est avec grande timidité; vous n'avez pas eu la bonté de me faire savoir si j'ai bien ou mal fait de vous envoyer cet avis, qui m'avoit été donné sur les finances, je vous suppliois que je ne fusse pas nommé.

Si nous en croyons les principaux des ennemis, on ne s'est pas trop bien conduit sur la négociation. Ce qui se passe ici sur la subsistance de l'armée est en vérité, Madame, bien surprenant; l'armée manque de pain très souvent pendant un jour, deux jours, et c'est un miracle que le service se soutienne; quand je suis arrivé dans le camp où je suis présentement, l'armée a été trente heures sans pain, et si le secours de Tournay m'eût été assuré le jour d'après, il m'eût été impossible de le tenter, parce que des gens qui sont trente heures sans manger, n'en sont pas soixante. Avec cela je vois sur ces malheurs-là une fermeté héroïque à nos soldats, et ils me répondent sur leurs souffrances en honnêtes gens; il y a peu de désertion dans le françois, ce n'est que parmi les étrangers.

Je vous assure, Madame, que ce que je souffre depuis quatre mois ne seroit pas supportable à une moins bonne santé: Dieu me fait la grâce de la proportionner au besoin que j'en ay, mais que ne souffrez-vous pas, vous, Madame? Dieu vous conserve. J'ai l'honneur de vous être dévoué, etc.

LE MARÉCHAL DE VILLARS.

« L'avis sur les finances » est le mémoire de M. de Lafonds, envoyé par la lettre du 29 juin, et qui précédait les rapports confidentiels que Villars s'excusait d'adresser. Mme de Maintenon s'empresse de le rassurer.

A Marly, le 2 aoust 1709.

Ce n'est pas par oubli ni par négligence, Monsieur, que je n'ai pas encore eu l'honneur de répondre à votre lettre du 29 juillet; ce n'est pas même la fièvre que j'ay eue cinq ou six jours de suite qui m'en a empêchée, c'est uniquement par le désespoir où je suis et par celui que je vous vois; vous éprouvez une étrange sorte de malheur, qui est celui de ne pouvoir vous servir de votre courage; vous verriez une victoire dans vos mains que vous ne pourriez l'aller chercher faute de subsistances, et vous vous voyez réduit à voir mourir de faim des troupes de bonne volonté; voilà le sujet de ma douleur et de toutes mes méditations, il faut plus d'une sorte de courage, Monsieur, pour soutenir le personnage que vous faites.

Je ne sais rien qu'on désapprouve de tout ce qui vient de vous; on peut bien ne le pas suivre tout à fait, mais je vous assure qu'on en trouve tout bon; on peut quelquefois craindre que votre courage ne vous menât trop loin; vous pouvez certainement parler au Roy; votre sphère n'est point bornée, mais nos moyens le sont si cruellement qu'il faut bien refuser des choses dont on sent l'utilité.

J'ai mal compris vos intentions dans le mémoire que vous m'avez envoyé; je n'ai point cru que vous ne voulussiez pas être nommé; vous me mandiez, ce me semble, que vous ne vous en souciiez point, et je l'ai pris pour un consentement, comme je suis plus libre avec M. Voysin qu'avec M. Desmaretz, je le consultai le premier; il me dit que le mémoire étoit bon, et qu'il croyoit que je devois le renvoyer à M. Desmaretz; je le fis en mettant de ma main sur le mémoire qu'il venoit de vous afin d'y donner plus d'autorité. Il me répondit qu'il y avoit de bonnes choses, mais que ce n'étoit pas pour le temps présent et qu'il l'avoit mis dans son portefeuille pour s'en servir à propos.

Je prie Dieu de conserver votre santé; c'est toute notre ressource. Il ne nous revient de l'armée que des vers à votre louange, vous les achetez trop cher, quelque agréables qu'ils soient; la sincère part que

je prends à tout ce qui vous touche, Monsieur, me les fait entendre avec plaisir.

M. Voysin, fait ce me semble, tout ce qu'il lui est possible par son travail et sa diligence qui me paroît n'être arrêtée que par l'impossibilité sur l'argent.

Je ne puis vous exprimer à quel point je suis, Monsieur, etc.

MAINTENON.

Cependant, M. de Surville, commandant la place de Tournai, faisait savoir que, faute de vivres, il serait obligé de capituler. Villars lui écrivit des lettres indignées; il écrivit sur le même ton au roi, à Voysin, à Mme de Maintenon. La chute de Tournai déconcertait tous ses plans, en rendant à Eugène la disposition de toutes ses forces. Pour combattre la mauvaise impression que ce triste événement causait aux officiers sous ses ordres, Villars demanda que des princes du sang ou, à leur défaut, des grands seigneurs de la cour vinssent à l'armée. On verra la réponse que le roi lui fit faire par Mme de Maintenon. Au lieu de personnages gênants et inutiles, le roi envoya à Arras le maréchal de Boufflers, afin d'être à portée de prendre le commandement, en cas qu'il arrivât malheur à Villars. Le maréchal, qui estimait sincèrement Villars et était en correspondance suivie avec lui, ne voulut pas se contenter de ce rôle éventuel; à peine arrivé à Arras, avec une abnégation et un patriotisme au-dessus de tout éloge, il écrivit à Villars, quoique plus ancien que lui, qu'il lui demandait ses ordres et les exécuterait « avec plus d'empressement qu'aucun de ses aides-de-camp ».

Du 29 août 1709

Vous serez bien affligée, Madame, de la pitoyable conduite de M. de Surville et de son opiniâtreté, malgré toutes les lettres que j'ay pu lui écrire, à ne vouloir pas épargner ses vivres; j'en suis outré de douleur. Il est certain, Madame, que la fermeté et le désir de gloire s'affoiblit dans la plus part des principaux officiers ; j'ay eu l'honneur de le mander au Roy, il y a des choses que j'avois pensé nécessaires pour le jour d'une grande action. Sa Majesté ne les a pas approuvées. Il est surprenant que l'on voye approcher une bataille qui doit décider du sort de l'État, sans que personne parte pour s'y trouver; quand Charles-Quint assiégea Metz, tous les princes du sang et ce qu'il y avoit de gens de qualité la plus distinguée s'y jetèrent; j'espère, avec l'aide de Dieu, que tout ira bien où je seray, mais je ne saurois être partout; et dans des armées aussi étendues, je croirois important d'avoir aux ailes ce qui peut animer ; je parle et agis comme

je dois ; je n'oublie rien de tout ce qui peut relever l'ardeur. En vérité, Madame, le péril est grand, l'on peut être tranquille sur tout ce qui me regarde, et j'espère que Dieu m'aidera, mais je ne dois rien oublier de ce qui me paroît nécessaire.

J'ay l'honneur de vous être dévoué, Madame, etc.

Le maréchal de Villars.

A Versailles le 2 septembre, 1709.

Vous croyez bien, Monsieur, que je ne laisse échapper aucun sujet d'affliction et de crainte, et que je sens vivement la perte que nous ferons de la citadelle de Tournay par le manque de subsistance; nous devons croire que M. de Surville n'y peut faire que ce qu'il fait, puisqu'il a toute sorte d'intérêt à faire une belle défense.

Je sais, Monsieur, ce que vous avez proposé au Roy en cas de bataille ; il ne voit point de jeunes gens autour de luy, et il croit que les princes ne feroient que vous embarrasser ; sa confiance est en Dieu, en vous et dans la valeur de ses troupes ; il est vray, Monsieur, qu'il seroit à désirer que vous fussiez partout, et que cela n'est pas possible.

Le Roy vient de prendre une précaution en cas qu'il vous arrivât un malheur; il seroit encore plus grand pour nous que pour vous, et nous ferons bien des prières afin que Dieu vous conserve.

Vous êtes assurément chargé d'une grande et difficile affaire ; je me laisse quelquefois flatter à un raisonnement que j'entends faire; on dit : « Si les ennemis n'ont osé attaquer M. le maréchal de Villars avant la prise de Tournay, parce qu'il étoit posté trop avantageusement, pourquoi l'attaqueront-ils dans ce même poste où il s'est encore fortifié pendant qu'ils se sont affaiblis devant la place qu'ils ont prise? »

Le public et M. le maréchal de Boufflers, en particulier, n'ont cessé d'approuver et de louer tout ce que vous avez fait jusque icy, et jamais je n'ai vu mettre à bout la malignité, la critique, et l'envie comme vous le faites ; je ne saurois croire que Dieu veuille nous abandonner, et j'espère qu'il n'y aura point de bataille ou que nous la gagnerons. Je finis avec cette agréable idée en vous assurant, Monsieur, que personne ne s'intéresse plus que moi à tout ce qui vous touche en particulier.

Maintenon.

Villars fut touché, comme il devait l'être, de la démarche du maréchal de Boufflers, et ne se trompa pas sur le mobile désintéressé qui l'inspirait; déjà, à l'annonce de son départ pour Arras, il avait écrit à M. d'Artagnan que le public attribuait ce voyage à une mission pacifique, mais que lui l'attribuait « au zèle du maréchal et à son attachement qui l'a porté, lorsqu'une bataille doit

décider du sort de l'État et peut se donner d'un moment à l'autre, à vouloir plutôt y être volontaire qu'être inutile. « Nous verrons, ajoutait-il, si son exemple nous attirera quelques autres volontaires, j'en doute ». C'est le 4 septembre que Boufflers vint trouver Villars au camp de Denain. Les deux maréchaux se jetèrent dans les bras l'un de l'autre, et Villars, encore tout ému, écrivait au roi : « J'ai été ravi de voir un homme de son mérite, de son âge, avec toutes les dignités et les bontés de Votre Majesté, venir volontaire. Les marques qu'il a données de son zèle, de son ardeur, dans des occasions aussi importantes, est la chose du monde la plus propre à réveiller l'ardeur dans tous ceux qui pourraient en manquer. J'ai été pénétré de joie de l'entendre tenir les discours les plus propres pour cela. Je suis persuadé que rien ne pouvait faire un meilleur effet, c'est montrer aux Français ce qu'ils doivent à Votre Majesté, à l'État, à eux-mêmes. »

Le roi répondit par la plume de Mme de Maintenon :

A Saint-Cyr, le 7 septembre 1709.

Rien n'est si beau, Monsieur, que ce que fait M. le maréchal de Boufflers, mais on ne peut en être touché, au point que vous l'êtes, que par être capable d'une pareille conduite, si vous vous trouviez en cas pareil. J'ay vu avec un grand plaisir ce que vous avez ecrit là dessus, et la satisfaction qu'en a eu celuy à qui vous voulez plaire; Dieu veuille récompenser votre droiture par quelque heureux événement, ou par empescher nos ennemis de nous faire de grands maux, c'est ce que j'envisage toujours, et voicy un temps de terribles inquiétudes; souffrez, Monsieur, que par l'interêt que je prends à ce qui vous regarde je vous prie de ne vous point trop déchainer sur M. de Surville; vous vous faites des ennemis de tous ses amis et de tous ses proches; si par là vous aviez pû sauver Tournay ou le reste de la campagne il seroit beau de sacrifier votre interêt particulier à celui du Roy et de l'État, mais ce qui est fait est fait. Comptez, Monsieur, que je vous parle uniquement pour vous, parce qu'on ne peut etre, etc.

MAINTENON.

Cette lettre ne dut atteindre Villars que le 9, le jour où marchant au secours de Mons avec Boufflers, il s'arrêta et se fortifia au village de Malplaquet. Le surlendemain se donna la célèbre bataille. Villars, blessé grièvement dès le début de l'action, n'assista pas à la défaite. Le maréchal de Boufflers qui prit le commandement de l'armée, se retira en bon ordre; l'ennemi, épuisé par sa victoire, n'osa pas le poursuivre. Villars, transporté à Versailles, y fut comblé des attentions du roi, de Mme de Maintenon, de toute la cour. Plus de soixante

lettres en huit jours lui apportèrent, de tous les points de la France, des témoignages de sympathie et d'estime, et le roi mit le comble à sa satisfaction, en lui décernant, le 20 septembre, la pairie.

Remis de sa blessure, Villars reprit le commandement de l'armée de Flandre. Je n'ai pas à raconter ici les campagnes peu décisives de 1710 et de 1711, et me borne à donner les quelques lettres qui furent échangées pendant ces deux années avec Mme de Maintenon :

Le 12 juin 1710.

J'apprends, Madame, par une lettre de Mme de Saint-Géran, que Mme la maréchale de Noailles vous a dit que je voulais acheter la terre d'Aunan, à laquelle elle songe pour M. le duc de Noailles. J'ai l'honneur de vous assurer, Madame, que je n'y ai jamais pensé en ma vie, ni personne pour moi. Je n'ai pas achevé de payer celle de Villars [1], et la moitié de ma maison [2] est encore due; je vous assure, Madame, que je ne suis pas en état d'acheter un lit, et ai même laissé un meuble que Mme de Varengeville [3] avait cru avoir à bon marché. Je ne puis attribuer ces desseins d'acquisitions que l'on me donne qu'à celui qu'on a de me nuire. Je dois assurément aux bruits qui ont été répandus de mes richesses excessives de n'avoir pas été honoré d'un des gros gouvernements qui ont été donnés à MM. de Tallard et de Berwick. Je n'ai jamais été à charge au Roi et ne lui serai jamais. Je ne fais pas comme bien d'autres qui se font bien payer de leurs médiocres voyages. Je voudrais seulement être en assez bonne santé pour que mes soins pussent égaler mon zèle, qui seul m'a porté à me charger d'un emploi que je ne saurais bien remplir sans des secours d'argent sur lesquels le Roi puisse se reposer entièrement, si je demeure en chemin. La fidélité que je dois à Sa Majesté, et la juste crainte que je pourrais avoir de ses reproches, m'a obligé à prendre la liberté de lui mander la vérité.

LE DUC DE VILLARS.

A Saint-Cyr, le 12 juin 1710.

Il est vrai, Monsieur, que Mme la maréchale de Noailles pense depuis longtemps à la terre d'Aunan pour sa belle-fille, et qu'elle m'avait chargée d'avoir l'honneur de vous en écrire. Je l'ai oublié, ayant bien des choses qui m'occupent davantage, et craignant un peu aussi d'a-

[1] La terre de Vaux, l'ancien domaine de Fouquet, sur laquelle Villars avait fait mettre son duché.

[2] Située rue de Grenelle Saint-Germain; aujourd'hui ministère de l'Instruction publique.

[3] La mère de la maréchale de Villars.

buser de votre honnêteté pour moi dans une occasion qui aurait pu vous être agréable. Je ne suis point surprise que l'avis se trouve faux, et je le suis encore moins que vous ne soyez pas en état de faire des acquisitions. Vous n'êtes point riche, et vous ne faites point le pauvre; vous avez peu, et vous ne demandez guère. Ces maximes-là ne sont pas ordinaires, mais j'espère qu'elles réussiront aussi bien que les autres. Je sais, Monsieur, tout ce que vous faites pour vous procurer du secours, et que votre zèle vous fait même prévoir pour le temps où vous pourriez manquer, ce qui est bien éloigné de ceux qui répondent : « Ce n'est pas mon affaire ». Vous ne douterez pas, Monsieur, de l'inquiétude où je suis de l'état où vous êtes. Il est bien affligeant pour le Roi et pour vos véritables amis. Il n'y a que votre courage et votre affection qui puissent vous soutenir, mais il y a des impossibilités auxquelles il faut céder. Je prie Dieu de ne vous y pas réduire, et je vous supplie de me croire telle que je suis pour vous. Ne m'écrivez point, je vous en conjure, j'aime bien mieux que vous preniez un moment de repos.

MAINTENON.

Le 10 juillet 1710.

J'ai envie d'avoir l'honneur de vous écrire, Monsieur, depuis la petite action qui s'est passée en Flandres, mais je crains votre politesse à me répondre, et je ne puis douter que vous ne soyez accablé de toutes sortes d'affaires, puisque vous faites toutes sortes de métiers dont bien nous prend. Ne m'écrivez donc jamais par honnêteté, je vous en supplie, et donnez-vous tout entier au Roi et à l'État. Permettez-moi de faire ici un compliment à M. d'Artagnan; il trouvera avoir peu fait, mais pour moi, je trouve que c'est beaucoup de faire quelque chose et de montrer que nos troupes savent encore battre nos ennemis quand elles sont bien menées. Vous ne doutez pas, Monsieur le maréchal, des souhaits que je fais pour vous.

MAINTENON.

Villars aurait voulu reprendre une offensive vigoureuse en 1711 aussitôt après la mort de l'empereur Joseph; il croyait l'occasion favorable : son armée était bien disposée, mieux payée et mieux nourrie, grâce aux efforts de Desmarets; elle avait retrouvé sa discipline, quelques coups de main heureux lui avaient rendu la confiance; l'ennemi, affaibli par l'envoi de détachements en Allemagne, par l'absence du prince Eugène, était devenu moins entreprenant. Villars supplia le roi de le laisser attaquer. Louis XIV refusa. Il ne voulait pas risquer dans une bataille les chances qu'il entrevoyait dans la division des alliés, les négociations commencées, les diversions

attendues. Villars dut se résigner, mais sa correspondance porte la trace d'une assez vive irritation que Mme de Maintenon s'efforce de calmer.

Le 19 juin 1711.

J'avoue, Madame, que j'ai désiré très ardemment la permission d'attaquer les ennemis. Toutes les raisons de guerre me faisaient espérer un grand et heureux succès. Je pouvais mener l'armée du Roi dans un pays ouvert, où la valeur de la nation aurait plus décidé que tous les manèges des généraux. L'ennemi rompu n'avait plus de retraite, et c'était précisément cette sorte de bataille que j'aurais par choix préférée à toutes les autres.

Je suis consolé par l'espérance que j'ai que Sa Majesté a eu de bonnes raisons de ne rien donner au hasard, car les meilleures et plus favorables dispositions peuvent être dérangées par les moindres contretemps. Enfin, Madame, je veux croire que quelque négociation nous produira bientôt un dénouement avantageux. Peut-être conviendrait-il que celui auquel le Roi veut bien confier le salut de l'État, par le commandement de sa principale armée, eût quelque légère connaissance des négociations. Je vous jure, Madame, que je ne veux sur cela que ce qui peut être du bien du service. Je voudrais que le Roi et vous, Madame, puissiez voir dans mon cœur, vous y trouveriez moins d'ambition que de zèle et d'envie de voir la justice et la vertu l'emporter sur la cabale. J'ai eu l'honneur de vous lire, en partant, un mémoire très sage, et que je brûlais sur-le-champ, avec d'autant plus de joie que j'avais satisfait à mon plus ardent désir, en vous disant ce que mon honneur et ma conscience me persuadaient ne devoir plus vous taire. Je me flatte, Madame, que vous avez assez bonne opinion de moi pour en avoir jugé ainsi. Je crois pouvoir l'espérer de vos bontés, que j'ose dire mériter par le très profond respect, et la parfaite vénération avec lesquels j'ai l'honneur de vous être dévoué.

Le maréchal de Villars.

Marly, le 23 juin 1711.

Monsieur,

Je juge de votre peine par celle du Roi, et je comprends parfaitement l'une et l'autre; mais il faut croire que dans cette conjoncture la patience est ce qu'il y a de meilleur. On voit tant d'apparences de tous côtés à des changements qui ne peuvent que nous être favorables, qu'il y a plus de sagesse à attendre que ces nuages s'éclaircissent. Cependant, Monsieur, j'entre dans votre souffrance de ne pouvoir profiter d'une occasion qu'on ne trouve pas deux fois dans la même campagne, et votre sang pétille quand vous pensez au bien qui pourrait en

résulter pour le Roi et pour votre gloire personnelle. Consolez-vous en pensant que nous sommes mieux que nous n'avons été, que notre armée est nombreuse et payée, et que, selon toutes les apparences, nous n'éprouverons pas de nouveaux malheurs. Il me semble que l'on est plus sage en Flandre que par le passé, et qu'on y tient bien moins de ces discours qui me fâchaient si fort; peut-être aussi que nous ne sommes pas si bien avertis; ceux du salon sont aussi moins vifs. Je vous ai toujours vu, Monsieur, fort au-dessus de ce qu'on appelle tracasserie. Le comte d'Aubigné m'écrit des choses bien obligeantes de votre part, j'en mérite une part par les sentiments que j'ai et que j'aurai toute ma vie pour vous.

MAINTENON.

29 juillet 1711.

J'espère, Madame, que Sa Majesté sera satisfaite de la guerre que nous faisons, et en attendant qu'il convienne à ses intérêts de chercher les grands événements, nous ne perdons aucune occasion d'attaquer les ennemis. Et pour peu qu'ils laissent quelques corps de troupes mal placés, quelques forts séparés du gros de leur armée, des convois hasardés, des gardes ou grandes ou petites éloignées, tout a été attaqué, battu et emporté, et, grâces à Dieu, sans aucune perte considérable : mais, Madame, ce qui vous fera encore un plus sensible plaisir, c'est l'ordre et la discipline qui s'observent dans cette grande armée. L'on y voit les cavaliers et soldats éviter de marcher, dans un champ semé, sur les blés que l'intérêt du Roi oblige de conserver entiers à la tête du camp. Et tout cela, Madame, sans que, depuis trois mois, j'aie été obligé de faire mourir un seul homme. Il est peut-être sans exemple qu'un si grand nombre d'hommes ait vécu si longtemps avec tant de sagesse.

Permettez-moi, Madame, de vous parler des frayeurs que l'on vous donne depuis quatre ans. Et je puis en prendre la liberté, puisque, grâces à Dieu, vous en devez être présentement délivrée. Quel est le général d'armée, hors moi ou le ministre, qui ne vous ait pas fait envisager une subversion de l'État? une fuite presque infaillible de Versailles? Et vous savez vous-même, Madame, avec quelle fermeté le Roi me fit l'honneur de me parler sur ces dangers évidents, sur les partis auxquels Sa Majesté se préparait, qui tirèrent des larmes de mes yeux, quand ce grand Roi me fit entrevoir à quels périls il pouvait être exposé, et les bons, fermes et sages partis que, dans ce cas-là, il voulait prendre.

De cet état affreux, nous en sommes à voir nos armées imposer aux ennemis, les leurs dans l'inaction, nos soldats demander avec ardeur

une bataille, et enfin nous ne voyons plus d'obstacles à une bonne paix que de l'avoir trop désirée.

Vous me faites l'honneur de me dire, Madame, que vous voudriez bien ne me voir plus gronder : permettez-moi la liberté de vous dire que les bons et solides serviteurs grondent souvent, que les mauvais et ceux qui ne songent qu'à plaire pour leurs propres intérêts approuvent toujours : je devrais, Madame, être un peu mieux connu du Roi et de vous. Quelle intrigue me voyez-vous à la cour? Je n'écris au monde qu'au Roi, à vous, Madame, très rarement, et au ministre par lequel le roi veut être informé des affaires dont il me fait l'honneur de me charger. Je suis comblé des bontés du Roi, et je n'ai d'autre souci au monde que de le voir aussi bien servi qu'il mérite de l'être. L'on passe tout l'hiver à vous dire que je suis haï; les courtisans répandent qu'il règne une discorde affreuse dans cette armée et que tous les officiers généraux sont brouillés avec moi. Rien n'est plus faux; mais ils le disent, et de ces discours répandus sans fondement, il en reste une impression, et même dans votre esprit, malgré la justesse de votre pénétration.

J'aurai l'honneur de vous dire, Madame, que je ne suis brouillé avec personne dans l'armée, et que les gens de bien et de courage, et qui comptent plus sur leurs actions que sur la cabale, me regardent comme leur unique ressource, mais ce nombre diminue tous les jours. Nous voyons depuis plusieurs années l'esprit de cour régner dans les armées. Et comment cela ne serait-il pas, si les protections de cour l'emportent sur les bonnes actions? Et quand je désirerai plus de crédit, peut-être, Madame, penserez-vous que c'est par ambition et désir de considération? Dans qui, j'ose le dire, le Roi a-t-il plus trouvé de vérité, lorsque j'ai pris la liberté de lui parler des hommes, et en qui Sa Majesté peut-elle trouver une connaissance plus fidèle et plus sûre des gens de guerre que dans celui qui depuis dix ans les a tous eus sous son commandement et les voit agir tous les jours? Vous aurez bientôt la paix, je vous en assure, Madame, et vous verrez pour lors, si je suis un homme de cour et d'intrigue. Je ne désirerais du crédit que pour le Roi; si la guerre dure, je ne veux être cru que pour son service, et plût à Dieu que je l'eusse été depuis dix ans! Il y a longtemps que le Roi aurait donné la paix à l'Europe, en la dictant à ses ennemis. Et si j'avais été honoré de la confiance de Sa Majesté (que j'ose dire avoir méritée), les trois fois que je suis entré dans l'Empire, elle pouvait y donner la loi : la première, lorsque j'étais en Bavière; la seconde, lorsque l'on prit en dix jours Haguenau, Drusenheim, Lauterbourg et tous les postes des ennemis, avec près de cinq mille prisonniers de guerre, et que j'envoyai courriers sur courriers pour que l'on ne fît rien en Flandre et que l'on me laissât agir dans l'Empire, et

ce fut dix-neuf jours avant la malheureuse bataille de Ramillies.

La troisième, quand avec quarante bataillons l'on força les lignes de Stolhoffen; quelques troupes d'augmentation, au lieu de celles que j'eus ordre de détacher, nous soutenaient au milieu de l'Empire.

J'ai envoyé, pendant que j'étais à Bourbonne, un projet pour attaquer l'Allemagne, le mois de mars dernier; il semblait, Madame, que je prévisse la mort de l'Empereur, et présentement, Madame, pour ne rien faire, je soutiens qu'il y a trop de troupes en Allemagne.

Cette lettre, Madame, est bien longue, et surtout quand je prends la liberté de vous supplier de n'en faire aucun usage; j'ose vous en conjurer, et de la brûler après l'avoir lue. Je désire seulement qu'elle me justifie, auprès de vous, sur mes gronderies, lesquelles sont présentement d'autant plus inutiles, que, selon les apparences, nous sommes bien près de la paix. D'ailleurs, je suis fort content de M. Voysin que je tiens un très bon secrétaire d'État, d'un travail et d'un ordre au-dessus de tout ce que l'on peut désirer.

J'ose vous supplier très humblement, Madame, de me faire toujours l'honneur de me regarder avec les mêmes bontés, et comme l'homme du monde qui vous est le plus dévoué et avec le plus profond respect et la plus parfaite vénération, etc.

Le maréchal de Villars.

Cette lettre ne fut pas expédiée par « l'ordinaire », mais portée par M. de Contades, officier distingué, major général de l'armée, que Villars avait envoyé au roi pour lui expliquer verbalement et complètement la situation.

A Fontainebleau, le 2 août 1711.

Il y a quatre jours, Monsieur, que j'ai reçu, par le plus beau messager du monde, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 29 juillet. J'ai toujours voulu y répondre, mais une petite fièvre lente, que j'ai souvent, et l'inquiétude de vous savoir en présence de l'ennemi m'en ont empêchée. Je commence à croire qu'il n'y aura rien, et que nous en demeurerons aux petits avantages qui n'ont pas laissé de nous faire un grand plaisir, et marquent que le général ne s'endort pas, et que les troupes savent encore battre les ennemis.

Comme j'ai parfaitement bien senti l'état où nous avons été, je sens bien aussi celui où nous sommes, et je les confronte souvent pour en tirer de bons présages.

Quand je vous prie de ne plus gronder, c'est sans nul rapport aux discours des courtisans. Je vous assure qu'ils ne font nulle impression. Il est trop aisé de voir ce qui les attire, et je souhaite de tout mon cœur que vous les méprisiez autant qu'ils méritent de l'être.

Il faut pourtant convenir qu'il y en a bien moins que les années passées, et qu'on vous fait plus de justice.

Vous avez raison, Monsieur, de souhaiter du crédit pour faire récompenser le mérite, et vous en êtes plus digne qu'un autre, parce que vous êtes sans passion et fort attaché aux intérêts du Roi et de l'État.

Mais après tout n'est-il pas le maître? et s'il est d'un avis différent du vôtre, n'est-il pas juste qu'il suive le sien? C'est sur vos projets, « c'est sur les différentes vues », c'est sur les détachements que je voudrais que vous ne grondassiez jamais. Je voudrais que vous fissiez vos représentations, en secret, très librement, mais que vous épousassiez tout ce que le Roi décide, et qu'il parût que vous l'approuvez.

Si je vous veux trop parfait, prenez-vous-en, Monsieur, aux sentiments d'estime, et si vous voulez bien que je le dise, d'amitié que j'ai pour vous. J'espère qu'ils me feront pardonner toute ma liberté.

Il paraît, ici, comme à vous, que le ministre de la guerre sert avec beaucoup d'intelligence et d'application.

Je voudrais bien espérer la paix autant que vous.

Je suis, etc.

MAINTENON.

A Fontainebleau, le 22 août 1711.

Je crois que le retour de M. de Contades vous aura donné, Monsieur, toute la consolation que vous êtes capable de recevoir dans le triste état de nos affaires présentes. Cette consolation serait tout entière pour un homme qui ne serait occupé que de lui, puisque le Roi est très persuadé que vous n'avez rien à vous reprocher; mais je connais trop votre zèle, Monsieur, pour douter que vous ne soyez affligé du fait. N'y ajoutez pas la peine des discours que l'on tient, car ils ne méritent pas d'être comptés, et je ne pardonne point à M[me] la maréchale de Villars de vous les mander. Il faut penser à faire le mieux que vous pourrez; il ne faut rien faire par dépit, et je vous en crois incapable. J'ai pris toute la part possible à vos peines, Monsieur, j'en ai beaucoup senti de tout ce qui s'est passé; vous savez que je n'y suis pas indifférente. Rendez-moi la même justice sur ce qui vous regarde personnellement, et croyez, Monsieur, que je suis plus sincèrement que personne, etc.

MAINTENON.

25 août 1711.

J'ai appris, Madame, par M. de Contades, les bontés dont vous m'honorez, et la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire met dans

mon âme toute la douceur et toute la consolation dont elle peut être capable, dans des temps où les affaires du Roi ne vont pas comme je le désire.

La situation où nous nous trouvons pouvait être évitée; je l'ai prévue, et c'était dans les temps que vous m'avez accusé de gronder. Il ne faut plus parler du passé, aussi bien le présent et l'avenir nous occupent assez.

Le Roi peut être persuadé que son véritable intérêt m'occupe uniquement. Je mets mon application entière à le bien connaître ; je consulte ceux auxquels je crois de la sagesse et de la fermeté. Je ne me compte pour rien par rapport au bien du service. Si j'en croyais ma gloire peut être mal entendue, mais suivant l'opinion du public, je sais très bien qu'elle serait moins intéressée à faire tuer sept ou huit mille hommes qu'à voir prendre Bouchain, les bras croisés. Après cela, Madame, ne regardez pas cette perte comme un si grand malheur. Si j'avais l'honneur de vous en parler par rapport à la peine que j'en ressens, je ne la compterais pas pour médiocre; mais pesant l'importance dont elle peut être, elle n'est pas telle qu'on le veut penser. Si l'ennemi s'en éloigne, nous la reprendrons; s'il veut y passer la campagne, il faut le voir retirer, et tâcher de la reprendre ou l'hiver ou au mois de mars, si avant ce temps-là Dieu ne nous donne pas la paix.

Je ne doute pas, Madame, que vos bontés pour M. le maréchal de Boufflers ne vous rendent bien sensible à sa perte. C'était un bon et très zélé serviteur du Roi. Je prendrais la liberté de vous demander l'honneur de votre protection pour la charge la plus honorable et la plus belle de celles qui approchent Sa Majesté, si ma blessure me laissait assez de pouvoir de la suivre ; mais grâces à Dieu et à la bonne santé de Sa Majesté, elle fait trop de chemin pour qu'un homme estropié puisse convenir à un si beau et si grand emploi. C'est la seule raison qui m'empêche d'en écrire à Sa Majesté. Les bontés de Sa Majesté, l'attention qu'Elle m'a fait l'honneur de montrer à M. de Contades pour ma santé, la soutiendront contre toutes les peines et les inquiétudes dont elle est attaquée. Elle veut bien rendre justice à la conduite que j'ai tenue, malgré tout ce que l'on a imaginé pour la faire croire blâmable. Tous les discours ne m'ébranleront pas de la droite voie que je dois suivre, qui est de ne pas perdre, si je puis, une occasion favorable d'attaquer les ennemis, mais aussi de ne pas commettre mal à propos une armée du salut de laquelle dépendrait peut-être celui de l'État.

J'ai l'honneur d'être etc.

Le maréchal de Villars.

La mort du maréchal de Boufflers laissait vacante une place de

capitaine des gardes du roi par quartier. Cette charge obligeait à un service auprès de la personne du roi, qui ne laissait pas d'être assez fatigant, surtout lorsqu'il fallait accompagner le roi dans ses grandes promenades. La maréchale de Villars aurait vivement désiré que la succession de Boufflers fût donnée à son mari et elle écrivit à Mme de Maintenon une lettre assez pressante dans ce sens. On vient de voir que Villars, au contraire, déclina toute candidature en prétextant l'état de sa jambe. Mme de Maintenon approuva fort cette réserve.

31 août 1711.

L'adversité ne vous a pas encore fait tourner la tête, Monsieur le maréchal, et rien n'est si raisonnable dans toutes ses parties que la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire.

Il est vrai qu'on nous donne ici la perte de Bouchain, comme un des plus grands malheurs qui pourraient nous arriver, que c'est en vain qu'on se flatte de le reprendre, que les ennemis prendront le Quesnoy, et qu'ils mettront l'un et l'autre en sûreté.

Je suis bien persuadée que vous voyez plus clair que ceux qui parlent; que vous prendrez les meilleurs partis, et que tous les discours des courtisans ne vous exciteront pas à rien faire contre les intérêts du Roi et de l'État. Je connais votre attachement pour l'un et pour l'autre.

Il est vrai que l'on a perdu la probité même, en perdant M. le maréchal de Boufflers; il était de mes amis depuis longtemps et aurait toujours été le vôtre sans l'attention des dames à vous brouiller.

Le parti que vous prenez sur la charge de capitaine des gardes est d'un homme de bonne foi, qui n'est pas avide, et qui ne veut point entreprendre ce qu'il ne saurait faire. Je ne sais si le public voudra empoisonner votre procédé là-dessus, je le soutiendrai partout bien noble et bien sage.

Vous n'avez pas dû douter que le Roi n'entendît parfaitement vos raisons, bien expliquées par M. de Contades, je suis même témoin qu'il s'en était dit une partie en voyant sa carte.

Pour moi, Monsieur, vous me feriez une très grande injustice, si vous ne me comptiez toujours pour votre amie, etc.

MAINTENON.

P. S. Une dame de Saint-Louis veut que je vous recommande les biens du sieur Vandam de Maureausard, situés entre Landrecies et Berlemont. Je ne sais peut-être ce que je dis; je copie son billet, et ni elle ni moi ne savons si les ennemis sont de ce côté-là, ni ce que vous pouvez faire.

4 septembre 1711.

Je suis pénétré, Madame, de toutes les bontés que je trouve dans la dernière lettre dont vous m'honorez. Je ne chercherai pas de termes pour vous en marquer ma très vive et très respectueuse reconnaissance; ils ne répondraient pas à mes sentiments.

Je ne doute pas que l'on ne cherche à empoisonner ceux que j'ai fait paraître sur la plus belle et la plus désirable charge qu'il y ait à la cour. Vous les approuvez, Madame, j'espère que le Roi pensera de même et cela me suffit.

Mon attention est conforme à mon devoir sur la conduite de la guerre dont je suis chargé. Toute la sagesse humaine ne peut rendre insensible à la malignité, la fausseté, l'envie que je vois déchaînées contre moi. Des ennemis du Roi et de l'État, bien plus que les miens, m'écrivent tous les jours des lettres anonymes pour me porter à sacrifier l'armée du Roi à la première occasion. Je vois que l'esprit de vérité, de justice, une grande attention à faire connaître et récompenser les bonnes actions, se sacrifier, tout estropié que l'on est, pour son maître et pour le public, touche uniquement le maître. Le public qui y est le plus intéressé empoisonne tout. C'est aussi le seul maître que l'on doit chercher à satisfaire, et la seule raison nous déterminerait à ne vouloir plaire à deux maîtres. Dieu me fasse la grâce d'être plus occupé du premier que du second.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le maréchal de Villars.

Après avoir empêché Villars d'attaquer l'ennemi au mois de mai, on lui reprochait son inaction au mois de septembre, alors que les circonstances étaient changées. Bouchain capitula le 14, après deux mois de siège; Marlborough, fatigué, ne poussa pas plus loin et, peu après, les deux armées prirent leurs quartiers d'hiver. Avant de quitter la sienne, Villars écrivit à Mme de Maintenon une lettre qui est comme le résumé de toute la campagne et de tous ses griefs.

Le 15 octobre 1711.

Je n'ai pas ignoré, Madame, les très injustes clameurs qui se sont élevées, et j'ai déjà vu dans les lettres dont vous avez bien voulu m'honorer, qu'elles n'avaient pas fait grande impression sur l'esprit du Roi ni sur le vôtre, mais la persévérance des ennemis de cour est dangereuse. Je vous assure, Madame, que bien certainement, il n'a été fait aucune faute de ma part; que tout autre conduite pouvait mettre le royaume en péril. Quand on donne une bataille entre Cambrai et Saint-Quentin, il faut au moins que le poste ne soit pas dangereux, puisque le mauvais succès pourrait avoir de terribles suites. Et quand

j'entends dire que les batailles ne sont pas toujours aussi décisives!... a-t-on oublié que la dernière d'Hochstedt, où les ennemis avaient plus perdu que nous, a ramené les armées du Roi du milieu de l'Autriche aux portes de Thionville? Celle de Turin où dix-huit bataillons seulement ont été poussés, nous a coûté toute l'Italie? celle de Ramillies, où vingt escadrons battus, nous ont coûté toute la Flandre? C'est avec douleur, Madame, que je renouvelle les vôtres, mais j'aurai l'honneur de vous dire que j'ai soutenu les armes du Roi et ses frontières, ces deux dernières années, avec beaucoup de fermeté et de sagesse. J'ai pressé très vivement pour avoir la permission d'attaquer les ennemis dans les plaines de Lens, au commencement de cette campagne; la permission m'en ayant été refusée ne m'a pas empêché de présenter la bataille aux ennemis pour sauver Cambrai, quoiqu'il y eût quarante-quatre bataillons et quarante-deux escadrons de différence des troupes que j'avais pour combattre à Lens. Depuis cela, j'ai cru ne pouvoir combattre qu'avec un très grand désavantage. Je l'ai pensé ainsi et je crois avoir pensé juste.

Il est très aisé au Roi de trouver des généraux plus habiles, mais jamais il n'en aura qui l'aient servi avec plus de zèle et de vérité : c'est cet esprit de vérité qui m'attire tant d'ennemis, et de misérables qui meurent de peur, le jour que l'on marche aux ennemis, font les braves le jour d'après, et osent dire impudemment qu'ils ont conseillé d'attaquer, et cela ridiculement, puisqu'il n'en a jamais été question.

J'espère la paix, Madame, et je la désire comme très nécessaire à l'État, mais si la guerre continue, pardonnez-moi de vous dire, Madame, que celui auquel le Roi confiera le salut de l'État en l'honorant du commandement de l'armée de Flandre, doit être tellement craint et considéré qu'il n'y ait personne dans son armée qui compte sur d'autre élévation que celle qu'il pourra espérer de ses actions, et des témoignages de son général.

J'ose prendre la liberté de vous supplier très humblement, Madame, que ma lettre soit uniquement pour vous.

J'ai l'honneur d'être avec le profond respect, etc.

LE MARÉCHAL DE VILLARS.

La correspondance de 1712 ne s'est pas retrouvée, cette lacune est fort regrettable. Mon savant confrère, M. Charles Giraud, a su, à l'aide de la correspondance officielle conservée au Dépôt de la guerre, faire l'histoire de cette année mémorable, rétablir les rôles et mettre en lumière les grands services et les véritables mérites du vainqueur de Denain; il eût été intéressant de contrôler et de confirmer ses conclusions à l'aide des révélations encore plus sincères de la correspondance privée. Elles nous font aussi défaut pour les

deux dernières années historiques de Villars : 1713, où il acheva la défaite de la coalition; 1714, où, comme ambassadeur, il négocia et signa le traité de Rastadt. Pendant ces deux années, les Mémoires du maréchal nous le montrent toujours en relations avec Mme de Maintenon et, comme toujours, recherchant son appui quand il avait une faveur à demander. Villars, maréchal de France, duc et pair, gouverneur de Provence, cordon bleu, ayant les grandes entrées, membre de l'Académie française, désirait encore quelque chose : il aurait voulu une dignité qu'il ne partageât avec personne et sollicitait l'épée de connétable; de plus, il aurait voulu entrer dans les conseils du roi. Il en écrivit à plusieurs reprises à Mme de Maintenon, il lui exposa, disent les Mémoires manuscrits :

Que les bontés dont le Roi l'honorait, et la juste confiance qu'elles pouvaient lui donner, ne le porteraient jamais à lui demander des grâces que Sa Majesté eût peine à lui accorder; mais aussi, qu'il ne pouvait s'empêcher de dire (à Mme de Maintenon) que non seulement depuis qu'il y avait eu des connétables, mais même depuis les commencements de la monarchie, et dans les siècles encore plus reculés, on ne trouverait pas d'exemples qu'un général eût commandé pendant tant d'années, et de si nombreuses armées, dans des conjonctures plus difficiles. Qu'il avait eu le bonheur de relever plusieurs fois l'État chancelant, et de terminer la guerre la plus dangereuse, et de signer la paix la plus glorieuse pour son maître;... qu'il se croirait indigne de l'estime de son maître, s'il ne faisait pas connaître qu'il croyait avoir mérité l'épée de connétable. Mais qu'en même temps, il aimait trop ce grand maître pour ne pas craindre de lui faire une véritable peine en lui demandant une grâce qu'il avait déclarée plusieurs fois ne vouloir donner à personne.

Nous trouvons aussi la lettre suivante écrite le lendemain de la signature du traité de Rastadt.

Baden, le 10 septembre 1714.

Vous aurez trouvé, Madame, que nous n'avons pas laissé languir la signature du traité solennel entre le Roi, l'Empereur et l'Empire, et vous trouverez aussi que je ne vous ai pas flattée, quand j'ai eu l'honneur de vous assurer que les changements arrivés en Angleterre ne troubleraient pas la paix. Il était bon cependant qu'elle fût faite, et j'espère, avec l'aide du Seigneur, qu'outre le bonheur de la paix, le Roi aura la gloire de voir son alliance et son amitié véritablement recherchées par la maison d'Autriche. Vous serez satisfaite, Madame, des assurances que je porte à Sa Majesté sur cela.

Nous avons su par les lettres de Genève, qu'il était arrivé un cour-

rier à M. le maréchal de Villeroy, pour lui apprendre les dernières et grandes grâces que le Roi lui fait [1]. Le prince Eugène m'avait fait des compliments que je n'avais pas reçus, et le nombre de ministres étrangers qui sont ici, et qui trouvent l'Empereur si heureux d'avoir un ministre tel que le prince Eugène, s'imaginait que celui des généraux du Roi qui a le plus vu de grandes et heureuses guerres finies par la plus importante des négociations aurait infailliblement l'honneur d'entrer dans son conseil. Pour moi, Madame, je me trouve toujours trop heureux, quand je songe qu'ayant le bonheur d'approcher le plus grand et le meilleur maître du monde, je ne lui rappelle point de fâcheuses idées; qu'il peut penser : « Celui-là m'a plusieurs fois mis en péril, et cet autre m'en a tiré. » Que me faut-il de plus? Les autres avaient besoin de consolations pour les malheurs qu'ils ont eus, et moi je suis trop bien payé de mes services, et véritablement très content pourvu que vous me permettiez de compter toujours sur vos bontés, et que vous me fassiez l'honneur de me regarder comme l'homme du monde, qui est, etc.

Le maréchal de Villars.

Mme de Maintenon n'encouragea pas les espérances de Villars; elle lui ménagea, à son retour de Baden, une audience où le roi le combla d'attentions, de compliments, de marques de confiance, mais ne lui accorda pas ce qu'il désirait. Louis XIV était décidé à ne pas rétablir une grande charge qu'il considérait comme inutile ou dangereuse, et ne voulait pas introduire dans son Conseil un élément de discussions passionnées. Villars ne fut pas connétable et n'entra au Conseil qu'après la mort de Louis XIV. Le grand roi mourut un an à peine après cet incident. Mme de Maintenon se retira à Saint-Cyr, où elle vécut jusqu'en 1719, absolument étrangère à la politique. Si pendant ces quatre années de retraite elle resta en relations avec le fidèle correspondant de ses années de pouvoir, aucune trace n'en est restée dans les souvenirs écrits du maréchal de Villars.

Vogüé.

[1] Il avait été nommé à la présidence du conseil des finances.

COMMENT ON DEVIENT TERRORISTE

Correspondance de Georges Couthon, député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative et à la Convention nationale (1791-1794). Paris, Aubry, 1872. — *Le Puy-de-Dôme en* 1793 *et le proconsulat de Couthon,* par Francisque Mège. — *Mémoires de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand,* 1876.

I

On a peine à se persuader que les hommes de la Terreur n'aient pas toujours annoncé les crimes qui devaient vouer leurs noms à l'horreur de la postérité. On se les représente, non sans raison, comme des monstres, mais comme des monstres qui ont dû toujours l'être, et qui ont dû l'être en tout.

Il y a là une erreur d'appréciation dont les inconvénients ne seraient que théoriques, si l'on n'avait à envisager les terroristes que dans le passé, comme une espèce évanouie dont les exemplaires ne doivent plus se reproduire. Mais, au temps où nous sommes, ce tranquille examen n'est pas permis ; on n'est pas libre de se dire, en étudiant ces sanglantes annales, qu'on n'en reverra rien dans l'avenir. L'histoire de la Terreur montre comment des hommes que ni leur caractère, ni leurs antécédents, ni leurs maximes ne paraissaient réserver à cette affreuse destinée, sont arrivés peu à peu, sous l'empire des événements et l'impulsion de leurs premières fautes, à devenir des scélérats; elle montre aussi comment ces hommes, dont la barbarie fait encore frémir, ont gardé quelquefois, dans leurs brutales fureurs, des côtés humains, en apparence inconciliables avec la férocité de leurs actes. Par là on est amené à rejeter des illusions d'autant plus dangereuses que notre frivole indolence est intéressée à les entretenir, et l'on sent la nécessité de se précautionner contre des calamités dont une réflexion superficielle déclarait le retour impossible.

On entend souvent dire, en effet, que les excès de la révolution

ne peuvent renaître ; quels que soient les hommes que les caprices, désormais illimités de la fortune, menacent d'élever au pouvoir, on s'efforce de découvrir, au milieu de leurs habituelles violences, des lambeaux de modération, des lueurs de sens commun, des vues de gouvernement dont on se fait une garantie, dont ils s'arment peut-être eux-mêmes contre l'appréhension de plus en plus justifiée de leurs attentats futurs. Vaine et funeste erreur ! Dans les crises révolutionnaires, il n'y a rien qu'on ne doive redouter de ceux qui s'abandonnent aux flots des passions populaires, quelle qu'ait été jusque-là leur conduite, quelles que soient encore leurs intentions. On ne sondera jamais assez ce qui peut se remuer d'instincts lâches et cruels au fond de l'âme humaine, et ce que sont de nature à soulever en elle l'ambition, le dépit, l'envie, la peur, la peur surtout. Qu'on essaye de refaire la vie des chefs de la Terreur ; qu'on me montre, tant que l'on voudra, un Robespierre « incorruptible », un Danton sensible à la pitié, un Couthon bon père de famille. Peu m'importe. Ce qui est certain, c'est qu'ils furent des monstres, et si je rencontre sur ma route des hommes qui célèbrent leurs noms et vantent leurs exemples, je n'en conclurai qu'une chose, c'est que le moment venu, avec les mêmes mérites dont ils couronnent complaisamment leurs héros, ils seront, comme eux, capables de commettre des atrocités. Je me le tiens pour dit afin de me préserver de leur joug, et je les en préviens eux-mêmes pour les éclairer sur l'avenir qui les attend.

Nous avons fait plus d'une fois ces réflexions, en méditant l'histoire de la révolution ; elles nous saisissaient avec une évidence nouvelle à la lecture de la *Correspondance de Couthon*, publiée naguère par un écrivain érudit et sagace, M. Francisque Mège.

Ce livre, trop peu connu, est un des plus intéressants qui existent sur l'époque révolutionnaire. Il a paru, en 1870, en des jours peu favorables, à l'approche imprévue de cette crise néfaste où la France tout entière, emportée par les douloureuses surprises de la guerre, n'avait pas de regards pour d'autres objets. Les événements qui ont suivi, les entreprises qui se développent, les violences qui s'annoncent, ne donnent que trop d'opportunité aux révélations de ce recueil et à ses enseignements.

Il faut ajouter à cette publication une autre étude du même auteur, insérée dans les Mémoires de l'académie de Clermont, et qui est intitulée : *le Puy de Dôme en* 1793 *et le proconsulat de Couthon*. Les deux ouvrages s'appellent et se complètent l'un l'autre. Ayant étudié à fond l'histoire de la révolution dans son département, M. Francisque Mège a pu juger de ce qu'elle a été dans toute la France. Son impartialité est manifeste. Il repousse bien loin

l'idée d'une réhabilitation de Couthon : « Il ne saurait être question de réhabilitation, dit-il; la réhabilitation, l'apologie d'un des coryphées de la Terreur seraient d'ailleurs chose impossible. » Mais il n'apporte dans l'exposé des faits aucune prévention, et, s'il ne dissimule pas les crimes du séide de Robespierre, s'il montre avec une vigueur simple, sous laquelle le jugement de l'historien se devine plus qu'il ne s'exprime, les cruautés, les lâchetés et les défaillances de cette sombre époque, il met une sorte de scrupule à faire connaître les actes qui peuvent atténuer la culpabilité des hommes. Sympathique aux girondins, pour lesquels il témoigne une indulgence que, après le beau travail publié ici même par M. Biré, il est difficile de partager, M. Mège n'enveloppe pas la république dans la condamnation qu'il porte sur la Terreur; son attachement prononcé pour la cause de la révolution ne donne que plus d'autorité au récit qu'il trace des actions de ses chefs.

II

Tout le monde sait ce que fut Couthon pendant la révolution. Guillotiné le 10 thermidor, avec Robespierre et Saint-Just, il a, comme eux, attaché son nom aux crimes de la Terreur et demeure, avec eux, chargé de l'exécration qu'elle inspire. Mais ce qu'on ignore généralement, c'est que jusqu'au jour où il entra dans la vie publique, Couthon était connu pour son obligeance, sa bonne grâce, son humeur ouverte et bienveillante. Avant d'épouvanter ses concitoyens par ses forfaits, il les avait séduits par sa douceur.

Né à Orcet, près de Clermont, le 22 décembre 1775, fils d'un notaire de cette paroisse, et tenant par sa mère, Marie Lafond, au commerce de Clermont, Couthon avait embrassé la carrière du barreau. En 1783, il faisait son stage à Clermont. Il avait la figure agréable, les manières engageantes, l'abord aimable et souriant; sa voix caressante lui gagnait les cœurs; il était d'une complaisance inépuisable, d'une sensibilité prompte, plein d'ardeur et d'enthousiasme. Il s'était fait rapidement beaucoup d'amis, et le nombre croissait chaque jour des clients qu'attiraient son savoir et son affabilité. Bien que très jeune, sa renommée était déjà grande parmi ses confrères et dans le public.

Dès 1787 il prenait place dans le comité consultatif que l'assemblée provinciale d'Auvergne avait établi pour s'éclairer sur les affaires contentieuses des paroisses de la région. On avait fait entrer dans ce comité les avocats les plus réputés de Clermont, MM. Bergier et Gaultier de Biauzat; Couthon leur fut adjoint.

Bientôt s'annonça la convocation des états généraux. Les membres du barreau de Clermont, réunis sous la présidence de leur bâtonnier, avaient choisi des délégués à qui était donnée mission de rédiger le cahier de la corporation. Couthon se trouva encore, à titre auxiliaire, parmi les élus. En même temps, la paroisse d'Orcet le désignait comme son mandataire. Il comptait assister, en cette qualité, à l'assemblée du tiers état de Riom, dont relevait cette paroisse. Mais, dans une réunion préparatoire tenue à Riom, le 9 mars 1789, il fut décidé que les communautés ou paroisses ne pourraient prendre leurs représentants en dehors du ressort de la sénéchaussée. Couthon était fixé à Clermont, et tombait par là même sous le coup de la prohibition qu'avait inspirée une rivalité, alors très ardente, entre Clermont et Riom. Le doux avocat laissa percer, dans cette crise, quelque chose de la violence qui devait jeter plus tard un si terrible éclat. Il réclama son admission dans l'assemblée de Riom; c'était pour lui une occasion de briller, peut-être une chance d'être élu représentant aux états généraux. Il ne se résignait pas à la manquer. Il insista donc pour faire reconnaître sa prétention, et mit à la soutenir une telle véhémence, que le sénéchal qui présidait l'assemblée, M. de Langeac, dut ordonner son expulsion.

Cependant on était dans la période des aspirations généreuses et des nobles illusions. Une fièvre de réformes transportait les esprits; tout semblait facile; on ne concevait la régénération désirée que dans l'union des trois ordres, et, sous l'influence modératrice du sage Malouet, ces premières dispositions se manifestaient en Auvergne par les plus touchants témoignages.

Couthon dévorait les publications nouvelles. Il avait rencontré dans une loge maçonnique récemment établie à Clermont, un brillant officier, le colonel du régiment de Royal-Navarre, Stanislas de Clermont-Tonnerre, qui devait bientôt donner à l'Assemblée nationale le signal des motions réformatrices. L'avocat et le gentilhomme s'étaient liés tous deux d'une intime amitié. Couthon vit partir Clermont-Tonnerre pour Versailles, non sans regret de ne pouvoir le suivre, s'associant de loin à ses vues et à ses espérances, entretenant avec lui une correspondance affectueuse, et ne pouvant soupçonner, dans cette mêlée confuse et redoutable, quel sanglant divorce allait, en peu d'années, séparer pour jamais leurs destinées et leurs noms.

Tandis que s'accomplissait, au milieu d'inquiétantes vicissitudes, l'œuvre des états généraux transformés en assemblée constituante, Couthon était resté à Clermont. Il avait repris l'exercice de sa profession; il était rentré dans ses habitudes paisibles; il faisait des lectures à la Société littéraire de la ville, et l'on avait particulière-

ment remarqué, le jour de la Saint-Louis, dans la séance solennelle du 25 août 1789, le discours sur *la patience* que le futur collègue de Robespierre avait adressé à l'assemblée. Le procès-verbal de la Société consignait dans une mention spéciale l'effet produit par ce discours : « Cet écrit d'un style pur, disait-il, prononcé par une voix sensible, peignait l'excellent caractère de M. Couthon, auteur et lecteur de ce charmant morceau. »

Couthon se mêlait d'ailleurs à toutes les affaires qui intéressaient ses concitoyens. Quoique déjà infirme et paralysé d'une jambe par suite de circonstances, sur lesquelles ont été émises des versions fort diverses, il déployait une activité surprenante. Il était partout. Toujours prêt au travail, l'intelligence ouverte, l'esprit dispos et facile, il paraissait dans toutes les commissions et dans toutes les œuvres. C'était lui qui suivait, au nom de la ville, la correspondance avec les députés. Chargé de rédiger le projet de règlement pour les élections municipales, il en faisait adopter le texte en assemblée générale ; le 26 janvier 1790, il était élu officier municipal. En l'absence de Gaultier de Biauzat, que le mandat législatif retenait à Paris, il présidait les séances du conseil général de la commune ; à la fin de la même année, les électeurs le nommaient premier juge présidant le tribunal du district de Clermont.

En même temps, Couthon figurait dans les œuvres privées. Chaque paroisse avait son bureau de charité pour le soulagement des pauvres. Couthon faisait partie du bureau de la paroisse de Saint-Genés. Il s'y trouvait en compagnie des hommes les plus respectés, avec MM. Pélissier de Féligonde, Fredefond de la Rochette, Onslow et le curé de la paroisse, M. Petit.

Tels étaient ses débuts dans la vie publique : ami de Clermont-Tonnerre, collègue et auxiliaire de son curé dans les œuvres de charité, correspondant des députés de la province, aimé de ses concitoyens, renommé pour sa douceur et son âme sensible, auteur d'un discours sur la *patience*, il n'était pas d'homme dont la carrière s'ouvrît sous des auspices plus aimables et plus rassurants.

Pourtant, sous cette fleur de jeunesse, on entrevoit, par intervalle, le ver rongeur qui doit tout flétrir. L'ambition tourmente Couthon. Il est dévoré d'amour-propre ; le premier mécompte l'exaspère et le rend méconnaissable. On a vu sa violence, lorsqu'il n'a pu entrer dans l'assemblée de Riom. Une autre déception va lui faire oublier cette loi de la patience dont il a solennellement célébré les beautés.

Fondateur d'une société populaire, affiliée à la société des Amis de la constitution qui siège à Paris, Couthon a préparé son élection à la prochaine assemblée. Le 27 mai 1791, la Constituante décide que les électeurs se réuniront le 5 juillet, pour nommer

l'Assemblée législative. Couthon s'en réjouit ; il touche au but, il se voit déjà député, lorsque, par un nouveau décret rendu le 24 juin, l'Assemblée nationale, se fondant sur le trouble produit par l'évasion du roi, arrêté à Varennes, ajourne indéfiniment le scrutin. La rage au cœur, Couthon ne se possède plus ; il s'emporte contre le décret, il se démène pour faire signer des pétitions qui enjoignent à l'Assemblée de se dissoudre. Il ose recourir contre elle à la menace, et fait dire aux signataires de l'une des pétitions que, si le décret qui ajourne les élections n'est pas retiré, ils emploieront « les moyens que la loi donne à un peuple souverain et libre pour parvenir à cette convocation ».

La pétition fait scandale. Elle est désavouée par le confrère de Couthon, son ancien ami, Gaultier de Biauzat, qui ne craint pas de le dénoncer lui-même ouvertement, devant l'Assemblée, parmi les intrigants et les factieux, à qui il attribue la rédaction de l'insolent écrit. Couthon s'indigne de l'accusation, il proteste de son désintéressement ; il adresse à l'Assemblée sa justification. Mais le coup est porté ; le trait demeure au fond de cette âme, le dépit et la haine en ont pris possession. Par les menées auxquelles il est descendu, par les reproches dont il se sent l'objet, par le mépris que ses intrigues inspirent à ses anciens amis et que la fureur de réussir le pousse à braver, il voit la séparation se faire peu à peu entre lui et les hommes respectables au milieu desquels il a commencé sa carrière. Ce n'est pas de ce côté qu'il trouvera la fortune à laquelle il aspire : et son ambition dictant ses maximes, ses intérêts formant ses convictions, il va s'engager dans cette voie ténébreuse et perfide, au bout de laquelle, ne trouvant plus Clermont-Tonnerre et les modérés, il rencontrera Robespierre et les jacobins.

III

A ce moment, Couthon est bien loin encore d'une telle extrémité. Il frémirait sans doute, si on lui faisait entrevoir, dès cette époque, ce qu'il sera un jour. Il multiplie les témoignages de son attachement aux vieilles institutions du pays, tout en favorisant les actes qui en préparent la ruine. En 1791, il écrit une comédie dont M. Francisque Mège a reproduit le texte à la fin de son premier ouvrage : elle est intitulée : *l'Aristocrate converti.*

La pièce est faible et languissante ; l'intrigue naïve et sans intérêt. L'auteur s'est surtout proposé de mettre sur la scène les idées que lui suggère la révolution nouvelle. Le personnage, chargé de les faire valoir, est un colonel Dumont, dont le neveu, le comte de

Lauremi, tient opiniâtrément pour l'ancien régime. Dumont entreprend de convertir son neveu et de marier sa petite-nièce, la fille de Lauremi, avec un homme sans naissance : première application des nouveaux principes. La conversion est, après tout, facile à opérer. Le neveu est sans défense; il a peu de raisonnement, et, bien que l'apôtre de la liberté et de la fraternité commence sa prédication par de gros mots et de violentes colères, il n'a pas besoin d'employer la force pour amener à ses vues l'aristocrate récalcitrant. Couthon a introduit dans cette pièce, à côté de réflexions justes et qui jettent quelque jour sur les abus du temps, ses haines, ses jalousies, ses rancunes. Mais il respecte encore les deux principes fondamentaux de la société française, la religion et la royauté.

Il défend la révolution du reproche d'attaquer la religion.

Lorsque, par suite de la discussion sur le système politique, nos représentants en sont venus à la morale, qu'ont-ils fait alors? Nous ont-ils fermé le livre sublime de l'Évangile? Nous ont-ils éloignés du sein de l'Église? Ont-ils apporté le plus léger changement à nos dogmes et à la doctrine reçue? Ont-ils créé des doutes et cherché d'autres preuves des vérités révélées que celles de la foi? N'ont-ils pas au contraire humilié, anéanti, abîmé leur raison devant les saints mystères? Et, fidèles à la loi du Rédempteur, n'ont-ils pas déclaré hautement qu'il ne leur appartenait pas de délibérer sur un sujet si élevé?

Sur la royauté, Couthon est encore plus explicite. C'est toujours le colonel Dumont qui a mission de traduire les idées de l'auteur.

Le roi doit être ce que la constitution veut qu'il soit : l'*œil et le bras de la loi*... Ce n'est pas cependant que je m'étonne de voir élever la question de savoir si, dans un État divisé et constitué de telle manière que le peuple peut facilement se gouverner par lui-même, suivant son mode de représentation, un roi est encore nécessaire à l'organisation du corps politique; je dis même plus, c'est que je serais le premier à adopter l'État républicain, comme étant celui qui, dans les obligations sociales qu'il impose, s'écarte le moins du but de la nature, si je voyais la possibilité de nous maintenir dans ce genre de gouvernement. Mais, quelque ardent que soit, parmi les Français, le feu sacré du patriotisme, peut-on se flatter que le sentiment du bien public commande perpétuellement à tous? Quel est celui qui, connaissant les hommes tels qu'ils sont, oserait garantir son pays des brigues, des factions, des conspirations? Comment empêcher que l'empire le plus beau et le plus florissant ne devienne tôt ou tard l'objet des désirs brûlants de l'ambition? Quels moyens de prévenir et arrêter les suites d'un projet combiné au milieu de la confiance usurpée par un traître? Ne vit-on pas

chez les Romains, le peuple le plus fier et le plus jaloux de sa liberté, un Sylla préparer la chute de la république, et bientôt après, un César, plus audacieux encore, la consommer? *Et combien de Sylla et de César ne se trouveraient-ils pas en France!*

Cette fois, l'auteur était prophète; on ne peut qu'admirer la clairvoyance avec laquelle il annonçait l'avenir réservé en France à la république.

Je crois donc, concluait son héros, que la monarchie légale est le seul gouvernement qui nous convienne par essence. Je crois qu'il nous faut un roi, mais un roi-citoyen, qui ne prétende régner que par la loi et suivant la loi; un roi, *comme Louis XVI*, dont les vœux n'aient d'autre objet que le bonheur du peuple, et dont le culte politique ne reconnaisse d'autres divinités que la justice et la loi.

Ce que pouvait être le comique d'une pièce où s'étalaient longuement de pareilles dissertations, on n'a pas de peine à l'imaginer; elles servent, du moins, à fixer l'état d'esprit de l'auteur.

En 1791, Couthon respectait la religion et se disait royaliste. Il allait jusqu'à citer Louis XVI comme le modèle des rois. A la vérité, l'éloge ne fut pas maintenu; dans plus d'un exemplaire, ainsi que nous l'apprend M. Mège, on effaça le nom de l'infortuné prince. Mais cette fidélité qu'il professe pour les institutions, Couthon la dément déjà par ses invectives contre les personnes. Il ne perd pas une occasion, dans cette comédie même, d'attaquer le clergé, tout en prétendant respecter la religion; il sera à peine entré dans l'Assemblée législative que, tout en persistant à se dire royaliste, ses premières motions se tourneront contre le roi.

Les élections pour l'Assemblée législative eurent lieu à Clermont du 2 au 15 septembre 1791. Couthon fut nommé député. Il se rend aussitôt à Paris, et engage à son tour avec la municipalité de Clermont cette correspondance qu'il avait jusque-là, au nom de la municipalité, entretenue avec les représentants. Les deux hommes continuent à se montrer en lui, et plus il avance dans sa carrière publique, plus s'aggrave le contraste entre eux : l'un, toujours doux, poli, obligeant, s'occupant avec soin des intérêts de la ville, du département, et même de la petite commune d'Orcet, tenant ses concitoyens au courant des affaires politiques, en même temps qu'avec une sensibilité abondante, il les initie à ses préoccupations intimes, aux inquiétudes de sa femme, à la maladie de son fils, à ses deuils de famille; l'autre, amer, soupçonneux, grossier, véhément, poursuivant ses adversaires de ses accusations, de ses insultes et de ses menaces, toujours prêt à appuyer les propositions violentes, et, à force d'excuser tous les crimes, se préparant à les commettre.

IV

Ce qui paraît d'abord dans la correspondance de Couthon, c'est le parti pris contre le roi. Ce doux et vertueux Louis XVI qu'il citait, quelques mois auparavant, comme le type achevé du souverain, Couthon ne prononce jamais son nom sans lui jeter quelque outrage. Dès l'ouverture de la session, il trouve qu'on rend au roi trop d'hommages. Ne lui a-t-on pas dit : « Sire », en lui adressant la parole ? N'a-t-on pas maintenu la décision de la Constituante qui avait établi que, dans les séances royales, il y aurait, à côté du fauteuil simple et uni du président, un fauteuil doré pour le souverain ? Couthon n'admet pas cette distinction ; il s'élève contre ce qu'il appelle « cet insolent fauteuil » ; il veut que deux fauteuils semblables, rangés sur la même ligne, soient placés au bureau ; que le roi prenne séance à la gauche du président et ne reçoive d'autre titre que celui de « roi des Français ».

Sa proposition est adoptée dans le premier moment. Mais, le lendemain du vote, l'Assemblée, prise de scrupule, retire sa décision et ajourne le débat. Couthon se révolte contre cette timidité ; il ne se dissimule pas que son attitude va soulever dans son propre pays l'étonnement et le blâme. Il en prend son parti ; il n'est plus temps pour lui de reculer, et, tout en s'indignant de la réprobation qu'il devine, il achève de la justifier par ses motions implacables contre les prêtres réfractaires et contre les émigrés.

Sans pitié pour tout ce qui se rattache à l'ancien ordre de choses, Couthon n'a que des éloges pour ceux qui, au nom du droit révolutionnaire, attaquent par quelque moyen que ce soit les pouvoirs établis. A ses yeux, l'insurrection est toujours légitime, l'autorité toujours coupable.

On annonce la révolte des noirs de Saint-Domingue. Sans connaître les faits, Couthon d'avance donne tort aux blancs : « Des lettres particulières, mais malheureusement trop positives, écrit-il, annoncent qu'il y a eu dans nos colonies une insurrection des noirs et gens de couleur contre les blancs. Ceux-ci ont été, à ce qu'il paraît, les plus forts, et, en vertu du cruel décret des Barnave, Lameth, Le Chapelier, etc., les pauvres gens de couleur ont été légalement massacrés. » Les nouvelles reçues ne changent pas ses impressions. Les députés de l'Assemblée générale de Saint-Domingue se présentent à la barre du Corps législatif ; ils font le récit des atrocités commises par les insurgés. Les meilleurs maîtres ont été égorgés avec des raffinements inouïs de cruauté ; les assassins ont pris pour étendard un enfant blanc empalé au bout d'une pique.

C'est Couthon lui-même qui retrace ces horreurs. Il convient que sa main « tremble de les écrire », mais il persiste à les révoquer en doute pour n'avoir pas à en condamner les auteurs. « Ce serait faire injure à l'humanité que d'y croire, dit-il, sur le rapport des ennemis les plus acharnés des noirs. »

Un autre exemple, plus rapproché et dont il est moins facile de contester le caractère, va lui donner occasion de montrer ce qu'il pense de la révolte, lorsqu'elle se produit contre les pouvoirs légaux; c'est la rébellion des Suisses du régiment de Châteauvieux. Cette fois, le crime est constant. Soulevés contre leurs chefs, les Suisses ont été punis conformément aux lois militaires, en vertu d'un décret formel de l'Assemblée constituante. Mais c'est Bouillé, « le scélérat Bouillé », qui a exécuté le décret. Cela suffit pour que les Suisses soient innocents. Ce n'est point assez de les tirer de prison ; il faut leur faire réparation. On les amène à Paris ; on les présente à l'Assemblée ; c'est Collot d'Herbois qui les introduit ; Collot d'Herbois, qui noiera dans le sang l'insurrection de Lyon ; « l'honnête Collot d'Herbois », dit Couthon, qui, à la veille du 9 thermidor, sera en lutte ouverte avec lui. L'Assemblée hésite à accorder à des soldats rebelles les honneurs de la séance ; elle a conscience du coup qu'elle porte à la discipline. Couthon insiste et les fait admettre. Bien plus, et en dépit des réclamations de tous ceux qui ont gardé souci de l'honneur militaire, une fête solennelle est donnée aux factieux libérés : « Ce que j'avais prédit de la fête de Châteauvieux est arrivé, écrit Couthon ; elle s'est passée avec autant d'ordre que de régularité. »

Le désordre était dans la fête elle-même. Combien de fois désormais, dans le funèbre silence d'un peuple terrifié, l'ordre matériel va-t-il être invoqué pour couvrir de son calme menteur des scènes abominables!

Le même homme, qui glorifie les révoltés de Châteauvieux, n'en appuiera pas moins, quelques semaines plus tard, un décret sur la discipline militaire, en reconnaissant que, sans elle, « il ne peut y avoir d'armée ».

Tout permettre, tout excuser, tout glorifier dans les actes de l'émeute, tant qu'ils sont dirigés contre le trône; lui donner contre le pouvoir tous les droits et les refuser tous au pouvoir; accuser la royauté de tyrannie au moindre effort que, menacée de toutes parts, elle tentera pour sa défense, et lorsqu'elle sera enfin renversée, s'emparer immédiatement des armes qu'elle n'aura pas su manier, s'arroger les privilèges qu'elle n'aura pas osé prendre, provoquer, sur un simple soupçon, contre ceux qui seront réputés lui demeurer fidèles, tous les attentats ; inaugurer ainsi, avec une sorte de candeur scélérate, deux lois, deux justices, deux morales, c'est là le

trait qui va caractériser les régimes révolutionnaires ; c'est par cette route qu'ils s'achemineront à la Terreur.

La constitution accordait au roi le droit de suspendre par son *veto* les décisions de l'Assemblée. Louis XVI n'en avait point usé contre des lois qui blessaient au plus haut point ses sentiments. Cependant il refuse de sanctionner le décret rendu contre les prêtres réfractaires et celui qui établissait aux portes de Paris un camp de vingt mille hommes. Rien n'était plus légitime. Mais la loi ne comptait pas, du moment qu'il s'agissait de faire respecter le droit du monarque, et de ce *veto*, institué pour contenir les entraînements populaires, Couthon écrit avec un cynisme dont la tradition, ainsi que le sénat et la magistrature en font souvent l'épreuve, ne s'est point effacée : « Je respecte le *veto*, puisqu'il est dans la constitution ; mais il me semble que, sans porter atteinte à l'objet de la loi, il serait possible d'expliquer dans un sens moins funeste sa disposition. »

Alors s'organise contre le roi la démonstration du 20 juin. Les hommes du 14 juillet se réunissent en armes ; ils se présentent en masse aux portes de l'Assemblée ; ils demandent à être admis à sa barre. Le directoire du département s'y oppose, parce que le rassemblement s'est formé sans permission et que l'armement est illégal. Couthon ne le méconnaît pas ; mais, s'il s'indigne de ce que le roi use d'un *veto* que la loi autorise, il ne comprend pas qu'on empêche le peuple de faire des manifestations que la loi défend. Il enlève par son audacieuse parole l'assentiment de la faible Assemblée, et, comme pour les Suisses de Châteauvieux, il obtient que ces bandes révoltées seront introduites dans la salle des séances. De l'Assemblée la foule se porte au palais du roi, grossie de tous ceux qu'encourage ou qu'épouvante son impunité. Les Tuileries sont envahies et livrées aux débordements d'une populace qui ne sent d'autre frein que les derniers restes d'un respect séculaire pour la majesté royale. « Jamais Louis XVI ne fut plus roi que ce jour-là, a dit un des ennemis de la vieille monarchie ; huit mille hommes en armes amassés autour de lui, et toute l'éloquence du boucher Legendre, soutenue de ce cortège, n'obtinrent pas une promesse ni une espérance en ce qui touchait les décrets... Qui fut en réalité le vainqueur ? Celui qui refusa de céder [1]. »

Ce n'est pas cette grandeur qui émeut Couthon ; il n'a d'éloges que pour ces hordes qu'il appelle le *peuple*. Le roi, exposé à tous les outrages, n'a pas été assassiné ! Quoi de plus digne d'admiration ! « Le peuple, écrit-il, se retira paisiblement en chantant avec une

[1] Edgard Quinet, *la Révolution*, t, I, p. 277.

gaieté touchante, le charmant air : *Ça ira.* » Puis, il vante la conduite de Pétion, maire de Paris, qui a laissé se consommer l'invasion des Tuileries, et que le directoire indigné vient de suspendre de ses fonctions. Entre les deux parties, Couthon n'hésite pas ; il condamne le directoire, et il porte aux nues Pétion, « le brave Pétion, le vertueux Pétion, le *vierge* Pétion », comme il l'appelle : expression étrange, et véritablement effrontée, quand on se reporte aux honteuses rêveries dont le maire de Paris, au retour de Varennes, dans la même voiture que la famille royale, en regard des marques de respect que Barnave prodiguait aux augustes princesses, nourrissait son âme misérable, en contemplant le pur visage de Mme Élisabeth [1].

Laissez passer quelques mois. Le jour viendra où le « vierge » Pétion, proscrit et fugitif, ne sera plus pour Couthon qu'un traître, voué à l'échafaud.

Cependant Couthon conserve encore au milieu de ces indignités une espèce de modération. S'il loue la populace, c'est de n'avoir pas commis de violence sur la personne du roi. Il se défend, même à cette époque, de méditer le renversement de la monarchie ; il repousse, comme des injures, les soupçons contraires : « Je sais, écrivait-il le 21 février 1792, que l'on me fait passer dans notre ville pour un républicain... Je ne devrais pas répondre ; cependant, pour la satisfaction publique, je dirai et aux méchants qui cherchent à me nuire et aux gens paisibles qu'ils trompent, que mon opinion sur la constitution est exprimée dans le serment que j'ai fait de la maintenir. Tous ceux qui connaissent la valeur du serment d'un galant homme, se contenteront sans doute de cette réponse. »

La déclaration est catégorique. Le serment est formel. Mais, pour une conscience révolutionnaire, les serments ne valent pas plus que les lois.

Peut-être, en prêtant ce serment, en le renouvelant dans sa lettre

[1] « Qui pourrait imaginer les pensées de Pétion, s'il n'eût pris lui-même la peine d'en instruire la postérité ? Quel Tacite, quel Shakespeare eût deviné jamais ces choses monstrueuses ?... Au dedans de la voiture, deux femmes, une reine et la sœur d'un roi, les yeux humides de larmes, s'efforçaient d'attendrir leur gardien sur leur avenir, plus redoutable encore que le présent. Mme Élisabeth, presque enfant, mêlait à ses muettes supplications plus d'ingénuité et de piété. Pendant ce temps-là, Pétion, que faisait-il ? Dans ces regards désolés, dans ces mains suppliantes, dans ces sanglots étouffés, Pétion ne voyait que les marques d'un amour subit et impudique pour sa personne ; en lui-même il mesurait, il calculait toutes les chances de plaisir qui s'offraient à lui dans la solitude, s'il répondait aux amours, aux caresses de cette pieuse princesse. Non seulement voilà de quelles pensées Pétion était occupé, mais il a osé les écrire, et les écrire en longues pages. » Edg. Quinet, *la Révolution*, t. I, p. 232.

à ses concitoyens, Couthon était-il sincère. Il se trouvait, à quelques mois de là, en Flandre, aux eaux de Saint-Amand, où l'avait conduit le soin de sa santé. Le général Dumouriez était dans son voisinage, ayant son camp sur la frontière; il vit souvent le député du Puy-de-Dôme. Il se crut d'accord avec lui; leurs réflexions, leurs vues, leurs espérances, étaient conformes. Attiré par cet abord qui avait trompé de moins avisés, Dumouriez peignait alors Couthon comme « un homme à l'extérieur doux, bon ami, bon mari et bon père. »

Mais Couthon avait pris l'habitude, meurtrière pour le caractère et l'honneur d'un homme public, de céder aux événements. Désavouant d'avance les attentats dont il croyait le succès impossible, il était incapable de les répudier, une fois triomphants, et, non content de les subir, il les acclamait.

Il revient à Paris quelques jours après le 10 août. Il n'a pu prendre part à l'émeute. Mais, du moment qu'elle est victorieuse, il a hâte de s'y associer, et d'approuver bien haut la violation de cette constitution à laquelle il jurait naguère de rester fidèle. Il ajoute à ce mépris de ses serments une note odieuse qui demeure inséparable de l'esprit révolutionnaire : c'est l'insulte au malheur. Dans tous les partis et dans tous les rangs, il y a une sorte de respect pour l'adversaire tombé. L'infortune est chose sacrée : *res sacra miser*. L'outrage au vaincu est le propre de la plus basse démagogie ; tout homme en rougit, qui a souci de l'honneur de son nom ou de sa cause.

De cet instinct des foules barbares, les jacobins vont faire un principe de gouvernement. Les calomnies contre les victimes, les ignobles et lâches sarcasmes des juges interpellant les accusés, dont ils vont prononcer la mort, les cris et les huées de la populace autour de l'échafaud, entreront désormais dans les mœurs, et comme dans les institutions du nouveau régime. « On est assez tranquille dans ce moment à Paris, écrit Couthon le 18 août. M. *Bourbon* boit, mange et dort toujours sans souci ; sa femme ronge son mors et se bat quelquefois dans les accès de sa rage avec sa belle-sœur. » Et l'homme « à l'extérieur doux » fait entendre cette plainte féroce : « Il est bien ennuyeux d'avoir toujours à parler de cette famille. Il faut espérer que la Convention nationale nous sortira de cette peine ».

Voilà où en est venu celui qui, dix-huit mois auparavant, proclamait Louis XVI le modèle des rois, qui, au mois de février de la même année, repoussait comme outrageante l'épithète de *républicain* et mettait son honneur à respecter la constitution.

Il n'est encore qu'au commencement de ses transformations.

Au 20 juin, Couthon félicitait les envahisseurs des Tuileries de

n'avoir pas commis d'assassinat. Au 2 septembre, les mêmes hommes assiègent les prisons ; ils en forcent l'entrée ; ils y installent les massacres. Paris, pendant quatre jours, nage dans le sang. Que va dire Couthon ? Il ne paraît pas à la tête des organisateurs de cette boucherie ; au fond, il en sent l'horreur, mais il se gardera d'en rien témoigner. Qui insulte « le tyran Capet » n'aura pas un mot contre les meurtriers du 2 septembre. Loin de là, il commence par mettre en suspicion les victimes : il parle d'un complot ourdi dans les prisons pour égorger les patriotes, mensonge sous lequel périront à leur tour ceux qui en ont eu la première idée. « Le peuple qu'on a si souvent trahi, écrit Couthon, n'eut pas de peine à croire à ces nouvelles noirceurs ; il devint furieux, et dans les derniers excès de sa vengeance... Permettez-moi, mes chers concitoyens, de m'arrêter ici et de vous renvoyer aux journaux pour la connaissance des faits qui ont suivi. »

Manière commode de se dispenser de juger les assassins.

Il faut bien pourtant que Couthon se décide à parler des massacres. Il a trouvé une formule pour les désigner sans les flétrir : « Il n'y a rien de bien nouveau, écrit-il le 6 septembre, dans notre situation politique. Le peuple continue *à exercer sa souveraine justice* dans les différentes prisons de Paris. » Et le 8 septembre : « Les fonctions de la *chambre ardente du peuple* ont cessé depuis avant-hier soir par les soins du brave et vertueux Pétion. »

Ainsi se marque par des degrés sinistres la pente sur laquelle Couthon se laisse entraîner. D'abord plein de douceur et de sensibilité, célébrant l'amitié, vantant la patience, mais incapable de se maîtriser chaque fois que se trouvent en cause son ambition ou sa vanité ; prodiguant à la religion et à la royauté les témoignages de respect, mais attaquant bientôt avec une violence croissante ceux qui les représentent ; honorant les insurrections populaires, mais prenant soin de mettre en évidence les limites qu'elles se sont imposées ; puis, quand elles n'ont plus connu de frein, n'hésitant à pas tout couvrir en elles, même les crimes !

Il ne lui reste plus, ayant couvert les crimes, qu'à les louer, et les ayant excusés ou applaudis chez les autres, qu'à en donner l'exemple.

On ne trouve pas, dans la correspondance de Couthon, les lettres qui ont dû annoncer la condamnation du roi et sa mort. Mais il n'y a pas de doute sur l'esprit qui les animait ; on peut se figurer dans quel langage il racontait le crime, à voir avec quel accent il en appelait l'exécution : « Sans doute, écrit-il le 20 novembre 1792, vous avez été étonnés du sérieux avec lequel on discute la question de savoir si cet homme hideux de forfaits peut être jugé. »

Dès ce moment, on voit poindre cette promesse qui, à chaque attentat commis par la révolution, va se renouveler, sans jamais se réaliser : c'est que, l'attentat consommé, les résistances cesseront et la paix sera définitive. « Le tyran a un parti, on ne peut pas en douter, écrit Couthon, le 15 décembre, et on verra ce parti tomber avec son chef. »

C'est là qu'est l'illusion. Le meurtre du roi, qui doit tout terminer, commence tout, au contraire. Il ouvre le gouffre dans lequel, poussés par une force expiatrice, les révolutionnaires vont se précipiter les uns les autres.

V

Nous lisions dernièrement, dans un article écrit sur Napoléon Ier, par un sénateur républicain[1], que le jour où il eût accompli le coup d'État du 18 brumaire, la malédiction biblique : *Vagus eris* frappa le conquérant, obligé de marcher toujours à de nouvelles entreprises et à de nouveaux combats. Il est à croire que tous les régimes issus de la souveraineté du peuple, ont senti sur eux le même anathème; car la république, avant l'empire, en avait cruellement subi la loi. Jamais de repos pour les régicides; toujours ils le promettent, jamais ils ne peuvent ni le donner ni l'obtenir. Toujours le crime, dont ils se chargent, sera le dernier, et toujours ils sont obligés d'en commettre d'autres. Toujours, à les entendre, la république est fondée, triomphante, impérissable, et toujours ils dénoncent un nouveau complot, un nouveau péril, sous lesquels elle va succomber, si on ne la sauve par de nouvelles immolations. Les factions se multiplient, se déchirant les unes les autres, se reprochant leurs trahisons et leurs forfaits, s'exaltant et se renversant tour à tour, proclamant chacune, au jour de son avènement, que la république, qui la veille n'était pas, va enfin s'établir dans sa vérité, et disparaissant le lendemain sous d'autres vainqueurs qui s'empresseront de faire la même promesse, d'entonner le même chant de triomphe, également démentis, sur les ruines de leur atroce et passagère victoire, par leurs successeurs.

Le roi n'est pas encore jugé, que déjà Couthon fait entrevoir, après cette condamnation qu'appelle sa barbare impatience, d'autres poursuites et d'autres supplices. Le crime du 21 janvier devait mettre à néant toutes les révoltes, et, dès le 12 avril, Couthon s'écrie que « la France est livrée de toutes parts aux traîtres. » Avec autant

[1] *Journal officiel,* 31 juillet 1880.

de joie qu'il a annoncé l'emprisonnement de la famille royale, il annonce, le 4 mai, que « le vertueux Roland est gardé à vue et sur le point d'aller figurer au tribunal révolutionnaire. » Il ne peut nier que la mort du roi n'a pas suffi pour fonder la république ; mais qu'on lui accorde encore quelques têtes, et il répond de la sauver. « Si nous étions délivrés d'une vingtaine de scélérats et d'intrigants qui nous entravent sans cesse, la patrie serait encore sauvée. »

Remarquez le chiffre : une vingtaine de victimes. Couthon n'en demande pas davantage. Le nombre est petit, auprès de celui qu'il va bientôt réclamer.

Les « scélérats » et les « intrigants » qu'il faut sacrifier, ce sont les girondins, dont la coupable faiblesse s'est inutilement souillée du sang du roi. Les girondins ont la majorité dans la Convention ; ils dominent dans la commission des Douze ; ils prétendent user de leur pouvoir pour réprimer les factions. Prétention aussi intolérable, de leur part, aux yeux des factions, que l'était, aux yeux des girondins eux-mêmes, la volonté, manifestée par Louis XVI, d'exercer les droits que lui reconnaissait la constitution. Couthon les invite publiquement à donner leur démission, et à laisser aux « bien intentionnés » le soin de sauver la patrie. « Vous présumez bien, écrit-il à ses concitoyens, que je ne fus pas pris au mot. La faction des despotes veut conduire le mal jusqu'à la fin. Ils ont beau faire, les infâmes ; ils veulent la guerre civile pour ressusciter la tyrannie ; nous saurons l'empêcher ou mourir pour la liberté. »

Contre les girondins, ou plutôt contre la Convention elle-même, dont les girondins représentent l'esprit, vont se renouveler les violences qu'ils ont, l'année précédente, encouragées contre Louis XVI. Dans ces mêmes Tuileries où l'Assemblée siège, tenant la place du roi qu'elle a mis à mort, les sections armées se rassemblent ; c'est la même foule, ce sont toujours les hordes du 14 juillet, du 20 juin, du 10 août, du 2 septembre. Elles entourent, elles envahissent la salle des délibérations. Elles condamnent la Convention subjuguée à sortir de l'enceinte législative, à défiler sous leurs yeux, son président à sa tête, essayant vainement de retrouver une ombre d'autorité dans la solennité morne de ce cortège officiel, et ne recueillant de la bouche des factieux, rangés sur son passage, que des outrages et des moqueries. Elles l'obligent à rentrer ensuite dans la salle des séances, et sous la parole impérieuse des orateurs qu'inspirent leurs haines, sous les menaces furieuses des tribunes, à voter l'accusation de ceux qu'elle avait élus, comme les délégués de son choix. Les girondins, les membres de la commission des Douze, les ministres Lebrun et Clavières, les chefs avoués de cette Assemblée, les représentants désignés de la majorité, sont proscrits

par cette majorité même qui jurait, la veille, de mourir à son poste plutôt que de les abandonner.

C'est encore un des traits de cette horrible époque que l'avilissement sans nom auquel se sont réduits les caractères. C'est une des marques de cette assemblée, dont on s'efforce en vain d'exalter la grandeur, que la lâcheté qu'on trouve au point de départ de ses plus graves résolutions, et par là, encore une fois, on peut mesurer à quelles extrémités sont capables de descendre des hommes, primitivement honnêtes, lorsque l'ambition, l'intérêt, la crainte, les ont livrés en proie à l'entraînement des révolutions et au joug de la multitude.

« Quand vous aurez à parler de Danton, ne consultez pas les livres écrits par les disciples de Loyola », osait dire le ministre Cazot à M. le duc d'Audiffret-Pasquier, flétrissant de sa brûlante parole le héros sanguinaire du garde des sceaux.

Ce ne sont pas les « disciples de Loyola », pour parler le langage de cet étrange successeur des l'Hospital et des de Serre, que nous irons consulter; c'est au député de l'extrême gauche, au révolutionnaire déclaré, à l'ennemi passionné des jésuites, que nous demanderons de nous peindre ce que fut alors la Convention.

« La plus grande puissance de changement chez les hommes est la peur, écrit M. Quinet. Qu'est-ce, lorsqu'au lieu d'un individu, c'est une génération entière, ou seulement une majorité d'assemblée qui en est frappée? On l'a vu, le 31 mai 1793. La majorité de la Convention se soumit à la minorité, sauf à l'écraser, dès que l'occasion commode s'en présenterait. Après le 31 mai..., plus de tribune, plus de presse, le silence partout, excepté au tribunal révolutionnaire. La Convention avait peine à se reconnaître..... Cette grande Assemblée, réduite à un simulacre d'elle-même, subordonnée à la Commune, aux clubs, se prépara à obéir avec autant de violence qu'elle en avait mis à commander. Quelle souveraineté que celle qui consistait, pour la majorité, à craindre, à trembler, à se taire, à paraître ordonner ce qu'elle redoutait le plus! Maîtresse et esclave, hardie à accepter toutes les fantaisies, d'abord de la foule, puis bientôt de quelques-uns, enfin d'un seul, elle abdique dans le Comité de salut public; mais c'est aux Jacobins que se préparent les décrets. La Convention les votait silencieusement, paraissant subir la loi plutôt que la dicter[1]. »

Et voilà, de l'aveu d'un de ses plus ardents panégyristes, cette Assemblée qu'on appelle grande! Voilà les hommes qu'on propose à notre admiration! Les voilà tremblants devant la foule, mettant leur

[1] *La Révolution*, t. II, pp. 3 et 12.

audace à tout subir, leur honneur à tout ratifier, bientôt prosternés devant un seul, le plus criminel d'entre eux, et acceptant en silence, acclamant souvent, sous la terreur qui les domine, des actes qu'ils réprouvent!

L'ironie s'ajoutait à leur honte. Ils entendaient ceux qui les tenaient opprimés, proclamer bien haut leur liberté, et célébrer d'autant plus l'indépendance de leurs résolutions, qu'ils en avaient arraché de plus lâches à leur frayeur. Au moment où la Convention, revenue de son humiliante promenade dans le jardin des Tuileries, reparaissait dans la salle des séances, toute prête à livrer les girondins pour se sauver elle-même, Couthon, désormais sûr de son obéissance, osa lui vanter sa sécurité : « Citoyens, dit-il, tous les membres de la Convention doivent être maintenant rassurés sur sa liberté. Vous avez marché vers le peuple; partout vous l'avez trouvé bon, généreux, incapable d'attenter à la sûreté de ses mandataires, mais indigné contre les conspirateurs qui veulent l'asservir. »

Couthon s'était signalé par son acharnement contre les girondins. D'abord disposé à les suivre, il avait été blessé, dit-on, par les dédains que ceux-ci lui avaient témoignés, et s'était dès lors voué à Robespierre. Il appuie le décret du 2 juin, qui ordonne l'arrestation des girondins ; il fait décider, le 13 juin, que dans les journées des 31 mai, 1er, 2 et 3 juin, le conseil révolutionnaire de la Commune et le peuple de Paris, c'est-à-dire ceux qui ont renouvelé contre la Convention l'attentat commis, l'année précédente, aux applaudissements des girondins, contre Louis XVI, ont puissamment concouru « à sauver la liberté, l'unité et l'indivisibilité de la république ». Pour que rien ne manque au sarcasme vengeur de ces événements, Pétion, le « vertueux », le « vierge » Pétion, qui avait laissé se consommer l'émeute du 20 juin, et que, pour cette complicité même, Couthon couvrait de ses éloges, Pétion, frappé comme les girondins, n'inspire plus à Couthon que haine et mépris. « Pétion, l'hypocrite Pétion, ce digne fils d'un valet du ci-devant duc d'Orléans, et qu'on sait bien aujourd'hui en avoir été l'agent corrompu, s'est évadé comme un scélérat. »

Les girondins sont expulsés de la Convention ; ils sont mis en arrestation dans leurs propres demeures; quelques-uns ont pu s'enfuir dans les provinces; bientôt ils seront immolés. Leur supplice va-t-il enfin fonder la république? Cette « vingtaine de scélérats » de moins, la paix sera-t-elle assurée? C'est la promesse des jacobins. Déjà Couthon constate le changement qui s'est accompli dans la Convention. Entendons le jugement qu'elle avait mérité, selon lui,

[1] *La Révolution*, t. II, p. 8 et 12.

tant que les girondins la gouvernaient; d'autres nous diront ce qu'elle fut sous les jacobins, et l'on aura ainsi de la bouche de ceux qui ont autorité pour la représenter devant l'histoire, l'arrêt le plus sévère sur la célèbre Assemblée : « La Convention, écrit Couthon, était, pendant le règne des trente-deux, le *scandale de l'Europe;* maintenant elle est calme et grande. »

VI

Ces protestations n'arrivaient pas à convaincre ceux à qui elles étaient adressées. Les jacobins avaient fait le silence dans la Convention; bien plus, à cette Assemblée, muette de terreur, ils avaient imposé l'allégresse, voulant montrer au pays, dans l'acte qui consacrait l'esclavage de ses représentants, la marque de leur délivrance. Des femmes jetaient, en signe de joie, des fleurs sur les députés, et, comme pour couvrir le cri des consciences et les plaintes des proscrits, des chanteurs, des musiciens, vinrent, pendant quelques jours, mêler aux délibérations de ces législateurs asservis l'éclat de leurs accords. Comme aux temps de la décadence romaine, ceux qui tremblaient devaient se réjouir.

Cependant la province ne se prenait pas à ces mensonges. La révolte éclatait à Lyon; elle s'annonçait à Bordeaux, à Caen, à Marseille, à Toulon; derniers soulevèments d'un pays qui bientôt, comme la Convention elle-même, allait s'éteindre dans l'épouvante. Des adresses étaient envoyées à l'Assemblée, répudiant les anarchistes, prenant parti pour les girondins, et parmi celles dont il fut donné lecture à la Convention, Couthon eut le dépit d'en reconnaître une qui émanait des administrateurs du Puy-de-Dôme.

A ce propos, un représentant dont le courage mérite d'être signalé, Edme Petit, confirmant le jugement des pétitionnaires, s'écria que, dans les journées des 31 mai et 2 juin, la Convention n'avait pas été libre. Couthon réplique aussitôt à cette héroïque déclaration : « Je ne réponds point à ce qu'a dit Petit, parce que la peur est un mal incurable, et il paraît que Petit en est attaqué. » Puis, provoquant lui-même la perte de ses propres concitoyens : « Je demande, dit-il, que l'adresse des administrateurs du département, qui vous a été communiquée, soit renvoyée au Comité de salut public, pour vous proposer des mesures contre les administrateurs. » (Séance du 1er juillet 1793.)

Il faut rendre, en effet, au Puy-de-Dôme cette justice qu'on ne parvenait pas à y allumer l'ardeur homicide dont se montraient dévorés la plupart de ses représentants. Ceux-ci s'en plaignaient

souvent : « Je vois avec douleur, écrivait Soubrany, que l'esprit public ne fasse pas plus de progrès dans notre patrie[1]. » Tandis que la frayeur arrachait à de trop nombreux conseils des adhésions au meurtre du 21 janvier, la municipalité de Thiers avait osé élever la voix pour adresser au député Rudel, qui la représentait plus particulièrement, des remontrances sur le vote de mort qu'il avait émis. A Clermont, on ne put obtenir que de rares exécutions, même dans la crise la plus horrible de la Terreur. Au mois de février 1793, rapporte M. Mège, on n'avait pas encore trouvé un charpentier qui consentît à dresser l'échafaud ; tous avaient déclaré qu'on leur ôterait la vie plutôt que de les y contraindre. Sans doute, il n'y eut, même dans cette ville, même dans ce département, que trop d'iniquités commises, et lorsqu'on voit ce qui se passait dans un pays si modéré, on ne peut songer sans frémir à ce qui se consommait dans les autres. Il n'en reste pas moins, à l'honneur de l'Auvergne, qu'elle répugnait aux excès révolutionnaires et que la Terreur ne s'y implanta jamais.

Le bruit de ces dispositions s'était répandu à Paris. La société populaire de Clermont, composée des sans-culottes de la ville, dénonçait la mollesse des administrateurs ; on les présentait comme complices de l'insurrection de Lyon, et déjà le Comité de salut public préparait une motion pour faire inscrire le Puy-de-Dôme sur la liste des départements rebelles.

Avant de prendre cette mesure ou plutôt de prononcer cet arrêt, on se décida à envoyer dans le département des représentants chargés de le régénérer. Couthon fut choisi pour cette mission. Un décret de la Convention, rendu le 21 août 1793, le nomma, avec deux de ses collègues, Maignet et Châteauneuf-Randon, commissaire dans le département de Rhône-et-Loire et les départements adjacents.

Les trois commissaires étaient investis de pouvoirs illimités.

Couthon laissa ses deux collègues se diriger sur Lyon, dont la révolte tenait en échec les armées de la république. Il ne se rendit auprès d'eux que peu de jours avant la capitulation de la ville. Pour lui, il s'était réservé de visiter et de surveiller son propre département. Il voulait en changer l'esprit, et, suivant ses expressions, en opérer « la cure révolutionnaire. »

Charles de Lacombe.

La fin prochainement.

[1] *Dix-neuf lettres de Soubrany, représentant du peuple à la Convention nationale*, par H. Douniol. — Clermont, 1867, p. 3.

L'AÏEULE

II

MÉMOIRES DE L'AÏEULE

Ma vie ne présente rien de très frappant ni de très tragique, cependant elle n'a pas suivi tout à fait le cours ordinaire. Je suis née d'une famille riche et considérée; mon père demeurait constamment à Moscou, et j'avais un frère qui était élevé à Saint-Pétersbourg. Les premières années de mon enfance n'offrent rien de remarquable. J'étais jolie, on me parait comme une poupée, et on me portait fréquemment dans le salon, où ma mère me montrait avec orgueil à ses amies; souvent on m'accablait de caresses, on se récriait sur ma gentillesse et mes belles toilettes, on riait de mon babil enfantin, puis on me renvoyait à la chambre des enfants. Ma bonne, Allemande, née en Russie, m'adorait; moi-même, je l'aimais plus que ma mère que je n'apercevais qu'une fois par jour et pendant quelques minutes seulement. Elle venait me voir, soit le matin avant de partir pour ses visites ou bien en revenant le soir de la promenade. Mon père restait plus longtemps qu'elle avec moi, et je me vois, comme dans un songe, assise sur ses genoux, contemplant son habit brodé d'or et jouant avec sa croix et ses étoiles. Ces années s'écoulèrent rapidement. Il fallut penser à mon éducation. On me donna une gouvernante, demoiselle de trente ans, et nous fûmes installées dans un appartement plus vaste. Je continuai à coucher avec ma bonne; Anna Pankratevna, ma gouvernante, s'établit dans la chambre voisine; et la troisième pièce nous servit de salle d'étude et de salon. Ces premières années de mon éducation passèrent aussi très vite. Anna était une femme intelligente, bonne, très instruite, et d'un cœur sensible à l'extrême. Elle voulut que mon éducation fût complète, et demanda que les maîtres les plus renommés de la ville se joignissent à elle pour me donner des leçons. A quinze ans, je parlais très bien plusieurs langues, j'ap-

prenais la physique, la botanique et même l'algèbre. Ma mère souriait quand Anna lui rendait compte de mes progrès, et ordinairement l'entretien se terminait ainsi :

— Eh bien, et le dessin et la musique? Stenia fait-elle des progrès?

— Oui, elle travaille avec ardeur.

— A la bonne heure. Je vous l'avoue, ses autres études me sont assez indifférentes; à quoi bon tout cela? Du reste, faites comme vous voudrez, je vous demande seulement de cultiver avec soin les talents d'agrément. La musique, la danse, le chant, si elle a de la voix, c'est le principal ; le reste, j'en fais peu de cas.

— Cependant, une future mère de famille doit être instruite, disait avec chaleur Anna ; elle doit être la compagne de son mari, et la mère, c'est-à-dire l'institutrice de ses enfants.

Ma mère riait.

— Voyons, disait-elle, d'abord que signifie le mot *compagne?* Chez nous, cela veut dire une femme de bas étage tout simplement ! Une dame doit savoir plaire à son mari, tenir sa maison et recevoir du monde. Tout le reste... fadaises. L'éducation des enfants ne la regarde pas du tout. Que les pauvres élèvent leurs enfants elles-mêmes. Stenia sera riche et se mariera à un homme riche; si elle a des enfants, elle prendra une gouvernante et des professeurs : voilà l'éducation; avec de l'argent, ce n'est pas difficile. Du reste, maintenant qu'elle étudie, elle pourra briller dans le monde, grâce à son éducation soignée. Mais, à propos, où en est la cachucha? La danses-tu mieux maintenant? Qu'en dit Mlle Gullin?

— J'apprends le pas du châle, maman, dis-je.

— Pourquoi pas la cachucha?

— Je le lui ai défendu, repartit Anna, en regardant ma mère d'un air sérieux ; elle n'est déjà plus une enfant, elle a quinze ans, cette danse ne me paraît pas convenable pour une personne de son âge.

Ma mère se mit en colère.

— Quelles sottises! dit-elle, Stenia est une enfant et le sera longtemps encore ; ne lui mettez pas de pareilles absurdités dans la tête, je veux qu'elle danse la cachucha. Faites-lui faire des robes plus courtes, elle a l'air d'une naine cette enfant avec ses longues jupes. Demain j'ai une soirée, Stenia descendra et dansera la cachucha ou la gavotte.

— Stenia, allez à votre chambre, me dit Anna.

Je baisai la main de ma mère et sortis ; Anna Pankratevna revint au bout d'une demi-heure, vraisemblablement elle avait gagné sa partie. Non seulement je ne dansai pas la cachucha le lendemain, mais je ne descendis même pas au salon. A partir de ce jour, ma

mère m'appela de moins en moins près d'elle quand elle avait du monde, et je restai continuellement dans la salle d'étude. Quelquefois, mais rarement, elle venait me voir, mais je n'avais pas le droit d'entrer dans sa chambre sans permission, même aux heures où elle était seule. Ordinairement elle me faisait demander dans la soirée; je la trouvais dans son cabinet brillamment éclairé. Elle était assise devant une toilette couverte d'un surtout rose bordé de dentelles, surmontée d'un miroir d'argent du plus riche travail; ses femmes l'entouraient et s'occupaient à la parer. Quand j'entrais, elle me souriait, me donnait une petite tape sur la joue et retournait à son miroir. Moi, la tête appuyée sur ma main, je la regardais avidement. Ma mère était très belle: quelle blancheur de peau, quel regard brillant, quel délicieux visage, quelles mains et quels pieds! J'étais dans l'admiration. Quelquefois des paroles de louange m'échappaient.

— Que vous êtes jolie, maman!

— Est-ce vrai? disait-elle. Viens ici, petite folle, regarde-moi. Que trouves-tu le mieux, de ce nœud placé ici ou là?

— Là, maman.

— Allons, bien, demain je te dirai si ton conseil a été bon. Si je suis à mon avantage, Maria Powlona N... ne manquera pas de venir m'assurer que cette coiffure ne va pas à ma figure. Toutes ces femmes sont si astucieuses!

— Est-il possible maman? Pourquoi donc?

Mais ma mère ne me répondait pas.

— Petite, disait-elle, tiens ce ruban, comme cela. Comme tu es adroite! bien plus adroite que mes caméristes. Je t'enverrai chercher tous les jours, veux-tu?

— Certainement, maman, je vous vois si peu.

— Je n'ai pas le temps. Mais fais attention, ne remue pas, tiens-toi ainsi, et regarde le nœud et non pas moi. Quelle folle! elle ne peut pas rester une minute en repos.

Et quand enfin sa toilette était terminée, elle passait du miroir à une grande psyché, où elle se regardait longtemps; ensuite elle s'informait de l'heure, mettait à la hâte ses gants, disait: « Suis-je bien? » Et, sans attendre de réponse, s'écriait: « Oh! oh! je suis en retard! » Sur ce mot, le dernier volant de sa robe aérienne disparaissait derrière la porte. Je retournais lentement chez moi, le cœur attristé; dans mon imagination se dessinait encore son image si gracieuse, si attrayante, si remplie de fraîcheur, et j'allais en soupirant me mettre au lit, regrettant que maman fût en retard pour sa soirée, et que dans sa précipitation elle ne m'eût même pas embrassée. Il en était ainsi presque chaque jour, je la voyais à sa toi-

lette, et ne pouvais, malgré tous mes efforts, trouver l'occasion de lui parler pendant quelques instants, de lui témoigner ma tendresse.

Un jour, dans un accès d'enthousiasme enfantin, la voyant si belle et si bien parée, je me jetai à son cou. Elle fut si effrayée, qu'elle me repoussa rudement en s'écriant :

— As-tu perdu l'esprit? Qu'est-ce qui te prend? Ne vois-tu pas que j'ai des fleurs en bouillonné? Tu as tout dérangé. En voilà une fantaisie! Mais qu'as-tu donc? ajouta-t-elle en arrageant sa robe et me regardant avec étonnement. Des larmes! Quelle sottise! Viens ici, folle!

En disant ces mots, elle m'embrassa et partit en toute hâte. Je sortis ce soir-là du boudoir de ma mère plus chagrine et plus pensive encore qu'à l'ordinaire. Anna, qui épiait avec sollicitude toutes mes impressions, me demanda ce que j'avais.

— Anna, cela m'attriste d'aller le soir chez maman.

— Est-ce qu'elle n'a pas été caressante avec toi? Peut-être n'était-elle pas de bonne humeur ce soir.

— Au contraire, elle m'a même embrassée, ce qui n'arrive pas toujours; mais j'aurais préféré qu'elle me grondât et qu'elle fît plus d'attention à moi. Je m'ennuie. Je suis toujours ici, je descends quelquefois dîner à table, mais rarement, et lorsqu'il n'y a pas d'invités; le soir nous sommes seules, toi et moi. Maman sort le matin, sort le soir; papa, le matin, est au conseil, il dort après son dîner, et va au club ou au bal le soir; je ne les vois pas. Et quand se trouvent-ils ensemble? Je crois, aussi rarement que nous les voyons nous-mêmes. Te rappelles-tu, Anna? il y a quelque temps nous lisions une nouvelle d'Auguste Lafontaine : la vie qu'on y décrivait était toute différente, la vie de famille, un vieux père et une mère qui s'aiment entre eux et aiment plus encore leurs deux enfants, leurs enfants qui sont toujours avec eux. Voilà le vrai bonheur, et chez nous quelle différence! Je ne connais pas mon frère, mon père et ma mère non plus. Sais-tu bien, Anna? je rêve souvent à une petite maison, avec un petit salon simple, une table ronde autour de laquelle se réunit la famille. Cette vie calme serait selon mon cœur. Père, mère, frères, sœurs... Pourquoi n'ai-je pas de sœurs?

— Et moi, ne suis-je pas ta sœur aînée?

— Certainement, Anna, mais c'est tout de même affligeant.

— Mon enfant, dit avec tristesse Anna, chaque classe de la société a ses usages et ses exigences. Ton père est fonctionnaire, il doit soutenir son rang, et ta mère doit l'aider. Le bonheur est partout; il est heureux avec ta mère, dans ce milieu où il est forcé de vivre.

— Ce genre de bonheur ne me plaît pas, il n'a rien d'attrayant.

— Tu juges sans rien connaître; la vie que tu as rêvée, c'est la vie d'une bourgeoise. De loin, en lisant une nouvelle, elle te paraît pleine d'attraits et de poésie, mais regarde-la de près. Quels soucis, quelles privations! La pauvreté, ma chère, est difficile à supporter. Toi, par exemple, tu ne peux pas te figurer ce qu'il m'en a coûté de laisser deux vieillards, mon père et ma mère, pour aller dans une maison *étrangère* faire l'éducation des enfants des autres...

— Oh! Anna!

— Maintenant tu n'es plus une étrangère pour moi, mais il m'a fallu m'accoutumer *à toi*, t'aimer. Savais-je à l'avance que ce *serait toi* que je trouverais, que j'aimerais?

— Pourquoi es-tu allée chez les autres?

— Nous n'avions plus de fortune, Stenia. Mon père était ruiné; heureusement que j'avais reçu de l'éducation; grâce à elle, non seulement je ne suis pas à charge à mes parents, mais je leur viens en aide. Remercie Dieu d'être née riche, tu choisiras un mari selon ton cœur, un homme digne de ta tendresse, et tu verras que le bonheur intérieur non seulement est possible avec la richesse, mais qu'il est plus durable et plus complet.

— Mais comment pourrai-je le voir, si mon mari veut que je vive comme le fait maman? Comment ne s'ennuie-t-elle pas de tout cela? Quel âge a-t-elle, Anna?

— Suivant moi, dit ma vieille bonne, se mêlant à notre conversation, ta mère a trente-six ans, sinon trente-sept.

— Et à trente-sept ans elle aime encore à danser et à se parer, m'écriai-je.

— Il faut se soumettre à son sort, et ta mère fait bien.

Nous nous tûmes.

— A quoi penses-tu? me demanda Anna.

Je pleurais.

— Qu'as-tu? s'écria-t-elle d'une voix émue.

— Ah! Anna, je pense... mais ne me gronde pas ou je n'oserai pas te dire...

— Si ta pensée est mauvaise, tu es déjà coupable, dis-moi tout, et je t'expliquerai si c'est une faute ou une erreur.

— Je pense que ma vraie mère, c'est toi, Anna. Maman se soumet trop facilement à son sort; elle est peu affligée de ne pas me voir, de ne pas me connaître, car, vois-tu, elle ne me connaît pas. Elle ne subit pas son sort, c'est elle-même qui le choisit. Hier encore, mon père lui disait que j'étais grande et qu'il était temps de s'occuper de moi, mais elle a répondu que j'étais une enfant, et elle

a affirmé que je n'avais que treize ans, et qu'elle-même était encore jeune et voulait s'amuser.

Anna m'écoutait d'un air mécontent, et son regard sévère finit par m'arrêter. Je me tus et baissai la tête.

— Et voilà les fruits de mes efforts, repartit Anna. Je n'ai pas encore fini ton éducation, tu n'as pas terminé tes études, et déjà tu te sers de l'intelligence que Dieu t'a donnée pour juger, et qui encore? ta propre mère. C'est terrible! Il n'y a pas de bonheur sur la terre pour les enfants qui jugent leurs parents, Dieu ne les bénit pas. Si tes parents ont des défauts, ferme les yeux et efforce-toi de ne pas les voir. Souviens-toi seulement de leurs soins et de leur affection. Ta mère a-t-elle épargné l'argent non seulement pour t'instruire, mais même pour satisfaire tes caprices? Tu lui fais un crime de ce qu'elle cache ton âge, tu es fâchée qu'on te compte comme un enfant, et ce mécontentement se transforme aussitôt en blâme. Mais peut-être est-ce dans ton intérêt. Elle a peur de te montrer trop tôt dans le monde, où chacun de tes regards, chaque mot irréfléchi, seront remarqués. Et comment ne craindrait-elle pas de te marier trop tôt! Tu es riche, des hommes indignes de toi, ceux-là qui ne recherchent pas une femme, mais sa fortune, essayeront de t'attirer à eux. A dix-sept ans, une jeune fille n'est qu'une enfant. Tu n'as pas pensé à cela. Eh quoi! tu payes la tendre prévoyance de ta mère en l'accusant. C'est honteux, Stenia. Comprends que tu as été profondément injuste à son égard, et demande à Dieu pardon de ta première faute grave. Ce n'est pas ainsi qu'il faut commencer à vivre.

— Ne la grondez pas davantage, dit ma bonne, qui ne pouvait voir mes larmes couler. Qu'a-t-elle fait? sa mère l'aime peu et ne s'en occupe pas du tout : elle quitte sa maison avec le crépuscule du soir et n'y rentre qu'à l'aube. Est-ce que les mères sont comme cela? J'ai demeuré chez la générale Baklouchina, elle...

Jamais dans ma vie, ni avant ni après ce moment, je n'ai vu Anna dans une pareille colère. Elle accabla littéralement de reproches la malheureuse Émilie, qui fut obligée de se taire. Cette intervention de ma bonne ne me fit pas plaisir. Pendant quelques jours, Anna fut avec moi plus froide que de coutume, elle revenait avec obstination, dans chaque circonstance favorable, à notre conversation, me montrant avec plus de force que la première fois combien j'avais été injuste, quelle ingratitude et quel orgueil renfermaient mes paroles.

Je me taisais, et par mes caresses je cherchais à apaiser Anna, je n'osais pas, je ne voulais pas, je faisais tous mes efforts pour ne pas songer à ma mère, mais ma pensée se reportait sur elle avec obstination. Je priais, et pendant ma prière, l'esprit mauvais sem-

blait murmurer à mon oreille : « Ta mère ne t'aime pas. » Les souffrances de mon cœur d'enfant se traduisaient seulement par des larmes. Enfin, je découvris en moi-même le motif de mon abandon et de ma solitude, et je décidai qu'on ne m'aimait pas, parce que je n'étais pas digne d'être aimée. Mais cette nouvelle pensée n'apporta pas la paix à mon cœur, je devins seulement plus triste et plus pensive. Anna s'aperçut de ce changement et me surveilla encore davantage. Elle ne me donnait pas une minute de liberté; j'étais constamment à mes leçons ou à d'autres travaux; nous allions nous promener plus souvent et nous restions moins longtemps. Anna avait une telle frayeur de mon impressionnabilité que tout livre lui paraissait dangereux, et elle me défendit de relire les quelques Nouvelles innocentes qui jusqu'ici avaient été mon unique distraction pendant les longues soirées d'hiver. Nous nous occupions beaucoup de musique, et le soir j'étais tellement fatiguée que j'allais me coucher de très bonne heure. Anna était une étrange personne; elle était bonne, douce, très sentimentale, et, comme par le passé, elle voulait être franche avec moi. Cependant, malgré tous ses efforts pour paraître toujours logique et positive, elle se coupait à chaque instant, et quand elle me contredisait, je devinais qu'en secret elle était de mon avis. Dans ces conditions, ses paroles n'avaient plus que très peu d'influence sur moi, quoique je l'aimasse très tendrement et que j'eusse une profonde estime pour son caractère. Et comment ne pas la respecter en voyant son désintéressement, son dévouement et son affection pour moi? Elle ne put pas modifier les rapports entre ma mère et moi; elle ne sut pas s'en faire comprendre, il ne lui restait qu'à tâcher de me faire prendre mon sort en patience, et elle y parvint.

Une autre année s'écoula. Je venais d'avoir seize ans, quand Anna reçut une lettre de son père qui lui annonçait la mort de sa mère et la priait de revenir au plus tôt. Anna fut atterrée par cette nouvelle; au bout de deux jours ses préparatifs furent faits, et ce ne fut qu'à la dernière minute que son cœur trop plein déborda : elle me pressa contre elle en pleurant, et s'arrachant de mes bras, elle me remit à Émilie, en lui disant : « Protégez-la, aimez-la, elle n'a plus que vous désormais. »

Ce jour-là je ne descendis pas au dîner, je n'avais la force ni de paraître devant mes parents, ni celle de prendre aucune nourriture. Le premier chagrin nous accable; dans la suite, brisés et endurcis dans les tourmentes de la vie, nous apprenons à ne rien changer à nos habitudes, lorsque notre cœur souffre. La vie suit son cours ordinaire, le chagrin ronge le cœur, mais l'esprit s'occupe machinalement de ce qui se passe autour de lui.

Aussitôt après le dîner, mon père et ma mère vinrent me trouver, j'étais assise dans un coin sur un tabouret, appuyée sur la malle de ma bonne et la tête dans mes mains.

— Qu'as-tu, dit ma mère, alarmée, et pourquoi n'es-tu pas dans la salle d'étude ?

Je regardai son visage frais et souriant, sa riche toilette et je versai des larmes brûlantes.

— Qu'a-t-elle donc ? demanda maman à Émilie.

— Est-ce que tu ne comprends pas, lui dit mon père en s'asseyant près de moi, qu'elle est devenue orpheline? Anna Pankratevna est partie ce matin.

— Comment, Stenia, c'est toi qui pleure depuis cinq heures du matin jusqu'à six heures du soir une gouvernante? repartit maman en riant. — Quelles sottises! quelle exaltation! Allons donc, ma chère, il est absurde de perdre la tête pour une gouvernante. C'est exactement comme si ta mère était morte. Que ferais-tu donc si cela arrivait, si j'allais mourir?

— Laisse-la tranquille, dit mon père, d'un ton fâché.

Et il baisait avec tendresse mes cheveux échappés de leur peigne.

Ma mère se tut : il était évident qu'elle n'était pas à son aise; elle parcourut la chambre, jeta un regard dans la salle d'étude, fit la remarque que les livres n'étaient pas en place et se dirigea vers la porte. Arrivée sur le seuil, elle s'arrêta et dit à ma bonne :

— Si Stenia a mal à la tête, — et comment n'en serait-il pas ainsi avec de pareilles larmes ! — venez me chercher immédiatement; ou plutôt, non, car je dois sortir, envoyez directement chercher le docteur. Il faut lui donner un calmant, elle est tellement bouleversée !

— C'est inutile, maman, je vous remercie, je sais bien que vous êtes bonne !

Je lui baisai la main.

— Allons, calme-toi, et vous, Émilie, allez chercher le docteur, c'est toujours mieux.

— Où vas-tu? dit mon père à ma mère. Reste plutôt avec nous.

Elle revint et s'assit à côté de nous. Une minute s'écoula dans le silence.

— Il faut penser à une autre gouvernante, dit ma mère — j'étais contente d'Anna Pankratevna. Il a fallu qu'elle perdît sa mère et qu'elle partît. C'est insupportable, ces gouvernantes ! c'est un vrai tourment. Ou elles ne sont bonnes à rien, ou si par hasard on a la chance de tomber sur une convenable, il lui meurt une mère, une sœur, que sais-je ! Maintenant il faut en chercher une autre, et Dieu sait ce que l'on trouvera. Cependant Stenia ne peut pas rester toute seule; il faut remplacer le plus tôt possible Anna Pankratevna.

— Personne ne la remplacera, maman ; je n'en veux pas d'autre.

— Tu ne comprends rien, dit ma mère, — et ce n'est pas ton affaire. On te trouvera une autre gouvernante, et il faudra que tu l'aimes et que tu lui obéisses en tout.

Mon père se leva et sortit ; ma mère le suivit.

— C'est de cette manière que vous savez consoler votre fille quand elle a du chagrin ? Vraiment j'en suis étonné. J'avais entendu dire qu'une mère avait toujours de ces paroles qui calment la peine des enfants ; mais vous, il paraît, vous ne soupçonnez pas.....

— Je n'aime pas les scènes sentimentales, repartit ma mère en descendant l'escalier — et, je l'avoue, je ne comprends pas ce que vous me demandez. J'aime mes enfants, mais je ne sais pas les caresser à chaque minute.

Mon père leva les épaules : c'était une habitude quand il ne parvenait pas à faire comprendre quelque chose à ma mère. Marié par amour, pendant longtemps il ne vit pas ses défauts, et quand il les aperçut, il reconnut qu'il ne lui était pas possible de l'en corriger. Il n'aimait ni les querelles ni les scènes, et les fuyait toujours, laissant ma mère vivre à sa guise. Occupé par son service, par la gestion de ses biens, il n'avait pas beaucoup de temps libre, et il était heureux quand il pouvait se reposer chez lui. Il ne luttait pas avec sa femme pour des bagatelles, mais, dans des circonstances importantes, il avait sa volonté, et ma mère le savait. Combien de fois il m'arriva d'entendre mon père élevant la voix, qui disait avec fermeté : « Je ne veux pas ! » Ma mère se taisait, et sa consolation était d'acheter de nouvelles toilettes et de sortir encore plus qu'auparavant.

Après quelques jours, pendant lesquels mes leçons furent interrompues, je fus appelée dans le boudoir de ma mère, où je trouvai une longue et sèche Française, Mme Lacombe, déjà sur le retour, qui me fut présentée comme mon institutrice. Je ne sais pas ce qu'on lui avait dit à mon sujet, mais à sa manière de se conduire avec moi je conclus qu'elle avait été prévenue de mes tendances à la sentimentalité. Elle me riait au nez sans miséricorde dès qu'une ombre de chagrin apparaissait sur mon visage et se mettait aussitôt à plaisanter d'Anna ; mais je ne répondais pas un mot et ne parlais d'Anna à personne, quoique j'y pensasse constamment et lui écrivisse très souvent. Ma nouvelle gouvernante exigea que ces lettres lui fussent montrées, et pour éviter cette contrainte, Émilie se chargea de les mettre à la poste en secret. C'est ainsi que, pour n'avoir pas voulu comprendre un attachement naturel et innocent pour une gouvernante devenue mon amie, on m'apprit à dissimuler et à agir en secret. Ma vie avec Anna, remplie de travaux, de longues promenades et d'agréables conversations, changea complètement. Je ne m'arrangeais pas avec

ma gouvernante nouvelle, et je recevais de continuelles réprimandes de ma mère. La salle d'étude me paraissait une prison et soulevait en moi une antipathie mêlée d'un ennui accablant. Je désirais un changement, quel qu'il fût, et je descendais en bas plus souvent que de coutume, ce qui mécontentait beaucoup ma gouvernante qui connaissait les idées de ma mère à ce sujet. Elle devint encore plus exigeante et elle me traitait comme un enfant. Le choix de mes lectures dépendait d'elle; peut-être pour faire le contraire d'Anna, elle m'enleva presque tous les livres que j'aimais, en disant qu'ils m'étaient inutiles ou nuisibles. Lire était mon dernier refuge, la dernière consolation de ma solitude. Autrefois, par affection pour Anna, je ne jetais pas les yeux sur les ouvrages dont elle avait dit : « Ils ne sont pas pour toi » ; maintenant j'allais en dérober dans la bibliothèque de mon père, et, couchée de bonne heure, je les lisais pendant une partie de la nuit. Ma pauvre Émilie dormait profondément, et, si elle se réveillait jamais, il ne lui venait à l'esprit de me demander : « Que fais-tu ? » Je lisais beaucoup, sans aucun choix, prenant les livres les uns à la suite des autres sur les tablettes et du haut en bas des rayons : romans, poèmes, histoire, voyages, tout m'était égal, je les dévorais ; et si je ne lus pas en entier des romans d'une certaine espèce qui me tombèrent sous la main, ce fut uniquement parce qu'un sentiment dont je ne me rendais pas compte m'éloignait des tableaux inconvenants et des descriptions licencieuses. Trouvant ainsi à assouvir mon esprit ardent et mon cœur passionné, je ne m'occupais plus de la manière dont se passait la journée et j'attendais le soir avec impatience. Ma nouvelle gouvernante en trouvant de mon côté une telle soumission s'imagina qu'elle m'avait domptée et cessa de me poursuivre de ses moqueries, de ses conseils et de ses réprimandes. Peu à peu les leçons qu'elle me donnait cessèrent, je savais les langues aussi bien qu'elle ; conformément à mon propre désir, je ne conservai que mes leçons de musique et de chant. J'avais une voix belle et forte. Mon clavecin était dans le grand salon, et j'obtins la permission d'y descendre le soir, lorsqu'il ne restait personne à la maison. Ma gouvernante s'habitua parfaitement à cet ordre de choses ; elle restait en haut très tranquillement, faisant de la tapisserie, lisant où recevant des amis qui lui rendaient fréquemment visite. Moi, je descendais dans le grand salon sombre et désert, j'y jouais du clavecin, j'y chantais jusqu'à une heure avancée. Dans ma mémoire, même aujourd'hui, le souvenir de ces soirées si rapidement envolées est encore frais, rempli de poésie, de mystère et de charme.

Ordinairement le salon n'était pas éclairé ; j'apportais deux bougies, je les plaçais sur le piano, puis j'errais longtemps dans la

vaste pièce avant de me mettre à ma musique. Cette grande salle, avec ses murs de stuc blancs, ses hautes fenêtres à demi cachées par de longs rideaux dont les plis descendaient jusqu'à terre, était pour moi peuplée de fantômes bizarres. Quelquefois je parcourais les riches appartements de réception faiblement éclairés chacun par deux seules lampes ; je m'arrêtais dans le cercle magique tracé sur le parquet par les rayons de la lune pénétrant par les grandes fenêtres cintrées ; souvent je m'asseyais immobile dans l'ombre des palmiers aux longues feuilles dont les angles du salon étaient tapissés et près desquelles s'élevaient, comme des fantômes, les massifs candélabres revêtus de leurs housses de mousseline blanche ; quelquefois je fixais mes regards sur la longue enfilade d'appartements à demi dans les ténèbres, il me semblait qu'une ombre connue et déjà chère s'avançait à ma rencontre et m'offrait la main. Je frissonnais et m'élançais dans la grande salle, où m'asseyant au piano et sous l'influence de ces émotions violentes, je restais longtemps sans pouvoir ni jouer ni chanter. Les pensées se pressaient dans ma tête, des sentiments étranges, incompréhensibles, remplissaient mon cœur. J'attendais, j'espérais, j'avais peur.

Je voulais aimer, j'étais avide de connaître ce sentiment dont les descriptions avaient bouleversé mon imagination. « Mais si, me disais-je, je suis malheureuse comme les héroïnes de roman? Je mourrai, mais j'aurai su ce que c'est que l'amour, et je pourrai dire, comme Tekla Schiller : J'ai vécu et j'ai aimé ! » Lasse de mes vagabondages et de mes rêves, je m'asseyais au piano et je chantais mes mélodies favorites.

Cependant les jours se suivaient et, comme par le passé, je restais toujours isolée, et cette solitude me rendait encore plus avide d'émotions et de nouveauté. Quelquefois, assise dans ma chambre, j'écoutais les rumeurs lointaines d'une fête ; le bruit des conversations, le son des instruments, venaient des salons jusqu'à moi ; dans la rue j'entendais le cri des gendarmes et le fracas des équipages. Dans ces moments-là, l'ardeur de la jeunesse s'éveillait en moi. J'aurais voulu me parer, courir en bas et me mêler aux danseurs ! Alors mon idéal disparaissait ; les fantômes de la vie de famille, d'une existence tranquille, de la vie des champs, même l'image de celui que je devais aimer, l'image créée par mon imagination, tout pâlissait, tout s'effaçait. J'aurais voulu vivre, m'agiter, tournoyer : en un mot, la jeunesse parlait, et la réalité faisait évanouir ce monde de fantaisie dans lequel je vivais constamment. Mais cet entraînement n'était pas de longue durée. A peine la dernière note de la bruyante fête avait-elle cessé de retentir que le monde réel m'abandonnait, et que je recommençai à vivre dans ce milieu fantastique créé par mes rêves.

J'accomplis ma dix-septième année. Mon père fit observer à ma mère qu'il était temps qu'elle me prît quelquefois avec elle et qu'elle me permît de descendre au salon lorsqu'il y aurait du monde. Ma mère s'y refusa avec obstination : elle ne consentit même pas à me conduire au théâtre, sous différents prétextes. Elle n'en manquait pas : tantôt la pièce ne me convenait pas, tantôt j'avais ma musique ou ma leçon dont il fallait m'occuper, tantôt il faisait froid et je risquais de m'enrhumer. Ajoutez à cela que plus d'une fois on exprima l'opinion (règle des mères mondaines) qu'une jeune fille ne doit pas se montrer dans le monde avant d'y avoir fait son entrée solennelle, de peur de diminuer l'effet qu'elle doit produire par sa beauté. Quoi qu'il en soit, ma mère trouvait toujours un motif pour me laisser à la maison ; j'étais si enfant, malgré le développement de mon esprit, et si peu mûre encore pour les grandes émotions du cœur, que je me jetais souvent au cou d'Émilie et pleurais avec amertume. Dans ces circonstances, Émilie n'épargnait pas ma mère. Un jour il lui échappa une parole qui me montra une perspective inconnue et qui me fit m'écarter d'elle avec terreur.

— Ne pleure pas, disait ma bonne, ton père te mariera ; il te trouvera un mari, tu demeureras chez toi, tu seras ta maîtresse, tu auras de belles toilettes et tu iras te promener. Elle a quarante ans : elle ne veut pas te prendre avec elle parce que tu es jolie : elle est jalouse de ta jeunesse et de ta beauté. Comment s'asseoir sur les banquettes pendant que tu danserais ?

— Tais-toi, Émilie, tais-toi ! m'écriai-je avec épouvante — ne parle pas ainsi de ma mère ! c'est mal !

— Allons, je ne dirai plus rien : seulement calme-toi, ma pauvre enfant. Oui, c'est mal ; mais en voyant tes larmes, cela m'est échappé.

Maîtresse du secret de ma mère, je me soumis complètement à mon sort. Les journées monotones s'écoulaient, les nuits passaient doucement remplies de rêveries, des visions d'un délire enfantin ; mon imagination s'embrasait de plus en plus, créait des formes poétiques qui peuplaient ma solitude d'images invisibles, mais que mon cœur reconnaissait.

Enfin cette image finit par prendre un corps ; elle me poursuivait partout, elle me poursuivait au point que, lorsque j'allais me promener en traîneau, je n'osais regarder les passants. A qui pouvait ressembler cette image ? Les personnes sages, j'en ai peur, se moqueront de moi. Ne riez pas : souvent, très souvent, un hasard décide de notre sort et plus souvent encore décide du sort d'une jeune fille rêveuse dont l'éducation a été faussée.

Dans le cabinet de mon père était suspendu un vieux portrait. Il représentait un adolescent jeune, enveloppé d'un large manteau

dont une des extrémités était rejetée sur l'épaule. La tête était coiffée d'un chapeau à larges bords couvrant en partie un front blanc et élevé. Ce chapeau laissait échapper de longues mèches de cheveux blonds; les yeux noirs, hardis, brillaient; les lèvres d'un dessin délicat, et rouges comme du corail, enchaînaient le regard par un charme indicible; elles exprimaient tant de bonté, tant de tendresse et de passion, que je me rappelle encore comment, peu à peu, à force de regarder ce portrait, j'en arrivai à le voir sans cesse en songe aussi bien qu'éveillée. Une fois mon père me trouva devant ce tableau et s'écria :

— Eh bien, te plaît-il? N'est-ce pas qu'il est très bien fait?

— Je voudrais le copier, voulez-vous?

— Je veux bien, seulement ce n'est pas un tableau, c'est un portrait.

— Un portrait! et de qui? m'écriai-je, le cœur défaillant.

— Celui de mon grand-père.

— Mais, est-ce qu'on portait alors des costumes pareils à celui-ci? C'est un Espagnol!

— Mon grand-père était un Russe pur sang; regarde seulement ces boucles blondes. Un jour (il était alors beau comme tu le vois), il s'habilla en Espagnol pour paraître dans un bal masqué à la cour, où il plut à tout le monde. C'est probablement en souvenir de cette soirée qu'il fit faire son portrait dans ce costume. Prends-le et fais-en une copie; mais sauras-tu?

— J'essayerai, mon père.

Le lendemain j'étais à l'œuvre; le travail allait lentement, je songeais plus, en regardant le portrait, que je ne faisais de besogne. Dieu sait quelles nouvelles, quels romans, quelles aventures je forgeais dans ma tête! et partout, lui et moi, nous étions ensemble. Non pas mon aïeul, qui dormait dans la tombe, mais un jeune homme plein de vie et de passion. Les traits du portrait s'imprimèrent dans ma mémoire, et c'était dans cette forme que vivait, respirait et m'aimait celui qu'avait créé ma fantaisie. Je m'abandonnai tellement à mes visions que je ne m'ennuyai plus, je languissais seulement dans l'attente. Elle ne fut pas longue désormais.

Un matin je descendis chercher un livre que j'avais oublié dans le salon. Quel fut mon étonnement, quand j'aperçus ma mère et à côté d'elle un jeune homme d'une taille élevée! Je fus effrayée, je m'arrêtai la tête basse n'osant avancer ni reculer.

— Est-ce toi, Stenia? dit ma mère. Et, se tournant vers le jeune homme, elle ajouta : C'est ma fille. Approche, Stenia, viens faire connaissance; c'est notre cousin Yvan Tomski, petit-fils de notre grand-père commun, dont tu copies le portrait.

J'étais rouge de honte, comme si ma mère avait pu voir ou deviner mon secret; je n'osais lever les yeux sur Yvan, craignant de lire la surprise et la raillerie dans ses yeux, et je m'inclinai vers lui en silence; mais lui s'avança vers moi, me prit la main, la baisa, conserva ma main dans la sienne et dit à ma mère, en me regardant attentivement :

— Quelle belle enfant! quel âge a-t-elle?

— Elle approche de quatorze ans, répondit ma mère, elle est assez grande pour son âge. Allons, retourne maintenant chez toi, tu dois avoir sans doute quelque leçon. Où est Mme Lacombe?

Je sortis. Jamais la conduite de ma mère à mon égard ne m'avait encore paru aussi dure. Quatorze ans! répétai-je, et je m'arrêtai devant un grand miroir, où ma personne se reproduisait de la tête aux pieds. Elle confirmait les paroles de ma mère; privée de l'air et de l'exercice de la campagne, élevée comme une plante de serre, j'étais petite, frêle et pâle. Une enfant! Je suis, en effet, une enfant, répétai-je avec chagrin. Quand je descendis de nouveau pour dîner, je m'assis à l'écart et pus regarder furtivement Yvan. Il était grand, bien de sa personne, mais il ne ressemblait pas à notre aïeul commun; ses cheveux blonds et le regard assuré rappelaient seuls la parenté. J'appris par la conversation générale, à laquelle, bien entendu, je n'avais pas le droit de me mêler, qu'Yvan arrivait de Kharkow avec une lettre de recommandation de sa mère pour mon père; elle priait celui-ci de faire entrer son fils au service du gouvernement et, s'il était possible, de le prendre directement sous ses ordres. Mon père promit de faire tout ce que désirait sa cousine, et, en attendant, il invita Yvan, en sa qualité de proche parent, à venir chez nous chaque jour. Ma mère fut extrêmement aimable avec le nouveau venu et le questionna beaucoup sur sa vie passée; elle s'étonna et s'apitoya sur le sort de la mère d'Yvan, en apprenant que celle-ci vivait toute l'année à la campagne, et promit à son jeune cousin qu'il aurait bien vite oublié la vie paisible des champs. Yvan répondit qu'il avait fait ses études à Kharkow; à quoi ma mère repartit que Kharkow, aussi bien que les autres villes de provinces, n'était à proprement parler que la campagne. Quand nous sortîmes de table, je ne pus, malgré tout mon désir, obtenir ni une parole ni un regard de ma mère qui m'autorisassent à rester au salon. Je remontai dans mon appartement, où, pendant toute la soirée, je ne pus ni lire ni travailler d'aucune façon. Je songeais sans cesse, mais le cours de mes pensées se modifiait insensiblement. Les palais enchantés tombaient en poussière et disparaissaient comme des bulles de savon emportées par le vent. Un nouveau souffle de vie avait passé sur moi, et une nouvelle et vivante image m'était apparue : c'était

l'image d'Yyan. Je n'aimais pas encore, mais son souvenir ne me quitta pas de toute la soirée.

Pendant un mois entier, je vis Yvan très souvent, mais toujours en présence de mes parents. Je pouvais écouter ce qu'il disait, je pouvais le regarder, mais je ne pouvais et, d'ailleurs, je ne désirais pas causer moi-même avec lui.

Et qu'aurais-je pu lui dire? Pendant le cours de ce mois, j'en étais arrivée à me persuader que je l'aimais d'un amour brûlant et profond. Assise le matin dans la salle d'étude, je donnais pleine liberté à mon imagination, je faisais des plans, et me représentais vivement notre première conversation, notre premier aveu; et pendant ce temps-là, en le rencontrant chaque jour, je pouvais me convaincre que je n'avais pas une seule fois attiré son attention. Il ne paraissait pas me voir, et il ne m'avait jamais adressé la phrase la plus insignifiante. Il n'était occupé que de ma mère, et, plus d'une fois, il me sembla qu'il lui faisait la cour... L'amabilité familière de celle-ci, la façon bienveillante mêlée d'une certaine tendresse avec laquelle elle s'adressait à Yvan m'étaient insupportables. A mon tour, j'enviais la liberté de ma mère et je prenais la résolution de changer d'attitude dans la famille, de me conduire comme une grande personne et d'attirer sur moi l'attention d'Yvan. Mais je n'avais pas mis un pied dans le salon, que déjà la froide chaîne de l'habitude me liait la langue, et je ne pouvais me décider à placer un mot dans la conversation. Je devenais muette, immobile, plus muette et plus immobilisé qu'en aucun temps.

Un jour, je me décidai et, avec un serrement de cœur, je dis quelques mots; mais cela ne me réussit pas. Ma mère me regarda sévèrement, quoiqu'en me répondant avec douceur; et le soir Mme Lacombe me fit un long discours sur l'inconvenance qu'il y avait pour une jeune fille, presqu'une enfant, à parler lorsqu'elle n'était pas interrogée. Je ne répondis pas un mot, je comprenais d'où venait la leçon, et sans combat, sans nouvelles tentatives, je me soumis à mon triste sort. A partir de ce moment, accablée par la lutte avec ma propre impuissance, par l'impossibilité de changer en quoi que ce fût la marche suivie à mon égard dans la maison, je me confinai encore plus qu'autrefois dans mon inaccessible pavillon, et je n'apparus plus qu'au dîner, ne restant même pas pour le café que l'on prenait en sortant de table. Peut-être, pensais-je, mes nouvelles allures seront-elles remarquées par lui ou par ma mère; mais mes espérances furent vaines. Il était évident que je n'attirais l'attention de personne et que j'étais, dans cette maison, comme le serviteur muet des anciennes comédies. Je continuais d'aimer Yvan, de loin, de ce sentiment fantastique avec lequel nous ne savons aimer que dans la

jeunesse, lorsque nos impressions sont dans leur première fraîcheur et nos pensées encore pleines de l'innocence du premier âge. J'aimais à rencontrer son sourire, son regard, à entendre le son de sa voix, je me rappelais ses paroles, j'étudiais ses goûts et dans le silence de ma chambre j'aimais à me souvenir de tout cela. Je n'attendais rien de l'avenir, déjà j'avais cessé de faire des plans, je n'espérais rien et vivais dans le présent, me nourrissant de mon idée. Comme par le passé je descendais chaque soir, j'errais dans les salons, non plus occupée d'images fantastiques quelconques, mais du seul Yvan. A tout moment, il se dressait devant moi en imagination. Combien de fois et avec quelle confiance ne lui contai-je pas mentalement le récit de mon existence décolorée, mais, en réalité, si pleine de sensations que je ne pouvais confier à personne. Souvent des larmes brûlantes et involontaires inondaient mon visage et me rappelaient brusquement à la triste réalité.

Un soir, j'étais restée longtemps assise. Il n'y avait personne dans la maison ; les gens de service eux-mêmes étaient sortis, comme ils en avaient la louable habitude quand leurs maîtres étaient dehors. Ce calme, ce silence des vastes pièces, où dans une demi-obscurité apparaissaient les formes incertaines des statues et où brillaient confusément les encadrements dorés des tableaux sombres, tout cela avait apporté la paix et le repos dans mon jeune cœur. Après avoir erré, pleuré et m'être fatiguée, je m'étais mise au piano, où j'improvisai pendant longtemps. Je me rappelle que ce soir-là je chantai avec un sentiment particulier, avec ce sentiment qui faisait battre mon propre cœur :

Assise au pied d'un saule.

et ma voix sonore, forte, élevée, retentissait dans la salle déserte. Je n'entendis pas une porte qui s'ouvrait, je n'entendis pas quelqu'un qui s'approchait de moi, et quand j'eus fini la romance, je fis sortir du clavier une fugue bruyante, comme si j'eusse voulu secouer l'accablement de mon cœur. En cet instant, on me toucha la main, et une voix connue, qui résonna au plus profond de mon âme, me dit :

— Chantez encore, je vous en prie.

Je frissonnai, j'étais muette et immobile de surprise et de terreur. Yvan était devant moi, — Yvan lui-même. J'étais éveillée, ce n'était point un songe. Je ne pus proférer une parole, et probablement la pâleur de mon visage parla pour moi, car il me prit de nouveau la main et dit avec émotion :

— Mon Dieu ! Je vous ai fait peur ; de grâce pardonnez-moi.

Il me regarda fixement et répéta sans abandonner ma main.

— Vous ai-je donc fait une peur si terrible?

— Ce n'est rien, cela va passer, dis-je à demi-voix, m'efforçant d'imposer silence aux battements désordonnés de mon cœur.

— Mais comment vous trouvez-vous seule ici dans ces pièces sombres et désertes? Où est votre gouvernante? Peut-on vous laisser ainsi?

En un instant mon cœur cessa de battre, un sentiment inexprimable m'envahit. Je trouvai la force (ce que j'eus de la peine à comprendre ensuite) de sourire, et je dis même d'un air assez moqueur :

— Vous paraissez croire, comme les autres, que je suis encore une enfant : savez-vous quel est mon âge?

— Hier, je vous croyais quatorze ans et je ne faisais pas la moindre attention à vous; aujourd'hui, à l'instant, j'ai appris que vous êtes une jeune personne, une femme, et l'âge que vous pouvez avoir m'est indifférent. Vous avez un talent admirable, et vous faites vibrer chez ceux qui vous entendent des cordes inconnues...

Je l'écoutais en silence, appuyée sur le clavecin d'où je tirais des accords mélancoliques.

— Chantez encore, je vous en prie. Chantez n'importe quoi. Si vous saviez quelle jouissance on éprouve à vous entendre.

— Je ne peux pas, en vérité, je ne peux pas! m'écriai-je.

Et cependant je recommençai machinalement à jouer.

Je jouai longtemps; il m'écoutait en silence. Je m'arrêtai.

— Quel est ce morceau? De quel opéra? demanda-t-il.

— Je n'en sais rien.

— Vous n'en savez rien! est-il possible?

— Je vous l'assure; j'improvise souvent sur un thème quelconque; c'est un de mes plus grands plaisirs, c'est ma seule consolation.

— Consolation! s'écria-t-il. Vous êtes malheureuse!

— Oh! non, dis-je avec frayeur; oh! non, comment, de quoi pourrais-je être malheureuse?

Il y eut un silence qui se prolongea. Il pensait probablement à moi, je pensais à lui et à ce hasard qui, à la fin, nous avait réunis, — ou plutôt je ne pensais à rien, j'étais épouvantée et heureuse en même temps.

— Comme vous devez vous ennuyer, dit-il enfin, et comme votre situation est étrange! J'espère toutefois qu'elle ne tardera pas à changer.

— Comment? demandai-je.

— Vous irez dans le monde : c'est déjà un changement important. Ensuite on vous mariera.

— Jamais! m'écriai-je étourdiment ; et, effrayée de cette exclamation, je baissai la tête.

— Comment jamais? demanda-t-il : — Vous ne vous marierez pas, ou vous ne permettrez pas qu'on vous marie ?

— Je ne me laisserai pas marier! Je choisirai moi-même.

— Vous croyez? repartit-il. Ceci me paraît improbable.

— Comment? dis-je vivement. Pensez-vous qu'un acte aussi important dans la vie ne m'appartienne pas à moi seule, ne me concerne pas seule? Permettre qu'on vous marie, n'est-ce pas abandonner le plus enviable, le plus saint des droits? Puis-je me marier à un homme que je n'aimerai pas? Jamais! jamais!

Il me regarda avec mélancolie.

— Vous savez à quelle lutte il faut vous attendre?

— Avec moi-même? Oui.

— Avec les autres, avec vos parents et ceux qui vous aiment.

— Non.

— Alors vous verrez.

Je me tus et réfléchis, quels étaient mes proches? quels étaient ceux qui me chérissaient? Je fus épouvantée.

— Je vous ai attristée, me dit-il avec douceur — pardonnez-moi. Il faut avouer que notre connaissance s'est faite d'une façon très étrange, car vous conviendrez que c'est seulement de ce moment que je vous connais.

— *Vous*, oui! dis-je simplement, ne prévoyant pas que je me trahissais déjà en parlant ainsi.

— Et *vous*, non? demanda-t-il brusquement.

— J'ai eu le temps de vous examiner, dis-je en pesant mes paroles. Convenez que cela m'était facile : je reste assise en silence, il est tout naturel que j'écoute et que je remarque.

— C'est vrai, dit-il. Je n'ai presque pas entendu votre voix, pourquoi ne parlez-vous pas?

— Que pourrais-je dire ?

— Mais nous parlons bien ensemble en ce moment?

— C'est différent.

— Quelle est cette différence?

— A vrai dire, je n'en sais rien ; je me sens plus libre et je dis ce que je pense.

— Bien, cousine, et qu'il en soit toujours ainsi entre nous, voulez-vous?

Il me tendit la main, je lui donnai la mienne sans mot dire. En cet instant Dieu sait ce qui se passa dans mon âme; il me parut que nous contractions un engagement. J'étais contente et épouvantée, minuit sonna.

— Comme il est tard ! dit-il, en se levant.

— Je reste ici souvent jusqu'à une heure, remarquai-je.

— Vraiment? et votre gouvernante ?

— Il est probable qu'elle dort déjà ; elle sait que je descends pour jouer du piano et ne se préoccupe pas davantage.

— Mais il est temps pour moi de rentrer ; adieu, au revoir.

Ce n'est qu'en ce moment que je me demandai comment Yvan pouvait être chez nous à cette heure tardive, je l'interrogeai.

— Depuis deux jours, me dit-il, je dresse le compte rendu annuel de notre département, et comme tous les livres et tous les papiers sont chez votre père, il m'a permis de travailler dans son cabinet. Aujourd'hui je m'étais un peu attardé et j'étais assis au bureau, quand votre voix est venue me distraire de mes occupations, très étonné, je me levai et j'entrai ici, où je suis resté longtemps derrière vous, m'enivrant de votre chant. Me pardonnez-vous et me permettrez-vous de vous écouter ?

— Je ne puis pas vous le défendre; mais il est tard, adieu.

— Au revoir, dit-il, en me baisant la main, et il sortit promptement de la salle.

Je le suivis du regard. Quand il eut disparu une joie indescriptible m'envahit. De quoi me réjouissais-je? Je ne m'adressai pas cette question. J'étais gaie, la vie surabondait en moi. Pendant que je restai encore dans la salle, je tressaillais, mais dès que je fus rentrée chez moi je mis à réfléchir. Mon entrevue avec Yvan était si étrange, si inattendue, que j'osais à peine croire et je rougissais en me rappelant ses paroles. Comment avais-je pu, à lui, à un homme que je connaissais à peine, comment avais-je osé lui faire connaître une partie de mes espérances et de mes secrets désirs? Ne lui avais-je pas dit que je voulais faire un choix moi-même? et comment avais-je pu me déterminer à lui conter une chose que pour rien au monde je n'aurais avouée ni devant mon père ni devant ma mère? Je ne pouvais me pardonner ces paroles, et je rougissais en y pensant. Je fus longtemps, très longtemps, sans pouvoir m'endormir, et mon cœur en révolte battait de plus en plus fort. Quelle variété de sentiments luttaient en moi ? j'étais remplie de troubles, mais la terreur dominait tout. Le lendemain, je m'éveillai de bonne heure et me sentis tout à fait mal à l'aise. J'avais peur d'aller me mettre à table et ne pouvais envisager l'idée de me rencontrer avec Ivan ; la pensée qu'il aurait pu dire à ma mère qu'il m'avait entendue chanter m'épouvantait, et je ne l'avais pas averti.

Qu'arrivera-t-il si ma mère apprend de quelle manière je passe une partie de mes nuits, alors tout sera fini, ma dernière consolation me sera enlevée; on me défendra de chanter le soir. Je pris la

résolution, quand je le verrai, de lui faire un signe, de lui dire un mot qui lui fît comprendre que je comptais sur sa discrétion. Malgré toutes ces perplexités et ces doutes, quelque chose me disait qu'Ivan ne trahirait pas mon... notre secret. Je descendis, plus hardie que je n'aurais osé l'espérer, et cependant j'attirai l'attention de mon père.

— Qu'as-tu, Stenia? demanda-t-il, tu es extrêmement pâle aujourd'hui.

A cette question, Yvan et ma mère fixèrent leurs regards sur moi; je devins rouge jusqu'aux oreilles.

— Quelle petite sauvage tu fais, dit mon père : te voilà toute rouge parce qu'on te regarde. Qu'as-tu donc?

Je m'empressai de répondre que j'avais mal à la tête.

— Ne t'es-tu pas mise au lit trop tard? me dit mon père.

— Je me suis couchée à onze heures, répondis-je timidement, et mon visage devint pourpre de honte; je sentais le regard d'Yvan fixé sur moi, la pensée que je mentais avec tant d'audace devant lui m'agitait encore davantage. Peut-être va-t-il me mépriser. A cette pensée, je fus sur le point de pleurer; cependant je réussis à me dominer, et nous nous mîmes à table. Pendant le cours du repas, je n'osai lever les yeux sur Yvan; heureusement que, suivant sa coutume, il ne fit pas la plus légère attention à moi.

La journée me parut d'une longueur démesurée; le soir, à peine eus-je entendu le bruit de la voiture de ma mère sortant de la cour, qu'un désir insurmontable de descendre s'empara de moi. Ma gouvernante attendait ce soir-là quelques personnes, et s'occupait de préparer la table à thé, couverte de tartines de pain et de biscuits.

— Où allez-vous, Stenia? me demanda-t-elle.

— Je descends jouer du piano.

— Quel zèle! je m'étonne que vous ne finissiez pas par vous en ennuyer, chaque soir vous courez en bas comme à un rendez-vous.

Je pâlis et m'assis sur un fauteuil dans un trouble extrême; ma gouvernante s'en aperçut.

— Qu'avez-vous? demanda-t-elle.

— Rien, je ne me sens pas bien, la tête me tourne.

— Tout cela vient de vos sottises. Aujourd'hui votre père a fait la remarque que vous étiez pâle, et Émilie dit que vous avez fait de la musique presque jusqu'au matin.

— Elle se trompe; je me suis mise au lit, hier soir, plus tôt que de coutume.

— Quoi qu'il en soit, je ne veux pas vous autoriser à veiller aussi tard, et si vous descendez, ne jouez pas trop longtemps et revenez de bonne heure.

L'arrivée des invités interrompit notre conversation ; je restai assise, silencieuse, entendant à peine ce qui se passait autour de moi. Mon désir de me rendre au salon s'était changé en irrésolution et en terreur. Où allais-je ? dans quel but ? que pensera-t-il de moi? Dix heures sonnaient et j'étais encore au milieu des convives de ma gouvernante, triste, silencieuse et troublée. A la fin tout le monde remarqua ma pâleur.

— Qu'avez-vous, Stenia? dit ma gouvernante, vous êtes toute triste ; vous vouliez descendre au salon à huit heures, maintenant vous avez changé d'avis.

— Non, j'y vais, dis-je en me levant ; et ma voix tremblait si fort qu'elle me fixa avec attention.

— Qu'avez-vous donc?

— Rien, dis-je, sortant à la hâte de la chambre, — puis je descendis lentement l'escalier.

Chaque nouveau pas en avant amenait une lutte. Quelquefois je m'arrêtais, je voulais retourner, mais je ne pouvais pas et je continuais d'avancer. Quand je mis la main sur le bouton de la porte qui conduisait au salon, je frissonnai, et mon cœur cessa de battre. Il est là, il m'attend. Je poussai la porte avec violence et j'entrai. Le salon était désert et sombre. Il n'y avait personne. Je plaçai ma bougie sur le piano et m'assis immobile; tout à coup des larmes brûlantes coulèrent sur mes joues. Je voulus m'appuyer et, par mégarde, je plaçai mon coude sur le clavier, qui fit entendre un son long et discordant. La porte donnant sur le salon s'ouvrit, et la haute taille d'Yvan se dessina dans l'entrée. Sa silhouette sombre s'avança et disparut dans les ténèbres de la salle ; je me hâtai d'essuyer mes larmes ; mais il aperçut mon mouvement, et, s'approchant vivement de moi, il me dit avec intérêt :

— Vous pleurez, qu'avez-vous?

Je me tus.

— Je vous en prie, dites-moi ce que vous avez, cousine, chère cousine...

— Je ne pleure pas, dis-je doucement.

— C'est faux, c'est faux ! Vous ne savez pas mentir. N'ai-je pas vu aujourd'hui comme vous avez rougi, quand vous avez dit à votre père que vous vous étiez mise au lit de bonne heure ? Vous ne savez pas mentir, je vous dis, et je vous assure que vous étiez extraordinairement jolie dans votre trouble.

— Ainsi vous ne me méprisez pas? lui demandai-je avec timidité.

— Moi ! mon Dieu ! Pourquoi donc ? Est-ce parce que vous, pauvre enfant, vous n'avez qu'une seule consolation, une seule joie, passer de longues soirées solitaires à votre piano, entre de longues nuits

sans sommeil et des journées ennuyeuses? Pour qui me prenez-vous, ma pauvre enfant?

Ces mots : *Ma pauvre enfant*, au lieu de m'attrister comme autrefois, me donnèrent du courage. Je compris qu'il me plaignait, que ses paroles étaient remplies d'un intérêt incontestable.

— Dites, continua-t-il, avez-vous une si mauvaise opinion de moi? Doutez-vous de mon cœur?

— Vous êtes bon, dis-je.

— Oui, je ne suis pas méchant, et je ne puis voir tranquillement un être tendre et sans appui, abandonné au hasard du sort et des circonstances. Hier, j'ai beaucoup pensé à votre avenir. Croyez-moi, vous serez heureuse. Vous êtes belle, riche et d'une famille élevée; des milliers de prétendants chercheront tour à tour à vous plaire, et vous oublierez promptement ces premières années d'une vie triste et solitaire que vous avez menée jusqu'ici. Eh bien, vous vous taisez, vous ne me croyez pas?

— Je ne sais, tout cela m'est indifférent.

— Oh non! quelque modeste que soit une femme, elle ne peut pas rester indifférente à ses propres succès et au triomphe de sa beauté. Vous êtes belle, ne le savez-vous pas?

— Vous vous moquez de moi! dis-je avec méfiance.

— Moi! regardez dans cette glace : admirez vos cheveux blonds comme du lin, la profondeur et la tendresse de vos yeux bleus et vos traits ravissants, votre tournure charmante et votre peau d'une blancheur éblouissante, vous pourriez servir de modèle pour l'image d'un ange.

Je mis ma main sur mes yeux et fus sur le point de pleurer : cette description de ma beauté me paraissait aussi froide qu'elle me blessait. Devina-t-il ce que je ressentais, je ne le sais pas; mais il s'approcha de moi, et retirant la main de mon visage, il me dit doucement :

— Pardonnez-moi, je ne voulais ni blesser votre timidité craintive ni vous effrayer; je voulais seulement vous encourager.

— Ne parlons pas de moi, lui dis-je avec émotion.

— Comme vous voudrez. Mais de quoi parlerons-nous?

— Racontez-moi quelque chose de votre vie.

— De ma vie? Est-ce que mon sort vous intéresse?

— Oui : je vous ai un jour entendu parler de votre mère. Parlez-moi d'elle, de votre enfance et de votre jeunesse. Vous avez d'abord habité la compagne? J'adore la vie champêtre : là, tout est plein de poésie et de calme; on vit plus près les uns des autres, on se connaît et s'aime davantage et plus fidèlement qu'à la ville.

— Je ne sais, pas toujours. On s'y connaît trop, on y est trop

près les uns des autres, et, par conséquent, on est trop disposé à se mêler de la vie du prochain. Vous ne pouvez encore comprendre cela. Je n'aime pas la campagne, mais, certes, j'aime ma mère et ma sœur. Comment ne pas les aimer? Elles ont tant fait pour moi !

— Quoi donc? demandai-je involontairement.

— Quelque chose que vous auriez de la peine à comprendre. Vous ne savez pas ce que c'est que la pauvreté?

— Je ne le sais pas, il est vrai ; mais je peux me le figurer.

— Cela ne suffit pas : il faut l'avoir éprouvée pour savoir ce que c'est. Savez-vous ce que tout cela (il prit la chaîne d'or de sa montre, assez jolie et massive, et me la montra) a coûté à ma mère? C'est le fruit de nuits sans sommeil, de jours soucieux et d'inquiétudes sans nombre. Ma mère travaillait nuit et jour pour me vêtir, me nourrir et me donner de l'éducation; plus tard, elle se condamna à toutes les privations pour satisfaire mes caprices. Savez-vous qu'elle et ma sœur n'ont presque pas bu de thé pendant six mois, pour pouvoir me faire cadeau de cette montre avant mon départ?

— Et vous l'avez acceptée? m'écriai-je.

— Et comment ne pas l'accepter! J'aurais eu l'air, non seulement de ne pas apprécier l'affection de ma mère, mais je l'aurais blessée. Je pris son présent simplement, la remerciant à peine : on ne peut reconnaître de telles actions par des mots. Je l'embrassai seulement, et croyez pourtant que je sais apprécier combien d'amour et de dévouement renferme le cœur d'une mère. Tout peut périr en moi, tout peut changer : un seul sentiment ne périra pas, ne changera pas : le désir de me faire une carrière, d'acquérir une position pour lui donner la tranquillité dans ses vieux jours, pour ne pas voir, dans la suite, ma femme travailler pour ses enfants, ne pas voir mes enfants dans la position dans laquelle je me suis trouvé!

— Quelle position? demandai-je.

— Oui, je me souviens du temps où j'allais au collège et où mes camarades me montraient du doigt parce que mes souliers étaient rapiécés, mes habits râpés et trop petits. La même chose ou à peu près m'attendait à l'université. Accablé de mon propre travail, je donnais des leçons aux autres, pour pouvoir vivre et me vêtir un peu mieux. Ce n'était pas une existence facile. Quoi qu'on dise, je suis un peu d'avis que la pauvreté est une sorte de vice. Voilà pourquoi j'ai fait serment de m'en *corriger*.

— Pouvez-vous bien parler ainsi?... Je comprends que, par amour pour votre mère, vous travailliez pour lui donner du bien-être et vous faire une position; mais si vous ne réussissez pas, votre pauvreté même imposera à tout le monde le respect et la pitié.

— La pitié! dit Ivan avec amertume. Voilà comme vous vous contredisez. Inspirer de la pitié est douloureux; la pitié n'est autre chose qu'une aumône morale. Mais vous ne comprenez pas cela. Vous pouvez parler de la pauvreté à votre aise, dans cette salle dorée, assise à ce piano, dont le prix représente une année de revenu de ma mère. La pitié, je vous remercie, je n'en veux pas!

Il parlait avec agitation; puis il se tut, passa la main sur son front et dit plus tranquillement.

— J'espère que cette conversation restera entre nous. J'ai confiance en vous. Je connais assez la vie, et je suis persuadé qu'ayant grandi dans la solitude, vous savez cacher vos sentiments et vos pensées, et certainement vous n'irez pas divulguer les secrets des autres. Nous sommes quittes : je vous ai montré le principal mobile de mon existence; vous, hier, vous m'avez laissé deviner le fond de votre âme...

— Que voulez-vous dire? demandai-je avec étonnement.

— Que vous importe?

— Parlez, je veux savoir ce que vous pensez de moi.

— Vous ne serez pas mécontente, vous ne vous fâcherez pas comme tout à l'heure?

— Non.

— Votre but, dans la vie, le même que pour beaucoup de jeunes filles, c'est l'amour seul. Vous ne cherchez, vous n'espérez, vous ne demandez que l'amour. Il viendra, je vous le garantis.

Je me troublai. Il ne me vint pas à l'esprit qu'il disait une banalité. Cette recherche de l'amour pouvait se rapporter à moi comme à tout autre jeune fille; ce n'était pas chez moi une étrangeté. Ne voulant pas continuer la conversation sur un terrain aussi scabreux, je me mis à jouer une mélodie plaintive et mélancolique. Il écoutait avec attention. Tout à coup il me saisit la main.

— Chut! murmura-t-il; on a ouvert la porte du salon ; les pas se rapprochent... Pour Dieu, jouez et soyez calme.

En disant ces paroles, il s'élança derrière un grand candélabre enveloppé de sa housse, placé dans un angle obscur de la pièce, derrière le piano. Je continuai à jouer bruyamment, mais mes mains tremblaient d'émotion. La porte s'ouvrit, et Mme Lacombe apparut. Je poussai un cri et me levai.

— C'est moi! c'est moi! dit-elle.

— Mon Dieu, que vous m'avez fait peur! Que voulez-vous?

— Je venais voir ce que vous faisiez. Il m'avait semblé, ce soir, que vous n'étiez pas bien : vous étiez si extraordinaire.

— Je suis très bien, mais je deviendrai malade si on m'effraye

comme vous l'avez fait. Je jouais très tranquillement. Vous avez dû m'entendre.

— Certainement; mais n'allez-vous pas bientôt remonter? Il est temps de vous coucher, onze heures sont sonnées.

— Je viens à l'instant. Laissez-moi encore jouer une demi-heure.

— Bien, dit Mme Lacombe, et elle sortit. J'entendis les pas qui s'éloignaient, j'entendis le grincement de la porte qui nous avait sauvés; puis, tout rentra dans le silence. Cependant Yvan ne sortit pas de sa cachette.

— Plus rien, lui dis-je doucement.

— Regardez, je vous prie, si elle n'est pas restée dans le salon. Allez-y.

Je fus étonnée; cependant je me levai et sortit ma bougie à la main. Tout était désert et silencieux. Je revins vers lui, il était encore ému.

— Qui lui a donné l'idée de venir ici? me demanda-t-il.

— Je n'en sais rien. C'est une femme rusée et soupçonneuse; probablement mon trouble et mon émotion m'ont trahie; je me souviens que ma voix tremblait quand je lui ai dit que j'allais faire de la musique.

Il me regarda avec surprise et curiosité, mais il ne me fit aucune question, dit seulement combien il était fâché de voir que ma gouvernante me surveillait, et d'être ainsi privé du plaisir de venir quelquefois causer avec moi.

— Mais que faire? ajouta-t-il. Quelle chance que mon oreille excellente nous ait sauvés!

J'étais étonnée de son trouble.

— Pour moi, assurément, mais pour vous, je ne vois pas de suites pénibles.

— Que vous êtes enfant! répondit-il vivement. Je suis reçu chez vous comme un parent; on penserait de moi Dieu sait quoi, et votre père, non seulement cesserait de me protéger, mais cesserait aussi de me recevoir, et c'est de lui que dépend mon avenir. Non, il faut être raisonnable; je ne viendrai plus ici le soir. Il faut me priver de ce bonheur. Adieu, cousine.

— Adieu, dis-je froidement, blessée d'une résolution aussi brusque.

Les jours et les soirées se passèrent; chaque soir, je descendais au salon, mais Yvan ne paraissait pas. Une semaine s'écoula ainsi. Une porte seule me séparait de lui, mais cette porte était aussi infranchissable pour moi qu'une espace de mille verstes. Je devais conserver le sentiment de ma propre dignité, et la pensée de faire le premier pas ne m'était pas permise. Je ne chantais plus, je ne

jouais plus ; mon chant ou ma musique pouvait être interprété comme un signal, et je ne voulais pas l'appeler. Un soir, je me promenais dans la salle, quand Yvan parut tout à coup devant moi.

— Nous sommes en sûreté, dit-il, j'ai fermé toutes les portes. Je suis tranquille, on ne peut plus venir ici. Dites, pourquoi ne jouez-vous plus, pourquoi ne chantez-vous plus? Comme votre visage est triste ! N'êtes-vous pas heureuse de me voir? Si vous saviez quelle a été ma tristesse pendant ces longues soirées! Il me semble que je vous connais depuis longtemps, et votre conversation m'est devenue nécessaire. Hier, j'ai cherché un moyen de vous voir sans danger et je l'ai enfin découvert.

— Et si on demande qui a fermé la porte du salon?

— Qui le saura? En vous en allant, vous l'ouvrirez.

— Mais si ma gouvernante vient encore ici?

— Vous irez la recevoir et vous trouverez une explication. Cela vaudra toujours mieux que si elle nous trouvait ensemble. Eh bien, êtes-vous contente de me voir? Ne l'êtes-vous pas?

— Ah! Yvan! dis-je involontairement, et je m'arrêtai, effrayée d'avoir prononcé ce nom.

— Ne vous troublez pas, dit-il, me prenant la main et la caressant doucement, je puis être Yvan pour vous. La sympathie qui nous unit ne fait-elle pas de nous déjà de vieux amis? En outre, ne suis-je pas votre parent, quoique d'ailleurs, je ne sache pas exactement d'où vient notre parenté.

— Il paraît que nous avons eu le même bisaïeul.

— Entre lui et moi, il y a une petite différence, dit Yvan; il était puissant, riche et beau ; et moi, le dernier rejeton de sa race, et par la ligne masculine encore, je suis un mendiant inconnu. Quand on pense à l'importance des grades et de l'argent! Je suis un Tomski! Ma race est ancienne, où cela me mène-t-il? Si mon bisaïeul sortait de la tombe et pouvait voir ce qu'est devenu le petit-fils de sa fille aînée! Mais patience, moi aussi peut-être, je deviendrai le fondateur d'une maison riche et renommée.

— Vous ne pensez donc qu'à cela? N'avez-vous pas, dans la vie, d'autre but, d'autre bonheur? Une existence calme et tranquille, au milieu d'une famille chérie, ne vous plairait-elle pas? Pour être heureux, l'éclat, le faste et le vide qui les accompagne, sont-ils nécessaires?

— Pourquoi le vide? Quand on a des occupations sérieuses, il n'y a pas de place pour le vide. Ce n'est pas pour rien que je suis le fils de mon père, son exemple est toujours devant mes yeux. Il épousa une jeune fille pauvre, quitta le service de bonne heure, sans s'être fait une position, et laissa en mourant sa femme et ses

enfants dans la misère : n'est-ce pas une destinée enviable, qu'en dites-vous? Je ne comprends pas comment vivaient nos pères, ce n'étaient pas du tout des hommes pratiques. Certes, il y a dans le monde d'autres biens; la tendresse d'une femme aimée est désirable, mais il est trop tôt d'y penser. C'est encore pour moi le fruit défendu. Qui voudrait de moi maintenant que je suis pauvre, quand je dépends complètement des autres? Qui voudrait partager mon sort? De qui pourrais-je être l'appui quand je cherche moi-même des protecteurs? Vous êtes jeune et vous ne savez pas encore qu'il n'y a que la puissance, la force, la richesse qui attirent.

— Ce n'est pas vrai! dis-je avec feu. Il y a des femmes qui sont capables d'aimer un homme pauvre, et de suivre la main dans sa main la route difficile de la vie. Dans les revers, une femme aimante soutient son mari; dans le succès, elle partage sa joie, elle augmente sa force et son énergie pour arriver au résultat désiré. Quant à la puissance, selon votre expression, elle réside dans le caractère; elle est en vous; vous avez choisi votre but, vous y tendez avec fermeté. Une femme aimée ne vous empêche pas de marcher, elle vous aide au contraire à surmonter les difficultés.

— Non, je ne suis pas assez fort. Si je suivais ma route avec énergie, je ne serais pas ici avec vous. Je risque beaucoup sur une carte. Mais que faire, une force invincible m'attire vers vous; je lui obéis, peut-être est-ce pour le mieux. Mon cœur s'endurcissant, je n'ai pas voulu le perdre complètement.

— Vous êtes bien avec ma mère; ne lui avez-vous jamais parlé de vous?

— Pourquoi supposez-vous que je suis bien avec elle?

— Je le vois.

— Supposons qu'il en soit ainsi; mais votre mère ne voit pas les choses de la même manière que moi, et je lui paraîtrais inintelligible dans beaucoup de cas. Nous avons un côté commun dans le caractère; comme elle, je suis ambitieux et peut-être vain, mais les autres besoins de mon cœur non seulement lui sont inconnus, mais elle ne peut les deviner. J'ai besoin de sympathie, de tendresse : si vous saviez quel vide je sens depuis que je suis séparé de ma mère et de ma sœur; je leur contais toutes mes impressions, leurs tendres soins m'étaient nécessaires, j'étais habitué à être aimé, et la solitude me pèse. Maintenant vous comprenez pourquoi la tendresse de votre cœur, votre voix pénétrante, sont à mes yeux beaucoup plus précieuses que tous les conseils secs et prudents de votre mère. Je n'ai pas besoin de conseil, je sais ce que je dois faire; j'ai besoin qu'on s'intéresse à mon sort, je cherche l'amitié et la sympathie.

Je l'écoutais en silence; j'étais si heureuse de le voir me parler

avec franchise, que j'aurais pu lui remplacer la mère et la sœur qui lui manquaient. Il ne remarqua pas mon émotion et continua.

— Je ne confierai pas à votre mère la moitié de mes espérances, elles lui paraîtraient extravagantes et insensées. Quant à mon passé, je n'en parle jamais : je ne dis à personne ma pauvreté, je ne veux avoir à en rougir que quand je serai riche. Qui sait, peut-être un jour m'en vanterai-je, comme un soldat se glorifie d'une blessure reçue à la guerre. La lutte avec les circonstances est un combat sanglant, qui, dans son genre, réclame beaucoup de force et de courage. Devant vous, avec vous, je parle à cœur ouvert, je pense à haute voix. Avec vous j'ouvre mon âme, avec vous mon intelligence, courbée sous les occupations terre à terre de l'employé, prend son essor ; oh ! cousine...

Nous causâmes longtemps ce soir-là et sur beaucoup de sujets, les heures en sonnant nous rappelaient seules à la réalité. Il ne parlait que de lui, mais je l'écoutais avec avidité. Si quelque chose me déplaisait dans ses opinions, non seulement je savais lui pardonner, mais encore je l'idéalisais, je le plaçais sur un piédestal et, sans m'en rendre compte, je lui adressais naïvement mes admirations.

Peu à peu, nous voyant chaque soir, nous nous devînmes si nécessaires l'un à l'autre, que je ne respirais que dans la pensée de le revoir, et, de son côté, il ne pouvait se faire à l'idée de vivre sans moi. En nous connaissant davantage, ma première impression se modifia ; il m'était d'abord apparu avec cette forme pâle et indéterminée commune à tous les héros de roman ; maintenant je voyais en lui un homme résolu, intelligent et raisonnable, et je ne l'en aimais pas moins. Au contraire, mon amour, sortant des nuages où il s'était tenu jusque-là, descendit sur la terre, s'attacha à une réalité et en reçut une nouvelle force. Maintenant j'aimais réellement l'Yvan que je connaissais, avec lequel je causais durant de longues soirées ; les heures que nous passions ensemble s'envolaient comme un songe. Mais le mot amour n'avait pas encore été prononcé entre nous ; nous étions heureux, il ne se hâtait pas de se déclarer et, de mon côté, je n'y pensais même pas, lorsque cette crise, cette nouvelle phase de notre existence s'accomplit tout à coup et modifia nos rapports, en nous donnant à l'un et à l'autre de nouveaux droits, de nouveaux soucis, un nouveau but et par conséquent de nouveaux chagrins et des joies nouvelles.

J'avais gagné un fort refroidissement et j'étais tombée malade. Confinée dans ma chambre, je restai près d'une semaine, sans avoir aucune nouvelle d'Yvan ; je n'osais questionner à son sujet de crainte que mes paroles n'excitassent le soupçon. On ne peut pas se figurer

combien cette séparation inattendue augmenta la force de mon sentiment. L'impossibilité de savoir s'il s'inquiétait, si mon absence lui causait quelque chagrin, me rendit si triste, que ma maladie en augmenta. Une sorte d'excitation nerveuse s'y ajoutait; je me mis à détester ma chambre, qui, comme une forteresse, me séparait de tout ce que j'aimais. Je pleurais d'ennui, et le docteur engagea mes parents à me donner toutes les distractions possibles et à faire tout ce que je désirais. Je demandai à mon père, qui, pendant tout ce temps, m'avait soignée avec une tendresse extrême, de me changer d'appartement, et l'on me descendit aussitôt au premier étage dans une chambre élevée et bien éclairée, qui se trouvait à l'extrémité d'un corridor traversant toute la maison et donnant accès au cabinet de mon père. Je m'y établis avec Émilie. Un soir que celle-ci m'avait quittée pour quelques minutes, ma porte s'ouvrit brusquement et une domestique entra avec un rouleau de musique à la main, elle me la remit, en disant :

— Monsieur a donné l'ordre de vous remettre cette romance, achetée d'après votre désir par Lev Alexandrovitch.

— C'est mon père lui-même qui te l'a remise?

— Non, c'est Lev Alexandrovitch qui est venu et m'a dit de vous la porter au nom de votre père.

— Bien, dis-je d'une voix éteinte.

Restée seule, je déroulai d'une main impatiente le paquet peu volumineux. Je n'y trouvai ni billet ni lettre. C'était une simple collection de quelques romances. J'étais perplexe, et je cherchais un signe ou un sens dans les couplets placés au bas de chaque page. Mes recherches restèrent vaines pendant longtemps; enfin je remarquai sur certaines syllabes un trait de crayon à peine visible. Je réunis toutes ces syllabes ensemble, et j'obtins la phrase suivante.

« Je perds la tête de ne plus vous voir. Je fais une tentative désespérée en vous adressant cette musique. Donnez-moi de vos nouvelles de la même manière, en renvoyant ces romances sur votre étagère dans le salon. Je ne sais pas vivre sans vous et je souffre cruellement. »

Je ne saurais décrire ce qui se passa en moi à la lecture de ces lignes. Je pleurai beaucoup. Le soir, profitant d'un moment favorable, j'effaçai les signes d'Yvan et j'en mis de nouveaux; voici ce que je lui écrivais.

« L'amitié que vous me montrez me ressuscite; je sens que je serai promptement rétablie. Moi aussi, je ne puis vivre sans vous. Je dirai à Émilie de m'apporter un grand album qui est dans le salon. Écrivez-moi encore; donnez-moi de vos nouvelles. »

Je renvoyai la musique au salon, et deux jours plus tard, je

chargeai Emilie de m'apporter mon album, C'était un grand et large volume, où étaient réunis de la musique, des vers et des couplets. J'y trouvai un billet ; le voici.

« Vous m'avez deviné, mon amie, vous avez su lire des signes presque imperceptibles, j'en suis ravi. Comment vous remercier? Non, je ne veux pas vous remercier. Je veux vous voir. Je sens et je sais maintenant combien je vous suis attaché : ne suis-je pas assez heureux et puis-je encore me plaindre du sort! tous mes désirs se sont résumés en un seul : vous voir le plus tôt possible. Guérissez-vous pour ceux qui vous aiment. Je suis de ce nombre et sais apprécier votre cœur — toute mon âme vous appartient. Guérissez-vous, l'avenir est dans nos mains. »

Je répondis aussi à ce billet, et notre correspondance s'arrêta là. Ma santé se rétablit rapidement, et je ne tardai pas à paraître au salon. Quand j'entrai, appuyée sur le bras de ma mère, il était debout devant la cheminée et nous tournait le dos, mais en m'apercevant dans la glace, son visage changea, et il fit un mouvement brusque vers nous. Cependant, comme toujours, il resta complètement maître de lui. Il s'avança cérémonieusement, me prit respectueusement la main, la baisa, et la serra si fort, que l'anneau que j'avais au petit doigt en fut courbé et s'imprima dans la chair. Depuis cette époque, je ne l'ai plus retiré. Je restai silencieuse et m'assis dans un long fauteuil qu'il m'avança fort à propos, car mes jambes tremblantes ne pouvaient plus me soutenir. Ce soir-là il fut gai, il causa beaucoup et me fit rire ainsi que ma mère, qui était restée à la maison pendant tout le temps de ma maladie. Depuis ce moment, sa manière d'être, même en présence de ma mère, changea complètement ; il n'évita plus de causer avec moi et, sous le prétexte que j'avais besoin de distraction, habitua ma mère à me garder au salon jusqu'au soir. Je fus bientôt entièrement guérie, et je dis un jour devant elle que j'allais me remettre à ma musique. Ce même soir, ma mère sortit pour la première fois, et je me rendis dans le salon. Il m'attendait déjà. A peine eus-je ouvert la porte qu'il s'élança vers moi. Je fus effrayée de cet élan et me laissai tomber sur un fauteuil; il se mit à genoux devant moi, me prit les deux mains, les appuya sur son visage. Quand, sans dire un mot, il releva sur moi ses yeux, je ne pus supporter son regard et rester insensible à la prière silencieuse qu'il exprimait. Je murmurai d'une voix tremblante :

— Et moi aussi je t'aime depuis longtemps!

Au même instant, son bras puissant m'enlaçait, me pressait contre son cœur et il déposait un long baiser sur mon front. Peu à peu je m'affranchis de son éteinte, et nous nous assîmes l'un près de l'autre.

Je n'osais lever les yeux sur lui, mais je me sentais pénétrée par son regard. Nous restâmes silencieux.

— Ainsi tu m'aimes, tu m'aimes? dit-il enfin très doucement. Je suis heureux, oui, je dois l'avouer, je suis né sous une heureuse étoile. Pauvre, inconnu de tout votre monde orgueilleux, j'aime et je suis aimé par cet ange, par cette femme à laquelle ils oseraient à peine prétendre. Moi le premier — pourquoi ne m'en enorgueillirais-je pas — j'ai éveillé en toi la première palpitation du cœur! Ma chère vie, je t'aime! Et qui pourrait résister à la séduction qui déborde de chacune de tes paroles? Si tu savais avec quelle naïveté, avec quel charme tu m'as avoué le tendre, l'insurmontable penchant qui t'attirait vers moi! Crois-tu que je ne l'avais pas deviné depuis longtemps?

— Et tu te taisais? dis-je avec un accent de reproche.

— Je me taisais, oui, je me taisais pour m'enivrer à l'infini de ton aveu; je me taisais pour ne pas me reprocher à moi-même dans la suite ou m'exposer à ce que quelqu'un pût m'accuser. Mais désormais ne sommes-nous pas unis pour toujours?

— Yvan..., murmurai-je, quoique la timidité, la honte et l'amour se livrassent un combat dans mon cœur.

— Oui, ton Yvan pour toujours! Rien ne pourra nous séparer, rien ne pourra anéantir ton amour pour moi, n'est-il pas vrai?

— Ne parlons pas de cela — j'ai peur de l'avenir. Laisse-moi jouir de mon bonheur présent; répète-moi que tu m'aimes, et je trouverai en toi la force, la volonté, la raison. J'avais renoncé à tout ce qui n'était pas toi, toi seul occupais mes pensées. Comme je t'ai attendu longtemps, comme j'ai été longtemps seule à aimer, le moment présent me semble un rêve. J'ai peur de songer à l'avenir.

— N'y pense pas : qu'il vienne comme les événements le feront, ou plutôt c'est moi qui le ferai cet avenir. La fortune me sourit, elle m'a bercé dès mon jeune âge, quoique les circonstances m'aient été contraires. Dès l'enfance j'ai été entouré par l'adoration sans limite de ma mère et de ma sœur; toutes deux m'avaient prédit, quoique je ne voulusse pas y croire, un autre sort, une autre destinée. Plus d'une fois elles m'avaient dit que je rencontrerais une femme qui m'aimerait et ferait mon bonheur. — Eh quoi! A peine les ai-je quittées que je te trouve. Cela est arrivé — le reste s'accomplira aussi!...

Nous passâmes ensemble toute cette soirée et beaucoup d'autres encore remplies d'un bonheur indicible. Cependant plus nous nous voyions, et plus l'avenir m'épouvantait. Yvan s'efforçait de me tranquilliser, mais, malgré ses paroles d'encouragement, il était visible que lui-même partageait mes inquiétudes. Peut-on dormir en paix

et s'abandonner complètement au présent, quand on a au-dessus de sa tête quelque chose de menaçant, quelque chose de plus terrible que l'épée de Damoclès? C'était en vain que nous parlions, que nous décidions, que nous faisions des plans : il était évident qu'avant tout il nous fallait garder notre amour dans le secret. Sa révélation anticipée ne pouvait qu'anéantir sans retour toutes nos espérances. Je n'allais pas encore dans le monde, j'étais toujours considérée à la maison comme une enfant; Yvan venait seulement de prendre du service et n'avait pas encore pu se faire remarquer par ses chefs. Il eût fallu qu'il s'attirât autant que possible l'affection de ma mère, qu'il inspirât à mon père une haute opinion de son intelligence et de ses qualités, afin de l'amener à penser que son jeune subordonné pourrait parcourir une carrière brillante. C'était seulement dans de semblables circonstances qu'un parent pauvre et éloigné pouvait, sans avoir complètement perdu l'esprit, avouer son amour pour moi et demander qu'il lui fût permis d'espérer à l'avenir dans ma main. Entraîné par cette espérance, il me disait souvent : « Il est vrai que je ne suis pas riche, mais je suis de bonne famille — nos ancêtres sont les mêmes. » Puis, comme André Chénier, il désignait sa tête : « Il y a là quelque chose. Je saurai sortir de la foule. La nature ne m'a pas maltraité; j'ai des forces et de la volonté : comment ne réussirai-je pas à t'obtenir? Et maintenant qu'est-ce qui nous sépare? les sept mille paysans de ton père et ma pauvreté. Sans elle nous serions égaux. »

Tout à coup il se mit à rire.

— Qu'as-tu? lui demandai-je effrayée.

— Je ris de moi. Sans la pauvreté nous serions égaux. Quelle sottise je viens de dire là? Comme si la pauvreté était une bagatelle, comme si l'argent ne comptait pas plus que tout au monde. Ce mot « pauvreté » semble renfermer toutes sortes d'infortunes, de bassesses et de malheurs.

— Ah! Yvan, moi, je n'en ai pas peur; elle ne m'effraye pas.

— Qu'entends-tu par là? tu es une enfant, pire qu'une enfant. Si, supposons-le, tes parents donnaient leur consentement à notre mariage? puis-je tout recevoir de toi seule? Cette pensée m'est insupportable. Je veux marcher fièrement la main dans ta main, et si tu apportes à la communauté la fortune, je veux en échange pouvoir te donner une position. Les exemples de ce genre sont fréquents. Un grand nombre d'hommes puissants avant d'entrer au service de l'État n'avaient pas plus d'importance que moi. Je te le répète, les Tomski sont au moins aussi anciens que vous, les Lesovski.

— Je comprends cela, mais par malheur mon père et ma mère ne voient personne qui puisse marcher de pair avec eux. Quant à moi,

tout cela m'est égal, pourvu que je sois avec toi. Que je vive dans une riche maison ou dans la pauvre ferme de ta mère, du moment que tu es là. Faut-il le dire? pour moi la vie la plus attrayante serait d'aller au milieu des bois et des champs de ton pays natal, dans le Sud, là où la nature même est plus belle que chez nous.

— Niaiseries, rêveries d'enfant!

— Tu me désespères! ne me parle pas si froidement. On dirait que non seulement tu n'écoutes pas mes paroles, mais que tu les méprises. A l'instant tu viens de dire que je suis une enfant. C'est un outrage. Pourquoi m'aimes-tu si nous n'avons aucuns sentiments en commun et si nous ne voyons pas les choses de la même manière?

— Mon enfant, dit Yvan en souriant, je t'aime parce que tu es une enfant, parce que tu as la grâce du jeune âge jointe à la douceur de la femme, à sa tendresse et à son dévouement. Pourquoi comprendrais-tu les questions générales? J'ai tort d'en parler autant avec toi. La femme est faite pour aimer et non pour compter. Sa vocation, sa destinée, c'est d'introduire dans la vie de l'homme aimé ce principe vivifiant sans lequel pas de bonheur, pas de poésie, pas de charme. Cette destinée est magnifique : tu es créée pour le bonheur de celui que tu aimes.

Et il me prenait la main et devenait pensif. Si j'essayais de poursuivre la conversation, il me disait doucement.

— Laisse-moi, je suis heureux...

L'hiver s'écoula, l'été vint. Nous allâmes habiter la campagne dans une magnifique propriété de mon père, située à peu de distance de la ville. Comment décrire cet été? Ce fut le plus heureux temps de ma vie. Yvan venait nous voir tous les samedis et passait le dimanche avec nous. J'étais plus libre à la campagne et je pouvais aller me promener seule dans un bois du voisinage. C'est là sur le bord d'un ravin au fond duquel un ruisseau limpide coulait entre des rochers que j'avais coutume d'aller attendre Yvan; en arrivant de Moscou, il quittait sa voiture et me trouvait toujours à la même place. Il s'asseyait à côté de moi et nous entamions une conversation animée, pleine de tendresse de mon côté, et remplie de récits variés, de réflexions et de projets du sien. Quelquefois nous nous promenions; la nature, le grand air, le calme de la vie des champs, tout apportait une nouvelle poésie et un nouveau charme dans nos relations. Du reste, les jours heureux ne peuvent être décrits...

L'été s'envola, le moment vint où il fallut retourner à Moscou. Je quittai la campagne avec un serrement de cœur, et avec le pressentiment de prochains chagrins. Les préparatifs de départ, le désordre de la maison, me rendaient triste; pendant les derniers moments de notre séjour à la campagne, je m'abandonnai tellement à mes craintes

que je ne pouvais les chasser même quand j'étais seule avec Yvan. C'était en vain qu'il me prouvait que chaque jour il gagnait de plus en plus la confiance et l'affection de mon père, qu'il devenait chaque jour plus nécessaire à ma mère, qu'il était l'unique parent de notre maison, que ses affaires de service allaient à merveille; on eût dit que ses paroles n'arrivaient pas à mon intelligence. Quand il me démontrait que maintenant beaucoup dépendait de moi-même, de ma fermeté, je doutais du succès, quoique j'eusse foi dans la vérité et la constance de mon propre sentiment.

Notre départ devait avoir lieu dans la soirée ; la plus grande partie des domestiques était déjà rentrée en ville ; pendant toute la durée de ce dernier jour, j'errai dans les champs, dans les prairies et dans les bois que j'avais si souvent parcourus avec lui. Je n'oubliai pas le ruisseau, lieu chéri de nos rendez-vous, je restai longtemps assise sur sa rive et je m'efforçai de pénétrer dans l'avenir, mais la pensée de cet avenir sombre n'apporta dans mon âme qu'un nouvel accablement. Je me séparai enfin du ravin bien-aimé et retournai à la maison. Ma mère vint à ma rencontre sur le seuil.

— Où étais-tu donc? me demanda-t-elle en souriant.

— Je me promenais.

— Tu faisais tes adieux : il y a vraiment de quoi regretter, je l'avoue! Si ton père n'était pas aussi obstiné, il y a déjà un mois que nous serions rentrés. J'en suis quelquefois à me demander d'où tu sors : tes goûts sont si étranges. Qu'y a-t-il de si attrayant dans la campagne? Quant à moi, je suis encore à comprendre comment on peut vivre constamment ici sans mourir d'ennui.

— Il y en a pourtant qui y passent leur vie et qui y sont heureux, dis-je.

— Sottises! je n'en crois rien. Celui qui passe sa vie à la campagne n'est pas un homme, il végète comme une plante ou vit comme un animal. Où as-tu pris l'idée qu'on pouvait demeurer à la campagne?

— La vie champêtre est remplie de poésie!

Ma mère se mit à rire.

— Poésie! répéta-t-elle. Qui cherche la poésie à la campagne? Elle n'est nulle part, excepté dans les livres.

— Croyez-vous qu'il ne puisse pas y en avoir aussi dans la vie?

— Tu as perdu l'esprit, Stenia. Dieu sait où tu as pu prendre une pareille absurdité. Dans la vie il y a du plaisir, de la distraction, du bonheur, j'y consens; mais où est la poésie? je n'en sais rien. Allons, assez parlé de niaiseries; va mettre ton chapeau. Voilà Tomski qui arrive, ajouta-t-elle en s'approchant de la fenêtre. — Il a certainement une provision d'histoires à nous raconter, et le voyage sera moins ennuyeux.

Après avoir mis mon chapeau et mon manteau devant une glace, pendant qu'Yvan causait avec ma mère, je m'avançai sur le balcon et jetai un coup d'œil d'adieu au paysage qui m'entourait. Un énorme nuage noir le couvrait en ce moment; à la vue de ce ciel sombre, mon pauvre cœur se serra. Je m'appuyai sur la rampe et regardai longtemps la nuée menaçante suspendue au-dessus de ma tête. « Si l'orage éclate, me dis-je à moi-même, je croirai que quelque malheur me menace. » J'attendais avec terreur, mais l'air resta calme. Yvan apparut à la porte du balcon, — je lui montrai en silence le nuage noir. Il devina ma pensée et me dit doucement :

— N'aie pas peur, il passera, et tout redeviendra lumineux au-dessus de nous et autour de nous. Regarde là-bas, au bout de l'horizon, une zone vermeille; qu'elle soit pour toi le présage que l'aube de notre bonheur est caché derrière ce nuage.

Pendant qu'Ivan parlait, de grosses gouttes de pluie tombèrent avec un bruit retentissant sur les plaques de fer du balcon. Bientôt une averse violente se déchaîna sur nous. Nous rentrâmes dans l'appartement pour y attendre la fin de l'orage. J'étais assise près d'une croisée, la tête appuyée sur une de mes mains; je regardais avec tristesse la pluie qui frappait sur les vitres et s'écoulait bruyamment en ruisseaux rapides. Quand, à la fin, l'orage s'apaisa, nous montâmes en voiture; mais le ciel ne se dégagea pas et une pluie fine nous accompagna jusqu'à Moscou.

Au mois de novembre, conformément au désir de mon père, l'anniversaire de ma naissance fut célébré somptueusement. Quelques jours après, Mme Lacombe nous quitta, et mon père, malgré toutes les objections de ma mère, décida que je ferais mon entrée dans le monde. Ce changement, tant désiré autrefois, non seulement ne me fit pas plaisir en ce moment, mais même me causa du trouble. Pendant près d'une semaine, les marchandes de modes remplirent notre maison, ensuite ma mère parcourut toute la ville pour me présenter à ses connaissances. Mon père donna un bal magnifique, où je devais me montrer pour la première fois. Je regardais avec plaisir la charmante toilette blanche que l'on me préparait pour cette fête et ma première pensée fut : Lui plairais-je ainsi ? Jamais je ne m'étais parée, et il ne m'avait pas encore vu en toilette de bal. Ce jour-là, nous dînâmes de meilleure heure qu'à l'ordinaire; en passant au salon avant tout le monde, j'y trouvai Yvan seul. Il était sombre et me tendit à peine la main.

— Yvan, qu'avez-vous? lui demandai-je; qu'est-il arrivé?

— Rien d'extraordinaire, répondit-il; mais je trouve étrange que vous ne deviniez pas ce qui m'agite aujourd'hui.

Je compris.

— Yvan, ce n'est pas moi qui ai demandé à être présentée, c'est mon père qui l'a voulu. Rappelez-vous cependant que vous-même le désiriez; combien de fois ne m'avez-vous pas dit que ce ne serait que lorsque j'aurais fait mon entrée dans le monde que je serais devenue une jeune personne aux yeux de tous, que vous pourriez parler de moi sérieusement à mon père.

— Peu importe ce que j'ai dit, reprit-il avec chagrin, peu importe ce que dit un homme quand il raisonne, et peu importe ce qu'il sent quand le cœur y est étranger. Jusqu'ici j'avais eu le droit de supposer que vous m'apparteniez à moi seul; je vous ai aimée, je vous ai protégée avec soin contre moi-même, je vous regardais comme une sainte, et aujourd'hui il faut, sans combat, que je vous cède à tout le monde. Tous, excepté moi seul, auront le droit de vous faire la cour, de briguer votre main, et moi, moi, je serai dans l'ombre, derrière la coulisse de ce brillant théâtre, tourmenté par le doute et par la jalousie. Puis-je confesser à tout venant que tu m'as donné ton cœur? et moi-même en suis-je sûr? Des jeunes filles de votre âge qui ne connaissent rien et qui n'ont rien, savent-elles à quoi leurs serments les engagent. Elles aiment par désœuvrement le premier jeune homme qui leur tombe sous les yeux.

— Ah! Yvan! comme vous êtes injuste, comme chacune de vos paroles m'offense cruellement.

— Croyez-vous que le rôle que je dois jouer ne me blesse pas aussi? Il faut, comme un voleur, comme si j'avais dérobé mon bonheur, le cacher et me mettre à l'écart quand le premier fat venu pourra vous faire ostensiblement la cour et, peut-être, s'enorgueillir de vos préférences.

— Je n'aurai de préférences pour personne, je serai froide comme de la glace avec tout le monde et je ne donnerai à personne le droit de penser que je puis n'être pas indifférente pour quelqu'un. Regarde, vois toi-même et tu sauras bientôt qu'il n'y a pas en moi l'ombre d'une coquette.

— Et où pourrais-je voir cela? comment te figures-tu que je me mêlerai à cette foule parée, à ces mannequins vides? Qu'irai-je y chercher? Irais-je y entendre un fat ou une beauté en vogue demandant qui je suis, recevoir pour réponse : un commis de Lesovski, un parent pauvre recueilli dans la maison par charité? Quel droit ai-je, pour le moment, à marcher de pair avec eux tous!

— Tu as un nom; toi-même tu disais que ta race est ancienne.

— Lequel d'entre eux connaît ma race? Que leur importe? Cela ne donne pas une position dans le monde. Non, je n'irai pas à cette foire de la vanité et de l'orgueil tant que je n'aurais pas le droit d'y occuper une place en évidence, tant que je n'aurai pas le droit de la

parcourir orgueilleusement ta main dans la mienne. En attendant, permettez-moi de vous remercier pour votre désir de me voir jouer un rôle piteux dans votre fête, ce rôle n'est pas fait pour moi.

Je fondis en larmes.

— Yvan ! Yvan !

En un instant mes pleurs eurent apaisé sa colère, et le torrent de paroles amères s'arrêta. Oubliant que nous étions dans le salon, où à chaque minute un domestique pouvait entrer, il se jeta à mes genoux ; je devins pâle de frayeur et j'eus de la peine à le faire lever. Il me demanda pardon avec tant de chaleur et de sincérité, il me jura si ardemment que c'était pour la première et dernière fois qu'il faisait couler mes larmes, que c'était un excès d'amour qui avait amené ces paroles offensantes, que je lui pardonnai volontiers.

— Ne viendras-tu pas au bal ? lui dis-je avec un regard suppliant.

— Si, pour toi ; je passerai comme une ombre dans vos salons, comme une ombre que personne ne remarquera.

— Je remarquerai... je t'attendrai... n'est-ce pas assez pour toi? Viens, quand ce ne serait que pour une minute. Je te jure que je ne me parerai que pour toi, et si je suis jolie, je ne m'en réjouirai que quand tu me l'auras dit. Viens.

— Bien, dit-il doucement et comme à regret.

Le bal arriva : il fut brillant et animé. Je plus à tout le monde : les mères me firent des compliments, les jeunes personnes, après m'avoir examinée de la tête aux pieds avec ce regard peu bienveillant dont elles accueillent les débutantes, furent aimables avec moi ; les hommes m'entourèrent pour obtenir des danses. En un mot, je produisis de l'effet. J'avais grandi dans ces derniers temps, ma taille à la fois élégante et forte, les gracieux contours de mon long cou, la blancheur et la fraîcheur de mon visage firent qu'un des invités me compara à un cygne. Ce surnom me resta et souvent mon père, dans le cercle de ma famille, m'appelait en riant : mon joli cygne. Ce bal fut pour moi un triomphe. Ma jeunesse, l'orgueil des premiers succès, une certaine ivresse, à laquelle le tourbillon de la valse expose une femme, tout cela me tourna la tête. Je fus gaie ; je parcourais d'un œil souriant la multitude élégante des danseuses, je causais, je riais, je dansais sans cesse, et, comme pour répondre à ma disposition d'esprit, la foule mondaine et parée s'exclamait et riait autour de moi. En passant gaiement près de la porte de la salle, une certaine impression m'annonça la présence d'Yvan ; mais que devins-je quand je rencontrai son regard fixement dirigé sur moi? Je lus dans ses yeux mille sentiments divers, et tous m'étaient hostiles. Il y avait de la colère, de la jalousie et un certain mépris mêlé d'aver-

sion. Ma gaieté d'un moment s'évanouit, je passai rapidement près de lui, je refusai de danser et, me plaignant d'être fatiguée, j'allai m'asseoir dans un coin; un cercle de jeunes gens m'entoura aussitôt. A peine pouvais-je leur répondre. Une seule pensée m'accablait : à quoi songe-t-il en ce moment? qu'arrivera-t-il demain? Je regardai à la dérobée une seconde fois la porte de la salle, mais Yvan n'y était déjà plus. Il avait disparu.

L'inquiétude, la tristesse, le chagrin, s'emparèrent de moi : je ne savais comment attendre la fin de la fête. Enfin je pus me retirer. Malgré la fatigue, je dormis mal, et me levant plus tôt qu'à l'ordinaire, je me hâtai de passer dans la bibliothèque, située à l'écart des grands appartements où les domestiques s'occupaient à remettre tout en ordre. Yvan, comme s'il eût prévu mon apparition matinale, m'attendait; notre rencontre ne se distingua pas par une grande tendresse. J'étais offensée et je sentais que je n'avais pas de reproche à me faire. Ce sentiment me donna de la force et de la fermeté. Yvan était irrité; il n'était pas content de lui, encore moins de moi, et après m'avoir froidement serré la main, il parut s'enfoncer dans la lecture d'un livre ouvert devant lui.

— Vous ne voulez pas me parler? demandai-je après être restée quelques minutes en silence, vous n'avez rien à me dire?

Il hocha la tête et resta silencieux. Je pris le livre de ses mains et lui dis doucement, mais avec une fermeté inaccoutumée :

— Comme, moi, j'ai beaucoup de choses au sujet desquelles je voudrais parler avec vous, voulez-vous m'écouter?

— J'écoute.

— Pourquoi êtes-vous en colère? Pourquoi, hier, avez-vous aussi impitoyablement troublé ma gaieté d'enfant? (Sur ces derniers mots il sourit d'un air ironique.) Oui, d'enfant; je répète ce mot, parce qu'il exprime la vérité entière. Parce que vous aimez une femme, vous ne voudrez pas lui permettre une minute de plaisir, vous ne lui pardonnerez pas ses succès dans le monde.

— Je permettrai tout : non seulement je pardonnerai, mais je désirerai ses succès, repartit Yvan avec emportement, mais pour cela il faut que je puisse l'appeler ma femme devant tous. Je ne saurais supporter ma position actuelle. Savez-vous à qui je ressemblais, hier soir? Au favori d'une reine!

— Taisez-vous, Yvan, je ne puis ni ne veux entendre un pareil langage : il nous abaisse également tous deux. N'êtes-vous pas honteux? Dites, cependant, n'est-ce pas une consolation pour vous de savoir que je suis prête à tout vous sacrifier au monde?

— Paroles vaines! Que m'importe si personne ne voit ce sacrifice, excepté moi.

— Quelle vanité ! dis-je avec tristesse.

— Non, ce n'est pas de la vanité, mais de l'orgueil légitime. Je ne vaux pas moins que tous ceux qui t'entouraient hier, qui te poursuivaient, qui riaient sans façon avec toi, qui enlaçaient audacieusement ta taille, te pressaient entre leurs bras et t'emportaient dans le tourbillon des danses, comme pour me montrer tous les avantages que le monde accorde à ses égaux. Et moi j'étais à l'écart, dans une porte, comme un laquais ; oublié par toi, inconnu de tous, n'osant ni ne pouvant m'approcher de toi. Non seulement tu m'avais oublié, mais encore maintenant tu ne comprends pas mes souffrances, ma jalousie.

Il se tut ; une telle expression de douleur se peignit sur son visage, que je ne pus la supporter : je me jetai à son cou. Cet élan adoucit son cœur irrité. Malgré toute sa force de caractère, toute la volonté dont la nature l'avait doué, dans ce moment difficile, c'est moi qui étais son appui et qui le consolais.

— Si tu savais, reprit-il sans irritation mais avec tristesse, si tu savais ce que j'ai ressenti et comme le sentiment de mon néant m'a accablé, tu me pardonnerais et tu me plaindrais. Il n'y a pas de tortures au monde pareilles à celles que j'ai supportées hier soir.

— Tu souffres parce que tu m'aimes, lui dis-je, je te comprends et je t'apprécie ; je ne puis te plaindre, parce que je suis persuadée que tu surmonteras tous les obstacles et finiras par arriver à une position honorable dans la société. Tout le monde te respectera alors comme je le fais maintenant. Rappelle-toi seulement, je t'en prie, que moi la première j'ai deviné, j'ai apprécié ta valeur, et j'ai compris que ce n'est pas un homme vulgaire que j'aime.

— Puis-je l'oublier ? C'est en partie parce que j'ai vu que tu croyais en moi et en mon avenir que je t'ai aimée. Seulement, ne change pas, sois toujours mon bon ange, qui sur ma route difficile ravivera l'étincelle du bien que la nature a mise en moi.

Nous nous serrâmes la main avec passion, en témoignage d'une union indissoluble.

Ma vie changea complètement ; je sortais chaque jour avec ma mère, qui était très froide avec moi au logis et extrêmement caressante dans le monde. Entre elle et moi, non seulement il n'y avait pas cette cordialité de rapports que l'on trouve ordinairement dans la famille, mais encore aucune idée commune. Quand nous étions toutes deux seules, nous ne savions de quoi parler ; j'en étais gênée, mais elle point : je lui étais si indifférente, qu'elle ne prévoyait même pas que je pusse souffrir d'être ainsi solitaire et abandonnée. Elle disait souvent qu'on m'avait présentée dans le monde de trop bonne heure et qu'il m'eût été plus utile de perfectionner mes talents d'agrément, surtout la musique. Toutes les fois que ma mère traitait

ce sujet, mon père était désagréablement impressionné. Avec une fermeté dont j'avais été plus d'une fois témoin dans des circonstances graves, il insistait pour que je parusse partout, et il ajoutait que bientôt il avait l'espoir de me voir mariée. Ma mère se taisait, Yvan devenait pâle et pouvait à peine dissimuler son émotion. Au milieu de ces trois personnes, dont deux m'aimaient sincèrement, ma position était difficile et pénible. Il arriva une fois que je fus une semaine entière sans pouvoir me trouver seule avec Yvan.

Un jour, après dîner, mon père, qui était très gai, se mit en plaisantant à énumérer mes adorateurs. Je me défendais très maladroitement en niant leur existence, quand mon père cita le nom d'un certain aide de camp nouvellement arrivé. Je m'irritai, non que ce jeune homme me plût, mais parce que la pensée d'une nouvelle scène de jalousie me faisait peur. Je vis que ce nom inconnu l'avait frappé.

— Oserais-tu dire que Boulatow ne te fait pas la cour ? Voyez ces jeunes filles, à peine au sortir du maillot elles sont déjà prêtes à tromper.

— C'est l'envie que vous en avez qui vous fait dire de pareilles niaiseries, dit ma mère; vous songez au mariage de Stenia comme si elle avait vingt ans ! Boulatow ne pense pas du tout à elle, et fait une cour ostensible à la princesse Vera.

— Il ne peut pas épouser une femme mariée ; et je sais de source certaine qu'il est venu ici avec le dessein de se marier. Ce serait un fiancé très désirable, et Stenia ferait une grosse sottise si elle le repoussait.

— Allons, allez-vous apprendre à Stenia à tendre des filets aux riches partis, dit-elle avec amertume.

Ma mère contredisait mon père seulement parce qu'elle était mécontente; au fond, elle avait encore plus envie de me marier que lui, pour se débarrasser d'une façon quelconque d'une grande fille et du rôle peu envié de mère assise en tapisserie pendant les danses. La dispute entre mon père et ma mère dura pendant tout le dîner ; je restais silencieuse, Yvan également. Quand nous sortîmes de table il s'approcha de moi et me dit à voix basse :

— Passez le plus tôt possible à la bibliothèque.

Aussitôt que mes parents furent entrés dans leur appartement, je me hâtai d'aller rejoindre Yvan. Il était assis près de la table, la main passée dans ses cheveux, qui retombaient en boucles épaisses sur son front. En me voyant il se leva ; une violente émotion était peinte sur chaque trait de son visage.

— Quel est ce Boulatow? Je ne vous ai jamais entendu prononcer son nom. Dites-moi qui il est !

— Yvan, lui dis-je, tranquillisez-vous, je vous assure...

— Répondez-moi immédiatement, répéta-t-il en me serrant la main dans un accès de colère, je veux tout savoir.

— Que signifie cet interrogatoire? Suis-je coupable? Je ne vous répondrai pas, si vous me questionnez avec une telle âpreté et si vous vous conduisez avec moi d'une façon aussi étrange.

— Vous ne voulez pas? dit-il, comme il vous plaira, je sais ce qui me reste à faire.

— Mon Dieu! qu'allez-vous encore imaginer?

— Vous vous figurez peut-être que vous pouvez vous moquer de moi, que mon amour est assez aveugle pour que vous puissiez vous en jouer? Détrompez-vous, il ne vous aura pas, je le provoquerai en duel, je le tuerai ou il me tuera, cela m'est égal.

Je me précipitai vers lui.

— Yvan, reviens à toi, je te jure que je n'y ai jamais fait la plus petite attention; à peine si je le connais, et je n'ai dansé avec lui que deux fois. Je ne sais d'où mon père a pu conclure qu'il me faisait sa cour, en tout cas je te donne ma parole que je le refuserai. Yvan, je n'aime que toi, ne le sais-tu pas?

— Je ne sais rien; je sais seulement que je ne vous vois jamais, vous êtes toujours avec quelqu'un en visite ou au bal. Une pareille vie, un pareil isolement rempli de souffrances et de soupçons m'est insupportable. Voilà deux semaines entières que je n'ai pu obtenir de passer une soirée avec vous comme autrefois.

— Est-ce que cela dépend de ma volonté?

— Ce que nous ne désirons pas ne dépend jamais de notre volonté. Il paraît que ce soir encore vous allez à une réunion, où cela?

Mon cœur se serra; je balançai entre le désir de dire la vérité et l'idée de la taire. Il ne me donna pas le temps de la réflexion.

— Parlez sincèrement, dit-il, est-ce un secret que je ne puisse connaître. Où allez-vous? Mais c'est mon droit pendant que vous m'aimez encore, pendant que tout n'est pas encore fini entre nous. J'en ai tant de droits sur vous!

— Vous avez sur moi tous les droits possibles, Yvan, rappelez-vous que c'est moi-même qui vous les ai donnés de ma propre volonté. Dites ce que vous voulez, je suis prête à obéir.

— Il n'est pas question de cela... Où allez-vous?

— Il y a une soirée chez les Boulatow.

— Chez sa mère?

— Non, chez sa tante.

— Je le soupçonnais, je le pressentais, dit-il en s'emportant; mais vous n'irez pas, vous ne sortirez pas aujourd'hui, vous resterez ici, m'entendez-vous?

— Mais comment pourrais-je faire? C'est impossible, Yvan,

mettez-vous dans ma position; je dépends de mon père et de ma mère, et je n'oserai pas leur refuser d'aller avec eux, quand ils me l'ordonneront.

— Tout cela m'est égal, vous ferez comme vous voudrez, mais vous n'irez pas chez les Boulatow. Vous dites que vous n'oserez pas désobéir à votre mère, comme si vous n'aviez pas en réserve la ruse féminine! Faites-vous malade.

J'étais si candide que cette idée ne m'était pas venue à la tête; je la saisis comme un moyen de salut.

— Avec le plus grand plaisir, lui dis-je simplement, et cette prompte soumission, la douceur de ma voix parvinrent à l'apaiser un peu.

— Votre mère ne vous tourmentera pas pour que vous alliez avec elle, me dit Yvan beaucoup plus doucement qu'auparavant; elle sera trop heureuse de pouvoir aller seule en soirée. Ne vois-tu pas Stenia, ajouta-t-il d'un ton caressant après un instant de silence, qu'ici personne autre que moi ne t'aime, moi seul t'aime véritablement, et tu dois me pardonner beaucoup? Crois bien que je ne souffre pas moins que toi, que je ne suis pas moins tourmenté, que je le suis mille fois plus quand je t'accable de reproches ou quand je t'offense par des soupçons de choses auxquelles tu n'as peut-être jamais pensé.

Nous fîmes la paix. Ma mère, en effet, ne fit aucune résistance, lorsque, prétextant un violent mal de tête, je lui demandai à rester à la maison; mais le lendemain mon père fut très mécontent et nous gronda, ma mère et moi. Il comprit parfaitement que mon mal de tête n'était qu'un prétexte. Pour achever de rendre ma position difficile, les vues de Boulatow ne tardèrent pas à se dessiner clairement; il recherchait ma main. Je ne raconterai pas en détail ce que me valut cette demande en mariage. Placée entre mon père, ma mère et Yvan, je ne trouvais de sympathie dans aucun d'eux; chacun d'eux me poursuivait et me faisait souffrir pour son propre compte. Ma position était insupportable. Cependant, malgré les sollicitations de mon père et son déplaisir, malgré l'air dédaigneux de ma mère, qui, en apprenant mon refus de Boulatow, leva les épaules, et dit à mon père qu'il me gâtait et qu'il était seul responsable si par caprice je ruinais un avenir brillant et inattendu; malgré les agitations d'Yvan qui passait de la tendresse à la jalousie, je trouvais en moi-même assez de fermeté pour supporter tout cela. Je persistai dans mon refus avec l'obstination de la jeunesse.

Mon père refusa Boulatow, mais ses rapports avec moi changèrent. Il m'observait avec une attention soupçonneuse, et je sentais que chaque mot, chaque geste de moi était aperçu et commenté par lui. Après quelque temps, à sa froideur croissante vis-à-vis

d'Yvan et au soin qu'il prenait d'empêcher toute espèce d'entrevues particulières entre lui et moi, même après le dîner, nous comprîmes tous les deux qu'en cherchant à découvrir la cause de mon refus, mon père était tombé sur la voie. Dans ces circonstances difficiles, il fallait se résoudre à quelque chose. Ayant trouvé avec une extrême difficulté un moment opportun pour nous voir en secret, nous examinâmes notre position sous tous ses aspects, et nous vîmes que la plus petite imprudence pouvait dévoiler notre secret et nous attirer des milliers de désagréments. Pour ne pas donner à mon père le droit d'accuser Yvan de tromperie et d'artifice, nous résolûmes d'avouer nous-mêmes notre amour, de le désarmer ainsi et de le supplier d'accorder, sinon son consentement présent à notre mariage, du moins l'espérance de l'obtenir dans l'avenir. De cette façon, Yvan eût pu en continuant à servir, acquérir une position dans la société, et moi, en l'attendant, j'aurais été autorisée à refuser sans crainte tous les prétendants, sans m'attirer les persécutions de mon père et de ma mère.

Je ne puis décrire la façon dont je passai la nuit qui précéda notre explication avec mon père, laquelle explication avait été fixée au lendemain matin. Je ne fermai pas les yeux une seule minute; l'espérance, l'épouvante, envahissaient tour à tour mon cœur. Je pleurais; l'incertitude était pour moi le plus grand des maux, et pourtant, levée dès le matin, j'étais prête à remettre à un autre jour l'entrevue avec mon père. Mais ce n'était déjà plus en mon pouvoir.

Yvan, après avoir longtemps balancé la veille, s'était déterminé à une explication, et sa résolution prise, il n'hésita plus. Il arriva plus tôt que de coutume; il paraissait parfaitement tranquille, et m'ayant fait un signe, il se dirigea vers le cabinet de mon père. Comme il avait été convenu, je le précédai, ayant à peine la force d'ouvrir la porte. Mon visage était si pâle, mes mains tremblaient tellement, qu'Yvan s'arrêta et me dit à voix basse :

— Prends courage, tout dépend de toi.

Et d'une main résolue, il tourna le bouton..., la porte s'ouvrit, et je me trouvai sur le seuil face à face avec mon père. Il était assis dans un fauteuil et parcourait quelques papiers ; en me voyant, et derrière moi, Yvan, il fit un mouvement de la tête et se leva sans trahir le moindre étonnement ou le moindre trouble, quoique son regard fût sec et froid. Ce regard m'anéantit. Je fis quelques pas en avant très timidement, et tout à coup éclatant en sanglots je me jetai à son cou. Il se dégagea doucement de mon étreinte, m'offrit une chaise, et me dit avec calme :

— Qu'as-tu? explique-toi, et, si c'est possible, parle sans toutes ces larmes et ces sanglots qui ne mènent à rien.

Ce froid accueil, cette réponse sèche à mon ardente caresse m'abattit complètement. J'oubliai tout ce que je devais lui dire, tout ce que je me répétais avec tant d'éloquence dans ma chambre, et je me pris à pleurer en cachant mon visage dans mes mains.

Sans donner à mon père le temps de prononcer une parole, Yvan s'avança vers lui avec respect, mais sans timidité, et lui dit fermement :

— Nous sommes venus, votre fille et moi, vous dire que nous nous aimons. Pardonnez-nous un sentiment qui nous a liés l'un à l'autre à votre insu, croyez qu'il fut saint et involontaire.

— C'est pour moi une chose étrange, lui dit mon père, d'entendre de vous une phrase aussi romanesque. Je vous ai toujours considéré comme un homme pratique et de bon sens, permettez-moi de ne pas, maintenant, changer d'opinion. Je me demande pourquoi vous avez préféré me préparer une scène aussi touchante. Ne pouviez-vous pas, si vous aimiez ma fille, vous expliquer avec moi et me demander simplement sa main ? Pourquoi est-elle venue avec vous ? Est-ce que cela se fait, est-ce de cette manière qu'on recherche la main d'une fille bien élevée.

— C'est moi, mon père, qui ai désiré vous parler, je voulais...

— Je regrette beaucoup que tu sois ici, et qu'on t'ait entraînée à une démarche aussi inconvenante à ton âge et dans ta position, me dit mon père en m'interrompant. Mais, puisque te voilà, je te prie de te taire et d'écouter mon explication avec M. Tomski. Qu'avez-vous à me dire ? Je vous écoute, ajouta-t-il en s'adressant à Yvan.

— Très peu de chose, dit celui-ci sèchement, répondant ainsi au ton hautain de mon père, dont chaque mot avait été un coup nouveau pour son orgueil. Si je n'ai pas demandé formellement la main de votre fille, c'est seulement parce que je reconnais la distance qui la sépare de moi, non par la naissance, mais par le rang et la richesse. Mais rang et richesse peuvent s'acquérir. Je suis venu vous demander de m'accorder quelque espérance : je prendrai du service actif, et si mes efforts sont couronnés de succès, peut-être à vos yeux ne paraîtrai-je plus indigne de la main de votre fille. Je suis votre parent, et...

— J'ai cru entendre, dit mon père, que nous avions avec vous une parenté éloignée, mais avouez qu'il y a dans le monde bien des gens étrangers les uns aux autres qui sont plus proches parents que vous et moi. Je vous prie cependant de remarquer qu'à la prière instante de votre mère, je vous ai reçu dans ma maison comme quelqu'un de la famille ; j'ai eu pour vous tous les égards possibles, je vous ai fait entrer dans l'administration, je me suis occupé de votre avenir, et au lieu de reconnaissance, vous me payez par un procédé que je ne

veux pas nommer du nom qu'il mérite. Vous vous êtes insinué dans ma maison et vous avez dérobé le cœur de ma fille, presque une enfant. Vous avez agi plus mal qu'un voleur : celui-ci vous prend votre argent, ce qui est une perte réparable; vous me ravissez le cœur d'une fille unique, d'une riche héritière. Vous le saviez, n'est-il pas vrai ? Vous êtes un homme pratique. Mais ceci est-il honnête, et puis-je encore vous adresser la parole? J'avoue que j'ai l'habitude d'avoir affaire à des gens d'honneur et comme il faut.

— Vous vous oubliez, dit Yvan, pâle comme un linge. Il fit un pas en avant vers mon père, mais je bondis et me plaçai entre eux. Mon père me repoussa de la main.

— Oui, je veux que toi, tu saches mon immuable opinion sur lui, continua mon père, s'emportant de plus en plus. — C'est pour cela seulement que je t'ai permis d'assister à cette explication inconvenante. Pénétrer dans une maison, séduire une jeune fille, une enfant... Oui, cela est déshonorant, c'est vil!...

— Vous êtes un vieillard, — vous êtes son père, dit Yvan suffoquant de rage, et je dois vous pardonner, je dois entendre de vous des choses pour lesquelles un autre payerait cher. Bien plus, je dois m'abaisser jusqu'à une justification. Vous vous trompez, vous ne connaissez pas votre fille. Quand j'appris à la connaître, je trouvai en elle une femme et non une enfant, une femme abandonnée, solitaire, incomprise. Ce n'est pas moi, c'est elle qui aima la première, ce n'est pas moi qui l'ai séduite, c'est elle qui m'a attiré par son amour. Je ne dis pas cela pour l'accuser, personne ne la respecte plus que moi, mais je veux repousser la tache dont vous voulez souiller mon honneur. Je suis aussi noble et aussi honorable que personne et votre égal en beaucoup de points. Où est mon crime ?

Chaque parole d'Yvan pénétrait au cœur de mon père; il changea à son tour de visage et se tournant vers moi, il me dit d'une voix altérée :

— Regarde qui tu as aimé. Devant toi, devant moi, il ose dire des choses aussi étranges. Dis-moi que tu n'as pas complètement oublié ta modestie de jeune fille, dis-moi qu'il te calomnie et je te pardonne. Dis : est-ce toi, toi la première, qui lui as avoué ton amour?

— Il a dit la vérité, dis-je avec assez de fermeté. La force et la voix me revenaient pour défendre celui que j'aimais; le premier engourdissement qui m'avait envahie disparut; je me levai et m'élançai vers mon père. — Mon père, ne ruinez pas mon bonheur, ne me perdez pas : je l'aime... Si vous saviez seulement ce qu'il m'en a coûté pour vous cacher mon amour, combien de fois j'ai voulu vous l'avouer! Il sera pour vous un fils, un fils respectueux.

— Arrête et rentre dans ton appartement. Je ne veux plus que tu restes ici et encore moins écouter de pareilles choses...

— Permettez-moi de vous dire une dernière parole, interrompit Yvan, avant que votre fille ne sorte d'ici. Accueillez ma demande et tout s'apaisera. Elle et moi, nous attendrons tant qu'il vous plaira votre consentement; je ne lui écrirai pas, je n'essayerai pas de la voir sans votre autorisation. Permettez-moi d'espérer seulement que si, avec le temps, je parviens à me faire une position, vous ne me refuserez pas sa main. Je vous répète que tous deux nous pourrons vivre de longues années avec cette seule espérance.

— Parlez pour vous, je vous en prie, et ne mêlez pas son nom avec le vôtre. Je ne fais aucune convention et ne donne aucun consentement ni espérance de consentement.

— C'est votre dernier mot? demanda Yvan.

— Le dernier.

— Eh bien, dit Yvan avec résolution, je l'enlèverai, je vous en préviens.

— Alors je ne lui donnerai pas un sou. Vous avez compté sur une héritière et vous épouserez une mendiante. Bien plus, j'aurai recours aux lois qui punissent les ravisseurs et tout votre avenir sera brisé et réduit en poussière. Enlevez-la et allez vivre avec elle où vous voudrez; je ne pense pas qu'elle soit heureuse avec ma malédiction.

Je fondis en larmes.

— Je vous ai dit mon dernier mot, continua mon père, en se levant. Permettez-moi d'espérer que notre agréable entretien est terminé.

Il me donna la main, s'inclina légèrement vers Yvan et sans dire un mot me conduisit dans ma chambre.

— Stepanida Semenovna est malade, dit-il à Émilie : — Mettez-la au lit et envoyez chercher le docteur, si elle se trouve plus mal.

La porte se referma sur lui, et je restai seule avec ma vieille bonne qui s'empressait autour de moi. Je me souviens à peine de la manière dont s'écoula cette longue et interminable journée, je me rappelle seulement que je ne cessai de verser des larmes brûlantes.

Le lendemain, je restai seule dans ma chambre; il n'y avait plus d'espérance dans mon âme; chaque parole d'Yvan et de mon père, quand je me les rappelais, entrait dans mon cœur comme un lame aiguë et le déchirait. Je me souvenais, avec un sentiment de douleur inexprimable, que l'orgueil blessé d'Yvan avait effacé à l'instant en lui tout sentiment de délicatesse et peut-être d'amour. N'avait-il pas livré à mon père notre secret, l'arche d'alliance de notre amour, en disant que ce n'était pas lui, mais moi qui l'avais aimé. N'aurait-il pas dû se taire et dans aucun cas ne faire allusion à nos rapports, au lieu de les dévoiler à la face de mon père, qui sans cela était déjà si mal disposé? Yvan ne comprenait-il pas que, revenue de ma première

stupeur, je saurais le défendre? Il n'avait pas de confiance en moi, il ne connaissait pas mon cœur. A cette pensée, de nouvelles larmes baignèrent mon visage.

La journée s'écoula. Je ne savais pas ce qui se passait dans la maison, où était Yvan, et comment s'était terminée la lutte dont j'avais été témoin. Je ne pouvais supporter l'incertitude et je dis à Émilie d'informer mon père que je désirais le voir; la réponse fut courte : mon père me demandait d'attendre et de me tranquilliser. Il espérait bientôt me voir. Je priai ma mère de venir me trouver : elle vint immédiatement. Jamais encore je ne l'avais vue si froide, si compassée; elle fut presque cérémonieuse.

— Que désirez-vous? dit-elle en entrant et me donnant la main, au lieu du baiser ordinaire.

— Ma mère, soyez bonne, lui dis-je? en pleurant, faites ma paix avec mon père et vous verrez que...

— Vous avez décidé vous-même de votre sort sans mon assentiment, dit-elle. — Il ne me paraît pas logique que vous ayez maintenant recours à moi. Je dois vous dire que vous avez été le sujet d'une querelle, votre père m'a accusée d'être la cause de votre conduite, comme si j'étais coupable parce que vous n'avez pas su profiter de l'éducation qui vous a été donnée. Je ne disais pas en vain que vous aviez la tête remplies de billevesées, et voilà cette poésie que vous cherchiez partout; vous l'avez promptement trouvée chez vous dans une intrigue avec un cousin pauvre! c'est plus près qu'aux champs ou dans les bois.

— Épargnez-moi, dis-je à voix basse.

— Que voulez-vous que je fasse, si vous avez oublié les convenances, si vous avez agi plus mal que ne l'eût fait une bourgeoise ou une servante? Il ne me reste même pas la possibilité de vous parler. Que voulez-vous que je vous dise? Ma présence ici est déplacée.

Elle se dirigea vers la porte, je m'élançai vers elle.

— Où est-il? demandai-je.

— Qui? me dit ma mère froidement, se tournant vers moi de trois quart et me regardant par-dessus l'épaule avec un dédain mal dissimulé.

— Lui, Tomski, proférai-je avec effort.

— Vous avec perdu la tête, dit ma mère. Je ne sais pas et ne veux pas savoir où il est. Votre père l'a chassé de la maison, comme on chasse un laquais. Croyez-vous que nous allons nous préoccuper d'un commis reçu chez nous par pitié et par sympathie pour une pauvre mère dans l'indigence, un parent éloigné qui était venu implorer notre protection. Je vous défends une fois pour toutes de prononcer devant moi le nom de ce personnage.

Elle sortit et je ne cherchai pas à la retenir davantage. J'avais eu à supporter assez d'outrages pour lui et pour moi, pendant le cours de cette conversation. Elle me précipita dans un désespoir auquel je m'abandonnai complètement. Je ne pensais plus, je n'espérais plus, je ne cherchais même plus à pressentir, je ne savais que souffrir et me débattre comme un oiseau mis inopinément dans une cage de fer. Si je m'assoupissais, c'était d'accablement et, encore, pour un temps très court; je ne voulais plus voir aucun de mes parents. Quelques jours s'étaient passés ainsi, quand mon père entra chez moi et, m'embrassant assez froidement, s'assit à mon chevet.

— Je suis venu te trouver, pour te donner quelques explications, ce sera pour la dernière fois, et à l'avenir je ne veux plus recommencer de pareilles conversations, dit-il. Écoute-moi avec attention. Notre bon accord futur, mon pardon, vont dépendre de toi. Je vais d'abord te raconter ce qui est arrivé dans le courant de ces dix derniers jours. Tu sais que je ne mens jamais, et tu peux croire chacune de mes paroles. Quand je t'eus reconduite ici, je retournai à mon cabinet, où je ne voulus pas entendre Tomski. Il fut obligé de quitter la maison; je ne sais s'il a essayé de t'écrire en secret : j'étais tranquille de ce côté, et je savais que tous ses efforts seraient vains. Quelques jours de réflexion me prouvèrent, cependant, qu'il n'était pas aussi coupable qu'il me l'avait paru d'abord, dans le premier emportement de la colère et de l'indignation. Vous êtes jeunes tous deux, et j'aurais dû être plus prudent et ne pas donner, dès le début, accès dans ma maison à un inconnu; maintenant il me fallait dénouer sans éclat ce lien que tu as contracté si imprudemment et à mon insu. Tu étais sans expérience, et peut-être (remarque comme je te parle avec franchise) sommes-nous nous-mêmes un peu cause, ta mère et moi, de ta faute. Nous t'avions laissée trop à l'écart, moi, occupé par mes fonctions, ta mère, par les devoirs de sa position. Nous t'aimions de loin, sans te témoigner notre affection ; nous croyions que tu n'étais encore qu'une enfant, et tu étais déjà une jeune fille. Nous n'avions pas su t'inspirer de confiance, et Dieu nous a punis. Je compatis à ton malheur, je suis désolé de te voir dans cette position, mais je ne puis t'aider. Toi seule peut faire quelque chose pour toi-même et pour nous. Tomski ne t'aime pas.

— Oh! mon père, c'est impossible, c'est impossible m'écriai-je éclatant en sanglots.

— Je répète qu'il ne t'aime pas. Son amour-propre immense a été flatté quand il a su que tu l'aimais ; peut-être a-t-il véritablement cédé à ton influence, mais il n'est pas question de cela. Alors tant pis pour lui et pour toi s'il t'a aimée, jamais je ne consentirai à donner ma

fille à un mendiant inconnu. Ceci est parfaitement résolu. J'ai voulu éloigner Tomski de Moscou; j'ai voulu qu'il partît de bonne volonté, et désireux d'éviter tout éclat, j'ai moi-même arrangé son affaire. Je suis allé trouvé le prince O***, et je l'ai prié de prendre Tomski avec lui au Caucase, en qualité de secrétaire particulier. Tu sais quelle immense influence, quelle position considérable a le prince; je lui présentai Tomski comme mon propre parent, le prince me promit (et sa parole est sacrée) de le protéger. Ceci étant ainsi arrangé, j'envoyai chercher Tomski, il y a trois jours. Il vint. Voici une partie de la conversation que j'ai eue avec lui. — J'ai beaucoup pensé à vous et à ce qui s'est passé dans ma maison, lui dis-je, et je lui répétai à peu près ce que je viens de te dire. Maintenant je vous donne à choisir : ma protection, une place avantageuse auprès du prince O***, qui vous emmènera avec lui au Caucase, ou, si vous voulez vous obstiner dans des idées irréalisables, une inimitié éternelle. Croyez qu'il ne vous sera pas facile d'enlever ma fille, encore plus difficile d'arriver à quelque chose, en me trouvant toujours sur votre chemin.

— Que vous êtes cruel, mon père ! m'écriai-je.

— J'ai dit la vérité, repartit mon père. — Malgré tous mes arguments, Tomski ne voulut pas abandonner ses prétentions ni accepter la place que je lui offrais..

— J'en étais sûre, dis-je en fondant en larmes.

— Attends, repartit mon père. — Je lui donnai trois jours pour réfléchir, et il est venu ce matin chez moi. Il a tout accepté, il part pour le Caucase après-demain, avec le prince O***, à la condition que je te remettrais cette lettre d'adieu. Je lui en donnai ma parole: voici cette lettre.

Je ne pleurais déjà plus, mais j'écoutais froidement mon père, comme si mon cœur se fût subitement pétrifié. Je pris la lettre d'Yvan, la dépliai lentement et lus ce qui suit :

« Ne me jugez pas, ne m'accusez pas sans avoir entendu et avoir pesé ce que je vais essayer de vous expliquer. Il y a dans la vie des nécessités de fer ; c'est devant une pareille nécessité que nous nous trouvons tous deux. J'ai dû décider de votre sort et du mien ; j'ai tout examiné, j'ai tout pesé, et au milieu de ce calcul en apparence si froid, mon âme s'est abîmée et j'ai perdu mon cœur pour jamais. Il a péri dans cette lutte infernale que j'aie eue à supporter. En moi, il n'est resté qu'un seul sentiment — un profond et saint respect pour vous, mêlé d'une ardente reconnaissance pour les instants de bonheur que j'ai passés auprès de vous, leur souvenir ne me quittera jamais ; je garderai toujours dans ma mémoire votre image sacrée et je vénérerai votre souvenir. Jamais, je le sais, je ne pourrai aimer une autre femme comme je vous ai aimée ; jamais per-

sonne (et puisse cela vous consoler si vous m'aimez encore après mon abandon en apparence volontaire!) ne vous remplacera dans mon cœur. Avec vous restent derrière moi ma jeunesse, les élans du cœur, les trésors de tendresse qui vivifiaient et alimentaient mon âme. L'Yvan que vous avez connu est mort; celui qui survit est voué à un égoïsme sans espoir et livré entièrement à une âpre ambition. Plaignez-moi : je n'ai pas été le maître d'agir autrement. Vous saurez probablement l'alternative où m'avait réduit votre père. Je vous jure que j'ai autant pensé à vous qu'à moi-même. Quel avenir nous était réservé ? Vous, qui n'avez jamais quitté les riches appartements de votre père, savez-vous ce que c'est qu'une pauvre chambre dans une ferme, où ma mère et ma sœur, excellentes femmes, mais sans éducation, passent leur vie dans les menus soins du ménage, et où votre apparition eût donné lieu à des propos qui n'eussent pas tardé à se tourner en malveillance? Ma mère m'adore, elle croit aveuglément en mon avenir, et son inimitié se fût déchaînée contre celle qu'elle eût considérée comme un obstacle dans ma vie. Elle ne vous aurait pas aimée. Et où aurais-je pu vous conduire, si ce n'est chez elle. Ma place perdue, en butte à la haine de votre père, je n'aurais pu trouver un asile que dans la pauvre maison de ma mère, et à quelle existence désolée ne vous aurais-je pas condamnée? Pour la vie, des privations sans fin, des soucis, du travail, — et pourquoi ? pour économiser quelques misérables roubles, quelques kopeks ! que seriez-vous devenue? Posséder un piano eût été un luxe impossible, lire eût paru extravagant. Et encore où trouver des livres ? Les soins sans nombre de la journée ne vous eussent pas laissé une minute de repos ; vous n'auriez pu supporter une pareille vie ; et moi-même, dans de semblables conditions, je n'aurais pu faire votre bonheur, quel qu'eût été notre amour réciproque. Si une pareille vie vous eût accablée, je n'aurais su, de mon côté, supporter votre chagrin; le désespoir se fût emparé de moi. Peut-être vous seriez-vous soumise à votre sort, seriez-vous devenue une bonne et active mère de famille : mais, dans ce cas, vous eussiez été privée, à mes yeux, de la grâce, de la poésie d'autrefois, et je ne vous aurais plus aimée ; et mon amour ayant cessé, peut-être ne vous aurais-je pas pardonné d'avoir été la cause de la ruine de mon avenir. Comprenez-vous cette position sans issue? — D'incessants et inutiles regrets du passé, des souffrances insupportables, de la froideur, des reproches mutuels, et enfin des scènes d'intérieur eussent été notre partage. Et comment pouvais-je éviter ces calamités ? Votre père, placé entre moi et mon avenir dans l'administration, me fermait cette porte pour jamais. Je connais votre père, il est honnête, mais obstiné ; il n'eût jamais pardonné ni à moi

ni à vous, jamais même dans les circonstances les plus pénibles il ne nous eût tendu la main. Trois nuits, trois longs jours, je me débattis contre moi-même, contre mon amour, parce que je sais ce que coûtera à votre cœur la pensée que librement je renonce à vous. Croyez qu'aucune hypothèse, qu'aucune probabilité n'a été laissée de côté; j'ai tout pesé, tout examiné. Mais toutes ces suppositions étaient si peu fondées qu'on ne pouvait se baser sur aucune; pis que cela, elles nous étaient toutes contraires. Je ne pouvais nous faire périr, vous et moi, pour la satisfaction de notre amour; j'étouffai sa voix et me séparai de vous avec un tel brisement de cœur, qu'en lisant ces lignes et les arrosant peut-être de vos larmes vous ne pourrez pourtant pas le comprendre. Je vous le répète, mon cœur est mort; si nous nous rencontrons jamais, sachez à l'avance qu'en m'arrachant mon amour, des mains sans pitié et des circonstances cruelles ont tué ce qu'il y avait en moi de bon et de beau. Il est enseveli pour jamais sous les débris de notre bonheur, et ceci n'est pas une phrase, mais l'amère vérité.

« Adieu donc, ma chère, mon unique amie ; je ne veux pas ajouter, gardez mon souvenir et aimez-moi. Je n'en ai pas le droit; d'autres me l'ont enlevé et moi-même je m'en suis dépouillé. Je renonce à vous, vous êtes libre. Oubliez-moi. Je comprends que c'est pour vous la seule issue et je voudrais être content si la paix vous était rendue. Par malheur, il est encore trop tôt : je ne puis encore vaincre mes sentiments, et mon cœur déchiré proteste contre un semblable désir, la raison ne peut encore le gouverner. Adieu, ne m'attendez pas ; peut-être ne reviendrai-je jamais; les conditions que votre père m'a imposées sont douloureuses ; et cette ville même dans laquelle je laisse la meilleure partie de moi-même, elle m'est odieuse. Je ne veux pas même essayer de vous voir : ce serait trop terrible après ce qui s'est passé entre nous. Soyez bénie pour le bonheur que vous avez su déverser sur les derniers jours de ma vie. Adieu, adieu, amie si chère, dont je bénirai le nom jusqu'au dernier jour de ma vie. »

Quand, d'une main tremblante, je déposai cette lettre et levai les yeux sur mon père, il n'était plus là. Après avoir porté le dernier coup à mon amour, il m'avait quittée. Je frissonnai, et un désespoir insensé m'envahit : c'était comme si une seconde fois je me fusse séparée d'Yvan, comme si je l'eusse deux fois perdu. Le lendemain j'étais si faible, que je ne pus quitter mon lit; la fièvre s'empara de moi et pendant plus d'un mois m'épargna la souffrance de me voir entourée d'indifférents. ***.

La suite prochainement.

MADAME DE SÉVIGNÉ

EN BRETAGNE[1]

VII

LA BIBLIOTHÈQUE DU CHATEAU

En toutes circonstances, mais surtout pendant les loisirs que leur faisait un ciel si inclément, les hôtes des Rochers se livraient à la lecture. « Vous savez ce que c'est, aux Rochers : nous avons lu des livres in-folio en douze jours[2]. » — « Nous lisons beaucoup, et je sens le plaisir de n'avoir point de mémoire... tout cela repasse devant moi sans m'ennuyer, au contraire[3]. » La marquise reparle ailleurs de cet heureux manque de mémoire : « Nous sentons plus que jamais que la mémoire est dans le cœur; car quand elle ne nous vient pas de cet endroit, nous n'en n'avons pas plus que les lièvres[4]. »

Le lecteur est M. de Sévigné : « Mon fils est infatigable; il lit cinq heures de suite si l'on veut[5]. » — « Il joue comme Molière[6]. » — « Il est admirable à lire infatigablement, et ne se lassant jamais de ce qui est si beau, quoiqu'il l'ait lu et relu[7]. » — « Il a une qualité très commode, c'est qu'il est fort aise de relire deux fois, trois fois, ce qu'il a trouvé beau : il le goûte, il y entre davantage, il le sait par cœur, cela s'incorpore, il croit avoir fait ce qu'il lit ainsi pour la troisième fois[8]. »

Ce sont lectures approfondies, « cela nous amuse et nous occupe; nous raisonnons sur ce que nous avons lu. Il y a une grande différence entre lire un livre toute seule, ou avec des gens qui relèvent les beaux endroits et qui réveillent l'attention[9] ».

On est saisi vraiment de la puissance et de l'étendue de cette

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 janvier 1881. — [2] T. VIII, p. 6. — [3] T. VII, p. 260. — [4] T. VIII, p. 98. — [5] T. IX, p. 509. — [6] T I, p. 479. — [7] T. X, p. 150. — [8] T. X, p. 183. — [9] T. IX, p. 509; t. II, p. 22.

brillante intelligence, qui a tout abordé, qui, dans le repos de la campagne, se nourrissait sans fatigue des productions les plus substantielles de l'esprit humain, qui, sans ennui, sans pédanterie, sans rien perdre de sa grâce enjouée et fleurie, approfondissait couramment les matières les plus abstraites : philosophie, théologie; « un peu d'Alcoran, si on voulait [1] ».

Seuls, les romans sont méprisés, « et ont gagné les petites armoires [2] ». Il est vrai que ceux du temps, qu'ont signés la Calprenède, Mme de la Fayette, Mlle de Scudéry, sont bien diffus et bien maniérés. « Votre frère me met en furie par le sot livre qu'il vient lire autour de moi : c'est *Pharamond*. Il me détourne de mes livres sérieux [3]. » Encore, malgré cette condamnation, la châtelaine écoute-t-elle quelquefois, d'une oreille, *Cléopâtre et Cyrus* : « Je ne laisse pas de m'y prendre comme à la glue. La beauté des sentiments, la violence des passions, la grandeur des événements, et le succès miraculeux de leurs redoutables épées, tout cela m'entraîne comme une petite fille [4]. » — « Mon fils m'a laissée dans le milieu de *Cléopâtre*, et je l'achève : cela est d'une folie dont je vous demande le secret [5]. »

Voici le solide programme des études faites aux Rochers : « Quand je suis dans mon cabinet, c'est une si bonne compagnie que je me dis en moi-même : Ce petit endroit serait digne de ma fille, elle ne mettrait pas la main sur un livre qu'elle n'en fût contente. On ne sait auquel entendre. J'ai apporté ici quantité de livres choisis ; je les ai rangés ce matin ; on ne met pas la main sur un, tel qu'il soit, qu'on n'ait envie de le lire tout entier : toute une tablette de dévotion..., l'autre est toute d'histoires admirables; l'autre, de morale; l'autre, de poésies, de nouvelles et de mémoires [6]. » Grâce à ce besoin d'expansion, qui est un trait caractéristique de cette riche intelligence, nous sommes exactement renseignés sur chacune de ces tablettes. « Vous savez que je suis toujours un peu entêtée de mes lectures ; ceux à qui je parle ont intérêt que je lise de beaux livres [7]. »

Sur la tablette de dévotion, voici à la place d'honneur « la *Bible de Royaumont*. Je lis les figures de la sainte Écriture qui prennent l'affaire dès Adam. J'ai commencé par cette création du monde que vous aimez tant. Cela conduit jusqu'après la mort de Notre-Seigneur. C'est une belle suite, on y voit tout, quoiqu'en abrégé. Le style en est fort beau et vient de bon lieu. Il y a des réflexions des Pères fort bien mêlées; cette lecture est fort attachante [8] ».

[1] T. VII, p. 53. — [2] T. IV, p. 179. — [3] T. II, p. 18. — [4] T. II, p. 14. — [5] T. VII, p. 75. — [6] T. VII, p. 53. — [7] T. II, p. 129. — [8] T. V, p. 37.

Saint Paul est familier à Mme de Sévigné, qui le cite très fréquemment. Cet écrivain est un des seuls qu'elle ne se permette pas de juger. « Puisque vous lisez les épîtres de saint Paul, vous puisez à la source, et je ne veux pas vous en dire davantage[1]. » M. de Sévigné est moins révérencieux : « Il s'en faut encore quelque chose que nous ne soyons convertis... nous trouvons ici les raisons des semi-pélagiens fort bonnes... et celles de saint Paul... dignes de l'abbé Têtu... Nous serions très contents de la religion, si ce saint n'avait jamais écrit : nous avons toujours ce petit embarras[2]. »

On étudiait Origène et ses doctrines dans sa *Vie*, par du Fossé (de Port-Royal), qui est « divine[3] ». — « Nous parlons quelquefois de l'opinion d'Origène et de la nôtre. Vous aurez peine à nous faire entrer une éternité de supplices dans la tête ; à moins que, d'un ordre du roi et de la sainte Écriture, la soumission n'arrive au secours[4]. »

Saint Augustin est très étudié. « Nous lisons toujours saint Augustin avec transport ; il y a quelque chose de si noble et de si grand dans ses pensées, que tout le mal qui peut arriver de sa doctrine aux esprits mal faits est bien moindre que le bien que les autres en retirent[5]. » — « Vous lisez les *Épîtres* de saint Augustin, ma chère bonne ; elles sont très belles, très agréables, et vous apprendront bien des nouvelles de ces temps-là. Je connais très particulièrement tous ceux à qui elles s'adressent ; et Paulin, évêque de Nole, est tout à fait de mes amis. Il est vrai, ma bonne, que saint Augustin l'aime trop, et joue et subtilise sur l'amitié d'une manière qui pourrait ne pas plaire... mais ce saint avait une si grande capacité d'aimer, qu'après avoir aimé Dieu de tout son cœur, il trouvait encore des restes pour aimer Paulin et Aspe, et tous ceux que vous voyez[6]. » La châtelaine aborde, pièces en mains, et en janséniste fervente, une question théologique alors très controversée. « Ma très chère, mettez un peu votre nez dans le livre de la *Prédestination des saints*, de saint Augustin, et du *Don de la persévérance*, c'est un fort petit livre ; il finit tout[7]. » — « En vérité, je suis tentée de croire qu'on ne dispute aujourd'hui sur cette matière avec tant de chaleur que faute de s'entendre. J'écoute et j'entends saint Augustin, quand il me dit et me répète cinq cents fois dans un même livre que tout dépend... non de celui qui veut ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde à qui il lui plaît ; que ce n'est point en considération d'aucun mérite que Dieu donne sa grâce aux hommes, mais selon son bon plaisir. Si vous me demandez pourquoi, étant venu pour sauver tous les hommes, il en sauve si

[1] T. VII, p. 278. — [2] T. V, p. 127. — [3] T. IV, p. 112. — [4] T. II, p. 110. — [5] T. V, p. 130. — [6] T. V, p. 307. — [7] T. VII, p. 98.

peu... Je n'en sais rien du tout; mais ce qui est certain, c'est que, puisqu'il l'a voulu ainsi, cela est fort bien et rien ne pouvait être mieux; sa volonté étant assurément la règle et la justice. Saint Augustin ne marchande point à dire que Dieu dispose de ses créatures, comme le potier; il en choisit, il en rejette. Il leur fait justice quand il les laisse, et il fait miséricorde au petit nombre de ceux qu'il sauve par son Fils... Voilà mes petites pensées respectueuses, dont je ne tire pas de conséquences ridicules et qui ne m'ôtent point l'espérance d'être du nombre choisi, après tant de grâces qui sont des préjugés et des fondements de cette confiance [1]. »

Saint Jean Chrysostome est hautement apprécié : « Nous lisons ses homélies; cela est tellement divin et nous plaît tellement, que, pour moi, j'opine à n'aller à Rennes que pour la semaine sainte [2]. »

Après les saints viennent les grands orateurs contemporains. « Vous vous souvenez peut-être assez de moi pour savoir à quel point je suis blessée des méchants styles; j'ai quelque lumière pour les bons, et personne n'est plus touché que moi des charmes de l'éloquence : voici Letourneux [3], le saint auteur de *l'Année chrétienne;* Jean Hamon [4], de Port-Royal, *la Prière continuelle;* et Bourdaloue [5], tout est au-dessous des louanges qu'il mérite; et Bossuet [6]. Nous lisons les *Variations*, de M. de Meaux. Ah! le beau livre, à mon gré! Le temps passe comme un éclair [7]. » — « Nous relisons toutes les belles *Oraisons funèbres*, de M. Bossuet, du P. Bourdaloue; nous repleurons M. de Turenne, Monsieur le Prince, feu Madame, la reine d'Angleterre; nous admirons ce portrait de Cromwell. Ce sont des chefs-d'œuvre d'éloquence qui charment l'esprit. Il ne faut point dire : Oh! cela est vieux. Non, cela n'est point vieux, cela est divin [8]! »

La marquise fait peu de cas des « *Oraisons* du P. Coton [9] ».

Fénelon lui paraît « du plus rare mérite pour l'esprit, pour le savoir et pour la piété [10] ».

En bonne janséniste, elle aime peu Louis de Grenade [11] (*la Guide des pécheurs*), et goûte fort les « *Lettres* de M. de Saint-Cyran, l'une des plus belles choses du monde [12] ».

Voici, enfin, Abbadie, l'illustre théologien dont elle regrette l'hérésie, mais dont elle admire bien haut le bel ouvrage d'apologétique chrétienne. « C'est le plus divin de tous les livres... Je ne crois pas qu'on ait jamais parlé de la religion comme cet homme-là [13]. » — « Si ce livre m'avait donné autant d'amour de Dieu qu'il m'a

[1] T. VII, p. 128. — [2] T. X, p. 260. — [3] T. II, p. 18. — [4] T. X, p. 63. — [5] Id. — [6] T. I, p. 335. — [7] T. IX, p. 358. — [8] T. X, p. 191. — [9] T. X, p. 184. — [10] T. IX, p. 467. — [11] T. VIII. p. 469. — [12] T. II, p. 59. — [13] T. VIII, p. 403.

fortement persuadée de la vérité de ma religion, je serais une vraie sainte[1]. » Sa nièce de Coligny, à laquelle elle avait recommandé cet auteur, « gagerait qu'Abbadie ne mourra pas huguenot, ne pouvant pas s'imaginer que Jésus-Christ laisse périr un homme qui l'a si bien prouvé[2] ». A quoi Bussy-Rabutin ajoute : « Si Abbadie meure dans sa religion, cela me ferait croire que l'on se peut sauver dans les deux[3]. »

Après les livres de dévotion, voici « la tablette de morale ». C'est la plus consultée, car la piété très sincère de Mme de Sévigné se nourrit de philosophie religieuse et côtoie même la philosophie émancipée. « Quand je veux nourrir mon esprit et ma pauvre âme, j'entre dans mon cabinet et j'écoute nos frères[4] (de Port-Royal) et leur belle morale, qui nous fait si bien connaître notre pauvre cœur. »

Elle lit « Sénèque, Épictète, Platon, dont les dialogues sont si beaux[5] ».

La *Logique de Port-Royal*[6] lui est familière, ainsi que *le Socrate chrétien*, de Balzac.

Elle cultive assidûment Pascal, le considérant d'abord comme le plus convaincant des apologistes chrétiens. « Après Pascal, on est prêt à souffrir le martyre; du moins, nous le croyons, tant notre esprit est convaincu[7].» Elle aime aussi en lui un style incisif et piquant : « C'est une belle chose que d'écrire comme lui; rien n'est si divin. Le style de M. Pascal dégoûte de tous les autres[8]. » — « Je mets Pascal de moitié à tout ce qui est beau[9]. » Mais, dans l'œuvre de Pascal, la fidèle de Port-Royal s'arrête surtout aux *Provinciales*, à ce célèbre et spirituel pamphlet qui n'eut point le mérite de gagner personne à la cause perdue des jansénistes, mais qui tenta du moins de mettre les rieurs de leur côté. « Quelquefois, pour nous divertir, nous lisons les *Petites Lettres*. Bon Dieu ! quel charme! Et comme mon fils les lit! Peut-on avoir un style plus parfait, une raillerie plus fine, plus naturelle, plus délicate[10]. » — « Je voudrais de tout mon cœur que vous eussiez vu de quel air et de quel ton mon fils s'acquitte de cette lecture; elles ont un prix tout particulier quand elles passent par ses mains; c'est une chose divine, et pour le sérieux et pour le plaisant; je les trouve toujours nouvelles[11]. »

Nicole suit Pascal, avec ses *Essais de morale*. « C'est de la même étoffe que Pascal, mais cette étoffe est merveilleuse; on ne s'en ennuie pas[12]. » — « Jamais le cœur humain n'a été mieux anatomisé

[1] T. VIII, p. 404. — [2] T. VIII, p. 407. — [3] Id. — [4] T. VII, p. 130. — [5] T. X, p. 151. — [6] T. IV, p. 249. — [7] T. X, p. 223. — [8] T. IV, p. 229. — [9] T. II, p. 115. — [10] T. X, p. 151. — [11] T. V, p. 243. — [12] T. I, p. 453.

que par ces messieurs-là[1]. » — « Je poursuis cette morale de Nicole, que je trouve délicieuse; elle ne m'a encore donné aucune leçon contre la pluie, mais j'en attends, car j'y trouve tout. Enfin je trouve ce livre admirable[2]. » — « Il ne faudrait s'attacher à rien; et, à tout moment, le cœur est arraché dans les grandes et petites choses, mais le moyen? Il faut donc toujours avoir cette morale dans les mains comme du vinaigre au nez de peur de s'évanouir[3]. » Elle admire spécialement l'un des traités qui composent cet ouvrage : « Je lis M. Nicole avec un plaisir qui m'enlève; surtout je suis charmée du troisième traité : *Des moyens de conserver la paix avec les hommes*. Lisez-le, je vous prie, avec attention, et voyez comme il fait voir nettement le cœur humain, et comme chacun s'y trouve, et philosophes, et jansénistes, et molinistes, et tout le monde enfin. Ce qui s'appelle chercher dans le fond du cœur avec une lanterne, c'est ce qu'il fait; il nous découvre ce que nous sentons tous les jours et que nous n'avons pas l'esprit de démêler ou la sincérité d'avouer[4]. » — « Je n'ai jamais rien vu de plus utile ni de si plein d'esprit et de lumière. Si vous ne l'avez pas lu, lisez-le; et si vous l'avez lu, relisez-le avec une nouvelle attention[5]. » — « J'en suis charmée, je n'ai rien vu de pareil. A force de trouver des raisonnements vrais, il ne serait pas impossible qu'on s'en servît dans certaines occasions. En un mot, c'est toujours un trésor, quoi que nous en puissions faire, d'avoir un si bon miroir des faiblesses de notre cœur[6]. » — « Devinez ce que je fais. Je recommence ce traité : je voudrais bien en faire un bouillon et l'avaler[7]. » — « Vous serez heureuse et bien digne d'envie si Dieu se sert de cet aimable livre pour vous donner son amour. J'en tire au moins la grâce d'être persuadée qu'il n'y a que cela de véritablement souhaitable en ce monde[8]. » On le voit, de pareilles lectures portaient fruit dans cette âme large et ouverte. « Ce livre est si spirituel, si lumineux et si saint, qu'encore qu'il nous passe cent pieds par-dessus la tête, il ne laisse pas de nous plaire et de nous charmer. On est bien aise de voir qu'il y ait eu et qu'il y ait encore des gens au monde à qui Dieu communique son Saint-Esprit et sa grâce avec une telle abondance. Mais, mon Dieu, quand en aurons-nous quelque étincelle, quelque degré? Quelle tristesse de s'en trouver si loin, et si près d'autre chose. Ah! fi, ne parlons point de ce malheur; il en faut soupirer et gémir, et s'en humilier cent fois par jour[9]. »

Voici un autre solitaire de Port-Royal, Antoine Arnauld. Mme de Sévigné, dans son ardeur janséniste, prête mystérieusement aux

[1] T. II, p. 73. — [2] T. II, p. 115. — [3] T. II, p. 12. — [4] T. II, p. 123. — [5] T. II, p. 129. — [6] T. II, p. 155. — [7] T. II, p. 158. — [8] T. X, p, 96. — [9] T. X, p. 64.

Visitandines de Nantes son traité fameux sur, ou plutôt contre la fréquente communion [1]. « Bon Dieu ! quelle justesse de raisonnement ! quelle harmonie ! comme cela étrangle son homme à tout moment ! Nous pensions à vous, trouvant que vous seriez transportée [2]. »

L'illustre Descartes, si prisé par l'abbé de la Mousse et par Mme de Grignan, qui l'appelait son père, figure après les écrivains de Port-Royal, dans la bibliothèque des Rochers. « La philosophie de Descartes me paraît d'autant plus belle [3], qu'elle est facile et qu'elle n'admet dans le monde que des corps et du mouvement, ne pouvant souffrir tout ce dont on ne peut avoir une idée claire et nette. Sa métaphysique me plaît aussi ; ses principes sont aisés et ses inductions naturelles. » — « Je trouve la philosophie de Descartes délicieuse, non seulement parce qu'elle détrompe d'un million d'erreurs, où est tout le monde, mais encore parce qu'elle apprend à raisonner juste [4]. » Mais Mme de Sévigné ne suit pas le philosophe dans ses théories hypothétiques sur la formation de la matière et sur la vie animale. Elle rit même de tout son cœur de « ces machines qui aiment, des machines qui sont jalouses, des machines qui craignent [5] », et aussi des « petits esprits », des « petites parties », des « petits corps [6] ». M. de Sévigné raille même sa sœur assez brutalement de ses spéculations cartésiennes. « Puisqu'il est écrit que vous devez avoir la tête tournée, il vaudrait bien mieux que ce fût d'autre chose que par l'indéfectibilité de la matière et par les négations non conversibles. Il est triste de n'être occupée que d'atomes et de raisonnements si subtils que l'on n'y puisse atteindre [7]. »

Malebranche est suivi dans ses spéculations étranges : « Ce n'est pas le livre *de la Recherche de la vérité* que je lis : Bon Dieu ! je ne l'entendrais pas. Ce sont de petites conversations qui en sont tirées, et qui sont très bien expliquées [8]. » — « Je vous manderai si ce livre est à la portée de mon intelligence. S'il n'y est pas, je le quitterai humblement, renonçant à la sotte vanité de contrefaire l'éclairée, quand je ne la suis pas [9]. » A la vérité, Mme de Sévigné, dont le bon sens est la qualité dominante, a peine à admettre, « avec le bon Père [10] », que toute chose arrive dans le monde et dans l'histoire selon un ordre nécessaire, qui est le meilleur ; elle n'accepte pas que les crimes, les persécutions, les fléaux soient *le mieux*, c'est-à-dire que le mal soit un bien. Toutes ces choses sont contre l'ordre, dit-elle avec saint Augustin. Dieu les permet, quoique mauvaises, « parce qu'il sait en tirer sa gloire, nous ne voyons pas comment,

[1] T. VII, p. 32. — [2] T. X, p. 217. — [3] T. III, p. 42. — [4] T. III, p. 48. — [5] T. II, p. 312. — [6] T. II, p. 9. — [7] T. V, p. 247. — [8] T. VII, p. 119. — [9] T. VII, p. 75. — [10] T. VII, p. 169.

mais cela est vrai [1] ». Aussi raille-t-elle assez souvent, dans ses contrariétés, grandes et petites, cet *ordre* que Malebranche veut trouver jusque dans le mal.

La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*, était un ami de la maison : son œuvre est appréciée, on la cite continuellement et on écrit d'elle : « Voilà les *Maximes* de M. de la Rochefoucauld, revues, corrigées et augmentées. C'est de sa part que je vous les envoie, il y en a de divines [2]. »

Les *Essais* de Montaigne sont jugés d'abord sans enthousiasme : « Montaigne est raccommodé avec moi sur beaucoup de chapitres : j'en trouve d'admirables et d'inimitables, et d'autres, puérils et extravagants [3]. » Plus tard, l'éloge s'accentue : « Voici un tome de Montaigne que je ne croyais pas avoir apporté. Ah! l'amiable homme! Qu'il est de bonne compagnie! C'est mon ancien ami, mais à force d'être ancien, il m'est nouveau. Mon Dieu, que ce livre est plein de bon sens [4]! » On ne le conseille pas, toutefois, aux jeunes filles : « Je ne voudrais point du tout que Pauline mît son petit nez dans Montaigne, ni dans les autres de cette sorte; il est bien matin pour elle [5]. »

Saint-Évremond [6] est cité, mais non jugé.

La « tablette d'histoires admirables » est largement fournie : « C'est un grand asile contre l'ennui : il y en a de si belles! On est si aise de se transporter un peu en d'autres siècles; cette diversité donne des connaissances et des lumières [7]. »

Voici, d'abord, la *Vie des Pères du désert ;* puis une *Histoire de l'Église*, par Godeau, évêque de Grasse : elle est « tout à fait belle. Que le Saint-Esprit se répandait bien abondamment, dans les quatre premiers siècles, sur cette naissante Eglise. Quelle infinité de martyrs! quels papes en ces temps-là : tous martyrs! Quels évêques! Où en trouver aujourd'hui qui leur ressemblent [8] ? ». Puis, une autre *Histoire de l'Église*, par « l'abbé de Choisy » ; puis le Schisme des Grecs, les Iconoclastes et les Croisades, par le P. Maimbourg, auquel on sait assez mauvais gré d'être jésuite, quoique son récit soit « admirable », — « et que l'histoire des croisades soit très belle, surtout pour ceux qui ont lu le Tasse, et qui retrouvent leurs vieux amis en prose et en histoire ».

Après l'histoire sacrée vient l'histoire de France : « Je veux la débrouiller dans ma tête, au moins autant que l'histoire romaine, où je n'ai ni parents ni amis; encore trouve-t-on ici des noms de connaissance [9]. »

[1] T. VII, p. 169. — [2] T. II, p. 229. — [3] T. IV, p. 230. — [4] T. VI, p. 144. — [5] T. X, p. 195. — [6] T. IX, p. 454. — [7] T. X, p. 184. — [8] T. X, p. 257. — [9] T. XI, p. 110.

Elle étudie d'abord la *Vie de saint Louis*, par Tillan de la Chaise [1]. Cet ouvrage est l'un de ceux qui furent écrits par des hommes de valeur, spécialement pour servir à l'éducation du fils de Louis XIV, collection remarquable, composée sur l'invitation de Bossuet et du duc de Montausier, précepteur et gouverneur de Mgr le Dauphin, formant en son ensemble un cours complet d'éducation raisonnée, destiné d'abord aux enfants de France (*ad usum Delphini*), mais dont le grand roi voulut ensuite faire part à tous ses sujets. Les autres auteurs, pour l'histoire de France, sont Mézeray [2], consulté surtout pour la première race et pour la seconde; l'abbé de Choisy [3], dont le livre sur le roi Jean « se laisse fort bien lire »; Davila, qui a écrit en italien un fragment de notre histoire nationale. Puis voici *la Vie du duc d'Épernon* et celle de *du Guesclin*, par Hay du Chastelet [4] ».

Pour l'histoire étrangère, nous trouvons Guichardin; son abrégé, par Varillas [5], sur les Médicis; les guerres civiles de Flandres, par le cardinal de Bentivoglio [6]; la réunion de Portugal, par Conestaggio [7]; la réformation d'Angleterre, par Burnet [8]; la *Vie de saint Thomas de Cantorbéry;* la *Découverte des Indes* [9], c'est-à-dire de l'Amérique, « qui me divertit au dernier point »; et enfin la prise de Constantinople par l'armée de Mahomet II, « et une petite *Histoire des vizirs* et des intrigues des sultanes et du sérail, qui se laisse lire assez agréablement [10] ». — « Quand vous la lirez, je vous conseille de ne pas demeurer à ces têtes coupées sur la table. Ne quittez point le livre à cet endroit; allez jusqu'au fils, Achmet Copronyme, et si vous trouvez un plus honnête homme parmi ceux qui sont baptisés, vous vous en prendrez à moi [11]. »

Pour l'antiquité, on lit Plutarque, dont les biographies morales « sont admirables [12] »; Fléchier, l'historien de Théodose (*ad usum Delphini*); Josèphe, l'auteur de « la plus belle histoire du monde [13] », où « il y a une grandeur et une dignité qu'on ne trouve en nulle autre [14] »; Tite-Live; Tacite, surtout. « Avez-vous la cruauté de ne point achever Tacite? Laisserez-vous Germanicus au milieu de ses conquêtes? Si vous lui faites ce tour, mandez-moi l'endroit où vous en êtes demeurée et je l'achèverai [15]. » C'est même d'une lecture, dans le texte latin, qu'il paraît être question : « Pour Tacite, vous savez comme j'en étais charmée ici pendant nos lectures, et comme je vous interrompais souvent, pour vous faire entendre des périodes où je trouvais de l'harmonie [16]. »

[1] T. IX, p. 108. — [2] Id. — [3] Id. — [4] T. X, p. 91. — [5] T. X, p. 191. — [6] T. X, p. 191. — [7] T. VII, p. 23. — [8] T. VIII, 6. — [9] T. XI, p. 321. — [10] T. IV, p. 369. — [11] T. IV, p. 488. — [12] T. VII, p. 260. — [13] T. IV, p. 116 — [14] T. IV, p. 211. — [15] T. II, p. 17. — [16] T. I, p. 486.

Enfin, la « tablette de littérature » est la plus chargée.

Les auteurs contemporains, qui sont ceux du grand siècle, les auteurs anciens et les auteurs étrangers y ont place.

Le vieux poème, appelé *le Roman de la Rose*[1], plaît peu à la marquise.

Rabelais lui semble « à mourir de rire[2] ».

Marot, qu'elle cite sans cesse, a « de la naïveté et peu de politesse[3] ».

Corneille est, aux Rochers, le dieu, le maître avec lequel toute comparaison est interdite : « Jamais rien n'approchera, je ne dis pas surpassera, je dis que rien n'approchera des divins endroits de Corneille[4]. » Mme de Sévigné porte envie à son fils qui, au lieu de lire avec elle, aux Rochers, l'œuvre du grand poète, va l'applaudir aux représentations royales de Fontainebleau : « Je mande à mon fils que c'est un grand plaisir que d'être obligé d'y être et d'y avoir une place[5]. » — « Vous trouvez donc que vos comédiens ont bien de l'esprit de dire les vers de Corneille? En vérité, il y en a de bien transportants[6]. » — « Je suis folle de Corneille : il nous donnera encore *Pulchérie*, où l'on reverra

La main qui crayonna
La mort du grand Pompée et l'âme de Cinna!

« Il faut que tout cède à son génie [7]. » — « Pardonnons-lui de méchants vers en faveur des divines et sublimes beautés qui nous transportent. Ce sont des traits de maître qui sont inimitables[8]! »

La marquise est peu indulgente pour les premières œuvres de Racine : « Vous avez jugé très juste et très bien de *Bajazet*, et vous aurez vu que je suis de votre avis. Le personnage de Bajazet est glacé, les mœurs des Turcs y sont mal observées ; ils ne font point tant de façons pour se marier, le dénouement n'est point bien préparé, on n'entre point dans les raisons de cette grande tuerie. Il y a pourtant des choses agréables, mais rien de parfaitement beau, rien qui enlève, point de ces tirades de Corneille qui font frissonner. Ma fille, gardons-nous bien de lui comparer Racine, sentons-en toujours la différence. Les pièces de ce dernier ont des endroits froids et faibles, et jamais il n'ira plus loin qu'*Andromaque*. *Bajazet* est au-dessous, au sentiment de bien des gens et au mien, si j'ose me citer. Racine fait des comédies pour la Champmêlé, ce n'est pas pour les siècles à venir... Vive donc notre vieil ami Corneille[9]! » Elle se trouve bien « d'une petite critique contre la *Bérénice* de Racine qui me parut

[1] T. VI, p. 2. — [2] T. II, p. 6. — [3] T. VIII, p. 223. — [4] T. II, p. 226. — [5] T. VIII, p. 49. — [6] T. I, p. 422. — [7] T. II, p. 296. — [8] T. II, p. 304. — [9] T. II, p. 302.

fort plaisante et fort ingénieuse [1] ». Plus tard, elle devient beaucoup plus enthousiaste, il s'agit d'*Esther*. « Je ne puis vous dire l'excès de l'agrément de cette pièce, tout y est simple, tout y est innocent, tout y est sublime et touchant. Cette fidélité de l'histoire sainte donne du respect [2]. » — « La mesure de l'approbation qu'on donne à cette pièce, c'est celle du goût et de l'attention [3]. » La marquise avait vu ce chef-d'œuvre à Saint-Cyr, et le roi lui avait parlé : c'était assurément là de quoi influencer favorablement sur *Esther* le jugement de la grande dame.

Elle lit Boileau, et lui fait de fréquents emprunts. « Despréaux vous ravira par ses vers [4]. »

Molière lui fournit constamment des allusions et des comparaisons, Molière, qui, dit-elle, « a corrigé tant de ridicules [5] ».

La Fontaine avait dédié sa fable du *Lion amoureux* à Mme de Grignan, alors jeune fille et déjà célèbre par sa vertueuse froideur :

Sévigné, de qui les attraits
Prirent les grâces pour modèle,
Et qui naquîtes toute belle,
A votre indifférence près ;
Puissiez-vous être favorable
Aux jeux innocents d'une fable
Et voir, sans vous épouvanter,
Un Lion qu'Amour sut dompter.

Ce poète est un des prévilégiés de Mme de Sévigné ; elle a plaisamment écrit qu'elle préfère à « ses *Contes*, les comptes de fermier [6] » ; mais son admiration n'est cependant pas douteuse. « N'avez-vous point trouvé jolies les *Fables* de la Fontaine, qui sont dans un des tomes que je vous ai envoyés... Nous apprîmes par cœur celle du *Singe et du Chat* :

D'animaux malfaisants, c'était un très bon plat.
Ils n'y craignaient, tous deux, aucun, tel qu'il pût être.
Trouvait-on quelque chose au logis de gâté ?
L'on ne s'en prenait pas aux gens du voisinage.
Bertrand dérobait tout ; Raton, de son côté,
Était moins attentif aux souris qu'au fromage.

« Et le reste. Cela est peint ! Et *la Citrouille et le Rossignol* [7] ! » — « Voilà cette petite fable de la Fontaine sur l'aventure du curé de M. Boufflers, qui fut tué tout raide en carrosse, auprès de son mort ;

[1] T. II, p. 106. — [2] T. IX, p. 205. — [3] T. IX, p. 205. — [4] T. III, p. 143. — [5] T. II, p. 3. — [6] T. I, p. 457. — [7] T. I, p. 422.

cet événement est bizarre, la fable est jolie, mais ce n'est rien auprès de celles qui suivront [1]. » — « Faites-vous envoyer promptement les *Fables* de la Fontaine, elles sont divines. On croit d'abord en distinguer quelques-unes, et à force de les relire, on les trouve toutes bonnes. C'est une manière de narrer et un style auquel on ne s'accoutume point [2]. » La Fontaine fut assez vivement attaqué par un pamphlet de Furetière. Mme de Sévigné prend aussitôt la plume : « On ne fait point entrer certains esprits durs et farouches dans le charme et dans la facilité des fables de la Fontaine, cette porte leur est fermée, et la mienne aussi; ils sont indignes de jamais comprendre ces sortes de beautés, et sont condamnés au malheur de les improuver et d'être improuvés aussi des gens d'esprit; il n'y a qu'à prier Dieu pour eux; car nulle puissance humaine n'est capable de les éclairer. Je ne m'en dédis point, il n'y a qu'à prier Dieu pour un tel homme, et qu'à souhaiter de n'avoir point de commerce avec lui [3]. » — « Il y a des fables qui vous raviront et des contes qui vous charmeront : la fin des *Oies du frère Philippe*, les *Rémois*, le *Petit Chien*, tout cela est très joli [4]. » L'éloge se borne aux contes et aux Fables sans s'étendre aux Comédies.

« Je voudrais faire une fable qui lui fît entendre combien cela est misérable de forcer son esprit à sortir de son genre, et combien la folie de vouloir chanter sur tous les tons fait une mauvaise musique. Il ne faut pas qu'il sorte du talent qu'il a de conter [5]. »

Voici sur la Fontaine une autre critique de Bussy-Rabutin, que Mme de Sévigné « avait déjà faite en basse note [6] », qu'a confirmée la postérité : « Il y a des endroits un peu trop gaillards; et, quelque admirable enveloppeur qu'il soit, j'avoue que ces endroits-là sont trop marqués; mais quand il voudra les rendre moins intelligibles, tout y sera achevé [7]. »

Benserade est « un homme de naissance, dont les chansonnettes, les madrigaux et les vers de ballets, d'un tour fin et délicat, et seulement entendus par les honnêtes gens, ont diverti le plus honnête homme et le plus grand roi du monde. Tous les proverbes et les équivoques, il n'en a jamais dit que pour s'en moquer. Enfin, c'est un génie singulier qui a plus employé d'esprit dans les badineries qu'il a faites, qu'il n'y en a dans les poèmes les plus achevés [8] ». Ce jugement est de Bussy-Rabutin, mais confirmé par Mme de Sévigné en ces termes : « Toutes vos lettres m'ont donné une véritable joie, et surtout ce que vous écrivez pour défendre Benserade [9]. »

Mlle de Scudéry, qui a écrit autre chose que des romans, a toute

[1] T. II, p. 297. — [2] T. VI, p. 89. — [3] T. VIII, p. 226. — [4] T. I, p. 433. — [5] T. I, p. 433. — [6] T. VIII, p. 227. — [7] T. VIII, p. 223. — [8] T. VIII p. 223. — [9] T. VIII, p. 226.

l'estime de la châtelaine. « Mademoiselle, je vous aimerai et vous adorerai toute ma vie, il n'y a que ce mot qui puisse remplir l'idée que j'ai de votre extraordinaire mérite. J'en fais souvent le sujet de mes admirations et du bonheur que j'ai d'avoir quelque part à l'amitié et à l'estime d'une telle personne [1]. » — « Je vous rends mille grâces de vos livres; j'en avais ouï parler, je les souhaitais, et vous m'avez donné une véritable joie [2]. »

Citons, après ces sommités, Chapelain, Voiture, Sarrasin, Scarron, qu'on lit et qu'on apprécie suivant leurs mérites respectifs.

La littérature étrangère est représentée par les poètes : « Je n'aime pas la prose italienne [3]. »

La marquise lit, cite et relit la *Jérusalem* et l'*Aminta* du Tasse dans le texte : « Nous y trouvons des beautés qu'on ne voit point quand on n'a qu'une demi-science [4]. » Elle est séduite par ce *clinquant* que Boileau ne voudrait pas voir préférer « à tout l'or de Virgile [5] ». Vantant une tirade, elle ajoute. « Ma fille, ne dites point : « Je la sais par cœur ; relisez-la. Et comme tout ce combat et ce baptême sont conduits ! Je vous réponds que vous en serez contente [6]. »

Pétrarque lui plaît : « Le commentaire que nous avait fait Mlle de Scudéry sur certains sonnets les rendait agréables à lire [7]. »

Puis voici Bonarelli (*Figli di Sciro*); Guarini (*il Pastor fido*) ; et Arioste, avec son *Orlando*, auquel Mme de Sévigné emprunte souvent des vers et des images [8]. Ce poète est peu confiant dans la vertu des dames. Aussi la grand'mère éloigne-t-elle de l'Arioste sa petite-fille. « Il y a des endroits fâcheux [9]. »

Cervantes et ses deux héros comiques lui fournissent aussi mille citations spirituelles : elle les suit dans le texte espagnol [10].

Dans la littérature ancienne, la châtelaine aborde tous les illustres classiques : Homère, Socrate, Démosthène ; ces deux derniers traduits par Corbinelli, ami et quasi-secrétaire, à Paris, de Mme de Sévigné [11]. Virgile est lu, « non pas travesti, mais dans toute la majesté du latin et de l'italien [12] ». M. de Sévigné le recommande plaisamment à sa sœur : « Ne lisez point Virgile : je ne vous pardonnerais jamais les injures que vous pourriez lui dire. Si vous voulez cependant vous faire expliquer le sixième livre et le neuvième, où est l'aventure de Nisus et d'Euryalus, et le onze et le douze, je suis sûr que vous y trouveriez du plaisir. Euryalus vous paraîtrait digne de votre estime et de votre amitié ; et, en un mot,

[1] T. VII, p. 478. — [2] T. VIII, p. 484. — [3] T. X, p. 191. — [4] T. II, p. 17. — [5] T. V, p. 245. — [6] T. IV, p. 125. — [7] T. I, p. 486. — [8] T. X, p. 191. — [9] T. X, p. 191. — [10] T. V, p. 319. — [11] T. VIII, p. 395. — [12] T. II, p. 477.

comme je vous connais, je craindrais fort pour M. de Grignan qu'un pareil personnage ne vînt aborder en Provence; mais moi qui suis bon frère, je vous souhaiterais du meilleur de mon cœur une telle aventure [1]. »

La marquise fait un mérite à Horace d'avoir su louer Auguste sans répéter Virgile; elle est d'autant plus occupée de ce poète, que Corbinelli, son intime, s'est, ainsi que M. de Sévigné lui-même, livré à des commentaires et controverses sur Horace [2].

Martial et Catulle sont lus dans la traduction de Bussy-Rabutin [3].

On trouve Ovide un peu libre pour Pauline de Grignan [4]; et on le cite fort à propos. « Je relirai les *Métamorphoses*... Si j'avais de la mémoire, j'aurais appliqué bien naturellement le ravage d'Erysichthon dans les bois consacrés à Cérès au ravage que mon fils a fait au Buron, qui est à moi. Je crois qu'il suivra, en tout, l'exemple de ce malheureux, et qu'enfin il se mangera lui-même [5]. »

Térence fournit des allusions de même nature : « Mon fils me traduira la satire contre les folles amours; il devrait la faire lui-même ou, du moins, en profiter [6]. »

Lucien est jugé « très divertissant [7] : » — « Je n'en avais jamais vu que trois ou quatre pièces, et les autres sont tout aussi belles [8]. »

Enfin, voici Quintilien, dont « les déclamations amusent [9] », et Cicéron, dont le style épistolaire, concis et laconique, est assez bizarrement comparé, par Corbinelli, à l'abondance fleurie de la châtelaine des Rochers. C'est le même bel esprit qui communique à la marquise le projet, également étrange, de « couper Cicéron tout entier en fragments à peu près grands comme les *Maximes* de M. de la Rochefoucauld, et de placer, à côté, des maximes en français, de son style, sans affecter de traduire le latin [10]. »

Cette bibliothèque si variée, si complète et surtout si lue, n'absorbait pas tous les instants. Les heures les plus chères, les plus appréciées, étaient données à une correspondance active et multipliée.

L. DE LA BRIÈRE,
Ancien sous-préfet de Vitré.

La suite prochainement.

[1] T. V, p. 247. — [2] T. VIII, p. 229. — [3] T. VII, p. 237. — [4] T. VIII, p. 469. — [5] T. VII, p. 83. — [6] T. VII, p. 253. — [7] T. V, p. 328. — [8] T. V, p. 300. — [9] T. III, p. 63. — [10] T. VIII, p. 199.

REVUE DES SCIENCES

Astronomie physique : Les volcans de la lune. — Les pierres tombées du ciel. — Phénomènes volcaniques sur terre et sur la lune. — Différences. — Les cirques et les mers lunaires. — Les anciennes marées sur la lune. — Opinion de M. Faye sur les cratères de notre satellite. — Physiologie : La hauteur de la voix chez les différentes races. — La voix des bruns et la voix des blonds. — Ténors, barytons et basses. — Les hommes à voix aiguë et les hommes à voix grave. — Conséquences. — Théorie de M. Delaunay. — Hygiène publique. La trichinose en France. — Les viandes d'importation américaine. — Les porcs de Chicago et de Cincinnati. — Jambon et lard trichinés. — Un danger public. — Prohibition de la viande porcine en Autriche, en Italie, en Prusse, en Espagne, etc. — Mesures à prendre. — Nécessité de faire cuire convenablement les viandes américaines. — Conclusion.

La lune a-t-elle des volcans? M. Faye l'éminent astronome a consacré à cette question une conférence à la Sorbonne et une intéressante notice dans l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*. Le temps n'est pas encore très éloigné où l'on pensait que les pierres qui tombaient du ciel nous étaient jetées par les volcans lunaires. La lune nous aurait bombardé, tandis que nos volcans terrestres auraient manqué d'énergie au point de ne pas répliquer à cette artillerie intrastellaire. Ce défaut de réciprocité aurait déjà dû éveiller les objections ; on ne voit pas trop pourquoi un astre gros comme la terre n'aurait pas pu lancer aussi des pierres dans les jardins de la lune, astre bien autrement petit. On n'y regardait pas de si près au siècle dernier; il fallait bien dire d'où venaient les bombes célestes, et il paraissait tout simple de mettre la chute des pierres sur le compte de notre satellite.

La vérité est que les pierres d'origine interplanétaire nous viennent de beaucoup plus loin ; elles avancent avec des vitesses énormes comparables à celles des planètes, et jamais une pierre lancée par la lune ne pourrait atteindre en pénétrant dans les régions supérieures de l'atmosphère des vitesses comparables. Les bolides, les aérolithes, sont des débris d'astres qui se sont rompus par suite de causes encore obscures, et qui, après avoir circulé longtemps dans l'espace, finissent par nous parvenir et tombent dans le rayon d'action de la terre.

Jamais la lune ne nous a envoyé la plus petite pierre. Aussi bien, il paraît à peu près démontré qu'un solide animé de la plus grande vitesse qu'on puisse lui imprimer sur un astre quelconque ne pourrait pas cependant sortir de la sphère d'action de cet astre. Cette remarque a l'inconvénient d'être en complet désaccord avec le roman d'un écrivain plein d'imagination ; mais je n'y puis rien. Le boulet de M. Jules Verne a franchi la zone terrestre et s'est mis à tourner autour de notre satellite, se transformant lui-même en un satellite de second ordre. En approfondissant un peu les choses, on reconnaîtra sans peine que le fameux boulet doit être rangé à côté des pierres tombées de la lune. Le boulet n'a pas quitté la terre, je l'affirme ; et, réciproquement, la lune ne nous a jamais envoyé aucun obus volcanique.

Il y a mieux aujourd'hui. On demande même si les volcans de la lune existent ! Comme nous voilà loin d'Herschel et de son temps.

Au fait, pourquoi y aurait-il des volcans sur la lune ? Et qu'est-ce qui peut faire supposer qu'il y a des volcans ?

Pourquoi y aurait-il des bouches d'éruption sur notre satellite ? La réponse est toute simple. Il y en a sur terre, nous n'avons aucune raison pour n'en pas placer sur la lune. De plus, on les voit ; dès lors, conclusion, on a le droit de croire aux volcans lunaires. Et c'est ainsi qu'en raisonnant par à peu près, on est souvent conduit à des déductions erronées. Examinons les choses plus complètement. Prenons une bonne lunette et des photographies lunaires.

Au premier quartier, on distingue des espaces grisâtres. Les astronomes pensaient que ces espaces représentaient d'anciennes mers desséchées. Aussi ces étendues arides portent toutes des noms d'océan. Voici la mer des Temps sereins, la mer des Calmes, la mer de Nectar, la mer de la Fécondité, la mer des Crises, la mer des Pluies, etc., dénominations qui rappellent les influences que l'on attribuait à la lune sur le beau et le mauvais temps, les maladies, les mariages, etc. A la pleine lune, tout étant vu et éclairé de face, les saillies cachent les ombres ; tout se montre plat et sans relief. Il faut choisir, pour observer, l'époque voisine du premier quartier. Alors, on distinguera les cirques ; on en a compté et mesuré plus de 20 000. De ces grandes dépressions partent des rayures longues et noires prises pour des rivières. Ce sont des fissures semblables à celles que le retrait produit dans nos terrains argileux soumis à la chaleur de l'été. Voici, par exemple, le beau cirque de Copernic. Le relief de l'enceinte au-dessus du niveau de la lune est de 800 mètres. (On peut déterminer les hauteurs au moyen des ombres portées.) La profondeur de la dépression au-dessous du sol est de 2600 mètres. Quelquefois les dimensions du cirque atteignent jusqu'à 45 lieues. Nous n'avons guère sur terre que le cirque du Cantal qui puisse se rapprocher des cirques lunaires ; il

a 10 000 mètres de largeur ; et le cirque de Ceylan d'une surface cinquante fois plus grande, mais bien inférieure encore aux cirques lunaires de Ptolémée, Clavius, etc.

Pour tout esprit non prévenu, quand on compare les prétendus océans et les prétendus cirques volcaniques de la lune à nos mers desséchées et à nos volcans éteints, on est bien obligé d'avouer que les points de ressemblance sont très exceptionnels. Prenons le Vésuve et admettons que nous le regardions de la lune. On apercevra une montagne conique haute de 1200 mètres présentant au sommet un vaste cratère de quelques mètres de profondeur. Sur la lune, au contraire, le volcan se montrera ainsi : un puits énorme avec une margelle circulaire. La margelle a quelques centaines de mètres de relief, mais le fonds du puits est à 3 ou 4000 mètres au-dessous. Sur terre un exhaussement, sur la lune un trou !

Lorsqu'on dit que les montagnes de notre satellite mesurent 3 ou 4000 mètres de hauteur, on veut parler non pas du relief, de la saillie au-dessus du niveau moyen, mais de la hauteur comprise entre le fond du trou et la crête de la margelle. C'est en mettant avec habileté en présence les différences très accusées que l'on remarque entre les cirques lunaires et les cratères terrestres que M. Faye bat en brèche l'opinion qui veut que la lune soit criblée littéralement de bouches volcaniques.

Pour lui, il n'y a jamais eu de volcans sur notre satellite. Il me sera permis de dire que M. Faye a sans doute un peu exagéré l'opinion des astronomes, pour mieux faire ressortir l'excellence de sa thèse. Tout ici dépend en effet du sens précis que l'on donne aux mots. Il n'y a certes pas eu sur la lune de phénomènes volcaniques proprement dits. Le volcan implique un soulèvement important des masses de terrains sédimentaires ou ignées et l'introduction de l'eau dans les profondeurs du globe. Or, sur notre satellite, la phase sédimentaire, si elle a existé, a été très courte ; les mers, si elles ont existé, ont disparu : il n'y a plus trace d'atmosphère, à plus forte raison d'eau. L'apparence des cirques est en désaccord avec la structure produite par les forces éruptives. Mais est-ce à dire que les cirques n'aient pas été produits par des débordements de la matière ignée centrale ? M. Faye l'admet parfaitement. Le phénomène est donc au fond toujours bien un peu d'origine volcanique. Et de fait, c'est ainsi que le comprenaient avant lui certains astronomes. Pour eux, les volcans lunaires n'étaient pas comparables aux volcans terrestres. Par exemple, M. Frédéric Petit, directeur de l'Observatoire de Toulouse, correspondant de l'Institut, écrivait en 1866, à propos des cirques lunaires [1]. « Doit-on attribuer

[1] *Traité d'astronomie*, t. II, Gauthier-Villars. Paris.

ces formations à des phénomènes volcaniques? A coup sûr, elles se lient à l'action de la chaleur centrale; mais plutôt comme cratères de soulèvement que comme cratères d'éruption. Car on ne saurait *considérer ces immenses bouches comme ayant la même origine* que les bouches maxima (700 à 800 mètres) de nos volcans terrestres actuels. »

Delaunay dit de son côté : « Il serait difficile d'admettre que des cratères d'éruption aient pu avoir des diamètres aussi considérables; aussi regarde-t-on plutôt les montagnes lunaires comme les analogues de certains cirques montagneux auxquels on donne en géologie le nom de cratères de soulèvement. »

En insistant sur la différence qui existe entre les volcans lunaires et les volcans terrestres, M. Faye a affirmé plus nettement que quelques-uns de ses devanciers la nature spéciale de la formation des cirques de notre satellite. Mais il ne faudrait pas en conclure qu'avant lui tout le monde considérait les cirques lunaires comme de véritables volcans. Voici d'ailleurs par quelles considérations ingénieuses, le savant académicien explique la production des cirques, elles lui appartiennent bien en propre, et donnent une véritable originalité à son intéressante étude.

Prenons l'astre au moment où il n'était pas encore refroidi dans toute sa masse. La contraction due au refroidissement devait naturellement, en diminuant le volume total, faire refluer une partie de la masse de l'intérieur à la surface; de là la production des fissures, de trous d'évacuation. La matière s'élevait de dedans en dehors par ces puits et débordait comme dans les volcans. La matière ignée se répandait autour du trou à des distances plus ou moins grandes et finissait par se figer. M. Faye fait intervenir ici le phénomène des marées. La lune autrefois ne tournait pas sur elle-même seulement en vingt-sept jours et demi de façon à nous présenter sans cesse la même face éclairée; la durée de sa rotation aujourd'hui égale à celle de sa révolution autour de la terre était beaucoup plus rapide. Sa surface était périodiquement soulevée et abaissée par l'attraction de la terre; il y avait marées successives sur la lune. La matière ignée affluait à la surface et refluait dans les profondeurs. De là un mouvement presque continu d'expansion à la surface et la formation d'un bourrelet circulaire sur les contours. Voilà pour le cirque en relief. Mais et l'affaissement, le trou central? Admettons que tout à coup les marées aient perdu de la force et que la matière ignée repoussée au centre n'ait pu affluer de nouveau, et lutter contre le refroidissement. Le liquide au lieu de monter et d'emplir le puits sera resté à sa base. Tel serait l'origine de ces vastes entonnoirs vides aujourd'hui, pleins au début.

M. Faye dit très bien : « C'est assurément un des plus beaux phéno-

mènes de la mécanique céleste, que le rôle joué par la terre vis-à-vis de son satellite. La croûte solidifiée de la lune a produit sur la marée souterraine de cet astre, et présente sur la marée entière, l'effet d'un frein que la terre aurait appliqué tout autour de la lune, pour l'empêcher de tourner; et ce travail puissant a été si bien exécuté que l'excès primitif de la vitesse angulaire de rotation sur la vitesse de circulation autour de la terre, a été absolument anéanti. Aujourd'hui ces deux périodes sont égales; elles le resteront éternellement, quoi qu'il puisse arriver de la vitesse de translation. » C'est cet arrêt, dans le mouvement ascendant de la matière ignée, qui a produit les puits. La matière liquéfiée, pâteuse, s'est arrêtée au niveau le plus bas, après avoir progressivement descendu, à travers les âges, de la surface au fond que nous apercevons encore aujourd'hui. Les profondeurs des cirques pourraient, en quelque sorte, mesurer la force d'exhaussement des anciennes marées lunaires.

Il existe sur la lune un cirque unique dont le fond, au lieu d'être déprimé au-dessous du sol, est surélevé. Est-ce une objection à la théorie de M. Faye? « Supposez, dit l'éminent astronome, que, au moment de redescendre, la masse ignée surélevée se soit figée à la surface. Le piton ainsi formé sera retombé, aura bouché l'orifice de sortie; le liquide igné, arrêté comme par une soupape, se sera solidifié sur place; au lieu d'un puits creux, on aura un puits plein. »

Par conséquent et en résumé, M. Faye est d'avis que les mers de la lune sont formées par des épanchements de matière ignée, et les cirques par des surélévations, résultant du mécanisme que nous venons d'indiquer. Comme notre satellite est exposé pendant quatorze jours à la rotation solaire et pendant quatorze jours au refroidissement, les inégalités de température ainsi produites ont déterminé les fendillements, les fissures que l'on voit autour des anciennes bouches d'épanchement. M. Faye, enfin, tire comme conséquences principales de son nouveau travail, que la géologie de la lune est absolument différente de la géologie terrestre. Il n'y aurait pas eu sur la lune d'océans, pas assez d'eau pour couvrir sa surface, et par suite, pas de sédiments. Les preuves invoquées ne manquent pas de force; mais avant d'adopter définitivement l'opinion de l'éminent astronome, nous attendrons qu'une observation plus approfondie de notre satellite, au moyen des instruments puissants qui sont en construction, nous permettent d'apprécier plus sainement les diverses données d'un problème encore aujourd'hui bien difficile à résoudre. Bref, M. Faye aura ajouté une théorie très ingénieuse à celle que nous possédions déjà sur la constitution de la lune. Mais, au fond, nous ne sommes pas beaucoup plus avancés aujourd'hui qu'hier. M. Faye montre que les cirques lunaires ne sont pas des cratères éruptifs : nous le

savions. Il montre que la géologie de la lune n'est pas comparable à celle de la terre : nous nous en doutions bien un peu. Si donc nous avons insisté sur ce sujet, c'est, avant tout, parce qu'il était bon de préciser l'état de la question et de faire connaître l'opinion d'un astronome dont la renommée est européenne.

Un anthropologiste distingué, M. le docteur Delaunay, a communiqué dernièrement à l'Académie de médecine, un mémoire qui ne manque pas d'originalité ; M. Delaunay cherche à rattacher, chez les animaux et chez l'homme, l'espèce, la race, la variété à la hauteur des sons qu'elle produit ; en d'autres termes la voix serait un signe de race.

C'est peut-être beaucoup avancer, et cette thèse ne sera pas sans soulever quelques critiques ; toutefois le travail de M. Delaunay est plein d'aperçus ingénieux, qu'il est bon d'indiquer sommairement.

La voix, dit-il, est plus aiguë chez les animaux inférieurs, chez les oiseaux que chez les mammifères, chez les petites espèces que chez les grosses. Les peuples anciens devaient avoir la voix aiguë, car, poux eux, la pomme d'Adam, qui est d'autant plus prononcée que la voix est plus basse, passait pour une difformité. Les statues grecques et romaines sont dépourvues de pomme d'Adam. A mesure que les races évoluent, le diamètre antéropostérieur du larynx augmente ; la pomme d'Adam se dessine de plus en plus, et la voix tend à s'abaisser constamment. Les peuples primitifs d'Europe, selon M. Delaunay, devaient tous avoir des voix de ténor ! Leurs descendants actuels sont barytons, plus tard, nos arrière-neveux, d'après la même théorie, auront des voix de basse-taille. Nous descendons l'échelle des sons.

Les races en retard doivent à l'heure actuelle avoir des voix plus hautes que les races blanches supérieures. M. Delaunay cite les nègres, les Mongols, etc. La hauteur du son est si bien, pour M. Delaunay, un caractère d'évolution, qu'avec les progrès de l'âge, dit-il, les limites de la voix humaine continuent à se déplacer de l'aigu au grave. Par conséquent, on serait ténor à seize ans, baryton à vingt-cinq et basse à trente-cinq ans.

Les faibles et les petits auraient la voix plus haute que les forts et les grands. On cite un nain de vingt et un ans, qui avait la voix d'un enfant de cinq ans. Les blonds auraient la voix plus aiguë que les bruns. On connaît, — c'est M. Delaunay qui parle, — la voix flûtée des blondes. En général, les soprani et les ténors sont blonds, tandis que les contralti et les basses sont bruns.

Les ténors seraient grêles et élancés ; les basses seraient gros et ventrus. La voix serait grave chez les hommes sérieux et intelligents ; elle serait flûtée, — c'est toujours M. Delaunay qui parle, — chez les gens légers ou simples d'esprit.

La voix serait plus haute avant le repas qu'après. C'est pourquoi les ténors dîneraient de bonne heure, pour conserver l'acuïté de leur voix. Les excitants, les liqueurs fortes, en provoquant une certaine congestion du larynx, feraient baisser la voix. Aussi les ténors sont sobres et préfèrent les sirops aux liqueurs alcooliques; les basses, au contraire, peuvent user impunément du boire et du manger.

L'action de chanter détermine aussi une congestion des organes de la phonation. Un ténor qui exerce trop sa voix perd des notes et devient baryton. Les chanteurs, les cantatrices, montent plus haut le matin que le soir. Aussi la musique des *Matines* est-elle plus élevée que celle des *Vêpres*. La voix est plus aiguë au Midi qu'au Nord. Le plus grand nombre des ténors français viennent des départements méditerranéens ou pyrénéens au contraire, c'est dans le Nord que l'on recrute les basses. A l'église russe de Paris, on entend des basses qui donnent le contre *ut* de poitrine. La voix est un peu plus haute l'été que l'hiver : la gravité de la voix est soumise aux variations de température. M. Delaunay aurait pu ajouter qu'elle dépend aussi des variations barométriques.

Cette physiologie de la voix est tout au moins curieuse; nous faisons des réserves sur sa rigoureuse exactitude; toutefois, en général, les données d'observations recueillies par M. Delaunay paraissent vraies dans leur ensemble, et, en attirant sur ce point l'attention des observateurs, il n'est pas douteux qu'on n'arrive facilement à grouper des documents intéressants qui permettront d'asseoir les vues théoriques de M. Delaunay sur des bases plus solides.

Un homme averti en vaut deux. Avertissons vite les personnes qui font usage du porc de provenance américaine qu'elles courent un danger sérieux. On vend à très bon compte des viandes de porc venant de Chicago. M. Leclert, inspecteur des viandes à Lyon, a découvert la trichine dans des bandes de lard expédiées de New-York, dans cinquante caisses, et représentant un poids de 13 000 kilogrammes. Depuis, on a trouvé du porc trichiné à Paris.

La trichine est un parasite qui ne pardonne pas; il s'installe parfaitement chez l'homme, se multiplie, envahit les muscles, se nourrit à même et se nourrit si bien, qu'il finit par tuer son hôte. Il faut à tout prix éviter la viande trichinée.

A Lyon et à Paris, on a saisi la viande suspecte; mais comment s'opposer sérieusement à l'invasion des trichines américaines? Les marchés du continent sont inondés de porc salé ou fumé, jambons, charcuterie envoyés par les producteurs de Chicago et de Cincinnati. Dès la fin de 1876, M. Perroncito de Turin constate la trichinose; en 1878, les trichines furent retrouvées dans les viandes débitées à

Milan, Naples, Novare, Mortara, Brescia, Plaisance, Rome. A Venise, un stock de 10 800 kilogrammes fut trouvé infecté. Le gouvernement italien finit par proscrire l'importation en Italie des viandes et des bêtes porcines provenant d'Amérique, d'Égypte, de Turquie, etc. En Espagne, mêmes constatations et mêmes prohibitions. Bref, l'Italie, l'Autriche, la Prusse, l'Espagne, le Portugal, ont successivement défendu l'importation sur leur territoire des viandes porcines d'origine américaine. C'est assez dire que les pays qui n'ont pris aucune mesure prohibitive ont naturellement et littéralement été envahis par les importations des États-Unis.

Les docteurs Belfield et Attword, de Chicago, ont examiné 100 échantillons recueillis au hasard sur des pièces différentes, et dans huit cas, ils ont trouvé une quantité extraordinaire de trichines, jusqu'à 13 000 dans un pouce cube de muscle. Or, chaque année, les États-Unis exportaient en France au moins 200 000 porcs dont plus de 2000 sont suspects. Depuis la prohibition que nous avons signalée, les produits de Chicago, ayant reflué sur notre marché, les chances d'avaler des trichines deviennent particulièrement nombreuses.

Comment nous opposer à cette invasion déplorable? Prohiber aussi les porcs de provenance étrangère? La viande est déjà si chère, qu'on hésite à prendre un parti aussi absolu. Beaucoup d'ouvriers se nourrissent de jambon relativement à bas prix. Faire inspecter les viandes? Le moyen est impraticable; en calculant bien, il faudrait mettre en ligne plus de 15 000 inspecteurs sachant se servir du microscope.

Alors, il faut avoir recours au seul moyen qui nous paraisse réellement pratique; il faut dire, répéter à satiété, faire crier, faire afficher partout, que la viande de porc renferme quelquefois des germes de maladies mortelles et qu'on se préservera certainement de ces maladies, à une seule condition, c'est de ne manger que de la viande très cuite.

La trichine, comme la plupart des parasites, ne résiste pas à une température de 65 à 75 degrés. Hé bien, il faut porter la température de la partie interne des viandes au moins à 70 degrés. On a l'habitude de dire qu'il faut un quart d'heure de cuisson par livre de viande pour mettre un rôti à point. Pour la viande de porc, c'est encore vrai, mais il est préférable d'exagérer et de dépasser les vingt minutes par livre. Un jambon de 6 kilogrammes doit bouillir plus de trois heures.

En face de l'instruction insistant sur la nécessité de faire cuire à point les viandes porcines, je rappellerais que les charcutiers et débitants, d'après une jurisprudence établie et sanctionnée depuis longtemps en France, sont *responsables des empoisonnements* produits par les viandes qu'ils ont vendues.

Dès lors, évidemment le marchand prendrait la peine d'examiner à

la loupe la viande qu'il vend; le consommateur de son côté la ferait cuire suffisamment. Et l'on aurait quelque raison d'espérer que la trichinose, maladie horrible, ne se répandrait pas dans notre pays.

Il serait à souhaiter aussi que le *National Board of Health*, véritable ministère de la santé publique aux États-Unis, ne reste pas indifférent aux clameurs qui s'élèvent de toutes parts en Europe, contre l'importation des viandes américaines. C'est bien de nous livrer de la viande, mais nous ne saurions accepter de la viande infectée. Il faut arrêter le mal à sa source; nous ne doutons pas que les États-Unis ne prennent des mesures convenables pour exercer à bref délai une surveillance active sur les abattoirs et les grandes usines de Chicago et de Cincinnati. La santé de ses nationaux est d'ailleurs la première intéressée. En attendant, gardons-nous nous-mêmes et ne cessons de répéter : faites bien cuire votre viande.

Henri de Parville.

MÉLANGES

LA VIE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST [1]

Voici un ouvrage important qui nous apporte le fruit d'un long travail et qui nous paraît digne d'être signalé aux lecteurs du *Correspondant*.

Plusieurs Vies de Jésus-Christ ont déjà été publiées en France. Celle que nous donne aujourd'hui M. l'abbé Fouard présente un caractère particulier. Elle nous montre le Sauveur au milieu du cadre historique où s'est déroulée son existence terrestre, elle éclaire le récit de toutes les lumières de la science. C'est là le vrai mérite d'une œuvre qui remplit en quelque sorte une lacune que tous les amis des études bibliques désiraient voir combler depuis longtemps.

Nul n'ignore les progrès qu'a faits dans notre temps l'archéologie hébraïque. Jamais l'Orient ne fut mieux connu que de nos jours. L'Égypte et l'Assyrie, dont les civilisations ont laissé en Judée de si profondes racines, révèlent enfin le secret de leurs institutions ; les paraphrases araméennes, les traditions talmudiques, les différents écrivains juifs ont été longuement étudiés. En même temps de savants travaux de chronologie, appuyés sur les calculs astronomiques, ont permis de fixer les dates, les mois, les jours, de trancher enfin bien des questions restées jusqu'alors indécises.

On comprend quel parti un historien de la Vie de Jésus peut tirer de toutes ces découvertes. Sous ce rapport, les Allemands et les Anglais nous ont montré la voie à suivre et se sont jetés en avant pour éclairer la route. Sepp, Lange, Schegg, Farrar, Geikie, etc., ont écrit sur cette grande question avec beaucoup de science et de talent. Ces ouvrages, qui se sont succédé à de courts intervalles, ont obtenu le plus grand succès. Des éditions nombreuses, des milliers d'exemplaires littérale-

[1] *La Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ,* par l'abbé C. Fouard, professeur à la faculté de théologie de Rouen. Paris, Lecoffre. 2 vol. in-8°. 1880.

ment enlevés par un public avide de connaître dans ses moindres détails l'histoire du Sauveur, prouvent l'importance qu'il y a d'éclairer ce grand sujet par les données de la science.

M. l'abbé Fouard a dressé au commencement de son livre la longue liste des ouvrages publiés sur les questions qu'il traite. Il nous apprend qu'il a tout lu, tout comparé; on s'en convaincra du reste en le lisant. Il ajoute que son ambition serait de faire en France ce qui a été tenté avec tant de succès en Angleterre et en Allemagne. « Il ne suffit pas, dit-il, dans une Vie du Christ, d'exposer sa doctrine, il faut tenter la peinture des lieux où s'écoulèrent les jours du Sauveur, demander aux traditions contemporaines quelles pensées occupaient les esprits; à l'histoire, quels hommes entouraient Jésus. Sur tous ces points les Évangiles sont sobres de détails. Écrits pour des lecteurs auxquels la vie de l'Orient était familière, ils font constamment allusion à des coutumes différentes des nôtres et supposent connues des mœurs auxquelles nous sommes plus ou moins étrangers. C'est ce monde évanoui qu'il convient de ranimer, pour que l'Evangile soit compris comme il le fut au temps de son apparition. »

Voilà le programme que s'est tracé M. l'abbé Fouard : transporter le lecteur dans les temps et dans les lieux où vécut le Sauveur, faire revivre une civilisation si différente de la nôtre, éclairer le récit évangélique par la peinture des institutions et des mœurs d'un autre âge. Ce travail, où la science occupe une si large place, pouvait trouver un écueil dans cette science même. On aurait pu craindre l'excès de l'érudition et ce luxe de détails où semblent se complaire les savants allemands. L'auteur a évité ce danger, en renvoyant aux notes la discussion des textes obscurs et aux appendices l'exposition des questions qui auraient interrompu ou alangui le cours du récit. Ajoutons qu'il y a peu de controverse dans ce livre, et nous en félicitons l'auteur. Les difficultés, les objections que chaque époque élève et renverse tour à tour n'ont que l'intérêt d'un moment et laissent le plus souvent indifférente la masse des lecteurs. Qu'on parcoure un ouvrage pour s'édifier ou simplement pour s'éclairer, pour s'instruire, on est reconnaissant à l'écrivain de nous épargner les longues discussions pour nous donner seulement le fruit de son travail et les résultats de la science.

L'érudition ainsi comprise, employée avec ménagement et à propos, permet d'animer et de varier le récit. La peinture des temps, des lieux, des usages, des mœurs répand tant d'intérêt et de lumière sur l'histoire évangélique. Nous pourrions, avec M. l'abbé Fouard, suivre Jésus à Cana, à Naïm, au festin de Simon, etc.; assister aux noces, aux repas, aux funérailles des Juifs; nous initier à une foule de coutumes dont la connaissance est si précieuse pour l'intelligence du récit. Nous aimons mieux signaler au lecteur les deux cents pages que l'auteur a consacrées

au récit des événements qui s'accomplirent à Jérusalem pendant la grande semaine. Description du temple, ce centre de la vie religieuse de toute la nation; peinture des passions qui s'agitent jusque dans l'enceinte sacrée; pharisiens, sadducéens, pontifes, qui épient Jésus-Christ; discours, paraboles du Sauveur, suscités par les circonstances, par le milieu où il se trouve; députations des étrangers, cris des enfants, acclamations d'un peuple immense; enfin histoire écrite heure par heure de la Cène et de la Passion, tel est ce grand tableau, ce grand drame qui, à notre sens, est la partie la plus importante de tout l'ouvrage.

On peut juger maintenant de l'intérêt qu'offre ce livre. Est-ce à dire qu'il répondra à l'idéal du lecteur? Nous ne voulons pas parler ici de rares négligences de style, de certaines interprétations où nous serions peut-être en désaccord avec l'auteur. Il y a une raison plus profonde qui empêchera toujours cette sorte d'ouvrages de satisfaire pleinement. C'est la destinée des Vies de Jésus-Christ de nous causer toujours quelque déception. Ici le héros est si grand, il entre si profondément dans notre propre vie; il occupe une telle place dans notre esprit et dans notre cœur; il domine à ce point tous les hauts sommets de notre âme, que nous sommes portés à nous en prendre à l'historien de ne pas retracer suffisamment à nos yeux l'insaisissable figure de l'Homme-Dieu. Un Homme-Dieu, un Dieu et un homme dans la même personne, voilà ce qu'il s'agit de peindre et voilà ce qu'il est impossible à toute langue humaine de raconter dignement. Si vous ne me parlez que du Dieu, vous me laissez interdit, accablé par tant de majesté; mon cœur reste froid. Si vous ne me parlez que de l'homme, vous amoindrissez mon Rédempteur, et je cherche en vain sur son front l'auréole de la divinité. Échappez-vous à cette difficulté, une autre se présente à l'écrivain qui veut faire entrer la science dans l'histoire du Christ, c'est de trop sacrifier à cette science même, de nous initier à la vie extérieure du Sauveur plutôt qu'à sa vie intime, de nous montrer moins une âme qu'une civilisation. Nous avons dit que M. l'abbé Fouard avait su éviter l'excès de l'érudition; mais par cela même qu'il a voulu faire une œuvre scientifique, on ne trouvera pas dans son livre, au même degré que dans celui de M. Bougaud, les considérations religieuses, les peintures morales et aussi ces clartés soudaines qui jaillissent souvent d'une parole du Sauveur et sont comme un rayonnement de sa face divine.

L'ouvrage de M. l'abbé Fouard n'en conserve pas moins toute son importance. L'auteur nous apprend qu'avant de le terminer il a voulu parcourir la Terre Sainte, « de Dan à Bersabée », de Gaza à Tyr et au Liban, suivant le Maître pas à pas dans les lieux qui furent le berceau de son enfance, dans le pays de mort où il fut tenté, sur les rives du lac qu'il aima. Dans cet immobile Orient, où les usages, les mœurs

résistent à l'action des événements et des siècles, le voyageur a retrouvé partout le monde vu par Jésus : « les cités, les portes se fermant dès que l'unique flambeau s'allume pour éclairer la maison; les troupes de chiens parcourant les rues désertes et léchant les plaies du mendiant étendu au seuil du riche; les noces avec leur éclat, la salle du festin, les convives couchés sur la pourpre et le fin lin; les deuils bruyants menés au son des flûtes et des lamentations; à l'entrée des villes, les aveugles répétant une plainte monotone, les lépreux montrant leurs plaies avec des cris déchirants ».

M. l'abbé Fouard a vu ces tableaux éclairés par le soleil de l'Orient, et il les éclaire dans son livre avec toutes les lumières de la science. C'est là un grand service rendu au lecteur. Nous tenons à l'en remercier au nom du public nombreux qui s'intéresse à ces questions. Il nous a paru opportun de signaler son important travail, au moment où, dans les universités catholiques et dans les facultés de théologie, on fait une si large part aux études bibliques et aux origines chrétiennes.

L'abbé A. Sicard.

ERRATUM. — Dans notre dernière livraison, page 372, ligne 23, au lieu de *doléances*, lisez *Pandectes*, et ligne 25, au lieu de *Pandectes*, lisez *doléances*.

QUINZAINE POLITIQUE

9 février 1881.

Il y a longtemps que la république n'avait été dans une telle allégresse : l'Europe eût choisi M. Barthélemy Saint-Hilaire comme arbitre souverain de la Turquie et de la Grèce, ou bien M. Gambetta, joyeux et le front ceint de lauriers, serait descendu au Pirée apportant au peuple d'Athènes le don de la Thessalie et de l'Épire, la république n'aurait été ni plus fière ni plus heureuse que des deux conquêtes, l'une plus ou moins définitive, l'autre plus ou moins provisoire, qu'elle vient de faire en recevant, presque dans la même journée, le serment de M. Dugué de la Fauconnerie et l'hommage de M. Weiss. Quoi ! ce même M. Dugué de la Fauconnerie, ce féal et bouillant impérialiste, qui naguère pariait si gaîment contre la république et qui dénonçait si véhémentement à la France vaincue et dépouillée « la bande du 4 septembre », confie aujourd'hui au gouvernement de la république sa destinée électorale et demande à M. Gambetta l'honneur d'occuper dans sa cour un rang modeste ! Quoi ! M. Weiss, ce même libéral ombrageux qui n'a pas pu supporter le pouvoir personnel de M. Thiers, ce même conservateur prévoyant qui traitait de « bêtise » l'illusion des naïfs constituants de « la république conservatrice », déclare légitime et nécessaire la dictature « extra-constitutionnelle » de M. Gambetta ; il s'incline devant lui comme devant le sauveur que Dieu garde à la France et il invite ses amis à l'imiter ! Voilà, nous l'avouons, des conversions inattendues, et les journalistes officieux de la république et de M. Gambetta, en célébrant la glorieuse sincérité des deux néophytes et en louant leur patriotique renoncement, leur ont dûment payé leur bienvenue. Faut-il pourtant chanter un si long hosannah ? Est-il vrai que cet événement soit le signe d'une ère nouvelle, d'une de ces époques miraculeuses où un gouvernement contesté, mais qui dure et qui finit par obliger l'opinion publique à le croire durable, voit sa puissance tout subjuguer, ses faveurs tout capter, l'opposi-

tion se fatiguer, les plus farouches baisser la tête et les plus obstinés se rendre en soupirant et en s'excusant? Est-il vrai que l'exemple de M. Dugué de la Fauconnerie et de M. Weiss va entraîner une foule de gens las et désespérés comme eux, qui, pour briser les liens pudiques d'un dernier scrupule, avaient besoin d'un exemple aussi subit et aussi bruyant? Est-il vrai que le premier amènera à l'Elysée et au Palais-Bourbon une troupe de bonapartistes, le second un groupe de monarchistes? Est-il même vrai que M. Dugué de la Fauconnerie se soit voué pour toujours aux dieux de la république, et que M. Weiss ait pour jamais répudié devant M. Gambetta la liberté de ses cultes politiques, son droit d'adorer et de brûler tout ce que sa raison changeante et sa conscience capricieuse lui commandent de préférer ou d'abandonner? Enfin, la lettre de M. Dugué de la Fauconnerie aux électeurs de Mortagne et l'article publié par M. Weiss dans la *Revue politique et littéraire* sont-ils vraiment pour la république des titres nouveaux et impérissables? Le temps seul nous l'apprendra...

C'est un personnage, M. Weiss. Son grand talent de journaliste a fait de lui l'un des maîtres de l'opinion publique, bien qu'il se plaise encore plus à l'étonner qu'à la convaincre. Sa force réside entièrement, on le sait, dans son mérite littéraire : son style, quoique inégal, a des tours vifs, des traits hardis et justes, qui lui ont attiré l'admiration, sinon du populaire, au moins d'une élite dont la fidélité le suit, de journal en journal, dans tous les emplois inconstants de sa facile et belle prose. M. Weiss a beaucoup de savoir et de l'esprit, un esprit ingénieux qui, tour à tour, s'enfle avec une vigueur extrême ou se subtilise; il excelle dans la simplicité; il excellerait dans le précieux, s'il le voulait aussi; il charme et irrite son lecteur en même temps, et c'est l'un des secrets de l'intérêt passionné avec lequel il est lu. Il a sa manière propre; de la verve et une ironie fine, délicate, parfois si discrète qu'on la sent à peine; un bon sens, qui ne dédaigne pas d'être un peu doctoral, même un peu affecté, mais qui a, presque systématiquement, ses fantaisies, ses soubresauts, ses incartades, comme si, en se montrant trop régulier, il avait peur qu'on ne le confondît avec le sens commun; du brillant et du bizarre; le goût de la variété, jusqu'à l'abus; l'amour de l'indépendance sans la crainte de l'inconséquence. C'est un amateur de politique, qui se fâcherait fort si on ne le regardait pas comme un connaisseur; c'est un critique sagace de tous nos gouvernements, et qui se récrierait, si on ne le jugeait aussi apte à les servir par ses actes que par ses conseils. Au demeurant, philosophe en politique; d'aventure, doctrinaire pour tel ou tel principe; mais éclectique en matière de pouvoir, sceptique à l'endroit des constitutions, impar-

tial et le cœur libre avec les hommes. Au fond, plus conservateur que radical, plus monarchiste que républicain, il n'a pas plus le souci de paraître toujours ce qu'il est que de paraître quelquefois ce qu'il n'est pas : il mêle si bien ses opinions d'hier et de demain qu'on ne saurait définir avec certitude celle qui domine l'autre. M. Weiss ne se compromet avec personne, il ne s'attache nulle part. Il ne marche derrière aucun drapeau ; il erre entre les armées, il visite tous les camps, il circule de tente en tente ; il ne s'enrôle dans aucun parti ; il ne se bat qu'en partisan. De tous nos partis, pas un ne peut dire que M. Weiss l'ait trahi, pas un qu'il lui ait juré sa foi. Il les désespère tous successivement, sans laisser à aucun un désespoir éternel. Ceux qu'il assiste, il semble leur prêter passagèrement son aide, non seulement en volontaire, mais en étranger. C'est un auxiliaire qui se retourne tout à coup contre ses amis ; c'est un observateur qui change sans cesse de place. Inquiet, il l'est par humeur plus que par ambition ; mobile par caprice plus que par calcul. Seulement, il y a une fermeté dont il s'enorgueillit, une ténacité dont il se targue : c'est l'inflexible rigueur de sa logique ; il s'honore d'être un raisonneur imperturbable, un dialecticien sûr et sévère ; à quelque démonstration qu'il s'évertue, il se pique d'argumenter selon les règles ; si M. le ministre de l'instruction publique le lui demandait, il lui composerait, pour l'usage du Parlement, un Art de penser en politique, selon la méthode de Port-Royal. Le paradoxe lui est familier, à en croire certaines gens ; mais ce paradoxe a tant d'éclat ou bien il a la forme d'un syllogisme si naturel ! C'est que M. Weiss se fatigue vite du raisonnement connu, il a une sorte d'horreur élégante de l'argument banal ; il se résignerait plutôt à écrire comme tout le monde qu'à sentir, comprendre et discuter comme la pluralité des pauvres mortels ; et c'est ce besoin du neuf et de l'originalité dans la dialectique qui rend son opinion sujette à de si brusques variations et à des retours si fréquents. Outre la manie du logicien, il y a dans tout cela un peu de coquetterie, sans doute ; peut-être y trouverait-on aussi un peu de ce contentement de soi-même qui dispose à donner des leçons et à rendre des oracles.

Évidemment, l'esprit libre de M. Weiss et la versatilité de sa logique ne sont pas pour assurer à M. Gambetta et à la république un dévouement absolu ni constant ; ses qualités et ses défauts diminuent donc la valeur du changement momentané qu'il opère. Quoi qu'il en soit, quel destin divers, quels choix contradictoires ! Ennemi de l'empire autoritaire en 1852 et ami de l'empire libéral en 1870, M. Weiss devient l'ami de la république dictatoriale après avoir été l'ennemi de la république parlementaire. Et puis, il prend singuliè-

rement son heure pour nous exhorter à considérer comme un État suffisamment stable et comme un régime relativement salutaire la république de M. Gambetta : c'est le lendemain de ces mêmes actes révolutionnaires et de ces mêmes décrets arbitraires, que, depuis dix-huit mois, il a blâmés si énergiquement dans le *Gaulois* ou dans *Paris-Journal!* Selon M. Weiss, la dictature indirecte et clandestine de M. Gambetta est fort correcte; elle est même conforme à la Constitution. Que, pour faire admirer les artifices et les jeux de sa dialectique, M. Weiss soutienne une pareille thèse dans une « disputoison » de jeunes avocats, dans une école de déclamation, soit. Mais qu'il renonce à persuader ni le Parlement, ni le public, ni les ambassadeurs de l'étranger. Quoi de plus visible, en effet, que le dualisme qui divise, avec tous ses inconvénients et ses périls, cet État où M. Grévy a le premier rang et M. Gambetta la première place! Tout est partagé entre deux gouvernements, l'un officiel et nul, l'autre occulte et que chacun sait être le gouvernement réel, celui qui meut tous les ressorts, qui prépare tous les actes et qui règle tous les faits. Dans la politique intérieure, à quoi les fonctionnaires obéissent-ils? A la volonté secrète de l'homme qui, sans être rien, gouverne tout. Dans la politique extérieure, qui les diplomates consultent-ils? Qui interrogent-ils, même après que le ministre des affaires étrangères leur a parlé? Qui les rois et les princes visitent-ils comme le personnage avec qui l'on doit traiter? Qui inspire les représentants de la France à Londres, à Constantinople, à Athènes, à Rome, à Berne? M. Gambetta. Eh bien, ce dualisme qui peut devenir, à l'intérieur, l'anarchie, et, à l'extérieur, l'impuissance ou le désordre, n'est, chez aucun des peuples du monde qui se gouvernent eux-mêmes, l'exercice constitutionnel du pouvoir : ni en Angleterre, ni aux États-Unis, le pouvoir n'appartient à qui refuse la fonction et la responsabilité. Ou M. Gambetta doit prendre soit la présidence de la république, soit celle du ministère; ou il doit établir une dictature légale, sous son propre nom et avec cette responsabilité personnelle qui tempère seule la dictature : en dehors de ces trois genres de pouvoir, tout est faux, anormal, irrégulier; et vouloir caractériser du mot « d'extra-constitutionnel » ce régime d'usurpation et de tromperie, c'est ne rien pallier, rien justifier. « Le parti républicain règne; M. Gambetta, s'écrie M. Weiss, gouverne par lui et avec lui ». Nous aurions cru que la vérité constitutionnelle devait consister à dire : « Le parti républicain gouverne; il règne avec M. Gambetta et par lui. » Est-ce que le principe fondamental de la république, ce n'est pas la responsabilité du pouvoir? Et le chef d'un parti a-t-il le droit de manier le pouvoir, sans en assumer la charge avec le titre? Est-ce que M. Gladstone ou lord Beaconsfield se fait

« speaker », pour gouverner le ministère latéralement et secrètement? M. Weiss ne le nie pas; seulement, il l'oublie; et, pour prouver que M. Gambetta régit « très légalement » cette république qu'il n'administre pas lui-même, il se hasarde à déclarer que « sa prépondérance ne deviendrait factieuse et tyrannique que s'il prétendait composer des cabinets ministériels et par ses cabinets faire prévaloir sa volonté contre le gré du Président de la république et des deux Chambres ». M. Weiss ne se rappelle donc plus le sort de M. Waddington et de M. de Freycinet. Est-ce M. Grévy et le Parlement qui ont forcé ces deux ministres à disparaître, on ne sait par quelle chausse-trappe? Est-ce M. Grévy, M. de Freycinet et le Parlement, qui ont voulu l'amnistie? Est-ce M. Grévy et le Parlement qui ont encouragé l'ambition belliqueuse de la Grèce? Ou bien est-ce M. Gambetta, malgré le Président de la république, ses ministres et le Parlement? M. Weiss appelle cette espèce de despotisme « une puissance de persuasion ». Quels sont les moyens pratiqués par cette puissance? Quelle est la tribune où cette persuasion s'exerce? ou plutôt, qu'est-ce, sous un gouvernement parlementaire, que cette « puissance de persuasion » qui agit dans le silence, qui n'a pas de contradicteurs, qui ne se risque même pas dans une discussion publique et qu'on ne peut provoquer, interpeller, blâmer nulle part? Nous ne connaissons que la république athénienne qui ait subi une dictature purement oratoire, celle de Périclès; mais si Périclès n'avait d'autre magistrature que celle de son éloquence, du moins paraissait-il dans l'Agora, ne fût-ce que pour affronter ce Cléon à qui M. Gambetta ressemblait tant naguère. Si M. Weiss veut, comme il l'affirme, un pouvoir fort qui « s'incarne dans un homme », encore faut-il que cette personnification du pouvoir soit ostensible et non latente. Au surplus, un pouvoir « qui s'incarne dans un homme », c'est aussi bien le pouvoir impérial que le pouvoir républicain; et nous ne sommes pas sûr que M. Weiss, en proposant à la république cet idéal presque césarien, n'ait voulu se moquer un peu d'elle. Quant à la confiance qu'il nous prie d'avoir en M. Gambetta qu'il nous dépeint comme le dernier champion de la société contre le radicalisme et de la république contre la Commune, M. Weiss se moquerait bien de nous, si nous en avions la naïveté. Qu'il nous permette au moins d'attendre que l'orateur de Romans, l'artisan de l'article 7 et des décrets du 29 mars, le maître de M. Constans et de M. Cazot, l'inspirateur de leurs lois et le guide de leurs essais, le politique qui a ramené dans Paris les Rochefort et les Louise Michel, le généralissime civil qui commande à M. Farre et qui désorganise l'armée, ait commencé à faire quelque chose de conservateur.....

M. Weiss n'a, ce semble, donné à la république d'autre gage que les louanges sophistiques qu'il accorde à M. Gambetta. M. Dugué de la Fauconnerie s'est donné, lui, corps et âme à la république. « Tant que l'empereur et son fils ont vécu, écrit-il aux électeurs de Mortagne, j'ai défendu l'empire avec ardeur, parce que je croyais l'empire possible. » M. Dugué de la Fauconnerie est donc de ceux qui, en face même du prince Napoléon, proclament l'impossibilité de l'empire; c'est qu'il ne croit à la légitimité impériale ni du prince Napoléon ni du prince Victor. « Je viens à la république », annonce M. Dugué de la Fauconnerie avec un courage bien généreux chez un homme à qui les républicains ont si peu ménagé la dérision et l'insulte depuis dix ans ; et, voulant être honoré de la république, il l'honore de ses compliments les plus respectueux, comme si, éclairé par une lumière soudaine, il ne voyait plus en elle que des vertus et des bienfaits. La république n'est pas capable d'assurer la prospérité nationale, osent dire ses détracteurs. Eh bien! M. Dugué de la Fauconnerie répond que « la rente est à 120 francs!... » On prétend que « la république ne peut pas être un gouvernement honnête et conservateur ». Eh bien! M. Dugué de la Fauconnerie sait un moyen infaillible pour la réduire à être un gouvernement doué de ces deux qualités : c'est que quiconque est honnête et conservateur devienne républicain, comme lui. M. Dugué de la Fauconnerie, on le voit, a l'enthousiasme nécessaire et il ne manque pas de bonnes raisons. Il a voulu que les électeurs de Mortagne, pour consacrer le mérite de sa métamorphose et fixer la forme qu'il revêt, renouvelassent son mandat : il s'en est démis et il brigue leurs votes. Tout laisse croire qu'il a d'abord le suffrage de M. Gambetta; mais pourquoi n'aurait-il pas également celui du prince Napoléon? Son cri électoral doit plaire autant au César corse qu'au César génois, et même davantage : « Depuis la mort de l'empereur, il n'y a plus que deux partis en France : les Blancs et les Bleus! Moi, je suis avec les Bleus! Serez-vous avec les Blancs? » Voilà les derniers mots de la nouvelle profession de foi électorale de M. Dugué de la Fauconnerie, et ces mots, qu'il croit habile de faire sonner à l'oreille du paysan normand, le prince Napoléon aurait pu les lui souffler : ce sont les siens, on ne l'ignore pas. Par malheur, M. Dugué de la Fauconnerie prend une devise inexacte et incomplète; car ces mots n'ont plus de sens aujourd'hui, et le paysan normand sait fort bien qu'il y a des « rouges » et que ces « rouges » ne sont pas des fantômes. M. Dugué de la Fauconnerie, qui vient de se ranger dans le parti des Clémenceau et des Félix Pyat comme dans celui des Gambetta et des Ranc, risque donc de s'entendre demander s'il est, lui, avec les « rouges ». D'un autre côté, voyez la prompte ingratitude et l'irritable

défiance de ce parti républicain auquel M. Dugué de la Fauconnerie, avec une désinvolture si chevaleresque, apporte en sacrifice tout son passé : on suscite contre la candidature de M. Dugué de la Fauconnerie une candidature républicaine, que certains journaux de Paris, dociles d'ordinaire aux ordres de M. Gambetta, se sont hâtés de patronner. Si M. Dugué de la Fauconnerie, pressé entre cette rivalité et la concurrence d'un conservateur, succombait dans cette lutte, quelle récompense ! Certes, il resterait républicain, tout en n'étant plus député : sa galanterie en est un sûr garant, d'autant plus que, comme « l'empereur et son fils », M. Gambetta n'est pas mort. Mais un tel accident serait-il propre à encourager les conservateurs qui auraient la velléité d'imiter M. Dugué de la Fauconnerie? Et le bénéfice d'un si grand exemple ne serait-il pas ainsi perdu pour la république ?

On a mené, autour de M. Weiss et de M. Dugué de la Fauconnerie, un tel bruit, qu'à peine le pays a-t-il entendu ce qui se disait au Sénat et à la Chambre, pendant ce temps-là. Car il semble qu'il n'y ait plus maintenant en France qu'un intérêt, qu'un honneur, celui d'être ou de devenir républicain : le républicanisme résume tout, suffit à tout. Qu'un monarchiste défaillant sollicite de la république un certificat de civisme, qu'un homme des « anciens partis » passe sous la bannière de M. Gambetta et salue le dictateur, il semble que cet événement soit une affaire capitale et qu'aucune autre question ne soit digne de l'attention publique. Il est vrai que la Chambre, qui faisait ou feignait de faire une loi sur la presse, n'a guère mérité qu'on écoutât ses orateurs ou qu'on se passionnât pour ou contre son œuvre. Quelle pauvreté d'éloquence ! Comme la tribune de cette Chambre ressemble peu à celle où retentirent, en 1819, en 1828, en 1835, en 1849, les grandes voix qui plaidèrent alors pour la liberté de la presse ou qui en dénoncèrent les abus ! Et puis, quel désordre d'idées ! Quel travail confus ! Entre M. Lisbonne et M. Agniel, M. Floquet et M. Léon Renault, M. Ribot et ces ministres balbutiants, qui ne savent ni se taire ni parler, quels colloques inintelligibles ! Combien de fois cette loi, mal préparée, mal soutenue, est mise en morceaux, reforgée et rapiécée ! Avec quelle précipitation M. Gambetta accélère le vote ! Et comme au dédain, au dégoût, qui se manifestent dans le désaccord de ces libéraux jadis unanimes à réclamer la liberté presque absolue du journalisme, on devine leur secret désir de ne pas achever l'élaboration de cette loi, leur envie de l'ajourner aux calendes d'une autre Chambre ! M. Floquet a failli obtenir pour la presse la juridiction du droit commun ; M. Madier de Montjau a supplié la Chambre de supprimer un article qui établissait, en faveur du

président de la république, une sorte de loi de lèse-majesté, et la majorité l'a exaucé. Mais de tous ces efforts et de tous ces conflits de la logique républicaine, il ne reste qu'une loi mal rédigée, mal coordonnée, qu'il faudra refaire encore. Il est douteux qu'elle soit jamais acceptée du Sénat; il est même douteux qu'elle ait la sanction définitive de la Chambre : car il n'est pas certain que M. Gambetta daigne, parmi tant d'affaires et de combinaisons, assurer à une loi dont il a si peu besoin le loisir de la troisième lecture; M. Constans et M. Cazot se contenteraient si volontiers de la loi actuelle, cette excellente loi qui leur a permis d'intenter plus de quatre-vingts procès, en un mois, aux journaux du parti conservateur! Le Sénat, au contraire, n'a pas seulement attesté une fois de plus la supériorité de ses talents, dans les deux séances où M. Baragnon, avec une parole si mordante et si énergique, M. de Larcy, avec tant de bon sens et de justesse, M. de Parieu, avec une autorité si haute, ont demandé qu'une loi retirât au garde des sceaux la présidence du tribunal des conflits : tout a été net et clair dans ce débat; ce ne sera pas la faute de MM. Baragnon, de Larcy et de Parieu, si la France ne se sent pas suffisamment avertie du sort qui menace ses dernières libertés, sous ce régime de plus en plus jacobin. Quand ils ont rappelé le scandale de ces sentences prononcées par un président qui est à la fois juge et partie; quand ils ont démontré qu'un ministre, autorisé à condamner lui-même les plaignants qu'il a frappés et qui protestent contre la légalité de ses actes, tient à sa discrétion les droits individuels et publics de tous les citoyens; quand ils ont prouvé qu'un gouvernement qui peut supprimer la justice des tribunaux ordinaires, en évoquant toutes les causes de ses agents à la barre d'un tribunal exceptionnel dont il est le maître redoutable et l'arbitre partial, peut ainsi garantir à son despotisme le plus capricieux et le plus hardi une impunité souveraine, qu'ont répondu M. Ribière et M. Cazot? L'un, qu'il faut garder intacte « la liberté du gouvernement » ; l'autre, que, dans tous ces litiges du droit privé et du pouvoir administratif, « le dernier mot doit toujours appartenir au gouvernement » ; et 143 sénateurs de gauche contre 126 de droite ont confirmé par leur vote ces doctrines si contraires à celles que le parti républicain professait, dans le temps qu'il était libéral par goût ou par nécessité. Oui, la France en est avertie : on pourra bien accorder à ses politiciens le droit de multiplier sans cautionnement leurs journaux; mais le droit de se défendre devant la justice du pays contre les attentats d'un gouvernement oppressif, la faculté du recours judiciaire, ce que les peuples virils et libres appellent fièrement *forum et jus*, les citoyens de cette république ne l'auront plus; dès le premier pas qu'ils feront

pour leur défense vers l'asile de cette justice indépendante, ils se heurteront au seuil du tribunal des conflits et ils y trouveront comme magistrat suprême le ministre, leur ennemi politique et l'auteur même des torts qu'ils voulaient redresser !

Des raisons de politique, plutôt que de morale et de religion, ont décidé la Chambre à repousser la proposition de rétablir le divorce, quelque pressants qu'aient été M. Alfred Naquet, ce vieil apôtre des amours « libres », et M. Léon Renault, cet avocat disert de tant de causes hétérogènes. Sensible aux discours de MM. Legrand, Brisson et Cazot, la majorité l'a surtout crue inopportune : à la veille de ses élections, elle a pensé qu'il ne fallait pas blesser trop profondément, dans ses croyances et dans ses mœurs, une société qu'en définitive elle sait si catholique encore. Est-ce également son intérêt électoral ou bien une intelligente sollicitude de l'intérêt national qui l'a rendue si justement sévère à l'interpellation de M. Antonin Proust ? Peu importe. Il n'en est pas moins sûr que, le 3 février, nous avons eu, pour notre politique extérieure, un vrai sujet de satisfaction : c'est que l'opinion publique a remporté, à la Chambre, une victoire qui dégage la France des complications périlleuses où la témérité brouillonne de M. Gambetta la compromettait, en Orient. Cette opinion publique, que, dans nos affaires intérieures, on a pu si aisément troubler, corrompre, tromper, intimider, violenter, est restée fidèle, dans nos affaires étrangères, non seulement à la tradition de M. Thiers, mais aux sages sentiments du parti conservateur. Elle s'est alarmée des obscurs desseins de M. Gambetta ; elle a vivement marqué son inquiétude, elle a exprimé son mécontentement ; elle a communiqué à la Chambre sa patriotique émotion, elle lui a imposé sa volonté ; et voilà pourquoi la Chambre, enfin sourde à M. Gambetta, a si mal accueilli l'interpellation de M. Antonin Proust ; voilà pourquoi elle a donné aux circulaires, écrites avec peu de dextérité assurément, mais très sincèrement pacifiques, de M. Barthélemy Saint-Hilaire, une approbation unanime. Le génie de M. Gambetta a ses mystères ; n'aurait-il pas ses erreurs ? Que voulait-il donc, par cette interpellation d'un confident qui lui sert d'interprète diplomatique ? Adresser à M. Barthélemy Saint-Hilaire une mercuriale qui lui apprendrait qu'il n'a pas la littérature du métier et qu'il abuse trop, dans son style, du genre pathétique et des citations latines ? C'était pédantesque, puéril même et surtout inutile. Blâmer M. Barthélemy Saint-Hilaire d'avoir fait entendre à la Grèce un langage si franc et si sévère, selon le conseil même de M. le duc de Broglie et de M. de Gontaut-Biron ? Reprocher à M. Barthélemy Saint-Hilaire d'avoir ainsi affranchi d'un grave embarras la responsabilité de la France ? C'était témoigner

qu'on ne voulait énergiquement ni sauvegarder la neutralité de la France ni maintenir la paix européenne. Quelle était donc la visée de M. Gambetta et de l'interpellateur qu'il amenait à la tribune? Vraisemblablement, menacer M. Barthélemy Saint-Hilaire, sans l'abattre encore, dans une circonstance si difficile, et inspirer par cette menace un peu de crainte personnelle à ce ministre indocile qui osait se soustraire à la domination du maître. Quelle qu'ait été l'intention de M. Gambetta, la Chambre lui a plus que résisté ; elle lui a infligé un échec. D'abord elle refuse à M. Antonin Proust son attention. En vain M. Gambetta agite sa sonnette, roule son œil furieux, admoneste, adjure. La Chambre (ô sacrilège impertinence!) continue à ne pas prêter l'oreille au porte-parole de M. Gambetta. M. Antonin Proust dépité descend de la tribune. D'un mot, d'un signe pareil à un coup de férule, M. Gambetta le rappelle : il faut qu'il finisse ce discours malheureux, et sa péroraison expire au milieu du même bruit et du même dédain. M. Lamy, que M. Gambetta n'attendait point dans cette discussion, se présente ; il parle, et la Chambre écoute ; il raconte comment, au Congrès et à la Conférence de Berlin, puis à Dulcigno, M. Waddington et M. de Freycinet ont surexcité, favorisé, secondé l'ambition de la Grèce ; il retrace leurs négociations, leurs tentatives, et, les mettant en parallèle avec les efforts tout différents de M. Barthélemy Saint-Hilaire, il demande éloquemment à la Chambre qui a pu, contrairement aux vœux certains du Parlement et du pays, dicter au gouvernement la politique imprudente et presque provocatrice qui a encouragé la Grèce et induit la France à cette aventure. M. Lamy ne nomme personne ; la Chambre regarde ; M. Gambetta est là, impatient, rouge de colère, haussant les épaules, grondant et forcé de se contenir. A son tour, M. Barthélemy Saint-Hilaire a la parole ; il justifie sa diplomatie en expliquant ses circulaires ; il affirme qu'il a voulu réserver à la France sa liberté d'action et employer son influence au maintien de la paix générale ; et la Chambre applaudit, sans prendre garde à l'insuffisance de l'orateur, à son emphase naïve, à la gaucherie de son élocution. Puis, par un ordre du jour motivé, qui redoublait la défaite de M. Gambetta et de son satellite, la majorité a témoigné la confiance qu'elle avait dans la politique pratiquée par M. Barthélemy Saint-Hilaire. Quelque vengeance que puisse méditer M. Gambetta contre lui, M. Barthélemy Saint-Hilaire est raffermi dans son ministère pour un peu de temps ; la France voit sa diplomatie rentrée dans le cercle où ses nécessités nationales lui commandaient de rester avec tant de réserve ; l'Europe connaît nettement, après cette manifestation parlementaire, les dispositions pacifiques de la France : tels sont les effets de l'interpellation de

M. Antonin Proust, et ce sont des avantages sérieux dont nous nous félicitons pour le pays.

Il suffit de considérer, ne fût-ce que d'un regard rapide, l'état de l'Europe, pour reconnaître combien la politique de la France doit être circonspecte. L'Angleterre, que M. Gambetta se flatte d'avoir unie à la France par une alliance aussi intime que l'est sa cordiale amitié avec le prince de Galles, a des embarras qui laissent peu de liberté à ses forces, forces si médiocres, on ne l'ignore pas, pour quiconque y compterait dans une grande lutte de l'Europe : ici, c'est la pauvre Irlande, aigrie par tant de souffrances et ulcérée par ses misères, qui s'agite dans une sorte de révolution sociale, et le Parlement en est si troublé lui-même, qu'il n'a pu qu'après une séance de quarante-deux heures, après un coup d'autorité du « speaker » et l'expulsion violente de trente-cinq députés irlandais, voter le bill rigoureux qui lui a été présenté par M. Gladstone et par M. Bright, pour la préservation de l'ordre en Irlande; là, c'est son empire de l'Inde qu'elle a non seulement à protéger dans l'Afghanistan, mais à surveiller et à garder dans les vastes royaumes de ses tributaires; ailleurs, dans sa colonie du Cap et aux alentours, ce sont les Basutos qu'elle doit pacifier et les Boers qui la combattent avec un courage déjà plus d'une fois heureux. La Russie, qui a sa puissance militaire à réorganiser, observe en Europe les événements; elle tente en Asie, dans la direction de Merv, une nouvelle conquête; on assure que les rapports un peu détendus de sa cour impériale avec celle de l'empire allemand ne tarderont pas à se resserrer, et même on annonce un rapprochement des trois empereurs : que cette entente se rétablisse ou non, nos diplomates doivent bien savoir qu'espérer une séparation radicale du tzar et de l'empereur Guillaume, spéculer sur une guerre prochaine de l'Allemagne et de la Russie, calculer qu'on pourra lier invinciblement les intérêts de la Russie et de la France sous le règne des choses actuelles et des hommes présents, ce serait une illusion. L'Italie, dont l'ambition menace aujourd'hui Trieste, ne dissimulait pas, hier, sa convoitise à Tunis, et ses patriotes, même dans le ministère de M. Depretis et de M. Cairoli, revendiquent de temps en temps Nice et la Savoie : il faut que la France soit vigilante et prudente, du côté de cette Italie dont elle a créé elle-même l'unité au prix si coûteux de son sang et de son argent, surtout au prix du terrible exemple et de la facilité fatale qu'elle a fournis à M. de Bismarck sur le champ de bataille de Sadowa. L'Allemagne, sûre du concours de l'Autriche, a plus que jamais « les mains libres », selon le souhait et selon le mot de son omnipotent chancelier. M. de Bismarck saisit, avec une vigueur qui semble rajeunir, les nombreuses rênes de son pouvoir; il vient

déclarer au Parlement qu'il est résolu à demeurer dans sa chancellerie, au service de son roi et de la patrie allemande, jusqu'à son dernier souffle. Pour sa part, M. de Moltke, toujours belliqueux par passion comme par profession, écrit à M. Bluntschli, professeur de droit à Berlin, une lettre où il célèbre l'utilité morale de la guerre, qui, selon lui, « est un élément de l'ordre du monde établi par Dieu, » parce que, « sans la guerre, le monde croupirait et se perdrait dans le matérialisme. » Que nos hommes d'État, devant cette situation de l'Europe, devant ces symptômes et les difficultés dangereuses que le traité de Berlin a laissé subsister en Orient, veuillent bien réfléchir : la France, nous le répétons, a plus que jamais besoin de prudence et de sagesse, au lointain comme sur ses frontières; car, plus que jamais, un accident peut suffire à mettre en péril sa vie, en rompant la paix de l'Europe et la sienne.

Auguste Boucher.

LA

LAÏCISATION DE L'ENSEIGNEMENT

DISCOURS

PRONONCÉ DANS L'ÉGLISE DE SAINTE-CLOTILDE

LE DIMANCHE 30 JANVIER 1881

Par Monseigneur PERRAUD, évêque d'Autun.

Mulier, quid ploras? Quia tulerunt Dominum meum et nescio ubi posuerunt eum.

Femme, pourquoi pleurez-vous? Je pleure parce qu'ils m'ont pris mon Dieu, et que je ne sais où ils l'ont mis.

(*Évangile de S. Jean*, XX, 13.)

Le cri de Madeleine, cherchant vainement dans un sépulcre vide le corps de ce Jésus auquel elle était redevable de la seconde vie de son âme, régénérée par la pénitence et par l'amour, je l'entends s'échapper du cœur de la France.

O ma patrie bien-aimée, pourquoi pleures-tu?

La France me répond : Je pleure, parce que, au nom d'un prétendu progrès, d'une liberté menteuse et meurtrière, on veut arracher de l'âme de vos enfants, qui sont les miens, le Dieu de leurs pères!

Oui, ce Dieu de Clotilde (j'aime à saluer ici son nom et son souvenir), ce Dieu dont la miséricordieuse puissance, enfin connue et invoquée, avait empêché Tolbiac de détruire dans leurs germes quinze siècles de civilisation chrétienne et française;

Ce Dieu, qui avait baptisé, confirmé, transfiguré, fait sienne et honoré d'une si glorieuse mission, pour l'accomplissement de ses desseins dans le monde, cette nation formée du sang des vieux Celtes, des Romains et des Francs;

Ce Dieu, qui, tant de fois parmi nous, avait consacré les plus belles inspirations du génie, tout en demeurant la récompense cachée et certaine de ceux qui passent sur la terre sans faire de bruit, mais non sans y faire de bien, parce qu'ils savent prier, travailler et souffrir :

On veut le bannir de la première éducation de l'enfance.

Il ne s'agit plus d'un projet vague, d'une utopie aventureuse, mais lointaine. Déjà, on a mis la main à l'œuvre pour rompre l'antique alliance que le bon sens, non moins que le sens chrétien, avait faite entre l'éducation et la religion : *Quod Deus conjunxit, homo non separet* [1].

Désormais, la religion, ses doctrines, ses pratiques, ses livres, ses ministres seront sévèrement consignés à la porte de l'école ; et, à l'heure où je parle, tout un code de lois s'élabore pour organiser ce qu'on appelle dans un langage barbare, qui sied bien à cette barbare entreprise, LA LAÏCISATION DE L'ENSEIGNEMENT.

Je viens vous parler de cette entreprise.

Je me propose de vous montrer comment son apparente et cauteleuse neutralité se résout en une hostilité positive, flagrante, systématique contre toute religion.

Et puisque cette entreprise est conduite par des hommes qui se disent avec affectation, bruyamment, les amis, les seuls amis du peuple, j'essaierai de vous faire voir avec quelle amère ironie, avec quelle impitoyable sans façon ce système sacrifie à des haines sectaires les intérêts les plus évidents des classes populaires.

Pardonnez-nous, Seigneur, si, en présence d'un tel péril, nous répétons comme malgré nous la parole que nous lisions dans l'évangile de ce jour [2], et si, comme les apôtres effrayés par la tempête, nous vous disons : « Sauvez-nous, mon Dieu ! nous périssons. *Domine, salva nos, perimus!* » Ah ! nous osons l'assurer, ce n'est pas faute de foi que nous jetons cette clameur vers vous ; au contraire, c'est parce que nous tenons par le fond de nos entrailles à cette foi sainte qui a élevé, consolé, fortifié notre vie ; c'est parce que nous aimons notre chère France ; c'est parce que nous aimons les âmes ; c'est parce que nous aimons ceux mêmes qui nous font cette guerre déloyale et cruelle !

Et c'est aussi parce que Madeleine vous aimait et craignait d'être séparée de vous qu'elle versait des larmes et poussait ce cri si ému et si émouvant dans lequel j'ai pris toute l'inspiration de ce discours : *Tulerunt Dominum meum et nescio ubi posuerunt eum!*

[1] Matth., XIX, 6.

[2] IVe dimanche après l'Épiphanie, S. Matthieu, ch. VIII.

I

Puisque je viens aujourd'hui solliciter votre charité en faveur d'une école libre et chrétienne, établie au lieu et place d'une école *laïcisée;* puisque je veux vous exhorter à lutter avec toute l'énergie de votre patriotisme et tout le courage de votre foi contre cette entreprise de *laïcisation*, je dois avant tout vous expliquer par quelle perversion ce mot, en lui-même très inoffensif, est devenu parmi nous, depuis deux ans, un véritable cri de guerre et une provocation à des luttes fratricides.

Mais ce sens nouveau et perverti ne se peut lui-même comprendre qu'en opposition et par contraste avec un autre mot qu'on répète aujourd'hui à satiété, à tout propos et hors de tout propos; de telle sorte qu'à cette heure toute science politique et administrative, toute philosophie et économie sociale, tout l'art de parler et d'écrire quand on veut remuer les masses, semble s'être résumé dans l'antagonisme de deux formules : antagonisme d'où, bien entendu, l'on conclut que *laïcisme* et *cléricalisme* sont opposés l'un à l'autre, comme la vérité est opposée à l'erreur, la lumière aux ténèbres, la civilisation à la barbarie, la liberté à la servitude, le bien absolu au mal absolu.

On dit, il est vrai, pour expliquer cet antagonisme et justifier cette guerre, que le *laïcisme* est dans l'exercice du droit de légitime défense contre les envahissements, les usurpations, l'intolérance oppressive du cléricalisme.

Je me laisserais entraîner trop loin si je voulais répondre à des accusations moins odieuses qu'invraisemblables dans un état de société qui, depuis quatre-vingt-dix ans, a si énergiquement revendiqué et constitué son indépendance politique, religieuse, sociale; et où il faudrait un regard singulièrement clairvoyant pour apercevoir le moindre symptôme de résurrection d'un gouvernement théocratique.

La vérité est que les mots de *laïcisme* et de *cléricalisme*, si on les replace dans leur véritable sens historique, n'emportent avec eux aucune des significations agressives ou odieuses qu'on leur donne en ce moment. Ils ne sont synonymes ni de progrès ni de décadence, et, pour parler avec le poète, ils ne méritent

Ni cet excès d'honneur ni cette indignité

de résumer nécessairement tout ce qu'il y a de plus grand ou tout ce qu'il y a de plus vil au sein de nos sociétés contemporaines.

Dans l'Ancien Testament, sur les douze tribus, onze étaient laïques; une seule, la tribu de Lévi, avait été mise à part pour servir

aux cérémonies du Temple et aux fonctions sacrées : c'était la tribu cléricale.

Dans l'Église catholique, tous ceux que Dieu appelle, sépare, consacre pour la prédication de l'Évangile, l'administration des sacrements, l'exercice des fonctions du sacerdoce, sont appelés *clercs*, d'un mot grec κλῆρος, qui, signifiant part ou partage, exprime que ceux-là ont renoncé à leur part des biens terrestres et que Dieu est leur unique héritage, *Dominus pars hæreditatis meæ* [1].

Cela étant, comment imaginer que ces deux fractions de la société chrétienne, toutes deux essentielles à son intégrité, soient nécessairement en opposition et en conflit l'une avec l'autre?

Les laïques! mais ne sont-ils pas pour une part considérable la raison d'être de notre apostolat? « Tout prêtre, dit saint Paul, est établi pour servir d'intermédiaire entre Dieu et les hommes; et, pris parmi ceux-ci, il traite pour eux, en leur nom, à leur place, de tout ce qui a rapport au service de Dieu [2]. »

Oui, mes chers frères, c'est pour vous, laïques, que nous avons renoncé volontairement aux joies légitimes de ce monde; pour vous que nous avons embrassé une vie de travail, de privations, de sacrifices; pour vous que nous avons offert notre vie et que nous la dépensons tous les jours dans des labeurs où bien souvent nos fatigues surpassent nos forces : *Gravati supra modum, supra virtutem* [3]. Comment pourrions-nous voir en vous des adversaires? Comment pourriez-vous voir en nous des ennemis?

Les laïques! mais à toutes les époques, depuis les premiers commencements de l'Église chrétienne jusqu'à nos jours, la tribu sacerdotale (cléricale, si vous le voulez) a trouvé toujours en eux des amis et des auxiliaires presque indispensables.

Voyez, dans l'Évangile, ces saintes femmes qui pourvoyaient aux besoins du Sauveur; c'étaient des laïques. Saint Luc les nomme : Marie-Madeleine; Jeanne, femme de Chusa, majordome du palais d'Hérode; Suzanne *et aliæ multæ quæ ministrabant ei de facultatibus suis* [4].

Parcourez les Épîtres de saint Paul. Sans doute, il y mentionne les coopérateurs de son apostolat, Tite, Timothée, Barnabé, Épaphrodite, etc.

Mais le juif Aquila et sa femme Prisca, dont il est question dans les Actes des apôtres et dans l'Épître aux Romains; mais Caïus, qui

[1] Psaume xv, 5.
[2] « Omnis pontifex ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum. » (Heb., v, 1.)
[3] II Cor., I, 8.
[4] Luc, VIII, 3.

donna l'hospitalité à l'Apôtre; Erastus, trésorier de la ville de Corinthe, et Quartus, son frère; Stéphanas et sa famille; Fortunatus et Achaïcus, qui se mettaient tout entiers au service des prédicateurs de l'Évangile pour leur faciliter leur mission, *in ministerium sanctorum ordinaverunt seipsos* [1];

Mais le jurisconsulte Zénas, mentionné dans l'Épître à Tite [2], et la vierge Phœbé, qui était comme une sœur pour les missionnaires de la bonne nouvelle [3]; la vénérable matrone Electa et ses enfants, auxquels saint Jean adressait sa seconde épître : tous étaient des laïques, c'est-à-dire des chrétiens vivant dans le monde, la plupart engagés dans les liens du mariage, exerçant des professions séculières, où ils se distinguaient, non seulement par leur piété, mais par leur zèle à seconder les œuvres de l'apostolat et méritaient que saint Paul fît d'eux cet éloge magnifique : « Ils ont été mes collaborateurs dans le Christ Jésus; ils auraient donné leur tête pour moi; c'est pourquoi, je leur rends grâces, et avec moi, toutes les Églises les remercient [4]. »

Dans notre siècle, d'où est donc venue l'initiative de quelques-unes des entreprises qui ont secondé de la manière la plus efficace le double apostolat de l'Église, l'apostolat de la vérité et l'apostolat de la charité?

Il y a cinquante et quelques années, d'humbles filles créent à Lyon cette association de la Propagation de la foi, dont le sou hebdomadaire produit maintenant des millions et dont l'action se fait sentir jusqu'aux extrémités du monde : c'étaient des laïques.

C'étaient des laïques aussi ces huit ou neuf étudiants de Paris qui, un peu après 1830, cherchant ensemble le moyen le plus sûr de se préserver de la double contagion de l'impiété et des mauvaises mœurs, le trouvèrent dans la pratique de la charité envers les pauvres, et fondèrent à leur insu l'œuvre, aujourd'hui étendue à tous les pays catholiques, des Conférences de Saint-Vincent de Paul.

Et vous-mêmes, mes bien-aimés frères, qui êtes-vous donc, sinon des laïques, mais en même temps, par votre foi, votre zèle, votre charité, d'infatigables et dévoués coopérateurs de notre ministère, et des amis sur lesquels nous pouvons toujours compter? Toute une partie de mon apostolat s'est dépensée au milieu de vous, pieux et vaillants fidèles de l'Église de Paris; bien des fois j'ai cité votre

[1] I Cor., XVI, 15.
[2] Tit., III, 13.
[3] Rom., XVI, 1.
[4] « Adjutores meos in Christo Jesu qui pro anima mea cervices suas supposuerunt : quibus non solus ego gratias ago, sed et cunctæ Ecclesiæ gentium. » (Rom., XVI, 3, 4.)

charité et votre activité en exemple ; et, en ce jour, il m'est doux et il n'est que juste de vous appliquer le témoignage que saint Paul rendait aux laïques de son temps : *In ministerium sanctorum ordinaverunt seipsos; quibus ego non solus gratias ago, sed et cunctæ Ecclesiæ.*

Ce n'est donc pas nous, hommes d'Église, qui avons détourné de leur sens primitif ces mots de *laïque* et de *laïcisme*, dans lesquels jusqu'à nos jours, la tradition, la grammaire, le bon sens, n'avaient vu qu'un état de vie, et non une antithèse et une contradition hostile, une opposition agressive et haineuse contre le sentiment religieux et ses légitimes manifestations. Aussi bien, ces mots, dont la signification est fixée depuis des siècles par la constitution même de l'Église et de la société chrétienne, n'auraient pas cessé d'être compris à la façon de nos pères, si l'on n'était venu y mêler le ferment des haines sociales et religieuses, — ce ferment auquel j'applique sans hésiter la parole du Sauveur, lorsqu'il disait : « Défiez-vous du ferment des pharisiens, ce n'est qu'hypocrisie; *Attendite a fermento pharisæorum, quod est hypocrisis* [1]. »

II

Oui, ferment de l'esprit de parti; conspiration sans loyauté qui cache sous les formules les plus spécieuses, les plus libérales, des desseins attentatoires à la plus élémentaire, la plus essentielle, la plus inoffensive, la plus sacrée des libertés, celle de grandir dans la foi de ses pères, d'en continuer les vivifiantes et consolantes traditions.

J'ai dit tout à l'heure ce qu'était le *laïcisme*, si on voulait l'entendre dans son sens historique et officiel. Qu'en a-t-on fait dans la question qui nous occupe, et en quoi consiste au juste la *laïcisation* de l'enseignement ?

Ah ! si l'on avait dit : nous sommes des laïques ; nous voulons que nos enfants soient des laïques; nous ne voulons pas qu'on les élève comme des clercs : nous prendrons nos mesures pour que les écoles ne soient pas transformées en séminaires; il sera défendu, de par la loi, de substituer à l'étude de la grammaire, de l'orthographe, de l'arithmétique, du dessin, l'étude de la théologie, de la liturgie, du droit canon : rien de plus raisonnable, rien de plus légitime.

Mais on ne pouvait pas dire cela, par la raison très simple que nous n'avons jamais eu l'idée ni la prétention absurde d'absorber l'école dans le séminaire, et de *cléricaliser* malgré lui, contre tout

[1] Luc, XII, 1.

bon sens et toute justice, un peuple dont la très grande majorité doit demeurer laïque tout en restant chrétienne.

Il ne s'agit donc pas de cela.

De quoi donc s'agit-il?

Je n'ai point ici à me mettre en frais d'imagination, ni à forger arbitrairement de vaines hypothèses, pour me donner le facile avantage de les réfuter victorieusement. Les mesures sont déjà prises, et les lois, à demi votées, sont assez explicites pour que je n'aie rien à supposer ni à inventer.

Dans le dictionnaire de la politique contemporaine, *laïciser* l'enseignement, c'est interdire absolument à l'élément religieux d'avoir la moindre place, soit dans les livres, soit dans les exercices de l'école, soit dans les leçons du maître.

Et sous quel prétexte, ou, si vous l'aimez mieux, et pour parler le langage même de ceux que nous avons à combattre, au nom de quel principe?

Au nom de la liberté de conscience. Mais de quelles consciences la loi projetée entend-elle protéger la liberté? Il ne s'agit évidemment pas des consciences religieuses, lesquelles ne se trouvent molestées en aucune façon de ce que la religion intervienne dans l'instruction scolaire. C'est donc la liberté des consciences non religieuses que la loi veut prendre sous sa protection. Or, veuillez prêter toute votre attention à ces chiffres des statistiques officielles. dans le dernier recensement général de la population en France, sur 36 millions d'habitants, 82 000 seulement ont déclaré ne professer aucun culte et n'appartenir à aucune religion. 82 000 sur 36 millions, cela fait à peu près exactement 1 sur 450.

Voici donc une école qui comprend, je le suppose, 450 enfants. 449 appartiennent à des parents qui ont entendu faire donner à leurs enfants l'éducation qu'ils avaient eux-mêmes reçue de leurs pères.

J'admets très bien que tous ne soient pas, ni à un degré éminent, ni même à un degré suffisant, des chrétiens parfaits. Beaucoup sans doute, et beaucoup trop, vivent dans une regrettable indifférence, ne remplissent pas leurs devoirs d'obligation, ne fréquentent pas les sacrements. Néanmoins, ceux mêmes qui laissent le plus à désirer sous ce rapport, ont demandé le baptême pour leurs enfants, tiennent à ce qu'ils fassent leur première communion, et, pour leur propre compte, entendent bien être portés à l'Église après leur mort, et avoir le secours de ses prières et de ses bénédictions. Vous les indigneriez et vous leur feriez horreur en leur proposant les pompes hideuses des enfouissements civils. Et non seulement les parents n'ont jamais protesté contre la part de reli-

gion mêlée à l'instruction de leurs enfants, tant que ceux-ci fréquentent l'école ; mais peut-être sont-ce les moins fidèles aux pieuses pratiques de leur jeunesse, qui tiennent le plus à être suppléés par l'instituteur ou par l'institutrice pour une tâche qu'ils ne se sentent pas très aptes à bien remplir, et dont cependant ils apprécient l'importance.

Cependant, à côté de ces 449 enfants pour lesquels les parents désirent, et à tout le moins tolèrent hautement une éducation religieuse et chrétienne, il s'en trouve un, un seul, entendez bien, dont le père a le malheur de n'appartenir à aucune religion, de ne professer aucun culte ; et la présence de ce seul enfant suffit pour créer un système pédagogique dans lequel non seulement les intérêts, mais les droits formels de la grande majorité, de la presque unanimité de ses condisciples, seront absolument mis de côté et comme non avenus. Avoir pour la hideuse et désolante infirmité de ceux qui se séparent de l'humanité, en abjurant tout sentiment religieux, une pitié profonde, je ne serais pas un vrai prêtre de Jésus-Christ ni un vrai ministre de l'Évangile, si je n'éprouvais pas une telle compassion. Mais s'il faut plaindre ces pauvres esprits aveugles et mutilés, est-il raisonnable, est-il juste de leur sacrifier les convictions sacrées, légitimes, et la foi traditionnelle de toute une grande nation ?

Une comparaison se présente à mon esprit ; elle va m'aider à vous faire comprendre toute ma pensée. Je ne sais pas quelle est au juste, en France, la proportion des aveugles sur ceux qui jouissent du bienfait de la vue ; mais j'ose soutenir que le principe de la laïcisation de l'enseignement est aussi fondé en justice et en raison qu'une mesure qui prescrirait de crever les yeux à tous les clairvoyants, pour ne pas contrister les aveugles, en les réduisant à une situation exceptionnellement douloureuse et humiliante.

Voilà le système et voilà son principe. Il en faut voir maintenant l'application logique et les conséquences inévitables.

En ce moment, un scrupule m'arrête, je me demande si je ne me laisse pas entraîner à de regrettables exagérations. Eh quoi ! détruira-t-on dans l'âme de nos jeunes enfants l'idée de Dieu, la grande lumière du monde moral, parce qu'il sera interdit à leurs instituteurs de jamais leur en parler dans les leçons de la classe ? Ne reste-t-il pas l'enseignement du catéchisme à l'église, et, au sein de la famille, les leçons et les exemples des parents qui tiendront à ce que leurs enfants aient de la religion ?

On l'a dit dans d'excellents discours auxquels j'ai applaudi de loin, et dont je salue les auteurs comme ayant bien mérité de la France, non pas seulement de la France religieuse, chrétienne, catho-

lique, mais de la France du bon sens, de la justice et de la liberté; en pareille matière, la neutralité est impossible. En fait de morale on s'affranchit de tous les devoirs qu'on ne s'impose pas; il y a des omissions qui équivalent à des négations formelles, c'est le cas ou jamais d'appliquer au système que nous combattons, le mot du Sauveur : « Celui qui n'est pas pour moi est contre moi. *Qui non est mecum contra me est* [1]. »

Vous allez voir, en effet, mes chers frères, comment la laïcisation de l'enseignement, telle qu'elle est entendue dans les récents projets de loi, n'est autre chose que l'introduction subreptice de l'irréligion dans l'éducation de notre jeunesse.

Sans doute, on ne dira pas à ces enfants : « Dieu est un bon vieux mot trop lourd; une hypothèse surannée, condamnée par les progrès de la science. »

On ne leur dira pas cela, d'abord, parce que ces pauvres enfants ne comprendraient rien à ces formules empruntées à l'athéisme académique; et on ne le leur dira pas, puisque sur ces questions on se propose de ne leur dire jamais rien.

Mais je prétends que ce silence systématique, continuel, absolu, porte avec lui l'équivalent de ces négations meurtrières et déicides.

Voici, en effet, le raisonnement qui se fera de lui-même dans l'intelligence de ces jeunes enfants, aussitôt qu'ils seront en état de comprendre, de comparer, de juger.

« Si ce que M. le curé nous enseigne à l'église était aussi vrai qu'il le dit, il serait impossible que notre maître ne nous en parlât jamais. On nous dit à l'église que la religion est le tout de l'homme, qu'elle est son plus grand intérêt, son affaire la plus importante, celle qui doit décider de son bonheur ou de son malheur éternel; si tout cela était vrai, on ne nous apprendrait pas seulement l'histoire des Grecs et des Romains, on nous apprendrait aussi l'histoire sainte; si la religion doit tenir une très grande place dans la vie, ne devrait-t-elle pas au moins en avoir une toute petite à l'école? S'il y a un Dieu et si la prière est un devoir, pourquoi notre instituteur ne nous rappelle-t-il jamais ce devoir, et ne nous en donne-t-il pas l'exemple?

« Mais puisque jamais on ne nous parle ni de Dieu ni de la religion, il est évident qu'il y a deux parts à faire. Il y a les choses vraies qu'il faut apprendre et savoir, parce qu'elles sont la science à laquelle s'appliquent tous les hommes sérieux; et il y a les légendes, qu'on nous raconte à la maison ou au catéchisme pour nous faire tenir

[1] Matth., XII, 30.

sages, mais auxquelles personne n'attache d'importance, et qui sont certainement moins importantes que l'orthographe, la grammaire et le calcul.

« En outre (je continue toujours le raisonnement de cet enfant, non pas raisonneur mais raisonnable), puisque, de par la loi de mon pays, on peut se passer de Dieu et de la religion quand on est écolier et qu'on étudie en classe pour devenir un homme instruit, pourquoi ne s'en passerait-on pas plus tard, quand on est arrivé à l'âge viril et qu'on exerce une profession ou un métier?

« Ou bien la religion est vraie, et dans ce cas elle est nécessaire, obligatoire, toujours, partout, à tous les moments de la vie : pourquoi alors lui interdire l'entrée de l'école? Ou bien elle est une superfétation sans conséquence, dont on se passera tout aussi bien à cinquante et à soixante qu'à huit et à dix ans. »

Ainsi, laïcisation de l'enseignement et élimination de la religion, c'est une seule et même chose, et l'on n'a dit que la stricte vérité en comparant ce nouveau système pédagogique à une affiche d'athéisme mise sur toutes les écoles publiques de notre pays[1].

C'est donc bien une France sans Christ, sans religion, sans Dieu, qu'on se prépare à nous faire par cette fameuse laïcisation de l'enseignement. Il suffit à cet égard de s'en tenir aux aveux des auteurs du projet. Ils n'osent peut-être pas dire encore le mot cyniquement brutal et impie que j'ai lu de mes yeux à Paris, en avril 1871, et qui a été tout à la fois le prélude et le signal des plus horribles et sacrilèges massacres! *Il faut biffer Dieu.* Mais en employant des formules moins violentes, des expressions plus adoucies et plus parlementaires, c'est bien le même résultat qu'on veut atteindre, et nous sommes en droit de répéter avec Madeleine pleurant au sépulcre : « Ils nous prennent notre Dieu et nous ne savons ce qu'ils en vont faire : *Tulerunt Dominum meum et nescio ubi posuerunt eum.* »

III

Le mot d'ordre, vous le savez, était de mener cette campagne contre la religion avec une prudence infinie et une feinte modération. Il importait de ne pas effaroucher la conscience publique; il fallait faire croire que c'était pour le plus grand bien de la religion sainement entendue que l'école était ainsi laïcisée, c'est-à-dire établie comme un terrain neutre où pourraient se rencontrer dans une éducation commune et dans une même formation pédagogique ceux qui croient en Dieu et ceux qui le nient; ceux qui tiennent à la vieille

[1] Discours de M. le duc de Broglie au Sénat.

religion de la France et ceux qui ont juré de nous en débarrasser malgré nous. *Sapienter opprimamus*[1].

La Providence a permis qu'une démarche trop hâtive obligeât l'hypocrite oppression à jeter le masque et à se montrer au grand jour sous sa physionomie authentique.

La France chrétienne et religieuse, la France honnête, juste et libre, frémissait encore des indescriptibles violences commises, au nom de la loi, contre les domiciles et contre les personnes de citoyens paisibles, uniquement coupables d'avoir voulu pratiquer avec plus de perfection les conseils évangéliques en s'associant pour la prière, pour l'étude, pour la pratique des œuvres de zèle et de charité.

Tout d'un coup elle apprit l'audacieux attentat commis dans les écoles de Paris. Nous ne sommes pas au Tong-King ou en Corée, dans ces pays idolâtres et barbares où vénérer le crucifix est un crime qu'on paye de sa vie : nous sommes sur les bords de la Seine et dans un pays chrétien. Cependant, l'ordre avait été donné de faire disparaître des écoles ce crucifix qui jusqu'alors avait présidé aux prières et aux études de nos enfants ; et cet ordre avait reçu son exécution. Ce fut un cri de douleur et d'indignation ; et l'un de ces petits traduisant à son insu l'exclamation de la Madeleine, dit une parole naïve et sublime, devenue quelques jours après l'inspiration d'une des plus magnifiques explosions d'éloquence chrétienne qu'ait jamais entendues la tribune française[2] :

« Ils ont ôté le bon Dieu : que vont-ils mettre à la place? »

Pour moi, l'oserai-je dire? Je leur sais gré de cette exécution et des commentaires dont ils l'ont accompagnée.

Je me félicite qu'ils aient un instant sacrifié la prudence à la haine. Grâce à cet empressement maladroit et à cette violence intempestive, on ne pourra plus se méprendre sur l'intention fondamentale qui préside à toute cette entreprise. L'enlèvement des crucifix arrachés aux murailles des écoles en dit plus que tous les discours pour révéler aux naïfs le dernier mot du système de la laïcisation.

Oui, nous savons à quoi nous en tenir, et il ne nous reste plus qu'à demander, avec le cher enfant, la tristesse dans l'âme et l'angoisse dans le cœur, affligés comme chrétiens, humiliés et effrayés comme Français. « Vous allez ôter le bon Dieu : que mettrez-vous à la place? »

Ces enfants vont grandir. L'inexorable travail de la vie va bientôt

[1] Exode, I, 10.
[2] L'interpellation de M. Buffet au Sénat.

les pousser de la jeunesse à l'adolescence, et de l'adolescence à l'âge viril. Demain, ils seront hommes, c'est-à-dire appelés à travailler, à combattre, à souffrir.

Comment les y aurez-vous préparés ?

En employant des méthodes plus expéditives et plus complètes que celles de nos pères, vous leur aurez appris plus de grammaire, de littérature, d'histoire, de sciences exactes.

Vous faites bien. Nous applaudissons à ces développements de l'instruction. Vous dites souvent que nous en avons peur. Ce reproche est une injure et une calomnie ; nous ne les méritons pas. Nous avions mis la main, longtemps avant vous, à la grande œuvre de l'éducation populaire. Ce n'est pas la libre-pensée, c'est l'Église qui a appris ses lettres à l'Europe civilisée, et qui a fait, la première, l'œuvre la plus intelligemment et la plus sincèrement démocratique, en appelant souvent à ses plus hautes dignités de pauvres enfants du peuple enlevés à la garde de leurs troupeaux pour recevoir à l'ombre de nos vieilles cathédrales ou dans nos monastères les premiers rudiments des sciences. Laissez-moi vous citer ici un témoignage dont j'ai quelque droit d'être fier. Voici ce qu'un chroniqueur du onzième siècle a dit des écoles établies à Cluny, dont je possède les ruines dans mon diocèse : « Il est difficile qu'un fils de roi soit élevé avec plus de soin dans le palais de son père que le plus humble enfant ne l'est par les moines de Cluny. *Difficile fieri potest ut ullus filius regis majore diligentia nutriatur in palatio quam puer quilibet minimus in Cluniaco* [1].

Ce n'est donc pas contre les améliorations pédagogiques de toute sorte introduites dans l'enseignement de la jeunesse que nous venons protester, et que nous dénonçons à l'attention et à l'indignation de la France chrétienne l'entreprise impie de la laïcisation des écoles publiques. Dans la voie des progrès destinés à combattre plus efficacement l'ignorance et ses suites fatales, nous voulons n'être distancés par personne.

Il n'en est pas moins vrai qu'il ne suffit pas d'apprendre à des enfants beaucoup de grammaire, d'histoire, de mathématiques, de chimie, d'histoire naturelle, voire même d'économie politique et sociale, pour les préparer suffisamment aux labeurs, aux duretés, aux combats, aux blessures de la vie.

Les voilà entrés dans le grand atelier de travail, engagés à leur tour dans la rude et continuelle bataille.

Nous les y préparons, nous, en leur transmettant intégralement,

[1] S. Udalric, moine de Cluny, contemporain de saint Grégoire VII. (D'Achery. *Spicileg.*, I, 690.)

dès leurs plus jeunes années, la foi qui, depuis dix-huit siècles, a soutenu, fortifié, transfiguré, consolé tant d'âmes.

Mais cette foi, vous l'avez tuée par votre silence qui a créé le doute d'où sont bientôt sorties les mornes et radicales négations. Pour eux, plus d'Évangile, plus de Christ, plus de prières, plus de sacrements ! Grâce à vous, Dieu ne sera plus seulement pour eux un inconnu ni un étranger ; il sera un suspect et un ennemi.

Il n'en faudra pas moins travailler, lutter, recevoir des coups, éprouver des mécomptes ! Devenus hommes, ces enfants formés dans nos écoles auront, comme nous tous, de difficiles problèmes à résoudre, de grands devoirs à remplir, de redoutables passions à vaincre, des épreuves multipliées et cruelles à supporter.

Entendez, je vous prie, la plainte d'un de ces infortunés, si indignement trompés et spoliés par vous :

« Pauvre ouvrier ! je me suis épuisé pour gagner ma vie et celle de mes enfants ! Je succombe à la peine. J'ai connu les trahisons des choses, le mauvais vouloir et l'injustice des hommes. Je suis un vaincu ; je tombe et je vais disparaître. Moi, je n'ai pas gagné des millions dans les combinaisons plus ou moins avouables de la politique et de la finance. Né pauvre, j'ai vécu pauvre, je meurs pauvre. Je n'ai pu assurer l'avenir de ceux que je laisse après moi. Que vais-je devenir dans le monde inconnu où la mort va me jeter ? Que deviendront-ils, ceux que j'aime, dans le monde où je les laisse ? Nous retrouverons-nous ? Les reverrai-je ? Je n'ai devant moi que ténèbres épaisses, horribles. Je ne sais rien, je ne crois à rien, je n'espère et n'attends rien ! Mes maîtres m'ont tout pris ! Quand ils m'ont parlé de la mort, ils l'ont appelée « le coup de foudre de la nature » ; s'ils m'ont dit la vérité, je vais rentrer « dans le sein de la matière éternelle », dans cet immense laboratoire où une force inconsciente et impitoyable va s'emparer des éléments d'azote, d'hydrogène, de carbonate de chaux, dont je suis composé, et s'en servir pour faire d'autres hommes, d'autres malheureux, qui viendront, à leur tour, se heurter aux mêmes difficultés, recevoir les mêmes blessures, périr dans les mêmes désastres.

« Autrefois, ma mère qui me faisait prier, tout petit, sur ses genoux, relevait mon jeune courage et faisait passer dans mon âme des émotions bienfaisantes, quand elle me parlait d'un Dieu qui aimait les pauvres mortels, d'un Dieu qui avait voulu être ouvrier comme mon père et comme moi ; qui avait travaillé et souffert pour nous alléger le fardeau de nos labeurs et de nos souffrances ! Mais ce ne sont pour moi que de lointains et vagues souvenirs ! Ce Dieu ! les législateurs de mon temps et de mon pays me l'ont pris ! Ils ne m'ont laissé à la place que de vaines et orgueilleuses théories, que des

rêves stériles, que des utopies creuses et vides, qui n'ont jamais séché une seule de mes larmes, et ne m'ont jamais aidé à être meilleur ni pour mes vieux parents, ni pour la courageuse compagne de ma triste destinée, ni pour mes pauvres petits enfants!

« Tyrans cruels et hypocrites, en me prenant mon Dieu, vous m'avez tout pris! Vous avez été pour moi des maîtres plus impitoyables que ces patriciens de la vieille Rome, qui faisaient jeter leurs esclaves en proie aux murènes de leurs viviers, mais qui ne leur interdisaient pas d'avoir une âme, de croire en une autre vie, et d'être, avec saint Paul, les adorateurs d'un Dieu plein de commisération et de sollicitude pour les opprimés de ce monde! Vous m'avez trompé! Vous m'avez sacrifié à vos besoins de sectaires! Vous avez abusé de ma crédulité pour me prendre ma foi! Vous m'avez ravi l'espérance et ne m'avez laissé que la douleur, dans le plus sombre et le plus inconsolable des désespoirs! »

Aussi bien, mes chers frères, ce n'est pas seulement au nom des droits de Dieu et de la religion que je suis venu protester devant vous, contre ce système immoral et cruel; c'est au nom de l'amour des hommes, au nom de la vraie et vivante fraternité, de celle qui n'est pas inscrite en lettres muettes sur des murailles inertes et insensibles, mais qui vit et qui opère dans les cœurs régénérés par la grâce et la charité du Dieu de l'Évangile : *Hæc est vera fraternitas*[1].

Quant à vous, mes bien-aimés frères, je sais combien vous comprenez ces grandes questions, avec quel zèle vous luttez contre cette tentative antireligieuse et antipatriotique : avec quelle générosité vous avez déjà su vous imposer d'immenses sacrifices, pour assurer aux enfants des classes ouvrières le bienfait d'une éducation chrétienne. Je puis dire de vous ce que saint Paul disait de ses chers Corinthiens : « Vous n'avez pas su seulement vous attrister, vous avez su vous indigner, vous défendre, vous venger[2]! »

Oui, vous venger, mais comme il sied à des chrétiens, en opposant toutes les inspirations de la charité et du dévouement à toutes les inspirations du mal[3].

A l'œuvre donc, et plus que jamais. Ne vous laissez pas décourager par l'audace des adversaires de la religion. Au fond, leur audace n'est que de la peur.

[1] Répons du bréviaire romain, dans l'office des Martyrs.

[2] « Hoc ipsum secundum Deum contristari vos, quantam in vobis operatur sollicitudinem, sed defensionem, sed indignationem..., sed æmulationem, sed vindictam. » (II Cor., VII, 11.)

[3] « Si esurierit inimicus tuus, ciba illum. Noli vinci a malo, sed vince in bono malum. » (Rom., XII, 20, 21).

Oui, dirai-je en terminant, avec un des plus intrépides et des plus éloquents défenseurs de la liberté religieuse de ce siècle, cet illustre Montalembert, qu'il sied bien de nommer en cette église où nous apportions, il y a onze ans, ses dépouilles mortelles.

« Ils ont peur de Dieu, ils ont peur de nous, peur de notre foi et de notre vie, peur de notre habit religieux, peur de nos prêtres, peur de nos écoles, peur de nos prières, peur de notre liberté, peur de tout. Ne leur faites pas le même honneur : n'ayez pas peur d'eux, marchez hardiment contre la tyrannie, contre les monopoles, contre l'ignorance, contre les préjugés, contre le doute et le mensonge, contre la haine et la peur.

« Vivez, espérez, combattez, vous ne vaincrez pas toujours, même souvent, mais vous serez invincibles. »

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

LE

CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

DE 1356 A 1880

I

ÉTIENNE MARCEL

Il y a dans notre histoire deux dates bien éloignées l'une de l'autre, mais dont l'une me fait volontiers penser à l'autre. C'est 1356 et 1789. A ces deux époques, les états généraux se sont réunis : ceux de 1356 ont été convoqués par suite de la funeste bataille de Poitiers, où le roi Jean venait d'être fait prisonnier ; ceux de 1789 l'ont été, comment dirai-je? par suite de la folie régnante, de cet égarement soi-disant philosophique et sentimental des esprits qui valut bien pour le malheur de la France dix batailles de Crécy ou dix batailles de Poitiers. Dans les deux circonstances, le pouvoir royal s'est trouvé faible : en 1789, représenté par la bonté trop naïve, trop sentimentale, trop confiante de Louis XVI, en 1356, placé dans les mains d'un prince de dix-neuf ans, doué, il est vrai, d'esprit politique bien autrement que Louis XVI, (on a pu le voir plus tard), mais qui, à cette heure, sous l'influence des désastres publics, de la pauvreté des finances, du besoin qu'il avait d'une armée, ne luttait qu'avec peine contre l'omnipotence des états généraux. En 1356 comme en 1789, le tiers état, augmenté de nombre, se trouve former une moitié de la grande assemblée : huit cents députés sont alors réunis à Paris, comme il y en eut douze cents au manège de Versailles. (Dieu nous garde à l'avenir des assemblées nombreuses ! Nous savons assez, par l'expérience des trois dernières générations, que, même avec les meilleures intentions, elles ne font guère que du mal, et l'on a pu dire de la plupart d'entre elles

ce qu un chroniqueur dit des états de 1356 : « Bon commencement eurent, mais mal finirent [1] »). Les états généraux de 1356, plus directement encore que ceux de 1789, se constituent souverains; ils établissent un conseil de trente-six membres, douze clercs, douze nobles, douze bourgeois pour « parler et ordonner des besognes du royaume » ; ils décident qu'aux trois états doit obéir tout autre prélat, tout autre seigneur et tout autre communauté de cité et de bonne ville [2]. Ils décident que le chancelier du roi Jean, ses maîtres des comptes et conseillers « rendront bon compte de ce qu'on a levé et pris en son royaume par leurs conseils »; ils ordonnent « receveurs pour, par eux et en leur nom, lever et recevoir toutes maletôtes, dîmes, subsides et autres droits appartenant au roi et au royaume [3] ». L'assemblée de 1789, elle, n'eut pas besoin d'en faire autant. Elle fit et défit des ministres; cela suffisait.

A ces exigences, Louis XVI se rendait par faiblesse; celui qui fut depuis Charles V, par nécessité. Il lui fallait de l'argent et des soldats contre les vainqueurs de Poitiers, et les états seuls pouvaient lui en donner. « Les trois estats, lui dit-on, ont délibéré que tous les officiers du roi votre père rendent compte de ce qu'ils ont reçu et gouverné, et si aucun a mal fait, qu'il en soit puni. » A ce prix ils lui promettaient trente mille hommes [4].

Les états mettaient encore à leur concours une autre condition. En 1356 comme en 1789, il y avait un prince révolutionnaire. Charles de Valois, dit le Mauvais, roi de Navarre, beau-frère et cousin du roi, au moment de la bataille de Poitiers, était en prison, accusé de meurtre, de complot, de trame avec les Anglais. Les états prirent naturellement fait et cause pour lui et exigèrent sa mise en liberté. A cette exigence, le Dauphin osa résister (on devait voir plus tard ce que la France pouvait avoir à gagner à la délivrance de ce captif). Il y a plus, et comptant à ce moment sur des ressources financières venues d'ailleurs, plus hardi que Louis XVI, le Dauphin osa inviter les députés à « retourner chacun en son lieu pour prendre l'avis des leurs ».

Les députés ou la plupart d'entre eux obéirent. Mais, malheureusement, les choses ne pouvaient longtemps marcher ainsi. C'est ici le lieu de dire quel rôle jouait dans tout ceci la municipalité parisienne. Paris était déjà une grande cité, une ville industrieuse, commerçante, opulente, orgueilleuse; Paris avait dans son sein le Parlement, l'Université, la Chambre des comptes, et ces trois corps

[1] *Chronique des quatre premiers Valois.*
[2] Froissart, l. Ier, § 400.
[3] *Id.*, § 400.
[4] *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 59.

n'étaient pas, comme on le supposerait aujourd'hui, de simples réunions de fonctionnaires, mais des corporations puissantes, ayant autour d'elles une multitude d'auxiliaires, de clients, de serviteurs. Et il y avait en outre la bourgeoisie commerçante et industrielle, accoutumée, dans son *parloir* (l'Hôtel de Ville) ou devant la Table de marbre du palais, à traiter avec le monarque lui-même; il y avait ces nombreuses et riches corporations d'artisans, accoutumées à se compter lorsqu'elles défilaient en armes devant le roi, et à leur tête, le bureau des échevins, et au premier rang de ce bureau, le prévôt des marchands (on dirait aujourd'hui le Conseil municipal et le maire de Paris). Le prévôt des marchands était alors Étienne Marcel que, par suite, l'assemblée des états avait choisi comme président du tiers. Homme d'une haute intelligence, actif, courageux, irrépréhensible jusqu'au jour où le tourbillon révolutionnaire devait l'étourdir. Marcel était, avec l'évêque de Laon, Robert Lecoq, prélat ambitieux, le maître de l'assemblée : c'étaient le Mirabeau et le Talleyrand de cet autre 89.

Sous leur influence, Paris, en l'absence des états, refusant d'accepter la monnaie, monnaie que le Dauphin avait fait frapper (triste ressource financière, trop souvent employée sous les règnes précédents), le Dauphin mande auprès de lui le prévôt et les échevins, et leur enjoint de faire cesser cet état de choses. « Rien n'en ferons », répond Marcel, et il donne l'ordre aux compagnies bourgeoises de descendre en armes dans les rues. Le prince désarmé cède devant cette révolte de la grande ville, révoque ses édits sur les monnaies, écarte ceux de ses conseillers que Marcel lui dénonçait, et enfin rappelle les états. Marcel devient pour le moment roi de France. Cependant les vicissitudes étaient continuelles. Un instant, le pouvoir royal semble se relever; le vrai roi, celui qui était prisonnier des Anglais, a signé une trêve avec eux; plus n'est besoin de guerroyer, plus n'est besoin des aides votés par les états généraux, plus n'est besoin des états généraux. Le roi Jean, du fond de sa captivité, leur ordonne de se dissoudre, et la plupart de leurs membres quittent Paris. Mais Marcel y reste toujours maître, et le pauvre Dauphin n'a que la France pour lui; or la France, nous le savons assez, est bien faible contre Paris. Il y a plus; Marcel veut faire un roi, il fait sortir de sa prison le roi de Navarre; il l'appelle à Paris. Le roi de Navarre harangue le peuple et le séduit par sa bruyante éloquence; c'est le propre de tous les rois patriotes. Les prisons sont ouvertes; les criminels en sortent pour grossir l'armée révolutionnaire; l'insigne de la révolution, le chaperon bleu et rouge, est porté partout; le mot d'ordre de la cité armée est : Vivre et mourir avec le prévôt. Subjugués par Marcel, l'Université et même le

clergé vont en corps supplier le Dauphin de rendre à Charles le Mauvais les places de guerre que le roi lui a enlevées. Le Dauphin ne cède pourtant pas; préparant la résistance, il a réuni deux mille hommes dans sa forteresse du Louvre. Mais le tout-puissant prévôt va y mettre ordre. Par son commandement, le tocsin sonne, les métiers (la garde nationale) se réunissent en armes. L'hôtel Saint-Paul où habite le Dauphin est envahi; on pénètre jusque dans sa chambre. « Faites, dit Marcel à ses gens, ce que pourquoi vous êtes venus. » Et trois des fidèles conseillers du Dauphin, le maréchal de Champagne, le maréchal de Normandie, l'avocat maître Régnault d'Acy, sont assassinés sous ses yeux; sa robe est tachée de leur sang. Le Dauphin épouvanté s'écrie : « Prévost, mais ces hommes-là sont mes ennemis! » Et Marcel, avec cette hypocrisie des révolutionnaires à leur début, lui répond : « Sire, ils sont vos bienveillants, car ils ne sont venus ici que pour votre profit », et il lui jette sur les épaules, à la place du chaperon blanc que portait le Dauphin, son chaperon bleu et rouge. Tout cela, disait ce précurseur de nos jacobins, tout cela se faisait « par la volonté du peuple ».

Dès lors Paris n'était plus tenable pour le Dauphin. Il en sortit secrètement, prit le titre de régent qui ne lui avait pas été donné encore, et chercha à appeler à lui la France. L'état du pays était déplorable. Malgré la trêve, et grâce à l'organisation des armées à cette époque, le pays était couvert de *grandes compagnies*, autrement appelées *brigands*, nom qui alors n'avait rien d'injurieux; en d'autres termes de soldats anglais, français ou autres, à qui leurs rois avaient bien pu donner l'ordre de déposer les armes, mais qui n'avaient pas renoncé aux joies du pillage. D'un autre côté, les paysans du Beauvoisis, las d'être pillés et massacrés, s'étaient mis à piller et à massacrer à leur tour; la révolte des jacques avait commencé, et les seigneurs, déjà bien déchus de leur puissance féodale, responsables des maux qu'ils n'avaient pas causés, étaient pillés, honnis, mis à mort; leurs femmes outragées. Cette tuerie de 1358 eut sa répétition en 1789 et 1791 (M. Taine nous l'a très bien montré), en attendant la grande tuerie organisée de 1792 à 1793. Près de cinq cent mille hommes s'étaient ainsi soulevés, et « quand on leur demandait pourquoi ils faisaient cela, ils répondaient qu'ils ne le savaient pas ». (Hélas! à peu près tous les gens qui s'insurgent en sont là), « mais ils voyaient les autres le faire, et pensaient qu'ils dussent ainsi détrôner tous les gentils et nobles hommes du monde[1] ».

Au milieu de ces désastres, Marcel devint de plus l'ennemi de

[1] Froissart, § 404.

la France. Il fortifia Paris; trois mille ouvriers travaillèrent nuit et jour pendant une année entière à construire cette enceinte, qui nous paraît bien petite, auprès du Paris actuel. Mais était-ce contre les jacques? était-ce contre les grandes compagnies? était-ce contre le régent qu'il se fortifiait ainsi? Ce n'était pas contre les jacques, avec lesquels il était heureux de s'entendre, et auxquels, pendant qu'ils assiégeaient le marché de Meaux, où les princesses de la famille royale étaient réfugiées, il envoyait un renfort sous le commandement de Pierre Gilles, épicier de la rue Saint-Denis. Il est clair qu'un même sentiment démocratique animait et les bourgeois de Paris et les paysans révoltés; ils marchèrent ensemble et contre le marché de Meaux et contre le château d'Ermenonville à la prise duquel, plus généreux qu'ailleurs, au lieu d'égorger les gentilshommes, ils se contentèrent de leur faire « renier gentillesse ». Ce n'était même pas contre le roi de Navarre que Marcel se fortifiait; le roi de Navarre avait été longtemps son ami, il l'avait fait élire « capitaine de Paris; mais, s'étant sans doute compromis en faisant la guerre contre les jacques, le roi de Navarre avait été obligé de quitter Paris ». Ce n'était pas non plus contre les grandes compagnies ou, comme on disait, les Anglais (quoiqu'il y en eût bien, parmi ces soldats guerroyant pendant la trêve, autant de Français que d'Anglais); loin de les combattre, Marcel les avait d'abord appelés dans Paris, et il en eut longtemps qui formèrent sa garde fidèle. Il est vrai, la colère des Parisiens, furieux des excès de ces *Anglais*, le força bientôt à les expulser et à les renvoyer au roi de Navarre; mais lorsque, plus tard, le peuple voulut le forcer à prendre part à un mouvement contre les grandes compagnies campées à Saint-Cloud, ce fut pour lui l'occasion d'une trahison; et les pauvres Parisiens du parti de l'ordre, pour nous servir de l'expression moderne, abandonnés de leur maire, qui, sorti par la porte Saint-Honoré, s'était hâté de rentrer par la porte Saint-Martin, l'attendirent en vain jusqu'au soir, puis furent soudain attaqués par les Anglais et poursuivis jusque dans l'enceinte de Paris.

Cependant la situation de Marcel était critique. Le parti de l'ordre, qui, ainsi qu'il arrive toujours chez nous, commençait à se former quand le désordre était à son comble, le parti de l'ordre se soulevait de plus en plus contre Marcel et lui enjoignait, au nom de la ville, de se rapprocher du Dauphin; mais le Dauphin disait qu'il ne rentrerait pas dans Paris, tant que Paris serait sous la domination de ceux qui avaient assassiné sous ses yeux ses deux maréchaux. D'un autre côté, le roi de Navarre, campé à Saint-Denis, usant de sa fausseté ordinaire, avait d'un côté avec le Dauphin une entrevue secrète, prêtait tous les serments possibles, reniait tous les crimes du passé, tout

cela, afin de se faire donner de l'argent; et, de l'autre côté, il jouait le même rôle avec Marcel et se faisait envoyer par lui, deux fois par semaine, deux mulets chargés de florins « qu'il recevait liement » (joyeusement), dit Froissart. Mais enfin l'armée du Dauphin était à Charenton, interceptant la navigation de la Seine et affamant Paris; il fallait se décider. Marcel sentit qu'il n'avait rien à espérer du Dauphin; comme le dit spirituellement Froissart, « lui et ceux de sa secte regardèrent finablement qu'il valait mieux qu'ils demeurassent en vie et en bonne prospérité pour eux et pour leurs amis que s'ils étaient détruits, car mieux leur valait, il leur semblait, occire que d'être occis ». (C'est assez le calcul de tous les révolutionnaires aux abois.) Marcel se décida donc, au mépris du vœu des Parisiens, pour le roi de Navarre; une négociation secrète amena cette conclusion que, le 31 juillet, à minuit, la porte Saint-Honoré et la porte Saint-Antoine seraient ouvertes à Charles de Navarre, accompagné de ses Anglais, Navarrois, ou tout simplement brigands, selon le mot d'alors; que Paris lui obéirait et que les bourgeois partisans du Dauphin seraient massacrés. Un certain signe placé au-dessus de chaque porte devait faire reconnaître les amis du Navarrois, le reste serait livré aux *brigands*. Étienne Marcel, exact au rendez-vous, était dès minuit à la bastide Saint-Antoine, ayant les clefs en main pour ouvrir les portes. Mais les frères Maillard, « par inspiration, ainsi qu'on doit le supposer », c'est le mot de l'historien, avaient eu vent du complot. Jean Maillard, Denys des Essarts, Jean de Charny, tous les chefs du parti du Dauphin, arrivèrent des halles où ils avaient déployé la bannière royale au cri national de *Montjoye Saint-Denis*, et une foule de peuple venait avec eux. On sait le dialogue que Froissart nous répète : « Étienne, Étienne, que faites-vous ici à cette heure? — Jehan, qu'avez-vous besoin de le savoir? Je suis ici pour garder la porte de la ville dont j'ai le gouvernement. — Non, il n'en est pas ainsi; vous n'êtes ici à cette heure pour aucun bien, et je vous le montre, dit-il à ceux qui étaient avec lui, comment il tient les clefs des portes qui sont en ses mains pour trahir la ville. » Le prévôt des marchands s'avança et dit : « Vous mentez. — Non, mais vous, vous traître, vous mentez. » Et il le frappa et dit à ses gens : « A la mort, à la mort, tous les hommes de son côté; ils sont traîtres. » On combattit; le prévôt des marchands voulut fuir, mais il ne put, Jean Maillard le frappa de sa hache sur la tête, il tomba, et six de ses partisans avec lui; et, le surlendemain, le Dauphin, duc de Normandie, depuis Charles le Sage, entrait dans Paris et venait habiter le Louvre au milieu des acclamations populaires. Ainsi finit le Mirabeau du quatorzième siècle, éloquent comme celui de 1789, plus habile, je crois, dans

la conduite des affaires, plus honorable dans sa vie privée, mais, comme lui, entraîné par le vertige des temps de révolution, et qui n'eut pas, comme lui, le mérite de se repentir.

Cette victoire, du moins, ne fut pas suivie de pillage, comme Paris pouvait le craindre. « Nostre Seigneur Jhesus-Crist et sa benoicte doulce Mère garautirent la noble cité de Paris d'estre désolée par les sainctes prières et oraisons qui en icelle leur sont données. Car, selon tout humain regard, considéré l'estat en quoy ils estoient et la très grant puissance des gens d'armes qui entour eulx avoient esté, et la voulonté des princes et de leurs gens, tant de l'une partie que d'autre, ils ne pouvoient, se ne fust par inspiracion divine et la miséricorde de Dieu, que la dicte cité ne fust ou eust esté pillée, destruite et degastée, et les gens occis, que Dieu ne voult, la syenne grâce et mercy. » Ainsi parle le chroniqueur des quatre Valois, moins défavorable pourtant que Froissart à la cause d'Étienne Marcel. La victoire des honnêtes gens ne laisse pas que d'être souvent accompagnée de cruelles et déplorables représailles ; mais la victoire des autres l'est bien davantage. Entre la *terreur blanche* de 1815 et la *terreur rouge* de 1793, quelle différence !

Telle est l'histoire de Marcel, chef de la municipalité parisienne du quatorzième siècle, à qui la municipalité parisienne de nos jours a cru devoir voter un boulevard d'honneur.

II

LES SEIZE

Quoi qu'on en dise, ce fut un noble mouvement que celui de la Ligue. L'insipide épopée de M. de Voltaire, que personne ne lit plus maintenant, n'en représente pas moins le préjugé qui existait de son temps et qui existe encore contre ce mouvement national qui imposa à Henri IV le devoir de l'abjuration. Mais ce préjugé est inique au plus haut degré. Ce ne furent pas les princes lorrains, ce ne furent pas un certain nombre de grands seigneurs, ce fut la bourgeoisie, ce fut le peuple, ce fut la France, en grande majorité catholique et ardente catholique, qui ne voulut pas accepter la pensée d'un hérétique montant sur le trône et s'arma de ce qu'elle appelait le droit éternel des nations, pour sauvegarder contre l'ambition du Navarrois la complaisante et honteuse faiblesse d'Henri III. L'esprit moderne, s'il prenait la peine d'y regarder, ne laisserait pas que de retrouver dans les sentiments de la Ligue, ce parti essentiellement démocratique et populaire, quelques traces de ses propres idées. Souveraineté du peuple, puissance de la démocratie, élec-

tion du souverain par les états, la révolution se reconnaîtrait là en quelque chose, si la révolution pouvait se reconnaître dans rien de ce qui est franc, loyal et chrétien. Sans doute, et nous allons le dire tout à l'heure, la Ligue a eu ses excès et ses violences, comme tous les partis. Elle a eu ses exaltés, ses ultra, que la postérité condamne, qu'elle-même, par la main de ses chefs les plus dignes, a combattus. Mais, somme toute, la Ligue a été un noble et généreux mouvement national, le mouvement d'un peuple sincèrement et ardemment catholique et qui veut rester catholique; qui, sans doute, ne veut anéantir ni le principe traditionnel de l'hérédité royale ni le principe traditionnel de la loi salique, mais qui les subordonne à cet autre principe également national et traditionnel que c'est le sacre de Reims qui fait les rois et que, par conséquent, un roi de France doit être catholique comme la France.

Dans ce mouvement national, Paris a joué un grand rôle, je puis dire le premier rôle. La ligue de Péronne, comme on l'appela au commencement (1584), du nom du lieu où elle était née, n'était encore qu'une association entre un certain nombre de grands seigneurs qui s'étaient mis d'accord pour porter comme héritier présomptif de Henri III le cardinal de Bourbon, oncle de Henri IV; lorsqu'un bon bourgeois de Paris, Hotoman, dit la Roche-Bond, et après lui trois ecclésiastiques, puis dix-sept autres, avocats, maîtres des comptes, procureurs, puis enfin une multitude d'hommes du peuple, marchands, gens de métier, s'unirent dans une pensée commune et députèrent au duc de Guise, comme chef de la Ligue, et au cardinal de Bourbon, comme héritier du trône, puisque son neveu, le roi de Navarre, en était exclu. Cet exemple donné par Paris fut suivi par presque toute la France, et surtout, lorsque en décembre 1588, Henri III eut fait assassiner le duc et son frère, le cardinal de Guise; lorsque le pape Sixte-Quint, qui d'abord avait blâmé la Ligue ou du moins la pensée d'une ligue entrant en guerre contre le roi, lorsque Sixte-Quint, dis-je, ému par l'indignité de cet attentat, eut prononcé l'excommunication de Henri III (1589); lorsque la Sorbonne l'eut déclaré déchu du trône, et, à plus forte raison, lorsque, année suivante, Henri III, à son tour, eut été assassiné, et que la question de succession fut ouverte; alors la France, en grande majorité, se prononça du côté de la Ligue, la plupart des villes proclamèrent roi le cardinal de Bourbon, concurrent volontaire ou involontaire du roi de Navarre, dont il était le prisonnier. Des monnaies furent frappées en son nom de Charles X. La bourgeoisie, sinon la noblesse, suivit presque partout le mouvement donné par Paris, et c'est ce mouvement qui a sauvé notre nationalité et notre religion.

Et un hommage qu'il faut rendre au peuple de Paris, c'est

que, pendant les dix années qui s'écoulèrent jusqu'au jour de la réconciliation de la France avec la royauté, elle-même réconciliée avec Dieu, la fermeté et le courage du peuple parisien ne se démentirent pas. Il supporta les souffrances d'un double siège, et surtout d'un siège de six mois, pendant lequel on compte, les uns, treize mille, les autres, trente mille personnes mortes de faim, en trois mois seulement. On vit les habitants réduits à la nourriture la plus répugnante ; on les vit plusieurs fois, hommes et femmes, franchir les barrières derrière les soldats qui exécutaient une sortie, pour aller, au milieu des arquebusades et des charges de cavalerie, couper quelques épis de blé dans les champs.

Ce peuple de trois cent mille hommes, qui avait à peine une garnison, lutta ainsi pendant six mois (d'avril à septembre 1590) contre un ennemi qui les serrait de près, puisqu'il occupait tous les faubourgs. Ils luttèrent, soutenus par la prière, se pressant au pied des autels et de la chaire, multipliant les processions à la châsse de sainte Geneviève, ayant jour et nuit le saint sacrement exposé dans chaque paroisse, et promettant, par l'organe de la municipalité, un don magnifique à Notre-Dame de Lorette. Notre-Dame de Lorette les entendit ; elle obtint de Dieu la récompense de leur piété et de leur courage, et le jour vint où, l'armée de la Ligue approchant de Paris, Henri de Navarre fut forcé de lever le siège. Ce siège de Paris, celui-là du moins, se termina par un triomphe.

Quel rôle joua dans tout ceci la municipalité parisienne ? Elle se composait du prévôt des marchands, des quatre échevins, de vingt-six conseillers qui, avec quelques officiers inférieurs, formaient ce qu'on appelait le bureau de la ville ; au-dessous d'eux, seize quarteniers, pour les seize quartiers de Paris, puis des cinquanteniers, des dizainiers, etc. Dans cette hiérarchie, les seize quarteniers, peut-être parce qu'ils touchaient de plus près aux différentes classes de la population, aux corporations, aux métiers, comme on disait alors, devinrent dominants. Il se forma autour d'eux comme une assemblée non officielle, mais toute-puissante. C'est cette assemblée, dite des Seize, qui, après l'assassinat du duc de Guise, en 1588, s'était mise à la tête de l'insurrection parisienne, avait armé les métiers, avait fait prêter un serment de vengeance contre Henri III, avait même mené à la Bastille les principaux membres du Parlement (parce que le Parlement inclinait toujours dans le sens royaliste), avait constitué, d'accord avec le duc de Mayenne, chef de la Ligue, un conseil général de l'union. Les Seize servaient ainsi, non sans quelque excès déjà, la cause de Paris, de la Ligue et de la France.

Par malheur, dans notre pays du moins, les pouvoirs populaires portent tout jusqu'à l'excès. Un roi peut être modéré, libéral, cons-

titutionnel, mais une assemblée populaire ne se refuse guère le despotisme. En tout, vous trouverez plus facilement la sagesse et le bon sens dans un individu isolé que dans cinquante ou cent individus réunis. Il fallait veiller sur la conservation de la foi catholique; mais il fallait veiller aussi sur l'intégrité du royaume et l'indépendance de la nation française. Le roi d'Espagne, Philippe II, était pour la Sainte-Union un utile et nécessaire allié; mais il ne fallait pas en faire un maître. C'est ce que sentait le duc de Mayenne, le chef officiel de la Sainte-Union, qui, ferme et prudent à la fois, sut toujours ne sacrifier ni la religion du pays à l'hérétique roi de Navarre, ni l'indépendance du pays à l'ambition du roi d'Espagne. Mais c'est ce que le conseil des Seize ne sentait pas assez, et il fallut plus d'une fois que le chef de la Ligue combattît contre ces ultra de la Ligue.

Or ce fut surtout après ces six mois de siège, héroïquement soutenus par la population de Paris, qu'éclata cette tendance au despotisme municipal. Il est certain que les *politiques*, comme on appelait les partisans du roi de Navarre, ne laissaient pas que de s'agiter dans Paris. Même pendant le siège, ils avaient fait une tentative d'insurrection; leurs pamphlets (car la Ligue admettait la liberté de la presse), leurs pamphlets ne cessaient de dénoncer les chefs de la Ligue et de railler même le courage et la patience du peuple assiégé. Le siège levé, Paris délivré, les villes voisines reprises sur l'ennemi, le duc de Mayenne entré dans Paris, aux acclamations de tout le peuple, on aurait dû être plus rassuré contre les manœuvres des *politiques*. Ce fut tout le contraire. Comme tous les pouvoirs populaires, que le péril parfois éclaire et ennoblit, mais que le triomphe égare parce qu'il les enorgueillit, la démocratie parisienne, représentée par les Seize, rompit ouvertement, je ne dirai pas seulement avec les *politiques*, mais aussi avec toute la partie saine, sensée, modérée de la Ligue, à la tête de laquelle était le duc de Mayenne. Mayenne, plus jaloux de l'indépendance nationale, acceptait bien l'aide de l'Espagne, mais ne voulait pas de sa suzeraineté; lui et les modérés de la Ligue étaient prêts à reconnaître Henri IV, lorsque Henri IV aurait abjuré; ils voulaient un roi catholique, mais un roi français. Les Seize, au contraire, ne voulaient d'Henri de Navarre à aucun prix, même au prix d'une abjuration; ils négociaient directement avec les ambassadeurs espagnols; ils se jetaient dans les bras de Philippe II; ils auraient voulu mettre à la tête de la Ligue le jeune duc de Guise, neveu de Mayenne; ils écrivaient à Philippe II, lui assurant que tous leurs vœux étaient « de le voir tenir le sceptre de cette couronne de France », espérant, disaient-ils, que « ce que jadis nous avons reçu de cette grande et

chrétienne princesse Blanche de Castille..., nous le recevrons, voire au double, de la grande et vertueuse fille de Votre Majesté ». C'est en vertu de son droit personnel, comme petite-fille d'un roi de France et au mépris de la loi salique, que cette princesse espagnole eût régné, conférant la couronne au jeune duc de Guise, devenu son époux.

Or, Mayenne ayant bientôt quitté Paris pour aller guerroyer ailleurs, les Seize étaient devenus maîtres absolus de la grande cité. Bussy-Leclerc, qu'on peut appeler leur chef, commandant la Bastille, ennemi non seulement du Parlement, des politiques et du conseil qui voulait traiter avec les Navarrois, mais du tiers parti, comme on l'appelait, c'est-à-dire des ligueurs modérés, ennemi, en un mot, de la bourgeoisie, appuyé, au contraire, sur les halles, comme on disait, c'est-à-dire sur le bas peuple, sur cette partie de la population qui sait souffrir avec énergie, mais qui se venge aveuglément de ses souffrances; conseillé enfin et soutenu par l'ambassadeur d'Espagne, duc de Feria, Bussy-Leclerc et les siens ne trouvèrent pas le conseil de la Ligue assez énergique. Ils le remplacèrent par un conseil des Dix, élu par eux. Ils préparèrent non pas une formule de serment, mais un serment en blanc, une page non écrite, (faute de temps pour la rédiger, disait-on), au bas de laquelle il fallait signer son nom, sous peine d'être tenu pour suspect. Ils allaient dans les maisons des absents, devenus suspects par le seul fait de leur absence, fouillant leurs caves, saisissant leurs meubles et leurs deniers, épouvantant leurs femmes. Ils fondèrent une *chambre de justice*, vraie image du tribunal révolutionnaire; ils dressèrent, comme la Convention, une liste de suspects, écrite sur papier rouge, avec une de ces trois lettres, à la suite de chaque nom P (*pendu*), D (*dragué*), C (*chassé*.) Enfin, le Parlement s'étant permis d'acquitter un homme accusé de royalisme, trois magistrats, le président Brisson, le conseiller au Parlement, Larcher, le conseiller au Châtelet, Tardif, furent arrêtés et mis à mort, non sans résistance du bourreau lui-même, qui ne voulait pas procéder à cette exécution sans jugement, mais qu'on menaça d'être lui-même exécuté.

Cependant cette terreur de 1590 ne devait pas être de longue durée. Appelé par toute la bourgeoisie, par tous les gens de bien et les gens de bon sens, Mayenne approchait avec son armée. Les Seize ou plutôt les Dix, si fiers jusque-là dans Paris, où la force armée était entre leurs mains, n'osèrent pas fermer les portes de Paris au véritable chef et chef militaire de la Ligue. Ils essayèrent de parlementer avec lui, mais Mayenne ne voulut pas prêter l'oreille à ce tardif repentir. Il entra droit dans Paris, où nul n'osa

lui résister. Bussy-Leclerc évacua devant lui la Bastille et lui en remit les clefs, en stipulant seulement qu'il aurait la vie sauve. L'assemblée des Seize fut dissoute avec défense de se réunir. Les coupables de l'assassinat des trois magistrats furent punis de mort, tous les autres coupables furent amnistiés. Paris respira après le 28 novembre 1591, comme plus tard après le 9 thermidor an II.

Du reste, la fin de la guerre civile approchait. Le grand obstacle qui séparait Henri IV de la Ligue ou pour mieux dire de la France finit par être levé. Celui qui était né catholique, qui l'était redevenu sous la menace de Charles IX au jour de la Saint-Barthélemy, cette fois-ci redevenait catholique et pour toujours. Il y eut cependant encore une hésitation dans le parti de la Ligue. La guerre cessa, il est vrai, il y eut des négociations avec le roi de Navarre avant qu'on ne se décidât à le déclarer roi de France; Mayenne, au nom de la Ligue, consentait bien à la trêve, mais pas encore à la paix. Il fallait, et cela était juste, que l'hérétique converti eût été béni par le Pape et que l'excommunication de Sixte-Quint eût été levée par Clément VIII. En attendant, sans doute, beaucoup de ligueurs, las de combattre, avaient fait leur soumission. Le jeune duc de Guise, qui avait été le chef des ligueurs exaltés et dont les Seize avaient voulu faire leur roi, s'était déjà rallié à Henri IV, que son oncle, plus modéré mais aussi plus persévérant, attendait encore.

Alors seulement que l'absolution de Clément VIII eut achevé d'effacer du front du monarque le stigmate de l'hérésie, le chef de la Ligue députa vers le roi, posa ses conditions, et une réconciliation solennelle couronna, on peut le dire, l'œuvre de la Ligue. Henri IV, déclarant « prendre en bonne part le zèle que Mayenne avait eu en la cause de la religion, loua et estima l'affection qu'il avait montrée à conserver le royaume en son entier dont il n'avait pas fait ni souffert le démembrement ». Henri IV révoqua tous les jugements, arrêts, sentences rendues, soit contre le duc de Mayenne, soit contre les seigneurs, villes et communautés ou tout autres, de quelque état et condition qu'ils fussent. A ce prix, le chef de la Ligue devint dès lors le loyal et fidèle sujet de Henri IV. Ainsi triompha, je ne dirai pas Mayenne, je ne dirai pas la Ligue, mais plutôt la France, heureuse d'avoir reconquis son roi en le rendant à l'Église et d'avoir maintenu en même temps et son indépendance nationale et sa foi catholique. Ainsi commença et le règne de Henri IV et cette grande époque de l'Église de France, l'époque des François de Sales, des Vincent de Paul, des François Régis et de tant d'autres qui allaient guérir les plaies de la patrie et de l'Église par la mise à exécution du concile de Trente, par ces milliers de fondations et de saintes œuvres qui devaient plus que jamais unir la France à Rome, plus que

jamais rapprocher ce que l'hérésie avait voulu séparer. La Ligue, on peut le dire, avait été la première ouvrière de cette grande œuvre.

III

LA FRONDE

Cette fois ici, il faut le dire, la municipalité parisienne, le corps de la ville ne va jouer qu'un rôle secondaire. Rien ne se ressemble moins que la Ligue et la Fronde. Dans la Ligue, nous voyons de grandes passions, souvent violentes jusqu'à l'excès, mais nobles, généreuses, chrétiennes dans leur principe ; les ambitions privées, les intérêts personnels, s'y mêlent sans doute, mais à quoi ne se mêlent-ils pas en ce monde ? Dans la Fronde, au contraire, dans cette série de luttes entre la cour, le Parlement, les princes, la bourgeoisie, où la paix se fait aujourd'hui avec l'un, pour que demain la guerre recommence avec un autre, où chacun a été à son tour courtisan et ennemi de la cour, frondeur et mazarin, il est difficile de découvrir une pensée quelque peu désintéressée, quelque peu religieuse ou nationale : la cour, c'est-à-dire Anne d'Autriche et Mazarin, combat pour l'intégrité du pouvoir royal; le Parlement, pour sa propre importance, qu'il pousserait volontiers jusqu'à la souveraineté ; la bourgeoisie, pour voir diminuer les péages. Mais les princes, pour qui combattent-ils, si ce n'est pour les titres, les préséances, les marques d'honneur, la richesse : armés tantôt pour le roi, tantôt pour le Parlement, tantôt pour la noblesse ou la bourgeoisie, toujours pour eux-mêmes ?

Entre ces puissants qui se heurtent et le bas peuple qui souffre et qui se révolte, sans trop savoir pour qui ou contre qui ; le bas peuple qui tantôt acclame la reine et tantôt la menace, qui se soulève avec le Parlement, puis injurie le Parlement ; entre ces éléments divers, la bourgeoisie, le corps de ville, ne jouent qu'un rôle effacé. La garde bourgeoise, tantôt auxiliaire de la révolte, tantôt protectrice de l'ordre, obéit parfois au Parlement ou aux princes plus qu'au corps de la ville… Ce n'est qu'à la fin de la Fronde (1652) que le corps de la ville se montre sur la scène, dans une pensée louable, mais qu'il ne sait soutenir que faiblement. A ce moment on commence à être las de ces luttes éternelles ; le Parlement même a en partie cédé à l'ordre d'Anne d'Autriche qui le transférait à Pontoise ; Turenne, un instant frondeur, est maintenant à la tête de l'armée royale ; les bourgeois parisiens commencent à se repentir et demanderaient volontiers le retour du roi et de la régente, fût-ce même avec Mazarin. Mais les

princes, c'est-à-dire Gaston duc d'Orléans, le duc de Beaufort et celui qu'on appela depuis le grand Condé et qui, au temps de la Fronde, ne mérita guère ce nom, ceux-là résistent encore. Ils ont avec eux ce qu'en temps de révolution on appelle le peuple, c'est-à-dire les mille ou douze cents braillards et pillards qui se chargent, au besoin, d'imposer une révolution à trois cent mille bons bourgeois. Ceux-là, les princes les excitent, leur payent le vin, leur jettent une multitude d'abominables libelles. On lit dans les pamphlets d'alors à peu près comme dans les harangues des clubs aujourd'hui : « Lâchez hardiment la bride, faisons carnage sans respecter ni les grands ni les petits, ni les jeunes ni les vieux, ni les mâles ni les femelles. Sortons de nos gîtes, de nos tannières... Renouvelons les barricades, mettons nos épées au vent [1]. » Le duc d'Orléans ne sort pas dans Paris sans être accompagné de quelques centaines de ces bandits, vociférant contre Mazarin. Il faut rendre justice aux magistrats de la ville; d'accord en cela avec « les bons bourgeois », Lefèvre, prévôt des marchands, les échevins Levieux et Gillois, à leur tour, parcourent les rues, gourmandent la canaille. Aussi les accuse-t-on de vouloir affamer Paris et d'arrêter les bateaux qui apportent du grain (cela est classique en temps de révolution); on se contente cependant de briser leurs voitures et de les blesser eux-mêmes à coups de pierre. Le prévôt des marchands et les échevins viennent un jour au palais du Luxembourg, où le duc d'Orléans les a mandés; ils sont assaillis par cette canaille qui encombre les abords et qui pénètre même dans l'intérieur du palais. Le prévôt ne se sauve qu'à grand'peine dans le cabinet même du prince. Un peu plus loin, il est blessé à la tête, et c'est un cabaret qui lui sert de refuge.

Cependant la position des frondeurs s'aggravait, et la question semblait plus que jamais près d'être décidée contre eux par la force des armées régulières. Le duc de Lorraine, un prince étranger, s'était, il est vrai, avancé avec son armée sur le territoire français pour porter secours aux princes révoltés; il était venu de sa personne souper et jouer au Luxembourg. Mais, bizarre, libertin, égoïste, il n'avait pas su s'entendre avec les princes; il s'était retiré avec son armée, tandis que Turenne, avec l'armée royale, approchait de plus en plus de Paris. Dans l'intérieur de la ville, les princes et la canaille d'un côté, la bourgeoisie et le Parlement de l'autre, luttaient ensemble, ceux-là à coups de pierres, ceux-ci à coups de délibérations et d'arrêts, le peuple criant : *Mort au Mazarin! Union avec les princes!* le prévôt des marchands, au contraire, armant la garde bourgeoise

[1] *Le Poème de l'Oracle*, par du Bois Montandré, cité par M. de Saint-Aulaire, *Histoire de la Fronde*.

et rétablissant l'ordre, quand il pouvait. A tout prendre, Paris eût bien voulu à ce moment se soumettre à la reine et au roi, mais pas encore au Mazarin.

La fin approchait. Le 2 juillet 1652, l'armée royale pénètre dans le faubourg Saint-Antoine, où elle se rencontre avec l'armée des princes; là ces deux illustres soldats, Turenne et Condé, se trouvent en face l'un de l'autre, à portée de pistolet, prenant et reprenant les barricades. Pour cette fois cependant une femme sauva les princes. La grande Mademoiselle, Mlle de Montpensier, arracha au duc d'Orléans son père, très refroidi à ce moment à l'égard de Condé, une lettre pour Messieurs de la ville, et, à ces Messieurs, terrifiés par la canaille dont elle s'était fait accompagner, terrifiés aussi par la vigueur de cette main féminine qui prit à la barbe le gouverneur de Paris, menaçant de le tuer, la princesse arracha un ordre qui mettait la garde bourgeoise à sa disposition. Elle alla donc, se fit ouvrir les portes de la Bastille, occupée par les officiers de la ville, fit tourner contre le faubourg les canons qui étaient tournés contre la ville, fit ouvrir les portes de la ville aux troupes de Condé, et pour un jour la Fronde fut sauvée.

Mais, après ce coup de canon de la Bastille, célèbre dans l'histoire de la chevalerie féminine, les princes se sentaient toujours bien en danger. Ils leur eût fallu, pour appuyer leur armée peu nombreuse, l'aide directe de la milice bourgeoise, du corps de ville, du Parlement. C'est alors que le gouverneur de Paris, le prévôt des marchands, les échevins, et douze députés de chacun des seize quartiers, par l'ordre du Parlement, se réunirent à l'Hôtel de Ville. Les princes les attendaient là pour leur forcer la main; derrière les princes, leur obéissante populace était là, encombrant la place de Grève et les maisons voisines, mêlée de soldats déguisés en artisans, prête à enfoncer les portes, à incendier, à égorger, s'il le fallait. Le corps de la ville délibéra cependant, et là, quoiqu'en présence des princes, sur l'avis du courageux procureur du roi de la ville, la majorité allait se décider à députer vers le roi pour obtenir son retour sans Mazarin. Mais le prince de Condé sortit alors, et du haut du perron donna à son peuple l'ordre d'agir; puis, pour ne pas être témoin de l'action, partit dans son carrosse avec le duc d'Orléans. Alors la mousqueterie se fit entendre, les soldats qui étaient là sans uniforme, mais non sans armes, envoyèrent des balles contre les fenêtres de l'Hôtel de Ville; on alluma devant les portes des amas de bois frotté d'huile et de résine. Les notables réunis voulurent pourtant résister, et plus de deux cents des séditieux périrent. Mais ce fut en vain; l'assemblée fut dispersée, plusieurs de ses membres purent s'enfuir ou se cacher, un grand nombre furent assassinés. C'est cette

journée de révolte, d'incendie et de massacre qu'on a appelée *le Feu de l'Hôtel de Ville*.

Mais, même après cette action, comme disait l'avocat général Talon, « plus farouche, plus brutale, plus sauvage qui n'eût jamais été commise en France » (nous sommes forcés, nous, d'ajouter : avant 1789), les princes n'avaient pas encore ce qu'ils voulaient avoir, l'adhésion de la municipalité à leur cause et la milice bourgeoise mise sous leurs ordres. Ils convoquèrent une nouvelle assemblée, et celle-là, dominée par eux, nomma, non sans hésitation pourtant, un prévôt des marchands et un gouverneur de Paris à leur guise, proclama l'union de la ville avec les princes, s'engagea à « travailler pour remettre l'État dans sa première forme, pour établir auprès du roi le conseil légitime des princes du sang et des anciennes familles » (c'était un 1789 aristocratique !). Le Parlement lui-même, au bout de quelques jours, après une résistance qui semblait courageuse, céda à la terreur, déclara le duc d'Orléans régent du royaume, le prince de Condé commandant de toutes les armées. Une nouvelle assemblée bourgeoise ordonna dans Paris des levées de soldats et redevint la cause des princes. Il semblait que Paris leur appartînt.

Mais non, Paris ne leur appartenait pas. La lassitude et l'indignation étaient trop grandes ; on ne résistait pas aux princes, mais on ne les secondait pas. Les hommes notables quittaient la ville ; les bourgeois se tenaient renfermés dans leurs maisons ; les soldats pillaient et faisaient manger les blés encore verts à leurs chevaux ; les artisans sans ouvrage, attroupés sur les places, demandaient à grands cris du pain et le retour du roi. De sorte que, sans nouveau combat, sans un coup de canon de plus, après une série de délibérations du Parlement et de la ville, après des députations au roi, des supplications de la part des ci-devant rebelles, des réponses fières, mais clémentes, en définitive, et compatissantes du roi et de sa mère, des mesures de sévérité envers les princes, le roi revint (22 octobre), convoqua un lit de justice où il fit connaître au Parlement ses volontés, trouva dans le Parlement, dans la cour des aides, dans la Chambre des comptes et enfin à l'Hôtel de Ville une complète et silencieuse obéissance. Ce jour-là, la Fronde, ou au moins la Fronde de Paris, fut terminée, et on peut dire qu'à partir de ce jour, le roi Louis XIV fut plus roi que nul roi ne l'avait été.

Dans cette lutte de la Fronde, quel fut le rôle de la municipalité parisienne ? Entre le Parlement, la royauté et les princes, il fut relativement honnête, mais il fut faible. Paris ne lui obéissait pas et Paris, il faut le dire, n'obéit guère à sa municipalité que quand elle lui fait peur, c'est-à-dire quand elle veut le mal. Si vous faites le

Conseil municipal souverain de Paris, il sera, aux jours de malheur, mais aux jours de malheur seulement, souverain de la France.

IV

LA RÉVOLUTION

Ici, nous n'avons pas à raconter longuement; les fait sont connus. Ce qu'a été la municipalité parisienne pendant les jours de la Terreur, on le sait.

L'Assemblée constituante, avec sa merveilleuse imprévoyance et sa profonde absence d'esprit pratique, avait, sans le vouloir, tout préparé pour faire de la municipalité parisienne un instrument de révolution. Outre le directoire (conseil général du département), elle avait institué un conseil général de la commune de Paris, et au-dessous de lui quarante-huit sections représentant chacune l'un des quartiers : tous ces corps, nommés par les électeurs, et presque toujours par une minorité infime d'électeurs (la loi n'exigeant aucun minimum de voix pour être nommé), tous ces corps délibérant et délibérant sans fin, délibérant en public, aux applaudissements ou aux sifflets des tribunes, c'est-à-dire d'une cinquantaine ou d'une centaine de gens payés pour faire du bruit. Puis l'Assemblée constituante, avec sa manie de tout compliquer, parmi les 140 membres du conseil général, en prenait 48 qui, à leur tour, en choisissaient 16, formant cinq bureaux d'administration, chacun souverain dans sa partie. Et enfin, au-dessous de tout cela, elle mettait un maire de Paris « libre de sanctionner le mal par sa présence, mais presque toujours impuissant à l'arrêter, idole semblable aux dieux de l'Inde, que l'on fait mouvoir et parler à volonté, que l'on porte, aux jours de fête, en grande pompe, pour les enfermer ensuite dans leurs temples, en les environnant d'un nuage d'encens ». Telles étaient « les institutions spéciales à la ville de Paris, dans lesquelles l'Assemblée constituante, il faut bien le reconnaître, s'était surpassée en imprévoyance [1] ».

Maintenant, il s'agit de voir ces institutions à l'œuvre. Le pauvre Bailly, maire de Paris pour son malheur et pour le nôtre, Bailly, qui, en octobre 1789, avait si ingénument félicité Louis XVI et Marie-Antoinette sur leur retour à Paris (avec accompagnement de têtes coupées); Bailly qui, pour son malheur aussi, avait fait son devoir en face de l'insurrection du Champ de Mars, en juillet 1791; Bailly

[1] Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur,* Introduction, p. 25-26.

avait donné sa démission en novembre. On vote pour lui donner un successeur ; sur 80 000 électeurs, 10 000 seulement viennent voter (cela se passait toujours ainsi) ; 3000 nomment la Fayette, déjà dépopularisé ; 6000 nomment Pétion maire, puis Manuel procureur-syndic et Danton substitut du procureur-syndic (car les places et les places rétribuées ne manquaient pas). C'étaient là, certes, trois noms bien respectables.

Cette municipalité renouvelée ne tarde pas à faire la besogne révolutionnaire. C'est elle qui, malgré le conseil du département, malgré l'Assemblée législative, ou plutôt grâce à l'inertie et à l'indécision de l'un et de l'autre, fait célébrer (15 avril 1792) la fête des Suisses de Châteauvieux revenus du bagne, décore de fleurs, de chants, de harangues et de danses (car alors on dansait toujours), le principe de l'indiscipline militaire. C'est elle qui, deux mois plus tard, sous la présidence de son chef Pétion, non sans hésitation et sans bien des craintes (car le peureux Pétion craignait tout, même la loi), organisait contre la loi, contre le pauvre directoire du département (lequel, ainsi que toutes les autorités supérieures d'alors, n'avait à sa disposition que des proclamations et des décrets, mais pas un gendarme), organisait ou au moins laissait s'organiser cette insurrection du 20 juin qui vint insulter Louis XVI jusque dans sa chambre et flétrir son front du bonnet rouge ; cette insurrection qui, en un mot, brisa la royauté, la constitution et la loi. Cette fois encore, le directoire du département, l'Assemblée législative elle-même, eussent peut-être voulu résister, mais la force armée était aux mains de la municipalité, qui, elle, ne voulait pas s'en servir contre l'émeute. « Donnez-moi quelques pièces de canon et je balayerai toute cette canaille », c'est ce que disait, à cette heure-là, en se promenant dans le jardin des Tuileries, le jeune capitaine d'artillerie qui s'appela depuis l'empereur Napoléon. Il n'eût pas fallu tant que cela, il n'eût fallu qu'un homme.

En face de ces événements, qui révoltaient l'opinion sans que l'opinion sût rien faire pour y porter remède, le député Lanneau donnait à la ville et à la municipalité parisienne une grande leçon : « Le roi a été forcé hier, disait-il, par un attroupement de la capitale ; le pouvoir exécutif n'appartient-il donc pas à tout le royaume ? Le royaume ne l'a-t-il pas confié à la ville de Paris, à la surveillance de la garde nationale ? On a violé le dépôt donné par les départements, on a attaqué leurs droits, la dignité nationale et la loi... Que Paris sache donc s'arrêter sur la ligne de démarcation qui sépare la liberté de la licence, qu'il laisse ses clubs et ses émeutes, qu'il reprenne ses arts et son industrie... Nos départements sont malheureux par les agitations de Paris, ses mouvements influent sur eux. Ils ne peu-

vent être heureux que par son bonheur; qu'il s'applique donc à faire le sien et le nôtre, parce qu'ils sont inséparables ! » (Lanneau, dans le *Journal des Débats et des décrets*, 268.) Hélas! en 1830, en 1848, en 1870, en 1871, Paris s'est montré bien peu soucieux de ce bonheur-là !

En attendant, Pétion qui, par peur plus que par conviction, en se cachant plus qu'en se montrant, a coopéré aux scènes du 20 juin, Pétion est le roi de Paris. L'Assemblée législative, il est vrai, le blâme un certain moment, mais elle ne sait rien faire par suite de ce blâme ; nul pouvoir ne fut plus instable et plus timide que cette Assemblée. Le directoire du département, lui aussi, s'essayant à la justice, proclame suspendus de leurs fonctions Pétion et son procureur (on peut dire son meneur) Manuel; mais peu importe, Pétion et Manuel se font bientôt réintégrer par l'Assemblée et même par le roi; et le directoire du département, le seul pouvoir qui ait montré un peu d'énergie, est obligé à se démettre (juillet 1792).

Mais avoir fait le 20 juin n'était pas assez; il fallait faire le 10 août. Ce fut encore Pétion qui le fit ou aida à le faire, jamais par conviction, toujours par peur. « Je désirais l'insurrection, écrit-il peu après, mais je tremblais qu'elle ne réussît pas. Ma position était critique : il fallait faire mon devoir de citoyen sans manquer à celui de magistrat. Il fallait conserver tous les dehors et ne point m'écarter des formes. » Et il ajoute naïvement : « Quoiqu'on eût projeté de me consigner chez moi, on oubliait, on tardait à le faire. Qui croyez-vous qui envoya plusieurs fois presser l'exécution de cette mesure ? C'est moi, oui, c'est moi. » C'est ainsi que le maire de Paris sait s'y prendre pour détrôner le roi de France, et le fait soi-disant malgré lui.

Du reste, les chefs de la révolution se montraient moins braves encore que Pétion. A l'heure où se fit le 10 août, Marat était dans sa cave, sa cachette habituelle; Danton, appelé à l'Hôtel de Ville, comme substitut du procureur de la Commune, ne s'y montre qu'un instant, de même que son fidèle Camille Desmoulins ; Robespierre, Fabre d'Églantine, Billaud-Varennes, attendent, pour figurer dans la Commune insurrectionnelle, que son triomphe soit assuré. C'est l'histoire habituelle des insurrections : elles sont exécutées par des fous et dirigées de loin par des lâches.

Il y a plus, et ce jour-là la Commune légale que commandait Pétion, fut heureuse de s'effacer devant une Commune insurrectionnelle qui vint faire la révolution à côté d'elle. Les sections, ou quelques-unes des sections (car, en définitive, c'étaient toujours des minorités qui agissaient), envoyèrent des délégués à l'Hôtel de Ville, et, pendant plus de quatre heures, cette Commune insurrectionnelle siégea

auprès de la Commune légale, l'une dans une salle, l'autre dans la salle voisine; la première commandant l'insurrection et le massacre, l'autre, ayant en main le pouvoir légal, c'est-à-dire rien du tout, épouvantée par les menaces de ses tribunes, désertant un à un le lieu des séances et finissant par céder en tout à la révolte.

Et devant cette Commune illégale, l'Assemblée législative fléchit, elle aussi, comme la Commune légale. L'Assemblée des sections envoie ses délégués à l'Assemblée législative, c'est-à-dire qu'elle lui intime ses ordres. Elle lui déclare qu'elle « ne peut reconnaître pour juge des mesures extraordinaires auxquelles la nécessité et la résistance à l'oppression l'ont portée, si ce n'est le peuple français, *votre souverain et le nôtre*, dit-elle, réuni dans les assemblées primaires ». Et l'Assemblée, par l'organe de son président, applaudit au zèle de ces délégués de l'insurrection, les engage à retourner à *leur poste*, et confirme provisoirement l'organisation actuelle de la municipalité de Paris.

Et tout ce qu'elle ose faire, c'est d'envoyer à l'émeute souveraine des adresses suppliantes que l'émeute ne prendra pas la peine de lire [1].

C'est ainsi que se sera fait le 10 août, cette journée mortelle à la France; c'est ainsi que l'Assemblée législative aura sacrifié à la toute-puissance de l'insurrection la royauté, la constitution, et elle-même. Et tout cela, grâce à la sentimentale niaiserie de la Constituante, qui a mis toute la force gouvernementale et militaire aux mains non du roi, ni de l'Assemblée dite souveraine, mais de la municipalité, ou plutôt de ceux qui obsédaient et opprimaient la municipalité, en un mot, de quelques centaines de gamins d'un des faubourgs de Paris.

Maintenant, la scène du 10 août accomplie, le roi prisonnier, l'Assemblée législative ayant donné sa démission par l'appel qu'elle a fait de la Convention dite nationale, maintenant plus que jamais, c'est la Commune qui règne. Elle a, à l'Hôtel de Ville et dans chacune des 48 sections, ses comités de surveillance, qui espionnent, pillent, saisissent et ouvrent les lettres, comblent les prisons, en attendant que le massacre vienne les vider; quand le mari ou le père leur échappe, ils prennent la femme ou les enfants à titre d'otages. La Commune déclare déchus de leurs droits électoraux les signataires des pétitions hostiles; elle supprime les journaux qui lui déplaisent;

[1] « Si la première des autorités constituées est encore respectée, si les représentants du peuple, amis de son bonheur, ont encore sur lui l'ascendant de la confiance et de la raison, ils prient les citoyens et, au nom de la loi, leur ordonnent de lever la consigne établie à la mairie. » (Proclamation du 10 août, à onze heures du matin.)

elle ferme la bouche aux avocats, destitue les magistrats, appelle à sa barre, ministres, juges, administrateurs, déclare nuls les décrets de l'Assemblée législative, et enfin, sous la dictée de Robespierre et de Danton, ordonne les abominables massacres de Septembre. En vain, Vergniaud et les girondins, un peu revenus à la fin de leur exaltation révolutionnaire, s'élèvent-ils à la tribune contre ce système de terreur et de pillage, qui « aristocratisait la vertu et démocratisait le vice, pour perdre l'une et déifier l'autre ». En vain demandent-ils qu'une loi décrète, « si la nation française est souveraine ou si c'est la Commune de Paris ». Ils ont beau faire décret sur décret, ils n'obtiennent rien. Le ministre de l'intérieur comparaît devant l'Assemblée et déclare qu'il ne peut rien empêcher. Le maire de Paris, Pétion, à la fois fourbe et niais, avoue qu'il est toujours instruit le dernier de tout ce qui se passe. « Tout ce que je désire, dit-il, c'est d'être averti avant que les forfaits ne commencent » ; c'est-à-dire que le malfaiteur est prié d'avertir les gendarmes avant de faire son coup. Aussi, malgré ces quelques velléités de réaction, c'est toujours la Commune de Paris qui est souveraine et non la nation française.

Remarquons ici que plus on avance dans la carrière révolutionnaire, plus ce sont les minorités qui gouvernent. Quand, au mois d'octobre 1792, Pétion est nommé maire pour la seconde fois (et l'ex-capucin Chabot ajoute qu'il est nommé parce « qu'il fallait le maire le plus nul qu'il fût possible, un homme qui, n'ayant ni ambition dans le cœur ni grande force d'esprit, pût facilement se laisser entraîner par la municipalité vigoureuse dont il fallait l'entourer»), quand, disons-nous, Pétion est renommé maire, sur 160 000 électeurs ayant droit de vote, 14 137 seulement viennent voter, et 13 746 seulement votent pour Pétion. Il a ainsi pour lui à peu près 1 électeur sur 12, et un habitant de Paris sur 100. — Au mois de décembre, c'est pis encore. Au lieu d'un sur 10, c'est un sur 20, bien des membres de la Commune sont nommés par 15 ou 16 voix. Dans les sections, il en était de même ; composées de 2 ou 3000 électeurs, elles n'en réunissaient guère que 50 ou 60 ; dans les circonstances les plus importantes, 150 ou 200. Hélas ! c'est toujours ainsi que cela se passe, surtout dans les temps de révolution ; le propre des honnêtes gens est le plus souvent de ne pas voter, parfois même de se faire une gloire de ne pas voter. Un millier de criards dans Paris mènent 10 000 électeurs, et ces 10 000 électeurs fabriquent une municipalité ; et cette municipalité, elle-même très peu libre, gouverne Paris, et Paris gouverne la France. Liberté électorale, suffrage universel, souveraineté du peuple, tout cela bien souvent n'est que mensonge.

Cependant l'heure de la Convention arrive. La toute-puissance parisienne lui a préparé les voies. Bien décidée à rester maîtresse, en face d'une velléité qu'a eue la Législative de transférer hors de Paris le siège du Corps législatif, la révolution parisienne a dit bien haut qu'il « fallait que la Convention nationale demeurât sous les yeux du peuple, afin qu'il puisse la reprendre si elle oublie son devoir [1] ». Avant d'élire la Convention, la municipalité, par l'organe de ses sections, chacune souveraine et brisant à son gré la loi de l'Assemblée [2], la municipalité s'est fait une loi électorale ; elle a décidé qu'on forcera les électeurs à voter à haute voix, que les électeurs du second degré seront installés dans une salle surveillée, bien gardée, dont les tribunes seront garnies de spectateurs dévoués ; et enfin qu'un système de visites domiciliaires, d'arrestations, de meurtres, s'il le faut, sera organisé pour que les élections se fassent au premier et au second degré. Ce programme arrêté en comité secret, Robespierre l'a fait adopter par la section dite des Piques, puis par le conseil général de la Commune, et enfin afficher dans tout Paris. Les sections les moins révolutionnaires n'ont point osé s'y soustraire. Robespierre, seulement, pour pouvoir, au besoin, le désavouer plus tard, avec la lâcheté habituelle des jacobins, s'est dispensé de le signer.

La Convention arrive donc ; mais elle ne saura pas être plus forte contre la tyrannie parisienne que sa triste devancière. Elle est pourtant appuyée par le sentiment de révolte qui s'est élevé dans toutes les provinces contre les violences des délégués du comité jacobin ; elle est appuyée par l'indignation que les massacres de Septembre ont inspirée à tout ce qu'il y a d'âmes honnêtes dans Paris ; la section des Quinze-Vingts (faubourg Saint-Antoine) dénonce avec une courageuse franchise la Commune de Paris et « la tyrannie des municipaux patrioticides », qui laissent sans exécution le décret par lequel l'Assemblée législative avait décidé le renouvellement de la municipalité parisienne : « Parlez, législateurs, dit-elle avec l'emphase du temps, et bientôt les nouveaux tyrans ne souilleront plus le sol de la liberté. La section des Quinze-Vingts vous offre à cet effet son courage et ses forces. » D'un autre côté, les orateurs de la Gironde, Buzot, Vergniaud, Gensonné, proposent à la Convention de s'entourer d'une garde départementale qui la garantirait contre les soulèvements de la canaille parisienne ; Marat, Robespierre, Danton lui-même

[1] *L'Ami du peuple,* journal de Marat, 15 septembre 1792.

[2] « Chaque assemblée primaire doit avoir la faculté d'exercer la part de souveraineté qui lui appartient, de la manière qui lui paraît la plus sage et la plus expéditive. » (Arrêté de la section de la Fontaine de Grenelle du 17 août 1792.)

s'opposent en vain à cette motion; au milieu des injures, des accusations, des menaces habituelles dans cette illustre assemblée, la motion est adoptée : mais on ne l'exécute pas.

En un mot, rien n'y fait; la Convention voudrait, mais son temps se passe en clameurs, en invectives, en menaces de guillotine ou de pistolet. Le conseil général de la Commune, quoiqu'il ait été cassé par la Législative et par la Convention, se contente d'exclure de son sein quelques-uns de ses membres qui ne se soumettent même pas à l'exclusion. Cette garde départementale que la Convention aurait voulu avoir autour d'elle, les départements se montrent empressés à la fournir; plusieurs sections de Paris en ont accueilli la pensée avec enthousiasme : mais la Commune, mais le Paris anarchiste, le Paris commandé par Marat et Robespierre n'en veut pas; et la Gironde, l'impuissante Gironde, si coupable envers la France à laquelle elle a enlevé son roi, la Gironde, qui voudrait maintenant défendre quelque peu la cause de la France, la Gironde finit par succomber; elle va périr sur l'échafaud où elle a fait périr Louis XVI et où ses ennemis périront à leur tour.

Ajoutons (ce qui se verra toujours, je le crains) que les représentants officiels de la municipalité parisienne n'en seront pas les représentants véritables. Les élections, surtout dans les temps de trouble, les élections sont l'œuvre de la minorité criarde et violente, non de la majorité pacifique et timide. Cette Commune, ainsi nommée, achève de subjuguer la Convention et de perdre la France. Ne comptant bien souvent sur 140 membres nommés que 15 ou 16 membres présents, on ne la voit pas moins « afficher plus résolument chaque jour son antagonisme avec la représentation nationale, ses prétentions de plus en plus exorbitantes sur la question des subsistances, réclamer du Trésor public des subventions de plus en plus considérables, et exercer avec une rigueur croissante les pouvoirs dictatoriaux que la Convention a eu l'imprudence de remettre entre ses mains; la violation du domicile devient un fait normal et quotidien, la délivrance arbitraire du passe-port, des certificats de résidence, des cartes de sûreté, l'affichage des noms des locataires aux portes des maisons, rendent de plus en plus irrésistible l'action de la police, sans cesse surexcitée par la dénonciation érigée en vertu civique [1] ».

Aussi de plus en plus, c'est la Commune ou, pour mieux dire, le jacobinisme parisien, sous une forme ou sous une autre, qui subjugue

[1] Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*. C'est à ce livre, malheureusement inachevé, mais qui est, sans aucun doute, l'histoire la plus sérieuse de cette triste époque, que j'emprunte la plupart des faits et des citations qui précèdent.

la Convention et domine la France. La Convention, qui se sent appuyée par les départements et, à bien dire, par la vraie majorité du peuple de Paris, pense encore à se donner une garde; mais avec cette éternelle indécision, cette éternelle faiblesse des assemblées, elle ne sait pas prendre son parti. La Commune, au contraire, ou ce qu'on appelle ainsi, nommée par trois ou quatre hommes comme Marat et Robespierre, s'est fait une armée; tout ce qui porte un fusil lui obéit, au prix de 40 sous par jour; tous les canons lui appartiennent. Lorsqu'il s'agit d'en finir avec la Gironde, au 31 mai et au 2 juin, la Convention assiégée depuis trois jours dans les Tuileries, donne le plus risible spectacle. Elle veut sortir solennellement, son président en tête; mais à la porte qui donne sur la cour du Carrousel, le commandant Henriot lui ferme le passage. Elle s'éloigne effrayée et essaye de traverser le jardin dont les issues sont gardées de toute parts; elle arrive au pont tournant; mais le pont est fermé et on lui déclare avoir des ordres pour ne pas l'ouvrir. De guerre lasse, elle rentre dans son enceinte; et là que fait-elle? Elle obéit à tous les ordres donnés par l'insurrection, elle sacrifie les girondins, elle livre *au peuple* (à ce qu'on appelle le peuple) les vingt-deux députés que le *peuple* réclame pour la prison et bientôt pour la guillotine. Elle se met plus que jamais sous le joug de la Commune, de Marat, de Robespierre et de Couthon. Elle entre en plein dans le régime de la Terreur, et elle y jette avec elle Paris et la France, qui n'en veulent ni l'un ni l'autre.

Et alors commence cette abominable époque, la plus hideuse peut-être qui se présente dans les annales du genre humain. Sans cesser de faire la guerre aux honnêtes gens, les scélérats se font la guerre les uns aux autres. C'est Hébert, c'est Danton ; ce sera bientôt le tyran suprême, Robespierre, avec Couthon et Saint-Just. Et remarquez que c'est toujours de la Commune que part le mouvement révolutionnaire. Lorsque Robespierre se sent perdu en face de la Convention enfin révoltée contre lui, c'est la Commune, c'est le maire de Paris, Fleuriot, c'est le commandant de la force municipale, Henriot, qui vient à son secours. Comme au 20 juin, comme au 10 août, comme au 31 mai, c'est l'Hôtel de Ville qui marche contre les Tuileries. Mais cette fois, du moins, l'Hôtel de Ville est vaincu, et le 9 thermidor est le premier pas fait pour remonter la pente révolutionnaire.

Oh! si du moins cette défaite de l'Hôtel de Ville eût été durable! Si Paris ou ceux qui parlent au nom de Paris eussent renoncé à imposer leur joug à la France; si Paris n'eût fait ni sa révolution de 1830, ni sa révolution de 1848, ni sa révolution de 1870, ni son insurrection de 1871; si le jacobinisme, en brûlant cet Hôtel de

Ville où il s'installe à chaque crise pour proclamer ses volontés, avait aussi réduit en cendres le principe de l'insurrection parisienne, est-ce que notre pays n'eût pas été mille fois plus heureux, notre vie plus douce? est-ce que l'avenir de nos familles n'eût pas été plus assuré? Même un Robespierre ou un Danton, demeuré au fond de sa province, n'eût été qu'un malfaiteur ordinaire; il eût peut-être volé quelques mouchoirs, noué quelques sottes intrigues, escroqué quelques centaines de francs, subi quelques années d'emprisonnement correctionnel, mais voilà tout. Il se serait épargné le métier de conspirateur et le métier de tyran, la peur, le remords, le suicide ou l'échafaud.

V

CONCLUSION

De tout ceci que faut-il conclure? Et n'y a-t-il pas, pour le jour où les pouvoirs publics voudront y réfléchir, une conséquence à tirer du rôle qu'a joué tant de fois dans l'histoire de notre pays la municipalité parisienne?

On a beau dire; Paris ne se résignera pas facilement à n'être qu'une ville; le pouvoir qu'on fera maître de Paris ne se résignera pas facilement à n'être qu'une simple municipalité. Le jour venu, il se fera roi de France.

Nous l'avons assez vu. Nos innombrables révolutions, est-ce la France qui les a faites? ou est-ce Paris? Est-ce la France ou Paris qui, en octobre 1789, est allé chercher Louis XVI à Versailles, et l'a, bon gré mal gré, amené dans ce fatal palais des Tuileries, où tant de princes sont entrés après lui (dont un seul y a vécu jusqu'à son dernier jour), et l'y a amené avec un cortège d'assassins portant au bout de leurs piques des têtes sanglantes? Est-ce la France ou Paris qui, au 10 août, a chassé Louis XVI de ces mêmes Tuileries pour le conduire au Manège, et du Manège au Temple, et du Temple à l'échafaud? Est-ce la France ou Paris qui, au 31 mai, trouvant la Convention trop peu révolutionnaire, est venu la décimer et a mis les girondins, non pas seulement à la porte, mais au cachot, et du cachot, comme toujours, les a menés à la guillotine? Est-ce la France ou Paris qui a fait la révolution de 1830? Est-ce la France ou Paris qui a fait la révolution de 1848, contre laquelle la France n'a pas tardé à protester? Est-ce la France ou Paris qui a fait la révolution du 4 Septembre, de toutes, j'ose le dire, la plus funeste et la plus injustifiable, parce qu'elle s'accomplissait en face de l'invasion

étrangère, livrant la France au bon plaisir de l'ennemi, la rendant incapable et de faire la guerre et de faire la paix ?

C'est Paris, allais-je répondre. Mais non, ce n'est pas même Paris. Chacune de ces révolutions a été faite par un petit nombre d'hommes, au milieu de l'inertie, de l'étonnement, de la terreur, de l'indécision de la grande majorité des Parisiens. Au 31 mai 1793, lorsque l'armée municipale, poussée par Marat et Robespierre (je dis poussée, je ne dis pas conduite, car ces messieurs en ces cas-là ne se mettaient pas en avant), expulsait les girondins du sein de la Convention, que faisait Paris ? Ce jour-là était le jour de la Fête-Dieu ; toutes les paroisses de ce Paris révolutionnaire, mais chrétien encore, suivaient pieusement les processions du Saint-Sacrement ; voilà comment Paris coopérait à la chute des girondins. Au 4 septembre 1870, qui a fait la république que Paris n'attendait pas et que Paris ne demandait pas? Ce sont, dirai-je mille ou dix mille, ou vingt mille si vous voulez, citoyens porteurs de fusils, qui n'étaient certes pas l'élite de la population ni de l'armée parisienne, et qui marchaient d'autant plus bravement à l'émeute qu'ils comptaient bien ne pas trouver de baïonnettes en face d'eux, et, en effet, ils n'en ont pas trouvé. Dans toutes ces journées-là (et de pareilles journées ne sont que trop fréquentes dans l'histoire de ce siècle), ce n'est pas la France, ce n'est pas même Paris, c'est un ou deux faubourgs de Paris, c'est le Paris des cabarets et des clubs qui dispose du sort de la France.

Mais, par cela même que Paris ou les quelques mutins qui dominent Paris, dominent aussi la France, n'est-il pas juste que Paris, plus que les autres villes, soit dans la main de celui à qui il appartient de gouverner la France ? Certes, je ne suis pas autoritaire à l'excès ni épris de la centralisation ; mais enfin il est juste que celui qui doit maintenir l'ordre ait la main plus forte, là où le désordre est plus à craindre et, quand il se produit, plus funeste. Il est juste que l'on ne constitue pas par avance à l'Hôtel de Ville la future royauté de la révolution, que l'on ne place pas par avance à l'Hôtel de Ville le trône d'Étienne Marcel, de Bussy-Leclerc ou de Pétion. L'Assemblée constituante, dans sa niaiserie d'enfant, je ne puis employer un autre mot, n'avait pas cru qu'il dût y avoir au monde un autre pouvoir que le pouvoir municipal ; elle avait constitué le maire roi, l'assemblée municipale assemblée souveraine, dans chacune de ces trente-cinq mille petites républiques entre lesquelles elle divisait la France. Droit illimité de règlement, droit de police, force militaire, tout appartenait aux municipalités (les pouvoirs supérieurs, conseils départementaux, directoires, n'ayant pas la force en main, étaient complètement annulés), et on a vu comment les mu-

nicipalités ont usé de ce pouvoir. Mais l'Assemblée constituante aurait dû au moins comprendre qu'en établissant dans Paris ce système de municipalité toute-puissante, ce n'était pas seulement Paris, c'était toute la France qu'elle mettait aux mains d'un Pétion ou d'un Robespierre (car Robespierre, sans être maire de Paris, a trouvé son appui et sa force dans la Commune de Paris), ou, si vous voulez, aux mains des quinze mille (peut-être même moins de quinze mille) faubouriens qui ont imposé aux onze cent mille habitants de Paris la royauté d'un Pétion.

C'est ce que les nations étrangères ont compris, ou ce que leur heureuse fortune peut-être a su maintenir chez elles, tandis que chez nous l'absolutisme révolutionnaire suivait une toute autre voie. Il y a à Londres un lord-maire, il y a une cour des aldermen, je le sais bien. Mais par qui est élu ce corps des aldermen ? Et quelle population représente-t-il? Non pas la ville de Londres, prenez-y garde ; mais la cité de Londres, c'est-à-dire à peu près la sixième partie de la ville. Le reste a des petites municipalités, paroisse par paroisse, composées des *vestrymen* (nous dirions des marguilliers), c'est-à-dire de ceux qui sont soumis à la taxe paroissiale. Aux États-Unis, c'est mieux encore, et avec un grand bon sens, les fondateurs de la république américaine, qui n'étaient pas des enthousiastes ni des disciples du sentimental Rousseau, comme nos pauvres constituants de 1789, ont su se mettre en garde contre la toute-puissance de la capitale. Ils se sont bâti une ville tout exprès, une ville toute neuve, une ville fort simple et qui n'a d'autres magnificences que le palais de marbre blanc de son Congrès, une ville qui, bien que capitale depuis quatre-vingts ans, n'a encore qu'une population de trente-cinq mille âmes, une ville qui n'est pas même chef-lieu d'un État, et n'a sous sa juridiction immédiate qu'un petit territoire très borné. Et, au contraire, la grande ville des États-Unis, la ville la plus riche et la plus peuplée, New-York, elle, n'est pas même chef-lieu d'un État, et elle est la sujette de la petite cité d'Albany. Vous voyez comme en ce pays-là on se défie des grandes cités.

Quant aux autres États, voici ce que je lis dans un livre écrit par un homme d'expérience et de savoir : « D'une extrémité à l'autre de l'Europe, la capitale a un régime propre dans lequel la défense du pouvoir central occupe une large place. Les principaux procédés employés pour cette défense sont l'inadmission à l'électorat et à l'éligibilité de tous ceux qui ne concourent pas aux charges ; la division de la cité en quartiers distincts formant autour d'elle des centres électoraux et administratifs que relie entre eux une autorité supérieure commune ; la participation en plus grand nombre possible

des particuliers de bonne volonté à la gestion ou à la surveillance des services, l'attribution au gouvernement seul de tout ce qui se rapporte à la police proprement dite... Londres, Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, présentent à peu près le même type d'organisation que nous avons résumé. L'uniformité de législation communale ne se rencontre guère en dehors de nos frontières qu'en Italie, en Belgique et en Hollande; mais le premier de ces royaumes paraît à la veille d'y renoncer [1]. » Chez nous, en France, diminuer en quelque chose la liberté municipale de la cité sainte est chose qui blesserait trop le cœur de nos gouvernants.

Et cette tendresse de nos gouvernants pour la cité dominante se révèle encore par la disposition excessive à l'agrandir et soi-disant à l'embellir. Il leur semble qu'ils ne verront jamais autour d'eux trop de Parisiens, trop d'hommes vivant, travaillant ou mendiant à la porte de leur palais, trop d'ouvriers occupés aujourd'hui, inoccupés demain, trop d'hommes sans domicile et sans famille. Car Paris, c'est volontiers le rendez-vous de ceux qui ne sont pas ou ne veulent pas être domiciliés. Ailleurs, ces hommes-là seraient trop évidemment reconnus pour vagabonds, escrocs ou malfaiteurs; à Paris, ils se perdent dans la foule; là ils peuvent être vagabonds, émeutiers, malfaiteurs, mais en même temps citoyens, comme tant de milliers d'autres.

Et, en effet, les maîtres de la France n'ont cessé d'agrandir, aux frais de la France, le domaine de la municipalité parisienne. Sans remonter jusqu'à Julien l'Apostat, qui a été, on peut le dire, un des premiers apôtres de la religion parisienne, nous avons dans nos vieux boulevards le tracé de l'enceinte qui était encore, il y a cent et quelques années, celle de Paris. Vers la fin du dix-huitième siècle, les fermiers généraux établissent à grands frais une nouvelle enceinte qui ajoute à Paris de nombreux faubourgs : faubourg Saint-Honoré et faubourg du Roule, Saint-Denis, Saint-Martin, Montmartre, Chaillot, Gros-Caillou... Et enfin, de notre temps, quand on a voulu

[1] Ferrand, *les Institutions administratives en France et à l'étranger*, 1879. L'organisation municipale de la ville de Vienne a été réglée par une loi du 20 mars 1850. La disposition principale est la division des électeurs viennois en trois groupes, lesquels nomment chacun un tiers du Conseil municipal. Le premier groupe, composé de ceux qui payent un impôt plus élevé; le second, de ceux qui payent un impôt moindre, mais encore assez élevé; puis les fonctionnaires publics, curés catholiques, ministres des cultes dissidents, docteurs des facultés. Le troisième, de ceux qui payent seulement un impôt au-dessous de 20 florins. La nomination du bourgmestre par le Conseil est soumise à l'empereur, et il a le droit de dissoudre le Conseil. Telle qu'elle est, cette loi est-elle suffisante pour combattre les tendances révolutionnaires de la municipalité? On paraît en douter.

faire de Paris une place forte, il a fallu y comprendre Belleville, Charonne, Ménilmontant, la Villette, Montmartre, les Batignolles, Passy, Auteuil, Grenelle, Vaugirard, autant de communes, on pourrait dire autant de villes. Ce que la plupart de ces villes ou communes, agrégées à la capitale de la France, lui ont valu et ont valu à la France, soit par leurs votes, soit par leurs fusils, leurs révolvers ou leurs bonbonnes de pétrole, nous le savons assez.

En tout, on se hâte toujours trop d'agrandir les grandes villes et de leur donner par l'extension de leur enceinte des éléments nouveaux qui ne sont des éléments ni de sagesse, ni de paix, ni même de fortune. On a ajouté à Lyon, Vaise, la Croix-Rousse et la Guillotière : et tant s'en faut que Lyon en soit devenu meilleur, ou du moins plus ami de l'ordre et plus ami de la France. Marseille s'est aussi annexé ses faubourgs et ne s'en est pas trouvé mieux.

Mais revenons à Paris. On ne s'est pas borné à l'agrandir, on l'a, dit-on, embelli. Le fait est qu'on y a dépensé bien des millions. Cette beauté d'une ville, traversée par de grandes rues bien larges, bien droites, bien uniformes, bien exposées au vent en hiver et au soleil en été, bordées de balcons semblables les uns aux autres; cette beauté qui fait disparaître le charme pittoresque des vieilles cités, leurs monuments, leurs souvenirs; cette beauté qui nivelle et *uniformise* tout, fait de tout un ensemble bien régulier et bien ennuyeux; cette beauté, il y a des artistes, des antiquaires, en un mot, des esprits capricieux qui ne l'aiment pas. Mais c'est là affaire de goût. Ce qui est important, c'est le résultat moral de ces travaux que l'on croit si populaires. On démolit des quartiers où le pauvre habitait auprès du riche, où le petit logis mansardé se voyait resserré entre deux belles maisons, où ces grands hôtels de l'ancien régime, auxquels on fait aujourd'hui la guerre, avec leurs cours et leurs jardins, ces hôtels qu'admirait si fort Arthur Young, parce qu'ils hébergeaient toutes les branches d'une même famille, ces hôtels souvent aussi dans leurs mansardes, dans leurs greniers, dans leurs places perdues, hébergeaient de pauvres gens, d'humbles familles qui ne se trouvaient pas trop mal du voisinage de l'opulente famille qui les logeait. On détruit tout cela, on fait à la place des maisons splendides en apparence, où habiteront de nombreux locataires, gens aisés, mais qui n'auront ni une mansarde de trop ni un recoin à donner à personne. Et la population indigente de ces quartiers-là est forcément rejetée au loin, elle va s'entasser dans les faubourgs où, séparée de la bourgeoisie, elle recueillera de la bourgeoisie moins de bénéfices et la haïra davantage. Ce sont les embellissements de Paris qui ont fait Belleville.

Mais un autre danger, et un danger plus grand encore de ces

travaux multipliés, réservés aux capitales et aux grandes villes, c'est cette concentration du labeur industriel que le gouvernement a provoquée et dont il est forcément responsable. On a attiré par milliers les ouvriers dans Paris; ils n'en sortiront plus; et, s'ils n'y restent plus pour gagner leur pain, ils y resteront pour faire des révolutions, ce qui est un gagne-pain comme un autre. — Mais on n'a plus d'ouvrage à leur donner! — N'importe; il faut qu'on en invente. On les a fait venir pour faire des boulevards, des promenades, des palais d'exposition, toutes choses qui n'étaient pas de nécessité absolue; eh bien, qu'on leur en trouve d'autres à faire! Et le pauvre gouvernement, effrayé de ces hôtes qu'il a appelés autour de lui, épuise son génie et sa bourse pour les satisfaire; et, le jour venu où l'argent lui manquera, où d'autres besoins, ne serait-ce que la guerre, réclameront ses millions, ce gouvernement tombera. On a prononcé, sous le règne de Louis-Philippe, un mot malheureux : demandant à la Chambre un vote de quelques millions pour des travaux à faire dans un avenir plus ou moins éloigné, on a dit que c'était « la liste civile des ouvriers ». Qu'est-il arrivé? C'est qu'à un jour venu, ce souverain ainsi doté, le fusil à la main et debout sur les barricades, a réclamé sa liste civile par l'injustifiable révolution de 1848. — Et puis, l'empire venu, le chef de l'État demande encore des millions pour les travaux de Paris : « Mais, lui disent quelques députés, quand les travaux seront finis, que ferez-vous de ces milliers d'ouvriers que vous aurez appelés dans la grande ville? — Les travaux ne finiront pas. » — Terrible engagement! Les travaux devaient finir, ne fût-ce que par la guerre; et, la guerre venue, les ouvriers entassés dans Paris ont fait la besogne essentiellement parisienne, ils ont fait leur fatal et antipatriotique 4 Septembre.

Je le disais dès avant cette époque (pardonnez-moi de citer mes humbles paroles) : « Peu avant la révolte des Juifs au premier siècle de notre ère, on venait d'achever la restauration du temple de Jérusalem. Et cette circonstance laissait au roi Agrippa un embarras secondaire en apparence, mais qui cependant est un des avant-coureurs les plus fidèles des révolutions. Il restait dix-huit mille ouvriers inoccupés. Agrippa, qui n'osait pas les renvoyer, les employa pendant quelque temps à paver la ville de pierres blanches. Qu'en fit-il ensuite? nous ne le savons pas; mais le moment où ils furent libres dut toucher à celui qui commença la guerre, et la révolte put s'emparer d'eux en les armant[1]. Je ne remarquerais pas cette circonstance, si l'expérience de notre siècle ne nous en eût appris la valeur. Les travaux développés avec excès et suspendus

[1] Voyez mon ouvrage, *Rome et la Judée,* Ire partie, c. v.

tout à coup par les craintes politiques (à plus forte raison par la guerre) ont donné, en 1789, en 1830, en 1848 » (et j'ajoute aujourd'hui, en 1870), « des millions de bras à nos émeutes ».

Je ne suis qu'un pauvre solitaire; mais si j'avais la parole auprès des gouvernants, j'oserais leur dire : Oui, sans doute, faites travailler, mais faites travailler surtout aux œuvres utiles, matériellement ou moralement utiles, qui vous rendent par cela même, sous une forme ou sous une autre, une partie de ce que vous payez pour elles; faites travailler, non pas exclusivement dans votre capitale et dans les grandes villes, mais un peu partout; car les choses utiles partout ont leur place; un pont, une route, un canal, une église, un monument historique même, peut être le lot des campagnes aussi bien que celui de Paris. Ne gâtez pas trop les capitales. Elles vous hébergent, et votre séjour au milieu d'elles fait leur fortune et leur gloire. Faut-il que vous ajoutiez à cette faveur d'autres faveurs encore, une part plus grande de votre budget, une part excessive de liberté municipale, qui devient facilement, vous devez vous en souvenir, révolution et tyrannie? Louis XIV n'a pas été si mal inspiré, lorsque, instruit par l'expérience de la Fronde, et se rappelant peut-être le jour où, roi enfant, il avait fallu l'enlever de son lit à la hâte et le faire partir en secret pour Saint-Germain, il se décida, pour éviter de pareilles crises, tout en laissant Paris le chef-lieu de son gouvernement, à faire de Versailles la résidence de sa cour. Il n'ôta rien à la splendeur ni à la gloire du Paris de sainte Geneviève et de saint Louis, mais il sauvegarda la paix intérieure de la France contre le Paris d'Étienne Marcel, de Bussy-Leclerc et de Pétion.

Comte F. de Champagny,
de l'Académie française.

LES

ÉPURATIONS ADMINISTRATIVES

NOTES STATISTIQUES 1877-1880

I

Depuis trois ans nous assistons en France à ce qu'il plaît aux républicains d'appeler l'*épuration* de l'administration ; depuis trois ans, sans respect des droits acquis, sans autre guide bien souvent que des dénonciations intéressées, du haut en bas de l'échelle administrative, les déplacements, les retraites, les révocations, se succèdent. Il n'est personne qui n'ait eu ce spectacle sous les yeux ; il n'est pas un arrondissement en France où les plus ridicules calomnies ne se produisent et ne soient écoutées, il n'en est pas un où la raison politique, c'est-à-dire le bon plaisir du député ou du candidat républicain, n'ait fait écarter brutalement de vieux et fidèles serviteurs de l'État.

Ce mal que chacun de nous connaît, il nous a paru important d'en mesurer avec précision l'étendue ; cette administration qu'on décime sous prétexte de politique, mais en réalité pour satisfaire de bruyantes convoitises, qu'est-elle devenue aujourd'hui? dans quelle proportion l'a-t-on modifiée? combien de sang nouveau lui a-t-on infusé? Nous avons trouvé à la question un sérieux intérêt et nous nous sommes mis en tête de le déterminer d'une façon précise et indiscutable.

Il y aurait une façon piquante de faire cette étude, ce serait de recueillir et de raconter les tristes histoires de tant de révocations, de mettre en regard les anecdotes grotesques dont plusieurs des fonctionnaires nouveaux ont égayé leurs arrondissements. Nous n'aurions aucun plaisir à le faire, et le rôle d'accusateur public ne nous convient pas ; nous ne voyons pas à quoi pourrait servir de livrer quelques centaines de représentants de l'autorité à la risée publique. Une anecdote d'ailleurs peut se contester, et il est difficile

de faire une enquête sur chacune ; nous avons la prétention d'entreprendre un travail sérieux, de n'apporter ici que des affirmations qui ne puissent être contredites, et nous ne voulons accepter que les faits qui auront été officiellement portés à notre connaissance par nos adversaires eux-mêmes. Laissant donc à d'autres le soin de raconter les aventures de l'administration nouvelle, nous ne nous occuperons que du *Journal officiel;* nous ne voulons savoir que ce qu'il nous aura appris, et si le *Journal officiel* ne nous donne que des chiffres, nous nous contenterons dans ces pages de les reproduire dans toute leur aridité : nous imaginant qu'aujourd'hui une simple et sincère statistique aura plus d'éloquence que toutes les personnalités que nous pourrions faire.

Nous nous sommes donc plongé dans ces gros volumes, nous avons relevé toutes les mutations, les nominations, les révocations qui y sont consignées, et, quelque ingrate que puisse paraître une semblable tâche, nous avouons y avoir pris un puissant intérêt. Ces fonctionnaires, à nous inconnus, révoqués sans une explication, ces carrières, brillantes peut-être, brisées en une ligne, nous faisaient éprouver une impression analogue à celle que nous avions déjà ressentie dans ces cimetières abandonnés, où une croix demi-brisée reste seule pour témoigner qu'une existence humaine s'est abîmée là, pour rappeler les douleurs ignorées que l'imagination peut se figurer sur une tombe.

Une difficulté nous a un instant arrêté : les chiffres ne valent que par comparaison et si, par hasard, la statistique que nous commençons donnait des résultats capables d'effrayer les plus robustes admirateurs du régime actuel, ceux-ci ne manqueraient pas de répondre qu'il a été fait bien pis sous d'autres gouvernements. C'est en effet l'argument à la mode. Toutes les fautes des temps passés sont invoquées aujourd'hui comme justification du temps présent. Il y a eu en France bien des précédents de justice, de liberté, d'honneur national : ce ne sont pas ceux-là qu'on rappelle ; mais, sous les régimes qui ont le plus contribué à la grandeur et à la prospérité du pays, les hommes qui étaient au pouvoir ont eu leur part des erreurs et des faiblesses humaines, et ces erreurs, ces faiblesses, parfois ces crimes, on fouille complaisamment l'histoire pour les exhumer. Étrange méthode de justification que le système des précédents! étrange moyen de défendre un régime que d'invoquer successivement à l'appui de ses fautes toutes les fautes des régimes passés!

Les prodigalités auxquelles nous assistons n'ont-elles pas eu un précédent sous l'empire? n'en ont-elles pas eu un autre sous le Directoire? A qui se plaindra de voir des noms trop connus mêlés à

de fâcheuses affaires financières, ne répondra-t-on pas qu'un ministre de Louis-Philippe s'est trouvé impliqué dans de tristes affaires de concussion ? et l'on omettra, sans doute, d'ajouter qu'il fut, du moins, poursuivi et condamné. Sans parler du décret de messidor, ne trouverait-on pas, sous nos rois, un exemple d'expulsion des jésuites ? Un préfet de la république n'a-t-il pas cru ingénieux de justifier la persécution religieuse par l'exemple de la Saint-Barthélemy ? Et quand demain on voudra révoquer la garantie de notre liberté de conscience, cette loi de 1850, l'édit de Nantes des temps modernes, ne sommes-nous pas assurés d'entendre invoquer l'autorité du grand roi et l'édit de 1685 ?

Nous ne ferons pas à un semblable système l'honneur de le discuter; poussé à l'extrême, ne tendrait-il pas à prouver qu'un régime ainsi défendu est composé de tout ce qu'il y a eu de mauvais sous tous les autres régimes? Absurde ou non, nous voulons pourtant accepter l'argument; il nous plaît de suivre nos adversaires sur le terrain qu'ils ont choisi; et puisqu'un terme de comparaison nous est nécessaire, cherchons quel précédent les républicains invoquent le plus volontiers quand on leur parle de leurs excès administratifs.

La recherche ne sera pas longue, et le lecteur a déjà sur les lèvres l'interruption favorite qui part de tous les bancs de la gauche à la moindre interpellation de la droite sur le sujet qui nous occupe. Le 20 avril 1880, on demandait à la Chambre de plus sérieuses garanties contre l'exercice arbitraire du droit de révocation : « Et le 16 mai ! » s'écrie M. Alphonse Gent. Le 8 juin 1880, le gouvernement était interpellé sur les larges épurations qu'il pratiquait : « Et le 16 mai ! » répond M. Latrade; les ministres étaient accusés de préparer de longue main des fiefs électoraux réservés aux candidats agréables, et M. Gatineau reprend : « C'est l'histoire du 16 mai que vous faites là. » Le 18 juin 1880, il s'agissait des nouveaux ambassadeurs, et M. Bamberger lance cette triomphante réplique : « Parlez-nous des ambassadeurs du 16 mai ! » observation d'autant mieux placée que, pendant toute la durée du 16 mai, il n'a pas été nommé d'ambassadeur. Nous pourrions continuer ces citations; elles suffisent à montrer qu'au dire des puissants du jour, les actes du 16 mai doivent justifier tous leurs propres actes.

Il ne rentre en aucune façon dans notre plan de défendre ou de discuter ici une entreprise que jugera l'histoire et que ses adversaires se chargent de justifier tous les jours; les temps sont proches où le pays tout entier comprendra à quelle pesante tyrannie il s'agissait de le soustraire. Sans rien admettre, donc, de tant de griefs prétendus, il nous a semblé piquant d'accepter tel qu'il est un argu-

ment qui revient à la bouche de nos adversaires avec tant de persistance, et de prendre de leur main cette période si attaquée comme terme de comparaison dans la statistique que nous allons faire. Nous y apporterons une entière bonne foi; les chiffres qui iraient contre notre thèse, nous les citerons comme les autres; mais si, par hasard, l'*Officiel* nous démontrait que, dans la plupart des cas, les ministres républicains ont fait cinq ou six fois pis que les prédécesseurs qu'on décrie si fort, peut-être aurons-nous le droit de dire que les conservateurs, que tous les honnêtes gens n'auraient pas tort de demander compte au pouvoir actuel de ce qu'il a fait de l'administration française.

II

Nous avions en commençant l'intention de rendre cette étude aussi complète que possible, et dans des tableaux successifs de passer en revue tous les ministères et toutes les catégories de fonctionnaires qui dépendent de chacun d'eux. Nous n'avons pas été longtemps à nous apercevoir que le plan était impraticable et que, décidé comme nous l'étions à ne pas sortir de l'*Officiel*, il fallait d'abord écarter les ministères qui ne font paraître dans ses colonnes que les noms de leurs fonctionnaires les plus élevés. Le ministère de l'instruction publique, celui des postes et télégraphes, celui des affaires étrangères, celui de l'agriculture et du commerce, ne sauraient ainsi rentrer dans notre cadre et donner matière suffisante à une statistique.

Il en est de même du ministère des travaux publics; les nominations d'ingénieurs paraissent presque seules à l'*Officiel*, et ces nominations sont peu nombreuses; il s'agit d'ailleurs d'un corps hiérarchisé, et les règles d'avancement y sont assez certaines pour laisser peu de place à l'arbitraire ministériel. Quand une puissante influence impose au ministre de faire une situation (on nous dit que c'est le terme consacré) à quelque jeune journaliste ayant bien mérité du parti, il est forcé de trouver, de créer parfois des places en dehors de la hiérarchie constituée. C'est ainsi que les habitants de Rambouillet ont appris un matin avec stupeur que le château, loué à un particulier, en vertu d'un bail régulier passé par l'administration des domaines, venait d'être doté d'un gouverneur civil. Jusque-là l'architecte départemental, moyennant quelques centaines de francs, entretenait la couverture d'ardoises. Bientôt on vit débarquer le nouveau gouverneur. Fier de ses pouvoirs, il sonne à la grille du château et les exhibe; mais, de son côté, le locataire exhibe un bail

en bonne et due forme et refuse l'entrée d'un local dont la jouissance lui appartient. On en référa au ministre; celui-ci dut céder devant un droit authentique. Le gouverneur ne put entrer en *son* château, mais il se logea en ville, et il continue sans doute à émarger hors de son gouvernement le nombre de billets de mille francs promis à son protecteur.

On conçoit que ce genre de nominations ne paraisse pas à l'*Officiel*. Nous nous demandons en ce moment comment l'anecdote a pu échapper à notre plume; c'est mal tenir notre résolution de tout ignorer en dehors du *Journal officiel*, mais nous serons plus maîtres de nous à l'avenir, et nous ne parlerons plus du ministère des travaux publics.

Nous ne parlerons pas non plus de la guerre et de la marine. L'avancement au choix est donné suivant des tableaux régulièrement dressés et que nous n'entendons pas discuter ici. S'il est arrivé au ministre de ne pas toujours suivre l'ordre des tableaux, ces irrégularités ont été assez peu nombreuses pour qu'il ne vaille pas la peine d'en dresser une statistique; il faudrait d'ailleurs en puiser les éléments en dehors du *Journal officiel*.

Que nous reste-t-il donc? et que pourrons-nous trouver dans l'*Officiel?* le ministère de l'intérieur avec ses préfets, sous-préfets, secrétaires généraux et conseillers de préfecture; le ministère de la justice avec ses procureurs généraux, procureurs de la république, avocats généraux et substituts, juges de paix et suppléants de juges de paix; le ministère des finances avec ses trésoriers-payeurs généraux, receveurs particuliers et percepteurs.

Nous nous demandons même si le ministère de l'intérieur, quelque officiellement que soient nommés tous les fonctionnaires que nous venons de citer, rentre bien dans le cadre de cette étude. Nous nous sommes proposé de rechercher ce que depuis trois ans la *politique* avait fait de l'*administration;* nous n'avons jamais songé à reprocher à un gouvernement républicain de faire de la politique républicaine. Les ministres ont le droit d'avoir dans chaque département un représentant de leur politique; dans une certaine mesure, c'est leur devoir. Sans doute il est regrettable de voir le rôle administratif des préfets, sous-préfets, voire même des conseillers de préfecture, ainsi sacrifié à leur rôle politique, et trop souvent la bonne expédition des affaires en souffre; mais tant que notre organisation actuelle subsistera, un ministre de l'intérieur ne pourra conserver à la tête d'un département un préfet hostile ou même indifférent aux idées politiques qu'il est chargé de soutenir. Tout changement sérieux dans la politique doit être suivi d'un changement dans le personnel des préfectures, et nous ne ferons pas un

reproche aux ministres républicains de n'avoir conservé aucun des préfets qui étaient en fonctions en décembre 1877 [1].

Pour mesurer d'une façon juste et certaine le mal qui a pu être fait à l'administration, nous ne nous occuperons donc que de ces fonctionnaires d'ordre purement administratif ou judiciaire, dont l'honneur est de se tenir en dehors de la politique, dont le dévouement et l'expérience ont assuré pendant si longtemps, sous tant de régimes divers, à travers tant de révolutions et de secousses, le fonctionnement régulier de la machine administrative.

Les circulaires officielles de 1877, nous restons, on le voit, dans la comparaison à laquelle tiennent tant nos adversaires, disaient à ces fonctionnaires : Nous vous interdisons la politique sous peine de changement ou de révocation ; descendus dans l'arène de la lutte électorale, vous y perdriez l'autorité, l'impartialité qui vous sont nécessaires. Et ce langage n'était pas un langage *officiel* et *convenu ;* la réalité des faits y a toujours été conforme. Les scrupuleux peuvent se reporter aux dépêches échangées pendant la période du 16 mai entre les préfets et les différents ministres. Ces dépêches ont été publiées par la commission d'enquête parlementaire et soigneusement triées par elle ; elles sont annexées au rapport de M. Bernard Lavergne et se trouvent dans les numéros de l'*Officiel* des 14 et 21 juillet 1879. Elles peuvent toutes se résumer ainsi : Tel percepteur, tel juge de paix fait de la politique, il faut le déplacer.

Les circulaires officielles de 1880 tiennent un autre langage; et, sans sortir encore de l'*Officiel*, nous pouvons rappeler le discours de M. Magnin au personnel des finances, quand il prit, en janvier 1880, possession de son ministère : « Il faut non seulement qu'il accepte le gouvernement qui l'emploie, mais encore qu'il le soutienne, qu'il le défende. »

Heureux encore les fonctionnaires s'ils n'avaient à défendre que la personne et la politique de leurs ministres ! mais défendre le gouvernement veut dire aujourd'hui défendre tous les candidats agréables au gouvernement. Ce serait un travail intéressant de raconter les exigences, les vexations de nos tyranneaux de province ; nous ne sommes pas sûr que nos ministres ne remercieraient pas le conservateur qui aurait su faire cette étude ; car le joug à eux aussi doit paraître lourd à porter. C'est peu d'être en proie à des obsessions sans cesse renouvelées. Ils ne sont pas toujours sûrs, quand ils ont dû se laisser arracher une nomination par un député

[1] Pour être rigoureusement exact, un des préfets du 16 mai est encore préfet de la république; mais aussi l'énergie de ses actes en faveur de ses nouveaux ministres n'a d'égale que la vivacité de son dévouement aux régimes précédents.

influent, que ce même député, après avoir exigé un acte, les aidera à le défendre. N'avons-nous pas vu M. Floquet, sommé en plein parlement de défendre un fonctionnaire qui n'avait été nommé que sur sa recommandation, répondre hardiment que son affaire à lui était de recommander et que c'était celle du ministre de vérifier ce que pouvaient valoir les candidats qu'on lui signalait ? Pauvres ministres ! Mais ce serait sortir absolument de notre cadre de nous appesantir plus longtemps sur leurs malheurs. Passons aux chiffres de notre statistique et bornons-nous aux deux ministères de la justice et des finances.

III

« J'affirme que la mesure prise contre M. Clappier n'a été déterminée que par des *motifs d'ordre purement politique* » ; telles sont les paroles textuelles que prononçait, à la séance du 14 février 1880, M. le garde des sceaux Cazot, répondant à l'interpellation de M. Godelle, au sujet de l'affaire Seignobos. Ces paroles, sorties de la bouche du représentant le plus élevé de la magistrature française, de l'homme chargé de veiller à son honneur et à son intégrité, pourraient nous dispenser d'aller plus loin, de rechercher dans quel esprit ont été faites depuis deux ans les nominations nouvelles, et quel genre de services se croit en droit d'exiger de nos magistrats celui que les hasards de la politique ont assis dans le fauteuil des d'Aguesseau et des de Serre. Cette politique, dont il faut inspirer le goût à nos magistrats, s'est même étrangement localisée dès les premiers jours dans l'esprit de M. Cazot, et il est permis d'admirer comment, des hauteurs du ministère de la justice, son regard sait encore se fixer sur la ville de Nîmes, sa patrie. Le premier mouvement judiciaire signé par lui date du 13 janvier 1880, il n'atteint que deux procureurs généraux : celui de *Nîmes*, nommé président de chambre à Riom; celui d'Orléans, mis à la retraite pour faire place à un avocat général de *Nîmes;* et un avocat général de Bordeaux est nommé procureur général à *Nîmes*. En outre, un substitut du procureur général de *Nîmes* est révoqué et le procureur du Vigan est nommé à *Nîmes*. Ce n'était qu'un commencement : le 7 février, trois semaines tout juste plus tard, le substitut du procureur général de Douai est nommé avocat général à *Nîmes;* M. Clappier, avocat général à *Nîmes*, est révoqué; un simple avocat, un ami, sans doute, est nommé avocat général à *Nîmes;* et bientôt, dans les mouvements du 29 juin, du 1er juillet, du 8 juillet, du 29 juillet, le nom de la ville de *Nîmes* ne cessera encore de frapper nos oreilles. Nous nous sentons en vérité presque tenté

de prendre la défense de cet infortuné M. Seignobos ; la Chambre nous paraît avoir été bien dure pour lui, et nous ne le rendrons certes pas responsable de tout ce qui s'est passé à *Nîmes*. Sa naïveté eût dû lui faire beaucoup pardonner. M. le garde des sceaux a eu raison de dire que M. Seignobos s'était vanté d'une mauvaise action qu'il n'avait pas commise ; il eût pu ajouter que d'autres l'avaient commise à sa place.

Mais ce décret du 13 janvier 1880 nous a entraîné à la suite de M. le garde des sceaux dans des questions toutes locales, nous voici bien en dehors de notre plan ; rentrons non pas dans l'*Officiel*, car nous n'en sommes pas sorti, mais dans l'ordre chronologique que nous avons adopté pour notre statistique.

Commençons par rappeler que, pendant le ministère du 16 mai 1877, les sceaux étaient confiés à M. le duc de Broglie, et qu'après lui, sous les trois cabinets, les seuls dont nous nous occupions, dont la durée s'étend jusqu'au 20 septembre 1880, M. Dufaure, M. Le Royer, M. Cazot, ont successivement occupé le ministère de la justice, tandis que M. Dufaure, M. Waddington et M. de Freycinet étaient présidents du conseil des ministres.

En 1877, nous trouvons que 7 sièges de procureurs généraux sont devenus vacants : 2 par révocation, 1 par démission, 1 par retraite, 3 par nomination des titulaires dans des postes de la magistrature assise ; ces 7 postes furent donnés à 6 avocats généraux ou procureurs de la république et à 1 conseiller de cour d'appel.

M. Dufaure eut 9 places à sa disposition ; il révoqua en effet 3 procureurs généraux, en mit 2 à la retraite, en fit passer 4 dans la magistrature assise ; il combla ces 9 vacances par 6 avocats généraux ou procureurs de la république, 2 anciens magistrats et 1 ancien député.

M. Le Royer sut s'y prendre de telle sorte, qu'il eut 18 procureurs généraux à nommer, et il ne faut pas oublier qu'il n'y a dans toute la France que 26 cours d'appel. Il révoqua 6 procureurs généraux, en appela 2 à d'autres fonctions (nous connaissons cet euphémisme administratif de la révocation), en mit 5 à la retraite, en fit asseoir 4, en nomma 1 à un poste qu'il n'accepta pas ; et dans les 18 procureurs généraux qu'il choisit nous trouvons 5 avocats et 1 professeur de droit.

La place ainsi déblayée, M. Cazot ne parvint pas à trouver plus de 7 sièges à donner ; avec les 18 de son prédécesseur, cela faisait 25 ; avec les 9 de M. Dufaure, et quand il n'y a que 26 sièges dans toute la France, nous arrivons au chiffre de 34 nouveaux procureurs généraux nommés depuis trois ans. Il est permis de supposer que

ceux-là auront le respect de toutes les volontés d'un gouvernement si prompt à changer les chefs de ses parquets.

Pour les procureurs de la république, le chiffre des révocations est de 8 sous le ministère de M. le duc de Broglie, de 7 sous celui de M. Dufaure, il monte à 43 sous celui de M. Le Royer, à 47 sous celui de M. Cazot.

Mais un point intéressant de notre statistique, celui qui nous permettra le mieux de déterminer l'esprit qui a animé vis-à-vis de la magistrature les quatre gardes des sceaux qui, depuis quatre ans, se sont succédé en France, c'est de savoir comment ils ont rempli les places qu'ils ont eues à leur disposition, quels hommes ils ont mis à la tête de nos parquets. Les noms ici encore se pressent sous notre plume; nous n'en prononcerons pas; mais nous pouvons du moins demander à l'*Officiel* quels titres recommandaient à chaque garde des sceaux les candidats qu'il a choisis, et dans quelle catégorie il a puisé. Il semble que, sur ce point, M. le duc de Broglie et M. Dufaure aient été animés du même esprit, que tous deux aient été pénétrés de la nécessité de ne confier la direction d'un parquet qu'à des hommes ayant déjà rendu des services dans la magistrature; tous deux avaient l'esprit assez large pour demander au barreau son concours, pour y puiser, comme à une source vive, les hommes de talent qui jamais n'y ont fait défaut, mais ils leur imposaient, car le talent n'en dispense pas, un apprentissage sérieux des devoirs du magistrat; ils en ont appelé plusieurs aux fonctions de substitut; aucun n'a été nommé directement aux fonctions de procureur de la république : comme dans l'armée, le stage était obligatoire. Quels inconvénients devait entraîner l'abandon de cette règle, l'avenir ne l'a que trop montré; la façon dont se sont fait bafouer plus tard les parquets de Blois et de Versailles a fait rougir tout honnête homme soucieux de la dignité de la justice dans son pays et du respect qu'elle doit inspirer. M. Le Royer a nommé directement 9 avocats procureurs de la république; M. Cazot en a nommé 14, plus 1 avoué et 1 juge de paix.

Après les chefs de parquet, voici les avocats généraux et les substituts : 7 seulement ont été révoqués en 1877; 2 sous le ministère de M. Dufaure; mais M. Le Royer en a exécuté 32, et M. Cazot, 159. Soyons juste pourtant, les chiffres que nous venons de citer sont ceux de l'*Officiel*, mais ce n'est pas tout à fait volontairement que M. Cazot a prononcé les 159 révocations que la statistique met à son passif.

Le magnifique mouvement qui restera dans l'histoire le titre d'honneur de la magistrature française outragée dans sa dignité s'est traduit, on le sait, par un nombre de démissions si considérable,

que le cabinet effrayé a révoqué officiellement la meilleure part des démissionnaires; nos ministres n'espéraient pas sans doute donner ainsi le change à l'opinion publique', mais peut-être pensaient-ils sauvegarder leur dignité. Le livre d'or de la magistrature a été fait, et il ne nous appartient pas de le recommencer ici; nous laisserons donc de côté les révocations de M. Cazot et nous nous contenterons de constater que M. Le Royer, son prédécesseur, a révoqué environ quatre fois et demie plus de substituts que les ministres du 16 mai.

Les juges suppléants et les attachés de parquet forment le recrutement hiérarchique des substituts; il faut y ajouter les avocats. De ces derniers, il a été nommé 16 de mai à décembre 1877, 8 sous le ministère de M. Dufaure, 48 sous celui de M. Le Royer. Quant à M. Cazot, il en a nommé 147; il y a même ajouté, fait unique, 1 avoué; il est vrai de dire que cet avoué était de *Nîmes*.

Nous ne parlerons pas de la magistrature assise; dans une certaine mesure, l'inamovibilité l'a protégée jusqu'à ce jour; devant cette infranchissable barrière, les passions, les appétits ont dû reculer. Dans les clameurs que cette barrière a soulevées, les appétits ont été pour le moins autant que les passions; la récente discussion de la Chambre en a donné une preuve assez amusante. Le triomphe des républicains ne les a pas si fort aveuglés qu'ils ne songent parfois à l'avenir, et cet avenir ne leur paraît pas toujours aussi sûr qu'ils voudraient nous le persuader. La façon brutale dont ils s'emparent de toutes les positions leur fait craindre un jour quelque retour de fortune; il serait sage de se réserver des places dont on ne pût être dépouillé. La commission de la Chambre s'est donc gardée de supprimer l'inamovibilité; elle se contente de supprimer les inamovibles, et elle entend que ses nouveaux juges conservent leurs fonctions sous tous les régimes qui pourront se succéder. Aussi, ces places qu'on va tâcher de faire si sûres, après y avoir si légèrement touché, on prétend qu'elles soient douces et confortables, qu'on s'y puisse retirer loin du tracas et y jouir d'une douce aisance avec des traitements triplés dans certains cas. Quel dommage que cette ingénieuse combinaison n'ait pu supporter le grand jour de la tribune et qu'il ait fallu réduire les rentes perpétuelles sur lesquelles on comptait déjà! Il appartiendra au Sénat de juger tout cela en dernier ressort; tant que la loi nouvelle n'aura pas été votée, tant que les cadres de l'institution ennemie, comme ose l'écrire un journal à peu près officiel, n'auront pas été brisés [1], la statistique des nominations dans la magistrature assise offrira peu d'intérêt.

[1] *République française* du 23 juillet 1880. Remarquez dans la polémique de ce journal que, vis-à-vis de ses *adversaires* politiques, il emploie volontiers

Ce qui en offre davantage aujourd'hui, c'est la position faite à une classe de magistrats que l'inamovibilité ne couvre pas, que leurs fonctions mettent en rapport constant avec les populations, qui ne devraient jamais faire de politique, mais que la politique atteint trop souvent : nous voulons parler des juges de paix et de leurs suppléants. Nous sommes de ceux qui se font une haute idée du rôle qu'ont à jouer les juges de paix et qui voudraient les voir à l'abri des coups de la politique. Malheureusement ce magistrat de famille, chargé de concilier plus souvent encore que de juger, connaissant ses justiciables, les aidant de ses conseils, exerçant souvent sur eux une puissante influence, est un agent politique d'un trop grand poids pour que, sous tous les régimes, le gouvernement ne se soit pas préoccupé de son attitude. Beaucoup, pendant le 16 mai, ont été révoqués pour avoir agi *contre* le gouvernement ; beaucoup davantage l'ont été depuis trois ans pour n'avoir pas montré un zèle suffisant *pour* la politique actuelle.

Le chiffre des juges de paix révoqués par le cabinet du 16 mai 1877 s'élève à 115 ; M. Dufaure en a révoqué 127 ; M. Le Royer, 212 ; après cette triple hécatombe, le personnel s'est trouvé si bien *épuré*, que l'ardent M. Cazot n'a pas pu prononcer plus de 88 révocations.

Ces chiffres sont exacts, mais, pour se faire une idée complète de la façon dont le personnel a été traité sous chaque ministère, il est nécessaire de les combiner avec d'autres. Comment, en effet, ne pas considérer comme l'équivalent d'une révocation le changement qui a amené la non-acceptation ou la démission du fonctionnaire, ou bien encore la mise à la retraite imposée par décret? Additionnant donc les juges de paix révoqués, ceux qui n'ont pas accepté leur changement, ou ont été appelés à d'autres fonctions, les démissionnaires et les retraités, nous arriverons au chiffre de 216 pour M. le duc de Broglie, de 318 pour M. Dufaure, de 472 pour M. Le Royer et de 250 pour M. Cazot : ce sont 1040 juges de paix mis à la porte sous les trois ministères républicains. Ajoutant encore à ces chiffres le nombre des juges de paix décédés ou nommés magistrats, nous arrivons au total des places vacantes dont a eu à disposer chaque ministère et qui a été de 252 en 1877, de 421 sous le cabinet Dufaure, de 547 sous le cabinet Waddington, de 339 sous le cabinet Freycinet, et nous voyons que les trois ministres républicains ont eu à pourvoir à 1307 vacances, c'est-à-dire que plus de la moitié du personnel a été renouvelée par eux en trois ans.

Il faut aller plus loin encore ; à côté des juges de paix mis hors de

l'expression *ennemis;* jusqu'ici, dans les plus violentes luttes politiques, on n'avait pas admis que des Français fussent ennemis les uns des autres.

la carrière il y en a d'autres envoyés en disgrâce, soit dans un poste moins important, soit simplement loin du canton où ils avaient arrangé leur existence et où, par là même, ils rendaient le plus de services. L'*Officiel* ne donne pas de renseignements qui permettent de distinguer facilement si tel changement de résidence est ou non une disgrâce, mais nous pouvons prendre pour chaque ministère le total des mutations, c'est-à-dire le chiffre qui comprend à la fois, d'une part, les révocations, démissions, décès, etc., d'autre part, les nominations nouvelles, et enfin, en troisième lieu, tous les changements de résidence, qu'ils soient un avancement ou une disgrâce, et il sera facile de voir dans quelle proportion chaque ministère a usé ou abusé des déplacements.

Le chiffre total des mutations pour les juges de paix s'élève à 845 sous le ministère de M. le duc de Broglie, à 1245 sous celui de M. Dufaure, à 1547 avec M. Le Royer, et il redescend à 898 avec M. Cazot, qui a évidemment trouvé la besogne à peu près faite.

Après les juges de paix, leurs suppléants; ceux-ci, un ministre ne peut les déplacer. Le caractère pour ainsi dire intermittent de leurs fonctions oblige à les prendre sur place; il faut donc les garder ou les révoquer. Ce titre devrait être la récompense et comme le couronnement de ces modestes et utiles carrières commencées dans un canton sans ambition d'en sortir. La considération dont jouit le candidat proposé au choix du ministre devrait être ici, avec le peu d'expérience professionnelle qui est nécessaire à ces modestes fonctions, le seul motif déterminant; mais ce serait compter sans nos députés, sans les besoins de la lutte électorale devenue l'unique objectif de toute l'administration. Nous nous permettons d'indiquer ici, pour les gens curieux de recherches de ce genre, combien il serait intéressant d'étudier les personnes des suppléants exigés par nos nouveaux députés. Nous pourrions citer tel d'entre eux, cordonnier de son état, fier de son nouveau titre, promenant dans son village l'importance d'un suppléant de la justice de paix, jusqu'au jour trop prochain, hélas! où il dut suppléer en réalité. Le juge de paix était changé, son successeur n'était pas venu et, bon gré mal gré, notre homme dut présider l'audience. Pour ne pas se compromettre, il commença par remettre toutes les affaires à huitaine; d'ici là le nouveau juge de paix sera arrivé, sans doute; mais non, nouvelle audience et nouvelle remise; cela se répéta trois fois et, devenu la risée des populations du canton, notre pauvre suppléant promène honteusement le titre dont il voudrait bien se débarrasser aujourd'hui, mais que ses amis politiques lui ordonnent de conserver. Malheureusement, de telles histoires, quelque véridiques qu'elles soient, ne se trouvent pas à l'*Officiel*, nous ne pouvons que deviner l'abondance

de faits de ce genre derrière l'abondance des révocations et des nominations qui rendent plus laborieux sur ce point que sur tout autre le dépouillement de l'*Officiel.* Pendant le 16 mai, il avait été révoqué 102 suppléants de juges de paix; M. Dufaure en a révoqué 162; M. Le Royer, 616; M. Cazot, 323. Si en 1877 il a été nommé 430 nouveaux suppléants, nous en trouvons 607 sous le cabinet Dufaure, 1180 sous le cabinet Waddington, 743 sous le cabinet Freycinet; et enfin si nous prenons ici, comme pour les juges de paix, le chiffre total des mutations, nous arrivons aux chiffres respectifs de 832, 1217, 2356 et 1511.

Nous avons relevé, mais il serait trop long de la donner ici, la liste des qualités accolées dans l'*Officiel* aux noms de tous les nouveaux suppléants; nous nous contenterons de constater que, sous le seul ministère de M. Le Royer, 169 maires, 49 adjoints, 48 conseillers municipaux et 246 personnes sans aucun titre ont été nommés suppléants de juges de paix; cela suffit, à notre sens, pour indiquer la part qu'a dû avoir la politique dans de semblables nominations. Un autre fait le montrera mieux encore : on sait que dans la plupart des justices de paix il y a deux suppléants. On peut supposer que si l'un d'eux a démérité et s'est justement exposé à la peine de la révocation, l'autre ne se sera pas au même moment rendu coupable de quelque faute aussi grave; si nous les trouvons tous deux révoqués par le même décret, nous serons fondés à croire que les motifs de la mesure ne sont pas dans la conduite de ces deux fonctionnaires, mais dans le besoin de les remplacer par deux hommes dévoués à la politique du jour. Nous donnons cette supposition pour ce qu'elle vaut, mais nous constatons que M. Le Royer a révoqué *à la fois* les deux suppléants de la justice de paix dans 143 cantons.

La France n'aura pas la liberté, disait M. Jules Ferry, dans sa circulaire de 1869, tant qu'elle ne possédera pas une justice sérieusement indépendante du pouvoir. Les chiffres que nous venons de citer ne paraissent pas indiquer que les vœux du candidat libéral de 1869 soient près de se réaliser. La raison d'État, répondrait sans doute le ministre de 1880, exige que nous ayons une magistrature *à nous*. La raison d'État ne se discute pas. Nous n'aurons pas le mauvais goût d'accumuler les précédents pour montrer que c'est la raison toujours mise en avant quand il s'agit de violer les lois ou d'opprimer la liberté. On veut aujourd'hui que les magistrats soient des hommes politiques, passons et ne disons mot; mais soutiendra-t-on qu'il doit en être de même des agents des finances? nous allons voir pourtant ce qui a été fait de ces derniers.

IV

Au ministère des finances, l'œuvre de *politicisation* a été conduite d'abord avec une certaine habileté; les fautes se seraient ici immédiatement traduites par des résultats matériels; un ministre habile a compris qu'il était certains agents du concours desquels il ne pouvait se passer. Quand, dans un pays de montagnes, l'administration forestière veut procéder au reboisement complet d'un canton, elle se garde de *couper à blanc*. Elle sait bien que le sol se ravinerait, que les sources se tariraient, que le nouveau bois ne pourrait plus pousser; les belles forêts détruites en Savoie par nos armées, au commencement de ce siècle, ne présentent plus aujourd'hui qu'un sol nu et desséché, que tout l'art de nos ingénieurs ne peut plus rendre productif. Il faut, quand on replante, ménager quelques grands arbres pour conserver au sol l'ombre et l'humidité nécessaires à la végétation des jeunes plantes, pour retenir près de leurs racines l'humus tout prêt à glisser sur les pentes, et quand ces vétérans ont rendu le dernier service qu'on attendait d'eux, la hache du bûcheron est toute prête pour les envoyer rejoindre leurs anciens collègues; les jeunes qu'ils ont élevés sont là pour les remplacer.

On a conservé longtemps dans les administrations spéciales du ministère des finances les directeurs de l'expérience desquels on ne pouvait se passer, mais au-dessous d'eux, quelles hécatombes!

Commençons par les percepteurs. Notre attention s'est d'abord naturellement portée sur le nombre des révocations; mais on est prudent au ministère des finances, et elles ne paraissent pas à l'*Officiel*. Au lieu de mettre, comme pour les juges de paix : *N., nommé percepteur en remplacement de N. révoqué*, on met simplement : *N. nommé à telle perception.* Il ne faudra pourtant pas beaucoup d'efforts pour arriver à déterminer d'une façon suffisamment certaine le chiffre que nous cherchons.

Les règlements obligent le ministre à indiquer, à côté du nom, le titre du candidat qu'il a choisi; il est donc facile de s'assurer si cet heureux candidat exerçait déjà les fonctions de percepteur dans un autre poste, ou s'il entre nouvellement dans la carrière. Or, le nombre des perceptions étant rigoureusement limité à 5265 par la loi du 25 juillet 1879, toute entrée dans la carrière correspond nécessairement à une vacance; et il n'y a de vacances que par décès, retraite, révocation ou démission. Comme il n'appartient pas encore à un ministre de tuer les gens, ni même de les vieillir, que les démissions sont rares parmi les percepteurs, nous pouvons har-

diment mettre sur le compte des révocations, ou des retraites anticipées qui en sont l'équivalent, tout ce qui dépassera une certaine moyenne de vacances dans le personnel.

Cette moyenne, nous serons large pour l'établir, nous prendrons ici encore pour base ce qui a été fait pendant le 16 mai. Nous trouvons pour toute la période 79 nominations de *nouveaux* percepteurs. Sans connaître le nombre des révocations, on peut affirmer qu'il ne saurait être considérable, car, pendant la même période, pour les juges de paix, qui sont moitié moins nombreux (il y a en France 2865 cantons), le *Journal officiel* nous a donné des détails certains et nous avons trouvé 32 décès et 25 retraites. Si nous faisions la proportion, nous arriverions à dire qu'il n'y a eu aucun percepteur révoqué; mais nous connaissons trop les hasards de la statistique pour nous permettre de semblables affirmations. Sous le cabinet présidé par M. Dufaure [1], M. Léon Say a signé 111 admissions nouvelles dans la carrière, et nous n'avons rien à y redire, car ce chiffre correspond à peine à la durée plus longue de son ministère.

Avec M. Waddington, les choses changent de face : M. Léon Say a bien conservé le ministère qu'il dirigeait sous le précédent cabinet; mais, si la personne est restée, le ministre n'est plus le même; on lui a signifié qu'il eût à déployer plus d'énergie, et il s'est exécuté : 414 entrées nouvelles viennent témoigner de son zèle républicain. Nous ne connaissons pas de circonstance particulière qui ait dû sensiblement accroître, pendant l'année 1879, le nombre des décès parmi les percepteurs; il est donc certain que plus de 300 de ces nominations ont été amenées par des révocations ou des retraites anticipées; et quand nous verrons M. Wilson, le ministre de fait des finances, donner, dans la courte période de janvier à septembre 1880, 456 perceptions à des agents nouveaux, il nous faudra bien convenir que le chiffre des décès a dû diminuer avec celui des mois, et qu'en estimant à 350 les révocations, nous devons rester au-dessous de la réalité des faits.

Quand on étudie la manière dont un chef de personnel conduit son administration, le nombre des révocations plus ou moins arbitraires qu'il prononce est assurément intéressant; mais il l'est peut-être davantage de voir comment ont été remplies ces places

[1] Rappelons-nous toujours qu'au cabinet du 16 mai, présidé par M. le duc de Broglie, et pendant lequel M. Caillaux était ministère des finances, a succédé le cabinet Dufaure, sous lequel M. Léon Say fut ministre; vint ensuite le cabinet Waddington, et M. Léon Say y conserva le ministère des finances. Le troisième cabinet républicain fut présidé par M. de Freycinet; M. Magnin y eut le titre de ministre des finances, et M. Wilson fut sous-secrétaire d'État.

si facilement créées d'un trait de plume, qui ont été de 79 pendant le 16 mai, et que M. Wilson a portées à 456 pendant les premiers mois de 1880; car nous arrêtons nos calculs à la chute du cabinet Freycinet.

Ici une règle est posée par l'instruction générale : nul ne peut être nommé percepteur s'il n'a exercé pendant deux ans comme percepteur surnuméraire, ou s'il n'a sept ans de services administratifs, directement rétribués par l'État, ou de services militaires, ou s'il n'a reçu dans un service commandé des blessures qui l'auraient mis hors d'état de continuer sa carrière; les services des maires et des employés de préfecture, sous-préfecture ou recette des finances, quoique non rétribués par l'État, comptent également pour être nommé percepteur. Bon gré mal gré, les ministres ont toujours dû se conformer à cette règle. De plus curieux que nous prendraient peut-être plaisir à rechercher dans quelles catégories parfaitement légales, nous le reconnaissons, chaque ministre s'est plu à puiser ses nouveaux percepteurs; ils auraient peut-être l'indiscrétion de demander si, dans un temps où tout le monde est astreint au service militaire [1], c'est un titre bien sérieux à accoler au nom d'un nouveau percepteur que celui d'ancien militaire, surtout quand cet ancien militaire n'est pas blessé; si nommer directement percepteurs de simples brigadiers forestiers est bien observer la règle de l'équivalence des fonctions et d'un avancement qui ne lèse personne; si l'on n'a pas abusé des perceptions à l'égard d'employés de sous-préfecture, méritants, mais gênants; si des observateurs malveillants ne pourraient voir la récompense de services politiques dans cette fournée de 15 maires nommés percepteurs par M. Wilson, là où M. Caillaux n'avait jugé utile d'en nommer que 2, et M. Léon Say que 3, en deux ans; si les titres d'ancien professeur, et même une fois d'ancien répétiteur, sont bien ceux qui annoncent la meilleure préparation à la vie active et aux capacités spéciales du comptable chargé de courir les communes pour faire rentrer les impôts; mais nous haïssons les indiscrets. Seulement nous ne voulons pas quitter les percepteurs, sans avoir répondu à une objection qui s'est présentée à notre esprit et dont nous avons cherché la solution avec soin.

Sans doute le chiffre de 79 places nouvelles, données en 1877, est tout à fait disproportionné avec les 456 nominations nouvelles faites par M. Wilson, pendant une période à peu près équivalente. Mais ne pourrait-il se faire que, ne voulant pas se donner l'odieux

[1] Il ne faut pas oublier en effet que l'instruction générale, dont nous venons de citer quelques dispositions, date de 1859 et est par conséquent fort antérieure au service obligatoire.

des révocations, les ministres du 16 mai se soient contentés de faire voyager des agents du sud au nord de la France et, par ces mutations toutes politiques, aient causé autant de trouble au service que par les révocations plus hardies, sans doute, mais plus franches de leurs successeurs?

L'objection a été faite et nous ne cherchons pas à diminuer sa valeur ; il faudrait savoir si elle est fondée. Or nous avons compté, et tout le monde peut compter après nous, et nous avons trouvé que le chiffre total des mouvements, comprenant les entrées dans la carrière, les avancements et les simples mutations, s'élève à 449 pour la période comprise entre le 16 mai et le 23 novembre 1877 ; il est de 1309 pour les premiers mois de 1880 et du règne de M. Wilson.

Montons un échelon, nous voici aux receveurs particuliers. L'*Officiel* va nous permettre d'être plus précis, car les motifs qui ont rendu chaque place vacante y sont enregistrés; d'ailleurs la France ne compte que 362 arrondissements ; et comme, dans l'arrondissement chef-lieu du département, les fonctions du receveur particulier sont remplies par le trésorier-payeur général, il n'y a guère que 276 recettes particulières; il est donc relativement facile de savoir ce qui s'y est passé.

En 1877, il y eut 2 receveurs particuliers révoqués; en 1880, pendant les quelques mois qui s'étendent jusqu'à la chute du cabinet Freycinet, M. Wilson en révoqua 46. Serait-ce l'avènement de la vraie république qui a rendu une épuration nécessaire? Mais M. Léon Say, l'ennemi des violences, avait trouvé moyen, sans employer le terme brutal de révocation, de se débarrasser, par la disponibilité, la retraite forcée, l'appel à d'autres fonctions, de 51 receveurs, ayant le malheur d'être plus ou moins sympathiques à leur ministre. Si nous prenons, comme pour les percepteurs, le chiffre total des mouvements, nous en trouvons 231 pour le seul cabinet Freycinet, quand il n'existe que 276 recettes ; ce chiffre peut se passer de commentaire.

L'*Officiel* nous a permis de constater que les ministres du 16 mai ont eu 25 places de receveur particulier à donner; que, pendant son second ministère, M. Waddington étant président du Conseil, M. Léon Say en a eu 45, et que sous le cabinet Freycinet, dans un temps bien plus court que celui de son prédécesseur, M. Wilson a pris des mesures pour en avoir 82 à sa disposition ; comment ces places ont-elles été données?

En 1877, nous étions encore sous l'empire du règlement de 1872 ; un tiers des vacances était réservé aux percepteurs remplissant la condition de dix années de services publics, dont cinq au moins

dans un service placé sous les ordres du ministre des finances; un autre tiers aux autres candidats remplissant la même condition; et, quant au dernier tiers des places vacantes, il y était pourvu par le libre choix du gouvernement, sans aucune condition de capacité.

Les ministres étaient loin d'abuser de la faculté qui leur était ainsi laissée; nous voyons qu'en 1877, sur les 25 nouveaux receveurs, un seul fut directement nommé, sans avoir encore rendu des services militaires ou civils, et que les 24 autres comprenaient 9 percepteurs, 2 inspecteurs des finances, 6 employés des finances, 2 entreposeurs de tabacs, 2 sous-préfets, 1 ancien employé de ministère, 1 ancien commandant de mobiles, 1 ancien président du Conseil municipal de Shang-Haï; le gouvernement qui aurait pu prendre 8 receveurs non fonctionnaires n'en a nommé qu'un seul dans ces conditions. Voyons si les ministères suivants seront aussi réservés dans l'exercice des droits que la loi leur attribue.

Mais voici d'abord un changement de législation : le Sénat, ému des cris d'affamés poussés par toute la bande des électeurs de nos députés, imagina une loi qui n'était que la consécration de l'état non pas légal, mais existant à peu près en fait comme on vient de le voir; il demanda par une loi, dont M. Paul Dupont avait pris l'initiative, que le choix du gouvernement fût soumis à des règles plus sévères. D'après ce nouveau projet, les deux tiers des places étaient réservés aux percepteurs et le dernier tiers ne pouvait être attribué qu'à des candidats ayant dix ans de services publics, dont cinq au moins dans un service ressortissant au ministère des finances.

Il est instructif de voir comment cette disposition fut accueillie par la Chambre; il n'y eut pas assez d'indignation, parmi tous les anciens défenseurs des droits de nos fonctionnaires, contre une loi qui prétendait restreindre l'arbitraire ministériel. L'article fut formellement repoussé.

Peut-être cette discussion même avait-elle confirmé le Sénat dans la pensée que ses précautions pourraient avoir une utilité pratique et prochaine, toujours est-il qu'il rétablit dans son projet l'article supprimé par la Chambre; il en atténua seulement la portée, en réduisant à la moitié le nombre des places réservées aux percepteurs et en n'exigeant plus des autres candidats que cinq ans de services publics, dont trois au moins dans un service ressortissant au ministère des finances.

La Chambre tint bon; elle ne voulait pas laisser poser des conditions de capacité aux candidats autres que les percepteurs. Il était trop dur de voir échapper ces belles places si grassement rétribuées. Si la loi proposée n'avait concerné que les receveurs particuliers, il est certain qu'elle eût été purement et simplement repoussée;

mais elle avait trait en même temps au rétablissement impatiemment attendu des perceptions des villes, et le Sénat se refusait à voter l'une des dispositions sans l'autre. Nos députés essayèrent donc de fléchir le Sénat par une tentative de conciliation. Eh! quoi! ne pourrait-on laisser un quart des places à la libre disposition du gouvernement? N'était-ce pas déjà un pénible sacrifice de laisser ainsi réduire un butin déjà considéré comme conquis?

Hélas! le Sénat fut inflexible; il consentit à ne plus exiger des candidats que, sur leurs cinq ans de services, trois eussent été rendus à l'administration des finances, et nous verrons combien on abusa de cette concession; mais il refusa absolument de laisser un quart des places à la libre disposition des ministres; la Chambre, saisie une troisième fois du projet, dut se soumettre.

Ayant vu dans quel esprit la loi fut faite, il sera plus intéressant de constater comment elle fut appliquée; et, pour ne pas multiplier les exemples, nous prendrons le plus court des ministères républicains, celui de M. Wilson, de M. Magnin, voulons-nous dire[1]. Sans doute, nous ne retrouverons plus cet unique receveur nommé sans titre, quand la loi permettait d'en nommer 8, mais nous allons voir ce que vaudront ces titres exigés par la loi et quelles qualités on va joindre sans scrupule aux noms publiés à l'*Officiel*.

Nous ne dirons rien des neuf sous-préfets ou anciens sous-préfets, mais nous remarquerons bien des conseillers généraux, des maires, des anciens maires, des adjoints, gens parfaitement honorables probablement, mais peu préparés, peut-être, au poste qu'on leur confiait; et il est permis de se demander si ces fonctions électives et gratuites constituaient bien les services publics que voulaient récompenser les auteurs de la loi; qui n'a pas été un peu maire ou conseiller municipal par le temps qui court? Le ministre, parfois, paraît en avoir eu conscience; quand le titre lui paraissait un peu maigre et sujet à contestation, il en cherchait un second d'égale importance et croyait doubler leur valeur en les unissant. Que pourront dire les plus difficiles, quand ils auront vu, au *Journal officiel*, le prédécesseur de M. Magnin nommer un receveur particulier parce qu'au titre de sous-officier il joint celui de conseiller municipal? Mais nous avons tort d'insister : tourner la loi, c'est la respecter encore. Et qu'importent les personnes, si les nouveaux receveurs administrent les finances de l'État d'une façon intelligente et fidèle? A défaut d'instruction spéciale, ils auront sans doute le zèle. L'expérience commence, attendons qu'elle soit faite.

[1] On voit qu'il s'agit ici du cabinet présidé par M. de Freycinet, et qui a duré du 28 décembre 1879 au 20 septembre 1880, soit 8 mois et 22 jours.

Nous ne voulons pas discuter l'esprit dans lequel a été appliquée la loi; mais de pauvres citoyens qui voient invoquer contre eux tant de textes oubliés et mutilés à plaisir ont sans doute le droit d'exiger, même du plus puissant des sous-secrétaires d'État, qu'il respecte les règles imposées par le législateur. Pour être observées, il n'est pas nécessaire que les lois aient vieilli; l'existence de la loi du 25 juillet 1879 est certaine, son article 4 est formel; il exige que la moitié des places de receveurs soit donnée à des percepteurs[1]. Or, sur quatre-vingt-deux places données par M. Wilson, pendant la durée du cabinet Freycinet, nous n'avons pu trouver que trente-trois percepteurs nommés; nous en avons attentivement relevé la liste. Malgré tout, le fait est si grave, la violation de cette loi, dont le ministre est le gardien, serait si audacieuse, que nous ne pouvons qu'engager ceux que le cas intéresserait à vérifier après nous au *Journal officiel;* nous serions heureux d'apprendre qu'ils ne sont pas arrivés au même résultat.

Après les receveurs particuliers, il ne nous reste plus à étudier que les trésoriers-payeurs généraux. L'importance des fonctions de ces derniers et leur petit nombre vont nous permettre de distinguer plus facilement encore quel intérêt a eu en vue le ministre en désignant chacun d'eux. Quoi que paraissent croire les membres du parlement actuel, les recettes générales ne sont pas de grasses sinécures destinées à offrir aux déshérités de la politique de plantureuses compensations; dans une fonction aussi importante, on ne substitue pas impunément la médiocre autorité d'un fondé de pouvoirs à la direction d'un chef responsable. Admettre cette théorie serait causer à l'administration de nos finances un mal irrémédiable; nous allons prendre en main le *Journal officiel* et déterminer d'une façon certaine dans quelle mesure ce mal existe en fait.

Ici encore prenons un point de comparaison, et que ce point soit toujours celui qu'ont choisi nos adversaires. Ces ministres du 16 mai, dont les actes servent à défendre toutes les fautes de leurs successeurs, ont disposé de 5 places de trésoriers-payeurs généraux, toutes vacantes par retraite; toutes les 5 ont été données à l'avancement hiérarchique, c'est-à-dire à des receveurs particuliers en exercice. Par les retraites anticipées, la disponibilité, etc., sans cependant révoquer formellement personne, le cabinet Dufaure a eu 21 places à sa disposition; il en a donné 7 à des receveurs particuliers, 3 à des receveurs-percepteurs de Paris, 1 à un ancien directeur des finances en Algérie; soit en tout 11 à l'avancement

[1] Il exige même que ces percepteurs aient cinq ans de services, mais l'*Officiel* ne permet pas de vérifier si cette condition a été observée.

hiérarchique. Les autres places ont été données : 4 à des préfets, anciens préfets, anciens secrétaires généraux ou sous-préfets, 4 à d'anciens députés non réélus, 1 à un ancien conseiller général et 1 enfin à un candidat qui n'avait d'autre titre administratif que d'être président du conseil d'administration d'une société de mines. Si nous passons au cabinet Freycinet, au lieu des 5 places vacantes pendant le 16 mai, nous en trouvons 24. Il s'agit pourtant d'un ministère d'une durée de près de moitié moins longue que celle du cabinet Dufaure; mais nous nous trouvons vis-à-vis d'une mesure rencontrée pour la première fois vis-à-vis de fonctionnaires de cet ordre : la révocation. Les positions sont bonnes, des impatients les attendent et les trésoriers-payeurs généraux vont être beaucoup plus que décimés : 11 révocations se succèdent à l'*Officiel*, 3 mises en disponibilité, 9 mises à la retraite; — voici d'un trait de plume plus du quart des recettes générales vacant.

Comment ont été attribuées ces places? Nous avons vu plus haut que les 5 recettes vacantes pendant le 16 mai ont été toutes attribuées à l'avancement hiérarchique; 5 receveurs particuliers ont été nommés trésoriers-payeurs généraux. Nous avons vu que, sous le cabinet suivant, sur 21 places, 11 ont été données à des fonctionnaires dépendant du ministère des finances et que le reste a servi à des largesses politiques. M. Magnin n'a pas jugé que cette dernière proportion fût suffisante, et sur les 24 places qu'il a su si arbitrairement mettre à sa propre disposition, 6 seulement ont été données à des agents des finances; les 18 autres ont servi à satisfaire un certain nombre de personnes absolument étrangères à l'administration des finances et dont voici, non pas la liste, car nous nous sommes interdit de prononcer des noms, mais les qualités telles que nous les trouvons dans les colonnes de l'*Officiel :* 1 préfet, 4 anciens préfets, 1 ancien sous-préfet, 2 conseillers généraux, 1 conseiller d'arrondissement, 5 maires, 1 ancien adjoint, 1 conseiller municipal, 2 individus sans aucun titre. En vérité, si les hommes politiques qui, en 1879, ont voté la loi du 25 juillet, avaient pu lire dans l'avenir, nous nous plaisons à croire qu'à gauche comme à droite, tous les honnêtes gens ne se seraient pas contentés de réglementer la nomination des receveurs particuliers, mais qu'au risque de voir le gouvernement se formaliser de ce manque de confiance, ils auraient cherché à restreindre aussi par des conditions légales le bon plaisir ministériel pour la nomination des trésoriers-payeurs généraux.

Nous n'irons pas plus loin ; aussi bien avons-nous épuisé la liste des fonctionnaires des finances dont les nominations paraissent à l'*Officiel*. D'autres que nous pourront raconter les injustices et les violences auxquelles sont journellement en proie ces agents d'un

ordre plus humble, mais non moins intéressant, auxquels est confié sous mille formes le soin de faire rentrer l'impôt. D'autres que nous diront l'espionnage organisé autour d'eux, la menace de la révocation sans cesse suspendue sur leurs têtes; ils nous montreront ces modestes serviteurs soustraits à l'autorité de leurs chefs administratifs et mis par décret [1] sous l'autorité politique du sous-secrétaire d'État; ils raconteront la gendarmerie employée à faire des rapports sur les sentiments, les relations, les démarches de chacun, et, sur toute la surface du territoire, l'inquisition et la dénonciation à l'ordre du jour. Ils nous montreront les droits des concours cyniquement violés; des jeunes gens de dix-huit ans, des échappés de collège, empêchés de prendre part à des concours publics de surnumérariat, *à cause des relations de leurs parents* [2], et la loi des suspects [3] ainsi rétablie au grand profit des candidats républicains. Ils demanderont à l'administration des finances si la crainte de dénonciations trop écoutées ne gêne pas ses agents quand il s'agit de faire rentrer certains impôts et si, en 1880, par exemple, le nombre des procès-verbaux dressés en matière de contributions indirectes n'a pas singulièrement diminué.

Pour nous, nous avons résolu que l'indignation qui doit saisir tout bon citoyen, sans distinction de parti, à la vue de notre administration ainsi décimée et avilie, ne nous entraînerait pas à faire autre chose qu'une statistique froide, nette et brutale comme l'*Officiel* lui-même : nous tiendrons parole; mais si nous nous refusons le droit de rapporter ici les anecdotes les plus certaines, nous croyons du moins pouvoir relever dans l'*Officiel* deux faits qui nous ont frappé et dont il sera tiré telles conclusions que de raison.

Le premier de ces faits concerne un receveur particulier nommé vers le mois de février 1880. Commençons par dire que le gouvernement n'a pas violé la loi de 1879, le candidat avait des titres militaires suffisants sous tous les régimes, c'était un ancien capitaine de frégate. Rien de plus légitime en apparence que cette nomination; un homme parvenu au grade d'officier supérieur, ayant certainement des campagnes, peut-être des blessures à son actif,

[1] Décret du 29 décembre 1879.

[2] Nous citons de mémoire ces expressions; elles se trouvaient dans une lettre préfectorale adressée à un jeune candidat, lettre que nous avons eue entre les mains Les incrédules pourraient, d'ailleurs, se reporter au *Journal officiel* du 11 juillet 1880, page 7931, où est relatée une autre affaire du même genre.

[3] Décret du 17 septembre 1793. Sont réputés gens suspects : 1° ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou leurs écrits se sont montrés partisans... 5° les maris, femmes, pères, mères, fils ou filles, frères et sœurs...

devait mériter une récompense, et rien ne permettait *a priori* de supposer qu'il pût être moins propre qu'un autre aux importantes fonctions financières qui lui étaient dévolues. Malheureusement, en 1870, un capitaine de frégate, portant le même nom que le nouveau receveur, avait eu la maladresse, pendant la courte durée de la guerre, de toucher *en trop*, sur son traitement personnel, une somme de 13 000 francs. Ce capitaine de frégate était-il un homonyme? Deux capitaines de frégate portaient-ils le même nom dans la marine? De plus curieux que nous pourront le rechercher sur l'*Annuaire;* jusqu'à preuve contraire, on nous permettra de ne pas l'admettre. Condamné à restituer cette somme, le capitaine ne s'exécuta pas; pendant près de dix ans il resta débiteur de l'État; il l'était encore quand il fut nommé receveur. D'autres se seraient contentés de la place, d'autres auraient cherché à faire oublier cette vieille dette contractée envers l'État et toujours impayée; d'autres, en remboursant immédiatement, auraient cherché à dissimuler une *erreur de compte* excusable peut-être chez un officier, moins compréhensible chez un homme doué des capacités d'un receveur particulier. De notre temps on n'a plus ces scrupules; huit mois ne s'étaient pas écoulés que le *Journal officiel* publiait un décret remettant *à titre gracieux*, à notre capitaine de frégate, les 9000 francs qu'il devait encore sur la somme restée par erreur dans sa poche, malgré une condamnation passée à l'état de chose jugée. Il est certain que la loi permet aux ministres de faire ainsi des cadeaux à leurs amis; aussi, ce que nous admirons le plus en cette affaire, ce n'est pas la remise des 9000 francs, c'est la parfaite désinvolture d'un ministre des finances qui ne craint pas de dévoiler ainsi, à tous les lecteurs de l'*Officiel*, quel fut, en matière financière, le passé des comptables de son choix.

En cette même année 1880, nous trouvons, au *Journal Officiel*, cette source unique où nous voulions puiser, une nouvelle indication des erreurs que la politique a pu faire commettre à M. Wilson. Il s'agit ici d'un trésorier-payeur général, la chose, on le voit, est plus grave. L'*Officiel* du 23 janvier 1880 nous annonce la nomination d'un ancien préfet à la recette générale d'un de nos départements de l'Est; à l'*Officiel* du 28 mai 1880, nous trouvons inséré un second décret donnant la même recette à un nouveau titulaire. Le premier était remplacé *sans avoir encore pris possession de son poste;* nulle compensation : c'est ainsi que sont libellées les révocations pures et simples. Comment un fonctionnaire pouvait-il avoir démérité avant même d'avoir exercé ses fonctions? Nous ne nous chargeons pas de l'expliquer, car l'*Officiel* n'en dit rien. On nous a bien raconté que l'ancien préfet n'avait dû ce titre qu'aux hasards

du 4 Septembre, que c'était en même temps un ancien failli, que le département tout entier s'était révolté à l'idée de le voir chargé de ses finances, que le ministre avait dû céder... mais ce racontar, nous le répétons, n'est point à l'*Officiel*, par conséquent nous ne nous en portons pas garant et nous laissons le lecteur libre de trouver telle autre explication que bon lui semblera aux deux décrets que nous avons relevés.

Que nous importent d'ailleurs ces faits particuliers? ils pourraient être une exception, et ce n'est pas sur des exceptions que nous prétendons faire juger l'œuvre administrative de nos ministres. Nous préférons en terminant grouper une dernière fois tous les chiffres épars dans ces pages. On a vu comment nous les avons obtenus, les colonnes de l'*Officiel* donnent un moyen simple et précis de vérification pour chacun d'eux. Ceux qui auront pris quelque intérêt à cette étude pourront chercher à leur tour; nous doutons qu'ils arrivent à un résultat final différent de celui qui nous reste à donner.

V

Voici donc, pour nous résumer, le bilan administratif de la période comprise entre le 14 décembre 1877 et le 20 septembre 1880 :

Au ministère des finances, sur 86 trésoriers-payeurs généraux, 11 révocations, 52 nominations nouvelles : — au total, 151 mutations [1];

Sur environ 276 receveurs particuliers, 49 révocations, 155 nominations nouvelles : — 482 mutations;

Sur 5265 percepteurs, 981 nominations nouvelles et 3117 mutations [2];

Au ministère de la justice, sur 26 procureurs généraux, 11 révocations, 8 mises à la retraite, 34 nominations nouvelles : — 84 mutations;

Sur 360 procureurs de la république, 97 révocations, 271 nominations nouvelles : — 821 mutations;

Sur environ 620 avocats généraux et substituts, 193 révocations, 526 nominations nouvelles : — 1546 mutations;

[1] Nous répétons ici que par *mutations* nous entendons parler du chiffre total des révocations, décès, etc., des nominations nouvelles et des simples déplacements avec ou sans avancement.

[2] On remarquera que le chiffre des *mutations* est proportionnellement beaucoup moins élevé pour les percepteurs, parce que, ainsi qu'il a été expliqué plus haut, les révocations, décès, etc., ne paraissent pas à l'*Officiel*.

Sur 2865 juges de paix[1], 427 révocations, 1294 nominations nouvelles : — 3690 mutations;

Sur un nombre de suppléants que nous estimons au double, soit à 5730, 1101 révocations, 2530 nominations nouvelles : — 5084 mutations.

Les plus difficiles doivent être satisfaits, et nous comprenons que les clameurs des impatients de la gauche se soient apaisées.

Parvenu au terme de cette étude, qui peut ainsi se résumer en dix lignes de chiffres, mais de chiffres officiels, on ressent d'abord, il nous semble, une grande tristesse à la vue de cette pauvre administration française, respectée par tous les gouvernements depuis bientôt un siècle, et aujourd'hui si brisée, si mutilée, à la vue de ces ruines accumulées sur tant de têtes innocentes. Nous ne sommes pas de ceux qui font un crime à un gouvernement d'exiger que ses fonctionnaires le respectent : c'est son droit, c'est son devoir. Mais tout honnête homme saura distinguer entre l'impulsion à donner à une administration, impulsion qui s'obtient en changeant tout au plus quelques chefs, ou en brisant quelques indisciplinés, et une curée de places jetées sans vergogne en pâture à la horde des affamés.

A cette tristesse vient se mêler une sorte de pitié dédaigneuse pour ceux qui ont eu pendant trois ans le pouvoir, qui pouvaient être un gouvernement et n'ont su être que les instruments d'un parti se saisissant du pouvoir pour son compte personnel. Le pouvoir n'a été qu'une arme de guerre aux mains des républicains et une arme de guerre contre les personnes et non contre les choses. On s'attendait de leur part à des essais téméraires, sans doute, mais non sans grandeur; les déclarations de toute leur vie, les principes qu'ils avaient sans cesse invoqués semblaient leur en faire un devoir. Ils allaient nous montrer sans doute si le pays était mûr pour aspirer à pleins poumons l'air de la liberté. Hélas! chargés de gouverner la France, ils n'ont su que traiter d'ennemis et en ennemis les Français qui ne pensent pas comme eux; acceptés par le pays au nom de la liberté, ils n'ont su employer que la violence et la persécution; membres ardents jadis de cette union libérale, où les vrais libéraux rougissent aujourd'hui d'avoir pu combattre un instant à leurs côtés, ils ont osé invoquer des traditions de violence abandonnées depuis plus de soixante ans par les gouvernements les plus autoritaires. « De tels gouvernements, dit Platon[2], ne sont qu'un assem-

[1] Pour déterminer le nombre des juges de paix, nous avons pris le chiffre des cantons de France; mais, à cause de quelques grandes villes, qui comprennent plusieurs justices de paix, ce chiffre est un peu au-dessous de la réalité.

[2] *Lois*, liv. IV (traduction de Victor Cousin).

blage de citoyens dont une partie est maîtresse et l'autre esclave... Quand, dans un pays, les vainqueurs se sont tellement emparés de toutes les affaires, qu'ils n'ont laissé aucune part dans le gouvernement aux vaincus ni à leurs descendants... nous n'hésitons pas à déclarer ici que de pareils gouvernements sont indignes de ce nom... que les lois dont le seul but est l'avantage de quelques-uns appartiennent à des partis et non pas à des gouvernements, et que ce qu'on y appelle justice n'est qu'un vain mot... »

Des conquérants foulaient jadis aux pieds des peuples égorgés pour se frayer un chemin vers le trône, c'est par toutes les révocations que nous avons comptées que nos maîtres pensent s'assurer le pouvoir. Nous n'imaginons pas qu'un semblable calcul puisse réussir ; ce n'est pas impunément qu'on viole la justice et la liberté ; ce n'est pas impunément que, pour satisfaire de bruyantes convoitises, on met à pied toute une armée de fonctionnaires privés, sans démérite, de leur pain et de celui de leur famille et qu'on soulève contre soi les clameurs des intérêts lésés et des droits violés. On ne gouverne que par l'apaisement ; la violence dans notre pauvre pays a toujours appelé la violence. Nous ne savons et nous ne voulons pas chercher à deviner ce que l'avenir nous réserve ; mais quand, regardant en arrière, on recherchera ce que, pendant les quatre années d'une législature où ils furent les maîtres incontestés, les républicains ont fait pour la France et même pour leur parti, quand on dressera la liste des réformes utiles et parfois urgentes que réclame notre législation économique, financière, municipale, rurale et militaire, on se demandera peut-être si le seul fait d'avoir beaucoup révoqué restera pour eux un titre suffisant devant l'histoire.

F. D'AILLIÈRES.

THOMAS CARLYLE

Nous avons le devoir en France de parler de Carlyle avec d'autant plus de ménagements et de réserve que cette réserve et ces ménagements, il ne les a point eus à notre égard. Dans la grande fraternité de la mort, devant cette leçon d'humilité suprême, toutes les inimitiés personnelles s'effacent. Nous pardonnons d'ailleurs d'autant plus aisément à Thomas Carlyle ses injustices envers nous, qu'elles sont nées, nous le savons, non d'un défaut de bonté de cœur, mais d'une simple lacune dans sa puissante organisation intellectuelle. Carlyle, dont la forte pensée traversait de mille éclairs le ciel obscur de la métaphysique allemande, n'avait pas l'intelligence des qualités de la race latine. Semblable à ces oiseaux de nuit pour qui le jour n'est que ténèbres, la clarté de l'esprit français paraissait fatiguer ses yeux; il ne percevait nos idées, dans cette lumière, que comme de légers brouillards; et, avec plus de superficialité que nous n'en avons nous-mêmes, il nous accusait de manquer de sérieux et de profondeur. L'héritage direct, chez les nations sud européennes, de trente siècles de culture grecque et latine ne touchait pas ce fils de montagnards écossais, et la politesse de notre langue était pour lui, ce qu'il appelait dans la sienne, « une imbécillité à l'eau de rose ».

Ces choses-là sont affaire d'origine, d'hérédité, d'éducation, de tempérament. Que Carlyle nous ait aimés ou haïs, qu'il fût épris de la culture latine, ou fanatique du germanisme au point de préférer la prépondérance politique allemande à la prépondérance anglaise, cela nous touche à peine. Les excès de ce genre portent avec eux leur correctif, et amènent toujours la réaction nécessaire. Quoi qu'il fasse, un homme comme Carlyle appartient au monde entier; il lui appartient, parce qu'il a remué les problèmes qui sont l'apanage royal de l'humanité. Il n'en est pas d'un métaphysicien comme d'un historien, comme d'un économiste, comme d'un publiciste même; ceux-là peuvent ne traiter que des intérêts particuliers d'un seul peuple : le métaphysicien (et Carlyle est métaphysicien jusque dans ses moindres ouvrages) est, malgré lui, missionnaire chez les nations

les plus diverses. Nous allons donc écouter sa voix dans le même sentiment, et nous le dirons avec le même respect que s'il eût été des nôtres. Seulement, il faut s'attendre à ce que dans la clarté de cet esprit français qu'il a eu le tort de méconnaître, Thomas Carlyle perde quelque chose de sa taille. Le disque du soleil lui-même se rapetisse à nos yeux quand il émerge des brouillards de l'horizon.

I

Thomas Carlyle, qui vient de mourir dans sa quatre-vingt-sixième année, était né dans un petit village d'Écosse. Son père, maçon d'abord et ensuite petit fermier, était de pur sang puritain : homme si juste, dit-on, qu'il était, parmi ses voisins, l'arbitre des querelles et le conseil des familles. Son rêve était que son fils entrât dans l'Église, et il fit tous les sacrifices pour lui donner une instruction suffisante. Mais Dieu réservait celui-ci à une prédication plus étendue, et un jour vint où l'on vit le digne homme qui lisait, tristement assis sur une pierre tombale dans le cimetière du village, une lettre par laquelle Thomas lui annonçait le refus d'entrer dans les ordres. C'était en 1814, le jeune homme avait donc dix-neuf ans.

Comme l'éducation qu'il avait reçue le rendait impropre au travail manuel, Thomas Carlyle se fit d'abord maître d'école. Il enseigna l'arithmétique et le latin dans le bourg de Kirkcaldy. Au bout de deux ans il retourna à Édimbourg, où il avait été au collège, et gagna sa vie à écrire des articles pour l'*Encyclopédie* de Brewster. Le pain matériel lui suffisait, pourvu qu'il pût compléter son instruction. Chez Brewster, les livres ne lui manquaient pas, et dans une fournaise comme est, pour le jeune homme qui veut travailler, l'atelier d'une Encyclopédie, Carlyle se trempait tous les jours. Il lut, ainsi qu'il conseilla plus tard aux autres de le faire, « tous les livres qu'il avait envie de lire » ; car, dit-il encore, « ce désir est un sûr indice que l'esprit a besoin de cette pâture ». Il apprit l'allemand, langue alors peu cultivée même chez les Anglais, lut Schiller et Gœthe, et se prépara ainsi à l'œuvre importante de sa vie, qui a été de populariser en Angleterre la littérature allemande.

L'excès de travail, l'excès de pauvreté, chez un homme qui, bien que grand et fort en apparence, avait une santé déplorable, produisirent leurs effets inévitables. Thomas tomba malade et se sentit découragé. Il voulut partir pour l'Amérique, comme tous ceux qui soutiennent avec les difficultés d'un début dans la vie une lutte en apparence inégale. Heureusement, il trouva vers ce temps une place de précepteur dans une famille, et, libre de préoccupations maté-

rielles, il put continuer avec un redoublement d'ardeur ses vastes études.

En 1823, Thomas Carlyle, qui n'était encore connu que des éditeurs, commença à l'être du public, le *London Magazine*, un très brillant recueil littéraire, ayant publié sa *Vie de Schiller*. Il traduisit ensuite le *Traité de géométrie* de Legendre, qu'il fit précéder d'un *Essai sur la proportion*, singulier genre de préoccupation chez un homme de lettres, qui prouve, par un exemple de plus, à quel point les mathématiques et l'aptitude à la philosophie sont unies dans le cerveau humain. Une traduction du *Wilhelm Meister* de Gœthe et de quatre volumes de mélanges de littérature allemande vint le confirmer dans les voies dans lesquelles il était entré et avancer l'œuvre entreprise. Ce fut vers cette époque qu'il fit en Allemagne ce voyage pendant lequel il tomba sous le charme de Gœthe et se plongea dans ce fleuve du germanisme dont il n'est plus jamais sorti.

A son retour, Carlyle épousa une compatriote — une *payse*, comme disent les humbles habitants de la campagne — qui possédait, dans le comté de Dumfries, une petite ferme à peu de distance de celle qui l'avait vu naître. Miss Jane Welsh avait une grande illustration à sa manière, s'il est vrai, comme on l'a dit, qu'elle fût une descendante de John Knox. Dans tous les cas, c'était une femme douce et sympathique, qui s'effaça toujours devant son mari, et à qui toutes les personnes qui l'ont connue ont payé un tribut d'éloges. Son grand front bombé, ses traits minces, son œil observateur — ainsi, du moins, elle nous apparaît dans les portraits que nous connaissons d'elle — annonçaient une nature fine. Les jeunes époux se retirèrent dans leur petite propriété qui portait le nom bien écossais de Craigenputtock, et vécurent là six ans.

C'est de la ferme de Craigenputtock que Carlyle écrivit à Gœthe, en 1828, une lettre que tout le monde a lue en Angleterre, mais qui n'est peut-être pas aussi connue en France, et que voici, du moins, en partie.

Craigenputtock, 25 septembre 1828.

... Vous vous enquérez avec un si chaleureux intérêt de notre situation et de notre manière de vivre, que je me croirais ingrat de ne pas vous en parler, puisqu'il me reste un peu de place. Dumfries est une ville agréable de quinze mille habitants, importante dans notre sphère d'activité. Notre résidence est à 15 milles de la ville située entre des montagnes granitiques et des marais noirs, qui s'étendent dans le Galloway presque jusqu'à la mer d'Irlande. Dans ce désert de bruyères et de rochers, notre petite propriété forme comme une verte oasis. C'est une pièce de terre arable, en partie enclose et plantée, où le blé arrive à maturité,

où les arbres donnent de l'ombrage, quoique nous soyons entourés de mouettes et de moutons à longue laine dure. Là, nous avons, non sans peine, réussi à nous construire une maison propre et solide, et nous vivons pour la littérature, que nous cultivons à notre manière. Nous souhaitons bonheur et prospérité à nos rosiers et aux fleurs de notre jardin. Les rosiers ne sont pas encore plantés, mais ils sont d'avance fleuris pour nous. Deux poneys qui nous mènent partout où nous voulons et l'air des montagnes sont le meilleur des remèdes pour mes nerfs malades. Ici, Rousseau eût été aussi heureux que dans son île Saint-Pierre. Mes amis de la ville attribuent mon séjour dans cette solitude à une disposition d'esprit pareille à la sienne, et pensent que je m'en trouverai mal. Mais si je suis venu ici, c'est pour simplifier ma vie et pour m'assurer une indépendance qui me permette d'agir toujours d'après mes convictions. Ce petit morceau de terre est à nous. Ici, nous pouvons vivre, écrire et penser comme nous voulons, quand bien même Zoïle lui-même serait couronné roi du monde littéraire. Notre solitude n'est pas d'ailleurs si grande : nous avons une diligence qui nous mène, en très peu d'heures, à Édimbourg, ville que nous regardons comme notre Weimar. N'ai-je pas aussi, au moment où j'écris, les journaux de tous les pays du monde sur ma table ? Il y a des études à faire dans cette couchée pour un antiquaire. En gravissant une de nos montagnes je puis suivre du regard la route qu'a suivie Agricola, et voir l'endroit où il a fait un camp retranché. C'est près de cet endroit que je suis né ; c'est là que j'ai encore un père et une mère qui m'aiment. Laissons faire le temps. Il est bien vrai que je ne sais encore où il me mène. Je vous avoue que je suis incertain sur le cours que je dois donner à mes travaux littéraires et que j'aimerais à être conseillé par vous. Écrivez-moi, je vous prie, afin que je sente qu'il y a un lien entre vous et moi. Le seul morceau de quelque importance que j'aie écrit est un *Essai sur Burns*. Peut-être ne connaissez-vous pas Burns? et pourtant c'est un homme de grand génie. Né dans l'état le plus humble, et malheureux pour bien des causes, il a fini tristement ; de sorte que ce qu'il a fait est relativement peu de chose. Il est mort au milieu de sa carrière, en 1796. Nous autres Anglais, et surtout nous autres Écossais, nous préférons Burns à tous les poètes qui ont paru depuis des siècles. Il était né, comme Schiller, en 1759, et j'ai souvent été frappé de ce fait qu'ils n'ont jamais entendu parler l'un de l'autre. Ils ont brillé comme deux étoiles dans les hémisphères opposés, ou, si vous le voulez, l'épais brouillard de la terre a intercepté leur lumière et empêché qu'elle ne parvînt d'un astre à l'autre.

Cette lettre est intéressante, en ce qu'elle nous montre un côté du caractère de l'auteur qui est peu connu des étrangers : la sim-

plicité, la modestie de l'homme privée, et surtout son bon sens pratique.

Pendant que fleurissaient les roses, le maître cultivait la littérature encore plus que son jardin. Il écrivait pour la *Revue d'Édimbourg*, la *Foreign Quarterly*, le *Fraser's Magazine*, des articles de critique littéraire, et surtout des biographies, qui étaient comme le prélude de ses futures vies de héros. Ce fut là qu'il prépara, outre son *Essai sur Burns*, ceux sur Johnson, sur Richter, Gœthe, Novalis, Schiller et d'autres. Ce n'était pourtant que des jeux pour cet esprit brûlant, et vers ce temps, il enfantait secrètement *Sartor resartus*.

Quand fut terminé ce singulier ouvrage, Carlyle vint à Londres pour tâcher de trouver un éditeur. On n'est pas surpris d'apprendre que tous ses efforts furent vains. *Sartor resartus* est un de ces livres pleins de sens, mais hérissés, que refusent les libraires. Ce fut encore le *Fraser's Magazine* qui le publia, et cela, seulement, à la demande du docteur John Carlyle, parent de l'auteur et médecin du duc de Buccleugh. Quoiqu'il aimât la campagne, Carlyle se résolut vers cette époque à venir demeurer à Londres. Il sentait que là seulement s'accomplirait sa destinée, et quoiqu'il eût choisi, pendant un temps, d'habiter Craigenputtock par raison de prudence, il aimait les grands foyers. Il s'établit dans Cheyne Row, à Chelsea, un faubourg de Londres peu fashionable, mais meilleur, à tout prendre, que le centre de la ville. Là, il a demeuré près d'un demi-siècle dans une petite maison simple et confortable, où les pensées remplaçaient les événements, et c'est à Chelsea que la mort est venu le prendre.

Mais quand Carlyle est mort, il avait, depuis quatorze ans, perdu l'enchantement de sa vie. Pendant qu'il était à Édimbourg, pour la cérémonie de son installation comme recteur de l'université, en 1866, et qu'il touchait au faîte des honneurs auxquels un homme de lettres puisse atteindre, sonnait la dernière heure de sa félicité terrestre. Mistress Carlyle, restée à Londres, se promenait en voiture ayant son petit chien qui courait auprès d'elle. Il arriva que le pauvre animal tomba sous les roues d'une autre voiture. Par un hasard extraordinaire, il ne fut point écrasé, mais mistress Carlyle fut émue. Elle le prit sur ses genoux, referma la portière et donna l'ordre au cocher de la reconduire de suite chez elle. Quand la voiture fut à la porte, on s'aperçut que mistress Carlyle était morte.

Carlyle a gravé sur sa tombe ces mots, exempts de l'emphase habituelle des inscriptions tumulaires :

Ici repose Jane Welsh Carlyle, épouse de Thomas Carlyle, Chelsea Londres. Elle était née à Haddington, le 14 juillet 1801. Pendant sa vie

pure, elle a eu plus que la mesure commune de chagrins; mais elle avait aussi une douceur invincible, un grand don de discernement et une loyauté rare de caractère. Elle a été, pendant quarante ans, la compagne aimante et secourable de son mari. Par ses actes et par ses paroles, elle l'a aidé à accomplir ou encouragé à entreprendre tout ce qu'il a fait de bien. Elle est morte subitement à Londres le 21 avril 1866, et son mari a vu s'éteindre en elle la lumière de sa vie.

Carlyle qui était toujours sincère et qui, comme homme, — nous ne disons pas comme écrivain, — n'est jamais tombé dans l'exagération des sentiments, a dit ici la vérité pure. Avec sa femme, la lumière de sa vie paraît s'être éteinte. Depuis sa mort, il n'a plus rien produit que quelques articles de revues et de journaux. Les *Premiers rois de Norwège* ont paru en 1874 ; mais ils étaient écrits depuis longtemps.

Les funérailles de Thomas Carlyle ont été, par son désir, aussi simples qu'il était simple lui-même. Il a voulu rester dans la mort un humble fils de paysans écossais. Ses restes mortels ont été transportés dans le cimetière du petit village d'Ecclefechan, où il était né. Une place avait été offerte pour lui à sa famille dans Westminster Abbey, mais cet honneur avait été refusé. Aucune invitation n'avait été faite, aucune députation admise, aucun discours autorisé. On avait même caché aux villageois l'heure de l'enterrement. Rien, que les larmes des parents dans le silence de la nature. La cloche de la petite église éleva pourtant aussi sa voix. Une légère couche de neige couvrait la terre, c'était un de ces jours de brouillard, qui sont dans le Nord d'une tristesse incomparable. Au moment où le cortège entrait dans le cimetière, la neige recommença à tomber en abondance. Les parents, — de vigoureux fermiers, — prirent le cercueil et le descendirent eux-mêmes dans la fosse. Sur ce cercueil en chêne il n'y avait que cette simple inscription : Thomas Carlyle, né le 4 décembre 1795, mort le 5 février 1881.

Ce religieux silence contraste avec le bruit que les Anglais font depuis près d'un demi-siècle autour du nom de Carlyle. Il n'y a pas d'écrivain en Angleterre qui ait été plus populaire. Les voyageurs de distinction faisaient un pèlerinage à Chelsea, comme autrefois à Weimar. Il était devenu de mode chez ses compatriotes de ne point parler de lui sans emboucher la trompette. C'était « l'Hamlet des temps modernes », le « grand prêtre de la littérature », le « buisson ardent dans lequel Dieu apparaissait » ; c'était un « Charlemagne », dans le domaine des choses de l'esprit ; un « Templier, moitié prêtre et moitié soldat » ; un « Titan », cela va sans dire, et quant au titre de « prophète », il était devenu inséparable de son nom :

Le sage, le prophète, le voyant de Chelsea, voilà comment, pendant trente ans, on a désigné, en langage courant, l'écrivain Carlyle. Depuis quinze jours sa mort a soulevé, comme le vent soulève les vagues, un redoublement d'enthousiasme. Son nom se répercute de journal en journal, de revue en revue, de bouche en bouche, comme le bruit du tonnerre dans une tempête. Vingt biographies vont paraître, quelques-unes par des littérateurs célèbres ; et nous souhaitons, sans l'espérer, que l'exagération torrentueuse du langage, mise en usage à propos des Liszt et des Wagner par les dilettanti de la musique, n'y soit pas employée à l'égard d'un philosophe dont le génie était fait avant tout de l'amour du simple et du vrai.

II

Thomas Carlyle a rang dans la littérature anglaise comme historien, philosophe et essayiste. Si l'on s'attache au sens étroit de ce dernier mot, les *Essais* de Carlyle ne sont pas la partie la plus importante de son œuvre. Dans cette œuvre, qui comprend trente volumes, en édition ordinaire, les *Lettres de Cromwell*, l'histoire de la *Révolution française* et surtout celle de *Frédéric de Prusse*, occupent matériellement la plus grande place ; mais si l'on considère le caractère de ses écrits, ils ont tous, quelle qu'en soit l'étendue ou la forme, les qualités et les défauts qui distinguent le genre *Essai*. Ces défauts et ces qualités sont l'éclat saisissant des images, le mouvement, la rapidité de la pensée, la hardiesse brusque des conclusions. L'Essai ne suppose pas précisément un travail de courte haleine ; il suppose une œuvre peu mûrie, dans laquelle la pensée est jetée brute, telle qu'elle s'échappe du cerveau, avec la fraîcheur de la jeunesse. Tout écrivain ami du paradoxe (à l'exception peut-être de Rousseau, chez qui tout était faux, idées, sentiments et œuvres) est volontiers un essayiste ; et Carlyle ne différait d'un écrivain paradoxal qu'en ce qu'il prenait au grand sérieux toutes ses idées, et qu'il était toujours sincère.

La première partie de sa carrière littéraire a rendu de grands services à la langue et à la pensée anglaises. En faisant mieux connaître à ses compatriotes une des sources de cette pensée et de cette langue, en leur faisant aimer l'Allemagne, leur pays d'origine, il a augmenté leurs richesses, et contribué pour une grande part à débarrasser la littérature anglaise des puérilités qui s'y étaient introduites à la suite de Walpole et à la faveur de l'engouement de l'Europe pour notre dix-huitième siècle. Il leur a appris à vénérer la langue nationale, en écrivant lui-même le pur anglo-

saxon, et en traduisant les œuvres excellentes de la littérature allemande. Mais ce n'était-là que le commencement de sa carrière ; peut-être serait-il à souhaiter que l'influence littéraire de Carlyle se fût arrêtée à cela. En germanisant l'esprit de l'Angleterre, comme il l'a fait plus tard par des œuvres originales, en resserrant à l'excès les liens qui unissent la nation allemande à la nation anglaise, le *voyant* de Chelsea a-t-il bien prévu les suites que pourraient avoir un jour, pour la Grande-Bretagne elle-même, les progrès de l'Allemagne sur le continent? Carlyle, au reste, ne s'en souciait guère. Il était de ceux qui ne voient sur la terre que des races humaines, et qui dédaignent le patriotisme, comme une vertu de convention. Il continua donc de penser en Allemand, il familiarisa l'Angleterre avec les habitudes d'esprit germaniques, et quand parut, en 1834, son *Sartor resartus*, il trouva des intelligences préparées à le comprendre.

S'il y a un ouvrage de Carlyle duquel on ait chance de pouvoir extraire la substance de sa philosophie, c'est de cette œuvre singulière. Le titre n'est qu'une traduction fantaisiste de cette grande parole de l'Écriture. *La forme de ce monde change comme un manteau* (ps. 101, v. 28). Toutefois, ce n'est pas ici de l'univers entier que parle Carlyle : c'est de l'homme seul. Le *Sartor resartus* — le tailleur rhabillé — s'est cousu jadis un vêtement, et il va s'en coudre un nouveau. Les pensées de l'auteur en seront l'étoffe. Pauvre *Diogène Teufelsdröckh*, pauvre tailleur, dont le nom signifie à peu près *crotte du diable*, et dont le lot est de recoudre sans cesse un habit qui tombe toujours en lambeaux! C'est l'éternelle histoire de la philosophie.

Carlyle est tout entier dans ce petit volume, foyer rayonnant de son œuvre. On peut dire qu'aucune idée ne se trouve dans ses autres ouvrages qui ne soit dans *Sartor resartus*. C'est l'histoire d'une âme, enfermée dans la prison de boue d'un mortel sensualisme, qui, en accomplissant son évolution à travers « la négation éternelle et le centre d'indifférence » (autrement dit, les choses contingentes), acquiert un manteau neuf, le noble manteau d'un « surnaturalisme naturel », taillé dans celui de Dieu même. Alors elle s'aperçoit que la vie est une affirmation, non une négation ou un doute. Né dans le petit village de *Entepfuhl* (l'étang du canard), nom qui exprime l'étroit théâtre où s'accomplit notre vie terrestre, Diogène Teufelsdröckh finit par devenir l'héritier de l'univers.

Assurément, une pareille thèse ne diffère des vérités du catéchisme, telles qu'elles sont enseignées aux petits enfants, que par l'éclat du style et l'originalité des images. Nous ignorons, au moment où nous traçons ces lignes, si *Sartor resartus* a été traduit

dans notre langue ; mais à coup sûr le traducteur aura eu une rude tâche, car ces images se pressent avec tant de véhémence, le choc des mots fait partir tant d'étincelles, que quiconque essayera de le traduire sentira avec désespoir le brasier devenir cendres sous sa main. En anglais, on ne peut lire une page de ce livre sans tomber sous le charme, et sans être, comme il arrive toujours avec les grands humouristes, partagé entre le rire et les larmes. Cet étrange et mystique Teufelsdröckh qu'un baiser rendra immortel, fait, dans le domaine de la philosophie, ce que le héros de le Sage fait dans celui de la société : du haut de son grenier, « qui a vue sur les quatre points cardinaux de la ville », il regarde, il juge, et Dieu sait s'il a matière de rire et de pleurer.

Une analyse de *Sartor resartus* est faite en deux mots, ou bien elle est interminable ; car, si le thème en est simple, la broderie en est à la fois si merveilleuse et si compliquée qu'elle ne saurait être montrée par fragments. Comme l'a dit un admirateur éclairé de Carlyle, M. Paxton Hood, la littérature anglaise qui possède tant d'ouvrages humouristiques n'en a jamais produit un aussi extraordinaire. « Il est plein d'incantations barbares et sauvages ; c'est une espèce de mosaïque formée de pierres arrachées à la caverne d'un sorcier. Des visions étranges, comme celles qui pourraient peupler les songes d'un géant aveugle, s'y succèdent. Nous sentons que les notes toniques et fondamentales de ce livre ont été données à Carlyle par Jean-Paul Richter. En le lisant, nous croyons errer dans les sentiers inextricables d'une forêt enchantée, où de noirs rameaux font une nuit éternelle, où le vent gémit d'une voix souterraine, où les sorcières de Walpurgis tiennent leur nocturne sabbat. »

Cependant, tout en admirant une pareille fécondité d'imagination, la richesse d'idées, de connaissances, la prodigieuse puissance de mémoire qui se déploient dans cet ouvrage (car l'œil de Carlyle embrasse tout l'horizon de la pensée humaine, comme celui de Teufelsdröckh les quatre points cardinaux), nous avons le droit de nous demander en quoi le grand penseur a reculé les bornes de cet horizon même. Quand il nous dit, par exemple, ceci :

Si dans la partie historique-descriptive de ce volume, Teufelsdröckh, qui n'a encore exposé que le *Werden* (l'origine et le progrès du vêtement), a étonné plus d'un lecteur, il les étonnera bien plus encore lorsque, dans la partie spéculative-philosophique, il traitera du *Wirken*, c'est-à-dire de l'influence de l'habit. C'est ici que l'éditeur sent tout le poids de sa tâche, car c'est ici que commence la véritable philosophie du vêtement. C'est une région inexplorée, incompréhensible, un véritable chaos. Combien il est important, et en même temps combien il

est difficile, de savoir avant d'y entrer quel est le chemin qu'il faut prendre, en quel endroit le terrain est solide et pourra nous porter, en quel endroit il est creux et nous engloutira! Teufelsdröckh n'entreprend rien moins que l'exposition de l'influence morale, politique et même religieuse du vêtement. Il veut montrer, sous ses mille faces diverses, la vérité de cette grande proposition, à savoir que les intérêts de l'homme sur la terre sont attachés et boutonnés ensemble, au moyen de l'habit. Il dit et répète sous toutes les formes : « La société a pour fondement l'habit qu'elle porte; la société traverse les espaces infinis, portée sur l'étoffe qui l'enveloppe, comme sur le manteau de Faust, ou plutôt sur le drap que l'apôtre voyait en songe et qui représentait les animaux purs et impurs de la création. Sans ce drap ou ce manteau qui la soutient, elle tomberait dans les abîmes et cesserait d'être.

Et plus loin, dans le chapitre x, consacré à l'étude de la raison pure :

Le commencement de la sagesse est d'arrêter ses yeux sur le vêtement, et, s'il est besoin, de prendre une lunette jusqu'à ce qu'il devienne transparent. Le philosophe, a dit l'homme le plus sage du siècle, doit se placer au milieu. Combien cela est vrai! Le philosophe est celui vers qui les plus hauts sont descendus, celui vers qui les plus bas sont montés. Il est l'égal et le frère tendre de tous.

Tremblerons-nous devant un tissu léger, ou devant des toiles d'araignées, soit que l'un ait été produit par les métiers d'Arkwright, soit que les autres aient été filées par les arachnées silencieuses qui tissent sans cesse dans notre cerveau? Et d'ailleurs, est-il une chose en ce monde que nous ne puissions aimer, puisque tout est créé de Dieu!

Heureux celui qui peut voir à travers le vêtement de l'homme (vêtement fait de chair et de laine, de papiers de banque ou de papiers d'État) et distinguer dans tel potentat redouté un tube digestif plus ou moins parfait sans doute, mais aussi le vénérable et insondable mystère caché dans l'humble chaudronnier.

..... Aux yeux de la logique vulgaire, qu'est-ce que l'homme? Un bipède omnivore qui porte des culottes. Aux yeux de la raison pure, qu'est-il? Une âme, un esprit, une apparition divine. Autour de son MOI mystérieux et au-dessous de ses haillons de laine, s'étend une enveloppe de chair (l'enveloppe des sens), celle-là tissée par la main divine, au moyen de laquelle il est fait visible pour ses semblables, de façon à ce qu'il puisse vivre uni avec eux et distinct d'eux. Alors, il voit, il se fait à lui-même, un univers aux espaces azurés pleins d'étoiles; alors il invente les milliers d'années. Caché profondément sous cet étrange vêtement, baigné dans cet inextricable mélange de

sons, de couleurs et de formes, il semble qu'il y soit enseveli. Et cependant ces mirages sont dignes d'un dieu. N'est-il point placé, par là, au centre des immensités, au confluent des éternités? Il sent, il a reçu le pouvoir de connaître, de croire. L'esprit d'amour céleste, libre dans sa splendeur première, ne le visite-t-il point par instants? « Oui, disait saint Chrysostome de ses lèvres d'or, le vrai *Shekinah* est l'homme ». Où la présence de Dieu est-elle plus manifeste, non seulement à nos yeux, mais à nos cœurs, que dans l'homme notre frère!

Lorsque Carlyle nous dit ces choses, que croit-il nous apprendre? Assurément, la doctrine contenue dans de pareils passages est bonne et morale. Mais qu'a-t-elle de nouveau si ce n'est une forme bizarre et une grande vigueur de style? L'habit de Teufelsdröckh fait de toutes pièces : christianisme, spinozisme, idéalisme de Berkeley, n'est pas moins transparent que celui des autres hommes; et quand notre œil l'a traversé, comme il dit, que voyons-nous dessous? « Un tube digestif et un insondable mystère », autrement dit, un corps et une âme.

Sauf quelques paradoxes qui se rapportent à la théorie des hommes providentiels, théorie qui fut toujours chère à Carlyle, l'histoire de Teufelsdröckh, tailleur, professeur, écrivain, est celle d'un esprit éclairé des meilleures lumières de la métaphysique, qui se rit de la science humaine, avec ses prétentions à la domination de la terre. Les progrès de la science « qui doivent abolir le merveilleux aux yeux de l'homme et y substituer la numération et la mensuration des corps » n'ont point sa faveur, quoiqu'il fasse grand cas de la chimie, de l'analyse et des mathématiques.

Est-ce que votre science, s'écrie-t-il, avancera dans le petit sous-sol éclairé par un jour de souffrance ou par une lampe fumeuse qu'on appelle la logique pure? Allez-vous faire de l'homme un moulin à chiffres, dont la mémoire sera la trémie, dont des tables de sinus et de tangentes, des codes et des traités de ce que vous appelez l'économie politique seront la farine? Et qu'est-ce que cette science que la tête seule doit découvrir sans que le cœur s'en mêle, cette tête fût-elle coupée et (comme la tête du docteur, dans le conte arabe) conservée dans un bassin pour la tenir en vie? une pareille science n'est-elle pas un métier, un art servile, pour lequel une tête qui contiendrait une âme serait en effet un trop noble instrument? La pensée, sans le respect, est stérile et peut être funeste. Le mieux qui puisse lui arriver, c'est de passer et d'être oubliée comme le sont les produits de l'art culinaire, chose morte, qui ne ressemble point aux semences d'où en

sont nés les matériaux, semences qui croissent, se multiplient, et apportent la nourriture et l'abondance à toutes les générations.

Encore une fois, on ne saurait mieux penser et mieux dire ; mais, encore une fois aussi, qu'y a-t-il d'original dans ces idées que l'expression ? Et quand Carlyle nous promène à travers l'*everlasting no* (la négation éternelle), l'*everlasting yea* (l'affirmation éternelle) et le *centre d'indifférence* (ce monde), confluent du *moi* et du *non-moi*, fait-il autre chose que battre d'un pas retentissant, et en tâchant de faire trembler la terre, des sentiers bien connus?

Car, si l'on serre de près la doctrine religieuse de Teufelsdröckh Carlyle, on s'aperçoit bien vite que ce déterminé transcendantaliste n'est chrétien que par un seul côté de sa nature : la charité universelle. Voici, par exemple, en quels termes il apostrophe Voltaire.

« Assez, très respecté, monsieur de Voltaire; assez parlé, de votre voix de fausset. Votre tâche est finie. Vous nous avez suffisamment démontré votre proposition : à savoir que le *mythe du christianisme* n'apparaît plus aux hommes du dix-huitième siècle tel qu'il apparaissait à ceux du huitième. Fallait-il donc vos trente-six in-quarto, et et les trente-six mille autres in-quarto qui ont été écrits sur le même sujet avant et après vous, pour vous convaincre de si peu de chose! Et après? Est-ce vous qui nous aiderez à incarner l'esprit divin de cette religion dans un nouveau mythe, à lui donner un nouveau vêtement, un nouveau véhicule, afin que notre âme ne meure pas? Non, vous n'en êtes point capable. Vous êtes une torche qui brûle; vous n'êtes pas un marteau qui sert à construire. Recevez nos remerciements, et... allez au diable!

A côté d'expressions qui révèlent si clairement le fils de l'Allemagne moderne, ou plutôt de l'Allemagne du commencement de ce siècle (car le transcendantalisme y est à son tour passé de mode), Carlyle a des élans religieux vers le Christ, vers le culte de la souffrance — the *Worship of sorrow* — qui sont dignes des Élévations de Bossuet. Nous allons traduire un dernier passage de *Sartor resartus*, parce qu'il s'y rencontre à la fois les traits du panthéiste et les traits du chrétien.

Souvent je voyais la noire tempête marcher furieuse à l'horizon. Les vapeurs mouvantes, bleues encore, s'amassaient d'abord autour du *Schreckhorn*, se balançaient tumultueusement ensuite, puis, enfin, se précipitaient, en longues stries, vers la terre, semblables à la chevelure d'une sorcière prise de folie. Bientôt, plus rien! Le *Schreckhorn* reparaissait souriant, vêtu de blanc, car les nuages contenaient de la

neige. Comme tu travailles, comme tu fermentes dans l'atmosphère, ton grand laboratoire, ô Nature! *Mais pourquoi t'appelai-je Nature? qui es-tu? pourquoi ne t'appellerai-je pas Dieu?* n'es-tu pas le vêtement vivant de Dieu? est-ce lui qui parle par ta voix? lui, qui vit et qui aime, en toi et en moi?

Des ombres, ou plutôt des rayons, précurseurs de cette vérité, aurore des vérités éternelles, descendirent mystérieusement dans mon âme. Plus doux que les jours de printemps pour le navigateur échoué dans les glaces de la Nouvelle-Zemble, plus doux que la voix d'une mère aux oreilles du petit enfant qui cherche en pleurant sa route au milieu d'une foule tumultueuse, cet évangile coula dans mon cœur comme un flot d'harmonie céleste. Non! l'univers n'est pas mort et livré au démon! Non, ce n'est pas un charnier hanté par des spectres : c'est un séjour divin! c'est la maison de mon père!

C'est avec d'autres yeux maintenant que je regarde l'homme, mon frère : avec les yeux d'un amour infini, d'une infinie pitié. Pauvre voyageur errant, égaré! n'es-tu pas, comme moi, battu de verges? Que tu portes le manteau royal ou la besace du mendiant, n'es-tu pas las et chargé comme je le suis moi-même? Et tu n'as pas d'autre lit de repos que la tombe! ô mon frère, mon frère! pourquoi ne puis-je pas t'abriter dans mon sein, essuyer les larmes de tes yeux? Et le bruit des mille voix de la terre qui résonnait à l'oreille de mon esprit ne formait plus une cacophonie désespérante. Ces voix étaient devenues attendrissantes comme les cris inarticulés, comme les sanglots des muets, qui, pour Dieu, sont des prières. La pauvre terre, avec ses pauvres joies, n'était plus pour moi une marâtre cruelle, mais une mère dans l'indigence; l'homme dont les besoins sont si immenses, les moyens si faibles, me devenait plus cher. C'est parce qu'il souffre et qu'il tombe que je l'appelle frère.

Voilà ce que je vis et ce que je sentis pendant les heures où je me tenais debout sous le porche du *Sanctuaire de la douleur*. J'y étais arrivé par des sentiers étranges et escarpés. Mais bientôt les portes sacrées devaient s'ouvrir pour moi et me laisser pénétrer dans les *profondeurs divines de la souffrance*.

Un morceau de ce genre donnerait raison à miss Harriett Martineau, qui, en traçant le portrait de Thomas Carlyle, dans son Autobiographie, rend à ses qualités de cœur un témoignage d'autant plus convaincant qu'elle est toujours exempte d'exagération. « Je suis persuadée, dit-elle, que l'excès de sa sensibilité a fait le malheur de Thomas Carlyle. Cette sensibilité est si grande, qu'il ne sait pour ainsi dire qu'en faire. De quelque côté qu'il se tourne en ce monde, il voit souffrir, et il ne peut supporter la vue de la souffrance.

L'espèce de sauvegarie qu'on a imputée à cet homme singulier provient, à mon sens, de ce qu'il est obligé de fuir la peine intolérable que lui cause la douleur des autres. »

Nous nous arrêtons. *Sartor resartus* est un de ces livres qu'on ne peut ouvrir sans être entraîné dans les citations. Chaque page, chaque ligne, chaque mot a une valeur littéraire, les expressions sont constamment d'une originalité saisissante. Carlyle était bien l'être le plus vibrant qui ait paru dans le monde, mais il vibrait en vigoureux montagnard. Il soutenait une lutte désespérée contre la langue pour la forcer à rendre les conceptions heurtées de son cerveau. Jamais il ne daigna polir son style, mais il perfectionnait continuellement son langage. Les imprimeurs redoutaient ses manuscrits tant ils étaient chargés de ratures, et les protes regardaient comme un supplice d'avoir à lui soumettre des épreuves. L'expression n'était jamais adéquate à sa pensée. On eût dit que les langues humaines n'avaient pas été faites pour lui, et, par le fait, il en a créé une autre. Le résultat de cet effort est que tout nous frappe et nous arrête dans les écrits de Carlyle, et que, parlant de lui, nous voudrions toujours le laisser parler lui-même. Mais si, revenus des surprises agréables de la « forêt enchantée », nous demandons à *Sartor resartus* quelque éclaircie sur une philosophie nouvelle, il se contente de monter au sommet de sa maison qui domine la ville, et de nous montrer successivement, de là, les quatre points de l'horizon.

Les autres ouvrages de Carlyle sont loin de contenir autant de substance que ce petit volume qui est une vue d'ensemble sur l'histoire, sur la science, et sur les diverses philosophies qui ont paru dans le monde. Il ne sont pas non plus aussi personnels, quoiqu'une nature aussi puissante que celle de Carlyle se marque, plus que cela, se coule elle-même dans tous les sujets qu'elle touche.

La *Révolution française*, parue en 1837, et traduite dans notre langue par M. Taine, n'est, selon nous, ni un livre d'histoire ni un ouvrage de philosophie, mais plutôt une œuvre d'art. Carlyle est tombé dans le travers commun à cette époque, même chez les esprits élevés, de traiter de la période révolutionnaire dans le style et à la manière de l'épopée. Les admirateurs passionnés de Carlyle ont appelé ce livre « le plus homérique qui ait été écrit depuis Homère ». Si cet éloge hyperbolique est seulement partiellement vrai, il implique déjà un reproche. L'histoire de la révolution française doit avant tout être écrite froidement. C'est une transformation sociale qui s'est accomplie brusquement, mais qui avait été lentement préparée par l'histoire, par les rois eux-mêmes, par la révolution religieuse du seizième siècle surtout, enfin, par l'exemple de la Hollande

et de l'Angleterre. Les principes qu'elle a formulés étaient déjà partout, avant elle, en dehors d'elle, et la révolution francaise, pas plus que Carlyle lui-même, n'a rien inventé. S'associer, même dans une langue ferme et substantielle, au genre déclamatoire qui a caractérisé cette période de l'histoire de France, et emprunter les formes de la poésie « homérique » pour raconter des crimes, est un défaut plutôt qu'une qualité dans un ouvrage de ce genre. Ce défaut ne paraît pourtant pas avoir frappé les contemporains. Chez les Anglais, chez les Américains surtout, *the French Revolution* a obtenu un immense succès, et aujourd'hui encore, cet ouvrage qui contient une série de tableaux saisissants, sinon des jugements très sages, passe, même avant *Sartor resartus*, pour le grand titre de gloire de l'auteur.

En 1840, Carlyle fit une suite de conférences et choisit le sujet le plus fait pour parler à l'imagination du public : le culte des héros. Ce culte était celui du conférencier lui-même. Thomas Carlyle a cru aux hommes providentiels et les a reconnus, ce qui en est la conséquence, dans tous les personnages considérables de l'histoire. Quoiqu'il fût calviniste, il avait une espèce d'adoration pour Luther qu'il appelle « un phare au milieu des siècles ». Mahomet est « une colonne de feu vivant, sortie du sein de la nature elle-même »; Cromwell est « le grand » capitaine dans la guerre de la foi contre l'incrédulité; Robespierre est « incorruptible comme l'Océan ». Ce sont là des expressions brillantes, mais des jugements d'une étrange fausseté. C'est un des moindres inconvénients du culte des « héros », qu'en dehors de l'Église catholique, qui se charge de les offrir elle-même en exemple au monde et qui les définit des saints, il est malaisé de reconnaître les signes certains de l'héroïsme. Carlyle définit l'héroïsme : « la *foi* et l'*amour*, accompagnés de la *force* pour accomplir les œuvres d'amour et de foi. » La définition est belle, mais d'une application incertaine. Il y a foi et foi en ce monde, et Robespierre « l'incorruptible » avait sa foi comme un autre. S'il avait eu la *force*, comme Napoléon l'a eue, pour accomplir les œuvres de sa « foi », eût-il été pour cela un héros? Napoléon qui l'a eue, cette force, en a-t-il été un? La théorie des hommes providentiels est séduisante, mais elle est vague quand le criterium manque pour reconnaître quelles sont dans l'histoire les œuvres bonnes et les œuvres mauvaises. Tout au plus, peut-elle servir de texte à des biographies transcendantes, comme celles qu'a écrites Carlyle, lesquelles ont obtenu dans ses conférences publiques un si grand succès d'enthousiasme. La théorie des hommes providentiels est dangereuse aussi, en ce qu'elle tend à substituer l'adoration du succès au respect du droit. Sans doute, telle n'a jamais été la pensée

de Carlyle, homme éminemment juste et moral. Mais la logique des idées n'est pas arrêtée par l'intention ou par le sentiment personnel du penseur. Malgré lui, elle suit sa pente et va jusqu'au terme de la déduction naturelle. Or, dans le conflit des opinions sur les faits d'histoire, si vous abandonnez le principe que la vie des peuples se transforme et se développe d'elle-même, sous l'empire de lois établies par Dieu, si vous considérez l'histoire comme « une mine inépuisable de biographies », ainsi que Carlyle l'a dit lui-même, à quoi distinguerez-vous le héros du rêveur, si ce n'est au succès ?

Parmi les « hommes providentiels » chers à Thomas Carlyle, le plus cher était Cromwell. Il ne faut donc pas s'étonner si, profitant d'une lacune restée, par un hasard singulier, dans l'œuvre diligente des éditeurs anglais, il tira, en 1845, de la poussière du *British Museum*, les *Lettres et Discours* du protecteur. Il les a accompagnés d'un commentaire continu, qui, en les rendant plus clairs, en a fait une lecture pleine d'un sauvage attrait. Les *Vies de Cromwell* ne nous manquaient pas. Mark Noble en compte six absolument originales, sans parler de toutes celles qui ont été composées d'après ces premiers documents. Mais ce qu'il nous fallait, c'était Cromwell peint par lui-même. Ses *Lettres et Discours* satisfont complètement notre curiosité. Carlyle exprime l'opinion, dans la magnifique, sinon indiscutable, introduction dont il a fait précéder son œuvre d'éditeur, que le caractère d'Olivier « est exactement le contraire de cet extravagant assemblage d'hypocrisie, qui passe aujourd'hui pour son portrait » ; mais, quoi qu'il en soit, il est certain que rien ne nous fait pénétrer au cœur des événements comme de vivre avec Cromwell. L'hypocrisie elle-même, s'il a été hypocrite, était en ce cas un élément de la situation. « Même fausses, les paroles authentiquement écrites ou prononcées par le principal acteur sont ce qui peut le mieux nous faire comprendre le drame. Voilà, pouvons-nous dire, comment les événements journaliers se présentaient à l'esprit d'Olivier Cromwell, à mesure qu'ils s'échappaient du tourbillon formé par le temps qui passe dans sa course rapide. »

Les *Discours* ne sont pas cependant la partie la plus curieuse de cette collection pour le lecteur ordinaire. Certainement il est intéressant d'assister à l'élaboration, dans la fournaise du double fanatisme politique et religieux du temps, de l'éloquence parlementaire anglaise ; mais les lettres particulières de Cromwell nous révèlent bien mieux son véritable caractère. Pendant tout le mois de février 1648, mois funeste pendant lequel devait couler le sang du roi d'Angleterre, on voit Cromwell signer d'une main des arrêts de mort, et de l'autre prendre soin de ses affaires. Il y pourvoyait en bon père de famille et avec l'intelligence d'un homme de loi : témoin les lettres qu'il

adressait à son ami Mayor, personnage dont Richard Cromwell devait épouser la fille. A cette occasion, Olivier règle le douaire de sa bru, les dots de ses filles, etc. Après des débats, qui rappellent des paysans âpres à la curée, sur le chiffre de la dot qui serait accordée à la « pieuse fille » des Mayor, l'affaire paraît arrangée ; et Olivier écrit à son « digne ami » qu'il a donné des instructions à son homme d'affaires sur les conditions du contrat, qu'il espère que ses offres lui agréeront et que la négociation arrivera à bonne fin. Il ajoute : « Le soin que je dois aux affaires publiques ne me permet pas de pouvoir m'entendre directement avec vous. Je vous envoie donc mon représentant, et je vous remets, vous et le projet dont nous poursuivons l'accomplissement, aux mains du Seigneur. » Contraste sinistre : ces « affaires publiques » qui se mêlent dans ses préoccupations aux négociations d'un mariage de famille, c'est la sentence de mort de Charles Ier, d'Hamilton, de Holland et de Capel, dont le *death warrant* est signé le jour même où il écrit cette lettre — 8 mars 1648 — et dont les têtes tomberont demain dans la cour du palais !

Après l'énorme collection des *Lettres et Discours de Cromwell, accompagnés d'éclaircissements*, collection que l'on a beaucoup d'obligation à Carlyle d'avoir « débarbouillé de ce qui les rendait illisibles » — *Washed into something of legibility*, comme il dit — l'auteur de *Sartor resartus* n'a plus donné d'autres ouvrages considérables que sa *Vie de Frédéric le Grand*, parue de 1860 à 1864. Les deux Frédéric de Prusse — Frédéric Ier et Frédéric II — étaient l'objet de sa plus fervente admiration. C'est Carlyle qui a appelé le second, « le dernier des rois », éloge qui, s'il était mérité renverserait toutes les notions existantes sur le vrai caractère de la royauté. Son étude sur les fondateurs de la monarchie militaire prussienne acheva de jeter l'auteur dans le culte du germanisme, et voilà pourquoi Sadowa et Sedan furent les grandes fêtes de sa vie.

III

Quand le temps aura fait pour lui le silence autour de ce que les Anglais appelent le *lionism* littéraire, que l'engouement produit par ses vertus personnelles et par le charme de sa conversation aura cessé, les titres d'honneur de Thomas Carlyle resteront, pensons-nous, au nombre de trois. Le premier sera d'avoir contribué, avec Burns, avec Wordworsth et la brillante école du commencement de ce siècle, à ramener le goût du naturel et de la sincérité dans la littérature anglaise ; le second, d'avoir pour ainsi dire refondu la langue et, pendant la fusion, d'y avoir ajouté du métal précieux ;

le troisième et le plus grand, c'est d'avoir pris position sur les hauteurs de la métaphysique non contre la science elle-même, qui est une chose émanée de Dieu, mais contre l'orgueilleux esprit scientifique moderne. A cet égard, Carlyle est le représentant justement honoré de la grande lutte du dix-neuvième siècle, dont il a été l'un des premiers soldats. Nous appelons Carlyle un métaphysicien, parce que nous ne voyons pas qu'avec ses idées sur le « mythe du christianisme », avec sa teinture de panthéisme allemand et autres choses de ce genre, il puisse mériter un meilleur titre ; mais lui-même se posait en calviniste convaincu et tirait de là sur la métaphysique, qu'il appelait une « maladie de l'esprit humain », sans s'apercevoir que sa propre pensée ne quittait presque jamais les régions intermédiaires entre la foi religieuse et le matérialisme stupide.

La métaphysique, a-t-il écrit, part du néant pour arriver au néant, circule, comme elle doit circuler, dans des méandres infinis, s'engendre et se dévore elle-même! Quel est celui de vos systèmes philosophiques dont on puisse dire qu'il soit autre chose qu'un théorème dans un songe, un quotient dont le dividende et le diviseur sont inconnus? Que sont vos axiomes, vos catégories, vos systèmes, vos aphorismes? Des mots, des mots! Des châteaux aériens sont habilement construits avec des mots, bien et dûment cimentés au moyen du bon mortier de la logique. Ce n'est pas la sagesse qui les habitera.

Parlant de la science, il dit :

Est-ce là ce que vous appelez mécanisme céleste et système du monde? Vous croyez avoir fait quelque chose parce que vous avez, laissant de côté Sirius et les Pléiades et les quinze mille soleils par minute d'Herschel, reconnu une misérable poignée de lunes et de globes inertes, que vous avez immatriculés dans vos registres, après leur avoir donné des sobriquets de votre façon, ce qui vous permet d'en parler comme si vous les connaissiez! Mais d'où ils viennent, pourquoi et comment ils existent, voilà ce que vous ne savez pas plus que le néant lui-même. Des systèmes de la nature! Vraiment! Pour l'homme sage, tout ce qu'il peut voir de plus, c'est que la nature est absolument infinie en largeur et en profondeur. Au milieu de cet espace et de ce temps sans fin, tout ce qu'il peut compter, ce sont quelques siècles de durée ; tout ce qu'il peut connaître, ce sont quelques lieues d'étendue. Les phases de la vie de la nature sur cette petite planète que nous habitons nous sont à moitié expliquées ; mais qui dira à quelles influences plus profondes elles se rattachent, dans quel cycle de causes infiniment plus vastes notre épicycle roule? Au petit poisson, les grains de sable, les fragments d'algue de sa crique natale sont devenus fami-

liers; mais comprend-il le flux et le reflux de l'Océan, les courants périodiques, les vents alizés, les moussons, les éclipses de lune, qui font les conditions dans lesquelles sa crique existe, conditions qui, avec le temps (et cela sans miracle), peuvent être totalement changées? L'homme est ce petit poisson, sa crique natale est la terre, son océan est l'immensité, *ses moussons et ses courants périodiques sont l'action mystérieuse de la Providence à travers les siècles des siècles.*

Nous soulignons cette dernière phrase parce qu'elle est, selon nous, plus caractéristique qu'il ne l'a cru sans doute lui-même, de la position prise par Carlyle dans la philosophie. Ce chrétien qui, d'un côté, regarde la métaphysique comme une « maladie », et qui, de l'autre, compare l'action de la Providence à des « courants périodiques », ne tombe-t-il pas ici dans le travers des métaphysiciens? La religion sépare nettement la cause première des causes secondes: la métaphysique les confond.

Mais si, en ces matières, le fils des puritains a été, malgré lui, et peut-être sans le savoir même, submergé dans l'idéologie confuse de l'Allemagne, il est resté en éthique à l'abri de tout reproche. Son excellente organisation morale suffisait à le faire marcher dans les voies saines du christianisme. On pourrait extraire et l'on fera bien d'extraire des œuvres de Carlyle tout un code de morale. Sans doute, cette morale est empruntée à la source commune, à laquelle s'abreuve et s'abreuvera l'humanité dans tous les temps. Mais il y a, dans la manière qu'avait Thomas Carlyle de communiquer les notions, une force salutaire et comme une transfusion de substance. A une époque où l'école philosophique anglaise, représentée par un maître de la déduction logique tel que M. Spencer, entreprend de créer « la morale scientifique », c'est-à-dire de lancer la morale sur les vagues changeantes de la science, il n'est pas inutile d'opposer à ces transgresseurs de frontières une forteresse comme Carlyle, fût-elle même quelque peu démantelée. « Dans toutes les situations de la vie, disait-il, qui que tu sois, tu as devant toi un objet d'une valeur infinie, placé par Dieu même à ta portée. Cet objet, c'est le devoir. Le devoir est l'évangile suprême qui sert de base à tous les autres... Accomplis ta petite tâche, c'est l'ordre de la nature et la somme des commandements. Produis! Produis! ne fût-ce que la misérable fraction infinitésimale d'un produit. Produis, au nom de Dieu! Quelle que soit l'œuvre qui te tombe dans les mains, fais-la de toutes tes forces. *Laborare est orare*... Obéir est la loi, la destinée universelle. Celui qui ne pliera pas sera brisé. L'obéissance est le premier devoir de l'homme. L'homme est invinciblement lié à la soumission... O vérité, lors même que la

voûte des cieux devrait m'écraser à ta suite, je ne te trahirai pas! Non, quand bien même un paradis grossier devrait en être le prix ! » De pareils principes ont, sans doute, plus de valeur comme sentiments que comme idées ; car il faudrait, pour les rendre pratiques, que le devoir et la vérité fussent préalablement fixés. Mais dans un temps de « morale contingente », de « morale scientifique » et de « vérité évolutionniste », les affirmations transcendantes de Carlyle reposent le cœur et la pensée.

Dieu qui avait donné à ce brave soldat un rang honorable, à défaut du premier rang, dans la bataille, avait aussi prêté la force à son bras. Son arme était ce style incomparable que nous ne pouvons bien apprécier que si nous possédons à fond la langue anglaise, et dont l'influence sur la littérature a été bien plus grande qu'on ne pense. Le « maniérisme » de Carlyle est, sans doute, un produit de l'art, mais de cet art sincère qui prend sa source dans la nature. Un de ses meilleurs panégyristes a comparé ses pages à des « murailles babyloniennes » , où les briques sont massives et carrées , à des « pierres cyclopéennes » énormes et non travaillées. Carlyle a créé, dit-il, « l'ordre cyclopéen de l'architecture littéraire ». Nous aimerions mieux, pour notre part, appeler le style de Thomas Carlyle une grêle de traits enflammés qui partent de son cœur pour pénétrer dans le cœur des autres. Son expression suit toujours la ligne droite et courte. Jamais de périodes, jamais surtout de circonlocutions. La langue est son esclave ; il la ploie, la torture, la foule aux pieds, mais il faut qu'elle marche et qu'elle le serve : le serve à quoi ? A faire passer instantanément chez ses frères — ses frères pour qui son cœur était toujours ému — le sentiment ou la pensée qui l'agite. Carlyle, qui corrigeait et corrigeait cent fois ses pages, ne cherchait qu'à se faire comprendre. Il y a réussi d'une façon prodigieuse. Celui qui le lit vit littéralement de sa vie. Vie noble et puissante, éclairée d'une lumière intérieure, supérieure, en tous cas, à la lumière des sciences humaines.

Le caractère de l'homme était l'étoffe de l'écrivain. Tous ceux qui ont approché Thomas Carlyle s'accordent à dire qu'il agissait et parlait comme il a écrit. La force et la simplicité ont été en toutes choses ses principaux traits, jointes à une sensibilité intense, presque douloureuse, à laquelle sa constitution de montagnard a seule pu résister pendant quatre-vingt-cinq ans. La prédominance, chez lui, du système nerveux faisait qu'il était toujours malade. Deux femmes qui l'ont beaucoup connu (la première surtout), miss Martineau et Marguerite Fuller, marquise d'Ossoli, ont laissé de lui, dans la vie intime, deux portraits qui nous montrent un homme entièrement possédé par son démon, et ne voyant hors de son *moi*

qu'une chose, la souffrance, désolante pour son cœur, des êtres vivants. Le reste n'existait pas pour lui. En conversation, il parlait seul et ne laissait à personne le temps d'exposer ses idées. « Quand on risquait, dit Marguerite Fuller, un mot de contradiction, il élevait la voix, de façon à vous écraser par les forces unies de ses poumons et de son esprit. C'était un torrent qui coulait sur vous, comme il a coulé sur le public lisant et pensant d'Angleterre : torrent de lave brûlante, qui sortait d'un cœur d'une richesse extraordinaire et de l'imagination la plus étincelante qui ait jamais existé. »

Car Thomas Carlyle, qui méprisait la poésie, qui prétendait que Tennyson ne faisait des vers que parce que « son maître d'école lui avait sans doute dit que c'était là une belle chose », qui, pour sa part, abhorrait la versification (quoiqu'il se soit rendu coupable lui-même de quelques strophes sur la *Fortune*), Carlyle, qui se croyait peut-être simple tailleur de pierre, était un poète et un artiste. Il a construit des édifices, non pas « aériens », comme il dit, mais qui s'élèvent dans les airs. Tout ce qu'il touche prend couleur et figure, sa plume est toujours un pinceau. C'est par là qu'il a eu tant de puissance sur ses contemporains, et c'est par là encore qu'il vivra dans la postérité. Quand Teufelsdröckh aura gagné la bataille, et d'autres penseurs, des batailles plus grandes encore, on lira toujours Carlyle, comme un écrivain dont le style ne peut vieillir, parce qu'il est fait d'images. Les associations de noms que permet la langue anglaise ont favorisé l'art qu'il possédait de dire plusieurs choses en un mot. Il a fait aussi, comme Jonathan Swift, un heureux usage des noms propres fantaisistes et significatifs. Il ne tiendra pas aux disciples d'Adam Smith qu'ils ne reconnaissent leur maître dans « l'évangéliste Mac Crowdy », ni aux abonnés du *Spectator* qu'ils ne retrouvent leur journal dans le « Radiateur intermittent ». Ainsi qu'il arrive ordinairement chez les peintres vigoureux, ainsi qu'il est arrivé avec Rembrandt, dont Carlyle possède la couleur à la fois sombre et lumineuse, ses idylles, quand il est idyllique, sont d'une fraîcheur délicieuse. On les a comparées avec raison aux paysages élégiaques de Ruysdael. Nous l'avons dit plusieurs fois : cet homme aux larges épaules, aux allures de Tête Ronde, dont le front, surplombant une arcade sourcilière profonde, ressemblait à un rocher, était une nature tendre. Il n'y a pas eu dans notre siècle un plus grand poète que Thomas Carlyle, et la poésie, comme la métaphysique, — quoi qu'il en ait pu dire, — est, de sa nature, immortelle.

V. de Chevigny.

COMMENT ON DEVIENT TERRORISTE[1]

Correspondance de Georges Couthon, député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative et à la Convention nationale (1791-1794). Paris, Aubry, 1872. — *Le Puy-de-Dôme en 1793 et le proconsulat de Couthon*, par Francisque Mège. — *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, 1876.

I

Nommé par décret du 21 août 1793 commissaire de la Convention, Couthon arriva le 29 août à Clermont-Ferrand.

L'homme de 93 ne retrouvait plus ses compagnons de 89, déshérités eux-mêmes des illusions qu'il leur avait laissées. Les massacres de Septembre, le meurtre du 21 janvier, la proscription des girondins les avaient frappés au cœur. Leur confiant enthousiasme avait longtemps lutté contre les plus affreux démentis ; ils s'opiniâtraient à chercher, au delà des premiers attentats, cette régénération qu'ils avaient rêvée, et ils s'étaient laissés aller, dans cet espoir, à couvrir d'une trop facile indulgence des actes exécrables. Mais leur foi succombait à la vue de ces atrocités qui, loin de s'épuiser, semblaient s'enhardir et se perpétuer par leur excès. Ils s'indignaient du langage de Couthon, et maudissaient, à la fois, la Convention et son délégué.

Couthon n'en reçut pas moins, à son retour en Auvergne, les hommages et les adulations que la servilité, la frayeur et la perversité ne manquent jamais d'offrir au crime victorieux. Ses flatteurs faisaient d'autant plus de bruit que le fanatisme ou l'intérêt les poussait en avant ; dans le silence des honnêtes gens, fugitifs ou glacés d'épouvante, on n'entendait que la rumeur sinistre de leurs cris de triomphe et de leurs joies menaçantes.

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 février 1881.

M. Mège a peint avec une fidélité énergique le personnel qui se pressait autour du commissaire de la Convention.

« Couthon ne fut généralement entouré, dit-il, que de ces êtres peu estimables que les temps de révolution font fatalement surgir et monter à la surface de la société : les uns, braillards de bas étage, pour qui la politique, à laquelle d'ailleurs ils ne comprennent rien, est un moyen de se donner une importance, de jouer un rôle et de vivre sans rien faire; les autres, intrigants sans vergogne, attirés par le désir de pêcher en eau trouble ou par l'espoir de satisfaire leurs petites vengeances; d'autres, moins affichés, gens aux apparences honorables, dont la vanité ou l'intérêt ont assoupli et étourdi la conscience et que l'appât des places et des distinctions attire sous tous les régimes; d'autres, enfin, point ambitieux, mais caractères faibles et timorés qu'une crainte irréfléchie transforme en flatteurs et pousse inévitablement dans le cortège des puissants du jour, quels qu'ils soient. »

Combien, parmi ces flatteurs, seront les premiers à renier leur idole au jour de sa chute, et s'empresseront d'effacer sous l'indignité de leurs outrages la honte de leur servilité ! La meute, nous le verrons bientôt, déchirera les restes du tyran, après s'être jetée sur ses victimes.

Si grand que fut son pouvoir, il ne dépendait pas de Couthon de renouveler en Auvergne les meurtres qui se commettaient à Paris. Les mœurs de la province répugnaient à ces horreurs, et l'envoyé du Comité de salut public dut, jusqu'à un certain point, subir leur influence. Mais, s'il ne put disposer à son gré de la vie des hommes, Couthon n'en fut que plus acharné contre leurs droits, leurs libertés et leur sécurité.

Ce qu'il édicta, dans le Puy-de-Dôme, de mesures vexatoires est prodigieux. Il n'y a que la secte révolutionnaire pour fouler ainsi aux pieds, jusque dans les plus menus détails, les principes élémentaires du droit public et privé.

Les négociants de Clermont, abandonnés par leurs clients habituels et justement effrayés par les menaces de pillage, avaient fermé leurs magasins. Couthon prend un arrêté pour leur ordonner de les tenir ouverts, aux heures accoutumées, sous peine d'emprisonnement. Les bourgeois veulent se retirer à la campagne pour échapper aux insultes de la populace. Couthon leur enjoint de rentrer en ville, et de faire constater leur retour par la municipalité, s'ils ne veulent être incarcérés comme suspects. De son autorité propre, il destitue tous les membres, moins un, du directoire du Puy-de-Dôme, et les remplace par de « bons sans-culottes », qui sauront, comme il l'annonce, « mener les choses populairement ».

La Convention avait rendu, le 13 septembre 1793, un décret qui ordonnait l'arrestation immédiate de tous les suspects. Elle chargeait les comités de surveillance de diriger l'exécution de ce décret, et instituait les catégories dans lesquelles ils devaient rechercher les suspects, catégories dont la généralité vague menaçait tout le monde. Couthon établit sur-le-champ un comité de surveillance dans chaque chef-lieu de district. Il ne s'en tient pas aux dispositions de la Convention ; il ne les trouve pas encore assez rigoureuses et prend sur lui de les aggraver.

La Convention avait commandé aux propriétaires de faire dans un délai déterminé la déclaration des graines et farines en leur possession, et elle prononçait la confiscation contre ceux qui n'auraient pas fait ou qui auraient fait d'une manière inexacte la déclaration prescrite. Couthon estime que ce n'est point assez ; il décide, en outre, que les coupables seront arrêtés et envoyés devant le tribunal révolutionnaire de Paris, c'est-à-dire à l'échafaud. La Convention avait chargé les officiers municipaux de faire le recensement des graines et farines non déclarées ; Couthon se méfie du zèle des officiers municipaux et leur adjoint des commissaires, dont le choix des sociétés populaires aura garanti la violence. Dans une réunion tenue à Riom, il décrète, sans autre formalité, que la profession d'instituteur sera interdite à tout individu qui ne justifiera pas d'un certificat de civisme. On lui rapporte de libres propos qu'auraient tenus dans des cafés quelques jeunes gens employés dans des administrations publiques. Aussitôt il prononce la destitution dans les trois jours, de « tous les secrétaires, chefs de bureaux, commis, greffiers, préposés, concierges et employés des administrations et établissements publics du département », qui ne seront pas munis d'un certificat de civisme.

Qu'était-il besoin d'ailleurs de prendre des mesures spéciales ? La loi des suspects et les comités de surveillance ne suffisaient-ils pas pour fournir des prétextes et assurer des agents aux plus effroyables caprices de la tyrannie ? Ce qui se passait à Paris se reproduisait dans les provinces ; les autorités locales étaient soumises aux mêmes terreurs et vouées aux mêmes crimes que les membres de la Convention. Il y avait dans chaque chef-lieu de département un conseil général et un directoire, dans chaque commune une municipalité, qui étaient, comme la Convention, appelés à trembler et à faire trembler. Les conseils administratifs, frémissant sous le regard des sociétés populaires, comme la Convention sous le regard du Comité de salut public, recevaient leurs dénonciations, exécutaient leurs décisions, et se faisaient les instruments de leurs vengeances pour n'en pas devenir les victimes. Souvent leur docilité n'était pas encore assez

prompte, au gré des persécuteurs; des coups d'État, subitement opérés par les commissaires de la Convention, envoyaient les membres suspects à la prison ou à l'échafaud, et les remplaçaient par de nouveaux élus jugés plus capables de se prêter à tous les forfaits.

Ainsi se renouvelait dans les pouvoirs locaux l'épuration introduite, le 31 mai, dans la Convention : « Je dois vous informer, citoyens collègues, que j'ai cru devoir destituer tous les membres du directoire et le procureur général syndic de mon département, écrivait Couthon à la Convention,... on verra, dans ce département, ce qu'on a vu à la Convention depuis qu'elle s'est purgée, qu'il fera de la bonne besogne. »

Dès lors il se fait entre ces divers conseils, directoires ou municipalités comités de surveillance, sociétés populaires, une lâche et féroce émulation d'arbitraire. Ils s'épient les uns les autres, et s'animent à trouver partout des suspects, pour n'être pas déclarés tels. Partout les listes sont dressées, les poursuites ordonnées, les arrestations opérées, et, comme le fait remarquer M. Mège, ce n'est pas sur une seule catégorie de citoyens que se déchaîne la persécution, elle frappe toutes les professions et tous les rangs : « Des magistrats, des notaires, des bourgeois, des artisans, des paysans, des domestiques, furent atteints, les uns, comme fanatiques, c'est-à-dire comme soupçonnés de pratiques religieuses; d'autres, pour avoir mal parlé de Couthon ou de la Convention, ou pour avoir tenu des propos inciviques. A certains on reprochait tout simplement de s'être montrés les ennemis de la révolution et de la constitution, sans articuler aucuns faits précis. »

II

La religion ne pouvait échapper à ces fureurs : c'est son honneur d'être toujours la première en butte aux haines des contempteurs du droit et de l'humanité. Ils la supportent d'autant moins chez les peuples qu'ils en veulent davantage à leur liberté.

Ici encore nous allons reconnaître la marche progressive de Couthon vers les derniers excès; il sera d'autant plus violent contre l'Église, qu'il aura donné plus de gages à la démagogie.

Il avait d'abord, on se le rappelle, protesté de son respect pour les dogmes catholiques. L'auteur de l'*Aristocrate converti* glorifiait la Constituante de n'avoir pas porté atteinte aux vérités de l'Évangile, et il ne cessait pas de les proclamer tout en dénonçant les prêtres qui avaient refusé le serment. Même, à la fin de 1791, Couthon tenait à établir que le culte des prêtres réfractaires était conforme

à celui des prêtres assermentés : « Il n'est pas différent du nôtre », disait-il, en s'appropriant les croyances du clergé constitutionnel. Il approuvait le décret qui permettait aux citoyens d'affermer les locaux et oratoires dont la nation ne se servait pas, pour y exercer leur culte, à la charge de prêter le serment civique. Il ne prétendait qu'une chose, renfermer le prêtre dans l'exercice de ses fonctions : « Qu'ils *célèbrent* la messe, *prêchent*, *confessent* et *administrent*, voilà leurs fonctions, écrivait-il ; tout ce qui s'écarte de cet ordre spirituel doit leur être étranger. »

C'est un langage que nous connaissons pour l'entendre souvent répéter par nos modernes sectaires : l'application qu'en ont faite les devanciers peut nous aider à prévoir celle qu'en feraient les successeurs. Si les prêtres constitutionnels s'étaient flattés de trouver la sécurité dans leur défaillance, leur illusion fut courte. Dès le mois d'avril 1792, l'Assemblée législative interdisait, aux applaudissements de Couthon, le costume des religieux et des prêtres. « Ce décret fera crier les *sots*, écrivait Couthon ; mais les bons esprits demeureront convaincus que la raison, la philosophie et même la constitution, qui a aboli toute espèce de distinctions, sollicitaient depuis longtemps cette loi. »

Le costume était une distinction ; les titres ecclésiastiques en étaient une autre. Le costume interdit, on les proscrivit à leur tour ; il ne resta plus qu'à fermer les églises. On n'y manqua point. Couthon se chargea d'appliquer dans son département cette logique de la révolution. Le 24 brumaire an II, il prend, à Clermont-Ferrand, un arrêté, dont le premier article était ainsi conçu :

« Les titres d'évêque, de curé, de vicaire et tous autres titres de ministres publics dans un culte quelconque sont supprimés. Ceux qui désormais s'attribueront ces titres, seront regardés comme suspects et mis en état d'arrestation. »

En même temps qu'on enlevait leurs titres aux prêtres, on dépouillait les églises de leurs ornements. Tous les effets précieux, toutes les matières en cuivre, fer, plomb, or, devaient, aux termes de l'article 3 de l'arrêté du 24 brumaire, être envoyés, par les soins des administrateurs du département, à la Convention.

L'article 4 décidait ensuite : « Les étoffes des églises, après qu'elles auront été dépouillées des galons d'or et d'argent qui les couvrent, seront réparties, avec autant d'égalité que faire se pourra, entre les divers cantons du département et distribuées ensuite, par les sociétés populaires de chaque chef-lieu de canton ou par les sociétés les plus voisines des cantons où il n'y en aurait pas encore d'établies, à celles des jeunes personnes du sexe qui se seront le mieux distinguées dans le cours de la révolution par leur vertu et

leur attachement constant à la cause de la liberté et de l'égalité. »

Les églises devaient être fermées, les clochers abattus, les cloches transformées en canons, les vases sacrés remis aux administrations publiques, les statues des saints et tous les signes extérieurs d'un culte quelconque détruits. Couthon autorisa même, dans une réunion de la société populaire de Clermont, les patriotes non fortunés à démolir les églises qui seraient reconnues inutiles et à s'en approprier les matériaux. « J'ai livré un combat à mort aux prêtres, aux saints, aux cloches et à toutes les reliques possibles », écrivait-il à ses collègues du Comité de salut public, dans la même lettre où il émettait le vœu que Toulon fût réduit en cendres dans un mois au plus tard, et que les généraux répondissent sur leur tête de l'anéantissement de la ville révoltée.

Bien entendu, c'était au nom de la liberté des cultes que les prêtres étaient dépouillés de leurs titres, les statues des saints brisées et les églises fermées. La liberté était dans tous les décrets; elle régnait sur les murs des prisons; on l'eût inscrite jusque sur l'échafaud. La liberté des cultes, en particulier, était formellement proclamée par la constitution. Un décret du 15 frimaire défendait toutes les menaces ou violences contraires à cette liberté et engageait, dans le dessein apparent de la protéger, tous les bons citoyens à s'abstenir de disputes théologiques.

Il semblait, à la simple lumière du bon sens, que la première application d'une telle liberté dût être pour les fidèles le droit d'assister, dans l'intérieur des églises, aux cérémonies prescrites par leur religion. Mais le bon sens est un genre d'aristocratie que la démagogie ne reconnaît pas.

Le décret du 15 frimaire contenait un article 3, qui supprimait clandestinement la liberté des cultes, dont il affectait, en d'autres articles, d'assurer le respect.

Cet article 3 était ainsi conçu.

« La Convention n'entend déroger en aucune manière aux lois répressives ni aux précautions de salut public contre les prêtres réfractaires ou turbulents, et contre *ceux qui tenteraient d'abuser du prétexte de la religion pour compromettre la cause de la liberté*. Elle n'entend pas non plus fournir à qui que ce soit aucun prétexte d'*inquiéter le patriotisme et de ralentir l'essor de l'esprit public*. »

Quel chemin parcouru en moins de deux ans! Et quel démenti infligé à ceux qui s'étaient flattés d'apaiser le monstre révolutionnaire, en sacrifiant à ses premières exigences! En 1791, on honorait les prêtres constitutionnels, on ne se hasardait pas sans tâtonnements et sans précautions à poursuivre les prêtres insermentés.

Couthon, tout en blâmant ces ménagements, reconnaissait que l'état de l'opinion les motivait, et se plaignait de l'aveuglement du peuple qui, trop favorable au clergé fidèle, ne voyait pas, à l'entendre, où étaient ses vrais ennemis. Si l'on poursuivait le culte catholique, on se targuait, du moins, de favoriser les sectes chrétiennes; et Couthon, félicitant ses concitoyens d'avoir concédé aux protestants l'église des Carmes, leur écrivait, le 7 avril 1792, que cette décision *honorait à jamais* la ville de Clermont. Aujourd'hui il n'est plus question de distinguer entre les religions; toute croyance est interdite; tout signe d'un culte, *quel qu'il soit*, proscrit; toute église, tout temple fermé. Ce ne sont plus seulement les prêtres « réfractaires » que l'on poursuit, ce sont les prêtres *turbulents*; ce ne sont plus seulement les ministres d'un culte, ce sont tous ceux qui, sous prétexte de religion, « inquiéteraient le patriotisme ou compromettraient la liberté ».

Déjà Couthon avait pris un arrêté pour ordonner la démolition de tous les châteaux forts et donjons du pays, « attendu, disait-il, qu'ils blessent la vue des hommes libres et outragent la révolution ». Est-ce donc un autre prétexte qu'invoquent aujourd'hui ceux qui interdisent dans les villes, où elles sont le plus populaires, les processions religieuses? Est-ce un autre motif qu'on donne à l'appui de la suppression de l'enseignement religieux dans les écoles? Il est notoire que le vœu du pays réclame cet enseignement; mais il offusque ceux qui ne croient à rien. Dès lors, il faut l'interdire. La liberté des cultes n'est plus qu'un privilège au profit de ceux qui n'ont aucun culte; elle est le droit pour ceux qui ne croient pas de persécuter ceux qui croient.

C'est ainsi que l'article 3 du décret du 15 frimaire arrivait à supprimer tous les cultes. Ils étaient tous déclarés libres; mais il était défendu de « compromettre la liberté et d'inquiéter le patriotisme ». C'était inquiéter le patriotisme que d'ouvrir une église contre le vœu des sans-culottes de la localité, et ceux qui prétendaient célébrer la messe abusaient du prétexte de la religion pour compromettre la cause de la liberté. Le curé d'Apchat, prêtre assermenté pourtant, en fit l'expérience. Il avait obtenu de ses paroissiens qu'ils signassent une pétition pour demander le libre exercice de leur culte et l'ouverture de leur église. Les sans-culottes sentirent aussitôt leur patriotisme inquiété et leur liberté compromise. C'était le cas prévu par l'article 3 du décret du 15 frimaire; accusé d'avoir cherché à fanatiser l'esprit public et à troubler la paix de la commune, le curé d'Apchat fut mis en arrestation.

Les prêtres proscrits, on voulut les remplacer; on leur substitua des missionnaires civils. Dans son arrêté du 24 brumaire, qui inter-

disait les titres ecclésiastiques et ordonnait la destruction des signes religieux, Couthon avait introduit un article 7, qui établissait ce qui suit. « Les sociétés populaires sont invitées à former dans leur sein des comités d'instruction publique. Les membres de ces comités se disperseront, à chaque jour de décadi, dans les diverses campagnes de leur canton pour éclairer le peuple sur ses droits et sur ses devoirs, lui faire connaître les décrets et l'instruire à la pratique de toutes les vertus sociales et privées. »

Il convient d'ajouter, pour mieux faire apprécier ce que pouvaient être ces « vertus sociales et privées », qu'à la même époque Couthon ordonnait, par un arrêté spécial, l'envoi, à quatre mille exemplaires, dans toutes les communes du département, d'une chanson destinée à remplacer les cantiques religieux et intitulée : *Litanies des saints convertis en monnaie.*

En voici le dernier couplet :

Nous ne brûlerons plus de cierges
Devant l'autel de nos patrons.
Mais, quand nous trouverons des vierges,
Oh ! comme nous les chérirons !
Oh ! comme nous les fêterons !
Nous n'aimerons que les vivantes ;
Les vivantes nous aimeront,
Et nos neveux qui surviendront
Se les choisiront pour amantes.

Les sociétés populaires se mirent en mesure de répondre à l'invitation de Couthon ; elles choisirent des délégués, et les envoyèrent dans les communes voisines pour prêcher la nouvelle morale. Les églises, fermées pour les prêtres, se rouvrirent en leur honneur ; les populations, à qui la messe était interdite, furent conviées à les entendre. Il arriva que les nouveaux apôtres ne furent pas pris au sérieux. On n'allait pas à leur prêche, et souvent on les huait. Il faut lire le piteux procès-verbal, dans lequel les commissaires de la société montagnarde de Beaumont racontent leur mésaventure.

La société montagnarde de Beaumont avait entrepris de convertir ses voisins de Ceyrat, jusque-là rebelles aux exhortations des sans-culottes. Elle leur adressa des missionnaires : ceux-ci arrivèrent, tout confiants, dans la petite commune, et furent fort étonnés de trouver des ouailles récalcitrantes. Ils firent leurs plaintes à la société de Beaumont.

« On nous a fait attendre jusqu'à quatre heures du soir dans la ci-devant église, écrivaient-ils, sans que personne se soit mis en

peine de venir nous entendre, malgré les invitations multipliées que nous avons faites, soit au maire, soit à l'agent national, de nous amener au moins une vingtaine d'auditeurs. A quatre heures, nous avons de nouveau sommé le maire, au nom de la patrie et par les termes les plus tendres, de nous aller enfin chercher douze personnes, à son choix, pour nous entendre, qu'ensuite nous nous retirerions contents. Il ne nous a rien répondu... »

Quelle scène de comédie, si le drame n'apparaissait derrière cette parade burlesque! Ces prédicants en quête d'un public, qui prient, qui somment, qui supplient le maire de leur amener des auditeurs, réduisant peu à peu leurs prétentions, demandant d'abord tous les habitants, puis vingt personnes au moins, puis se rabattant à douze; ce maire qui les laisse dire sans rien répondre, et ces malheureux, tout confus d'avoir à raconter cet échec à leurs commettants, ne voulant pas encore perdre courage, employant auprès de l'agent national les accents les plus tendres, regardant avec anxiété si quelque visage apparaît à la porte du temple, et continuant à se morfondre inutilement dans cette église déserte que remplissaient hier les fidèles, spontanément rassemblés autour de leur curé.

Mais il ne sera pas dit que les commissaires attendront en vain. Là, comme ailleurs, la violence aura le dernier mot; les tribunaux révolutionnaires feront également justice de ceux qui auront voulu entendre la parole du prêtre et de ceux qui auront refusé de se rendre aux instructions des sans-culottes.

Il y a quelques années, on se serait dit en lisant ces choses : « Est-il possible qu'on les ait vues? » Aujourd'hui on en est réduit à se demander si on ne les reverra pas. Ce qui est certain, c'est que nous coudoyons quotidiennement des hommes qui portent dans leur cœur le désir confus ou la résolution préméditée de les reproduire.

Une autre mesure dont nous voyons les apologistes hâter ouvertement le retour, ce fut la réforme du calendrier. L'abolition du calendrier grégorien marchait de pair avec l'interdiction des cultes. Les décadis remplacèrent les dimanches; les hommes et les choses se débaptisèrent, et les noms les plus bizarres furent substitués aux noms des saints. Couthon s'appelait Georges; ses amis lui donnèrent le nom d'Aristide, sous lequel il signa désormais. Les révolutionnaires s'étaient élevés, au nom de la liberté, contre l'observation légale du dimanche; au nom de la liberté, ils prétendaient imposer l'observation des décadis. La persécution sévit d'autant plus que le sentiment des populations était plus profond. Non seulement on interdit de travailler les jours de décadi, mais encore on ordonna de travailler le dimanche, et défense fut faite de fermer, ce jour-là, les boutiques. Sous l'inspiration des séides de Couthon, le

conseil général de la commune de Clermont prit un arrêté, dont il est utile, en souvenir du passé et en prévision de l'avenir, de reproduire quelques passages.

« Le 7 pluviôse an II, deux commissaires de la société populaire sont venus déclarer que la société a vu avec peine des citoyens fêter encore les jours appelés ci-devant dimanches, et particulièrement les cultivateurs, et ont demandé que le conseil général de la commune prît les moyens nécessaires de réprimer cet abus;

« Le conseil général de la commune,

« Considérant que le fanatisme règne encore parmi les cultivateurs; que, quoiqu'il soit bien reconnu que personne n'ait été plus dupe qu'eux des maux qu'il a causés au peuple, il est cependant certain qu'ils y paraissent encore attachés;

« Considérant également que la révolution fait le bonheur du peuple, et particulièrement celui des cultivateurs, et que l'affectation qu'ils mettent à manifester ouvertement leur désir de férier ces jours-là ne peut être que l'effet d'une malveillance concentrée, et qu'il importe de prendre des mesures qui puissent prévenir de nouveaux malheurs et DÉLIVRER *le peuple de la persuasion dangereuse des prêtres* (on le voit, toujours l'invocation menteuse de la liberté pour couvrir un acte de tyrannie),

« Arrête que tous les citoyens, et particulièrement les cultivateurs et ouvriers, seront tenus de travailler le dimanche à peine d'être regardés comme suspects... »

En vertu du même arrêté, les cultivateurs et ouvriers (car, remarquez-le bien, c'était le peuple que frappaient surtout ces prétendus démocrates), les cultivateurs et ouvriers devaient rapporter, tous les décadis, à la société populaire ou à la municipalité, un certificat de ceux qui les avaient employés, constatant qu'ils avaient travaillé le dimanche. Bien plus, sous peine d'être dénoncés eux-mêmes, les citoyens devaient dénoncer les cultivateurs et ouvriers qui, à leur connaissance, auraient refusé de travailler le dimanche.

Ce ne fut point encore assez. Le conseil général de la commune décida, par un autre arrêté:

« Que le comité d'agriculture serait invité à requérir tous les cultivateurs les jours des ci-devant dimanches et fêtes pour aller travailler chez les différents citoyens de la commune; et, attendu que beaucoup de femmes font également fête les ci-devant dimanches, il serait fait pareille invitation au comité d'agriculture pour qu'il procure aux femmes, par le moyen d'une réquisition, des travaux pour les ci-devant fêtes. »

Quelques jours après cet arrêté, on proclamait, à son de caisse, dans toute la ville, que « les dames qui affecteraient de se parer les

ci-devant dimanches seraient mises en réquisition pour les travaux publics ».

Voilà où en étaient venus les docteurs de liberté, qui, deux ans auparavant, protestaient de leur respect pour les croyances religieuses, et prétendaient ne demander au prêtre que de *se renfermer dans l'exercice de ses fonctions*.

Répétons-le, à l'éloge de l'Auvergne, cette tyrannie fut vaine dans le Puy-de-Dôme. L'imperturbable ténacité du pays découragea ses persécuteurs. « Malgré tout l'acharnement des sans-culottes, écrit M. Francisque Mège, la victoire resta au dimanche. Les défenses, les recommandations, les menaces, ne purent parvenir à ébranler les convictions religieuses ni à détourner la population de ses habitudes et de ses attachements. »

III

Faut-il maintenant dire quelques mots du séjour que Couthon fit à Lyon?

L'insurrection de Lyon avait eu ce caractère qu'elle était née, sans distinction de partis, du soulèvement général contre les horreurs de la démagogie et le despotisme de la Convention. C'était la révolte des consciences contre le crime. Elle ne menaçait pas la république, puisque ses promoteurs, groupés autour des administrateurs de la ville, avaient partagé jusque dans leurs plus dangereux entraînements les idées de la révolution. Elle n'était pas l'œuvre d'une secte ou d'une caste, puisqu'elle avait eu d'abord pour chef un maître-ouvrier, un apprêteur de drap, le citoyen Madinier, et qu'elle enveloppait dans ses rangs, comme plus tard les tribunaux révolutionnaires dans leurs arrêts de mort, toutes les professions et toutes les classes. Le commandant militaire, à qui elle confia, une fois la lutte engagée, la direction de la défense, était un gentilhomme, Perrin de Précy, ancien lieutenant-colonel de la garde constitutionnelle du roi, mais attaché aux réformes de 89, et qui couvrit du drapeau tricolore l'insurrection contre les jacobins.

Dès son arrivée dans le Puy-de-Dôme, Couthon s'était empressé d'écrire à la Convention que « les rochers de l'Auvergne allaient rouler sur les rebelles de Lyon et les écraser ». L'assurance était présomptueuse. Les « rochers » étaient d'autant moins disposés à se mettre en mouvement, que le principe de l'insurrection répondait aux sentiments du pays. L'Auvergne répugnait, comme les Lyonnais, à l'anarchie; elle réclamait, comme eux, une constitution, et

les administrateurs du département avaient envoyé leur adhésion aux administrateurs du Rhône. Il fallut la terreur exercée par les délégués du Comité de salut public pour opérer une levée d'armes dans le Puy-de-Dôme.

Couthon ne parut aux portes de Lyon que le 2 octobre 1793, sept jours avant la reddition de la malheureuse cité qui, dévorée par la famine, ses munitions épuisées comme ses ressources, dut se soumettre sans conditions après plus de deux mois de siège. Les troupes républicaines entrèrent, le 9 octobre, dans la ville, avec les commissaires de la Convention.

On a dit — et telle paraît être l'opinion de M. Francisque Mège — que Couthon arrivait à Lyon avec des vues de modération.

Qui le croirait pourtant, lorsqu'on songe au renom qu'a laissé l'homme? Et comment parler de modération, à moins que les mots, dans l'horreur générale des actes, n'aient perdu leur sens, quand on lit les lettres et les décisions de Couthon?

Il confirme les pouvoirs de la commission militaire qui avait été organisée à la suite de l'armée, et qui devait prononcer sur le sort des rebelles pris les armes à la main. Il institue une commission de justice populaire pour juger ce qu'il appelle lui-même les *conspirateurs de cabinet*, et voici dans quels termes ce modéré annonce ses résolutions à ses amis de Clermont : « Nous avons établi un comité de surveillance, une commission militaire pour juger et faire fusiller dans les vingt-quatre heures les rebelles pris les armes à la main, et une commission militaire pour juger et livrer à l'échafaud les conspirateurs de cabinet. Demain le département et le district seront formés, et *la machine ira. Le pauvre peuple manifeste une joie inexprimable.* »

Cependant on nous assure, et peut-être doit-on croire que Couthon représentait, en effet, dans cette répression de l'insurrection lyonnaise, le parti de la modération. Il avait pris, à son arrivée, un arrêté pour fermer les clubs ; il avait traîné en longueur l'exécution du décret qui prescrivait la démolition des principaux édifices de la ville. Mais cette modération passagère ne servit qu'à mettre en lumière la faiblesse de son caractère et son asservissement. Dénoncé à son tour et menacé du sort qu'il avait tant de fois appelé contre ses adversaires, Couthon revient aux mesures qu'il avait écartées. Il rouvre les comités révolutionnaires ; il leur livre le soin, lui qui les connaît bien, de recevoir les dénonciations et de faire traduire les suspects devant le comité central ; il préside aux premières démolitions ordonnées par la Convention ; il désole par des refus impitoyables, dont la douceur mielleuse de sa voix rend plus odieuse l'atrocité, les familles qui viennent l'implorer pour un père ou pour

un époux [1]. Rien ne lui coûte pour dissiper ces soupçons de modération qu'il craint d'avoir encourus, et, au moment de quitter Lyon, le jour de son départ, dans le même intérêt personnel, il prend une décision qui va porter la mort dans son propre pays. Il ordonne l'arrestation de treize administrateurs du Puy-de-Dôme, prévenus d'avoir adhéré à la résistance des administrateurs du département du Rhône, arrestation qui, pour deux d'entre eux, Barthélemy Molin et Chauty, procureur général syndic, sera le premier degré de l'échafaud.

Cela fait, Couthon se hâte de rentrer à Paris, pour n'être pas témoin des exécutions qu'il vient de provoquer, et dont il ne cessera pas, bien qu'absent, de porter la responsabilité.

IV

A peine revenu dans la ville infernale, il retrouve cette frénésie sanguinaire que l'air natal avait un peu apaisée, sans la dissiper. Le Comité de salut public, les jacobins, la Convention, la guillotine en permanence, le fanatisme et la peur, le pressant à la fois, rallument en lui l'horrible fièvre. Le voilà qui se remet à célébrer, dans chacune de ses lettres, la tranquillité de Paris, cette tranquillité dont le fonctionnement régulier de l'échafaud est pour lui l'affreux symbole. « Paris est tranquille, écrit-il le 12 décembre 1793 ; il ne se passe pas de jour qu'on n'y fasse justice de quelques conspirateurs. La Convention nationale et le Comité de salut public vont bien. » Deux jours plus tard, le 14 décembre : « Des exemples de la justice nationale se renouvellent ici tous les jours ; hier, deux ci-devant comtesses payèrent de leur tête les crimes de contre-révolution dont elles furent convaincues ; aujourd'hui, c'est le ci-devant duc du Châtelet. » Il n'oubliera pas de mêler une phrase de sensibilité au récit de ces forfaits : « Il est douloureux pour l'humanité qu'on soit forcé de détruire tant d'individus ; mais, quand on veut sauver le corps, il faut bien savoir faire le sacrifice des membres gangrenés. »

Rien n'est plus répugnant que ces attendrissements affectés chez ces tartufes de la guillotine. Les pieds dans le sang, possédés d'une fureur de meurtres, et d'autant plus abominables dans leur férocité que la frayeur en est souvent la principale inspiratrice, ils ne tarissent pas en *berquinades;* ils ont sans cesse les larmes aux yeux et sur les lèvres des formules émues ; leurs discours, à la fois onc-

[1] *Nouvelle biographie générale*. Didot, 1855. Notice sur Couthon par B.. e, initiales qui cachent, croyons-nous, le nom de l'historien de *la Convention*, M. de Barante.

tueux et implacables, sont, comme le disait un conventionnel, « des homélies de cannibales en délire[1] ». Vous diriez, à les en croire, des pères tout occupés de leurs enfants, des époux incomparables, des cœurs pleins d'une compassion béate pour l'humanité.

Ce n'est pas assez pour eux d'avoir de la sensibilité ; ils prétendent être les seuls à en éprouver. Entendez Couthon parler de la fête du 10 août, anniversaire d'un jour de massacre : « Combien j'ai joui, mes chers concitoyens, de voir près d'un million de Français unis par les liens de la plus douce et de la plus tendre fraternité, se serrant, s'embrassant avec une cordialité qui était peinte sur toutes les figures. Je sens encore mes yeux mouillés des larmes d'attendrissement que j'y ai répandues. Ah ! qu'ils sont à plaindre, ceux dont le cœur n'a pas été ému à ce spectacle touchant et sublime. » Deux jours plus tard, à l'occasion de la même fête, un dîner est offert par les commissaires du Puy-de-Dôme aux députés de leur département et aux membres du Comité de salut public. Couthon assiste au banquet ; il suffit, ce semble, de nommer les membres du Comité de salut public, un Robespierre, un Saint-Just, un Billaud-Varenne, un Collot d'Herbois, ces douze têtes qu'un historien nous montre « se menaçant des yeux sans parler », pour se représenter ce que pouvaient être l'intimité et l'entrain d'une telle réunion. A entendre Couthon, on eût dit une fête de famille : « Un étranger qui s'y serait introduit, écrit-il, aurait juré que c'étaient des enfants qui se réjouissaient en famille de la fête de leur mère. »

Ceci se passait avant la mission de Couthon dans le Puy-de-Dôme. L'idylle fait de nouveau place au drame. A partir de l'année 1794, les supplices ne s'interrompent pas, et toujours, chez Couthon, la même manière de les résumer : « *Paris est toujours fort tranquille;* la Convention, le Comité de salut public et de sûreté générale vont à merveille (14 janvier 1794). » Les jours, les semaines, les mois s'écoulent ; le refrain sanglant ne varie pas : « *Paris est parfaitement tranquille...* Le tribunal révolutionnaire fait toujours bien son devoir ; la Convention, le Comité de salut public et les jacobins ne quittent pas le pas de charge. » Plus odieux encore, lorsqu'il reprend ses airs de componction, et qu'il va chercher les expressions les plus douces pour couvrir ces atrocités : « Ici, osera-t-il dire, l'esprit public est toujours délicieux ; le règne des patriotes est enfin dans son beau. »

D'autres, à la même date, dédaigneront ces déguisements et mettront dans leur épouvantable joie une forfanterie cynique. C'est Lebon, écrivant d'Arras : « La machine est en bon train, je l'espère.

[1] Edme Petit. — Séance de la Convention du 28 fructidor an II.

Messieurs les parents et amis d'émigrés et de prêtres réfractaires accaparent la guillotine. » C'est Collot d'Herbois et Fouché, écrivant de Lyon : « Nos frères jacobins vont à merveille. Nous les avons tirés de la tiédeur où de faux principes et des idées de modération, cruelles et fatales à la république, les avaient entraînés. La hache populaire faisait tomber vingt têtes de conspirateurs chaque jour, et ils n'en étaient pas effrayés. Nous avons créé une commission aussi prompte que peut l'être la conscience des républicains qui jugent des traîtres. Soixante-six de ces conspirateurs ont été fusillés hier; deux cent trente vont tomber aujourd'hui. »

Créer des tribunaux dont les coups procèdent « comme la foudre », tel va être leur idéal hautement proclamé. Dans le Vaucluse, ils ont quinze mille hommes à mettre en jugement et réclament une commission qui juge révolutionnairement, sans instruction écrite ni assistance de jurés. « Sainte guillotine va tous les jours, » écrit un de ces forcenés à Payan, confident de Robespierre. Mais, qui le croirait? Il y a des hésitations, même parmi les commissaires, si soigneusement choisis. Fauvety, un des membres de la commission d'Orange, dénonce ses collègues à l'ami de Robespierre : « Roman-Fontarosa est un excellent sujet, écrit-il, mais formaliste enragé et un peu loin du point révolutionnaire où il le faudrait. Melleret, mon quatrième collègue, ne vaut rien, absolument rien, au poste qu'il occupe... *Il lui faut des preuves, comme aux tribunaux ordinaires de l'ancien régime* [1]. »

Il lui faut des preuves. Tout est dans ce mot. Un juge qui demande des preuves, c'est le comble de la forfaiture. Des preuves! cela était bon pour les tribunaux de l'ancien régime. La conscience d'un vrai républicain n'en a pas besoin. Après tout, faut-il nous étonner? Nous sommes en 1881. Les vrais républicains ont-ils changé? Entendez ce qu'ils disent des magistrats qui invoquent les lois : n'est-ce pas le même cri qu'en 93? Un magistrat qui invoque les lois, un juge qui demande des preuves, tout cela, en 1881 comme en 1793, c'est de la justice d'ancien régime. Les temps nouveaux ne la comportent pas.

V

Revenons à Couthon.

Il avait vu tomber les girondins. Il ne lui fallait que leur supplice pour fonder la république. « Vingt scélérats de moins », suivant son expression, et elle était impérissable.

[1] Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre et ses complices, par Courtois, député de l'Aube, an III, pages 395 et suiv.

Ses vœux sont remplis; ils sont dépassés. L'année 1793 s'est écoulée, emportant dans son cours ensanglanté des milliers de victimes. Nous voici au 28 nivôse an II (17 janvier 1794). Cette fois, du moins, la république est-elle établie? L'avenir est-il assuré? « Enfin l'on peut respirer, écrit Couthon; l'horizon politique s'éclaircit; le ciel devient serein; les conspirations se découvrent et les conspirateurs sont saisis. »

Quoi donc? Il y a encore des conspirateurs! Ni la mort du roi, ni l'immolation de la reine, ni le supplice des girondins, ni les massacres des provinces, ni tant de meurtres accumulés, n'ont rien sauvé! La république, qu'on proclamait immortelle, est encore ébranlée! Et par quelles mains? Qui sont les coupables? Qui? ceux-là mêmes qui ont provoqué les tueries précédentes, ceux dont, la veille, Couthon célébrait les vertus : Chabot, Hébert, Bazire, Fabre d'Églantine, Hérault de Séchelles, qui présidait la Convention dans la séance où fut décidée la perte des girondins, Hérault, « cet hypocrite ci-devant, dit Couthon, dont nous aurions presque garanti le patriotisme ».

Ils sont décrétés d'accusation, jetés dans les prisons qu'encombrent encore leurs victimes, condamnés à paraître devant ce tribunal révolutionnaire à qui ils ont livré tant d'innocents : « La Convention, continue Couthon, est sublime en ce moment; elle vomit de son sein tout ce qui s'y trouve d'impur. » Voilà enfin le salut assuré : « La république est fondée, mes chers concitoyens, notre gouvernement populaire est impérissable. »

Couthon écrit cela le 28 nivôse. Le 29, il affirme encore ce qu'il appelle la tranquillité de Paris : « Nos affaires continuent de bien aller; *Paris est toujours tranquille; chaque jour y voit tomber des têtes de conspirateurs.* » Mais qu'on est loin d'être en possession de ce repos toujours promis et toujours fugitif : « On assure que le nombre des conspirateurs est immense et que déjà près de quatre mille individus sont arrêtés. Patience! Patience! Avec le temps, nous saurons délivrer la république de tous ses ennemis. »

Enfin, le 4 germinal, il entonne un chant de triomphe. On dirait qu'une grande victoire vient d'être remportée.

« Ordre du jour. — Guerre à mort aux tyrans, aux traîtres, aux infâmes et aux fripons; honneur et respect aux mœurs, à la probité et à la vertu.

« Mes chers concitoyens, la terre sainte de la liberté vient encore d'être délivrée d'une portion de la bande scélérate que les tyrans de l'Europe entretenaient au milieu de nous et qui devaient dans le même jour assassiner la patrie et les patriotes, et rétablir le trône du despotisme sur les débris ensanglantés de la république. Hier, sur le midi, l'infâme père Duchêne et les autres conjurés, Ronsin,

Vincent, etc., qui devaient nous percer le sein et couvrir la France de deuils et de cadavres, furent condamnés par le tribunal révolutionnaire et, vers quatre heures du soir, ils terminèrent, sous la hache de la loi, leur criminelle existence, aux cris mille et mille fois répétés de : *Vive la république! Périssent tous les trônes!* De la vie, on n'avait vu tant de monde dans les rues et sur la place de la Révolution. »

En même temps, Couthon fait entrevoir la publication d'un rapport qui « achèvera d'effrayer les scélérats » et de rassurer les patriotes. Ce sont de nouvelles exécutions qui se préparent : « Le grand théâtre n'est pas encore tout à fait purgé. Il faut absolument que la scène ne soit occupée que par des gens de bien. »

Ainsi s'annonce le procès de Danton et de Camille Desmoulins, qu'un décret de la Convention a envoyés rejoindre Hérault de Séchelles et Fabre d'Églantine : « Ils ont commencé à paraître hier au tribunal révolutionnaire, écrit Couthon, le 4 germinal; ils y faisaient tous, à ce qu'on assure, une sotte figure. »

Quel retour saisissant! Et comment les honnêtes gens n'auraient-ils pas vu, dans cette immolation des bourreaux les uns par les autres, le commencement des justices divines? Toutes les armes qu'avaient forgées Danton et ses amis les frappent à leur tour; tous les mensonges qu'ils ont inventés, toutes les violences, tous les forfaits dont ils ont été les instigateurs, se retournent contre eux. C'est une prétendue conspiration des prisons qui avait été mise en avant, pour amener les massacres de Septembre, et Danton, le fauteur de ces massacres, périt sous la même imposture. Lui aussi, vous dira Couthon, conspirait dans les prisons. Danton avait fait décider l'établissement du tribunal révolutionnaire pour en finir plus vite avec ses adversaires, et c'est devant ce tribunal qu'il est traduit, demandant trop tard pardon à Dieu et aux hommes d'une création dont il ne reconnaît l'iniquité que parce qu'elle l'atteint lui-même. Il avait jeté comme un arrêt de mort le nom de royaliste sur tous ceux qu'il voulait perdre, et c'est sous ce nom qu'il va être livré à l'échafaud : royaliste, Camille Desmoulins! royalistes, Bazire, Hérault de Séchelles, Fabre d'Églantine! royaliste, Danton!

« La justice a prononcé, écrit Couthon, les derniers scélérats qui, depuis 1789, avaient conspiré au milieu de nous vont expier aujourd'hui sur l'échafaud leurs longs et horribles forfaits. Ils ont été audacieux jusqu'à la fin, parce qu'ils savaient que Dillon, Simon, Thouret et autres Catilinas modernes conspiraient pour eux dans les prisons. Ces trois complices des conjurés figurant au tribunal révolutionnaire devaient, dans la nuit d'hier, sortir de leur prison, dont un concierge qu'ils avaient gagné devait leur ouvrir les portes. Ils

se portaient, avec tous les prisonniers et tous les scélérats libres qui étaient dans leur complot, au Comité de salut public, pour en égorger tous les membres... ensuite délivrer les conjurés, immoler les membres du tribunal révolutionnaire, s'emparer des issues de la Convention et des jacobins, aller au Temple, en extraire l'enfant Capet et le faire proclamer, comme cela était arrêté depuis longtemps par Danton (le chancelier), qui sera, sous peu d'heures, le guillotiné. »

Cette image de la royauté, que les hommes du 21 janvier avaient cru détruire, les poursuivait partout. « Le roi mort, écrit M. Quinet, on crut voir partout renaître la royauté : chacun la portait en lui-même. » Couthon n'échappera pas au soupçon; au jour prochain de sa chute, il tombera enveloppé dans l'accusation qui montrera Robespierre rêvant de rétablir les fleurs de lis et de ramener le roi. Ils sentaient tous la royauté si nécessaire, qu'ils la voyaient sans cesse sortir des événements, et ils contribuaient à en perpétuer la mémoire en se jetant le reproche mutuel de vouloir la relever.

Tout en insultant aux rivaux abattus de Robespierre, Couthon ne perdait pas de vue les modérés; il avait hâte de leur ôter l'espoir qu'aurait pu leur donner le supplice de leurs premiers persécuteurs : « Les aristocrates, les modérés, semblent se réjouir de cet événement, parce qu'ils espèrent qu'il atténuera les mesures révolutionnaires que les conspirateurs arrêtés avaient quelquefois provoquées. Mais les aristocrates et les modérés se trompent, nous saurons frapper les faux révolutionnaires, sans perdre de vue les autres ennemis de la chose publique. »

Le moment n'était donc pas encore venu d'interrompre les meurtres et de déclarer la république fondée. Couthon se félicite un instant du calme qui a suivi la mort de Danton. « Depuis la disparition des conspirateurs, nous n'éprouvons plus ni secousses ni palpitations. » Mais loin de lui d'en conclure qu'il faut donner quelque répit à l'échafaud. Les jacobins ne se débarrassent de leurs ennemis que pour être hantés par leurs fantômes. Couthon ne se lasse pas de répéter que les ombres d'Hébert et de Danton se promènent parmi eux, et ce nom de Danton erre sans cesse sur les lèvres de Saint-Just. Pour étouffer ces souvenirs vengeurs, ils recourent à de nouvelles tueries ; il n'y a plus de raison pour y mettre un terme. « C'est avec cette rigueur, devenue nécessaire, écrit Couthon, que l'on fait les révolutions et que l'on parvient à constituer solidement les États. »

VI

Alors surgit le projet d'établir des fêtes décadaires en l'honneur de l'Être suprême et de lui rendre un culte solennel. Comment cette pensée est-elle venue, au milieu des forfaits de la Terreur, à des scélérats dont le triomphe semblait la négation même de la Divinité? Comment le nom de Dieu a-t-il pu entrer dans ces consciences chargées d'attentats? C'est un des phénomènes les plus étranges de cette étrange époque. Qu'ils aient fait cette profession de foi dans la sincérité de leurs âmes, ou qu'elle n'ait été, de leur part, qu'un expédient politique, on n'imagine pas comment ils ont pu être amenés à réveiller parmi les populations des croyances qui, même égarées dans de faux systèmes, même tournées contre les dogmes de l'ancien culte, ne pouvaient que leur rendre plus détestables les crimes de la révolution.

Quoi qu'il en soit, cette invocation d'un Dieu vengeur de l'injustice et protecteur de l'innocence se retrouve, à toutes les dates, dans la correspondance de Couthon. Cet homme croit en Dieu ; il atteste l'immortalité de l'âme ; il parle de sa conscience et de la paix dont elle jouit. On est stupéfait de cette foi tranquille, et on en éprouve, au souvenir de si épouvantables actions, une sorte de honte, pour les vérités saintes qu'ose évoquer cette bouche souillée : « C'est un besoin pour les âmes pures, dit-il, de reconnaître et d'adorer une intelligence suprême. Je regarderais, moi, comme mon plus cruel ennemi, celui qui tenterait d'arracher de mon cœur l'idée consolante d'un Dieu. Il n'y a qu'un scélérat qui puisse embrasser le système du *néant*. » Il appelle de ses vœux la solennité dans laquelle sera proclamé l'Être suprême ; il se propose d'aller chercher ses enfants en Auvergne pour les conduire, « avec leur tendre mère », à la cérémonie : « Je voudrais que ces pauvres enfants conservassent le souvenir de cette fête auguste et qu'ils reçussent la bénédiction paternelle. »

Acharné contre les religions établies et les ministres de la vieille foi de la France, Couthon a son culte, à lui, qu'il veut imposer. Il a substitué aux prêtres ces missionnaires civils, dont nous avons constaté l'insuccès dans le Puy-de-Dôme ; il envoie à ses concitoyens un modèle de prières qu'il les invite à mettre en musique. « Je désirerais bien qu'un de vos musiciens mît en notes le *Pater* républicain que je vous envoie, afin qu'on commençât à le chanter à l'ouverture de chaque séance d'instruction décadaire. » Mais la persuasion est une arme qu'il faut laisser aux apôtres de l'ancien culte. Les jacobins n'ont détruit la religion d'État que pour la remplacer par

la morale d'État, et c'est à la force que, au nom de la liberté de conscience, ils demandent de la faire prévaloir. « Vouons à la haine et au mépris publics tous les êtres improbes ou immoraux, s'écrie Couthon. Combien ne voit-on pas encore, parmi nous, de mauvais pères, de mauvais fils, de mauvais époux, de mauvais citoyens? Il faut que *ces crimes domestiques disparaissent comme les crimes publics*, et c'est ainsi que nous rendrons la génération présente républicaine. »

Conclusion logique et permanente du système! Les prisons se remplissent quand les temples sont fermés, et la hache du bourreau remplace la prédication du prêtre.

Le tribunal révolutionnaire est jugé lui-même insuffisant. Le décret du 22 prairial, qui le reconstitue, est adopté deux jours après la fête de l'Être suprême; c'est pendant la célébration de cette fête, au moment où il tourne les esprits vers l'idée d'un Dieu, que Robespierre forme le projet d'obtenir cette loi de sang de la Convention.

Couthon porte, autant que Robespierre, la responsabilité du décret du 22 prairial; car il l'a défendu devant la Convention, et défendu dans quel langage! Jamais on ne vit la vertu, la justice, la morale, les mots les plus beaux de la langue française livrés à de tels outrages; jamais ne parut sous des traits plus odieux l'hypocrisie révolutionnaire.

« Le délai pour punir les ennemis de la patrie, dit Couthon, ne doit être que le temps de les reconnaître; il s'agit moins de les punir que de les anéantir. *L'indulgence envers eux est atroce; la clémence est parricide.* »

Il se récrie, comme les commissaires d'Orange, contre les formalités de l'ancien régime; il dédaigne les preuves matérielles, estimant suffisantes les preuves morales: « Celui qui veut subordonner le salut public aux préjugés du palais, aux inventions des jurisconsultes, est un insensé ou un scélérat qui veut tuer juridiquement la patrie. »

Il condamne l'institution des défenseurs officieux, lui, l'ancien membre du barreau, le doux avocat de Clermont, comme « une chose également absurde, immorale et impolitique... Par ce seul acte, on abjurait la république ».

Il pose cette maxime, qui va passer dans la loi : « Les défenseurs naturels et les amis nécessaires des patriotes, ce sont les jurys patriotes; les conspirateurs ne doivent en trouver aucun. »

C'est sur ces principes qu'est rédigé le décret. Plus de défenseurs officieux, plus d'instruction écrite, une seule peine, la mort. Pour toute règle des jugements, « la conscience des juges éclairée par l'amour de la patrie ». Les juges, choisis d'avance par Robes-

pierre, sont nommés dans le même décret qui institue le tribunal.

La Convention entend avec stupeur la lecture de ces dispositions; quelques membres proposent des amendements, mais, sur une réplique irritée de Robespierre, ils se taisent. La loi est votée à l'unanimité, et aussitôt mise en vigueur. Pendant sept semaines, le sang innocent est versé à flots; des magistrats, des vieillards, des femmes, des enfants, dix-huit pauvres paysannes de la Vendée, seize carmélites du couvent de Compiègne, qu'on entend, attachées sur la fatale charrette, chanter le *Salve Regina*, périssent sur l'échafaud; c'est, comme l'a dit M. Mignet, « la Terreur dans la terreur [1] ».

Cependant cette loi du 22 prairial, dernier trait de la démence des tyrans qui torturaient la France, devait précipiter leur ruine. Elle était moins dirigée contre les royalistes que contre les anciens complices de Robespierre, devenus ses ennemis ou ses rivaux. Un article de la loi donnait aux Comités de salut public et de sûreté générale le droit de traduire les suspects, quels qu'ils fussent, devant le tribunal révolutionnaire. Il n'y avait pas d'exception pour les représentants; c'était les mettre eux-mêmes dans la main du dictateur et les livrer à ses vengeances. Ils le sentirent, et, comprenant que leur bassesse ne les sauverait pas, ils trouvèrent dans l'excès du péril l'audace de la révolte.

Dans cette lutte suprême apparut la honte de la Convention et cette hideuse déformation des caractères, à laquelle la faction révolutionnaire, on ne saurait assez l'établir, avait réduit la France. L'honneur de l'humanité s'était réfugié dans l'âme des victimes; cette histoire intérieure du pays ne serait qu'une ignominie sanglante, si le courage des martyrs n'était là pour attester ses anciennes vertus. A mesure que s'appesantit ce joug abominable, le silence devient plus profond, les émotions se dissimulent ou s'affaiblissent, la crainte de se perdre soi-même rend indifférent à la perte d'autrui, l'habitude journalière des supplices leur donne une sorte d'affreuse banalité; et la seule impression qui survive, devant ces tombereaux qui, sous l'aveugle fureur des jalousies révolutionnaires, emportent pêle-mêle l'innocence et le crime, c'est l'inquiet souci de discerner où est la force pour ne pas égarer l'hommage docilement offert à tout pouvoir qui l'a conquise. Le moment arrive où ce sentiment public qu'ils ont éteint, les proscripteurs, proscrits à leur tour, s'efforcent de le rallumer. Tentative inutile! Les vertus, mortes sous leurs coups, ne ressusciteront pas pour les sauver.

[1] *Hist. de la révolution française*, t. II, p. 95.

Danton, conduit au supplice, s'étonne de ne pas voir se lever pour sa cause ce peuple qu'a tant de fois entraîné sa parole. Il s'étonnerait bien plus, s'il pouvait assister au spectacle que ses anciens amis donnent à la Convention. Ceux qu'il croyait les plus sûrs se hâtent de décréter, sous la menace de Saint-Just, pressé de voir le procès finir, qu'il sera mis hors des débats. S'il en est un, Legendre, qui a osé tout d'abord balbutier quelques mots pour sa défense, il n'aura pas ensuite assez d'excuses pour se faire pardonner sa hardiesse ; il se déclarera convaincu du crime de Danton, pour rentrer en grâce auprès de Robespierre.

On ne se figure pas ce que la servilité et la peur inspirent à cette assemblée. Un jour, Robespierre, assis sur un banc dans le jardin des Tuileries, entre Couthon et Cambacérès, voyait se succéder devant lui les représentants qui se rendaient à la séance; à mesure qu'ils passaient, il les jugeait d'un mot. Il aperçoit Mailhe et dit de lui : « Mailhe est le plus immoral des hommes. » Cambacérès était l'ami de Mailhe; il tremble à ces paroles. Mais, bien loin de chercher à couvrir son ami, il lui fait signifier qu'il ne peut plus le voir; et dès ce jour, il rompt avec Mailhe toute relation [1]. Les membres de la Convention avaient unanimement voté le décret du 22 prairial, même ceux qui en redoutaient le plus l'application. Dans la séance suivante, Robespierre étant absent, ils se hâtent de changer un article de la loi, et décident qu'on ne pourra arrêter un représentant sans l'autorisation de la Convention. Le lendemain, Robespierre reparaît; il les interpelle, il les menace, et les voici, de nouveau rampant à ses pieds, qui rétractent le vote subrepticement émis la veille.

Deux mois s'écoulent, les projets de Robespierre s'élaborent dans l'ombre, sa liste est dressée. Il va faire une nouvelle hécatombe de représentants, préparation nécessaire de son absolu pouvoir. Dans la séance du 8 thermidor, il prononce une harangue qui fait planer la mort sur toutes les têtes. Ceux qui se sentent désignés, ceux qu'il va frapper, l'applaudissent. L'un d'eux, Lecointre (de Versailles), appuyé par Barère, demande l'impression de son discours; Couthon veut qu'on envoie ce discours à toutes les communes de la république. Les deux propositions sont votées. C'en est fait, la Convention est vaincue; le dictateur l'emporte, encore une fois, lorsque l'initiative de Cambon, devenu brave par la vue de sa perte imminente, rend courage à cette assemblée. Cambon ose accuser publiquement Robespierre; la Convention, d'abord stupéfaite, se réveille à ses accents;

[1] Mémoires inédits de Baudot, cités par M. Quinet, *la Révolution*, t. II, p. 205.

les voix se succèdent pour le soutenir. Le tyran, si hautain tout à l'heure, se trouble à son tour ; sa puissance à peine ébranlée, c'est à qui se précipitera pour l'achever. Le décret qui le livre au tribunal révolutionnaire est voté par les mêmes membres qui viennent d'ordonner l'impression de son discours ; l'accusateur public, qui recevait de sa main, chaque jour, la liste des victimes, requiert sa condamnation, et les juges l'envoient à la mort qu'ils se préparaient à prononcer, sur un signe de lui, contre ses adversaires.

Robespierre et Couthon avaient triomphé de l'isolement de Danton. Ils faisaient trophée de l'indifférence avec laquelle avait été accueilli son supplice. C'est à leur tour d'éprouver ce délaissement. Partout la haine, les imprécations, les outrages, partout l'abandon et l'oubli des serments faits à leur pouvoir. David, qui disait quelques jours auparavant à Robespierre : « Je boirai la ciguë avec toi », David, meurtrier de Louis XVI et peintre futur de Napoléon Ier, s'écrie, en parlant de Robespierre, qu'on ne saura jamais « à quel point il a été trompé par ce malheureux ». Barère, complice de tous ses crimes, dont le langage change suivant les variations de la lutte, tout prêt à partager les fruits sanglants de la victoire, quel que soit le parti qui la remporte, Barère, voyant Robespierre perdu, rédige les décrets qui accompagnent sa mise en accusation.

Assurément, le monstre méritait ces indignités. Quel homme, pourtant, avait reçu plus d'hommages? Quelles flatteries ne lui avait-on pas prodiguées! Des pères donnaient son nom à leur fils ; des sociétés populaires, informées de sa maladie, chargeaient des délégués, par délibérations expresses, d'aller prendre de ses nouvelles. Il se trouvait des hommes pour l'assimiler à la Divinité, et pour demander qu'un encens civique fumât devant ses autels[1]. O vieille France! Vit-on jamais, sous ta monarchie de huit siècles, un pareil abaissement! Est-ce là ce pays dans lequel, vingt-quatre ans auparavant, les cours de justice élevaient sur tous les points du territoire leur indomptable protestation contre la suppression du parlement de Paris? Sont-ce là les hommes qui rédigeaient, en 1789, ces cahiers immortels, monuments admirables de la sagesse, des lumières et de la dignité d'un peuple? Cette sagesse, cette dignité, ce fier sentiment de ses droits, qui donc, au milieu des abus, des iniquités, des crimes même commis dans cette longue suite de siècles, qui donc en avait provoqué, favorisé, développé l'inspiration chez ce peuple, sinon le gouvernement de ses rois?

Et si vous regardez ce que sont devenus la plupart de ces révolu-

[1] *Rapport* fait au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre et ses complices, par Courtois, député de l'Aube, an III, p. 9.

tionnaires, si arrogants contre le plus doux des monarques, si implacables contre des femmes, des jeunes filles, des enfants, des vieillards, si vous les voyez, passés comtes, ducs, princes, ministres de l'empire, cachant sous la pourpre sénatoriale le sang dont ils sont couverts, se prêtant, avec une complaisance que ne lasse aucun excès, à tous les caprices de leur nouveau maître, comment dire que l'assemblée d'où ils sont sortis fut grande? Comment parler de géants, quand on a en face de soi tant de valets! Comment ne pas reprocher éternellement à la Convention d'avoir avili ceux qu'elle ne massacrait pas[1] !

On allègue, nous le savons, les prodiges de l'armée. Non, les crimes de la Convention, non, les immolations du Comité de salut public, ne furent pour rien dans la gloire militaire. Il la faudrait maudire, si elle devait être achetée à ce prix. Entendez les généraux les plus purs de la république; témoins du supplice de leurs frères d'armes, sans cesse entravés eux-mêmes par les commissaires de la Convention, ils en sont venus à redouter les honneurs du commandement, comme autant de titres pour l'échafaud. Ils craignent moins d'affronter le feu de l'ennemi que d'attirer l'attention du Comité de salut public. Hoche, Desaix, Kléber, Marceau, ont connu les cachots de la république ou les menaces de la Convention : « Sois tranquille, disait Kléber à Marceau découragé, sois tranquille; nous nous battrons et nous nous ferons guillotiner ensemble[2]. » Le génie, la bravoure, la gloire militaire, étaient suspects comme la vertu.

VII

Couthon périt sur l'échafaud avec les deux Robespierre, Saint-Just et Lebas. On a peu de détails sur sa mort : elle a disparu dans l'éclat produit par la chute de Robespierre. Ce nom a résumé tout ensemble la catastrophe et les forfaits des hommes de la Terreur.

Mais, au rang secondaire où il s'était placé, Couthon a éprouvé toutes les vicissitudes par lesquelles a passé son maître. Il fut accusé, lui aussi, d'avoir conspiré pour régner : « Il voulait monter au trône sur les cadavres de ses frères », s'écria Fréron, en le désignant, dans la séance du 9 thermidor. « Moi, monter au trône! » répondit Couthon, en montrant ses jambes paralysées. Comme Robespierre

[1] « Un des moyens de dissoudre la Convention, écrit le régicide Courtois, était d'avilir ses membres; c'est un de ceux dont Robespierre fit le plus d'usage. » (*Rapport* déjà cité, p. 37.)

[2] *Étude historique sur le général Desaix*, par M. Martha-Becker, comte de Mons. 1 vol. in-8°, 1852, p. 108.

à Paris, il devint, dans son département, un objet de malédiction. Ceux qui l'avaient le plus adulé furent les premiers à lui jeter l'insulte. Ses confidents, ses obligés, ses collègues, tous le renièrent; ce fut à qui déclarerait n'avoir jamais été son ami. Les sociétés populaires envoyèrent à la Convention des adresses pour la féliciter, et parmi les sans-culottes, qui signèrent l'adresse de la société populaire de Clermont, on retrouva les noms de tous ceux qui, la veille, se faisaient honneur de marcher avec Couthon.

Il n'y eut pas jusqu'à son pays natal, jusqu'à la petite commune d'Orcet, qui ne tînt à le désavouer. Quelques semaines auparavant, la municipalité d'Orcet avait imploré les services de Couthon et, comme une faveur, sollicité son portrait. A peine la nouvelle de son exécution est-elle connue, que le conseil de la commune prend une délibération pour ordonner que son nom soit rayé des archives et son portrait brûlé. Il veut que la nation oublie jusqu'au lieu de la naissance de « l'abominable monstre »; il décide que « les lettres de l'infâme Couthon seront bâtonnées sur les registres », et qu'en marge on inscrira ces mots : « Il a trahi la république; sa commune le renie et voue sa mémoire à l'exécration publique. »

Telles étaient les mœurs que le régime de la Terreur avait faites à la France.

Il fut un temps où l'on n'eût point osé faire l'apologie de cette époque, et où le soin d'en étaler l'horreur eût par là même semblé superflu. Nous n'en sommes plus là. Louer ces hommes devient un titre; ce sera bientôt un péril que de les flétrir. Il se trouve un garde des sceaux pour exalter « la grande voix de Danton », des rhéteurs pour invoquer l'autorité de Maximilien Robespierre, des réformateurs de l'instruction publique pour se rattacher publiquement à la tradition de la Convention, et, dans les rangs inférieurs où l'ambition des subalternes épie les regards des puissants du jour, des fonctionnaires de tout ordre pour célébrer jusque dans ses plus hideuses figures les souvenirs de la révolution.

Déjà l'effet de ces réhabilitations odieuses se répand dans les mœurs publiques; on se familiarise avec elles; on en sent moins le scandale; comme on n'en voit pas suivre l'application immédiate, on essaye de se persuader qu'il n'y a là que des paradoxes sans conséquence, des extravagances, coupables assurément, mais sans portée, et l'on regarde ceux qui rappellent si complaisamment ces forfaits comme incapables de les renouveler.

Il serait plus juste de se dire qu'osant les louer, ils oseraient les commettre; c'est mal s'y prendre pour détourner un peuple de ces atrocités que de lui vanter comme des modèles ceux qui en ont donné le premier exemple. Ceux-ci, du moins, s'avançaient dans

une voie inconnue ; ils n'avaient pas, pour les avertir, les terribles enseignements qu'ils ont légués à l'avenir, et peut-être se seraient-ils arrêtés sur la pente, s'ils avaient pu entrevoir le fond de l'abîme. Mais quelle excuse peuvent alléguer leurs panégyristes ? Et comment ne pas les croire capables d'imiter les hommes dont, par leur indigne louange, ils se font les complices ?

Certes, nous sommes de ceux qui ont toujours recommandé, en face des grands périls publics, l'oubli des dissidences ; nous avons, plus que personne, déploré les divisions que des intelligences venues de points différents, mais faites pour se comprendre, avaient trop souvent créées ou supportées entre elles. Mais avec les jacobins il n'est point d'accord ; et, sans méconnaître le devoir patriotique de rechercher les hommes de bonne foi, comme il peut s'en rencontrer en notre âge troublé, jusque dans les plus extrêmes égarements, nous professons, pour les doctrines, pour les souvenirs, pour les exemples que cette faction nous offre, la nécessité des haines vigoureuses. Point de pacte avec ceux qui les invoquent ! Pas de frivole complaisance ! Pas d'illusions puériles sur la modération que sauraient mettre dans leurs actes ceux qui n'en gardent point dans leur langage. Qui ne recule pas devant l'éloge du crime n'osera pas reculer, sous l'empire des entraînements qu'il aura lui-même provoqués, devant son accomplissement.

Telle fut, d'après l'importante et curieuse publication que nous devons à M. Francisque Mège, telle fut la destinée de Couthon. Il était doux, sensible, obligeant, homme de famille ; il croyait en Dieu et en l'âme immortelle ; il avait horreur du sang, ne pouvant, disait-il, « voir tuer un pigeon [1] ». Cependant, pour s'être engagé dans les voies révolutionnaires, pour n'avoir pas eu le courage de s'en détourner à la vue des premiers forfaits, il a laissé un nom que l'histoire, comme sa propre commune, a voué pour jamais à l'exécration publique.

Charles de Lacombe.

[1] *Hist. de la Convention*, par M. de Barante, t. IV, p. 340.

L'AÏEULE[1]

III

Quand je fus guérie, mes parents ne firent aucune allusion à ce qui s'était passé, et se hâtèrent de me montrer dans le monde, où mon absence prolongée pouvait, dans leur opinion, occasionner des propos désagréables pour moi. Je me soumis à leurs désirs sans faire aucune observation; renfermée en moi-même, j'étais indifférente à tout et à tous.

Jamais je n'oublierai le premier bal où je parus : l'éclat des bougies, le bruit de la musique, les toilettes brillantes, les conversations animées de la foule joyeuse firent sur moi une impression terrible; refoulées par un sentiment d'effroi, les larmes me retombaient sur le cœur; il me semblait que toutes ces personnes gaies, parées, tourbillonnant, le rire à la bouche, étaient autant de pauvres poupées mises en mouvement par un ressort. Je me sentis isolée comme dans un désert, et me hâtai de sortir de la foule qui m'entourait et me pressait.

Au moment où je m'avançais vers une des portes, Chernogorski, jeune homme qui depuis mon entrée dans le monde m'avait toujours montré une certaine préférence, se sépara de la foule et m'offrit son bras.

— Comme vous êtes pâle, dit-il, s'asseyant à mon côté sur le canapé d'un des salons reculés; vous n'êtes pas encore guérie, vous avez eu tort de venir au bal.

— Oui, je ne suis pas tout à fait bien, dis-je, dissimulant un violent désir de rester silencieuse.

— Que les femmes sont étranges! dit-il de nouveau; véritablement il est impossible de n'en pas faire la remarque. Ne m'en veuillez pas si je vous dis la vérité, mais chacune de vous est prête à se donner la mort pour le plaisir de se parer et de danser une fois de plus. A la place de vos parents, je serais inexorable et ne céderais

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 janvier et 10 février 1881.

pas à vos caprices. Si vous saviez quelles souffrances se peignent sur votre visage...

Je restai silencieuse, écoutant à peine ce qu'il me disait, d'un ton moitié railleur, moitié sérieux.

— Dois-je aller prévenir votre mère? Vraiment, vous feriez mieux de rentrer chez vous...

— Oui, oui, lui dis-je avec vivacité; priez ma mère de venir ici, afin de ne pas faire de bruit et qu'on ne remarque pas notre départ.

— Soyez tranquille, me dit-il avec importance, et il sortit. Au bout de quelques minutes, il revint avec ma mère.

— Qu'as-tu, Stenia? dit-elle avec émotion en s'approchant de moi; petite folle, je t'avais bien dit que tu étais encore trop faible pour venir au bal.

— Emmenez-la le plus tôt possible, c'est ce qu'il y a de mieux pour elle, dit Chernogorski.

— Ma voiture, je vous prie; cherchez notre laquais, dit ma mère avec vivacité.

Mais à peine Chernogorski avait-il disparu que la scène changea complètement. Ma mère laissa promptement ma main qu'elle tenait avec tant de tendresse dans les siennes, et me dit avec aigreur :

— Vous vous perdez tout à fait, faites un effort et venez immédiatement dans le grand salon, où Dieu sait ce qu'on va penser de vous. Il y a déjà assez de mauvais bruits sur votre compte. Voulez-vous les confirmer? Dites devant Chernogorski que vous êtes mieux, que vous voulez rester, que vous voulez danser.

La comédie fut jouée devant Chernogorski à son retour, ce qui lui donna un nouveau sujet de débiter une sentence sur la faiblesse des parents et la frivolité des jeunes filles. Tout m'était indifférent; affermissant mon cœur, refoulant mes larmes, je parus de nouveau dans le grand salon et me mêlai dans le tourbillon des danseurs, comme si j'eusse voulu étouffer en moi tout sentiment. Dans cette soirée étrange, j'étais comme ivre, je ne voyais rien, à peine entendais-je ce qu'on me disait, et je répondais machinalement. Beaucoup me trouvèrent ce soir-là particulièrement belle, et Chernogorski ne me laissa pas d'une minute. Son attention pour moi augmentait à mesure que d'autres venaient m'adresser leurs hommages ou me débiter des compliments. A partir de ce moment je ne lui fus plus indifférente, et quelque temps après il demanda ma main. Malgré les instances de mon père, je le refusai; j'ignore comment mon refus lui fut transmis, je sais seulement que Chernogorski ne cessa pas de fréquenter notre maison et de nous faire des visites, même à la campagne.

L'hiver suivant, malgré ma froideur, ses attentions devinrent

plus marquées, et il renouvela sa demande. Cela eut lieu environ un an après le départ d'Yvan, auquel je n'avais pas cessé de penser, et que j'aimais tout aussi passionnément que le premier jour. L'impression que m'avait causée sa lettre d'adieu s'était complètement effacée; je n'avais jamais relu cette lettre, dont la seule vue m'était si insupportable que je l'avais cachée; je gardais seulement le souvenir des premiers rapports que j'avais eus avec Yvan, oubliant tout ce qui m'avait été pénible depuis. L'absence me l'avait encore rendu plus cher, et chaque jour mon imagination me le peignait avec de nouvelles perfections. Mon père ne soupçonnait pas qu'un sentiment qu'il regardait comme un caprice d'enfant eût pu laisser dans mon cœur de si profondes racines; il me parla de nouveau de Chernogorski, et me pria avec instance de ne pas l'éconduire.

— Écoute, Stenia, me dit-il, je ne veux pas te contraindre, mais juge toi-même. Est-il raisonnable de repousser Chernogorski? C'est un homme sérieux malgré sa jeunesse, il a une grande fortune, un nom ancien. Tu as refusé Boulatov. Celui qui demande maintenant ta main est dans une position encore plus belle. Refuseras-tu de nouveau? Tu t'en repentiras si cela arrive, et souviens-toi de mes paroles, tu resteras vieille fille, malgré les quinze cents âmes que je te donne en dot.

— Je n'en ai pas peur; du moins, je serai libre.

— Quelle est cette nouvelle lubie? Les vieilles filles sont méchantes, égoïstes; pire que cela, ridicules. Je n'ai jamais pu les souffrir et, certes, je ne supporterai pas que ma fille ne se marie pas. Tu m'as causé assez de chagrin, il est temps que tu me donnes un peu de joie. Qu'est-ce qui te déplaît en lui? dis-le-moi.

— Il m'est parfaitement indifférent.

— Ce n'est pas un malheur irréparable; voyons, tu n'as pas pour lui d'antipathie?

— Non.

— Eh bien, que te faut-il donc? Écoute, Stenia, fais quelque chose pour moi, donne-moi la tranquillité pour mes vieux jours...

Je ne savais que répondre, et ne pouvais résister aux prières et aux caresses. Il ne me restait qu'un moyen : tâcher de gagner du temps. Mon père convint d'attendre quelques jours ma réponse définitive, et sortit avec l'espérance d'un résultat favorable.

Je ne fermai pas les yeux de toute la nuit; la pensée de me marier avec Chernogorski m'était insupportable. Je réfléchis longtemps et résolus d'avoir avec lui une conversation, me soumettant d'avance à mon sort s'il s'obstinait dans son désir d'obtenir ma main après l'aveu que je voulais lui faire.

Nous nous rencontrâmes bientôt au bal. Mon cœur se serra quand

je le vis ; il s'avança vers moi et m'invita pour une mazurka : mon désir était accompli, mais ma résolution chancelait. Comment entamer la conversation? Que dire? Tout ce que j'avais imaginé me paraissait maintenant inconvenant, étrange et impossible. Je fus d'abord épouvantée de mon dessein, mais, après y avoir pensé de nouveau, ma timidité me fit honte, et je me fis à moi-même le serment que j'aurais une explication avec Chernogorski, quoi qu'il arrivât. Quand il m'offrit la main pour faire le premier tour, la mienne tremblait. Il prit cela pour une marque de penchant envers lui, et s'enhardit jusqu'à me la presser légèrement. Je m'irritai, et la colère me donna de la force. Nous nous assîmes. Je restais silencieuse, rassemblant mon courage ; il me regardait attentivement, et lisant sur mon visage mon émotion, il me dit à voix basse :

— Je vois que vous savez tout ; votre père vous a fait connaître que je vous aime et que j'espère. Quand, l'année dernière, j'ai demandé votre main, sans refuser, il ne me fit pas non plus de promesse directe, mais il me demanda d'attendre, se basant sur le mauvais état de votre santé. Je me soumis ; je puis vous assurer que tout autre, dans ma position, n'aurait peut-être pas été aussi condescendant. Mon amour me donna la force d'attendre, et, malgré votre froideur, de persister dans l'espoir d'obtenir votre main.

Je voulus parler, il m'interrompit.

— Mais ne pensez pas que dans ma bouche ceci soit un reproche ; au contraire, votre froideur est pour moi un gage des principes dans lesquels vous avez été élevée.

— Comment? demandai-je avec agitation.

— Je sais qu'une jeune fille de votre âge, dans votre position, ne doit pas laisser pénétrer ses sentiments.

— Vous vous trompez beaucoup, dis-je tout à coup, poussée par une émotion intérieure que je ne pus réprimer. Au contraire, je cherchais l'occasion de vous voir pour causer avec vous et vous dire beaucoup de choses. Je suis reconnaissante pour l'honneur que vous me faites, mais je ne puis l'accepter sans m'être expliquée avec vous. Je vous estime, et je vous en donne la preuve en osant vous parler avec franchise ; mais je ne vous aime pas, et je ne crois pas que je puisse vous aimer jamais.

Chernogorski fut ébahi ; il me regarda, et, après une minute de silence, il se remit et me répondit d'un ton sérieux et résolu.

— Ceci certainement n'est pas flatteur pour mon amour-propre, mais je n'ai pas de penchant pour les rêveries, et je suis persuadé que, pour le bonheur conjugal, l'estime réciproque, les mêmes principes et la même manière de voir dans les choses importantes, peuvent suffire. Vous avez été élevée dans le même monde que moi,

votre éducation est la même que celle de toutes les jeunes personnes de bonne famille, c'est pourquoi je pense...

— Mais que savez-vous de mon éducation, de ma vie passée? dis-je. Vous me voyez dans un salon ou dans un bal; la vie de mon cœur, les troubles de mon esprit, n'arrivent pas jusqu'à vous. Quoique mon passé ne regarde nullement mon futur époux, cependant il a été si agité, que...

— Pardonnez, dit-il avec une sorte de stupéfaction, le passé d'une femme regarde toujours son mari, et je vous prie de bien peser toute l'importance de vos paroles. Si vous faites cas de votre bonheur, vous devez me dire à quoi vous venez de faire allusion tout à l'heure... Je suis persuadé, continua-t-il plus tranquillement et en souriant, que votre secret peut être deviné. Vous, comme bien d'autres, vous avez eu un attachement enfantin quelconque, quelque chose dans le genre de l'idylle d'une innocente pensionnaire?

— Enfantin, non, mais sérieux, dis-je. Je ne veux pas entrer dans des détails inutiles: ils n'ont aucun intérêt pour vous, et ils seraient pénibles pour moi; je vous dirai seulement que j'ai aimé beaucoup et longtemps, et que j'étais aimée; les circonstances nous ont séparés...

Un silence suivit; Chernogorski était troublé, et sur son visage on voyait les traces d'une lutte intérieure. Il avait sur la langue un mot qui ne pouvait sortir de ses lèvres. Dans ce moment on me choisit, et je dus quitter ma place pour faire une des figures de la mazurka. Quand je revins, il était plus tranquille, et me dit avec une sorte de gravité sévère, qui n'était pas exempte d'un certain pédantisme :

— Ma position est difficile; j'avoue que je n'aurais jamais supposé ce que j'entends. Quand je recherchai votre main, on me dit que vous étiez encore une enfant, que vous seriez comme une cire molle dont je pourrais faire ce que je voudrais. Je trouve précisément le contraire. Non seulement vous avez aimé, mais vous avez encore le courage de parler de votre amour avec un homme que vous connaissiez peu.

— J'en parle seulement parce que j'y suis forcée; je dois connaître si vous m'aimez assez pour consentir à unir votre sort au mien, même quand je vous dis que je ne vous aime pas et que j'en aime un autre. Je peux être pour vous une bonne femme, et je vous promets d'être une femme honnête; je ne puis promettre davantage.

— Vous avez confondu toutes mes idées, toutes mes suppositions. Vous dites avec tant de résolution que vous ne m'aimez pas, que vous en aimez un autre, que, je le vois, j'aurai à lutter dans votre cœur avec un adversaire inconnu, invisible, et je ne serai

peut-être pas le vainqueur. Ma position, en outre, peut, dans l'avenir, devenir difficile, si je viens à rencontrer celui que...

— Vraisemblablement, vous ne le rencontrerez jamais; il est au loin. Du reste, n'est-il pas temps de terminer cette pénible explication; vous êtes trop questionneur et moi trop fière, je ne me soumets pas volontiers quand je ne suis pas encore liée.

— Vous n'êtes certainement pas encore liée, mais moi, c'est une autre affaire. Toute la ville sait que j'ai demandé votre main, et si nous rompons, tout le monde dira que j'ai été refusé. Permettez-moi de vous faire encore une question. Avant de me résoudre à quoi que ce soit, je voudrais connaître son nom.

— C'est déjà trop, dis-je, sentant la colère me gagner et perdant la patience dont je m'étais armée. Ne voyez-vous pas que non seulement nous ne nous comprenons plus, mais encore que vous m'offensez de la façon la plus grossière.

— Je suis trop bien élevé, dit-il en m'interrompant, et je ne puis me permettre une grossièreté avec qui que ce soit, encore moins avec une jeune fille.

— Votre politesse n'est qu'apparente, repartis-je vivement. Vos opinions, vos sentiments, sont blessants pour moi. Cette conversation pouvait nous rapprocher, si vous m'aviez mieux témoigné la confiance et l'amour dont vous faisiez profession. Maintenant, je vous le dis avec franchise, pour rien au monde je ne consentirai à être votre femme.

— Je vous crois et partage complètement votre sentiment. Je remarquerai seulement que vous m'avez donné une leçon dont je saurai profiter. Vous m'avez montré combien il est dangereux de se fier aux jeunes filles que l'on dit être des enfants quand elles ont su tromper habilement et le monde et leurs père et mère. Vous me refusez résolument. Je me soumets avec d'autant plus de plaisir à ce refus que moi-même j'aurais peur de vous priver de cette liberté que vous chérissez tant, et puis je désire trouver dans ma future femme des principes plus solides, sans lesquels le mariage est impossible. Pardonnez-moi de vous parler aussi franchement. Rappelez-vous toutefois que c'est vous qui m'en avez donné l'exemple.

Il parlait avec une politesse ironique. Son amour-propre et sa vanité blessés apparaissaient dans chaque mot; je n'étais ni moins émue ni moins irritée que lui.

— C'est assez, lui dis-je fièrement. Demain vous recevrez mon refus formel.

— Permettez-moi de ne pas attendre, mais de vous précéder. J'ai résolu d'adresser une lettre à votre père.

— Comme il vous plaira, dis-je.

Nous gardâmes le silence, et ma position devenait à chaque minute plus difficile et plus insupportable, mais par bonheur la mazurka finit, et nous nous saluâmes sèchement.

Le lendemain, mon père entra dans ma chambre, pâle et bouleversé. Il me montra un petit billet, et pouvant à peine réprimer sa colère :

— Qu'as-tu dit à Chernogorski? Il écrit qu'il est certain que tu ne l'aimes pas, que tu ne pourras jamais l'aimer, et que par conséquent il se retire.

— C'est vrai, je ne puis l'aimer, dis-je.

— Mais que lui as-tu dit?

— Puis-je me rappeler maintenant toute la conversation que j'ai eue avec lui? repartis-je.

— Mais comment cela est-il arrivé? Chernogorski t'a-t-il fait hier l'aveu de son amour?

— J'avoue, dis-je avec véhémence, emportée par le courroux au souvenir seul de ma conversation avec Chernogorski, j'avoue que l'amour d'une personne comme Chernogorski n'est pas à mes yeux une chose bien désirable. Du reste, c'est fini!... Vous devez comprendre, ajoutai-je en m'adressant à mon père, qu'il est impossible de se décider à épouser quelqu'un sans l'avoir un peu éprouvé. Hier j'ai dit franchement à Chernogorski que les circonstances m'avaient séparée d'un homme que j'aimais.....

Jamais je n'ai vu mon père dans un tel accès de fureur... Il voulut dire quelque chose, mais il se contint, puis il me dit froidement.

— Je vois que non seulement tu es une jeune fille inconséquente, mais encore une impudente dévergondée. Il ne t'a pas suffi d'avoir été sur le point de te perdre en liant une intrigue dans ma maison, mais encore tu as eu l'audace d'en parler à ceux qui demandaient ta main et de leur raconter des choses qui les ont forcés à renoncer à leur dessein. Vois, c'est un refus, le comprends-tu?

Et mon père, au comble de la rage, frappa du poing sur le billet de Chernogorski. Il ajouta :

— Maintenant tout est fini, je t'abandonne, fais ce que tu voudras; marie-toi ou ne te marie pas, cela m'est égal. Reste ici, mais n'attends de moi ni tendresse ni affection, je n'en ai plus. Tu m'as trop offensé, je ne te pardonnerai jamais!

Il sortit et je restai seule. La tristesse m'envahit. Je regardai autour de moi : j'étais isolée et je sentis pour la première fois que j'avais fait une démarche dont j'aurais difficilement la force de supporter les conséquences. Ma position à la maison devint encore plus dure. Mon père était extrêmement froid avec moi, et ma mère me

considérait comme une étrangère. Je me repliai sur moi-même, je devins de plus en plus triste, et me fis sur la vie et sur les personnes les idées les plus fausses. Généralisant tout, jugeant des autres d'après les amies de ma mère, je n'eus plus confiance dans personne et ne cherchai ni amitié ni affection, comme si je n'avais pu trouver pour ces sentiments ni but ni aliment.

Ma position dans la société n'était pas enviable. Les personnes qui entouraient ma mère répandirent dans la ville des récits qui n'étaient pas à mon avantage ; j'appris dans la suite que Chernogorski, de son côté, avait cherché à se venger. Beaucoup me considéraient comme une personne à idées étranges dont les principes n'étaient pas sûrs et s'imaginaient Dieu sait quoi ! Les jeunes filles me fuyaient et les hommes eux-mêmes étaient contre moi ; malgré ma beauté ils me trouvaient ennuyeuse. Il arrivait quelquefois qu'un nouveau venu, débutant dans notre société, cherchait à attirer mon attention ; mais j'avais peur d'une nouvelle offre de mariage et je recevais ses hommages si froidement et d'un air si hautain, que non seulement j'anéantissais son affection prête à naître, mais aussi tout désir de relations plus étroites. Il m'arrivait quelquefois, mais rarement, d'entendre parler d'Yvan par des personnes de passage ; il avait été blessé dans une expédition, il était aimé du général en chef et on disait qu'il aurait une belle carrière. Quand son nom avait été prononcé, son image me suivait pendant longtemps, mais le cours ordinaire de la vie effaçait peu à peu cette impression. Yvan était resté l'idéal de mon imagination ; il n'était pas oublié, mais il se présentait à mon souvenir comme l'ombre d'une personne chère et aimée disparue de la vie réelle et non comme un être vivant.

Quelques années s'étaient ainsi écoulées quand un malheur nous arriva. Mon père mourut subitement. Je le pleurai avec sincérité, d'autant plus que sa mort soudaine nous avait surpris, alors que nos relations étaient encore froides ; il n'eut pas le temps de me pardonner et de me bénir. Cette mort m'affecta. Je me faisais beaucoup de reproches, et pour la première fois je me considérai avec une sorte de remords. Ma vie s'écoulait sans fruit. Inutile à moi-même, je n'apportais aux autres ni soulagement, ni joie, ni consolation. Il était tard pour me réformer, et je continuai la même route, sans espoir d'amélioration ; triste était mon passé, mon avenir apparaissait plus triste encore. Ma mère se montra affligée et écrivit à mon frère de revenir au plus tôt, comme si lui seul pouvait prendre part à son chagrin. Cela me blessa et nous devînmes plus que jamais étrangères l'une à l'autre. Mon frère arriva aussitôt, c'était le portrait vivant de ma mère ; leurs idées et leurs opinions étaient les mêmes. Vraisemblablement elle le

prévint contre moi, car il me traita avec froideur. A l'arrivée de mon frère, on fit le partage. Je lui laissai la gérance de ma part, le priant de me remettre chaque année une somme destinée à ma toilette et à mes livres. Pendant la durée de notre deuil, nous menâmes une vie très retirée qui me fit du bien. Je lus beaucoup, et cette fois avec plus de fruit que par le passé. Les chagrins éprouvés avaient depuis longtemps amolli mon cœur, et un nouveau retour sur moi-même m'obligea à pardonner beaucoup aux autres et à les juger avec moins de sévérité. Mais notre deuil fini, ma mère se lança de nouveau dans le monde sans lequel elle ne pouvait vivre. Elle était constamment en visite et recevait chez elle plus que jamais ; j'en étais fatiguée, mais je ne m'irritais plus comme autrefois et je ne méprisais plus les autres.

Vers ce temps, je fis la connaissance de Liza Nervich, fille étrange et qui n'était déjà plus jeune. Sa mère étant morte quand elle était encore enfant, elle avait été élevée par son père, homme très intelligent, mais extrêmement positif. A vingt ans, elle l'avait également perdu et elle demeurait avec une vieille tante dont elle faisait ce qu'elle voulait ; sa position indépendante avait rendu son caractère encore plus arrêté. Jamais je n'ai rencontré un jugement aussi froid, une façon aussi juste d'envisager la vie ; mais, ensuite, on lui trouvait un manque de sensibilité, qui d'ailleurs n'excluait pas la bonté du cœur. Elle était railleuse, quelquefois même caustique ; elle aimait surtout à parler de sa froideur, elle s'en vantait et pourtant plus d'une fois une caresse, une bonne parole d'elle, ont versé du baume sur mon cœur. Je m'y attachai et elle m'aima plus qu'elle ne le laissait paraître ; elle sympathisait avec moi en beaucoup de choses, mais elle ne voulut jamais revenir sur son opinion, que c'était la plupart du temps par une fausse honte que l'on montrait de la timidité. Nos discussions n'avaient jamais de fin, et je dus céder à ses conseils, reconnaissant en elle plus de bon sens qu'il n'y en eut jamais en moi. Sa manière de voir provenait non de la sécheresse du cœur, mais en partie de l'éducation, en partie d'une lutte précoce avec la réalité et le monde. Elle me démontrait constamment qu'on ne doit juger personne avec sévérité, qu'on ne doit pas demander l'impossible, etc.

Je discutais sans cesse avec elle avec animation et ces discussions m'étaient utiles ; j'étais souvent obligée de reconnaître qu'en moi beaucoup d'idées étaient étranges et de travers. Je m'occupai sérieusement de mon éducation morale, et un grand changement se fit en moi. Je compris beaucoup de choses, j'en pressentis beaucoup d'autres que je ne comprenais pas encore ; en un mot, j'accomplis une évolution. Sans perdre mes aspirations vers un idéal noble et

élevé, je descendis peu à peu sur la terre et j'abandonnai le monde des rêves dans lequel j'avais vécu jusqu'alors. Mes vingt ans, le jugement sain que Dieu m'avait donné et que mon éducation et les circonstances avaient altéré en moi, produisirent à la fin leur effet. Je devins plus raisonnable et plus positive.

Un soir, dans un bal très nombreux, au milieu d'une polonaise, je remarquai un cavalier d'une taille élevée, debout près d'une colonne, et dont le visage était extrêmement expressif et original. Le teint foncé de sa peau contrastait vivement avec la blancheur d'une belle et longue main dégantée, occupée en ce moment à tordre sa moustache. Ses grands yeux bleus, privés de l'expression de douceur et de bonté que nous avons coutume d'attribuer aux yeux de cette nuance, avaient un regard froid et même austère. Des cheveux blonds, épais, coupés assez court, ombrageaient de leurs boucles naturelles un front élevé. Les traits réguliers, un nez fin et droit, et de grosses lèvres contredisant l'expression des yeux, promettaient la bonté et la sensibilité. Ce jeune homme regardait d'un air indifférent les couples de danseurs qui passaient près de lui, et cherchait quelqu'un des yeux au milieu de la longue file de visages qui défilait devant lui en tournant autour de la colonne à laquelle il était appuyé. Deux fois je passai près de lui et deux fois nos regards se rencontrèrent. Je ne sais pourquoi, mais je détournai la tête et baissai les yeux.

— Qui est-ce? demandai-je à mon cavalier en lui montrant l'inconnu.

— C'est un nouvel arrivant, ne le voyez-vous pas rien qu'à la couleur de sa peau? On peut deviner qu'il vient du Midi. Est-il possible d'être aussi brûlé! Du reste, une peau trop blanche ne sied pas à un homme, n'est-il pas vrai?

— Certainement, mais vous ne me dites pas qui il est.

— Cela vous intéresse donc? Les femmes sont étonnantes! Elles sont toutes faites à la même image! La curiosité est la base de leur vie, la cause et le germe de tous leurs sentiments!

— Comme vous m'ennuyez! dis-je en riant. Si vous ne voulez pas me dire son nom, je vais le demander à un autre...

— Allons, ne vous fâchez pas. A quoi sert de vous dire son nom? Ce nom est bien moins curieux que toutes les histoires que je sais sur son compte. Il se nomme le baron Frédéric Belchtein, et dans le Caucase il est connu de tous, depuis le soldat jusqu'au général, sous le nom de *Baron* tout court. C'est un homme original et brave entre tous, même dans un pays où les originaux et les braves ne manquent pas. Il suffira de vous dire, pour vous montrer combien mon baron les surpasse, que c'est le premier volontaire, le premier

soldat en campagne, un gentleman accompli à la ville et un original partout. Il a fait le tour du monde, puis il est revenu au Caucase, où il a passé une année, faisant partie de toutes les expéditions ; il a même été blessé.

— C'est un militaire ?

— Non. Il n'a jamais servi ; il se joignait aux expéditions comme volontaire, et plus d'une fois il nous a rendu service à tous. Tout le monde l'aimait dans le Caucase, même les soldats, qui pourtant n'ont guère de sympathie pour les Allemands. En hiver, il demeurait à Tiflis, à l'exception de quelques mois, pendant lesquels il disparaissait et allait courir, Dieu sait où.

— C'est un personnage mystérieux ?

— Pas du tout ; il est seulement capricieux. Aujourd'hui, il est chez lui et joyeux ; demain, vous venez pour le voir, on vous dit qu'il est parti personne ne sait où, puis il reparaît de nouveau, inopinément. Il n'aime pas qu'on lui demande d'où il vient ; mais nous aussi nous sommes curieux, et nous apprenions quelquefois qu'il était tout simplement dans les montagnes, à chasser, ou seulement à se promener, soit à pied, soit à cheval : il aime beaucoup la vie nomade.

Un jour, — c'était l'été dernier, — nous étions campés. En face des tentes il y avait une colline ; aussitôt qu'un Cosaque s'y montrait, un Cherkess déchargeait sur lui sa carabine. Les officiers étaient dans leur tente ; les rires, les conversations, les disputes, les récits, allaient leur train. Le Baron s'y trouvait, parlant peu, buvant encore moins ; seulement il fumait, et la fumée de son cigare montait en épais flocons. Une discussion s'éleva. Quelqu'un dit, pour prouver qu'il n'est pas aussi facile de tuer un homme qu'on se le figure, que les Cherkess tiraient continuellement sur les Cosaques et n'avaient encore réussi à en blesser ni tuer aucun.

« — Les Cosaques sont très agiles, repartit un autre. Il n'est guère plus aisé de les atteindre quand ils sont à cheval que de tirer une hirondelle au vol.

« — Je suis persuadé, dit le Baron, se mêlant à la conversation, que les Cherkess sont si mauvais tireurs qu'à une portée raisonnable non seulement ils n'attraperaient pas un Cosaque en marche, mais même un homme assis. »

Un cri s'éleva, tous tombèrent sur le Baron. Il avait tort, disaient-ils, de mépriser autant l'habileté des Cherkess ; on voyait qu'il n'avait pas encore expérimenté leur talent.

« — Quelle habileté peuvent avoir des sauvages ? » dit le Baron, d'un air dédaigneux, puis il se tut. Pendant quelque temps, il écouta avec patience des récits prouvant que les chevaux de ces

sauvages étaient les meilleurs coureurs, et que ces sauvages eux-mêmes étaient d'excellents tireurs. Mais ensuite il soutint son opinion avec chaleur, et citant de nombreux exemples, il prouva, avec beaucoup d'esprit, que l'homme civilisé est supérieur en tout, que ses armes sont plus perfectionnées et par conséquent plus terribles, que le pur-sang anglais galope mieux que le meilleur cheval cherkess ou arabe. Personne ne fut de son avis. Il redevint silencieux, et, son opinion une fois exprimée, n'ouvrit plus la bouche. Bientôt il se leva et sortit. Mais mon récit ne vous ennuie-t-il pas?

— Pas du tout, continuez, dis-je.

Nous avions à peine remarqué son absence quand il rentra, en disant d'un air sérieux :

« — J'avais raison, messieurs; ils ne savent pas tirer.

« — Qui, eux?

« — Les Cherkess. »

D'après son propre récit, confirmé par le témoigange de plusieurs soldats et Cosaques présents à la scène, il paraît que le Baron, en sortant de la tente, était monté sur la colline où il s'était assis à fumer un cigare. Les Cherkess l'aperçurent, et aussitôt la fusillade commença et les balles volèrent autour de lui. Mais il ne bougea pas qu'il n'eût terminé son cigare. Alors il se leva et revint nous trouver. Un de nos camarades, grand ami du Baron et le seul avec lequel celui-ci eût une liaison étroite, quoiqu'il fût bien avec tout le monde, lui demanda comment il pouvait risquer sa vie pour de pareilles niaiseries. Il ajouta que son action n'était pas même spirituelle, qu'une semblable témérité n'était pas de la bravoure, mais de la folie. Le Baron répondit qu'il était aussi de cet avis, que c'était une chose, non seulement absurde, mais méprisable, de sacrifier sa vie à propos d'une discussion futile; mais qu'il n'avait pas mérité ce reproche, parce qu'il était sûr que les Cherkess sont des sauvages et par conséquent ne savent pas tirer. Nous ne pûmes pas le faire sortir de là. Que voulez-vous? Le Baron a ses idées, sa manière de voir et sa logique à lui. C'est ce qui le rend si original.

— Il est peut-être fataliste? dis-je.

— Au contraire, dans son opinion le fatalisme n'est bon que pour les Turcs; il dit qu'un pareil principe n'est pas digne d'un homme civilisé, et que son action, qui nous paraissait si folle, était très raisonnable.

— Voyez, l'original!

— Vous répétez le mot de tout le monde. Ordinairement ces gens-là font rire. Il en est autrement du Baron; tous, sans exception, le respectent. Il n'est encore venu dans la tête de personne de se moquer de lui.

La conversation s'arrêta là. Devant moi se trouvait le Baron, qu'une de nos connaissances intimes m'avait amené et qu'elle me présenta. Il me salua profondément, avec une grande déférence et m'invita pour une mazurka; j'avais à peine répondu *oui*, qu'après m'avoir saluée avec le même cérémonial il était déjà retourné près de sa colonne.

J'attendais la mazurka avec impatience; mes espérances furent trompées. Non seulement, en dansant avec moi, le Baron ne me dit rien de remarquable, mais rien même qui sortît du cercle des conversations ordinaires au bal. Il se montra l'homme du monde assez agréable, et si quelque chose pouvait le distinguer des autres, c'était plutôt cette politesse raffinée, que l'on rencontre si rarement sans l'alliage d'amabilités et d'empressements fades. Dans cette politesse il y avait quelque chose que je nommerai respect de la femme, quelle qu'elle fût. Il n'était pas aimable dans l'acception propre de ce mot, mais il n'était pas ennuyeux; sa conversation était vive, et l'homme comme il faut s'y révélait immédiatement.

Le Baron me demanda de le présenter à ma mère et reçut d'elle une invitation pour le lendemain, qu'il accepta. Il resta à la maison assez longtemps, fut sérieux, et dans toute sa conduite et ses manières il y eut toujours un grand sentiment de sa propre dignité. Je m'efforçai de mettre la conversation sur le Caucase et sur ses connaissances, espérant qu'il nous raconterait quelque chose d'intéressant ou d'original; il répondit à toutes mes questions, mais sans entrer dans aucun détail. J'aurais voulu apprendre quelque chose d'Yvan, mais je n'osais prononcer ce nom, auquel je n'étais pas encore tout à fait indifférente, et celui-ci ne se rencontra pas sur les lèvres du Baron quand il énuméra les personnes avec lesquelles il s'était trouvé dans le Caucase. J'en conclus qu'il ne connaissait pas particulièrement Yvan, qu'il l'avait peut-être vu comme on rencontre tout le monde dans un cercle aussi étroit que celui de Tiflis, mais qu'ils n'avaient pas eu ensemble de relations suivies. Quand le Baron fut parti, je m'émus à la pensée que mes questions avaient pu trahir à ses yeux une curiosité déplacée. Il m'était désagréable de lui donner sujet d'avoir une mauvaise opinion de moi. Cet homme, non seulement inspirait le respect, mais forçait, dès l'abord, à faire cas de l'opinion qu'il pouvait prendre de vous. Il vint chez nous encore une fois; quelques jours plus tard, il retourna au Caucase et je ne le vis plus et n'en entendis plus parler. Pendant quelques jours, il eut seul le don de m'intéresser. Mais je l'oubliai bientôt et rentrai de nouveau dans l'ornière habituelle de ma vie mondaine.

Une autre année s'écoula.

Pendant une matinée, un jour de réception de ma mère (elle recevait une fois la semaine et toute la ville venait chez elle ce jour-là), une vieille dame, en parlant des nominations dans l'administration, dit qu'une des positions les plus considérables de Moscou venait d'être donnée par ordonnance du gouvernement.

— A qui? demanda ma mère.

— A un jeune homme qui a fait toute sa carrière dans le Sud. Figurez-vous qu'ici personne ne le connaît, mais ceux qui arrivent de Tiflis disent que c'est un homme très intelligent et très sensé; il a une très belle réputation. On ajoute qu'il n'a que trente-cinq ans. C'est une carrière brillante, — obtenir un pareil emploi et si jeune!

— Comment s'appelle-t-il? demanda ma mère.

— Yvan Tomski; on l'attend dans quelques jours.

— Tomski? n'avez-vous pas dit Tomski? s'écria ma mère.

— Vous le connaissez?

— Comment donc. C'est un parent, quoique éloigné, de mon défunt mari, sous la direction duquel il a pris du service il y a huit ou neuf ans. Je me rappelle que mon mari pria le prince O*** de le prendre avec lui au Caucase.

— Ah! voilà! c'est la main heureuse de M. Lesovski qui a dirigé cette brillante carrière. Occuper un poste pareil avant d'avoir atteint trente-cinq ans! Jamais cela ne s'est vu. Du reste je vous dirai que le bruit public est en sa faveur. C'est un homme remarquable par son esprit, son éducation et, par-dessus le marché, c'est, paraît-il, un joli cavalier. Tomski? — C'est un nom ancien?

— Oui, très ancien, repartit ma mère. Je vous dis que c'est un parent de mon mari; dans notre maison il n'y a jamais eu de mésalliances et tous nos parents sans exception sont de bonne famille.

Pendant cette conversation, j'étais restée presque sans respirer; il m'est difficile de dépeindre le trouble qui s'était emparé de moi : c'était comme si quelque chose s'éveillait et faisait palpiter mon cœur d'une émotion depuis longtemps oubliée, comme si la meilleure partie de moi-même ressuscitait. Je ne songeai plus qu'à lui, et je m'habituai tellement à cette pensée, qu'il me semblait que je n'avais pas cessé de l'aimer pendant ces longues années et que je l'avais toujours attendu. Mais lui? Se souvenait-il de moi? M'aimait-il encore? Le but vers lequel il tendait avec tant d'énergie était atteint; il occupait une position élevée dans la société. Mais moi étais-je toujours à ses yeux derrière ce but? Quand je m'adressais cette question, mes pensées devenaient confuses et mon cœur se serrait.

Ainsi s'écoula un long et douloureux mois. Nous allâmes à une grande soirée. Le matin ma mère m'avait dit :

— Hier, Tomski a fait des visites dans beaucoup de maisons.

Nous le rencontrerons très probablement ce soir. Veille sur toi.

Ma toilette, ce jour-là, se prolongea plus que d'habitude. Yvan m'avait laissée à dix-sept ans. J'en avais maintenant près de vingt-six, âge terrible pour une jeune fille; elle commence déjà à perdre sa fleur; cette seule pensée m'épouvantait. Je mis une robe de velours noir, qui faisait ressortir encore davantage la blancheur de ma peau; mes épais cheveux blonds pendaient en longues boucles le long de mes joues et jusque sur mes épaules; une tresse splendide m'entourait la tête. Je me rappelai qu'il aimait autrefois la couleur et l'abondance de mes cheveux; il m'aimait aussi dans ce temps-là, et ce dernier mot résonnait tristement dans mon cœur.

J'eus à peine la force de descendre l'escalier; ma mère s'était arrêtée en face d'une glace dans le salon d'attente et rectifiait sa coiffure; j'y jetai un coup d'œil par-dessus son épaule et je fus frappée de ma pâleur : mon visage n'avait pas une goutte de sang, on l'eût dit de marbre. Nous partîmes; en entrant dans le salon, je respirai plus librement : il n'était pas là. Je parvins à me remettre peu à peu. Cependant une demi-heure ne s'était pas écoulée, lorsque mes yeux se fixèrent invinciblement sur la porte du salon, mon sang reflua vers le cœur, ma respiration devint plus pressée.

Il entra enfin celui que j'avais aimé autrefois et que j'aimais de nouveau. Il avait un peu maigri, un peu pâli, les traits de son visage étaient plus fins, plus anguleux qu'autrefois. Ses manières étaient plus fermes, et il se tenait plus droit, ce qui le rendait encore plus grand. Ses cheveux blonds encadraient son front élevé. Il se fit présenter à beaucoup de dames ; je remarquai son extrême amabilité avec toutes. Sa confiance en lui-même et sa rudesse d'autrefois s'étaient adoucies, et avaient pris une autre forme : son accueil avait quelque chose de distingué et de fier. En parlant avec une dame, il m'aperçut tout à coup et s'avança aussitôt vers moi en me tendant la main.

— Chère cousine, s'écria-t-il, est-ce bien vous? Vous avez changé, vous êtes encore plus belle. Me pardonnez-vous de vous rencontrer ici pour la première fois et non chez vous? Je vous prie de m'excuser, je n'ai pas eu une minute de liberté : les affaires, les visites officielles, en un mot tous les embarras d'un nouvel arrivant. Où est votre mère? Je désire la voir et demain j'irai chez elle.

Je pâlis aux premiers sons de sa voix, puis je devins toute rouge et ne pus prononcer une parole, cherchant seulement à cacher mon émotion aux personnes qui m'entouraient; mais bientôt, par un effort fiévreux, je redevins maîtresse de moi.

— Parlez-moi donc de vous; il y a si longtemps que je ne vous ai vue! continua-t-il.

— Très longtemps, répétai-je, sachant à peine ce que je disais : il y a eu bien du changement depuis cette époque; mon pauvre père...

— Je sais, je sais; dit-il en m'interrompant et me serrant la main, pardonnez-moi, mon apparition inopinée a dû vous rappeler vivement votre malheur. Autrefois vous me voyiez toujours avec lui, nous étions inséparables. Je comprends votre émotion et je partage votre chagrin.

Son tact et sa présence d'esprit m'étonnèrent. Ce fut ainsi qu'il expliqua mon trouble aux yeux de tous. Je lui étais reconnaissante, mais j'aurais préféré voir en lui moins de bon sens et moins de calme. Son agitation eût pu me compromettre et permettre aux indifférents de deviner une partie de notre secret, mais elle eût versé la joie dans mon âme. Il n'arriva rien de semblable; il s'assit près de moi, nous échangeâmes quelques phrases comme des parents en bonnes relations, et il s'en alla en disant qu'il voulait voir ma mère. Bientôt je l'aperçus à une table de jeu. J'étais si agitée, si émue, si anéantie, que, sous prétexte d'une migraine, je demandai à ma mère de rentrer. Pendant que la voiture nous emportait rapidement sur la neige durcie, je m'étais jetée en silence dans un coin, mon visage collé sur le coussin glacé de la voiture et sentant à peine les ruisseaux de larmes brûlantes qui coulaient sans bruit le long de mes joues.

Ma mère se tourna vers moi et dit :

— Il faut convenir que Tomski a extrêmement changé. Quelles manières! quel tact! J'avoue que j'appréhendais sa rencontre avec nous. Il eût été extrêmement désagréable qu'il eût feint de ne pas nous reconnaître. Bien des gens, par un mot qui m'est échappé par mégarde et que je me suis bien repentie d'avoir prononcé, savent qu'il est notre parent et que mon mari était son protecteur. On eût pu faire des cancans et inventer des calomnies. Mais il s'est conduit comme un homme parfaitement élevé. Il est venu me trouver, m'a baisé la main avec beaucoup de respect en m'appelant chère tante, et s'excusant de n'avoir pu encore se présenter chez moi. Tu sais qu'il ne m'avait jamais encore appelée sa tante; ton père ne lui avait pas donné ce droit et l'appelait tout bonnement Yvan. Il m'a beaucoup parlé de ton pauvre père et m'a dit combien il lui devait de reconnaissance. Est-il allé aussi te saluer?

— Certainement, aussitôt qu'il m'a vue, prononçai-je avec effort.

— J'espère que tu as été aimable avec lui? Il est temps d'oublier des histoires d'enfant qu'il paraît avoir oubliées lui-même.

Je ne répondis pas, mes larmes coulaient sans bruit comme une réponse muette à la remarque douloureuse que venait de faire ma

mère. Je ne dormis pas de toute la nuit; deviner ce qui m'attendait, ce qui me menaçait était impossible, et le passé me semblait ne jamais avoir existé. Ces neuf longues années s'étaient effacées de ma mémoire. Le souvenir seul de mon amour s'était vivement réveillé en moi et remplissait de nouveau mon cœur ressuscité.

Le lendemain, Yvan vint nous faire une visite; il fut aimable avec ma mère, plein d'attention avec moi; dans son regard sinon dans ses paroles il me sembla démêler quelque chose comme de la tendresse. Ce regard ranima mon espoir, et me permit de rêver de nouveau à l'avenir.

Et ma vie s'écoulait, pleine d'émotion, de doute et d'espérance; il y avait des instants où je me croyais sûre de son affection; dans d'autres, il me paraissait indifférent. Cette incertitude ne dura pas longtemps; je fus bientôt forcée d'abandonner toute espérance. Il vint à la maison de plus en plus rarement, mais je le voyais très souvent dans les soirées et dans les bals. On le recevait partout avec distinction. Il s'asseyait ordinairement à une table de jeu ou s'arrêtait dans les salons et faisait sa cour aux femmes que leur position ou leur beauté mettait en relief. Attentive à toutes ses démarches, je dus reconnaître que la princesse Pauline N*** l'attirait. On parla bientôt dans la ville de leur mariage; la princesse était jolie, intelligente, très riche et elle avait, en outre, de grandes alliances. Ma position était insupportable; la jalousie me torturait et je n'osais regarder Yvan, de peur de trahir mes sentiments; quelquefois, aux premières mesures d'une valse, il quittait les cartes, en s'excusant vis-à-vis de son partner, et, s'approchant de Pauline, il la saisissait par la taille et parcourait la salle avec elle; quand il avait fait ainsi deux ou trois tours, il la ramenait à sa place, plaisantait un moment et retournait à son jeu. Il plaisait à Pauline ; elle le cherchait des yeux en entrant dans un salon, et combien de fois, en descendant les escaliers, ne le vis-je pas, dans l'ombre, lui mettant sa pelisse avec soin, ou enroulant un boa de martre autour de son cou... Elle souriait et me saluait gracieusement quand je passais près d'elle, dévorant mes larmes et le désespoir dans l'âme. Combien de fois ne pris-je pas la résolution de rester à la maison pour ne les voir ni elle ni lui! Mais la fierté et peut-être aussi une secrète curiosité s'élevaient contre un pareil parti. Je me faisais violence, en le rencontrant, pour le saluer avec amabilité; je voulais être aimable même avec elle. Il y avait d'ailleurs beaucoup de choses que je ne pouvais comprendre dans sa conduite : il était affable avec moi comme on l'est avec une cousine : et dans tous les bals il m'invitait pour le troisième quadrille. Je le lui gardais, et toujours comme par une convention secrète il venait vers moi dès que l'archet des musiciens commençait la première

note. Jamais cependant, en dansant avec moi, il ne faisait la plus légère allusion au passé ni n'était galant comme avec la princesse Pauline, mais souvent dans ses manières apparaissait quelque chose de tendre et de caressant. L'explication de cette conduite était facile. Pouvait-il avoir oublié combien je l'avais aimé au temps où nos deux positions étaient si inégales?

Ainsi s'écoulèrent trois longs mois. Un soir, en terminant le troisième quadrille obligé, il dit en me regardant droit dans les yeux :

— Puis-je vous prier de venir demain au bal masqué? J'ai besoin de vous parler franchement et librement. Pourrez-vous venir?

— J'essayerai, dis-je d'une voix tremblante.

Sur ma demande, ma mère me permit d'aller au bal avec une de mes amies. A peine étais-je entrée dans la salle qu'Yvan me reconnut, m'offrit son bras et me conduisit dans un salon écarté. Nous nous assîmes l'un près de l'autre ; mon cœur battait si violemment, que je n'eus pas la force de prononcer un seul mot. Je suffoquais. Devinant mon émotion, il porta la main à mon masque ; le ressort céda et le masque lui resta dans la main.

— N'ayez pas peur, dit-il, il n'y a personne ici ; et puis, si on me voyait avec vous, quelle faute y aurait-il : je suis votre parent ; nous sommes venus ici pour respirer et fuir la chaleur étouffante.

Ce mot me frappa : avait-il deviné mes sentiments? Je n'en sais rien, mais tout à coup il s'approcha, me prit les deux mains et les baisa.

— Enfin, après neuf longues années, dit-il à voix basse, et où ? Et comment? Qui eût pu penser que je vous trouverais libre et...

Il s'arrêta, puis il continua avec un accent indéfinissable :

— Pas tout à fait indifférente, n'est-ce pas?

— Yvan!... dis-je.

— Yvan, répéta-t-il après moi, cela me rappelle cette chère, tendre et bonne amie de ma jeunesse, qui m'aima quand personne autre ne m'aimait... Vous m'aimez encore, n'est-ce pas?

— Je n'ai jamais cessé de vous aimer. Si vous saviez dans quel désert j'ai passé les meilleures années de ma vie, quels chagrins j'ai supportés, sans les partager avec personne, et combien j'ai versé de larmes secrètes dans ma solitude...

— Pauvre enfant! dit-il d'un air pensif. L'homme sait-il jamais quels trésors renferme la femme qui aime? Ainsi vous m'aimiez, même après ma dernière lettre?

— Ne me la rappelez pas, Yvan, elle m'a déchiré le cœur!

— Et combien elle m'a coûté à moi-même, Stenia! Mais faut-il vous le dire. En rompant avec vous par ordre de votre père, qui m'avait fait jurer de ne pas vous laisser une ombre d'espérance,

j'espérais vaguement que tout n'était pas encore fini entre nous et que je saurais arriver jusqu'à vous, si vous étiez aussi obstinée que moi. Je savais que si je vous avais demandé de m'attendre, vous m'eussiez attendu. C'est en cela que ma position était cruelle. Lié par ma parole d'honneur, je ne pus vous dire le mot tout-puissant sur vous, *attends-moi*, et pourtant ce mot renfermait alors tout mon avenir. Votre père fut implacable, il ne voulut pas d'espérance, et sa protection fut achetée à ce prix. Je fus obligé de vous rendre votre parole sans laisser deviner le plus léger espoir de revenir vers vous. Votre père fut barbare et...

— Il est mort, Yvan, il n'est plus!

— Je le sais, Stenia, et je ne l'offense pas. Je ne l'accuse même pas; à sa place j'aurais agi comme lui, et peut-être plus cruellement. Votre père avait raison, au point de vue où il était placé, quoique je ne fusse pas coupable : le temps nous eût raccommodés. Il est mort. Notre position en est plus simplifiée. Votre mère ne peut s'opposer à notre mariage.

— Je ne sais...

— Vous devez le penser, Stenia. Maintenant il n'y a plus de motif de refus; j'occupe une position élevée, une position respectée dans la société. Ce n'est pas sans motif que j'ai fait la cour à des héritières considérables; je me suis convaincu en voyant la conduite de leurs mères avec moi que j'étais un gendre avantageux et désirable. Hier un fait me l'a prouvé : sans attendre ma demande, le monde m'a marié à la princesse Pauline.

— Est-ce possible?

— Stenia — je le vois — vous pensez encore que vous avez devant vous Yvan Tomski, le commis de votre père. Non, mon amie; ce temps-là est passé. Votre mère sait mieux que vous qu'un prétendant comme moi ne se refuse pas. A la vérité, je n'ai pas de fortune; mais ma solde est considérable et je pourrais même vivre confortablement avec une femme qui ne m'apporterait pas de dot, et pour vous ce n'est pas le cas. Votre fortune garantit notre avenir sous le rapport matériel. Demain je prierai la princesse Anna Petrovna, avec laquelle j'ai été très liée dans le Caucase, d'aller faire ma demande à votre mère. Ce sera pour la forme, n'est-ce pas?

— La forme m'est indifférente, je suis si heureuse...

— Chère Stenia, dit-il, en me baisant la main, voilà qui est entendu, à demain. Demain nous pourrons causer en liberté, comme des fiancés, et maintenant adieu. Je me suis arraché un instant, pour venir ici, à un travail important. Je suis accablé d'affaires. A demain! à demain!...

Il me baisa de nouveau la main, me reconduisit dans la salle et disparut au milieu de la foule.

Le lendemain mon sort fut résolu; ma mère non seulement consentit, mais fut très satisfaite de la demande d'Yvan; je passai la journée entière avec lui et fus parfaitement heureuse. Lui-même paraissait au comble du bonheur. Que de récits, de confidences, de souvenirs de mon côté; combien de plans, de projets, du sien! Quand il nous quitta, à une heure avancée de la soirée, ma mère me dit :

— Qui aurait jamais pensé que Tomski serait devenu un parti recherché! La princesse m'a dit qu'on l'avait fiancé à plusieurs jeunes filles et notamment à la princesse Pauline. Je suis très contente qu'il se soit souvenu de toi. J'avoue que je perdais l'espoir de te voir mariée. Maintenant il faut écrire à ton frère; il est temps de te faire une dot et de savoir ce qu'il te donnera en outre de la part légale qui te revient. Moi, tu le sais, je ne puis rien faire pour toi; après la noce, j'irai demeurer à Pétersbourg, et ma fortune sera à peine suffisante pour me faire vivre d'une manière convenable. Je ne puis pas m'enfermer, congédier mes gens et mener la vie d'une bourgeoise parce que tu te maries. Demain j'écrirai à André, fais-le de ton côté, et le plus aimablement que tu pourras. Tomski n'est pas riche; si André te donnait un millier d'âmes, tu pourrais t'installer convenablement. Mais qui sait? Il se plaint toujours de manquer d'argent. Nous verrons ce qu'il nous répondra.

La réponse de mon frère ne se fit pas attendre; il me félicitait, me souhaitait d'être heureuse. Quant à la fortune, il m'expliquait que, depuis la mort de mon père, j'avais reçu la quatorzième partie qui m'était attribuée. Il m'envoyait, en outre, comme cadeau de noce une somme assez peu considérable d'argent.

— La quatorzième partie! ce n'est pas beaucoup, dit ma mère en parcourant la lettre. Je trouve qu'André aurait pu te donner plus que cela. Je suis très fâché que ton père n'ait pas eu le temps de te faire un legs, maintenant tu auras de la peine à vivre. Tu n'es pas habituée à compter.

Je réfléchis; je m'étais toujours considérée comme une riche héritière, la réalité prouvait le contraire.

Je devais avertir Yvan; c'est ce que je fis le jour même. Il m'écouta sérieusement.

— Comment votre mère a-t-elle arrangé ses affaires? me demanda-t-il.

— Du vivant même de mon père, la maison fut achetée en son nom; après la mort de son mari, ma mère fit signer à mon frère une lettre de change par laquelle il lui donnait une part considérable

des biens; il lui restait en outre son septième; ma mère est riche.

— C'est une femme pratique, elle s'est mise à l'abri. Mais comment toi, à ton âge, n'as-tu pas pensé à une chose aussi importante, à l'argent?

Je restai silencieuse; que pouvais-je lui dire? Je savais aussi bien que lui que ma fortune avait été mal réglée, mais je ne pouvais m'empêcher de l'en trouver trop ému. Il avait une solde si considérable... Je réfléchis beaucoup à cela, mais je ne pus me décider à lui parler sur ce sujet avec franchise; un sentiment dont je ne pouvais me rendre compte me liait la langue, et m'empêchait de soulever cette question. C'est ainsi que nos nouvelles relations ne commencèrent pas sous de très heureux auspices, et que, dès le principe, il y eut certaines choses que je ne savais ou je n'osais traiter avec mon futur époux.

Yvan était affectueux avec moi, mais dans son affabilité il y avait une sorte de protection; un mois s'était à peine écoulé depuis que nous étions fiancés, que j'étais déjà sous son joug. Entre nous les rapports n'étaient pas égaux; on aurait dit qu'il ne voulait pas voir en moi une jeune femme de vingt-six ans, mais toujours la Stenia de dix-sept. Je ne sus pas me poser autrement avec lui, en partie parce que je l'aimais, en partie parce que j'étais inexpérimentée et que l'idéalisme qui avait de si bonne heure jeté des racines dans mon cœur ne s'était pas effacé avec les années. Un aphorisme dans le genre de celui qui suit n'a pas perdu l'avenir de moi seule : La femme qui aime véritablement trouve son bonheur dans l'accomplissement aveugle des désirs, des fantaisies, des caprices de l'homme qui lui est cher. En suivant cette règle, je refusai de faire usage de mon propre jugement, et me livrai dans la main d'Yvan sans me demander si je serais longtemps capable de jouer un rôle où mon opinion personnelle, ma liberté et mon individualité tout entière étaient perdues sans retour. Aveuglée par mon propre sentiment, je n'avais pas même remarqué que la générosité de la jeunesse, la chaleur de l'âme, la vie du cœur étaient depuis longtemps taries chez Yvan, et qu'il était sec et égoïste.

L'époque de notre mariage approchait et, quelques jours auparavant, Yvan vint me voir avec le baron Belchtein.

— Stenia, me dit-il, je te présente mon seul ami, le seul homme que j'aime. Nous avons longtemps vécu au Caucase comme des frères, partageant tout entre nous.

Le baron me donna la main en silence et serra la mienne si fort que je poussai un petit cri.

Yvan se mit à rire, le baron s'excusa sans se dérider.

— Je connaissais déjà monsieur, dis-je; vous rappelez-vous que

nous nous sommes rencontrés au bal il y a environ dix-huit mois?

— Oui, dit Yvan. Mais tu ne sais pas pourquoi vous vous êtes rencontrés? Le baron resta une semaine à Moscou et se fit inviter au bal pour te voir. Rappelle-toi qu'il ne se fit présenter à personne autre qu'à toi et à ta mère. Il voulait te connaître parce qu'il savait que nous nous aimions.

— Et vous ne m'avez pas dit que vous étiez l'ami de Tomski? Vous souvenez-vous que je vous demandai quelles personnes vous aviez connues dans le Caucase? Vous ne nommâtes pas Yvan. C'était à dessein, je vous l'avoue, que j'avais mis la conversation sur ce sujet.

— Je m'en aperçus immédiatement, dit le baron, mais je ne voulus pas nommer Tomski, parce que vous-même n'aviez pas prononcé son nom.

— Peu importe, dit Yvan. Sais-tu que cela plut beaucoup à Fritz de voir que tu n'osais pas prononcer mon nom? Il en conclut non seulement que tu m'aimais, mais encore que tu étais une femme accomplie.

Je me mis à sourire, puis je repris :

— Je ne te nommais pas parce que j'étais toujours un peu mal à l'aise quand j'entendais ton nom; le prononcer m'était encore beaucoup plus difficile. Je gardais mon amour et les pensées qui te concernaient pour moi seule, au fond de mon âme, comme une chose sacrée.

— C'est en cela que consiste le secret du charme féminin, dit le baron avec bonté, mais sans chaleur, ce qui faisait que ses paroles prenaient une autre signification que celle qui leur était propre. Sa froideur aurait masqué tout accès de sensibilité, s'il eût été capable d'en ressentir. Pourtant, je crus reconnaître dans l'expression de son visage un air de bienveillance pour moi, quoiqu'il me parlât peu et fût plus libre avec ma mère, qu'il savait distraire très agréablement.

Quand le baron partit, Yvan me raconta l'histoire de leur liaison. Un jour, au bivouac, à la première expédition dont Yvan faisait partie, les officiers parlaient des misères qui attendaient ceux qui tombaient aux mains de Cherkess.

— Oui, dit un des officiers, être enchaîné dans une fosse, servir de but aux enfants cherkess qui vous jettent des pierres, mourir de faim sous le bâton, ou de froid, le sort est peu digne d'envie; tous ces supplices ont été endurés par beaucoup d'entre nous.

— C'est terrible, dit Yvan. Quand il parvient à sortir de là, un homme comme il faut peut-il penser sans frémir qu'il fût un temps où il était accablé impunément d'outrages, de coups de bâton; un

temps dans sa vie où il n'était plus qu'une sorte d'animal qui supportait toute espèce d'ignominies pour un morceau de pain, qu'on lui jetait comme à une bête et sur lequel il se jetait comme une bête. Et parlez maintenant de la dignité humaine! Non, messieurs, je ne veux pas d'un sort pareil; si je suis blessé, tuez-moi et ne me laissez pas en arrière en cas de retraite.

Les officiers tournèrent la chose en plaisanterie, le baron seul ne rit pas. Yvan remarqua qu'à partir de ce jour il fut plus souvent avec lui et le rechercha davantage. Il leur arriva souvent, dès lors, de dormir sous la même tente et, quand ils n'avaient pas de tente, sous la même bourka; souvent ils partagèrent les mêmes délassements, la même nourriture, les mêmes privations et les mêmes dangers.

— Tu étais donc militaire? demandai-je à Yvan.

— Non, mais au Caucase, tout le monde est soldat. Le gouverneur était en expédition; j'étais attaché à son cabinet et je demandai à le suivre en qualité de volontaire, comme Fritz. Cette analogie de position nous rapprocha encore davantage. A la prise d'une *aoul* fortifiée, je me lançai avec beaucoup d'autres en avant. Les balles sifflaient autour de nous. L'une d'elle me blessa à la jambe, près du genou; je tombai. La douleur et la perte de sang me firent perdre connaissance. Quand je revins à moi, j'étais couché sous une bourka et ma blessure était pansée. Fritz, assis près de moi, fumait tranquillement sa pipe. Ma blessure était dangereuse, je fus envoyé plus tard aux eaux minérales du Caucase, où Fritz vint bientôt me rejoindre. C'est là que notre amitié se cimenta définitivement, et pendant l'hiver nous vécûmes toujours ensuite dans la même maison. Fritz m'aime comme un frère.

— Pourquoi ne m'as-tu pas prévenue? lui dis-je; pourquoi ne m'as-tu pas dit que le baron t'avait sauvé la vie? Je l'aurais reçu autrement.

— C'est justement ce que je ne voulais pas. Certainement Fritz m'a empêché de tomber aux mains des Cherkess, mais je sais qu'il en eût fait autant pour tout autre dans la même circonstance; ensuite, rien ne le met de plus mauvaise humeur que lorsqu'on fait des récits sur son compte et qu'on le représente comme un héros. Il m'aurait pardonné difficilement mon bavardage et, à toi, ta reconnaissance sentimentale et ton air ému en le voyant. Crois-moi, tout est pour le mieux. Fritz a été reçu, ici, affectueusement et je vois que tu lui as plu. J'en suis enchanté.

— Pourquoi ne me demandes-tu pas s'il m'a plu, à moi?

— Question superflue. Il a dû inévitablement te plaire. N'importe qui, recommandé par moi comme un ami, serait de ton goût. Toutes

les femmes sont les mêmes; quand elles sont fiancées, les amis de leur futur leur sont toujours agréables; plus tard, c'est une autre affaire, ils peuvent ne pas convenir ou trop convenir. Cela, du reste, est dangereux pour les autres et non pour moi.

— Que veux-tu dire? lui demandai-je.

— Rien, dit-il, je plaisante. Ne puis-je pas plaisanter? J'ai toujours remarqué — et c'est ton grand défaut — que tu ne comprends pas les plaisanteries.

— Je ne les aime pas, surtout lorsqu'elles sont indélicates ou offensantes, dis-je.

— Véritablement, tu es par trop susceptible, ma chère âme. On ne peut pas vivre ainsi. Du reste, tu as encore beaucoup à apprendre.

Des conversations de ce genre se renouvelaient très fréquemment. Beaucoup des opinions d'Yvan ne me plaisaient pas, et sa manière de les exprimer me déplaisait encore plus. L'absence de délicatesse me frappait toujours désagréablement. Lui, au contraire, ne pouvait souffrir ce qu'il appelait ma sentimentalité et me poursuivait pour mon mauvais caractère. Mais je cédais, et ces démêlés étaient courts et insignifiants.

Le jour même de notre mariage, nous partîmes pour une campagne où nous devions passer tout l'été. Je dis adieu à ma mère pour très longtemps; elle nous quitta pour Pétersbourg où elle allait demeurer avec son fils. Nos adieux furent plus tendres que ne l'eût fait prévoir notre vie passée. Le baron, comme garçon d'honneur d'Yvan, après m'avoir placée dans la voiture, me baisa la main et ferma la portière.

— Quand viendras-tu nous rejoindre? demanda Yvan.

— Bientôt, dit-il.

Et notre voiture partit à son signal.

***.

La suite prochainement.

UNE RÉVOLUTION EN ANDORRE

L'Andorre, que la plupart des gens connaissent à peine de nom, grâce peut-être à un opéra-comique, est un petit pays situé en pleines Pyrénées, entre la France et l'Espagne, un pays grand comme un arrondissement français et infiniment moins peuplé. Deux vallées forment ce territoire : l'une, assez longue, allant de la frontière nord-est à la frontière sud-ouest, et arrosée par l'Embalire, affluent de la rivière espagnole le Sègre; l'autre, plus courte, suivant la direction nord-ouest-sud-est, jusqu'au moment où elle rencontre la première vers son milieu, et parcourue par un ruisseau appelé aussi Embalire; les deux vallées décrivent ainsi une sorte d'Y. Il y a là environ six mille habitants, répartis en six paroisses, dont les chefs-lieux, Canillo, Encamp, Andorre-la-Vieille, Ordino, la Massana, San-Julia, sont établis sur le bord des deux cours d'eau. Andorre-la-Vieille, point central où se rencontrent les deux vallées, joue, parmi ces chefs-lieux, le rôle de capitale, la plus chétive, à coup sûr, des capitales connues.

Voilà, en quelques mots, la description géographique de ce microscopique État; en très peu de mots aussi voici son histoire.

On sait que Louis le Débonnaire, — il y a de cela plus de mille ans, — était venu en Espagne, pour achever de purger la Catalogne des Sarrasins, qui l'opprimaient depuis plus d'un siècle. De défaite en défaite, après avoir expulsé les infidèles de la belle et riante plaine d'Urgel, Louis le Pieux les avait acculés jusqu'au fond des deux sombres vallées, au milieu desquelles s'écoulent, non sans quelque fracas, le ruisseau d'Ordino et la petite rivière l'Embalire; et c'est à l'embouchure de ces deux cours d'eau que l'œuvre d'extermination, déjà commencée par Charlemagne, s'était accomplie. Avant de franchir la chaîne de monts abrupts et escarpés qui, du côté du nord, séparaient ces vallées de son royaume, comme ils les séparent encore de la France, — l'empereur magnanime, voulant

perpétuer le souvenir de la dernière victoire qu'il venait de remporter sur les Maures, établit dans ce pays un certain nombre de ses soldats, les affranchissant de toute espèce de tributs et d'impôts, afin de les dédommager de l'état de pauvreté et de désolation dans lequel se trouvait la terre ingrate sur laquelle il voulait les fixer. C'est lui qui donna à ces vallées le nom d'Andorre qu'elles portent depuis cette époque mémorable, et c'est lui, le fils de Charlemagne, qui a posé les premiers fondements de l'indépendance dont la petite république d'Andorre jouit depuis tant de siècles. Mais c'est à la suite de bien d'autres vicissitudes et de bien d'autres combats auxquels nos comtes de Foix ont pris une part glorieuse, que les vallées d'Andorre se sont trouvées définitivement placées, depuis la sentence célèbre des Pariatges rendue le 7 septembre 1278, sous le double protectorat et la suzeraineté indivise de l'évêque d'Urgel et du comte de Foix, représenté, depuis Henri IV, par le souverain de la France, et aujourd'hui par le président de la république française.

A compter de cette époque, à partir du jour où les Pariatges avaient mis fin aux luttes sanglantes auxquelles elle avait si longtemps servi de prétexte et souvent de théâtre, l'Andorre avait toujours joui d'une paix qui semblait inaltérable, et rien, depuis près de six cents ans, n'était venu troubler son repos. Protégée par sa pauvreté qui est extrême, mieux encore que par le rempart de roches qui l'environne partout, excepté cependant du côté de l'Espagne, cette petite république de six mille habitants avait, jusqu'à ce jour, échappé à toutes les convoitises et bravé les orages qu'elle avait tant de fois entendus gronder et retentir autour d'elle ; elle n'avait jamais, depuis lors, essuyé ni les désastres de la guerre étrangère, ni les horreurs de la guerre civile, vivant, pauvre et obscure, mais heureuse et tranquille, sous le double protectorat de l'évêque d'Urgel et du souverain français, ses deux cosuzerains.

Hélas ! il n'y a point de bonheur parfait en ce monde, pas plus pour les nations que pour les individus. La pauvre Andorre vient d'en faire, à son tour, la bien cruelle expérience. Elle qui, jusqu'à présent, n'avait connu les émeutes que de réputation, pour en avoir trop souvent entendu parler, chez ses deux amies et voisines, l'Espagne et la France, elle aussi a voulu avoir sa révolution, et, pour son malheur, elle l'a eue.

C'est le 8 décembre dernier, jour de l'Immaculée-Conception, à l'issue de la première messe, sur la place publique d'Andorre-la-Vieille, que cette révolution a éclaté, comme une bombe.

Mais, avant de retracer cet événement mémorable, qui vient de s'accomplir à nos portes, presque sous nos yeux, il convient, tout d'abord, de dire un mot d'un commencement de révolution, ébau-

chée en 1868, dont l'insurrection triomphante de 1880 n'a été que le couronnement, après douze ans d'interruption.

I

C'est en 1866 que les choses ont commencé à se gâter. Les Andorrans qui, de tous temps, s'étaient montrés ennemis jurés de toute espèce de changement voulurent introduire dans leur régime intérieur une réforme électorale, qui n'avait, à coup sûr, rien que de très naturel et de très légitime. Depuis des siècles, c'était dans le sein des conseils de commune ou de paroisse, qui sont au nombre de six en Andorre, que se recrutaient, par rang d'ancienneté, les vingt-quatre membres du conseil général des vallées, — lequel conseil général constitue, à lui seul, tout le gouvernement de la république. Voulant, à cette délégation de seconde main, substituer un mode de votation plus directe, les réformateurs de 1866, après s'être, au préalable, assurés de l'assentiment de l'un des deux souverains de la vallée, l'évêque d'Urgel, demandèrent qu'à l'avenir, dans chaque paroisse, les quatre membres du conseil général fussent spécialement désignés par le suffrage de tous les chefs de maison. La proposition, comme on voit, n'avait rien de bien incendiaire. Mais, c'était toucher à l'arche sainte, à la constitution andorrane, aux usages de la vallée, et le conseil général en exercice, systématiquement opposé à toute modification, ne voulut entendre parler de celle-là à aucun prix. Ce que voyant, les promoteurs de la réforme provoquèrent une manifestation, à la suite de laquelle le conseil général réfractaire dut se retirer et céder la place à un conseil nouveau, directement élu par tous les chefs de famille.

Le malheur voulut que ce nouveau conseil ayant eu, conformément à la constitution et aux usages, à procéder à la nomination du syndic, *procurador* général des vallées, son choix tombât sur un homme, dont le passage aux affaires, si rapide qu'il ait été, devait être on ne peut plus funeste à son pays d'origine. Don Guilhem de Plandolit y Arény, baron de Senaller, était bien sans contredit l'homme le plus riche des vallées, ayant château en Cerdagne, maison à la Seô, hôtel à Barcelone, sans compter les maisons, forges et métairies qu'il possédait en Andorre ; mais, en revanche, il s'en fallait, et de beaucoup, qu'il fût le plus sage des Andorrans. Indépendamment de la triste notoriété que lui avait value, en Espagne, la mort tragique de sa première femme, la réputation qu'il s'était faite par son amour du jeu l'avait tout naturellement désigné aux caresses et aux convoitises des spéculateurs étrangers qui, depuis deux ou trois ans déjà,

avaient jeté les yeux sur l'Andorre, pour faire d'elle un autre Monaco, moins cependant les séductions du climat et les charmes du paysage.

En effet, sur ces entrefaites, venait de se former, à Paris, à un capital plus ou moins fantastique, une Compagnie ayant pour objet la création de jeux en Andorre. Des agents avaient été expédiés, qui s'étaient fait, en répandant quelque argent et en ouvrant crédit dans les auberges, d'assez chauds partisans dans la classe la plus nécessiteuse de la population. Mais, à la première nouvelle de ce funeste projet, les propriétaires, les *Caps grossos* (les grosses têtes, les gros bonnets), s'étaient émus, et les patriarches de la vallée avaient frémi d'épouvante, à la seule idée de voir leur petite république sortir de l'obscurité bienfaisante dans laquelle elle avait vécu jusqu'alors, en attirant les étrangers dans son sein par l'appât immoral et corrupteur du jeu. Malheureusement la Compagnie n'avait point eu de peine à mettre dans ses intérêts le président de la république, et, chose plus malheureuse encore et plus inattendue, par le canal du baron, elle était parvenue à surprendre les bonnes grâces de Mgr Caïxal y Estrada, évêque d'Urgel. Pour sauver les apparences, pour ne point choquer surtout les oreilles de l'évêque et de son chapitre, le mot de jeux avait été supprimé de la supplique, et l'on s'était contenté de solliciter, le plus innocemment du monde, l'autorisation d'établir, en Andorre, des cafés, des casinos, des salles de bal et de théâtre, à l'instar de Bade et de Hombourg; puis, pour bien montrer que l'on n'avait en vue que l'intérêt public, on sollicitait aussi l'autorisation de construire, le long de la petite rivière de l'Embalire, une route carrossable à l'usage des étrangers venus de la Catalogne ou d'ailleurs. Bref, à force d'intrigues dans les bas-fonds de la population aussi bien qu'en haut lieu, la Compagnie avait fini par conquérir sa toison d'or, en arrachant à la faiblesse du conseil général un acte de concession en due forme. Accompagné d'un soi-disant ingénieur et de quelques autres spéculateurs plus ou moins interlopes, le directeur de la Société s'était transporté en personne sur les lieux : immédiatement, on avait arrêté un tracé, pris des mesures et des nivellements, et passant, sans désemparer, à l'exécution des travaux d'utilité publique, au moyen desquels on était parvenu à capter l'opinion, trois ou quatre chantiers avaient été ouverts dans les paroisses d'Encamp, de San-Julia, de la Massana et d'Ordino. Mais, outre que les Andorrans sont généralement d'assez fins matois, il ne fallait point beaucoup de finesse pour comprendre que ce n'étaient là que de vains simulacres de travaux. Et, en effet, après quelques coups de pioche, on vit bientôt les agents de la Compagnie laisser là les travaux ébauchés, pour venir, en

toute hâte, camper à la Soulane. La Soulane est une grande et belle montagne, gazonnée de la base au sommet, située tout près de la frontière française, sur laquelle, durant la belle saison, les habitants de Mérens et de Lhospitalet, derniers villages du département de l'Ariège, envoient paître leurs troupeaux, moyennant une redevance annuelle payée à la paroisse de Canillo. Sous le fallacieux prétexte qu'il y avait là des sources on ne peut plus salutaires pour la santé, nos spéculateurs sachant très bien que, pour satisfaire leur passion, les joueurs ne reculeraient, ni devant les difficultés de l'ascension, ni devant les inconvénients d'une installation provisoire, nos spéculateurs avaient mis la main à l'œuvre, au plus vite, afin d'établir, sur ce point isolé et perdu, des baraques en bois, ainsi qu'un chalet rustique, lequel devait arriver, tout prêt, de Paris. C'était un pur escamotage du traité que le conseil général s'était laissé arracher. Mais le gouvernement andorran ne l'entendit point ainsi, et l'occasion de se débarrasser d'étrangers parasites et dangereux était trop bonne pour qu'on la laissât échapper. L'occasion était d'autant plus propice qu'en ce temps-là, le baron de Senaller se trouvait à Madrid, en train de négocier, dans l'intérêt des vallées, l'importante affaire de l'entrée en franchise des bestiaux andorrans sur le territoire espagnol. Or, en l'absence du syndic général, le second syndic Molines était là qui veillait au salut de la république. Mettant fort judicieusement en avant que le gouvernement français pourrait s'émouvoir d'un voisinage aussi immédiat de la maison des jeux, il intima l'ordre aux ouvriers de quitter le chantier de la Soulane. Ceux-ci, excités par les agents de la Compagnie et se sentant soutenus par quelques *escopettes*, refusèrent, tout d'abord, d'obtempérer aux injonctions de l'autorité. Mais le conseil général ayant pris des mesures énergiques pour les y contraindre, la Soulane fut bientôt évacuée, et tout, pour le moment, sembla rentrer dans l'ordre. Ce ne fut qu'une trêve de quelques jours. Au retour du baron, les agitateurs se retrouvèrent, et l'on vit bientôt le chef même du gouvernement devenir le chef de l'émeute. Un beau matin, un attroupement de cent dix-huit hommes armés, parmi lesquels on n'eut point de peine à reconnaître les nombreux serviteurs de don Guilhem de Plandolit, se trouva rassemblé sur la place publique d'Andorre-la-Vieille, réclamant l'établissement de la maison de jeux et proférant des menaces contre le gouvernement. Aussitôt Molines convoque le conseil général : une levée d'armes est ordonnée dans chaque paroisse, et sitôt qu'un nombre suffisamment respectable de citoyens est réuni autour de la Casa consistoriale, le batlle, l'infortuné et courageux Anton Armengol, escorté de quatre hommes armés, vint mettre les émeutiers en demeure de se disperser. Ceux-

ci, toutes réflexions faites, obéirent à la sommation, et tous rentrèrent dans leurs paroisses respectives, après avoir passé la journée dans les auberges, buvant et mangeant aux frais de la Compagnie.

Le baron de Senaller, après la part qu'il avait prise au mouvement insurrectionnel, ne pouvait conserver plus longtemps la fonction suprême dont on l'avait si imprudemment revêtu : le premier soin du conseil général fut de l'en dépouiller, et le second syndic, Molines, ayant cru devoir suivre son collègue dans sa retraite, Anton Duedra fut nommé syndic général, et Bonaventure Moles, second syndic.

Les choses en seraient très probablement restées là, si l'évêché, trompé sur la vérité des choses, ne s'était cru obligé d'épouser la querelle du baron. Lorsque le viguier, Manuel Arnalot, descendit à la Seô d'Urgel, pour rapporter à son évêque les événements qui venaient de s'accomplir en Andorre et qui avaient abouti à la déposition de don Guilhem de Plandolit, pour toute réponse, Mgr Caïxal s'empressa de dépouiller le porteur de cette mauvaise nouvelle des fonctions de viguier, dont il l'avait lui-même investi, pour en revêtir, à sa place, le citoyen Daillérès. Or ce Daillérès n'était rien moins que le bras droit du baron de Senaller, et personne, après le baron, n'avait pris à l'émeute une part plus active que le nouveau viguier espagnol. Cette nomination semblait constituer de la part de l'évêque d'Urgel une sorte d'hostilité, que le gouvernement andorran ne pouvait accepter, malgré le respect traditionnel qu'on avait, de tous temps, professé en Andorre pour la volonté des princes souverains. L'investiture fut refusée au viguier nouvellement élu. Seulement, le conseil général, qui voulait à tout prix ménager la susceptibilité de l'évêque, s'empressa de lui envoyer le syndic général et deux de ses membres en ambassade, afin d'expliquer les causes du refus d'investiture, et de supplier Sa Grandeur de vouloir bien désigner un autre viguier à la place de Daillérès. Mais les pauvres ambassadeurs furent fort mal reçus à Urgel : Mgr Caïxal ne voulut entendre parler d'aucun replâtrage, et son mécontentement n'ayant fait que s'accroître de la résistance que ses ordres venaient de rencontrer, il avait aussitôt fait appeler le *gobernador* général de la Seô, et avait obtenu de lui qu'il fît enfermer les délégués de la république rebelle dans la citadelle de Castel-Ciutad. Deux jours, trois jours se passèrent, et le conseil général, ne voyant point revenir son ambassade, commençait à prendre l'alarme, lorsqu'arriva de la Seô, datée de la forteresse, une lettre de Duedra, racontant comment les députés de la vallée avaient été éconduits, et comment, du haut de sa prison, il voyait manœuvrer dans la cour de la citadelle un bataillon de deux cents soldats espagnols, tout prêts à

monter en Andorre, afin de dissoudre le conseil général par la force. On conçoit l'émotion de la grave assemblée, à cette nouvelle. Sans perdre un moment, le second syndic, Bonaventure Moles et Molines, son prédécesseur, prennent, munis d'une bonne escorte, le chemin de la France, et viennent implorer aide et protection auprès de l'autre souverain des vallées. Immédiatement, des dépêches sont échangées entre Paris et Madrid, à la suite desquelles un courrier spécial du ministre des affaires étrangères d'Espagne porte au *gobernador* général de la Seô d'Urgel l'ordre de rendre, au plus vite, à la liberté le président de la république andorranne et ses deux compagnons de captivité.

Jusque-là, pas une goutte de sang n'avait encore coulé : on avait bien, à deux ou trois reprises différentes, pris les armes, mais on ne s'en était point servi. Malheureusement il était écrit qu'avant la fin, les fusils partiraient. Et c'est Daillérès, c'est le viguier espagnol, le magistrat le plus directement préposé au repos des vallées, qui devait être le principal instigateur de cette première effusion de sang.

En leur qualité de représentants immédiats des princes souverains, les viguiers ont, en Andorre, les attributions les plus hautes et les plus étendues ; ils rendent la justice civile et criminelle, et commandent la force armée, quand les circonstances l'exigent. Ayant un pouvoir et des prérogatives absolument identiques, le viguier de l'évêque et le viguier français diffèrent cependant l'un de l'autre, en ce sens que le premier est toujours choisi en Andorre, tandis que le second est toujours pris en France, dans l'Ariège, département limitrophe de la petite république.

Enhardi par l'absence et l'éloignement forcé de son collègue, et rendu plus furieux par le refus de reconnaissance dont il avait été l'objet de la part du conseil général, Daillérès n'avait plus apporté aucune mesure dans l'exercice de son pouvoir contesté. Imitant l'exemple que son prince venait de lui donner par l'arrestation des délégués andorrans, on le vit bientôt lui-même faire arrêter deux des défenseurs les plus intrépides du gouvernement, et les faire traîner à la citadelle d'Urgel, où ils ne devaient heureusement passer que quelques heures, bénéficiant de l'ordre d'élargissement arrivé de Madrid. Dépouillant bientôt toute honte, il s'était mis résolument à la tête des insurgés ; et quand le syndic général, Duedra, rentra de Castel-Ciutad, quand le second syndic, Moles, fut revenu de France, ils le trouvèrent retranché dans le petit village de las Escaldes, devenu le mont Aventin de l'émeute. Il fallait en finir, il fallait, à tout prix, déloger les rebelles de leur dernier retranchement. Une levée d'armes est ordonnée ; cinq cents citoyens,

portant leur escopette en bandoulière et pourvus de leurs munitions règlementaires, descendent de leurs paroisses, sous la conduite de leurs capitaines et de leurs dizeniers, se réunissent autour de la Casa consistoriale et, de là, marchent en faisceau à la rencontre de la bande révolutionnaire. Cette fois, les fusils, depuis longtemps chargés, finirent par éclater. Mais le champ de bataille ne fut jonché ni de morts ni de blessés; un soldat de l'armée régulière eut le bras traversé d'une balle, et ce fut tout.

Fort heureusement cette simple fusillade avait suffi pour mettre l'émeute à la raison. Devant ce déploiement de forces tout à fait inusité, les insurgés avaient mis bas leurs armes et s'étaient dispersés au plus vite. Quant au chef, Daillérès, arrêté à son tour, il avait été, sous bonne escorte, dirigé sur la France, où le viguier, informé de son arrivée, devait veiller à son incarcération. Vers Encamp, ce fougueux combattant tenta de s'évader; mais, traqué dans les bois où il s'était réfugié, il fut bientôt repris et conduit à Canillo, où la population indignée voulait lui faire un mauvais parti. Après quelques jours passés dans la prison de Foix, il fut mis en liberté sur parole, et profita du sauf-conduit qu'il avait obtenu pour passer en toute hâte en Espagne, où il vit encore fort paisiblement auprès d'un fils, curé d'une petite paroisse de la Catalogne. Et, pendant que ce perturbateur du repos public exécutait ses diverses pérégrinations à travers l'Andorre, la France et l'Espagne, le malheureux Armengol payait de son sang l'énergie qu'il avait déployée dans la défense de l'ordre et du gouvernement. Un soir qu'il rentrait chez lui, à la Massana, après avoir passé la veillée chez un de ses voisins, il reçut un coup de feu en pleine épine dorsale, et tomba mort sur le coup, sans qu'on ait jamais pu découvrir l'auteur de cette lâche vengeance.

L'insurrection vaincue, et Daillérès expulsé du pays, il restait encore au gouvernement andorran, dont l'autorité avait été si gravement méconnue, à assurer le respect auquel il a droit par une répression exemplaire. Pour accomplir cette œuvre de justice, on ne pouvait évidemment pas compter sur l'évêque d'Urgel, trop directement mêlé à la querelle; c'est au viguier français qu'il fallut de toute nécessité recourir. M. le vicomte de Foix, alors revêtu de ces hautes fonctions qu'il a remplies avec une intelligence, une sagesse et un zèle au-dessus de tout éloge, se transporta immédiatement en Andorre et, dès son arrivée, ouvrit les cours de justice, avec l'assistance de son batlle et du juge d'appels. En dehors des condamnations secondaires qui frappèrent quelques comparses obscurs, celui qui était naguère le président de la république, le baron Senaller, fut condamné à six années de bannissement et à des

amendes qui s'élevèrent, avec les frais très considérables de la procédure, à une somme d'environ 15 000 francs. Et, le fier Plandolit ayant jusqu'au bout refusé de s'exécuter, le viguier se vit dans l'obligation, pour arriver au payement, de faire exproprier et de faire vendre une partie de ses biens aux enchères.

Depuis que ces événements se sont accomplis, douze années se sont écoulées, sans que rien soit venu troubler le repos des vallées. Grâce à la prudence du conseil général, grâce à la fermeté du viguier français, peu à peu, tout est rentré dans l'ordre et dans la légalité. Mais ce n'était là qu'une apparence trompeuse : le feu, paraît-il, couvait sous la cendre, et la Compagnie des jeux, qui n'avait point renoncé à ses funestes projets, était toujours à l'affût d'une occasion favorable pour en reprendre l'exécution. D'un autre côté, les choses allaient au plus mal avec l'évêché. Se sentant gravement offensé par la disgrâce du baron de Senaller et par l'expulsion de son viguier, Daillérès, Mgr Caïxal, mettant les vallées en interdit, avait complètement renoncé à l'exercice de cette souveraineté qui, pendant tant de siècles, avait été le glorieux apanage de la mitre d'Urgel : le viguier Daillérès n'avait point eu de successeur ; par ordre formel de son maître, le batlle avait dû cesser immédiatement ses fonctions, et quand le juge d'appel, dont le choix appartient à tour de rôle à chacun des deux princes, vint à mourir, l'évêque d'Urgel, auquel la nomination revenait, se refusa à en désigner un nouveau. Heureusement pour les vallées qu'avec un dévouement qui ne connut jamais de défaillance, le viguier français trouva moyen de suffire à tout : à lui seul, il exerça toutes les prérogatives et remplit tous les devoirs de la souveraineté : avec la seule assistance de son batlle, il pourvut à tous les besoins tant de la justice civile que de la justice criminelle, veillant avec un soin jaloux sur le repos du pays, vivant sur le pied de l'entente la plus parfaite avec les autorités andorrannes, et leur donnant toujours les plus sages conseils. Mais en vain, par quatorze années de la magistrature la mieux remplie, ce représentant de la principauté française s'était acquis des droits imprescriptibles à l'affection et à la reconnaissance des vallées. En dépit des services rendus, au mépris d'une tradition séculaire et du caractère essentiellement viager de fonctions purement honorifiques, dans le courant de l'année 1880, le vicomte de Foix a été brutalement révoqué par le gouvernement de l'épuration à outrance, et s'est vu, à la grande stupéfaction de la population la plus profondément catholique qui soit au monde, remplacé par un viguier protestant, M. Tibulle Ladevèze, juge de paix au Mas-d'Azil. Ce changement a-t-il été pour quelque chose dans la révolution nouvelle, ou ne sommes-

nous en présence que d'une simple coïncidence? Les factieux ont-ils voulu, pour mettre leurs desseins à exécution, profiter de la disparition de l'ancien viguier et de l'inexpérience du nouveau? Ont-ils espéré que l'origine révolutionnaire du représentant de la France républicaine le rendrait plus favorable à leur cause? Toujours est-il que l'installation solennelle du nouveau viguier avait lieu, dans les premiers jours du mois de septembre et, que trois mois après, éclatait la révolution que nous allons maintenant raconter.

II

On se disposait, le 8 décembre dernier, à Andorre-la-Vieille, comme dans toutes les autres paroisses de la vallée, à célébrer la fête de l'Immaculée-Conception, avec ce recueillement grave et solennel que les pieux Andorrans apportent dans toutes les cérémonies de leur culte. L'aube n'avait point encore paru et les fidèles, prosternés sur la dalle, entendaient dévotement la première messe, lorsque deux cents hommes armés, sortis pour la plupart d'Andorra, de las Escaldes et de San-Julia de Loria, se massaient sur la place publique de la capitale, après avoir eu soin de placer des sentinelles aux divers abords de la ville. Bientôt après, une douzaine de factieux se détachaient de la troupe et s'en allaient frapper à la porte du syndic général. Le señor Bonaventure Moles était encore au lit : ses fils, ayant voulu assister à la première messe, il était resté seul à la maison, avec une de ses filles. A l'arrivée des assiégeants, la jeune fille se mit à la fenêtre : « Va dire à ton père, lui dirent les émissaires de l'émeute, qu'il vienne nous ouvrir la porte de la Casa consistoriale. — Mes frères sont à la messe, et je n'ouvrirai point tant qu'ils ne seront pas rentrés. » Les fils de Moles arrivent, sur ces entrefaites, et les émeutiers, après une altercation assez vive, entrent à leur suite dans la maison du syndic. On parlemente. « Venez nous ouvrir la Casa consistoriale. — Vous m'y traînerez plutôt en morceaux. — Ne craignez rien, il ne vous sera fait aucun mal. — Je n'irai pas. — Et bien, alors, remettez-nous les sceaux de la république et les clefs du palais national. » Moles refuse les sceaux et les clefs. Il ne cède, à la fin, que contraint et forcé, et il exige qu'acte soit immédiatement dressé de la remise qu'il doit effectuer. On va chercher le notaire; mais quand le notaire est là, l'acte ne peut être rédigé, le syndic voulant qu'il soit constaté que les sceaux et les clefs lui ont été arrachés par la violence, tandis que les émeutiers veulent faire consigner, au contraire, dans l'acte que

la livraison a été volontaire. Après deux heures de résistance et d'une lutte par trop inégale, de guerre lasse, les sceaux, les clefs, ainsi que les imprimés pour passe-ports et pour l'entrée des bestiaux en Espagne, sont livrés aux envahisseurs, qui se retirent après avoir aposté des sentinelles à toutes les issues de la maison.

Ce nonobstant, la cloche d'Andorre-la-Vieille sonnait la grand'-messe, et malgré les émotions de la matinée, le président de la république ne croyait pas devoir se dispenser d'aller occuper la place d'honneur qui lui était réservée au banc des autorités andorrannes. En conséquence, il revêt ses habits de fête et se rend à l'église. Mais, à l'aller comme au retour, les manifestants ne le perdent point, un seul instant, de l'œil; il est littéralement gardé à vue, lui, ses enfants et ses domestiques; la porte de sa maison, la porte de son jardin sont également surveillées de près, car il faut que toute communication avec le dehors soit interceptée.

Cette espèce de blocus se prolongea deux jours, deux jours durant lesquels, tandis que les chefs du mouvement s'étaient installés à la Casa consistoriale pour prendre possession du gouvernement, les auberges de las Escaldes, de San-Julia et d'Andorre-la-Vieille ne désemplissaient pas. Partout les émeutiers faisaient chère lie. Le maître de la principale *posada* de la capitale, le citoyen Calounés, a confessé que, chez lui, les ripailles s'étaient élevées au chiffre d'au moins 800 francs, et l'on a estimé qu'en somme, tous comptes faits et renseignements pris à bonne source, la dépense totale faite dans les auberges, durant ces deux jours d'émeute et de bombance, avait atteint le chiffre de 50 onces environ, soit 4000 francs. Ces 50 onces, qui les a payées, ou qui les payera? — Mystère. Les aubergistes ont bien été interrogés à cet endroit, mais on n'a pu leur tirer qu'une seule réponse : « C'est le peuple qui a payé! »

En dépit de toutes les précautions prises par les perturbateurs, le bruit de ce qui venait de se passer dans Andorre-la-Vieille n'avait point tardé à se répandre dans les vallées; et le soir même du 8 décembre, Anton Picart, second syndic, et Anton Riba, conseiller général, quittaient la paroisse d'Encamp, traversaient, vers huit heures, le village de Canillo, prenaient là un autre conseiller, José Calbou, franchissaient avec lui le port de Framiquel, étaient, le lendemain, à Foix, voyaient le préfet de l'Ariège, lui rapportaient les événements de la veille, et, dès le surlendemain, reprenaient le chemin de l'Andorre, accompagnés du viguier. A l'arrivée de la petite caravane au dernier village français de Lhospitalet, une dépêche était expédiée au señor batlle, Anton Cergueda, pour qu'il se rendît en toute hâte à la frontière, avec l'escorte d'honneur à

laquelle le viguier français a toujours droit, quand il met le pied sur le sol andorran. L'agile montagnard, auquel la dépêche avait été confiée, ne s'était point endormi en chemin ; et tandis que le viguier et sa suite n'arrivaient qu'à neuf heures du soir au hameau de Soldeu, où l'on devait passer la nuit, le messager, dès sept heures, venait frapper à la porte du président de la république. Sans perdre un seul instant, le citoyen Moles s'empresse de faire passer la dépêche au batlle, à Santa-Coloma, petit village situé à trois quarts d'heures d'Andorre-la-Vieille. Mais l'homme de confiance auquel la commission avait été donnée, ayant aperçu un bivouac allumé dans les environs du village, croit prudent de s'arrêter : il se cache derrière le tronc d'un vieux saule; après deux heures d'attente, le feu ayant cessé de briller, il s'aventure de nouveau, il entre à Santa-Coloma. Là, il se trouve en présence d'une bande d'émeutiers qui tenait cernée la maison d'Anton Cergueda : on le fouille, on s'empare de la dépêche du viguier, on en brise le cachet, on la lit, on la porte aux chefs de la rébellion, et ce n'est qu'après plusieurs heures de marches et de contre-marches, que la lettre est rendue au commissionnaire. Aussi était-il déjà huit heures du matin, lorsque, le lendemain, dimanche, le batlle et son escorte purent partir, et ce fut à Canillo que le viguier apprit cette première méconnaissance de son autorité souveraine.

Comme en 1868, le village de las Escaldes était devenu le centre le plus actif de la révolution. Quand le viguier traversa ce hameau, à quelque cent mètres avant d'arriver à Andorre-la-Vieille, il rencontra là un groupe considérable d'insurgés, qui l'attendaient au passage. Par un reste de respect pour le représentant du prince souverain, on avait caché les fusils; et les manifestants, sans doute pour atténuer l'illégalité de leur situation, s'étaient fait assister d'un interprète, nommé Llorens, et d'un avocat assesseur nommé Taragone, venus tout exprès de la Seô, pour défendre la plus insoutenable des causes. Dans le moment, on n'échangea que quelques paroles. Le viguier avait hâte de faire son entrée dans la capitale ; et c'est le lendemain matin, lundi, qu'il revint à las Escaldes, pour parlementer officiellement avec les rebelles. « Que réclamez-vous? leur dit-il, exposez-moi vos désirs, formulez vos griefs. Je vous promets de les examiner attentivement et d'y faire droit, si je le puis. Vous voulez des casinos, vous voulez des maisons de jeu? — On répond qu'il n'est plus question de cela, maintenant. — Qu'est-ce donc alors? Avez-vous la prétention de représenter les vœux de la majorité des citoyens? — Oui, répond-on d'une voix unanime. — Eh bien, dans ce cas, rien de plus simple, nous allons convoquer les électeurs, et l'on procédera à la nomination d'un nouveau conseil général, qui,

celui-là, ne sera contesté par personne. » Mais les usurpateurs victorieux ne voulaient pas plus des élections que des jeux; ils s'étaient emparés du pouvoir et ils voulaient le garder.

Ce que voyant, et comprenant que la tentative de conciliation qu'il était venu faire n'avait aucune chance d'aboutir, le viguier rebrousse chemin vers Andorre-la-Vieille, se fait ouvrir la grande salle de la Casa consistoriale, et, sans autre retard, procède aux informations judiciaires avec l'aide de son batlle et de son *nuncio* (huissier). Les divers aubergistes de las Escaldes, d'Andorre et de San-Julia sont tour à tour interrogés, sans qu'on puisse leur arracher le nom des personnes qui avaient commandé et payé les libations; d'autres témoins sont entendus, au sujet de la soustraction de la dépêche du viguier et de la lacération de certaines affiches. Puis, après deux journées consacrées à ces enquêtes, le viguier descend à la Seò, pour rendre visite à l'évêque et tâcher de s'entendre avec lui. Le siège d'Urgel n'était plus occupé par Mgr Caïxal, lequel était allé mourir à Rome, après avoir, comme chapelain, suivi don Carlos dans ses expéditions. Invité à joindre ses efforts à ceux du viguier français, le nouvel évêque, don Salvador Casanyas y Pagès, se retranche derrière un *non possumus* absolu, disant, non sans quelque apparence de raison, qu'il ne pouvait point intervenir dans le conflit, puisqu'il n'avait pas encore pris possession de sa principauté. De l'évêché, le viguier se rend chez le *gobernador* général, qui déclare, lui aussi, et avec plus de raison encore, qu'il n'a aucune qualité pour agir, et qu'il a fait tout ce qu'il pouvait faire en en référant au gouvernement de Madrid.

A son retour d'Urgel, le samedi soir, la viguier trouve la situation bien empirée. Les révolutionnaires avaient profité de son absence, si courte qu'elle eût été, pour régulariser et assurer leur position. Réunissant, dans chaque paroisse et parmi leurs plus chauds partisans, une poignée de soi-disant électeurs, ils avaient nommé un conseil général nouveau, lequel avait immédiatement procédé à la nomination d'un premier et d'un second syndic. Ces deux hauts dignitaires de la république avaient été pris dans les deux principaux foyers de la révolution : les fonctions de syndic général avaient été confiées à un octogénaire de las Escaldes, Juan Pla, et celles de second syndic à un mauvais médecin de San-Julia, nommé Baro, qui avait été le principal instigateur du mouvement insurrectionnel. Le nouveau conseil des vallées était déjà installé dans la Casa consistoriale, quand le viguier débarqua à Andorre-la-Vieille. Celui-ci, sans prendre le temps de revêtir son costume officiel, armé simplement de son épée, court au palais : il trouve les prétendus conseillers réunis, au nombre de quinze ou seize seulement, dans la

grande cuisine, sans lumière, autour d'un foyer presque éteint; il déclare leur réunion illégale, et les met en demeure de se dissoudre sur-le-champ. Ils n'en veulent rien faire. Alors, s'étant retiré, le viguier mande un dizenier et l'envoie, escorté de dix hommes armés, sommer de nouveau l'assemblée usurpatrice de se disperser. Cette seconde sommation n'ayant pas été plus écoutée que la première, séance tenante, le viguier rédige et fait signifier par le *nuncio* une protestation, par laquelle il rend le nouveau conseil et les nouveaux syndics responsables de tout ce qui s'est passé et de tout ce qui pourra se passer dans la suite.

Voyant que la menace n'avait pas plus d'effet que la persuasion sur un parti bien résolu à garder le pouvoir dont il s'était emparé, et ne voulant pas, d'un autre côté, exposer son autorité à quelque nouveau mépris, le viguier a regagné la France, laissant les pauvres vallées aux mains de la révolution triomphante.

Ce triomphe des rebelles sera-t-il définitif? — Il est permis d'espérer, au contraire, qu'il ne sera point de bien longue durée. Déjà, tout ce que les vallées renferment de gens tranquilles et sensés commencent à vouloir secouer le joug d'une minorité factieuse. Si, dans le petit centre industriel de las Escaldes, au sein de la population essentiellement commerçante de San-Julia et parmi la classe ouvrière d'Andorre-la-Vieille, la révolution s'est rendue maîtresse à peu près absolue du terrain, il n'en va point de même dans les paroisses toutes pastorales de la Massana, d'Encamp et de Canillo. Dans ces deux dernières surtout, qui sont les plus rapprochées de la France, le parti de la rébellion ne compte, à vrai dire, aucun partisan. Les conseils de ces communes viennent de prendre une décision qui a dû donner à réfléchir aux triomphateurs du jour : on a ordonné et on a, en effet, passé une revue d'armes, à l'effet de vérifier si chaque citoyen était bien porteur du fusil et des munitions prescrits par la loi et par la coutume. Ajoutons que l'accueil fait aux premiers actes du gouvernement improvisé n'a rien non plus de bien encourageant. Pour se procurer quelque argent, le conseil général ayant voulu frapper une contribution de 400 francs sur chaque commune, les conseils de paroisse se sont obstinément refusés à la payer. On a fait aussi, pour ouvrir l'armoire de fer, une tentative qui n'a pas mieux réussi que la précédente. Cette fameuse armoire de fer, où sont enfermées les antiques et précieuses archives de la vallée, est ainsi nommée, bien qu'elle soit tout uniment en bois de sapin, parce qu'elle se ferme au moyen de six serrures différentes, dont les clefs sont dispersées entre les mains des six premiers consuls de chaque paroisse; il faut donc, pour pouvoir l'ouvrir, que les six premiers consuls des communes se trouvent réunis dans le palais de la vallée;

et c'est cette réunion des six dépositaires que les syndics attendent encore.

Oui, tout permet d'espérer que le parti de l'ordre et de la légalité est à la veille de prendre sa revanche, soit qu'on emploie la force pour enlever le pouvoir aux usurpateurs qui s'en sont violemment emparés, soit que l'on ait recours à des élections générales qui rendraient à la majorité de l'ancien conseil les sièges dont la révolution les a dépossédés.

Dans l'une ou dans l'autre de ces deux éventualités, quelle sera l'attitude des coprinces, de ces princes souverains chargés, depuis tant de siècles, de veiller au repos des vallées? Puisque les circonstances ont permis que le gouvernement français ait embrassé la bonne cause, nul doute qu'il n'ait à cœur de la défendre jusqu'au bout, et qu'il ne continue de prêter son appui moral, le seul dont il puisse être question en pareille occurrence, aux bons citoyens qui poursuivent de leurs efforts et de leurs vœux la restauration prochaine du gouvernement régulier. Mais le souverain espagnol imitera-t-il le bon exemple que lui a donné le souverain français? — C'est ce qu'un avenir prochain nous apprendra. Déjà, sous la pression des événements qui viennent de s'accomplir à sa porte, l'évêché d'Urgel est sorti de la neutralité absolue, dans laquelle il s'était obstinément cantonné, depuis l'échec de sa politique en 1868. Par une bulle de Léon XIII, datée du 25 décembre dernier, Mgr Casanyas s'est fait autoriser à reprendre possession de sa souveraineté. Seulement, vu la rigueur de la saison, vu sans doute aussi les incertitudes et les difficultés de la situation, Sa Grandeur n'a pas cru devoir aller en personne effectuer cette prise de possession. C'est un chanoine, don Fidel, qui s'est transporté au palais de la vallée, et qui a repris, au nom de l'évêque, l'exercice, si malencontreusement interrompu, d'une principauté dix fois séculaire. En même temps, une lettre pastorale, lue en chaire par les curés de chaque paroisse, est venue porter à la connaissance des vallées qu'après douze ans d'interrègne, Mgr Casanyas venait de rentrer en possession du principat que son prédécesseur don Caïxal avait cru devoir abandonner. Sans doute que, dans cette lettre, le prudent évêque s'est bien gardé de formuler aucun jugement, ni sur la révolution qui venait d'éclater, ni sur les partis qu'elle avait mis en présence. Mais, en envoyant un délégué à la Casa consistoriale, afin d'y recevoir l'investiture du nouveau conseil général, le souverain espagnol n'avait-il point implicitement ratifié les faits accomplis? Ne les a-t-il point ratifiés d'une manière encore plus significative, lorsque, tout récemment, conformément à l'antique usage, il a consenti à choisir son batlle sur une liste de six candidats que ce même conseil lui a présentée?

Moins circonspect que son évêque, le nouveau batlle, don Cantoury, ne laisse échapper aucune occasion de montrer de quel côté sont les sympathies du souverain qu'il représente. Lors d'une première tournée faite, le 13 janvier dernier, dans les paroisses réactionnaires d'Encamp et de Canillo, il était, paraît-il, porteur d'une proclamation, dans laquelle les habitants de ces communes étaient vivement exhortés à reconnaître l'autorité du gouvernement nouveau, et ce n'est que sur l'avertissement qui lui fut donné de l'effet déplorable qu'un semblable placard ne manquerait pas de produire, qu'il s'est abstenu de l'afficher. Cinq jours après, il revient à Encamp, et propose d'abord, comme moyen de transaction, la formation d'un conseil de fabrique mixte, pris moitié dans les rangs de la révolution et l'autre moitié parmi les membres de l'ancien conseil; mais ceux-ci ne veulent point entendre parler d'un aussi monstrueux alliage, disant qu'il faut choisir entre l'ancien et le nouveau conseil, et que celui-là seul, au surplus, sera valable dont les deux princes souverains auront également reconnu l'autorité. Battu sur le terrain de la conciliation, Cantoury demande que les clefs et le sceau de la commune lui soient remis; mais on lui répond encore qu'ils ne le seront que sur l'ordre simultané des deux princes. En désespoir de cause, il repart, après avoir placardé sur la porte de la maison commune un édit dans lequel il déclare, en sa qualité de représentant du souverain espagnol, que l'évêque ayant repris possession de son principat civil sur les vallées, obéissance est due désormais à toutes ses volontés, aussi bien de la part des conseils de paroisse que de la part de tous les citoyens de la république. Mais, pas plus dans ce nouveau document que dans la lettre pastorale publiée quelques jours auparavant, il n'était dit un seul mot des usurpateurs et de leur gouvernement. Ce silence calculé, aussi bien que le parti pris de ne jamais recevoir en personne les députations qui lui sont envoyées, témoignent assez du système de prudente réserve dans lequel Mgr Salvador Casanyas entend se retrancher, en dépit des sympathies que l'évêché semble avoir pour les novateurs. Quand le moment de prendre un parti sera venu, que fera-t-il? Voudra-t-il reprendre, à l'endroit de l'ancien gouvernement andorran, le système d'hostilité secrète que son prédécesseur avait adopté, et, dans ce cas, accordera-t-il aux révolutionnaires le protectorat auquel ils aspirent et dont ils n'ont pas craint déjà de se réclamer? Si le malheur voulait qu'il en fût ainsi, la lutte, se compliquant de l'antagonisme des deux souverains, en deviendrait plus acharnée, et la paix des vallées pourrait se trouver pour longtemps compromise. Mais Mgr Casanyas, assure-t-on, est un prélat plein de modération et de sagesse, et l'on peut espérer que, le gouvernement de

Madrid aidant, il n'hésitera pas à oublier une querelle à laquelle il est personnellement étranger, pour ne se souvenir que d'une chose, c'est que la Providence et l'histoire l'ont, de concert avec le souverain français, constitué gardien du repos des vallées et de leur indépendance. Ministre de paix, il voudra prêcher et donner la paix à ceux qui sont, à la fois, ses vassaux et ses ouailles ; prince protecteur, il voudra concerter ses efforts avec ceux de notre viguier, afin de rendre à la république le repos qu'elle a perdu, depuis l'avènement au pouvoir du trop fameux don Guilhem de Plandolit y Areny, baron de Senaller.

Quoi qu'il en soit et quoi qu'il arrive, il n'est, hélas ! que trop vrai que, dans ces dernières années, la petite république d'Andorre est entrée dans la voie, plus funeste pour elle que pour toute autre nation, des troubles et des perturbations sociales. La Providence, pour elle si avare de tous ses dons, lui en avait fait un, cependant, qui, jusqu'à présent, l'avait dédommagée de l'absence de tous les autres ; elle lui avait donné l'indépendance et la paix. Or cette paix et cette indépendance, l'une et l'autre si chères, les révolutions de 1868 et de 1880 les ont gravement compromises. Quelle paix durable espérer désormais dans un pays que l'exemple des émeutes et des pronunciamentos a gagné, alors surtout qu'il suffit d'égorger une douzaine de moutons et de vider cinq ou six outres de vin pour faire prendre les armes à la partie la plus besoigneuse de la population ? Quant à la neutralité si précieuse des vallées, les Andorrans ne lui ont-ils point eux-mêmes porté une première atteinte, en ne favorisant point, comme ils auraient pu et dû le faire, cet exercice parallèle de la double suzeraineté que les patriarches de la vallée considérèrent toujours comme la sauvegarde la plus sûre du repos public et de l'indépendance nationale ? Heureusement pour l'Andorre que son extrême pauvreté la met à l'abri de toutes les convoitises et de toutes les jalousies. Sans cela, pense-t-on que le gouvernement de Madrid eût vu d'un œil absolument indifférent le complet abandon dans lequel l'exercice de la souveraineté espagnole a été laissé durant douze années consécutives ? Il est vrai que cet abandon a été bien volontaire de la part de l'évêché et qu'il n'aurait dépendu que de lui d'user des droits de sa principauté. Mais si, de leur côté, les autorités andorrannes y avaient mis un peu plus de bon vouloir et de souplesse, les choses se seraient sans doute arrangées, et la petite république, aujourd'hui qu'elle est dans la peine, ne se trouverait point en présence d'un conflit et d'un antagonisme qui pourraient avoir les plus fâcheuses conséquences, si le désintéressement et le bon esprit dont les princes souverains ont été, de tous temps, animés, n'étaient point là pour sauve-

garder ce repos et cette indépendance, auxquels ils ont été directement préposés, depuis que la fameuse sentence des Paziatges a irrévocablement proclamé le principe de la souveraineté indivise.

31 janvier 1881.

Victorin VIDAL.

Post-Scriptum. Les espérances ou, pour parler plus exactement, les vœux que nous exprimons plus haut, ne se sont malheureusement pas réalisés. Encouragés par leurs premiers succès, enhardis par la neutralité bienveillante de l'évêché, par le départ précipité du viguier français, par l'éloignement trop prolongé de l'ancien syndic général, les révolutionnaires n'ont point tardé à reprendre l'offensive. Dès le 3 février, on les a vus, après avoir convoqué le ban et l'arrière-ban de leurs partisans, marcher, à main armée, à la conquête des deux paroisses hostiles d'Encamp et de Canillo; et les voilà, dit-on, en possession des six fameuses clefs de l'armoire de fer. On parle de six personnes blessées, de la femme et des filles du second syndic Sicart retenues en otages, de la fuite en Espagne des principaux notables de la vallée, et de 25 à 30 000 francs de ripailles nouvelles. Ce qu'il y a de certain, c'est que, voyant l'impuissance de son viguier protestant, le gouvernement français vient, en désespoir de cause, de nommer un commissaire extraordinaire : M. Imbert de Coubeyre, ancien consul en disponibilité, qui est, en ce moment, en mission à La Seô, pour tâcher de négocier avec l'évêque d'Urgel la pacification des vallées. Dieu veuille que, plus heureux que son prédécesseur, il puisse réussir dans cette importante et délicate entreprise.

V. V.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

Une petite révolution dans le département des beaux-arts. Salon libre et Salon officiel. La commission élue par les artistes et son nouveau règlement. Les préfaces du Salon. Exposition dans les cercles. Lakanal et le concours pour sa statue. Un nouveau Musée. La ville des panoramas. — M. J. Lafrance. Le doyen de l'Académie des beaux-arts : M. Gatteaux. Les maniaques de la *curiosité* et le cabinet de M. L. Double. Voyage à travers deux siècles et quatorze salons. Épaves, souvenirs et reliques. Mariette-Pacha : rapide esquisse de sa vie et deux découvertes. Thomas Carlyle et son *Histoire de la révolution française.* — Théâtres : *Jack*, à l'Odéon; *Nana,* à l'Ambigu. Comédie-Française : *la Princesse de Bagdad,* par Alexandre Dumas. Opéra-comique : *les Contes d'Hoffmann* et le triomphe posthume d'Offenbach.

I

Nous avons encore un peu plus de deux mois à attendre le Salon, mais l'année présente s'était à peine ouverte qu'on s'en préoccupait déjà beaucoup et jamais on n'en avait tant ni si longtemps parlé à l'avance. On se rappelle la clameur de haro que souleva, l'an dernier, le règlement édicté par le zèle présomptueux de M. le sous-secrétaire d'État aux beaux-arts, et la nuée d'épigrammes qui creva particulièrement sur les *groupes sympathiques*. Sans avoir aucune prétention au rôle de prophète, et sans autre divination que celle du bon sens, nous osâmes prédire que, si le nouveau classement était appliqué une fois, ce dont nous doutions fort, il ne le serait certes pas une seconde. L'événement a dépassé la prédiction : non seulement M. le sous-secrétaire d'État n'a osé ou pu appliquer, l'an dernier, les dispositions qu'il avait prises, mais, soit qu'il fût découragé par son insuccès, soit qu'il fût éclairé par l'expérience ou piqué au vif par les épigrammes, il a voulu passer la principale partie de sa tâche aux intéressés eux-mêmes. Les artistes ont donc été convoqués afin de nommer une commission de cinquante membres, chargés de préparer l'organisation du Salon prochain, de concert avec l'administration.

C'est à ces termes que la question, singulièrement élargie plus

tard, se trouvait restreinte au début. Même en ces limites, l'appel à l'initiative des artistes ne laissa pas de soulever d'abord des pronostics défavorables parmi ceux qui savent tout ce qui s'agite de jalousies ombrageuses, de dissensions intestines, de récriminations stériles dans ce petit monde non moins irritable, inquiet et orgueilleux que celui des poètes, ardent à réclamer contre une administration dont il ne peut se passer, et qui, toujours impatient du moindre joug, mais non moins avide de médailles, de commandes et de décorations, n'a jamais su marcher qu'avec des lisières, qu'il fait mine de secouer, mais qu'il redemande à grands cris si l'on est tenté de le prendre au mot. L'extrême agitation qui se produisit dans cette fourmilière à la première nouvelle de l'événement, les compétitions et les rivalités aiguës qui s'élevèrent aussitôt entre divers groupes, ne semblèrent que trop donner raison aux pessimistes dans les commencements. Mais peu à peu l'agitation se calma, et le suffrage universel, cette *ultima ratio* de toutes choses aujourd'hui, fut appelé à débrouiller la situation.

Quiconque a exposé une seule fois fut admis au vote. On releva les noms de dix mille artistes réunissant la condition exigée; heureusement ils se trouvèrent réduits de plus des deux tiers par les absences, les morts et les abstentions. Il n'en fallut pas moins vingt-trois bureaux de dépouillement, installés et fonctionnant avec énergie pendant quarante-huit heures dans l'immense salle du Trocadéro, pour dépouiller ces deux à trois mille bulletins portant chacun cinquante noms. La besogne était, d'ailleurs, compliquée à plaisir par les fantaisies de beaucoup d'électeurs, qui avaient abusé de la circonstance pour se livrer à diverses charges d'atelier, parcourant toute la gamme des facéties, depuis le calembour *à queue* et *par à peu près* jusqu'aux *candidatures mortes*, pour employer l'expression de M[lle] Louise Michel. Enfin, à force de persévérance et d'acharnement, on en vint à bout, et il sortit de l'urne une commission très honorablement composée, d'où se trouvèrent écartées les diverses personnalités excentriques qu'on s'était efforcé d'y introduire, et qui ne comprenait que des artistes actifs, à l'exclusion de tout élément critique et administratif. Si divisée que soit la famille artistique, elle avait unanimement tenu à rester en famille.

En tête de la liste venait le nom de M. Bonnat, qui a le droit d'être fier de ce témoignage rendu à sa valeur par le libre suffrage de ses confrères, grands et petits. Trois semaines après, il était élu membre de l'Académie des beaux-arts, en remplacement de son maître Léon Cogniet. Dans l'un comme dans l'autre cas, aucun choix n'était assurément mieux justifié.

La commission pensait n'avoir à s'occuper que d'un nouveau

règlement, suivant les termes de l'arrêté publié par le *Journal officiel*. Mais à peine s'était-elle réunie que les choses changèrent complètement de face. M. le sous-secrétaire d'État aux beaux-arts lui signifia avec courtoisie que l'administration abdiquait entre ses mains. Là-dessus, grand émoi parmi les commissaires. Beaucoup voulaient se démettre, séance tenante, d'un mandat qui se trouvait ainsi dénaturé. Mais quelques membres, à qui leur talent et leur position donnaient une influence légitime, leur ont démontré avec énergie combien ils auraient tort de laisser échapper une occasion qui ne se représenterait plus peut-être, en semblant autoriser ainsi les bruits déjà trop répandus sur l'impuissance radicale d'organisation qu'on prête aux artistes, et ils les ont déterminés enfin, tout en protestant contre la situation nouvelle et inattendue que leur faisait la déclaration de M. le ministre d'État, à prendre une résolution décisive. Il s'agissait d'assurer tout au moins le Salon de 1881, dont l'ouverture eût été compromise par la moindre hésitation. En conséquence, les membres de la commission, faisant contre fortune bon cœur, se sont constitués en société financière et ont émis des actions non productives d'intérêt souscrites exclusivement par eux. La société n'est formée que pour un an ; après on verra.

On a ensuite élaboré un règlement, où se remarquent des dispositions nouvelles d'une certaine importance. Désormais, aucune œuvre ne sera plus admise de plein droit sans avoir subi l'examen préalable du jury. Le nombre des jurés est accru dans des proportions notables; celui des médailles reste le même. Elles ne seront décernées, dans la section de peinture, qu'à ceux qui auront obtenu au moins le tiers des voix exprimées. Pour la sculpture et l'architecture, le mode de votation n'est pas changé ; il l'est pour la peinture et la gravure, à laquelle on a réuni la lithographie, — car les délégués de chaque catégorie avaient leurs instructions ou leurs vues particulières, et le règlement n'est pas homogène. Dans ces deux dernières sections, les bulletins de vote du jury devront être signés, et ils recevront la publicité du procès-verbal, tenu à la disposition de chaque exposant. Peut-être est-ce là l'innovation la plus grave. N'est-il pas à craindre qu'en voulant établir la responsabilité des votes, on ne porte atteinte à leur liberté? Quant aux médailles d'honneur, désormais elles seront décernées par le suffrage universel des exposants de chaque section. Le nombre des œuvres est limité à un maximum de deux mille cinq cents tableaux et mille deux cents dessins, pastels ou aquarelles, « vu l'impossibilité absolue d'en placer convenablement un plus grand nonbre ». C'est beaucoup encore, mais les délicats négligeront, s'ils le jugent à propos, les Salons libres de chaque année pour se borner au Salon officiel orga-

nisé par l'Etat tous les quatre ans, et où l'on manifeste l'intention de n'admettre que l'élite de l'art contemporain.

Quels résultats produiront ces innovations considérables? Il faut attendre. Pour moi, je ne serais pas étonné qu'après de longs détours et des tentatives en tous sens, on ne finît par en revenir à l'ancien jury composé des quatre premières sections de l'Académie des beaux-arts et qui présentait assurément, quoi qu'on en ait dit, toutes les garanties de compétence, d'impartialité et d'indépendance qu'on peut souhaiter.

D'ici à l'ouverture du Salon, nous pouvons prendre aisément patience, et les artistes aussi, car nous en avons déjà la préface en partie double, dans les expositions très intéressantes et très visitées, organisées par deux des principaux Cercles de Paris : le Cercle artistique et littéraire de la rue Volney et le Cercle de l'Union artistique, place Vendôme. La mode a adopté ces expositions choisies, et la foule des visiteurs élégants s'y presse pendant tout le mois qu'elles durent. Mieux que le grand bazar des Champs-Élysées, elles méritent le nom de Salons; il n'est pas besoin d'y entreprendre de longs et laborieux voyages, il suffit de s'y promener une heure : c'est proprement un charme, et non une fatigue.

Les deux salles et le vestibule du Cercle de la rue Volney renferment près de trois cents œuvres d'art. J'y ai remarqué surtout des portraits qui sont, pour ainsi dire, la note dominante et éclatante de cette exposition. Je ne sais si M. Carolus Duran a jamais mieux fait que son portrait de petite fille, d'une verve, d'une vie et d'une expression charmantes; ni si M. Henner a jamais peint un morceau plus solide et plus franc que celui de ce demi-bourgeois rustique, en casquette, au bas duquel il a écrit : *Mon frère*. MM. Sain, Delaunay, Gabriel Ferrier, Courtat, Valadon, Ulmann, Paul Baudry, méritent aussi une mention particulière pour leurs portraits ou leurs têtes d'étude. A leur suite il nous sera bien permis, sans manquer de respect à ces messieurs et à ces dames, de citer la fine et vivante effigie de *Dick*, par l'Apelles de la race canine, M. Jadin, dont la vieillesse ne fait pas trembler le pinceau.

Plaçons hors ligne un grand pastel, d'une grâce et d'une élégance rares, par M. Emile Lévy. Quant à M. Bastien Lepage, dans son portrait de vieille dame comme dans celui du prince de Galles à l'Union artistique, il nous paraît s'égarer de plus en plus dans la voie tortueuse où il s'est engagé sous prétexte de rejoindre les peintres primitifs. M. Lematte a fait de l'archaïsme aussi dans la *Vierge au lis*, mais sans excès, en s'arrêtant juste à temps pour ne pas aller jusqu'à l'affectation. De même il y a une pointe de recherche dans *la Plage* de M. Toudouze, ni plus ni moins que

ce qu'il en faut pour donner, en s'ajoutant à l'adresse de l'exécution, une saveur particulière à un sujet quelque peu banal. Et que d'aimables, que de délicats ou vigoureux morceaux encore, depuis la *Vue vénitienne* de M. Pasini, un bijou, et la *Mosquée de Luqsor* de M. Landelle, jusqu'à la trop gracieuse *Étoile double* de M. Faléro, un Espagnol qui a l'esprit d'un Parisien de la rue Bréda! D'excellents paysages de MM. Cazin, Bernier, Busson, les animaux de M. Vuillefroy et de M. Van-Marck demandent aussi à n'être pas oubliés.

L'exposition de la place Vendôme, contenue dans une seule salle, est de moitié moins nombreuse, mais encore plus choisie. Son catalogue est comme le livre d'or de la peinture de genre : les noms aimés du public et adoptés par la mode s'y rencontrent cette fois comme les années précédentes. Nous y retrouvons M. Gabriel Ferrier, avec la princesse Marie d'Orléans et les deux enfants de S. A. R. le duc de Chartres; M. Carolus Duran, avec deux portraits riches et étoffés de grandes dames; M. Émile Lévy, avec un grand portrait en pied où revit, en son modelé énergique, en son allure de dandy et de chevalier, en son costume dédaigneux des platitudes bourgeoises, la figure originale de Barbey d'Aurevilly. A côté d'eux, il faut citer M. Vély, qui plaira beaucoup aux dames; M. Meissonier, avec un précieux petit portrait, où toutefois la précision et la vigueur du pinceau vont jusqu'à la dureté; et M. Machard, dont la figure de femme, d'une expression rêveuse et pénétrante, serait parfaite si elle n'avait la carnation d'un fantôme plutôt que d'un être vivant. Dans sa *Boîte de Pandore*, M. Gustave Jacquet reproduit le modèle féminin que nous avons déjà vu dans son *Menuet* et sa *Première arrivée*, aux deux derniers Salons, en l'habillant à la mode du dix-huitième siècle. Il n'est pas défendu d'avoir un modèle de prédilection : presque tous les peintres, et les plus grands, comme Raphaël et Rubens, ont eu le leur. On peut se passer également la fantaisie de lui poudrer les cheveux et de la costumer en marquise Pompadour, à la condition de ne point sacrifier la vérité vivante à l'élégance et à la grâce. Que M. Jacquet y prenne garde : sa poudre déteint sur le visage blafard de sa jeune femme, et le sang ne court pas sous la peau.

C'est l'esprit qui domine dans cette exposition de la place Vendôme : esprit du sujet, esprit de facture, esprit de composition. La touche est alerte, pleine d'adresse et de dextérité. On a rarement conté l'anecdote d'une façon plus leste et plus piquante : cela amuse comme un de ces contes que Mérimée fait tenir en six lignes dans sa correspondance. Impossible d'avoir l'esprit plus fin, la touche plus ferme et plus précise, la facture plus achevée que M. Gérôme en ses deux petits tableaux du *Fumeur* et du *Mur de*

Salomon. Regardez les *Planches à Trouville* de M. Poirson, les *Mousses* de M. Duez, les *Adieux du contrebandier* de M. Worms, le papillotant *Marché aux fleurs* de M. Gilbert, *Flirtation* de M. Roger Jourdain, le *Duel* de M. Julien Le Blant, où l'on remarquera surtout les excellentes têtes des quatre témoins et du docteur, cela est enlevé à la pointe du pinceau avec un *brio* charmant, et cela est tout à fait dans son cadre au Cercle des Mirlitons, pour l'appeler par son nom courant. On n'a pas l'idée de venir chercher ici de la grande peinture. Cependant M. Berne Bellecour a abordé l'histoire, et même la plus dramatique et la plus douloureuse, dans l'*Attaque du château de Montbéliard* (*campagne de* 1870), mais c'est de l'histoire vue par le gros bout de la lorgnette, et traitée — d'ailleurs avec son talent bien connu — dans des proportions assimilant sa toile à un tableau de genre, comme les *Grandes manœuvres* de M. Dupray et la *Dépêche* de M. Protais — qui, à ce qu'il nous semble, se laisse bien déborder par ses rivaux.

Que dis-je ? ils ne se bornent pas à faire de l'esprit, ces *modistes* de la peinture, ils font de la chronique. Ils saisissent l'actualité au vol, comme un papillon qu'on pique au mur. Par exemple, M. Gervex nous montre, de dos, une femme nue qui se coiffe dans son boudoir, et il l'appelle *Nana*. Fi donc ! La grossièreté du nom et des souvenirs qu'il rappelle m'empêche de goûter la délicatesse de la peinture. M. Jean Béraud est allé se promener, le 14 juillet dernier, sur la place de la Bastille ; il a vu couler par la rue Saint-Antoine, pavoisée de drapeaux, le flot des chanteurs de la *Marseillaise*, et il a jeté, toute vive et toute chaude sur la toile, cette scène réaliste, qu'on dirait détachée d'une page de l'*Assommoir*. Quatre à quatre, se tenant par le bras, ils s'avancent en une masse profonde, les *patriotes* de barrière, coiffés de casquettes à trois ponts et de chapeaux mous. Il y a des dames. Et quelles dames ! L'une, au premier rang, en cheveux, vêtue d'une robe comme on n'en a vu qu'en rêve ou à la Villette, est tout un poème à elle seule. Les faces sont ravagées, toutes les bouches sont ouvertes, larges, profondes, inquiétantes comme des gueules d'égout. On distingue les glapissements aigus de ces demoiselles et les barytons enroués par l'abus de l'absinthe. Les uns sont graves et sombres, les autres exaltés. L'un brandit son chapeau avec enthousiasme : il ne fera jamais de mal à personne. Mais prenez garde à son voisin, à ce vieux, qui revient de Nouméa, et qui fait sa partie avec l'air farouche et concentré d'un fanatique. Les passants regardent ; les uns saluent, les autres applaudissent, les gamins marquent le pas, et tous chantent, et de ces centaines de poitrines, par ces centaines de trous noirs, sort le refrain demi-gro-

tesque, demi-terrible : *Qu'un sang impur abreuve nos sillons!* Est-ce une caricature, est-ce une épigramme, qu'a voulu faire M. Béraud? Je ne sais. Mais ce tableau, grand comme les deux mains, est, à sa façon, une page d'histoire qui ne le fera pas décorer.

J'aurais voulu m'arrêter aux statues : devant la charmante *Faneuse* de M. de Saint-Marceaux, devant les deux fins morceaux de M. d'Epinay, un statuaire que la vogue s'en est allée chercher dans son atelier de la *via Sistina*, à Rome ; devant les *Acrobates* de M. Gustave Doré qui, sur les épaules d'un colosse aux pectoraux d'Hercule Farnèse, aux jambes bâties en piliers de marbre, échelonnent leurs quatre étages de corps et accrochent leurs grappes humaines dans un fouillis d'attitudes pittoresques. Mais il faut passer, car il nous reste encore bien du chemin à faire.

Nous nous détournons même, non sans regret, de l'exposition posthume des aquarelles de M. Jules Jacquemart, et nous ne ferons qu'entr'ouvrir la porte de l'École des beaux-arts, afin d'y jeter un coup d'œil sur le concours ouvert par la ville de Foix pour la statue qu'elle veut élever à Lakanal. Nous ne saurions nous associer sans de fortes réserves aux dithyrambes entonnés à ce propos par la presse républicaine en l'honneur de Lakanal, conventionnel, régicide et prêtre marié. Mais, quoiqu'il ait donné plus d'une preuve de fanatisme dans sa carrière politique, en dehors même de son vote pour la mort de Capet, sans sursis et sans appel, du moins il compte au nombre des révolutionnaires peu nombreux qui ont su faire autre chose que détruire, et il a témoigné, surtout pour l'instruction publique, d'un zèle qui doit mériter à sa mémoire le bénéfice des circonstances atténuantes. La création des écoles centrales et des écoles normales, la conservation et la réorganisation du Jardin des Plantes, la reconnaissance du droit de propriété artistique et littéraire, l'établissement du télégraphe, la fondation de l'Institut national, honorent son nom et rachètent ses fautes. On oublie le sombre sectaire qui traitait le grand Condé de *brigand illustre*, faisait décréter le changement de tous les noms de villes qui souillaient la langue française en rappelant des institutions féodales, proposait (en 1795), la démolition du Palais-Royal, repaire des agioteurs et des royalistes, et l'expulsion de tous ceux qui n'habitaient point Paris avant 1789, pour ne plus penser qu'à l'homme utile qui lutta contre la barbarie instinctive et systématique de la révolution qu'il servait.

Ce qui nous a frappé tout d'abord dans le concours pour la statue de Lakanal, c'est l'abstention de tout nom éclatant. Les artistes en possession de la faveur publique abandonnent de plus en plus, aux débutants et à leurs confrères de troisième ordre, ces luttes où ils

ne veulent pas compromettre une situation acquise. Le vainqueur, qui s'appelle Picault, est jusqu'à présent peu connu dans l'histoire, et son *Lakanal*, plongé dans une méditation profonde, ne nous avait point paru s'élever sensiblement au-dessus de la fort médiocre moyenne du concours. Il y avait là une vingtaine de maquettes, qui s'accordaient presque toutes à représenter Lakanal jeune, en costume de conventionnel, les flancs ceints de l'écharpe tricolore, posé dans l'attitude de l'orateur, avec un geste à la fois banal et emphatique. Quelques-uns ont imaginé de placer un enfant auprès de lui, pour marquer d'un trait plus net la part qu'il prit au développement de l'instruction primaire. Mais surtout, quoiqu'il reste de Lakanal plusieurs portraits et que David d'Angers nous ait transmis sa figure dans un médaillon et dans un buste qu'on peut voir à l'Institut, autant de projets autant de physionomies différentes. Ici, il ressemblait à Robespierre ; là, à Saint-Just ; ailleurs, à Mirabeau ; puis à Hoche, à Paganini, à Méphistophélès, et presque nulle part à Lakanal.

Voilà bien des expositions. Et ce n'est pas tout, à beaucoup près, Dieu sait ce qu'on nous promet encore, dans les genres les plus variés. On nous promet, pour un très prochain avenir, le Musée Grévin, qui doit ressusciter Curtius, en le dépassant, et faire sentir à Mme Tussaud l'éclatante supériorité de Paris sur Londres Depuis longtemps, l'art des figures de cire, qui eut chez nous sa période de splendeur, est tombé dans le marasme et végète tristement relégué dans les baraques foraines et aux vitrines des coiffeurs. Nul n'était plus propre à le relever de sa déchéance et à le faire revivre d'une vie nouvelle que l'artiste d'essence si parisienne qui s'est découpé un *saute-en-barque*, comme dit la langue des canotiers, dans le manteau de Gavarni ; le costumier à l'inépuisable fécondité d'inventions ingénieuses et de fantasques élégances qu'on se dispute pour toutes les pièces à spectacle et les bals masqués du grand genre ; l'artiste dont le fin crayon saisit au vol les mœurs et les types d'un certain monde avec la rapidité d'un objectif, et dont la main adroite, habituée dès longtemps à chiffonner la gaze et l'actualité, semble si bien faite pour manier la cire. Mais nous espérons que M. Grévin voudra bien épargner aux visiteurs innocents de son musée céroplastique des statuettes comme celles qui s'étalent sous le patronage de son nom à côté des photographies de ces demoiselles, figurines véritablement pornographiques dans leur nudité provocante et malsaine, où il a trouvé moyen de reculer les bornes de l'indécence et d'aggraver même le déshabillé.

On nous promet aussi force panoramas. Paris n'en possédait qu'un ; il va en posséder une demi-douzaine. Il avait le passage des Pano-

ramas; il sera désormais la ville des panoramas. On en a commandé à M. Detaille, à M. de Neuville, à dix autres; on avait poussé le délire jusqu'à en demander un à M. Meissonier, qui a eu le bon goût de se récuser. Panoramas dans tous les genres et pour tous les goûts : vues, paysages, batailles, anecdotes, tableaux d'histoire, portraits même, comme ce panorama des célébrités contemporaines où M. André Gill, un caricaturiste vigoureux, mais d'une verve un peu brutale, a groupé avec esprit, sur la place de la Concorde, une cinquantaine de figures du jour qui ne seront pas toutes des figures de demain.

II

L'art a perdu, ce mois-ci, deux sculpteurs bien connus : l'un presque au début d'une carrière qu'on pouvait espérer longue et féconde encore; l'autre couronné de jours et bientôt centenaire. M. Jules Lafrance était à peine entré dans sa trente-neuvième année. Prix de Rome en 1870, médaillé de première classe en 1874, décoré à la suite de l'Exposition universelle, il avait conquis vite une belle place dans notre école de sculpture, dont la réputation est universelle. Il est mort au moment où il venait de terminer pour la ville de Boulogne la statue de Frédéric Sauvage, l'inventeur de l'hélice, exposée en plâtre au dernier Salon. On peut voir, au musée du Luxembourg, qui s'est rouvert la semaine dernière après des remaniements et des additions assez notables, l'une de ses meilleures statues, son *Saint Jean*, voilé d'un crêpe funèbre.

M. Gatteaux, doyen de l'Académie des beaux-arts, était né douze ans avant ce siècle, et son nom n'avait plus reparu dans nos expositions depuis 1855. Sa carrière active commença sous le premier empire. Il a vu une quinzaine de gouvernements, au minimum, sans compter les nuances. Nous ne pouvons songer à dénombrer, même sommairement, son œuvre de sculpteur et de graveur en médailles : celui-ci est le plus considérable du siècle, et les médailles qu'il a composées pour la Galerie métallique des grands hommes ne seraient pas indignes d'être placées à côté des médaillons de David; celui-là s'est dispersé dans les musées, les monumeuts publics, les diverses villes de France, les jardins du Luxembourg et des Tuileries : l'un et l'autre sont un peu oubliés aujourd'hui. Le vénérable M. Gatteaux vivait depuis plus d'un quart de siècle retiré sous sa tente, dans une vieillesse attristée par la perte de l'admirable collection qu'avait commencée son père et qu'il n'avait cessé d'enrichir avec autant de passion que de goût. L'École des beaux-arts, le musée du Louvre et la Bibliothèque nationale devaient, dit-on, se partager les tableaux,

les sculptures, les dessins, les estampes, les médailles et les livres de cet incomparable cabinet, englouti en 1871, avec l'hôtel de M. Gatteaux, dans l'incendie de la Caisse des dépôts et consignations. Il a suffi de quelques bidons de pétrole et de quelques brutes ivres pour anéantir ces trésors.

Heureusement, il n'a pas pris fantaisie aux incendiaires de la Commune d'aller se promener rue Louis-le-Grand, comme rue de Lille. Les sauvages qui poursuivaient d'une haine égale le luxe intelligent, les nobles recherches de l'art et du goût, les souvenirs et les reliques du passé, ont manqué là une des plus riches proies que pût se promettre leur vandalisme. Tous ceux qui ont parcouru les expositions rétrospectives organisées à Paris depuis quinze ans connaissaient bien le nom de M. Léopold Double, car il n'en était pas une qui ne fît à son cabinet de larges emprunts, mentionnés comme une recommandation sur le catalogue. M. Double tenait le premier rang parmi les plus illustres *curieux* de Paris. La *curiosité* a ses maniaques ; elle en a même beaucoup. Clapisson collectionnait les boutons et les sifflets ; de Guerle, les perruques ; un Anglais, sir Thomas de Tyrwhitt, les cordes de pendus ; le docteur Chardon, les bouchons, particulièrement ceux des grands vins qu'il avait bus. Un M. Mulot s'était formé tout un musée d'allumettes et de marrons sculptés ; un M. Larenaudés de Raffin, une vaste galerie de chaussons de danse ayant servi aux dames du corps de ballet de l'Opéra. On a connu des collections de chapeaux, de gants, de jarretières, de cannes, de bas, de cravates, de lettres de faire part, de cartes de visite, de billets de théâtre, de têtes de facture. La passion se niche partout et l'on peut dire qu'il n'existe pas au monde un objet beau ou laid, grand ou petit, sérieux ou puéril, charmant ou grotesque qui n'ait excité quelque manie de ce genre. Ces folies, d'ailleurs, peuvent avoir leur utilité. J'ai connu un cabinet de chaussures comprenant par ordre chronologique toutes les variétés du genre, en France seulement, et qui écrivait un bien intéressant chapitre de l'histoire et des variations de la mode ; j'ai eu aussi l'occasion de consulter souvent une immense collection d'affiches de théâtre qui formait dans son ensemble la plus précieuse réunion de documents authentiques sur l'histoire de la scène.

M. Léopold Double n'avait rien de commun avec ces collectionneurs. Il ne ressemblait même point à ceux dont la Bruyère a écrit : « La curiosité n'est pas un goût pour ce qui est bon ou ce qui est beau, mais pour ce qui est rare, pour ce qu'on a et que les autres n'ont pas ; ce n'est pas un attachement à ce qui est parfait, mais à ce qui est couru, à ce qui est à la mode. » Il ne tenait pas seulement au rare, il tenait au beau, et son goût, secondé par un savoir sûr et

par une fortune qui donnait les coudées franches à sa fantaisie, ne se restreignait point à une catégorie exclusive. Les livres et les tableaux ne sont pas absents de cette collection, qui, néanmoins, comprend, surtout dans leurs spécimens les plus élégants, les plus riches et les plus parfaits, toutes les variétés de l'ameublement et de l'art décoratif en ces deux derniers siècles, non sans pousser une pointe jusqu'à la Renaissance.

En 1863, M. Léopold Double se défit de sa bibliothèque pour se consacrer entièrement au « bibelot », comme on dit dans le jargon de l'hôtel Drouot. Cette vente fut la bataille la plus acharnée qu'on eût jamais vue, de mémoire de commissaire-priseur. Les bibliophiles millionnaires étaient accourus des quatre points cardinaux. Il n'y avait que peu de livres, mais chacun d'eux était un trésor. — Les 2710 numéros, sans parler des livres en lots, — peut-être dix mille volumes en tout, — qui composaient la bibliothèque de M. Edouard Fournier, ont produit à grand'peine, en quinze vacations, autant de milliers de francs, malgré le complaisant appui de la presse et la valeur qu'ajoutaient à beaucoup d'entre eux les notes manuscrites de leur érudit propriétaire. Les trois cent quatre-vingt-seize ouvrages mis en vente par M. Double atteignirent à 340 000 francs. Mais, au moment de sa mort, on pouvait voir encore dans sa bibliothèque des manuscrits comme ce *Récit des guerres de cent ans*, dont les trente-deux miniatures ant été feuilletées par les mains d'Anne de Bretagne, et des livres comme l'édition originale de *Patelin* ou des Comédies de Molière, comme le bel exemplaire des *Baisers* de Dorat, reliés en maroquin vert aux armes de Marie-Antoinette. De même, en fait de tableaux, le choix était restreint, mais il n'y avait là pas une œuvre qui ne fût de la qualité la plus rare, depuis Clouet jusqu'à Greuze et Watteau, depuis Terburg jusqu'à Rembrandt. Rien de plus précieux que le Frans Hals, les Gonzalès Coques et les Van der Meer, dont chacun a son titre de noblesse et ses certificats parfaitement en règle.

Quelques années à peine avant la mort de son père, M. Lucien Double avait fait magnifiquement les honneurs de son cabinet aux amateurs dignes de cette distinction, dans un livre-album intitulé : *Promenade à travers deux siècles et quatorze salons*. Qu'on parcoure ce volume et les fines eaux-fortes dont il est illustré, si l'on veut avoir une idée de tout ce qu'un goût et un savoir infaillibles, servis par une grande fortune, peuvent accumuler de merveilles après bien des années de persévérantes recherches. Dans cet hôtel, décoré par Boucher, Fragonard et Bon Boulogne, tendu de tapisseries des Gobelins et de Beauvais, à chaque pas un souvenir historique est évoqué par une œuvre d'art. Dès le vestibule, la chaise à

porteurs de Mme de Pompadour, auprès des deux fontaines de Falconet, semble attendre encore la maîtresse du logis, et cette vue nous transporte aussitôt dans un autre âge. Posez votre main sur la rampe en fer forgé où Louis XIV appuya la sienne le jour où il monta l'escalier de Samuel Bernard. Vous voici dans le salon des Sèvres, fragiles trésors au milieu desquels on ose à peine remuer, de peur qu'un geste trop brusque ne cause d'incalculables désastres. Doucement, sur la pointe des pieds, en retenant son souffle, on va des restes du service de la du Barry à ce que Buffon appelait son édition de Sèvres, parce qu'il avait fait tirer sur cette pâte tendre les vignettes de ses œuvres; des vases de Fontenoy exécutés pour Louis XV vers 1752, au service Arlequin, composé de cent pièces différentes portant toute la signature des premiers artistes de la célèbre manufacture. On contemple avec un douloureux respect, non loin des quelques chaises qui ont appartenu à la princesse de Lamballe, les trois tasses de Marie-Antoinette : la tasse de la Dauphine, offerte à Strasbourg, lors de son entrée en France; la tasse de la reine et la tasse de la mère, caractérisées chacune par des attributs parlants. Cette fois ce sont plus que des souvenirs, ce sont des reliques. Et c'est ainsi que partout, dans l'hôtel Double, les noms des deux favorites semblent toujours nous conduire à celui de Marie-Antoinette, comme à la conclusion tragique de cette frivole et galante histoire.

Du salon des Sèvres on passe dans celui des porcelaines de Saxe, dont le meuble, connu sous le nom de *meuble des dieux* à cause des sujets que représentent les tapisseries dont il est recouvert, provient authentiquement de la chambre du roi à Versailles, dont le lustre et les candélabres portent l'écusson de Turenne et dont les pendules sont des curiosités de haut goût décrites dans les chroniques du temps passé. Puis l'on arrive au grand salon où, sans nous arrêter au reste de l'ameublement, pas même à ces tabourets de l'Œil-de-Bœuf, qui eussent suggéré à Saint-Simon d'intarissables histoires, nous nous contenterons de signaler trois morceaux hors ligne : la ravissante console de bois sculpté, offerte à Marie-Antoinette pour célébrer la naissance du Dauphin; les Grâces de Falconet, groupées autour d'une colonne qui supporte un vase et montrant l'heure à un cadran circulaire et mobile, enfin un admirable lustre en cristal de roche enrichi de fleurs de lis.

Comment décrire les trophées qui décorent la pièce suivante ; l'épée du maréchal d'Ancre, le poignard de Laurent de Médicis, les dagues, les arquebuses, les pistolets, les casques, les hausse-cols incrustés, damasquinés, fouillés, gravés, émaillés et les armes d'Orient, kriss malais, lames de Damas, couteaux de sultanes, poi-

gnards de Trébizonde ou d'Anatolie, équipement de cavalier circassien, que sais-je encore? tout cela constellé de rubis, de topazes et d'émeraudes, incrusté d'or, avec des poignées d'ivoire d'un travail précieux, ou découpées dans le jade et l'onyx. Allons maintenant tout droit au sanctuaire qu'emplit sans partage le souvenir religieux de Marie-Antoinette. C'est le *laraire* de l'hôtel, selon l'expression de M. Lucien Double. Regardez cette pendule du Petit-Trianon, vase antique en bronze doré sur un socle de lapis-lazuli; le pourtour de bronze est semé comme de gouttes d'eau qui scintillent : « Seraient-ce des larmes de la reine? Non, ce ne sont que des diamants. » Sur une commode en marqueterie à son chiffre repose un cabaret de porcelaine, don de Marie-Thérèse. Sa chaise-longue attend devant sa table à ouvrage. Un coffret de maroquin rouge, aux armes de France et de Lorraine, renferme ses dentelles. Les bronzes de Gouthière, la tenture complète qui représente une fête indienne d'après les cartons de Bérain, lui ont appartenu également, et près des grands meubles de la reine, dans l'embrasure des fenêtres garnies de balcons en fer forgé qui proviennent du château de Saint-Cloud, on aperçoit le mobilier enfantin de celui qui devait être Louis XVII. *Sunt lacrymæ rerum...*

Est-ce tout? Non, ce n'est que le premier étage. Mais on se fatiguerait de décrire, si sommairement que ce soit, plus vite que d'admirer, et par malheur j'en suis réduit à une sèche et morte nomenclature, sans pouvoir l'animer par l'image des objets, à défaut des objets eux-mêmes. Rien n'est plus ingrat qu'un catalogue, s'agît-il de chefs-d'œuvre. Nous nous arrêterons donc à mi-côte, sans aller chercher au second étage le bahut des Montmorency, le coffret de François II, la fontaine de Marguerite de Valois, les Grâces de Clodion, la magnifique vitrine des boîtes et tabatières décorées des fins médaillons de Petitot et des miniatures de Blarenberghe, qu'il faut étudier à la loupe; la luxueuse table de travail autour de laquelle s'asseyaient, à Bellevue, les trois filles de Louis XV; les deux jeux d'échecs, l'un apporté au grand roi par les ambassadeurs de Siam, l'autre offert par le roi bien-aimé, trop aimé, à Mlle de Romans, des mains de laquelle il passa à Mme du Barry, puis à Barras, qui en fit cadeau à Mme de Bauharnais, devenue bientôt après l'impératrice Joséphine ; enfin, pour nous borner là, l'échantillon le plus complet de l'art galant du dix-huitième siècle et l'une des plus grandes curiosités de l'hôtel Double : le boudoir de la Duthé, transporté rue Louis-le-Grand, comme d'un coup de baguette magique, quand le percement du boulevard Haussmann vint jeter bas sa petite maison de la chaussée d'Antin.

« Nous faisons de l'histoire chacun à notre manière », disait

M. Thiers à M. Léopold Double, après avoir visité son cabinet. Il est même permis de préférer le genre historique de M. Double à celui de M. Thiers. Comme l'a dit M. de Pontmartin, qui fut le condisciple et l'ami de ce grand collectionneur et qui, à plusieurs reprises, a parlé, en virtuose de la *curiosité*, de ces précieuses épaves arrachées à tant de naufrages, « conquérir et rassembler ces raretés dont chacune est un bijou, un document ou une relique, ce n'est pas seulement faire le plus noble emploi de sa fortune, ce n'est pas seulement élever la spécialité du collectionneur au niveau de l'historien et de l'artiste, c'est faire acte de bon citoyen ; c'est conserver ce que les révolutions anéantissent ; c'est rappeler à notre souvenir ce qu'une génération indifférente ne demandait qu'à oublier; c'est protester contre la prétention insolente des gens persuadés qu'il n'y avait rien avant qu'ils fussent quelque chose ».

Un des hommes qui ont le plus honoré la science française depuis trente ans, Auguste Mariette, qu'on avait conservé la coutume d'appeler Mariette-Bey, quoiqu'il fût devenu Mariette-Pacha, est mort sans avoir tout à fait atteint sa soixantième année, sur la terre égyptienne, devenue sa seconde patrie. Mariette laissera dans l'égyptologie un nom supérieur à tous ceux de ses contemporains et égal à celui de Champollion : car si ce dernier avait retrouvé la clef du langage mystérieux qui depuis tant de siècles demeurait plus impénétrable que l'énigme du Sphinx, il a, lui, retrouvé l'antique Égypte elle-même dans les entrailles du sol, il l'a exhumée de la tombe où les contemporains de Moïse semblaient l'avoir scellée pour toujours et qu'avait recouverte de son flot profond, pour en cacher jusqu'à l'emplacement, la marée des sables du désert.

Mariette est un exemple mémorable de ce que peuvent la force de volonté et la persévérance. Né en 1821, à Boulogne-sur-Mer, dans une condition de fortune très médiocre, d'un père qui exerçait les fonctions de secrétaire de la mairie, il était, dix-huit à vingt ans plus tard, maître d'études et professeur de huitième au collège communal de cette ville. D'anciens élèves du collège de Boulogne m'ont parlé de ce jeune homme studieux et ardent qui se distinguait déjà par son goût pour les études archéologiques, occupait ses premiers loisirs à des recherches sur sa ville natale et passait tout son temps à la bibliothèque et au musée.

Hélas ! le musée et la bibliothèque de Boulogne n'étaient guères plus riches l'un que l'autre. Mais le musée comprenait dans son assortiment un sarcophage renfermant une momie et toute couverte d'hiéroglyphes. Ce fut ce premier hasard qui décida de sa vocation. Sans aucun guide, sans autre secours que celui de quelques livres insuffisants, il parvint à déchiffrer le texte, refaisant en quelque

sorte pour son propre compte et sur une petite échelle la découverte de Champollion, à peu près comme Pascal avait inventé les mathématiques. Un autre hasard acheva l'œuvre commencée par la momie ; il fut chargé de classer les papiers de Nestor L'Hôte, son parent, qui avait été le compagnon de Champollion le jeune, pendant son voyage en Égypte, à la fin de la Restauration.

Le jeune professeur épousa, à vingt-trois ans, une de ses compatriotes, fille d'un honorable commerçant en vins. Ce mariage fut très fécond. Il en naquit onze enfants, dont quatre seulement survivent. Mme Mariette elle-même est morte du choléra au Caire, il y a quelques années. A vingt-six ans, il était déjà deux fois père. Pour élever sa famille il joignait à ses maigres émoluments de professeur ceux de directeur d'une petite feuille locale qui s'appelait l'*Annotateur*. Et dans ses rêves d'avenir, épanchés chaque soir en conversations amicales avec le futur compositeur Vervoitte qui, à peine âgé de seize ans, avait été nommé maître de chapelle de la cathédrale de Boulogne, à la suite d'un concours, et qui dirigeait alors l'école municipale de chant, son imagination n'allait pas au delà d'une place de conservateur au musée égyptien du Louvre, qui existait à peine à cette époque et qu'il devait créer lui-même plus tard.

En 1848, ce rêve reçut un commencement de réalisation. Le peintre Jeanron, Boulonnais d'origine, venait d'être nommé directeur des musées du Louvre. Mariette alla trouver son compatriote et lui présenta sa requête, qui fut accueillie. Chargé spécialement d'examiner et de mettre en ordre les documents écrits en langue copte qui gisaient dans les greniers, il se livra tout entier à cette étude, ainsi qu'à celle des monuments égyptiens installés dans les salles du musée. Mis en goût par le déchiffrement de ces papyrus, où il avait fait remarquer ses rares aptitudes, il osa témoigner à l'un des conservateurs son désir d'aller rechercher et acquérir des manuscrits analogues dans les couvents coptes de la vallée du Nil, et en 1850, il partait pour l'Égypte, chargé de la mission si ardemment désirée.

J'imagine qu'en débarquant à Alexandrie, Mariette baisa avec ferveur cette terre antique et sacrée où il allait désormais passer la plus grande partie de son existence et où il devait mourir. En attendant, au Caire, les autorisations dont il avait besoin et qui tardaient beaucoup, il vit chez quelques compatriotes des sphinx achetés à un marchand qui les avait tirés de la plaine de Saqqarah, et il conçut l'idée, pour occuper ses loisirs forcés et distraire son impatience, d'aller examiner cette mine de sphinx. Il devait y rester quelques jours, il y resta trois ans.

Il ne m'appartient pas de dire comment l'aspect des lieux, l'étude

de Strabon, les découvertes antérieures, ses propres recherches conduisirent Mariette à conjecturer qu'il se trouvait sur l'emplacement du Sérapéum. Il résolut d'entreprendre des fouilles. Elles commencèrent le 1er novembre 1850, date qui mérite d'être retenue, avec une vingtaine de fellahs et les chétives ressources des frais de sa mission, qu'il ne détournait pas sans scrupule et sans inquiétude à ce nouvel usage. Quelques semaines après, il avait exhumé toute une avenue de sphinx, et voyait ainsi sa conjecture vérifiée avec éclat; mais l'avenue semblait s'interrompre avant d'aboutir, et il dut tâtonner longtemps pour en retrouver la suite dans une autre direction. L'histoire de ces fouilles est une véritable Iliade digne d'avoir son Homère. Sous les ardeurs d'un climat meurtrier auquel il n'était pas encore habitué, dénué d'appui et de ressources, il lui fallut lutter sans cesse par la force et la ruse, avec une opiniâtreté indomptable, contre les obstacles toujours renaissants, contre la maladie, contre la fatigue, contre le dénuement, contre les jalousies des nations rivales, contre les mauvais vouloirs, les hostilités, les prohibitions et les persécutions. Dès que la nouvelle de ses premières découvertes se fut répandu, le cheick de Saqqarah lui enleva ses travailleurs, et il dut aller faire lui-même, dans les villages voisins, la presse des fellahs. Le cheick n'agissait que par ordre supérieur, et bientôt Mariette reçut, de la part d'Abbas-Pacha lui-même, commandement exprès d'avoir à suspendre ses travaux. Il les suspendit en apparence et les continua clandestinement. On travaillait la nuit; on trompait les surveillants par tous les moyens possibles. Malade, atteint d'une ophthalmie par la réverbération brûlante du soleil sur les sables, Mariette ne perdait pas courage. Grâce à sa ténacité, il avait reconquis l'autorisation nécessaire, lorsqu'un nouveau coup vint le frapper : le vice-roi revendiquait le résultat des fouilles comme sa propriété. Il y avait là de quoi décourager un autre homme que lui; mais cette vigoureuse nature rebondissait à chaque nouvel obstacle. On aura peine à croire que, travaillant sous les yeux des officiers du vice-roi, il ait trouvé moyen, en abandonnant sans doute quelques parties insignifiantes de son butin, de leur dérober tous les morceaux importants, qui étaient descendus dans les *puits* voisins du champ de fouille, emballés au fond de ces tombeaux inaccessibles aux regards, acheminés ensuite non moins secrètement au port d'Alexandrie, et même de reprendre, dans de hardies expéditions nocturnes, la plupart des cinq cent treize morceaux déjà exhumés au moment de l'ordre d'Abbas, et qui avaient été transportés dans un hangar du village de Saqqarah.

La renommée des découvertes de Mariette était arrivée en France.

Sur la proposition de M. Lenormant, l'Académie des inscriptions recommanda au gouvernement l'homme et son œuvre. La Chambre vota un crédit de 30 000 francs, qui devait être encore suivi, à quelque temps de là, d'un nouveau subside, et les travaux reprirent avec plus de vigueur. Enfin le 13 novembre 1851, à l'aube, Mariette mettait le pied sur le seuil du *Sérapéum*, qui était déblayé en entier dans les premiers jours de 1853. Il a dit de quelle émotion il fut saisi quand, en pénétrant dans le caveau sacré d'un des bœufs Apis, fermé depuis trois mille deux cents ans et enseveli sous 30 mètres de sable, il trouva encore empreints sur le ciment les doigts de l'ouvrier qui avait scellé la dernière pierre, et marqués sur le sol les pieds nus des fellahs qui, sous le règne de Ramsès II, avaient couché le dieu dans sa tombe. Tout lui souriait à la fois : vers le même temps, il apprit que le vice-roi octroyait à la France les cinq cent treize monuments d'abord séquestrés par lui, mais en persistant à revendiquer les autres. Le vice-roi nous donnait ce que nous avions déjà ; Mariette profita de sa décision pour expédier au Louvre cinq cent treize monuments nouveaux, ou plutôt pour en expédier des milliers, en abusant, avec une rouerie patriotique, de l'ignorance de l'effendi chargé de veiller sur l'emballage, et qui se laissa persuader que chacun d'eux n'était qu'un fragment détaché d'un ensemble très complexe.

Telle fut la première mission de Mariette, accomplie aux frais et au profit de la France. Après avoir prolongé quelque temps son séjour en Égypte pour déblayer, d'abord, avec une allocation fournie par le duc de Luynes, le sphinx colossal, taillé dans le roc au pied des Pyramides, puis un temple souterrain dans le voisinage, il revint en France et fut nommé conservateur-adjoint du Musée égyptien du Louvre. Quelques années plus tard, sur l'indication de M. de Lesseps, dont on aime à voir le nom associé au sien, il était rappelé en Égypte par Saïd-Pacha, pour prendre la direction des recherches scientifiques entreprises dans toute l'étendue du pays. Le résultat de ces nouvelles fouilles organisées méthodiquement et poursuivies à loisir a formé le musée de Boulaq, près du Caire, ouvert en 1864, dans un bâtiment provisoire et insuffisant, en attendant l'édifice définitif qui doit s'élever au Caire, sur la place de l'Esbékyeh, et qui ne se hâte guère de sortir du sol. Dans l'intention du vice-roi, ce musée n'est pas destiné seulement aux voyageurs européens ; il doit être surtout accessible aux indigènes, qu'il est chargé d'instruire dans l'histoire de leur pays. Il y a quelque temps, écrivait Mariette dans la préface de son catalogue, l'Égypte détruisait ses monuments ; elle les respecte aujourd'hui ; il faut que demain elle les aime. Il se passera des siècles encore, je le crains,

avant qu'un tel vœu se réalise : le fellah est un esclave courbé sur la glèbe; l'Arabe, un ignorant; le Turc, un épicurien qui se soucie infiniment moins de la dixième dynastie que de son harem.

C'est là que s'écoula le reste de sa vie, sauf des voyages en France, où il revenait assez souvent passer l'été, dans sa propriété de Pont-de-Briques, près Boulogne. Nous ne parlerons pas de ses écrits : ils sont trop techniques et trop savants pour nous. Un seul de ses ouvrages pourrait nous occuper : le livret d'*Aïda*, arrangé pour la scène par M. Camille du Locle, mais dont il avait fourni lui-même le sujet, antique légende égyptienne, retrouvée sur une stèle du temps d'Hator. C'était un homme d'une volonté de fer, d'un courage et d'une persévérance rares, d'un désintéressement plus rare encore. Dans ce pays en proie à la voracité d'une foule de parasites indigènes ou européens, qui luttent à qui en dévorera le plus effrontément la substance; dans une position qui le mettait à même d'attirer à lui les faveurs du khédive, il est resté presque pauvre. A son dernier retour en France, il y a quelques mois, sa santé était si profondément délabrée, que les médecins lui avaient défendu de retourner en Orient; mais, malgré les déboires et les souffrances, il se cramponnait à cette terre fouillée, sondée, retournée par lui depuis trente ans et qu'il avait contrainte à lui livrer ses trésors. Il y est revenu pour y mourir, non sans avoir eu le temps de tracer encore un vaste programme des nouvelles explorations à exécuter dans la vallée du Nil. Et maintenant il dort de son dernier sommeil, aux pieds de la statue du roi Chéphrem, dans un sarcophage de Thèbes, où il a pris la place de quelque Pharaon.

Un collègue de Mariette-Bey à l'Académie des inscriptions, M. Paulin Pâris, l'a suivi de près dans la tombe. Il avait dépassé quatre-vingts ans. Après avoir débuté, en 1824, par une *Apologie de l'Ecole romantique*, puis par des traductions de Byron, il avait fini par se vouer surtout à l'étude de la langue et de la littérature du moyen âge, en particulier des grandes épopées chevaleresques, dont peu d'érudits ont contribué plus que lui à répandre la connaissance dans le public lettré. Il faisait partie de la commission chargée de continuer l'*Histoire littéraire de la France*, et qui poursuit cette tâche laborieuse avec une sage lenteur. On lui doit aussi la meilleure, j'allais dire la seule édition qui existe des *Historiettes* de Tallemant des Réaux, où il a condensé dans les notes tout ce qu'il était possible d'y mettre sur l'histoire des hommes et des mœurs au dix-septième siècle. Longtemps conservateur des manuscrits à la Bibliothèque et professeur au Collège de France, savant consciencieux, causeur charmant, excellent homme et bon chrétien, M. Paulin Pâris jouissait de la considération la plus légitime.

Thomas Carlyle était si connu en France que sa mort n'y pouvait passer inaperçue, et on me permettra de la mentionner ici avec quelques détails, malgré l'étude spéciale qui lui est consacrée plus haut. Dans sa très longue carrière, il a touché à des genres bien divers, depuis les mathématiques pures jusqu'à la fantaisie, mais c'est surtout un historien et un philosophe, et jusque dans ses transformations, il a porté une unité de manière qui le rend reconnaissable tout d'abord. Ses premiers ouvrages furent une *Vie de Schiller* et une traduction du *Wilhelm Meister* de Gœthe : de bonne heure, Carlyle s'imprégna de la littérature comme des idées germaniques ; par lui elles ont pénétré dans son pays natal, qui s'en était préservé jusqu'alors. On pourrait dire qu'il est un philosophe allemand, avec une pointe d'*humour* anglais, et que sa fantaisie, tout en gardant le caractère britannique et un accent personnel, n'est pas sans ressemblance avec celle de Jean-Paul Richter.

La réputation de Carlyle date de 1834, où parut son *Sartor resartus* (le *Tailleur rhabillé*, ou mieux *refait*), dont il avait emprunté le titre à une vieille ballade écossaise, — bizarre composé d'autobiographie et de critique, de fiction et de philosophie, de roman et de poème, qui révélait pour la première fois l'originalité naturelle et en même temps voulue de son esprit. Mais son œuvre principale et celle qui l'a surtout fait connaître chez nous, c'est l'*Histoire de la Révolution française*, intraduisible et pourtant traduite par MM. Elias Regnault et Jules Roche dans la *Bibliothèque d'histoire contemporaine* de M. Germer-Baillière. Elle comprend trois grandes divisions : la Bastille, la Constitution, la Guillotine, et se divise en une multitude de courts chapitres affublés de titres bizarres : *le Retour d'Astrée*, *Bulles de savon*, *Commotions électriques*, *Mercure de Brézé*, *O Richard, ô mon roi*, *Comme à l'âge d'or*, *Epiménide*, *Quelques consolations pour le genre humain*, *Exeunt*, *les Dieux ont soif*, *le Lion n'est pas mort*, *les Harengs grillés*. Rien que par ces exemples, pris entre beaucoup d'autres, on voit déjà à quel genre peu académique appartient cette histoire, étonnant mélange de poésie, d'éloquence et de trivialité, de lyrisme et de bouffonnerie, d'érudition et d'évocation. Il y a en Carlyle du voyant et de l'illuminé, j'allais dire de l'halluciné, comme dans Michelet, avec un ton fatidique et des obscurités sibyllines. Il se transporte aux temps qu'il décrit ; il prend part lui-même aux événements qu'il raconte ; il les ressuscite ; il est saisi par la fièvre du moment et il nous la communique ; il nous fait comprendre et presque partager l'effroyable agitation de la foule et le délire dont toute la France fut saisie, pendant ces années où elle crut voir d'abord s'ouvrir le paradis et où elle tomba si vite, d'une chute plus lourde que celle du Satan

de Milton, jusqu'au fond de l'enfer. Il a lu tout ce qui a été écrit sur la Révolution ; il s'est tout approprié et assimilé ; il a tout fondu dans sa fournaise, et le métal coule, enflammé comme un torrent de lave, rugueux, plein de scories et dégageant, au-dessus de ses lueurs rougeâtres, des tourbillons de fumée.

Carlyle a des portraits superbes, comme ceux de Mirabeau et de Danton, comme celui de Bouillé, auquel il a donné des proportions épiques, car son imagination grandit, transforme et quelquefois déforme ce qu'elle touche. Il a fait de la fuite à Varennes, particulièrement de ce qu'il appelle la *Nuit des éperons*, c'est-à-dire la nuit du 21 juin, où Drouet et Guillaume piquent des deux pour gagner Varennes avant la berline royale, un tableau fantastique qui rappelle la course à l'abîme de *Faust*. La prise de la Bastille, l'invasion de Versailles aux journées d'octobre par les *ménades*, la description du monstre qu'il appelle le *Sans-Culottisme* dénotent une puissance de résurrection capable de rendre aux êtres qu'elle tire du tombeau une vie plus intense que celle dont ils jouissaient. Mais on ne tarde pas à se fatiguer, et peut-être se fatigue-t-il lui-même de cette manière cahotée, tumultueuse, désordonnée, spasmodique, qui fait le plus cruel abus des apostrophes à tout propos et hors de propos, des prosopopées, des épithètes gigantesques, des images imprévues, des rapprochements étranges, des plaisanteries énormes, des néologismes audacieux : — de cette *olla podrida* d'épopée, de drame et de farce, de déclamations, d'effusions, de récits abrupts et de conversations décousues. La première partie de son livre est très supérieure aux deux autres. Carlyle n'a pas seulement un style à lui, il a une manière ; pas seulement une manière, des manies ; pas seulement des manies, des *tics*. Une de ses manies est celle du sobriquet, dont il est parfois difficile de se rendre exactement compte : on comprend Crispin-Catilina d'Esprémenil, mais qu'est-ce que Spinoza Santerre ? Souvent le sobriquet devient inséparable du nom, à la façon de l'épithète homérique, et l'on voit revenir sans cesse Moreau *des trois mille ordres* (Moreau de Saint-Méry, qui s'est vanté d'avoir signé trois mille ordres à l'Hôtel de Ville où il se tenait en permanence le 14 juillet), Fauchet *Te Deum*, le *verdâtre* Robespierre (qu'il appelle même une fois *Vert-de-mer*), Scipion l'Américain (la Fayette). Un goût délicat sera souvent offusqué à la lecture de Carlyle, mais il sait réveiller sans cesse l'attention, même en la fatiguant.

Les articles que nous avons lus dans les journaux français à sa mort se sont généralement trompés sur deux points. On a parlé des théories individualistes de son *Histoire de la Révolution*. Il ne les a professées que plus tard, en écrivant les *Héros*, *Cromwell*, *Frédéric II*. Dans la *Révolution française*, il a surtout le sens du

peuple et de la foule anonyme qu'il met au premier plan ; c'est le mouvement général qui le frappe, qui l'entraîne, qu'il aime et qu'il excelle à peindre. On a beaucoup dit aussi et beaucoup répété sous toutes les formes que, « dans l'énorme bagage de ses œuvres, il ne cite jamais un auteur classique ». L'assertion est complètement erronée au moins en ce qui concerne l'*Histoire de la Révolution*, qui est remplie, au contraire, de rapprochements, de comparaisons, d'images mythologiques, d'allusions ou de citations tirées des poètes anciens.

Il serait difficile d'analyser exactement les idées de Carlyle, confuses, incohérentes, parfois contradictoires, et sa philosophie, qui se prête si peu aux catégories et aux définitions. Mystique avec des bouffées de matérialisme ; idéaliste qui a le culte de la force ; moraliste, mais à sa façon, qui est la façon pittoresque et dramatique, ses croyances précises se dérobent sous les formules qui semblent les énoncer et s'évanouissent en une sorte de panthéisme mystagogique et *transcendental*, — c'est un de ses mots, — qui parle sans cesse du mystère universel et du grand inconnu. En tout cas, elles ne sont pas chrétiennes, et l'on a lieu de s'étonner que le doyen Stanley ait prononcé solennellement dans l'abbaye de Westminster l'oraison funèbre d'un homme qui a raconté dans le *Sartor resartus* comment il cessa de croire au christianisme. Ajoutons cependant que Carlyle a rendu à la foi inspirée par l'Évangile plus d'un éloquent hommage dans ses écrits, notamment dans son livre sur *le Passé et le présent*, où s'affirment le plus nettement ses regrets et ses préférences pour le vieux temps. On assure que dans ses conversations intimes, à la fin de sa vie, il s'est maintes fois exprimé en termes énergiques pour les enseignements du catéchisme contre cet évangile de la boue qui fait descendre l'homme du frai de grenouille en passant par le singe. Nous voulons croire qu'il n'entrait dans ses invectives éloquentes aucun ressentiment personnel contre les Darwin et les Herbert Spencer, dont le matérialisme scientifique a si complètement détrôné l'influence philosophique de Carlyle, en dépassant de beaucoup son nuageux panthéisme. Mais il est fâcheux qu'il se soit borné à foudroyer leur doctrine en paroles et que ce mouvement de retour ne se soit pas marqué dans ses écrits.

III

Notre causerie a déjà pris de larges proportions, et le théâtre a été d'une telle fécondité que nous sommes forcés de courir maintenant, sans pouvoir nous arrêter, aussi longtemps que nous le voudrions, à des œuvres qui tiennent une certaine importance du nom de leur auteur ou de leur valeur propre.

Par une rencontre singulière, toutes les grandes pièces jouées dans les théâtres de drame ou de comédie mettent en scène la maternité, envisagée sous toutes ses faces et dans toutes ses conditions sociales ou morales.

Dans *Jack*, tiré par M. Lafontaine du roman de M. A. Daudet qui porte le même titre, c'est la maternité chez la courtisane, comme dans le *Fils de Coralie*, de M. Albert Delpit. Chacun d'eux a résolument envisagé ce problème douloureux d'un fils sans tache né d'une mère infâme. Mais la Coralie de M. Delpit s'est retirée du commerce : la mère a tué en elle la courtisane; tandis qu'Ida de Barancy exerce toujours : c'est la courtisane qui tue la mère en elle. Elle aime pourtant son fils à sa manière, quand il est là devant ses yeux; elle l'aime comme un enfant peut aimer sa poupée et son joujou, autant que sa tête de linotte et que son cœur de grisette peuvent aimer, en le laissant traiter comme un paria et réduire à la condition matérielle la plus affreuse, la plus dure et la plus misérable, par le poète *raté* dont elle est la maîtresse; puis, lorsqu'elle a été trahie par cet abominable d'Argenton, en se réfugiant chez le pauvre enfant, qu'elle comble de caresses, à qui elle offre des fleurs, du pâté de foie gras, du vin de Champagne avec l'argent de son maigre budget d'ouvrier, et en l'abandonnant dès qu'elle se retrouve en face de son odieux ménestrel, à qui il suffit d'un roulement d'œil, d'un mot qui vibre, d'un vers ronflant, pour reprendre la stupide créature. Il est, en son genre, d'un réalisme qui serre le cœur, cet acte de la mère chez l'enfant, où l'on voit la femme avilie portant jusque dans sa tendresse superficielle les habitudes d'une frivolité incurable, voulant se faire la ménagère de son fils, commandant pour lui un souper fin, et toute fière de lui avoir économisé dix sous sur un pâté en prenant une voiture de deux francs; enfin, au dessert, lui chantant des refrains légers et lui demandant des nouvelles de sa *bonne amie*. L'auteur était même allé plus loin; après la répétition générale, on a retranché quelques traits qui avaient paru dépasser la mesure; il en reste bien assez encore pour faire souffrir le spectateur de cet abaissement de la maternité.

Ceux qui ont lu le roman de *Jack*, et ceux-là seuls ont pu comprendre pleinement le drame, savent avec quelle difficulté ce livre, où l'action n'a pas de centre, où abondent les épisodes et les personnages accessoires, se prêtait à être transporté sur le théâtre. On ne pouvait s'en tirer qu'à la condition de supprimer absolument la plupart des tableaux pour concentrer l'intérêt sur la situation morale de ce malheureux enfant affamé d'affection, adorant sa mère quand même, souffrant de tout ce qu'il voit et de tout ce qu'il devine, finissant par mourir avant qu'on ait pu arracher celle-ci au

bal où elle est allée montrer ses belles épaules et sa belle robe. L'arrangeur de la pièce l'a fait, mais un peu tard. A partir du moment où l'action se concentre autour de Jack et de sa mère, le drame devient simple et touchant; il émeut, il tire les larmes. Mais on en veut à l'auteur d'avoir soumis son livre à une transformation qui devait forcément le dénaturer, et d'avoir consenti à l'ajuster dans ce lit de Procruste, où il fallait qu'il laissât non seulement des détails essentiels à l'intelligence du sujet et à la vraisemblance de l'action, mais un bien plus grand nombre encore de types curieux et de tableaux charmants, observés sur le vif, et qui, tout en déroulant la série des causes et des explications, tout en préparant l'esprit aux cruautés du dénouement, donnent au premier volume du roman une saveur toute particulière. Un acteur nommé Chelles, qui vient du boulevard, s'est distingué dans le rôle de Jack, et Mlle Céline Montaland a joué Ida de Barancy avec un naturel parfait, un air d'inconscience et de bonne foi qui en sauve les côtés odieux.

Si c'est la mère qui tue l'enfant dans *Jack*, c'est l'enfant qui tue la mère dans *Nana*. Elle gagne la petite vérole au chevet de son fils, qu'il lui prend fantaisie de veiller, et elle en meurt. Nana ne méritait pas de mourir ainsi. Son agonie solitaire, hurlante et désespérée, qui fait pendant au *delirium tremens* de l'*Assommoir*, est certes bien affreuse, mais cet acte invraisemblable de dévouement maternel qu'on lui attribue met sur cette fange un rayon qui ne devrait jamais luire au front d'une courtisane. D'abord, Dieu merci, la courtisane est un animal généralement stérile. Elle corrompt, elle flétrit, elle tue, — et c'est ce que M. Zola lui-même prétend avoir voulu démontrer, — elle ne donne pas la vie. Ou, si elle a un fils, elle ne peut pourtant jamais être mère. Il est souverainement illogique de supposer, surtout quand il s'agit d'une Nana, qu'elle risquera son existence, et plus encore, sa beauté, en passant la nuit au chevet d'un enfant frappé d'une maladie contagieuse. M. Zola prétend au titre de moraliste, parce que, après nous avoir dépeint le vice avec une surabondance ordurière, avec la complaisance d'un entremetteur pendant cinq cents pages, à la 501e, il nous le montre en pourriture. Mais la moralité du dénouement se trouve singulièrement compromise par cette idée bizarre et fausse, qui n'est pas plus d'un *naturaliste* que d'un moraliste.

En découpant le roman de *Nana* en tableaux pour l'Ambigu, M. Busnach lui a fait subir, comme à l'*Assommoir*, le nettoyage indispensable. C'est une édition expurgée *ad usum theatri*. Les peintures grossières et crues de l'original se sont amollies, atténuées, amoindries dans ces pâles épreuves lithographiques, où le libertinage prend ses précautions, où l'on a eu soin de doser exactement

les hardiesses pour ne point trop effaroucher la censure, en allant juste assez loin pour plaire aux curiosités vicieuses, pas assez pour courir le péril d'une chute, et en remplaçant par des effets de décor et de mise en scène les mots et les situations qu'on n'osait risquer. Il en est résulté une pièce embarrassée, confuse, décousue, voulant et n'osant pas, avançant et reculant, d'un réalisme honteux, d'où la seule impression franche qui se dégage est celle d'un ennui profond. Le public s'attendait à tout, excepté à cela. L'action très mince du livre, composé tout entier de récits épisodiques, de tableaux et de descriptions, fournissait à peine un fil suffisant pour relier l'une à l'autre ces estampes vulgairement enluminées qui ne font songer que de très loin à la *Vie d'une courtisane* de Hogarth. En dehors du dénouement, où Mlle Massin a obtenu le succès d'effroi et d'horreur de M. Gil-Naza dans l'agonie de l'*Assommoir*, et de Mlle Croizette dans l'empoisonnement du *Sphinx*, il est à remarquer que les seules scènes de *Nana* qui aient été vraiment applaudies sont justement des scènes du *vieux jeu*, que M. Zola fait profession de tenir en parfait mépris, — des scènes de convention, d'imagination pure, de combinaison dramatique, comme l'apparition de la chiffonnière fatidique, vraie sorcière de *Macbeth*, au milieu de la soirée donnée dans l'hôtel de Nana, et la malédiction lancée à la tête de l'infâme créature par la vieille mère qui est venue chercher jusque dans le boudoir maudit le cadavre de son fils. Ce ne sont pas là de grands efforts d'imagination, sans doute, mais le public en avait été tellement sevré dans le reste de la pièce, qu'il les a accueillies avec une chaleur d'applaudissements où les auteurs feraient sagement de voir une leçon.

Mais enfin *Nana*, bien qu'on n'en parle plus, fait de l'argent et c'est tout ce qu'il faut. L'argent sent toujours bon. Elle vit et prospère sur son titre, sur la mauvaise renommée du livre et de l'auteur, sur l'espoir obstiné de quelque bon scandale. L'administration du théâtre s'est excusée de n'avoir pu faire mieux : ce n'est vraiment pas sa faute ; elle était toute disposée à servir le public suivant son désir. Ainsi le tableau du foyer du théâtre n'avait d'autre but que de fournir un prétexte pour nous montrer Nana se déshabillant et se rhabillant en scène. Jugez de l'attraction ! Mais ce genre d'industrie est surveillé d'une façon gênante. La censure a prétendu régler l'opération en la maintenant dans les bornes d'une convenance relative. Dès lors, l'effet était manqué. L'administration, si mal encouragée, a coupé le tableau et en a offert ses excuses au public avec un cynisme ingénu, dans les *réclames* envoyées par elle à la presse.

Dans la *Princesse de Bagdad*, c'est l'enfant qui sauve la mère coupable, prête à faire le dernier pas et à fuir la maison conjugale.

Voilà, certes, une donnée simple, naturelle, honnête ; M. Alexandre Dumas a trouvé moyen d'en faire une pièce compliquée, violente, paradoxale, équivoque. La première représentation a été une déroute complète. La salle, où pourtant les amis de l'auteur se trouvaient en nombre, s'est révoltée contre tant d'audaces et d'invraisemblances. Malgré tout son talent et tout son esprit, M. Alexandre Dumas, avec l'incohérence et la bizarrerie chaque jour plus prononcées de ses conceptions, la brutalité nerveuse de sa manière, le caractère d'improvisation sans maturité qu'il donne de plus en plus à ses œuvres, est en train de perdre l'oreille du public. Il procède maintenant en toutes choses, dans ses préfaces et ses brochures comme dans ses pièces, par évolutions brusques et par soubresauts imprévus, qui déconcertent les esprits les mieux disposés à le suivre.

Lionnette de Hun, l'héroïne de la pièce, est la fille naturelle d'un prince, devenu roi ensuite, et d'une Nana quelconque. Un gentilhomme ruiné et peu scrupuleux a adopté l'enfant en épousant la mère, et elle a grandi abandonnée à elle-même, sans éducation, portant en elle des instincts qui se combattent et qu'elle n'a pas appris à vaincre : les instincts du trône et ceux du ruisseau. C'est à la fois une femme de foyer et une femme de rue, pour employer les expressions popularisées jadis par M. Dumas lui-même.

> Mon Dieu, quelle guerre cruelle !
> Je trouve deux hommes en moi,

a dit Racine en un simple cantique. C'est la condition de l'humanité tout entière. Aussi serait-ce beaucoup trop simple pour Lionnette, dont les origines complexes sont exposées au premier acte par un ami de la maison, avec cette crudité de langage où se complaît M. Alexandre Dumas. Il en est résulté une sorte d'énigme vivante, un sphinx charmant, prêt à dévorer tous ceux qui ne le devineront pas. Mais cette énigme a-t-elle un mot? Je n'en vois qu'un : l'orgueil, un orgueil poussé jusqu'au délire, un orgueil qui est sa nature même, sa seule dignité, sa seule vertu, et une *vertu* bien fragile ou bien dangereuse, puisqu'elle sera capable de se déshonorer et de se perdre par orgueil. Comme la plupart des orgueilleux, d'ailleurs, elle aurait les meilleures raisons du monde pour être humble. Une fois le point de départ bien admis, le développement de ce caractère ne manque pas de logique dans sa brutalité. L'auteur marche droit devant lui, à travers les obstacles, les haies, les ravins, les fondrières, fauchant ou escaladant tout ce qui le gêne. Si son but a été de peindre une créature mal équilibrée, violente, impérieuse, sans

frein, il y a réussi. Il ne s'agit pas de savoir si Lionnette a raison d'être faite de la sorte ; elle est ce qu'elle est ; elle est ainsi et pas autrement. Mais vous et moi nous pouvons penser qu'il ne valait peut-être pas la peine de se mettre en frais d'une comédie en trois actes, étincelante de verve et d'audace, jouée par l'élite de la comédie, pour présenter au public ce phénomène peu attrayant et dépourvu même de tout véritable intérêt psychologique.

Au fond, le vrai but de M. Alexandre Dumas a été beaucoup moins de nous montrer la femme sauvée par la mère, car Lionnette n'est ni une femme, ni une mère comme une autre, que de mettre en scène et de faire évoluer à travers une intrigue dont elle forcera tous les ressorts, une créature constituée ainsi que nous l'avons dit. Ou plutôt, on croirait que son but a été simplement de faire un rôle taillé sur mesure à M[lle] Croizette, composé tout exprès pour ses qualités et ses défauts, un rôle qui fût pour elle ce qu'est le grand air de bravoure écrit par un maestro pour la cantatrice en vogue et où elle semblât moins jouer que s'abandonner aux entraînements de sa propre nature.

La princesse de Bagdad, comme on a surnommé Lionnette, a épousé sans amour et sans haine le comte Jean de Hun, qui l'adore. Rien n'a fait battre son cœur jusqu'à présent; on se demande si elle en a un, elle se le demande elle-même, et elle répond franchement qu'elle ne croit pas. Elle lui a donné un fils, sans rien perdre de son indifférence superbe, et elle a dévoré sa fortune avec de belles dents qui auraient broyé comme des cerises toutes les perles données à Cléopâtre par César et par Antoine. Quand la toile se lève, il ne leur reste plus que 400 000 francs... de dettes. Pour qu'elle ait pu ruiner aussi complètement son mari, sans que celui-ci s'en doutât, pas plus qu'elle, il a fallu que le comte, affolé, mit toute sa fortune sur sa tête et lui accordât le droit d'acquérir et d'aliéner sans son autorisation. Je ne suis pas un grand clerc dans la science de Cujas, mais il me semble bien que cette opération serait incorrecte et nulle au premier chef, partout ailleurs que dans le royaume de Bagdad.

C'est ce moment que choisit, avec une délicatesse et un tact exquis, pour lui déclarer son amour et lui en offrir des preuves sonnantes et trébuchantes, un beau ténébreux qui vit dans son entourage. Il s'appelle Nourvady, — un nom des *Mille et une nuits* ; c'est un homme froidement passionné, décidé à tout pour satisfaire sa passion, riche comme un nabab et positif comme le fils d'un banquier qu'il est. Nourvady a 40 millions, tout simplement, et il va agir en conséquence.

Qu'on me permette d'ouvrir une courte parenthèse pour faire

remarquer au lecteur la progression croissante des millions au théâtre et dans le roman. Les viveurs de Paul de Kock ont 4000 livres de rente; ceux de Scribe en ont 12 000; à la fin de sa carrière il eût cru faire largement les choses en dotant Nourvady d'un million. Mais qu'est-ce qu'un million aujourd'hui? C'est Balzac qui a commencé à remuer les millions à la pelle, en transportant dans ses romans les rêves de fortune colossale dont il fut toujours poursuivi. Dumas père l'a dépassé dans *Monte Cristo*. Dumas fils, imagination plus calme pourtant, mais qui, depuis quelques années, semble vouloir, après un long détour, rejoindre aux vieilles régions romantiques la mémoire paternelle, a déterré les trésors fabuleux de Monte Cristo pour les donner à son Nourvady. Il faut bien marcher avec son temps, car ce mouvement d'imagination correspond à un mouvement analogue dans la réalité. Les affaires de Bourse, où l'on jongle avec des chiffres fantastiques; les fortunes colossales improvisées en un clin d'œil; les avalanches et les écroulements vertigineux de millions que suffisent à rappeler des noms tels que ceux de Mirès et de Philippart; l'introduction chez nous des mœurs américaines et les récits qui nous viennent de ce pays des dollars, où la vérité courante prend parfois des airs de *puff* gigantesque, où les marchands de porc salé et les propriétaires de mines de pétrole réalisent des capitaux qui semblent sortir du trésor des Incas ou de l'imagination de Barnum, où des deux Stenart celui qu'on appelle *le pauvre* est pour le moins aussi riche que Nourvady et où un M. Mackay, ancien journalier, retire aujourd'hui chaque année 72 millions de francs, sans compter les fractions, de ses mines de Nevada, tout cela a singulièrement haussé le diapason financier des romanciers et des écrivains dramatiques.

Donc ce M. Nourvady vient déclarer sans ambages à la belle comtesse ruinée qu'il tient à sa disposition un magnifique hôtel aux Champs-Élysées, où elle trouvera dans un coffret un million en or tout neuf, le jour où elle jugera à propos d'y entrer. Elle le laisse dire tranquillement, ce qui est trop pour une honnête femme qu'elle a la prétention d'être. Il est vrai que, lorsqu'il pousse l'outrage jusqu'à lui remettre la clef de cet hôtel, en la priant de le considérer dès maintenant comme sa propriété, elle la jette par la fenêtre. Mais, comme ne manque pas de lui faire observer le sieur Nourvady, la fenêtre donne sur le jardin et non sur la rue, observation à laquelle cette fille de roi se borne à répondre en le traitant, entre haut et bas, d'insolent, ce qui est trop peu pour une grande dame si impétueuse et si fière.

Mais voici mieux encore. A peine ce fils de banquier, qui n'est certes point un fils des preux et qui fait l'amour à l'américaine, en

marchand de porcs enrichi, a-t-il le dos tourné, que le mari entre furieux. On le serait à moins. Il vient d'apprendre, en effet, qu'on a payé toutes les dettes de sa femme. C'est Nourvady qui, pour se couper la retraite, et à elle aussi, a brûlé ses vaisseaux en la compromettant. Monsieur le comte est fort en colère. Il accuse sa femme d'avoir un amant, il la traite de prostituée. On est surpris de la modération relative avec laquelle l'orgueilleuse comtesse reçoit cette injure; on le sera plus encore en voyant les extrémités violentes où elle s'emporte à l'acte suivant sous le coup d'un outrage semblable, mais mieux justifié. Il fallait cette modération pour amener la suite du drame : c'est toute la raison que nous en pouvons donner. Il sort plein de menaces, et elle se soulage en le traitant d'imbécile. Charmante créature !

Placée ainsi entre un insolent et un imbécile, Mme de Hun suit l'instinct de sa nature et se retourne vers l'insolent. Nourvady avait raison en lui faisant remarquer que la fenêtre de son salon donnait sur le jardin. Elle ramasse la clef, et se rend dans le fameux hôtel des Champs-Élysées, pour adresser à ce féroce amoureux les reproches qu'il mérite. Au plus fort de l'explication, on frappe à la porte. C'est le mari, accompagné d'un commissaire de police. Il a suivi sa femme; il l'a vue entrer, déguisée et voilée, dans un bel hôtel qu'il ne connaît pas : avouez que ses soupçons, après tout ce qui précède, sont bien naturels et que la vraie preuve d'*imbécillité* serait de n'en pas avoir. Mais la comtesse entend n'être pas soupçonnée, en faisant tout ce qu'il faut pour l'être, et même un peu plus. Vous ne devineriez jamais ce qu'elle imagine, dans l'indignation de son honnêteté méconnue : elle rejette ses voiles, arrache son fichu, secoue sa crinière blonde, qui tombe éparse sur ses épaules et ses bras nus, et violemment la fausse adultère crie aux gens de la police, devant son mari, sa prétendue infamie; elle dément Nourvady qui atteste son innocence, elle plonge ses bras jusqu'aux coudes dans la cassette pleine de pièces d'or, qu'elle éparpille sur le tapis; elle signe l'acte qui, toujours en vertu des notions particulières de M. Dumas sur le droit, la rend propriétaire de l'hôtel. Elle est si indignée d'avoir été traitée en femme coupable, qu'elle n'a pas assez de voix, pas assez de gestes, pour protester à sa manière, en affirmant plus haut encore que son mari, qu'elle s'est vendue, qu'elle en est fière, qu'elle ne quittera plus son amant, — agissant ainsi comme un honnête homme qui, dans son courroux d'avoir été soupçonné d'un vol, s'en irait forcer la caisse voisine : scène d'un emportement sauvage, fiévreux, extravagant, forcené, qui peut troubler les nerfs, mais qui choque la raison et détruit tout reste d'intérêt pour cette folle furieuse !

Au dernier acte Mme de Hun s'apprête à fuir avec Nourvady, qui

vient la retrouver jusque dans le domicile conjugal. Nous n'en sommes plus à compter les invraisemblances; mais vraiment celle-ci est plus forte encore que les autres. Pourquoi se présente-il à ce moment chez le comte, qu'il a mortellement offensé et qui, d'ailleurs, ne peut se battre avec lui sans l'avoir remboursé d'abord ? Et elle-même pourquoi y est-elle rentrée avant de fuir? Ce n'est pas pour dire adieu à son enfant, à qui elle ne songe point. Ce n'est pas non plus pour prendre de l'argent et emporter ses bijoux, elle qui a maintenant les quarante millions de Nourvady! Alors, pourquoi? sinon parce que cela était nécessaire pour le dénouement en vue duquel M. Dumas a écrit sa pièce, sur lequel il a compté comme sur un coup de théâtre à la fois logique et imprévu, et qui a choqué plus encore peut-être que tout le reste, non seulement parce qu'il vient trop tard et qu'il n'est plus temps, mais parce qu'il n'est amené par aucune préparation matérielle ni morale, parce qu'il sonne l'exagération et le faux, parce qu'il ne fait qu'ajouter une nouvelle incohérence à toutes celles dont Mme de Hun nous a déjà donné l'exemple, sans que son caractère ni les circonstances de la scène nous permettent d'y rien voir de plus.

Au moment où elle va franchir la porte, le petit Raoul entre et court à elle : « Emmène-moi, maman, puisque tu sors. » Elle refuse, il insiste et se cramponne à sa robe, jusqu'à ce que Nourvady, impatienté de ce retard et inquiet du péril qui en résulte, l'écarte d'un mouvement trop brusque, qui le jette sur le canapé voisin. Et alors changement à vue : en une seconde, cette femme qui ne songeait pas plus à son enfant qu'à son mari, qui partait pour toujours sans même l'embrasser, s'élance comme une lionne furieuse sur son amant, qu'elle traite de lâche et de misérable; elle veut étrangler, parce qu'il a fait tomber l'enfant, celui pour qui elle abandonnait cet enfant, pour qui elle abandonnait tout, même son honneur et son estime. Elle s'agenouille près de Raoul, le couvre de baisers frénétiques, appelle à grands cris ce mari, dont elle ne pouvait prononcer le nom sans révolte et sans horreur, parle de sa vertu retrouvée et de son âme reconquise, fait des phrases de mélodrame et s'exprime comme une mère vertueuse et sensible de l'Ambigu, retrouvant tout à coup son fils qu'on lui avait volé. Non, je ne puis vous dire l'effet de stupeur produit par cette scène. Au lieu de se laisser mettre à la porte, d'une façon bien piteuse pour un Antony si entreprenant et si audacieux, sans même dire, comme le Chicaneau des *Plaideurs* : « Rendez au moins l'argent », Nourvady aurait beau jeu à lui répondre, entre autres choses non moins concluantes :

« Eh! madame, vous me traitez de misérable et d'infâme. Quel

est le plus misérable et le plus infâme, de la mère qui fuyait au bras d'un amant, — d'ailleurs sans aucune passion, sans entraînement aucun, avec le plus parfait sang-froid, en ne tournant même pas la tête du côté de la chambre de son enfant ; bien plus, en ne se laissant pas arrêter par ses prières, en l'écartant elle-même avec des mensonges, — ou de l'amant qui l'éloigne, lui, d'un geste plus impatient et plus rude, il est vrai, mais auquel cet enfant n'est rien, qu'un obstacle et une gêne? » Et je défierais Lionnette de rien lui répondre qui ait le sens commun. Vous faisiez bien autre chose, madame, que de renverser votre enfant ; vous lui passiez sur le corps ; vous brisiez son cœur et sa vie, froidement, par orgueil diabolique, vous, sa mère ! Et que vous importe qu'on l'ait poussé un peu trop brusquement, puisque vous l'abandonnez pour toujours !

Nouvel accès de colère, mais cette fois contre son amant et non plus contre son mari ; nouvelle explosion nerveuse, ressort forcé qui se détend, voilà tout ce que signifie et tout ce que prouve cette scène finale, qui devait être la lumière et l'enseignement de l'œuvre ! Ne dites pas qu'il s'agit de nous montrer l'épouse sauvée par la mère ; je ne puis voir là qu'une quatrième ou cinquième décharge électrique de cette femme-torpille. Ah ! le bon billet qu'a le mari ! Et comme c'est maintenant, avec son attendrissement niais et son air de conviction béate devant la petite attaque de nerfs de sa chère femme, qu'il mérite ce nom d'imbécile que celle-ci lui octroyait si généreusement tout à l'heure ! Vous me direz des nouvelles de ce qui se passera dans quinze jours, mon cher monsieur de Hun.

Si j'avais l'esprit et le talent de M. Dumas, je voudrais écrire le quatrième acte de sa comédie...

Notre regret est vif de ne pouvoir accorder qu'une appréciation rapide, en terminant cette trop longue causerie, à la partition posthume qui fut l'effort suprême et qui demeurera l'un des principaux titres d'Offenbach. MM. J. Barbier et Michel Carré ont tiré de la comédie qu'ils avaient fait jouer à l'Odéon, en 1851, sous le même titre, leur livret des *Contes d'Hoffmann*, qui, s'il a le double tort d'être décousu et de nous montrer un Hoffmann de fantaisie, a du moins le mérite d'offrir au public une série de tableaux piquants, de situations intéressantes, et au compositeur, des thèmes heureux et variés.

La partition n'a pas d'ouverture. Au premier acte, je ne vois guère à noter que deux chœurs d'étudiants, à peu près également jolis, bien coupés et rhythmés, d'une sonorité éclatante, puis la chanson de *Kleinzach*, à laquelle vient s'entremêler d'une façon originale un chant d'amour. Le deuxième acte, qui met en scène l'histoire de Coppélius et de son automate, est charmant d'un bout à l'autre : librettistes et musiciens, admirablement secondés par les

artistes, surtout par Mlle Isaac, ont rivalisé d'entrain et de verve. Le chœur des invités à l'approche d'Olympia, l'air chanté par la poupée, avec ses ravissantes vocalises, ses alternatives de notes saccadées et de roulades qu'on dirait échappées d'une boîte à musique et qui pourraient faire illusion s'il était possible d'admettre qu'une machine fût assez parfaite pour chanter comme Mlle Isaac, l'air passionné et chaleureux d'Hoffmann, qui forme un amusant contraste avec les *oui* aigus et mécaniques qu'il tire de l'automate chaque fois qu'il lui touche l'épaule de la main, le finale plein d'animation et d'éclat, ont véritablement enchanté le public.

L'acte suivant n'est pas inférieur, en un genre très différent et sur un ton plus élevé. Il renferme une perle : la barcarolle d'une rêverie si pénétrante que nous avions déjà entendue à la représentation des Variétés, mais qui se complète ici par l'adjonction d'une seconde voix et d'un chœur. Elle s'encadre entre l'excellent air d'Antonia et les couplets fins et gais du domestique sourd. Puis vient un trio fantastique, d'un coloris expressif et vigoureux, parfaitement chanté par Talazac, Belhomme et Taskin, qui donne au docteur Miracle une physionomie d'un grotesque sinistre et tout à fait diabolique. L'andante : *Ah! l'effroi me pénètre*, est d'un effet sombre qui fait passer le frisson dans les veines. La scène de la tentation rappelle un peu celle de *Faust;* elle a des parties dramatiques, mais a semblé un peu longue.

Rien de frappant à signaler dans le dernier acte, qui est très court. On a retranché un acte intermédiaire et bien des morceaux, tant Offenbach s'était prodigué dans cette œuvre de prédilection, tant il avait pris à tâche de prouver enfin, comme il vient de le faire, et de contraindre ses ennemis à avouer qu'il pouvait, en dépit de ses précédents échecs, affronter sur la scène de l'Opéra-Comique les souvenirs d'Auber, d'Hérold et de Boïeldieu! Si le compositeur d'opérettes se trahit encore çà et là, il faut reconnaître que, dans l'ensemble, Offenbach a montré, d'une part, une discrétion et un goût dans la musique bouffe, de l'autre, un élan et une puissance dramatiques fort rares en ses autres ouvrages et dont on pouvait le croire incapable. C'est dans son *post-scriptum* qu'il aura mis le meilleur de lui.

Victor FOURNEL.

REVUE CRITIQUE

I. *La Maréchale de Villars et son temps,* par M. Ch. Giraud, de l'Institut. 1 vol. — II. *Règlement de vie donné par la duchesse de Liancourt à la princesse de Marsillac,* avec une notice historique par Mme la marquise de Forbin d'Oppède. 1 vol. — III. *Un ami de saint François de Sales, Camus, évêque de Belley,* par M. Boulas. 1 vol. — IV. *L'Université sous M. Ferry,* par M. Bouillier. 1 vol. — V. *Berryer,* souvenirs intimes, par Mme la vicomtesse de Janzé. 1 vol. — *Souvenirs de Mme Jaubert.* 1 vol. — VI. *Une année de méditations,* par Mme Craven. — VII. *Le manuscrit de M. Larsonnier,* par M. Henry Cochin. 1 vol.

I

Ces jours derniers — coïncidence singulière — au moment où M. le marquis de Vogüé achevait ici la publication si curieuse des Lettres inédites du maréchal de Villars à Mme de Maintenon, paraissait un volume ayant pour titre : *La Maréchale de Villars et son temps*[1]. On connaît trois dames de Villars qui, dit l'auteur du volume dont nous parlons, ont concouru à l'illustration du nom qu'elles ont porté. « La première a été la mère du maréchal, cette marquise de Villars, dont les lettres charmantes sont venues jusqu'à nous, douée d'un esprit aimable, quoique maniéré, mais aussi d'un caractère noble et élevé : l'amie de Mme de Coulanges, et, par son intermédiaire, de Mme de Sévigné... La seconde a été cette belle maréchale de Villars, qui fut pendant soixante ans l'ornement de la cour de France, qui mérita l'estime et les hommages de Louis XIV, qui brilla par l'esprit autant que par la grâce dans les premières compagnies de son temps, qui inspira un sentiment profond et durable à Voltaire et qui, attachée par mariage à un personnage héroïque, dans des conditions difficiles, comprit qu'elle devait s'immoler à la gloire de son époux et sacrifier des plaisirs à cette destinée, tâche qu'elle remplit avec autant de dévouement que de persévérance. La troisième a été la bru même du maréchal, la duchesse de Villars, fille du maréchal de Noailles et d'Amable

[1] *La Maréchale de Villars et son temps,* par M. Ch. Giraud, de l'Institut. 1 vol. in-12. Librairie Hachette.

d'Aubigné, nièce de Mme de Maintenon, l'amie intime de la reine Marie Leczinska, aussi séduisante que spirituelle, mêlée à toutes les affaires de son temps et retenant de son mieux, sur le penchant de la décadence, la bonne renommée du nom qu'elle portait ».

C'est de la seconde qu'il s'agit dans l'ouvrage de M. Giraud. Elle était fille du comte de Varangeville, que Saint-Simon appelle *un manant normand*, mais dont Louis XIV, qui se connaissait en hommes, ne craignit pas de faire un ambassadeur. A la beauté, à l'esprit qu'elle tenait de la nature, se joignirent pour elle les distinctions, les honneurs, les faveurs de la cour, les hommages personnels du grand roi, reflets de l'auréole qui couronnait son mari. Mais on n'a pas autant de bonheur que cela, en ce monde, sans le payer. Il en coûta à la maréchale de Villars de passer par les méchantes langues du grand monde, celle de Saint-Simon entre autres; des nuages pesèrent, au moins dans les premiers temps, sur son intérieur, et, jusqu'à ses derniers jours, elle fut en butte à la médisance et à la calomnie.

Ces nuages, que tout le monde soupçonna et dont la trace est restée, même pour nous, dans les rapports officiels du maréchal avec le gouvernement, eurent pour origine une faiblesse du grand homme, « trop amoureux de sa belle maréchale pour être bien heureux », comme disait Mme de Grignan. Marié à une femme ravissante de trente ans plus jeune que lui, Villars ne put se défendre d'un mesquin sentiment de jalousie que rien toutefois, dans la conduite de celle-ci, n'autorisa jamais. C'est à la défendre contre les insinuations et les imputations dont elle fut poursuivie, à cet égard, que M. Giraud a consacré son livre.

L'auteur, en qui nous ne voulons voir ici que l'érudit, afin de n'avoir pas à mêler, à l'éloge auquel il a droit à ce titre, le blâme qu'il mérite, pour nous, à certains autres, a fait de son plaidoyer une revue très piquante des derniers temps du dix-septième siècle et des premières années du dix-huitième. Autour de la maréchale, il a groupé la plupart des célébrités de l'époque, soulevant çà et là bien des voiles ou complétant ce qu'on en savait par nombre de particularités peu connues et qui méritaient de l'être. Viennent d'abord, aux premiers jours, le salon de Varangeville, celui du président de Maisons, beau-frère de la maréchale, célèbre par sa représentation magnifique, et celui des Sévigné et des Coulanges, illustré par les charmes de l'esprit. Suivent des détails pleins d'intérêt sur la guerre de Flandre, la blessure du maréchal à Malplaquet, le solennel et touchant témoignage de reconnaissance qu'il reçoit de Louis XIV, et les négociations de la paix d'Utrecht, laquelle semblerait, à en croire M. Giraud, avoir eu d'abord pour objet « le rétablissement espéré, peut-être promis, des Stuarts sur le trône, de la part des tories et de la reine Anne, qui

mourut avant d'avoir pu réaliser son désir ardent et secret ». La maréchale, ajoute M. Giraud, faisait les honneurs de Paris à tous les gens de marque de l'Europe, dont le caractère se rattachait aux négociations relatives à la paix. Elle se maintint sur ce pied de supériorité dans le haut monde, même après la mort de Louis XIV. Le maréchal, il est vrai, l'aida dans ce rôle, en gardant jusqu'à sa fin une haute position, quoique le Parlement, en cassant le testament du grand roi, lui eût enlevé celle que cet acte suprême lui avait faite. L'attitude et l'influence de Villars sous la régence du duc d'Orléans et le ministère du duc de Bourbon n'occupent pas une grande place dans l'histoire : ce volume montrera que c'est à tort et que le vainqueur de Denain ne se laissa pas diminuer. Sa femme, non plus, ne perdit rien, dans le monde nouveau qui s'élevait, de l'empire qu'avait exercé sur l'autre sa beauté, son esprit, sa vertu : témoin le sentiment profond et durable du jeune Voltaire dont il a été question plus haut et qui forme dans sa vie un épisode fort inattendu ; témoin encore l'ambition qu'avaient de la conquérir les réunions les plus brillantes et les plus renommées, la petite cour de Sceaux en particulier. Sur ces réunions, sur ces sociétés brillantes et plus ou moins recommandables, M. Giraud s'est étendu avec une abondance de détails qui ont leur prix sans doute, mais dont, vers la fin surtout, le nom de la maréchale de Villars n'est que trop évidemment le prétexte, et qui n'étaient pas nécessaires pour mettre sa vie en pleine lumière, venger sa réputation et ajouter un nom de plus à la liste des nobles femmes du grand siècle.

II

Qu'il le méritait bien ce nom de grand qu'a reçu le dix-septième siècle ! Combien, en effet, ne compte-t-il pas de grandes âmes ! Mme de Forbin d'Oppède vient, non pas précisément de nous en révéler, mais de nous en rappeler une des plus admirables et des plus saintes, dont le dix-huitième siècle lui-même avait gardé la mémoire, mais dont le souvenir était à peu près perdu parmi nous. Mme la duchesse de Liancourt (c'est d'elle qu'il s'agit) après avoir, toute jeune femme, donné à la cour l'exemple des vertus les plus rares et les plus difficiles, avait, devenue grand'mère, tracé pour sa petite-fille, la princesse de Marsillac, un règlement de vie chrétienne qui fut considéré, à l'époque où il parut, comme un chef-d'œuvre de direction et dont la haute estime se maintenait encore dans le monde religieux à la veille de la révolution française, où il en fut fait une réimpression. C'est ce règlement dont Mme la marquise de Forbin donne aujourd'hui une édition nouvelle [1].

[1] *Règlement donné par la duchesse de Liancourt à la princesse de Marsillac,*

Il ne nous appartient pas de juger en elle-même cette œuvre de haute dévotion; nous remarquerons seulement que, bien que née de la même pensée que la *Vie dévote* de saint François de Sales, elle n'en a ni l'orthodoxe largeur, ni la grâce attrayante. Ainsi que l'avait fait l'évêque de Genève, Mme de Liancourt voulut montrer comment, dans l'état de société qui commençait et qu'on commençait aussi à nommer le monde, une femme que sa condition appelait à y vivre pouvait en accomplir les devoirs et y faire en même temps son salut; seulement sa piété était d'une nature plus étroite et d'une physionomie moins douce. Le jansénisme l'avait marquée de son empreinte : non que Mme de Liancourt fût de la secte de Port-Royal, qui, à cette date, n'était pas encore en état de rupture, mais elle était dans le courant religieux qui portait de ce côté et devait amener le naufrage que l'on sait.

C'est ce qu'établit Mme de Forbin dans la Notice remarquable qu'elle a placée en tête de cette nouvelle édition du *Règlement* et où elle esquisse d'une plume virile l'histoire de la renaissance catholique qui s'accomplissait à cette époque en France. Selon elle, « Port-Royal a eu sa place bien marquée, et une belle place, dans ce mouvement de réforme et de réveil chrétien. » Le mal existait cependant et plus radical que ne le croit Mme de Forbin, dès le principe, au sein de ce groupe de chrétiens faisant bande à part; mais ceux qui le composaient n'en avaient pas conscience. D'ailleurs, Mme de Liancourt ne le vit pas éclater « Ces mauvais jours du jansénisme à son déclin, elle ne les a pas connus. Elle appartient à la première période, à celle où le bien était évident et le mal latent. Elle est de ce Port-Royal primitif, au contact duquel se formaient les grands chrétiens et les grandes chrétiennes. Si elle a été témoin des agitations, des intrigues, de tout ce mouvement auquel donne lieu la signature du *Formulaire*, elle ne paraît pas du moins s'y être aussi activement mêlée que d'autres amies des persécutés. Elle a pris surtout de Port-Royal ce qu'il avait d'incontestablement bon, savoir, la pratique virile de la morale évangélique; car ces règles de conduite que nous, chrétiens amollis du dix-neuvième siècle, taxons volontiers de jansénistes, c'est-à-dire d'exagérés dans le sens de la rigueur, afin de nous dispenser de les suivre, ne sont en réalité que strictement chrétiennes. »

Voilà pourquoi Mme de Forbin n'a pas hésité à rééditer le Règlement que la duchesse de Liancourt avait écrit pour sa petite-fille. « Bien des détails ne peuvent s'appliquer, dit-elle, à nos habitudes modernes, et ne nous intéressent qu'à titre historique; mais, à côté des choses accessoires qui portent une date, on en trouve beaucoup d'autres, les seules

avec une notice sur la duchesse de Liancourt, par la marquise de Forbin d'Oppède. 1 vol. in-16. E. Plon et Ce, édit.

essentielles, qui sont bonnes pour tous les temps et ne vieillissent pas avec les modes et les usages ».

Il est en effet, pour un chrétien, des choses qui ne passent point, et, en premier lieu, le devoir de conformer sa conduite à sa foi. Et s'il appartient à quelqu'un de le prêcher, ce devoir rigoureux, c'est à qui l'a rigoureusement accompli. Sous ce rapport Mme de Liancourt avait à le faire plus de titres que pas une femme de son temps. Mme de Forbin l'a montré, et c'est pour cela qu'en tête du *Règlement* elle a placé la biographie très bien faite de l'auteur, pensant que l'autorité de sa conduite ajouterait encore à celle de ses conseils. Ceux-ci d'ailleurs, remarquons-le en terminant, ne sont pas de pure spiritualité, et n'ont pas uniquement pour objet la conduite de la femme du monde, au point de vue religieux; ils embrassent aussi ses devoirs à l'égard des intérêts séculiers et du gouvernement des biens et de la famille, dont bien souvent, de nos jours comme alors, l'épouse a seule le temps et la liberté de s'occuper. A ce double point de vue — et on pourrait y ajouter pour ceux qui aiment l'étude du passé, le point de vue historique — le *Règlement de la duchesse de Liancourt* méritait bien la publicité nouvelle qu'une plume sympathique et compétente vient de lui donner.

III

Parmi les prêtres célèbres que Mme de Forbin nous montre en relation avec la duchesse de Liancourt, elle nomme à plusieurs reprises, à côté de saint Vincent de Paul, de M. Bourdoise et de M. Olier, un saint évêque à peine aujourd'hui connu de nous, mais qui tint une place considérable dans le travail de réforme catholique auquel s'étaient consacrés les hommes dont nous venons de parler. Il s'agit de Jean-Pierre Camus, évêque de Belley. C'est une figure originale qui tranche dans le groupe auquel il appartient par la direction qu'il donna à une partie de ses travaux apostoliques. C'était un Bourguignon, de famille parlementaire, tout rempli de la vieille sève de sa province, gai, spirituel, prompt en saillies, mais charitable et bon, un ami de saint François de Sales, pour tout dire. Dans l'œuvre générale de la réforme catholique, il en avait entrepris une particulière, celle du roman. Le roman, alors en grande faveur dans la haute et la moyenne société, y faisait beaucoup de mal. La fade galanterie dont il s'alimentait énervait les âmes et désarmait la volonté dans le combat de la vertu. La virilité morale de la génération en était atteinte. Les prédicateurs tonnaient, mais sans grand succès, contre ces fictions malsaines. L'évêque de Belley imagina un autre moyen de les combattre,

un moyen homœopathique dirions-nous aujourd'hui : ce fut de leur en opposer d'autres, écrites dans un esprit différent. Aux mauvais romans, il eut l'idée d'en substituer de bons. Était-ce un remède bien imaginé et bien efficace en soi? Nous en doutons un peu, quant à nous; cependant il faut reconnaître qu'on l'a cru, et que, depuis, on y a eu souvent recours; de nos jours même, le bon prélat a encore chez nous des imitateurs. Plusieurs ont du talent, mais il y a un point où ils n'atteindront pas leur modèle : c'est sa fécondité. Camus fut une plume intarissable. En moins de vingt ans, au milieu des travaux ininterrompus de son épiscopat, il écrivit, outre cent trente-sept ouvrages de morale, de piété et de controverse, cinquante-trois romans bien comptés.

Ces romans eurent-ils l'effet qu'en attendait l'auteur? Nous ne savons. Ce qu'il y a de certain, c'est que le goût pour les romans passa, et que les siens, comme ceux de ses contemporains, sont depuis longtemps oubliés. Ceux du bon évêque avaient-ils, outre leur bon esprit, un peu de valeur littéraire? Sans en avoir jamais rien lu, nous sommes portés à en douter; indépendamment de l'art de créer et de conduire une action qu'on peut, sans lui faire tort, soupçonner le pieux ami de l'évêque de Genève de n'avoir pas connu, on est autorisé à penser que l'homme qui écrivait tant et sur tant de matières diverses, ou ne savait pas écrire ou ne s'en donnait guère le souci.

Ce n'est pas, cependant, nous devons le dire, l'opinion qu'on trouve sur lui, à cet égard, chez quelques écrivains, et notamment dans un livre récemment publié sous ce titre : *Un ami de saint François de Sales, Camus, évêque de Belley*, par M. l'abbé F. Boulas. L'auteur de cette thèse, car c'en est une fort savante, un peu longue peut-être, mais bien faite en elle-même, réclame formellement pour Camus romancier, une place distincte entre les écrivains de son temps, place méritée de ce chef, dit-il, et à laquelle il a droit encore à titre d'orateur. M. Boulas poursuit ainsi, pour l'évêque de Belley, une double revendication; ses sermons, dit-il, ne méritent pas plus que ses romans l'oubli dans lequel ils sont aujourd'hui tombés. A l'appui de cette double réclamation, il apporte des analyses méritoires par la nature des lectures qu'elles ont exigées et curieuses par les citations dont elles sont remplies, mais qui ne sont pas, à nos yeux, des arguments péremptoires. M. Boulas gagnera-t-il auprès du public la cause de son brave et saint client? Nous ne savons. Du moins il a gagné la sienne auprès des juges auxquels il avait soumis cette étude, car l'habileté avec laquelle il l'a défendue lui a valu le titre de docteur ès lettres, dont il la signe dans l'édition qu'il vient d'en donner [1].

[1] 1 vol. in-8°. Vite et Lutrin, éditeurs, à Lyon.

IV

Quelqu'un écrivait l'autre jour, rappelant un mot connu : l'Université file aujourd'hui la corde qui l'étranglera demain. Le fait est que, sous l'inspiration et la direction de M. Jules Ferry, elle fait en ce moment des choses qu'elle paiera certainement cher un jour. D'un côté, elle retourne à sa vieille haine anticléricale, à sa crainte sénile de toute nouvelle concurrence, à ses secrètes aspirations au monopole; de l'autre, elle accepte, sous le nom de réformes, des changements irréfléchis de méthodes et de programmes qui ne conduisent à rien moins qu'à l'abaissement et la ruine de son enseignement, — nous ne parlons pas de sa désorganisation intérieure et de la dissolution dont elle est menacée comme institution d'État. Ses pires ennemis n'auraient pas pu demander mieux pour elle que ce qui lui arrive. Si, comme nous en avons l'espoir, l'esprit public se réveille, si le besoin de la liberté dans ce qu'elle a de plus intime se fait de nouveau sentir, si la France, prise de honte pour le régime impudent et menteur qu'elle subit aujourd'hui, le rejette avec le dégoût qu'il provoque, les législateurs qui seront chargés de la reconstitution de l'enseignement public se souviendront des dispositions qu'aura montrées l'Université et agiront vis-à-vis d'elle en conséquence. Que si, au contraire, le régime actuel se prolonge, ce n'en est pas moins fait d'elle; elle ne sera plus qu'un instrument de despotisme, sans vie propre, sans dignité et sans consistance, entre les mains d'un gouvernement sans scrupule.

Que l'une ou l'autre de ces éventualités se réalise, l'Université en pâtira et n'aura à s'en prendre qu'à elle; les avertissements ne lui auront pas manqué. Il lui en a été donné, en effet, de tous les côtés; les plus graves, les plus clairvoyants, ceux qui devaient lui être le moins suspects, sont même sortis de son sein. La plume qui les lui a prodigués en plus grand nombre, est celle d'un de ses plus hauts et plus anciens dignitaires, un de ses maîtres les plus justement considérés. Du jour où M. Jules Ferry est arrivé au ministère de l'instruction, M. Francisque Bouillier, membre de l'Institut, ancien inspecteur général, ancien directeur de l'Ecole normale supérieure, a pressenti le danger qu'allait faire courir au corps universitaire cet homme « plus arrogant, plus dédaigneux que pas un autre, plus ignorant de toutes choses en matière d'instruction publique et plus hardi à tout blâmer et à tout changer ». Dans une suite d'articles — d'avertissements, pour mieux dire — publiés dans les journaux et les revues et aujourd'hui réunis en volume[1], M. Bouillier a dénoncé les projets de cet esprit

[1] *L'Université sous M. Ferry*, in-12. Gaume.

haineux et les a vigoureusement combattus lorsqu'ils ont été portés devant les Chambres.

C'est dans l'intérêt propre de l'Université qu'ont été écrits ces articles. Ils n'auraient pas, à ce titre, un bien grand droit à notre attention, si l'auteur n'y avait montré un esprit plus indépendant, plus dégagé de prévention, plus élevé que ne l'est, en général, celui du corps auquel il appartient, et s'il ne s'était déclaré nettement pour la liberté de l'enseignement, et n'en avait montré les avantages à tous les points de vue. A cet égard et relativement à l'appréciation, en somme impartiale, des vicissitudes par lesquelles a passé l'institution universitaire, ces pages d'une histoire que l'on connaît peu, ou dont l'on ne se souvient plus guère, méritent d'être particulièrement signalées. M. Bouillier y montre, avec une évidence frappante, non seulement ce que renferme d'intentions mauvaises contre la liberté générale de l'enseignement la constitution du Conseil supérieur de l'Université, telle que M. Ferry l'a présentée et fait adopter par le Parlement, mais tout ce qu'elle a d'illusoire et de décevant pour l'Université elle-même. On s'en servira, à la vérité, pour la délivrer de toute concurrence, mais on l'emploiera aussi pour la réduire en même temps à l'état d'instrument passif, entre les mains du gouvernement. La perspective de ce rôle pour ses successeurs dans l'enseignement, excite chez M. Bouillier une juste indignation. A cette indignation se joint, dans son cœur, une profonde et patriotique tristesse pour les résultats funestes qu'auront, sur le développement des études en France, les changements inconsidérés et injurieux pour le corps enseignant que M. Ferry a violemment introduits dans les programmes et les procédés scolaires consacrés par l'expérience des années et suivis jusqu'à lui. « Deux fois solennellement, dit M. Bouillier, dans la plus grande de ses fêtes, en pleine Sorbonne, en face de l'élite de ses professeurs, M. Ferry n'a pas craint de tourner en ridicule ses méthodes, ses maîtres et ses élèves... Mais, s'il a rabaissé l'Université, combien ne s'est-il pas glorifié lui-même? A tous ces pauvres professeurs qui, avant lui, ne savaient ce qu'ils faisaient, il a enfin ouvert les yeux; il a révélé la vraie pédagogie, la pédagogie progressive dont ils ne se doutaient pas. Nous étions tous dans les ténèbres : il est venu, et la lumière s'est faite. Il a retranché deux années aux langues anciennes; il a doublé ou à peu près le temps donné aux langues vivantes; il a accablé les plus jeunes têtes de l'histoire des Aryas primitifs, des Pélages, des Étrusques, de la science de toutes les pierres, de tous les fossiles, de toutes les plantes et de tous les animaux de la création; il a diminué l'émulation en réduisant les concours et les prix, par une sorte de babouvisme universitaire. Et voilà, du moins il l'annonce, que, grâce à cette grande illumination pédagogique, on saura non seu-

lement plus vite, mais beaucoup mieux, le grec, le latin, avec tout le reste, et qu'enfin, on entrera dans le cœur de l'antiquité, au lieu de rester à la porte :

Vestibulum ante ipsum, primoque in limine portæ.

Il n'a pas été difficile à l'ancien maître de démontrer l'insanité de tous ces bouleversements, l'inanité de tout cet étalage de principes pédagogiques, et l'abaissement qui en sortira pour l'instruction publique dans notre pauvre pays. Notre conviction, sur ce point, est la même que celle de M. Bouillier; mais nous avons une raison particulière d'être moins ému que lui : le mal n'atteindra pas les maisons religieuses qui continueront à marcher dans leur voie traditionnelle et progressive. L'Église sauvera les lettres des barbares d'aujourd'hui, comme elle l'a fait des barbares d'autrefois.

V

Berryer n'a pas laissé de Mémoires. On n'a rien de lui sur lui, sur sa vie si longue, si remplie, si complètement mêlée aux événements de ce siècle, sur les personnages avec lesquels il s'est rencontré, les causes nombreuses qu'il a défendues à la tribune et au barreau, les secrets qu'il a découverts et les confidences qui lui ont été faites : toutes choses qui, pour d'autres, auraient été matière à d'amples récits. Cet homme, simple et grand, n'a pas plus tenu à poser devant la postérité que devant ses contemporains. Ses amis l'ont, jusqu'ici, imité dans la dignité de son silence, et ont gardé pour eux ce qu'ils ont su de lui. Seules, deux femmes du monde viennent, presque le même jour, de faire part au public des souvenirs qui leur sont restés des relations dont il les avait honorées.

Sous le même titre de *Souvenirs*, l'une, Mme Jaubert, a consacré à Berryer la première moitié d'un volume d'études historiques, que partagent avec lui Alfred de Musset, Pierre Lanfrey et Henri Heine [1]; l'autre, Mme de Janzé, un volume entier de réminiscences personnelles et d'appréciations politiques et morales [2]. Rien dans ce que présentent de nouveau, quant aux faits, ces publications simultanées, n'est de nature à modifier les grandes lignes de la figure de Berryer : des traits de détail, des couleurs çà et là plus accusées, des lumières plus larges, voilà, avec des interprétations plus ou moins acceptables, ce qu'offre leur lecture.

Les *Souvenirs* de Mme Jaubert sont, dans la forme, la relation d'une visite et d'un séjour de quelques semaines à la campagne, chez M. Ber-

[1] 1 vol. in-12, J. Hetzel et Ce, édit.
[2] 1 vol. in-12, Plon et Ce, imprimeurs-éditeurs.

ryer, dans ce château désormais historique d'Augerville, où tout ce que comptent d'illustre la France et l'Europe a passé en quelques années. Mais, dans la réalité, ce récit est une mise en scène arrangée pour placer le personnage à peindre sous un jour cherché et considéré comme le meilleur et le plus complet. Or le jour sous lequel se montre ici Berryer n'est pas celui sous lequel on se serait attendu à le voir. Ce n'est ni l'avocat ni l'orateur politique qui pose ici devant nous ; c'est ce que, dans une certaine langue, on appelle l'artiste, c'est-à-dire l'homme né avec le sentiment et la passion du beau en toutes choses, qui le recherche avant tout et l'entoure partout d'un véritable culte. Ainsi ne s'étonnera-t-on pas médiocrement d'apprendre, tout d'abord, que Berryer adorait la musique, « qu'il aimait, chez lui, le soir, placer une partition de Rossini sur le pupitre, s'asseoir près du piano, et, guidé par les paroles, battant du pied la mesure, chanter de mémoire tour à tour toutes les parties, sans connaître une seule note des clefs de *sol* ou de *fa* ; » qu'il avait fait, parfois, scandale aux Italiens par l'ardeur de ses applaudissements ; qu'il avait et soutenait chaudement des préférences entre les maîtres ; qu'il mettait Rossini bien au-dessus de Meyerbeer ; qu'avec l'amour de la musique il avait celui de la peinture, non moins vif et non moins délicat ; qu'enfin, et pour tout dire, il planait au-dessus des réalités et était poète. A en croire M[me] Jaubert, ce dilettantisme était le fond de la nature de Berryer ; il expliquerait, non seulement ces entraînements du cœur, « ces amours fractionnés » qui ont tenu tant de place dans sa vie, mais ses attractions d'une nature supérieure, ses convictions politiques et religieuses. Ce serait parce que, entre les formes de gouvernement, la monarchie est la plus noble et que le catholicisme est la plus belle des religions, que Berryer s'y serait attaché. Nous n'interprétons pas ici, nous citons. « Berryer était religieux par tempérament, et, par goût, il était catholique. Cette forme du christianisme s'imposait, du reste, à sa politique légitimiste : loi d'ensemble dont il fallait préserver l'harmonie. En théorie, il admettait sans effort que la manière de prier dépendît de l'esprit particulier d'un peuple ou de la diversité des époques. La croyance à une justice divine et l'espoir d'une vie future pouvaient exister, selon lui, dans un esprit indécis et ne pouvant parvenir à fixer l'expression de sa religiosité. Cela accordé, il se distinguait fort de ce qu'on nomme *un dévot*. C'est ce qui explique aussi que, dans les discussions religieuses, il n'apportât aucune âpreté ».

Ce n'est pas un homme ainsi marqué d'un signe supérieur et encore inobservé qui se dégage des *Souvenirs* de M[me] de Janzé sur Berryer. Celui qui s'y montre est bien le même que nous avons tous admiré pendant cinquante ans, dans sa simple et pratique grandeur ; nous

l'y voyons seulement de plus près et, par suite, avec un peu moins de rayonnement peut-être. Il n'y a d'ajouté au portrait que l'on connaît que des retouches sur quelques points, des nuances plus accusées, des jours plus larges ou mieux ménagés. C'est peu, mais il en résulte, dans l'ensemble, un reflet de vie plus vif. Voici, par exemple, un fait où se dessine de bonne heure le noble amour-propre et la générosité d'âme de Berryer. Rentré du collège dans la maison de son père, où il avait toute liberté, le plaisir l'absorba d'abord tout entier. « Or, un soir, dit Mme de Janzé, étant au Vaudeville, il se trouvait devant deux hommes âgés qu'il se rappelait vaguement avoir vus chez son père, et qui, sans prendre garde à lui, causaient ensemble pendant un entr'acte. « Le barreau s'en va, disaient-ils, Berryer commence à vieillir, et ce n'est pas son fils qui le remplacera : un jeune homme qui ne s'occupe que de chansons et de plaisirs ! » Ces paroles que Berryer entendait, tombent sur lui comme une lumière d'en haut, ajoute Mme de Janzé ; il en est si vivement impressionné, qu'il quitte aussitôt le spectacle et se remet dès cet instant au travail avec une ardeur qui ne se démentira plus. »

Ces traits abondent dans les *Souvenirs* de Mme de Janzé et sont autant de révélations caractéristiques. Il y en a, dans le nombre, de fort drôles et qui, au lieu du chercheur d'idéal, laisseraient voir en lui l'ami des distractions bouffonnes, témoin la *Complainte de Fualdès*, qu'il aurait composée et écrite avec Dupin. Un autre fait sur lequel nous nous arrêtons parce qu'il nous semble avoir été mal compris par Mme Jaubert, qui le signale aussi et y a trouvé matière à une interprétation fantastique peu faite pour grandir Berryer, ce semble. Il s'agit de la pensée de se faire prêtre qui revint plusieurs fois à l'esprit de Berryer, notamment au sortir de ses études et après la mort de sa femme. C'était, chez lui, une manifestation sincère du fond de foi et de piété que son éducation religieuse avait mis dans son cœur et que ne détruisirent jamais les écarts dont la chronique mondaine a parlé. « Si, dans sa longue existence, il songea plus d'une fois à entrer dans les ordres, ce ne fut jamais certes pour vivre au désert, écrit Mme Jaubert. Non, il caressait alors en imagination les succès de la chaire. Il voyait à ses pieds la foule attentive, puis émue ; une influence persistante sur ce sexe toujours aimé, un cadre favorable à la vieillesse, préoccupation incessante de son esprit. Qui sait même si, à quelques années de distance, dans sa rêverie, il ne voyait pas la tiare, compensation suprême au poids des ans ? Alors se déroulait sous son regard la pompe romaine, la chapelle Sixtine, l'encens, les cierges et les costumes... »

Toujours l'artiste !

Cette appréhension de la vieillesse qu'on nous dit ici avoir été le cauchemar de Berryer, n'est-elle pas également une imagination, ou tout

au moins l'exagération de quelques paroles mal interprétées? Du moins Mme de Janzé ne l'a point remarquée : au contraire. « On lui demandait un jour, dit-elle, quel était, à son avis, l'âge le plus heureux de la vie humaine. — Soixante ans, dit-il (il avait alors cet âge). Puis il ajouta : — Le soir de la vie est embelli par des goûts plus durables; chaque âge a ses joies, et si les dernières sont moins vives, elles sont aussi moins mélangées d'amertume. » Sa mort sereinement chrétienne, que Mme de Janzé raconte avec des détails circonstanciés, serait, au besoin, un démenti à l'espèce de pusillanimité qu'impliquerait l'ennui que lui causait, dit-on, la pensée de vieillir. Si quelque chose ressort clairement de ce que les *Souvenirs* de Mme de Janzé nous apprennent de lui, c'est, au contraire, la digne et ferme tenue de toute sa vie, à laquelle de solides croyances, relevées par un talent de premier ordre, ont conservé, chose rare en ce temps, une constante et imposante unité.

VI

Un nouvel ouvrage de Mme Craven a paru ces jours derniers en même temps à Paris et à Londres, où une traduction en a été faite sur les épreuves. Cet ouvrage, qui a pour titre : *Une année de méditations* [1], n'est pas du genre de ceux que nous devons jusqu'ici à l'auteur du *Récit d'une sœur*, de *Fleurange* et de tant d'autres charmants récits, mais il est bien néanmoins de la même famille et vient bien de la même source. On pouvait en quelque sorte le pressentir dans ces échappées sur le monde surnaturel et sur la vie future où se laisse aller si volontiers et avec tant de douceur la plume de Mme Craven, même dans les sujets qui semblent le moins y prêter. Les *méditations* qu'elle nous donne aujourd'hui en ont, avec plus de largeur, la spontanéité, l'élan, l'élévation, la suavité. C'est dire tout d'abord qu'elles ne ressemblent pas à ce qu'on appelle de ce nom dans la langue ascétique. L'auteur n'a pas visé à se donner pour maître en matière de spiritualité et à tracer des règles pour la direction des âmes dans la contemplation des vérités célestes. La pensée de rivaliser avec saint Ignace ou le P. Tronson n'a pas dû lui venir. C'est moins pour les autres que pour elle-même qu'elle a écrit; elle nous le dit elle-même du reste : « Je n'ai point eu la présomptueuse pensée d'ajouter un livre de dévotion de ma façon à tous ceux qui existent déjà. C'est même ce fait qui donne à ces pages leur seule valeur, si elles en possèdent aucune. » Elles ont eu déjà, en effet, paraît-il, un résultat heureux qu'elles n'auraient probablement pas obtenu si elles l'avaient directement cherché; car, comme le remarque finement Mme Craven, une parole dite devant nous, mais

[1] 1 vol. in-8°. Librairie académique de Didier

non pour nous, fait généralement sur nous plus d'impression qu'une exhortation directe. Il en est arrivé ainsi à ces méditations. « Tombées par une circonstance fortuite, dit l'auteur, entre les mains des personnes étrangères à mon pays et à ma foi, elles les ont touchées. Ce travail était destiné à me faire approfondir, à moi-même, des vérités connues dès l'enfance et ne se proposait certainement pas le but ambitieux de faire l'apologie de l'Église, qui me les a enseignées. Ce but, toutefois, a été atteint. Cette lumière, *toujours la même, qu'elle soit allumée par la main d'un enfant ou celle d'un géant* (cardinal Wiseman), a frappé ces lecteurs et les a rendus attentifs, précisément, peut-être, parce que l'écrivain étant de faible importance, l'esprit d'opposition soulevait en eux, contre lui, une moins vive résistance. »

Quelque chose d'analogue peut arriver, chez nous, à ces méditations, non certes que l'auteur y soit de *faible importance* pour personne — pas plus qu'à l'étranger du reste, — mais parce que, ne prétendant pas à avoir action sur d'autres esprits, elle a chance, par là même, d'en atteindre et d'en toucher quelques-uns.

L'ouvrage a tout ce qu'il faut pour arriver à un pareil but. Il est en lui-même plein de charme. Ce dialogue d'une âme avec elle-même s'interrogeant, s'étudiant, s'observant, s'avouant ses faiblesses, s'exhortant à bien faire ou se recueillant dans de religieuses contemplations, a quelque chose d'attrayant et qui éveille une sympathique curiosité. Quelle connaissance du cœur ne révèlent pas, d'ailleurs, ces monologues intimes, et avec quelle sagacité et quelle finesse y sont relevées nos imperfections, nos faiblesses, les lâchetés que cache notre apparent courage et l'égoïsme qui perce au travers de nos désintéressements. Lisez, par exemple, ces lignes sur le chapitre VI de saint Mathieu, relatives à l'obligation de cacher le bien qu'on peut faire : « Voici un autre penchant à combattre ; voici une autre leçon à méditer, accompagnée de la menace d'un châtiment qu'il devrait suffire de comprendre pour ne le jamais encourir. Peut-être ne faisons-nous pas absolument nos bonnes œuvres pour être regardés ; mais en est-il une seule que nous soyons fâchés qui soit vue ? et n'y a-t-il pas dans nos sentiments de modestie un raffinement d'orgueil ? Oserions-nous affirmer que nous ne sommes pas quelquefois bien aises qu'on sache le bien que nous faisons et qu'on sache aussi que nous avions voulu le cacher ? »

Ce n'est pas, néanmoins, par ces jets de lumière vive dirigés sur les défauts de notre pauvre nature que ces méditations se distinguent le plus et nous plaisent davantage ; l'accent de charité pour les hommes, l'élan d'amour pour Dieu, l'effusion du cœur, en un mot, voilà ce qui, à nos yeux, en fait le charme principal, ce qui, joint à un style distingué, simple et suave, un style parlé plutôt qu'écrit, leur vaudra des

lecteurs ailleurs encore que parmi ceux qui, par le genre des sujets qu'elles traitent, leur sont d'avance et naturellement acquis.

VII

Nous venons de lire quelques pages à peine assez nombreuses pour faire un volume et si particulières que nous ne saurions les classer dans aucune catégorie littéraire, mais qui ont une pointe d'originalité assez remarquable pour avoir droit à une mention. Est-ce un roman, une biographie, une étude médicale ou psychologique, que ce *Manuscrit de M. Larsonnier* [1], par la publication duquel débute, dans les lettres, un jeune homme qui porte un nom cher à ce recueil. C'est tout cela et autre chose encore : des tableaux et des scènes réelles, mêlés à des hallucinations pleines d'idéal, à des observations d'une sagacité piquante, à des effusions d'une délicate sensibilité. M. Larsonnier est un honnête professeur, père de deux charmants enfants et veuf d'une femme adorée. Sa vie est l'ordre même; tout est réglé dans ses actions comme dans ses pensées et ses sentiments. Mais voilà qu'un jour tout cet ensemble harmonieux se dérange. M. Larsonnier perd la notion du temps, confond le passé avec le présent, et « revit sa vie », comme dit Olga, dans le *Récit d'une Sœur*. « Tout passe, dit-on, s'écrie-t-il : pour moi, tout reste! J'ai cette idée que tous ces faits inaperçus et à peine remarqués qu'emporte chaque minute, existent simultanément et perpétuellement devant tout ce qui est éternel, c'est-à-dire ce qui n'est pas soumis à ce rapport que nous appelons le *temps*. » C'était le résultat d'une surexcitation fébrile de la mémoire. Les souvenirs douloureux de sa vie étaient si intenses, dit son éditeur, qu'ils avaient pris à ses yeux comme une sorte de réalité. Il y avait là une maladie, une folie, s'il faut le dire, mais une folie douce, élevée, qui remplissait de poésie l'existence qu'elle usait. M. Henry Cochin a peint ce phénomène psychologique et morbide avec un talent déjà très formé et très souple, dont il convient toutefois de contenir la tendance trop germanique et qu'il importe d'astreindre davantage aux exigences de la langue française.

P. Douhaire.

[1] *Le Manuscrit de M. C. A. L. Larsonnier,* par Henry Cochin. 1 vol. in-12. E. Plon, éditeur.

MÉLANGES

DE LA SÉPARATION DES POUVOIRS

ESSAI SUR LA SÉPARATION DES POUVOIRS DANS L'ORDRE POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET JUDICIAIRE

Par M. Saint-Girons, avocat à la Cour d'appel de Lyon, professeur à la Faculté libre de droit [1].

L'Académie des sciences morales et politiques a été bien inspirée lorsqu'elle a proposé pour sujet du concours de 1878 l'étude du principe de la séparation des pouvoirs. Des circonstances impossibles à prévoir au moment où elle a fait son choix ont donné à cette question le plus vif intérêt d'actualité. Un principe, destiné à protéger les droits individuels contre l'omnipotence du souverain, quel qu'il soit, menace de devenir, entre les mains des jacobins, un des pires instruments de despotisme. N'est-ce pas en invoquant ce principe qu'un commissaire du gouvernement, devant le tribunal des conflits, M. Ronjat, a proposé de déclarer l'autorité judiciaire omnipotente pour connaître des plaintes des religieux expulsés, pour le motif qu'un ordre du jour de la Chambre des députés avait demandé la dispersion des congrégations non reconnues? N'est-ce pas en invoquant le même principe que le tribunal a refusé au juge criminel le pouvoir de poursuivre, sur la plainte des victimes, les fonctionnaires inculpés de crime dans l'exercice de leurs fonctions, reconnaissant ainsi, suivant l'éloquente expression de l'avocat des Jésuites de Bordeaux, M. Bellaigue, le *droit au crime* pour tout agent qu'il plaira à un préfet complaisant de couvrir de sa protection en élevant le conflit? Quand un axiome incontesté amène à de telles conséquences, on peut être certain *a priori* qu'il y a un vice dans le raisonnement. L'Académie a donc rendu un service véritable à tous les amis de la vérité et du droit, en provoquant les philosophes et les jurisconsultes à définir le caractère véritable, l'objet et les conséquences de la séparation des pouvoirs. Le mémoire auquel la couronne a été attribuée est dû à un professeur de la Faculté catholique de Lyon, et ce succès obtenu presqu'au lendemain du jour où avait été fondée la liberté de l'enseignement supérieur est un précieux témoignage de la valeur des hommes auxquels la direction des jeunes

[1] Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, publié par Larose, rue Soufflot. Paris.

générations est confiée dans les nouveaux établissements et des résultats féconds de l'émulation due à une franche et loyale concurrence. Nous ne ferons pas l'éloge du travail de M. Saint-Girons; la haute valeur de l'auteur a été attestée dans le rapport présenté à l'Institut par M. Aucoc, ce maître éminent de la science administrative, qui, quelques semaines plus tard, allait donner un noble exemple de désintéressement et de dignité de caractère, en renonçant volontairement aux dignités conquises par trente années de labeur infatigable, plutôt que de paraître s'associer indirectement aux mesures qui venaient de frapper le conseil d'État. Nous dirons seulement que le livre de M. Saint-Girons, dans lequel il a profité habilement des quelques critiques de détail auxquelles son mémoire avait donné lieu de la part du rapporteur, est le fruit d'une connaissance approfondie de l'histoire et des auteurs; les documents les plus curieux abondent. et, cependant rien ne ressemble moins à une compilation. Ainsi que le dit M. Aucoc, « ce ne sont pas des exposés de faits, ce sont des appréciations sobres, mais justes, souvent saillantes... L'auteur ne résume pas les ouvrages qu'il a lus; il se les approprie ». Les convictions personnelles de l'écrivain peuvent se deviner à son amour généreux pour la justice, à son horreur des excès de l'arbitraire; mais son œuvre n'est, à aucun degré, une œuvre de parti ou de circonstance; point de polémique irritante, point d'allusions mesquines: ce n'est pas sa faute si, en exposant ce que doit être un gouvernement respectueux des règles de la justice et des droits des universités, il fait un portrait auquel ne ressemble, par aucun trait, le gouvernement de M. Ferry. Il ne connaissait peut-être pas le nom de M. Cazot, lorsqu'il racontait (page 226) que le lord chief-justice d'Angleterre, sous le règne de Guillaume III, voulant donner un exemple des choses que le Parlement ne pourrait pas faire, malgré son omnipotence presque absolue, citait le cas où un acte du Parlement ordonnerait que la même personne fût à la fois juge et partie.

Nous n'avons pas l'intention d'analyser le livre de M. Saint-Girons; le nombre et l'importance des questions soulevées s'y opposeraient. Nous voudrions simplement profiter de ses travaux pour définir ce qu'il faut entendre par ces mots : *séparation des pouvoirs*, que bien des gens prononcent sans bien se rendre compte de sa signification; il y a là des équivoques qu'il est utile de désigner pour enlever aux partisans des autorités despotiques et sans contrôle le droit de se prévaloir de ce principe, et pour revendiquer énergiquement ce droit pour les défenseurs des institutions mixtes et pondérées.

L'erreur la plus répandue consiste à croire que la séparation des pouvoirs est une conquête de 89 et qu'elle date du jour où la Constituante fut proclamée. De là découle, par voie de conséquence, cette

autre erreur que la mise en pratique de ce principe tient principalement à l'exécution vigoureuse des dispositions interdisant à l'autorité judiciaire tout contrôle sur l'administration. Cette assemblée, frappée des obstacles que la résistance des parlements avait opposés aux réformes tentées par le roi, n'avait eu qu'une préoccupation : écarter de sa route toute difficulté de ce genre. C'est dans ce but que la loi du 22 décembre 1789 a déclaré que « les administrateurs ne pourraient être troublés dans l'exercice de leurs fonctions par un acte judiciaire », et que la loi des 16-24 août 1790 a interdit aux juges, « à peine de forfaiture, de troubler, en quelque manière que ce soit, les opérations des corps administratifs, de citer devant eux les administrateurs à raison de leurs fonctions ». Ces prescriptions, sages en elles-mêmes, ne péchaient que par omission. Elles assuraient l'exécution de la volonté du souverain contre la mauvaise volonté des corps judiciaires; elles ne donnaient aucune garantie efficace aux particuliers qui demanderaient aux corps judiciaires, dans les limites où ceux-ci étaient compétents, de sauvegarder leurs droits privés contre les actes illégaux des administrateurs. Des garanties de ce genre auraient cependant été nécessaires pour assurer, d'une manière complète, le respect de la séparation des pouvoirs. Dans quelle mesure les tribunaux peuvent-ils être utilement chargés de réprimer les actes illégaux des fonctionnaires? Les pays où le culte de la liberté est poussé jusqu'au scrupule ont été très loin dans cette voie. En Amérique, le juge peut apprécier même les lois et se refuser à les appliquer si elles sont inconstitutionnelles. En Angleterre, on a vu intenter des actions criminelles contre des soldats accusés d'avoir fait feu avant les trois sommations légales[1]. En Allemagne même, ce pays classique du fonctionnarisme, un jurisconsulte dont le nom fait autorité, M. Bluntchli, enseigne « que l'obéissance due ne peut jamais forcer le fonctionnaire à violer les principes supérieurs de la religion ou de la morale, ou à se rendre complice d'un crime[2] ». M. Saint-Girons, avec une grande sagesse de jugement, estime qu'en France, la règle posée par la Constituante ne pourrait être modifiée sans péril, même pour les intérêts privés, et il cite, à l'appui de cette opinion, ce qui s'est passé en Italie, pays dont le génie se rapproche de celui de la France, et où l'abolition de la jurisprudence administrative n'a abouti qu'à rendre plus difficile la répression des abus administratifs. Un conseil d'État, à la condition, bien entendu, d'être composé d'hommes capables et indépendants, peut annuler un décret sans entraver le jeu des pouvoirs publics; un tribunal, en déclarant non avenu l'acte d'un fonctionnaire quelconque, craindra toujours de faire échec au gouvernement. Il n'en est pas moins certain que les

[1] Saint-Girons, p. 396.
[2] *Théorie de l'État*, l. VII, ch. x, p. 464.

prohibitions si sévères adressées à la magistrature n'ont aucunement le caractère de mesures libérales ; elles laissent à l'arbitraire une porte pour s'introduire dans le fonctionnement des institutions. Aussi les gouvernements soucieux d'affermir la liberté ont-ils eu soin de restreindre l'effet de ces prohibitions. C'est ainsi que, sous la Restauration, le ministère Martignac a présenté à la signature du roi une ordonnance, celle du 1er juin 1828, par laquelle il renonçait à élever le conflit dans le cas où les empiétements de l'autorité judiciaire semblaient peu vraisemblables ou peu dangereux. Quant aux gouvernements qui, bannissant tout souci de ce genre, n'ont d'autre pensée que de neutraliser les effets de l'ordonnance de 1828 et d'enlever à l'autorité judiciaire la connaissance des affaires concernant la propriété, le domicile, la liberté individuelle, lorsque le litige intéresse des catégories de citoyens qu'il plaît à l'administration de mettre hors la loi commune, il faut qu'il soit bien entendu désormais que, dans leur bouche, *séparation des pouvoirs* veut dire *confusion des pouvoirs*, dépouillement des tribunaux en faveur de l'omnipotence de la police. L'explosion d'étonnement que les arrêtés de conflit de M. Constans ont excitée dans les journaux anglais et américains, sans distinction d'opinion ni de religion, suffit pour démontrer que c'est en vain que ce ministre a cherché à égarer l'opinion publique. Aucun de ceux qui ont une idée un peu précise des attributions respectives des différentes branches des pouvoirs publics n'a été dupe de cette manœuvre. Cette préoccupation de subordonner les droits des particuliers au bon plaisir administratif, éclate dans tous les actes et dans toutes les paroles des hommes de la révolution. Tout récemment, M. Baragnon s'était rendu l'organe de l'émotion produite par la présence d'un des principaux fauteurs des décrets du 29 mars au fauteuil de la présidence du tribunal chargé de décider souverainement si les victimes de ces décrets avaient un juge ; il demandait que l'organisation de ce tribunal fût modifiée de manière à donner aux citoyens des juges impartiaux. Le rapporteur de la commission chargée par le Sénat d'examiner cette proposition, M. Ribière, laissa échapper l'aveu des tendances absolument antilibérales qui dominent le parti auquel il appartient, en s'écriant qu'en prétendant défendre la liberté des citoyens, on porterait atteinte à la liberté du gouvernement et qu'il fallait rejeter une proposition qui serait une entrave à la marche régulière du gouvernement [1].

Nous venons de voir quelle signification étroite et inexacte, l'école jacobine donne à la séparation des pouvoirs. M. Saint-Girons nous fournira avec abondance des documents pour établir quelle est la partie vraie et philosophique de ce principe. La séparation des

[1] Séance du Sénat du 3 février 1881.

pouvoirs est, à proprement parler, la négation du despotisme qui a pour condition essentielle la concentration de toutes les branches de l'autorité entre les mains du souverain, soit que ce souverain soit un individu, soit qu'il soit une forme collective; c'est ce que Montesquieu a établi dans le passage célèbre où, pour la première fois, a été tracée la théorie de la séparation des pouvoirs : « Lorsque, dans la même personne ou dans le même corps de magistrature, la puissance législative est réunie à la puissance exécutive, il n'y a point de liberté, parce qu'on peut craindre que le même monarque ou le même sénat ne fasse des lois tyranniques pour les exécuter tyranniquement. Il n'y a point encore de liberté, si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législatrice et de l'exécutrice. Si elle était jointe à la puissance législatrice, le pouvoir sur la vie et la liberté des citoyens serait arbitraire, car le juge serait législateur. Si elle était jointe à la puissance exécutrice, le juge pourrait avoir la force d'un oppresseur. Tout serait perdu si le même homme ou le même corps des principaux, ou des nobles, ou du peuple exerçait ces trois pouvoirs [1] ». Washington exprime la même pensée avec non moins d'énergie : « L'amour du pouvoir et le penchant à en abuser sont naturels au cœur de l'homme; de là vient la nécessité de balancer les pouvoirs publics par leur division et leur partage entre plusieurs dépositaires qui défendent cette propriété publique de l'invasion des uns des autres [2] ». L'idée de diviser l'exercice des pouvoirs publics entre plusieurs organes dont chacun agit dans sa sphère librement et sous sa propre responsabilité, à l'effet d'éviter l'oppression des sujets dans les monarchies, des minorités dans les républiques, n'est donc pas une invention de la révolution française. Cette idée est moderne, mais en ce sens seulement qu'elle est chrétienne et qu'elle était inconnue aux sociétés antiques, comme elle l'est encore aujourd'hui chez les peuples où n'a pas pénétré la religion révélée. Cette vérité résulte avec une évidence des faits relevés par M. Saint-Girons, et par le tableau qu'il présente des doctrines soutenues par les philosophes sur l'origine et le caractère du gouvernement.

Il est une erreur presque générale parmi ceux qui ne connaissent l'antiquité que par une étude superficielle des auteurs classiques : on croit que les anciens connaissaient et pratiquaient la liberté dans le sens attaché aujourd'hui à ce mot; chaque peuple, il est vrai, aimait avec une noble passion sa liberté nationale, l'indépendance lui semblait le premier des biens ; mais, à l'intérieur des cités, la souveraineté, quelle que fût sa forme, n'admettait ni limitation, ni contre-poids.

[1] *Esprit des lois,* l. XI, c. v. 14.

[2] *Adresse d'adieu au peuple des États-Unis,* cité par C. de Wett, *Histoire de Washington,* p. 442.

A Athènes, l'assemblée des citoyens était omnipotente; « elle ne reconnaissait aucun droit capable d'entraver ses décisions. L'ostracisme et la confiscation étaient des mesures légales. Toutes les fantaisies populaires étaient traduites en lois, immédiatement exécutées, sauf une annulation souvent tardive... Quelques bons citoyens faisant des objections (à un acte de cruauté et d'ingratitude proposé à l'assemblée), la multitude s'écria qu'il était indigne de ne pas permettre au peuple de faire tout ce qu'il voulait. » Sparte n'était qu'une étroite aristocratie où les droits individuels n'existaient pas. « Sparte, dit M. Laboulaye, se croit libre et n'est qu'un couvent de soldats [1] ». A Rome, des combinaisons ingénieuses et savantes avaient établi des institutions qui se contrôlaient réciproquement : mais ce mécanisme avait pour objet la stabilité de la constitution et non la protection des individus. Loin de là, dans la famille comme dans la cité, l'autorité était absolue; ajoutons que, dans la ville, la multitude innombrable des esclaves, dans les provinces, les populations asservies par la force des armes, étaient livrée, sans garantie aucune, aux caprices du peuple-roi. En résumé, on peut étendre à toutes les sociétés antiques ce qui a été dit du peuple athénien : « Avoir des droits politiques, voter, nommer des magistrats, pouvoir être archonte, voilà ce qu'on appelait la liberté ; mais l'homme n'en était pas moins asservi à l'État [2]. »

« De ce principe, dit encore M. Laboulaye, que la liberté est la souveraineté et que le peuple est roi, voilà tout un ensemble d'usages et de lois qui nous étonne à première vue... Songez que le prince est l'ensemble des citoyens, vous ne serez point surpris que la loi règle la religion, l'éducation et jusqu'à la propriété du moindre Athénien [3] ».

Dans un état social ainsi organisé, il n'est pas étonnant qu'aucun philosophe n'ait encore songé à formuler la doctrine que les pouvoirs devaient être pondérés. C'est seulement après la chute du vieux monde qu'on voit paraître, à l'état rudimentaire encore, les assemblées populaires appelées à sanctionner les actes des souverains, les chartes locales, les serments prêtés par les chefs d'État de respecter les droits traditionnels de leurs sujets : les gouvernements mixtes et constitutionnels, qui sont aujourd'hui le droit commun de la société européenne n'étant pas encore nés; mais la semence est jetée et on peut prédire que là où des accidents imprévus ne l'empêcheront pas de germer, elle se développera et portera des fruits. S'inspirant des plus pures doctrines de l'Église et devançant son temps par la perspicacité de son regard, le plus grand des théologiens, saint Thomas d'Aquin, posa le premier la théorie des institutions modernes. Recherchant les

[1] Saint-Girons, p. 7.
[2] *L'État et ses limites,* p. 106.
[3] Fustel de Coulanges, *la Cité antique,* t. III, c. XVII, p. 267.

conditions d'un bon gouvernement, « la première, dit-il, c'est que tous y aient quelque part, c'est là le vrai moyen de conserver la paix dans une société et de faire que le peuple aime et défende la constitution... Le malheur d'un gouvernement, c'est celui dans lequel un seul est mis à la tête de l'État... puis, sous lui, plusieurs sont appelés à gouverner... de telle façon que tous prennent part au gouvernement, parce que les chefs peuvent être élus dans le peuple entier, et aussi parce que tout le peuple est appelé à les élire [1] ». Il est curieux de remarquer que l'opposition aux gouvernements représentatifs et tempérés est toujours venue de ceux qui rejetaient les enseignements du christianisme. Le matérialiste Hobbes, par exemple, enseignait que « l'abdication de la liberté peut être faite à un roi ou à une assemblée; dans les deux cas, elle doit être totale et créer un pouvoir absolu. Les individus ne doivent avoir aucun droit de résistance [2] ». Mais c'est J. J. Rousseau qui a posé, avec la logique la plus impitoyable, les principes sur lesquels se fonde tout despotisme : « Le souverain, par cela seul qu'il est, est toujours tout ce qu'il doit être... Il faut que chaque citoyen soit dans une parfaite indépendance de tous les autres et dans une excessive dépendance de la cité [3]. » C'est par l'influence fatale de ses enseignements que le mouvement de 89, qui semblait devoir entrer franchement dans la voie de la liberté, dévia dans celle qui conduit fatalement au despotisme. Du jour où la Constituante, sourde aux leçons de Montesquieu, en qui elle affectait de ne voir qu'un esprit non philosophique et imbu de préjugés, concentra tous les pouvoirs dans la main d'une assemblée unique et irresponsable, ne laissant au roi que des prérogatives illusoires, dépouillant de toute influence une magistrature amovible et élective, créant une administration, docile instrument entre ses mains, puissance irrésistible à l'égard des particuliers, on pouvait prévoir l'avènement de la Convention. Nous ne nous arrêterons pas à rappeler ce que fut le gouvernement de cette assemblée, créant et exerçant la tyrannie par ses cruautés, qui la tyrannisaient à son tour, considérant, comme un crime de lèse-majesté que la mort seule pouvait expier le moindre murmure contre ses crimes, confondant enfin les pouvoirs du législateur et ceux du juge pour commettre le plus horrible des régicides. L'expérience des excès auxquels aboutit le despotisme d'une Assemblée semblait décisive, et les merveilleux résultats obtenus pour la prospérité du pays, en l'établissement d'un gouvernement franchement constitutionnel où les abus d'autorité contre les droits privés étaient pour ainsi dire impossibles, semblent avoir complété cette expérience; malheureusement, il n'en est point ainsi. Une école nom-

[1] *Somme théologique*, quest. xc.
[2] Saint-Girons., p. 89.
[3] *Contrat social*, l. I, c. viii; l. II, c. xii.

breuse et puissante a remis en honneur le principe d'une Assemblée unique, régnant sans contrôle et écrasant sous la force les droits des minorités; en attendant qu'une constitution nouvelle ait réalisé cet idéal, la pratique gouvernementale s'est établie comme si cette constitution existait déjà. Le Sénat est annihilé, ses votes les plus solennels sont considérés comme non avenus; l'Assemblée, qui se considère comme seule représentante légitime du suffrage universel, exige pour ses volontés, pour ses moindres tendances, une soumission servile telle que l'auraient à peine exigée les despotes les plus célèbres. Tout fonctionnaire soupçonné de penser autrement que la majorité, même dans les choses les plus extrêmes, celles de la conscience, est traité en suspect, et la délation fleurit comme aux jours où elle était récompensée par les Césars et flétrie par Tacite. La magistrature, coupable de prendre l'interprétation de la loi dans la loi même, et non dans les commentaires qu'il plaît à la Chambre de lui donner, est par là même considérée comme en état de rébellion. Les droits privés placés dans tous les pays civilisés sous la sauvegarde de l'autorité judiciaire : propriété, domicile, liberté individuelle, liberté des pères de famille, sont abandonnés à toutes les violences des agents de la police, pourvu que ceux-ci agissent pour l'exécution des volontés de la Chambre souveraine. Telles sont les fatales conséquences de la confusion des pouvoirs. Que sera-ce lorsque cette confusion aura été consacrée par la loi? Dans l'antiquité, l'omnipotence des assemblées populaires était encore tempérée par un certain sentiment religieux. Que sera la tyrannie d'une Assemblée affranchie de tout frein de ce genre et où le seul culte reconnu sera le matérialisme ou le positivisme? Ce serait se faire illusion de croire que des livres de science et de philosophie comme celui de M. Saint-Girons, qui s'adressent aux hommes instruits et de bonne foi, pourront exercer une influence immédiate sur le mouvement qui entraîne l'opinion populaire loin des saines notions de gouvernement; mais les travaux de ce genre et de cette valeur n'en sont pas moins une œuvre d'utilité sociale. La vérité est comme la justice; elle marche d'un pas boiteux, mais, à la longue, elle arrive à son but; elle parvient à se faire entendre. Laisser passer sans protestation l'erreur et le sophisme, c'est leur laisser acquérir droit de cité par prescription; proclamer les principes sans lesquels il n'y a que confusion dans les institutions sociales, c'est préparer les réparations que l'avenir tient en réserve.

C. de Baulny,
Ancien maître des requêtes.

QUINZAINE POLITIQUE

24 février 1881.

A en croire certaines personnes, le jeu que M. Gambetta joue avec la France est presque inoffensif et n'a rien de coupable. Que M. Gambetta gouverne la république tout entière, sans titre et sans responsabilité; qu'il exerce, indirectement et clandestinement, un pouvoir souverain sur toutes nos affaires, à l'extérieur comme à l'intérieur; qu'il soit, personnellement et à lui seul, tout ce que le Président de la république, celui du conseil des ministres et les ministres eux-mêmes, pourraient et devraient être, séparément ou ensemble, en vertu de leurs droits constitutionnels : les politiques légers et les démocrates complaisants que cette dictature de M. Gambetta n'étonne ni n'alarme estiment qu'un tel régime est fort naturel, une telle souveraineté fort légitime, sous une république. — M. Gambetta, s'écrient-ils, est le plus populaire, le plus capable : donc, rien de plus logique qu'ayant plus qu'aucun autre la confiance du parti républicain, du Parlement et de la nation, il jouisse aussi d'une autorité supérieure, et que, cette puissance morale qu'il possède sans conteste, il en use pour le bien de la république, où il veut et quand il lui plaît, dans l'ombre et le silence comme au soleil et à la tribune, dans son cabinet du Palais-Bourbon comme dans les bureaux des ministres ou à l'Élysée. Et puis, ceux qui obéissent à sa domination, leur servitude est volontaire; ceux dont il emprunte les noms, dont il usurpe les fonctions, dont il s'approprie la force et les ordres, il ne les tyrannise pas pour un intérêt qui soit étranger au leur, ni à l'intérêt public : ce sont des républicains qui prêtent leur gouvernement à un républicain, leur frère et leur ami autant que leur maître et leur patron ! — Voilà ce qu'on entend dire quotidiennement pour la justification de M. Gambetta, et ces sophismes, non

moins que la douceur lâche et l'égoïste débonnaireté de ceux qui subissent au premier rang l'empire de M. Gambetta, attestent bien quel besoin d'obéir à un homme, César de race ou non, règne dans l'esprit de cette république, et combien le parti républicain oublie vite les devoirs virils et les usages nécessaires de la liberté. Ce n'est pas nous qui corrigerons ce vice de la république : il serait plus facile de la supprimer elle-même que de détruire en elle ce goût de la sujétion et cette habitude de l'idolâtrie, qui la prosternent aux pieds tantôt d'un dictateur, tantôt d'un autre.

On ne peut le nier : ce sentiment de lassitude et d'inquiétude se manifeste de plus en plus dans l'opinion publique, à mesure qu'elle aperçoit la direction de ses affaires extérieures plus tiraillée, plus douteuse, plus embarrassée, et qu'elle voit se dessiner l'une après l'autre toutes les ambitions de M. Gambetta. Un jour, elle trouve dans la *Revue politique et littéraire* la diatribe véhémente d'un jeune républicain, M. Joseph Reinach, qui reproche à M. Barthélemy Saint-Hilaire d'avoir abandonné la Grèce misérablement, manqué indignement aux promesses de ses prédécesseurs, discrédité la France en Orient, encouragé la perfidie du sultan, poussé au désespoir le patriotisme du peuple grec, et mis en danger par toutes ces fautes de sa diplomatie la paix même de la France avec celle de l'Europe. D'autre part, ce critique bouillant accuse la Chambre de s'être laissé inspirer, dans la séance où elle écouta si mal M. Antonin Proust, par « une fièvre peu française » ; ce qui signifie, en bon français, qu'elle n'aurait témoigné un si vif amour de la paix que par couardise. En outre, l'auteur superbe de ces invectives déclare que cette Chambre « est restée dangereusement ignorante des choses de la politique extérieure » : c'est dénier à la Chambre le droit de juger cette politique ; c'est lui dire, dédaigneusement et non sans brutalité, que son incompétence la rendait impropre à décider si, oui ou non, M. Barthélemy Saint-Hilaire a eu raison de dégager de l'intrigue grecque la responsabilité de la France. Eh bien ! quel est-il, ce détracteur virulent du ministre et de la Chambre? Par lui-même, un journaliste qui sort à peine du collège et que les mérites de sa plume ne signalaient pas encore à l'attention de Paris. Mais il a la gloire de hanter M. Gambetta ; il est de ceux que M. Gambetta honore de ses confidences et qui lui servent de scribes, d'interprètes, d'indiscrets. Cet article de la *Revue littéraire et politique* vaut donc pour l'opinion publique ce qu'ont valu pour elle, au temps de l'Empire, les brochures des familiers qui recevaient de Napoléon III le mandat officieux d'apprendre à la France ce qu'il pensait, ce qu'il voulait, ce qu'il préparait dans le secret de ses desseins. Ainsi M. Gambetta, qui s'est tu à l'heure où M. Antonin

Proust parlait, blâme les actes de M. Barthélemy Saint-Hilaire et le vote de la Chambre : l'un est trop pacifique, il aurait dû plutôt enhardir la Grèce à sa belliqueuse aventure; l'autre aime trop la paix aussi, elle devrait braver d'un regard intrépide ce spectre de la guerre que, lui M. Gambetta, regarde en face et défie! Ce langage de M. Joseph Reinach, qui ne semble que répéter pour tout le monde les propos intimes de M. Gambetta, trouble l'opinion publique. Elle se demande ce que médite M. Gambetta ; et, plus elle connaît l'omnipotence de M. Gambetta, son génie opiniâtre et rusé, plus elle est anxieuse. M. Gambetta veut-il qu'on renvoie M. Barthélemy Saint-Hilaire, ce vieillard timide, ce novice indocile? M. Gambetta le peut sans peine : il sait par quel coup soudain, par quel artifice décisif, on force un Waddington, un de Freycinet, à se retirer sans résistance ni murmure. Mais obliger M. Barthélemy Saint-Hilaire à déposer son portefeuille, parce qu'il a été trop pacifique et qu'il a voulu, trop passionnément, préserver la neutralité de la France, sauvegarder notre liberté d'action nationale, c'est une menace, c'est l'annonce d'une politique toute contraire; or, ce présage même, vague comme il est, alarme l'opinion publique. M. Gambetta veut-il davantage? Une guerre d'Orient? Qu'il la désire avec l'intention de la restreindre comme un duel où la Turquie et la Grèce se battraient seules, c'est une folie : le Turc aurait trop vite vaincu un si faible adversaire. Que M. Gambetta prétende fournir à la Grèce le secours de nos armes : c'est une folie encore; les puissances n'assisteraient pas toutes, les bras croisés, à cette expédition française; la France craindrait qu'on ne touchât à ses intérêts, qu'on ne querellât son honneur, sur telle ou telle de ses frontières, pendant qu'elle aurait là-bas, dans cette campagne lointaine, ses drapeaux engagés; au surplus, si elle a, demain, à prodiguer son sang, elle le veut bien répandre pour la patrie de Kléber et de Fabert, non pour celle d'Agamemnon et d'Ulysse. Enfin, que M. Gambetta songe à provoquer en Orient un conflit qui puisse devenir une guerre d'Occident, c'est également une folie encore, dans les conditions présentes de la France et de l'Europe, et l'opinion publique s'en épouvante. Que veut donc M. Gambetta? Ou plutôt, s'il ne veut rien qui justifie l'une ou l'autre des craintes qu'excite ainsi sa politique brouillonne, turbulente et pourtant mystérieuse, pourquoi cette agitation, ces cris guerriers, ces airs frémissants, ces discours équivoques et hasardeux de ses lieutenants et de ses scribes, les Spuller et les Joseph Reinach?

Un autre jour, arrive de Berlin un article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, qui n'inquiète pas moins l'opinion publique. Écoutez le journal de M. de Bismarck : « Gambetta cherche à retirer

le navire de l'État des eaux tranquilles où il se mouvait depuis dix ans sans avaries, et de le faire passer dans le courant rapide des tendances belliqueuses. Il y a plus, ces manifestations prouvent que Gambetta suppose que les éléments pacifiques en France sont assez dociles pour qu'on puisse s'attendre à les voir se laisser conduire à la remorque par le parti de la guerre. La *République française* exécute des variations sur ce thème que la France est redevenue assez forte pour élever, comme elle y est appelée dans le concert européen, sa voix puissante, de façon à ce qu'elle donne le ton. Dans d'autres feuilles gambettistes, nous lisons que l'avenir de la France repose dans l'entente étroite avec la Russie, et que, d'accord avec cette puissance, elle doit sauver les Grecs des barbares et détruire l'influence de l'Allemagne sur les destinées de l'Europe. Un journal de province qui qualifie Gambetta de « grand patriote, homme tout-puissant, unique, le seul que M. de Bismarck redoute », exhorte les Français à tenir la tête haute, la revanche pour l'Alsace-Lorraine étant proche, ainsi que la ruine de l'empire d'Allemagne affaibli par des discussions intestines. » M. de Bismarck profite, on le voit, des fautes volontaires ou involontaires que M. Gambetta, avec les doutes belliqueux et les menaces ambiguës de sa politique, commet comme à plaisir : d'une part, M. de Bismarck aiguillonne le patriotisme de l'Allemagne et anime, irrite l'orgueil de ses armées; d'autre part, il démontre d'avance à l'Europe que l'avènement de M. Gambetta serait le prélude d'une guerre de la France et de l'Allemagne. Eh bien! l'opinion publique s'effraie, à bon droit, des arguments, des prétextes que M. Gambetta procure ainsi à M. de Bismarck, à la formidable habileté de l'homme qui a commencé la ruine de la France et qui, vraisemblablement, rêve de l'achever. Nous voulons bien n'exagérer aucun soupçon; nous consentons à croire que M. Gambetta n'a point le dessein de tenter l'inimitié de M. de Bismarck; nous admettons qu'il a assez de sagacité, assez de sagesse, pour apercevoir le péril d'une provocation et reconnaître la nécessité de la paix. Seulement, il craint que cette paix ne soit une torpeur où le cœur, jadis si vaillant, de la France ne s'endorme pour toujours; il ne veut, ni aujourd'hui ni demain, la pousser sur la brèche des Vosges; mais il secouera les drapeaux, il habituera la patrie à entendre le clairon, il communiquera au pays un peu de fièvre patriotique, il rapprendra à la France ces grands mots de la gloire et du sacrifice qui sont familiers à l'âme des peuples fiers et mâles, décidés à ne pas périr : sans préparer la guerre, il y préparera les esprits. Voilà, nous le supposons un instant et on nous l'assure, voilà toute la politique de M. Gambetta. Or a-t-il bien prévu tous les accidents où cette politique se jouera et où

la dextérité de M. de Bismarck peut, dans une telle période, surprendre la France? Avant de préparer les esprits à la guerre, il faut avoir prêtes toutes ses armes, toutes ses ressources, toutes ses alliances : l'histoire de 1870 nous l'enseigne. M. Gambetta a-t-il la présomption de posséder, déjà et sûrement, tous ces éléments de la fortune? S'il a cette confiance, l'opinion publique ne l'a pas; et, ces éléments fussent-ils au pouvoir de M. Gambetta, elle ne se fie pas au talent téméraire du généralissime qui, enflé des souvenirs de sa dictature militaire de Tours et Bordeaux, commanderait demain nos armées nouvelles avec les Carnot et les Hoche de sa camarilla. Oh certes! nous ne défendons ni à M. Gambetta ni à personne de penser à la réparation de la France, nous voulons dire à sa sécurité même, à sa vie. Mais, si la France, au fond de ses entrailles, sent ce besoin de la revanche que l'Allemagne, après sa défaite d'Iéna et même encore après sa victoire de Waterloo, s'honore d'avoir si virilement senti, il est inutile que M. Gambetta l'émeuve avant l'heure qu'il faudra que la France choisisse. Si, au contraire, la France a oublié déjà la perte de ses provinces, la chute de ses drapeaux, les misères de sa captivité et la honte de sa rançon; si elle ne mesure pas d'un regard effrayé le peu d'espace où, des Vosges à Paris, les armées allemandes peuvent chevaucher; si elle est de ces nations condamnées qui laissent tour à tour s'abattre leurs remparts et se déplacer leurs frontières sans faire autre chose que soupirer et se résigner; si elle ne sait plus que s'enrichir et dépenser luxueusement ses biens, donner des fêtes, courir à ses spectacles, écouter ses rhéteurs, lire ses romans, s'amuser aux raffinements de sa civilisation et jouir paisiblement de ses voluptés, il est inutile que M. Gambetta la tourmente si vainement et si faiblement : il faudrait, pour la relever de sa bassesse tranquille, d'autres coups de fouet, d'autres coups de tonnerre; il faudrait surtout une politique plus franche, plus sévère, plus noble; il faudrait une politique qui rapprochât les citoyens, au lieu de les séparer; il faudrait une politique qui ne détruisît pas dans ce peuple abâtardi les seules doctrines capables de lui enseigner le mépris des joies corruptrices et du lâche égoïsme, le mépris de soi-même, le mépris de la mort, toutes ces vertus des races honnêtes et intrépides.

Soit que, par la bouche de M. Joseph Reinach, M. Gambetta nous fasse entendre un de ses oracles belliqueux, soit que M. de Bismarck, dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, dénonce à tous les peuples allemands les velléités guerrières de M. Gambetta, l'opinion publique est troublée chez nous : elle soupçonne M. Gambetta de machiner on ne sait quelles hostilités; elle est sûre que M. de Bis-

marck saisirait avec âpreté la première occasion d'une nouvelle lutte. Ce trouble, causé par des indices si graves et par tant de présages indirects, une révélation soudaine l'a changé en une sorte d'indignation générale, que M. Gambetta a jugée redoutable, puisqu'il s'est efforcé de l'apaiser aussitôt par un acte d'apologie personnelle. Le *Blue book* a publié deux dépêches de M. Corbett au comte Granville, l'une datée du 7 août 1880 et l'autre du 19, toutes deux affirmant, sur le témoignage de M. Tricoupis, que « le ministre de la guerre français » avait promis trente mille fusils au gouvernement grec ; que le gouvernement français avait promis d'envoyer à Athènes des officiers français pour « réorganiser l'armée grecque » ; enfin, que la France avait retiré l'une et l'autre promesse, grâce à certaines « difficultés » et à certain « délai ». Quoi! M. le général Farre s'était engagé à donner des fusils à l'armée grecque et à lui expédier des officiers, pour l'aider à préparer la guerre et à la faire; et cet engagement, non seulement contraire aux traités d'amitié qui unissent la France et la Turquie, mais propre à devenir un *casus belli* ou du moins à lier militairement la Grèce et la France, cet engagement était pris à l'insu du Parlement et du pays, sous cette même république qui se targue de ne rien dissimuler à la nation! Assurément, c'était manier avec une singulière audace les intérêts de la France, c'était traiter avec un mépris bien cynique la dignité du Parlement et de la république elle-même : un tel procédé valait tous ceux que M. Gambetta reprochait jadis à la politique de Napoléon III. Mais M. Gambetta est si sûr de la majorité servile et du ministère domestique avec lesquels il gouverne! Il voit l'émotion du public; il calcule tout le mal, tout le détriment dont ces dépêches le menacent, lui et ses ministres favoris; et il arrange aussitôt avec M. Devès, avec M. Pascal Duprat, sa scène de justification, la comédie de morale et d'éloquence qu'il jouera le lendemain devant la Chambre. Le 21, dès le commencement de la séance, M. Devès paraît à la tribune; il vient interpeller les ministres de la guerre et de nos affaires étrangères. Est-il vrai que M. le général Farre ait promis à la Grèce une fourniture de trente mille fusils? Au cas où ce serait vrai, pourquoi a-t-on omis dans le Livre Jaune les documents où cette promesse a dû être consignée ou mentionnée? M. le général Farre annonce que M. le Président du Conseil répondra lui-même à l'interpellation. M. Jules Ferry n'aura jamais été l'avocat subtil et retors d'une cause plus embarrassante. Il avoue que la Grèce a demandé au ministre de la guerre vingt-cinq mille fusils Gras et que M. le général Farre, vu la surabondance de nos approvisionnements, a jugé possible cette fourniture. Toutefois, le gouvernement a refusé cette livraison, comme il a refusé l'envoi du

général Thomassin et des officiers que la Grèce avait aimablement requis pour la réorganisation de son armée. Le gouvernement n'a rien promis, rien fourni. Se servir d'intermédiaires ! M. Jules Ferry le nie avec la même pudeur. Oui, le gouvernement a récemment appris que certains trafiquants, qui avaient acheté un certain nombre de nos vieux fusils, les vendaient à la Grèce et que déjà les convois étaient en partance. Mais, immédiatement, il en a interdit l'exportation. Le gouvernement est donc pur de toute promesse, de toute manigance...

M. Devès ne réplique pas; c'est M. Pascal Duprat qui prend la parole. Il n'est ou feint de n'être qu'à demi satisfait, lui, du langage du ministre. Si le gouvernement officiel, ostensible, n'a rien promis, est-ce qu'il n'y a pas un gouvernement « occulte » qui se serait engagé? Est-ce qu'il n'y a pas, à côté des ministres, un homme « qui occupe une grande place dans la république » et qui exerce dans l'ombre, paraît-il, une souveraineté à laquelle le public prête toutes sortes de desseins ou d'actes inquiétants? Cette question appelle M. Gambetta à la tribune. Il y descend avec une complaisance qui marque l'espoir d'un triomphe. Le voilà, s'y étalant à l'aise, superbement, d'un air charlatanesque. Éloquent acteur, il va prononcer d'une voix vibrante un discours dont chaque mot sera invraisemblable ou faux; mais son auditoire applaudira, parce qu'il veut applaudir, parce qu'il veut être trompé, parce qu'il a besoin d'illusions et de mensonges. Entendez bien M. Gambetta. Tout ce qu'on raconte de sa dictature est une légende ! Il ne s'occupe en rien des choses du gouvernement, ni à l'intérieur ni à l'extérieur! On le calomnie! Il défie aucun ministre, aucun fonctionnaire, aucun agent, de venir déclarer que lui, Gambetta, leur ait déjà donné une instruction, un mandat! Il n'a pas de politique occulte! Il respecte le gouvernement; il a confiance en lui; il ne pèse jamais sur lui, pas même du poids d'un simple avis! Il n'est donc responsable de rien! Le jour où il remplira « un autre rôle », il assumera courageusement la responsabilité de sa politique! Quant à la guerre, le suspecter de la vouloir et de la préparer, c'est une manœuvre électorale! Son discours de Cherbourg n'était pas belliqueux, il voulait seulement rappeler à la France que son histoire lui défend de désespérer de ses destinées! La mission du général Thomassin, il l'avait si peu conseillée, qu'il l'ignorait encore le jour où le général lui a dit, par hasard : « Je devais aller en Grèce, mais je sais aujourd'hui que je n'y vais plus! » La démonstration navale de Dulcigno, il ne l'a pas conseillée davantage : ce n'est pas devant un rivage comme celui de Dulcigno qu'il aurait proposé, lui, de ranger une flotte française! Il a bien sa politique, mais il la réserve, il reste silen-

cieux autant qu'oisif; s'il exerce, comme on l'a prétendu, un gouvernement occulte, c'est un pouvoir « bien fainéant ! » Ses ennemis, les réactionnaires, l'accusent de préparer la guerre; il proteste : leurs articles et ceux qu'ils empruntent aux journaux étrangers sont autant de déclamations odieuses et mensongères qui n'abuseront pas les électeurs; la nation saura distinguer entre ceux qui veulent ainsi, au nom de la paix, duper ses votes et « ceux qui l'aiment jusqu'à la mort. » Et la Chambre a battu des mains. Ni M. Paul de Cassagnac, ni M. Dréolle, ni, le lendemain, M. Lenglé, qui réclamait une enquête, n'ont pu arracher la majorité au délire de son enthousiasme et aux douceurs de sa quiétude. Ce panégyrique de M. Gambetta, si effrontément contradictoire qu'il fût avec l'histoire quotidienne de ce gouvernement et de cette Chambre, n'était pris au sérieux ni par le gouvernement ni par la Chambre, dans le secret de leur conscience; mais cette grande tromperie était pour eux tous un expédient : ils ont voulu que tout se dénouât et finît ainsi. Le Sénat seul peut, maintenant, déchirer ou lever la toile derrière laquelle les auteurs de cette comédie cachent la vérité, et nous souhaitons que, comme on l'annonce, M. le duc de Broglie se charge de ce soin patriotique.

L'opinion publique est restée inquiète. Car non seulement elle est incrédule au discours de M. Gambetta, à ces dénégations qui feraient rire si l'excès d'audace n'y était si stupéfiant; mais les questions nouvelles, qui ont surgi du *Blue book*, ajoutent un doute grave à tous les autres. Quelle estime le gouvernement anglais, qui livre à la lumière ces dépêches de M. Corbett, a-t-il donc pour le gouvernement français? Et quelle confiance un allié qui ménage si peu un gouvernement dont il a tant obtenu, mérite-t-il du nôtre? Est-ce que cette amitié du gouvernement anglais qui paraissait si chère à M. Gambetta n'aurait été qu'un leurre? Ou bien le gouvernement anglais, voyant le peu de suite qui règne dans la diplomatie de la France, le peu d'existence qu'ont les ministères si versatiles de la république, aurait-il renoncé au concours de la France, et désormais M. Gladstone chercherait-il ailleurs qu'à Paris les moyens de régler les affaires d'Orient? L'Angleterre, découragée par les fantaisies et les changements du gouvernement français, venge-t-elle à sa manière cette Grèce à laquelle nos ministres ont toujours promis, ce semble, plus qu'ils ne pouvaient ou ne devaient? De son côté, la Grèce, à laquelle ces démentis ou ces refus sont publiquement infligés, subira-t-elle l'affront sans se plaindre? M. Tricoupis se taira-t-il, à supposer que M. Corbett, qui n'est pas libre, se résigne à une discrétion absolue? Enfin, on se demande si des révélations plus explicites ne viendront pas, tout à coup, compléter celles-là et

si, par la main de tel ou tel ennemi de la France, cette politique occulte de M. Gambetta ne sera pas mise à découvert, tôt ou tard, pour la honte et le discrédit de ce gouvernement tout entier. Évidemment, entre ce dictateur qui se dissimule, qui trame on ne sait quoi, qui engage on ne sait où la puissance de son pays, et ce public, qui d'instinct est en défiance, qui soupçonne des dangers cachés, qui craint des aventures folles, qui ignore ce qu'on veut de lui et qui ne voit pas clair, il y a une sorte de lutte : l'un entraîne les destinées de l'autre, et celui-ci résiste. C'est tout un drame encore obscur. Qui l'emportera? Sera-ce M. Gambetta, qui domine la république? ou la France qui, tantôt aveugle et comme indifférente, suit M. Gambetta au hasard, et, tantôt effrayée, s'arrête, s'interroge, regarde l'avenir et veut reprendre possession d'elle-même? C'est d'heure en heure un problème plus terrible. M. Gambetta vient de recevoir quelques avertissements, les dépêches de M. Corbett l'ont obligé à se défendre, et sa victoire n'est qu'apparente : le trait l'a blessé. Les électeurs de l'Orne ont repoussé le renégat bonapartiste qu'il patronnait à Mortagne ; M. Dugué de la Fauconnerie a eu un millier de suffrages de moins que son compétiteur républicain, M. Bansard des Bois, et à peine une centaine de plus que son compétiteur monarchiste, M. de Lévis-Mirepoix ; il se retire moralement humilié et politiquement ruiné : c'est un échec presque personnel pour M. Gambetta. Le scrutin de liste sera-t-il, comme M. Gambetta l'espère, favorable à toutes ses ambitions? Trouvera-t-il dans ce genre de vote la consécration plébiscitaire qui doit légaliser sa dictature et le munir du droit de saisir le titre de M. Grévy, en attendant un pouvoir plus fastueux, plus sûr, plus grand, plus durable? M. Gambetta s'en montre certain ; il se vante d'avoir déjà dans la Chambre une majorité prête à voter la loi du scrutin de liste. Il n'a rien épargné pour convertir à son opinion cette majorité d'abord hostile ; il s'est fait une maxime domestique de ce mot fameux d'une Romaine, *Feri ventrem ;* il a hébergé les indécis, il a capté leur conscience en flattant leur estomac, il les a séduits par sa cuisine et par son éloquence à la fois. Mais, s'il a sa majorité dans la Chambre, aura-t-il dans le pays tous les suffrages qu'il escompte? Sera-t-il l'élu de quarante à cinquante départements, comme il le désire? Nous en doutons encore. Si la France finit par connaître la politique étrangère de M. Gambetta et si, par hasard, quelques révélations nouvelles, comme celles de M. Corbett, en instruisent à temps les électeurs, peut-être M. Gambetta verra-t-il la fortune moins facile à ses volontés et lui faudra-t-il encore ajourner un peu ses grands desseins.

M. Gambetta est bien insatiable de despotisme, s'il n'est content

ni de la servilité de la Chambre ni de la docilité du Sénat. Il est vrai que le Sénat, qui discute en ce moment les tarifs de nos douanes, paraît jaloux de protéger contre l'étranger, contre nos trop généreux libre-échangistes, les productions de notre agriculture, cette industrie si française, cette richesse si nationale, que nos ministres républicains et M. Gambetta sacrifient trop volontiers, dans le temps même où l'Allemagne et l'Amérique défendent la leur par des taxes si nombreuses et si fortes. Mais le Sénat a voté, au gré du gouvernement et de M. Gambetta, le rétablissement de la mairie centrale à Lyon ; il a même été plus libéral qu'eux et la Chambre dans la loi qu'il a remaniée pour régler les droits des réunions publiques. Le Sénat a sa manière de compenser, selon les jours et les questions, selon le souffle qui passe sur le centre gauche, beaucoup de complaisance par un peu d'indépendance, et réciproquement. Certes, M. Gambetta voudrait au Sénat l'obéissance constante et passive. Il faudra qu'il attende encore. Quant à la Chambre, nous n'imaginons pas que M. Gambetta puisse, avec le scrutin de liste, s'en composer une qui subisse plus doucement sa dictature. Elle vient de voter une loi sur la presse, qui, sans réaliser toutes les doctrines traditionnelles du libéralisme républicain, améliore un peu le régime de la presse; elle n'a pas accordé au gouvernement autant de moyens de sévir contre les journaux de l'opposition qu'il aurait plu secrètement à M. Gambetta; M. Madier de Montjau et M. Floquet ont même gagné plus d'une victoire désagréable au garde des sceaux, et, quand le Sénat débattra cette loi, nous rappellerons, avec quelque profit peut-être, les principes qu'ils ont émis, au nom de leur parti et en invoquant le droit naturel ou le droit idéal de la république elle-même. Mais, si la Chambre a osé élargir la liberté de la presse un peu plus que le gouvernement et les amis du ministère ne le voulaient, il faut dire que M. Gambetta n'avait pas interposé ses ordres : il avait ses raisons, sans doute. Et puis, une majorité qui garde des ministres tout en les battant, une majorité qui accueille par de telles ovations son maître aussitôt qu'il lui parle lui-même, une majorité qui s'acquitte si bien de son rôle de confident et de valet dans une comédie comme celle du 21, il est bien juste que M. Gambetta la ménage parfois ! Au surplus, M. Gambetta et le ministère ont encore besoin de cette majorité pour frapper de coups nouveaux le « cléricalisme », avant les élections. M. Jules Ferry prépare contre les institutions catholiques, contre la liberté religieuse, quelques violences encore, et, ces violences, c'est avidement que la Chambre les ratifiera, il en a la certitude. Que les conservateurs s'apprêtent à ces coups; ils ne sauraient ni trop raffermir leurs courages ni trop resserrer leur union. Quelques-uns d'entre eux,

qui n'élèvent pas assez haut leur regard, troublent en ce moment la discipline du parti conservateur, et peut-être troubleraient-ils celle de l'Église en France, si l'Église n'avait en France des évêques si sages et à Rome un Pape si clairvoyant, si ferme, si juste. Ceux-là ne mesurent, ni religieusement les nécessités chrétiennes de l'Église, ni politiquement les nécessités diplomatiques du Vatican, quand ils reprochent à Léon XIII et au Nonce habile et vigilant qui le représente parmi nous la prudence avec laquelle ils maintiennent les relations de l'Église avec l'État, les rapports du Vatican avec la république; ceux-là méconnaissent, nous l'affirmons, les devoirs suprêmes du Pape et la vraie fonction de ses nonces. Non, si douloureuses que soient les pertes du catholicisme dans un État quelconque, empire aussi bien que république, l'Église ne sacrifie pas tout le reste par un excès d'indignation; elle essaie de sauver tout ce qui peut y constituer encore la vie spirituelle, l'exercice de la foi ; elle atténue le mal et le retarde, quand elle ne peut l'empêcher, et jusqu'au jour où Dieu lui-même la secourra; et cette politique de l'Église, politique qui ne saurait s'assimiler en rien aux pratiques des partis désespérés, est mille fois légitimée par l'histoire, ne serait-ce que par l'exemple lamentable de ces empires russe et allemand où les catholiques, dans tant de régions, n'ont plus un prêtre ni pour les baptiser, ni pour les marier, ni pour les assister à l'agonie et pour bénir leurs cercueils. Il faut à tous les catholiques non moins de bon sens et d'équité que de vaillance et d'énergie, dans nos difficultés et nos périls. Vouloir qu'un Nonce soit un homme de parti qui traite les ministres devant lesquels il est accrédité, comme un journaliste ou un député peut traiter M. Constans; vouloir qu'un Nonce rompe ainsi ses liens diplomatiques avec le gouvernement républicain, même à l'heure où, sa diplomatie aidant, il obtient six nominations d'évêques dont toute l'Église de France se félicite : c'est oublier que le Nonce est, non le serviteur de tel ou tel de nos partis, mais un ambassadeur de l'Église; c'est oublier que les intérêts de l'Eglise sont d'abord ceux de Dieu; c'est, jusqu'à la folie, vouloir le conflit, la persécution, la ruine, comme si provoquer contre la religion tous les fléaux qu'on peut susciter, c'était autre chose qu'une chevalerie non seulement déraisonnable, mais inhumaine. Ces sentiments d'ordre et de paix dont Léon XIII est si profondément animé et dont Mgr Czacki est, devant le gouvernement français, le fidèle interprète, il importe que personne ne les renie, dans des circonstances si critiques; et nous avons la confiance que ceux des catholiques qui ont pu, par une erreur trop prompte, y manquer passagèrement, ne voudront pas faire de cette erreur une faute.

Pendant cette période, les choses d'Orient sont restées dans leur

état antérieur, aussi bien à Athènes qu'à Constantinople, où M. Goschen, qui n'a pas daigné traverser Paris en allant consulter les puissants à Berlin et à Vienne, apporte, dit-on, certaines propositions décisives du gouvernement anglais. Mais les choses d'Espagne ont bien changé, comme si les fées méchantes dont la magie a tant de fois troublé ce royaume depuis un demi-siècle, avaient repris au Palais leur vieil empire. L'Espagne était paisible, malgré l'agitation de son Parlement. La Chambre venait d'approuver, par 164 voix contre 44, la police de M. Canovas del Castillo, qui interdisait aux démocrates les banquets où ils voulaient célébrer l'anniversaire de la république funeste qu'ils avaient proclamée en 1873. Subitement, Madrid entend dire que M. Canovas del Castillo est remplacé par M. Sagasta, qui, avec le maréchal Martinez Campos, dirige la gauche « dynastique ». Pourquoi? C'est que le roi l'a décrété. M. Sagasta ni M. Martinez Campos n'ont la majorité dans le Parlement, mais ils vont dissoudre les Cortès, et, selon l'usage espagnol, ils trouveront dans le pays une majorité plus ou moins spontanée pour servir leur politique. Quelles raisons ont donc pu décider le jeune roi à ce changement inopiné? Sa reconnaissance lui pesait-elle, et a-t-il voulu se débarrasser de la tutelle de M. Canovas, l'auxiliaire sagace, le protecteur éloquent, qui, l'ayant mis sur le trône, l'y maintenait si heureusement? Ou bien Alphonse XII a-t-il cru l'heure opportune pour créer un parti de monarchistes libéraux qui pourrait, selon le mode anglais, succéder à celui des monarchistes conservateurs, quand les besoins de la nation ou de la royauté le commanderaient? Et cette pensée ne serait-elle qu'une illusion dont l'expérience le corrigera bientôt? Quel qu'ait été le vrai sentiment du roi, il paraît certain que M. Canovas del Castillo était fatigué des faveurs secrètes qu'Alphonse XII avait pour M. Martinez Campos et M. Sagasta. Il a fait sciemment, volontairement, au roi une condition inacceptable, en le priant de lui assurer, pour l'exécution des réformes financières qu'il entreprenait, un règne ministériel de dix-huit mois au moins. C'était une demande inconstitutionnelle. M. Canovas del Castillo offrait au roi un prétexte, le roi l'a saisi. Il est douteux qu'Alphonse XII n'ait à regretter prochainement les services si loyaux et si habiles de M. Canovas del Castillo. Voilà l'Espagne replacée sous la main faible ou perfide de l'homme qui, tour à tour, contribua si artificieusement à la chute du roi Amédée et prêta si complaisamment son aide à la république du maréchal Serrano. M. Sagasta sera forcé de se concilier les démocrates, et déjà les républicains, relevant la tête, déclarent que ce ministère n'est qu'un pouvoir « de transition » qui va préparer leur avènement. Quant à nous, nous voyons dans ce gouvernement nouveau un ministre des affaires

étrangères, qui, en 1874, étant à Paris le représentant de la république espagnole, se montra fort hostile à la France et faillit, par une querelle insolente et avec les encouragements de M. de Bismarck, mettre aux prises la France et l'Espagne. Nous ignorons si M. Vega de Armijo a encore contre la France la même humeur et pour l'Allemagne le même goût; mais ces souvenirs nous inspirent quelque crainte. Si l'Espagne, sous ce ministère de M. Sagasta, accepte la domination amicale de M. de Bismarck, la république française aura un voisin dangereux derrière les Pyrénées comme déjà elle en a un derrière les Alpes : au midi, le cercle des défiances et des inimitiés que M. de Bismarck pourrait mettre en mouvement, serait complètement fermé autour de la France.

Auguste Boucher.

La deuxième partie des *Mémoires du prince de Metternich*, publiés par son fils, le prince Richard, vient de paraître chez E. Plon et Ce. Ces deux nouveaux volumes embrassent la période de 1816 à 1830. Les vues de l'illustre chancelier d'État sur les affaires européennes de cette époque présentent aujourd'hui même leur intérêt d'actualité. On étudie, en effet, avec lui, l'origine et l'histoire de la question grecque : Navarin, l'expédition française en Morée, les guerres entre la Russie et la Turquie; c'est déjà, comme on le voit, la question d'Orient moderne.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

CINQUANTE ANS D'INSTRUCTION
ET DE MORALE LAÏQUES
1762-1808

ROLLIN ET L'UNIVERSITÉ, LA CHALOTAIS ET ROLLAND, ROUSSEAU, PREMIERS EFFORTS DES PHILOSOPHES POUR SUBSTITUER LA MORALE A LA RELIGION DANS L'ENSEIGNEMENT.

La question de l'enseignement paraît devoir occuper longtemps encore l'opinion publique. Si M. Jules Ferry a voulu, en la soulevant, porter le trouble dans les esprits, jeter dans le pays un ferment de discorde et donner le signal d'une agitation dont personne ne saurait prévoir le terme, il peut se vanter d'y avoir réussi. Le fameux article 7 a tenu plus qu'il n'avait promis, et la campagne, engagée au début contre quelques jésuites, a eu pour résultat inattendu la violation du domicile, de la liberté individuelle, de la propriété, l'expulsion enfin des congrégations religieuses. La lutte se poursuit. Les résistances que cette politique a soulevées dans toute la France, le vaste pétitionnement qu'elle a provoqué, les discussions ardentes dont a retenti la tribune et qui se poursuivent dans la presse, rien n'a été capable d'arrêter les meneurs de cette triste campagne sur la pente funeste où ils sont engagés. On est en train de démolir pièce à pièce cette admirable loi de 1850, qui avait signé la paix dans la liberté. On a tout fait pour ranimer la vieille querelle de l'Université et du clergé, et on paraît en effet avoir réussi à compromettre l'Université en l'amenant à condamner ses concurrents, grave imprudence dans un pays où la mobilité de l'opinion et les fluctuations de l'esprit public exposent les vainqueurs de la veille aux représailles du lendemain.

Au point où a été déjà poussée cette campagne et bien que nos adversaires et surtout les événements n'aient pas dit leur dernier mot, il est facile de voir, sans être ni devin ni prophète, que le but

que l'on poursuit avec une tactique savante, avec une persévérance opiniâtre, avec une ténacité de sectaire, c'est de bannir Dieu de l'école, c'est de frapper la religion dans le cœur de l'enfant pour l'atteindre dans l'âme de la nation. Parcourez les lois présentées aux Chambres jusqu'à ce jour, vous verrez que les unes attaquent la religion dans le personnel enseignant, les autres dans les programmes. Interdiction des congrégations non autorisées, suppression des lettres d'obédience, remplacement des frères et des sœurs par des maîtres laïques, bouleversement des conseils académiques et du conseil supérieur, écoles normales et lycées de filles, organisation de l'instruction obligatoire et laïque, telles sont les différentes étapes d'une armée ennemie qui se porte, selon les circonstances du personnel, aux programmes, des programmes au personnel, mais dont l'objectif est toujours le même : diminuer dans l'éducation de la jeunesse, tuer s'il est possible, toute influence religieuse.

On souffre de voir un parti, un grand parti, puisque actuellement il est maître de la France, céder ainsi manifestement à des passions irréligieuses. On cherche depuis longtemps pour notre république une épithète définitive. On a successivement inventé la république conservatrice, la république aimable, la république athénienne, la république scientifique, la république démocratique ; au train dont vont les choses, nous craignons fort qu'elle ne soit baptisée dans l'histoire sous le nom de république athée. Depuis l'humble courtier radical qui, dans le plus petit village, en remontre à son curé, jusqu'au potentat du palais Bourbon, qui se fait en pleine Sorbonne l'apôtre du positivisme, je ne vois partout que des renégats de la foi séculaire de la France. Ces purs qui croiraient contracter souillure en entrant dans une église et qui ne permettent pas aux maîtres d'y accompagner leurs élèves ; ces législateurs qui tiennent registre à la porte des écoles pour savoir si le père veut ou non pour son fils une éducation religieuse, comme s'il était libre de n'en point vouloir, comme si sur ce point il fallait laisser à l'enfant une liberté que le paganisme lui-même n'accordait pas à l'homme ; ces Français qui, dans un pays qui doit tout au christianisme, ne permettent pas de commencer et de finir la classe par les paroles de celui qui a dit, vous prierez ainsi : *Notre père qui êtes aux cieux*, etc., ces hommes, qu'ils le sachent ou qu'ils l'ignorent, qu'ils veuillent ou non en convenir, obéissent manifestement à un sentiment d'hostilité contre Dieu. C'est la haine de l'Église qui guide leurs coups. Au fond, en eux, cette passion domine, dirige toutes les autres ; et M. Buffet, parlant au Sénat de la question religieuse, a pu dire sans être sérieusement contredit : « Ce n'est pas une question, c'est la question. »

Il vaudrait mieux le dire sans détour et avouer franchement le but qu'on veut atteindre. On n'aurait pas plus de raison de le poursuivre, mais on y gagnerait sûrement en considération auprès de ses adversaires. Quand on combat les doctrines, on voudrait qu'il fût du moins permis d'estimer les personnes; et le peut-on vraiment quand on vient nous parler de cléricalisme, alors qu'il est question de catholicisme; de neutralité religieuse de l'école, quand on sait que cette neutralité est par elle-même irréligieuse; de liberté de conscience, quand, sous prétexte de « liberté morale » de l'instituteur, on met pratiquement l'immense majorité des pères dans l'impossibilité d'assurer la culture morale de leurs enfants et de les élever selon leur conscience; lorsqu'enfin, après avoir présenté le nouveau conseil d'instruction publique comme inoffensif pour la liberté de l'enseignement, on se sert de ce conseil même pour tuer cette liberté?

Quand donc apprendrons-nous en France les mœurs de la liberté? quand saurons-nous supporter la concurrence, admettre la contradiction, comprendre les conditions de la lutte dans un pays libre, respecter enfin les droits de nos adversaires? Au-dessus de la forme changeante des pouvoirs que chaque révolution élève et renverse tour à tour, n'y a-t-il pas un fond commun de vérités, de principes, de libertés nécessaires qui sont à la fois le patrimoine et la sauvegarde de tous les partis et qui, par là-même, devraient survivre aux vicissitudes des événements? Si chaque génération est condamnée à assister à une ou plusieurs révolutions et à se faire autant de gouvernements, ne pourrait-on pas du moins laisser quelque stabilité aux lois?

Il appartenait plus qu'à tout autre au parti qui triomphe en ce moment de nous montrer, après avoir, dans l'opposition, engagé la lutte au nom de la liberté, qu'il sait, arrivé au pouvoir, respecter cette liberté. Il devait surtout, lui qui a fait toujours sonner si haut le mot de liberté de conscience, qui ne perd aucune occasion de nous rappeler la révocation de l'édit de Nantes, entourer cette liberté même d'une sollicitude jalouse et ne pas s'exposer au reproche d'avoir fait, à son tour, dans l'enseignement, une nouvelle révocation de l'édit de Nantes.

Qu'on y prenne garde, on soulève ici non une question de gouvernement, mais une question de conscience. On court dès lors à une défaite certaine. Les questions de gouvernement se décident à coups de majorité. En France, la grande force des partis au pouvoir, c'est d'y être. Ils profitent de l'aversion du pays pour de nouvelles révolutions, de son incertitude sur l'avenir qu'on lui prépare, de la division et de l'impuissance des adversaires. Tout combat pour ceux

qui possèdent. Comme, d'ailleurs, aucune forme de gouvernement n'a reçu de Dieu des promesses d'immortalité, comme aucune ne possède de perfection absolue, comme tout ici est contingent, variable, soumis aux circonstances de temps et de lieu, le gros des électeurs français a coutume d'apporter son suffrage à tout pouvoir de fait qui n'a pas le talent de se rendre absolument impossible. S'il y a rarement lieu à enthousiasme, il y a toujours place pour la résignation.

Dans les questions de conscience, il n'en est plus de même. On ne gouverne pas les consciences à coups de majorité. Elles peuvent toujours protester au nom du droit contre les surprises de la légalité. Vous en aurez la preuve, si vous réussissez à faire voter définitivement votre instruction laïque. Un combat étrange va se livrer entre les parents chrétiens et M. Ferry. M. Ferry chasse Dieu de l'école et rend ensuite la fréquentation de cette école obligatoire. Les campagnes, ne possèdant le plus souvent qu'une maison d'instruction primaire, n'ont pas la faculté du choix, et les enfants du riche eux-mêmes sont tenus de comparaître devant la commission laïque de M. Ferry. La liberté n'est pas mieux assurée aux établissements d'enseignement secondaire. Si M. Villars est décrété d'immoralité, sous prétexte qu'il est quelque peu jésuite, quel directeur ne pourra pas être condamné au même titre comme quelque peu clérical? Une loi, d'ailleurs, est présentée dans le but de livrer à l'arbitraire ministériel les chefs d'institutions libres.

Nous voilà donc pris dans un engrenage qui, chaque jour, nous enserre davantage; on va étouffer notre liberté sous un réseau de lois qui ne laissent aucune issue. On nous forge un genre d'écoles que nous détestons et on veut nous forcer d'y entrer. Que M. Ferry parvienne à vaincre les dernières résistances parlementaires, qu'il réussisse à faire consacrer ses projets par le Sénat, son triomphe sera-t-il complet, définitif? L'instruction laïque va-t-elle s'épanouir en paix sur toute la France, sans rencontrer d'autre opposition ?

Non, M. Ferry trouvera ici un dernier obstacle contre lequel viendront se briser tous ses efforts, je veux parler des parents dont la conscience ne transige jamais quand il s'agit de leurs enfants. Il trouvera devant lui la mère qui, ayant appris de Bossuet et étant avertie par son instinct maternel que la religion est le tout de l'homme, ne voudra pas livrer l'âme de son fils à des instituteurs qui ne connaissent pas Dieu. Il trouvera le père qui, sans être peut-être lui-même un grand croyant, sait très bien que la religion seule peut calmer la fièvre et contenir les orages des passions qui emportent toute jeunesse. Dans cette lutte, qui triomphera de M. Ferry ou des familles?

Nous voudrions ici demander la réponse à l'histoire. Notre siècle positiviste préfère les faits aux raisonnements. Or quiconque a étudié tant soit peu le cerveau révolutionnaire, quiconque a suivi ses évolutions dans le passé et dans le présent, s'aperçoit bien vite qu'il est toujours enfermé dans le même cercle, qu'il enfante toujours les mêmes chimères, qu'en un mot, les théories qu'on applique de nos jours peuvent se réclamer d'un autre âge. A ce point de vue, les cinquante années de trouble dans les esprits et de fermentation dans les idées qui vont de 1762 à 1808, de l'*Émile* de Rousseau à l'Université impériale, sont curieuses à étudier. On voit d'abord les philosophes se plaindre de la part qui était faite à la religion et demander qu'on la remplaçât par la morale. La révolution se charge d'opérer cette réforme. Après avoir chassé la religion non seulement des écoles, mais des églises, elle proclame ce qu'elle appelle la morale républicaine et s'efforce de rendre cette morale vivante et efficace en organisant des fêtes sur toute la surface du territoire. Vains efforts, les familles refusent d'envoyer leurs enfants à des écoles sans Dieu. L'étendue du mal provoque un retour d'opinion vers les traditions anciennes et les élèves rentrent à l'école avec la religion elle-même.

Tel fut le sort de cette première laïcisation des programmes. L'intérêt de cette expérience nous paraît dépasser celui d'une simple question scolaire, puisque ce sujet est intimement lié au mouvement religieux de la seconde partie du siècle. D'ailleurs ces souvenirs sont évoqués à chaque instant à la tribune dans les discussions présentes. Il nous a donc paru utile de présenter cette histoire dans son ensemble. Il ne nous appartient pas de dire si les lecteurs du *Correspondant* y trouveront de quoi s'instruire, mais nous croyons pouvoir leur promettre qu'ils y trouveront de quoi se rassurer.

I

L'idée d'exclure la religion de l'enseignement remonte à la seconde moitié du dix-huitième siècle; elle ne remonte pas plus loin. Personne, jusqu'à cette époque, dans aucun temps, dans ancun pays, n'avait songé à soustraire à la pensée de Dieu l'éducation de la jeunesse. Dans l'antiquité païenne [1], à Athènes et à Rome, où les institutions religieuses se confondaient le plus souvent

[1] Platon, dans sa *République*, qui est un vrai traité d'éducation, veut que les fables, c'est-à-dire la tragédie, l'ode, l'épopée dont il se sert dans l'éducation des enfants, leur parlent de Dieu. (Traduction Cousin, liv. II.) Dans le livre des *Lois*, Platon, s'adressant à un jeune homme atteint par le scepticisme, lui dit : « Tu es jeune; le progrès de l'âge changera pour toi bien

avec les institutions politiques, où les chefs-d'œuvre de la littérature et des arts ne faisaient que raconter l'histoire ou reproduire les traits de la Divinité, toute hostilité entre l'instruction et la religion eût été une impossibilité, un non-sens. Socrate fut condamné à mort parce qu'il avait paru attaquer dans son enseignement les dieux de la patrie. Le moyen âge n'eût pas repoussé avec moins d'énergie une pareille séparation. Durant les longs siècles où la théologie, c'est-à-dire la science Dieu, tint le sceptre de toutes les connaissances et fut le couronnement de toutes les études, tant que l'instruction fut donnée presque uniquement par le clergé à des élèves dont le plus grand nombre entraient dans la cléricature; dans la suite tant que le catholicisme resta la religion nationale, la religion d'État [1], toute tentative d'hostilité entre cette religion et l'enseignement public ne pouvait manquer d'être frappée d'impuissance. C'est le dix-huitième siècle qui, après avoir fait le divorce entre la religion et les lettres, essaya de l'établir entre la religion et l'enseignement.

Avant d'aborder l'étude de ces théories nouvelles, nous voudrions rappeler en quelques mots ce qu'était en France l'ancienne éducation. Un livre écrit au moment même où toutes les traditions commençaient à être battues en brèche nous fait admirablement connaître l'esprit qui avait animé jusqu'alors les maîtres de l'université de Paris [2], c'est le *Traité des études* par Rollin. Rollin, le bonhomme Rollin... Autant vaudrait remonter au déluge. Je vois d'ici M. Paul

des choses, tu en jugeras bien autrement qu'aujourd'hui. Ce que tu regardes maintenant comme de nulle conséquence est, en effet, ce qu'il y a de plus important pour l'homme, je veux dire, d'avoir sur la Divinité des idées justes, d'où dépend sa bonne et sa mauvaise conduite. » (*Les Lois*, trad. Cousin, t. VIII, ch. x.)

[1] L'unité de foi était déjà rompue et l'édit de Nantes publié (13 avril 1598), lorsque Henri IV, dans le statut donné à l'université de Paris, le 13 septembre 1598, ordonna de n'admettre dans les collèges que des enfants catholiques : « Nemo a gymniasarchis in collegiis admittatur et in hospitio excipiatur, qui religionem catholicam et apostolicam non amplectatur » (art. 3). Défense était faite aux externes suivant les cours du collège, de s'entretenir de la religion nouvelle ni avec leurs condisciples ni avec d'autres personnes. Mais Henri IV avait eu soin de reconnaître aux protestants, par l'édit de Nantes, le droit de fonder telles écoles qu'ils voudraient et d'en choisir les maîtres. L'article 38 portait : « Sera loisible aux pères de famille faisant profession de religion prétendue réformée de pourvoir leurs enfants de tels éducateurs que bon leur semblera. » L'article 27 du même édit déclarait les protestants « capables de tenir et exercer tous états, dignités, offices et charges publiques ». Louis XIV et Louis XV eurent le tort de révoquer ces sages dispositions.

[2] On connaît les soins des congrégations pour l'éducation religieuse de la jeunesse à cette époque. Nous nous occuperons particulièrement de l'ancienne université de Paris, dont l'exemple est de nature à faire plus d'impression.

Bert et M. Ferry sourire. Laissons sourire ces fervents disciples de J. J. Rousseau. Nous doutons que l'Université actuelle accueille avec dédain les souvenirs de l'ancienne université de Paris. Une éducation qui fit la vieille France, qui lui donna deux grands siècles de gloire littéraire et dont les traditions sont continuées sous nos yeux dans tous les établissements où l'Église exerce quelque influence, c'est-à-dire dans la moitié des maisons d'instruction publique, mérite bien d'arrêter un instant l'attention de l'historien. Ce sera l'éternel honneur de l'université de Paris d'avoir inspiré à Rollin le *Traité des études*. Jamais peut-être le véritable but de l'éducation n'a été mieux défini, mieux exposé que dans ce livre. Cette œuvre d'un chrétien convaincu et d'un maître consommé nous révèle le secret d'un enseignement qui donna à la France pendant des siècles des générations éclairées et vaillantes.

Pas d'instruction sans éducation, pas d'éducation sans religion, voilà en deux mots les principes qui avant la révolution dirigeaient les professeurs de l'Université, comme les membres des congrégations. Nul n'avait encore songé à ne voir dans l'homme qu'un esprit à orner de connaissances. On aimait à se souvenir qu'il porte en lui un cœur fait pour la vertu, une âme faite pour le ciel. Les paroles mêmes par lesquelles Rollin ouvre son *Traité des études* déterminent avec une précision admirable la triple mission de l'instituteur. « L'université de Paris, dit-il, fondée par les rois de France, pour travailler à l'instruction de la jeunesse, se propose dans cet emploi si important trois grands objets, qui sont la science, les mœurs, la religion. Elle songe premièrement à cultiver l'esprit des jeunes gens et à l'orner de toutes les connaissances dont ils sont capables. Ensuite elle s'applique à rectifier et à régler leur cœur par des principes d'honneur et de probité pour en faire des citoyens. Enfin elle tâche d'achever et de perfectionner ce qu'elle n'a fait qu'ébaucher jusque-là, et elle travaille à mettre, pour ainsi dire, le comble à son ouvrage en formant en eux l'homme chrétien [1]. » Rollin en tenant ce langage ne faisait que rappeler une tradition consacrée par des usages séculaires et confirmée par tous les statuts, en particulier par le règlement donné, sous Henri IV, à l'université de Paris [2].

On le voit, donner aux enfants la connaissance et l'amour de la religion, former en eux l'*homme chrétien*, tel est le but suprême

[1] *Traité des études*, préface. Nous citerons cet ouvrage d'après l'édition Didot. 3 vol. in-12.

[2] « Quæ quidem (*juventutis institutio*) rudes adhuc animos ad humanitatem flectit, steriles alioquin et infructuosos reipublicæ muniis idoneos et utiles reddit, Dei cultum, in parentes et patriam pietatem, erga magistros reverentiam et obedientiam promovet. » (Statut de 1598.)

que Rollin assignait à l'éducation. Il ne suffit pas en effet de préparer le lettré, le savant « l'honnête homme, l'homme de probité, le bon citoyen, le bon magistrat ». Borner là ses efforts, ce serait, disait Rollin, encourir le reproche de l'Évangile : Que faites-vous en cela de particulier, les païens ne le font-ils pas? « Il faut que la raison, après avoir orné l'esprit de son disciple de toutes les sciences humaines et fortifié son cœur par toutes les vertus morales, *le remette entre les mains de la religion*, pour lui apprendre à faire un usage légitime de tout ce qu'elle lui aura enseigné et à le consacrer par là en le rendant éternel. Elle doit l'avertir que, sans les leçons de ce nouveau maître, tout son travail ne serait qu'un vain amusement, puisqu'il se terminerait à la terre, au temps, à une gloire frivole, à un bonheur fragile; que ce nouveau guide peut seul mener l'homme à son principe, le reporter dans le sein de la Divinité, le mettre en possession du souverain bien où il tend et remplir ses désirs immenses par une félicité sans bornes. Enfin le dernier avis qu'elle doit lui insinuer et le plus important de tous, c'est d'écouter avec une entière docilité les sublimes leçons que la religion lui donnera, de lui soumettre toute autre lumière et de regarder comme le plus grand bonheur et le plus indispensable devoir de faire servir à sa gloire toutes ses connaissances et tous ses talents [1]. »

On reconnaît dans ces paroles l'accent de cette foi profonde qui animait les anciens membres de l'université de Paris. Ces hommes étaient des maîtres consommés, passionnés pour leur art, vouant sans faiblir à des fonctions obscures toute une vie de dévouement et de sacrifice : mais en eux le chrétien dominait et inspirait le professeur. Ils croyaient la religion d'autant plus nécessaire à l'enfant qu'elle seule peut former ses mœurs et lui ouvrir un jour les portes du ciel. Tout en attachant un grand prix aux bons exemples et aux maximes qu'on peut puiser dans les auteurs anciens et modernes, ils proclamaient hautement que les principes de la morale naturelle, quelque parfaits qu'ils paraissent, laissent l'homme en chemin « sans lui montrer ni le motif qui doit sanctifier ses actions, ni la fin qu'il doit se proposer » [2].

[1] *Traité des études*, t. I[er], p. 10, 32. Ce qui portait Rollin à préférer l'éducation des collèges aux éducations particulières, c'est qu'à ses yeux, dans les collèges, les élèves avaient le grand avantage « d'apprendre à fond la religion, d'en puiser la connaissance dans les sources mêmes, d'en connaître le véritable esprit et la véritable grandeur, et de se prémunir par de solides principes contre les dangers que la foi et la piété ne rencontrent que trop dans le monde. Il n'est pas impossible, ajoutait-il, mais certainement il est rare de trouver cet avantage dans les maisons particulières. » (*Ibid.*, t. III, p. 218-219.)

[2] *Ibid.*, t. III, p. 167.

La religion seule nous indique ce but supérieur et nous donne les moyens de l'atteindre. Rollin rappelle avec orgueil que l'université de Paris s'est toujours inspirée de ces principes. Ses règlements pour les écoliers et pour les maîtres, les prières, les solennités qu'elle a établies pour implorer le secours divin, les processions qu'elle ordonne dans chaque saison de l'année, les jours fixes où elle interrompt les études pour laisser aux élèves le temps de se disposer à la célébration des fêtes et à la réception des sacrements, tout montre, dit Rollin, « que l'intention de cette pieuse mère est de consacrer et de sanctifier les études des jeunes gens par la religion et qu'elle ne les porte si souvent dans son sein que pour les enfanter de nouveau à Jésus-Christ [1] ».

Voilà la fin supérieure de toute éducation : former le chrétien dans l'élève, le préparer à se rendre un jour digne du bonheur éternel, tel est le but que tout régent doit s'efforcer d'atteindre dans l'accomplissement de sa mission. Dès lors le professorat devient un véritable sacerdoce. Qu'est-ce qu'un maître chargé de l'éducation de la jeunesse? « C'est, répond Rollin, un homme entre les mains de qui Jésus-Christ a remis un certain nombre d'enfants qu'il a rachetés de son sang, en qui il habite comme dans son temple, qu'il regarde comme ses membres, comme ses frères, comme ses cohéritiers, dont il veut faire autant de rois et de prêtres qui régneront et serviront Dieu avec lui et par lui pendant toute l'éternité. Et pour quelle fin les leur a-t-il confiés? Est-ce précisément pour en faire des poètes, des orateurs, des philosophes, des savants? Qui oserait le dire ou même le penser? Il les leur a confiés pour conserver en eux le précieux et l'inestimable dépôt de l'innocence qu'il a imprimée dans leur âme par le baptême, pour en faire de véritables chrétiens... Voilà ce qui est la fin et le but de l'éducation des enfants; tout le reste ne tient lieu que de moyens [2]. »

Tout instituteur pénétré de ces principes dirigera de ce côté tous ses efforts. On reconnaîtra qu'il est à la hauteur de sa mission à son zèle pour le salut des enfants, à sa persévérance à corriger leurs défauts et à former leur caractère, à sa sollicitude pour leur innocence. Un principal qui a de la religion peut-il oublier qu'un jour « Dieu lui demandera compte de toutes les âmes qui se seront perdues dans son collège ». En effet, tout maître a charge d'armes. On doit trouver en lui les préoccupations de la nourrice [3], la tendresse de la mère. C'est l'enfantement spirituel dont parle saint Paul :

[1] *Traité des études*, t. Ier, p. 22.
[2] *Ibid.*, t. III, p. 258, 280.
[3] « Porta eos in sinu tuo, sicut portare solet nutrix infantulum. » (*Ibid.*, t. III, p. 259, 271; t. Ier, p. 30.)

Filioli quos iterum parturio. La pensée d'une telle mission allumera dans le cœur du professeur cet amour de jalousie, dont parle encore l'Apôtre, qui le rendra attentif à tout ce qui peut aider la vertu et assurer le salut de la jeunesse. La pensée d'un ministère si élevé, si sublime, excitait l'enthousiasme de Rollin. « Quel emploi, s'écriait-il? Est-il des fonctions plus nobles, plus excellentes? Quels que soient les préjugés d'un siècle corrompu par la frivolité, *il n'est rien de plus grand que notre vocation* [1]. »

Puisque l'éducation a une fin si sublime, puisque le professorat est un véritable sacerdoce, comment le maître pourra-t-il accomplir la mission qui lui est confiée? D'abord le moyen le plus sûr, le plus efficace pour insinuer aux jeunes gens des sentiments de piété, c'est que « le maître en soit lui-même bien pénétré ». Alors tout parle en lui, tout inspire de l'estime et du respect pour la religion; « car c'est ici l'affaire du cœur encore plus que celle de l'esprit », et pour la vertu aussi bien que pour les sciences, la voie des exemples est bien plus courte et plus sûre que celle des préceptes [2]. Avec la foi, le maître aura le cortège des vertus qu'elle entraîne à sa suite; il fera provision de prudence, de patience, de fermeté et de douceur. Convaincu que c'est Dieu qui donne toutes ces qualités, il lui demandera dans une prière fervente « l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de science et de piété, et surtout l'esprit de la crainte du Seigneur [3] ».

Le maître ainsi convaincu de la mission sublime qui lui est confiée, ainsi préparé à la remplir, n'aura pas de peine à faire de ses élèves de véritables chrétiens. Du reste, ici encore, Rollin a soin de lui tracer dans de longues pages [4] la voie à suivre, non seulement pour leur enseigner la religion, mais encore pour les former aux pratiques de la véritable piété. Importance et moyen de les instruire de la foi catholique, méthode empruntée à Fénelon ou à sa propre expérience, manière d'apprendre et d'expliquer le catéchisme, nécessité de supprimer quelquefois les sorties des dimanches et des fêtes pour consacrer ces jours à l'étude de la religion, à la récitation de l'Écriture sainte, conseils à suivre pour bien recevoir les sacrements, enfin indication « des pratiques de dévotion » qui paraissaient plus importantes, tels sont les points que Rollin traite dans un langage élevé et avec les accents d'un grand chrétien.

Il a tant à cœur d'asseoir solidement la foi dans l'âme de l'enfant,

[1] *Opuscules de Rollin*, t. Ier, p. 430. Discours sur l'instruction gratuite prononcé en 1719.

[2] *Traité des études*, t. Ier, p. 30.

[3] *Ibid.*, t. III, p. 259.

[4] *Ibid.*, t. III, p. 279-297.

que cette préoccupation le poursuit jusque dans les études qui, par leur objet, paraissent étrangères à la religion. Les matières les plus profanes lui fournissent encore l'occasion de parler de Dieu. Dieu n'a-t-il pas marqué partout son empreinte? Pouvez-vous regarder le ciel et étudier l'astronomie sans l'apercevoir? « Le premier prédicateur qui a annoncé la gloire du Dieu souverain est le firmament. » La physique, que Mirabeau et Condorcet voudront faire servir plus tard à combattre la superstition, fournit à Rollin l'occasion de faire admirer à son élève les attributs divins et de le conduire « par la nature à la religion ». Il croirait manquer à sa mission « que de ne pas faire remarquer aux jeunes gens dans toutes les créatures les vestiges sensibles de la Divinité qui a voulu s'y peindre et nous y marquer nos devoirs [1] ». L'histoire [2] porte à toutes ses pages l'empreinte de la main divine qui dirige à son gré les affaires humaines. La philosophie [3], après avoir conduit l'homme de merveilles en merveilles, ne souffre pas qu'il demeure étranger à lui-même ni qu'il ignore le fond de son être, « où Dieu s'est peint lui-même d'une manière infiniment plus sensible et plus parfaite que dans le reste des créatures. » Ici un maître chrétien ne manquera pas, en présence des mystères qui de toutes parts enveloppent la raison humaine, de lui montrer la nécessité d'une lumière supérieure. Les dogmes naturels de l'existence de Dieu, de l'immortalité de l'âme, seront comme les pierres d'attente d'une religion surnaturelle, et le grand service que la philosophie aura rendu à l'homme, « c'est de le disposer à recevoir avec docilité et respect tout ce que lui enseigne la religion divine ». Il n'est pas jusqu'à l'étude de la fable qui, nous permettant de comparer notre Dieu aux divinités anciennes, notre culte aux cérémonies du paganisme, ne nous pénètre d'un nouveau respect « pour l'auguste majesté de la religion chrétienne et pour la sainteté de sa morale [4] ».

Est-ce à dire qu'il faille se perdre en longs discours pour montrer que toutes les connaissances rendent témoignage à la religion? « Non, dit Rollin, les régents n'en doivent parler ni longuement ni fréquemment. Ce serait le moyen de rebuter les élèves; mais cet objet est le principal motif qui domine dans leur esprit. Ils ne le perdent jamais de vue, quoiqu'ils n'y paraissent pas toujours attentifs. Ils ménagent avec adresse toutes les occasions qui se présentent de faire quelques remarques ou d'établir quelques principes qui y ont rap-

[1] *Traité des études*, t. III, p. 188, 189, 206.
[2] *Ibid.*, t. Ier, p. 12; t. III, p. 67, 84.
[3] *Ibid.*, t. III, p. 178, 206.
[4] *Ibid.*, t. III, p. 135, 138.

port. Ce n'est quelquefois qu'un mot, mais ce mot a souvent de grandes suites [1]. »

Quelle prudence, mais aussi quelle foi, quelle préoccupation constante de tout rapporter à Dieu. Il serait difficile de reprocher à l'ancienne université de Paris de n'avoir pas su former des littérateurs, des écrivains; mais au fond son ambition était avant tout de faire des chrétiens, et elle répandait les autres dons sur ses élèves comme par surcroît. Rollin ne cessait de le répéter. « Le but de tous nos travaux, la fin de toutes nos instructions doit être la religion. Quoique nous n'en parlions pas toujours, nous devons l'avoir toujours dans l'esprit et ne la perdre jamais de vue [2]. » Ces paroles résument tout le *Traité des études*.

II

Rollin, en écrivant un tel livre, en exposant avec cette élévation les traditions d'une éducation qui fit la vieille France, s'est acquis une impérissable gloire. C'est le plus grand nom de l'université de Paris. Ces traditions qui avaient fait si longtemps la force de l'Université n'allaient-elles pas succomber sous les attaques et les dédains d'un siècle impie et novateur? Le parlement, en particulier, que l'expulsion des jésuites avait rendu maître de l'instruction publique, n'allait-il pas, après avoir mené la campagne avec les philosophes, sacrifier la religion ou, du moins, limiter son action dans le nouveau système d'enseignement? On pouvait le craindre, mais l'ancienne magistrature que les rancunes jansénistes rendirent quelquefois tristement persécutrice se refusa toujours à trahir la foi séculaire de la France.

En 1762, alors qu'il s'agissait de remplacer les jésuites, le parlement demanda aux universités de son ressort (Paris, Reims, Bourges, Poitiers, Angers, Orléans) des mémoires qui devaient indiquer « les plans les plus propres pour remplir les trois principaux objets de l'instruction de la jeunesse : la *religion*, les mœurs, les sciences, pour imprimer dans le cœur des jeunes gens les premiers principes de la religion, leur en apprendre et leur en faire pratiquer

[1] *Traité des études*, t. III, p. 297. Nicole voulait aussi qu'on enseignât la religion « d'une manière proportionnée à l'âge des jeunes gens », de façon, disait-il, « que non seulement ils n'en soient pas chargés, mais même qu'ils ne s'en aperçoivent presque pas, et qu'ils entrent dans les preuves de la religion sans qu'ils les considèrent comme des preuves et s'accoutument à regarder les impies et les libertins comme les plus impertinents des hommes ».

[2] *Ibid.*, t. Ier, p. 22.

les devoirs....., afin que l'instruction publique de la jeunesse dans le ressort de la cour puisse procurer à l'État des chrétiens et des citoyens capables de remplir dans le respect et la soumission qu'ils doivent au roi, aux lois de l'Église et de l'État, et aux maximes du royaume, les différents emplois auxquels ils peuvent être appelés[1]. » Rollin aurait pu signer ce programme. Trente-six ans d'intervalle séparaient cette déclaration du *Traité des études*, et cependant des deux côtés, dans les mêmes termes, on donnait à l'éducation comme but suprême : la religion, les mœurs, les sciences.

Les magistrats qui avaient pris le plus de part à l'expulsion des jésuites ne tinrent pas un autre langage. Nous voyons aujourd'hui M. Ferry, quittant à peine le champ de bataille où il a terrassé les congrégations, courir à de nouveaux combats et consacrer son génie et ses forces à faire triompher l'instruction laïque. Au dix-huitième siècle, La Chalotais, Guyton de Morveau, Rolland d'Erceville, mettaient d'autant plus d'ardeur à maintenir la religion à la base de l'éducation, qu'ils avaient pris plus de part à l'expulsion des jésuites.

La Chalotais, qui correspondait avec Voltaire, était loin de partager ses haines irréligieuses. C'était un chrétien, il faisait bon marché des objections des incrédules. Il les mettait au défi d'établir une religion purement naturelle. Il affirmait hautement qu'il y a tout à perdre pour les États et pour les particuliers chez qui se détruit la religion[2]. Pour combattre les progrès de l'incrédulité qui étendait de jour en jour ses ravages, La Chalotais adressait un chaleureux appel aux instituteurs de la jeunesse. Il leur demandait de bien apprendre à leurs élèves la religion qu'il trouvait mal enseignée « dans la plupart des collèges ». Il traçait alors, à ce sujet, un véritable plan d'instruction religieuse[3].

[1] Voy. ce décret dans le *Recueil de plusieurs ouvrages du président Rolland*, in-4°, p. 12. Le parlement s'inspira des mêmes principes dans les règlements qu'il donna aux collèges de province. Celui du collège de Bourges, en 1763, porte que « la jeunesse sera formée avec une attention particulière à la connaissance, à l'amour et à la pratique de la religion catholique, apostolique et romaine, ainsi qu'au respect et à l'obéissance dus à l'Église et à ses pasteurs, en particulier, au Père commun des fidèles et à la personne sacrée du roi ». (Rolland, *ibid.*, p., 464.)

[2] *Essai d'éducation nationale*, 1763, p. 135, 136.

[3] *Ibid.*, p. 137, 138. Dans les premières années, explication du Décalogue, de l'Oraison dominicale et du symbole; catéchismes de Fleury et de Bossuet, abrégé de l'Ancien Testament, par Mésangui, Évangiles et Actes des apôtres. Faire étudier plus tard, dans Fénelon et dans Derham, les preuves de l'existence de Dieu. Lorsque enfin le jeune homme aura reçu quelques notions des attributs de Dieu et de sa providence, il sera temps de lui faire appliquer aux faits de la religion chrétienne « les principes de l'art critique », de lui faire lire le *Traité de la vérité de la religion chrétienne*, par

Guyton de Morveau ne se montrait pas moins chrétien que La Chalotais. Il veut que toutes les classes commencent et finissent par la prière, qu'on la fasse en commun « tous les matins et tous les soirs », qu'on assiste tous les jours à la messe. Pour lui « *la religion doit marcher avant tout dans l'éducation* [1] ». Trouvant que les anciens régents « réussissaient mal à la faire connaître, à la faire aimer et à la faire pratiquer », il trace à son tour un plan d'instruction religieuse qui ne diffère pas essentiellement de celui de La Chalotais [2].

Mêmes préoccupations, mêmes principes en Rolland d'Erceville. Il demande pour chaque collège un professeur spécial chargé de faire une exposition historique et raisonnée du christianisme. Il trouve Voltaire et Rousseau trop dangereux. « Voltaire, dit-il, n'a aucun ouvrage qui n'alarme la pudeur, et dans l'histoire il est un guide infidèle [3]. »

On le voit, les magistrats étaient restés chrétiens, et ils voulaient un enseignement chrétien. Ils avaient toujours exercé une influence considérable sur l'éducation publique, ils avaient toujours veillé à ce qu'elle fût religieuse. Dès 1703, le parlement de Paris avait ordonné de faire lire et apprendre dans les collèges le Nouveau Testament, avant que Rollin n'eût généralisé cette coutume dans l'université de Paris. Les événements, les changements de l'opinion

Grotius, ou le *Résumé de Turretin*, par Vernet. Une telle étude, dit La Chalotais, aura mieux affermi un jeune homme dans la foi que « dix ans d'exercices spirituels ». Il sera par là même admirablement préparé à lire plus tard « les excellents livres qui ont été faits sur la religion ».

[1] *Mémoire sur l'instruction publique*, par Guyton de Morveau, 1764, p. 277, 285, 293, 294.

[2] Guyton de Morveau demande en particulier qu'on ait grand soin « de ne jamais détacher les mystères des faits, de les lier au contraire perpétuellement par la chronologie et l'histoire, sans lesquelles on ne peut donner que des idées confuses sur Jésus-Christ, sur l'Évangile, sur l'Église, etc. ». Ces paroles étaient dirigées contre la scolastique. Une réforme curieuse pour l'époque et, du reste, déjà demandée par l'abbé Fleury, c'était la recommandation faite aux professeurs de ne pas « vanter exclusivement les ouvrages des païens comme beaux et agréables », mais de savoir citer quelquefois saint Grégoire et saint Chrysostome avec Démosthène et Cicéron, saint Cyprien et saint Augustin avec les philosophes, les Prudence et les Polignac avec les poètes, afin de donner du respect pour le christianisme. (*Mémoire sur l'éducation publique*, p. 277-286.)

[3] Rolland, *Recueil de plusieurs ouvrages*, etc., p. 55 et 145 *bis*. Le même ouvrage nous apprend (p. 122) qu'on venait d'établir au collège de Toulouse un professeur spécial pour la religion, et aussi que les officiers royaux et municipaux de Poitiers, dans le mémoire adressé au parlement, « insistent sur l'étude de l'Ancien et du Nouveau Testament qui était, disaient-ils, totalement négligée par les Jésuites ». (*Ibid.*, p. 693.)

publique n'avaient pas modifié sur ce point les convictions des magistrats. On se demande dès lors pourquoi ceux qui leur empruntent leurs rancunes contre les jésuites n'épousent pas en même temps leurs principes religieux. Puisque aujourd'hui on revendique leur succession, on devrait l'accepter tout entière. N'était-il pas étrange de voir naguère les meneurs de la campagne contre les congrégations invoquer l'autorité d'un parlement qui décrétait de prise de corps l'auteur de l'*Émile* et envoyait Calas au supplice; qui, aujourd'hui même, s'il était en fonctions, condamnerait les discours des Paul Bert et des Ferry à être brûlés par la main du bourreau?

Le parlement et l'université de Paris unirent leurs efforts pour donner, en 1769, des statuts au collège Louis-le-Grand. Le plus remarquable de ces règlements, celui qui était destiné aux élèves de la faculté des arts, nous prouve, une dernière fois, avec quel soin jaloux, avec quelle fermeté inébranlable ces deux pouvoirs continuaient à faire de la religion la base même de l'enseignement public.

Ambroise Riballier, Nicolas Lallemand, Vallette Le Neveu, Charles Lebeau, c'est-à-dire les représentants autorisés de l'université de Paris, avaient travaillé à ce statut. Il y avait quarante-trois ans que Rollin avait écrit son *Traité des études*. Durant ce long intervalle, que de changements s'étaient opérés dans les esprits, quel ébranlement dans la foi de tout un peuple! On comprend que les maîtres de la première moitié du dix-huitième siècle, élevés dans les grandes et fortes traditions chrétiennes du siècle précédent, soient restés fidèles aux croyances qu'ils avaient puisées au milieu d'une génération croyante. Les Rollin, les Coffin, les Mésangui, les Gibert, poussaient jusqu'au jansénisme la ténacité de leurs convictions chrétiennes. Ces hommes de foi voyaient avec douleur les premières brèches faites aux antiques traditions. Dès 1726, Rollin signalait le « torrent d'incrédulité et de libertinage qui commençait à se répandre [1] ». Depuis cette époque la situation n'avait fait qu'empirer, et, sous les coups des philosophes, la foi était profondément ébranlée. L'*Encyclopédie* avait commencé à paraître en 1751. Voltaire, le grand apôtre de l'incrédulité, avait publié en 1764 le *Dictionnaire philosophique*. L'*Émile* avait vu le jour en 1762. Une nouvelle génération de professeurs avait grandi, élevée sans doute avec les anciens programmes, mais dans une atmosphère corrompue. L'expulsion des jésuites avait encore enhardi l'audace des philosophes. On pouvait dès lors se demander si l'Université de 1769, à cette époque de fièvre où toutes les traditions anciennes étaient sapées par la base et couvertes de ridicule, resterait fidèle aux

[1] *Traité des études*, t. III, p. 206.

principes de 1726. Le règlement donné à Louis-le-Grand nous fournit la réponse.

L'Université, qui avait enfin remplacé les jésuites dans ce fameux collège, qui y avait réuni vingt-six établissements répandus dans Paris, qui en avait fait son centre, sa capitale, tenait à le présenter à la France entière comme un grand modèle à imiter. Quel était donc ce règlement élaboré par les magistrats, par les maîtres les plus éminents et dont la portée devait être si considérable? Quelle part faisait-il à la religion? Une part aussi large que Rollin, et en 1769, nous retrouvons, après quarante-trois ans, l'inspiration du *Traité des études* [1].

Le législateur de 1769 rappelle aux maîtres que leur premier devoir est d'inspirer à leurs élèves des « sentiments de religion et de piété », que la fin première de toute éducation est de former la jeunesse « à la connaissance et à la pratique de cette sainte religion, ainsi qu'au respect et à l'obéissance dus à l'Église, aux premiers pasteurs, particulièrement au Père commun des fidèles, à la personne sacrée du roi et à son autorité ». Pour atteindre ce résultat, les maîtres s'efforceront de rendre sans cesse présente à leurs disciples la pensée de Dieu. C'est vers lui que les enfants élèveront leur cœur au réveil. Dans le courant de la journée, la prière du matin et du soir, celle qu'on dit avant et après le repas, le *Veni sancte* et l'*Actiones nostras* qui précèdent et terminent chaque exercice, l'assistance quotidienne à la messe entendue à genoux, la récitation de l'Écriture sainte, de pieuses lectures, dont la dernière, « pendant le déshabiller », devait rappeler la fête du saint célébrée le lendemain, tout était disposé pour imprégner les collèges d'une atmosphère religieuse.

Ce n'étaient pas là de simples règlements introduits par l'usage et qui pouvaient rester lettre morte. Le législateur a soin de les commenter; il s'efforce de les animer, de les vivifier en quelque sorte pour les rendre efficaces. Les élèves assistent-ils à la messe, on leur demande « de se mettre dans les dispositions d'offrande, d'anéantissement, de componction, de reconnaissance et d'amour que doit exciter dans l'âme des chrétiens cet auguste et redoutable sacrifice ». Sont-ils au moment de prendre leur repos : avant de s'endormir, « ils demanderont pardon à Dieu de leurs fautes, notamment de celles qu'ils auront commises pendant la journée; ils tâcheront de se mettre dans le même état auquel ils voudraient être trouvés à l'heure de la mort, dont le sommeil auquel ils vont se

[1] Ce règlement a été reproduit en entier par M. Jourdain, dans l'*Histoire de l'université de Paris*. Pièc. justif., p. 209.

livrer est l'image ». Veulent-ils se disposer à la réception des sacrements, on leur donne des conseils pratiques sur la confession; on leur montre « l'avantage inestimable d'être admis à la table sainte »; on apporte le plus grand soin à la célébration des fêtes.

C'est au principal, « âme de tout le collège », qu'incombe la responsabilité de l'éducation. Il doit « instruire par lui-même les écoliers » de la religion chrétienne ou, du moins, assister aux leçons quand il lui est impossible de les faire. Il doit veiller à former le cœur non moins que l'esprit de ses élèves, sauvegarder leur innocence, corriger leurs défauts, leur inspirer des sentiments de vertu; et si un écolier a besoin d'un avis particulier, le lui donner de manière « à lui montrer les sentiments d'une charité vraiment paternelle, afin de gagner » sa confiance et de le conduire par l'amour à la pratique du devoir. Il agira de même à l'égard de ses collaborateurs, les dirigeant par ses conseils, les soutenant par sa bienveillance, ayant pour eux « les sentiments d'un ami », formant avec eux comme une famille d'instituteurs auxquels Dieu a confié le salut de toute une génération. Cette pensée de Dieu qui guide les maîtres dans l'accomplissement de leur mission sera toujours présente à leur esprit « pour les soutenir contre les peines et les dégoûts inévitables dans l'éducation de la jeunesse; ils considéreront souvent l'importance de l'œuvre dont ils sont chargés, ils penseront qu'ils en sont responsables non seulement à la société, mais à Dieu même, auteur de toute science et de tout bien ».

On est frappé en lisant ce règlement de la ressemblance qu'il présente avec celui de nos petits séminaires. C'est des deux côtés le même esprit, les mêmes préoccupations, le même désir de former le chrétien dans l'enfant. On ne s'étonnera pas de retrouver aujourd'hui, après un siècle, dans les établissements dirigés par l'Église, la méthode qui dirigeait le maître de 1769, si l'on songe qu'au dernier siècle, la plupart des membres composant l'université de Paris, comme les neuf dixièmes des professeurs qui avaient remplacé les jésuites, appartenaient au clergé séculier. L'Université et le clergé étaient deux corps étroitement unis. L'Université recevait du clergé séculier la plus grande partie de son personnel enseignant même dans la faculté des arts. Pendant longtemps les différents professeurs furent obligés de garder le célibat, et lorsqu'il leur fut permis de se marier, c'étaient encore des membres du clergé qui remplissaient le plus souvent les hautes charges comme celles de recteur, de principal, de procureur de différentes nations. Les évêques de France, les curés de Paris et des « villes murées », venaient s'asseoir durant de longues années sur les bancs de notre vieille Sorbonne, apportant ensuite dans tout le royaume le respect et l'amour

de l'*Alma mater*. L'Église avait voulu payer sa dette de reconnaissance à l'université, en permettant, à ceux qu'elle honorait de ses grades, de requérir tous les bénéfices vacants en France dans les mois de janvier, avril, juillet, octobre. Dans la distribution de ses faveurs, elle accordait la préférence, à titre de *septennium*, aux maîtres ès arts qui avaient régenté pendant sept ans dans un collège de plein exercice. Comment se montrer hostile envers un corps enseignant dont les leçons donnaient toujours la première place à la religion, dont les fêtes nombreuses se célébraient avant tout dans le temple. L'Université acceptait à ce point les influences chrétiennes que la discipline de ses collèges n'était pas moins religieuse, moins chargée de pieux exercices que celle de nos séminaires. Son chef suprême ne croyait pas pouvoir mieux étaler toutes les pompes de sa dignité rectorale que dans une procession des quatre facultés se déroulant, bannière en tête, dans les rues de Paris.

Nous avons quelque peine à faire revivre, à retracer à notre imagination cette civilisation disparue, à retrouver en particulier le vrai caractère de ces professeurs le plus souvent prêtres, et faisant de l'enseignement un véritable sacerdoce. Hommes de vie austère et pauvre, esclaves du devoir, sévères pour eux-mêmes et pour les autres, animés d'une foi ardente, poussant quelquefois jusqu'au jansénisme la ténacité de leurs convictions, âmes énergiques et fières, ils étaient admirablement armés pour préparer à la France des générations fortes. Ce grand corps ne pouvait manquer, il est vrai, de subir l'influence du dix-huitième siècle, mais il resta dans son ensemble fidèle aux traditions qui avaient fait sa gloire, et, à la veille de la révolution, un écrivain pouvait encore constater « son attachement inviolable à la religion [1] ».

Nous évoquons là des souvenirs d'un autre âge ; mais quel est le lecteur qui ne les retrouve pas avec plaisir et qui pourrait se vanter aujourd'hui de posséder les secrets de la véritable éducation mieux que ne les avaient nos pères. Les amis de l'Université actuelle croiraient l'amoindrir en bornant son rôle à donner l'instruction. On sent bien que le père et la mère absents ne lui confient pas leurs enfants pendant dix ans, uniquement pour leur apprendre un peu de grec et de latin. Ils lui demandent d'en faire des hommes ; mais qui réussissait mieux à faire des hommes que les professeurs de l'ancienne université de Paris ? Ils commençaient, il est vrai, par faire des chrétiens ; c'étaient des hommes de foi. La pensée toujours présente d'âmes à cultiver et

[1] Rigoley de Juvigny, *De la décadence des lettres et des mœurs*, 1787, p. 491.

à sauver communiquait à leur dévouement, à leur sollicitude, une délicatesse, une tendresse en quelque sorte religieuse. Leurs convictions leur permettaient de parler à leurs élèves au nom des principes supérieurs qui seuls peuvent armer la conscience contre les passions. Leur vie consacrée tout entière à la jeunesse, en leur assurant un dévouement sans partage, provoquait en retour une reconnaissance affectueuse et confiante. Comme ils prêchaient par leurs exemples en même temps que par leurs discours, comme ils pratiquaient eux-mêmes ce qu'ils enseignaient aux autres, il y avait entre le maître et l'élève correspondance de sentiments et d'efforts. Heureuse harmonie qui, pendant des siècles, produisit de merveilleux résultats. Rollin aimait à les constater et, rappelant que le collège avait pour mission de compléter l'éducation religieuse déjà ébauchée dans la famille, il se plaisait à montrer l'efficacité morale de ces « leçons qui commencent presque avec la naissance de l'enfant, croissent et se fortifient avec lui, jettent avec le temps de profondes racines, passent bientôt de la mémoire et de l'esprit dans le cœur, s'impriment de jour en jour dans ses mœurs par la pratique et l'habitude, deviennent en lui une seconde nature qui ne peut presque plus changer et font auprès de lui dans toute la suite de la vie la fonction d'un législateur toujours présent qui, dans chaque occasion, lui montre son devoir et le lui fait pratiquer [1] ».

Admirable langage, connaissance parfaite des vraies conditions de toute éducation morale. La voix de Rollin, résumant ainsi les leçons d'une longue expérience, était encore entendue de l'Université; mais le siècle commençait à prêter l'oreille aux discours des novateurs. La nécessité de la religion dans l'enseignement, nécessité que viennent de reconnaître La Chalotais, Guyton, Rolland et les organisateurs du collège Louis-le-Grand, n'avait pas été sérieusement constestée, lorsque le livre de l'*Émile* vint rompre tout à coup avec la tradition. Au moment où le président Rolland rappelait à ses contemporains que Rollin était le vrai maître à suivre, que le *Traité des études* devait continuer à servir de manuel à l'enseignement, Rousseau venait se poser bruyamment en éducateur et, par l'éclat de ses paradoxes, par le prestige de son éloquence, il attirait sur ses réformes l'attention d'un siècle volage et avide de nouveautés. Rollin est l'instituteur du passé, Rousseau est l'instituteur de l'avenir, et les quarante dernières années du dix-huitième siècle ne voudront pas reconnaître d'autre autorité que la sienne.

[1] Rigoley de Juvigny, *De la décadence des lettres et des mœurs*, t. III, p. 209.

III

De toutes les innovations de l'*Émile*, la plus hardie était certainement celle qui touchait à la religion. Un savant Bénédictin [1] a pu écrire un livre sur les plagiats de Rousseau et citer les auteurs anciens et modernes qui avaient déjà proposé les réformes auxquelles il devait prêter l'éclat de son talent et la fougue de sa parole. On a retrouvé dans Locke, dans Montaigne, dans Plutarque les préceptes qui avaient précédé et souvent inspiré ses théories sur l'éducation physique de l'enfance. Mais là où Rousseau est absolument novateur, c'est dans la question de l'éducation morale. Personne n'avait songé jusqu'alors à éloigner du jeune âge toute influence religieuse. Locke, qui était si peu esclave de la tradition, l'abbé de Saint-Pierre, dont l'esprit hardi et rêveur devança souvent les aspirations de son siècle, appellent la religion au secours des maîtres chargés de l'enseignement. Rousseau est le premier [2] qui ait fermé au Dieu des philosophes, comme au Dieu des chrétiens, les portes de son école. Ce Dieu, que Rollin rend présent au jeune âge, qu'il prend comme l'ange gardien, le véritable supérieur de son collège, qu'il présente sans cesse au respect, à la crainte et à l'amour de son élève, comme le témoin de sa vie, le juge de ses actions, le rédempteur de son âme et la future récompense de ses vertus, Rousseau le cache soigneusement à son Émile. Tout entier à sa sollicitude pour le développement physique de son élève, uniquement occupé de faire de lui un animal robuste, il retarde son éducation morale et religieuse. « Il n'y a, dit-il, que des objets physiques qui puissent intéresser l'enfant... Exercez son corps, ses organes, ses sens, ses forces, mais *tenez son âme oisive*, autant qu'il se pourra. »

L'innovation était hardie, et Rousseau, qui ne s'étonnait pas facilement, devinait qu'elle ferait scandale. « Je prévois, disait-il, combien de lecteurs seront surpris de me voir suivre tout le premier âge de mon élève sans lui parler de religion. A quinze ans il ne savait pas s'il avait une âme et peut-être à dix-huit n'est-il pas encore

[1] Dom Joseph Cajet, *les Plagiats de M. Jean-Jacques Rousseau, de Genève, sur l'éducation*, 1766.

[2] Cependant un écrivain médiocre que Rousseau avait pu connaître, Bonneval, auteur des *Éléments de l'éducation* et des *Progrès de l'éducation*, publiés en 1743, ne voulait pas qu'on se hâtât d'initier l'enfant aux vérités religieuses : « On charge, disait-il, la mémoire des enfants des vérités les plus sublimes et des mystères les plus impénétrables, sans rien faire pour diminuer l'étonnement où leur raison se trouvera exposée quand ils seront en état d'en faire usage : de là naît l'incrédulité. »

temps qu'il l'apprenne, car s'il l'apprend plus tôt qu'il ne faut, il court risque de ne le savoir jamais. » Lorsqu'il juge le moment venu de faire connaître Dieu à Émile, il ne néglige, il est vrai, aucun moyen pour que cette initiation fasse sur lui l'impression la plus vive. C'est sur une haute montagne, en face des Alpes, au lever du soleil, qu'il lui fait cette révélation solennelle. La scène est grandiose et le langage qu'il tient à son élève est quelquefois sublime.

L'impression qu'un tel spectacle peut produire sur l'esprit d'Émile compensera-t-elle le tort fait à son éducation morale par le retard mis à l'initier à la connaissance de Dieu. Pendant les douze premières années, Rousseau a retenu son élève dans le monde physique et ne lui a donné que des sensations. Les exercices corporels, la gymnastique, les promenades, la natation, voilà toutes ses occupations. « Je ferai d'Emile un chevreuil », dit-il, et c'est à peine s'il lui permet un peu de musique et de dessin. De douze à quinze ans, le jugement d'Émile s'étant développé par le progrès de l'âge, Rousseau veut le conduire par les considérations de son intérêt, par l'utile. C'est seulement de quinze à vingt ans que notre étrange précepteur se décide à former le cœur de son élève, à l'ouvrir enfin au monde moral. C'était rompre avec toutes les traditions, renverser toutes les idées reçues; c'était condamner en particulier les errements de l'Université, qui, fidèle à la parole du divin Maître : *Sinite parvulos venire ad me*, s'était toujours efforcée de faire naître, de développer dans les plus jeunes âmes la connaissance et l'amour de Dieu.

Sait-on pourquoi Rousseau bannit ainsi Dieu de l'éducation de l'enfance? Met-il en avant, comme aujourd'hui MM. Ferry et Paul Bert, le prétexte de faire respecter la liberté de conscience? Non, son motif est tout autre. « Les idées de création, dit-il, d'annihilation, d'ubiquité, d'éternité, de toute-puissance, celles des attributs divins, toutes ces idées, comment se présenteront-elles dans toute leur force à de jeunes esprits encore occupés aux premières opérations des sens et qui ne conçoivent que ce qu'ils touchent [1]. » Mais, est-ce que ces idées ne présentent pas des difficultés, des obscurités pour l'âge mûr aussi bien que pour le jeune âge, pour les savants aussi bien que pour les ignorants, et vraiment pour faire intervenir dans l'éducation de l'enfance l'heureuse influence de l'idée divine est-il nécessaire de la lui présenter sous cette forme abstraite d'ubiquité, d'éternité, de création, d'annihilation? Fénelon pensait qu'il est d'autres moyens de faire connaître Dieu

[1] *Émile*, liv. IV.

aux enfants, il croyait qu'on peut employer ici les images, les récits et arriver à leur raison par l'imagination et par le cœur. « Frappez vivement leur imagination, disait-il sans crainte d'être accusé d'anthropomorphisme, ne leur proposez rien qui ne soit revêtu d'images sensibles. Représentez Dieu assis sur un trône avec des yeux plus brillants que les rayons du soleil et plus perçants que les éclairs ; faites-le parler, donnez-lui des oreilles qui écoutent tout, des mains qui portent l'univers, des bras toujours levés pour punir les méchants, un cœur tendre et paternel pour rendre heureux ceux qui l'aiment. Viendra le temps que vous rendrez toutes ses connaissances plus exactes [1]. » La raison, l'expérience, ne sont-elles pas ici avec Fénelon contre Rousseau. Le temps ne se charge-t-il pas de corriger ce qu'il y a de trop concret dans l'éducation morale de l'enfance. Le maître en se servant d'images, en lui montrant de bonne heure un Dieu vivant et personnel, a réussi à ouvrir l'âme de son élève au sentiment de la Divinité, à la notion du devoir, du respect, à l'amour du bien et à la crainte du mal. Une telle formation, commencée par la mère elle-même, dès l'âge le plus tendre, continuée par elle ou par un maître pendant toute la durée de l'enfance ou de la jeunesse, devait, croyons-nous, produire d'autres résultats que la révélation tardive et théâtrale du Dieu créateur à l'Émile de Rousseau.

La théorie de Rousseau qui, non content de bannir de l'école le Dieu des chrétiens, faisait encore attendre longuement à la porte le Dieu des philosophes, ne pouvait manquer de soulever d'énergiques protestations. Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, dans son *Mandement portant condamnation de l'Émile* [2], essaya de repousser ces innovations dangereuses en vengeant la tradition. « Malheur à vous, malheur à la société, s'écriait-il, si vos enfants étaient élevés d'après les principes de l'auteur de l'*Émile.* Comme il n'y a que la religion qui nous ait appris à connaître l'homme, sa grandeur, sa misère, sa destinée future, il n'appartient aussi qu'à elle seule de former sa raison, de perfectionner ses mœurs, de lui procurer un bonheur solide dans cette vie et dans l'autre. » C'était revendiquer pour le christianisme la part d'influence qu'il avait toujours exercée dans l'éducation de la jeunesse. Christophe de Beaumont ne condamnait pas avec moins de force le retard mis par Rousseau à appeler son élève à la connaissance de Dieu. « La vraie religion et la saine raison, disait-il, veulent qu'un maître sage et vigilant épie en quelque sorte dans

[1] Fénelon, *Traité de l'éducation des filles.*
[2] En 1762.

son élève les premières lueurs de l'intelligence pour l'occuper des attraits de la vérité, les premiers mouvements du cœur pour le fixer par les charmes de la vertu. Combien, en effet, n'est-il pas plus avantageux de prévenir les obstacles que d'avoir à les surmonter. » En tenant ce langage, Christophe de Beaumont invoquait l'autorité d'une tradition plusieurs fois séculaire. L'esprit de la nation échappait, il est vrai, à l'Église, quoique l'éducation donnée à la jeunesse fût partout religieuse; mais, aux yeux de l'archevêque de Paris, ce n'est jamais en vain qu'on dépose dans l'âme de l'enfant les germes de la foi. « Au milieu du délire des passions et dans le sein du libertinage, les principes d'une éducation chrétienne sont une lumière qui se ranime par intervalle pour découvrir au pécheur toute l'horreur de l'abîme où il est plongé et lui en montrer les issues. Combien, après les écarts d'une jeunesse licencieuse, sont rentrés sous l'impression de cette lumière dans les routes de la sagesse et ont honoré, par des vertus tardives mais sincères, l'humanité, la patrie, la religion. »

Le mandement de l'archevêque de Paris, portant condamnation de l'*Émile*, les réfutations[1] qui furent provoquées par ce livre, ne paraissent pas avoir fait une grande impression sur l'opinion publique. L'Église avait perdu au dix-huitième siècle ce don de l'éloquence qui lui avait donné au dix-septième tant de force et de gloire. Elle avait beau proscrire, au nom de la foi, les écrits des incrédules, sa voix était à peine entendue d'un peuple qui ne croyait plus à ses anathèmes. Ce siècle léger, railleur, avide de changement et de plaisir, allait à quiconque savait l'amuser ou l'émouvoir. La femme, en désertant l'Église, avait pris les philosophes pour directeurs. On la vit se passionner pour l'éloquence sentimentale de Rousseau; on vit de grandes dames, qui, aujourd'hui n'auraient pas assez de mépris pour ce maniaque, ce bourru, ce démocrate génevois, s'exalter pour ses réformes, s'enthousiasmer pour ses paradoxes et accorder à l'*Émile* une confiance qu'elles refusaient à l'Évangile. Les défis qu'il portait à un siècle blasé et raffiné étaient pour elles un attrait de plus, et, cédant à l'amour de la nouveauté, de l'extraordinaire, on les vit faire à cet étrange prédicateur des sacrifices qu'elles ne se seraient laissé imposer par personne.

Nul n'ignore que Rousseau remit en honneur l'allaitement des enfants par leur mère? La révolution sur ce point fut si complète, la mode si contagieuse et si tyrannique, que certaines mondaines, ne pouvant se résoudre à quitter leurs plaisirs, prenaient le parti d'em-

[1] La plus importante de ces réfutations fut l'*Anti-Émile*, du P. Gerdil. Turin, 1763.

porter leurs nourrissons dans leurs soirées bruyantes et les allaitaient publiquement entre deux danses[1]. Ce qu'on connaît moins, c'est l'influence exercée par l'*Émile* sur l'éducation de l'enfance. Mme de Genlis nous apprend qu'à partir de cette époque « on éleva à la Jean-Jacques[2] ». Un auteur contemporain nous a tracé une piquante peinture de cette éducation nouvelle. « Les femmes, disait Rigoley de Juvigny, n'ont saisi que le côté ridicule du système de Jean-Jacques. Sans égard au climat, aux saisons, à la décence, au sexe même, elles ont exposé les enfants presque nus à toutes les intempéries de l'air. Le froid le plus rigoureux ne les a point alarmées sur la délicatesse de ces tendres victimes sacrifiées aux rêveries d'une tête folle et exaltée. La stagnation dans laquelle ce docteur insensé veut que l'esprit des enfants croupisse jusqu'à l'adolescence a été regardée comme un précepte ou plutôt comme une loi positive. » La réforme proposée par Rousseau, au sujet de l'éducation religieuse des enfants, eut aussi de nombreux partisans. « Loin d'accoutumer ces âmes tendres à recevoir de bonne heure toutes les bonnes impressions si nécessaires pour le reste de la vie, on les a laissées dans l'ignorance absolue de l'existence d'un Dieu, sans instruction sur la religion, sans leur donner la plus légère idée de leurs devoirs jusqu'au moment où les passions commencent à s'éveiller, où l'indocilité ne connaît plus de frein, où l'amour-propre n'est que de l'orgueil, où le caractère qui n'a jamais été contraint ne peut l'être, où la raison, enfin, n'a ni force pour agir ni voix pour se faire obéir, parce qu'elle n'a été ni développée ni éclairée, à mesure que l'enfant croissait en âge. Est-il un système plus funeste? *L'espèce de fureur avec laquelle il a été embrassé et suivi* ne prouve-t-elle pas que la folie fait plus de prosélytes que la sagesse[3]. »

Rigoley de Juvigny écrivait ces paroles en 1787. Tout en faisant ici la part de l'exagération, elles nous montrent que les théories de Rousseau avaient ébranlé dans un grand nombre d'âmes la croyance à la nécessité de la religion pour l'éducation de l'enfance. L'*Émile* eut un immense retentissement. Discuté pendant la seconde moitié[4]

[1] Mme de Genlis, *Adèle et Théodore*, t. Ier, p. 167-168.

[2] Mme de Genlis, *Mémoires*, Didot, 1857, p. 342.

[3] Rigoley de Juvigny, *De la décadence des lettres et des mœurs*, p. 417-419.

[4] Mme de Staël, dans ses *Lettres sur les écrits et le caractère de Jean-Jacques Rousseau* (1788), nous donne l'idée de l'enthousiasme qui accueillit l'*Émile*. Elle dit que ce livre « confond l'envie après l'avoir excitée. On se plaint, ajoute-t-elle, des soins infinis que cette éducation exigerait. Sans doute, dans un séjour pestiféré, l'on se défend avec peine de la contagion, mais Émile enfant s'élèverait de lui-même dans une ville habitée par des Émiles ».

du dix-huitième siècle en France et en Allemagne, souvent attaqué, plus souvent admiré et applaudi, cent fois cité à la tribune de la Convention et du Directoire, il eut surtout une grande influence sur l'éducation physique du premier âge; mais il contribua aussi, nous l'avons vu, à discréditer l'éducation religieuse dans l'esprit de la nation.

IV

Cette éducation religieuse était soumise d'un autre côté à des attaques moins bruyantes, mais plus dangereuses peut-être. Depuis plusieurs années les philosophes reclamaient à l'envi une réforme qui peut se formuler ainsi : substituer dans les collèges l'étude de la morale à l'étude de la religion. Il y avait là un signe incontestable de l'abaissement de la foi dans notre pays. Les ennemis de l'Église devaient avoir l'ambition d'élever des générations incrédules, et quel heureux prétexte pour écarter la religion de l'enseignement que de donner à la morale la place qu'elle y occupait jusqu'alors.

Dès 1726, cinq ans après la publication des *Lettres persanes*, Rollin, dans le livre même qui fait une si large part à la religion dans l'éducation de la jeunesse, signalait *le torrent d'incrédulité et de libertinage* qui commençait à envahir la France. Il montrait avec douleur les différents signes de l'affaiblissement de la foi. Parlant en particulier des prières avant et après le repas : « Maintenant disait-il, à la honte de notre siècle, cette sainte coutume, consacrée par l'usage de tous les temps, même chez les païens, s'abolit de plus en plus chaque jour, surtout chez les riches et chez les grands, où il n'en reste presque aucune trace et où il semble qu'on rougisse de paraître chrétien. » Il voyait le remède à ce mal dans l'éducation religieuse, car l'ignorance de la religion, ajoutait-il, « est la funeste source des désordres et de l'irréligion qui règnent presque généralement dans le monde [1] ».

Qu'aurait dit Rollin quarante ans plus tard, lorsque, sous l'impulsion de Voltaire, l'incrédulité se répandait dans la France entière et battait en brèche toutes les croyances? Étrange époque, où toute attaque dirigée contre le christianisme provoquait une attaque nouvelle, où chaque coup porté par un philosophe donnait à un autre l'envie de frapper plus fort. L'*Émile* de Rousseau provoqua le *Sermon des cinquante*, où Voltaire défia l'Eglise avec une audace qu'il n'avait jamais eue [2].

En 1810, dans le livre *de l'Allemagne*, ch. XIX, on voit que l'enthousiasme de Mme de Staël pour Rousseau est bien refroidi.

[1] *Traité des études*, t. III, p. 206, 280, 295.

[2] « M. de Voltaire, dit Condorcet, fut un peu jaloux du courage de Rous-

Les philosophes qui s'efforçaient ainsi de surpasser Rousseau par l'audace de leurs attaques contre la religion, en général, devaient combattre, comme lui, son intervention dans l'éducation de la jeunesse. Les jansénistes, les parlements en chassant les jésuites de France, avaient travaillé pour les philosophes[1]. Les jésuites une fois vaincus, restait à attaquer l'Université qui n'apportait pas moins de soin à élever l'enfance dans les principes religieux. Aussi ce grand corps qui avait espéré jouir en paix des dépouilles des jésuites vit-il son enseignement, son esprit, ses méthodes et jusqu'à son existence même fortement menacés. Rigoley de Juvigny nous montre la philosophie faisant de ses clameurs « un cri de ralliement contre l'Université. C'est elle, dit-il, qui la première a sonné l'alarme sur l'éducation publique en ameutant contre la première école de la nation l'ignorance, la calomnie, la mauvaise foi[2]. » A l'époque où écrivait Rigoley de Juvigny (1787), les philosophes qui avaient dû pendant longtemps apporter une certaine prudence dans leurs attaques pouvaient battre ouvertement en brèche les institutions pédagogiques de la France. Protégés, favorisés par les circonstances, dit Rigoley, ils ont enfin déployé sans crainte leur étendard. « Au bruit de leurs clameurs, une multitude de maisons se sont élevées et les collèges sont devenus déserts. Le croirait-on, la noblesse et la bourgeoisie, la stupide opulence, ont été séduites par le charlatanisme de ces nouvelles institutions, où tout est enseigné, hors ce qu'il faut savoir[3]. » Le prétexte de ces attaques contre l'ancienne éducation était la réforme des méthodes, le désir de donner désormais aux sciences physiques et mathématiques la place usurpée jusqu'alors par l'étude des langues anciennes. L'engouement pour ce que nous appelons aujourd'hui l'instruction professionnelle était alors extraordinaire. Mais les philosophes en attaquan l'Université poursuivaient un dessein moins avouable, qui tendait à la ruine de l'éducation religieuse dans les collèges. Les novateurs, disait Rigoley de Juvigny, « veulent empoisonner le cœur et l'esprit de la jeunesse. Le but *unique* qu'ils se proposent est de jeter les fondements de leur nouvelle doctrine et de renverser de fond en comble l'édifice de l'ancienne[4] ». Les aveux mêmes des philosophes

seau. Rousseau venait de publier son *Émile*, et c'est peut-être le seul sentiment de jalousie qu'il ait jamais eu (*sic*), mais il surpassa bientôt Rousseau en hardiesse, comme il le surpassait en génie. » Voy. l'édition de Kehl.

[1] Voltaire, dans une lettre à l'abbé Duvernet (10 avril 1765), disait des jésuites expulsés : « C'est une légion d'ennemis de moins que les gouvernements et les philosophes auront désormais à combattre. »

[2] Rigoley de Juvigny, *Op. cit.*, p. 470, 485.

[3] *Ibid.*, p. 477.

[4] *Ibid.*, p. 474.

nous permettent d'établir que les paroles de cet écrivain ne sont pas empreintes d'exagération.

Les ennemis de la religion n'avaient point, en effet, attendu cette époque pour laisser voir le but qu'ils voulaient atteindre en combattant l'Université. Plusieurs années avant l'apparition de l'*Émile*, plusieurs années par conséquent avant l'expulsion des jésuites, les premiers volumes de l'*Encyclopédie* avaient donné le signal de l'attaque. Qu'on se reporte au mot *Collège*[1] dans cet ouvrage, on y trouvera une amère critique de l'importance qu'on accordait à la religion dans l'éducation de l'enfance. L'auteur de cet article reproche aux maîtres de livrer leurs élèves aux « pratiques extérieures » de la religion, de les « occuper uniquement de cet objet et de leur faire négliger pour cela les autres études par lesquelles ils doivent un jour se rendre utiles à leur patrie ». Quel est le résultat d'une pareille éducation, c'est que les élèves « sortent pour l'ordinaire du collège avec un degré d'imbécillité et d'ignorance de plus ». C'est à peine si le jeune homme qui a consacré à un tel labeur les dix plus belles années de sa vie a reçu « une connaissance très imparfaite d'une langue morte, avec des préceptes de rhétorique et des principes de philosophie qu'on doit tâcher d'oublier ».

Quel sombre tableau! Si nous ne savions par l'histoire que la France, façonnée par une telle éducation, connut plusieurs siècles de gloire littéraire, qu'elle compta, parmi les hommes élevés dans ces collèges tant décriés, de grands capitaines, de grands ministres, des hommes, enfin, qui élevèrent très haut la gloire de son nom, dans la paix comme dans la guerre, on n'aurait pas assez de larmes pour pleurer le malheur de tant de générations soumises à une éducation qui les conduisait à « l'imbécillité et l'ignorance ».

Ces paroles n'en sont pas moins une preuve de l'hostilité qui commençait à s'attaquer aux anciens collèges. On ne parlait pas encore d'en écarter la religion, puisque le rédacteur de l'*Encyclopédie* trouvait qu'on l'enseignait mal, qu'on la surchargeait des pratiques « d'une dévotion mal entendue », que le plus souvent les élèves sortaient du collège « avec une connaissance de la religion si superficielle, qu'elle succombe, disait-il, à la première conversation impie ou à la première lecture dangereuse ». Touchante sollicitude chez un encyclopédiste ; mais ce zèle pour la conservation de la foi ne paraît pas avoir été de longue durée. Dans le volume de l'*Encyclopédie*, paru quatre ans plus tard, en 1755, nous trouvons, au mot *Education*, de nombreux conseils relatifs à la santé, à l'hygiène des enfants ; il n'y est pas dit un mot de religion.

[1] Dans le premier volume de l'*Encyclopédie*, paru en 1751.

C'est qu'aux yeux des incrédules, la religion devait disparaître de l'enseignement et faire place à la morale. Lorsque la foi baisse dans l'âme d'un peuple, comme les secours, les motifs qu'elle donne à la morale s'affaiblissent par le fait même, le besoin se fait sentir de donner à cette morale un appui indépendant de toute religion révélée ; car une société ne peut vivre sans principes de moralité, sans professer la distinction du bien et du mal. Au seizième siècle, lorsque le protestantisme vint rompre l'unité catholique, on vit Érasme et le chancelier de l'Hospital s'efforcer de dégager une morale chrétienne qui fût commune à toutes les confessions se réclamant de Jésus-Christ. Au dix-huitième siècle, lorsque le voltairianisme eut ébranlé dans un grand nombre d'esprits toute croyance religieuse, les philosophes se mirent à vanter la morale naturelle, sans se croire, du reste, obligés de la pratiquer. Les croyants eux-mêmes pensèrent qu'il fallait offrir à la jeunesse les notions de la morale, comme règle de la vie, comme un dernier refuge au milieu du naufrage des croyances. L'abbé Gédouin trouvait qu'on rendait la morale trop dépendante de la révélation. Si l'on montrait à l'élève, qu'il est tenu à accomplir ses devoirs en dehors même de toute conviction surnaturelle, il aurait beau perdre la foi, « il conserverait, disait-il, au moins les vertus morales, qui, dans la suite, pourraient le rapprocher des vertus chrétiennes ; mais, parce qu'on ne lui a prêché qu'une religion austère, tout tombe avec cette religion ». La Chalotais, qui cite ces paroles, les approuve et les développe. Il rappelle que, « dans ces temps d'une fermentation visible qui agite les esprits, pendant ces crépuscules d'une lumière qui naît et qui s'éteint », souvent la foi périt dans les âmes. « Toute l'érudition acquise par un jeune homme dans les congrégations et dans les retraites succombe sous la moindre objection spécieuse d'un incrédule, et malheureusement tout l'édifice d'une morale mal étayée s'écroule. Les jeunes gens se livrent avec une espèce de sécurité à des passions qui font le malheur de leur vie. Ils se croient dégagés de tous liens ; tout est confondu dans leur tête avec de petites idées de dévotion dont ils ont honte et qu'ils viennent à mépriser[1]. »

Nous n'avons pas ici à discuter les illusions de La Chalotais, nous n'avons pas à nous demander quelle efficacité peut avoir la morale naturelle là où a succombé la morale chrétienne. Il nous suffit de faire remarquer que les considérations présentées par La Chalotais lui étaient inspirées par des motifs honorables que les philosophes ne pouvaient pas invoquer en leur faveur. Les philosophes vantaient la morale naturelle pour l'opposer à la morale chrétienne et à la

[1] La Chalotais, *Essai*, etc., p. 133-134.

religion. La Chalotais la vantait à son tour et la réclamait pour sauver les mœurs au milieu du naufrage des croyances.

Nous n'avons encore indiqué que le point de départ des revendications de la philosophie. Après avoir affirmé l'existence, la nécessité de la morale naturelle, elle ne tarda pas à la proclamer supérieure à la foi. « Ce serait mal connaître la religion, disait l'*Encyclopédie*, que de relever le mérite de la foi aux dépens de la morale, car, quoique la foi soit nécessaire à tous les chrétiens, on peut avancer avec vérité que la morale l'emporte sur la foi à divers égards[1]. » La preuve de cette proposition y est longuement développée. On peut être en état de faire du bien et de se rendre plus utile au monde par la morale sans foi, que par la foi sans morale. La morale donne une plus grande perfection à la nature humaine, en ce qu'elle tranquillise l'esprit, qu'elle calme les passions et qu'elle avance le bonheur de chacun en particulier. Les règles de morale sont plus certaines que les préceptes de la foi, puisque les nations civilisées du monde s'accordent sur les points essentiels de la morale autant qu'elles diffèrent sur ceux de la foi; l'incrédulité n'est pas d'une nature si maligne que le vice; on convient, en général, qu'un incrédule vertueux peut être sauvé dans le cas d'une ignorance invincible, tandis qu'il n'y a point de salut pour un ignorant vicieux. La foi semble, enfin, tirer sa principale force, toute son efficacité, de l'influence qu'elle a sur la morale.

Si nous avons reproduit presqu'en entier la thèse de l'encyclopédiste grand clerc, qui avait rédigé cet article, ce n'est pas dans l'intention de le discuter. Cette argumentation n'aurait de portée que si le christianisme était une religion sans morale. Nous voulions montrer simplement que plus on se détachait de la foi, au dix-huitième siècle, plus on parlait de morale. Les conséquences de cette situation devaient se faire sentir dans l'éducation de la jeunesse. Puisque la morale est supérieure à la foi, il fallait s'empresser de substituer dans les collèges l'étude de la morale à l'étude de la religion. L'expulsion des jésuites parut aux philosophes une occasion favorable pour opérer cette réforme. Voltaire, dans une lettre à l'abbé Duvernet, qui venait de prendre la direction du collège de Vienne, lui donnait sur ce point d'utiles conseils. Il s'agissait de bannir des nouveaux établissements l'apparence même d'un enseignement théologique. N'est-il pas temps, disait Voltaire, de se se dégager enfin des « subtilités métaphysiques? Si nous sommes sots et barbares, c'est aux instituteurs qu'il faut s'en prendre. Les études dans les collèges n'ont été réglées jusqu'ici que d'après les

[1] *Encyclopédie,* art. *Morale* (1755).

principes d'une théologie dogmatique. Le temps où il y eut en Europe plus d'athées et plus de crimes est celui où l'on eut plus de théologiens et de persécuteurs[1] ».

Les théologiens, couverts de tant de crimes, coupables de tant de noirceurs, auteurs de tous les maux du genre humain, devaient donc céder la place aux moralistes. Des moralistes, rien que des moralistes, pour élever les générations nouvelles. « Bavards prédicateurs, extravagants controversistes, misérables ergoteurs, s'écrie Voltaire, prêchez la morale et rien de plus. Il n'y a qu'une morale. On ne peut trop répéter que la morale est la même chez tous les peuples qui font usage de leur raison[2]. » Durant la seconde moitié du siècle, tous les pédagogues vont répéter en chœur ce mot de morale avec une monotonie fatigante. Il semble que la morale va tenir lieu, non seulement de religion, mais de toutes les autres études. « Laissez donc le latin, disait Duclos au précepteur du jeune fils de Mme d'Epinay : *de la morale, de la morale*[3]. » Voilà désormais le mot fatidique en fait d'éducation, voilà l'éternel refrain du siècle.

Vraiment à entendre répéter ce cri par tous les pédagogues, on dirait que la morale faisait pour la première fois son apparition sur la terre, et qu'elle avait été bannie jusqu'alors de l'éducation. Nous avons cependant entendu Rollin nous dire que l'Université avait pour mission de former la jeunesse à la science, aux *mœurs*, à la religion. Au-dessus des connaissances qui ornent l'esprit, l'auteur du *Traité des études* plaçait l'éducation morale qui forme le cœur. Il comptait pour rien, disait-il, la plus vaste érudition, si elle est sans probité ; il préférait l'honnête homme à l'homme savant ; et en ouvrant à ses disciples les trésors de l'antiquité, il songeait moins à en faire d'habiles littérateurs qu'à les rendre « vertueux, bons fils, bons pères, bons maîtres, bons amis, bons citoyens[4] ». Le but des maîtres, répétait-il sans cesse, n'est pas seulement d'apprendre à leurs disciples du grec et du latin, de charger leur mémoire de faits et de dates historiques, de leur enseigner à faire des thèmes, des vers, des amplifications, à mettre des syllogismes en forme, à tracer sur le papier des lignes et des figures. « Ces connaissances sont utiles et estimables, mais comme moyen et non comme fin, quand elles nous conduisent ailleurs et non quand on s'y arrête, quand elles nous servent de préparation pour de meilleures choses dont l'ignorance rend le reste inutile. Les jeunes gens seraient bien à

[1] Lettre de Voltaire à l'abbé Duvernet, 10 avril 1765.
[2] Voltaire, *Dictionnaire philosophique.*, art. *Morale.*
[3] Mme d'Épinay, *Mémoires*, année 1751.
[4] *Traité des études*, t. Ier, p. 9.

plaindre s'ils étaient condamnés à passer les huit ou dix plus belles années de leur vie à apprendre à grands frais et avec des peines incroyables une ou deux langues et d'autres choses pareilles, dont ils n'auraient peut-être que rarement l'occasion de faire usage[1]. » L'éducation doit donc se proposer une fin plus pratique, qui est l'apprentissage de la vie, la formation de l'homme et du citoyen dans l'enfant. Rollin repoussait avec Sénèque les études qui ne tendent qu'à nourrir l'orgueil sans guérir aucun défaut et sans rendre meilleur : *Nihil sanantibus litteris.* La science de la vie et l'esprit de conduite lui paraissaient, comme à Quintilien, plus importants que l'art de bien dire[2].

N'y a-t-il pas là quelque chose qui ressemble à la morale ? S'efforcer de former la conduite des élèves, redresser leurs mauvais penchants, « rectifier et régler leur cœur par des principes d'honneur et de probité pour en faire des citoyens, » prendre occasion de l'histoire qu'on récite, de l'auteur qu'on explique, des différentes matières que le progrès des études fait passer successivement sous les yeux du disciple, pour lui inoculer peu à peu, pour imprimer dans son âme la notion et l'amour du devoir, c'était assurer à la jeunesse la meilleure, la plus efficace initiation morale. Pour que cette éducation eût un caractère scientifique, pour que l'élève eût, non seulement la pratique, mais encore la théorie de ses devoirs, Rollin consacre un long chapitre à prouver que l'étude de la philosophie peut beaucoup servir au règlement des mœurs, et il se plaît à mettre dans les mains de ses disciples les ouvrages des philosophes anciens, ceux en particulier où Cicéron « traite des offices et des lois[3] ».

Ce conseil de Rollin fut entendu de l'université de Paris, et un an après la publication du *Traité des études*, Heuzet faisait paraître le *Selectæ e profanis scriptoribus*, qui est resté depuis cette époque entre les mains de la jeunesse. L'auteur de ce livre s'était proposé de composer un « petit ouvrage facile à entendre et utile pour les mœurs ». Après un court chapitre sur Dieu, la religion et la nature de l'homme, Heuzet, rapportant les préceptes et les exemples de l'antiquité aux quatre vertus exposées par Cicéron dans le *De officiis*, cherche à orner la mémoire de ses élèves des plus pures maximes des auteurs profanes. Faisant, en même temps, défiler devant eux les Phocion, les Curtius, les Fabricius, les Régulus, les Caton, il trouve dans la vie de ces grands hommes, comme dans les

[1] *Traité des études,* t. III, p. 161-168.
[2] *Ibid.,* t. III, p. 215.
[3] *Ibid.,* t. III, p. 161-168.

livres des philosophes, « des principes de morale si solides et si purs, qu'ils paraissent approcher de la doctrine de l'Évangile[1] ».

Ces écrits, ces témoignages, prouvent toute la sollicitude que l'université de Paris apportait à l'éducation morale de la jeunesse. Mais cette morale avait le tort grave de ne pas former une science distincte, d'aller trop souvent demander au christianisme une sanction et un appui. Les élèves s'habituaient à la morale, selon le mot de Nicole, « sans savoir presque qu'il y eût une morale ». Quelle mauvaise éducation! Les philosophes virent un malheur là où Nicole trouvait un avantage. A les entendre, il semblerait plus important de savoir définir le devoir que de l'observer. Apprenez d'abord à connaître la nature, le fondement, la division de la morale, on verra ensuite s'il y a moyen de la pratiquer. L'Université avait ici un autre crime à se reprocher, c'était d'invoquer sans cesse la morale chrétienne. Heuzet n'a-t-il pas soin de rappeler, dans la préface du *Selectæ*, « combien la morale des païens est imparfaite » en présence de la morale évangélique. Rollin n'a-t-il pas craint d'affirmer que les maximes de la morale naturelle « laissent l'homme en chemin sans lui montrer ni le motif qui doit sanctifier ses actions, ni la fin qu'il doit se proposer[2] ». L'Université et le parlement n'ont-ils pas prétendu, dans le fameux règlement de 1769, qu'il faut former les mœurs des élèves « surtout en leur inspirant les sentiments de religion et de piété »?

Un tel langage avait, aux yeux des novateurs, un double tort, celui d'enlever à la morale le caractère d'une science distincte et de le subordonner à la religion. Il y avait donc matière à une double réforme. Il fallait commencer par rendre la morale indépendante de la théologie. Les théologiens, disait l'*Encyclopédie*, se sont toujours contentés de poser « des principes généraux dont ils laissent tirer toutes les conséquences. La morale des scolastiques est un ouvrage de pièces rapportées, un corps confus, sans règle et sans principe, un mélange de pensées d'Aristote, du droit civil, du droit canon, des maximes de l'Écriture sainte et des Pères. Le bon et le mauvais s'y trouvent mêlés ensemble, mais de manière qu'il y a beaucoup plus de mauvais que de bon[3] ». L'encyclopédiste était bien sévère pour les théologiens moralistes. Il aurait pu se souvenir que la plus belle partie peut-être de la *Somme* de saint Thomas est celle que ce grand docteur a consacrée à la morale. Mais le dix-huitième siècle ne lisait ni saint Thomas ni les scolastiques. Les grands pré-

[1] Préface du *Selectæ*.
[2] *Traité des études*, t. III, p. 167.
[3] *Encyclopédie*, art. *Morale* (1755).

dicateurs du dix-septième siècle lui étaient moins inconnus, et il aurait pu trouver, dans les sermons de Bourdaloue et de Massillon, dans les *Lettres spirituelles* de saint François de Sales, de Bossuet et de Fénelon, des études morales admirables ; mais il n'y avait pas là un cours de morale didactique et scientifique, ce n'était pas la morale naturelle, c'était la morale des prêtres. C'est pour cette raison sans doute que nous ne voyons pas citer une seule fois à cette époque le *Traité de morale* de Malebranche, le plus beau travail qu'ait produit en ce genre le dix-septième siècle. Malebranche était prêtre, et on n'acceptait désormais que la morale des laïques, non des laïques tels que Nicole, Pascal ou la Bruyère, mais des laïques philosophes. « Dans tous les temps, disait l'*Encyclopédie*, ce sont les laïques philosophes qui ont fait le meilleur accueil à la morale [1]. »

La Chalotais, sans aller jusqu'à prétendre que les laïques seuls pouvaient bien enseigner la morale, demande avec non moins d'insistance son émancipation d'avec la théologie. Il la tient pour une science « très importante », il la croit « autant qu'une autre susceptible de démonstration ». La morale, ajoute-t-il, précède toutes les lois positives et humaines, elle existait avant qu'elle fût révélée. Elle n'est donc pas « dépendante de la révélation, quoiqu'elle tire sa plus grande force et les motifs les plus puissants de la confirmation qu'elle en a reçue [2] ». La Chalotais accuse l'enseignement d'avoir trop oublié cette vérité. Dans les écoles, dit-il, on rejette la morale à la fin des « autres parties de la philosophie et on l'a réduite à quelques questions scolastiques et inutiles ». On disserte gravement sur la béatitude formelle, la béatitude objective, la possibilité de l'état de pure nature, au lieu d'exposer l'ensemble de nos devoirs d'une façon claire et pratique. Ces paroles sont l'écho du dix-huitième siècle, qui avait horreur de la scolastique comme de toutes les discussions métaphysiques. L'opinion demandait que la morale, que la physique, exposées jusqu'alors dans les ouvrages de philosophie, fissent désormais l'objet d'une science distincte et d'un cours séparé. La Chalotais se hâte de répondre à ce désir et, voyant dans la mo-

[1] *Encyclopédie,* art. *Morale.* L'auteur de l'article énumère les auteurs anciens et modernes qui se sont occupés de morale. Parmi les laïques philosophes il cite Grotius, oubliant que Grotius avait publié en latin un livre sur la divinité de la religion chrétienne, traduit en français par Mézeray.

[2] La Chalotais, *Essai,* etc., p. 124, 125, 132. « La révélation est un fait, la morale gît toute en droit. La révélation est un droit divin positif, la morale est un droit divin, éternel et immuable. La révélation ajoute des motifs surnaturels, elle promet des récompenses et elle annonce des peines, mais quand elle n'annoncerait ni peines ni récompenses, l'obligation morale n'en subsisterait pas moins. »

rale « la partie la plus importante de l'éducation », il trace, à l'usage des collèges, un programme d'enseignement moral[1], capable, par ses proportions et son étendue, de satisfaire l'ambition de M. Ferry lui-même.

La révolution était importante. La morale, qui n'avait formé jusqu'alors, sous le nom d'Éthique, qu'une partie nécessaire de la philosophie, devenait une science distincte; mais cette distinction était-elle une séparation hostile, un divorce? La Chalotais vantait-il ainsi la morale pour diminuer d'autant la religion? Ce serait une erreur que de le croire. Il rappelle, il est vrai, que chez les païens c'étaient les législateurs, les philosophes et non les prêtres, qui prêchaient la vertu et traçaient la règle des mœurs; que le philosophe Panætius enseignait les devoirs, tandis que l'augure Scévola ordonnait les cérémonies et les sacrifices. Parlant de la morale naturelle, il laisse échapper ces paroles remarquables pour l'époque : « L'enseignement des lois divines regarde l'Église, mais l'enseignement de cette morale appartient à l'État et lui a toujours appartenu [2]. »

Malgré cette apparente défiance, La Chalotais ne nourrissait aucune hostilité ni contre la religion ni contre les prêtres. Il rappelle à ses contemporains que les païens étaient plus religieux que nous, que tous les législateurs antiques basaient leurs lois sur la crainte des dieux. Il dit aux philosophes modernes qu'ils sont « redevables de leurs lumières à l'avantage d'être nés dans la religion chrétienne »; qu'il n'est pas possible de « rendre nationale une religion purement philosophique »; qu'en fait de morale, repousser les secours qu'elle reçoit de la religion, c'est « affaiblir dans les citoyens les motifs de la vertu et les principes des bonnes actions, autoriser le vice et le crime qui n'ont jamais de digues assez fortes et que déjà des motifs plus puissants ne peuvent arrêter [3] ».

Ces paroles montrent que La Chalotais, en demandant que la

[1] La Chalotais indique, parmi les ouvrages à consulter, l'*Abrégé de la morale de Wolf*, par Thumisius, suivi dans les écoles de l'Allemagne; l'Abrégé de Puffendorff, le *De officiis* de Cicéron, les Instructions du chancelier d'Aguesseau à ses enfants. On pouvait compléter ces études par la lecture de Nicole, de Malebranche, de l'*Esprit des lois*, de l'abbé de Saint-Pierre, de Burlamaqui, Puffendorff, Grotius, Barbeyrac, de l'*Origine des lois et des sciences*, par Goguet, des *Éléments de philosophie et de morale*. Ce dernier livre annonce et promet, dit-il, un catéchisme de morale à l'usage commun et à la portée des enfants. Il nous semble que les promoteurs actuels de la morale civique trouveraient d'utiles indications dans le vaste programme de La Chalotais. (Voy. *Essai*, etc., p. 127-128.)

[2] *Ibid.*, p. 132-135.

[3] La Chalotais, *Essai*, etc., p. 134-135.

morale fût enseignée d'après les principes qui lui sont propres, ne nourrissait aucune hostilité contre la religion. Il obéissait à un mouvement d'opinion déjà ancien, puisque dès 1732 le P. Buffier [1] semblait réclamer à peu près la même réforme. Malheureusement, on ne tarda pas à convertir en hostilité ce qui n'était d'abord que la distinction de deux sciences. Après avoir séparé la morale naturelle de toute révélation, on voulut la préférer, l'opposer à la morale révélée. « Le philosophe n'est sage, disait Guyton de Morveau en 1764 [2], que lorsqu'il *copie* la morale du christianisme. » C'était mettre la sagesse à un trop haut prix pour les incrédules. En 1755, ils provoquaient la composition d'un livre « sur la conformité de la morale de l'Évangile avec les lumières de la droite raison ; car l'une et l'autre marchent d'un pas égal et ne peuvent être séparées ». Les prétentions étaient encore modérées. On se contentait de l'égalité entre les deux morales. Dix années se passent et les exigences sont plus grandes. Voltaire ne craint pas de revendiquer hautement la suprématie en faveur de la morale philosophique. « Nous avons besoin, écrit-il à Helvétius [3], d'un ouvrage qui fît voir combien la morale des vrais philosophes l'*emporte* sur celle du christianisme. Il vous serait bien aisé d'alléguer un nombre de faits très intéressants qui serviraient de preuves. Ce serait un amusement pour vous et vous rendriez service au genre humain. » Voltaire choisissait un étrange mandataire, en demandant un pareil service à Helvétius dont il connaissait la doctrine philosophique. Mais si les principes d'Helvétius étaient mauvais, si ses exemples, si les exemples de Voltaire ne pouvaient guère donner du crédit à la nouvelle morale, ne pouvait-on pas du moins opposer les vertus de l'antiquité aux vertus du christianisme et demander aux Aristide, aux Fabricius, aux Cincinnatus des armes contre Fénelon et Vincent de Paul [4] ?

On ne se contentait donc pas d'exiger qu'une plus large place fût faite à la morale dans l'enseignement et que cette morale fût exposée comme une science indépendante. Si l'ambition des philosophes s'était bornée à cette réforme, il eût été facile de la satisfaire. Quel intérêt peut avoir l'Église à restreindre l'étude de la morale? Quand lui a-t-elle refusé le caractère d'une science distincte de la religion surnaturelle? Est-ce que les plus grands théologiens, saint Thomas en tête, ne reconnaissent pas une morale naturelle et, dans leur

[1] *Cours de sciences sur des principes nouveaux et simples pour former le langage, l'esprit et le cœur dans l'usage ordinaire de la vie.*

[2] Guyton de Morveau, *Mémoire*, etc., p. 32.

[3] Le 26 juin 1765.

[4] On connaît le *Poème sur la religion naturelle*, par Voltaire. « Les vertus des païens étaient, dit-on, des crimes, » etc.

Éthique, n'établissent-ils pas les principes de nos devoirs d'après les lumières de la raison? Est-ce que Rollin, dans l'ouvrage même où il fait de la religion le grand levier de la formation morale de ses élèves, n'a pas soin de rappeler que les *devoirs*, les *obligations*, les *lois* « sont renfermés dans la nature même de l'homme et sont une suite nécessaire des desseins de Dieu sur lui [1] ». On pouvait donc s'entendre sur ce point. Malheureusement les philosophes étaient poussés dans leurs réclamations par la haine du christianisme; mauvaise disposition pour tracer avec calme et sûreté le programme de la nouvelle morale. La religion avait prêté jusqu'alors à la morale son point d'appui, ses motifs, sa sanction, son efficacité toute-puissante. On s'instruisait en même temps dans les collèges de la règle de foi et de la règle des mœurs. L'enfant apprenait à connaître les devoirs de l'homme en observant ceux du chrétien, et le suprême législateur se révélait à sa conscience sous l'image d'un Dieu plus approprié à sa faiblesse, plus rapproché de son cœur, sous les traits de Jésus-Christ. Ces vérités naturelles que le christianisme avait fait triompher dans le monde, qu'il avait défendues, popularisées, répandues dans les masses, rendues accessibles à toutes les intelligences et à tous les âges, il s'agissait maintenant de les éclairer par les seules lumières de la raison. La morale, perdant tout à coup les étais protecteurs de la foi, était livrée à ses seules forces et devait se tenir debout sur ses propres fondements. Les philosophes, chassant les théologiens d'un domaine qu'ils disaient usurpé, allaient enfin poser les principes de cette nouvelle science; délicate entreprise qui, aujourd'hui même, après un siècle d'expérience, n'est pas sans péril. Si naguère M. Ferry, pressé au Sénat par M. le duc de Broglie, à la Chambre par MM. Bardoux et Lacretelle, n'a pas su dire quelle morale il comptait faire enseigner dans ses lycées de filles, bien qu'il eût sous les yeux le programme suivi jusqu'alors dans l'Université, comment ne pas s'attendre à trouver bien des tâtonnements, bien des erreurs dans le premier essai tenté en ce genre par le dix-huitième siècle. Nous avons vu avec quelle ardeur les philosophes réclamaient l'émancipation de la morale; il est temps de montrer quelles bases ils donnèrent à cette science.

L'abbé A. Sicard,
Vicaire de Saint-Philippe du Roule.

[1] *Traité des études*, t. III, p. 167.

LA JEUNESSE DE FOX[1]

Sous ce titre, dont nous ne donnons qu'une traduction libre, un écrivain que son précédent ouvrage, la *Biographie de Macaulay*, a déjà placé au premier rang des historiens modernes de l'Angleterre, M. Trevelyan, vient de publier un nouveau volume qui a fait grand bruit dès son apparition. C'est le succès du jour, *the book of the season*, et ce succès ne peut que s'affirmer davantage, car il n'est pas dû seulement à la notoriété politique de l'auteur, mais au talent incontestable dont il a fait preuve en traitant avec autorité un sujet aussi favorable à l'expression sincère de ses opinions libérales que cher à l'orgueil national. M. Trevelyan, secrétaire de l'Amirauté, occupe aujourd'hui un poste important dans l'administration de son pays. Il suit de là que l'historien de Fox a représenté le grand *leader* des whigs, sinon avec une impartialité complète, du moins avec une chaleur de cœur et de conviction qui est de nature à pénétrer dans l'âme de ses lecteurs. Son talent se prête, d'ailleurs, à rendre aux discussions parlementaires, d'ordinaire si froides quand l'intérêt du moment n'existe plus, l'éclat et le mouvement qu'elles ont eu en leur temps. Il apporte à son récit un accent personnel qui fait circuler un souffle de vie dans les événements du passé et fait reparaître les personnages du drame politique avec leur physionomie réelle, leurs passions et l'esprit même de leur rôle actif. A partir du moment où Charles Fox prit sur cette scène sa véritable place, celle que son talent et ses convictions raffermis lui ont désormais assignée, ses actions et ses discours, par la raison qu'ils sont dans la mémoire de tous, n'avaient plus ce caractère d'originalité que la plume de M. Trevelyan excelle à reproduire dans toute sa saveur. L'historien laisse donc le jeune Fox à l'époque où s'opéra cette grande évolution, mais non sans l'avoir conduit à travers les complications qui la préparent et

[1] *The early history of Charles-James Fox*, by Otto Trevelyan. M. P. London, 1880.

l'expliquent. C'est pourquoi le volume que nous avons sous les yeux fait une si large part aux incidents nombreux et souvent embrouillés qui surgirent dans les premières années du règne de Georges III. On a reproché à M. Trevelyan de s'être trop étendu sur des faits qui ne se rapportaient pas directement à Fox. A notre sens, il faudrait plutôt le louer d'avoir traité cette partie de son histoire avec assez de talent pour en dissimuler les détails fastidieux, tout en décrivant une époque de transition où chaque trait, mis en sa place, est nécessaire à l'intelligence de la situation. La société entière, dans ses bas-fonds comme dans ses régions supérieures, mue par les mêmes intérêts, apportait alors à la politique toutes ses forces en même temps que toutes ses divisions, et tel est le tableau dont M. Trevelyan a ravivé les couleurs. C'est cette confusion des esprits et des intérêts qu'il a élucidée comme l'eût fait Macaulay lui-même dont il est le neveu et le disciple, et dont il rappelle avec un rare bonheur le style coloré et la vive et savante allure. Toutefois, faute d'espace, il nous faut choisir dans cette œuvre les portions les mieux faites pour plaire à des lecteurs français et pour leur donner quelque idée de la manière de l'historien. Nous nous attacherons donc à entrer dans les conditions mêmes du titre de l'ouvrage, et c'est bien la jeunesse de Fox qui sera pour nous l'objet d'une étude particulière. Elle offre tant de côtés attachants, au milieu de ses contradictions et de ses défaillances, qu'il n'y a pas lieu de s'étonner si M. Trevelyan a préféré se borner à un fragment biographique comprenant la période qui embrasse à peine les vingt-cinq premières années de la vie de son héros. Il est juste d'ajouter que, dans ce laps de temps, s'est engagée la lutte la plus importante pour l'établissement du système représentatif en Angleterre et se sont dessinés, sous leur forme définitive, les grands partis whig et tory. En rapprochant ces grands faits de l'intérêt que M. Trevelyan doit naturellement porter à la constitution actuelle, on comprend qu'il ait été inspiré par son sujet dans les limites où il s'est volontairement renfermé, et qu'il se soit plu à grouper autour du jeune Fox tous les événements de ce quart de siècle si fécond en grands orateurs et qui préparait à l'Angleterre de si grandes destinées.

I

Il y a toujours un intérêt singulier à se pencher sur le berceau d'un homme de génie et à épier, là, ce réveil et cet épanouissement de l'intelligence et de la force qui s'annoncent presque toujours de bonne heure chez l'enfant dont le nom deviendra glorieux. Ce sont

de telles promesses que Fox donna au monde presqu'en naissant, non moins que son rival futur William Pitt. Tous deux les ont également réalisées, avec les différences que l'éducation a imprimées à ces deux natures d'élite.

Au risque de répéter ce qui a été dit avant lui — qu'importe d'ailleurs à un écrivain qui sait rajeunir son sujet? — M. Trevelyan a puisé aux sources connues — et il ne pouvait mieux faire — mais il s'est enquis aussi de tout ce qui devait se rattacher, de près ou de loin, à l'étude considérable dont il a fait la matière d'un ouvrage qu'il aurait pu intituler *Fox et son temps*. Il débute par un coup d'œil rétrospectif sur les ancêtres de Charles Fox, en remontant jusqu'à la seconde génération. Disons seulement, après lui, que l'illustration de la famille ne commence qu'à Stephen Fox, père de lord Holland, qui, parti d'assez bas et devenu un des serviteurs favoris de Charles Stuart, suivit son maître dans l'exil et reçut de lui, à la restauration, des honneurs et des richesses qu'il laissa à ses nombreux enfants. C'est le second de ses fils, Henri Fox (lord Holland), que l'on a vu ministre avec Walpole et Pelham et dont le passage aux affaires a été regardé comme une phase de corruption électorale, de vénalité chez les fonctionnaires et de servilité chez les conseillers de la couronne, que la voix populaire a, peut-être, un peu exagérée. Quoi qu'il en soit, l'immense fortune d'Henri Fox ne pouvait que prêter à ces imputations malveillantes, et « l'homme d'État vieilli dut se convaincre, quand il prit sa retraite, qu'il était aussi peu redouté qu'estimé et encore moins estimé qu'aimé... Cependant, avec cette inclination à se tromper soi-même, si fréquente chez les hommes politiques, il s'étonnait qu'étant bon et facile à vivre, le monde se montrât si sévère à son égard ». Cette absence de sens moral est particulière à un certain nombre d'hommes d'État de l'ère georgienne. Alors que Walpole était surnommé *le maquignon des consciences*, il n'est pas surprenant que son collègue s'engageât dans des marchés de la même nature; mais si Henri Fox était à blâmer, du moins il ne semblait pas à plaindre. Nous le retrouvons dans sa famille aussi aimé et aussi considéré qu'il était haï et méprisé au dehors : « Ce boucanier, ce pirate politique, ainsi le nomme M. Trevelyan, qui avait trafiqué de toutes les consciences et plongé ses mains dans les caisses de l'État, était, dans son intérieur, un ami au cœur chaud et fidèle; non qu'il fût toujours heureux dans le choix de ses amitiés — parfois contractées à Newmarket et cimentées par la bouteille — mais, une fois le lien formé, il n'était pas homme à le rompre... L'intérieur de sa famille, son *home*, présentait le spectacle le plus magnifique des affections inébranlables fondées sur une confiance réciproque. »

Son mariage est un roman dont il faut donner un aperçu, non seulement parce qu'il représente un côté des mœurs de l'époque, mais plus encore parce qu'il eut, à deux reprises, des conséquences politiques dans la vie de Henri Fox et, plus tard, dans celle de son fils Charles. Épris de la belle Caroline Lennox, fille du duc de Richmond et sachant que ses vœux ne seraient pas agréés par le noble duc, Fox l'épousa en secret, chose assez facile, ainsi qu'on va le voir. Dès que la nouvelle en parvint aux parents de la jeune femme, ils jetèrent les hauts cris, et toute la société aristocratique de Londres prit parti pour la famille offensée. Pendant quatre ans, le duc et la duchesse de Richmond refusèrent de pardonner aux coupables. Ce fut seulement à la naissance d'un fils, qu'ils commencèrent à se calmer, « et, ajoute M. Trevelyan, Henri Fox étant devenu secrétaire d'État au département de la guerre, membre du conseil privé et l'un des plus célèbres orateurs de la Chambre des communes, il fut, enfin, absous du crime de s'être marié au-dessus de sa condition ».

Ainsi que nous le disions, ces mariages secrets étaient devenus assez fréquents pour provoquer quelques mesures répressives, et le lord chancelier Hardwicke en fit l'objet d'une motion dont on compendra la nécessité par le passage suivant :

Sous le règne de George II, le scandale offert par la loi ancienne n'avait plus de limites. La facilité extrême avec laquelle on pouvait contracter mariage, — aujourd'hui encore, il existe certains abus, — cette facilité semblait excessive, même aux gens d'un tempérament amoureux et susceptibles d'entraînement. L'idée qu'un indigne ministre était toujours prêt à marier ceux qui se présentaient à lui, sans leur adresser une question et moyennant une guinée et une bouteille de n'importe quoi, causait une terreur constante aux parents et aux tuteurs. Nombreux étaient les exemples de jeunes nobles devenus la proie d'infâmes harpies, et non moins nombreux ceux de jeunes filles, riches et belles, s'adressant au prêtre pour qu'il jetât un manteau sur leur faute. On voit figurer un de ces prétendus mariages dans la moitié des romans de l'époque, et le triste sort de la pauvre Olivia Primrote, aussi bien que celui auquel échappe la future lady Grandison, étaient des fictions trop souvent réalisées par les personnes de leur sexe. Il y a plus ; les maux résultant d'un tel état de choses ne frappaient pas seulement une génération. Tout héritage devenait incertain. Chaque jour voyait surgir un procès à la Chancellerie ou un appel à la Chambre des lords, contre la validité d'un mariage célébré trente ans auparavant dans l'arrière-boutique d'un cabaret ou dans quelque bouge peut-être plus infâme. Des enfants pouvaient se trouver ruinés tout à

coup parce que leur père, dans un moment de folie, s'était ainsi marié alors qu'il n'était encore qu'un élève de l'école de marine en congé ou un écolier en vacances.

Le spectacle que présenta la Chambre des communes quand lord Hardwicke y apporta le bill accepté par la Chambre des lords est assez curieux. Le projet de loi y fut accueilli par la plus vive opposition. Un jeune orateur, Charles Townsend, qui fut depuis lord chancelier, préludant à ses succès futurs, prit d'un ton pathétique le parti des fils de famille que le bill empêcherait désormais d'enlever des héritières. « En cette occasion, dit M. Trevelyan, Townsend fit un début éclatant sur une scène où il pouvait déployer avec avantage ses agréments personnels. Sa taille élevée et pleine d'élégance, son geste énergique et gracieux, sa voix harmonieuse et son rire communicatif, l'art avec lequel il pouvait feindre tous les sentiments, tandis qu'au fond sa vanité seule était vraie, conquirent dès le premier moment une assemblée qu'il eut toujours depuis à sa dévotion. »

Mais le véritable adversaire du bill devait être, naturellement, le héros d'une aventure dont la condamnation s'y trouvait écrite à chaque ligne. C'était, pour lui, comme un affront direct; la loi touchait à ses plus chers sentiments et Henri Fox, enflammé de colère, enveloppa dans son attaque le bill, ceux qui l'avaient présenté et jusqu'à Pelham, son propre ministre. Il est resté un fragment de ce discours où se mêlent l'ironie et l'invective, et qui n'est pas sans rapports avec les ardentes diatribes que l'on devait entendre un jour sortir des lèvres éloquentes de Charles Fox. Le lord chancelier y répondit à son tour par une sorte de philippique vengeresse, traitant son adversaire de « génie du mal et de la perfidie, instrument des factions à son profit ». Fox courut se plaindre au roi, et cette démarche hardie devint l'occasion de sa haute fortune, Georges II le tenant pour « un homme », avec lequel il fallait compter.

L'antagonisme de Pitt (lord Chatham) et de Fox (lord Holland), qui avait un moment uni leurs forces contre le successeur de Pelham, fournit à M. Trevelyan un parallèle entre ces deux grands orateurs, qui ont eu la singulière fortune d'être remplacés dans la vie publique par des fils plus illustres qu'eux-mêmes. En retrouvant, sur notre passage, ces portraits rapidement tracés, nous aimons à les recueillir comme un simple trait qui suffit à la ressemblance.

Fox, peu séduisant de sa personne et dont l'élocution n'était pas sans défauts, surpassait tous les orateurs de son temps par la force,

l'abondance et la justesse des preuves et des arguments qu'il apportait à l'appui de son opinion. Sa manière de discuter, presque familière, bien que nette et puissante, était appropriée à l'esprit de ses auditeurs, qui en étaient arrivés à détester les discours étudiés et ne voulaient plus de ces comparaisons, de ces métaphores, de ces rapprochements historiques dont on avait si fort abusé. Le ton des pamphlets et des journaux commençait à prévaloir en donnant le goût de la discussion pratique appuyée de preuves positives. Fox était l'ennemi juré des avocats qui siégeaient au Parlement. « Il aimait autant qu'eux à disputer, écrit Horace Walpole, mais il aimait aussi le sens commun avec lequel ils sont généralement brouillés. » On disait alors que Fox s'adressait à la raison et Pitt à la passion, et, en temps ordinaire, un orateur qui va droit au fait est maître de son terrain.

Lorsque le premier Pitt se plaça lui-même sur un terrain plus solide que celui de son adversaire et que, dirigeant avec tant d'autorité et de sagesse la politique extérieure, alors si compromise, il tint tête aux puissances détachées de l'alliance anglaise, alors, l'ascendant du grand homme d'État qui n'eut dans toute sa vie qu'une année de ténèbres est vivement représenté dans les lignes suivantes :

Un éclair de ses yeux, un geste de sa main, un dédaigneux haussement d'épaules, étaient souvent son unique et triomphante réponse à des discours d'une heure de long, étincelant d'images et de citations; et, quand il daignait rompre le silence, chaque phrase avait l'autorité des arrêts d'un despote.

Les rôles changèrent lorsqu'en 1761, Georges III monta sur le trône. Ami de l'aristocratie whig et de Pitt en particulier, le monarque, dominé par lord Bute, qui craignait toutes les supériorités, se vit forcé de se séparer des gens qu'il estimait et d'avoir recours à un puissant orateur pour renforcer par la parole un ministère impopulaire depuis la signature du traité de Versailles, bien que ce traité n'eût pas été préjudiciable à la Grande-Bretagne. Dans cet embarras, le roi, disant que « pour gouverner de mauvaises gens (*bad men*), il fallait en trouver de plus mauvais qu'eux », fit appel à Fox, qui avait, sous le ministère de son rival, accepté, par amour du gain, une place secondaire, et Henri Fox « sortit de cette obscurité où il aurait mieux valu pour sa mémoire qu'il fût toujours demeuré. »

Nous passons rapidement sur un tableau de la corruption de tous les offices publics pour lequel il semble que M. Trevelyan se soit inspiré de l'indignation généreuse de Tacite, et nous retournons à la

maison paternelle où le jeune Charles Fox grandit avec une insouciance complète de ce qui se passait au dehors.

Il n'avait pas fallu plus de cinq mois à Henri Fox pour recueillir ce qu'il avait semé, c'est-à-dire l'inimitié de tous ceux qu'il avait déplacés et l'ingratitude de tous ceux dont il avait acheté les services. Tombé sous le poids de l'animadversion générale, il était bien aise de s'y dérober jusqu'à un certain point en entrant à la Chambre haute avec le titre de lord Holland, tout en gardant la place lucrative de *pay-master* dans le département des finances. Dès lors il renonça à se mêler activement à la politique et se consacra à son heureuse famille, près de qui, de tout temps, il avait été cher cher le repos et de salutaires distractions.

Il est curieux, — nous allions dire touchant, — de voir l'homme d'État si sévèrement jugé se délasser de la politique dans la société de ses enfants. Lorsque Charles était à peine âgé de cinq ans, sa première séduction s'exerçait déjà sur son père dont il était le favori et presque le compagnon. Lord Holland, dans les billets qu'il a occasion d'écrire à lady Caroline, parle de lui avec une tendresse extrême. Entre autres, on y trouve des lignes comme celles-ci : « J'ai dîné aujourd'hui à la maison en tête à tête avec Charles; j'avais l'intention de travailler sérieusement, mais j'ai trouvé un meilleur emploi de mon temps. Je deviens fou de cet enfant. » Ailleurs, il décrit ce petit garçon comme « très gentil, très vif, très raisonneur, d'une gaieté exubérante et si passionné pour le théâtre, qu'il dévore toutes les comédies sur lesquelles il peut mettre sa petite main ». Les parents favorisaient cette passion en lui laissant voir toutes les pièces qu'il avait lues et, comme sa volonté était toute-puissante, il quittait la *nursery* pour se rendre au spectacle presque chaque soir. Cette merveilleuse précocité n'était pourtant pas dépourvue des grâces de l'enfance, et Charles Fox lui-même, en se rappelant les souvenirs de cette époque, convient qu'il avait une intelligence au-dessus de son âge. Ses deux frères, il était le cadet, partageaient avec lui l'affection et la faiblesse des parents, mais on s'aperçoit facilement de la préférence accordée à Charles. Ce n'était pas de lord Holland que ses enfants pouvaient recevoir les notions de la pure vertu; ce n'était pas de celui dont M. Trevelyan dit qu'il n'a jamais su faire la distinction du bien et du mal, mais cette grande facilité des rapports du père avec les fils développaient, peut-être, quelques qualités aimables et plus de confiance dans l'indulgence paternelle que de respect pour son autorité.

Ces complaisances ont exercé sur la nature ardente et volontaire de Charles Fox une influence trop bien démontrée. Enfant gâté et charmant, ce qui n'est pas incompatible, il a porté dans toute sa vie

cet esprit d'indépendance et cette âme hardie qu'il tenait, en partie, de sa première éducation. Ses grandes qualités, il est permis de le dire, lui appartiennent, et quant à ses défauts, sans trop d'injustice, on peut en rendre responsable un « père prodigue », chargé d'assez d'iniquités pour que l'on n'ait pas à craindre d'entacher sa mémoire.

Qui a vu Holland-house peut se représenter ce palais comme un véritable paradis, lorsque les faubourgs de Londres n'avaient pas encore commencé à l'envahir. Isolée au milieu d'un parc étendu, cette demeure quasi royale était alors le séjour d'une famille nombreuse et unie. Au dehors, la campagne agreste, les beaux arbres, les troupeaux, dès qu'on avait franchi les grands parterres que bornent des portiques à l'italienne. Au dedans, tous les trésors de l'art et de la richesse rassemblés avec goût et amour par son nouveau possesseur, car le ministre ne s'y était installé que vers l'époque de la naissance de son second fils. Charles Fox avait treize ans lorsque son père se retira des affaires publiques, ou, pour mieux dire, lors de cette chute éclatante qui le força d'aller ensevelir, dans cette somptueuse retraite, une vieillesse prématurée. A l'âge de sept ans, l'enfant, laissé libre de décider lui-même à quelle école il voulait être instruit, avait choisi celle de Wandsworth où il apprit le français de manière à le parler presque sans accent. Puis il était entré à Eton, sous la direction du docteur Francis, père de sir Philip Francis, l'auteur présumé des *Lettres de Junius*. Une des plus fortes preuves invoquées par les partisans de l'opinion qui attribue à sir Philip Francis la paternité de ces terribles écrits, c'est que leur mystérieux auteur, devant sa fortune à lord Holland, a toujours ménagé l'ancien ministre dans des attaques qui n'épargnaient personne. Le docteur Francis, précepteur de Charles Fox et chapelain de lady Holland, devint bientôt un commensal de cette maison brillante dont les hôtes nombreux étaient traités avec une cordialité, et parfois une munificence qui coûtait peu à lord Holland, celui-ci aimant à s'entourer de gens heureux.

A Eton, Charles Fox, bien vu de tous, commençait à travailler, lorsque son père eut une malencontreuse idée, de laquelle datent, assurément, les fautes dont les conséquences ont troublé si longtemps la brillante carrière du second Fox. Cet épisode assez connu, M. Trevelyan le rappelle d'une manière piquante :

Au printemps de 1763, lord Holland eut une inspiration diabolique. Harassé de fatigue après sa lutte contre lord Shelburne et, désirant peut-être dérober sa personne et son nouveau titre à l'attention de ses compatriotes, il ne trouva rien de mieux, pour opérer une sorte de diversion, que d'enlever Charles à ses études et d'aller faire avec lui

un voyage de plaisir sur le continent. A Spa, il se divertissait à envoyer tous les soirs son jeune fils à la table de jeu avec les poches pleines d'or, et (faut-il en croire les traditions de famille?) le père mit tous ses soins à ce que le jeune homme ne quittât pas la France sans être un véritable libertin. Après quatre mois d'une si belle vie, Charles, de son propre mouvement, fit entendre à son père qu'il était temps de retourner à Eton, et revint y passer une année avec plus d'agrément que de profit. Son expérience de la vie parisienne, ses goûts mondains, un crédit illimité, gâtèrent jusqu'à l'esprit de l'école et en altérèrent la discipline d'une manière pernicieuse et durable.

Cependant, malgré le désordre que cet écolier de quatorze ans introduisait au collège, on voit encore qu'il n'y perdait pas absolument son temps. Déjà il s'exerçait à l'art oratoire avec toute l'ardeur de son caractère et combattait en vers grecs et latins son condisciple lord North; prélude des luttes autrement sérieuses de ces deux futurs adversaires que leur réconciliation fatale devait, un jour, entraîner dans une ruine commune.

D'Eton, Charles Fox passa au collège d'Oxford et, cette fois, se mit au travail avec plus d'assiduité qu'auparavant, étudiant les mathématiques et y réussissant comme à tout ce qu'il entreprenait. Au commencement de l'année 1766, lord Holland, ne sachant pas se priver de la société de son favori, le rappela encore pour l'emmener en France où lui-même allait faire un séjour de deux ans pour raison de santé. Cette fois, la famille était au complet : lord et lady Holland, trois fils et une jeune belle-fille. Charles les quitta bientôt pour aller, avec les jeunes lords Carlisle et Kildare, parcourir l'Italie et les provinces françaises, s'instruisant de la littérature des deux pays, et complétant ainsi son éducation qui ne consistait pas seulement à visiter les cours étrangères et les monuments publics. Il était encore en Italie lorsque son père, qui n'épargnait pas l'argent quand il s'agissait de l'avancement de sa famille, achetait, du comte de March, le bourg de Midhurst, et Charles Fox, bien qu'il n'eût pas dix-neuf ans, se trouvait, avant l'âge, membre de la Chambre des communes. Du reste, il ne se montra pas pressé d'y entrer, et ce ne fut, en réalité, que l'hiver suivant qu'il vint siéger au parlement, encore incertain de sa ligne de conduite, mais s'enrôlant toutefois sous la bannière ministérielle. « Tout de verve et de caprices », il écrivait de Florence, en 1769, « qu'il se regardait comme entièrement indifférent à la politique en général, et n'y apportait que des haines personnelles ». M. Trevelyan semble attribuer à la piété filiale cette première détermination : « Charles Fox, dit-il, était tout préparé pour épouser les ressentiments d'un père

dont il ne connaissait que les bontés; et, se trompant étrangement sur sa propre nature, il se croyait forcé de vivre dans une hostilité constante avec les neuf dixièmes de ses égaux et de ses contemporains. » En conséquence, il détestait Chatham, qui, épuisé après un ministère glorieux, venait de prendre sa retraite, suivi de Shelburne. Le duc de Grafton le remplaçait, et le jeune membre pour Midhurst, qui n'était pas facile à scandaliser, s'attachait à un chef dont les manières étaient aussi aimables que sa conduite était peu édifiante.

II

Le moment n'est pas encore venu où Charles Fox attirera l'attention du public autrement que par ses extravagances. La politique ne fut d'abord pour lui qu'un amusement, auquel il s'adonnait par boutades; et, s'il venait à la Chambre c'était pour y faire du tapage, au sortir du club et dans tout le débraillé d'une nuit passée autour du tapis vert. C'est donc dans ce milieu qu'il convient de le placer, jusqu'à ce qu'il en sorte par quelque coup de maître. M. Trevelyan a judicieusement intercalé les traits qui peignent la société anglaise de cette époque aux endroits où son récit emprunte à ces détails de mœurs des lumières ou une vivacité particulière. Les exigences d'une analyse rapide nous obligent à les recueillir çà et là, de manière à faire voir d'un coup d'œil où en était alors la démoralisation des classes élevées. Le désordre n'était pas général dans la nation; la bourgeoisie n'en était pas atteinte, et quelques grandes familles gardaient encore le respect d'elles-mêmes et la considération générale; mais des hommes, que leur position aurait dû rendre plus circonspects, donnait l'exemple des scandales que la jeunesse *dorée* n'était que trop portée à imiter.

C'était un phénomène étrange, — nous ne saurions l'appeler autrement, — dit M. Trevelyan, que de voir des hommes considérables, d'un âge mûr, doués de facultés puissantes, d'une vaste instruction et vivant ouvertement, sans vergogne, au vu et au su de toute l'Angleterre, comme rougirait de vivre, pendant quinze jours, l'habitué de Monaco le moins soucieux de sa réputation... Le duc de Grafton se pavanait aux courses d'Ascott avec une femme qu'il avait ramassée dans la rue; il se montrait avec elle à l'Opéra quand toute la famille royale y paraissait en grande loge... Car George III consentait à ce que son premier ministre amenât sous le toit de la reine n'importe quelle créature aussi longtemps qu'il tiendrait éloigné des affaires des hommes tels que Rockingham, Burke ou Richmond... Lorsqu'au mois

d'août suivant, miss Parsons (la maîtresse de Grafton) allait au *Ridotto* passer la soirée, elle y était entourée d'une foule de beaux messieurs quêtant des places pour eux-mêmes ou des prébendes pour leurs frères cadets...

Le trésorier général de l'armée (*pay-master*) était Rigby, cet homme dont on peut dire, à la lettre, que son seul talent, le seul dont il tirât gloire, était de boire ferme. Il avait dû à cette noble qualité d'être fort bien noté pour les services inappréciables qu'il avait rendus en Irlande, comme secrétaire du duc de Belford, en noyant toutes les inimitiés dans les flots du *claret* tiré des caves du vice-roi... Lorsque Rigby reparut à Londres comme un homme d'importance, on découvrit, sur son compte, une foule d'histoires passablement scandaleuses... Mais, un jour, la coupe devait déborder, — pour nous servir d'une métaphore qui aurait été de son goût, — et il traîna, sous le poids de la disgrâce et de la pauvreté, une existence assez longue pour voir s'élever une génération plus sévère que celle des beaux temps de lord Holland...

A l'époque où le duc de Grafton était aux finances, le garde des sceaux d'alors était lord Weymouth, petit-fils du comte Granville... Il eût mieux valu pour lui qu'il continuât à passer ses nuits uniquement à boire; mais, joueur enragé et malheureux tout à la fois, il avait, à trente et un ans, perdu sa fortune, son crédit et son honneur. Sa maison regorgeait de gardes du commerce, et, quand il allait se réfugier à son club, c'était pour y rencontrer des gens dont il avait essayé de gagner l'argent sans avoir rien à mettre comme enjeu et qui lui disaient son fait dans des termes auxquels il ne pouvait ou *n'osait* pas répondre... C'est alors qu'il fut nommé secrétaire d'État... Sans rien changer à ses habitudes, passant la nuit à se griser et la matinée à dormir, était-il, fortuitement, appelé à la Chambre, il y faisait des discours qui, au dire de ses admirateurs, étaient parfaitement sensés et que ses détracteurs ne pouvaient s'empêcher de trouver vigoureux... « S'il m'arrive jamais, écrit Horace Walpole, de ne pas payer mes dettes et de rentrer, ivre, me coucher à six heures du matin, j'ai espoir que l'on viendra m'arracher du lit, à deux heures de l'après-midi, pour aller sauver le pays et régenter la Chambre des lords, à l'aide de deux ou trois sentences brèves et profondes comme les Proverbes de Salomon. »

Le comte de Sandwich, qui lui succéda était un excellent administrateur. Il se levait à l'heure où l'autre se couchait et demeurait jusqu'au moment de son dîner, complètement absorbé par un travail régulier et fécond... Comme tous les grands travailleurs, il aimait sa besogne et la faisait en conscience; mais hors de là, sa conduite n'était rien moins que régulière. Les hommes mêmes de sa propre géné-

ration se montrèrent choqués de l'immoralité de sa vie privée, si l'on peut appliquer ce mot au libertinage ostensible et dégradant auquel il se livra jusqu'aux portes du tombeau, tant que dura un vie longue de plus de trois quarts de siècle... Déjà vieux, et à la tête d'une des branches les plus importantes de l'administration, il se vit enveloppé dans un ces drames de la Cour d'assises qui parfois surprennent le pécheur alors qu'il s'imagine que ses richesses couvriront son péché. Ni enquête ni procès ne vinrent réveiller les faits qui eussent encore ajouté une tache à cet odieux caractère... Corrompu, tyrannique, effronté en politique, il se montra encore, dans ses rapports avec Wilkes, dépourvu de cette faible et dernière parcelle d'honneur qui consiste à demeurer fidèle à ses anciens compagnons de plaisir. Les satires du temps n'ont même pas réussi à exagérer la turpitude de Sandwich...

L'homme, tel qu'il est ici dépeint avec tant de sévérité, figure encore dans un récit qui peut servir de commentaire aux traits généraux que nous avons dû abréger. Nommé, à force de brigues, *High-Steward* d'Oxford (poste qui pourrait correspondre à celui de président du conseil de l'Université), le comte de Sandwich n'en continuait pas moins sa vie de désordres. Les orgies qui avaient lieu à Medenham-Abbey sont racontées à mots couverts par M. Trevelyan, mais le bruit s'en répandait alors d'un bout à l'autre de l'Angleterre :

Medenham-Abbey, jadis couvent de moines de l'ordre de Cîteaux, était une fort belle ruine agréablement située au bord de la Tamise, près de Marlow. Une coterie de gens à la mode, s'intitulant *Franciscains*, du nom de sir Francis Dashwood, fondateur de leur société, releva les bâtiments de l'abbaye en les entourant d'un vaste jardin, afin d'en faire un lieu retiré où ils pussent se divertir en toute sécurité. On sait peu de détails sur ce qui se passait lorsqu'ils étaient réunis, mais le peu qu'on en sait est déjà trop. Lorsque Selwyn n'était encore qu'étudiant, il fut chassé d'Oxford avec ignominie pour s'être livré à une bouffonnerie sacrilège qui n'était qu'une pâle imitation de celle qu'à Medenham, durant la nuit, le chancelier de l'échiquier avait inventée pour l'amusement d'un cercle de membres du parlement et du conseil privé... La porte de l'abbaye se voit encore de nos jours surmontée de cette inscription : FAY CE QUE VOUDRAS. D'autres inscriptions qui déshonoraient les bosquets et les jardins de ce beau lieu ne se retrouvent plus que dans des livres où, heureusement personne autre qu'un historien n'est forcé d'aller les chercher.

Après cet épisode *rabelaisien*, l'auteur revient à Charles Fox qu'il

représente, sous le patronage de lord Holland, reçu à bras ouverts par cette société joyeuse. Il entrait d'emblée dans le grand monde, dont Burke et Sheridan ne firent jamais complètement partie, et au sein duquel lord Holland lui-même avait eu quelque peine à se faire admettre. Fox, lancé, sans guide et sans contrôle, dans ce foyer de corruption, allait donner carrière à des penchants développés chez lui de si bonne heure. Les traits abrégés que nous venons d'indiquer font assez voir avec quels hommes il allait rivaliser de folies de toutes sortes. L'élévation de l'âme et la droiture du caractère ont triomphé, un peu tard, de la légèreté de ses principes et de la violence de ses passions; mais si la postérité ne doit plus se souvenir que de la seconde phase de sa vie, qui racheta si amplement les erreurs de la première, déjà, dans cette première phase, et malgré ses entraînements et l'*inconsistance* de sa conduite politique, il montre des facultés supérieures, des dons aimables, il a des élans généreux qui suffisent à expliquer sa popularité dès ce temps et l'intérêt qui s'attache aux pages excellentes que son biographe lui a consacrées.

En 1765, Charles Fox était déjà inscrit au club de Brooks, réunion aristocratique que ses membres s'engageaient à fréquenter à l'exception de tout autre club, sauf celui de White, également en faveur parmi eux. L'institution de ces cercles célèbres remontait assez haut et s'adaptait trop bien aux mœurs anglaises pour ne pas prendre l'extension à laquelle ils sont arrivés de nos jours; mais, cinquante ans plus tôt, la mode en paraissait encore assez nouvelle, quand *le Spectateur* les décrivait dans ses feuilles volantes d'une manière si originale. Celui de Brooks, à l'époque où nous nous plaçons, offre quelques particularités qui se trouvent ainsi relevées dans l'ouvrage de M. Trevelyan :

Cette société, dit-il, qui a compté dans son sein les hommes d'État les plus considérables, n'avait pas, à son origine, une couleur politique. On y voyait figurer, sur la liste de ses membres, le duc de Grafton et lord Weymouth à côté des ducs de Richmond et de Portland. Le club de Brooks s'était formé du besoin qu'avaient des hommes habitués à se mouvoir dans la même orbite à vivre entre eux plus librement et plus familièrement que dans les cafés ouverts à tout le monde. Or le règlement adopté pour la formation du club témoigne assez que, ministres et grands seigneurs profitaient largement de cette liberté quand ils n'étaient plus sous l'œil du public.

Suit le détail de quelques parties du règlement, assez sévère à l'origine, surtout en ce qui concernait le jeu, mais bientôt enfreint par les membres de la société.

Il n'était d'abord permis, continue M. Trevelyan, ni de jouer à crédit, ni d'emprunter... Bientôt M. Brooks lui-même tint à la disposition des membres du club, à ses risques et périls, les quelques centaines de guinées qui devaient leur épargner l'ennui d'abandonner leur place au whist ou au faro. Tant qu'il plaisait à son partner, tout joueur pouvait perdre à discrétion, et lorsque Fox, à peine âgé de seize ans, se fit recevoir au club qu'il devait rendre célèbre, il y rencontra toutes les facilités imaginables pour se ruiner, en bonne compagnie, dans le plus bref délai possible.

La passion du jeu était, d'ailleurs, générale dans les hautes classes, même chez les femmes. Elles y entraînaient souvent les hommes que n'avait pas atteint la contagion, et, rarement montraient-elles assez de scrupule pour s'acquitter envers eux de ce que l'on est convenu d'appeler des *dettes d'honneur*. Enfin, dit M. Trevelyan, la société était devenue *un vaste casino*. Les lettres de Walpole, ce mémorial si curieux auquel l'historien a parfois recours, donnent, sur la folie du siècle des détails très caractéristiques. C'est là que se trouvent des particularités déjà connues, mais assez piquantes pour qu'il soit à propos de les rappeler ici :

Les jeunes gens de qualité, écrit Walpole, avaient un club à Almack, où ils ne jouaient jamais que par rouleaux de 50 guinées, et souvent, il se trouvait 10 000 guinées sur la table. Lord Holland y paya pour ses deux fils environ 20 000 guinées (500 000 francs). Les habitudes des joueurs et même leur habillement durant ces soirées de jeu, valent la peine d'être décrits. Ils commençaient par se dépouiller de leurs riches habits et revêtaient de grandes houppelandes de drap de Frise ; ou bien ils les mettaient à l'envers, par une sorte de superstition. Afin de garantir leurs manchettes de dentelle, ils portaient des bouts de manche en peau, tels que les portent les domestiques qui nettoyent les couteaux ; et, pour préserver leurs yeux de la trop grande lumière et empêcher leurs cheveux de tomber, ils se couvraient la tête de chapeaux à haute forme et à larges bords, ornés de fleurs et de rubans.

M. Trevelyan, en historien consciencieux, a fait d'attentives recherches dans les archives du club. Sur leurs feuilles jaunies par le temps, il a pu recueillir les noms les plus célèbres, et très fréquemment celui de Fox, engagés dans des paris insensés, dont les chances de perte et de gain s'ajoutaient aux hasards du jeu. Les questions les plus futiles, comme les intérêts les plus sacrés, donnaient lieu à ces folles gageures ; la politique s'y mêlait ; l'élévation ou la chute d'un ministre y étaient mises en question aussi bien

que les débuts d'une danseuse ou une déclaration de guerre. On y trouve des lignes telles que celles-ci :

« Lord Bolingbroke a parié 1 guinée contre 1000 avec M. Fox que la dette publique s'élèvera à 171 millions, mais M. Fox ne payera les 1000 guinées que quand il fera partie du cabinet... Lord Clermont donnera 10 guinées à M. Crawfurd et en donnera 500 si M. Fox arrive jamais à en posséder 100 000..... » Les 10 guinées de M. Crawfurd, ajoute M. Trevelyan, ne couraient aucun risque. Il était aussi peu probable de voir l'Angleterre se libérer sous l'administration de North et Sandwich, que de voir Charles Fox devenir deux fois millionnaire. Habile au whist, au quinze, au piquet, et assez souvent heureux dans les paris où sa connaissance du monde et de la politique pouvait le guider, il lui était impossible de résister à l'attraction de cette table, où toute son intelligence ne le mettait pas à l'abri d'une mauvaise veine à peu près constante... Cette terrible malchance qui le poursuivait était devenue un sujet de plaisanterie en prose et en vers. Walpole, faisant l'énumération des découvertes impossibles, mettait sur une même ligne : « La quadrature du cercle, la pierre philosophale, le certificat du premier mariage de la duchesse de Kingston, les livres perdus de Tite Live et le montant des dettes de Charles Fox. »

Joueur malheureux, Fox était, en même temps, ce qu'on appelle *beau joueur*, car il supportait légèrement ses pertes considérables, mais, chose singulière. Lord Holland, qui avait donné tant de preuves de son amour pour l'argent, payait les dettes de son fils avec la plus grande facilité et sans lui adresser même un reproche. C'est ainsi qu'il déboursa 2 millions et demi, à valoir sur la part de son héritage attribuée à Charles Fox, et celui-ci, dont le désintéressement n'avait d'égal que sa prodigalité, lorsque la naissance tardive d'un fils de son frère aîné vint lui ôter la chance à peu près certaine d'hériter du titre et de la fortune paternels, accueillit cet enfant avec joie et, en quelque sorte, le regarda toujours comme son propre fils. Lord Holland, second du nom, ce neveu si bien traité par Fox, est le grand seigneur qui s'est fait, dans notre siècle, un grand renom de bienveillance auprès de tout ce que l'Angleterre comptait d'hommes distingués.

Nous venons de voir le grand monde sous d'assez tristes aspects, et il semblerait que la cour, qui offrait un contraste si frappant avec les mœurs dissolues de la société, dût présenter un tableau plus consolant. Il n'en est rien, quand on parcourt les pages où M. Trevelyan, dont nous osons ici contester un peu l'impartialité, nous montre un pouvoir autoritaire en lutte perpétuelle avec les volontés de la nation. Nous comprenons d'ailleurs, qu'un homme

de valeur, qui appartient à un parti politique assez accentué, parle un langage conforme à ses opinions et présente les faits à son point de vue. Le lecteur, averti que l'ouvrage est dû à la plume d'un whig convaincu, n'a point à se plaindre s'il y trouve l'expression des sentiments de l'auteur. Reste à juger de sa véracité, et, loin de la mettre en doute, nous soupçonnons seulement M. Trevelyan d'avoir quelque peu exagéré les torts de la royauté afin d'atténuer ceux de l'opposition.

Le récit, d'ailleurs, gagne à cet accent personnel une vigueur et un relief que le simple énoncé des faits n'eût pas suffi à lui donner. L'historien se replace à l'époque qu'il décrit, comme si les événements et les hommes lui étaient présents, et dans sa phrase pittoresque et frondeuse, il use du procédé dont Saint-Simon colorait la sienne, quand il portait sur ses contemporains des jugements qui n'étaient pas toujours inspirés par la plus stricte équité. Les portraits tracés par M. Trevelyan sont aussi d'un véritable artiste; souvent, quand la gravité du sujet ne lui impose pas le sérieux de la forme, le tour particulier de son esprit le porte volontiers, dans les portraits comme dans le récit, à s'abandonner à cette verve humoristique, indéfinissable comme toute fantaisie, dont nous avons fait un mot français sans trop en comprendre la signification. Il importe de bien connaître le génie de la langue et le caractère de la nation pour apprécier justement cette plaisanterie d'une saveur parfois un peu âpre, qui fait le désespoir des traducteurs, mais que les Anglais comprennent, goûtent et mêlent aux intérêts les plus divers, voire même aux plus sérieuses discussions, dans les débats parlementaires comme dans les luttes du barreau, partout enfin où ils regardent comme un triomphe de dérider le visage un peu sombre de leurs auditeurs. Sous l'expression de la bonne humeur, ils déguisent une intention généralement agressive, une raillerie acérée dont le trait porte loin, lancé avec plus de force que de grâce. On a vu les hommes d'État les plus célèbres se servir avec succès du *fun*, — mot encore intraduisible, — c'est-à-dire d'une saillie originale et parfois assez rude, imprégnée de cet esprit de la *vieille Angleterre* qui conserve, pour ainsi parler, un goût de terroir, et donne à la moquerie la puissance d'un argument. Graves par nature, les Anglais aiment le rire plutôt comme un excitant que comme un délassement. La caricature, chez eux, et surtout la caricature politique, porte ce cachet éminemment national; témoin celle du *Punch*, en particulier, dans laquelle les hommes d'État de tout pays sont crayonnés sous des formes burlesques, et qui voit ses allusions audacieuses saisies par les esprits les plus simples, tant elle répond de tous points à l'instinct national.

C'est donc ce mélange du plaisant au sévère qui anime les pages très vivantes où M. Trevelyan, tout entier à son objet, semble conclure que les fautes du gouvernement personnel auraient amené ces mouvements démagogiques qui ont agité l'Angleterre dans les premières années du règne de George III. Ce qu'il y a de vrai dans ce jugement rigoureux n'est pas sans atténuation. Nous admettons avec l'historien que le roi ait poussé trop loin l'esprit de résistance, mais ne faut-il pas, également, lui savoir gré de ses efforts pour sauvegarder les intérêts de la nation anglaise à travers les difficultés qui surgissaient à chaque pas? Ces idées étroites et dominatrices, auxquelles il est facile d'appliquer le nom de despotisme, ne naissaient-elles pas de la conviction que si l'on ne parvenait à refréner les passions populaires, elles seraient, pour le pays, un danger plus grand que celui d'un pouvoir absolu? Affranchie du despotisme de la couronne, l'Angleterre tombait sous la tyrannie de l'oligarchie. De telles considérations devaient entrer dans l'esprit du roi quand il se trouvait aux prises avec des partis dont il ne comprenait pas toujours les aspirations, et dans lesquels il voyait autant d'ennemis de la monarchie que d'ennemis des lois du pays. Là était son erreur, sans doute; erreur entretenue par les conseillers qui l'entouraient et qui encourageaient en lui des préventions obstinées, assez conformes, d'ailleurs, à son caractère. Quant aux moyens qu'il se croyait en droit d'employer pour assurer la forme de gouvernement autoritaire, on n'oserait dire qu'ils fussent conformes à la constitution, et telle serait, au vrai, la part de responsabilité qui reviendrait à George III à l'occasion des conflits de toute nature dans lesquels sa personne fut, cependant, toujours respectée; car le peuple qui l'aimait, ne cessa de lui être sympathique à la vue des épreuves où il devait finir par laisser sa raison.

Avec ses idées aristocratiques et son souci de l'étiquette, le roi était bonhomme et adoré de tous ses serviteurs, auxquels il semble, toutefois, qu'il ne rendît pas matériellement l'existence très confortable. Le régime qu'il suivait pour lui-même, « d'une tempérance rigide, » était aussi celui qu'il imposait à ses chambellans et à ses familiers, forcés de vivre sobrement et de l'accompagner à des chasses sans merci, au retour desquelles il les engageait à se réconforter, comme lui, avec un bol de gruau. Par tous les temps, il gardait ouvertes les fenêtres de ses appartements et se rendait à cheval, chaque jour, de Kew ou de Windsor au palais de Saint-James, afin de se donner, grâce à ses habitudes de Spartiate, la force nécessaire aux devoirs de sa position. Infatigable au travail, il eût fait, dit M. Trevelyan, « un excellent commis, » par sa régularité rigoureuse dans l'expédition des affaires. Il s'informait de tout, et

n'eût pas négligé le plus minutieux des détails. Quels étaient ses moyens d'action? L'historien en rend compte dans ces termes sévères :

Quand il (le roi) avait étudié la liste des bulletins de vote et les noms des orateurs *pour* et *contre*, il avait suffisamment de matériaux pour distribuer des sourires bienveillants ou des regards mécontents. Il savait qui enrichir, qui avertir, qui dépouiller... Il connaissait sur le bout du doigt le nom et la personne de tous les électeurs et il avait dans sa poche la conscience de la plupart d'entre eux... Choisissant d'assez honnêtes gens dans son intimité, il donnait les grandes places de sa maison à des gens tarés... Il ne leur demandait que leurs votes et les *dressait* pour la Chambre des communes... Un roi si opiniâtre, si insatiable de pouvoir et si peu scrupuleux quant aux moyens de s'assurer ce pouvoir, ne trouvait guère de résistance dans cette société qui renferma, pendant près d'un quart de siècle, tant d'éléments de bassesse et d'intrigue. A mesure que le pouvoir royal prenait plus de consistance, Georges III sentait croître son audace et devenait de plus en plus hostile aux hommes qui avaient encore l'âme assez haute pour résister à ses séductions et assez de courage pour contrecarrer ses volontés... Ceux-là soutenaient encore le renom de cette noble phalange qui a donné tant de grands politiques à l'Angleterre. Le noyau du parti libéral se forma, tel qu'il a toujours existé depuis, durant cette période de turpitudes, comprise entre la chute de Pitt en 1761 et celle de Grenville en 1765... Quelques amis se rapprochèrent et formèrent un groupe afin de faire cause commune dans l'intérêt de la morale et de la chose publique. Jeunes, d'un rang élevé, à peu d'exceptions près, trop riches presque tous, ou ayant trop de noblesse d'âme pour se laisser acheter, leur programme, comme on dirait aujourd'hui, ne tendait à rien moins qu'à prouver au monde qu'il existait encore des gens d'honneur.

Les hommes considérables dont il est ici question, avaient mis à leur tête le marquis de Rockingham et comptaient dans leurs rangs les ducs de Richmond et de Portland, George Saville et d'autres notabilités des deux Chambres. Tout en se plaçant dans l'opposition, ce parti de whigs aristocrates, qui prenait la défense de la constitution, ne se séparait pas encore complètement de l'ancien parti tory, formé des débris jacobites. Il se plaçait entre ces deux coalitions distinctes auxquelles on donnait les noms de *patriotes* et d'*amis du roi*. Toutes ces nuances d'opinion devaient bientôt se fondre dans les deux grands partis whig et tory, nettement dessinés, bien que comprenant encore quelques groupes à peine dissidents. C'est à

l'admirable politique du premier Pitt, que l'on peut faire remonter déjà la fusion qui s'était opérée dans le parti tory, se grossissant des jacobites découragés. En faisant suivre d'une paix glorieuse la guerre de Sept ans, en soumettant une partie de l'Inde et de l'Amérique, en cimentant l'alliance de l'Angleterre avec l'Allemagne, il avait assez fortifié la nouvelle dynastie pour l'implanter fortement sur le sol britannique. Pour atteindre à ces grands résultats, il lui fallut, parfois, lutter contre la résistance qu'il rencontrait chez George III, et il y eût même un moment où le roi fut sur le point d'aller retrouver en Hanovre des sujets plus faciles à gouverner selon ses vues. Mais le vaste mouvement qui entraînait l'Angleterre l'enveloppa lui-même dans son courant irrésistible, et, forcé de vouloir ce qu'il ne pouvait empêcher, il eut, du moins, la chance de trouver dans la génération qui s'élevait alors, deux ministres dont tous les efforts et jusqu'à la rivalité devaient servir au bien de l'État. L'ouvrage que nous parcourons n'atteint pas cette grande époque, mais elle y conduit, et les commencements bizarres de Charles Fox, son torysme de cour, entremêlé d'accès de libéralisme, sont toujours d'un intérêt singulièrement piquant, rapprochés du moment où il devait devenir le plus grand artisan des libertés de l'Angleterre.

Le lecteur pourrait, toutefois, se demander pourquoi l'historien a choisi, de préférence, le Charles Fox des premières années, alors que le futur *leader* des whigs était l'allié du gouvernement et l'avocat des mesures qu'il devait combattre plus tard? Sachons gré à M. Trevelyan de ne s'être point arrêté devant cette objection, puisqu'il a su tirer parti de son sujet avec un talent très original et nous offrir, en même temps que le portrait fort ressemblant de son héros, tous les aspects d'une société qui, de la cour au club, du monde aristocratique à la populace des rues, des communes à la capitale, offrait le spectacle des passions diverses qui s'agitent durant les époques de transition.

III

Remontons un peu en arrière pour établir brièvement la situation politique. En juillet 1766, le roi vient de se débarrasser d'un ministère whig, dirigé par lord Rockingham qui a vainement essayé de faire prévaloir l'esprit libéral dans son administration. Il a rappelé Pitt, maintenant lord Chatham, avec mission de former un cabinet dans lequel devaient entrer quelques éléments nouveaux et des membres de l'ancien ministère. Cet essai d'une administration composite réussit assez mal. » Avant six mois, le premier ministre, sous le poids d'une affliction mystérieuse, cessait toute communication directe ou

par écrit avec ses collègues effarés, et laissait le champ libre au talent fantaisiste et à l'indicible folie de Townsend; mais la mort enlevait Townsend soudainement, alors que le rire, provoqué par un discours étincelant d'esprit, n'était pas encore effacé sur les lèvres de ses auditeurs. » Le cabinet renouvelé partiellement fut définitivement reconstitué en 1768, avec lord North à sa tête et comptant parmi ses membres Grafton, Sandwich et Rigby dont nous avons vu, plus haut, les portraits peu flattés. Un parlement, nouvellement élu, venait apporter un concours efficace au ministère, et c'est durant cette session que Charles Fox allait faire ses premières armes.

On ne sait trop à quelle occasion eut lieu son début, ce que les Anglais appellent le *maiden-speech* d'un orateur, mais, en dehors de son discours, qui n'a pas été conservé, il est resté un curieux témoignage de l'impression produite par sa personne.

Son attitude, son geste, captivèrent si fort l'attention d'un artiste présent à la séance, que, à défaut de papier, car nul spectateur de la galerie ne devait en apporter, celui-ci déchira un petit lambeau de linge, afin d'y dessiner le portrait du jeune orateur. Ce croquis conservé est devenu très précieux pour les nombreux admirateurs de Fox.

Le jeune député siégeait donc sur les bancs ministériels quand vint devant le Parlement l'affaire de Wilkes, qui ne fit que trop de bruit et faillit amener la guerre civile pour une cause très misérable. Tout en jugeant l'homme assez sévèrement, M. Trevelyan, ne regardant qu'au principe, redit, après M. Gladstone, que «Wilkes doit être considéré comme un des plus grands champions de la liberté en Angleterre. C'est grâce à lui, ajoute-t-il, que se fit nettement la séparation des partis whig et tory, dont les noms avaient, jusque-là, perdu toute signification. » En revenant sur ce grave incident, l'historien éprouve, on le sent à son récit, une émotion légitime et respectable. en soi, puisqu'elle naît du sentiment que la justice a été outragée en la personne d'un sujet anglais. Wilkes, peu recommandable par ses antécédents, était fils d'un distillateur qui lui avait laissé une assez grande fortune. Il l'eut bientôt dissipée dans des orgies pires que celles de Medenham-Abbey, et en la même compagnie. Les scandales de cette conduite, obligèrent sa femme à fuir le toit conjugal. A bout de ressources, il se lança dans la presse périodique en écrivant des articles contre le gouvernement qui, pour se débarrasser de lui, commit des maladresses dont il ne prévoyait pas les conséquences.

Sous le prétexte de punir un livre immonde que la police fit

saisir chez lui et qui n'avait jamais été publié, Wilkes fut poursuivi en réalité pour un article inséré dans le numéro 45 du *North briton*, journal de l'opposition. Obligé de fuir de crainte d'être arrêté, il se voyait condamné par contumace, et déchu de sa qualité de membre de la Chambre des communes. L'article incriminé n'était pas d'une grande violence, mais réclamait seulement la responsabilité ministérielle. George III y vit une atteinte à la prérogative royale, et, — nous laissons parler M. Trevelyan, — « ce fut pour punir un tel attentat qu'il mit en feu tout son royaume. »

Après quatre années d'exil en France, Wilkes reparut dans son pays en 1768, au moment des élections générales. Il était nommé membre pour Brentford avec une immense majorité, et devenait l'idole du peuple qui parcourait les rues en acclamant « Wilkes, l'article 45, et la liberté ». Les maisons de Londres et les faubourgs furent illuminés forcément, la populace cassant, au nom de la liberté, les vitres de celles qui n'avaient pas de lampions. Le gouvernement répondit à ces démonstrations enthousiastes en faisant annuler l'élection du tribun du peuple et en le condamnant à vingt mois de prison et 1000 guinées d'amende, pour le fameux article déjà vieux de cinq ans. De Westminster à la prison de Bishopgate, le trajet de Wilkes fut un triomphe. La foule assiégea les portes de la prison, et, malheureusement, les troupes qui les gardaient firent feu et tuèrent plusieurs individus.

Mieux inspiré, George III eût fait grâce, et Wilkes serait rentré dans l'obscurité dont il n'aurait jamais dû sortir. C'était ce que conseillait Junius quand il regardait comme « dégradant pour la couronne d'avoir affaire à un pareil antagoniste, » et le parti modéré de l'opposition était de son avis. Burke parlant au nom de la constitution violée, terminait un de ces discours imagés dont il n'est resté que des fragments en disant que la séance où l'élection avait été annulée « ressemblait à une tragi-comédie représentée à la demande de quelques personnages de distinction par les comédiens de Sa Majesté, au bénéfice de M. Wilkes et aux frais de la constitution. »

Au mois de janvier 1769, Wilkes était nommé par acclamation alderman du faubourg de Farringdon et, dès lors, « combattait derrière les remparts de la municipalité redoutable qui est restée le boulevard de la liberté, tant que la liberté a été attaquée ». Bientôt, il était élu de nouveau membre pour le comté de Middlesex, contre le colonel Luttrel, candidat du gouvernement; et quelques jours plus tard, de nouveau encore, son élection était finalement cassée. La Chambre haute avait déjà rendu son arrêt, lorsque, à la Chambre des communes, à la fin d'une séance orageuse qui avait duré treize

heures, Fox se lança dans l'arène. Dans les meetings qui s'étaient tenus près de Holland-house, on l'avait vu soutenir Luttrel avec ardeur, et il accourait maintenant apporter son appui au gouvernement. Il n'eut guère, ce jour-là, dit-on, qu'un succès d'impertinence, mais le lendemain, répondant aux deux plus grands orateurs de l'opposition, Burke et Wedderburn, il se montra leur égal. On ne peut juger son *speech* que sur de rares fragments et sur le témoignage des contemporains. Cette éloquence qui se révélait avec une audace juvénile, ce don de répartie, cet accent de persiflage mêlé a une dialectique serrée, frappèrent vivement jusqu'à Horace Walpole lui-même. Bien que toujours hostile à lord Holland et à tous les siens, il parle dans sa correspondance de l'impression extraordinaire produite sur les vétérans de la Chambre à l'apparition de ce jeune homme au milieu d'eux. M. Trevelyan ajoute avec raison que « Fox était né orateur, comme Napoléon était né général ». Il nous le montre encore fêté dans sa famille, dont il était l'orgueil, et il nous dépeint son père non seulement heureux du succès personnel de son fils, mais plus heureux encore qu'il eût combattu si victorieusement « le plus redoutable avocat de doctrines que dans le vocabulaire de Holland-house on appelait « *l'hypocrisie du patriotisme* ».

Finissons-en avec Wilkes sans nous arrêter aux événements qui survinrent durant sa détention. Ses partisans, qui appartenaient à tous les rangs, lui fournirent en prison tous les moyens de vivre avec luxe. Sa table était abondamment servie; ses dettes antérieures acquittées; des gens lui léguèrent leur fortune; enfin, bien que renfermé, son crédit au dehors était tel, qu'il suffisait de son appui pour la nomination des shérifs et des magistrats à Londres, des membres du Parlement et des lords-maires dans les comtés. Son nom, placardé sur un grand nombre de maisons, servait encore d'enseigne à toutes les auberges. A la veille de son élargissement, le public était ému comme dans l'attente d'une révolution. Cette situation si tendue est décrite ainsi par M. Trevelyan :

Tous les événements semblaient préparés pour amener une crise politique : une cour obstinée, — un peuple enragé, — une presse taquinée, mais non réprimée par une censure faible et vénale. Un Parlement où la minorité parlait avec une liberté qui remuait le populaire et où la majorité votait avec une servilité qui l'exaspérait. Il ne manquait absolument qu'un chef pour se mettre à la tête du mouvement, et ce vide allait être comblé le jour où Wilkes, unissant en sa personne les éléments les plus dangereux et les plus disparates — ennemi du pouvoir et ayant la loi de son côté, — idole du peuple et ayant pour grands prêtres les hommes d'État les plus considérables

et les plus dévoués à la constitution, — lorsque viendrait, disons-nous, le jour qu'il quitterait la prison, refermée sur lui par une injustice, et qu'il se rendrait à la Chambre des communes, dont la porte lui avait été fermée également par une illégalité.

Si Wilkes avait eu plus de valeur personnelle, s'il avait voulu profiter de l'état d'excitation où se trouvait la démocratie qui le prenait pour drapeau, il était en passe de jouer le rôle de Cromwell, mais ce *père de la patrie*, nom que lui décernaient ses admirateurs, ne se souciait nullement, après sa guerre de Sept ans, de risquer de nouveaux combats. Il alla, aussitôt qu'il fut libre, occuper tranquillement sa place de shérif; et quand il lui fut proposé de se mettre à la tête d'une manifestation qui s'organisait à l'occasion de l'anniversaire de l'avènement au trône de Georges III, en 1771, il refusa poliment le lord-maire, en lui disant qu'à son avis, ce ne serait qu'une *vaine parade*. A ceux qui insistaient pour qu'il se mît en tête de ces cortèges se rendant périodiquement au palais de Saint-James, afin d'y présenter au roi des *remontrances*, il répondait sagement « qu'il n'avait pas l'habitude d'aller faire visite aux personnes qui ne le recevaient pas avec plaisir ». En 1774, le ministère le laissa libre de reprendre sa place au Parlement, et bientôt après, il obtint jusqu'à la radiation de l'arrêt d'exclusion. Nommé lord-maire en 1775, il ne se plaignait plus que de sa popularité, qui lui devenait une gêne. Enfin, ses désirs se trouvèrent comblés quand il obtint la place de *chamberlain*, en récompense de ses vertus civiques. Cette fonction n'avait rien de politique et ne l'obligeait qu'à des discours d'apparat, lorsque des personnages considérables visitaient la Cité. Les forts émoluments attachés à sa place lui permirent de vivre largement et de finir en paix ses jours, réconcilié avec tous ses anciens ennemis qui reconnaissaient, bien tard, il est vrai, le charme de ses manières et de sa conversation, son esprit cultivé et ses habitudes hospitalières.

Singulière fin pour un grand agitateur que ce repos au sein de l'abondance! Au fond, le fougueux démagogue était avant tout un épicurien jeté hors de ses voies par la force des circonstances et dans le parti qu'il prit de se dérober à une popularité si souvent capricieuse, il entrait, sans doute, un goût pour le bien-être plus conforme à son tempérament que les agitations d'un chef de parti.

Quoi qu'il en soit, l'affaire de Wilkes avait présenté à Fox une occasion de se mesurer avec les grands orateurs de l'opposition et de développer ses admirables facultés d'orateur. Dans la question vraiment sérieuse des troubles d'Amérique, précurseurs menaçants de la guerre qui devait éclater plus tard, il trouva un texte favo-

rable à son éloquence ardente et pratique à la fois, et plut si fort au roi qu'il fut d'emblée nommé lord de l'amirauté, ayant à peine vingt ans. Il est vrai de dire qu'il répondit mal à cette faveur insigne. Toujours prêt à suivre l'impulsion du moment, il n'était pas de ces serviteurs sur lesquels puisse compter un maître absolu, et celui-ci ne tarda pas à détester le jeune téméraire qui, avec une « vigueur mutine », osait parfois attaquer les actes de son gouvernement.

Au moment de la nomination de son fils, lord Holland était assez inquiété par une enquête sur sa gestion comme *pay-master*. On n'y reconnut pas d'illégalités flagrantes, mais la preuve qu'en quittant sa place, il se trouvait plus riche de 25 millions. On a vu déjà qu'il était généreux autant qu'avide de gain. Ses deux fils pouvaient faire des brèches dans son immense fortune sans qu'il en parût touché, et Charles coûta, dit-on, à son père, pendant trois ans, environ un millier de guinées par semaine. Ce n'était pas seulement le jeu qui engloutissait de si fortes sommes, mais des extravagances de toutes sortes, y compris celle des habillements et des jouissances du luxe que les jeunes gens à la mode allaient chercher à Paris. Détail curieux : pour faire ce voyage alors si long et si difficile, ils revêtaient, au retour, leurs plus riches habits, parce que la douane les eût infailliblement saisis s'ils n'eussent été portés par leurs possesseurs. Du reste, les échanges de bons procédés avaient lieu alors entre les deux nations, et tous les Anglais de distinction étaient accueillis en France avec une sorte d'engouement. Les correspondances du temps en font foi. Dans celle de Mme du Deffant, il est question de Fox, mais sans bienveillance. Elle lui préférait Fitz-Patrick, son inséparable ami, et paraissait un peu redouter les excentricités du jeune membre de la Chambre des communes. Hume, mieux traité par cette société d'élite, peint l'accueil qui lui était fait, à lui, en des phrases enthousiastes : « Je ne mange que de l'ambroisie, écrit-il ; je ne bois que du nectar ; je ne respire que de l'encens et je ne marche que sur des fleurs. » Après ces beaux jours, on comprend la sympathie que rencontrèrent plus tard, dans la haute société anglaise, les malheureuses victimes de la révolution. Fox, qui gardait de ses séjours en France un souvenir reconnaissant, resta toujours dévoué aux intérêts français, et, partisan, plus tard, des idées de liberté qui enflammaient les hommes de 89, il devait, malgré l'horreur des excès de la révolution française, « garder jusqu'au terme de sa vie, dit M. de Rémusat, ce fonds de tendresse obstinée pour la cause et pour le pays qui paya si cher l'honneur de l'avoir embrassée... Triste, navré, souvent découragé... il est resté inébranlable dans ses sentiments ; résigné à nous plaindre...

à ne jamais nous haïr ! C'est ce qui doit rendre, à toujours, le nom de Fox cher à la France ».

IV

Lord Chatham qui s'était retiré des affaires publiques en se voyant à bout de forces, avait reparu, tout à coup, guéri de ses fatigues, « jeune de la jeunesse impérissable du génie, avec un patriotisme plus ardent et plus éclairé que jamais. Châtié par la souffrance et instruit par ses propres erreurs, dit M. Trevelyan, s'il était plus humble, il n'était pas moins grand que du temps de ses immenses succès ». Dans sa première entrevue avec le roi, il se permit de lui donner des conseils entièrement contraires aux mesures prises par le ministère à l'égard de Wilkes et lui annonça son intention de les combattre. La surprise et l'irritation de Georges III furent extrêmes. Parlant de son ancien ministre, il ne craignit pas de l'appeler « ce perfide », et conçut, dès lors, un éternel ressentiment contre celui qu'il accusait de l'avoir trahi. Mais ce retour et cette conversion produisirent encore un effet extraordinaire sur le public et sur tout ce qui tenait de près ou de loin à la politique. Voici l'idée qu'en donne M. Trevelyan :

Tous ceux qui avaient servi sous Chatham se sentirent aussi agités qu'un vieux soldat d'Austerlitz apprenant le retour de l'île d'Elbe... Rien qu'une comparaison *homérique* pourrait dépeindre la panique et l'effarement qui suivirent le premier moment où l'aigle fondit avec bec et ongles sur ce nouveau champ de bataille... Dès la première séance du Parlement nouvellement convoqué, Chatham se leva et informa le ministère qu'il allait donner des preuves évidentes de son attachement à la royauté en disant la vérité à son maître... Les discours de Chatham étaient une sorte de conversation éloquente et inspirée qui frappait chaque personne présente comme si elle lui eût été adressée directement.

Cette année 1770, qui vit l'ancien ministre reconquérir sa popularité en prenant parti contre le gouvernement personnel, vit également le jeune ministre de l'avenir s'engager dans des voies tout opposées et « enfant gâté de la pire Chambre des communes qui fût jamais », épuiser toutes les ressources du sophisme et se laisser aller à toutes les inconséquences pour défendre des opinions qu'il devait plus tard abjurer. La loi sur la presse lui donna occasion d'émettre des arguments « fallacieux », mais allant toujours au fond de la question. La discussion portait sur la théorie professée par lord Mansfield qu'en matière de presse le jury avait simplement mission

de déclarer si l'accusé était auteur, éditeur, ou imprimeur de la publication incriminée, tandis que la qualification de l'écrit n'appartenait qu'au juge. Cette question passionnait d'autant plus les esprits que le nombre des libelles anonymes s'accroissait chaque jour et que le gouvernement voulait attaquer tout article entaché d'opposition. C'était à l'instigation de Chatham que la loi assez douteuse devait être discutée sérieusement pour éviter les fausses interprétations dont elle pouvait être l'objet. Fox appuya la doctrine ministérielle avec une hardiesse qui mit à néant la magnifique réponse que fit Burke aux arguments du jeune orateur de vingt-trois ans, et la loi resta obscure comme devant. Fox, vingt ans plus tard, présentait comme ministre un bill tout contraire à celui qu'il avait soutenu dans sa jeunesse.

Ce sont là de ces contradictions qui ne sont pas sans exemples dans la vie des hommes politiques. Elles ont été relevées chez Fox avec d'autant plus de sévérité qu'elles avaient plus d'éclat. Ne voyons maintenant en lui qu'un jeune avocat déployant avec complaisance toutes les ressources et toutes les audaces d'un talent qu'une éducation à la fois savante et liceucieuse avaient prématurement développé. Élevé dans un torysme de cour, applaudi par une majorité, laquelle était, comme toutes les majorités, un pouvoir dominateur, l'*inconsistance* dont il faisait preuve, parfois, dans ses velléités d'indépendance, indiquait assez qu'il n'était pas encore mûr pour la vie publique. Il siégeait, d'ailleurs, dans un Parlement toujours prêt à prendre des mesures intempestives et, pour ainsi parler, d'un tempérament aussi nerveux que le sien.

Un incident nouveau, mais touchant encore à cette question si irritante de la liberté de la presse, vint ranimer de part et d'autre des passions à peine calmées. Un discours du duc de Grafton, recueilli par un simple spectateur, avait paru avec des commentaires malveillants signés d'un nom qui semblait cacher celui du terrible Junius. Afin d'empêcher toute publicité indiscrète, la Chambre des lords, partageant l'irritation du ministre, ordonna l'expulsion de tous les spectateurs, acte d'autorité accueilli par un déluge de satires. Ce fait agitait assez vivement l'opinion, lorsque l'éclat d'un duel entre deux membres de l'assemblée, — les duels, presque inconnus maintenant en Angleterre y étaient alors très fréquents, — vint détourner à propos l'attention du public, mais le ressentiment du roi et de ses ministres ne s'apaisait pas si facilement. Le Parlement reprit l'affaire des libelles et appela à sa barre l'éditeur d'un de ces écrits offensants. Celui-ci, se retranchant derrière les privilèges des corporations qui ne dépendaient que de la Cité, courut se mettre sous la protection de l'alderman Wilkes. La guerre, de nouveau déclarée

entre la Cité et le Parlement, prit des proportions sérieuses quand le lord-maire Crosby, et un alderman, Oliver, furent conduits à la Tour, malgré la répugnance qu'éprouvait lord North à prendre des mesures de rigueur.

Fox s'était jeté dans la mêlée avec son entrain accoutumé. A ceux qui prenaient les intérêts du peuple, il répondait par cette définition :

Le peuple, c'est, selon beaucoup de gens, le nom d'une classe, d'un groupe, d'une poignée d'individus qui, à un moment donné, se révoltent contre les représentants d'un peuple.

C'était annoncer, en quelque sorte, le sort qui l'attendait ainsi que ses collègues de la majorité, car, après le coup d'autorité que le gouvernement avait cru nécessaire pour intimider ce *peuple*, l'émeute grossissante envahissait les alentours de Westminster, brisait la voiture de lord North et se ruait sur celle de Fox qui était lui-même assailli à coups de pierres et traîné dans la boue. L'orage aussi grondait à l'intérieur de la Chambre avec une égale violence et le premier ministre se voyait forcé de se déclarer impuissant contre la plèbe ameutée, et pourtant décidé à ne point quitter son poste au moment du danger. C'est après cette déplorable séance, que Chatham écrivait, presque dans les termes employés de nos jours : « Il n'y a plus une faute à commettre. » « Quant à Fox, nous dit M. Trevelyan, il était de ces gens qui se trouvent dans leur élément au milieu de la tempête et qui ne craignent pas de s'embarquer par les gros temps. »

Enfin, le peuple s'apaisa quand on lui rendit son lord-maire et son alderman, et, à cette occasion, toute la Cité illuminée se livra à des démonstrations bruyantes en se donnant la satisfaction de pendre en effigie lord Bute, que l'on regardait comme le conseiller du roi.

Junius, qui s'était toujours distingué par sa modération à l'égard du fils de lord Holland, s'était contenté d'avertir le *black boy* (le jeune homme brun) de faire bien attention où le menait la voie qu'il suivait. En même temps, un pamphlétaire qui prenait le nom d'*Ulysse*, faisait paraître une lettre très injurieuse contre Fox. Attribuant cette diatribe à Junius, le bouillant *black boy* courait chez l'imprimeur afin de connaître le nom si bien caché, et, si Ulysse était en effet Junius, il se promettait de se venger en dévoilant à l'univers qui était l'auteur mystérieux de ces lettres fameuses que la postérité même a vainement cherché à découvrir, bien que toutes les preuves se réunissent pour attester qu'il n'était autre que sir Philipp Francis.

D'autres discussions, moins âpres, mais encore animées par l'éloquence des grands orateurs de l'opposition, celle du jeune *leader* de la majorité et la passion de tous, occupèrent les quatre années qu'il

nous reste à parcourir en nous renfermant dans les limites de l'ouvrage. La question religieuse, en particulier, se présenta devant le Parlement sous la forme d'une pétition de membres du clergé qui se disant *unitériens* ou adhérents à la doctrine de Priestley demandaient à être affranchis de toute contribution envers les autres cultes. C'était une question trop grave et trop complexe pour être discutée par d'autres que par des hommes sérieux et compétents, aussi fût-on étonné de voir Fox venir mêler sa voix à celle des anciens de l'assemblée qui avaient parlé pour ou contre. Depuis quatre jours que durait le débat, il n'avait passé que peu d'heures au lit, avait bu au moins une douzaine de vins différents et perdu une douzaine de milliers de guinées : « Après s'être baigné le visage — simple cérémonie à laquelle on prétend que se réduisaient ses ablutions ordinaires — il se rendit à Westminster pour déclarer, qu'à son avis, la religion était d'autant mieux comprise qu'on en parlait moins, puis continua sur ce texte, assez sage, d'ailleurs, avec cet air de suprême négligence qui lui était si particulier. Son vote même, ne fut pas d'accord avec son discours; la pétition fut rejetée, mais un an après, ayant été présentée de nouveau, elle eut, un meilleur sort, grâce à Fox, chez qui un an d'intervalle avait produit ce revirement d'opinion, précurseur de celui qui ne devait pas tarder à s'opérer dans sa conduite politique.

Rougissant, peut-être, d'être traîné à la remorque par un ministre qui n'avait sur lui d'autre supériorité que celle de l'âge, Fox résolut de reconquérir son indépendance. Il était toujours sur le point de « faire explosion, » et il suffit d'une étincelle pour mettre le feu aux poudres. Par suite d'un désaccord avec le cabinet au sujet d'une motion sur les biens du clergé (bill de *nullum tempus*) présentée par lord North, il jugea plus digne d'offrir sa démission de lord de l'Amirauté trois jours après qu'il eût fait rejeter, après un *speech* chaleureux, le projet ministériel. M. Trevelyan attribue cette rupture au sentiment de sa propre valeur et non à un simple caprice. Du reste, s'il ne se fût pas séparé du ministère en cette occasion, il l'eût fait à peu de temps de là. La présentation d'une loi nouvelle contre les mariages secrets provoqua le fils à la résistance, ainsi que l'avait été le père tant d'années auparavant. Cette fois, il était question des mariages des princes. Deux des frères de George III, les ducs de Gloucester et de Cumberland avaient épousé des femmes distinguées, mais non de famille royale. La nouvelle duchesse de Gloucester, lady Waldegrave, dont la beauté a inspiré sept fois le pinceau de sir Josuah Reynolds, était fille naturelle d'un Walpole et sœur du colonel Luttrell. George III tenait moins à la beauté dans sa famille qu'à une naissance princière

et, oubliant que lui-même, dans sa jeunesse, il avait été sur le point d'épouser une tante de Charles Fox, la belle lady Sarah Lennox, il résolut de mettre un frein à ces mésaillances. Aux termes de la loi présentée aux Chambres, devaient être exclus du trône, eux et leurs descendants, les princes qui se mariaient sans l'agrément du roi.

Le public se montrait assez indifférent à ce bill des mariages royaux qui ne touchait guère à ses intérêts, mais il en était autrement parmi l'aristocratie, et, dans le cercle familier de lord Holland, l'excitation était des plus vives : « Je n'aurais pas donné ma démission, écrivait Fox à lord Ossory, si je n'avais été décidé d'avance à voter contre le bill des mariages royaux, ce que je n'eusse pu faire en restant en place. De toutes manières, j'ai la conviction d'avoir bien agi, et cette démarche ne me jettera pas dans les rangs de l'opposition, le seul danger à craindre. »

La démission de Fox contrariait son père, mais plus encore le ministre qui fit, pour le retenir, des instances auxquelles il résista à grand'peine. L'intérêt du gouvernement était de se conserver un auxiliaire qui savait si bien s'emparer de l'esprit d'une assemblée. Fox, en effet, avait eu le pouvoir de faire modifier une loi à laquelle le gouvernement attachait une grande importance, et d'obtenir un amendement qui permettait aux membres de la famille royale de se marier à leur convenance, dès qu'ils auraient atteint l'âge de vingt-six ans, à moins d'une opposition des deux Chambres réunies. Il ne reste des discours de Fox, pour la plupart improvisés et retenus seulement de mémoire, que quelques fragments épars dans des recueils, mais il subsiste de nombreux témoignages du grand effet qu'ils produisaient sur leurs auditeurs. Celui-ci, en particulier, non seulement eut action sur la Chambre des communes, mais il semble que les anciens collègues de lord Holland se montrèrent charmés que le rejeton de la vieille souche eût embrassé avec tant d'ardeur la querelle paternelle, tandis que les patriotes d'une caste différente remarquaient avec joie que le jeune orateur parlait d'autant mieux que sa cause était meilleure. On admettait, généralement, que la logique de Fox luttait à force égale avec la puissance de Burke, s'il s'agissait de remuer les passions. Cette fois, ces deux anciens adversaires firent cause commune, comme il advint un peu plus tard, alors que Fox rechercha l'amitié de Burke, « ce whig inaccessible à toute séduction », qui, ainsi que le dit si finement M. Villemain, « avait une sorte de chevalerie dans la pensée. »

Fox lui-même, disons-le à sa louange, portait aussi un esprit chevaleresque dans un autre ordre de sentiments. Ce détail mérite d'être noté comme un des traits les plus intéressants d'une nature

en qui s'alliaient tous les contraires. M. Trevelyan développe, ainsi qu'il suit, ce beau côté du caractère de son héros :

L'idole d'une société dont les habitudes de langage étaient telles, sur le plus délicat de tous les sujets, qu'il vaut mieux les condamner en termes généraux que de les faire ressortir à l'aide de citations; ce jeune homme qui passait pour mener la vie à laquelle, sans manquer à la charité, on peut dire que se livraient les compagnons de Selwyn et de March, celui-là n'adopta jamais le ton cynique à la mode parmi les hommes de son cercle. Il est permis de croire que, s'il évitait toute parole malséante en parlant des femmes, cette réserve venait de ce qu'il leur avait voué une sorte de culte. Dans sa famille, il avait eu sous les yeux le spectacle de l'affection conjugale la plus tendre, embellie de tous les charmes de l'esprit et de cette dignité des manières si naturelle et si délicate, qu'elle semble n'avoir pas conscience d'elle-même. Depuis son enfance, ses lectures favorites étaient celles dans lesquelles l'image d'un semblable intérieur s'y trouve parée de belles couleurs et associée à de nobles sentiments. Il aimait Homère « parce que, disait-il, Homère n'a jamais mal parlé des femmes..., » et personne, peut-être, n'a plus souvent que lui, admiré, lu, récité, commenté et traduit, pour le plaisir de ceux qui l'entouraient, le beau passage où Alceste, avant de se sacrifier, fait ses adieux à la chambre nuptiale... Fox, de vingt à vingt-cinq ans, ne pouvait guère passer pour un moraliste sévère. On n'eût pas supposé gratuitement que le plus brillant représentant de la jeunesse élégante, n'avait pas de bonnes raisons pour se montrer dans Londres, vêtu de costumes extravagants et porteur de bouquets magnifiques, mais il n'était compromis dans aucune aventure qui fît scandale... Riche ou pauvre, coupable ou sans reproche, toute femme était assurée de trouver en Fox un protecteur... En 1771, il s'était opposé avec succès à une motion tendant à empêcher le mariage d'une femme divorcée avec son séducteur; ce qui, soit dit en passant, eût porté un terrible coup aux projets des plus grandes dames de l'époque.

Fox, ne bornant pas là son désir de faire réviser la législation pénale à l'égard des mariages secrets, présenta encore, à ce sujet, une motion qui amena la division des voix, presqu'à égalité. La correspondance de Walpole donne, de cette séance, un récit qui rend si bien la physionomie de la Chambre et de ses principaux orateurs, que nous ne pouvons nous refuser à le transcrire ici :

Quoique je ne sois pas retourné à la Chambre des communes depuis que j'ai quitté le Parlement (écrit Walpole en 1772), la renommée de Charles Fox a excité ma curiosité, et je suis allé l'entendre aujour-

d'hui. Il a demandé à présenter un bill à l'effet de réviser la loi sur les mariages, et cela, avec une grâce, une aisance, une clarté parfaites, sans user de ces préambules conciliants employés si fréquemment par les jeunes orateurs. Il n'a pas cherché à être brillant, mais son langage net et facile, prouvait qu'à l'occasion, il saurait y donner aussi de l'éclat. Lord North, qui avait d'abord déclaré qu'il ne s'opposait pas à l'introduction d'une nouvelle discussion de la loi, s'y est alors refusé de très mauvaise grâce afin d'être agréable aux Yorkes et aux pairs. Il a été assez éloquent. Burke a fait un très beau et très long discours contre la motion. Il l'a discutée avec un choix et une variété d'expressions, une profusion de métaphores, et cependant une justesse de ton vraiment extraordinaires. On pourrait lui reprocher seulement trop d'abondance et trop de développements quant aux questions générales. Charles Fox, qui, durant ce discours, allait et venait pour causer avec différentes personnes, tout en paraissant ne pas écouter l'orateur, s'est levé et, avec infiniment d'esprit et de mémoire, a répondu à la fois à lord North et à Burke. Il a tourné en ridicule les arguments du premier, et réfuté ceux du dernier, en reprenant toutes les propositions de l'un et de l'autre avec une éloquence incisive, bien supérieure à celle de son père, pour le geste comme pour la diction. Lord Holland était toujours assez confus avant d'arriver à éclaircir le point principal de la discussion; il était indécis et flottant; son débit laissait à désirer et il n'arrivait que laborieusement à une conclusion éclatante. Charles Fox, au contraire, a parlé avec la plus grande lucidité et les mots, avec lui, semblent couler de source, bien qu'il n'ait rien de la variété et de la correction de Burke, ni de sa méthode savante; ses arguments vont beaucoup plus au fond de la question. Burke s'est montré infatigable, habile, familier avec tous les genres d'éloquence. Fox a été capricieux, avec une sorte de laisser-aller et d'insouciance. Il arrivait à l'instant même de Newmarket où il avait perdu quelques milliers de guinées. Il s'était arrêté à Hockerel avec des amis, et la nuit s'étant passée à boire, il ne s'était pas couché quand il a présenté son bill, qu'il n'avait pas eu le temps de rédiger. Ceci s'appelle le don du génie et de l'inspiration. La Chambre s'est divisée. Lord North a été battu par soixante-deux voix contre soixante et une. C'est là un événement fâcheux pour un premier ministre.

Horace Walpole, que l'on ne peut soupçonner de partialité pour le jeune Fox, donne, par cette esquisse prise sur nature, l'idée de ce que devaient être les beaux jours de l'éloquence anglaise durant cette phase où ont brillé ces orateurs qui formaient ce que l'on a justement nommé *la grande pléiade britannique*. « C'étaient, dit M. Villemain, Chatham, dont le génie n'eut jamais plus d'éclat que

dans sa vieillesse; Burke, d'une imagination si brillante et d'une âme si généreuse; Fox, déjà dans la vigueur de l'âge et du talent, respectueux émule de lord Chatham et destiné à être un jour vaincu par le jeune fils de son illustre modèle; Sheridan, énergique, ingénieux, auquel il n'a manqué que plus de dignité dans la vie et plus de gravité dans l'éloquence; Pitt, enfin, qui, presqu'au sortir de l'enfance, parut fait pour gouverner par le caractère et par la parole. » Ailleurs, M. Villemain, établissant un parallèle entre Sheridan et Fox, dit encore de ces deux hommes que « leurs esprits s'entendirent tout d'abord; tous deux avaient une franchise affectueuse et vive, je ne sais quoi de brillant, de facile, d'abandonné, qui n'excluait pas la vivacité du sarcasme, mais la rendait aimable.

A ce jugement si net, il convient d'ajouter quelques traits qui complètent à la fois l'idée que la postérité s'est faite du talent de Fox parvenu à son apogée, et celle que Walpole en concevait sur l'heure même, quand le jeune orateur n'en était encore qu'à ses brillants débuts. M. Trevelyan rassemble ces traits dans une page que nous regretterions de supprimer, au moment de clore notre examen d'un ouvrage intéressant à tant de titres :

Il n'y eut jamais, dit-il, un orateur célèbre par son charme entraînant qui donnât tant à la substance de son discours et si peu aux ornements de la parole... Fox persuadait, émouvait, captivait ceux qui l'entendaient parce qu'ils avaient le sentiment que ses paroles étaient l'expression fidèle de sa nature ardente et sagace. Pitt, a-t-on dit, méditait ses phrases avant de les prononcer; Fox se jetait à travers la mêlée et laissait au Ciel le soin de l'en dégager. C'est la même pensée exprimée par Fox lui-même, quand il disait : « Pitt trouve toujours *le mot*, et moi *un mot* », et aurait-il pu ajouter : *une idée*. Ne perdant jamais de vue la question, tout en s'en éloignant; composant ses discours au moment et pour le moment même; et, ainsi qu'il l'avouait en riant, oubliant chaque ligne de tous ceux qu'il avait jamais prononcés; se servant d'une pensée ou d'un fait dès qu'ils se présentaient à lui, certain que dans le cours impétueux de ses paroles il ne retrouverait pas ce qu'il n'aurait pas saisi au passage, il semblait, d'après l'expression de Sterne, s'emparer des idées que le Ciel envoyait à un autre homme. Il se répétait, souvent, volontairement, et avec insistance, selon la théorie de l'art oratoire à ce qu'il prétendait, mais plutôt, croyons-nous, d'après l'instinct d'un orateur qui ne veut pas permettre à ses auditeurs d'oublier un moment ce dont il est question; et, il est évident, d'après tous les témoignages que nous en trouvons dans les écrits du temps, que ses auditeurs ne se fatiguaient jamais du retour des mêmes faits et des mêmes arguments répétés à dessein,

pour les leur faire bien entrer dans la tête... Tel il était dès le commencement et tel il demeura jusqu'à la fin, mais, quoique ses collègues l'écoutassent avec un plaisir croissant à mesure que son talent grandissait avec les années, Fox n'eut jamais plus d'influence sur les votes que durant les premières sessions, quand les limites des partis n'étaient pas encore bien définies et que les devoirs de chaque parti n'étaient pas si rigoureux alors qu'ils le devinrent plus tard.

La Chambre des communes, dont les allures démocratiques sont, pour ainsi dire, de tradition, offrait, à cette époque, une apparence. peut-être, plus désordonnée que de nos jours. Voici un coin du tableau :

C'était, dit Gibbon, comme un *café* fort agréable, ayant sur la Chambre des lords, l'avantage que l'on y pouvait venir en négligé. Rigby, cependant, ne paraissait au banc des ministres qu'en habit de cour de drap violet, avec l'épée au côté, mais la plupart des membres arrivait pour y traiter les affaires avec ce dédain de toute cérémonie qui a longtemps fait reconnaître un Anglais, même comme il faut, parmi les autres individus de sa classe en pays étranger. « Ils viennent à la Chambre, écrit un contemporain, en grande redingote, avec bottes et éperons. Il n'est pas rare de voir un député couché sur son banc, tandis que parle un orateur ; il y en a qui cassent des noix ; d'autres qui épluchent des oranges ou tout autre fruit de la saison. C'est un va-et-vient continuel, et quand un des membres veut sortir, il passe devant l'orateur et le salue comme un écolier qui quitte la classe. » L'ouverture de la session avait lieu dès qu'un souffle d'hiver avertissait prudemment chacun de rentrer à la ville pour y avoir plus chaud, mais on savait se séparer en décembre pour aller chasser pendant un mois chez quelque grand seigneur, et quand s'épanouissaient les lilas et les cytises, chacun s'en allait chez soi à la campagne... Une assemblée si commode en tant que corps délibérant accueillit, dès le premier moment, Fox comme son favori... Tous s'accordèrent à dire qu'il était à la fois le plus habile à la riposte que jamais Parlement eût possédé, et le meilleur garçon de la terre...

Pour confirmer cette dernière épithète, l'auteur cite une lettre qu'après un insuccès oratoire, un jeune député, Crawford terminait ainsi : « Charles n'a pas craint de venir me secourir dans ma détresse. Il a expliqué et défendu ce que je venais de dire avec un esprit, une chaleur et une bonté extrêmes. Je suis réellement plus heureux de recevoir une preuve d'amitié de Charles, que j'aime et que j'admire chaque jour davantage, que je ne suis fâché de mon échec, car je ne prétendais pas réussir dans l'art oratoire. »

On voit par cet exemple, quels amis se conciliait Fox par son caractère si plein de bienveillance. Il disait de lui-même : « je ne sais pas haïr, » et, malgré ses emportements politiques, on voit que cette parole était sincère. Tous les contemporains, même ceux qui lui sont hostiles, conviennent qu'il exerçait une sorte de fascination sur ceux qui l'approchaient et, pour expliquer cette puissance, Pitt disait qu'il possédait « la baguette d'un magicien ». Il savait vivre et traiter avec les hommes et non seulement se créer des amitiés comme celle de Crawford ou celle de Fitz-Patrick, qui lui était si attaché que, durant des années, ils firent ménage commun, mais il savait s'attirer encore des admirateurs fanatiques. A une période plus avancée de son existence, leur enthousiasme avait crû au point « qu'ils auraient donné leur vie pour lui ».

Cette existence, encore à l'époque où nous sommes, n'était pas donnée entièrement à la politique et aux plaisirs dévorants auxquels nous l'avons vue se livrer. Fox pouvait passer des heures plus innocentes dans un lieu qui est resté célèbre par l'aspect original que le passage de lord Holland lui avait imprimé. King's-Gate, cette habitation singulière dans laquelle, heureusement pour Holland-house, son propriétaire eût la facilité de se livrer à toutes ses fantaisies architecturales, est située à l'extrémité du comté de Kent, au bord de la mer, dans un vallon sauvage, qui, rappelant à lord Holland le golfe de Gaëte, lui inspira l'idée d'y créer une villa romaine. Il y accumula une foule d'objets d'art, des marbres et des statues qu'il faisait venir d'Italie à grands frais, mais déplacés dans ce site romantique et auprès d'autres constructions d'un goût faux et d'un aspect bizarre. Le bon sens anglais se retrouvait pourtant dans une maison simple et solide, bien abritée et commode à l'intérieur. C'est là que son fils bien-aimé, quittant sa jolie résidence de Saint-Ann's-Hill, venait le retrouver et se retremper dans une saine atmosphère. Grand marcheur, Charles Fox faisait seul, ou avec des amis, des courses prodigieuses, et, aimant passionnément la lecture, car il apportait de la passion en toutes choses, il repassait toutes ses études classiques, traduisant ou commentant même Apollonius de Rhodes, dans un simple esprit de curiosité.

A une ardeur sans égale, dit M. Trevelyan, il joignait un goût à peu près infaillible. Il trouvait autant de plaisir que de profit chez tous les écrivains grecs et latins, passant d'un plaidoyer de Cicéron ou de Démosthène à une dissertation théologique de Casaubon; mais les grands maîtres de la littérature étaient l'objet de sa préférence... Plus d'une fois par an, il relisait l'*Iliade* ou l'*Odyssée*, couvrant parfois quatre feuilles de papier de remarques sur la prosodie ou la chrono-

logie homérique... Cependant, au-dessus même d'Homère, il plaçait encore Virgile, dont le pathétique, selon lui, surpassait celui de tous les poètes de toutes les nations... Il en donnait pour exemple l'adieu que le vieil Évandre adresse à Pallas au moment de son dernier combat. Au temps de sa vigoureuse jeunesse, Fox était toujours prêt à expliquer et à vanter la beauté de ce passage, mais, lorsqu'approcha sa fin, c'est avec un accent solennel qu'il pria le neveu qu'il aimait comme un fils de lire haut, et par deux fois, ces lignes que nulle personne, ayant jamais pleuré sur un livre, ne saurait, même en des circonstances moins tristes, lire sans verser des larmes.

Ses connaissances et ses goûts littéraires s'étendaient également aux écrivains modernes, mais la poésie, surtout, avait le pouvoir de le charmer. « C'était, selon lui, un incomparable rafraîchissement pour l'esprit. La politique était bien une occupation sérieuse et respectable, mais la poésie peut compter comme siennes sept Muses sur neuf, tandis que la politique ne peut s'en attribuer aucune. »

Malgré cette préférence, Fox, de 1772 à 1774, à la Chambre, n'en poursuit pas moins le cours de ses succès, tantôt attaquant une proposition ministérielle, tantôt défendant le gouvernement, nous ne dirons pas « selon que la tête lui chante », mais selon qu'il pense agir suivant l'équité. Le ministère qui songe toujours à se l'attacher, saisit l'occasion de lui offrir une place peu considérable, mais regardée comme un retour de faveur, celle de lord de la Trésorerie, et il l'accepte, sans croire, toutefois, engager sa liberté, car, à la première occasion, celle que lui offre le procès d'Horne Tooke, sorte de parodie de celui de Wilkes, il prend de nouveau l'offensive contre lord North. Cette fois, le roi perdant patience, déclare que Fox est « aussi méprisable qu'odieux », et il ordonne au ministre de le destituer.

Charles Fox, après avoir été deux fois au pouvoir avant l'âge de vingt-cinq ans, acceptait cette destitution avec la plus superbe indifférence. « Tandis que l'élasticité de sa nature était d'un heureux présage pour son propre bonheur, les gens qui s'attendaient à le voir un jour travailler au bonheur de sa patrie remarquaient dans tout ce qu'il disait ou ce qu'il faisait un désintéressement qui, au service d'une bonne cause, pouvait devenir de l'héroïsme. » La lassitude de l'esclavage auquel il s'était volontairement condamné allait s'accroître du découragement qu'il éprouva à la suite des malheurs domestiques dont il ne tarda pas à être accablé. Après la perte de lord Holland, suivie de très près de celle de lady Caroline et bientôt encore de la mort de son frère Stephen, il semble que Fox envisagea

la vie sous des aspects plus sérieux et se prépara à devenir, en présence du malheur, « le seul Fox que connaisse la postérité ». Dès lors il rentra dans l'arène politique avec une idée plus élevée des devoirs imposés à l'homme qui veut servir son pays. Ce n'est pas qu'il fût absolument corrigé des entraînements auxquels il ne sut résister que longtemps après l'époque où nous le laissons. Plus tard, le pouvoir régularisa sa vie, car « il était de ces hommes pour qui les devoirs positifs ont besoin de l'attrait d'un grand but ».

Il n'en reste pas moins que Fox, à dater du moment où s'arrête M. Trevelyan, entrait dans cette phase nouvelle qui, sans avoir le caractère d'une conversion éclatante, faisait déjà pressentir le progrès moral que l'événement a si pleinement justifié. « Sa gloire subsiste, dit encore un de ses biographes, car il a soutenu les plus nobles causes, et il unissait à la supériorité de l'esprit et du talent la généreuse passion du bien, le charme du naturel et, comme Grattan le disait de son éloquence, *une grandeur négligente.* » Rendons cette justice à son nouvel historien ; il n'a pas fait, de parti pris, l'apologie de Fox aux dépens de la vérité, mais en le montrant tel qu'il était en ses premières années, et sans chercher à dissimuler ses faiblesses, il a laissé le lecteur libre de séparer l'ivraie du bon grain. Son dessein, nous n'osons l'en blâmer, a été d'apporter la même franchise en traçant l'historique des faits qui pourraient compromettre la cause de la liberté, et avec un égal souci de la vérité, de dévoiler le spectacle des excès auxquels peuvent se porter les amis trop ardents de la démocratie. Il a peint, en regard, le despotisme amenant à la suite une corruption presque générale ; et enfin, l'âme fougueuse de son héros flottant entre ces extrêmes jusqu'à ce qu'elle eut reconnu sa véritable voie. Au moment où le jeune Fox va se rallier à Burke, à Chatham et à Saville, M. Trevelyan semble prendre congé de lui, comme s'il se disait qu'avec de tels guides il ne risque plus de s'égarer, mais l'historien aussi a atteint son but quand il a su nous captiver jusqu'à la fin de son récit. Il y a déployé une verve mordante propre à réveiller l'intérêt et à sauver la longueur de quelques détails, — une critique pleine de sagacité, alors même qu'elle n'est pas toujours impartiale, — une chaleur de conviction qu'il ne dépendait pas de lui de nous communiquer, alors qu'il défendait des principes d'une application si difficile, — et enfin, toutes les qualités d'un biographe habile et passionné qui n'a rien oublié de ce qui peut faire reparaître la figure originale, vivante, séduisante malgré ses défauts, du jeune homme paré de tous les dons de la jeunesse, du talent, et d'une naissante renommée.

Louis Régis.

LES ÉCOLES AMÉRICAINES

JUGÉES PAR UN AMÉRICAIN

Nous sommes aujourd'hui inondés de théories américaines. L'Amérique nous rend avec usure ce que jadis nous avons fait pour elle, et nous lui saurions presque gré d'être un peu moins généreuse, un peu moins reconnaissante.

L'influence des idées américaines sur notre démocratie française se fait sentir en bien des endroits, mais, sur aucun point, autant qu'en matière d'enseignement et d'instruction publique. Depuis quelques années, il n'est question que des « écoles américaines », de la « générosité des Américains », des « magnifiques établissements d'instruction américaine »; c'est au point qu'on se résigne presqu'à rompre avec les traditions les plus sages et les plus sûres, pour tenter l'expérience du « système américain ». Des hommes compétents et autorisés, comme doivent l'être les employés du ministère de l'instruction publique et les inspecteurs généraux de l'Université, nous ont tant parlé de « ces admirables écoles où les enfants des deux sexes peuvent recevoir, de cinq à dix-huit ans, une instruction qui leur ouvre toutes les carrières [1] »; des terribles effets « de l'ignorance » et du « désordre social dont il faut lui imputer la plus grande partie [2] »; on nous a tant dit que « les pays de suffrage universel ont besoin de citoyens éclairés [3] »; que « l'école a préparé admirablement les Américains aux devoirs qu'ils ont à remplir [4] »; que « ce serait une erreur » de « croire que les résultats ne répondent pas à l'étendue des sacrifices, etc., etc. [5] »; on nous a tellement répété

[1] C. Hippeau, *l'Instruction publique aux États-Unis,* 3e édition, p. 355.
[2] *Ibid.*, p. 362.
[3] *Ibid.*, p. 362.
[4] *Ibid.*, p. 362.
[5] *Ibid.*, p. 357.

cela sur tous les tons, que les admirateurs naïfs ont fini par croire qu'il serait bon aujourd'hui d'être, « comme l'Amérique, en possession d'un large et vaste système d'éducation populaire[1] ». — Il paraît que jusqu'ici nous n'avions rien fait et que nous étions fort en retard sur l'Amérique. L'engouement est même allé si loin, que des hommes, obligés de faire les réserves les plus expresses sur l'importation du système américain en France, comme M. F. Buisson, président de la Commission envoyée à Philadelphie pour étudier la question de l'enseignement primaire, et aujourd'hui directeur de cet enseignement au ministère de l'instruction publique, travaillent cependant à doter la France d'écoles, où on prend tout ce qu'il y a de mauvais et où on laisse tout ce qu'il peut y avoir de bon dans le système américain.

Ainsi, en Amérique, l'enseignement est décentralisé, et tout homme peut enseigner, pourvu qu'il réunisse les conditions indispensables de moralité, fût-il, du reste, Jésuite, Dominicain, Mariste ou Assomptioniste. C'est là une chose excellente, mais une chose dont notre démocratie française ne veut pas entendre parler : les derniers événements nous l'ont bien prouvé; et nous avons quelque raison de croire que, tout en admirant « la puissance de l'initiative privée » et tout en réclamant la « décentralisation administrative », nos démocrates français ne se soucient que fort peu d'accorder la liberté à « l'initiative privée », du moment que les Jésuites et les Dominicains peuvent en profiter. M. Jules Ferry, que seconde M. F. Buisson et que doit admirer M. C. Hippeau, nous l'a prouvé et nous le prouve tous les jours.

Puisque nous allons être soumis, de par la volonté de M. Jules Ferry et de M. Paul Bert, à un système d'écoles publiques analogue au système américain, il est opportun, à coup sûr, de savoir les résultats que ce système a produits en Amérique et ce qu'en pensent les Américains eux-mêmes.

Si nos députés et nos sénateurs connaissaient mieux ce qu'a donné le système d'écoles publiques en Amérique, ils seraient probablement moins enclins à adapter ce système à l'usage de la France.

Ce n'est pas nous qui allons leur dire ce qu'il faut penser du système américain. Ce sont les Américains eux-mêmes. L'un d'entre eux a publié, dans le *North American Review* de décembre 1880, l'article suivant que nous traduisons en entier pour l'édification des lecteurs français.

Cet article leur apprendra, sur la nature, le fonctionnement, les résultats du système d'écoles publiques en Amérique, des choses

[1] C. Hippeau, *l'Instruction publique aux États-Unis,* 4e édition, p. 363.

qu'il leur est indispensable de connaître dans les circonstances que nous traversons [1]. L'article est intitulé :

INSUCCÈS DU SYSTÈME DES ÉCOLES PUBLIQUES (AUX ÉTATS-UNIS) [2].

I

Entre tous les rouages sociaux, engins politiques et moyens d'action commune, nommés institutions et tenus pour caractéristiques des États-Unis, sinon comme exclusivement propres à ce pays, il n'en est probablement pas un dans lequel le peuple américain ait mis plus entièrement sa confiance, et qu'il ait considéré plus généralement comme sa gloire que son système d'écoles publiques. Néanmoins il n'est pas une institution qui mérite moins sa confiance et qui satisfasse moins sa vanité, car il n'en est pas une qui ait manqué plus complètement d'atteindre le but pour lequel elle avait été établie. On a fait plus qu'échouer; le résultat a été déplorable et il est sur le point de devenir désastreux. Pour ceux qui n'ont pas étudié le sujet ou qui ne l'ont étudié que vaguement et sans considérer attentivement l'ensemble de faits qu'il embrasse, cette assertion doit paraître étonnamment téméraire et folle. La croyance que l'instruction, — nous entendons par là l'acquisition des connaissances qu'on peut recevoir à l'école et puiser dans les livres, — la croyance que l'instruction élève et purifie les âmes, qu'elle constitue le plus puissant des facteurs qui forment des hommes bons et de bons citoyens, est si générale et si naturelle, qu'elle est passée à l'état d'axiome, dans ce que, pour des raisons qu'on ne voit pas encore très clairement, on est convenu d'appeler « la science sociale ».

Si cet axiome prétendu était bien fondé, s'il était réellement vrai

[1] L'article de M. Richard Grant White occupe, dans le numéro de décembre 1880, les pages 537-550 du *North American Review*. Nous avons marqué ces pages dans le texte de notre traduction, en plaçant des numéros entre parenthèses. Le *North American Review* en est à sa soixante-sixième année d'existence. C'est la première revue américaine. La seule publication dans ce recueil donne au travail de M. Richard Grant White une valeur particulière.

Nous nous sommes abstenu d'ajouter des notes au travail de M. R. G. White. La plupart des faits, qu'il a condensés dans quelques pages, se trouvent rapportés dans une multitude de livres. Voyez, par exemple, dans *les États-Unis contemporains* de M. Claudio Jannet, les chapitres qui ont rapport aux sociétés financières et, en particulier, celui qui a pour titre *l'École et l'État*.

[2] Le titre de cet article est plus significatif en anglais (*the Public School Failure*) qu'en français.

que le savoir, l'économie, la moralité, le dévouement civique, sont tellement unis qu'ils vont toujours ensemble, il n'est pas besoin d'observer qu'une telle éducation serait une chose de première nécessité dans toute société bien construite et sagement ordonnée; ce serait surtout une chose absolument nécessaire dans une société où tout homme qui ne vit pas en prison a sa part dans le gouvernement. Par suite, la croyance étant ce qu'elle est et ce qu'elle a été pendant des générations, ce serait chose étrange que l'instruction publique n'eût pas été, de bonne heure, l'objet des méditations les plus sérieuses dans la courte histoire des États-Unis (538), et que la législature n'eût pas amplement pourvu à sa diffusion. Aussi la législature s'est-elle préoccupée de bonne heure de cette question, et l'éducation publique aux frais de l'État a été si générale en ce pays-ci, on l'a organisée sur un plan si vaste et si complet qu'on ne pouvait pas espérer avoir une meilleure occasion pour faire l'essai de sa puissance. Les circonstances, où le système a été mis à l'épreuve, ont été, en outre, singulièrement favorables : la richesse du pays, la vaste étendue de ses terres incultes et inoccupées où l'on peut acquérir des terrains à un prix presque nominal, l'intelligence générale du peuple, son exemption d'impôts écrasants, l'absence de classes privilégiées et d'une religion établie payée par l'État, tout cela fait des Américains un peuple sur lequel l'éducation, d'après la théorie reçue, devrait obtenir les plus heureux résultats et exercer la plus salutaire influence. Cependant, quelle que soit la valeur intrinsèque de l'instruction comme élément formateur de la société, le résultat de notre système d'écoles publiques a été peu satisfaisant et même moins que peu satisfaisant.

Il est à peine besoin de dire que le système est originaire du New-England. C'est, en effet, le système des écoles ordinaires du New-England, développé graduellement sous des influences accumulées, parmi lesquelles les unes étaient pures et philanthropiques, tandis que d'autres étaient corrompues et entachées d'égoïsme. On peut appeler sociales les premières et qualifier les dernières de *politiques*, en prenant ce mot dans le sens étroit et mauvais qu'il a malheureusement revêtu dans notre gestion des affaires publiques. Dans le Massachussets, l'an 1647, et dans le Connecticut, trois ans plus tard (1650), il fut décrété que chaque cité, ayant cinquante propriétaires, désignerait une personne chargée d'apprendre à lire et à écrire à tous les enfants qu'on lui enverrait, et payée, à cet effet, soit par les parents ou les maîtres des enfants, soit par les habitants en général; on ordonna aussi que, dans chaque ville comprenant cent familles, il y eût une *Grammar School*, dont les maîtres fussent capables de préparer les jeunes gens à suivre les cours de l'Univer-

sité. Une *Grammar School* était alors une école où l'on enseignait la langue latine, car on n'imaginait pas qu'on pût enseigner la grammaire et la langne anglaise aux enfants : c'était là une chose inimaginable pour les hommes de ce temps. Ce système d'entretien forcé des écoles ordinaires et des *Grammar Schools* se répandit dans tout le New-England et dans tous les États du Nord et de l'Ouest, qui étaient plus ou moins soumis à l'influence du New-England.

L'histoire de l'instruction publique dans la ville de New-York est d'une telle importance, qu'il est nécessaire d'en parler à part, quoique brièvement (539). La loi qui institua des écoles communes dans l'Etat de New-York fut promulguée en 1812. Avant cette époque, l'État dépensait de l'argent pour encourager ou subventionner des écoles, mais il n'existait point de système d'écoles publiques. La loi de 1812 s'appliquait aux villes et aux villages, mais non aux villes ayant une charte, à deux ou trois exceptions clairement spécifiées. New-York n'était pas une de ces exceptions. L'instruction publique, dans cette ville, était aux mains de la *Public-School Society*, association volontaire, ayant obtenu une charte et ressemblant, par son existence et sa raison d'être, à la *New-York City Hospital.* Durant les loisirs que j'ai consacrés à cette étude, je n'ai pas pu retrouver l'*Acte* qui incorporait cette société de bienfaisance, mais, aussi haut que 1807, je trouve une loi rendue en sa faveur, dont voici le préambule : « Attendu que les administrateurs de la Société qui a pour but d'établir des écoles libres dans la cité de New-York, pour l'éducation des enfants pauvres, qui n'appartiennent à aucune société religieuse, ou qui ne sont instruits par aucune société religieuse, ont sollicité, par un mémoire, le concours de la législature ; attendu que leur plan de mettre à la portée des enfants pauvres le bienfait de l'éducation et que l'excellente méthode d'enseignement adoptée par eux méritent d'être généreusement encouragés par le gouvernement, nous, etc. »

Ces lignes montrent bien clairement ce qu'on se proposait, en établissant des écoles communales dans la cité de New-York. On ne pensait qu'aux enfants pauvres dont aucune société religieuse ne faisait l'éducation. En fait, cependant, on étendit graduellement les bienfaits de ce système aux enfants qui ne dépendaient en aucune façon de la charité. Malgré cela, le caractère, l'esprit et le but de la Société demeurèrent les mêmes. Cette société cherchait à distribuer l'enseignement élémentaire et l'éducation morale aux enfants qui auraient été, sans cela, plus ou moins négligés. Les bienfaits d'un système d'éducation semblable furent conférés au peuple de l'État, par la loi de 1812, qui établit un système d'écoles communes d'un caractère quelque peu rudimentaire. La cité de New-York demeura toutefois

dépourvue d'organisation légale pour l'instruction publique jusqu'en 1842, où la législature passa une loi qui faisait participer la ville au système prévalant dans l'État. La loi ne s'arrêta point là : elle plaça les écoles de la *Public-School Society*, celles de l'*Orphan Asylum*, celles de l'*Orphan Asylum* catholique romain et celles de plusieurs autres sociétés de bienfaisance, sous la juridiction et la surveillance du *Board of education* (comité d'enseignement). Placés dans cette situation, les membres de la *Public-School Society* transférèrent leurs bâtiments scolaires et toutes leurs propriétés, avec les droits afférents, au *Board of education*, et la société cessa d'exister. Peu de temps (540) après, les autres sociétés scolaires suivirent cet exemple, et cet événement fut une calamité publique; non seulement une calamité pour la ville de New-York, mais encore pour l'État ; non seulement pour l'État, mais encore pour tout le pays, car les funestes effets produits sur les mœurs, la politique et l'éducation, ont dépassé les limites de la contrée où ils se firent d'abord sentir. C'est à partir de cette époque que notre système d'écoles publiques commença rapidement à se former ; c'est à partir de cette époque que l'instruction publique entra dans le domaine de la politique municipale, et qu'elle devint à la fois un instrument de corruption politique et de dépravation sociale. L'exemple de New-York fut suivi en grand et en fait, quand il ne le fut pas ouvertement. On entendit réclamer de toute part l'instruction supérieure, mais, comme l'instruction supérieure signifie plus de maîtres nommés et payés, plus d'écoles bâties, plus de livres achetés par les multitudes, en un mot plus d'argent dépensé, les politiciens locaux, qui, avec une dévotion anthropomorphique, adoraient leur propre image glorifiée et gigantesque, dans la personne de l'honorable William Tweed[1], firent tout ce qu'ils purent, avec l'influence considérable dont ils disposaient, pour favoriser un enseignement supérieur. Admirables, prévoyants, généreux, philanthropes hommes d'État que ces gens-là! Ils favorisèrent l'éducation supérieure au point que, ainsi que me le racontait, il y a dix ans, un éditeur de livres classiques, il n'y avait pas de commerce plus lucratif que celui auquel il se livrait. Seulement, pour introduire dans les écoles publiques deux ou trois

[1] Célèbre directeur de la fameuse société dite la *Tammany*, qui a dilapidé, pendant plusieurs années, les finances de la ville de New-York, et dont l'histoire a été racontée dans le *North American Review*, en 1874 et 1875. Voyez aussi les *États-Unis contemporains* de M. Claudio Jannet, chapitre intitulé : *les Manieurs d'argent*. En un an, la ville de New-York a été endettée de 70 millions de dollars, sans qu'aucune dépense extraordinaire ait été faite. (*Note du traducteur.*)

livres classiques, il fallait dépenser de 50 à 100 000 dollars. Dans quel but, veuillez nous le dire, ô philanthropes dispensateurs de la lumière bienfaisante de l'éducation ? Et maintenant il y a un collège dans la cité de New-York, faisant partie de son système d'écoles publiques, et une école normale, où quinze cents jeunes femmes apprennent annuellement les mystères de l'enseignement, qu'un très petit nombre sur les quinze cents veulent pratiquer ou auront l'opportunité de pratiquer ! Et la cité de New-York dépense à elle seule, pour son instruction publique, la somme de 3 805 000 dollars, dont pas moins de 1 009 207 dollars sont payés aux maîtres employés dans les écoles primaires [1].

Voilà ce qu'est devenue, sur une large échelle, le système « américain » d'enseignement public, dans tous les pays situés au nord du Potomac et de l'Ohio !

Près de 4 millions de dollars sont pris, en une année, dans la poche des contribuables d'une seule cité, pour l'enseignement! Sur ces 4 millions, plus d'un million (541) est donné aux maîtres des écoles primaires ! Semblable dépense est faite dans tout l'État et dans plus de la moitié des autres États! Et quel est le résultat de toutes ces dépenses ?

II

D'après des témoignages compétents et indépendants recueillis de tous côtés, la masse des élèves de ces écoles publiques est incapable de lire avec intelligence, d'épeler correctement, d'écrire lisiblement, de décrire d'une manière intelligente la géographie du pays, de faire enfin ce que des enfants raisonnablement bien élevés devraient faire avec facilité. Ils ne peuvent pas écrire une simple lettre; ils ne peuvent pas faire rapidement et avec intelligence une simple addition en arithmétique pratique; ils ne peuvent expliquer que le sens des mots les plus communs qu'ils lisent et épellent si mal. Il n'est pas besoin de dire que beaucoup, parmi eux, font cependant tout cela très bien, mais ceux-là ne sont qu'en petit nombre, comparés aux millions qui reçoivent l'instruction publique. Ils peuvent aisément donner ces règles ; ils récitent de mémoire; ils ont une connaissance sèche et vague des diverses sciences ; quelques-uns, parmi eux, peuvent lire un peu de français ou d'allemand avec un très mauvais accent ; mais, pour ce qui est de cette éducation élémentaire qui est, à la fois, et le fondement de toute véritable

[1] Ces chiffres sont pris dans le *Rapport du Président du New-York Board of Education*, pour 1879.

éducation supérieure, et la condition *sine qua non* de tout succès dans la vie à notre époque, la plupart de ces enfants sont aussi nuls et aussi ignorants que s'ils n'avaient jamais franchi le seuil d'une école.

Les témoignages qui attestent l'état étrange et déplorable dans lequel se trouve la masse des élèves de nos écoles publiques sont si variés et si indépendants, ils viennent de tant de côtés, qu'ils doivent être vrais; on ne peut point ne pas en tenir compte. Ces témoignages émanent de particuliers, d'employés des districts scolaires et des maîtres eux-mêmes; ils nous arrivent de tous les points du pays. Nous ne pouvons pas les citer ici, car ils rempliraient la moitié des pages que nous pouvons consacrer à cet article. Nous pouvons cependant en rapporter un exemple, qui donne une idée juste du reste. M. George A. Walton, agent du *Board of Education* du Massachussets, dans son rapport sur les écoles publiques du comté de Norfolk (Massachussets), comté qui avoisine Boston, et dont les habitants dépassent quelque peu la moyenne, en richesse et en intelligence, M. A. Walton décrit une situation qui a été très correctement résumée de la manière suivante, par le *Times* de Chicago :

« Les examens furent, tout d'abord, du caractère le plus simple et le plus pratique. On en avait banni tout ce qui pouvait sentir la recherche. Ils n'avaient qu'un objet : voir si on apprenait aux enfants, dans les écoles publiques, à lire, à écrire, à compter... Les preuves de savoir fournies par quelques élèves de la ville furent excellentes : nous allons en parler bientôt. Pour ce qui regarde d'autres et (542) beaucoup d'autres, il est évident, d'après ce que dit M. Walton, et plus évident encore par ce qu'il insinue, que des écoliers de quatorze ans ne savaient ni lire, ni écrire, ni chiffrer. Ils pouvaient, il est vrai, répéter les morceaux dans leurs livres de classe (*Readers*), analyser et épeler dans leurs cahiers, ânonner des règles de grammaire ou d'arithmétique, dont ils ne comprenaient pas un mot; mais si on leur faisait écrire la plus courte lettre ou la plus simple composition, accomplir l'opération d'arithmétique la plus élémentaire, l'échec était complet. On leur avait appris, en effet, ce qui, pour eux, était une énigme sans fin, car l'idée que l'enseignement devait servir à quelque chose dans la vie de ces enfants, quand ils seraient devenus des Américains, hommes ou femmes, cette idée ne faisait point partie du système, et n'était jamais évidemment entrée dans la tête des maîtres... Lorsque les lettres et les compositions furent remises, l'ingénuité des mauvaises épellations parut tout simplement incroyable. Si on ne citait point, par exemple, les épellations différentes du mot *Scholar*, comme elles

sont données dans le volume en question, qui croirait qu'elles pourraient s'élever au chiffre de 230? On énumère encore 65 épellations différentes du mot *dépôt*, 108 du mot si commun *whose*, et 58 du mot *which*. Sur 1122 élèves qui employaient l'adverbe *too* dans des récits, 859, ou près de 77 pour 100, sur l'ensemble, épelaient le mot incorrectement. Aux pages 218, 219 et 246-248 du rapport, on nous donne, en lithographie, les *fac-simile* de ces lettres et de ces compositions, qui montrent le niveau atteint par un certain nombre d'élèves de la ville; il serait difficile de rien imaginer de pis. La langue ne peut pas leur rendre justice; il n'y a qu'eux qui puissent se rendre justice à eux-mêmes. »

L'auteur de l'article du *North American Review*, M. Richard Grant White, ajoute en note : « J'ai devant moi le rapport de M. Walton, et je suis en état d'attester l'exactitude parfaite du tableau sommaire (que trace le *Chicago Times*) d'une situation que le rapport décrit en détail. J'ai cité ce passage, moins pour ma propre commodité que pour faire voir au lecteur jusqu'à quel point l'opinion défavorable à la bonté de notre système d'écoles publiques commence à être répandue. M. Charles-Francis Adam, dans son article sur *le nouveau point de départ dans les écoles communales du Quincy*, dit, à propos d'une inspection de ces écoles faite par des hommes compétents et impartiaux, en 1873 : « Le résultat fut déplorable, les écoles s'en allaient en pièces... En d'autres termes, comme résultat de huit années de scolarité, il sembla que les enfants, pris en bloc, ne pouvaient ni écrire facilement ni lire couramment. »

Voilà, reprend l'auteur, le résultat intellectuel de notre système, si vanté, d'écoles publiques « américaines », durant les derniers trente et quarante ans! Des observateurs compétents disent tous la même chose et cela sur tous les points du territoire. En 1875, on constata officiellement que les aspirants au brevet de Cadet, à West-Point, avaient montré, pendant les derniers vingt-cinq ans, un affaiblissement constant dans les connaissances élémentaires. Il est inutile de perdre le temps à établir un fait également triste, honteux et incontestable.

III

Nous n'avons pas besoin de chercher bien loin des informations qui corroboreront (543) et expliqueront tout ensemble cet échec lamentable et presque ridicule de l'instruction dans les écoles publiques. Le système a commencé, en effet, de bonne heure à porter ses fruits naturels. Le surintendant de l'instruction publique dans l'État de New-York, après avoir parlé en termes généraux,

ciations développées par M. Richard Grant White? Or, lorsque deux hommes écrivant, l'un en Angleterre, dans la *Contemporary*[1], et l'autre en Amérique, dans le *North American Review*, se rencontrent de cette manière, il faut que les faits parlent bien éloquemment et que les *écoles américaines* soient réellement ce que M. Grant White les appelle, une *failure*, un avortement.

Du reste, ces témoignages ne sont pas isolés et, pas plus tard que la semaine dernière, nous entendions le président des États-Unis, le général Garfield, avouer publiquement, en prenant possession du Capitole, que *l'ignorance avait augmenté dans une grande proportion*. La situation est donc bien telle que M. Richard Grant White l'a décrite. Les illusions commencent à s'évanouir en dehors du cercle des personnes intéressées à les entretenir le plus longtemps possible, et, aujourd'hui, les revues et les journaux d'Amérique sont pleins d'articles où les déplorables résultats du système américain d'écoles publiques sont dénoncés au public en termes énergiques et convaincus.

« Les faits sont trop clairs, dit la plus importante des revues catholiques américaines, pour qu'on puisse nier que nos écoles communales n'ont été qu'un levier dans les mains des infidèles, des libres-penseurs et des agnostiques. On ne trouve plus aujourd'hui d'admirateurs enthousiastes et de défenseurs de notre système d'écoles communales en dehors de la presse vendue aux libres-penseurs; ces hommes connaissent les résultats produits par leurs écoles et ils rient dans leur barbe. Ils peuvent bien rire, en effet. *Mais les parents protestants ignorent-ils leurs obligations*[2]*?* »

Cette question, que l'organe des catholiques américains pose aux protestants, nous rappelle la conduite que les sectes américaines ont tenue dans la question des écoles.

Il est arrivé, en effet, en Amérique, ce que nous voyons se passer en France, à l'heure présente. Les sectes protestantes ont fait cause commune avec les libres-penseurs et avec les infidèles, espérant tirer parti de la campagne entreprise contre les écoles religieuses et dénominationnelles. Là-bas aussi, il s'est trouvé, comme il se trouve chez nous au moment où nous écrivons, des protestants qui ont réclamé l'organisation d'écoles *neutres et laïques*, espérant qu'il n'y aurait que les catholiques à souffrir de la mesure; mais les événements les ont cruellement désillusionnés; les catholiques ont souffert sans doute, mais ce ne sont pas eux qui ont souffert le plus. Sous l'influence, en effet, des écoles sans Dieu et sans religion, les sectes

[1] Janvier 1881. Cité par le *Schoolmaster* du 29 janvier 1881, p. 133.
[2] *The Catholic World*, février 1881, p. 704.

protestantes ont vu s'évanouir le peu de foi chrétienne qu'elles avaient conservée ; et c'est pourquoi, reconnaissant leur erreur, elles réclament, à l'heure qu'il est, des écoles confessionnelles et rendent enfin justice aux craintes des catholiques. Ce qui est arrivé en Amérique arrivera aussi en France. A un jour qui n'est vraisemblablement pas très éloigné, nous verrons les protestants français qui réclament, à la suite de M. Jules Ferry et de M. Paul Bert, des écoles *neutres et laïques*, ouvrir les yeux et demander à grands cris des écoles confessionnelles.

Dieu veuille qu'il ne soit point alors trop tard pour eux comme pour nous !

Quoi qu'il puisse advenir chez nous, voici ce qui se passe en ce moment en Amérique. L'assemblée générale des épiscopaliens exhortait naguère le clergé « à attirer l'attention des fidèles sur ce sujet et à rappeler au peuple que c'était pour lui un grand devoir d'entretenir et de bâtir des écoles et des collèges à lui, pour rendre l'éducation distribuée sous les auspices de la *Protestant Episcopal Church*[1] supérieure, à tous points de vue, à celle qui est donnée dans les autres institutions[2] ».

Les presbytériens ont pris des résolutions semblables dans leur assemblée générale, et l'organe des congrégationalistes, l'*Advance*, qui paraît à Chicago, soutient les mêmes idées. Il dénonce aujourd'hui les dangers des écoles *séculières*, comme on parle en Amérique et en Angleterre, *laïques*, comme nous disons chez nous : « La sécularisation complète de l'éducation, dit ce journal, lui enlève la plus grande partie de sa valeur. Il est inutile d'affirmer que l'éducation intellectuelle rend les hommes plus moraux ou qu'elle augmente la sécurité de l'État. L'histoire enseigne le contraire. L'éducation séculière distribuée dans nos écoles publiques produit des hommes et des femmes uniquement propres à s'occuper de ces choses qui demandent peu ou pas de discernement moral. L'aventurier ambitieux et sans scrupule est le produit légitime de cette éducation ; or le monde n'a jamais manqué d'une telle denrée. Le grand besoin du siècle est l'éducation morale ; mais cette éducation morale on ne la reçoit jamais dans une école purement séculière[3]. » « Pourquoi nous étonner, ajoute-t-il, que le paganisme soit si répandu, quand nous faisons tout notre possible pour transformer en païens les enfants eux-mêmes de l'Église ? »

On peut déjà deviner que ce journal ne se fait pas illusion sur les

[1] *Église épiscopalienne américaine*, ayant à peu près la même organisation que l'Église anglicane.

[2] *Catholic World*, février 1881, p. 705.

[3] *Ibid.*, février 1880, p. 707.

tique, il en est à peine un seul qui soit plus opposé à la vérité que ne l'est celui-là. Au contraire, l'expérience de tout l'univers, dans les siècles passés comme dans les siècles présents, nous enseigne ceci : « L'ignorance est la mère de la superstition, mais l'ignorance n'a aucun rapport avec le vice. »

L'ignorance a, il est vrai, un certain rapport avec le vice, mais c'est un rapport de pure coexistence. Or (545) la coexistence n'implique pas la connexion. La coexistence n'implique pas plus la connexion que ne le fait la conséquence. Tout ce qui suit une chose n'en est pas nécessairement la conséquence. Le *post hoc* n'implique point toujours le *propter hoc*. Or il est également vrai que deux choses, trouvées souvent ou même généralement ensemble, ne sont pas toujours liées entre elles par la relation de cause à effet, et qu'elles n'ont pas toujours la même cause. Le vice peut se montrer et se montre souvent à nos yeux sans avoir l'excuse de l'ignorance; l'ignorance peut se présenter et se présente souvent dans sa pureté originelle, sans être souillée par le vice. Plusieurs, parmi les hommes les plus vicieux qui ont jamais vécu, avaient été bien, parfaitement instruits : ils étaient même savants. Parmi les plus purs et les meilleurs hommes, quelques-uns ont été ignorants, si ignorants qu'ils auraient pu à peine lire et écrire mieux que la plupart des élèves de nos écoles publiques. L'ignorance et le vice sont fréquemment trouvés ensemble, non point parce que la première est la cause du second, mais parce que tous les deux, surtout la première, sont les compagnons ordinaires de la pauvreté. Le besoin, s'il n'est pas le père du vice, est à tout le moins son fidèle père-nourricier. Parmi les proverbes qui résument la véritable expérience du monde, il en est un qui nous dit : « Il est difficile pour un sac vide de se tenir debout. » Becky Sharp[1] disait qu'elle aurait été une brave femme, si elle avait eu 5000 livres sterling de revenu annuel. L'honnêteté des Becky Sharp de ce monde, en toutes circonstances, n'est pas plus épaisse que leur peau, comme leur beauté. Cependant la beauté n'en est pas moins désirée et recherchée; c'est pourquoi une conduite convenable et une vie décente sont tout ce que la société peut demander, quels qu'en soient, du reste, les motifs. Thackeray, dans un magnifique discours de sa création, met à nu la nature de tout vice. Le vice est la satisfaction des besoins personnels, sans égards pour le droit. Or, comme l'obstacle à la satisfaction des besoins est presque toujours le manque de moyens, c'est-à-dire le manque d'argent ou de son équivalent, il en résulte que le vice est

[1] Un des héros du fameux roman de Thackeray, qui a pour titre : *Vanity Fair*.

le plus souvent lié au manque d'argent. Le fait que le besoin puisse être quelquefois utile, par exemple, dans les nécessités et les agréments de la vie, fictifs ou imaginaires, aussi bien que dans les plaisirs de toute espèce, ce fait-là ne détruit point la vérité de l'axiome, à savoir que le besoin est la cause du vice dans la vie. De là vient que le vice et la pauvreté vont si souvent ensemble, et que la pauvreté étant très commune, le vice est également très fréquent. On trouverait par milliers d'humbles Becky Sharp, mâles ou femelles, dans chaque ville et comté du pays.

Si l'ignorance était la mère du vice et si nos écoles publiques étaient ce qu'on les a voulu faire, les fruits de ces écoles seraient à présent bien manifestes, parfaitement visibles pour tout le monde, grâce à notre progrès moral comme peuple, au ton plus élevé de notre société, à la pureté plus grande de notre politique, à l'incorruptibilité de nos (546) législateurs, à la probité plus évidente des employés de l'exécutif dans l'État, dans les municipalités et dans les sociétés financières, à la sagesse supérieure et à l'intégrité irréprochable de notre magistrature, à la tempérance de nos dames, à la modestie de nos jeunes filles, à la fidélité de nos épouses, à la diminution des divorces, à la décroissance continue du vice, du crime, de la paresse, du vagabondage et de la mendicité. Si l'ignorance est la mère du vice et si l'école publique est l'adversaire sûr de l'ignorance, les cinquante dernières années auraient amené, sous ce rapport, un tel progrès que les nations, saisies d'admiration, nous applaudiraient et chercheraient humblement à nous imiter. Mais quelqu'un a-t-il besoin qu'on lui dise qu'à tous ces points de vue nous avons décliné? Ce n'est pas le *laudator temporis acti* d'Horace qui nous dit cela; c'est chose publique et connue de tout observateur qui a plus de trente ans. Nos grandes cités sont encombrées de garçons et de jeunes gens oisifs et vicieux, qui n'ont aucun moyen d'existence apparent. Nos districts ruraux sont infestés de vagabonds (*tramps*), cette pauvre créature inconnue de nos pères et même de nous dans notre jeunesse. La corruption de nos corps législatifs est si grande, si profonde et si connue, que les grandes corporations et les hommes d'affaires ayant de grandes fortunes sont sûrs d'obtenir les lois dont ils ont besoin, qu'elles soient bonnes ou mauvaises. La corruption aux élections est ouvertement pratiquée par nos deux partis politiques. Le ton général et le caractère de notre magistrature, sous le rapport du savoir, de la sagesse, de l'intégrité, ont considérablement baissé durant les derniers trente ans. La malhonnêteté dans les affaires et la violation des fidéicommis sont devenues si communes, qu'on ne peut point se rappeler sans honte la liste publique des quinze dernières années. La poli-

tique, au lieu d'être purifiée et élevée, devient un commerce où le succès est de plus en plus assuré, d'année en année, aux hommes d'un rang inférieur qui ont un peu de basse finesse. Les divorces se sont multipliés à tel point qu'ils sont devenus la source commune où puisent nos journaux amusants pour remplir leurs colonnes [1]. Le crime et le vice se sont développés, d'année en année, presque dans les mêmes proportions que notre système d'écoles publiques, et ce système d'écoles publiques, au lieu d'élever les masses, nous donne en revanche une catégorie d'êtres hybrides, déclassés, impropres au commerce comme aux charges professionnelles, aussi incapables de devenir fermiers ou artisans que peu disposés à l'être, de telle sorte que graduellement nos travaux sont faits de plus en plus par les émigrants étrangers, tandis que nos citoyens actifs, qui devraient naturellement occuper ces positions respectables et lucratives de la société, cherchent à gagner leur vie par de véritables trucs, honnêtement, s'ils le peuvent, sinon, plus ou moins malhonnêtement; ou, en cas d'insuccès, en courant après de misérables places. Le respect filial et l'amour paternel (547) ont tous les deux diminué [2]; pour ce qui est de la modestie de nos jeunes hommes et même de nos jeunes femmes, ils ne rougissent plus, parce qu'ils en ont perdu le pouvoir. Voilà quelle est notre situation, après plus d'un demi-siècle d'expérimentation de notre système d'écoles publiques, dont l'existence ne peut être justifiée que parce qu'on affirmait et qu'on croyait que c'était une panacée, appelée à guérir toutes nos infirmités sociales et politiques. On n'affaiblit point les critiques dirigées contre ce système en disant, — ce qui est tout à fait insoutenable, — que la même chose serait arrivée, alors même qu'on ne l'aurait pas appliqué; car la justification unique de ce système, la seule raison qui explique son existence, c'est que son application devait prévenir tous ces malheurs.

En outre, il est des témoignages publics, témoignages fournis en dehors de toute enquête sur ce sujet, qui démontrent la fausseté de notre système d'écoles publiques, aussi clairement et aussi

[1] En mettant les catholiques de côté, voici, d'après M. Nutting, ministre méthodiste américain, quelle a été, en 1868, la proportion des divorces par rapport aux mariages. Elle a été de 1 divorce sur 15 mariages dans le Massachussets; dans le Vermont, de 1 sur 13; dans le Rhode-Island, de 1 sur 9; dans le Connecticut, de 1 sur 8; dans le comté de Luke dans l'Ohio, où il n'y a qu'une population venue du New-England, de 1 sur 6. Tous les États dont il est ici question appartiennent aux États-Unis du Nord. (*Note du traducteur.*)

[2] Le *Quaterly Review* de Londres a publié, en avril 1875, des remarques très justes là-dessus dans un article intitulé: *National Education in the United States.*

incontestablement que la théorie de Newton sur la gravitation est démontrée vraie par les calculs des astronomes sur le mouvement et le poids des planètes. Les statistiques montrent, en effet, que le crime, l'immoralité et la folie sont, proportionnellement parlant, plus grands dans les communautés depuis longtemps soumises au système des écoles publiques que dans les communautés qui en ont été longtemps privées.

V

Le système, il faut se le rappeler, est originaire du New-England, et les États du New-England sont ceux qui ont été le plus longtemps soumis à son influence. Les États placés au sud du Potomac sont ceux qui sont demeurés le plus longtemps en dehors de son opération; c'est même à peine s'il est parvenu, à l'heure présente, à y trouver faveur et à y prendre pied. Comparons, dès lors, les statistiques de la population lettrée et illettrée, et les statistiques du crime dans ces deux catégories d'État, en éliminant avec soin de nos calculs l'influence de l'immigration étrangère sur les statistiques criminelles des États du Nord, ce que les particularités du recensement nous permettent de faire. Nous allons comparer la population blanche du Massachussets, du Connecticut, du New-Hampshire, du Vermont, du Maine, du Rhode-Island, d'un côté, et, de l'autre, la même population du Delaware, du Virginia, du Maryland, de la North-Carolina, de la South-Carolina, de la Georgia. Ce sont là les États primitifs de l'Union, le Maine excepté; mais le Maine a toujours fait partie du New-England, ce sont des États fondés, à peu près vers la même époque, par des peuples de même race et de même religion. En 1860, la sécession et la guerre civile qui en fut la conséquence provoquèrent dans les États du Sud un bouleversement tellement profond, qu'il est convenable d'arrêter notre examen, relativement à leur condition sociale, aux statistiques de cette année.

Or les statistiques de 1860 montrent que les États du New-England avaient (548) une population blanche de 2 665 945 habitants, et dans cette population il n'y avait que 8543 adultes qui ne sussent ni lire ni écrire. Les six États du Sud nommés plus haut avaient une population native blanche de 3 181 969 habitants, dans laquelle 262 802 personnes ne savaient ni lire ni écrire. Dans les États du New-England, les blancs qui ne savaient ni lire ni écrire étaient dans la proportion de 1 sur 312, tandis que dans les six États du Sud la proportion des illettrés blancs était de 1 sur 12. Maintenant, si l'ignorance est la mère du vice, du crime, de la dépravation et de tout ce qui fait de mauvais citoyens, l'excédant des classes crimi-

nelles dans les États du Sud devrait être à peu près dans la proportion de 312 contre 12. Or il n'en est pas ainsi; au contraire, l'excès proportionnel du crime, du paupérisme, du suicide, de la folie, et cela, qu'on se le rappelle, parmi les blancs, est beaucoup plus grand dans les États du New-England. En 1860, ces États avaient dans leurs prisons 2469 criminels, tandis que les six États du Sud n'en avaient que 477. La société du New-England, formée, comme nous l'avons dit, sous l'influence du système des écoles publiques, comptait un criminel blanc sur 1084 habitants, tandis que les États du Sud, qui étaient presque complètement en dehors de l'influence de ce système, ne comptaient qu'un criminel sur 6670, ce qui constitue une différence de plus de 6 contre 1[1]. Les États du New-England avaient un pauvre entretenu aux frais du public sur 178 habitants, tandis que les six États du Sud qui n'avaient point d'écoles publiques n'en comptaient qu'un par 345 habitants. En fait de suicides, on en comptait 1 par 13 285 habitants dans les États du New-England, tandis que les autres États n'en comptaient qu'un par 56 584 habitants. Les statistiques de 1860 ne tiennent pas compte de la folie, mais celles de 1870 montrent que le New-England avait 1 fou par 800 habitants nés et vivant dans les divers États; dans les six États du Sud, on ne comptait qu'un fou par 1682 habitants. Chose étonnante à remarquer! sur ces tristes listes, figurent en tête le Massachussets et le Connecticut, qui avaient des écoles communales depuis 1647 et 1650, ainsi que nous l'avons observé dès le commencement de cet article : le premier de ces États (549) compte un blanc criminel par 649 habitants blancs indigènes et le dernier, un blanc criminel par 845 habitants[2].

On ne saurait se méprendre sur la portée de ces faits et de ces

[1] « Le fait très connu que l'homicide est plus commun dans les États du Sud que dans les États du Nord n'a pas d'importance dans l'examen de ces statistiques. Il montre simplement que, d'une part, l'homicide forme une proportion très considérable sur la totalité des crimes, tandis que, de l'autre, cette proportion est insignifiante. Il faut remarquer, en outre, qu'une grande partie des homicides accomplis dans le Sud, procédant comme elle fait d'une altération ancienne du sentiment de l'honneur et d'une violence à moitié sauvage, accuse, en général, des motifs moins bas et moins vicieux que les homicides relativement peu nombreux qui sont commis dans le Nord ».

[2] « Mon attention fut attirée sur ces faits par une brochure sur le système de l'éducation antidomestique, publiée par l'honorable Zachary Montgomery de California, que j'ai reçue le 23 octobre dernier, après l'apparition, dans le *New-York Times*, de mes articles sur les écoles publiques. La brochure catégorique de M. Montgomery contient des tableaux très soignés, rédigés d'après les rapports statistiques des États-Unis. J'ai vérifié ces tableaux sur les rapports et je les ai trouvés exacts et dignes de confiance ».

chiffres, et on ne saurait non plus en diminuer la triste signification.

S'ensuit-il que la science est incompatible avec la vertu, l'économie, le dévouement civique, le bonheur? S'ensuit-il que l'éducation est en soi un mal? Pas le moins du monde. Ce qui s'ensuit, c'est que l'ignorance n'est nullement la mère du vice, que l'ignorance n'a point de rapports nécessaires avec le vice. Ce qui s'ensuit, c'est que le système des écoles publiques n'est nullement un agent salutaire de réforme, tel qu'on le supposait être jusqu'ici; que ce système ne saurait faire, par lui seul, des hommes bons, économes et heureux; qu'il n'est nullement propre à produire le meilleur gouvernement du peuple.

En 1870, les frais du système coexistant avec l'état social indiqué par les chiffres donnés plus haut, et décrit précédemment dans cet article, s'élevaient à la somme de 64 millions de dollars (320 millions de francs).

VI

Le remède? Il faut, en effet, trouver un remède. On ne peut point l'exposer en détail à la fin d'un article tel que celui-ci, article qui a dépassé déjà les bornes qu'on lui avait fixées. Mais on peut l'indiquer sommairement, en disant qu'il faut cesser de distribuer aux frais du public autre chose qu'une instruction strictement élémentaire, c'est-à-dire comprenant la lecture, l'épellation, l'écriture et les règles ordinaires de l'arithmétique pratique. Il faut laisser toute instruction supérieure à celle-là aux parents, qui sont les gardiens naturels et la providence terrestre de leurs enfants. Il ne faudrait même instruire ainsi aux frais du public que les enfants dont les parents sont trop pauvres pour leur donner cette instruction élémentaire. Comme complément à cette instruction élémentaire, il devrait y avoir quelques prescriptions rigoureuses, relatives à une instruction plus élevée qu'on pourrait donner aux enfants faisant preuve de capacités exceptionnelles et montrant du goût et des aptitudes particulières pour la science et la littérature.

Si le gouvernement veut assumer sur lui la mission éducationnelle des parents et tenter de former de bons citoyens, il pourrait, avec beaucoup plus de raison et de convenance, établir des fermes et des ateliers publics, afin d'y apprendre aux futurs citoyens à gagner (550) honnêtement et respectablement leur vie, qu'il ne saurait établir et rendre obligatoire un système d'écoles dont le résultat, constaté par l'expérience d'un demi-siècle, est d'abaisser la pureté des mœurs, l'honnêteté de la vie, les habitudes d'économie, tout ce

qui fait, en définitive, de bons citoyens, et dont l'application est de plus en plus stérile dans tout ce qui regarde l'acquisition de la science vraiment utile.

VII

Nous pourrions laisser nos lecteurs sous l'impression qu'a dû produire sur eux le remarquable article de M. Richard Grant White, qui a eu un si légitime retentissement en Amérique et en Angleterre. Cependant, il nous semble bon d'ajouter quelques réflexions aux pages qu'on vient de lire.

Cela nous paraît d'autant plus nécessaire qu'une revue française, la *Revue pédagogique*[1], a critiqué le travail de M. Richard Grant White et prétendu qu'il avait soulevé un orage dans le monde pédagogique américain, ce qui, du reste, n'est pas difficile à concevoir. Cependant, on ne saurait contester la vérité de la peinture tracée par M. White, qui n'est point catholique et qui n'a même aucune tendresse pour le catholicisme. D'ailleurs tant d'observateurs rapportent les mêmes faits, qu'il faut bien se rendre à l'évidence.

Voici, pour citer un premier exemple, de quelle manière un autre écrivain jugeait les écoles du New-England dans une revue anglaise, au moment où M. R. Grant White les condamnait en Amérique, dans les termes qu'on vient de lire :

Dans l'ensemble, dit cet écrivain, *je crois que les écoles d'autrefois valaient bien les écoles plus prétentieuses et plus coûteuses du temps présent. En tout cas, elles avaient sur elles un avantage immense : elles n'apprenaient point aux enfants à mépriser le travail et elles n'enseignaient point au fils d'un fermier à quitter son chez lui, aussitôt qu'il est son maître.* Elles faisaient des *Scholars* des enfants les mieux doués et les poussaient vers le collège ou vers l'université. *Elles distribuaient à tous une éducation pratique...* On peut se demander si on a fait, en réalité, beaucoup de progrès sur les écoles d'il y a cinquante ans. *Il y a beaucoup plus d'étalage et de dépense, mais un écrivain américain bien connu a dernièrement condamné les écoles publiques de cet Etat, comme souverainement impratiques, inscientifiques, comme une combinaison de la manufacture de coton et de la prison modèle.* C'est là une opinion extrême, *mais il est parfaitement vrai qu'elles sont impratiques, superficielles, et jusqu'à un certain point faites pour décourager le travail honnête, et pour développer la suffisance plutôt que le savoir véritable.* Il est beaucoup de personnes qui se demandent très sérieusement s'il convient de donner un

[1] Numéro de février 1881, p. 234. Cette revue a consacré, à l'article de M. R. G. White, quinze lignes.

enseignement élevé aux frais de l'État *et qui craignent que nous n'élevions une classe de démagogues, trop fiers pour travailler, trop ignorants pour gagner leur vie dans des professions libérales, trop accoutumés à compter sur les secours de l'Etat et qui deviendront les plus dangereux et les moins scrupuleux des politiciens.* L'État devrait fournir à tout le monde une éducation simple et pratique, propre à faire de meilleurs fermiers, de meilleurs mécaniciens, de meilleurs marchands, et laisser toute éducation supérieure à celle-là à la charge de ceux qui peuvent l'apprécier. L'histoire de l'Amérique, en particulier, de nos hommes publics, montre que la pauvreté n'arrête pas le génie et qu'il n'est pas nécessaire que l'enseignement secondaire soit accessible à tous pour stimuler ceux qui peuvent l'apprécier. *De telles idées ne sont pas populaires maintenant, parce qu'il règne dans le peuple une croyance vague, que l'éducation gratuite est un droit naturel, et que l'éducation universelle est une panacée pour tous les maux du pays. Le sens commun finira par prévaloir, sans doute, mais, à l'heure qu'il est, c'est une aveugle sentimentalité qui prévaut, même dans le New-England.* Nous ne sommes pas disposé à offrir à l'Angleterre notre système d'écoles publiques gratuites comme un modèle à copier. Nous avons encore trop de choses à apprendre nous-mêmes. *Le caractère superficiel de notre éducation se révèle dans beaucoup de choses qui montrent que les villages du New-England sont loin d'avoir atteint la perfection. Cependant, ils sont bien plus près de la perfection que nos cités.* S'il n'y a pas de fraude et de corruption dans l'administration, il y a beaucoup d'extravagance et de stupidité.

Après avoir remarqué que juges, avocats, médecins, clergé, etc., sont moins instruits qu'autrefois, cet auteur ajoute :

Il n'est pas, dans le monde civilisé, de pays où les charlatans ignorants et les escrocs de profession obtiennent plus facilement qu'aux États-Unis la protection des gens respectables. D'après la théorie maintenant invoquée, les législateurs et les hommes publics du pays auraient dû progresser en qualité, puisque le nombre des hommes instruits mis en avant a augmenté sous l'action du système d'écoles gratuites; *mais c'est un fait généralement reconnu que nos assemblées législatives et nos politiciens ont baissé. Il faut donc qu'il y ait quelque chose de défectueux dans le système, puisque non seulement il produit des hommes d'un mérite inférieur, mais qu'il apprend encore au peuple à se contenter de ces hommes.*

Voilà par extraits le jugement que porte sur les écoles de New-England un homme du pays, un New-Englander, et cela dans un article qui n'a point pour but de faire la critique du système des écoles américaines. L'article a, en effet, pour titre : *La vie dans le New-England*: Ne sont-ce pas, en substance, les idées et les appré-

ciations développées par M. Richard Grant White? Or, lorsque deux hommes écrivant, l'un en Angleterre, dans la *Contemporary*[1], et l'autre en Amérique, dans le *North American Review*, se rencontrent de cette manière, il faut que les faits parlent bien éloquemment et que les *écoles américaines* soient réellement ce que M. Grant White les appelle, une *failure*, un avortement.

Du reste, ces témoignages ne sont pas isolés et, pas plus tard que la semaine dernière, nous entendions le président des États-Unis, le général Garfield, avouer publiquement, en prenant possession du Capitole, que *l'ignorance avait augmenté dans une grande proportion.* La situation est donc bien telle que M. Richard Grant White l'a décrite. Les illusions commencent à s'évanouir en dehors du cercle des personnes intéressées à les entretenir le plus longtemps possible, et, aujourd'hui, les revues et les journaux d'Amérique sont pleins d'articles où les déplorables résultats du système américain d'écoles publiques sont dénoncés au public en termes énergiques et convaincus.

« Les faits sont trop clairs, dit la plus importante des revues catholiques américaines, pour qu'on puisse nier que nos écoles communales n'ont été qu'un levier dans les mains des infidèles, des libres-penseurs et des agnostiques. On ne trouve plus aujourd'hui d'admirateurs enthousiastes et de défenseurs de notre système d'écoles communales en dehors de la presse vendue aux libres-penseurs ; ces hommes connaissent les résultats produits par leurs écoles et ils rient dans leur barbe. Ils peuvent bien rire, en effet. *Mais les parents protestants ignorent-ils leurs obligations*[2]*?* »

Cette question, que l'organe des catholiques américains pose aux protestants, nous rappelle la conduite que les sectes américaines ont tenue dans la question des écoles.

Il est arrivé, en effet, en Amérique, ce que nous voyons se passer en France, à l'heure présente. Les sectes protestantes ont fait cause commune avec les libres-penseurs et avec les infidèles, espérant tirer parti de la campagne entreprise contre les écoles religieuses et dénominationnelles. Là-bas aussi, il s'est trouvé, comme il se trouve chez nous au moment où nous écrivons, des protestants qui ont réclamé l'organisation d'écoles *neutres et laïques*, espérant qu'il n'y aurait que les catholiques à souffrir de la mesure ; mais les événements les ont cruellement désillusionnés ; les catholiques ont souffert sans doute, mais ce ne sont pas eux qui ont souffert le plus. Sous l'influence, en effet, des écoles sans Dieu et sans religion, les sectes

[1] Janvier 1881. Cité par le *Schoolmaster* du 29 janvier 1881, p. 133.
[2] *The Catholic World*, février 1881, p. 704.

protestantes ont vu s'évanouir le peu de foi chrétienne qu'elles avaient conservée; et c'est pourquoi, reconnaissant leur erreur, elles réclament, à l'heure qu'il est, des écoles confessionnelles et rendent enfin justice aux craintes des catholiques. Ce qui est arrivé en Amérique arrivera aussi en France. A un jour qui n'est vraisemblablement pas très éloigné, nous verrons les protestants français qui réclament, à la suite de M. Jules Ferry et de M. Paul Bert, des écoles *neutres et laïques*, ouvrir les yeux et demander à grands cris des écoles confessionnelles.

Dieu veuille qu'il ne soit point alors trop tard pour eux comme pour nous!

Quoi qu'il puisse advenir chez nous, voici ce qui se passe en ce moment en Amérique. L'assemblée générale des épiscopaliens exhortait naguère le clergé « à attirer l'attention des fidèles sur ce sujet et à rappeler au peuple que c'était pour lui un grand devoir d'entretenir et de bâtir des écoles et des collèges à lui, pour rendre l'éducation distribuée sous les auspices de la *Protestant Episcopal Church*[1] supérieure, à tous points de vue, à celle qui est donnée dans les autres institutions[2] ».

Les presbytériens ont pris des résolutions semblables dans leur assemblée générale, et l'organe des congrégationalistes, l'*Advance*, qui paraît à Chicago, soutient les mêmes idées. Il dénonce aujourd'hui les dangers des écoles *séculières*, comme on parle en Amérique et en Angleterre, *laïques*, comme nous disons chez nous : « La sécularisation complète de l'éducation, dit ce journal, lui enlève la plus grande partie de sa valeur. Il est inutile d'affirmer que l'éducation intellectuelle rend les hommes plus moraux ou qu'elle augmente la sécurité de l'État. L'histoire enseigne le contraire. L'éducation séculière distribuée dans nos écoles publiques produit des hommes et des femmes uniquement propres à s'occuper de ces choses qui demandent peu ou pas de discernement moral. L'aventurier ambitieux et sans scrupule est le produit légitime de cette éducation; or le monde n'a jamais manqué d'une telle denrée. Le grand besoin du siècle est l'éducation morale ; mais cette éducation morale on ne la reçoit jamais dans une école purement séculière[3]. » « Pourquoi nous étonner, ajoute-t-il, que le paganisme soit si répandu, quand nous faisons tout notre possible pour transformer en païens les enfants eux-mêmes de l'Église? »

On peut déjà deviner que ce journal ne se fait pas illusion sur les

[1] *Église épiscopalienne américaine*, ayant à peu près la même organisation que l'Église anglicane.

[2] *Catholic World*, février 1881, p. 705.

[3] *Ibid.*, février 1880, p. 707.

résultats des écoles sans Dieu. Voici, du reste, la description qu'il nous en trace. « Nos écoles publiques, dit-il, coûtent une grande partie des impôts que nous payons. Qu'est-ce que ces écoles nous donnent en retour? — Faire des garçons et des filles des hommes et des femmes, c'est assurément ce que l'État et la société réclament; mais un grand nombre de ceux qui sont élevés suivant le système, n'aboutissent qu'à l'échec — non pas à l'échec dans les affaires, mais à l'échec comme hommes et comme femmes. Dans ce cas, d'où vient l'échec? Ce n'est point de leur ignorance de l'arithmétique ou de ce qu'on enseigne à l'école. Mais l'échec vient de ce que, dans la formation de leur caractère et dans le développement de leur esprit, on n'a point gravé dans leur esprit et dans leur caractère les principes essentiels de la morale, — non point de la morale comme partie de la religion, bien que ses principes trouvent leur plus haute sanction dans la religion, mais comme choses aussi nécessaires au succès de la vie, que l'est la connaissance de la table de multiplication ou de l'arithmétique appliquée [1]... »

« L'insuccès de nos écoles publiques, — d'autant plus étonnant qu'elles sont si nombreuses et entretenues avec tant de frais, — vient de ce qu'elles échouent dans l'étude de cette morale, qui est nécessaire à l'existence de toute saine civilisation. Il en est ainsi, même lorsque le bon ordre est préservé dans l'école, même lorsqu'on donne quelque instruction en morale. Cet insuccès ouvre le chemin de l'abîme, et les statistiques journalières de notre temps nous font connaître quels sont les terribles résultats de cette situation [2]. »

« Il règne, dit l'*Educational Monthly* de Barnes, de grandes illusions parmi nos meilleurs écrivains et nos meilleurs orateurs sur le véritable objet de l'éducation. Si par le terme « culture », on entend l'enseignement, la connaissance des diverses branches, qui comprend la science profane, nous sommes forcés de reconnaître que c'est une préparation insuffisante pour l'œuvre de vie. Mais ce n'est pas là l'éducation... Si nous devons renoncer à la religion dans nos écoles publiques, parce qu'une demi-douzaine d'athées crient au *sectarianisme*, plus tôt nous abolirons cet enseignement et mieux cela vaudra pour la génération naissante! Le champ accordé à la religion dans nos écoles publiques peut se résumer dans cette maxime: « C'est habileté que d'être honnête » ; beaucoup de nos jeunes gens ne croient pas à la maxime et agissent en conséquence. » Le mal, on le voit, est avoué; on en reconnaît la cause et on commence à désirer vivement de toutes parts qu'on lui applique le vrai remède.

[1] *Catholic World*, p. 708.
[2] *Ibid.*, p. 709.

Épiscopaliens, presbytériens, congrégationalistes, méthodistes, etc., tous ont ouvert les yeux sur les défauts du système des écoles américaines, à la suite des résultats déplorables que ces écoles ont produits, et tous demandent : 1° qu'on revienne aux écoles dénominationnelles ; 2° que l'État ne se charge de donner gratuitement dans les écoles publiques que l'enseignement strictement élémentaire, et cela aux enfants dont les parents ne peuvent pas payer les frais d'éducation. « Nous croyons, dit un méthodiste, que notre Église devrait, pendant les dix ans qui vont suivre, consacrer au moins 50 millions à bâtir des écoles dénominationnelles. »

Le revirement d'opinion qui se produit en Amérique depuis quelque temps est tel, que des admirateurs quand même du système américain ne peuvent pas s'empêcher de laisser entendre quelques voix discordantes au milieu des éloges qu'ils décernent aux écoles des États-Unis. On peut lire des citations, très intéressantes à ce point de vue, dans le *Rapport sur l'instruction primaire à l'Exposition universelle de Philadelphie*, par M. F. Buisson, chapitre XXIII, pages 477 et suivantes.

VIII

Et maintenant quels sont nos devoirs, à nous catholiques français, dans la crise présente ? — On peut, ce nous semble, ramener ces devoirs à trois, dont voici la formule :

Pas d'illusion ;

Pas de découragement ;

Pas d'inaction.

Pas d'illusion. Nous n'arrêterons pas tout à fait le mouvement qui pousse nos Chambres françaises à créer des écoles *neutres* et *laïques*, comme les appellent certaines personnes trompées ou peu sincères ; les écoles sans Dieu, comme les appellent nos enfants quand ils voient arracher le crucifix des murailles de leurs salles d'étude ; les écoles séculières, comme on les nomme en Angleterre et en Amérique. La lutte qui est engagée sur le terrain de l'école n'est qu'une phase d'une lutte plus considérable, qu'un aspect de la lutte générale contre le surnaturel et l'Église, contre le catholicisme, le christianisme et même contre toute religion. Il y a longtemps qu'on pouvait et qu'on devait prévoir ce qui arrive, à certains signes avant-coureurs de ce genre d'orages.

Cette révolte de la chair contre l'esprit, de la matière contre l'idée morale, nous ne la dominerons pas du jour au lendemain. Le mouvement de sécularisation fera le tour de l'Europe ; c'est fatal,

c'est tout au plus si nous pouvons espérer de l'enrayer et d'en paralyser en parti les effets.

Les effets des écoles *neutres* et *laïques*, *séculières* et *sans Dieu*, seront, en Europe et en France, ce qu'ils sont en Amérique. Les écoles nous feront une population « d'aventuriers ambitieux et sans scrupules », de déclassés qui voudront arriver et qui ne voudront rien faire, d'hommes et de femmes qui ne rêveront que le plaisir et qui ne se soucieront que médiocrement du travail. Donc pas d'illusion !

Mais aussi pas de découragement ! La lutte sera prolongée, pénible et douloureuse. Cela est évident, mais le succès nous est à la longue assuré, si nous voulons lutter, comme luttent partout les catholiques, en Belgique [1], en Angleterre, en Amérique. Nous vaincrons, si nous voulons et si nous savons combattre. Nous en avons pour preuve ce qui se passe déjà en Amérique. Les protestants américains, qui ont autrefois favorisé l'organisation des écoles séculières, reviennent à de plus saines idées, et nous verrons, nous aussi, revenir un jour ceux de nos concitoyens protestants qui demandent, à l'heure actuelle, des écoles neutres et laïques, si, après cet essai, il survit encore parmi nous des protestants qui puissent revenir à la religion.

Les protestants américains rendent hommage déjà à la sagesse et au zèle de l'Église catholique ; ils admirent sa conduite et se proposent de l'imiter. Citons ici, pour notre instruction et pour notre encouragement, quelques-uns des aveux qui nous arrivent au moment où nous écrivons.

« Voilà, dit un de ces protestants, un autre exemple de la sagesse presque surhumaine qui dirige l'Église catholique romaine ! Partout, même au sein des populations les plus pauvres de nos cités, le peuple paye ses impôts pour l'entretien des écoles publiques et il les paye sans proférer un mot de plainte. Mais, outre ce lourd tribut, le peuple trouve aussi l'argent nécessaire pour ériger, non seulement de splendides églises, mais encore de coûteuses écoles. Cette saison de tranquille préparation ne durera point toujours. Le temps n'est pas loin où une grande partie sinon la plupart des enfants catholiques romains trouveront des moyens d'éducation dans leurs écoles paroissiales. Alors on exigera, ou bien que les catholiques soient dispensés de payer les taxes scolaires pour les écoles publiques, ou bien qu'on leur accorde une portion des impôts ainsi prélevés.

« Le résultat d'une pareille demande est facile à prévoir. Elle

[1] Les écoles catholiques en Belgique comptent 436 389 enfants, et celles du gouvernement 231 416 seulement. Voilà un exemple qui doit nous donner du courage. — Voy. le *Correspondant* du 10 novembre 1880.

aboutira, malgré l'opposition qu'elle rencontrera, car elle sera fondée sur les principes éternels de la justice [1]. »

« Cette exception, ajoute un autre protestant, sera conquise, ne serait-ce que lentement et au prix de rudes combats, comme fut conquise, il y a cinquante ans, l'émancipation des catholiques dans la Grande-Bretagne, l'équité et la justice finiront par prévaloir [2]. »

« L'Église catholique romaine, reprend le premier, est dans le vrai, quand elle défend la théorie de l'éducation ecclésiastique pour la jeunesse. Si le clergé doit, en effet, exercer une influence sur la communauté, autrement que par sa vie et par ses services, s'il doit avoir quelque prise sur les masses, il faut qu'il façonne l'esprit des générations naissantes. Les enfants qui ont été habitués à aller à l'église, à respecter les sacrements et les ministres de la religion, à croire en une autre vie et à l'existence d'un Dieu qui gouverne l'univers, ne peuvent jamais se soustraire totalement à l'influence de ces idées [3]. »

Courage donc ! Nous avons pour nous la vérité, la justice, les leçons de l'expérience : on reviendra à nous. L'époque de ce retour est peut-être éloignée ; le chemin sera long et les luttes pénibles, mais on reviendra à nous : cela est certain. La nature finit toujours par reprendre ses droits ; il y aura des désastres et nous aurons beaucoup à souffrir ; mais les souffrances purifient les âmes en même temps qu'elles les élèvent. Par conséquent, pas de découragement, mais aussi pas d'inaction.

Oui, pas d'inaction ! Combattons les fausses idées et les faux principes. Ne craignons pas de redire que l'ignorance n'est pas le vice, que la science n'est pas la vertu ; qu'à tout prendre et à consulter les leçons de l'expérience, il y a des rapports plus intimes entre la science et le vice qu'entre l'ignorance et le vice, toutes les fois que la science est *neutre* et *laïque*, c'est-à-dire dépourvue de garantie morale et religieuse ; que la science n'est même pas le principal élément du succès qui honore et rend heureux ; que ce qui fait l'homme heureux et la société paisible, c'est le travail accompagné d'une vie honnête et d'un succès proportionné au travail.

Ne craignons pas de démasquer les préjugés et de combattre les erreurs à l'aide desquelles on cherche à bouleverser la société ; mais conservons aussi les vrais principes. Redisons sur les toits, pour employer une figure évangélique, que l'éducation des enfants

[1] *Catholic World* de février de 1881, p. 706.
[2] *Ibid.*, p. 707.
[3] *Ibid.*, p. 706.

est, avant tout, l'affaire des parents, du père et de la mère, ou de ceux qui les représentent.

Élever les enfants, pour un père et une mère, c'est un devoir, c'est un bonheur, c'est un intérêt; et les avantages moraux que le père et la mère retirent de l'éducation de leurs enfants sont proportionnés à leurs sacrifices, à leur dévouement.

L'État ne vient qu'après le père et la mère. Il doit les aider, mais il ne doit pas se substituer à eux. Il ne doit se charger que de ce que les parents ne peuvent pas faire convenablement ; sans cela il nuit au père, à la mère, à l'enfant et, par suite, à la société. Sortir de ces limites, c'est faire une mauvaise œuvre, une œuvre désastreuse pour les parents, pour les enfants et pour la société.

Conservons aussi les vraies méthodes : n'oublions pas et ne laissons pas oublier aux autres que le travail n'est pas le seul ou même le principal élément de succès dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre social. Ce qui rend le travail intellectuel fécond, fructueux, c'est beaucoup plus la correction des mœurs, la paix de la conscience, l'ordre et la conduite, que l'habileté et le savoir professionnels. Que les écoles catholiques se distinguent toujours, comme elles l'ont fait jusqu'ici, par l'ordre, la tenue, la moralité, le travail, la discipline, les pratiques religieuses et elles continueront à avoir le succès. Le succès sera même tellement éclatant, que les esprits les plus prévenus finiront par nous rendre justice.

Qu'on sache bien, par-dessus tout, qu'au lieu de sacrifier au veau d'or des écoles publiques, « nous voulons conserver, n'importe à quel prix, notre foi chrétienne et catholique; que nous voulons léguer cette foi pure, immaculée, sans tache, à nos enfants, et que, s'il le faut, nous sommes prêts, pour cela, à donner le dernier sou de notre bourse, la dernière goutte de sang de nos veines, le dernier souffle de notre vie ».

Si nous ne nous décourageons pas, si nous ne restons pas inactifs, nous triompherons, non pas aujourd'hui ni peut-être demain, mais nous triompherons, à coup sûr, un jour. Nous sauverons les âmes de nos enfants, nous honorerons l'Église et le catholicisme, et nous rendrons à la France le plus grand service qu'elle puisse attendre de nous.

Courage donc et au combat! Pas d'illusions, pas de découragement, pas d'inaction. En avant, pour Dieu, pour l'Église, pour la France!

Abbé Martin,

Professeur à l'École supérieure de théologie de Paris.

RIVAROL

ET LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE PENDANT L'ÉMIGRATION

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

I

Rivarol est beaucoup plus connu par ses bons mots que par ses ouvrages. Pour le public lettré lui-même, ce n'est qu'un grand homme d'esprit, et la partie frivole de sa renommée a comme voilé et étouffé l'autre, plus sérieuse. Sainte-Beuve, un des premiers, a cherché à venger sa mémoire de cet injuste préjugé, et a montré, en effet, combien il était supérieur aux éloges qu'il est d'usage de lui donner, et combien il valait mieux que sa réputation. Cette tentative de réhabilitation n'a pas été sans fruit; et la physionomie un peu effacée de l'auteur du *Discours sur l'universalité de la langue française* et de la traduction de l'*Enfer* de Dante a repris, dans ce portrait nouveau, quelque chose du mouvement et du charme de l'original. On a commencé à entrevoir le penseur dans le causeur, le moraliste dans le railleur, le philosophe dans le critique. Le rôle joué par l'écrivain a été défini avec plus de précision, et le grand homme d'esprit nous est apparu comme un grand homme de goût, capable de formuler éloquemment la raison de ses admirations enthousiastes ou de ses ironiques mépris.

Mais Rivarol a encore plus grandi dans l'estime de cette opinion de quelques juges choisis, qui finit par devenir l'opinion de tout le monde, quand la critique, mieux avisée et sortant d'une trop longue indifférence, a dû le montrer si différent, pendant la révolution, de ce qu'il avait été avant elle. Dès le mois de juillet 1789, Rivarol n'est plus le persifleur à outrance du *Petit almanach des grands hommes*, le dernier et le plus parfait virtuose de cet art de la conversation

qui va disparaître avec l'ancienne société française, au bruit des grossiers applaudissements des triomphes de clubs étouffant le murmure discret des succès de salon. Dès le 12, deux jours avant la prise de la Bastille, Rivarol saisit la plume du polémiste politique, plus brillante et plus redoutable dans sa main que la meilleure épée, et se rangeant avec un courage désintéressé parmi les rares défenseurs de la cause royale, il ouvre à leur tête la lutte des principes, dans ces analyses, ces discussions, ces tableaux et ces portraits du *Journal politique-national*, « le seul, dit-il avec un orgueil qui n'a rien de vulgaire, — car il se désignait ainsi aux proscriptions prochaines, — que l'événement n'avait point corrompu ».

Embrasser ainsi la cause déjà évidemment la plus faible, parce qu'on la croit la meilleure, et la défendre contre le double aveuglement de ses ennemis et de ses amis, sans l'illusion du succès, sans l'espoir de la récompense, malgré la déception présente et l'ingratitude prévue, n'est point le fait d'un homme ordinaire. Une telle attitude suffirait à justifier l'avis de ceux qui pensent, comme nous, qu'il est des choix qui grandissent un écrivain, même lorsqu'ils n'ajoutent rien à son talent; et ce n'est point ici le cas : car Rivarol, journaliste et philosophe politique, a puisé une originalité nouvelle dans cette épreuve où tant d'autres perdaient l'ancienne originalité; et il gagna, à l'effort de cette lutte si inégale contre les tyranniques erreurs de la démagogie triomphante, une énergie d'accent imprévue, un éclat de verve inaccoutumé.

Notre intention, — après avoir signalé les mérites, les services presque inconnus de Rivarol, soit littéraires, comme critique incorruptible, imperturbable moqueur, philologue ingénieux, hardi novateur; soit politiques, comme défenseur sans illusion et sans découragement de la cause qui semblait alors presque aussi paradoxale qu'inopportune et absurde qu'ingrate, de la monarchie constitutionnelle — notre intention n'est pas de nous appesantir sur ces côtés de notre sujet. Nous n'avons rien de nouveau à dire sur Rivarol, écrivain ou critique; ce que nous nous flattons, par un espoir peut-être téméraire, d'apprendre au lecteur sur Rivarol polémiste et philosophe politique, nous trouverons l'occasion de le lui dire précisément à propos de l'émigration, qui fait le fond historique de cette étude. Mais peut-être n'était-il pas inutile de dessiner d'abord, en quelques lignes de croquis, notre héros de pied en cap, dans toute l'étendue de son rôle complexe et dans toute l'envergure de son influence, pour ramener ensuite l'effort de notre crayon et concentrer exclusivement l'attention du lecteur sur les quelques traits nouveaux de ressemblance et de vie que nous ajouterons à la figure de l'auteur du *Journal politique-national*, du *Petit Almanach des*

grands hommes de la révolution, des sagaces, prophétiques et inutiles *Conseils donnés à S. M. Louis XVI* (1791).

Nous les emprunterons à une série de documents le plus souvent inédits et de renseignements recueillis par nous durant un long et intime commerce intellectuel avec cet attrayant et non décevant personnage, — qui gagne à être connu, — et réel avec ses descendants. Le tout se rapporte à la fois à la période la plus obscure de la vie de Rivarol, à la période la plus intéressante et la plus inexplorée encore de l'histoire de la révolution, et peut être défini par la rubrique même qui sert de titre à ces études : *Rivarol et la société française pendant l'émigration.*

II

Il importe tout d'abord de remarquer que Riverol ne quitta la France qu'après avoir épuisé tous les moyens d'être utile à la cause de la monarchie et du roi ; que sur l'ordre même de son auguste et infortuné client ; que dans l'espoir de le servir encore ; enfin que le plus tard possible, à la dernière extrémité et lorsqu'il n'y eut pour lui ni pour les autres plus de doute sur le péril.

Rivarol n'est donc pas un émigré de principe, de sang-froid, comme Montlosier, par exemple, qui se fait tranquillement compter, par le trésorier de l'Assemblée nationale, ses frais de poste jusqu'à Coblentz ; ce n'est pas un émigré d'enthousiasme, d'illusion, comme cet Olivier d'Argens, qui, au premier appel, ira, simple soldat de la contre-révolution armée, se battre et mourir pour son roi ; ce n'est pas non plus un émigré de raison, de nécesssité, de fatalité, un serviteur sceptique, un fidèle mécontent, comme Chateaubriand, prenant le chemin de l'étranger et endossant le harnois des fanatiques de Coblentz, non seulement sans fanatisme, mais sans conviction, sans foi, sans espérance, uniquement par esprit de caste ou de corps, par point d'honneur militaire, pour faire son métier de cadet de famille, bon pour les aventures, sans avoir le droit de les choisir, et cherchant l'héroïque à travers le romanesque.

Rien de ces mobiles si variés, si complexes de l'émigration, depuis la crainte de l'envoi de la quenouille d'infamie, jusqu'à l'espoir d'un avancement de service en campagne, d'une charge de cour ou d'un bon mariage au retour, depuis les plus orgueilleux calculs de l'ambition, jusqu'aux plus basses suggestions de l'intérêt, de la vanité ou de la peur, rien de tout cela n'entra dans la détermination de Rivarol. Il ne fit ni le désespéré ni le bravache ; il ne se piqua

point d'aller chercher une fortune, une charge, une influence, en exploitant les passions qui s'agitaient autour des princes, passions nobles ou passions qui ne l'étaient pas. Il n'était pas fait pour jouer les rôles de compagnon d'infortune, de conseiller d'aventure, de confident d'auberge, de secrétaire par occasion, de ministre faute de mieux, de chevalier errant, de paladin de la légitimité. Il n'avait pas l'aveuglement du séide, l'obstination du sectaire; il voyait trop clair dans le passé et le présent pour garder grande confiance en l'avenir; il connaissait trop les princes et les grands pour en avoir le fétichisme; et sa foi dans la royauté était sans superstition. Mais la question ne se posa point pour lui d'une façon spéculative, désintéressée, comme un cas de conscience; il eut trop à s'inquiéter des conséquences de son opiniâtreté à rester pour s'occuper des suites de son départ. Les motifs pour lesquels il émigra sont simples et de ceux qui n'exigent pas délibération, ne souffrent pas discussion. Il partit pour préserver sa liberté et sa vie menacées. Il partit, parce qu'il n'y avait pas moyen de faire autrement; il partit, non comme les gens animés par l'ambition, la vanité ou la peur, qui commencèrent dès la fin de 1789 les rassemblements de Coblentz, mais comme un fugitif de la dernière heure, celle du danger suprême et de l'unique salut. Il émigra malgré lui, regrettant Paris où il plaisait et où il se plaisait, regrettant cette patrie qu'on n'emporte pas à la semelle de ses souliers et destiné, il le savait d'avance, à porter, à chaque station de cet exode dont les déceptions abrégèrent certainement sa vie, le fardeau de plus en plus fatigant de l'activité stérile, de la fidélité importune, et la nostalgie de plus en plus inconsolable des lieux familiers, du sol natal.

Nous aurons occasion de définir bientôt les idées, conformes au rôle qu'il joua dans ses conseils ou plutôt dans la coulisse de son théâtre, de Rivarol sur l'émigration, au point de vue politique. Nous verrons qu'elles, aussi, furent au-dessus des corruptions de l'événement, éloignées du parti pris sans scrupule dont se targuait, au départ du moins, Montlosier, et dont le sage et vertueux Malesherbes professait, — s'il faut en croire Chateaubriand, car Dampmartin le contredit sur ce point, — la théorie avec une âpreté, une sorte de noble cynisme qui nous surprennent singulièrement et semblent détonner dans sa bouche [1].

Nous aurons à rechercher en quoi la théorie de l'émigration, au point de vue politique, dans ses causes et dans ses effets, dans ses mobiles et ses résultats, subit les fluctuations de l'opinion et les

[1] *Mémoires d'Outre-Tombe.* — *Mémoires sur la révolution et l'émigration,* par M. de Dampmartin.

vicissitudes des faits, en quoi elle se rapproche ou s'éloigne de celles du groupe des constitutionnels, des *monarchiens*, comme disaient les *enragés* dont ils étaient la bête noire, et qui, par la plume de d'Entraigue, flétrissaient les Lally, les Malouet, les Mallet du Pan, les Mounier, les Montlosier, à l'égal des Marat, des Danton, des Robespierre. Ce que nous voulons constater dès le début, dès le départ, c'est que Rivarol fut un émigré *malgré lui*. La date tardive de ce départ établit qu'il ne céda au légitime souci de la conservation de sa vie et non au dégoût du rêveur, au mépris du sectaire, aux préjugés de la naissance ou aux chimères de l'ambition, que tout à fait *in extremis*.

C'est le 10 juin 1792 qu'il se décida, non sans raison, comme on va le voir, à se dérober à la haine coalisée, impatiente d'un double talion, de ses adversaires politiques et de ses victimes littéraires. C'est à ce double danger, a écrit Sainte-Beuve, que Rivarol, qui connaissait bien les gens de lettres, faisait allusion, en disant avec plus de gaieté que d'invraisemblance : « Si la révolution s'était faite sous Louis XIV, Cotin eût fait guillotiner Boileau, et Pradon n'eût pas manqué Racine. En émigrant, j'ai échappé à quelques jacobins de mon *Almanach des grands hommes*. » Il avait dit, notamment, de Condorcet, « qu'il écrivait avec de l'opium sur des feuilles de plomb », et Condorcet s'intéressait en revanche, et en assez nombreuse compagnie d'écrivains, dont il avait nié le talent, mais qui lui prouvaient qu'ils n'étaient pas sans mémoire, à son arrestation. Rivarol se déroba donc, et il fit bien, par la seule issue ouverte, celle de la fuite, au sort réservé à Champcenez, son ami et collaborateur, sort qui, dès le 10 août, atteignait Suleau et, dès le 25, frappait Du Rosoy. Un passage d'une lettre *inédite* de Rivarol à son père, datée de Hambourg le 12 mai 1800, nous fixe avec une irrécusable autorité sur la date et les circonstances de ce départ fort opportun.

« Mon frère doit vous avoir dit, écrit Rivarol, que je quittai Paris le 10 juin 1792 fort à propos ; car on vint, sept jours après, soit pour me massacrer dans sa maison, soit pour me mener à l'échafaud. Les brigands dirent en entrant chez moi : « Où est-il, ce grand homme? « nous venons le raccourcir. » C'est un des caractères de la révolution que ce mélange de plaisanterie et de férocité. »

Les attentats du 20 juin, bientôt suivis de ceux du 10 août, ne justifièrent que trop la résolution prise par Rivarol de s'expatrier. Elle dut lui paraître encore plus prévoyante et sensée, lorsqu'il put lire dans les papiers publics le décret de la Convention de décembre 1792, motivé par la découverte des fameux papiers de l'armoire de fer, et qui le désignait nominativement à la vindicte

nationale, en compagnie de quelques autres suspects, notamment de M. de Talleyrand. Enfin, combien il dut s'en féliciter, non avec la joie égoïste de la délivrance, mais avec une satisfaction empoisonnée par des regrets amers, lorsqu'il apprit que M. de la Porte, intendant de la liste civile du roi Louis XVI, confident des plus intimes pensées de son maître, et son intermédiaire dévoué dans ses relations secrètes avec ses conseillers de la dernière heure, notamment Rivarol, avait été la victime expiatoire immolée, dès le 24 août 1792, par le premier tribunal chargé des représailles de la révolution triomphante. Plus tard, à la barre de la Convention, Louis XVI devait être directement interpellé par Barère sur ses rapports avec Rivarol, dont une lettre de M. de la Porte, saisie dans la fameuse armoire de fer, avait fourni la trace. Le roi, qui ne voulait ni mentir ni trahir, garda le silence.

Heureusement pour Rivarol, heureusement aussi pour les compagnons d'exil, moins heureux ou moins avisés, dont il secourut généreusement les misères, il n'était pas parti démuni de ressources. Il emportait même, selon le témoignage de son frère, un assez fort pécule, produit de ses bénéfices de journaliste et, chose plus incroyable encore, de ses économies. Oui, le *Journal politique-national*, cet hebdomadaire, défi si crânement jeté pendant un an à la tyrannie populaire, n'avait pas été, au point de vue financier, une mauvaise affaire. Grâce au talent de Rivarol et malgré son courage, son journal, très lu et réimprimé deux fois en 1790, faisait de l'argent, et malgré ses habitudes élégantes et prodigues, il lui en était demeuré assez pour constituer un enviable viatique.

Si le *Journal politique-national* avait fait de l'argent, ce n'était certes pas que Rivarol, bravant d'un côté l'impopularité, fît rien pour conquérir, de l'autre, la faveur de son public lui-même, et ménageât plus ses amis que ses adversaires. Rien ne peut mieux donner l'idée du sans-façon avec lequel il traitait ses lecteurs que l'*Avis* suivant, à eux adressé en réponse à quelques plaintes reçues de leur part, sur son défaut de mettre trop de philosophie dans la politique et de traiter en un style trop relevé les questions du jour. Sans doute sa réponse, d'une désinvolture si ironique, visait surtout ses contradicteurs. Mais elle n'était pas sans brutaliser un peu ses abonnés, dont on peut dire que s'il les caressait, c'est à rebrousse-poil, trouvant même moyen, par la même occasion, de se moquer de son éditeur et de ses collaborateurs.

Quelques-uns de nos lecteurs, chefs de nos municipalités, députés ou suppléants du tiers état, se sont plaints du style des *Résumés*. Ils prétendent que cette manière d'écrire *donne trop à penser, et qu'il*

n'existe point de journal où l'on ait si peu d'égards pour eux. Ils demandent nettement un style plus *familier*, plus *populaire* et, pour tout dire, plus *national*. C'est donc pour leur plaire que M. Salomon, notre éditeur, leur a donné l'*Adresse aux impartiaux*, insérée dans le numéro 10. On ne se plaindra pas, je pense, des airs de hauteur de cette prose-là, ni de l'aristocratie du style. Cette Adresse parle à la classe la plus respectée comme à la plus respectable, sans acception de personne, et nous comptons sur la reconnaissance de ceux de nos lecteurs auxquels la prose des *Résumés* a donné des soucis. Mais nous les avertissons que nous ferons rarement le sacrifice de notre manière, et que nous ne donnerons que fort peu de ce style aisé qui leur plaît tant; nous ne nous sommes pas retiré à la campagne pour nous gêner. D'ailleurs, si nous descendions toujours, pour leur éviter la peine de monter, nous laisserions la bonne compagnie qui nous suit depuis longtemps, et qui est plus aisée à vivre qu'on ne pense, puisqu'elle n'exige pas qu'on sépare les égards qui lui sont dus de ceux qu'on doit à la langue, au goût, au véritable ton et à la majesté de l'histoire...

Un homme qui traitait ses lecteurs avec une telle indépendance ne devait pas être plus indulgent pour les illusions, les erreurs, les fautes de ses coreligionnaires politiques. Nous aurons plus d'une occasion de voir, en effet, qu'il se montra sans complaisance pour l'émigration, qu'il n'approuvait pas, en principe, qu'il approuvait encore moins dans les préjugés et les rancunes qui la rendirent si fatale à la monarchie qu'elle acheva de perdre, ainsi que le monarque, en prétendant les sauver malgré eux et contre eux. Nous ne tarderons pas à voir Rivarol aux prises avec un parti qui se flattait de ne rien apprendre et de ne rien oublier, et vengeant ses déceptions par des épigrammes où la colère de l'homme de goût se joint à celle de l'homme d'État, et où les fautes de style ne le trouvent pas moins implacable que les fautes politiques.

Mais il importe d'abord de le suivre à Bruxelles, première étape de son voyage d'exil et de le peindre au milieu de cette société réfugiée, dont les dîners n'eurent pas de plus spirituel convive, dont les travers n'eurent pas d'observateur plus avisé. Un détail que nous ne pouvons omettre, parce qu'il est caractéristique de l'homme et du temps, c'est que Rivarol ne partit pas seul pour l'exil au prix duquel il avait dû acheter le salut. Il était accompagné d'une femme qui a joué un certain rôle dans son existence intime et à laquelle il a adressé cette épître d'un tour si vif, d'une conclusion si imprévue, où l'original épicurien la supplie de se contenter de l'esprit que suppose toujours un joli visage et de persévérer dans sa charmante ignorance.

Ah! conservez-moi bien tous ces jolis zéros
Dont votre tête se compose.
Si jamais quelqu'un vous instruit,
Tout mon bonheur sera détruit
Sans que vous y gagniez grand'chose.
Ayez toujours pour moi du goût comme un bon fruit
Et de l'esprit comme une rose.

Cette femme que, d'ailleurs, il n'avait enlevée à personne n'était cependant pas la sienne, dont il s'était séparé depuis plusieurs années. Nous n'en dirons pas davantage à cette place, où cependant il nous était impossible de ne pas noter en passant ce trait fâcheux mais essentiel de mœurs et de caractère.

A Bruxelles, Rivarol devint bien vite un héros de société, comme il était un virtuose de conversation. La finesse et la malice de son esprit, dont la longue lutte d'où il sortait avait à la fois émoussé les angles et aiguisé la pointe, le faisaient rechercher de tous, même de ceux qui pouvaient le craindre, et n'en étaient que plus empressés à le désarmer par la flatterie, à laquelle ce grand donneur de ridicules ne se montrait pas trop insensible. D'un autre côté, il offrait, aux personnages qui participaient ou prétendaient à la direction des affaires de l'émigration, si peu favorable qu'elle parût à une ambition prévoyante, les ressources d'une sagacité politique pleine d'expédients, que l'événement ne déconcertait jamais et que nulle déception ne put décourager. Utile à ceux-ci, agréable à ceux-là, riche relativement à tant d'autres qui se trouvaient réellement pauvres, sans en avoir, comme lui, l'habitude, Rivarol fut de toutes les fêtes, de tous les conciliabules; il exerça, par ses relations et ses conseils, une influence plus superficielle peut-être que solide, mais qui ne tenait pas seulement au charme de son esprit et ne se dépensa pas tout entière en bons mots.

Cette influence s'imposa même à ceux qui ne goûtaient point l'homme ou l'écrivain, et qui durent compter avec l'autorité qu'ils contestaient, ou constater le charme qu'ils refusaient de subir. De ce nombre furent deux hommes de race et de marque, qui méritent qu'on s'arrête à leur impression. Le premier, — à tout seigneur tout honneur, — fut un futur grand écrivain, alors aussi inconnu que pauvre et déjà mécontent des autres et de lui-même. Celui-là fut de ceux qui demeurèrent réfractaires, à une première rencontre (et celle-là entre eux devait être à la fois la première et la dernière), à ce prestige d'éloquence, d'esprit et de malice qui trouvait, en général, si peu de résistances. C'était le vicomte de Chateaubriand; c'était l'ex-lieutenant au régiment de Navarre, qui,

revenu des forêts d'Amérique, aux bruits avant-coureurs des catastrophes prochaines, s'était marié à la fin de mars 1791, « afin de se procurer le moyen de s'aller faire tuer au soutien d'une cause qu'il n'aimait pas ». C'est lui-même qui le dit. C'est lui, aussi, qui nous a expliqué comment, entraîné par un point d'honneur chevaleresque, par une de ces illusions du cœur qui font taire la raison, il émigra tout en sentant « que l'émigration était une sottise et une folie » et fit campagne à l'armée des princes, tout en aimant, comme M. de Malesherbes, qui pourtant approuvait et encourageait son départ, la liberté et la patrie. Les temps troublés ont de ces vertiges auxquels ne résistent pas même les têtes les plus solides.

Le grand écrivain, inconnu de tous, à peine deviné de lui-même, qui avait déjà, dans son bagage, parmi ses paperasses, *Atala* et les *Natchez*, a tracé de l'émigration à Bruxelles, en ces premiers temps d'insouciance, d'illusions, de frivolité, un tableau d'une sévère ressemblance, mais d'une couleur un peu outrée. Le malheur est qu'il vit Rivarol lui-même à travers la bile dont ses yeux étaient pleins, et eut le tort de le confondre avec des gens dont il était loin de partager les erreurs. C'est sous le bénéfice de ces réserves nécessaires qu'il faut lire le court et âpre récit suivant :

Bruxelles était le quartier général de la haute émigration. Les femmes les plus élégantes de Paris et les hommes les plus à la mode, ceux qui ne pouvaient marcher que comme aides de camp attendaient dans les plaisirs le moment de la victoire; ils avaient de beaux uniformes tout neufs; ils paradaient de toute la vigueur de leur légèreté. Des sommes considérables qui les auraient pu faire vivre pendant quelques années, ils les mangèrent en quelques jours. Ce n'était pas la peine d'économiser puisqu'on serait incessamment à Paris... Ces brillants chevaliers... nous regardaient dédaigneusement cheminer à pied, le sac sur le dos, petits gentilshommes de province ou pauvres officiers devenus soldats...

Je fus invité à dîner avec mon frère chez le baron de Breteuil; j'y rencontrai la baronne de Montmorency, alors jeune et belle, et qui meurt en ce moment... de jeunes magistrats transformés en colonels hongrois, et Rivarol, que je ne vis que cette unique fois dans ma vie. On ne l'avait point nommé; je fus frappé du langage d'un homme qui pérorait seul et se faisait écouter avec quelque droit comme un oracle. L'esprit de Rivarol nuisait à son talent, sa parole à sa plume... J'avais repris l'habit d'un mesquin sous-lieutenaant d'infanterie; je devais partir en sortant du dîner, et mon havresac était derrière la porte; j'étais encore bronzé par le soleil d'Amérique et l'air de la mer; je portais les cheveux plats et noirs. Ma figure et mon silence gênaient

Rivarol. Le baron de Breteuil, s'apercevant de sa curiosité inquiète, la satisfit : « D'où vient votre frère le chevalier ? » dit-il à mon frère. Je répondis : « De Niagara. » Rivarol s'écria : « De la cataracte ! » Je me tus. Il hasarda un commencement de question : « Monsieur va... ? — Où l'on se bat », interrompis-je. On se leva de table.

Cette émigration fate m'était odieuse ; j'avais hâte de voir mes pairs, des émigrés comme moi, à 600 livres de rentes. Nous étions bien stupides, sans doute, mais du moins nous avions notre rapière au vent, et si nous eussions obtenu des succès, ce n'est pas nous qui aurions profité de la victoire...

Nous laisserons l'émigré mécontent, désabusé avant la déception, reprendre sa marche vers les cantonnements de Trèves, où, plus heureux que M. de Montlosier, il n'eut pas à acheter d'un coup d'épée le droit de prendre place au bivac et à la victoire, qui se trouva une déroute, et nous reviendrons à Rivarol, que nous ne tardons pas à trouver en relations avec un autre personnage d'histoire et de roman, le comte de Fersen, dont le journal et la correspondance, récemment publiés, ont gardé la trace de ces passagers et intimes (moins la confiance peut-être de part et d'autre) rapports.

Rivarol, à Bruxelles, semble avoir attaché sa fortune à celle du baron de Breteuil, qui s'efforçait en vain d'imprimer l'impulsion d'une direction commune à toutes les notabilités de l'émigration, dispersées au contraire en groupes hostiles et jaloux. C'est contrairement aux vues d'union et de modération du groupe Breteuil, sous l'inspiration secrète du comte de Fersen, par la plume de M. de Limon, et au profit de l'influence rivale de M. de Calonne, que fut rédigé l'imprudent et maladroit manifeste, par la publication duquel le duc de Brunswick fit précéder son entrée en France.

Ce manifeste avait, au point de vue politique, bien des torts ; il traitait d'avance la France en pays vaincu et Paris en capitale conquise, et menaçait l'une et l'autre non des châtiments raisonnés de la justice, mais des aveugles déchaînements de la vengeance. En affichant le langage de la violence, qui n'est entendu que des passions, il compromettait l'effet et contrariait les intentions d'une intervention qui se prétendait libératrice, réparatrice, pacificatrice. Il eût été plus sage de ne pas se priver des ressources de la raison qui décide les esprits et de la clémence qui séduit les cœurs. Il eût été plus habile de ne pas irriter et exaspérer, et jeter à jamais dans la même cause, en les menaçant d'un même traitement, des coupables si différents et même des innocents. Au lieu de distinguer entre les actes et de choisir entre les hommes, le général de l'invasion achevait

de rendre impopulaire la monarchie elle-même, qu'il prétendait restaurer. Il faisait du roi un otage et déjà presque une victime. Il assurait à la révolution les scrupules, les révoltes, les enthousiasmes du patriotisme; il faisait du danger de quelques-uns le danger de tous, et il permettait à leur salut de s'appeler le salut public. Il fermait l'issue à la modération, à la conciliation, se condamnait à être implacable : ce qui, en cas de victoire, expose à être odieux; et, en cas d'échec, à être ridicule. Le duc de Brunswick aurait dû comprendre tout cela. Mais les préjugés de la haine allemande s'unissaient en lui aux illusions de l'ambition personnelle, pour lui faire considérer comme le meilleur, le parti le plus favorable à ses calculs. On sait combien il se trompa et comment la victoire brisa entre ses mains cette épée de la coalition qu'il avait dédaignée de voiler d'olivier, et avec laquelle il avait présomptueusement tranché les nœuds qu'il s'agissait de dénouer, renonçant, par une double faute qui est plus qu'un double crime, à se réserver les voies de la modération en cas de succès et jusqu'aux voies, en cas de défaite, d'une retraite honorable.

Il est pénible de penser que ce fut un Français qui épaissit le bandeau sur ses yeux. Il est consolant de savoir qu'un Français essaya de le lui ôter, et eut le courage de prêcher la modération et de recommander la clémence à des gens assez infatués, assez enivrés pour croire au succès d'un programme politique qui se résumait dans la remise de la France en l'état où elle était avant les états généraux, et dont le principal moyen consistait à mettre à feu et à sang la capitale coupable.

Rivarol écrivit et data du 8 août une sorte de contre-manifeste officieux qui exprimait la pensée à ce moment du baron de Breteuil, seul dépositaire des pleins pouvoirs du roi, et fut destiné à contrebalancer dans l'opinion l'effet de ce manifeste fatal, triste chef-d'œuvre de la collaboration mystérieuse du dévouement sincère, mais imprévoyant, du comte de Fersen, avec le zèle intrigant d'un Limon, l'ardeur ambitieuse d'un Calonne et la chevaleresque impatience du comte d'Artois, exploités par la politique prussienne et autrichienne, pleine de réticences et d'arrière-pensées.

Nous connaissons aujourd'hui, par les aveux de Fersen lui-même dans son journal, éclairé par ses lettres, tous les détails de ce manège occulte, de cet *imbroglio* funeste qui ne porta bonheur à aucun de ses auteurs, même de ceux qui, comme Fersen et le comte d'Artois, n'y participèrent que par suite d'illusions généreuses, de nobles entraînements, et ne virent que le salut du roi et celui de la France, là où d'autres ne reculaient pas devant l'hypothèse d'une déchéance ou d'un démembrement.

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans plus de détails, qui déborderaient notre cadre, sur cette affaire du manifeste de Brunswick, aujourd'hui entièrement élucidée par le lecteur qui veut prendre la peine de comparer, de complèter et contrôler, l'un par l'autre, le témoignage de Bertrand de Motteville, des auteurs des Mémoires du prince de Hardenberg, et surtout les récits circonstanciés de Mallet du Pan et de Fersen. Ce dernier est le seul qui apporte à l'enquête des faits nouveaux. C'est par lui, en effet, que nous apprenons la part qu'il prit au manifeste, dont l'auteur, M. de Limon, s'était mis sous son patronage spécial. C'est de lui qu'est cet aveu qui démasque l'inspirateur, jusqu'ici inconnu, de la fameuse déclaration. C'est lui qui nous initie, dans son journal, à tous les secrets des conférences où le texte définitif fut adopté, non sans avoir reçu, de la pudeur du prince de Brunswick, quelques amendements et changements, dont il a voulu profiter plus tard pour se réhabiliter aux yeux de l'opinion et répudier une responsabilité qui lui demeure tout entière. C'est lui enfin qui écrit, le 29 juillet, à M. Silfvesstolpe : « C'est moi qui ai fait faire la déclaration du duc de Brunswick par M. de Limon, celui qui était, autrefois, attaché au duc d'Orléans, et elle a été adoptée avec de très légers changements [1]. »

Cette déclaration n'était pas du tout la même que celle que Mallet du Pan, chargé par le roi Louis XVI d'une mission secrète auprès du prince, dont il nous a laissé le récit appuyé sur des pièces authentiques, leur proposait de patronner et de publier [2]. Celle-là eût sans doute prévenu ou réparé une partie du mal que fit l'autre, sans atteindre pourtant au succès complet qu'on n'eût pu attendre que d'une perfection impossible. C'était en effet un problème bien ardu, peut-être insoluble, que celui de concilier, dans un programme écrit, ce qui est toujours dangereux, sous l'empire de flatteuses et décevantes espérances d'une facile et prompte victoire, tant d'éléments contradictoires et peut-être même inconciliables. Qu'on y songe : il s'agissait de trouver la mesure juste, le degré efficace, dans lesquels on pouvait tenir compte à la fois des droits de la nation et de ceux du roi, des susceptibilités du patriotisme, froissé par une intervention étrangère, et des nécessités d'une situation telle qu'il ne demeurait à Louis XVI, entouré d'ennemis et qui avait

[1] *Le comte de Fersen et la cour de France,* extraits des papiers du grand maréchal de Suède, comte Jean Axel de Fersen, par son petit-neveu, etc. Didot, 1878, t. II, p. 2, 3, 18, 21 à 28. Voy. aussi la lettre au baron de Taube, p. 338.

[2] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan,* pour servir à l'*Histoire de la révolution française,* recueillis et mis en ordre, par A. Sayous. Paris, 1851, t. Ier, p. 280 à 330.

perdu la direction effective de son propre parti, d'autre chance de salut que dans le recours à cette médiation armée.

Si cette médiation eût été confiée à des juges éclairés, impartiaux, désintéressés, elle pouvait réussir, et n'eût peut-être pas eu besoin de tirer l'épée pour défendre un arrêt pacificateur. Une circonstance favorable à ce succès possible d'une démonstration qui eût ajouté le prestige de la modération à celui de la force, c'est que la guerre n'avait pas été déclarée par les puissances, que l'Assemblée en avait pris l'initiative et qu'elle n'avait, pour ainsi dire, pas réellement commencé, lorsque, le 4 août, le manifeste des armées, mises en mouvement le 30 juillet, fut connu à Paris. Mais qu'espérer d'une manifestation exclusivement provocatrice, qui ne tenait aucun compte des faits acquis, qui refusait toute concession à ce qu'il y avait en eux d'inévitable, d'irréparable, de désirable même, et qui se bornait à menacer tout le monde d'une réaction à outrance au profit de l'émigration victorieuse, grâce à l'appui de l'étranger ? L'aveuglement était tel, que non seulement Mallet du Pan essuya toutes sortes de déboires pour avoir tenté de faire prévaloir les conseils les plus conformes aux intérêts du roi, mais qu'on eut grand'peine à pardonner à Rivarol, demeuré suspect jusqu'à ce ce que l'événement lui eût donné raison, d'avoir prêché aux futurs vainqueurs la clémence, dans des termes beaucoup plus complaisants, à coup sûr, pour les illusions de l'émigration, beaucoup plus caressants pour ses susceptibilités, que les adjurations énergiques et sensées de Malouet dans sa *Lettre aux émigrants* [1], et le programme suggéré par Mallet du Pan, en vue, non d'une *contre-révolution*, mais d'une *contre-constitution*, c'est-à-dire d'un compromis, d'une transaction constitutionnelle, entre ce que l'autorité invoquait comme nécessaire et ce que la liberté réclamait comme légitime [2].

Rivarol, dans sa *Lettre à la noblesse française au moment de sa rentrée en France*, n'avait pas à parler en monarchiste constitutionnel, puisqu'il ne l'était pas, ou ne l'était pas en tout cas au même degré que les Malouet, les Mounier, les Lally, les Montlosier, les Mallet du Pan. C'était surtout, sinon seulement, un royaliste modéré, prévoyant, avisé, qui tenait compte de l'expérience, qui profitait de ses déceptions, qui, en sa qualité d'homme d'esprit, ne croyait pas à la durée de ce qui ne repose que sur la force. Il avait déjà, dans ses Mémoires, remis à Louis XVI par M. de la Porte, parlé sans complaisance des préjugés et des illusions de cette émigration qu'il ne connaissait pas encore en 1791 pour l'avoir vue de près comme en 1792.

[1] *Mémoires de Malouet*, t. II, p. 255.
[2] Mallet du Pan, p. 283, 285, 293 et suiv.

D'abord, les émigrants, sans s'en douter, ont donné jusqu'ici un grand degré d'énergie à l'Assemblée; ce sont les terreurs qu'ils inspirent qui rallient tous les cœurs et tous les esprits autour du Corps législatif. En effet, si les émigrants étaient rentrés depuis six mois, et si les Français étaient sans crainte à cet égard, il n'est pas douteux que l'Assemblée nationale n'eût éprouvé de grandes avanies depuis longtemps, et ces avanies auraient tourné au profit du trône... J'observerai encore, au sujet des émigrants, que les princes sont peut-être plus séduits par les propos de cette noblesse ardente qui les environne, et par la tournure héroïque et romanesque que leur donne leur position, que par les promesses des puissances étrangères. Car, comment M. le comte d'Artois sera-t-il jamais bien sûr des véritables intentions de l'empereur et du roi de Prusse? Il est plus que probable que ces puissances n'accorderont aux princes émigrés, « s'ils accordent quelque chose », qu'un secours au-dessous d'une si vaste entreprise; ils donneront de quoi tourmenter la France et non de quoi la retourner. D'ailleurs, quand même les puissances étrangères seraient magnifiques dans leurs dons, et fidèles dans leurs intentions et dans leur conduite, quand même les princes français, après avoir renversé tout obstacle, rentreraient triomphants dans Paris, il me semble que leurs embarras commenceraient le lendemain de leurs succès. Ce n'est pas tout de vaincre, il faut régner, et pour régner il faut payer, etc [1]....

Rivarol, qui, en 1792, connaissait aussi bien les émigrés du dehors qu'il connaissait ces émigrés du dedans dont il trace, dans ces mêmes mémoires au roi, un si ressemblant et si sévère portrait [2], leur épargnait pourtant, dans sa lettre d'adieux, de trop dures vérités. Les reproches du désenchantement n'eussent pas été à leur place, mêlés aux conseils dictés, inspirés par l'espérance de la victoire. On retrouve toutefois dans plus d'un passage l'observateur pénétrant et désabusé et l'on sent la griffe sous le velours de plus d'une de ses adjurations. Il y rend énergiquement et habilement au roi, chaque fois qu'il en trouve l'occasion, l'hommage de respect et d'obéissance que lui refusent par trop cyniquement ces politiques sans scrupules, qui donnent l'exemple de l'indifférence personnelle pour les malheurs du roi, de l'oubli, du mépris même de ses vertus, et prétendent le sauver malgré lui, contre lui, et plutôt que de lui laisser abdiquer un de leurs prétendus principes, le laisser périr écrasé par les ruines mêmes de la monarchie.

Ces politiques qui, rebelles aux objurgations du baron de Bre-

[1] *Écrits et pamphlets de Rivarol*, recueillis pour la première fois et annotés par A.-P. Malassis, A. Lemerre, 1877, p. 73-74.
[2] *Ibid.*, p. 55.

teuil, sourds aux avis de Mallet du Pan, employaient les derniers loisirs de la veille des armes à composer des ministères, et considérant même comme impuissant un souverain qui leur paraissait incapable, presque indigne de l'autorité qu'il avait laissé avilir entre ses mains, amusaient par des plans de régence leur impatience d'une déchéance que, victorieux, ils eussent peut-être prononcée; ces politiques aux chimères absurdes, aux hypothèses ingrates, à l'ardélionage stérile, pouvaient se reconnaître, sans oser s'en fâcher, dans certaines phrases où l'auteur de la *Lettre à la noblesse française*, passé maître dans tous les prestiges et tous les artifices de l'escrime de plume, les égratignait dans un sourire et les souffletait dans un salut.

A quoi sert de dissimuler? Ceux qui ont nécessité votre exil calomnient déjà votre retour. Ils publient que vous ne rentrez en France que pour égaler le châtiment aux crimes et la vengeance aux outrages. Ils disent au peuple que c'est lui qui doit tout expier; et c'est ainsi qu'après l'avoir plongé dans la révolte par tant de manœuvres, ils l'endurcissent par des terreurs; c'est ainsi qu'ils lui défendent le repentir et l'associent deux fois à leur sort, d'abord par le crime, et ensuite par le désespoir.

Mais ce qui ressortait surtout, — à travers la séduction et les magiques enveloppements d'un style plein d'art, — de cette épître brillante, au ton oratoire, qui ressemble à une harangue, c'est cette double leçon à l'ingratitude et à l'infatuation du groupe, alors prépondérant de l'émigration, d'un hommage délicat au roi trop oublié, à la reine trop méconnue et de la constatation, légèrement ironique, du petit nombre des gentilshommes imbus du préjugé féodal, par rapport à cette masse arrivée à la lumière, avec laquelle il fallait compter, sous peine d'être étouffés par elle.

Le roi surtout, le roi seul sera le juge et le grand médiateur entre les auteurs et les instruments de la révolution, entre les scélérats éclairés et d'aveugles coupables, entre les victimes et les bourreaux.

Songez que son cœur a porté, pendant plus de trois années, le poids, les longs détails, et toute la réalité des maux dont le seul récit vous a fait tant de fois frémir.

Qui pourra pardonner, si ce n'est lui? et s'il pardonne, qui osera condamner?

Songez à celle qui a compté avec lui les heures de la révolution, et voyez comment l'inexpérience d'une jeune princesse, arrêtée dans sa course par de si grands revers, s'est tout à coup trouvée plus avancée

dans le malheur que la philosophie après ses épreuves et ses méditations.

Songez encore à celle qui, à force de constance, de résignation et de désintéressement, a fait perdre à nos philosophes leur long procès contre la religion.

Et, s'adressant plus particulièrement à la noblesse, Rivarol lui rappelait les fautes passées, tout en n'ayant l'air de lui donner que des conseils pour l'avenir.

N'oubliez jamais qu'en effet vous n'êtes point en rapport avec l'énorme population de la France ; que si, avant la révolution, vous viviez en sûreté au sein de ce peuple immense, c'est qu'on ne l'avait pas accoutumé à vous regarder comme son ennemie; qu'une fois rentrée et comme répandue dans ce vaste royaume, vous y péririez une seconde fois par une conspiration universelle, si vous ne secondiez pas la raison, si vous ne consolidiez pas par la sagesse le nouvel ordre... qui se prépare.

Repoussez tout esprit de système, tous ces plans que l'intrigue s'empresse d'offrir à l'ambition, et sauvez-nous de tous ceux qui veulent nous sauver.

Vos embarras commenceraient le lendemain de vos succès, et vous jetteriez, sans le savoir, les germes d'une nouvelle révolution, si vous ne vous reposiez pas aveuglément sur la sagesse d'un roi qui a vu le mal et le danger de plus près que vous, et à qui tout le peuple français doit de plus hautes réparations. Il n'oubliera pas que le peuple est enfant, que tout gouvernement est père, et il fondera la justice sur la raison, et la raison sur la clémence.

Malheureusement pour l'effet de ces conseils d'une politique dont Rivarol lui-même disait « qu'un peu de philosophie en écarte et que beaucoup y ramène », ils étaient un peu tardifs. Des deux côtés les événements furent livrés aux hasards de la passion et de la force. Dix jours après le manifeste de Brunswick, deux jours après le manifeste de Rivarol, le roi, chassé de son palais en flammes et en sang, se réfugiait à l'Assemblée et devenait le prisonnier de la révolution; et le 5 septembre, le canon victorieux de Valmy répondait au canon insurrectionnel de la place des Tuileries; et le 5 novembre, Jemmapes consommait la défaite de la coalition et ouvrait la Belgique aux armées de la république.

C'est le dimanche 2 septembre, que Rivarol inaugura, avec Fersen, par une visite dont il avait pris l'initiative, des relations courtes et, des deux parts, assez peu cordiales — sous la courtoisie des paroles

et des procédés. — Dans cette entrevue, il ne fut naturellement pas question, entre les deux interlocuteurs, des massacres qui, ce jour-là même, ensanglantaient les prisons de Paris, et dont la nouvelle ne fut connue que le 5 à Bruxelles. Mais on s'y entretint du 10 août, de ses causes et de ses conséquences. Rivarol soutint, et le comte de Fersen en convint avec lui, « que le roi avait eu tort d'abandonner le château et de se mettre sous le glaive des décrets jacobins de l'Assemblée ; que s'il était resté, la canaille aurait toujours été repoussée et les constitutionnels auraient eu le dessus, ce qui valait mieux, puisque du moins la vie de Leurs Majestés était assurée ». C'était l'avis de Bonaparte, alors simple témoin de l'attaque populaire, hésitante au début, et dont l'absence d'une résistance prompte et résolue fit surtout, de l'aveu même de Barbaroux, le succès. Un roi militaire se fût certainement tiré d'affaires à son honneur. Mais Louis XVI n'était pas Henri IV, et avec plus de vertus que son prédécesseur, il n'avait pas, comme lui, le courage qui domine les circonstances, il n'avait que celui qui les subit. Il n'était pas fait pour être un héros, mais pour être un martyr. Il ne sut pas résister, mais il sut mourir.

Quoi qu'il en soit, l'entretien que résume Fersen, à la date du dimanche 2 septembre, dans son *Journal*, ne fut pas suivi de beaucoup d'autres. On le devine au ton un peu dédaigneux avec lequel Fersen écrit : « M. de Rivarol vint me voir le soir. Il parla beaucoup, fort bien, mais dit peu de choses... ; » et à la méfiance avec laquelle, plus séduit que convaincu par la prestigieuse conversation dont les traits l'éblouissent sans le pénétrer, il conclut assez sèchement : « Il a raison, mais, pour bien juger, il faut bien connaître toutes les circonstances [1] ».

Nous ne trouvons plus dans les papiers de Fersen d'autre trace de rapports entre lui et Rivarol qu'à la date du 12 septembre 1792. C'est une lettre du baron de Breteuil au comte, datée de Verdun, où le baron fait allusion à une négociation dont Rivarol s'était chargé. Il s'agissait d'ouvertures à faire passer à Dumouriez par l'intermédiaire de la baronne d'Angel, sœur de Rivarol, intimement liée avec le général [2]. La tentative, déconcertée par les événements, n'aboutit pas, Rivarol ayant sans doute mis peu de zèle à favoriser une intrigue dont les moyens étaient indignes de lui, et convenaient à un cynique plus qu'à un sceptique qu'il était. En tout cas, Fersen, qui ne croyait qu'aux négociations dont il avait la direction, et, par dévouement de partisan, par orgueil aussi de diplomate, ne s'intéres-

[1] *Le comte de Fersen et la cour de France*, etc., t. II, p. 33.
[2] *Papiers de Fersen*, t. II, p. 370.

sait au jeu que lorsqu'il avait les cartes en main, n'en parle guère [1], et sa réserve ne peut être interprété comme favorable au projet. En dehors du peu de goût que les hommes d'action ont, en général, pour les hommes d'esprit ou d'intrigue, Fersen, évidemment, n'aimait pas Rivarol, trop son supérieur par l'esprit, pas assez son égal pour le caractère, qu'il ne pouvait à son gré contredire ni mépriser. Le marquis de Limon, pour lequel il avait un faible dédaigneux, qu'il protégeait sans estime, et dont il se servait sans confiance, lui était plus commode et faisait mieux son affaire.

C'est sans doute l'affront de cette rivalité et de cette préférence, bien plus que le conflit né de la divergence de leurs vues, que Rivarol fit expier à M. de Limon, dans un court pamphlet de sa façon, daté aussi de Bruxelles et du même temps, intitulé : *Dialogue entre M. de Limon et un homme de goût*. Le fatal intrigant, auteur du manifeste de Brunswick, y était flagellé de main de maître, berné et persiflé de façon à ne pas s'en relever si le ridicule était en effet aussi mortel que le disent et que le croient ceux qui le donnent; mais il faut penser que c'est là une illusion, car le marquis n'en continua pas moins impunément et même lucrativement son manège, bien qu'il n'ait pas toujours été payé. Les *Mémoires d'un homme d'Etat* nous apprennent, en effet, qu'il essuya un refus quand il réclama de la cour de Berlin les honoraires qui lui étaient dus pour la rédaction du fameux manifeste, et qu'il lui fut répondu que c'était à ceux qui lui avaient donné l'ordre de le rédiger de le récompenser.

C'est ainsi que le marquis de Limon, que Mallet du Pan nous représente comme peu constant dans ses opinions, et, de partisan exalté de la révolution devenu royaliste non moins intempérant, se trouva avoir, dans le double sens du mot, « travaillé pour le roi de Prusse ». Nul ne l'en plaignit, pas même Fersen qui écrivait sans façon de lui : « Le Limon est un gueux, mais il faut le ménager et s'en servir, sans y avoir confiance [2] », encore moins le public d'élite de l'émigration, où tous les rieurs furent du côté de Rivarol, si l'on en juge par cet éloge hyperbolique de la marquise de Coigny : « Je ne me rappelle point avoir ri d'aussi bon cœur : c'est plus fin que le comique, plus gai que le bouffon, et plus drôle que le burlesque. » Ce jugement piquant d'une femme de sens et d'esprit, que nous allons mieux connaître tout à l'heure, est fait pour redoubler nos regrets de ne pouvoir le confirmer par une appréciation fondée. Mais, malgré des recherches que nous n'avons pas été seul à faire,

[1] Sauf dans sa lettre du 28 septembre au baron de Breteuil et pour changer d'intermédiaire. Fersen propose de substituer M. de Sainte-Foix à la baronne d'Angel, p. 377.

[2] *Papiers de Fersen*, t. II, p. 18.

le *dialogue* est demeuré pour nous introuvable. Rivarol écrivait en grand seigneur d'esprit, et s'imprimait en grand seigneur par la fortune, c'est-à-dire le plus souvent à ses frais, ou tout au moins sans arrière-pensée de lucre, et abandonnait au libraire les profits de ces élégantes brochures, tirées à petit nombre, en vue de l'élite et non de la foule. De là l'extrême rareté de la plupart de ses écrits de circonstances. Quant au résultat moral, le seul dont il se préoccupât, Rivarol s'en tira comme d'ordinaire, avec un succès et quelques ennemis de plus.

Ce fut là aussi le profit le plus clair que lui rapportèrent deux opuscules d'un genre fort différent, et d'une inspiration qui l'est encore plus. Dans l'un, consacré à la défense du roi, Rivarol s'efforçait en vain, avant Malouet, avant Lally et en parlant plus au cœur qu'à la raison, d'attendrir et de désarmer les geôliers de Louis XVI. Dans l'autre, oubliant les droits de la Fayette à l'estime, malgré ses torts, ceux que sa fuite, sa proscription et bientôt son incarcération, après son échec d'un tardif mais courageux essai de résistance à la tyrannie jacobine, lui créaient à la pitié, Rivarol manquait à la fois de justice et de générosité, en accablant de ses sarcasmes un adversaire vaincu, en ameutant contre un fugitif les passions de l'émigration, en excitant à la rigueur contre un prisonnier ces haines de l'Autriche, qui n'avaient pas besoin d'être attisées.

Ce fragment d'une *Histoire de la révolution* qu'il n'écrivit point, et où il se servait plutôt, à en juger par ce morceau, de la plume de la satire que de celle de l'histoire, est intitulé : *De la vie politique, de la fuite et de la capture de M. de la Fayette*[1]. C'est loin d'être un chef-d'œuvre, encore moins un chef-d'œuvre de Rivarol, quoiqu'on y trouve par places beaucoup d'esprit et de verve. Il nous paraît plus convenable de chercher à l'excuser que de chercher à le louer. Pour trouver des explications, sinon des atténuations à la conduite si contradictoire de Rivarol, exhortant d'abord les émigrés présumés vainqueurs à la modération, et empêcher les émigrés vaincus à se montrer implacables, demandant aux jacobins la grâce de Louis XVI, et le lendemain réclamant aux Autrichiens l'exemple du châtiment de la Fayette, il faut se rendre compte des difficultés de sa situation au milieu des passions dont il était entouré. Le dépit de la fuite de la Fayette qui, selon lui, ne prenait jamais le bon parti que trop tard et ne faisait pas moins de mal par ses repentirs que par ses illusions, fit-il sortir exceptionnellement Rivarol de son impassibilité habituelle? céda-t-il, sans s'en rendre compte, à la contagieuse influence des

[1] Par M. de Rivarol, l'aîné. Liège, 1792, 16 p. in-8°.

fièvres de colère et de désespoir qui bouillonnaient autour de lui? Voulut-il leur donner la diversion d'une représaille, leur payer, par une exécution qui coûtait peu à sa sensibilité (car il détesta de tout temps la Fayette, c'était sa bête noire, comme Necker fut celle de Sénac de Meilhan), la rançon de ces critiques, de ces conseils dont la claivoyance et la modération avaient déplu aux mécontents qui formaient désormais l'incontestable majorité de l'émigration, où le plus grand nombre avait en effet à se plaindre de ses fautes ou de ses malheurs, des autres ou de soi-même? Nous ne résoudrons pas ce problème complexe. Il entra sans doute quelque chose de tous ces mobiles dans la détermination d'un homme si sévère pour la Fayette et si indulgent pour Dumouriez, qui épargna à ce second, à propos des mêmes fautes, du moins de la même fuite, tous les reproches qu'il prodigua au premier.

Quoi qu'il en soit des motifs pour lesquels Rivarol, sortant de sa ligne de modération et de son habitude d'en appeler des passions à la raison, se donna le tort d'attaquer la Fayette, au moment même où sa disgrâce et les causes de cette disgrâce le rendaient inviolable, il brisa sa plume de pamphlétaire et de polémiste, après le succès équivoque, et dont lui-même n'était pas content, de cette œuvre mal venue, pour laquelle il gardait une prédilection secrète, dont l'exemple est à ajouter à celui de tant d'autres erreurs et de tant d'autres faiblesses de la paternité littéraire.

Nous ne trouvons plus trace d'aucun ouvrage politique de Rivarol, si ce n'est une brochure, sans doute de commande, d'impression anglaise, intitulée : *Adresse du peuple belge à Sa Majesté l'Empereur;* c'est une sorte de consultation politique, où Rivarol plaide pour le maintien de la constitution belge, objet de mésintelligence entre la maison d'Autriche et ses sujets des Pays-Bas [1]. Il nous est donc permis, à propos de ce séjour à Bruxelles pendant les années 1792 et 1793, de nous arrêter un instant à ces succès de salon qui dédommageaient Rivarol de plus d'une contradiction et de plus d'une déception, et jeter, avec lui ou les personnages que le hasard des événements lui fit rencontrer et dont le témoignage nous reste, un coup d'œil sur cette société de l'émigration dont Bruxelles eut la première, parmi les capitales de l'exil, la bonne fortune de voir passer les types les plus caractéristiques.

M. de Lescure.

La suite prochainement.

[1] Par M. le comte de Rivarol, à Londres, chez Owen, 1793, in-8°, 8 pages.

L'AÏEULE[1]

IV

Les premiers mois de notre mariage furent heureux; notre maison de campagne était ravissante, c'était un nid confortable que la fantaisie capricieuse de quelque enrichi avait fait élever et qu'on nous avait cédé à son départ. Chaque jour, Yvan était obligé, pour son service, d'aller à Moscou; mais je ne m'ennuyais pas en son absence, ma solitude était si pleine de lui! Je l'attendais, lisant nonchalamment ou jouant du piano, et ces heures sont restées dans mon souvenir pleines de poésie et de charme. Quand il revenait, je me jetais à son cou, comme une enfant, et nous nous asseyions l'un près de l'autre dans le salon rempli de fleurs.

Après le dîner, il allait ordinairement dans son cabinet et s'occupait de ses papiers; le soir, cédant à ma fantaisie, il venait rôder avec moi dans les champs et les bocages. Nos goûts se ressemblaient peu, mais dans ces premiers temps de notre union, grâce à mon caractère pliant et à sa condescendance pour mes bizarreries (c'est ainsi qu'il qualifiait mes goûts), nous vivions en très bon accord. L'été avait passé pour moi comme un songe et l'automne arrivait, mais le baron, malgré sa promesse de venir nous voir, ne paraissait pas, et je l'avais presque oublié, quand Yvan me dit un jour :

— J'ai reçu une lettre de Fritz; il est occupé d'affaires dans ses terres de Courlande et il pourra à peine venir à Moscou avant l'hiver. J'ai donné l'ordre qu'on lui préparât un logement au rez-de-chaussée de la maison que nous avons louée. Je veux qu'il demeure avec nous et je lui ai écrit à cet effet.

— Quand as-tu reçu sa lettre?

— Avant-hier.

— Et tu ne me l'as pas montrée?

— Pourquoi donc? Je suis étonné de ta curiosité. Je reçois tant de lettres; est-ce que tu voudrais les lire toutes?

Je regardai Yvan, me figurant qu'il plaisantait, mais il parlait sérieusement. Je ne répondis pas.

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 janvier, 10 et 25 février 1881.

— Mon Dieu! dit-il tout à coup, j'ai oublié. Il y a aussi une lettre pour toi; elle est d'une de tes amies et très insignifiante.

Il sortit et revint aussitôt avec la lettre décachetée à la main. Je la pris; elle était de Liza Nervich.

— Tu l'as lue? lui demandai-je.

— Certainement. Est-ce que cela ne te plaît pas?

— D'autant moins, dis-je, qu'à l'instant même tu viens de me déclarer que tes lettres ne me concernaient aucunement.

— Quelle singulière manière de voir tu as, Stenia! Je puis recevoir des lettres d'affaires, des papiers officiels qui n'ont effectivement aucun intérêt pour toi; tandis que je ne puis supposer que tu veuilles me cacher ta correspondance. Peux-tu avoir des secrets pour moi; quelle est l'honnête femme qui a des secrets pour son mari?

— J'avais toujours cru que c'était réciproque, repartis-je.

— Qu'importe ce que tu pensais! J'ai remarqué depuis longtemps combien tes opinions sont erronées; mais j'avoue que cela ne m'inquiète pas : ton caractère m'est garant que si ce n'est par raison, du moins par amour pour moi, tu laisseras de côté beaucoup d'idées fausses; toujours et partout il faut un chef; tu ne peux t'imaginer que ce sera toi. Le mari qui obéit à sa femme est ridicule et digne de pitié, je ne suis pas du tout propre à un pareil rôle.

— Je n'ai jamais voulu te le faire jouer, repris-je avec vivacité, et dans toute ma conduite tu ne pourras trouver rien qui puisse te le faire penser: je défends seulement ce que je regarde comme mon droit. Crois-tu que, moi la première, je ne t'aurais pas montré la lettre de Liza? pourquoi m'avoir privée du plaisir de le faire volontairement?

— Quelle subtilité! n'est-ce pas la même chose que j'aie lu avant ou après toi cette sotte lettre?

— Tu vois, déjà tu railles; permets que les lettres qui me sont adressées me parviennent directement.

— Non, ma chère, ne cherche pas à modifier une règle établie. Tu pourras prendre tes lettres sur mon bureau, où sont déposés tous les paquets qui m'arrivent par le courrier.

Je restai silencieuse et mécontente.

— Mais ne te fâche pas, me dit Yvan, en s'approchant de moi, il faut t'y accoutumer; à mon âge, il est un peu tard pour changer d'habitudes et d'opinions; elles sont enracinées, et il faudra s'y soumettre. *Prenez-moi, chère enfant, tel que je suis.*

Et il me prit la tête dans ses deux mains et me baisa au front en souriant. Je cédai.

Nous revînmes à la ville, et Yvan s'occupa d'arranger notre maison et d'organiser la dépense; toutes les dispositions qu'il me commu-

niqua étaient marquées au coin de l'ordre le plus parfait. Il mit sous ma direction tout ce qui était relatif au ménage et me pria de m'en occuper avec zèle. N'ayant aucune connaissance de la tenue d'une maison, je ne sus ni diriger, ni commander, ni même me faire rendre compte de l'argent dépensé. J'étais intimidée et maladroite quand il fallait parler au maître d'hôtel et au cuisinier, qui ne tardèrent pas à profiter de mon inexpérience et de ma délicatesse. Au bout d'un mois, en rendant compte à mon mari de l'argent qu'il m'avait confié, je fus moi-même épouvantée de l'énorme total qu'il trouva en additionnant mon livre de dépense. Il fut de très mauvaise humeur toute cette journée et me parla assez sèchement.

— Voilà où mène une éducation absurde, comme celle que vous avez reçue et que l'on donne aux filles de haute volée. Il n'y en a pas une seule qui sache le prix de l'argent. Dieu sait à quoi vous pensez. Il n'y a pas de milieu : ou comme ta mère toujours en visites, ou comme toi dans les espaces nébuleux.

Je compris et je reconnus combien j'étais insuffisante pour la vie pratique; mais les reproches d'Yvan me parurent trop cruels ; je pleurai.

— Maintenant des larmes, dit-il plus doucement. Tu n'es qu'une enfant. Défais-toi de ces habitudes; tu n'es plus une jeune fille. Tâche de deviner le secret de la vie réelle, et si tu ne peux te débarrasser de tes niaiseries poétiques, essaye d'y introduire ce charme qui, dit-on, fait le bonheur de la vie de famille.

— Je ne peux pas trouver de poésie dans des comptes de cuisine, dis-je avec humeur.

— Des comptes de cuisine et de tous les autres comptes dépendent la tranquillité de chaque jour, cela n'est pas douteux, et je m'étonne que tu ne le comprennes pas. Pour une femme, savoir tenir sa maison est ce qu'il y a de plus important; elle se rend nécessaire à son mari; elle est son aide, sa compagne, en un mot, sa femme.

— Je croyais que ces détails concernaient la femme de charge.

— C'est l'épouse qui doit être la femme de charge, du moins je désire qu'il en soit ainsi de la mienne; elle doit se souvenir que je travaille toute l'année pour son bien-être et elle doit m'aider.

— Mais je ne sais pas encore? A la vérité, je n'y ai pas beaucoup d'attrait.

— Apprends, rien n'est impossible.

Yvan avait certainement raison, quoiqu'il eût pu me parler avec plus d'affabilité. Peut-être un mot affectueux de sa part m'aurait fait comprendre beaucoup plus vite que la vie réelle n'est pas seulement tissée de fils roses, qu'il faut la subir et ne chercher dans un amour partagé qu'un adoucissement à ses labeurs... L'air sérieux, le

ton sévère et la morale d'Yvan m'effrayèrent; j'envisageai avec crainte l'avenir qui s'ouvrait devant moi, j'étudiai plus attentivement mon mari et je remarquai que toutes ses opinions, toutes ses pensées, tous ses sentiments ne pouvaient s'accorder avec les miens. J'étais mécontente de voir que non seulement en tête à tête, mais même devant les domestiques, il me traitait comme un enfant que l'on cajole pour en obtenir quelque chose. S'il m'arrivait de donner un ordre quelconque au maître d'hôtel, et que Yvan le trouvât inutile ou hors de propos, il se tournait vers moi et sans façon me disait à haute voix : « Quelle sottise, ma chère! » puis donnait un ordre souvent tout à fait contraire au mien. Les domestiques ne m'écoutaient plus et ne me portaient plus aucun respect. Souvent mon mari m'en faisait le reproche, disant que je ne savais me faire obéir de personne; il ne comprenait pas qu'il en était cause le premier. Il était trop sûr de lui-même, il ne doutait de rien et marchait à son but avec obstination...

Le baron arriva bientôt, mais il ne descendit pas chez nous, quoique son appartement fût prêt depuis longtemps. Sa rencontre avec Yvan fut très amicale.

— Pourquoi as-tu autant tardé à venir après avoir reçu ma lettre et mon invitation?

Le baron sourit avec bonhomie...

— Je n'aime pas que ma présence puisse être à charge; il faut donner aux nouveaux mariés le temps de s'accoutumer l'un à l'autre, de se connaître plus intimement. Tout visage étranger, quel qu'il soit, est une gêne. Pour vivre longtemps heureux, il faut d'abord apprendre à vivre en tête à tête; plus tard, les amis, le monde, ne gênent plus.

— Tu es toujours avec tes théories, dit Yvan en riant. Mais où sont tes domestiques et tes bagages? Ton appartement est prêt depuis longtemps.

— Je me suis déjà installé, j'ai loué une maison. Je serai plus libre, seul.

— Comment, dit Yvan, avec un étonnement mêlé de reproche; ne vivais-tu pas avec moi, autrefois?

— Autrefois, c'était différent.

— Dans vos paroles, si je ne me trompe, dis-je, il y a une offense pour moi.

Le baron se tourna de mon côté plus vivement que d'ordinaire.

— Je ne puis avoir une pareille pensée; croyez que je vous respecte de toute mon âme, vous, la femme de mon ami.

— Prouvez-le donc et n'irritez pas mon mari contre moi. Venez vous établir chez nous. Votre appartement est prêt; vous avez une

entrée particulière et tout ce qui vous est nécessaire. Vous ne nous gênerez en rien, décidez-vous! pouvez-vous me refuser?

— Je ne l'ose ni ne le veux, mais je vous demande la permission de faire une remarque, c'est pour la première fois que vous m'adressez cette invitation.

— Mon mari vous a invité, dis-je.

— Je ne confonds pas le mari et la femme; c'est la maîtresse de maison qui invite chez elle.

— Quelle susceptibilité! dis-je en riant.

— Pas du tout, mais seulement une réserve sage. Quand, avec le temps, j'aurai pu me convaincre que, comme lui, vous m'aimez un peu, une seule parole de l'un ou de l'autre suffira pour m'obliger à faire ce qui vous sera agréable.

Le lendemain le baron s'établit au rez-de-chaussée de notre maison, mais sa présence ne changea rien à notre existence et ne la rendit pas plus animée. Il passait la matinée entière chez lui et ne paraissait qu'au dîner, après lequel il s'établissait près de la cheminée, dans le cabinet de mon mari, et fumait sans mot dire dans sa longue pipe; s'il s'entretenait avec Yvan, leur conversation avait peu d'attrait pour moi; ordinairement celui-ci racontait au baron tout ce qui se passait au conseil, il lui parlait aussi de l'administration de sa fortune et entrait même souvent dans des détails d'intérieur. Le baron écoutait en silence et lançait d'épais nuages de fumée. Dans les cas graves, il disait son opinion et je remarquais que ses conseils étaient toujours sensés et pratiques. Mon mari avait une grande confiance en son ami, qui eût pu acquérir sur Yvan une influence dominante s'il l'eût désiré, mais il ne le voulut pas et il vivait à côté de nous de sa vie propre. Je m'habituai si bien au silencieux Fritz et à ses apparitions périodiques dans notre salon, que je n'y faisais plus d'attention, et il arrivait souvent que, sauf bonjour ou bonsoir, nous ne nous disions pas un seul mot de toute la journée.

Vers ce temps, ma vie d'intérieur devint plus agréable; j'étais enceinte et mon mari prit à tâche d'écarter tout ce qui pouvait me tourmenter; il s'occupa lui-même de tous les menus détails du ménage, aidé en cela par Fritz. Ce fut l'époque la plus heureuse de ma vie. Je ne pouvais plus sortir, et quand Yvan devait aller seul quelque part, il demandait à Fritz de rester avec moi; celui-ci, certes, n'était ni amusant ni aimable. Dès que nous étions seuls, je prenais un livre, lui un autre, et nous passions ainsi souvent de longues soirées; mais néanmoins il suffisait d'un signe pour qu'il laissât son livre, mît sa pipe de côté et s'empressât, à quelque heure que ce fût, pour satisfaire la moindre de mes fantaisies. Mon mari

était tellement habitué aux soins de Fritz pour moi, qu'il ne paraissait pas s'en apercevoir et ne le remerciait même pas.

Nous eûmes enfin un fils; la joie d'Yvan fut sans mélange; on voyait que tous ses souhaits avaient été accomplis. Il avait maintenant, dit-il, en regardant l'enfant, un motif pour ses efforts, un but dans la vie.

Je voulais nourrir moi-même, mon mari ne le permit pas. Comme de coutume, je me soumis; mais, un jour, moitié en riant, moitié sérieusement, je dis à Fritz devant Yvan :

— Savez-vous qu'il m'a empêché de nourrir mon fils? n'est-ce pas une tyrannie?

— Vous ai-je bien comprise? dit Fritz, avec plus de vivacité qu'à l'ordinaire; une femme peut-elle se plaindre que son mari l'aime plus que tout au monde, même plus que son fils?

Cette pensée, qui ne m'était pas d'abord venue à l'esprit, pénétra dans mon cœur : j'avais un si grand désir de me tromper; je voulais si bien croire que mon mari m'aimait toujours, qu'à partir de ce moment, je lui pardonnai de bon cœur et me promis bien de lui céder en tout et de faire autant qu'il était en moi toutes ses volontés et tous ses désirs. Mais ce n'était pas aussi facile que je le pensais, chaque moment amenait une nouvelle difficulté.

Quand je fus complètement remise, je reparus dans le monde; Yvan voulut donner une grande soirée, il fit venir son maître d'hôtel et lui remit la liste de tous ceux qu'il voulait inviter. J'y jetai les yeux et fus stupéfaite; non seulement le nom de mes parents et de mes connaissances intimes n'y était pas, mais celui même de Liza Nervich avait été rayé. Craignant une scène, je ne voulus pas réclamer directement et je dis à mon mari que notre soirée ne réussirait pas.

— Qu'entends-tu par là?

— On y mourra d'ennui; je ne parle pas pour moi, j'y ai été habituée chez mes parents.

— Mais je ne tiens nullement aux distractions, dit Yvan.

— Pourquoi, dans ce cas, donnes-tu une fête et dépenses-tu tant d'argent dans l'état précaire de notre fortune?

— Ma position m'oblige à recevoir, et je ne puis vivre autrement que ne le font les autres; les distractions ne me sont pas nécessaires, mais je puis avoir un autre but. Je veux que ma maison soit une des plus considérables de la ville, et, en conséquence, je saurai la mettre sur un pied convenable.

... Je restai silencieuse. Yvan n'aimait pas cette sorte d'acquiescement; il voulait me persuader en toute chose et me forcer à penser comme lui.

— Ne me comprends-tu pas ou n'es-tu pas de mon avis?

— Je te comprends, mais je ne partage pas ta manière de voir.

— Pourquoi? demanda-t-il, en me regardant fixement.

— Je crois que toujours rechercher les personnes haut placées est terriblement ennuyeux. Que te faut-il? ta position est superbe; il me semble qu'il serait temps d'en jouir.

— Et comment?

— Très simplement : en nous faisant un cercle de personnes sympathiques qui nous aimeraient et que nous aimerions.

— Aimer! dit Yvan d'un air railleur : avec toi, dès que tu dis quelque chose, on est sûr que tu retomberas dans ta vieille ornière, dans l'idylle! L'affection, ajouta-t-il gravement, doit se renfermer dans la famille. Aime-moi, aime ton fils, et remarque que j'ai fait une exception à cette règle, j'aime et je te permets d'aimer Fritz comme un frère.

— Je te remercie de la permission, dis-je avec une tristesse que je ne pus réprimer; je ne voulais pas parler de pareils attachements, mais de liaisons où l'estime joue le principal rôle; pour toi, la position d'une personne règle tes relations avec elle.

En ce moment, Fritz entra.

— Fritz, comme tu viens à propos! dit Yvan. Juge lequel de nous deux a raison? Je discute avec ma femme : elle m'accuse d'estimer davantage la position d'une personne que la personne elle-même. Dis; n'ai-je pas raison d'estimer l'homme suivant la position qu'il occupe; est-ce que ce n'est pas la preuve de sa valeur?

— L'homme qui occupe un poste élevé doit avoir un mérite incontestable, dit Fritz; et, s'adressant à moi, il ajouta : votre mari en est une preuve éclatante.

— Cependant, repartis-je avec chaleur, convenez qu'il y a des personnes auxquelles leurs sollicitations, leurs intrigues et leurs bassesses ont valu une position élevée dans la société. Dois-je les estimer?

— Certainement non, repartit Fritz, mais Tomski lui-même n'estime pas de pareilles gens, et il ne peut en être question.

Mon mari s'occupait avec le maître d'hôtel et il ne répondit pas à Fritz, qui se mit à me démontrer qu'il y avait bien moins de mauvaises gens, sous tous les rapports, dans le monde que je ne me le figurais, qu'on en trouve beaucoup qui sont plus à plaindre qu'à blâmer et que souvent dans les hommes les plus déconsidérés on peut découvrir un bon germe qui est refoulé. Chaque parole du baron était empreinte d'une profonde sympathie et d'une attrayante indulgence pour l'humanité. Il n'aimait à juger personne sévèrement, si ce n'est lui-même. C'était du moins ainsi qu'il m'apparaissait.

A partir de cette époque, notre vie changea complètement ; nous reçûmes très souvent et je sortis encore davantage. Yvan, comme tous les autres, une fois lancé dans le monde, voulut y occuper une place importante et, peu à peu emporté par ce désir, il oublia son ancienne et ennuyeuse économie. De cette façon, nos dépenses doublèrent et nos revenus n'y auraient pas suffi avec une maîtresse de maison beaucoup plus expérimentée que je l'étais alors. Insensiblement nous fîmes des dettes qui nous tourmentèrent, et la mauvaise humeur d'Yvan retomba sur moi. Plus d'une fois, en revenant sur le passé, il me reprocha durement d'avoir perdu, par ma faute, la fortune que mon père devait me donner, et il me fit verser des larmes amères. Dans le monde, comme à la maison, je devais refouler en moi tout désir, tout mouvement spontané, abandonner mes propres opinions, mes goûts, mes idées ; en un mot, j'étais dans les mains d'Yvan une machine qui, au premier signal, devait accomplir ses injonctions. Je compris trop tard que dans la maison paternelle j'étais plus libre et plus heureuse que dans celle de mon mari, et que celui auquel j'avais si longtemps rêvé, n'était pas tel que je me l'étais figuré. La vie chez mon père était monotone, elle manquait de poésie et d'épanchement, mais elle n'était pas aussi dure que celle que mon époux m'avait faite. Où étaient allés mes espérances, mes rêves? Plusieurs fois j'avais été révoltée par l'orgueil de mon père : que devins-je quand, chaque jour, il me fallut être témoin de l'arrogance de mon mari ; souvent je rougissais pour lui tant sa manière d'être avec ses inférieurs était intolérable. Yvan, qui avait supporté la pauvreté, la dépendance, et l'orgueil des autres, cet Yvan, arrivé à la puissance, devint impitoyable pour ceux placés au-dessous de lui ; il fut insolent avec les petits, quoique souple et aimable avec les grands.

Un jour, il entra dans mon cabinet de toilette quand j'essayais une nouvelle coiffure ; la modiste était assise sur une chaise, elle se leva quand il entra. Il répondit à peine par une légère inclinaison de tête à son salut respectueux ; et quand elle sortit, il me fit remarquer combien ma manière d'être avec tout le monde était sotte et ridicule.

— Il n'y a pas de petite marchande, de commis, dit-il, pas d'intendant que tu n'invites à s'asseoir devant toi. Tu n'as pas l'air d'une personne de bonne famille, tu ne sais pas te tenir.

Et il leva les épaules.

— Je pensais, dis-je, que la politesse est le premier signe d'une bonne éducation.

— Il y a des bornes à tout, continua-t-il ; il est temps que tu le

saches. Doit-on agir comme une petite fille quand on a bientôt trente ans?

Je ne répondis pas. Ce silence continuel, résultat d'une lutte intérieure, sans trêve, m'éloignait de plus en plus d'Yvan. Combien de fois m'accusai-je de faiblesse, me disant qu'il fallait lutter, qu'il fallait résister à mon mari, que le sentiment de ma propre dignité souffrait de mon rôle passif : tout fut vain. Quand Yvan était irrité, je n'osais prononcer une parole, je rougissais, je perdais la tête à un seul de ses regards. Il m'avait complètement soumise à sa volonté, mais il n'avait pu me persuader de la légitimité de ses exigences, et c'est en cela que consistait mon véritable malheur. Je connaissais la chaîne que je traînais et, avec un murmure secret, avec un sentiment qui ressemblait au mépris de moi-même, je continuais à suivre cette voie douloureuse.

Ainsi passèrent pour moi cinq longues années, pendant lesquelles je ne fus pas une seule fois séparée de mon mari. Quant au baron, il nous aimait comme par le passé, mais il nous quittait souvent; son goût pour les voyages était sa manie favorite.

Mon fils venait d'avoir six ans, c'était un charmant enfant, beau et intelligent, mais déjà trop rempli d'amour-propre et trop indépendant. Je l'aimais passionnément, mais autrement que son père. Contre toute saine règle, ses défauts seuls plaisaient à Yvan ; ses caprices avec ses bonnes et son entêtement avec moi l'amusaient. Il ne lui demandait qu'une soumission absolue envers lui seul; aussi Yvan était satisfait de voir le petit Paul n'avoir peur que de lui et obéir dès qu'il ouvrait la bouche, sans s'inquiéter si plus tard l'enfant se vengeait sur moi et sur ceux qui l'entouraient de son obéissance forcée envers son père. Je blâmais surtout en Paul son insupportable hauteur, et ne pouvais le voir tranquillement offrir sa main à baiser à tous ceux qui voulaient plaire à mon mari. Souvent ce fils adoré me répondait effrontément, ou bien, avec un calme risible dans un enfant de son âge, il se détournait de moi sans rien dire, comme si mes paroles ne méritaient aucune attention. Yvan, au lieu de le corriger, riait de ce qu'il appelait une orgueilleuse confiance en lui-même et le sentiment de sa propre dignité. Il le prenait sur ses genoux en disant :

— Va faire la paix avec ta mère.

— Je ne veux pas, disait fièrement Paul ; elle m'a grondé.

— Et si je te l'ordonne.

Paul était extrêmement intelligent, et la pénétration des enfants est incontestable pour mettre à profit les côtés faibles du caractère de leurs parents. Il descendait immédiatement des genoux de son père, s'avançait vers moi et me tendait la main en me disant :

— Faisons la paix, maman, papa l'ordonne.

Quand je réprimandais mon fils, son père prenait son parti devant lui. Le manque de respect de mon fils m'affligeait; je savais que la familiarité des enfants avec leur mère, basée sur la tendresse, est un gage d'un fort et saint attachement dans l'avenir; mais ici il n'y avait rien de pareil. La familiarité de Paul et ses allures sans façons à mon égard ne provenaient pas de son affection, il savait trop bien qu'il était, comme moi, soumis à un pouvoir suprême, devant lequel tous deux nous étions également peu de chose. C'est en vain que j'essayais de le faire comprendre à Yvan, il me répondait par des plaisanteries ou me disait sérieusement :

— Je ne sais de quoi tu t'offusques, Paul doit savoir que je suis le chef de la maison; toi-même, tu devrais lui inspirer cette idée.

— Cependant je suis sa mère, et il doit me respecter.

— Est-ce que je lui ai jamais dit de ne pas te respecter? C'est à toi à lui inspirer ce sentiment.

Ainsi, plus nous allions et moins il me restait de force dans ma lutte inégale avec Yvan. Je voyais clairement que nos caractères étaient complètement opposés; mon cœur battait convulsivement quand je me faisais cet aveu, et chaque jour nous séparait davantage. Quant à Yvan, à mesure que disparaissait toute apparence d'opposition, il devenait plus affectueux; mais cette affabilité ne me réjouissait plus. Jamais il ne traitait de choses sérieuses avec moi, jamais il ne me demandait conseil; on eût dit qu'il me regardait comme incapable de comprendre une parole raisonnable.

Voilà quels étaient nos rapports, quand Yvan, à la suite d'affaires personnelles embrouillées, fut obligé de demander un congé d'un an et d'aller dans une autre province. Ma faible santé fut cause qu'il ne m'emmena pas avec lui, d'autant plus que, dans la propriété où il se rendait, il n'y avait pas de maison de maître. C'était notre première séparation depuis mon mariage. Yvan me quittait à regret, et il avait si peu de confiance en moi qu'en me recommandant à Fritz, il entra avec lui dans tous les détails de la tenue de la maison, comme si j'avais été une enfant

Après l'avoir accompagné un instant, je rentrai dans le salon, appuyée tristement sur le bras de Fritz; je ne pouvais pas me rendre un compte exact des sensations qui agitaient mon cœur. Il y avait quelque chose comme du chagrin; le souvenir de notre ancienne tendresse se réveilla en moi, mais cela ne dura qu'un moment, et un autre sentiment plus puissant me saisit. Là, au plus profond de mon cœur, deux mots tout-puissants résonnèrent : tu es libre! et cette liberté, comme un éclair éblouissant, illumina mon sombre horizon. Je parcourais la pièce avec une vivacité inaccou-

tumée. J'ouvris les fenêtres toutes grandes, j'aspirai avec délices l'air frais du soir qui m'apportait ses odeurs embaumées, et je m'abîmai dans de profondes réflexions. La voix du baron me tira de ma rêverie.

— Cette année va vous paraître insupportable, me dit-il, mais qu'y faire? Soyez raisonnable, je crois que le retour après une séparation est un grand bonheur. Il renouvellera l'amour qui sommeillait dans une vie tranquille.

Je regardai le baron; il parlait avec une voix si douce qu'elle allait droit au cœur, mais ses paroles me frappèrent. L'amour! Où est-il, si, mon mari parti, je respire avec plus de liberté, et si je me mets à faire des projets comme si sa présence m'eût empêchée de vivre paisiblement? Sans répondre un mot à Fritz, je sortis et allai m'enfermer dans ma chambre. Je pleurai longtemps et avec amertume, et finis par m'avouer la pensée qui sommeillait au fond de mon cœur depuis si longtemps : je ne l'aime plus; c'est lui qui est la cause de mon malheur, et ma vie ne peut être tranquille que quand il n'est pas là. Dans ce moment, il me sembla que je pleurais sur ma jeunesse écoulée en vain, sur le fantôme de ces trésors d'amour que j'avais prodigués follement, sur mon cœur que j'enterrai pour toujours. Tout était changé dans mon existence et je n'avais plus d'avenir. Tout était mort en moi, mais une faible espérance me rattachait à la vie, mon fils me restait; j'acquis pour la première fois une parfaite connaissance de mes sentiments intimes; à l'âge de trente-deux ans je renonçai à tout; mon âme endolorie se cramponna à mon enfant et jura de vivre pour lui seul.

Lorsque, le lendemain, je vis le baron, je lui tendis la main et m'excusai auprès de lui de la manière peu cérémonieuse avec laquelle je l'avais quitté.

— Hier, lui dis-je, je suis partie sans écouter ce que vous me disiez; j'étais si triste que toute la journée je suis restée seule.

— Voulez-vous donc vous gêner avec moi? dit Fritz, je ne suis ici que pour exécuter vos volontés en l'absence de votre mari. Qui, d'ailleurs, comprendra mieux que moi combien vous devez être inquiète et attristée?

Je regardai de nouveau avec attention le baron, et ses yeux d'un bleu clair exprimaient tant de simplicité, tant de déférence! Je vis clairement qu'il n'avait nullement deviné mon malheur.

— La vie de famille, dis-je, a ses joies et ses chagrins; quelquefois, malgré une union pleine de sympathie et d'amour, tout ne va pas comme on le voudrait.

Le baron resta silencieux, comme s'il eût attendu la fin de ma phrase, et je ne savais comment la finir et lui faire comprendre

qu'en l'absence d'Yvan, je voulais être complètement maîtresse.

— Beaucoup de personnes dans la maison ne me conviennent pas; je ne veux pas les garder; je désire d'abord renvoyer la bonne de Paul, que je ne puis faire obéir.

— Pourquoi ne l'avez-vous pas congédiée plus tôt? dit le baron très tranquillement.

— Elle convenait à mon mari.

— Mais si vous aviez seulement fait comprendre à Tomski qu'elle n'exécutait pas vos ordres, sur-le-champ il vous eût demandé de la mettre à la porte.

— Du reste, je dois dire que Paul est terriblement gâté; son père lui-même est pour lui trop faible; il n'y aurait pas encore trop de mal si Yvan comprenait le caractère de Paul; non seulement il ne voit pas ses défauts, mais il les prend même pour des qualités.

Je m'arrêtai et je lui demandai presque résolument :

— Puis-je parler franchement avec vous?

Le baron me regarda tout étonné.

— N'ai-je pas réussi à vous inspirer confiance? S'il en est ainsi, ce n'est pas un mot qui vous la donnera.

— Ce n'est pas ce que je veux dire, répondis-je avec vivacité, tant la voix du baron, triste et sérieuse, avait pénétré jusqu'à mon cœur; je vous es ime, par conséquent je dois avoir confiance. J'ai honte de parler, parce que je sens fortement que je supporte ce que j'ai mérité.

Je me tus, et l'émotion me fit rougir. Le baron me prit la main et me la serra.

— Qu'avez-vous? me dit-il avec inquiétude; je ne vous ai jamais vue ainsi.

Je fondis en larmes. Il me regardait, sans mot dire; son visage exprimait la sympathie et l'étonnement.

— Vous avez mis la main sur ma blessure secrète, dis-je, quand j'eus réussi à me remettre; vous avez deviné les sentiments qui m'agitent. Puis-je me respecter moi-même, quand je n'ai su inspirer le respect à personne, pas même à mon fils, qui n'a que six ans?

— Est-il possible? s'écria le baron. Ainsi, c'est là que vous a conduit une sensibilité et une délicatesse exagérées! Ne pas vous respecter! Est-il au monde un homme qui puisse avoir ce droit? Ne pas vous respecter, image de douceur féminine, de tendresse et de dévouement! Ne savez-vous pas que vous êtes la meilleure des femmes, une attentive et bonne mère? Ne savez-vous pas que tous ceux qui vous approchent de près admirent en vous un rare assemblage de principes, d'intelligence et de sensibilité, et ne peuvent

s'empêcher de vous accorder le plus profond respect? Est-ce que personne ne vous l'a dit?

— Qui eût pu me l'apprendre? dis-je en pleurant, est-ce que j'ai des parents, des amis? Je vis solitaire.

— Et votre mari, qui vous adore? Combien de fois ne m'a-t-il pas parlé de votre bonté! Ce n'est que maintenant que je vois clairement combien la femme est bizarre; les actes ne lui suffisent pas, elle a besoin des paroles et des protestations.

— Ne parlons pas d'Yvan, dis-je, en évitant une conversation qui eût pu nous conduire trop loin; je sais qu'il m'a épousée par amour et qu'il m'aime, ajoutai-je avec effort, mais il m'aime comme on aime une enfant.

— Et n'est-ce pas là un extrême bonheur; malgré sept années de mariage, vous êtes à ses yeux toujours aussi jeune, toujours aussi belle que quand il commença à vous aimer. Certes, vous ne pouvez pas vous en plaindre.

— Aussi, je ne le blâme pas; je suis contente de mon sort; je voulais seulement vous parler de mon fils. Il ne m'écoute pas, il se plaint constamment de moi à son père, et il ne m'aime ni ne me respecte. Cette position est insupportable.

Le baron réfléchit.

— Effectivement, dit-il, je dois reconnaître que nous tous nous avons considéré avec trop de légèreté vos rapports avec votre fils. Je me rappelle que Tomski et moi nous riions souvent quand Paul venait se plaindre de vous; mais qui eût pu prévoir que votre cœur était froissé de ces sorties enfantines, et que vous cachiez au dedans de vous-même une si grande défiance de vous et des autres? C'est toujours ainsi, continua le baron, comme s'il eût oublié qu'il parlait avec moi : Plus vaut la femme, et moins elle sait son prix!

Un silence suivit.

— Confiez-moi Paul. Je suis son parrain, et j'ai quelques droits sur lui. Quand il reviendra, Tomski sera content de vous et de moi; croyez-le, nous parviendrons à corriger Paul et ferons de lui un enfant bien élevé. Il est très intelligent et très bon; avec ces qualités, que ne peut-on faire?

Je ne pus m'empêcher de sourire. Le baron fut content de l'expression de ma figure, et me regarda avec une telle tendresse que j'en fus émue.

Depuis ce jour, je me rapprochai de lui; il ne me quitta plus d'un instant. Il lisait quand je lisais, mais dès que je fermais le livre et devenais rêveuse, il essayait de me distraire, et le plus souvent il me priait de jouer du piano et de chanter. Il aimait la musique avec passion, et moi, pendant de longues soirées comme autrefois, je

jouais d'un bout à l'autre les morceaux les plus difficiles des compositeurs allemands, et j'oubliais jusqu'à la présence du baron, assis dans un coin, muet et immobile. Son habileté avec Paul et avec les serviteurs était étonnante. Il serait difficile de raconter comment, sans le gâter, il força cet enfant à l'adorer. Il passait avec lui des heures entières, jouant sur le tapis dans le salon et se pliant à toutes ses fantaisies enfantines; souvent il lui racontait des histoires qui frappaient son imagination, ou bien il raisonnait avec lui comme avec un homme fait. Paul écoutait avec attention et se remettait à jouer. Il était touchant de voir le baron avec ce joli enfant; il me semblait quelquefois qu'un mouvement maladroit du colosse allait écraser mon pauvre petit Paul, mais celui-ci éclatait d'un rire bruyant et enfantin quand le baron, de sa main puissante, le jetait sur un coussin moelleux de mon grand divan. En peu de temps, le baron eut sur lui une beaucoup plus grande autorité que n'en avait jamais exercée son père. Paul avait peur d'Yvan, et la crainte seule le faisait obéir; tandis qu'il aimait le baron, et un mot de celui-ci suffisait pour mettre un terme à tous ses caprices. Le baron lui parlait souvent de son père, et surtout de moi. Peu à peu, Paul devint plus affectueux à mon égard, et n'osa plus me désobéir, surtout en présence de son parrain qui, devant lui comme devant tout le monde, me témoignait le plus profond respect, mêlé d'un certain empressement fraternel pour m'éviter tout souci. En très peu de temps, il changea complètement ma position dans la maison, et força tous les serviteurs à m'obéir passivement. Ceci n'eut pas lieu, toutefois, sans quelques scènes d'intérieur. Il fallut renvoyer les plus insubordonnés. Je fis la remarque au baron qu'Yvan pourrait n'être pas satisfait.

— Je m'étonne, repartit Fritz, que vous connaissiez si peu votre mari. Ses principes sont tels, qu'il ne doit pouvoir supporter dans sa maison ceux qui peuvent vous manquer de respect. Vos désirs sont toujours des règles pour sa volonté. Comment voulez-vous que quelqu'un qui vous témoigne de la déférence lui soit désagréable? Dans ma manière de voir, le mari et la femme forment une unité si parfaite, que leurs rapports avec les autres personnes, leurs idées, leurs opinions, suivent une direction commune d'où découle un ordre plein d'harmonie, un accord parfait, aussi bien dans toutes les circonstances importantes que dans les détails les plus simples et les plus insignifiants.

— Quel idéalisme! m'écriai-je. Théorie toute pure, la pratique est autre.

— S'il n'en est pas ainsi, il n'y a plus d'amour, plus de confiance, plus de respect mutuel; dès lors le mariage est impossible.

Je restai silencieuse, me faisant involontairement la question : comment deux natures aussi différentes s'étaient-elles rapprochées aussi étroitement? Le baron était un idéaliste dans la pleine acception du mot. Il s'était fait de bonne heure des théories qui seraient bien vite devenues inacceptables au contact de la réalité... Malgré l'expérience qu'il avait dû acquérir en vivant dans le monde, environ trente années, il regardait les hommes d'un point exclusif ; une indulgence naturelle l'empêchait de voir les défauts des personnes auxquelles il s'attachait.

Un jour, je lui demandai pourquoi il avait aimé Yvan et comment cela était arrivé.

— Vous avez dû vraisemblablement entendre ce récit de votre mari, mais il n'a pu vous dire quelle impression produisirent sur moi ses paroles, quand il demanda à ses camarades de le tuer plutôt que de le laisser tomber aux mains des ennemis ; position terrible où le sentiment de sa propre dignité est insulté et outragé par une troupe de sauvages, où, effectivement, malgré sa volonté, malgré une lutte héroïque avec lui-même, l'homme se transforme en bête brute. Yvan parlait en riant, mais je compris combien de noblesse il y avait dans ses paroles ; je m'attachai à lui dès ce moment et fus très heureux de pouvoir lui rendre le service qui nous a liés pour toujours.

— Convenez pourtant, dis-je, que vous eussiez pu facilement vous tromper : on dit tant de choses en plaisantant dans une réunion de camarades.

— Certainement, dit le baron, mais la pensée d'Yvan me frappa, parce qu'un homme noble et véritablement bien élevé peut seul placer si haut sa dignité personnelle. Quant à la façon dont la pensée était exprimée, peu importe ; je préfère encore une plaisanterie, parce qu'elle cache un sentiment profond qui n'est pas accessible à tout le monde.

Je restai silencieuse et pensive ; mais le baron, continuant à parler de mon mari avec une chaleur inaccoutumée, attira de nouveau mon attention.

— Quand je me rapprochai de Tomski et le connus plus intimement, il m'arriva d'en avoir peur. Son ambition, quoique basée sur la connaissance des services qu'il pouvait rendre à son pays, aurait pu lui dessécher le cœur, mais cette crainte s'évanouit depuis que, dans un moment d'épanchement, il me raconta sa vie passée et me confia, pour la première fois, sa rencontre avec vous, votre amour pour lui. Il ennoblit le but qu'il poursuivait avec tant d'obstination, que je compris alors combien dans son éloignement de la vie dissipée de ses camarades il y avait de sentiment chevaleresque et

de fidélité. Il portait son idéal dans son âme, et par suite méprisait tout ce qui pouvait le rendre indigne de vous.

— Convenez pourtant que mon mari brille avant tout par le bon sens.

— Certainement, et c'est un rare avantage. Il arriva que, pendant une année entière, il ne prononça pas votre nom ; il ne parla pas de son amour, ou ce fut seulement lorsque je mis moi-même la conversation sur ce sujet. La mesure de mon amitié pour lui en fut comblée. Je n'estime pas le bavardage chez les hommes, je ne l'aime pas davantage chez les femmes, et ce respect de Tomski pour son propre sentiment me remplit d'enthousiasme pour lui. A mes yeux, il s'éleva aux proportions d'un héros, quand j'appris qu'il luttait dans la triste bataille de la vie sans avoir eu la consolation d'entendre de vous ce simple mot : « Je t'attendrai! » Jugez vous-même, pouvais-je ne pas l'aimer de tout mon cœur, moi qui n'ai ni famille ni amis, ni même de patrie?

J'écoutais Fritz avec attention et enthousiasme et n'osant plus l'interrompre. En parlant d'Yvan, il mettait à jour, sans s'en douter, son âme et les trésors renfermés en elle, que jusqu'à ce jour il n'avait été permis à personne, non seulement de découvrir, mais même de soupçonner. Je m'enorgueillis de ma trouvaille, et plus d'une fois, dans la suite, j'eus l'occasion de remarquer que c'est à peine si la femme peut découvrir dans l'homme cette source du bien et des aspirations élevées qui souvent est cachée à tous, même à ses amis les plus chers. Je ne partageais pas avec Fritz son opinion sur Yvan, mais je ne voulais, ni par un mot ni par une allusion, ou même un regard, lui donner à penser combien, en interprétant à sa façon les démarches et les paroles de mon mari, il s'était trompé sur son caractère. Je respectais son aveuglement et je me disais que ce n'était pas à moi, à la femme d'Yvan, de s'arroger le droit peu enviable de dire l'amère vérité, d'enlever ainsi le bandeau des yeux de Fritz et de détruire l'ami idéal qu'il avait créé lui-même. Le rôle de victime et le rôle d'accusatrice m'étaient également odieux. Après avoir vécu plus de quatre mois pour ainsi dire en tête à tête, Fritz n'avait pas découvert mon secret, quoique son influence agît sur moi d'une manière de plus en plus prononcée. J'appris à croire en ma personnalité parce qu'il y croyait ; j'appris à me respecter parce qu'il me respectait, et je voulus énergiquement devenir moralement meilleure parce qu'il m'avait placée très haut dans son opinion. En écoutant Fritz, je comprenais qu'une union pleine d'amour, de poésie et de sympathie pouvait exister en réalité ; que ce n'était pas la vie qui m'avait trompée et que mon erreur venait seulement du choix que j'avais fait ; qu'il y a des

hommes qui ressemblent à ceux de nos rêves et qu'enfin j'avais rencontré l'un d'entre eux.

En même temps, la sagesse mondaine me devenait plus intelligible ; je la puisais non seulement dans nos discussions et mes conversations avec Fritz, mais plus encore dans ses procédés. Un jour, le trouvant à faire des calculs, je lui demandai pourquoi il n'avait pas pris de service.

— Ma vie a tourné de telle façon que je ne sais pas moi-même où est ma patrie, dit-il. C'est un grand malheur.

— Comment cela se fait-il ? lui demandai-je avec curiosité.

— Mon père, en voyageant, s'éprit d'une étrangère, et l'épousa ; quand il l'eut emmenée dans ses terres de Courlande, elle fut prise d'un ennui constant et ne put s'accoutumer ni au rude climat, ni à la pauvre nature courlandaise, ni même à notre genre de vie. Ses regrets pour son pays forcèrent mon père à la ramener sur les bords du Rhin, et à s'établir avec elle à Manheim. C'est là que je suis né et que j'ai grandi ; les meilleures années de mon enfance, de ma jeunesse, je les ai passées dans un coin paisible et poétique de l'Allemagne bénie. Ma mère m'adorait et ne se sépara jamais de moi ; cela est facile à comprendre ; j'étais son fils unique. Je la perdis à dix-huit ans ; mon père, aussitôt après ce triste événement, revint en Courlande avec moi ; la mort de ma mère le tua moralement et physiquement. Je passai cinq ans près de son lit de souffrances, et, malgré ma jeunesse, je fus obligé de m'occuper d'affaires; je devins l'intendant et l'unique société de mon père. Quand je le perdis, je me trouvai seul au monde ; je n'avais même pas de parents, excepté une vieille tante. J'étais invinciblement attiré vers le pays étranger, là où mon père avait été autrefois si heureux, là où ma mère était née et avait vécu, où moi-même j'avais grandi dans l'indolence. Je ne restai cependant pas longtemps à Manheim ; j'étais trop jeune, trop vigoureux, trop plein de vie pour m'enfermer dans un coin et y vivre de mes souvenirs, quelque saints, quelque chers qu'ils fussent. Le vaste monde de Dieu m'attirait, ses larges portes étaient ouvertes devant moi ; je parcourus l'Europe, et quand elle eut perdu à mes yeux le charme de la nouveauté, je fis le tour du monde, je voyageai en Orient et finis par tomber au Caucase.

— Et vous n'étiez pas fatigué de ces perpétuels voyages?

— Je dois l'avouer, malgré ma passion pour la vie nomade et ses aventures, malgré la diversité de mes goûts, les conséquences de l'oisiveté unie à la richesse se manifestèrent en moi. Je me dépêchai de vivre, de voir, et à vingt-cinq ans je devins las et ennuyé ; à proprement parler j'avais deux patries, je n'appartenais à aucune,

et ensuite il était tard pour prendre du service; il était tard pour se soumettre à la discipline, et je demandai seulement à suivre les expéditions en qualité de soldat volontaire. C'est alors que je fis la connaissance d'Yvan et que je m'attachai à lui de tout mon cœur.

— Mais, lui dis-je, à votre âge avez-vous donc renoncé à l'espérance de vous faire une famille? Quelle que soit votre affection pour mon mari, pour mon fils et pour moi, cette liaison ne peut remplir la vie d'un homme et lui faire oublier le vide de l'existence! N'avez-vous pas pensé au mariage, n'avez-vous pas aimé?

— L'amour! s'écria Fritz, mais qui m'aimerait et pourquoi? J'avoue que j'ai peur de ce sentiment; grâce à ma vie errante, j'y ai échappé.

— Personne ne vous a aimé? lui demandai-je avec étonnement.

Et j'ajoutai aussitôt :

— Ne vous fâchez pas contre moi si j'abuse ainsi de la franchise que vous me témoignez.

— Pourquoi donc me fâcher? répondit-il. Vous pouvez me questionner sur toute chose, j'ai trop d'affection pour désirer rien vous cacher. Non, personne ne m'a véritablement aimé, ou si je l'ai été, c'est par des femmes dont l'amour m'offensait. L'amour pour une femme mariée est un grand malheur.

— L'amour est un sentiment involontaire, dis-je; il est impossible de le diriger.

— Peut-être, mais on peut et on doit diriger sa conduite. Si cela était impossible, à quoi serviraient les principes, l'honneur?

— Vous n'avez pas aimé, baron, et c'est pour cela que vous ignorez que la passion ne raisonne pas; elle est plus forte que le jugement, elle attire et perd. Oui, vous l'avez dit : l'amour pour une femme mariée est le plus grand de tous les malheurs...

Nous nous tûmes; j'étais devenue mélancolique, lui pensif; mais cette impression momentanée s'effaça rapidement; nos longues causeries, pleines de franchise et d'un charme inconnu, nous enlacèrent insensiblement dans les nœuds d'un nouveau sentiment dont nous ne pouvions préciser le caractère, tant il était caché sous la tendresse fraternelle et une invincible mais innocente sympathie. Son âme vigoureuse, restée sans tache, était neuve pour beaucoup d'impressions; vraisemblablement, l'éloignement de toute société féminine, pendant de longues années, avait laissé intacte de nombreuses fibres dans son cœur, qui était vierge, si l'on peut s'exprimer ainsi, et il en découlait un charme et une poésie inexprimables, dont ses rapports avec moi étaient pénétrés. Notre vie, calme, monotone, que ne venaient distraire ni visites à rendre ou à recevoir (en

l'absence de mon mari je n'en rendais ni n'en recevais), s'écoulait tranquillement et nous faisait connaître chaque jour des joies profondes et nouvelles. Le matin, en me réveillant, j'ouvrais les yeux avec le sentiment depuis longtemps inconnu par moi d'un parfait contentement de mon sort ; je me hâtais d'aller vers lui et le trouvais toujours dans mon cabinet. Il m'attendait! Fritz parlait de mon mari plus souvent que moi, et le grand enfant rêvait une vie nouvelle à trois, se réjouissant que le départ d'Yvan l'eût rapproché de moi et que ce rapprochement eût rempli l'univers jusqu'ici absolument vide pour lui. Je ne partageais pas du tout ses espérances sur notre vie future à trois, mais je m'efforçais de repousser la pensée de cette perspective qui m'était peu agréable.

— Je me demande souvent, me disait Fritz, en interrompant un long silence que nous gardions fréquemment tous les deux, je me demande souvent comment j'ai si longtemps vécu près de vous sans vous connaître complètement. Combien votre mari, qui vous aime et que vous aimez, doit être heureux, si votre amitié seule agit d'une manière aussi vivifiante sur l'existence d'un homme! Vous ne savez pas quel charme secret il y a dans l'amitié d'une femme, combien de poésie dans sa seule présence, que de pure jouissance dans son affection; et est-il étonnant que vous ne le sachiez pas, quand moi-même je l'ai appris si tard! Je bénis le sort, car je n'ai prodigué ni mon cœur ni mon âme, et je puis les consacrer entièrement à vous et à votre famille. Peut-être le souvenir de ma mère m'a-t-il préservé jusqu'ici d'entraînements vicieux ; quoi qu'il en soit, je suis au port ; je me suis tellement attaché que la vie sans vous me paraît impossible...

Et moi, qui, quelques semaines avant, ne pouvais croire à cette vie à trois, peu à peu je m'abandonnai à son influence, et tous deux, en paroles ou par la pensée, éveillés ou en songe, nous fîmes des projets d'avenir et nous nous abandonnâmes à de chimériques espérances, sans soupçonner que, moi pour lui et lui pour moi, nous étions tout dans ces projets et le reste n'était rien. Pour nous comme pour beaucoup d'autres, se répéta le vieil adage : l'amour se glissa en nous comme un traître, et quand il nous eut envahis, il obscurcit notre raison. Nous étions dans cette période d'un bonheur sans nuage, quand le cœur est entièrement sous le charme, sans que la conscience ait encore parlé. La seconde n'était pas loin ; elle devait, sinon dissiper tout à fait mon aveuglement, du moins porter un coup mortel à mon bonheur présent.

***

La fin prochainement.

MADAME DE SÉVIGNÉ

EN BRETAGNE[1]

VIII

LE COURRIER

Tout a été dit sur l'affection si tendre, si ardente et si inquiète de Mme de Sévigné pour sa fille.

Mme de Grignan était fixée en Provence, à 250 lieues des Rochers : « La Bretagne va encore nous éloigner; c'est une rage : il semble que nous voulions nous aller jeter chacune dans la mer et laisser toute la France entre nous deux. Que Dieu vous bénisse[2] ! » Mais cette distance, bien loin de ralentir son commerce avec sa mère, rendait plus actif encore ce perpétuel échange de longs récits, où s'enregistrent au jour le jour les sentiments et les idées, tout ce qu'on dit et tout ce qu'on entend, tout ce qu'on fait et tout ce qu'on projette, tout ce qu'on lit et tout ce qu'on rêve. Les lettres envoyées et les lettres reçues sont la vie de ce petit castel breton, auquel elles ont assuré une place dans l'histoire de l'esprit humain, du cœur humain et de la littérature française. On y respire par la poste et on s'y nourrit du courrier.

Aussi, quelle reconnaissance pour « messieurs les postillons, qui sont incessamment sur les chemins pour porter et reporter nos lettres... Il n'y a jour dans la semaine où ils n'en portent quelqu'une à vous et à moi; il y en a toujours et à toutes les heures par la campagne! Les honnêtes gens! Qu'ils sont obligeants! et que c'est

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 janvier, et 10 février 1881. — [2] T. III, p. 324.

une belle invention que la poste[1]! » — « Je suis bien aise que vous ayez remarqué comme moi le beau procédé de ces messieurs si obligeants qui viennent prendre nos lettres et les portent nuit et jour en courant de toutes leurs forces pour les faire aller plus promptement. Je vous dis que nous sommes ingrats envers les postillons et même M. de Louvois qui les établit partout avec tant de soins[2]. » — « Vendredi, j'arrive à Laval : j'arrête à la poste ; je vois arriver justement cet honnête homme, cet homme si obligeant, crotté jusqu'au cul, qui m'apportait votre lettre, je pensais l'embrasser[3]. »

La célérité des envois est en effet remarquable pour l'époque. « Nous ne pouvons nous lasser d'admirer la diligence et la fidélité de la poste. Enfin je reçois le 18 la lettre datée du 9, c'est le neuvième jour ; c'est tout ce qui se peut souhaiter[4]. » — « J'ai le plaisir, dans notre extrême éloignement, de recevoir vos lettres le neuvième jour, en attendant d'autres consolations[5]. » Il y a même des cas de rapidité exceptionnelle : « Il y a du miracle qu'une lettre qui part de Vitré le dimanche, à dix heures du soir, le quatrième juin, arrive à Grignan en six jours, le samedi dixième, deux heures après midi. Ce fut... par le beau temps, le beau chemin, le clair de lune. »

Mais cette exactitude faiblit, beaucoup de lettres de Provence perdent un jour au bureau intermédiaire de Paris, en attendant le départ pour la Bretagne. « La poste me retient vos lettres un ordinaire, parce qu'elles arrivent trop tard à Paris et qu'elle me les rend au double le courrier d'après[6]. » — « J'ai reçu, depuis huit jours, quatre paquets, deux à la fois ; il ne s'en perd aucun. Pour le dérangement, il faut s'y résoudre[7]. » Puis les irrégularités augmentent : « La poste est haïssable[8]. »

Les lettres de Mme de Grignan étaient écrites avec de l'encre trop blanche : « Il faut que je sache de quelle encre vous écrivez ; si vous n'en pouvez trouver d'autre que celle dont vous vous servîtes l'année passée, souvenez-vous de m'écrire sur du papier noir ; car enfin je veux lire ce que vous m'écrivez[9]. » — « Je n'ai lu que dix ou douze mots par-ci par-là de votre lettre ; et ce n'a été que votre bon sens et le mien qui m'ont fait deviner le reste. C'est une vraie encre à écrire des promesses qu'on ne voudrait pas tenir[10]. » Mais ce défaut se corrige : « Je vois bien qu'elle commence à écrire des choses qu'elle veut bien qu'on lise et qui ne passeront jamais[11]. » Le caractère est d'ailleurs peu lisible : « Ce n'est plus de l'écriture, lui dit son frère, ce sont des figures tantôt d'une façon, tantôt d'une

[1] T. VII, p. 123. — [2] T. IV, p. 62. — [3] T. II, p. 187. — [4] T. IV, p. 72. — [5] T. VII, p. 53. — [6] T. IV, p. 130. — [7] T. IV, p. 165. — [8] T. IV, p. 351. — [9] T. III, p. 245. — [10] T. III, p. 235. — [11] T. VI, p. 19.

autre : ce sont des hiéroglyphes d'une si grande et si belle variété qu'ils ne laisseront pas de plaire aux yeux quand vous les aurez amenés au point de n'être plus intelligibles à l'esprit. »

Les lettres de la fille sont dignes des lettres de la mère, s'il faut en croire cette dernière : « Vous me louez continuellement sur mes lettres ; et je n'ose plus parler des vôtres, de peur que cela n'ait l'air de vous rendre louanges pour louanges ; mais encore ne faut-il pas se contraindre jusqu'à ne pas dire la vérité. Vous avez des pensées et des tirades incomparables ; il ne manque rien à votre style [1] » — « Tout y est si plein de sel, que nous croyons que vous n'avez pas d'autre poudre pour vos lettres [2]. » — « J'aimerais mieux avoir fait votre lettre à Mlle Descartes, je ne dis pas qu'un poème épique, mais que la moitié des œuvres de son oncle [3]. »

Ces chères lettres occupent toute la vie. « C'est tellement la subsistance nécessaire de mon cœur et de mon esprit, que je languis quand elle me manque [4]. » — « Vos lettres, c'est ma vie partout ; mais aux Rochers, ce serait mourir que de n'avoir pas cette consolation [5]. » — « Elles sont lues et relues... Le lundi au matin, je les reçois ; je les lis et j'y fais réponse jusqu'au mercredi ; le jeudi, j'attends ; le vendredi matin, en voilà encore ! cela me nourrit de la même sorte jusqu'au dimanche ; et ainsi les jours vont, en attendant tout ce que ma tendresse me fait espérer [6]. »

Aussi, avec quelle impatience on attend le courrier de Provence ! « Mon Dieu ! que j'ai d'envie de recevoir de vos lettres ; il y a déjà près d'une demi-heure que je n'en ai reçues [7] ! — « La pensée du moment où je saurais le oui ou le non d'avoir ou de n'avoir pas de vos nouvelles me donne une émotion dont je ne suis plus du tout maîtresse : ma pauvre machine en tout est ébranlée ! [8] » — « Depuis lundi j'ai trouvé les jours infinis, à cause de cette folie des lettres ; je regardais ma pendule [9]. »

Quelle précipitation quand elles arrivent : « Je reviens à la joie que j'eus de recevoir de vos lettres, de la main crottée de ce postillon : je vis défaire la petite malle devant moi ; et, en même temps, frast, frast, je démêle le mien ; et je trouve enfin, ma fille, que vous vous portez bien [10]. » — Et un autre jour : « Nous jouions au reversi quand les lettres arrivèrent. L'impatience de ma mère ne lui permit pas d'attendre que le coup fût fini pour ouvrir votre paquet, elle le fit ouvrir à M. du Plessis qui était spectateur [11]. » Et encore : « Je n'ose lire vos lettres, de peur de les avoir lues [12]. »

Quelles plaintes, enfin, quelles plaintes émues, quand ces chères

[1] T. II, p. 233. — [2] T. X, p. 135. — [3] T. IX, p. 367. — [4] T. IX, p. 326. — [5] T. III, p. 378. — [6] T. VII, p. 73. — [7] T. I, p. 315. — [8] T. VII, p. 123. — [9] T. VII, p. 124. — [10] T. II, p. 188. — [11] T. IV, p. 266. — [12] T. II, p. 4.

lettres manquent! « Je n'avais point encore tâté du dégoût et du chagrin de n'avoir point de vos lettres. J'admirais comme, depuis mon départ, je n'avais passé aucun ordinaire sans en avoir : cette douceur me paraissait bien grande : je la sentais et j'en parlais souvent. Mais j'en suis encore plus persuadée que jamais, par le chagrin que cette privation me fait souffrir. » Puis l'on s'adresse à un ami : « Je vous écris avec un serrement de cœur qui me tue. Je suis incapable d'écrire à d'autres qu'à vous, parce qu'il n'y a que vous qui ayez la bonté d'entrer dans mes extrêmes tendresses... Voilà le second ordinaire que je ne reçois point de nouvelles de ma fille : je tremble depuis la tête jusqu'aux pieds, je n'ai pas l'usage de la raison ; je ne dors point et si je dors, je me réveille avec des sursauts qui sont pires que de ne pas dormir. Je ne puis comprendre ce qui empêche que je n'aie des lettres comme j'ai accoutumé... Mon cher monsieur, d'où cela vient-il? Ma fille ne m'écrit-elle plus? Est-elle malade? Me prend-on mes lettres? Ah! mon Dieu, que je suis malheureuse de n'avoir personne avec qui pleurer[1]! » — « Je comptais recevoir vendredi deux de vos lettres à la fois. Et comment se peut-il que je n'en n'aie seulement pas une. Ah! ma fille, de quelque endroit que vienne ce retardement, je ne puis vous dire ce qu'il me fait souffrir. J'ai mal dormi ces deux nuits passées. J'ai renvoyé deux fois à Vitré, pour chercher à m'assurer de quelque espérance ; mais c'est nutilement. Je vois par-là que mon repos est entièrement attaché à la douceur de recevoir de vos nouvelles[2]. »

Mme de Sévigné répond assidûment à ce courrier de Provence si impatiemment attendu. Elle dit modestement : « Si la poste savait de quoi nos paquets sont remplis, le courrier les laisserait à moitié chemin[3]. » Et encore : « Je ne comprends pas que nos lettres puissent divertir Grignan : il y trouve si souvent des chapitres d'affaires, des réflexions tristes, que fait-il de tout cela? Il est obligé de sauter par-dessus pour trouver un endroit qui lui plaise : cela s'appelle des landes, en ce pays-ci : il y en a beaucoup dans mes lettres avant que de trouver la prairie[4]. »

Quoi qu'il en soit de la sincérité d'une modestie aussi peu fondée, ces lettres sont nombreuses. « Tout de bon, je crois que vous les aimez... mais si, par hasard, cela n'était pas, vous seriez à plaindre de l'accablement où je vous mettrais par l'abondance[5]. » — « Je vous écris toujours deux fois la semaine[6]. » — « Je crois qu'après avoir gardé celles que je vous écrivais, quand vous faisiez des poupées, vous garderez encore celles-ci; mais il n'y a plus de cassettes capables de les contenir : hélas! il faudra des coffres[7]. »

[1] T. I, p. 475. — [2] T. I, p. 473. — [3] T. IV. p. 219. — [4] T. VII, p. 125. — [5] T. VII, p. 125. — [6] T. II, p. 24. — [7] T. II, p. 164.

Sa fille, en effet, est la correspondante préférée. Elle n'est pas la seule. Son gendre, son fils, souvent absent, son cousin le comte de Bussy-Rabutin, son cousin et sa cousine de Coulanges, son ami de Montpellier le président de Moulceau, M. et Mme de Guitaud, Mme de la Fayette, et Corbinelli, écrivent quelquefois aux Rochers. On trouve même, certains jours, ces commerces un peu multipliés. « Je ne fais que répondre : je n'attaque point ; mais cela fait tant de lettres, que, les jours de courrier, quand je trouve le soir mon écritoire, j'ai envie de me cacher sous le lit, comme cette chienne de feu Madame, quand elle voyait des livres [1]. »

Mais Mme de Grignan a la meilleure part : « Je vous donne avec plaisir le dessus de tous les paniers, c'est-à-dire la fleur de mon esprit, de ma tête, de mes yeux, de ma plume, de mon écritoire ; et puis le reste va comme il peut. »

Le petit bureau où s'écrivent tant de charmantes choses est un meuble gracieux, qui a quitté les Rochers, mais non pas la Bretagne. Des partages de famille l'ont conduit au château du Châtelet, chez M. le comte Raymond des Nitumières, où il a trouvé un digne accueil et le plus artistique entourage.

Le papier des Rochers est de grand format : « Je reçus », dit M. de Coulanges, « un très bon in-quarto [2] ». Le même correspondant se plaint des modes nouvelles à ce sujet. « Comment vous accommodez-vous de ce petit papier ? ne vous trouble-t-il point quelquefois dans votre lecture ? Pour moi, j'aime mieux les bonnes feuilles de papier de nos pères, où les détails se trouvent à l'aise [3]. » Il est d'abord chargé d'odeurs, mais, plus tard, on a égard aux nerfs de Mme de Grignan. « Vous me dites fort plaisamment l'état où vous met mon papier parfumé... J'avais déjà pensé qu'il pourrait vous faire mal ; mais ce n'était qu'au mois de novembre que j'avais résolu d'en changer. Je commence dès aujourd'hui ; et vous n'avez plus à vous défendre de la puanteur [4]. »

Le caractère est net : « Je n'ai jamais vu », dit M. de Sévigné, « une écriture plus, ferme que la vôtre [5] ». Elle n'est pas ponctuée, mais entrecoupée de petits traits, destinés à fixer l'attention, à accentuer une allusion. L'auteur, qui souvent s'excuse de sa longueur et demande pardon de ses « radoteries ; [6] » écrit « *d'un trait :* Vous savez que je ne reprends guère que pour faire plus mal [7]. » — « J'écris si vite, que je ne le sens pas [8]. » — « J'écris vite, et cela sort brusquement de mon imagination [9]. » — « Voilà bien de la conversation ; car c'est ainsi qu'on peut appeler nos

[7] T. VII, p. 58. — [2] T. XI, p. 211. — [3] T. XI, p. 68. — [4] T. II, p. 69. — [5] T. XI, p. 84. — [3] T. II, p. 299. — [7] T. I, p. 371. — [8] T. VII, p. 26. — [9] T. TII, p. 168.

lettres. Si celle-ci vous ennuie, j'en suis fâchée, car je l'ai écrite de bon cœur, et *currente calamo* [1]. » — « Adieu, très chère ; adieu, aimable ; j'écrirais jusqu'à demain : mes pensées, ma plume, mon encre, tout vole [2]. » Elle ne lime pas les périodes : « Je ne relis ma lettre que quand elle est faite. » Encore ne la relit-elle même pas toujours : « Je n'ai jamais le courage de les lire tout entières : et je dis quelquefois : Mon Dieu que je plains ma fille de lire tout ce fatras de bagatelles! [3] » — Mais tout de bon, les lisez-vous en un jour? [4] »

Quelquefois, au lieu d'écrire à sa fille, Mme de Sévigné entretient et contemple son image. C'est une miniature fort jolie, qui, à Paris. « triomphe sur ma cheminée [5] » ; mais qui, comme un palladium, ne quitte pas la châtelaine en voyage; elle écrit de Nantes : « Nos sœurs de Sainte-Marie sont charmées du petit ami que je porte toujours avec moi [6]. » Voilà ce cher objet précieusement installé aux Rochers. « J'ai mon petit ami que j'aime tendrement : la plus aimable chose du monde est un portrait bien fait ; quoi que vous puissiez dire, celui-là ne vous fait point de tort [7]. » — « La princesse de Tarente en est transportée! [8] » — « Cependant elle vous trouve plus jolie que le petit ami [9]. »

Il ne s'agit pas, bien entendu, du grand portrait de Mme de Grignan par Mignard, « qui est aimable, qu'on a envie de l'embrasser, tant il sort bien de la toile [10]; » — « qui devient chef-d'œuvre à vu d'œil... parce que Mignard n'en veut plus faire [11] » ; — et dont les connaisseurs du temps louent avec enthousiasme « la ressemblance... et cette tête qui sort, et cette gorge qui respire, et cette taille qui s'avance [12] ». Ce tableau si vanté restait à Paris : « Je voudrais bien le porter avec moi [13]. »

Ce n'est que depuis Mme de Sévigné qu'il a pris place dans la belle collection du château. Peut-être même les Rochers ne possèdent-ils qu'une copie ; mais ce n'est certes pas l'une de celles contre lesquelles se récrie Mme de Sévigné, et qui lui paraissent une injure au peintre comme à son modèle. « Cet original ne me paraît plus entier ni précieux... cela me blesse le cœur [14]. » — « Je n'ai eu cette complaisance qu'avec des peines extrêmes : vous verrez, vous verrez ce que c'est que ce barbouillage. Je souhaite que les derniers traits soient plus heureux ; mais, hier, c'était quelque chose d'horrible. Voilà ce qui s'appelle vouloir avoir une copie de ce beau portrait de Mme de Grignan ; et je suis barbare quand je le refuse!

[1] T. VIII, p. 479. — [2] T. IX, p. 217. — [3] T. VII, p. 74. — [4] T. I, p. 439. — [5] T. I, p. 423. — [6] T. IV, p. 25. — [7] T. II, p. 2. — [8] T. IV, p. 37. — [9] T. IV, p. 63. — [10] T. III, p, 307. — [11] T. III, p. 428. — [12] T. III, p. 477. — [13] T. III, p. 477. — [14] T. V, p. 276.

Oh! bien, je ne l'ai pas refusé : mais je suis bien aise de ne jamais rencontrer une telle profanation du visage de ma fille! [1] »

IX

MALADIES, REMÈDES ET MÉDECINS

Deux fois, les tranquilles occupations des Rochers, dont Mme de Sévigné vient de tracer la peinture, furent péniblement interrompues par des maladies longues et douloureuses, qui furent soignées selon la mode du temps.

Comme toutes les femmes de son époque, Mme de Sévignée usait beaucoup de la purgation, de la saignée et de drogues variées, telles que « l'essence d'urine [2], » pour les vapeurs. Malgré cet excès de médicaments, elle se portait en général bien : « J'ai une santé au-dessus de toutes les craintes ordinaires [3] ». — « Ma santé me fait honte : il y a quelque chose de sot à se porter aussi bien que je fais [4]. »

A la fin de 1675, elle part pour la Bretagne, avec son attirail pharmaceutique ordinaire : « Je porte une infinité de remèdes, bons ou mauvais, je les aime tous : mais, surtout, il n'y en a pas un qui n'ait son patron et qui ne soit la médecine de mes voisins. J'espère que cette boutique me sera fort inutile, car je me porte extrêmement bien [5]. »

Cet espoir ne devait pas se justifier. Au mois de janvier 1676, elle est prise d'un torticolis. « Ce torticolis était, ma très chère, un bon petit rhumatisme; c'est un mal très douloureux, sans repos, sans sommeil [6]. » — « Je ne veux point retourner sur tout ce que j'ai souffert... il me semble qu'il est impossible de sentir de plus vives douleurs. Je tâchais d'avoir de la patience et je voulais mettre à profit une si bonne pénitence; mais, malgré moi, je criais souvent de toute ma force. » — « J'ai été malade, de bonne foi, pour la première fois de ma vie; et pour mon coup d'essai, j'ai fait un coup de maître. » — « Je vous assure qu'un rhumatisme est une des plus belles pièces qu'on puisse avoir; j'ai un grand respect pour lui; il a son commencement, son accroissement, sa période et sa fin. » A quoi M. de Sévigné ajoute : « Quoique sa maladie ne fasse nulle frayeur et que les sueurs commencent à diminuer ses douleurs, elles sont toujours si cruelles que l'état où nous la voyons

[1] T. V, p. 231. — [2] T. VIII, p. 87. — [3] T. I, p. 432. — [4] T. VII, p. 20. — [5] T. III, p. 481. — [6] T. IV, p. 233 et suiv.

fend le cœur à tous ceux qui l'aiment. Nous comptons sur trois semaines. »

Ces trois semaines devinrent trois mois et plus, pendant lesquels Mme de Sévigné, privée de l'usage de ses mains, dut dicter ses lettres : « Mes douleurs se sont changées en enflure, de sorte que cette pauvre main droite ne peut plus me servir à griffonner. »

Elle supporta courageusement ses longues souffrances, et nous la voyons, dans sa correspondance de cette époque, constamment occupée à pallier aux yeux de sa fille un état, sinon grave, tout au moins des plus douloureux. « Je me suis rangée dans ma petite alcôve, où j'ai été très chaudement et parfaitement bien servie... Mon mal n'a été que douloureux et tous ceux qui prennent intérêt à moi n'ont pu trouver un moment le moindre sujet d'avoir peur. » — « Ma santé ne donne plus d'inquiétude, elle ne me donne que de l'ennui. Je suis présentement hors de toute fièvre et des douleurs de rhumatisme; ce qui me reste, c'est d'avoir les mains et les pieds enflés, en sorte que je ne saurais me guérir, en marchant, de tous les maux que je me suis faits dans le lit; mais cela s'appelle des incommodités et point du tout des dangers. »

M. de Sévigné, qui se montra dans cette occasion le fils le plus tendre et le plus dévoué, prend, comme sa mère, à tâche de rassurer presque gaiement Mme de Grignan. « La fièvre a diminué justement le 7, et c'est une marque assurée qu'il n'y a nul danger. » — « Ne vous effarouchez pas si vous ne voyez point de l'écriture de ma mère... Il n'y aurait qu'à rire, si on pouvait trouver l'invention de la faire demeurer dans son lit sur les fesses d'une autre, mais, comme par malheur, c'est toujours sur les siennes; elle en souffre présentement les plus grandes incommodités. » Il peint ensuite la pauvre malade, « les bras empaquetés dans vingt serviettes et ne se pouvant soutenir sur ses jarrets ».

Les médicaments ne manquèrent pas : « Je me fais des lavages à mes mains, de l'ordonnance du vieux de Lorme, qui, au moins, me donnent de l'espérance. » — « Ne sachant plus que faire pour mes mains, Dieu m'a envoyé M. de Villebrune... il m'a conseillé de les faire suer à la fumée de beaucoup d'herbes fines. Je suis assurée que ce remède est le meilleur et que cette transpiration est la plus salutaire. » — « J'ai été saignée une fois du pied. »

La convalescence fut longue et pénible. « Il y a vingt-trois jours que je suis malade. Depuis le quatorzième jour je suis sans fièvre et sans douleurs, et dans cet état bienheureux, croyant être en état de marcher, qui est tout ce que je souhaite, je me trouve enflée de tous côtés, les pieds, les jambes, les mains, les bras; et cette enflure, qui s'appelle ma guérison et qui l'est effectivement, fait

tout le sujet de mon impatience. » — « La fin ridicule d'un rhumatisme est une chose incroyable, on ressent des douleurs qui font ressouvenir du commencement; l'on meurt de peur : une main se renfle traîtreusement, un torticolis vous trouble; enfin c'est une affaire que de se remettre en parfaite santé. » — « Présentement, quoique je sois guérie, que je marche dans ma chambre et que j'aie été à la messe, je suis toute pleine de cataplasmes. » — « Ces enflures s'en vont si lentement que l'on perdrait fort bien patience, si l'on ne sortait d'un état qui fait trouver celui-là fort heureux. » — « Devinez ce que c'est, mon enfant, que la chose du monde qui vient le plus vite et qui s'en va le plus lentement, qui vous fait approcher le plus près de la convalescence et qui vous en retire le plus loin; qui vous fait toucher l'état du monde le plus agréable et qui vous empêche le plus d'en jouir, qui vous donne les plus belles espérances et qui en éloigne le plus l'effet? Ne sauriez-vous le deviner? Jettez-vous votre langue aux chiens? C'est un rhumatisme. »

Toujours tendre et toujours mère, elle s'efforce dans la convalescence, comme elle l'avait fait dans la crise, de tranquilliser sa chère correspondante. « Je ne vous parle plus de ma santé : elle est très bonne, à la réserve de mes mains qui sont toujours enflées. Si l'on écrivait avec les pieds, vous recevriez bientôt mes grandes lettres. » — « L'on me porte en chaise dans ce parc, où il fait divinement beau, cela me fortifie. » — « Mon visage depuis quinze jours est quasi tout revenu, je suis d'une taille qui vous surprendrait. Je prends l'air et je me promène sur les pieds de derrière, comme une autre. Je mange avec appétit, mais j'ai retranché le souper pour toujours, de sorte qu'à la réserve de mes mains et de quelque douleur par-ci par-là qui va et qui vient et me fait ressouvenir agréablement du cher rhumatisme, je ne suis plus digne d'aucune de vos inquiétudes. » — « Mon fils me fit promener hier par le plus beau temps du monde, je m'en trouvai fortifiée, et si mes enflures veulent bien me quitter après cinq semaines de martyre, je me retrouverai dans une parfaite santé. » — « Mon visage n'est point changé, mon esprit et mon humeur ne le sont guère; je suis maigre et j'en suis bien aise. Je marche et je prends l'air avec plaisir, et si l'on me veille encore, c'est parce que je ne puis me tourner toute seule dans mon lit; mais je ne laisse pas de dormir. Je vous avoue bien que c'est une incommodité, et je la sens un peu... Si vous m'aviez vu faire la malade et la délicate dans ma robe de chambre, dans ma grande chaise, avec des oreillers, et coiffée de nuit, de bonne foi, vous ne reconnaîtriez pas cette personne qui se coiffait en toupet, qui mettait son busc entre sa chair et sa chemise et qui

ne s'asseyait que sur la pointe des sièges pliants. Voilà sur quoi je suis changée. »

Cependant, la patience se lasse : « Je suis chagrine de cette longueur et de retourner à Paris comme estropiée. J'en ai piqué d'honneur mon médecin d'ici, et je prie mon fils, qui est à Paris, de demander à quelque médecin s'il n'y a rien qui puisse avancer cette guérison, après deux mois de souffrances. »

Le 24 mars, la convalescente quitte les Rochers pour retourner à Paris, où elle commence bientôt à pouvoir manger de la main gauche. « C'était une chose ridicule que de me voir *imboccar dai sergenti*[1] » (emboquer par les servants). Elle se livre au médecin Arnonio, « qui me conseille de mettre mes mains dans la vendange, et puis une gorge de bœuf, et puis, s'il en est encore besoin, de la moelle de cerf, et de l'eau de la reine de Hongrie[2] ». Au printemps, elle partit pour Vichy, où une saison de douches et de bains avança sa guérison. « On est toute nue dans un lieu souterrain où l'on trouve un tuyau de cette eau chaude qu'une femme vous fait aller où vous voulez. Cet état où l'on conserve à peine une feuille de figuier pour tout habillement est une chose assez humiliante[3]. »

Neuf ans après, en 1685, une seconde maladie frappe, aux Rochers, Mme de Sévigné. C'est, cette fois, une plaie sur la jambe. « Nous avons suivi vos ordres exactement, et nous mettons de l'onguent noir que vous avez envoyé, et qui ne nuira pas à la poudre de sympathie, pour fermer entièrement la boutique. Otez-vous donc de l'esprit tout ce grimaudage d'une femme blessée d'une grande plaie. Elle est très petite, aussi bien que l'outil dont se sert votre frère. Rectifiez votre imagination sur tout cela ; ma jambe n'est ni enflammée ni enflée ; je me suis promenée, je n'ai point l'air malade. Regardez donc votre bonne d'une autre manière que comme une pauvre femme de l'hôpital ; je suis belle, je ne suis point pleureuse[4]. » — « Dieu veut maintenant finir ces légers chagrins : il y a huit jours que ma jambe est enveloppée de pains de roses trempés dans du lait doux bouilli, et rafraîchis, c'est-à-dire réchauffés trois fois le jour[5]. »

Cette plaie qu'on traite si cavalièrement et que nous voyons, pendant quatre mois, aller de mieux en mieux, au dire de la châtelaine, finit par s'aggraver. « Il y a quatre jours, il prit une fantaisie à ma jambe de s'enfler et de jeter des feux et des sérosités, selon qu'il lui plaisait ; je fus surprise, et tout ce qui était ici, de cette trahison, je me mis en repos, je la laissai faire... Cependant nous envoyâmes prier les capucins qui sont à Rennes de venir nous voir

[1] T. IV, p. 301. — [2] T. IV, p. 541. — [3] T. IV, p. 380. — [4] T. VIII, p. 36.
[5] VIII, p. 135.

ici... Ils ont mandé que, dans l'état de leurs affaires, avec des ennemis et des envieux de tous côtés, il leur était absolument impossible de quitter leur couvent; qu'ils me conjuraient instamment d'aller à Rennes; que dès qu'ils auraient vu ma jambe, ils me guériraient: qu'ils osaient bien m'en assurer; mais que, pour appliquer les herbes et les cataplasmes à propos, il fallait voir ma jambe; je m'y en vais demain[1]. »

Ces capucins guérisseurs obtiennent presque immédiatement un bon résultat. « Ma jambe est présentement sans aucune plaie ni enflure, elle est tout amollie; et, pour la figure, elle est entièrement comme sa compagne, qui, depuis près de six mois, était sans pareille. La couleur n'est pas agréable; la lessive ne la blanchit pas, ni l'eau d'arquebusade[2]. » Elle peut même aussitôt visiter à Rennes ses amies : « J'avais un siège sous le pied, car sans cette attention, je craindrais de ne plus reconnaître la jambe malade et de m'y tromper comme Arlequin[3]. »

Le remède consiste en herbes. « On les étale sur un linge, on les pose sur ma jambe;... on les retire, deux fois le jour, toutes mouillées; on les enterre; et, à mesure qu'elles pourrissent (riez-en si vous voulez), cet endroit sue et s'amollit[4]. » — « Je ne sais si c'est la sympathie des petites herbes, qui me guérit à mesure qu'elles pourrissent en terre. J'avais envie d'en rire; mais les capucins en font tous les jours des expériences... Je ne sais donc si c'est la cérémonie de ces petits enterrements deux fois le jour, ou si c'est la lessive ou le baume, mais il est toujours vrai que je n'ai point été comme je suis[5]. » — « C'est dommage que vous n'alliez pas conter cela à des chirurgiens, ils pâmeraient de rire; mais, moi, je me moque d'eux. » — « Ma jambe redevient entièrement dans son naturel, sans douleurs, sans contrainte[6]. »

De retour aux Rochers, Mme de Sévigné est encore obligée à quelques soins : « L'endroit était demeuré si dur, et tant de sérosités y avaient été recognées par des eaux froides, que nos chers pères l'ont voulu traiter à loisir, sans me contraindre et en me jouant. » — « Ainsi par une douce et insensible transpiration, avec des lessives d'herbes froides et de la cendre, je guéris la jambe du monde la plus maltraitée par le passé; et je ne crois pas qu'il y ait rien de plus enviable pour moi qu'une sorte de traitement qui est sûr, et qui n'est ni contraignant ni dégoûtant, et qui me donne tous les jours le plaisir de me voir guérir, sans onguents, sans garder un moment la chambre... Je ne crois pas qu'on puisse guérir plus agréablement un mal de sept ou huit mois[7]. » — « J'écrivis,

[1] T. IX, p. 70. — [2] T. IX, p. 78. — [3] T. IX, p. 82. — [4] T. IX, p. 99. — [5] T. IX, p. 78. — [6] T. IX, p. 99. — [7] T. IX, p. 88.

l'autre jour, aux capucins que ma jambe suait : ils me répondirent qu'ils le savaient bien ; que c'était là le but de leurs remèdes, et que j'étais entièrement guérie. Ils m'ont envoyé d'une essence, qu'ils appellent de l'émeraude, qui guérit, et console, et perfectionne tout, et sent divinement bon [1]. » — « Je marche tant que je veux, je mets d'une eau d'émeraude si agréable, que si je ne la mettais sur ma jambe, je la mettrais sur mon mouchoir. Si j'en ai besoin, je mettrai du sang de lièvre. Mais je suis si bien aujourd'hui, que je crois que je prendrai le parti qu'ils me conseillent, qui est de mépriser ma jambe et de ne point la questionner à tout moment [2]. » Les bulletins sur cet objet ne cessent, toutefois, qu'au mois de septembre.

Ces épreuves ne corrigent point, chez les hôtes des Rochers, l'habitude des médications multipliées. Voici la plus bizarre, dont le jeune ménage de Sévigné prétend tirer les meilleurs effets. Il s'agit des vipères. « Elles tempèrent le sang, elles le purifient, elles rafraîchissent... Mais il faut que ce soit de véritables vipères en chair et en os et non pas de la poudre, car la poudre échauffe, à moins qu'on ne la prenne dans de la bouillie ou de la crème cuite ou quelque autre chose de rafraîchissant. Priez M. de Boissy de vous faire venir dix douzaines de vipères de Poitou, dans une caisse, séparées en trois ou quatre, afin qu'elles y soient bien à leur aise avec du son et de la mousse ; prenez-en deux tous les matins ; coupez-leur la tête, faites-les écorcher, et coupez par morceaux, et en farcissez le corps d'un poulet ; observez cela un mois [3]. »

Puis voici la poudre de sympathie, sulfate de fer desséché et pulvérisé, que l'on n'appliquait point sur le mal à guérir, mais que l'on répandait seulement sur un linge trempé dans le sang de la plaie ; ce qui procurait aussitôt un soulagement au malade, même absent.

Tout en se droguant d'ailleurs, on se moque des drogues. « On me contait hier cette comédie du *Malade imaginaire*, que je n'ai point vue. Il était donc dans l'obéissance exacte à ces messieurs ; il comptait tout ; c'était seize gouttes d'un élixir dans treize cuillerées d'eau ; s'il y en eût eu quatorze, tout était perdu. Il prend une pilule, on lui a dit de se promener dans sa chambre, mais il est en peine et demeure tout court, parce qu'il a oublié si c'est en long ou en large. Cela me fit rire, et l'on applique cette folie à tout moment [4]. »

Les médecins auxquels on a recours sont assez nombreux.

On s'adresse d'abord à la ville voisine : « Il y a à Vitré un très bon médecin [5]. »

Voici, en second lieu, « une espèce de médecin qu'on estime en ce

[1] T. IX, p. 105. — [2] T. IX, p. 109. — [3] T. VIII, p. 118. — [4] T. V, p. 63. — [5] T. IV, p. 238.

pays [1]. » — Il réside au Pertre. On est, aux Rochers, fort satisfait de ses services. Il joint à d'autres mérites celui de la modestie : « Notre bon et honnête et sincère médecin nous a déclaré... qu'il n'osait hasarder les remèdes nécessaires ; il nous conjure d'aller chercher des gens plus habiles et plus hardis que lui. Il sait parfaitement bien traiter les maux ordinaires ; mais l'incident... lui paraît extraordinaire ; il nous chasse [2] » à Paris.

Ce docteur ne doit point sans doute être confondu avec l'empirique voisin qui inflige à ses clients un petit supplice « qui vous fera frissonner : M. du Plessis avait aux deux pieds un petit mal comme vous en avez eu. Au lieu du traitement que vous a fait Chairon, il a trouvé ici un fort habile homme, un homme admirable, dit Mlle du Plessis, qui lui a proposé et a exécuté un petit remède anodin, c'est de lui arracher de vive force les deux ongles des orteils tout entiers, et toute la racine, afin, dit-il, que cette incommodité ne revienne plus ; il en était au lit quand nous sommes arrivés ; il marche présentement, mais c'est comme un château branlant [3] ».

Lorsque les ressources locales ne suffisent plus, on s'adresse à la célébrité médicale de Rennes, M. de Villebrune, lequel est un ex-capucin. « Je me mets sur la friperie de Villebrune ; j'assure qu'un compère qui avait jeté le froc aux orties ne devait pas être de trop bonnes mœurs. »

Ce prêtre avait tiré bon parti des connaissances prises au couvent : « Dieu m'a envoyé M. de Villebrune, qui est un très bon médecin [4]. » — « Je lui trouve bien de l'esprit et un grand talent pour la médecine. C'est encore pour s'y perfectionner qu'il est allé à Montpellier. Il a eu de grandes conversations avec M. de Vardes, sur l'or potable ; il est fort estimé dans notre Bretagne : il y a presse à qui l'aura ; et je ne sais rien de mauvais en lui (ôtez-en quelque fragilité) qui puisse le rendre indigne de votre protection. Il m'a été d'une grande consolation aux Rochers [5]. » — « Villebrune est très estimé dans notre province ; il prêche bien, il est savant ; il était aimé du prince de Tarente, et avait servi à sa conversion et à celle de son fils. Il a toujours été, depuis, en basse Bretagne, fort estimé et vivant bien. Si le hasard l'avait placé dans votre chapitre, je vous trouverais assez heureuse de pouvoir parler avec lui de toutes choses et d'avoir un très bon médecin, car c'est cette science qui l'a fait aller à Montpellier, pour apprendre des secrets qu'il ne croit réservés qu'au soleil du Languedoc [6]. »

Les maîtres de Villebrune, les capucins s'occupaient très active-

[1] T. II, p. 31. — [2] T. VII, p. 285. — [3] T. I, p. 464. — [4] T. IV, p. 285. — [5] T. IV, p. 431. — [6] T. IV, p. 435.

ment de médecine. Les principaux se nommaient le P. Rousseau et le sieur Aignan en religion frère Tranquille, qui a laissé son nom à un baume calmant encore employé aujourd'hui. Ils avaient rapporté de leurs lointaines missions de réelles connaissances médicales. D'abord établis au Louvre par la munificence royale, ils avaient été emmenés en Bretagne par M. de Chaulnes. « J'ai fait vos compliments aux Pères Esculapes. Je vous en avertis, ils en reçoivent de toute l'Europe [1]. » La marquise rend bon témoignage de leur conduite : « Nos capucins sont fidèles à leurs trois vœux : leurs voyages d'Égypte, où l'on voit tant de femmes comme Ève, les en ont dégoûtés pour le reste de leurs jours. Enfin leurs plus grands ennemis ne touchent point à leurs mœurs [2]. » Leurs cures sont nombreuses, depuis Mme de Sévigné, dont la jambe avait été si malade. « Je voudrais que vous eussiez entendu Mme X. raconter dans quelle extrémité la laissa le grand médecin de ce pays, et de quelle manière habile et miraculeuse les capucins la retirèrent de cette agonie : c'est un récit digne d'attention. Vous me direz : c'est qu'elle ne devait pas mourir : je le crois plus que personne, mais je ne puis m'empêcher d'admirer et d'honorer les causes secondes dont Dieu se sert pour redonner la vie à une créature si près du tombeau [3]. » — « Une des deux femmes qu'ils ressuscitent est complètement sur pied, l'autre est bien mieux. Mais savez-vous comme ils trouvèrent cette dernière? affaiblie de douze saignées par les médecins, et fortifiée de ses derniers sacrements. Là-dessus, ils travaillent, en disant toujours : elle ne mourra au moins que demain; et depuis un mois cette pauvre personne se croit guérie [4]. » — « Une des femmes que traitaient nos capucins est morte, parce qu'ils n'ont pas eu l'esprit de lui refaire un poumon tout neuf. Elle avait vidé plus de la moité du sien quand ils la prirent : aussi n'ont-ils jamais dit qu'ils la guériraient, mais qu'ils lui donneraient des jours, et feraient en sorte qu'elle mourrait doucement. Ils ont tenu leur parole [5]. » Ils obtiennent ces heureux résultats par un diagnostic consciencieux : « Ils sont grands observateurs de tous les moments, de l'humeur, des chagrins, de la physionomie [6]. Leur thérapeutique se compose de médicaments assez oubliés aujourd'hui, « la thériaque, les bains d'herbes, le baume, la poudre d'yeux d'écrevisses dans une cuillerée de lait [7]. » Le bon abbé, « qui était incommodé de sa plénitude et de ses vents [8], » en prend tous les matins et s'en trouve bien. Ces capucins jouissent d'une telle renommée qu'ils triomphent d'attaques dirigées contre eux par des médecins

[1] T. VIII, p. 67. — [2] T. VIII, p. 89. — [3] T. VIII, p. 81. — [4] T. VIII, p. 105. — [5] T. VIII, p. 110. — [6] T. VIII, p. 110. — [7] T. VIII, p. 82. — [8] T. VII, p. 517.

jaloux ; et que même, le gouverneur de Bretagne, nommé à un poste d'ambassadeur, s'attache l'un d'eux comme médecin.

Voici, enfin, pour seconder les médecins, une fille nommée Charlotte, garde-malade de Vitré, recommandée par la princesse de Tarente, « femme parfaitement habile, qui me vient panser tous les jours [1] » la jambe malade. « Cette bonne et capable garde est approuvée des capucins, et guérit tout le monde à Vitré [2]. » — « Je me gouverne comme le veut ma pauvre Charlotte [3]. » — « Elle m'assure une jambe à la Sévigné. » — « Je jouis du plaisir d'être guérie, et de me promener soir et matin : Vous en jugerez et vous aimerez Charlotte [4]. »

X

MOEURS BRETONNES

L'étude, la correspondance, la promenade, la maladie, n'absorbaient pas exclusivement l'intelligente activité de Mme de Sévigné.

Elle voit et raconte le dehors, comme elle voit et raconte son foyer. Les hommes et les choses de la province l'occupent et l'intéressent. D'une part, en effet, tout ce que la Bretagne comptait de brillant et de distingué se faisait honneur d'entrer en commerce avec cette femme estimée et appréciée, qui avait vu fuir la jeunesse et la beauté, que le crédit et les faveurs n'étaient point venus chercher et qui cependant, par le charme de son gracieux esprit, exerçait, jusque dans sa lointaine retraite, un invincible attrait; d'autre part, elle voit autour d'elle un peuple dont les mœurs et les habitudes l'attachent et l'amusent.

Assurément, Mme de Sévigné, dont la verve est si prompte et le rire si facile, n'a pas ménagé le sel et la malice dans ses divers jugements sur la Bretagne et sur les Bretons; mais ce serait à tort qu'on voudrait trouver, chez elle, un parti pris de dénigrement ou de dédain. Personne ne saurait s'offenser de ses comiques médisances après la louange qu'on va lire et qui, malgré sa forme familière, est assurément la plus haute et la plus enviable. « Je trouve des âmes plus droites que des lignes aimant la vertu, comme naturellement les chevaux trottent [5]. » — « J'aime nos Bretons, ils sentent un peu le vin, mais votre fleur d'oranger ne cache pas de si bons cœurs [6]. » Quand on estime ainsi les qualités solides, on peut, sans

[1] T. VIII, p. 133. — [2] T. VIII, p. 134. — [3] T. VIII, p. 144. — [4] T. VIII, p. 173. — [5] T. VII, p. 94. — [6] T. II, p. 102.

grand détriment, railler une langue sans harmonie et des culottes mal boutonnées. Le peintre rit souvent, mais souvent il admire.

Voyez-le, par exemple, devant ces recrues de Bretagne qu'on dresse à la manœuvre; alors, comme aujourd'hui, conscrits si empêtrés et plus tard si parfaits soldats. Leur maladresse fait pâmer. « C'est une chose étrange que de voir mettre le chapeau à des gens qui n'ont jamais eu que des bonnets bleus sur la tête; ils ne peuvent comprendre l'exercice ni ce qu'on leur défend. Quand ils avaient leur mousquet sur l'épaule et que M. de Chaulnes paraissait, ils voulaient le saluer : l'arme tombait d'un côté et le chapeau de l'autre. On leur a dit qu'il ne fallait point saluer; le moment d'après, quand ils étaient désarmés, s'ils voyaient passer M. de Chaulnes, ils enfonçaient leurs chapeaux avec les deux mains et se gardaient bien de le saluer. On leur a dit que lorsqu'ils sont dans leurs rangs, ils ne doivent aller ni à droite ni à gauche; ils se laissaient rouer l'autre jour par le carrosse de Mme de Chaulnes, sans vouloir se retirer d'un seul pas, quoi qu'on pût leur dire [1]. » Oui, cela est fort plaisant, mais attendons; voici, trois mois après, les mêmes conscrits. « Ils font l'exercice d'aussi bonne grâce que s'ils dansaient des passe-pieds; c'est un plaisir de les voir; je crois que c'était de ceux de cette espèce que Bertrand du Guesclin disait qu'il était invincible à la tête de ses Bretons [2]! »

Comme caractère spécial aux gens de cette province, Mme de Sévigné remarque leur profond amour pour le sol natal et leur penchant invincible pour vivre et mourir dans la chère Bretagne : « Mon fils sent toute la force secrète qui attire naturellement les Bretons en leur pays; il en est revenu charmé [3]. » — « Notre Bretagne est toute pleine de noblesse qui n'aime pas à sortir de son pays et de beaucoup d'autres hommes à proportion [4]. » — « Toute la Bretagne était là; vous savez qu'il ne s'échappe guère de Bretons; elle est toujours toute pleine; rien ne se répand, rien ne se perd, rien ne se déborde [5]. »

L'idiome breton la frappe par sa rudesse. Elle dit de son petit-fils qui guerroyait en Allemagne : « Il est à Kaisers-Laütern; quand ce serait un mot breton, ce ne serait pas pis [6]. » Les noms propres même lui paraissent si barbares, qu'elle exagère plaisamment leurs consonnances spéciales : « de Keriquimini [7], de Crapado [8], de Kerikinili, de Bruqueuvert, de Gueriguisidi [9]. » Mais s'exprime-t-elle exactement, quand elle parle du langage breton de ses servantes [10], et quand elle dit des gars de ses environs : « Tous parlaient si extrê-

[1] T. IX, p. 346. — [2] T. IX, p. 434. — [3] T. II, p. 368. — [4] T. IX, p. 254. — [5] T. III, p. 186. — [6] T. X, p. 132. — [7] T. VII, p. 17. — [8] T. II, p. 86. — [9] T. IX, p. 436. — [10] T. II, p. 8.

mement breton que nous nous pâmions de rire [1]. » Alors, sans doute, comme aujourd'hui, les gens de la campagne altéraient les mots français et usaient de certaines expressions locales, c'est là peut-être tout ce que veut dire la marquise, car il est douteux qu'à la fin du dix-septième siècle, la langue bretonne, très distincte, très différente du français et même du mauvais français, fût encore en usage dans le pays de Vitré.

Le costume l'amuse, surtout celui des bas Bretons « dorés jusqu'aux yeux [2] ». L'une de ses fermières porte « une robe de drap de Hollande découpé sur du tabis et les manches tailladées [3] ». Quant aux hommes, « en ce pays, la première chose qu'ils font est de délier leurs chausses ; ceux qui ne le font pas sont habillés d'une étrange façon. La mode de boutonner le justaucorps par en bas n'y est pas encore établie ; l'économie est grande sur l'étoffe des chausses, de sorte que tout est dans la dernière négligence [4] ». Elle cite plus loin comme tout à fait extraordinaire, « un beau garçon, jeune blond, un justaucorps boutonné en bas, un bel air dont je suis affamée [5] ». Ce souvenir lui revient à Paris, au sujet d'une cérémonie de cordons bleus où « le bon d'Hocquincourt était tellement habillé comme les Bretons, que ses chausses de pages étant moins commodes que celles qu'il avait d'ordinaire, sa chemise ne voulait jamais y demeurer, quelque prière qu'il lui en fît ; sachant son état, il tâchait incessamment d'y donner ordre, et ce fut toujours inutilement, de sorte que Mme la Dauphine ne put tenir plus longtemps les éclats de rire [6] ».

Un trait des mœurs locales qui ne lui échappe pas, c'est le goût général pour les libations. « Il n'y aurait pas de satisfaction à baiser toute la Bretagne à moins que l'on n'aimât à sentir le vin [7] ». — « Il faut croire qu'il passe autant de vin dans le corps de nos Bretons que d'eau sous les ponts [8]. » — « Je demande au marquis et à Mlle d'Alérac, s'ils savent bien quel est le mois de l'année où les Bretons boivent le moins [9]. » — « Entre midi et une heure, nous ne savons pas refuser nos amis : c'est l'heure du berger [10]. » — « Votre chevalier de la Croustille serait assez digne d'être Breton : vous me le dépeignez, après votre vin de Jusclan, comme j'en vois ici après le vin de Grave [11]. » — « Il est plaisant ici le prochain, particulièrement quand il a dîné [12]. » — « Tout de suite on s'est mis à boire, mais à boire [13] ! » — « Toute la Bretagne était ivre ce jour-là [14]. » Et parlant d'un jeune homme, qu'elle trouve d'ailleurs très sédui-

[1] T. VII, p. 46. — [2] T. II, p. 51. — [3] T. VII, p. 78. — [4] T. VII, p. 78. — [5] T. VII, p. 161. — [6] T. IX, p. 102. — [7] T. IV, p. 89. — [8] T. II, p. 63. — [9] T. VIII, p. 41. — [10] T. II, p. 86. — [11] T. VII, p. 135. — [12] T. II, p. 62. — [13] T. II, p. 71. — [14] Id.

sant : « Il fut un peu hier au soir tout auprès de la cadence; je ne sais s'il n'était point ivre : cela se dit ici, sans qu'on s'en offense [1]. »

Mme de Sévigné prend goût aux danses du pays [2]. « L'après-dînée il y eut devant cette porte un bal de paysans qui nous réjouit extrêmement. Il y avait un homme et une femme qu'on aurait empêchés de danser dans une république bien réglée, c'étaient des postures à pâmer de rire [3]. » Ces danses champêtres, introduites dans les salons de la province, et, sans doute, quelque peu amendées, lui causent le plus grand plaisir. « Après le dîner, MM. de Locmaria et Coëtlogon dansèrent avec deux Bretonnes des passe-pieds merveilleux et des menuets d'un air que les courtisans n'ont pas à beaucoup près : ils y font des pas de bas Bretons avec une délicatesse et une justesse qui charment. Je pensais toujours à vous... Je suis assurée que vous auriez été ravie... les violons et les passe-pieds de la cour font mal au cœur auprès de ceux-là; c'est quelque chose d'extraordinaire que cette quantité de pas différents et cette cadence courte et juste [4]. » Voici un danseur encore plus admiré : « Imaginez-vous un homme d'une taille toute parfaite, d'un visage romanesque, qui danse d'un air fort noble... il dansa ces belles chaconnes... mais surtout les passe-pieds avec sa femme d'une perfection, d'un agrément qui ne peut se représenter : point de pas réglés, rien qu'une cadence juste; des fantaisies de figures, tantôt en branle... et puis à deux seulement... tantôt se reposant, tantôt ne mettant pas les pieds à terre. Je vous assure, ma fille que vous qui êtes connaisseuse, vous auriez été divertie de l'agrément de cette sorte de bal [5]. »

Le Breton sait compter : « C'est un homme qui mange de la merluche toute sa vie pour manger du poisson après sa mort [6]. » Il économise pièce à pièce « les doubles de France qui se sont réfugiés dans cette province [7] »; monnaie qui représente un sixième du sou et dont il faut bien des sacs pour composer 30 francs [8]. D'ailleurs, si le paysan de Vitré dépense peu, c'est trop souvent qu'il n'a rien : « Le bon abbé compte, calcule, depuis le matin jusqu'au soir, sans rien amasser, tant cette province a été dégraissée [9]. » — « Il n'y a rien de si juste et de si bien réglé que nos comptes : il ne manque qu'une petite circonstance à notre satisfaction, c'est de recevoir de l'argent; c'est ce qu'on ne voit point ici, l'espèce manque [10]. » — « Je ne vois que des gens qui me doivent de l'argent et qui n'ont point de pain, qui couchent sur la paille et qui pleurent [11]. » Cette

[1] T. II, p. 84. — [2] T. X, p. 246. — [3] T. II, p. 43. — [4] T. II, p. 50. — [5] T. IX, p. 425. — [6] T. IV, p. 405. — [7] T. VII, p. 79. — [8] T. VII, p. 79. — [9] T. IV, p. 292. — [10] T. IV, p. 52. — [11] T. VII, p. 81.

misère était si réelle et si profonde encore cinquante ans après Mme de Sévigné, qu'en 1762 le doyen de Vitré, messire Jacques de Gennes, se rend à Versailles pour intéresser la charité royale à la détresse de ses ouailles. Il emportait à la cour une pièce de la grossière étoffe qui servait aux chemises des pauvres, et un morceau du pain répugnant qui les nourrissait. La vue de ces objets causa une émotion profonde, et le courageux recteur revint à Vitré les poches pleines de louis.

On s'explique que la noblesse de cette région éloignée ne soit pas saturée des cancans de Versailles, ni stylée dans le bel air. « Elle dort [1]. » — « Ils sont six mois à tourner sans ennui sur une nouvelle de la cour et à la regarder de tous les côtés [2]. » Ils ignorent aussi le beau langage : « Une femme, l'autre jour, à Rennes, ayant ouï parler des *médianoches* [3] » (repas de nuit après le bal, selon la mode espagnole), « dit, à quatre heures du soir, qu'elle venait de faire *médianoche* chez la première présidente ! » — « Un bas Breton parlait à une demoiselle de sa passion : la belle répondait ; enfin tant fut procédé, que la nymphe impatientée lui dit : « Monsieur, vous « pouvez m'aimer tant qu'il vous plaira ; mais je ne puis du tout vous « *réciproquer* [4]. » Ces gens peu renseignés ont même l'audace d'écorcher le nom de Mme de Grignan : « Un Breton ayant voulu vous nommer et sachant mal votre nom, s'est levé et a dit tout haut : « C'est donc « à la santé de Mme de Carignan. » Ces Bretons ont continué, croyant bien dire, et vous ne serez, d'ici à plus de huit jours, que Mme de Carignan. Quelques-uns disent la comtesse de Carignan. Voilà en quel état j'ai laissé les choses [5]. » Leur tournure peu élégante donne même lieu à des confusions regrettables. « Je vis, avant de dîner, chez M. de Chaulnes, un homme, au bout de la chambre, que je crus être le maître d'hôtel ; j'allai à lui et lui dis : Mon pauvre monsieur, faites-nous dîner ; il est une heure, je meurs de faim !... Mon enfant, c'était un gentilhomme de basse Bretagne. Ce que je devins n'est pas chose qu'on puisse redire [6]. »

Mais, malgré cette rusticité, « il y a des gens qui ont de l'esprit, dans cette immensité de Bretons ; il y en a qui sont dignes de me parler de vous [7] ». Or l'on peut s'attacher aux gens sans qu'ils soient stylés dans le bel air : « C'est un fort beau gouvernement que celui de Bretagne [8] ! » — « Je ne comprends pas bien votre Provence ; ah ! que je comprends bien mieux mes Bretons [9] ! »

L. DE LA BRIÈRE.

La suite prochainement.

[1] T. VII, p. 57. — [2] T. II, p. 144. — [3] T. II, p. 82. — [4] T. IV, p. 221. — [5] T. II, p. 171. — [6] T. II, p. 95. — [7] T. II, p. 73. — [8] T. VII, p. 176. — [9] T. II, p. 88.

ANCIENS ÉVÊCHÉS DE BRETAGNE[1]

DIOCÈSE DE SAINT-BRIEUC

I

Je veux appeler un instant l'attention de quelques esprits d'élite — ceux qui apprécient le mérite absolu d'un long travail — sur un ouvrage commencé, il y a une vingtaine d'années, et dont les deux derniers volumes ont paru il y a trois ans.

C'est avec raison qu'on a remarqué que les livres ont leurs destinées, *Habent sua fata libelli.* Telle œuvre qui a coûté de longues veilles reste enveloppée d'obscurité, tandis que telle autre de bagage fort léger a souvent une heure de notoriété bruyante. Les savantes annonces, les critiques intéressées, sont-elles étrangères à ces succès? Il est difficile de le croire. La justice aura pourtant son heure, et l'avenir se chargera de la réparation. Que de triomphateurs du jour feraient bien d'écouter la voix de l'esclave qui suit le char, en criant : *Souviens-toi que tu es homme! Justitiam discite moniti*, en bon français, vous serez oubliés demain.

Il s'agit de l'ouvrage intitulé *Anciens évêchés de Bretagne*, par MM. Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy. Le plan, tel que les auteurs se l'étaient fixé, était si vaste qu'il a fallu se restreindre au seul diocèse de Saint-Brieuc dans sa forme ancienne, c'est-à-dire tel qu'il était avant la Révolution.

Lorsque, plein de jeunesse et de force, on entreprend une œuvre de longue haleine, songe-t-on aux limites des forces et de la vie elle-même? On accueillerait avec peu de faveur le beau vers si plein de mélancolie de la Fontaine :

Quittez le long espoir et les vastes pensées.

Avant lui, Horace avait dit plus philosophiquement :

Vitæ summa brevis spem nos vetat inchoare longam.

[1] *Anciens évêchés de Bretagne*, par MM. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy. Chez F. Guyon, Saint-Brieuc.

Depuis le commencement de l'ouvrage, M. de Barthélemy a quitté la Bretagne et continue à publier des travaux historiques fort estimés. M. Geslin de Bourgogne est mort sur les dernières pages de son livre.

Je m'arrête un instant sur ce dernier que j'ai connu plus intimement pendant seize ans.

M. Geslin de Bourgogne a laissé un profond souvenir chez ceux qui l'ont fréquenté. Esprit élevé, étendu, amoureux de lumière et d'exactitude, ardent à tout travail, il éprouvait le besoin de se justifier à lui-même chacune de ses affirmations. Il souffrait avec impatience l'incomplet et l'inachevé. Atteint dans la plénitude de sa force par la maladie cruelle qui devait l'emporter, il écrivait d'une plume encore ferme les plus belles pages peut-être de son œuvre. Il avait, ce qui manque à tant d'historiens de notre temps, un respect absolu de la vérité. Sa raison était exigeante en face de la preuve. Si celle-ci lui semblait peu solide, il s'arrêtait. L'affirmation gratuite n'était pas dans sa nature intellectuelle. Avait-il tort? A nos yeux, c'est la condition souveraine de l'histoire ; c'est sa probité. Si l'histoire n'est pas le récit exact des réalités, elle n'est plus elle-même. Chaque système peut chercher à expliquer le sens philosophique des faits; mais il faut que les faits eux-mêmes soient indiscutables. *Scribitur ad narrandum, non ad probandum*, a dit Tite Live.

Notre temps, il est vrai, a réformé tout cela; on a créé de nos jours l'histoire fantaisiste et rêvée. On prend *a priori* une idée, une théorie, qui n'est le plus souvent qu'une passion, et, armé de la faux meurtrière, on s'avance dans le champ de l'histoire, insoucieux des réalités, coupant à droite et à gauche, torturant et dénaturant tout. Le triomphe de l'auteur, c'est de pouvoir écrire à la fin de son ouvrage : *Non audita prius canto*. L'étrange roman de Michelet qui s'intitule *Histoire de France* (à l'exception des premiers volumes), le rêve inouï sous le nom d'*Histoire de la révolution française*, par M. Louis Blanc, etc., etc., réserveraient, au besoin, des surprises aux lecteurs les plus intrépides.

On a dit que l'histoire doit se composer avec des monographies. La monographie, en effet, ne dépasse pas la limite des forces individuelles, tandis qu'une histoire générale est nécessairement une œuvre collective. On ne peut la tenter qu'à la condition d'avoir réuni autour de soi tous les matériaux à mettre en œuvre ; travail prodigieux, dont aucune force humaine isolée n'est capable. Quand nous serons de parfaite bonne foi et que les préjugés antireligieux n'obscurciront plus les meilleurs esprits, on admirera ces merveilleuses institutions de moines savants, Bénédictins, Oratoriens, bollandistes, qui associaient leurs talents et leurs effrayants labeurs

pour nous enseigner le passé, le passé loyal, avec ses grandeurs et ses misères. L'individu mourait sur sa tâche; le corps était immortel, et il renaîtra. Il y avait là quelque chose de ce génie patient qui a élevé vers le ciel, pierre par pierre, nos admirables cathédrales.

Ce sont, en effet, des cathédrales, ces gigantesques œuvres d'érudition et de saine critique. Les diverses écoles avec leurs tendances particulières se contrôlaient l'une l'autre. Il en est résulté ces ouvrages impérissables qui sont encore aujourd'hui l'honneur réservé de la raison chrétienne. Les plus fiers auteurs *laïques* de notre temps sont ceux qui en ont simplement détaché quelques pages. Qu'avons-nous fait depuis ces œuvres? Nous avons découvert quelques documents nouveaux très précieux, je le veux bien. Est-ce là quelque chose de comparable aux immenses travaux de nos prédécesseurs?

L'ouvrage de MM. Geslin de Bourgogne et de Barthélemy causera à tous ses lecteurs une satisfaction presque sans mélange au point de vue de l'exactitude. Tout est consciencieux et judicieux. Les œuvres de ce genre n'intéressent directement, il est vrai, que certaines régions de la France, et pourtant dans chaque œuvre locale se cache un sens plus large qui touche par cent endroits à l'histoire générale.

S'il y a d'ailleurs une province digne de captiver l'attention du penseur, n'est-ce pas cette vieille terre de Bretagne, qui a su conserver sa physionomie à travers les siècles, pays de foi profonde, de vive imagination, de mœurs originales, où près de quinze cent mille âmes parlent encore la langue la plus ancienne de l'Europe, une langue qui a ses grammaires et ses dictionnaires, et que jusqu'à présent dédaignent nos Académies?

Soyons juste pourtant, une province qui a eu pour historiens dom Morice et dom Lobineau, qui compte encore aujourd'hui des hommes comme MM. de la Borderie, Aurélien de Courson et, au-dessus de tous, M. de la Villemarqué, pour ne citer que les plus illustres, ne peut se regarder comme trop déshéritée.

II

Me permettra-t-on de donner un résumé analytique de l'ouvrage? C'est le moyen d'en indiquer l'importance et l'intérêt. *Ignoti nulla cupido.*

Il se compose de six volumes in-8°, et se divise en partie religieuse, partie civile, partie féodale, partie militaire.

Le premier volume s'ouvre par une introduction historique qui

condense les recherches faites jusqu'à ce jour sur les origines bretonnes : sujet plein d'incertitude et d'obscurités, qui ne s'éclaire qu'à dater du cinquième siècle. Ce travail, qui a dû coûter beaucoup aux auteurs, ne peut être regardé pourtant comme le dernier mot de la question.

On ne voit guère qu'à la fin d'un ouvrage ce que l'on doit mettre au commencement, selon la pensée de Pascal. Si, à la place de cette introduction, on eût débuté par les prolégomènes du troisième volume, l'intérêt y eût sûrement gagné. C'est là une excellente étude sur la vie bretonne à travers les temps primitifs et le moyen âge : elle ferait à elle seule un volume digne d'attention.

Vient ensuite le catalogue des évêques de Saint-Brieuc, avec tous les principes et tous les détails qui constituaient jadis l'autorité spirituelle et temporelle des évêques et du chapitre.

La vieille cathédrale, qui remonte au commencement du treizième siècle, est décrite avec amour.

Les autres églises et chapelles de la ville trouvent là aussi leur histoire, qui se lie à celle des ordres religieux de la Bretagne.

Deuxième volume. Organisation de la justice par les tribunaux, de la charité par les hospices, de l'instruction par les collèges. — Session des états tenus à Saint-Brieuc.

Très piquante étude du vieux Saint-Brieuc et de sa banlieue. — Révolution française.

Troisième volume. J'ai déjà parlé des prolégomènes, qui révèlent, par les mœurs, les usages, les habitudes spéciales, le génie d'une race, sa physionomie à travers l'histoire.

Ils se complètent par un ensemble de pièces justificatives et de chartes, la plupart inédites. La preuve est à côté de l'affirmation.

Quatrième volume. Il contient les abbayes et fait ressortir le rôle de ces belles institutions, foyers de vertus, de lumières et de progrès.

Le cinquième et le sixième volume s'occupent de la Bretagne féodale et militaire. Les vieux châteaux se lèvent devant nous avec leurs ruines poétiques, dont on retrouve presque partout les vestiges sur ce sol conservateur par excellence.

Le Penthièvre, le Goëllo, le Rohan, le Quintin, etc., passent tour à tour sous les yeux du lecteur. Il y a là un effort méritoire pour débrouiller le mélange des généalogies, les changements des fiefs par les successions, les rapports des familles qui s'enchevêtrent, se séparent, se réunissent et forment un réseau presque inextricable. La Bretagne est encore aujourd'hui le pays qui fournit le plus de mariages entre consanguins ou alliés.

Les chartes accompagnent partout les récits.

Voilà le livre de MM. Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy rapidement esquissé.

Ce qui manque le plus aux hommes de notre temps, c'est peut-être le courage et la persévérance. Un des mots qui peignent le mieux le génie de César, c'est le vers de Lucain :

Nil actum credens quum quid superesset agendum.

« Il croyait n'avoir rien fait, s'il lui restait quelque chose à faire. » Si les poètes ne flattaient pas toujours leurs héros, cela seul suffirait pour expliquer César et ses prodigieuses conquêtes. *Aller au bout de son œuvre*, quoi de plus rare aujourd'hui et toujours ?

Les auteurs des *Évêchés de Bretagne* ont eu cette vaillance. M. Geslin de Bourgogne sentait venir la mort. Je me rappelle avec quel accent de ferme vouloir il disait : *J'achèverai mon livre!* Son intelligence restait intacte comme sa volonté ; tantôt il écrivait de sa main déjà tremblante ; tantôt il dictait à son intelligente fille les pages suprêmes de l'ouvrage.

La foi, qui avait gouverné sa vie et soutenu ses dernières et vives souffrances, explique aussi ce noble courage.

Il put tracer le mot FIN, qui terminait tout à la fois son œuvre et sa vie.

III

Ma tâche ne serait pas remplie si je ne donnais une idée du style, de l'esprit, de la tenue de l'ouvrage.

Une page, a-t-on dit, suffit à faire connaître un livre. Voici la dernière, tracée par M. Geslin de Bourgogne. Il s'agit du maréchal de Retz (*alias* Raiz), une des figures les plus douloureuses et les plus tragiques du quinzième siècle : brillants débuts qui tout à coup s'assombrissent et aboutissent à la plus lamentable des catastrophes.

« L'influence du connétable de Richemont, et surtout celle de Jeanne d'Arc, en avaient fait un homme éminent, presqu'un héros. L'oisiveté en fit un monstre.

« Il n'arriva pas tout d'un coup à cette hideuse période de son existence. D'abord il se livra aux prodigalités d'un luxe insensé, non seulement dans son train de maison, mais jusque dans sa chapelle, dont il fit un chapitre. Il sollicita même du Saint-Siège le titre d'archevêque pour son premier chapelain et d'évêques pour les autres.

« Puis il se tourna vers l'art et se passionna tellement pour la musique, qu'il se faisait accompagner partout d'un orgue de grande

dimension. Mais, au lieu d'y chercher les inspirations qui élèvent l'âme, il ne demanda à l'art musical que de molles jouissances.

« La science eut son tour. La pente générale alors était vers l'alchimie. D'ailleurs, le baron sentait qu'il se ruinait : il poursuivit avec fureur l'œuf *philosophique*. L'alchimie le conduisit droit à la sorcellerie. Il demanda d'abord à Dieu le moyen de tout changer en or, convaincu que Dieu ne pouvait rien refuser aux maisons de Montmorency et de Rohan. Dieu restant sourd, pourtant, il s'adressa au diable, qui eut l'indélicatesse de ne pas vouloir se montrer, mais qu'il rencontra plus qu'il ne pensait; car ce fut alors qu'il tomba peu à peu dans ces dernières orgies d'une imagination en délire, dans ces vices qui, aux plus dépravés, semblent une flétrissure, dans ces crimes sans nom dont on retrouverait à peine quelques traces dans les saturnales les plus furieuses du monde païen.

« Enfin, les plaintes des familles dont les enfants avaient été souillés, éventrés, torturés de mille manières, — la soif des jouissances sensuelles arrive à ne se satisfaire que dans les convulsions de l'agonie des victimes, — furent si nombreuses, qu'un ancien évêque de Saint-Brieuc se fit près du Saint-Siège l'écho de ces plaintes. Jean de Malestroit occupait alors le siège de Nantes, et tenait de plus la chancellerie de Bretagne.

« Le pape Eugène V lança une bulle prescrivant d'instruire cette épouvantable affaire. Le roi de France ne pouvait plus dès lors couvrir de l'impunité son maréchal : il donna son assentiment. Moins difficile encore fut-il d'obtenir le consentement du duc Jean V, qui avait acheté à vil prix une partie des terres du baron de Raiz et qui craignait de se voir remboursé.

« Deux tribunaux spéciaux, l'un ecclésiastique, l'autre civil, se réunirent au château de Nantes. Le premier, présidé par l'évêque, comptait parmi ses membres le grand inquisiteur de France. L'autre était présidé par Pierre de L'Hospital, grand justicier de Bretagne.

« Le maréchal de Raiz, arrêté à son château de Tiffauges, comparut devant la cour ecclésiastique, le 28 septembre 1440. Après quelques semaines d'interrogatoires et d'audition de témoins, il se décida à faire des aveux, au moment de subir la torture. Le lendemain, devant une assemblée immense, il fit librement cette fois une confession générale.

« Le récit de ces forfaits inouïs, avec toutes les marques d'un repentir sincère, produisirent sur l'auditoire une impression indescriptible. L'assemblée entière tomba à genoux, pendant que l'évêque appelait la miséricorde divine sur la tête de ce grand coupable. Puis, reprenant son rôle de juge, l'évêque prononça la terrible formule

d'excommunication. Mais aussitôt il offrit au maréchal de rentrer dans le sein de l'Église, ce que celui-ci s'empressa d'accepter. S'étant confessé et ayant reçu l'absolution, il fut livré à la cour séculière.

« Le jugement de cette cour fut vite rendu. Deux complices de Gilles furent condamnés au feu ; mais on voulut éviter au maréchal les horreurs de ce supplice. Il s'y refusa, craignant, dit-il, que ses complices ne tombassent dans le désespoir, en voyant que celui qui les avait entraînés dans le mal ne les suivait pas dans l'expiation.

« Le 27 octobre 1440, au matin, une longue procession, composée de toutes les congrégations de la ville, des ordres religieux, de tout le clergé séculier, sortait de Nantes, se dirigeant vers les prairies en amont du fleuve. Là un bûcher était dressé. Le maréchal de Raiz y monta avec calme, après avoir, une dernière fois, demandé pardon à Dieu et aux hommes.

« Son corps fut arraché aux flammes avant d'avoir été consumé entièrement. Il fut enseveli par des « dames de son lignage », et déposé en terre sainte. Un monument expiatoire, dont les restes se voient encore près de l'école Sainte-Anne, fut élevé sur le lieu du supplice. Un service solennel fut célébré dans l'église des Carmes ; on s'y rendit de toutes les parties de la Bretagne. La justice humaine était satisfaite : il ne restait plus qu'un grand nom qui avait droit aux respects de tous.

« Telle était cette société féodale à son déclin. Le mal pouvait s'y développer trop librement, mais elle conservait toujours le respect d'elle-même. La responsabilité personnelle commençait à devenir une vérité, mais le sentiment de la race n'y avait pas perdu ses droits. Des monstruosités pouvaient s'y produire, comme dans tous les temps ; mais, au moment suprême, la foi se réveillait dans tous les cœurs, et des pensées de miséricorde entouraient toujours l'expiation. Après l'exécution du maréchal de Raiz, les pères et mères jeûnèrent trois jours, comme pour racheter leur propre négligence dans leur œuvre d'éducation. Les enfants furent fouettés pendant le supplice de Gilles, comme pour associer l'innocence au châtiment du coupable. »

Je n'ai fait que payer un tribut élémentaire de justice et de reconnaissance aux auteurs des *évêchés de Bretagne*. D'autres feront peut-être pour les autres diocèses bretons ce qu'ils ont fait pour celui de Saint-Brieuc. Ils ne pourront y apporter plus d'amour, de conscience et de talent. Les uns et les autres n'ont-ils pas droit à autre chose qu'à l'indifférence et à l'oubli ?

† A., Évêque de Saint-Brieuc.

MÉLANGES

DICTIONNAIRE DE L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE

ET DE TOUS SES DIALECTES DU IXe AU XVe SIÈCLE

Par Frédéric Godefroy [1].

Il y a quelque trente ans, M. F. Godefroy commençait à préparer un dictionnaire historique de la vieille langue française. Cette œuvre colossale, qui n'effrayait pas son courage, n'a pas lassé sa patience. Il espère l'achever bientôt ; il ne lui faut plus, pour la finir, qu'un peu de ce grand secours que le savant demande avec une si noble angoisse à Dieu, le temps, le loisir laborieux d'une vie longue. Ses matériaux, M. F. Godefroy les a tous rassemblés. Mais tel en est l'amas qu'il a pu craindre qu'une si vaste publication ne fût, de nos jours, « à peu près impossible ». Tourmenté de ce doute, il s'est résigné, selon le conseil de ses amis, à choisir et à livrer sans retard à l'imprimeur, parmi tant de milliers de pages, celles qui peuvent suffire à composer un lexique du vieux français ; et c'est ce lexique, tant de fois réclamé par les amateurs de notre ancienne littérature, que M. F. Godefroy fait aujourd'hui paraître. Or ce simple fragment du dictionnaire historique auquel M. F. Godefroy travaille avec une constance si méritoire ne comprendra pas moins de dix volumes in-4° !

M. F. Godefroy se contente de mentionner dans ce lexique les mots qui nous sont maintenant inconnus ou ceux que la langue moderne a gardés sous leur forme antique, mais qui avaient, au moyen âge, une acception étrangère à l'usage actuel. De chacun de ces mots, M. F. Godefroy cite avec une précieuse abondance les exemples principaux que lui fournissent les dialectes qui régnaient dans le vieux français. Voici le mot, comme on l'écrivait ou comme on le prononçait en Normandie ou dans l'Anjou, en Picardie ou en Lorraine, dans l'Ile-de-France ou en Champagne, dans l'Orléanais ou dans la Bourgogne : ici, *abecher* ou *abechier*, donner la becquée, et là, *abecquer ;* dans une

[1] Paris, F Vieweg, libraire-éditeur, 67, rue Richelieu, 1880.

province, *aboner* ou *abosner*, borner, et, dans les autres, soit *abooner* ou *aboiner*, soit *aborner* ou *abourner;* selon les lieux, *achason* ou *achaison*, *achoison* ou *acoison*, *aucoison* ou *acouison*, *acuison* ou *acuson*, *achoson* ou *acheson*, *achison*, *acesson*, *echoison*, etc., pour dire occasion. Ces mots si variables du vieux français, M. F. Godefroy les prend partout où il les trouve, dans les manuscrits et les livres, dans les coutumiers ou dans les chansons de geste, dans les histoires et dans les inscriptions, dans les chartes et dans les inventaires, dans les registres de comptes ou de délibérations; il ne les admet pas, parce qu'ils lui paraissent bien faits ou légitimés par tel ou tel droit de cité; il n'exige d'eux qu'un titre, c'est d'avoir vraiment existé; il les recueille tous comme ils se présentent dans cette infinie multiplicité d'une langue qui se crée de toutes parts, sans contrainte et sans mesure, hors de toute université et loin de toute académie, au gré du peuple ou des auteurs, et qui se modifie, non seulement de siècle en siècle, mais presque de génération en génération.

Étudiez, dans les quatre premiers fascicules de ce dictionnaire, le mot *aatie*, provocation, défi. Ce mot a eu la fortune de durer quatre ou cinq siècles; orthographié ou prononcé diversement, il a été employé dans toute la France. Eh bien, en raison même de sa popularité, il avait subi, selon les temps et les pays, beaucoup de modifications. M. F. Godefroy en cite seize formes, sans parler d'*aatine*, qui a le même sens, la même origine, et qui a six variantes au moins. Quant au verbe *aatir*, défier, provoquer, il a revêtu quinze formes différentes. Était-il nécessaire de noter toutes ces différences, d'énumérer toutes ces variations? Oui, certes. Philologiquement, cette comparaison permet au lecteur de reconnaître, sous ses diverses apparences, le mot que telle ou telle étrangeté de l'écriture lui déguisait d'abord. Historiquement, l'intérêt n'est pas moindre : on assiste du regard, pour ainsi dire, à l'élaboration même du mot, dans ses transformations, les unes successives, les autres simultanées, et, grâce à la diversité de ses caractères, on constate le milieu où il a été créé, on devine les causes qui lui ont donné son empire ou ôté son crédit.

M. F. Godefroy n'a voulu admettre dans son dictionnaire que les mots employés du neuvième siècle au quinzième. Il a bien fait. On n'ignore plus que le quinzième siècle est l'époque où la langue française du moyen âge a le plus profondément modifié ses lois grammaticales, la forme ou la signification de ses mots. Elle se prépare par toutes sortes de changements à la révolution qu'opérera en elle ce seizième siècle qui va renouveler tant de choses dans sa renaissance. En réalité, elle devient presque une autre langue avec Rabelais, Calvin, Montaigne, Amyot, Ronsard et d'Aubigné. Pour le seizième siècle, c'est bien un lexique spécial qu'il faudrait composer.

Quelle richesse de mots dans ce dictionnaire du vieux français! Quelle abondance de synonymes et quelle multiplicité de nuances! Moins précise, la langue de ce temps était plus diverse que la nôtre; moins propre à la philosophie et à l'éloquence, elle l'était davantage à la poésie; elle contenait moins de mots abstraits, mais elle avait en plus grande quantité ces mots simples, colorés, presque vivants, qui parlent à l'imagination et qui représentent les choses ou les êtres tels que la nature les montre. Qui nous les rendra? Au seizième siècle, l'amour et l'imitation du latin et même du grec ont commencé à les faire délaisser; puis, on les a oubliés ; presque tous ont péri dans cet oubli; quelques-uns ont été remplacés. En vain Fénelon, la Bruyère, Chateaubriand, les ont-ils regrettés. Personne ni rien n'a pu, jusqu'à ce jour, nous les restituer, et ce n'est pas une œuvre que l'érudition d'un philologue puisse tenter, contre le goût du siècle; un décret de l'Académie elle-même, pas plus que de M. le ministre de l'intérieur ou de la justice, ne suffirait pas à les remettre en honneur et en usage. Il serait pourtant facile de puiser à pleines mains, dans ce trésor de nos pères, les mots dont jouissaient leurs écrivains naïfs; ils suppléeraient avantageusement ceux que les beaux esprits de notre époque, qui se plaignent de la pauvreté de notre langue, empruntent si volontiers à l'étranger. Tous les jours, certains néologues se torturent à nous créer des mots, soit en les forgeant eux-mêmes, soit en les façonnant avec des mots allemands, anglais ou italiens. Que ne reprennent-ils dans un dictionnaire comme celui-ci ces mots si français par leurs caractères, par leur signification, par tous leurs souvenirs? Ce serait légitime, et du moins les mots dont la langue s'enrichirait ainsi de nouveau seraient-ils conformes à son génie.

On n'a qu'à parcourir d'un regard rapide quelques-unes des pages de ce dictionnaire, pour apprécier la fécondité de ce vieux français, qui, par un travail simultané, se formait une langue si variée avec les quatre ou cinq langues de ses principales provinces, de ses petits royaumes. *Aigle*, par exemple, avait le féminin *aiglesse;* l'adjectif *aiglantin*, pour dire *piez aiglantins*, pieds d'aigle; trois diminutifs, *aiglel*, *aiglereau*, *aigleteau*, aiglon; et, de plus, *aiglier*, pour désigner le pupitre en forme d'aigle qui soutient, à l'église, les livres des chantres. Voyez *aigre* avec *aigré*, irrité; *aigret*, *te*, triste, pénible; *aigrier*, piquer; *aigreté*, aigreur, âpreté; *aigrisure*, caractère de ce qui est aigre. *Amour* donne *amourer*, se prendre d'amour pour quelqu'un; *amoureuser*, rendre amoureux; *amourable*, qui excite l'amour; *amoureuset*, *te*, digne d'être aimé; *amouracherie*, pratique d'amour, procédé amoureux. Quel est, parmi nos académiciens les plus sévères dans leur purisme, ou parmi nos journalistes les moins familiers avec la langue de l'ancien régime, quel est celui qui aurait le droit de dédaigner et qui pourrait refuser

d'employer, au besoin, quelques-uns de ces mots si vifs, si justes, si courts? Un sénateur, un député, serait-il si blâmable de prendre au vieux français ce mot d'*ajournerie* qu'on trouve dans la *Farce de Pathelin* et qui convient tant au style de notre régime parlementaire? Et qu'est-ce donc qui empêcherait nos romanciers, nos historiens, nos poètes, de rendre à notre langue ces mots si jolis ou si énergiques, la plupart nécessaires, tous si utiles, et dont plusieurs ont été gardés par nos patois : *Abellir*, plaire, charmer. — *Ablandir*, caresser, flatter. — *Amieller*, allécher, amadouer. — *Amignonner*, flatter. — *Amignoter*, parer. — *S'anonchalir*, devenir mou, perdre toute énergie. — *Acerter*, rendre certain, assurer. — *Abuter*, diriger vers un but. — *Agrippart*, larron. — *S'acrêter*, dresser sa crête, se rengorger, être arrogant. — *Ahonter*, couvrir de honte. — *Abusement*, action de tromper.

Avec une modestie et une bonne foi qui l'honorent d'autant plus que ces vertus du vrai savant sont assez rares, M. F. Godefroy « sollicite instamment » toutes les « rectifications » du public. Armé de cette prière même, nous prendrons la liberté de lui signaler une omission, celle d'*achapter* et d'*acater*, qui, l'un et l'autre, sont si fréquents dans les textes des douzième et treizième siècles. Quant aux mots inconnus que M. F. Godefroy a eu l'heureuse idée d'insérer dans ce dictionnaire, comme pour les soumettre aux recherches et aux conjectures du public, *abusquin*, cité dans ce vers :

Hystrio, jougleur d'*abusquin*,

est-il indéchiffrable? A notre avis, ce mot où l'*a* est un préfixe purement explétif comme il l'est si souvent dans le vieux français, peut se rapprocher de *bucine* (en latin, *buccina*), qui signifiait tantôt trompette, tantôt toute espèce d'instrument à vent, et qui se voit dans beaucoup de textes sous les formes *buccine*, *buxine*, *busine*, *bussine*, *buisine*.

Parmi les mots qui ont paru à M. Godefroy des hiéroglyphes, *aloer*, qu'il a trouvé dans cet article d'un inventaire : « Une ceinture hernissé d'ivoir, entaillé à un *aloer* », ne serait-il pas une variante d'*aloiere*, bourse, gibecière, qu'on rencontre dans ces vers de Couci :

Hors d'une *aloiere* l'a traite,
Que elle a sa çainture avoit?

Aguye est aussi l'un de ces mots mystérieux que M. Godefroy enregistre sans essayer d'en indiquer le sens : « Tout ainsi doit faire le chief de guerre, qui doit conduire son ost (armée) parmi les bons lieus larges et descouvers pour les *aguyes* ». (Gag. de bat., p. 64, Crapelet). Ne pourrait-on pas rapprocher *aguye* du verbe *aguier*, conduire, guider, que M. C. Hippeau a recueilli dans son Glossaire des poèmes du douzième et du treizième siècle?

Nous croyons que le mot *anche*, que M. Godefroy a marqué de son point d'interrogation, est un mot défiguré par une faute de manuscrit. Le cartulaire d'où M. Godefroy l'a tiré lui a fourni ce texte : « Li abbes et li convens ont quitet a Martin une *anche*, qui siet derier sa maison. » Ne serait-ce pas *ouche* que le scribe aurait dû et a voulu écrire ? On sait que ce mot *ouche*, en bas-latin *olca*, désignait l'enclos planté d'arbres fruitiers ou la terre labourable et entourée de haies qui attient à la maison du paysan ; ce mot, que le Dictionnaire de Trévoux mentionne encore, n'a pas cessé d'être en usage dans nos provinces du Centre et de l'Ouest.

Enfin, dans ces vers de Durmart le Gallois :

> Bon chevalier, d'*ancise* pris
> Et qui des armes conissoient,
> Deles les dames se seoient.

Ancise nous semble vraiment synonyme d'antique. M. C. Hippeau cite *anci*, antique. M. Godefroy cite lui-même *ancis*, *anciss*, *ancisier*, *ancisseur*, *anciseur*, ancêtre ; *anciserie*, *ancisserie*, origine antique, ancienneté. Ce rapprochement ne permet-il pas d'affirmer que les mots d'*ancise pris* signifient d'*antique prix*, d'*antique valeur?* Des chevaliers d'*ancise pris* seraient donc des chevaliers qui auraient l'honneur d'être d'une race antique ou plutôt, comme on dirait maintenant, « de vieille noblesse ».

Ces premiers fascicules, on le reconnaîtra, excitent plus d'un genre de curiosité. A les étudier, on a la certitude que M. F. Godefroy saura donner au public ce dictionnaire du vieux français qui manquait tant aux bibliothèques de nos érudits et des lettrés. N'eussions-nous pour témoignage du savoir si riche et du labeur si sévère de M. F. Godefroy que les six pages où il a déterminé avec tant d'ordre et de clarté les divers emplois de la préposition *à* dans le vieux français, nous pourrions affirmer que ce dictionnaire sera le plus précis et le plus complet de tous ceux que la France possède en ce genre. Le ministère de l'instruction publique a pris sous ses auspices le dictionnaire de M. F. Godefroy. Nous en sommes d'autant plus heureux et nous en félicitons d'autant plus M. F. Godefroy, que, ce monument, il était temps qu'on l'élevât en France. Car les philologues allemands, si studieux de notre vieille langue, menaçaient de le faire. M. F. Godefroy n'aura donc pas seulement le mérite particulier d'avoir entrepris cette grande œuvre, il aura celui d'en avoir assuré l'honneur à la science française.

Auguste Boucher.

Les études préhistoriques excitent en ce moment un intérêt des plus vifs, et innombrables sont les volumes qui paraissent en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, aux États-Unis, pour nous initier à des découvertes nouvelles, ou pour s'efforcer de pénétrer le mystérieux passé de notre race. Comment s'étonner de l'ardeur de ces recherches? « C'est de nos pères qu'il s'agit, a-t-on dit avec éloquence, c'est de nous, de notre origine, des premières phases de notre histoire, de notre marche à travers les siècles, de notre progrès dans les voies de la civilisation ; et n'oublions pas que l'histoire de l'homme est la grande école de la philosophie et de la morale, et que ce qui fut contient en germe ce qui est et ce qui sera. » Nous ajouterons que ces questions brûlantes ont été choisies comme champ de bataille pour livrer des assauts furieux aux enseignements du christianisme, aux traditions des peuples, aux leçons de l'histoire. A tous ces points de vue, les lecteurs du *Correspondant* ne voudront pas y rester étrangers et ils me permettront de leur présenter deux publications récentes d'un grand mérite.

M. Jean d'Estienne nous montre *Comment s'est formé l'Univers* [1]. Disons d'abord que ce pseudonyme cache un honorable fonctionnaire connu par d'excellents travaux, et que ces études ont été publiées dans une Revue belge [2], qui, par sa savante direction et l'importance de ses travaux, tend à prendre chaque jour une plus large place dans l'estime publique. Dans sa préface, l'auteur nous initie à la pensée qui a guidé sa plume, au but élevé qu'il poursuit. « Pendant longtemps, nous dit-il, les découvertes surprenantes des sciences modernes ont été un sujet d'affliction ou tout au moins d'inquiétude pour quelques timides enfants de l'Église, tandis que les impies et les séides de la soi-disant libre-pensée en ont fait le prétexte de nouvelles et spécieuses déclamations contre toute foi, toute doctrine chrétienne ou simplement déiste; comme si les vraies conquêtes de la science pouvaient mettre en péril les vérités révélées, comme si vérités surnaturelles et vérités naturelles ne procédaient pas de la même source : la vérité, et comme si la vérité pouvait être en contradiction avec elle-même. »

C'est en partant de cette donnée que M. d'Estienne nous montre l'œuvre magnifique de la création s'accomplissant dans l'ordre même indiqué par nos livres saints; il rectifie les termes inexacts, en s'appuyant sur les textes les plus authentiques et il établit, d'une manière concluante, que l'Église n'a rien voulu décider sur la question scientifique. Pour ne citer qu'un seul exemple, on s'imagine que nous devons

[1] 1 volume in-12. 2e édition revue et augmentée. Paris, Société générale de Librairie Catholique, 1880.

[2] *La Revue des Questions scientifiques*, dirigée par le P. Carbonnelle, S. J.

tenir pour un dogme défini que Dieu a créé le monde en six jours de vingt-quatre heures. C'est une erreur : tous les esprits éclairés savent que l'incertitude de la chronologie biblique antérieurement au déluge donne libre carrière pour reculer dans la série des siècles la date des différentes phases parcourues non seulement par l'humanité, mais par le globe lui-même. L'Église a laissé sur ce point un libre champ aux interprétations, et ces interprétations ont singulièrement varié [1]. Bien des siècles avant que les progrès des sciences naturelles et physiques eussent amené d'importantes modifications du mot *jour* en tant qu'appliqué à la création, les exégètes et parmi eux les plus vénérés avaient admis des interprétations très diverses et bien autrement opposées au sens littéral du texte sacré. « Avec la multitude de leçons discordantes et la série incalculable de transcriptions inexactes, avait dit entre autres saint Jérôme, il est très difficile de trouver un nombre d'années vraiment certain. » M. d'Estienne rappelle ces faits et ce n'est pas un médiocre service à rendre à la cause de la religion. Ce ne sont pas seulement les objections qu'il résout ; il raconte avec conviction ce qu'il appelle *l'épopée de la naissance du monde*. Nous conseillons à tous de lire ces pages émues, empreintes d'une foi ardente et écrites d'un beau style, les lecteurs y trouveront à la fois des armes pour combattre le bon combat, où nous sommes tous appelés et un attrait toujours nouveau en contemplant l'œuvre immense du Créateur, qui de rien a fait sortir ce monde merveilleux où nous vivons. « Puissent-elles, répéterons-nous avec l'auteur, contribuer à effacer les malentendus que la mauvaise foi, les préjugés, l'ignorance ont si longtemps multipliés à l'encontre de l'accord si nécessaire, si vrai et en soi si inévitable des saints Livres avec la science ! »

***

L'archéologie vient de s'enrichir d'un magnifique volume dû à M. le baron Joseph de Baye [2]. M. de Baye est connu depuis longtemps de tous ceux qui s'intéressent aux questions préhistoriques, non seulement par ses excellents travaux, mais aussi par ses découvertes, qui ne le cèdent, comme importance, à nulles autres. Les stations néolithiques de la Champagne sont une mine des plus riches, et des fouilles habilement dirigées ont donné, avec les ossements brisés des anciens habitants du pays, leurs armes, leurs outils de pierre, les ornements

[1] On peut consulter le P. Monsabré, Conférences de Notre-Dame, XIIIe conférence, carême de 1875 : *la Genèse du monde*.

[2] *L'Archéologie préhistorique*, 1 vol. grand in-8o illustré de nombreuses gravures et de plusieurs planches hors texte, dues au crayon de l'auteur. Paris, Leroux, 1880.

dont ils se paraient, tous les muets témoins de leur vie de chaque jour. On peut voir, classés dans le musée du château de Baye, les silex taillés, les silex polis, les percuteurs, les flèches à tranchant transversal, auxquelles M. de Baye restitue leur véritable caractère, les ciseaux, les pilons, les polissoirs. Citons encore des vases et de nombreux fragments de poterie façonnée à la main, d'une exécution grossière et montrant les débuts de l'art du potier, des coquilles marines venues de mers éloignées, des grains de collier en ambre, en calaïs, cette pierre précieuse décrite par Pline et qui était restée ignorée jusqu'à nous ; puis encore des haches en jadéite, en asphanite, en roches étrangères à notre continent et dont les gisements ne se rencontrent qu'à l'extrême Orient. Quelles étranges histoires pourraient nous dire ces pierres ! D'où venaient-elles ? Par quelles migrations avaient passé leurs possesseurs successifs ? De quels pays ces hommes étaient-ils originaires ? Quelles catastrophes les avaient-elles refoulés vers l'aride Champagne ? Chaque découverte préhistorique soulève les problèmes les plus curieux et les plus insolubles dans l'état actuel de la science. Mais ce sont surtout les grottes de la vallée du Petit-Morin qui méritent l'attention. Ces grottes, creusées dans la craie, forment parfois de véritables villages. Les recherches de M. de Baye, poursuivies avec une patience et une persévérance qu'un légitime succès est venu couronner, nous montrent, sur un point, onze d'entre elles, sur un autre, jusqu'à cinquante. Toutes sont creusées artificiellement et leurs parois portent encore la trace des outils en silex qui ont permis le travail de l'ouvrier et qui souvent se retrouvent dans la grotte elle-même. Parmi ces grottes, les unes ont servi d'habitation, les autres de sépulture, d'autres encore de magasin pour les réserves de la tribu.

Il est impossible de ne pas être frappé de l'intelligence avec laquelle ces troglodytes préparaient leurs demeures. Presque toutes sont situées au midi, les ouvertures sont disposées de manière à laisser la plus grande solidité possible au banc de craie qui forme la voûte. Dans quelques-unes on trouve des degrés pour faciliter la descente, et l'usure des marches atteste la longueur de l'habitation ; dans d'autres on peut reconnaître des trous d'aération, des feuillures pour mieux adapter la pierre qui devait fermer l'habitation et assurer la sécurité de la famille, des étagères ménagées dans les parois et sur lesquelles M. de Baye a pu recueillir, en place, des coquilles, des ornements, des silex, dernier souvenir de leur propriétaire ! Dans les grottes sépulcrales, les corps ont été placés avec un certain art pour ménager l'espace. Souvent ce sont les victimes des sanglants combats dont la vallée a été sans doute le théâtre dans ces temps inconnus ; nul doute n'est possible, car parmi les ossements gisent les flèches qui ont donné la mort. L'inhumation était l'usage général, mais déjà on peut reconnaître les pre-

miers essais de l'incinération du cadavre. La carbonisation des os est encore très incomplète, et tout semble prouver que le nouveau rite funéraire qui allait bientôt s'étendre sur toute la Gaule était encore à ses débuts.

Souvent, à côté des squelettes, on a trouvé des haches en silex; M. de Baye les montre également gravées sur les parois des grottes. Il serait facile de citer d'autres exemples analogues; la hache reste un symbole religieux longtemps consacré par le respect des populations les plus diverses. Nous la retrouvons durant la longue suite des âges, et toujours son sens véritable nous échappe. Ce ne sont pas seulement des haches qui sont gravées dans les grottes de la vallée du Petit-Morin. M. de Baye nous apprend que dans sept d'entre elles, il a pu reconnaître des figures humaines, grossièrement exécutées il est vrai, et qu'une patiente étude permet seule de reconstituer [1]. Le nez est l'organe le plus énergiquement accusé, il est sans proportion avec le reste du visage. Au bas de la figure et comme pour en déterminer le contour, on voit un collier qui dessine une ligne sur laquelle sont très imparfaitement indiqués des grains de forme irrégulière. Dans la grotte sépulcrale de Razet, les yeux sont figurés par deux points noirs, les grains du collier sont tracés en jaune. Ces têtes, toujours semblables et qui représentent sans doute la déesse protectrice du foyer du pauvre troglodyte, tiennent à la fois de l'oiseau et de la femme; on se rappelle involontairement les vases trouvés à Santorin et à Troie ou la déesse à tête de chouette qui joue un rôle si considérable dans les anciennes mythologies de la Grèce.

L'espace nous manque pour raconter toutes les découvertes de M. de Baye et leur intérêt considérable. Nous espérons qu'il continuera des fouilles si productives, des travaux si importants. Si noblesse oblige, talent oblige plus encore, c'est là un adage que M. de Baye ne saurait oublier.

N.

[1] Il faut consulter les planches I, II et III du volume de M. de Baye, où ces curieuses représentations humaines sont retracées.

REVUE DES SCIENCES

Découvertes et inventions. — Étiologie des épidémies. — Récentes recherches de M. Pasteur. — Les virus atténués. — Réveil des germes contagieux. — Conséquences. — Physiologie : action des chambres d'épuration des usines à gaz sur les enfants. — Un danger inconnu. — Géologie : découverte d'un gisement de soufre en plein Paris. — Chimie : le suc de chiffons. — La glucose tirée du linge et du bois. — Le verre trempé. — Expériences exactes sur sa résistance. — Métallurgie : traitement des minerais de cuivre. — Action du phosphore dans l'épuration des pyrites. — Mécanique : le disque-scie de M. Reese. — Sciage des métaux à distance. — Curieux effets de transmission de force vive. — La mécanique appliquée aux usages domestiques. — Machine à cirer les bottes. — Machine à nettoyer les cuillers et les fourchettes. — Machines à frotter les appartements. — Machine à bouchonner et à panser les chevaux. — Machine à brosser la tête. — La brosse automatique des coiffeurs. — Machine à peler les pommes et les poires. — Physique : la neige à volonté. — Les bruits célestes. — La harpe éolienne. — Les cerfs-volants musicaux du Cambodge.

Les découvertes se répètent et se suivent en quelque sorte jour par jour entre les mains de M. Pasteur. L'éminent chimiste vient de communiquer à l'Académie des sciences des résultats importants. Nous allons essayer d'en faire saisir la portée en quelques lignes. M. Pasteur a prouvé dans ses recherches antérieures qu'il était possible d'atténuer la virulence du virus le plus actif par des cultures successives de l'organisme toxique. L'action de l'air finit, au bout de plusieurs mois, par modifier le virus qui, inoculé à un animal, ne produit plus chez lui qu'une trace presque insaisissable de son passage dans l'économie. Ainsi, étant donné un virus d'une énergie extrême comme le virus du choléra des poules, comme le virus du charbon, on peut, par un moyen très simple, atténuer au point de l'annuler l'activité de ce virus. On peut se servir de ce virus moyennement atténué comme d'un vaccin et mettre ainsi les animaux inoculés à l'abri d'une maladie généralement mortelle. Réciproquement, on peut rendre toute sa virulence à un virus atténué ; telle est la dernière découverte de M. Pasteur.

Et comment un virus sans force peut-il en acquérir de nouveau? Le procédé est bien singulier. On opère sur des animaux très sensibles

au virus charbonneux, par exemple sur des cobayes. On inocule le virus atténué à des cobayes de un an, six mois, un mois, de six jours même. L'animal reste indemne. On inocule un cobaye qui vient de naître, un cobaye d'un jour; le virus envahit le jeune organisme; on prend du sang de ce jeune cobaye, on l'inocule à un cobaye de huit jours, puis du sang infecté de ce cobaye pour l'inoculer à un autre cobaye de quinze jours, etc. Bientôt la virulence en passant successivement du corps d'un jeune animal dans celui d'un animal plus âgé reprend peu à peu toute son énergie. On revient ainsi à du virus extrêmement actif. Pour le virus du choléra des poules, on l'inocule à de petits oiseaux, à des serins, des moineaux, etc., et la virulence anéantie apparaît de nouveau.

Ces transformations remarquables dans l'activité d'un virus sont très importantes à considérer au point de vue de l'étiologie des maladies contagieuses. L'atténuation des virus par l'air doit exercer manifestement son influence sur l'extinction des grandes épidémies; les nouveaux faits signalés par M. Pasteur peuvent, de leur côté, servir à expliquer l'apparition dite *spontanée* de ces fléaux. En effet, les germes de maladie peuvent exister depuis longtemps, et les virus étant atténués restent sans action; mais que le virus pénètre dans un corps affaibli sur lequel il ait prise, il va se développer, puis acquérir une nouvelle virulence et voilà l'épidémie qui naît. Et il faudra encore attendre la longue influence de l'air pour la voir s'affaiblir et disparaître.

Les recherches de M. Pasteur jettent donc un nouveau jour sur les grands problèmes de l'origine des maladies épidémiques. La lumière commence à se faire dans les esprits, et il n'est pas douteux que la question ainsi abordée avec toutes les ressources d'une méthode rigoureuse et d'une science profonde ne conduisent à une solution satisfaisante dans un avenir prochain.

Autre découverte de M. Poincaré. Nous faisions remarquer dernièrement que, contrairement à une idée très répandue depuis près de dix ans, l'exposition des enfants dans les chambres d'épuration des usines à gaz ne les guérissait nullement de la coqueluche.

Voilà qui est plus grave. M. Poincaré ayant exposé des animaux dans les chambres d'épuration a constaté chez ces animaux des « altérations pulmonaires » plus ou moins profondes. Il rencontre notamment des granulations analogues à celles de la méningite granuleuse des enfants. Les expériences n'ont pas encore été assez longues pour qu'on puisse se prononcer à cet égard en toute certitude; mais M. Poincaré est d'avis qu'il y a lieu de prévenir les intéressés. Les premiers résultats constatés sembleraient, en effet, prouver qu'il n'est pas sans

danger de conduire dans les salles d'épuration les enfants atteints de coqueluche.

On vient de trouver, en plein Paris, un gisement de soufre, tout comme en Sicile. M. Bonne, conducteur des ponts et chaussées, en faisant effectuer des fouilles place du Château d'Eau, a rencontré des enduits jaunes caractéristiques entre toutes les fissures des plâtras. Ces enduits sont formés de soufre cristallisé. Ce soufre est évidemment dû aux réactions réciproques du sulfate de chaux des plâtras et des matières organiques entassés en cet endroit, débris végétaux, cuirs, fragments d'os, boues, etc... Ces matériaux divers proviennent du remblai de l'ancien fossé de l'enceinte de la ville, opéré, il y a deux siècles à peu près, à la place où coulait le ruisseau de Ménilmontant. C'est en vertu d'un arrêt remontant au 7 juin 1670, que l'on a commencé à combler les anciens fossés pour former le nouveau rempart qui est devenu depuis le boulevard Saint-Martin. Haüy, dans son *Traité de minéralogie*, avait déjà signalé une découverte analogue; en démolissant, en 1778, la porte Saint-Antoine, on avait trouvé d'assez grandes quantités de soufre mêlées aux plâtras.

Le soufre qui a été rencontré au sud-est de la place de la République emplit les excavations, depuis 20 centimètres jusqu'à 3 mètres, profondeur qui n'a pas été dépassée, et sur une surface de 50 mètres sur 20 mètres. C'est donc bien en quelque sorte un gîte de soufre. La teneur des échantillons recueillis, d'après la note communiquée à l'Académie des sciences par M. Daubrée, en ferait un minerai industriellement exploitable, très analogue au minerai de Sicile. Cette production de soufre en plein Paris ne manque pas d'offrir un certain intérêt de curiosité.

Il y a quelques années un chimiste anglais, le docteur Pepper, annonça, dans un de ses cours très suivis, qu'il venait de faire deux livres et demie de sucre avec de vieilles chemises. Il ne réussit qu'à faire sourire son auditoire; on ne crut pas aux affirmations du professeur. « Le vrai n'est pas toujours vraisemblable. » M. Pepper avait effectivement transformé en sucre de vieux chiffons. L'expérience resta longtemps sans application. Aujourd'hui le suc de chiffon se fabrique en Allemagne, et nous pouvons donner le secret de sa préparation.

Les chiffons recueillis sont traités par l'acide sulfurique et convertis ainsi en dextrine; celle-ci est reprise par un lait de chaux et soumise ensuite à un nouveau bain d'acide sulfurique qui transforme la dextrine en glucose.

La glucose n'est pas du sucre cristallisable, c'est vrai, mais elle ne

sucre pas moins, et elle est très employée pour la préparation des confitures, gelées, sirops, boissons, etc. Elle est d'ailleurs obtenue à bon marché, et ses usages tendent à s'accroître tous les jours.

Pour comprendre l'opération imaginée par M. Pepper, il faut se rappeler qu'un très grand nombre de substances sont susceptibles de se transformer en glucose. La cellulose, notamment, qui constitue le tissu fibreux du bois, se convertit très bien en dextrine et en glucose sous l'action de l'acide sulfurique. Dans l'industrie, on prépare en ce moment la glucose à l'aide de l'amidon. On conçoit qu'il soit plus économique d'avoir recours à la cellulose des chiffons ou du bois. Aussi est-il probable que, dans un avenir prochain, on nous préparera du sucre avec du bois. Nous aurons le suc de chiffon, le suc de bouleau, de hêtre, de charme, etc... Que de confitures et de sirops, on pourra sucrer avec une coupe de forêts!

Il y avait longtemps que l'on n'avait parlé du verre trempé, appelé à l'origine « verre incassable ». On avait tort de l'appeler « incassable », d'abord parce que le mot n'a jamais figuré dans le dictionnaire de l'Académie française, et ensuite parce que le verre trempé n'a jamais été incassable. M. de la Bastie vient, à ce propos, dans une note à l'Académie des sciences, de préciser les qualités du verre qu'il a inventé. Il résulte, en effet, d'expériences rigoureuses faites avec des appareils de précision sur un grand nombre d'échantillons, que le verre trempé est notablement plus résistant que le verre ordinaire. Voici quelques chiffres qu'il est utile de faire connaître.

L'élasticité est plus que doublée dans le verre trempé. Le verre simple trempé a une résistance environ 2 fois 1/2 plus grande que le verre double ordinaire. Le verre demi-double trempé est environ 3,10 fois plus résistant que le verre double ordinaire. Les glaces polies trempées ayant des épaisseurs de 6 à 13 millimètres présentent une résistance 3,67 fois plus grande que celle des glaces ordinaires d'épaisseur sensiblement égale. Enfin, les glaces brutes trempées ont une résistance environ 5,33 fois plus grande que celle des glaces brutes ordinaires. On voit que décidément l'invention de M. de la Bastie a du bon.

Une nouvelle qui, si elle se confirme, aurait une véritable importance pour la métallurgie du cuivre. Dernièrement, selon M. Laur, le savant ingénieur bien connu, on fondait dans une usine lyonnaise de vieux riblons de cuivre, parmi lesquels s'était glissé un morceau de bronze phosphoreux. Quel fut l'étonnement des assistants! On vit ce bloc phosphoreux devenir bien autrement rouge éclatant que les autres débris cuivreux et atteindre, par conséquent, une température très

supérieure à la température des riblons; il passa au blanc vif. Le phosphore en brûlant dégage beaucoup de chaleur, et liquéfiait le cuivre.

Or les minerais de cuivre renferment du soufre et certains autres métaux; le soufre et les métaux se brûlent bien avant le phosphore. Donc, en mélangeant un peu de phosphore aux mattes et aux pyrites de cuivre, on débarrasserait le métal de tous les composés et de tous les corps qui nuisent à sa pureté, et l'on obtiendrait du beau cuivre rosette. Est-ce exact? La théorie est assez rationnelle; mais que dira la pratique? Quoi qu'il en soit, le fait est bon à signaler.

L'attention a été attirée récemment sur un appareil singulier dont les effets avaient paru contestables; l'invention venait d'Amérique! Nous faisons allusion au *disque-scie* de M. Reese. On connaît ces disques minces, en fer doux, animés d'une grande vitesse de rotation ; il suffit d'approcher une barre de fer et même d'acier du disque en mouvement pour que l'outil pénètre la barre et la coupe. Cette scie s'est vite répandue dans l'industrie, on l'emploie notamment pour affranchir les bouts de rails d'acier. Le rail est scié net à ses deux extrémités en deux ou trois minutes. Le fait est déjà étonnant, mais voici qui l'est bien davantage.

M. Reese, de Pittsburgh (Dramons street), emploie un disque analogue qui coupe l'acier sans *qu'il y ait le moindre contact* entre le disque et le métal. Le disque tourne, la barre à couper tourne elle-même parallèlement et dans le même sens à quelques millimètres de distance; il se forme une entaille qui grandit à vue d'œil et la barre est sciée.

Le disque coupeur est horizontal; son mouvement de rotation est de 230 tours à la minute; il est épais de $0^{m},005$ et son diamètre est de $1^{m},10$. La vitesse à la circonférence est par conséquent de 80 mètres à la minute. En face, à $0^{m},003$ environ, on fait tourner la pièce à découper avec une vitesse sensiblement égale; elle est entaillée sans contact et on la rapproche sans cesse pour la maintenir à faible distance du disque tournant.

C'est la première fois assurément que l'on voit de la matière être sciée à distance! Le phénomène a paru si extraordinaire, que l'on a émis des doutes sur sa réalité. Renseignements pris, il n'est plus possible de nier sa parfaite authenticité. Le disque-scie, fonctionne couramment en Amérique. C'est une machine pratique et économique. Chaque industriel paye à l'inventeur une redevance de 5000 francs.

Voici quelques détails complémentaires sur le phénomène en lui-même. Lorsque la barre à découper est rapprochée du disque en mouvement, le métal entre immédiatement en fusion, et il s'échappe un

courant d'étincelles d'une blancheur éclatante. Cependant on peut alors *placer la main dans ce courant de métal fondu* sans se brûler; la température ne paraît pas élevée. Une feuille de papier que l'on placerait ne s'enflammerait pas et ne serait même pas noircie. Le métal fondu ne brûle pas et à côté les étincelles qui s'en échappent sont chaudes comme du fer rouge. Il est bien difficile d'expliquer ces singularités. M. Reese donne une théorie plausible, non pas de ce phénomène extraordinaire, mais du fait même de la rupture de la barre sans contact. On sait bien qu'il suffit d'augmenter l'écartement, la vitesse des molécules dont l'agrégation constitue un corps solide pour les séparer et faire passer le corps de l'état solide à l'état liquide et même ensuite à l'état gazeux. L'effet se produit ordinairement en élevant la température qui écarte les molécules. Mais on peut y parvenir en les ébranlant, en leur communiquant mécaniquement de la vitesse; tel est le cas avec l'appareil Reese. Les molécules d'air, violemment chassées par le disque en mouvement, heurtent la barre à une *vitesse* qui correspond à la température de fusion. La barre fond et le métal se coupe. Est-ce bien là la vérité? On ne saurait se prononcer à cet égard; mais dans l'état actuel de la question, l'explication est rationnelle et rend compte du phénomène. Le *disque-scie* est, comme on le voit, une des plus grandes curiosités de la mécanique.

Restons pour une fois dans le domaine de la mécanique qui nous réserve tant de surprises. Je ne trouverai certainement d'opposition chez personne, si je demande aux inventeurs d'appliquer leurs facultés à l'invention de domestiques mécaniques. Quel âge d'or, le jour où il suffira de presser un bouton pour voir l'électricité animer un balai, mettre les assiettes sur la table, faire les feux, etc.; on y arrivera peu à peu : question de temps ! Pour faire prendre patience aux plus pressés, indiquons sommairement quelques inventions qui concernent les usages domestiques.

MM. Beresford (de Manchester) ont imaginé une machine à cirer les bottes, à nettoyer et polir les fourchettes, couteaux, etc. C'est un commencement. La paire de bottines est placée sur un support, deux brosses sphériques fixées sur un axe qui tourne passent sur les chaussures dans toutes les directions et les nettoient en quelques instants. L'axe des brosses est mis en mouvement par une pédale comme dans une machine à coudre. En quelques minutes on brosse toutes les bottines de la famille anglaise la plus nombreuse. Pour nettoyer l'argenterie, on remplace les brosses à chaussures par un gratte-brosse spécial, composé d'une bande de cuir, d'une brosse très dure qui pénètre entre les dents des fourchettes et d'un polissoir.

Nous demandions, à ce propos, récemment : quand nous donnera-t-on

un frotteur mécanique pour parquets? Quelques jours après notre demande, on nous envoyait de Dijon une photographie représentant une machine à frotter, imaginée en 1875. Elle sert à frotter le parquet de la gare de Dijon. La machine est très simple et, dit-on, économique. Un homme fait tourner une manivelle; celle-ci commande des engrenages qui font glisser alternativement dans les deux sens opposés deux brosses solides. En moins de quelques minutes, le chariot qui porte le système et qui se déplace sur des roulettes a parcouru la salle d'attente et fait reluire son parquet. Donc, après la machine à couper l'herbe de nos jardins, nous voilà avec la machine à frotter les appartements.

On a imaginé de même une machine à panser et à bouchonner les chevaux. Elle n'est applicable évidemment que dans les grandes remises, dans les entreprises de voitures, etc. Elle est encore d'origine américaine.

Cette machine a pour origine la *brosse mécanique des coiffeurs*. Certains artistes capillaires brossent l'homme à la mécanique. Deux systèmes se partagent la vogue. Voyons le premier. Une tige descend du plafond et s'allonge à volonté. A la tige est fixée au niveau de la tête du client un cadre métallique. A l'intérieur est placé sur un axe une brosse cylindrique. On fait tourner l'axe avec une manivelle et en même temps, avec un manche, on promène le cadre et la brosse sur la tête du patient. En deux minutes, la chevelure est brossée sur toutes ses faces. Voyons le second système employé surtout dans les grandes maisons. Un arbre de transmission court au-dessus des tables de toilette. Il est mis en mouvement par un apprenti ou par un petit moteur à gaz. Au-dessus de chaque place se trouve une poulie fixée sur l'arbre moteur et une courroie en caoutchouc. La courroie entraînée par l'arbre fait tourner l'axe de la brosse que l'on peut promener à volonté sur toutes les parties de la tête.

La machine à panser les chevaux n'est au fond que la machine à brosser des coiffeurs. Dans un coin de l'écurie on dispose horizontalement un arbre moteur entraîné par la main de l'homme ou par une machine à gaz. Une tige, pouvant tourner, entraînée par l'arbre, transmet le mouvement à la brosse. Le même arbre peut être muni de deux tiges de transmission parallèles et faire tourner deux brosses, de sorte que deux palfreniers placés de chaque côté du cheval le brossent à la fois. Cette machine présente assez d'avantages en pratique pour que la Compagnie des Omnibus l'ait adoptée. Le bouchonnage s'effectue par le même moyen. On remplace seulement la brosse par un rouleau de feutre. Le rouleau et la brosse tournent avec une vitesse de six cents tours par minute. Les chevaux ne se plaignent

nullement du brossage et du bouchonnage mécaniques. L'opération est rapide et économique. Le public a pu voir fonctionner ce curieux système au Conservatoire des arts et métiers les jours d'admission du public, c'est-à-dire le dimanche et le jeudi.

Autre application de la mécanique aux usages domestiques! Le *pèle-pomme!* toujours une invention américaine. L'appareil est fixé au coin d'une table. C'est tout petit et tout mignon. La pomme à peler est placée horizontalement sur une broche à trois pointes. Un couteau, comme celui d'un rabot, est pressé sur la pomme à l'aide d'un ressort. L'outil suit par conséquent les contours du fruit. Une manivelle fait tourner les engrenages qui impriment un mouvement de rotation à la pomme; en même temps un petit couteau supplémentaire enlève la pelure dans la partie renforcée correspondant à la queue. Le couteau se déplace lentement de façon à parcourir toute la surface du fruit. La pomme est pelée en un demi-tour de manivelle qui correspond à sept à huit tours de la pomme sur elle-même.

Tous ces mouvements mécaniques sont si bien combinés, que l'on peut faire tourner la manivelle d'une manière continue de la main droite, et de la main gauche fixer les pommes sur la broche. On peut ainsi peler plusieurs centaines de pommes à l'heure sans aucune difficulté. Cette machine rendra évidemment des services dans les confitureries et les fabriques de sucre de pommes.

Signalons une intéressante expérience indiquée par M. G. Sire[1]. Prenez un vase de verre, large et peu profond, et emplissez-le d'une dissolution plombique de nitrate (30 à 40 pour 100 de nitrate de plomb); répandez sur le liquide de la poudre de sel ammoniac. Aussitôt vous verrez descendre lentement une multitude de petits flocons blancs qui atteignent le fond du vase en simulant la chute de la neige. La même solution peut servir très longtemps. L'effet est curieux, et l'on pourra obtenir ainsi, en pleine canicule, de la neige en abondance.

Enfin, pour finir, une mention à un instrument singulier, le *cerf-volant musical*, décrit par M. le docteur J. Harmand[2]. Tout le monde connaît la harpe éolienne. Les fils télégraphiques mis en vibration sous l'action des vents rendent des sons plaintifs très harmonieux. Des fils métalliques, tendus sous une porte qui ferme mal, chantent et produisent des notes d'une extrême douceur. C'est la harpe éolienne, c'est le vent qui fait fonctionner cet instrument rudimentaire.

Il paraît, d'après M. Harmand, que les Cambodgiens et les sauvages

[1] Communiquée au journal français *la Nature*.
[2] *La Nature*.

de l'Indo-Chine méridionale se servent de cerfs-volants munis de harpes éoliennes. On entend partout au loin, dans le silence des belles nuits tropicales, une musique douce et plaintive, qui a tout l'air de descendre du ciel.

Le cerf-volant est fait en feuilles de palmier, tendues sur un mince treillage de bambou. La partie supérieure supporte une sorte d'arc en bois léger, qui sous-tend une lame mince de bambou. Sous l'influence du vent régulier des moussons qui soufflent avec une intensité constante, les indigènes lancent le cerf-volant, qui s'élève plus ou moins haut, et dont la corde est fixée à un pieu de leur case. Le cerf-volant se maintient ainsi, oscillant au gré du vent, qui imprime à la lame du bambou des vibrations se traduisant à l'oreille par des modulations continues très graves et d'une mélancolie inexprimable, berçant le sommeil inquiet de ces populations tristes et malheureuses. Fait intéressant, les sons ainsi obtenus et formant une sorte de gamme descendante, rappellent les mélopées plaintives qui composent les chants des sauvages. Il est à souhaiter que quelque jeune physicien de l'avenir consacre ses loisirs à construire un de ces instruments. Tout le monde entendrait avec plaisir les sons du cerf-volant musical du Cambodge.

HENRI DE PARVILLE.

QUINZAINE POLITIQUE

9 mars 1881.

Quand les élections générales se feront-elles? On l'ignore : le Jupiter qui a son temple au Palais-Bourbon garde son secret; ses oracles ministériels ne parlent pas. Sera-ce au mois de juillet ou de septembre que les électeurs seront convoqués? Les confidents de M. Gambetta n'osent ou ne peuvent pas encore indiquer une date certaine. Selon qu'on aura choisi un mode de scrutin ou l'autre, le travail qui sera nécessaire aux ministres et aux agents de M. Gambetta pour préparer l'opinion publique, sera plus ou moins long : il n'est donc guère possible à M. Gambetta de préciser l'époque, avant de pouvoir mesurer l'effort dont il aura besoin. Et puis, M. Gambetta sait par expérience combien le suffrage universel s'agite en sens divers, avec quel caprice il change et comme il est sensible aux influences des événements : donc, par crainte des surprises, M. Gambetta croit habile de déterminer seulement à la dernière heure la période de la crise électorale. En attendant, il y a toujours des élections partielles. Dans l'arrondissement de Romorantin, le candidat victorieux, M. Jullien, est un de ces républicains accommodants et souples, tels que M. Gambetta les aime pour l'aider aux parades et aux jongleries de sa politique. Mais, dans l'arrondissement de Saint-Denis, M. Gambetta perd un ami, M. Deschanel, un des rhéteurs de notre république athénienne, un érudit qui a décrit avec amour la démocratie élégante et facile des courtisanes grecques et qu'à ce titre, on avait récemment nommé professeur au Collège de France : les rudes électeurs de Saint-Denis ont préféré à M. Deschanel, qui les priait de lui renouveler son mandat, un des héros de la Commune, un des martyrs de Nouméa, M. Roques de Filhol, que M. Rochefort patronnait. A Mortagne, on a élu M. Bansard des Bois, un républicain plus ou moins modéré; toutefois, il n'a eu qu'un avantage de 1560 voix sur l'honorable candidat du parti conservateur,

M. de Lévis-Mirepoix, qui avait tenu à ses électeurs un langage très sage et qui a lutté vaillamment; on se rappelle qu'au premier tour, le favori de M. Gambetta, M. Dugué de la Fauconnerie, avait mordu la poussière, dans ce même pays du Perche, où jadis, au temps de son bonapartisme, il entraînait les « gris pommelés » aux urnes avec tant de crânerie et de bonheur. Ces élections ont-elles un enseignement? Nous aurions peur de juger trop ambitieusement ou trop rigoureusement ces actes particuliers du suffrage universel, si nous prétendions en tirer une leçon caractéristique. On ne peut nier, du moins, que, dans ces manifestations électorales, le suffrage universel n'ait trompé l'impérieuse confiance, l'espérance arrogante de M. Gambetta; et il a été attesté, une fois de plus, que prévoir comment, en tel endroit, le suffrage universel se laissera gouverner et comment, en telle circonstance, il se prononcera, autant prédire pour demain, en face de l'Océan, le règne des vents et les mouvements des flots.

Si nous pouvions seulement prévoir et prédire le vote de la Chambre, dans la journée où elle optera entre le scrutin de liste et le scrutin d'arrondissement! A ne consulter que l'histoire du parti républicain, on aurait le droit de présumer que la gauche sera tout entière pour le scrutin de liste. Mais, au sein de cette majorité républicaine, on compte, ici, un groupe nombreux qui voit dans le scrutin d'arrondissement un moyen plus sûr ou plus aisé de se faire réélire, et, là, un groupe assez petit, mais hardi et vigilant, qui craint que le scrutin de liste ne soit pour M. Gambetta un moyen quasi plébiscitaire de multiplier sa candidature, de se créer dans les comices une dictature morale et de légitimer ainsi la dictature nominale et réelle dont il a l'ambition. De son côté, M. Grévy, qui se plaît, malgré son austérité antique, à vivre entre les lambris dorés de cet Elysée où la république le loge si économiquement et si agréablement, désire garder sa place. Que les électeurs nomment M. Gambetta quarante ou cinquante fois député, et M. Gambetta, triomphant, acclamé, les mains pleines de ces quarante ou cinquante décrets électoraux, rentre au Palais-Bourbon, non plus en prétendant, mais en prince du peuple; il aura reçu d'avance l'investiture, il n'aura plus qu'à saisir la présidence de la république; il ne lui faudra qu'un geste pour obtenir de la Chambre et même du Sénat l'hommage et la consécration nécessaires; et M. Grévy, quoi qu'il en pense, sera contraint de céder sans murmure à ce dauphin sans père cette impuissante et passagère souveraineté que la république donne ou plutôt prête sans garantie à ses rois constitutionnels. M. Grévy voudrait donc maintenir le scrutin d'arrondissement. Quant au ministère, il est divisé :

M. Jules Ferry et M. Barthélemy Saint-Hilaire repoussent la proposition du scrutin de liste, qu'acceptent, au contraire, M. Cazot, M. Constans et le général Farre, ces trois serviteurs passionnés de M. Gambetta ; les autres ministres sont indécis, ils n'osent ni déplaire à M. Gambetta, ni délaisser M. Grévy. Dans ces conditions, le ministère pourra-t-il rien défendre ou rien combattre? Désuni, incapable même de s'accorder pour une transaction, il sera condamné ou à parler sans rien dire, en se contentant de lieux communs et de vagues conseils, ou à rester muet, en se renfermant dans une neutralité indigne, et c'est cette abstention que M. Gambetta lui demande, paraît-il. M. Gambetta n'a rien négligé pour imposer à la Chambre sa propre opinion. Il prêche quotidiennement sa doctrine dans les cinq ou six journaux qu'il inspire directement. Il s'adresse personnellement à chacun des députés qui sont incertains ou qui sont hostiles : par des promesses captieuses, soit qu'il étale sous leurs yeux des listes où son nom leur serait un gage de la victoire, soit qu'il leur assure d'avance d'honnêtes compensations ou des récompenses brillantes, il les induit en tentation. Il offre aux plus rebelles six déjeuners opimes, où, l'art de son cuisinier aidant son éloquence caressante, il s'ingénie à flatter leurs estomacs et à corrompre leurs consciences. Il est vrai que ni les truffes de Trompette ni les raisons mielleuses de M. Gambetta, pas plus que les arguments superbes ou les avis menaçants de ses journaux, ne suffisent à gagner, à persuader, à intimider tout le monde. Parmi les neuf commissaires que la Chambre a désignés pour examiner la proposition de M. Bardoux, six ont déclaré qu'ils la rejetteraient. Aussitôt, M. Gambetta imagine des délais, des atermoiements, et il travaille les esprits avec des arguments nouveaux. Autre présage importun et fâcheux : il apprend que M. Grévy incite la gauche à la résistance et paraît encourager par des engagements secrets ceux qui se montreront fidèles à la cause du scrutin d'arrondissement. Vite, il accourt à l'Élysée, muni de toute sa faconde et de toutes ses tromperies ; il a un colloque intime avec M. Grévy : il vient lui jurer que, s'il veut le scrutin de liste, ce n'est pas pour lui-même, ce n'est pas pour sa gloire et son bénéfice ; non, il ne rêve ni l'honneur d'un plébiscite, ni le pouvoir, ni la présidence de la république ; son cœur est pur de ces convoitises ; il ne songe, vraiment, qu'à l'intérêt de la république, à la force et à la dignité de la Chambre ; il veut tout simplement une majorité plus féconde en orateurs distingués et en hommes d'affaires compétents, une majorité plus haute par ses talents et plus égale par ses sentiments, une majorité qui n'aura plus ni tant de républicains pusillanimes, ni tant de radicaux furieux. Et, quand M. Gam-

betta sort de l'Elysée, un des historiographes anonymes que l'*Agence Havas* a aux portes de ce palais et de l'autre, résume ainsi cet entretien plus ou moins mystérieux : « Tout porte à croire que les deux présidents se sont entendus. »

Quelle sera la fin de ce débat occulte, de cette querelle qui n'a encore eu d'autre théâtre que tel ou tel couloir de la Chambre, la table festoyante de M. Gambetta ou le salon de M. Grévy ? Si M. Grévy reste obstinément certain que M. Gambetta veut, par le scrutin de liste, se ménager un vote multiple et populaire, quasi équivalent à une élection présidentielle, la lutte sera vive : M. Grévy, jaloux de préserver sa fonction et sa félicité, agira avec toute son autorité personnelle sur la gauche ; mais il est douteux que la gauche se fie à l'énergie de M. Grévy et lui remette entre les mains sa fortune électorale ; l'homme qui a été le grand électeur des 363 et qui a choisi un à un presque tous les préfets et sous-préfets de la république, lui paraîtra peut-être un patron plus puissant ; d'autre part, le ministère se démembrera ; et si M. Grévy, après un pareil effort, après une intervention si visible, est vaincu, à la Chambre et ensuite au Sénat, le triomphe de M. Gambetta n'en sera que plus éclatant et plus significatif dans les élections ; M. Grévy aura lui-même, sinon abdiqué sa présidence, du moins préparé sa déchéance. Spectacle curieux, en vérité, que celui de cette république qui, par la bouche de ses doctrinaires, se vantait de supprimer les rivalités des dynasties, les troubles des familles royales, les compétitions intestines du gouvernement monarchique, et qui réduit ses élections législatives à une question de prétendance, à la question de savoir si M. Grévy continuera son règne en tenant à distance M. Gambetta ou si M. Gambetta s'acquerra le droit de régner en évinçant M. Grévy ! Quoi qu'il en soit, le temps n'est plus, où, pour préférer l'un ou l'autre de ces modes de voter, on invoquait les principes. On n'interroge plus que les intérêts. On déclare que l'unique affaire, c'est non pas de décider si, avec le scrutin de liste ou avec celui d'arrondissement, le suffrage universel est plus libre, plus honnête, plus sérieux, plus compétent, mais si, avec l'un plutôt qu'avec l'autre, on peut avoir des élections plus favorables à son parti. Or, si ce sont les intérêts plutôt que les principes qui doivent prescrire le genre du scrutin, rien de plus variable, selon les temps et les régimes, selon l'état des partis qui occupent ou qui briguent le pouvoir. Notre histoire témoigne que le suffrage universel connaît peu les tempéraments, qu'il est brusque autant que mobile et qu'il détruit ou reconstitue les gouvernements avec une égale violence, avec une même soudaineté. Quand l'opinion publique s'emporte, et de quelque côté qu'elle se précipite, le suffrage universel

déborde tout : bien qu'avec le scrutin de liste une grande manifestation lui soit plus facile, le suffrage universel saura, même avec le scrutin d'arrondissement, manifester sa volonté souveraine, quand il sera sous l'empire d'une nécessité toute-puissante. A vrai dire, le mode du scrutin pourra être changé, et le suffrage universel ne changera pas : il sera toujours ce qu'il est, avec ses vices et ses inconvénients; c'est lui qu'il faudrait corriger d'abord. Avec le scrutin de liste, l'opinion publique se laisse plus entraîner ; avec le scrutin d'arrondissement, elle se laisse plus régenter; avec l'un, elle pourra être plus trompée; avec l'autre, plus corrompue ou plus intimidée. Avant tout, dans l'enceinte étroite de l'arrondissement ou dans la vaste arène du département, il faut, pour ranger derrière soi la masse qui vote, il faut influer sur le suffrage universel par un sentiment profond, par une idée vive, par un mot magique : ce n'est pas l'urne qui fait le vote; le vote remplit l'urne, où et quand il plaît au suffrage universel. Que la majorité d'hier ait un scrutin ou un autre, la minorité n'en pourra pas moins devenir la majorité de demain, si la France le veut. Les proconsuls de M. Gambetta, pas plus que les préfets de l'empire, les uns avec le scrutin de liste, les autres avec le scrutin d'arrondissement, n'ont empêché les conservateurs et les libéraux d'être élus, quand il a semblé au suffrage universel qu'il était urgent de les élire. Il faut bien le reconnaître : une minorité qui veut refaire un gouvernement, ne le pourra jamais, avec le scrutin de liste, que si elle a un drapeau et un programme à présenter au pays. Divisée, ou privée de drapeau, dépourvue de programme, elle trouvera, au contraire, dans le scrutin d'arrondissement, un moyen de diminuer ou de dissimuler sa faiblesse; car ce genre de scrutin est, assurément, celui qui permet le mieux à des populations fidèles de choisir leurs représentants selon telle ou telle raison de prédilection locale ou d'attachement traditionnel.

Les conservateurs étaient presque unanimes, naguère, à préférer le scrutin d'arrondissement. Cette préférence s'est amoindrie. Un certain nombre estiment même que le scrutin de liste vaudrait mieux pour leur cause. Beaucoup sont comme indifférents au genre de votation qui leur sera imposé, tant, après nos nombreuses et douloureuses déceptions, le désespoir et le scepticisme ont envahi les âmes! Les conservateurs, on ne saurait le nier, n'ont plus, en ce moment, les mêmes motifs qu'autrefois de se passionner pour cette question : s'ils laissent faire, s'ils laissent dire, ils ne sont qu'à demi coupables, étant impuissants comme ils le croient. Mais, dans le parti républicain, quelles contradictions! quelles palinodies! Depuis 1848, ce parti avait toujours professé que le scrutin de liste

était seul propre à exprimer sincèrement la volonté politique du suffrage universel : c'était un de ses principes. Pourquoi M. Grévy n'a-t-il plus cette opinion? On le sait. M. Grévy a peur que M. Gambetta n'obtienne, par le scrutin de liste, un plébiscite qui l'autorise à s'ériger en président de la république. Pourquoi, comme M. Grévy, la majorité est-elle devenue si amoureuse du scrutin d'arrondissement? Par un intérêt tout égoïste. D'abord, le député de l'arrondissement constate que, dans les limites de sa circonscription, l'assistance du gouvernement lui est plus efficace, parce que le prestige de la candidature officielle y est plus grand et que les forces de l'administration s'y exercent plus à l'aise. En outre, le député républicain, qui est servi par le gouvernement autant qu'il le sert lui-même, s'est créé dans l'arrondissement une clientèle de protégés et d'amis dont il est, à Paris, le patron infatigable, auprès de chaque ministre ou chaque chef de bureau. Cette clientèle lui perpétuera son mandat; il ne veut pas la perdre, il espère même l'accroître encore. Son arrondissement, c'est pour lui plus qu'un fief politique, c'est sa ferme électorale. Que n'a-t-il pas fait, à la Chambre, pour la fortune et la gloire dont il jouit dans son arrondissement? Combien de lois n'a-t-il pas votées ou refusé de voter, pour ne pas nuire à son arrondissement? Combien de fois n'a-t-il pas sacrifié au bien de son arrondissement le bien du département ou de l'État? Et on lui demanderait de répudier tant de titres, de renoncer à tant d'avantages! Il lui faudrait déchirer comme un registre inutile, comme un vieux parchemin, cette longue liste d'électeurs obligés et reconnaissants qu'il a eu tant de peine à se composer! Il n'en a pas le sublime courage. Et voilà pourquoi ce sévère et juste républicain qui, jadis, avant de posséder son « bourg pourri », préconisait le scrutin de liste, ne veut plus aujourd'hui d'autre scrutin que celui d'arrondissement. Devant M. Grévy et ce groupe de députés, M. Gambetta, bien qu' « opportuniste » de génie, a l'air d'un stoïcien dans sa constance : il continue, lui, de vouloir rétablir le scrutin de liste. Mais que la vertu de M. Gambetta ne nous trompe point : avant d'accorder sa politique avec ses principes d'hier, M. Gambetta l'accorde avec ses calculs de demain; si le scrutin de liste ne lui fournissait un moyen rapide d'acquérir la puissance dont il est avide pour la réalisation de ses desseins secrets, aurait-il un tel goût du scrutin de liste? Ainsi, quoi que la Chambre décide, cette majorité républicaine, qui viole avec un cynisme si tranquille ses doctrines et ses traditions, aura une fois de plus mérité le discrédit; car elle aura prouvé, par un nouvel exemple, qu'elle n'a aucun principe fixe, et que les vieilles thèses de son libéralisme n'étaient que des promesses éphémères ou de simples déclamations...

On s'est demandé pourquoi M. Gambetta, qui a dans cette Chambre une prépotence absolue, veut modifier un système d'élection qui lui garantit le retour d'une majorité si dévouée, si servile. Est-ce que son ombrageux despotisme ne se contenterait pas de la sujétion d'une Chambre où toutes les têtes s'inclinent devant lui avec tant de complaisance et de bassesse ? Espère-t-il s'assurer, par le scrutin de liste, une majorité plus obéissante encore? Selon nous, ce n'est pas la vraie question. Quel que soit le mode de scrutin, M. Gambetta compte se former une majorité complètement docile. Dire qu'il veut réduire le chiffre d'une minorité qui le gêne, c'est également une raison insuffisante : l'opposition de cette minorité n'entrave en rien la dictature de M. Gambetta. Nous voulons bien admettre qu'il médite d'expulser un certain nombre d'intransigeants qui le harcèlent parfois de leurs menaces et qui troublent la quiétude de ses ministres ; cependant M. Duportal et M. Bonnet-Duverdier ont dans leur rage une passivité peu dangereuse, M. Madier de Montjau s'est adouci et M. Naquet a courbé l'échine ; il ne sera pas aisé, même avec le scrutin de liste, de frapper d'ostracisme M. Clémenceau ou M. G. Périn ; au surplus, il n'est pas certain que le scrutin de liste permette si commodément d'éliminer les radicaux opiniâtres et farouches, ou de repousser les candidats de la Commune. Faut-il, d'autre part, croire sérieusement au désir qu'aurait M. Gambetta d'introduire dans la Chambre un essaim de jeunes gens laborieux, instruits, doués d'éloquence, qui seraient pour sa politique des auxiliaires intelligents et qui remplaceraient les inutiles et les incapables dont la médiocrité déshonore cette Chambre ? Nous refuserons longtemps d'attribuer à M. Gambetta une pensée si généreuse : il ne nous paraît pas avoir un si viril et si noble souci du régime parlementaire ; son tempérament est tyrannique ; il ne sent pas un tel besoin de s'entourer de lumières ; il n'est pas si jaloux d'appeler dans la Chambre une jeunesse ambitieuse qui pourrait se cabrer sous sa loi. A notre avis, l'intention réelle de M. Gambetta, c'est d'avoir une majorité qui soit, sans doute, aussi docile que celle-ci à son empire, mais plus ardente et plus belliqueuse dans son patriotisme, plus hardie et plus aventureuse dans sa politique étrangère. La majorité qui applaudit à M. Barthélemy Saint-Hilaire, celle que M. Joseph Reinach a jugée si ignare et si poltronne, est une majorité placide, pacifique, qui a trop peur des entreprises orientales de M. Gambetta ; elle n'est pas faite pour aimer la Grèce autant ou plus que la France ; elle ne comprend pas tout ce que conçoit le génie diplomatique de M. Gambetta ; elle ne sait pas écouter M. Antonin Proust. Eh bien ! ces défauts, M. Gambetta en impute le mal à l'origine même de cette Chambre : une majorité créée d'arron-

dissement en arrondissement a des rapports trop étroits avec ces populations qui ont une crainte si vive de la guerre; elle a trop leur esprit prudent; elle s'inquiète trop vite du départ du général Thomassin pour Athènes; elle ne s'enthousiasme pas assez au bruit du clairon épique qu'embouche à Cherbourg le généralissime civil de la Défense nationale; elle a trop peur que les canons qu'on aligne sous les murs de Dulcigno ne s'allument malgré eux. Il semble à M. Gambetta qu'une majorité faite à l'aide du scrutin de liste sera moins dépendante du suffrage universel, moins timorée, moins écrasée homme par homme sous le poids de sa responsabilité, et, par conséquent, plus facile à entraîner, mieux disposée à le suivre dans les campagnes de sa diplomatie. Voilà, si nous ne nous trompons, le secret de la peine excessive que M. Gambetta se donne pour rétablir le scrutin de liste, et tel est le danger de l'instrument qu'il s'évertue à saisir ainsi. Il faudrait donc, à ce point de vue, que tous ceux qui, conservateurs ou républicains, se défient patriotiquement des desseins téméraires de M. Gambetta, oubliassent leurs arguments, leurs théories, pour garder le scrutin d'arrondissement, en se liguant, dans cette discussion, contre M. Gambetta.

Combien M. Gambetta est déjà audacieux à l'étranger et avec quelle imprudence, volontaire ou involontaire, il engageait en Orient l'honneur de la France et notre liberté d'action; avec quelle servilité ce faible gouvernement a laissé faire M. Gambetta; et comment, pour couvrir de silence et d'oubli toutes ces fautes de M. Gambetta, il faut à ce personnage une majorité de subalternes et de clients, qui se taise, qui applaudisse et qui empêche, ajourne ou abrège tous les débats où la vérité pourrait éclater : nous l'avons vu, soit, au Sénat, pendant l'interpellation de M. le duc de Broglie, soit, à la Chambre, pendant celle de M. Clémenceau. C'est un chef-d'œuvre de démonstration que le discours si clair, si simple, si courtois et si spirituel, composé avec un si grand art de dialecticien et plein d'une éloquence si facile et si juste, où M. le duc de Broglie a demandé les pièces manquantes au *Livre Jaune* et que la Grèce avait dû échanger avec notre gouvernement, dans l'affaire des fusils promis par le général Farre à l'armée grecque. Oui, la France a eu à Athènes deux politiques : l'une, qui murmurait à l'oreille du roi Georges qu'il avait le droit de prendre le territoire marqué sur sa carte par le tracé de Berlin ; l'autre, qui niait que l'Europe le lui eût adjugé absolument; l'une, qui l'avertissait avec douceur que ses armements étaient « prématurés »; l'autre, qui le suppliait de ne pas recourir aux armes; l'une, qui lui envoyait un général, des officiers, des fusils, des cartouches; l'autre qui retenait le général et les officiers, ou qui arrêtait sur la route les cartouches

et les fusils. La première, c'est celle de M. Gambetta qui commande et agit à l'insu du Parlement et en dépit du gouvernement; la seconde, c'est celle de l'opinion publique qui s'alarme, qui effraye les ministres et qui leur impose sa volonté. Quelle anarchie et quel péril! Un homme sans titre, sans mandat, sans responsabilité, que tout le monde connaît et qui déclare, avec l'innocence la plus impudente et la plus menteuse dont un Parlement ait jamais eu le spectacle, n'avoir rien dit, rien fait, rien vu, rien connu, veut qu'on livre à la Grèce les armes fabriquées pour notre défense nationale; il ne s'inquiète ni si on provoquera les plaintes de la Turquie irritée, ni si on ne lie pas au sort du drapeau grec celui du drapeau français; et nous avons un gouvernement qui donne en tremblant sa complicité à cette politique occulte dont il devine les funestes desseins ou dont il prévoit les néfastes effets. D'autre part, quel désordre ou quelle impéritie! Les directeurs de nos arsenaux vendent des fusils, expédient des cartouches; quarante wagons sortent de Paris; et le ministre de la guerre ne sait rien, et le ministre des finances pour qui on convertit nos armes en écus ne le sait pas davantage, et le préfet de police ne le sait pas non plus! Ou plutôt, à en croire M. Jules Ferry qui a balbutié en réponse à M. le duc de Broglie des paroles presque inintelligibles, on le sait trop tard et aussitôt le gouvernement interdit le départ de ces armes. Ainsi, il a fallu les questions du public inquiet et les cris des journaux; sinon, la France alimentait avec ses arsenaux la guerre préparée par le gouvernement grec, et le gouvernement français ignorait tout. Quelle logique aussi! Ce qu'il ne savait pas, M. Jules Ferry en excuse et justifie le gouvernement, au nom des lois qui règlent la vente des armes, et, ces lois, il les méconnaît ou il les interprète faussement, comme M. le duc d'Audiffret-Pasquier et M. Buffet le prouvent au Sénat. L'interpellation de M. le duc de Broglie n'a pu forcer le ministère à produire à la lumière les documents qui attesteraient ses erreurs et ses torts; la majorité, tout en condamnant au fond de sa conscience ce ministère incapable et coupable, l'a voulu sauver quand même, sans pouvoir l'absoudre. Ceux à qui M. le duc de Broglie n'a pu arracher leur vote, il les a du moins persuadés; le soupçon est éveillé; la vraisemblance a montré le vrai : il reste certain pour quiconque n'est pas aveugle que le gouvernement a permis et favorisé la livraison des armes qui lui étaient achetées, directement ou non, par la Grèce, et cela jusqu'au jour où le public a tout dénoncé, tout entravé. Cette démonstration, M. Clémenceau l'a complétée, pour la livraison de ces poudres que le ministre de la guerre vendait, toujours sans le savoir, à des industriels autrichiens qui étaient eux aussi, à l'insu du gouvernement français, les prête-

nom du gouvernement grec. Quelle duplicité! Au Sénat, M. Jules Ferry s'était écrié que fournir des armes à la Grèce en même temps qu'on lui prêchait la paix, c'eût été « une odieuse hypocrisie », qui mériterait à un ministère sa mise en accusation. Or, avec des preuves irrécusables, M. Clémenceau atteste le fait, et immédiatement M. Jules Ferry le proclame légitime, régulier, ordinaire même. Livrer des poudres à la Grèce, dans le moment où M. Barthélemy Saint-Hilaire écrit à la Grèce qu'elle peut, par ses hostilités, causer une guerre générale et occasionner, à l'Occident comme en Orient, les plus lamentables calamités, ce serait un acte monstrueux : M. Jules Ferry le déclare au Sénat, tant que cet acte clandestin lui paraît ignoré du public. Mais, quand l'acte n'est plus secret, M. Jules Ferry, changeant sa plaidoirie, jure que cet acte s'est accompli conformément au droit et à l'usage! Et la Chambre feint d'en être convaincue, tant elle sent planer sur elle le regard puissant et la volonté despotique de M. Gambetta! A peine une quinzaine de députés osent-ils, du côté de la gauche, voter le blâme que M. Clémenceau a proposé. Toutefois, ce jeu sophistique n'aura trompé personne. Les révélations auront pu être insuffisantes pour l'historien, dans ce débat; elles sont amplement instructives pour les politiques, au Parlement et dans le pays.

La curiosité du public, pendant toute cette période, s'est concentrée sur cette double question, celle des desseins et des agissements occultes de M. Gambetta, soit dirigeant notre diplomatie à travers de mystérieuses intrigues et dans l'inconnu, soit forgeant sa loi du scrutin de liste pour préparer à sa politique étrangère comme à sa dictature intérieure un règne plus absolu encore. Pendant ce temps, le Sénat continue de discuter les tarifs de nos douanes; la Chambre, occupée déjà tout entière aux fiévreux apprêts de ses élections et surtout agitée par l'idée du suicide que M. Gambetta lui demande, trouve encore des intermèdes pour frapper de certains coups, plus ou moins hardis, les catholiques et « le cléricalisme » : un jour, elle décrète que l'église Sainte-Geneviève, tout en gardant ses autels, sera de nouveau un Panthéon pour les morts illustres de la république; un autre jour, elle change la police des cimetières, en y abolissant les limites qui séparaient les tombes selon les religions de ceux pour les âmes desquels on vient y prier. Le gouvernement ne reste pas inactif, lui non plus, pour les exploits de ce genre. Usant et même abusant du droit que la jurisprudence arbitraire et diverse du Conseil supérieur de l'instruction publique lui aurait donné, M. Jules Ferry fait condamner par le conseil académique de la Gironde M. Fauré, directeur du collège de Tivoli, où, en vertu de la loi qui garantit la liberté de l'en-

seignement et qu'aucun article 7 n'a encore abrogée, quelques Jésuites professaient encore; et ce collège est fermé, des centaines d'enfants sont expulsés de leurs classes, au milieu même de l'année scolaire! Quant à nos affaires extérieures, il ne nous est arrivé du dehors aucun renseignement qui en éclairât le fond changeant et obscur; point de circulaire de M. Barthélemy Saint-Hilaire dans les journaux de Vienne ou de Londres; point d'autre dépêche de M. Corbett, parmi les papiers du Parlement anglais; silence absolu jusque dans la cité bavarde de M. Coumondouros et de M. Tricoupis. Il n'y a de grand bruit en Europe, depuis quelques jours, que dans le val d'Andorre. Lasse de sa vie paisible, de sa médiocrité, de son bonheur, cette petite république envie avec fureur à la principauté de Monaco la scandaleuse richesse et la prodigalité de sa maison de jeu. Les « co-princes » de la république, l'évêque d'Urgel, qui, le premier, a énergiquement protesté contre l'idée d'installer à Andorre cette industrie de ruine et de déshonneur, et le délégué du gouvernement français, qui était animé du même sentiment, ont publié un manifeste dont la sagesse est indubitable. Ce manifeste interdit l'établissement de toute maison de jeu; il spécifie l'obligation de n'entreprendre aucun des travaux publics qui ont un intérêt moral, sans obtenir au préalable la sanction des « co-princes »; il proclame une amnistie générale pour tous les délits politiques commis depuis le 8 décembre; enfin, il convoque les électeurs pour le renouvellement des Conseils. Les élections ont dû se faire avant-hier. Vont-elles finir cette révolution de trois mois? La république d'Andorre va-t-elle reprendre son existence patriarcale? Est-il vrai que la population, travaillée par les excitations des agents qui lui ont dépeint les félicités d'un Eldorado comme celui de Monte-Carle, résiste aux avis et aux ordres de l'évêque d'Urgel et du viguier français? Nous le saurons bientôt. En attendant, souhaitons que la paix y soit restaurée. La république Andorrane est une enclave entre l'Espagne et la France. Les querelles qu'un ennemi de notre pays pourrait y susciter ont pour la France, sinon un danger grave, du moins des inconvénients fâcheux: sur cette frontière des Pyrénées, pas plus qu'ailleurs, nous n'avons besoin aujourd'hui d'aucune contestation internationale.

Auguste Boucher.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

PROSPER MÉRIMÉE[1]

Une étude sur Prosper Mérimée vient peut-être aujourd'hui à son heure. Lorsqu'il mourut à Cannes, le 23 septembre 1870, Paris était investi, un tiers de la France était occupé par les armées allemandes. Le jour où disparaissait celui qui avait écrit l'*Enlèvement de la redoute*, la ville de Toul capitulait, les soldats du général Werder donnaient l'assaut à Strasbourg et, sous les murs de la capitale, des combats avaient lieu à Villejuif et à Drancy. Fût-il mort à Paris, bien peu, même parmi les lettrés et les artistes, se seraient émus de sa perte et se seraient arrachés, pour saluer un instant son cercueil, aux angoisses qui étreignaient tous les cœurs. Mais Paris ne connut même pas sa mort, si ce n'est au bout d'un mois, par un journal anglais échappé à la vigilance de l'ennemi. En province, la plupart des journaux ne la mentionnèrent même pas, et si quelques-uns l'annoncèrent, entre deux défaites, nul n'y prit garde. Quelques mois après, dans la nuit du 23 au 24 mai 1871, les insurgés de la Commune, vaincus et poursuivis, mettaient le feu à la rue de Lille et brûlaient sa maison, située au coin de cette rue et de la rue du Bac[2]. Tous ses papiers étaient consumés et les cendres de ses manuscrits s'envolaient au vent, image, semblait-il, de son nom oublié et de sa réputation éteinte.

Une plus heureuse fortune lui était réservée. Le 30 décembre 1871, l'Académie française lui donna pour successeur un écrivain qui avait fait ses preuves comme peintre de portraits, l'auteur de la *Galerie des Contemporains illustres*. M. de Loménie, qui, lorsqu'il avait publié, de 1839 à 1847, ses remarquables biographies, n'avait point cru qu'il y eût lieu de faire figurer Prosper Mérimée parmi les *hommes illustres de son temps*, se trouvait forcé de lui ouvrir les

[1] *Lettres à M. Panizzi.* — *Œuvres complètes* de Prosper Mérimée. Chez Calmann-Lévy.

[2] Au numéro 52 de la rue de Lille.

portes de sa Galerie. Il s'exécuta avec une parfaite bonne grâce et un rare talent. Le portrait qu'il a tracé de l'auteur de *Colomba*, dans son discours de réception, prononcé le 8 janvier 1874, est fait de main d'ouvrier. A ce portrait, M. Jules Sandeau, chargé de répondre à M. de Loménie, ajouta quelques touches aimables et fines, si bien que cette séance académique remit singulièrement en honneur le nom et les œuvres de Prosper Mérimée. Presque au même moment paraissaient les *Lettres à une Inconnue*. Mérimée, cet homme impassible, boutonné jusqu'au menton, d'aucuns disaient jusqu'au cœur, ce dur écrivain qui s'était si obstinément tenu en garde contre la sensibilité, avait-il été vraiment amoureux? S'il avait aimé, si, dans sa vie, il y avait eu un roman, quelle en avait été l'héroïne? Quel était le nom de l'*Inconnue?* Problèmes délicats, dont la recherche et la solution piquèrent au jeu la curiosité des lecteurs, et qui valurent au livre un très vif succès. Puis vinrent les *Lettres à une autre Inconnue*. Le mystère, cette fois, était plus facile à pénétrer, et chacun nomma bientôt la noble et spirituelle étrangère sous la présidence de laquelle la cour d'amour, séante au palais de Compiègne, rendait les galantes sentences que la plume de Mérimée avait mission d'enregistrer. Aujourd'hui ce sont encore des lettres de Mérimée que l'on nous donne, mais d'un tout autre caractère, lettres politiques adressées à M. Panizzi, directeur du *British Museum*, où la plupart des incidents de la politique intérieure et de la politique extérieure du second empire, de 1858 à 1870, sont notés au passage par un spectateur placé pour bien voir. Il se peut que de nouvelles lettres de Mérimée soient encore publiées; elles ne sauraient modifier l'opinion que nous sommes maintenant en mesure de nous faire de sa personne et de sa vie, de son talent et de ses œuvres. Le moment semble donc favorable pour passer en revue l'ensemble de ses écrits, pour caractériser sa manière et pour essayer de fixer sa place parmi les écrivains de son temps. La tâche ne laisse pas cependant d'être périlleuse; tant de gens écrivent et tant d'autres répètent que Prosper Mérimée est un maître dont les lettres, les romans et les contes sont des productions parfaites, de l'art le plus exquis et du style le plus admirable, que l'on nous trouvera sans doute téméraire de ne point partager cette opinion et d'oser le dire. Nous ne le ferons pas du moins sans donner nos raisons, et nous ne désespérons pas d'amener à notre avis quelques-uns de nos lecteurs. Ne pas être dupe! C'est là ce dont Mérimée se préoccupait en toute circonstance et sur toute chose. Eh bien! avec lui, qu'il s'agisse de sa personne ou de ses œuvres, à notre tour, ne soyons pas dupes!

I

Prosper Mérimée est né à Paris le 28 septembre 1803. Son père était un peintre de talent, qui a eu, à la fin du siècle dernier et au commencement du nôtre, son heure de célébrité. On voit de lui, au Louvre, dans l'une des salles des Antiques, un dessus de porte d'un dessin vigoureux et savant, représentant *Hippolyte ressuscité par Esculape*. Quelques-unes de ses toiles obtinrent un véritable succès, celle notamment qui a pour sujet des voyageurs découvrant dans une forêt les ossements de Milon de Crotone et s'expliquant, par la position du bras, le genre de mort du célèbre athlète. Gravé par Bervic, son tableau de l'*Innocence présentant à manger à un serpent* rendit un instant son nom populaire. Si l'original de ce tableau est resté dans la famille du peintre, je soupçonne que l'auteur du *Théâtre de Clara Gazul* a dû plus d'une fois se surprendre à le regarder avec un sourire ironique. Nommé en 1807, secrétaire perpétuel de l'École des beaux-arts, Louis Mérimée, alors âgé de cinquante ans seulement, abandonna son atelier de peintre pour se consacrer à des études de chimie ou de linguistique et à des travaux littéraires. De même, son fils, nommé à l'Académie française, renoncera, à quarante-deux ans, aux œuvres d'imagination qui lui avaient valu une légitime renommée, et se consacrera presque exclusivement à des travaux historiques et à des études d'archéologie. Écrivain érudit et habile, Louis Mérimée a publié, en 1830, un livre estimé sur *la Peinture à l'huile et les Procédés matériels employés dans ce genre de Peinture depuis Hubert et Jean van Eyck jusqu'à nos jours*. Ses fonctions de secrétaire de l'École des beaux-arts le mettaient en relations avec l'élite des artistes. Peintres et sculpteurs célèbres fréquentaient son salon ; le baron Gérard en était un des habitués. Dans un tel milieu, Prosper Mérimée ne pouvait manquer de puiser un goût très vif pour les arts. Il joignit même la pratique à la théorie, et nous voyons, dans sa *Correspondance*, que la plume ne lui fit jamais abandonner complètement le crayon et le pinceau, et qu'il se délassait de ses écritures en peignant des aquarelles [1].

Sa mère était une femme d'un sérieux mérite, qui peignait elle-même avec goût et qui racontait avec agrément, ainsi qu'il convenait d'ailleurs à la petite-fille de Mme Leprince de Beaumont, l'ingénieux et aimable auteur du *Magasin des Enfants* et du *Magasin des Jeunes dames*. M. de Loménie a montré, dans l'une des pages les

[1] *Lettres à une Inconnue*, t. I, p. 12.

plus piquantes de son discours de réception, qu'entre Mme Leprince de Beaumont et son arrière-petit-fils, il y avait des rapports assez frappants de talent et de style. « Le style de la bisaïeule, dit-il, quoique d'une qualité inférieure à celui de l'arrière-petit-fils, est pourtant de la même nature, on pourrait dire ici de la même famille ; c'est un style coupé, qui ne procède jamais par périodes prolongées, mais par phrases courtes dont chacune renferme un sens complet. » A ce rapprochement, nous sera-t-il pas permis d'en ajouter un autre, que M. de Loménie a omis de faire? Le plus célèbre des contes de Mme Leprince de Beaumont est celui de la *Belle et la Bête*, qui a inspiré à Marmontel et à Grétry l'opéra de *Zémire et Azor*. Le dernier conte de Mérimée est celui de *Lokis*, qui pourrait aussi être intitulé la *Belle et la Bête*, car le héros, le comte Szémioth, qui épouse la belle Ioulka Iwinska, a du sang d'ours dans les veines. Est-il besoin de dire que *Lokis* n'a pas été écrit pour les *enfants*, ni même pour les *jeunes dames ?*

Mme Leprince de Beaumont s'était fixée en Angleterre, où elle ne passa pas moins de dix-sept années. Sa petite-fille avait hérité d'elle un goût tout particulier pour la nation et pour la langue anglaise ; elle le transmit à son fils. Prosper Mérimée se plaisait parfois, dans sa *Correspondance*, à substituer à notre langue celle de nos voisins d'outre-Manche [1]. Il faisait à l'occasion des vers anglais, tout en se piquant de détester la poésie, qui le lui rendait bien. Presque chaque année, il allait faire un voyage en Angleterre. Il affectait volontiers le flegme britannique et tenait à honneur d'avoir les manières et quelque peu la tournure d'un *gentleman;* ses habits étaient coupés à Londres, ce qui lui vaut, de la part de l'un de ses admirateurs, j'allais dire de l'un de ses compatriotes, de la Grande-Bretagne, cet éloge auquel il aurait été particulièrement sensible : « Ce qui peut être dit de plus à la louange de ce gentleman accompli, — *finisted gentleman*, — c'est qu'il faisait faire tous ses habits à Londres, et non seulement à Londres, mais chez Poole et qu'il a été le constant client de ce grand artiste [2]. » L'*Inconnue* de Mérimée, Mlle J... D..., était bien Française de naissance, mais elle avait été élevée à Boulogne, la plus anglaise des villes de France ; elle y avait reçu une éducation toute britannique, et peut-être était-ce là ce qui l'avait tout d'abord attiré vers elle. Son ménage, pendant les dernières années de sa vie, était tenu par deux dames anglaises, d'un âge respectable, miss Lagden et mistress Ewers, qui le suivaient à Cannes pendant les séjours qu'il y faisait chaque hiver. On le

[1] *Lettres à une Inconnue*, t. I, p. 282.
[2] *Life of sir Anthony Panizzi*, by L. Fagan. Londres, 1880.

rencontrait tous les jours avec elles, dans la campagne, l'une portant sa boîte aux aquarelles, l'autre le carquois, la cible et les flèches avec lesquelles il allait tirer à l'arc dans les bois de pins et d'oliviers. Aujourd'hui, c'est d'Angleterre que nous viennent ses *Lettres à Panizzi*. L'éditeur qui nous les présente, est un Anglais, M. L. Fagan, du cabinet des estampes au *British Museum*.

II

L'éducation par la famille étant plus importante et ayant sur la vie une plus grande influence que l'éducation par le collège, nous avons dû en parler tout d'abord. Il ne paraît pas, d'ailleurs, que Prosper Mérimée ait eu un goût bien prononcé pour les exercices scolaires. Ses parents l'avaient placé au collège Henri IV, où il eut pour condisciples les trois de Wailly, Gustave d'Eichthal, Émile de Langsdorff, qu'il retrouvera plus tard à la *Revue des Deux-Mondes;* Charles Lenormant, qui sera son collègue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres; Saint-Marc Girardin, qui entrera à l'Académie française la même année que lui; J.-J. Ampère, qu'il y recevra, en qualité de directeur, quatre ans plus tard, et à qui il pourra dire : « Il y a trente ans, vous vous en souvenez, nous étions assis sur les bancs du même collège; maintenant, c'est à l'Académie que nous nous retrouvons [1]. » Mais, en 1818, l'Institut était encore loin, et tandis que ses camarades Ampère et Saint-Marc Girardin portaient haut dans les luttes du concours général le drapeau de Henri IV; tandis qu'à la même époque, M. Cuvillier-Fleury et M. de Sacy, au collège Louis le Grand, M. Sainte-Beuve et M. Vitet, au collège Charlemagne et au collège Bourbon, préludaient à leurs succès académiques par leurs succès de rhétoriciens, Prosper Mérimée ne semblait pas beaucoup plus jaloux de leurs lauriers, que ne devait l'être, quelques années plus tard, le dernier — en date — de nos académiciens, le spirituel M. Labiche, qui, non content d'avoir fait, au collège Bourbon, de médiocres études [2], s'est permis (*horresco referens!*) de tourner en ridicule les concours universitaires dans un très amusant vaudeville, *le Papa du prix d'honneur* [3]!

Si les premières études de Prosper Mérimée furent un peu négligées, il ne devait, au surplus, guère y paraître dans l'avenir. Il

[1] Réponse au discours de réception de M. Ampère à l'Académie française, prononcé le 18 mai 1848.

[2] « Je n'ai pas fait de discours depuis ma rhétorique, et quels discours! » (Discours de réception de M. Labiche, venant prendre séance à l'Académie française, le 25 novembre 1880, en remplacement de M. Sylvestre de Sacy.)

[3] En collaboration avec Théodore Barrière. Théâtre du Palais-Royal, 1868.

répara vite le temps perdu. Encore quelques années, et il ne possédera pas moins de sept langues : le latin, le grec, l'anglais, l'espagnol, l'italien, l'allemand et le russe — sans parler de l'arabe, qu'il eut aussi la fantaisie d'apprendre. « Pendant que vous apprenez le grec, écrit-il à Mlle J... D..., le 19 août 1844, j'étudie l'arabe [1]. »

Au sortir du collège, pour obéir au désir de ses parents, il étudia le droit; mais ni le barreau ni la magistrature ne l'attiraient, et, si on le rencontrait rarement le matin aux leçons de M. Ducaurroy ou de M. Delvincourt, en revanche, on le voyait souvent, le soir, dans le salon du baron Gérard ou dans celui de Mme Pasta, la célèbre cantatrice, qu'il appelle, dans *le Vase étrusque*, « la première *tragédienne de l'Europe* ». Par une heureuse fortune, sa jeunesse se rencontrait avec ces belles années de la Restauration, sourire et printemps du dix-neuvième siècle : de Serre et Royer-Collard montaient à la tribune relevée; Villemain et Cousin enseignaient à la Faculté des lettres; Guizot, Augustin Thierry et Barante renouvelaient l'histoire; les journalistes s'appelaient Chateaubriand, Lamennais, Thiers; Ingres et Eugène Delacroix, Paul Delaroche et Léopold Robert exposaient à côté de Gros et de Gérard, de Guérin et de Girodet; Pradier et David d'Angers, à côté de Nanteuil et de Bosio; Talma donnait la réplique à Mlle Mars [2]; Judith Pasta chantait la musique de Rossini; la poésie et la gloire, de leurs premiers rayons, plus doux que les feux naissants de l'aurore, caressaient les fronts de Victor Hugo et de Lamartine! *O mattutini albori...*

Fort répandu dès lors dans la haute société parisienne, où les relations de son père et sa distinction personnelle lui avaient valu, dès le premier jour, un brillant accueil, Prosper Mérimée sut, du moins, ne pas se laisser absorber par les distractions du monde. Il réserva une part de son temps à l'étude. Tout en lisant dans l'original les chefs-d'œuvre de la littérature anglaise et de la littérature espagnole, il apprenait le grec avec M. Boissonade, le docte et fin helléniste, et la philosophie avec Victor Cousin, dont il était, avec ses amis Ampère, Sautelet, Fulgence Fresnel, Frank et Albert Stapfer, un des auditeurs les plus assidus [3]. N'est-ce pas justement du Cousin de ces heureuses années que Théodore Jouffroy a dit : « C'était un homme tout jeune encore, mais qui depuis n'a jamais été plus remarquable par son éloquence. »

[1] *Lettres à une Inconnue*, t. I, p. 229.

[2] Dans l'*École des Vieillards* de Casimir Delavigne, représentée sur le Théâtre-Français, le 6 décembre 1823, Talma jouait le rôle de *Danville* et Mlle Mars celui d'*Hortense*.

[3] *André-Marie Ampère et Jean-Jacques Ampère, Correspondance et Souvenirs (de 1805 à 1864), recueillis par Mme H. C.*, t. I, p. 137.

Mais ni M. Boissonade ni Victor Cousin lui-même n'étaient ses vrais maîtres. Il avait rencontré dans le salon de Mme Pasta un homme dont les idées, vives et originales, avaient de prime-saut exercé sur lui une profonde influence. C'était M. Beyle, ou plutôt M. de Stendhal, puisque aussi bien ce singulier homme a trouvé moyen d'imposer son pseudonyme à la postérité. Stendhal professait qu'à une société nouvelle il fallait un art nouveau ; que l'heure était venue de substituer aux tragédies en vers les drames en prose, « qui durent plusieurs mois et dont les événements se pressent en des lieux divers » ; que la tirade, la couleur et les images avaient fait leur temps, aussi bien que les trois unités ; que le vers alexandrin n'était qu'un *cache-sottise* et qu'il n'y avait plus de place que pour la prose, parce que, seule, elle convient « à un genre clair, vif, simple, allant droit au but [1] ».

Telles étaient les doctrines que Mérimée allait essayer de mettre en pratique, et tandis qu'à côté de lui son ami Ampère composait bravement une tragédie en cinq actes et en vers, intitulée : *Rosemonde* [2], il menait à bien un grand drame en prose sur *Cromwell*. Ce drame n'a jamais été publié, mais nous trouvons à son endroit de curieux détails dans les *Souvenirs de soixante années* de M. E.-J. Delécluze.

De 1820 à 1830, dans le petit appartement de M. Delécluze, situé rue Chabanais, au coin de la rue Neuve-des-Petits-Champs, avaient lieu, chaque dimanche, des matinées littéraires très suivies. Paul-Louis Courier s'y rencontrait avec Stendhal, et à la suite de ces chefs prenait rang tout un bataillon de jeunes et vaillantes recrues dont plusieurs avaient dans leur giberne le bâton de maréchal, je veux dire le brevet d'académicien : J.-J. Ampère, Charles de Rémusat, Ludovic Vitet, Duvergier de Hauranne, Patin, Victor Jacquemont, Théodore Leclercq, Duchâtel, Charles Magnin, Albert Stapfer, Sautelet, dont Carrel devait déplorer la mort, Dittmer et Cavé, les auteurs des *Soirées de Neuilly*, Théodore Jouffroy, Dubois du *Globe*, Taschereau, Mignet, E. Monod, Artaud, le traducteur de Sophocle et d'Euripide, de Guizard, le traducteur du théâtre de Gœthe, Adrien de Jussieu et Prosper Mérimée [3].

Un jour, raconte M. Delécluze, qui se met lui-même en scène sous le nom d'Étienne, un de ses prénoms, — un jour Sautelet vint, avec Mérimée, qu'Étienne avait eu déjà l'occasion de connaître chez M. Stapfer, le père... Mérimée venait d'achever la composition d'un

[1] *Racine et Shakspeare*, par Stendhal.
[2] *André-Marie Ampère et Jean-Jacques Ampère*, t. I, p. 188.
[3] *Souvenirs de soixante années*, par Étienne-Jean Delécluze, p. 225.

drame intitulé *Cromwell*. On prit jour pour la lecture de ce drame, et le jeune écrivain eut pour auditeurs, outre Ampère fils et A. Stapfer, ses amis, Stendhal, le baron de Mareste, Viollet-le-Duc et Étienne... Mérimée, âgé de vingt-deux à vingt-trois ans, avait déjà les traits fortement caractérisés. Son regard furtif et pénétrant attirait d'autant plus l'attention que le jeune écrivain, au lieu d'avoir le laisser-aller et cette hilarité confiante propre à son âge, aussi sobre de mouvements que de paroles, ne laissait guère pénétrer sa pensée que par l'expression, fréquemment ironique, de son regard et de ses lèvres. A peine eut-il commencé la lecture de son drame que les inflexions de sa voix gutturale et le ton dont il récita parurent étranges à l'auditoire... Mérimée, faisant alors partie de la jeunesse disposée à provoquer une révolution radicale en littérature, non seulement avait cherché à en hâter l'explosion en composant son *Cromwell*, mais voulait modifier jusqu'à la manière de le faire entendre à ses auditeurs, en le lisant d'une façon absolument contraire à celle qui avait été en usage jusque-là.

N'observant donc plus que les repos strictement indiqués par la coupe des phrases, mais sans élever ni baisser jamais le ton, il lut ainsi tout son drame, sans modifier ses accents, même aux endroits les plus passionnés. L'uniformité de cette longue cantilène, jointe au rejet complet des trois unités, auquel les esprits les plus avancés à cette époque n'étaient pas encore complètement faits, rendit cette lecture assez froide. On saisit bien le sens de quelques scènes dramatiques et la vivacité du dialogue en général naturel; mais le sujet extrêmement compliqué et les changements de scène trop fréquents rendirent l'effet total de cette lecture vague, et la société des lecteurs de Shakspeare, eux-mêmes, ne purent saisir le point d'unité auquel tous les détails devaient se rattacher. Néanmoins, comme la plupart des auditeurs partageaient les idées et les espérances du lecteur, et qu'au fond il entrait encore plus de passion que de goût littéraire dans le jugement qu'il fallait porter sur le drame, tous les jeunes amis de Mérimée l'encouragèrent à suivre la voie qu'il avait prise. Beyle, en particulier, le félicita de son essai avec plus de vivacité que les autres. En effet, le *Cromwell* de Mérimée était une des premières applications de la théorie que Stendhal avait développée, en 1823 dans sa brochure intitulée *Racine et Shakspeare* [1].

Un peu avant Mérimée, H. de Balzac avait fait, lui aussi, sur *Cromwell* un drame, qui fut également son coup d'essai.

Cette rencontre singulière du futur auteur de *Colomba* et de l'auteur futur d'*Eugénie Grandet*, débutant l'un et l'autre, non par

[1] *Souvenirs de soixante années*, p. 223, 224.

le roman mais par le drame, et choisissant tous les deux le même sujet, vaut peut-être que l'on s'y arrête un instant.

Balzac n'a que dix-neuf ans ; il a laissé sa famille en province pour venir tenter la fortune littéraire à Paris ; il s'est installé dans une petite mansarde, rue Lesdiguières, n° 9, près de l'Arsenal, et c'est de là qu'il écrit à l'une de ses sœurs, le 6 septembre 1819 :

Je me suis définitivement arrêté au sujet de *Cromwell*, et je l'ai choisi parce qu'il est le plus beau de l'histoire moderne. Depuis que j'ai soulevé et pesé ce sujet, je m'y suis jeté à corps perdu. Les idées m'accablent, mais je suis sans cesse arrêté par mon peu de génie pour la versification. Je me mangerai plus d'une fois les ongles avant d'avoir achevé mon premier monument... Maintenant, si tu trouvais des idées pour des situations de *Cromwell*, écris-le-moi. Tiens, ce qui m'embarrasse le plus, ce sont celles de la *scène première* entre le roi et la reine. Il doit y régner un ton si mélancolique, si touchant, si tendre, des pensées si pures, si fraîches, que je désespère ! Il faut que cela soit sublime tout du long... Si tu as la fibre ossianique, envoie-moi des couleurs, chère petite, bonne, aimable, gentille sœur que j'aime tant[1] !

Un an après, au mois de septembre 1820, il travaille toujours à son *Cromwell*.

J'ai décidément pris un parti pour *Cromwell*, écrit-il encore à sa sœur ; maintenant que tout est irrévocablement arrêté, j'ai résolu d'y travailler d'une autre manière. Il va être fini en cinq ou six mois, mais grossièrement et d'un seul jet, parce que je veux pouvoir, le tableau une fois dessiné, y mettre le coloris à mon aise. Peut-être t'enverrai-je à la fin d'octobre ou au commencement de novembre *la première acte ;* j'espère que tu pourras là-dedans rogner, trancher, coupiller à ton aise [2].

Dans la lettre suivante, Balzac envoie à sa sœur le plan de sa tragédie. Si c'eût été ici le lieu, nous aurions aimé à reproduire ces pages curieuses, où éclate déjà la forte imagination du puissant romancier. « Il est impossible, s'écrie-t-il en terminant que tu ne trouves pas ce plan superbe ! » Et avec l'expansion de sa riche nature, en tout l'opposé de celle de Mérimée, qui ne s'abandonnait jamais, il écrit à sa *chère bonne petite sœur* : « Il faut débuter par un chef-d'œuvre ou me tordre le cou !... Je te supplie, par notre amour fraternel, de ne jamais me dire : « C'est bien. » Ne me découvre que

[1] *Correspondance de H. de Balzac* (1819-1850), t. I, p. 6.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 25.

les fautes; quant aux beautés, je les connais de reste. Si quelques pensées t'arrivent chemin faisant, écris-les en marge; laisse les jolies, il ne faut que les sublimes [1]. »

On nous pardonnera de nous être ainsi attardé avec Balzac. Ce diable d'homme, une fois qu'il vous a saisi, ne vous lâche plus. Et puis, — pourquoi ne pas l'avouer ? — Nous n'avons pas voulu laisser échapper cette occasion de signaler à nos lecteurs la *Correspondance* trop peu connue de l'auteur de la *Comédie humaine*. Comme on n'y trouve ni récits graveleux, ni anecdotes dont la passion politique se puisse faire une arme contre un parti tombé, on a fait le silence autour d'elle, alors qu'on venait de mener grand bruit autour des *Lettres* de Mérimée *à une Inconnue*, si vides pourtant, si froides, et, il faut avoir le courage de le dire, si ennuyeuses. La correspondance de Balzac, au contraire, est vivante et, jusqu'à la fin, pleine de jeunesse et de fougue. L'homme est là tout entier, avec son amour pour sa mère et ses sœurs, avec sa soif de gloire et de fortune, trop souvent empêtré dans de vulgaires embarras d'argent, mais s'élevant au-dessus d'eux par la vigueur de son génie et par l'énormité de son labeur, labeur inouï, sans repos et sans trêve, qui l'a tué, mais qui l'a fait immortel.

Jamais hommes ne se ressemblèrent moins que Balzac et Mérimée, et peut-être n'ont-ils jamais eu que cela de commun de débuter l'un et l'autre par un étude dramatique sur *Cromwell*.

Ni la tragédie de Balzac ni le drame de Mérimée n'ont été imprimées. La première œuvre publiée de Prosper Mérimée fut le *Théâtre de Clara Gazul*, qui parut en 1825. L'auteur n'avait pas encore vingt-trois ans.

III

La première édition du *Théâtre de Clara Gazul* comprenait six petites comédies ou saynètes. L'*Occasion* et le *Carrosse du Saint-Sacrement*, qui sont venus depuis grossir ce mince recueil, ont été composés quelques années plus tard et parurent d'abord dans la *Revue de Paris*, le *Carrosse du Saint-Sacrement*, au mois de juin 1829, et l'*Occasion*, au mois de janvier 1830.

Le volume de 1825 ne portait pas de nom d'auteur. Il était précédé d'une *Notice sur Clara Gazul, comédienne espagnole*, notice habilement rédigée et faite pour persuader aux braves gens qui lisent les préfaces (et, je l'avoue, je suis de ce nombre) que Clara Gazul était une comédienne en chair et en os, qui avait vraiment

[1] *Correspondance de H. de Balzac*, t. I, p. 31.

joué au grand théâtre — *Teatro mayor* — de Cadix, et qui avait fait imprimer, en 1822, à Madrid, un recueil de comédies encore inconnu en France. Seulement, au bas de cette *Notice*, se lisait cette signature jetée comme un éclat de rire au nez du lecteur, qui allait peut-être se laisser prendre : *Joseph L'ESTRANGE.*

Le *Théâtre de Clara Gazul* est resté l'œuvre de prédilection de Mérimée, qui a tenu à honneur, pendant plusieurs années, d'inscrire au bas de chacun de ses ouvrages : *par l'auteur du Théâtre de Clara Gazul;* comme Walter Scott avait inscrit, pendant longtemps, au bas de chacun des siens : *par l'auteur de Waverley.*

Qu'est-ce donc que ce livre? Un recueil de petites pièces qui n'ont en général que quatre ou cinq scènes (le *Ciel et l'Enfer* n'en a que deux, et l'*Amour africain* qu'une seule), et où le développement dramatique est à peu près nul. Elles se terminent toutes, sauf deux, — les *Espagnols en Danemark* et le *Carrosse du Saint-Sacrement*, — par le poison, le pistolet ou le poignard. Pour horribles qu'ils soient, ces dénouements tragiques et toujours les mêmes, couronnant des pièces aussi courtes, témoignent d'une grande stérilité d'invention.

Cette stérilité éclate également dans le choix des sujets, qui roulent presque tous sur des moines et des inquisiteurs. Il arrive même quelquefois que Mérimée emprunte cavalièrement à un autre écrivain, sans en avertir le lecteur, la fable et les péripéties de sa pièce. « Le second drame : *Une femme est un diable, ou la Tentation de Saint-Antoine*, n'est autre chose que le *Moine* de Lewis, resserré en trois scènes. » C'est un admirateur et un ami de Prosper Mérimée qui s'exprime ainsi, dans la *Biographie des Contemporains* [1].

Deux choses étaient à la mode en 1825 : les traductions des théâtres étrangers et le *Don Juan* de lord Byron. On retrouve la trace de cette double influence dans *Théâtre de Clara Gazul. Doña Clara* ne le cède à *Don Juan* ni pour la quantité et la qualité des blasphèmes, ni pour la licence et le cynisme des tableaux. Mais tandis que lord Byron étendait sur les siens le voile de son admirable poésie, Mérimée remplace la poésie par la prose. Son style reste froid au milieu des scènes les plus brûlantes, il reste sobre au milieu de toutes les ivresses de la passion la plus échevelée. Ce contraste entre la brutalité du fond et l'impassibilité de la forme n'était point pour passer inaperçu, et beaucoup y virent la marque d'un esprit puissant qui sait contenir sa force. On eût été peut-être

[1] *Biographie des Contemporains*, publiée sous la direction de MM. Rabbe et Vieilh de Boisjolin, t. IV, 2e partie, 1830.

moins éloigné du vrai en y reconnaissant la mise en pratique, par le disciple favori de Beyle, de ce principe du maître : *Faisons tous nos efforts pour être secs* [1]. J'ajouterai que, pour mon compte, je prise assez peu cette faculté qui permet à un auteur de se désintéresser entièrement de ce qu'il écrit, et de raconter, sans la moindre émotion et comme choses toutes naturelles, les scènes les plus horribles et les plus révoltantes; je goûte médiocrement ces écrivains formés à l'école de Stendhal, et que j'appellerai, si on veut bien me passer l'expression, les *pince-sans-rire* de l'immoralité.

On comprend, par ce qui précède, que l'analyse des scènes dialoguées qui forment le *Théâtre de Clara Gazul*, — théâtre impossible au premier chef, — ne saurait être abordée : on pourrait l'essayer tout au plus pour celles qui ouvrent le volume : *les Espagnols en Danemark.* Je ne m'y risquerai pas cependant, toute réflexion faite. Je veux seulement signaler le caractère antinapoléonien de cette pièce et montrer que Mérimée, membre du Sénat impérial, pourrait fournir plus d'une page au livre qui se fera peut-être un jour sous ce titre : *Le premier Empire jugé par les sénateurs du second.*

La scène se passe en 1808, dans l'île de Fionie, où Napoléon a envoyé les troupes espagnoles mises à sa disposition par le roi Charles IV. Le marquis de la Romana, qui les commande et qui vient d'apprendre les événements de Madrid du 2 mai, cherche les moyens de faire embarquer ses soldats pour l'Espagne, afin d'aller, à leur tête, grossir les rangs des défenseurs de l'indépendance. En regard du marquis de la Romana, de Juan Diaz, son aide de camp, et de Wallis, officier de la marine anglaise, qui joue, ainsi que les deux officiers espagnols, un très beau rôle, Mérimée a placé quatre Français : le chargé d'affaires du gouvernement de l'empereur, le baron Achile d'Orbassan, un sot et un lâche; Mme Leblanc et sa fille, qui représentent la police impériale dans ce qu'elle a de plus séduisant et de plus abject; enfin, Charles Leblanc, chevalier de la Légion d'honneur, lieutenant des grenadiers de la garde, qui représente l'armée et qui est chargé de *veiller au salut de l'Empire.* Voici le plan imaginé par ce *brave*, afin de se débarrasser de la Romana et de Juan Diaz, qui, pour le dire en passant, lui ont sauvé la vie à Friedland :

Charles Leblanc. Vous allez inviter le général la Romana à dîner pour demain; entendez-vous?

Le Résident (Achille d'Orbassan). Mais s'il refusait?

[1] *De l'Amour,* par Stendal, 1822.

Charles Leblanc. Il ne refusera pas. Vous lui direz que j'apporte la nouvelle d'une victoire, et, pour célébrer des victoires, de bons militaires doivent trinquer ensemble. Vous avez bien ici cinquante Français?

Le Résident. Il y a ici une compagnie de chasseurs au dépôt.

Charles Leblanc. C'est ce qu'il me faut. Ah ça! vous invitez le général la Romana avec tout son état-major et les officiers danois, etc. Vous me mettez à dîner à côté dudit général. Pour lors, entre la poire et le fromage, vous proposez la santé de l'Empereur : c'est le signal dont nous sommes convenus... Mes chasseurs, qui se sont tenus prêts, entrent alors et couchent en joue tous les Espagnols. Moi, je prends le général au collet d'un côté, vous de l'autre. S'ils font des façons pour se rendre, nous nous jetons tous les deux sous la table et nos hommes font un feu de file. Ensuite nous barricadons les portes; les Danois et les autres canailles auront bon marché des Espagnols désorganisés et sans chefs. En tout cas, nous tiendrons tant que nous pourrons, et, si nous sommes forcés, nous tuons nos prisonniers et nous nous brûlons la cervelle les uns aux autres [1].

Mme Leblanc propose de recourir tout simplement à l'arsenic et d'empoisonner le général la Romana et les officiers de son état-major. Ce procédé ne laisse pas de sourire assez au résident français; cependant le plan du lieutenant de la garde impériale finit par obtenir la préférence; il reçoit même un commencement d'exécution et ne manque son effet que parce que Mlle Leblanc trahit le secret de son frère. Au milieu de ces belles inventions, éclatent d'amères railleries contre le système impérial, le blocus continental, les victoires du grand homme et sa politique de *régénération* et de *progrès.* On n'est pas moins *chauvin* que le Mérimée de 1825, et Sainte-Beuve, qui ne l'était guère non plus en ces temps-là, est bien près d'être scandalisé du sans-façon avec lequel l'auteur du *Théâtre de Clara Gazul* traite l'épopée napoléonienne. « Quand il a abordé certaines parties du règne de Napoléon, écrivait Sainte-Beuve dans le *Globe* du mois de janvier 1831, ç'a été la critique et l'ironie qui ont prévalu; il nous a peint des lieutenants de la vieille armée espions, de jeunes fils de famille bonapartistes grossiers; et sa sublime (!) *Prise d'une redoute* n'est que le côté lugubre de la gloire militaire. »

Quoi qu'il en soit, les *Espagnols en Danemark* sont encore la meilleure pièce du *Théâtre de Clara Gazul*, et la seule peut-être qui vaille la peine d'être relue. En 1850, le directeur du Théâtre-

[1] *Les Espagnols en Danemark,* journée III, scène II.

Français, M. Arsène Houssaye, eut la fantaisie de faire jouer le *Carrosse du Saint-Sacrement*. Le public qui venait d'applaudir les proverbes de l'auteur des *Contes d'Espagne et d'Italie* siffla la saynète de l'auteur du *Théâtre de Clara Gazul*. Le public avait raison. Il y a loin en effet des comédies de Prosper Mérimée, de ces pièces d'un jeune homme de vingt-deux ans, dans lesquelles il n'y a pas un éclair d'imagination, pas un souffle de poésie, de jeunesse et d'amour, aux *Comédies* d'Alfred de Musset, à ce *théâtre en liberté*, où les écarts de la fantaisie sont rachetés par tant de traits heureux et brillants, par tant de scènes ravissantes, qui mêlent à une mélancolie pleine de charme les plus radieux sourires!

C'est cependant à propos du *Théâtre de Clara Gazul* qu'Alfred de Musset a écrit quelque part :

> L'un, comme Calderon et comme Mérimée,
> Incruste un plomb brûlant sur la réalité [1]...

Certes, s'il y a deux noms qui hurlent de se trouver accouplés ensemble, ce sont ceux de Caldéron et de Mérimée : Caldéron, ce grand poète catholique que son ardente dévotion détermina, à l'âge de cinquante et un ans, à entrer dans les ordres sacrés; ce dramatiste d'une puissante imagination qui sait amener avec tant d'art des situations inattendues, des coups de théâtre, ce que ses contemporains appelaient les *lances de Caldéron;* qui a composé cent vingt comédies ou pièces profanes, cent *actes sacramentels* ou pièces religieuses, cent intermèdes, un poème sur le déluge universel, un poème sur les quatre fins dernières de l'homme, un nombre infini de chansons, de sonnets, de romances, etc., etc. ; — Mérimée, cet écrivain sans souffle et sans haleine, qui a produit à grand'peine sept ou huit saynètes, deux courts romans, neuf ou dix nouvelles; ce prosateur que l'ange de la poésie n'a jamais effleuré de son aile; ce matérialiste qui a formulé, dans un écrit réservé à quelques initiés, les articles de foi de l'athéisme! Comparer l'auteur de la *Dévotion à la croix* (*la Devocion a la cruz*) à l'auteur de la *Notice sur Henry Beyle :* un poète seul pouvait commettre une pareille hérésie! Les grands poètes, — et Alfred de Musset en était un, — ne sont le plus souvent que des *enfants sublimes*, et, à ce titre, il doit leur être beaucoup pardonné, car en bien des rencontres ils ne savent pas ce qu'ils disent!

[1] *Le Spectacle dans un fauteuil.*

IV

C'est encore sous un pseudonyme que parut, en 1827, le second ouvrage de Mérimée, *la Guzla, ou choix de poésies illyriques recueillies dans la Dalmatie, la Bosnie, la Croatie et l'Herzégowine.* Trois ans auparavant, le savant Fauriel avait publié les *Chants populaires de la Grèce moderne*, et, la première fois que Mérimée lui avait été présenté, il l'avait engagé à traduire les romances espagnoles d'après le même système qu'il venait d'appliquer aux chants grecs [1]. L'auteur du *Théâtre de Clara Gazul* trouva plus ingénieux et plus piquant de fabriquer lui-même de prétendus chants populaires. Il apprit cinq à six mots de slave, lut le *Voyage en Dalmatie* de l'abbé Fortis, et, à l'aide de ce léger bagage, écrivit une vingtaine de ballades, qu'il enrichit de notes et fit imprimer mystérieusement à Strasbourg. Elles étaient précédées d'une *Notice sur l'auteur, Hyacinthe Maglanovich, joueur de guzla* [2], comme le *Théâtre de Clara Gazul* était précédé d'une *Notice* sur la *Comédienne espagnole.*

Tout cela ne témoignait point assurément d'une bien grande fertilité d'imagination. Le tour était piquant néanmoins, et encore qu'il ait été assez mal pris par cet excellent Fauriel, lequel y vit un pastiche assez irrévérencieux de sa grande et sérieuse publication, on doit reconnaître qu'il était bien joué. Un savant anglais, auteur d'une anthologie slave, M. Bowring, écrivit à Mérimée pour lui demander les vers originaux qu'il avait si bien traduits ; un savant allemand, M. Gerhart, reconnut sous sa prose le mètre des vers illyriques. Enfin, pour comble de gloire, le grand poète Pouchkine traduisit en russe quelques-unes des ballades de la *Guzla.* Il paraît qu'en France nous sommes moins naïfs, car personne ne prit souci de l'*Amour en bouteille*, de *Cara Ali le vampire*, de la *Triste ballade de la noble épouse d'Asan-Aga*, ni des autres ballades qu'Hyacinthe Maglanovich chantait en s'accompagnant de sa guitare. « Il ne se vendit guère, écrivait Mérimée lui-même en 1840, qu'une douzaine d'exemplaires de la *Guzla*, et le cœur me saigne encore en pensant au pauvre éditeur qui fit les frais de cette mystification. »

La *Jaquerie*, qui parut, en 1828, sous ce titre : *la Jaquerie*,

[1] Sainte-Beuve, *Portraits contemporains,* t. II, p. 564.

[2] « Les bardes slaves courent les villes et les villages en chantant des romances et s'accompagnant avec une espèce de guitare, nommée *guzla,* qui n'a qu'une seule corde faite de crin ». (Préface de *la Guzla,* édition de 1827.)

scènes féodales, suivies de la Famille de Carvajal, par l'auteur du Théâtre de Clara Gazul, n'eut pas beaucoup plus de succès que la *Guzla*.

Il nous est arrivé de dire plus haut qu'entre Mérimée et Balzac il n'y avait peut-être eu de commun que l'idée de prendre *Cromwell* pour héros de leur première œuvre et de donner à cette œuvre la forme dramatique. Nous nous trompions. Nous avons en effet sous les yeux l'édition originale de la *Jaquerie*, et nous voyons que ce volume est sorti des presses de *H. Balzac, imprimeur, rue des Marais-Saint-Germain*, 31. Ce *H. Balzac, imprimeur*, n'était autre que le grand romancier, à qui ses spéculations de librairie ne réussirent pas beaucoup mieux qu'à Walter Scott son association commerciale avec Ballantyne et Constable.

Comme la *Guzla*, la *Jaquerie* est un pastiche ; — pastiche d'un genre alors en vogue, qui tenait à la fois de l'histoire et du drame, dont le président Hénault avait donné l'exemple dans son *François II*, et dont M. Vitet avait donné le modèle dans ses *Scènes de la Ligue*, publiées en 1826.

Le sujet choisi par Mérimée, — la révolte des paysans du Beauvoisis au quatorzième siècle, — avait cela de dangereux, qu'il était difficile d'éviter la dispersion et l'éparpillement des scènes, et de faire sortir de la multiplicité des épisodes cette unité d'intérêt, sans laquelle il n'y a point d'œuvre dramatique. L'auteur n'a point su triompher de cette difficulté, ou plutôt il semble n'avoir cherché et voulu qu'une chose : peindre le moyen âge sous les couleurs les plus odieuses et l'humanité sous les traits les plus méprisables.

Quand on lit les premières pages, — les scènes du château d'Apremont et celles de l'abbaye de Saint-Leufroy, — on croit avoir à faire à un ennemi des nobles et des prêtres, à un vengeur de ces pauvres Gaulois si méchamment mis à mort par les Francs, et que les gens des communes vont apparaître et écraser de leur supériorité ces seigneurs couverts de sang et ces moines couverts de boue. Mais lorsque les bourgeois de Beauvais entrent en scène, c'est pour jouer à leur tour un rôle honteux, et rien n'égale leur lâcheté, si ce n'est leur mépris pour les vilains et les gens de métier. Quant aux vilains, ce sont eux que l'auteur maltraite le plus : chiens couchants la veille de la révolte, bêtes féroces le lendemain.

Certes, les *Lettres* où Augustin Thierry a retracé les *Conjurations* qui donnèrent naissance aux communes renferment bien des erreurs ; la vérité historique y est en plus d'un endroit dénaturée et faussée : elles n'en demeurent pas moins une œuvre vivante, parce que le cœur de l'historien a battu en les écrivant, parce que l'auteur, s'il a été partial, puisait du moins cette partialité dans un sentiment

élevé et généreux, l'amour de la liberté et de la justice [1]. Mérimée a peint les luttes du passé sans amour comme sans haine, indifférent aux passions des hommes qu'il mettait en scène. Aussi son livre est-il une œuvre morte. L'ironie et le scepticisme sont de mauvais conseillers dans les lettres comme dans la vie.

Que si l'on nous trouvait trop sévère, nous rappellerions qu'un admirateur de Prosper Mérimée, l'auteur de la Notice que lui a consacrée la *Biographie des Contemporains*, porte sur la *Jaquerie* un jugement qui se rapproche beaucoup du nôtre. « Le lien, dit-il, qui tient cette suite de scènes est assez léger : s'il suffit à l'unité, il ne suffit pas toujours à l'intérêt. On voit que l'auteur écrit en se jouant et ne prend pas fort au sérieux ses ouvrages [2]. » — Gustave Planche a consacré à Prosper Mérimée, dans la *Revue des Deux-Mondes* de 1832, un panégyrique où déborde l'enthousiasme. Voici pourtant comme il juge la *Jaquerie*.

C'est une lecture sans attrait et souvent fatigante. Le continuel éparpillement de l'action, la brièveté de la plupart des scènes et, ce qui est pis encore, l'absence de volonté même implicite dans l'œuvre tout entière, la monotone succession des scènes de pillage et de meurtre, constituent, si l'on veut, une réalité possible, mais sans intérêt poétique, sans animation et sans puissance. Dans une préface d'une douzaine de lignes, l'auteur dit qu'il a voulu suppléer au silence de Froissart. Puisqu'en effet les renseignements historiques sur la jaquerie sont rares et énigmatiques, le poète (!!) avait beau jeu et pleine liberté. Au lieu de perdre son temps en conjectures érudites, il eût mieux fait d'inventer hardiment. S'il n'avait consulté que sa fantaisie, il n'aurait pas répudié l'unité, dont l'absence est regrettable dans la *jaquerie* [3].

Il est impossible de lire la *Jaquerie* sans fatigue; il est difficile d'aller jusqu'à la dernière scène. Était-ce pour réveiller le lecteur assoupi que Mérimée avait eu l'idée de terminer son volume par la *Famille de Carvajal?*

« La *Famille de Carvajal*, dit Gustave Planche, est un poème terrible, d'un haut mérite, mais qui ne ressemble pas mal aux écorchés de Géricault. Il serait fort à regretter que l'imagination humaine ne s'exerçât que sur de pareils sujets ; cependant, comme l'art consacre tout ce qu'il touche, comme le crime, si hideux qu'il soit, s'ennoblit et s'élève en se poétisant, on ne saurait nier la beauté de la *Famille de Carvajal* [4]. »

[1] *Lettres sur l'Histoire de France*, 1828.
[2] T. IV, p. 456.
[3] *Portraits littéraires*, par Gustave Planche, t. I, p. 189.
[4] *Op. cit.*, p. 190.

Ce prétendu *poème*, qui a eu le privilège de réchauffer la verve du plus froid de tous les critiques, n'est, au demeurant, qu'un drame monstrueux, dans lequel on voit un père qui veut violer sa fille, une fille qui poignarde son père, et, pour reposer l'esprit du spectateur, un mari qui empoisonne sa femme. Gustave Planche ose comparer cette toile sans nom aux admirables ébauches de Géricault; j'en appelle de Gustave Planche ivre à Prosper Mérimée à jeun. Ce dernier s'est du moins rendu justice, et il nous apprend, dans la Préface de la *Famille de Carvajal*, que sa pièce est faite pour être jouée à bord de quelque corsaire, par des gens de sac et de corde, qui ont vu trente abordages et autant de tempêtes ! — Une seule excuse pourrait être invoquée en faveur de cette œuvre déplorable : ce n'était sans doute qu'une mystification comme la *Guzla*, et j'imagine que l'auteur aurait volontiers écrit en tête de son drame : *Autre guitare.*

V

Il se faisait temps cependant que Mérimée prît sa revanche. Il reparut devant le public, en 1829, avec un roman : 1572. *Chronique du règne de Charles IX.* La première édition porte cette épigraphe, qui n'a pas été reproduite dans les éditions suivantes : « Ce que les Sarazins et barbares iadys appeloyent proesses, maintenant nous appelons briguanderies et meschancetez. — *Rabelais.* »

Il y a dans ce livre d'excellentes qualités. La narration ne vise qu'à être amusante et elle y réussit. Le romancier, qui a choisi pour sujet un épisode de la Saint-Barthélemy, ne s'attarde point pour déclamer ou pour disserter : *Scribitur ad narrandum.*

Dans la *Chartreuse de Parme*, Stendhal, le maître de Prosper Mérimée, nous montre son héros, le jeune Fabrice, assistant à la bataille de Waterloo, la traversant en quelque sorte et nous rendant d'une manière admirable l'impression de cette terrible journée, sans avoir l'air d'y toucher, si je puis parler ainsi, et par le simple récit de ce qui lui est personnel. Bernard de Mergy, le héros de la *Chronique du règne de Charles IX*, traverse de même la nuit du 24 août 1572, et Mérimée a su rendre l'impression de cette nuit exécrable sans phrases, sans exagérations, sans montrer autre chose que le coin du tableau où ses personnages sont naturellement en scène.

Est-ce à dire que la *Chronique du règne de Charles IX* soit un beau livre, un roman historique digne de prendre place, au-dessous des chefs-d'œuvre de Walter Scott. Nous ne le pensons pas.

Si l'on cherche quel en est le sujet, on ne trouve rien autre chose qu'une *anecdote*, et l'auteur lui-même l'a si bien senti, qu'il a écrit, au début de sa *Préface*, ces paroles significatives : *Je n'aime dans l'histoire que les anecdotes*. Bernard de Mergy, gentilhomme protestant, arrive à Paris, au mois de mai 1572, pour prendre du service dans l'armée qui doit aller combattre, en Flandre, sous les ordres de Coligny. Le nouveau débarqué obtient sans coup férir le grade de cornette, ramasse le gant que laisse tomber devant lui la comtesse Diane de Turgis, une des beautés les plus légères de la cour, se bat en duel avec M. de Comminges, l'amant de la comtesse, le tue et, à peine remis de la blessure qu'il a lui-même reçue, le remplace. La nuit du 24 août le trouve auprès de Diane, qui s'efforce de le convertir sans y pouvoir réussir ; il quitte Paris quelques jours après, gagne la Rochelle, que La Noue *Bras-de-fer* défend contre l'armée royale, et dirige contre les assiégeants une sortie dans laquelle son frère, le capitaine George de Mergy, qui commande un gros de cavaliers ennemis, est blessé à mort. « Mergy se consola-t-il? Diane prit-elle un autre amant? Je le laisse à décider au lecteur qui, de la sorte, terminera toujours le *roman* à son gré. »

On voit, par cette rapide, mais fidèle analyse, que le *roman* de Mérimée, — puisque roman il y a, — ne contient pas le développement suivi d'une action ayant son commencement, son milieu et sa fin. Il n'y a pas de fin, en effet, et pourquoi y en aurait-il une? L'auteur ne s'est attaché nulle part à tracer des caractères, à peindre des passions : il n'a voulu encore une fois que conter une *anecdote*.

De ses différents personnages, il n'en est pas un seul auquel on se puisse intéresser. L'héroïne, Diane de Turgis, dont le nom se retrouve à la dernière page, a disparu depuis longtemps du récit, sans que l'auteur ait pris la peine de nous dire comment et sans que le lecteur ait la moindre envie de lui demander pourquoi. Mérimée aurait pu de même laisser en chemin son héros, Bernard de Mergy, et continuer son récit avec ce qui lui serait resté de monde : nul n'y aurait pris garde.

En dépit de son enthousiasme de commande, Gustave Planche porte à peu près le même jugement que nous sur la *Chronique du règne de Charles IX* :

Malheureusement, dit-il, il n'y a pas de roman. C'est une série d'aventures bien dites, mais ordonnées presque au hasard, sans enchaînement nécessaire. Dans sa préface, l'auteur paraît s'être jugé lui-même à peu près dans le même sens : il donne son livre pour un extrait de ses lectures. C'est beaucoup mieux et beaucoup plus qu'un extrait;

mais il semble indiquer qu'il n'a pas eu la prétention de composer un poème, et c'est aussi notre opinion.

Faut-il maintenant descendre dans les détails et montrer, après un critique aussi érudit qu'ingénieux, M. Charles Magnin, que les couleurs historiques de la *Chronique de Charles IX* ne sont rien moins qu'exactes [1]? Faut-il rappeler qu'ici encore la plume de Prosper Mérimée n'a pas reculé devant les tableaux les plus licencieux, et qu'il est allé volontairement et misérablement échouer sur l'écueil du libertinage? Ce n'est pas sans ennui que je reproduis sans cesse cette accusation d'immoralité; mais à qui la faute?

Il est, d'ailleurs, quelque chose de plus condamnable encore que ces peintures grossières où se complaît l'auteur du *Théâtre de Clara Gazul*, c'est le parti pris du pessimisme qui éclate dans la *Chronique du règne* de Charles IX, comme dans ses précédents ouvrages. Qu'ils soient protestants ou catholiques, ses personnages sont tous également vicieux. Pour lui, la religion n'est qu'un masque, la vertu n'est qu'un mot : le vice seul est une réalité. Comment, après avoir fermé ces pages, ne pas se sentir l'âme plus faible, le cœur moins haut? « Quand une lecture vous élève l'esprit, a dit excellemment la Bruyère, et qu'elle vous inspire des sentiments nobles et courageux, ne cherchez pas une autre règle pour juger de l'ouvrage; il est bon et fait de main d'ouvrier. » N'est-ce pas rester fidèle à la pensée de la Bruyère et la compléter seulement, que d'ajouter : Quand un livre vous abaisse l'esprit et qu'il vous inspire des sentiments de découragement et de scepticisme, ne cherchez pas une autre règle pour juger de l'ouvrage; il est mauvais et la lecture en est malsaine.

VI

La *Chronique du règne de Charles IX* est du mois de mars 1829. C'était l'époque où le docteur Véron fondait la *Revue de Paris*. La Revue était hebdomadaire, et, paraissant par livraisons de moins de quatre-vingts pages chacune, ne comportait pas les longs articles. Son directeur demanda à Mérimée de lui donner de courts récits. Celui-ci le servit à souhait et publia successivement, dans la *Revue de Paris*, de mai 1829 à juin 1830, *Mateo Falcone*, *Vision de Charles XI*, *Federigo*, *l'Enlèvement de la redoute*, *Tamango*, *le Vase étrusque* et *la Partie de trictrac*.

Nous reviendrons dans quelques instants sur ces nouvelles, qui

[1] Article publié dans le *Globe* du 25 avril 1829.

sont restées le meilleur de son œuvre. Bornons-nous ici à faire remarquer que l'auteur du *Théâtre de Clara Gazul*, qui, par un raffinement d'homme du monde, n'avait encore signé aucun de ses ouvrages, mit pour la première fois son nom au bas de *Mateo Falcone* (mai 1829). Le succès obtenu par cette nouvelle et par celles qui suivirent le révéla véritablement au public et étendit rapidement sa réputation, renfermée jusque-là dans un cercle assez restreint d'hommes du monde, de lettrés et d'artistes.

La *Partie de trictrac* avait paru à la veille des journées de juillet. Lorsqu'elles éclatèrent, Mérimée était en Espagne. Si peu qu'il s'occupât de politique, il avait cependant pris place dans les rangs du *libéralisme* et avait même quelque peu écrit dans le *National*. La révolution nouvelle n'était donc pas pour lui déplaire, en raison surtout du caractère antireligieux qu'elle avait revêtu; car c'est par ce côté seulement qu'il était et qu'il resta *libéral :* de la liberté, il se souciait médiocrement; mais son scepticisme n'allait pas sans une violente haine de la religion et du clergé. Il eut néanmoins le bon goût de ne point interrompre son voyage pour revenir à Paris et pour se joindre aux vainqueurs. Il resta en Espagne jusqu'à la fin de 1830, et les lettres qu'il adressa, de Madrid et de Valence, à la *Revue de Paris*, dans les mois d'octobre et de novembre 1830, ne renferment pas la moindre allusion à la révolution qui venait de s'accomplir. C'était le fait d'un galant homme.

De retour en France au commencement de 1831, Mérimée trouva ses amis installés au pouvoir. Il accepta d'être chef de cabinet du comte d'Argout qui fut successivement, de 1831 à 1834, ministre de la marine, du commerce et de l'intérieur. C'était le temps où M. Ximénès Doudan était le chef du cabinet de M. le duc de Broglie. On le voit, à cette époque, aujourd'hui perdue dans la brume des fictions mythologiques, les chefs de cabinet des ministres étaient des hommes d'esprit et des écrivains de talent : *tempi passati !*

En acceptant un poste politique, — il joignit bientôt à ses fonctions de chef de cabinet le titre de maître des requêtes au conseil d'État, — Mérimée n'avait point entendu renoncer à ses travaux littéraires, et, en 1833, il publiait un nouveau roman, intitulé *la Double méprise*.

Le sujet est emprunté à la vie moderne. Nous ne sommes plus au seizième siècle, mais au dix-neuvième; la *Double méprise* est une *scène de la vie parisienne*, comme celles que Balzac traçait, à la même heure, avec une bien autre puissance.

Mariée à un homme sottement vulgaire et bassement débauché ; courtisée par un fat, le commandant de Châteaufort, Julie de Chaverny est allée à la campagne à quatre ou cinq lieues de Paris,

chez une de ses amies, Mme Lambert. Elle y retrouve, outre Châteaufort, Darcy, un jeune attaché d'ambassade, fraîchement débarqué de Constantinople, qui lui a fait autrefois deux doigts de cour, mais qu'elle a perdu de vue depuis plus de six ans. Mme Lambert présente Darcy à Mme de Chaverny, qui avait complètement oublié son ancien *attentif*. Ils causent ensemble quelques instants. La nuit venue, Julie repart pour Paris. Une roue de sa voiture se brise en chemin ; une autre voiture s'approche ; c'est le *coupé* de Darcy. Julie accepte d'y monter, et lorsqu'elle descend à son hôtel quelques heures après, elle est la maîtresse du *jeune diplomate*. Rentré chez lui, Darcy allume sa pipe, « dont le tuyau était de merisier de Bosnie et le bouquin d'ambre blanc », se moque, comme il convient, de sa nouvelle et facile conquête, et se présente le lendemain à la porte de Julie, où il se rencontre avec Châteaufort. Mme de Chaverny a quitté Paris le matin même, avec sa femme de chambre, pour se rendre à Nice. Une fièvre violente, accompagnée de délire, s'empare d'elle, et quelques jours après, elle meurt dans une chambre d'auberge.

M. de Chaverny « commanda une pierre de liais et donna des ordres pour l'érection d'un tombeau simple, mais convenable. — Châteaufort fut très sensible à cette mort si soudaine. Il refusa plusieurs invitations de bal, et pendant quelque temps on ne le vit qne vêtu de noir. — Trois ou quatre mois après, Darcy fit un mariage avantageux ».

On le voit, rien n'égale la pauvreté de l'invention dans ce roman, si ce n'est la pauvreté des caractères. Au fond de toute cette histoire, il n'y a encore qu'une *anecdote*, bonne tout au plus à défrayer la première page d'un numéro de la *Vie parisienne*. M. Léo Joubert, dans sa remarquable étude sur Mérimée, publiée en 1875 par la *Revue de France*, a dit avec raison :

Tout l'esprit que l'auteur a mis dans le récit de cette aventure ne la rend ni plus vraisemblable ni moins choquante. Quelques amateurs regardent ce roman comme son chef-d'œuvre ; je le prendrais plutôt pour une gageure impertinente. Avec une gageure, on ne fait pas un ouvrage durable : la *Double méprise*, médiocrement remarquée à son apparition, n'est plus lue aujourd'hui.

A cette date de 1833, où paraissait la *Double méprise*, George Sand publiait ses premiers romans, ses éloquents réquisitoires contre le mariage, œuvres mauvaises, à coup sûr, mais ardentes, passionnées. Pour être sec et froid, le livre de Mérimée n'est pas moins immoral, car le scepticisme est plus corrupteur que la passion.

George Sand a essayé de mettre le cœur à droite, elle a plaidé pour la révolte contre le devoir, et nous n'avons garde d'excuser son entreprise; mais il y a quelque chose de plus détestable, c'est de nier l'amour et avec lui tous les sentiments nobles et généreux, c'est de vouloir que le cœur ne soit ni à gauche ni à droite, c'est de dire, comme l'auteur du *Théâtre de Clara Cazul*, de la *Famille de Carvajal*, de la *Chronique de Charles IX* et de la *Double méprise :* le cœur n'existe pas.

VII

Les sept années qui s'écoulèrent de 1833 à 1840 peuvent être dites, dans la vie littéraire de Mérimée, sept années maigres. Sauf deux courtes nouvelles, *les Ames du Purgatoire* (1834) et *la Vénus d'Ille* (1837), il ne publia, en effet, pendant ces sept ans, que des livres d'archéologie.

Le 16 mai 1834, il avait été nommé inspecteur général des monuments historiques, en remplacement de M. Vitet, nommé secrétaire général du ministère de l'intérieur. Ses tournées d'inspection donnèrent naissance à quatre volumes, qui parurent, en 1835, 1836, 1838 et 1840 sous le titre de : *Notes de voyage dans le Midi de la France, — dans l'Ouest de la France, — en Auvergne, — en Corse.*

Il semble qu'en écrivant ces *Notes de voyage*, l'auteur se soit dit : « Méfions-nous! Évitons avec soin de cueillir des fleurs sur ces ruines, et de peur qu'on ne puisse m'accuser d'avoir composé, moi aussi, des *impressions de voyage*, bornons-nous à rédiger des procès-verbaux. Prenons garde qu'on ne retrouve chez moi le romancier, et pour cela soyons le plus froid, le plus aride, le plus ennuyeux des antiquaires. Déguisons-nous ! » C'est à merveille ! Seulement, dans ces quatre volumes, l'*auteur du théâtre de Clara Gazul* s'est trop déguisé.

Aussi bien, l'eût-il voulu, Mérimée aurait été incapable, non sans doute de raconter avec agrément les légendes ou les faits historiques dont le souvenir se rattachait aux monuments qu'il était appelé à décrire, mais de reproduire la physionomie de ces monuments et des paysages qui les encadrent. La plume à la main, il cessait d'être peintre et il n'avait pas de couleurs dans son encrier.

Chose étrange! De tous les écrivains de notre temps, il n'en est pas un seul, — si l'on excepte son ami Ampère, — qui ait autant couru le monde : auprès de Prosper Mérimée, Théophile Gautier lui-même est un bourgeois casanier et sédentaire. Mérimée est allé quinze fois en Angleterre, et dix fois en Espagne. Il a fait de fréquentes excur-

sions en Allemagne, en Suisse et en Italie. Il est allé deux fois en Grèce, il est allé en Algérie et en Asie Mineure. Eh bien! c'est vainement que l'on chercherait, soit dans ses livres, soit dans sa correspondance, une seule page où revive l'impression des lieux qu'il a visités, une seule page où se reflète la lumière du ciel, où respire la fraîcheur des eaux et des bois. N'étaient quelques lignes de *Colomba*, sur le panorama du golfe d'Ajaccio, ce serait à croire qu'il ne s'est jamais éloigné du ruisseau de la rue de Lille.

Lorsqu'il adressait à la *Revue de Paris*, en 1830, ses lettres d'Espagne, il n'était pas un personnage officiel, un inspecteur en tournée; il n'était qu'un touriste, comme le sera Théophile Gautier, quelque dix ans plus tard. Qu'y trouve-t-on? le récit d'une course de taureaux et celui d'une pendaison, des histoires de voleurs et de galériens. Et c'est tout. Un des lecteurs de *Tra-los-Montes* disait, en fermant le livre : « Il paraît qu'il n'y avait pas d'Espagnols en Espagne lorsque M. Gautier y est allé. » Il paraît que lorsque Mérimée a visité l'Espagne, il n'y avait pas de villes au delà des Pyrénées, pas de cathédrales, pas de montagnes et de vallées; il n'y avait que des toreros et des bandits. Assurément, celui-là n'était ni un grand artiste ni un grand écrivain, qui a pu ainsi visiter l'Espagne et l'Italie, l'Allemagne et la Grèce, et l'Asie et l'Afrique, sans en rapporter une seule toile, une seule esquisse, une seule image. Ce n'était qu'un conteur habile, et il ne le prouva jamais mieux que lorsqu'au lendemain de la publication de ses *Notes de voyage en Corse*, il fit paraître *Colomba* dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 juillet 1840.

C'est ici le moment de tenir la promesse que nous avons faite plus haut et d'apprécier ses nouvelles.

VIII

Composées avec un soin infini, celles dont nous avons déjà eu occasion de rappeler les titres, et deux autres publiées depuis, *Arsène Guillot* (1844) et *Carmen* (1845), sont des œuvres d'une rare valeur. Mais convient-il d'y voir, comme l'ont fait jusqu'ici tous les critiques — à l'exception d'un seul, M. Barbey d'Aurevilly — des morceaux achevés, exquis, d'une perfection inouïe, des chefs-d'œuvre incomparables, qui placent Mérimée au premier rang des romanciers de son temps? Nous ne le pensons pas, pour notre part, et nous n'hésitons pas à nous séparer sur ce point de l'opinion commune.

La première qualité d'un conteur, c'est l'imagination. Mérimée en

a aussi peu que possible. Il semble qu'il ait peur d'inventer, et ses récits le plus souvent se bornent à quelques pages. Tandis que George Sand, Alexandre Dumas, Charles de Bernard, Frédéric Soulié, Eugène Sue, se livraient autour de lui à une production incessante; tandis que Balzac, par exemple, donnait, en 1841, *Une Ténébreuse affaire*, *Le Curé de village*, *Un Ménage de garçon*, *Le Martyr calviniste*, *La Fausse maîtresse*, *Ursule Mirouët*, *Les Mémoires de deux jeunes mariées* et la *Physiologie de l'Employé*, c'est-à-dire douze volumes en une seule année [1], en seize ans, de 1829 à 1845, Mérimée publiait une douzaine de nouvelles, presque toutes très courtes, et qui, réunies, ne forment pas deux volumes. Je sais bien qu'on lui en a fait un titre de gloire; on lui a su gré d'avoir résisté à la contagion et de ne s'être point départi, malgré les exemples d'intempérance qu'il avait sous les yeux, de ses habitudes de sobriété : me sera-t-il permis d'avouer que cette sobriété tant admirée n'est, à mes yeux, qu'une marque d'impuissance? La fécondité est le signe de tous les grands artistes, depuis Shakespeare jusqu'à Victor Hugo, depuis Raphaël jusqu'à Rossini.

Prosper Mérimée s'est attaché à dissimuler la pauvreté ou l'absence d'invention par la violence et l'exagération des moyens qu'il met en œuvre. Ce ne sont partout, dans ses nouvelles comme dans son *Théâtre de Clara Gazul*, que coups de fusil et coups de couteau. Cette femme d'esprit qui disait : « Il faut à table de grands couteaux et de petites histoires », devait aimer les livres de Mérimée. On y trouve justement tout cela : *de petites histoires et de grands couteaux*.

Dans *Colomba*, il y a un *coup double* qui fait merveille. Dans *Mateo Falcone*, il n'y a qu'un seul coup de fusil, mais il en vaut deux; il est tiré par un père, qui fusille à dix pas son fils âgé de dix ans. Ailleurs, dans *Tamango*, ce sont des nègres qui massacrent l'équipage du brick *l'Espérance*, *déchiquettent* et coupent les cadavres en morceaux, et qui, après ce bel exploit, hors d'état de conduire le navire, meurent de misère et de faim. La *Partie de trictrac* commence par un suicide; à la fin, le héros, le lieutenant de vaisseau Roger, mortellement blessé dans un abordage, est jeté par-dessus le bord, encore vivant, par son meilleur ami, auquel il avait fait promettre, avant le combat, de lui rendre ce pieux devoir. Don Jozé Lizarrabengoa, le héros de *Carmen*, débute par tuer son lieutenant d'un coup de sabre et finit par tuer Carmen elle-même d'un coup de couteau. Entre ces deux meurtres, deux ou trois autres

[1] Voy. l'*Histoire des Œuvres de H. de Balzac,* par Charles de Lovenjoul, p. 325.

prennent place et remplissent les vides. *Lokis* célèbre sa nuit de noces en ouvrant, par une horrible morsure, la gorge de sa femme et en suçant son sang. Et, au milieu de ces scènes horribles, dans ce pêle-mêle d'adultères et de duels, de coups de fusil et de coups de poignard, jamais une émotion, jamais un cri du cœur, jamais une larme — pas même cette pauvre petite larme dont parle Dante dans le *Purgatoire* — *una lagrimetta!*

Tout cela, je le sais bien, importe assez peu aux admirateurs de Mérimée. L'originalité de sa manière et la perfection de son style le placent, suivant eux, hors des atteintes de la critique.

Lorsqu'on parle de l'*originalité* de Mérimée, on oublie qu'il est venu après Stendhal, que dès 1821, alors qu'il n'avait que dix-huit ans et que Stendhal en avait trente-sept, il s'est établi entre eux des relations de disciple à maître. Cette forme vive, rapide, où tous les coups portent, où rien n'est donné à la phrase, où tout est réservé à l'action, avait été enseignée par l'auteur de *Rouge et Noir* avant d'être employée par l'auteur de *Mateo Falcone*. « Le récit chez lui est vif, cru et brusque. Il y a profusion, à la fin, de balles et de coups de tromblon. » C'est Sainte-Beuve qui dit cela de Stendhal [1], et si on peut le redire de Mérimée, il faut bien reconnaître que l'originalité n'est pas au nombre des qualités qui le distinguent.

Déjà, dans les pages qui précèdent, n'avons-nous pas été amené, en examinant ses premiers ouvrages, à y constater de nombreuses traces d'imitation? De même en est-il pour ses nouvelles, et ici nous laisserons parler un écrivain dont la sympathie pour Prosper Mérimée n'est pas douteuse, M. Léo Joubert. Après un vif éloge de *Mateo Falcone*, il ajoute : « Mérimée avait lu dans une vieille chronique corse l'histoire d'un père qui tue son fils tout enfant, parce que celui-ci a décelé la présence d'un bandit caché dans leur maison. Il transporta le fait de notre temps... — Dans la *Vision de Charles XI*, l'auteur assure qu'il traduit une pièce déposée dans les archives de Stockholm; c'est une fiction. Une douzaine d'années plus tôt, une prétendue vision de Charles XI avait en effet paru dans quelques journaux allemands; je suppose qu'elle venait du roi détrôné de Suède, Gustaffson, un illuminé à moitié fou. J'en ai lu la traduction dans une vieille revue anglaise de 1818 ou 1819... — Mérimée avait pris cette étrange légende de la *Vénus d'Ille* dans l'*Anatomie de la mélancolie* de Burton, quoiqu'il eût pu la trouver aussi ailleurs... — Le sujet de *Lokis* est pris peut-être dans quelque légende lithuanienne; la partie psychologique paraît inspirée d'un roman américain intitulé : *Elsie Venner*. Dans ce dernier ouvrage,

[1] *Causeries du Lundi*, t. IX, p. 266.

une femme enceinte est piquée par un serpent à sonnettes; elle meurt peu après en donnant le jour à une fille qui porte autour du cou l'image du serpent et qui en a dans le cœur l'instinct cruel, combattu pourtant par des sentiments humains [1]. » C'est bien la même donnée que *Lokis;* une seule chose appartient en propre à Mérimée, c'est l'impureté qu'il y a mêlée à haute dose et sur les traces de laquelle il se complaît, dans ses *Lettres*, à promener l'imagination de son *Inconnue*.

Une note, placée par Mérimée lui-même en tête de *Federigo*, nous apprend que le sujet de cette nouvelle est emprunté à « un conte populaire dans le royaume de Naples ». Les *Ames du Purgatoire* ne sont autre chose que la mise en œuvre d'une légende espagnole, celle de don Juan de Marana.

De cette originalité dont la critique a fait si bénévolement honneur à Mérimée, il y a donc beaucoup à rabattre. Reste son style. Est-il aussi parfait qu'on veut bien le dire, et devons-nous prendre au sérieux ce que l'on raconte de Victor Hugo qui, un jour, cherchant avec quelques amis l'anagramme de *Prosper Mérimée*, aurait trouvé dans les quatorze lettres de son nom ces deux mots : *PROSE PREMIÈRE ?* Le style de Mérimée est net, incisif, correct, d'une précision remarquable. Mais il est froid, dur, sans élévation, et ici encore, dans ces phrases d'un laconisme et d'une sécheresse implacables, on retrouve l'influence de Stendhal, qui préférait carrément au style de Pascal et de Bossuet celui des rédacteurs du Code civil [2]. Si l'auteur du *Théâtre de Clara Gazul* n'a pas suivi son maître jusque-là, il a, comme lui, fait fi de toutes les beautés et de toutes les grâces de la parole, de toutes les richesses de l'imagination, de toutes les splendeurs de l'éloquence. On l'admire pour avoir écrit pendant quarante ans sans faire une phrase. C'est un mérite, je le veux bien, mais un mérite négatif. J'accorde que Mérimée était *un vieux renard et des plus fins;* mais quand je l'entends s'élever contre l'image, contre la phrase, contre tout ce qui *fait longueur* dans le style; quand je l'entends parler comme le renard de la fable :

> Que faisons-nous, dit-il, de ce poids inutile
> Et qui va balayant tous les sentiers fangeux?
> Que nous sert cette queue? Il faut qu'on se la coupe;

je suis toujours tenté de lui répondre : *Votre avis est fort bon,*

> Mais tournez-vous, de grâce, et l'on vous répondra.

[1] Léo Joubert, *Revue de France*, juillet 1875.

[2] « En composant la *Chartreuse de Parme*, pour prendre le ton, je lisais chaque matin deux ou trois pages du Code civil. » (Stendhal, *Correspondance inédite*, lettre à Honoré de Balzac, t. II, p. 295.)

Au surplus, Stendhal lui-même jugeait à merveille le style de son disciple, lorsque, chargé par lui d'examiner un de ses manuscrits, il le lui retournait après avoir écrit en marge de chaque page : *Sec! sec!* Il lui disait, dans une lettre datée du 26 décembre 1829 : « Je serais trop sévère pour votre style que je trouve un peu *portier*... Vous avez peur d'*être long*. Cela sent le goût *vaudevillique* de 1829[1].»

Nous voilà bien loin des enthousiasmes auxquels nous ont habitués les panégyristes de Mérimée, et en particulier son ami Sainte-Beuve. Quoi qu'il en soit, le critique des *Causeries du lundi* n'est point un homme dont il soit permis de dédaigner les jugements, et lorsqu'il écrit : « *Le Vase étrusque*, *la Prise d'une redoute*, *Colomba*, sont des chefs-d'œuvre, chacun dans son genre[2] », force nous est bien, malgré la longueur des développements dans lesquels nous sommes déjà entré, de nous arrêter un instant et de dire au moins quelques mots sur chacun de ces trois *chefs-d'œuvre*.

Sur le premier, nous laisserons parler un écrivain assurément peu suspect.

L'engouement des lecteurs pour M. Prosper Mérimée, écrivait Gustave Planche en 1832, ne s'est déclaré bien franchement et avec tous les caractères d'une véritable épidémie qu'après le *Vase étrusque*. Or, je ne crains pas de le dire hautement, et tous les hommes de réflexion et de bonne foi se rangeront à mon avis, le *Vase étrusque* est le pire, le plus maniéré, le moins vrai, le moins naïf, le moins simple de tous les ouvrages de Mérimée... Les conversations du déjeuner ne valent rien. Le voyage d'Égypte est presque inintelligible pour ceux qui ne connaissent pas l'original. Le dénouement ne dénoue rien. A tout prendre, c'est un récit plein de coquetterie, de papillotage, de faux goût et qui fait tache dans les œuvres sévères et châtiées de l'auteur[3].

Gustave Planche, on le sait, avait la main un peu lourde; il l'a laissé tomber sur le *Vase étrusque* et le fragile *chef-d'œuvre* a aussitôt volé en éclats. C'est égal, les morceaux en sont bons.

Le second *chef-d'œuvre* est cette *Prise de la redoute* que déjà, en 1831, Sainte-Beuve déclarait *sublime*. Le sujet est des plus simples. Un jeune lieutenant, qui sort de l'école de Fontainebleau, le lieutenant P., arrive à l'armée la veille de la bataille de la Moskowa. Le lendemain son régiment est chargé d'enlever la redoute de Cheverino. La redoute est prise; mais le colonel est blessé à mort, ainsi que tous ses officiers, sauf le lieutenant, à qui revient, comme

[1] *Correspondance inédite* de Stendhal, t. II, p. 80.
[2] Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. VII, p. 305.
[3] *Portraits littéraires*, t. I, p. 195.

au plus ancien — il est au régiment depuis vingt-quatre heures — le commandement en chef.

Le mot, ou plutôt la lettre de la fin — « *F.... ! mon cher, mais la redoute est prise !* » est bien amené ; le récit est lestement et vigoureusement enlevé, comme la redoute. Ce n'est qu'un tableau de chevalet, mais qui en dit plus long, dans son petit cadre, que l'immense toile de M. Thiers sur le même sujet.

N'exagérons rien pourtant. L'*Enlèvement de la redoute* n'a que six pages : c'est bien peu pour un *chef-d'œuvre*. Objectera-t-on que tel conte de Voltaire, tel pamphlet de Paul-Louis Courier, qui n'ont que sept ou huit pages, sont néanmoins, de l'aveu de tous, de véritables chefs-d'œuvre ? Je répondrai que, s'ils ont mérité ce titre, c'est parce qu'ils sont écrits avec une perfection achevée, avec un naturel ou avec un art exquis. C'est le style en pareil cas qui fait pencher la balance. Or le style de Mérimée, dans la *Prise de la redoute*, est singulièrement dépourvu d'éclat et de variété. J'y trouve cent trente-sept fois les mots *je*, *me*, *moi* et *nous ;* cent trente-sept fois en moins de six pages, soit vingt-trois fois par page ! C'est beaucoup. — En somme, l'*Enlèvement de la redoute* est une belle esquisse, digne d'être mise à côté, mais non au-dessus de la lettre de Stendhal sur l'incendie de Moscou[1]. Nulle part, d'ailleurs, la marque de l'influence de ce dernier n'est plus visible, et Mérimée a dû écrire sa nouvelle à la suite de quelques-unes de ces conversations avec l'auteur de la *Chartreuse de Parme*, dont il a reproduit, dans sa *Notice sur Henry Beyle*, de curieux fragments.

Beyle, dit-il, avait été officier quelques mois, et, comme auditeur, il avait fait plusieurs campagnes, entre autres, celle de Russie, en 1812, avec le quartier général de l'Empereur. Naturellement brave, il avait observé la guerre avec curiosité et froidement... C'était surtout par ses côtés bizarres et grotesques qu'il se plaisait à montrer la guerre. D'ailleurs, il avait en horreur les exagérations de vanité nationale, et, par esprit de contradiction, il se jetait souvent dans l'excès contraire. De même que Courier, il se moquait impitoyablement de ce qu'on a depuis appelé le *chauvinisme*. Il niait de parti pris toutes les harangues, tous les mots sublimes dits sur les champs de bataille. « Savez-vous ce que c'est que l'éloquence militaire ? nous disait-il. En voici un exemple : dans une affaire fort chaude, un de nos plus braves généraux de cavalerie haranguait en ces termes ses soldats près de se débander : « En avant, s... J'ai le c... rond comme une pomme ! J'ai le c... rond comme une pomme ! » Ce qu'il y a de drôle, c'est que, dans le moment du

[1] *Correspondance inédite* de Stendhal, t. I, p. 16.

danger, cela paraissait une harangue comme une autre, qu'on fit volte-face et qu'on culbuta l'ennemi [1].

On a, dans ce récit militaire de Stendhal, la note et le ton de l'*Enlèvement de la redoute.*

IX

Nous arrivons à *Colomba.*

La critique n'a eu pour l'héroïne de Mérimée que des éloges sans restriction ; elle a pris toutes ses mesures pour qu'on ne puisse pas lui faire le reproche que Juvénal adressait à la critique de son temps :

Dat veniam corvis, vexat censura colombas.

Est-ce donc qu'il n'y ait pas, ici encore, plus d'une réserve légitime à formuler ?

Le héros, Orso della Rebbia, est un *jeune premier* sans physionomie, sans caractère ; sous ce rapport, il ne lui sert de rien d'être Corse : *ancien lieutenant* de la garde impériale, il est aussi insignifiant que les *anciens colonels* des vaudevilles de M. Scribe. Miss Lydia n'est pas plus vivante : c'est une vignette de Keepsake, une miss blonde qui s'amourache d'un uniforme bleu. Il est impossible au lecteur de s'intéresser, même un instant, aux amours de deux personnages aussi effacés ; et quand on voit, après le *coup double* qui enlève à l'avocat Barricini ses deux fils, le récit se poursuivre pendant plusieurs chapitres pour aboutir au mariage de miss Lydia et d'Orso della Rebbia, on se demande à quoi bon, et l'on n'y attache pas plus d'importance que les spectateurs du Gymnase n'en attachent à ce mariage de convention, épilogue obligé de toutes les comédies.

Que dire des autres personnages? Le préfet d'Ajaccio est un homme bien élevé et du meilleur monde — un préfet d'autrefois. Mais ce n'est pas *quelqu'un*, il n'existe pas. L'auteur lui-même l'a si bien senti, qu'il a cru inutile de lui donner un nom. Les honnêtes *bandits* qui font les commissions de Mlle Colomba, qu'elle visite dans leurs mâquis et qui viennent chez elle les jours où M. le préfet s'y trouve, relèvent directement de l'opéra-comique. Toutes les fois qu'ils paraissent sur la scène, on est étonné de ne pas entendre l'orchestre accompagner leur entrée ; — musique d'Auber.

Reste Colomba.

Dans ce caractère, l'amour fraternel a la première place, mais

[1] *Notes et Souvenirs, sur Henry Beyle*, par P. Mérimée, en tête de la *Correspondance* de Stendhal.

l'ardeur de la vengeance y a aussi sa part : car c'est là le trait particulier de la physionomie de cette jeune fille, de mêler ses idées de vengeance à son amour fraternel, tant que la mort de son père n'est pas vengée, et de se dévouer ensuite aux malheurs de son frère, une fois qu'il a accompli la terrible expiation que le destin lui a prescrite ; aimant son frère de l'amour le plus tendre, le plus dévoué, mais l'aimant comme le chef de la famille, et ne comprenant pas que le sang de son père ne soit pas vengé, ni qu'un autre que son frère puisse en être le vengeur.

Ce portrait, qui s'applique avec une si parfaite exactitude à Colomba, et que j'emprunte au *Cours de littérature dramatique* de M. Saint-Marc Girardin [1], est celui que l'éminent professeur a tracé d'Électre d'après Eschyle et Sophocle. C'est qu'en effet Prosper Mérimée n'a fait ici que reproduire le type créé par ces grands maîtres. Il a changé le cadre, mais il a copié le tableau. Il a donné à la sœur d'Oreste un autre nom et un costume différent ; il a transporté la scène d'Argos à Bastia et fait d'Agamemnon un colonel de la grande armée, tué en revenant de la bataille de Waterloo, au lieu de l'être en revenant du siège de Troie. Qu'il y ait quelque chose de fort ingénieux dans cette façon d'habiller à la moderne les tragédies de l'antiquité ; que Mérimée ait mis au service de cette très spirituelle idée beaucoup de talent et de verve, je suis loin de le méconnaître ; mais il n'en reste pas moins que *Colomba* n'est point une *création ;* c'est une statuette imitée de l'antique, une réduction de l'*Électre* de Sophocle, d'après le procédé Collas.

Sainte-Beuve, dans l'article spécial qu'il a consacré à la nouvelle de Prosper Mérimée, en 1841, s'étend longuement sur l'analogie que je viens de signaler et fait ressortir à quel point elle est complète [2]. Aussi n'a-t-il garde de prononcer, ainsi qu'il le devait faire plus tard, le mot de *chef-d'œuvre.* Il se borne à dire que *Colomba* peut procurer « quelques heures d'aimable lecture ». A la bonne heure ! Voilà la note juste.

En voilà bien long sur Mérimée romancier et conteur. Comme romancier, entre Balzac et George Sand, Mérimée n'existe pas. Comme conteur, il doit être mis en bon rang, mais au-dessous pourtant de Charles Nodier, d'Alfred de Vigny et d'Alfred de Musset.

Nodier a le sourire et la grâce ; il a le charme, cette qualité si éminemment française et qui fait si complètement défaut à l'auteur de la *Famille de Carvajal.*

Les trois nouvelles qu'Alfred de Vigny a réunies sous le titre de

[1] *Cours de littérature dramatique,* t. II, p. 93.
[2] *Portraits contemporains,* t. II, p. 385.

Servitude et grandeur militaires forment un des plus beaux livres de notre temps. La scène muette entre l'empereur Napoléon et le capitaine Renaud, la veille de la prise de Reims, pendant la campagne de France, est admirable et mériterait, bien mieux que l'*Enlèvement de la redoute*, l'épithète de *sublime*. La scène du palais de Fontainebleau, entre le pape et l'empereur, est également pleine de grandeur, et l'histoire n'oubliera pas ces deux mots que le poète a écrits sur le front de Napoléon Ier et que toute l'eau de M. Thiers n'effacera pas : *comediante! tragediante!* — Le *Cachet rouge* se termine par une exécution ; qui pourrait, en lisant ce récit, se défendre de pleurer? Prosper Mérimée tue tout le monde et jamais écrivain ne jeta tant de poudre aux yeux ; mais ses coups de fusil ne font pleurer personne.

Dans *Emmeline*, dans *Frédéric et Bernerette*, Alfred de Musset abonde en traits charmants, en prodigalités merveilleuses. C'est un grand poète qui voyage dans les provinces de la prose et dont l'incognito se trahit à chaque instant par ce je ne sais quoi qui révèle le prince sous l'habit du chambellan.

Horace, avec deux mots, en dit plus long que vous.

Ce sont ces deux mots que l'on ne trouve jamais dans les nouvelles de Mérimée, où la poésie, le sentiment et la passion, où l'âme enfin ne brille que par son absence.

X

Charles Nodier étant mort le 27 janvier 1844, l'auteur de *Colomba* se mit sur les rangs pour le remplacer à l'Académie française. Déjà, le 18 novembre 1843, il avait été élu membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, grâce à ses quatre volumes de *Notes de voyage*. Il avait même passé, dès le premier tour de scrutin, à une forte majorité, tant ces *Notes* archéologiques avaient été trouvées sèches, dures, et toutes semblables à de vrais petits cailloux, difficiles à digérer : l'idéal du genre! A l'Académie française, les choses n'allèrent pas si facilement. L'élection eut lieu le 14 mars 1844. Il y avait à pourvoir au remplacement de Casimir Delavigne et de Charles Nodier. Tandis que Sainte-Beuve était nommé, au second tour, à la place de Casimir Delavigne, ce fut seulement au septième tour de scrutin que Mérimée l'emporta sur ses concurrents et put entrer dans la place :

A la septième fois, les murailles tombèrent.

Dans une lettre au prince de Broglie, en date du 17 mars 1844, M. Doudan parle de cette double élection.

C'est toute une campagne, écrit-il, que cette élection de M. Sainte-Beuve et de M. Mérimée. D'abord, tous deux avaient passionnément envie d'y entrer et en convenaient de fort bonne grâce; même M. Mérimée avait tiré le sort dans Homère, ouvrant le livre au hasard et prenant le premier vers de la page comme un présage sur son élection. A présent qu'il est élu, tous les vers prennent un sens parfaitement clair en faveur de sa nomination. M. Sainte-Beuve séchait sur pied, et il eût fallu être bien méchant pour ne pas lui donner sa voix [1].

Le lendemain de sa nomination, le 15 mars 1844, Mérimée fit paraître, dans la *Revue des Deux-Mondes*, une nouvelle, *Arsène Guillot*, qui, publiée la veille, aurait peut-être compromis le succès de son élection.

Arsène Guillot est une malheureuse fille que le vice a conduite à la misère et la misère au suicide. Elle s'est jetée par la fenêtre et elle va mourir. Une grande dame, une *dévote*, la marquise de Piennes, s'installe à son chevet et entreprend de la ramener à la religion. Elle y réussit : la pécheresse se convertit... et la *dévote* devient la maîtresse de Max de Salligny, un des anciens amants d'Arsène Guillot.

Le croirait-on? les lecteurs de 1844 étaient encore si *arriérés*, qu'ils se scandalisèrent ; la bonne compagnie se fâcha, et le nouvel académicien fut réduit à confesser l'insuccès de sa tentative. « *Arsène Guillot*, écrit-il à son *Inconnue*, fait un *fiasco* éclatant et soulève contre moi l'indignation de tous les gens soi-disant vertueux et particulièrement des femmes à la mode qui dansent la polka et suivent les sermons du P. Ravignan [2]. »

L'année suivante, il fut plus heureux avec *Carmen*. « Rien de plus original, a dit M. de Loménie, que cette Manon Lescaut espagnole et bohémienne [3]. » Pardon! mais l'originalité ici fait défaut, précisément parce que Carmen est une copie de Manon Lescaut et don José une copie du chevalier des Grieux. « Cette Carmen, dit Sainte-Beuve, n'est autre chose qu'une Manon Lescaut d'un plus haut goût, qui débauche son chevalier des Grieux, également séduit et faible... Le pauvre don José, ensorcelé par ce démon de Carmen, passe par des vicissitudes analogues à celles du chevalier des Grieux... Il y a du rapport jusqu'à la fin, et don José, après avoir tué sa maîtresse, l'ensevelit dans la gorge de la montagne, presque aussi pieusement que des Grieux ensevelit la sienne dans le sable du désert [4]. » Il semble même, à un certain moment, que le mal-

[1] *Lettres* de X. Doudan, t. II, p. 44.
[2] *Lettres à une Inconnue*, t. I, p. 220.
[3] Discours de réception à l'Académie française, par M. de Loménie.
[4] *Causeries du Lundi*, t. VII, p. 305.

heureux don José ait lu le livre de l'abbé Prévost et qu'il ait caressé l'idée d'aller, lui aussi, en Amérique, afin de pousser l'imitation jusqu'au bout. « Je projetais, dit-il, de changer de vie. Je parlai à Carmen de quitter l'Espagne et de chercher à vivre honnêtement dans le nouveau monde. » Dans *Manon Lescaut*, c'est le héros, le chevalier des Grieux, qui raconte son histoire ; de même aussi, dans *Carmen*, c'est le héros, le brigadier don José, qui s'acquitte de ce soin. Rien n'est donc moins original que le récit de Mérimée, aussi sec, du reste, aussi aride, que celui de l'abbé Prévost est émouvant et passionné.

Carmen a paru le 1er octobre 1845. Prosper Mérimée a quarante-deux ans, il est dans toute la vigueur de l'âge et du talent, et c'est à ce moment qu'il renonce à composer des œuvres d'imagination. A trente-sept ans, en pleine possession de son génie, Rossini avait cessé de produire. Est-ce donc que Mérimée ait fait, au lendemain de *Carmen*, ce que l'illustre compositeur avait fait, au lendemain de *Guillaume Tell ?* Nullement. Il ne cessera, au contraire, pendant les vingt-cinq ans qui lui restent encore à vivre, de publier de nombreux volumes et des articles sans nombre ; mais jamais plus il ne fera de romans ni de contes. A l'exception de *Lokis*, de *Il viccolo di Mma Lucrezia* et de la *Chambre bleue*, — qui ne comptent guère et qu'il écrivit, à la fin de sa vie, *par ordre*, — les seules nouvelles qu'il donnera seront traduites du russe. Il traduira *la Dame de Pique*, *les Bohémiens*, *le Hussard, le Coup de pistolet*, de Pouchkine, et *l'Inspecteur général* de Nicolas Gogol. Il publiera des livres d'histoire, — l'*Histoire de Don Pèdre, roi de Castille, les Faux Démétrius, les Derniers Cosaques*, l'*Histoire de Pierre le Grand.* Il se vouera, pendant de longues années, à la préparation d'une *Histoire de Jules César.* Il insérera, dans la *Revue des Deux-Mondes* et dans le *Journal des Savants*, des travaux d'érudition et de critique. Si nous ne nous abusons, cette persistance de Mérimée dans la voie des études historiques achève de démontrer, ce que nous croyons au surplus avoir déjà suffisamment établi, qu'il n'avait pas un véritable tempérament de romancier. On ne peut servir deux maîtres à la fois. Les vocations vraies ne souffrent pas de partage. Si vous avez une véritable vocation de romancier, vous ne composerez pas de livres d'histoire. Vous n'écrirez pas de romans, si vous avez une véritable vocation d'historien. Se figure-t-on M. Guizot écrivant le *Lys dans la vallée*, ou Balzac écrivant l'*Histoire de la civilisation en Europe ?*

Mérimée est un homme d'infiniment d'esprit qui s'est appliqué, suivant son caprice, à des genres essentiellement différents et qui a

fait preuve dans tous d'un talent réel, mais qui, dans aucun, ne s'est élevé au premier rang.

Comme critique d'art et comme *reviewer*, il est clair, il est correct, il a l'intelligence et la science. Il n'a pas le sentiment, l'inspiration, l'enthousiasme. L'âme et le souffle lui font défaut. Quelle distance entre ses articles sur les *Arts au moyen âge* et les admirables études de M. Vitet, par exemple, sur *l'église de Notre-Dame de Noyon*, sur *Eustache Lesueur* et sur la *Chanson de Roland!*

Historia quoquo modo scripta delectat. Mérimée, qui cite quelque part cet aphorisme [1], a trouvé moyen de le faire mentir. Ses ouvrages d'histoire ont médiocrement réussi, et il ne se pouvait guère qu'il en fût autrement. Comme historien, en effet, il est dépourvu d'élévation, il manque d'ampleur, sans que chez lui ces qualités absentes soient remplacées par le charme et la facilité du récit. Son *Essai sur la guerre sociale* (1841) et sa *Conjuration de Catilina* (1844), aussi bien que ses *Histoires de don Pèdre* et de *Pierre le Grand*, des *Faux Démetrius* et des *Derniers Cosaques*, œuvres d'érudit plus que d'artiste, ressemblent à des procès-verbaux proprement rédigés par un greffier doué d'une belle main, doué surtout d'une impassibilité merveilleuse. Il n'a choisi que des sujets où les meurtres abondent, où les crimes, les massacres, les exécutions font rage. Sur ce nouveau terrain, il est resté fidèle à son amour pour les coups de couteau, pour les égorgements et pour les pendaisons. « Je passe mes soirées, écrit-il de Cannes, le 28 janvier 1863, à Mlle J. D..., je passe mes soirées à faire de la prose pour le *Journal des Savants*. Cet animal de *Chmielnicki* (le héros des *Derniers Cosaques*) n'en finit pas, et je crains qu'il ne me coûte encore deux articles avant que je puisse faire son oraison funèbre ; j'en ai déjà fait trois aussi longs que celui que vous avez lu et aussi abondants en empalements, écorchements d'hommes et autres facéties [2]. »

En de tels sujets, puisqu'il n'en voulait pas d'autres, il eût fallu, du moins, une brosse énergique, ardente et sombre, quelque chose comme le pinceau de Ribera ou de Zurbaran. Il fallait un coloriste, nous n'avons qu'un dessinateur, armé d'un crayon bien taillé sans doute, mais le plus maigre du monde. Pas une seule touche un peu forte, pas une couleur un peu chaude ! Et surtout, pas un cri d'indignation à la vue de tant d'horreurs et de crimes ! pas une émotion qui dérange un instant les plis de cette phrase impitoyablement correcte, les plis de cet habit irréprochable taillé par le *grand artiste* Poole, mais sous les revers duquel ne bat pas un cœur d'homme :

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1859.
[2] *Lettres à une Inconnue*, t. II, p. 214.

Læva in parte mamillæ
Nil salit Arcadico.

L'*Histoire de Jules César*, à laquelle Prosper Mérimée a travaillé pendant plus de vingt ans, n'a pas été publiée. Dans une lettre à l'un de ses amis, en date du 18 juillet 1841, il parle de cet ouvrage comme étant déjà assez avancé. Il l'avait à peu près terminé, lorsque Napoléon III entreprit à son tour de se faire l'historien de César. L'académicien cédant le pas au sénateur, Mérimée renonça à faire paraître son livre. Il fit plus, il confia son manuscrit à son impérial confrère. La seconde partie de ce manuscrit, commençant au passage du Rubicon, a été trouvée aux Tuileries après le 4 septembre et, après avoir été déposée pendant quelque temps à la Bibliothèque nationale, elle a été remise au liquidateur de la liste civile. Quant à la première partie, qui avait été sans doute renvoyée à son auteur lorsque l'empereur fut rendu à son tour au passage du Rubicon, il est probable qu'elle a péri, pendant la Commune, avec la bibliothèque, les tableaux et les papiers de Mérimée, dans l'incendie de sa maison.

XI

En dépit des hautes fonctions dont il a été investi et des uniformes brillants dont il a été revêtu, Mérimée, au fond, n'a été qu'un homme de lettres. Après avoir longuement parlé de ses écrits, de ceux du moins qu'il a publiés de son vivant, nous pourrons donc être bref en ce qui concerne les faits mêmes de sa vie depuis 1844, époque à laquelle nous l'avons laissé entrant à l'Académie française.

Son discours de réception fut prononcé le 6 février 1845. Chargé de faire l'éloge de Charles Nodier, il fit surtout l'éloge de Rabelais.

Le gouvernement de Juillet l'avait comblé de distinctions et de faveurs : elles ne mirent point obstacle à ce qu'il célébrât la république triomphante. « Il y a un demi-siècle, s'écriait-il le 18 mai 1848, en recevant, au nom de l'Académie, J. J. Ampère, successeur d'Alexandre Guiraud, il y a un demi-siècle, la France enfantait quatorze armées victorieuses pour défendre son indépendance; *aujourd'hui, en reprenant avec orgueil le grand nom de république française*, elle n'a besoin, pour conquérir les sympathies de l'Europe, que de déployer sa bannière. »

Prosper Mérimée, si sceptique en toutes matières, avait-il donc à ce moment la foi républicaine? En tous cas, elle ne dura guère, les *Lettres à une Inconnue* sont là pour le prouver. Le 5 août 1848, à propos d'une balle qui était venue frapper contre la maison de M. Thiers, il écrivait : « Je pense que c'est une tentative républi-

caine d'intimidation, *bête comme tout ce qui se fait aujourd'hui*[1]. » Le 20 août, à l'occasion de la discussion de l'enquête sur le 15 mai : « L'enquête me paraît surtout prouver une chose, c'est la profonde division des républicains entre eux. Il est évident qu'il n'y en a pas deux de la même opinion[2]. » — « Je vois aujourd'hui les choses, écrit-il le 23 août, non en couleur de rose, mais gris de lin, c'est la couleur la plus gaie que comporte la république[3]. »

En 1850, il fit imprimer sur papier vélin, tirer à vingt exemplaires et distribuer sous le manteau une brochure qu'il ne signa point, et à laquelle il ne donna d'autre titre que ces deux initiales : *H. B.* C'était une Notice sur Henry Beyle (Stendhal). Elle a été rééditée en 1855, en tête de la *Correspondance inédite* de Beyle, avec le nom de Mérimée, alors sénateur, mais avec de nombreuses coupures. En 1874, elle reparut dans le volume intitulé : *Portraits historiques et littéraires*, précédée de cette note :

En 1850, Prosper Mérimée publia sur Henry Beyle (Stendhal) une brochure anonyme intitulée : *H. B.* Nous en reproduisons ici *toute la partie* qu'il n'a pas replacée lui-même dans la notice qu'on trouvera plus loin, notice écrite en 1855 pour accompagner la publication des œuvres complètes de cet écrivain.

Cette note est inexacte. Quelques-uns des passages supprimés en 1855 n'ont pas été reproduits en 1874, celui-ci, par exemple, où respire l'athéisme le plus éhonté :

B... n'avait aucune idée religieuse... *Ce qui excuse Dieu*, disait-il, *c'est que Dieu n'existe pas.*

Une fois, chez Mme P..., il nous fit la théorie cosmogonique suivante :

Dieu était un mécanicien très habile. Il travaillait nuit et jour à son affaire, parlant peu et inventant sans cesse, tantôt un soleil, tantôt une comète. On lui disait : mais écrivez donc vos inventions ! Il ne faut pas que cela se perde. — Non, répondait-il, rien n'est encore au point où je veux. Laissez-moi perfectionner mes découvertes, et alors... Un beau jour, il mourut subitement. On courut chercher son fils unique, qui étudiait aux Jésuites. C'était un garçon doux et studieux, qui ne savait pas deux mots de mécanique. On le conduit dans l'atelier de feu son père. — Allons, à l'ouvrage ; il s'agit de gouverner le monde. Le voilà bien embarrassé. Il demande comment faisait son père. Il faisait ceci, il faisait cela, il tourna la roue, et les machines vont tout de travers.

[1] *Lettres à une Inconnue*, t. I, p. 298.
[2] *Ibid.*, p. 302.
[3] *Ibid.*, p. 304.

D'autres passages, relatifs aux idées de Beyle sur les femmes et sur la façon dont on doit se comporter avec elles, échappent à la réprobation par leur cynisme même. Comment les citer ? La critique littéraire, heureusement pour elle, n'a rien à voir avec de pareilles ordures, et elle laisse à quelqu'un des suivants de M. Émile Zola le soin de les extraire de la brochure de 1850. Au début de cet écrit, Mérimée déclarait sans vergogne qu'il était un *païen*, comme celui dont il allait faire l'oraison funèbre. Libre à lui, sans doute ; mais alors que n'écrivait-il en latin ?

Le lendemain du coup d'État, le 3 décembre 1851, il traçait à la hâte un court billet à son *Inconnue* : « Je n'en sais pas plus long que vous, lui disait-il ; nous venons de tourner un récif et nous *voguons vers l'inconnu.* » Il ne croyait pas si bien dire ; car s'il pouvait prévoir que de cet inconnu sortirait l'empire, il ne se doutait pas, à coup sûr, que la nouvelle impératrice viendrait du pays de Clara Gazul, et qu'il serait lui-même l'*impresario* de ses fêtes ! S'il lui était permis de prévoir le rétablissement d'un sénat conservateur, il ne se doutait pas qu'il serait appelé à en faire partie, et qu'il serait élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur ! Mais avant d'aller siéger sur les bancs du Luxembourg, il allait s'asseoir sur les bancs de la sixième Chambre ; et, avant de goûter la fraîcheur des ombrages de Compiègne, il allait passer quelques semaines à l'ombre des cellules de Mazas.

Il faut bien le dire, nul épisode de la vie de Mérimée ne lui fait plus d'honneur que sa condamnation en police correctionnelle.

Un membre de l'Académie des sciences, professeur au Collège de France, inspecteur général de l'instruction publique, rédacteur de la *Revue des Deux-Mondes*, du *Journal des Savants* et du *Journal des Débats*, un ennemi des Jésuites et un ami des livres, M. Libri (Guillaume-Brutus-Timoléon), reconnu coupable d'avoir soustrait, au préjudice des bibliothèques publiques, soumises officiellement à son inspection, un nombre considérable de livres et de manuscrits précieux, fut condamné, le 22 juin 1850, à dix années de réclusion par la cour d'assises de la Seine [1]. Mérimée, qui était de ses amis et qui le tenait pour innocent, prit bravement sa défense. Savait-il à ce moment que le père de son *client*, que le parfait républicain qui avait donné à son fils les prénoms de Guillaume Tell, de Brutus et de Timoléon, avait été lui-même condamné, en 1816, par la cour d'assises du Rhône, à dix ans de travaux forcés et à la marque, pour crime de faux en effets de commerce, et qu'après s'être échappé il avait encouru d'autres condamnations ? Quoi qu'il

[1] L'acte d'accusation a été reproduit *in extenso* par le *Moniteur universel*, dans son numéro du 3 août 1850, où il n'occupe pas moins de vingt colonnes.

en soit, au risque d'entendre répéter partout autour de lui : « Que diable allait-il faire dans cette galère ? » Prosper Mérimée se fit le champion du condamné du 22 juin. « J'ai entrepris, écrivait-il le 24 mars 1852, une œuvre chevaleresque dans un premier mouvement, et vous savez qu'il faut se garder de cela. Je m'en repens parfois. Le fond de la question, c'est qu'à force de voir des pièces justificatives sur l'affaire Libri, j'ai eu la démonstration la plus complète de son innocence, et je suis à faire une grande tartine dans la *Revue*, au sujet de son procès et de toutes les petites infamies qui s'y rattachent. Plaignez-moi, il n'y a que des coups à gagner à ce métier-là ; mais quelquefois on se sent si révolté par l'injustice, qu'on devient bête [1]. » — Pour une fois dans sa vie que Mérimée a été *bête*, il faut lui en savoir gré.

Son *Mémoire* parut dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 avril 1852, sous ce titre : *le Procès de M. Libri*. Il y prenait à partie l'École des chartes et la magistrature, les paléographes qui avaient fait l'enquête et les juges qui avaient fait l'instruction. La justice s'émut, et, le 26 mai 1852, le trop ardent défenseur de Libri, prévenu d'outrages à la magistrature, fut condamné par la sixième Chambre de police correctionnelle à quinze jours de prison.

Un an après, il était nommé sénateur.

La politique n'était pour rien dans cette nomination, et la littérature pour peu de chose. Un de ses livres pourtant avait pu ne pas y être étranger, son *Histoire de don Pèdre de Castille*, publiée au mois de janvier 1848, et en tête de laquelle se trouvait cette dédicace :

A MADAME LA COMTESSE DE MONTIJO

DUCHESSE DE PEÑARANDA

Ce livre est dédié par l'auteur, comme un témoignage de son respect et de son amitié.

On lit dans une de ses *Lettres à une Inconnue*, datée du 7 février 1843 :

J'ai couru tout Paris pour acheter des robes et des chapeaux, et, mercredi, j'ai rendez-vous pour commander un costume de bergère rococo. Tout cela pour les deux filles de Mme de Montijo. Conseillez-moi. Quel costume doivent-elles avoir pour un bal travesti ? Une écossaise et une cracovienne sont en route. J'ai une bergère ; il me faut encore un autre déguisement. Voici le signalement : l'aînée est brune, pâle, un peu moins grande que vous, très jolie, expression gaie. L'autre est très grande, très blanche, prodigieusement belle, avec les cheveux

[1] *Lettres à une Inconnue*, t. I, p. 316.

qu'aimait le Titien. J'en voudrais faire une bergère avec de la poudre. Conseillez-moi pour l'autre [1].

Le 29 janvier 1853, l'empereur Napoléon III épousait la *bergère* de Mérimée, et voilà pourquoi celui-ci, le 23 juin suivant, commandait, — mais cette fois pour lui, — un costume de sénateur.

A partir de ce moment, et pendant les dix-sept années qui vont suivre, il sera l'hôte assidu de Compiègne, de Fontainebleau et de Biarritz. A lui le soin d'organiser les petites fêtes intimes, d'improviser des saynètes et de souffler les acteurs. Le matin, il s'entretiendra avec l'empereur de l'histoire de Jules César; et, le soir, dans une charade, il donnera la réplique à M. de Morny. Lorsqu'on tiendra au palais de Compiègne des cours d'amour, dont la comtesse Lisa Predrzerska sera la présidente, c'est lui qui en sera le secrétaire. Mais au milieu de ces succès et de ces fêtes, le temps fait son œuvre : l'empire affaibli penche vers son déclin ; le sénateur malade s'incline vers la tombe; tous deux, l'empire et le membre du Sénat impérial, sont destinés à mourir ensemble et presque le même jour.

Le 3 septembre 1870, — Mérimée, que la main de la mort a déjà touché, se traîne des Tuileries à la place Saint-Georges, chez M. Thiers, avec lequel il était depuis longtemps lié d'une étroite amitié. « Vous devinez pourquoi je viens? lui dit-il. — Oui, je le devine. — Vous pouvez nous rendre un grand service. — Je ne puis vous en rendre aucun. — Si! si! Je connais votre manière de penser. Les dynasties ne vous occupent pas, vos pensées sont tournées surtout vers l'état des affaires. Eh bien, l'empereur est prisonnier, il ne reste qu'une femme et un enfant! Quelle occasion pour fonder le gouvernement représentatif. — Après Sedan, il n'y a rien à faire, absolument rien [2]! »

Mérimée n'insista pas. Il se borna à ajouter que l'impératrice désirait recevoir les conseils de M. Thiers ; mais celui-ci refusa de se rendre à l'appel qui lui était fait [3]. Mérimée s'éloigna désespéré, et lui qui, toute sa vie, avait affiché l'insensibilité la plus profonde, ce jour-là, j'en suis sûr, il a pleuré.

Quand tout fut fini, quand l'impératrice eut quitté Paris, il s'éloigna à son tour de la capitale et se rendit à Cannes où, depuis 1857, il passait tous ses hivers. Le 23 septembre 1870, après avoir écrit quelques lettres, il se mit au lit et s'endormit pour ne plus se réveiller.

Le 16 avril 1859, un des collègues de Prosper Mérimée à l'Académie française, Alexis de Tocqueville, était mort, lui aussi, à

[1] *Lettres à une Inconnue*, t. I, p. 132.
[2] Enquête parlementaire sur le 4 septembre. — Déposition de M. Thiers, p. 14.
[3] *Ibid.*

Cannes; mais en mourant il avait exprimé le vœu d'être enterré dans le cimetière de son village, sous les pommiers en fleurs, auprès des paysans qui l'avaient connu et aimé, à l'ombre de l'église où il allait chaque dimanche. Il y fut conduit par ses deux frères et ses deux fidèles amis, Ampère et Gustave de Beaumont. Mérimée fut enterré, sur sa volonté expresse, dans le cimetière protestant de Cannes, avec des Anglais!

XII

Depuis 1870, trois publications posthumes, — les *Lettres à une Inconnue,* — les *Lettres à une autre Inconnue*, — les *Lettres à M. Panizzi*, — nous ont montré Prosper Mérimée, non plus dans ces habits d'une coupe savante, taillés de la main même de l'illustre Poole, mais en déshabillé et en robe de chambre; elles ont permis de le connaître à fond, *intus et in cute*.

Athée déclaré, matérialiste outrageux, plein de mépris pour le genre humain en général et pour les Français en particulier, pour ses collègues de l'Institut, qu'il compare à de *vilaines bêtes*, pour ses collègues du Sénat, qu'il appelle des *imbéciles*, pour ses domestiques, qui ne sont, à ses yeux, que « des bipèdes dressés à apporter à manger et à boire quand on leur en donne l'ordre »; anticlérical forcené, qui déverse l'outrage à pleines mains sur l'Église catholique et sur ses ministres; courtisan des plus souples, sous ses airs guindés, qui sait rester en bons termes avec le prince Napoléon, tout en se faisant gloire d'être le *fou de l'impératrice;* épicurien, qui envoie par avance son menu lorsqu'il va dîner chez son ami Autran, et qui lui reproche ensuite d'être Marseillais pour tout potage et d'avoir plus de cuisine que de talent; friand d'anecdotes graveleuses, cynique avec délices : tel est Mérimée dans sa correspondance.

A l'appui de chacune des lignes de ce portrait, il serait facile de multiplier les citations. Il ne nous convient pas de le faire, et nos lecteurs nous sauront gré de ne reproduire ni ces obscénités de langage, dont l'*Inconnue* — nous l'espérons du moins pour elle — rougissait sans doute sous son masque, ni tant d'injures misérables à l'adresse de Pie IX et des membres du sacré collège, de Mgr Dupanloup et de Mgr de Bonnechose, de M. Villemain et du général de Lamoricière, des *dévotes* et des *calotins*.

Nous nous bornerons à deux remarques.

Nombreux sont les écrivains de notre temps dont on a publié les lettres : Joubert, Paul-Louis Courier, Joseph de Maistre, Lamennais, Lacordaire, Tocqueville, Stendhal, Ozanam, les deux Ampère,

Lamartine, Guizot[1]. La mémoire de presque tous y a gagné. Qui a pu ouvrir, sans devenir aussitôt leur ami, la correspondance de Joubert et de Joseph de Maistre, d'Ozanam et de Tocqueville, de Lacordaire et de Lamartine, de Guizot et des deux Ampère ? Lamennais, Paul-Louis Courier, Stendhal lui-même, ont plutôt gagné que perdu à cette épreuve. Seul, Mérimée laisse ses lecteurs sous une impression absolument défavorable. Qu'il ait eu des amis de son vivant, nous le voulons bien ; mais ce que nous affirmons, sans crainte de nous tromper, c'est que personne, après avoir lu ses lettres, ne regrettera de ne l'avoir pas connu.

Notre seconde remarque sera celle-ci. Lorsqu'on parcourt sa correspondance, il semble à chaque instant que l'on voit se dessiner sur ces pages le profil ironique de Stendhal. C'est qu'en effet le Mérimée des *Lettres* est comme le Mérimée du *Théâtre de Clara Gazul*, le disciple de Henry Beyle. Je sais bien qu'il a dit quelque part : « Sauf quelques préférences et quelques aversions littéraires, nous n'avions peut-être pas une idée en commun, et il y avait peu de sujets sur lesquels nous fussions d'accord. » Mais je sais aussi qu'il a dit ailleurs : « Ses idées des choses et des hommes ont singulièrement déteint sur les miennes. » Cela seul est exact. Les rapports de goûts, d'opinions, de caractère, de conduite, sont tels entre Henry Beyle et Prosper Mérimée, que ses éditeurs, le jour où ils publieront ses œuvres complètes, pourront faire l'économie d'une notice. Ils n'auront qu'à reproduire celle qu'il a consacrée lui-même à Stendhal, après avoir simplement pris la précaution de remplacer les initiales H. B. par les deux lettres P. M. : *Mutato nomine de te fabula narratur*. Tant il est vrai que l'originalité a fait défaut à Mérimée en tout, dans sa vie aussi bien que dans ses livres : il n'a été qu'une copie — très froide et très correcte — d'un fort vilain modèle.

Sa correspondance lui assure-t-elle, du moins, au point de vue purement littéraire, une place éminente parmi les *épistoliers* de notre époque ? Je ne le crois pas. Au moment où parurent les *Lettres à une Inconnue*, elles furent ici même, de la part de notre éminent collaborateur, M. de Pontmartin, l'objet d'une étude ingénieuse, vive, éloquente, et qui, même après sept années, ne saurait être sortie de la mémoire des lecteurs du *Correspondant*. Il parut alors à quelques personnes que le spirituel et mordant critique avait été trop sévère ; mais nous voyons que, loin de revenir à résipiscence, il a fait suivre son article, au tome XII des *Nouveaux Samedis*,

[1] Voy. le beau livre de Mme de Witt, *Monsieur Guizot dans sa famille et avec ses amis*. Les admirables fragments de la correspondance de M. Guizot, insérés dans ce volume, font vivement désirer une publication plus complète.

d'un *post-scriptum*, dans lequel il se reproche d'avoir au contraire été trop indulgent et d'avoir dépassé la note juste en rangeant un *bon tiers* des *Lettres à une Inconnue* parmi les chefs-d'œuvre du genre épistolaire. « En somme, dit-il, il y a dans ces deux volumes *dix ou douze pages* ravissantes, quinze ou vingt passages fort curieux et une centaine de traits fort spirituels; rien de plus [1]. »

Ces *dix ou douze* jolies pages ne se rencontrent même pas dans les *Lettres à une autre Inconnue*, qui n'ont dû leur succès d'une heure qu'à leur titre habilement choisi pour piquer la curiosité, et surtout à la brillante préface dont M. Henri Blaze de Bury avait fait précéder le volume.

Les *Lettres à M. Panizzi* ont une toute autre importance que les billets musqués, adressés par le secrétaire de la cour d'amour de Compiègne à la comtesse Lisa Predrzerska. Sauf quelques passages, où l'auteur donne libre carrière à son goût pour la gravelure, elles sont entièrement consacrées aux incidents de la politique impériale, de 1858 à 1870. On y trouve même une sorte d'unité, les lettres qui concernent la question allemande et la guerre de 1870 étant peu nombreuses, et toutes les autres se rattachant à la question italienne. Mérimée y revient sans cesse; ce sceptique était un passionné, quand il s'agissait de Rome et de l'Église, et il semble, en le lisant, que l'on ait affaire à un Caton retourné qui répétait infatigablement: *Delenda est Roma*. A ce point de vue, les *Lettres à M. Panizzi* resteront comme un document dont il ne faudrait pas plus méconnaître qu'exagérer la valeur. Il n'y a pas ou peu de révélations curieuses. Ceux qui espéraient y rencontrer des détails sur les dessous de cartes de la politique impériale ont été déçus. Napoléon III ne montrait point son jeu au *fou de l'impératrice;* et puis son jeu était-il si compliqué et si savant que cela ? L'historien pourra cependant faire son profit de ces Lettres qui le dispenseront de recourir à la collection du *Siècle* de ce temps-là ; il y verra, mieux que dans le journal de M. Havin, combien étaient violentes les passions antireligieuses qui s'agitaient autour de Napoléon III, et dont ce dernier était alternativement le modérateur et le complice, en attendant le jour où il en serait la victime. Je ne fais du reste nulle difficulté de reconnaître que les lettres à M. Panizzi sont écrites d'une autre plume que les articles de M. Louis Jourdan ou de M. Émile de Labédollière. C'est toujours ce style net, précis, aux contours arrêtés dont Mérimée ne se départait en aucune rencontre, et qui est bien d'ailleurs ce qui se peut voir de plus opposé au style large, abondant, *prime-sautier*, de Mme de Sévigné. Ces phrases coupées, courtes, sèches, cahotent le

[1] *Nouveaux Samedis,* t. XII, p. 371.

lecteur et ne tardent pas à lui causer une véritable fatigue. Ni couleurs, ni comparaisons, ni images. Jamais d'abandon, jamais d'épanchement. C'est comme un ciel implacablement bleu, d'un bleu morne et dur, dans lequel ne flotte jamais un nuage et que ne rafraîchit jamais une brise. On est bien vite comme oppressé.

Il n'est pas une seule de ces lettres que l'on ait envie de relire, comme il arrive de temps en temps, je ne dis pas pour celles de Mme de Sévigné, — ne poussons pas la cruauté jusqu'à rappeler une seconde fois le souvenir de l'incomparable marquise, — mais même pour telle ou telle lettre de Paul-Louis Courier ou de Joubert; pour la lettre de Courier, par exemple, à M. et Mme Thomassin, sur sa rencontre avec une jeune fille au milieu des ruines du château de Hapsbourg[1]; ou pour la lettre de Joubert à Chateaubriand, afin de lui recommander M. Maillet-Lacoste[2].

Il est temps de conclure cette trop longue étude. Je citais tout à l'heure Paul-Louis Courier; c'est à lui que j'emprunterai ma conclusion. Il écrivait à sa femme, le 11 octobre 1821, de la prison de Sainte-Pélagie : « Tout le monde est pour moi; je peux dire que je suis bien avec le public. L'homme qui fait de jolies chansons disait l'autre jour : « A la place de M. Courier, je ne donnerais pas ces « deux mois de prison pour 100 000 francs. » *L'homme qui fait de jolies chansons*, c'était Béranger. N'aura-t-on pas de même rendu toute justice à l'auteur de *Colomba* et de *Mateo Falcone*, si l'on dit de lui : *l'homme qui a fait de jolies nouvelles?*

Mérimée a laissé des comédies et des romans, quatre volumes d'archéologie, cinq volumes de lettres, sept ou huit volumes d'histoire, d'innombrables articles de critique artistique ou littéraire. Il ne restera de lui que cinq ou six petits contes. Et puisqu'il se plaisait à sortir de chez lui, le matin, avec un carquois et des flèches et à aller dans les bois tirer de l'arc, ne sommes-nous pas autorisé à nous demander, en finissant, si lui aussi, au déclin de sa journée, n'a pas pu s'écrier, avec l'un des auteurs de cette *Anthologie* qu'il aimait à relire : « Je suis sorti ce matin pour chasser des sangliers et je suis rentré ne rapportant que des cigales. »

Edmond Biré.

[1] Lettre datée de Milan, 12 octobre 1809. — *Mémoires, Correspondance et opuscules inédits de Paul-Louis Courier.*

[2] *Pensées, Essais, Maximes et Correspondance* de J. Joubert, t. II, p. 456.

Nous publierons dans notre prochaine livraison un article spécial sur la correspondance de Panizzi.

SITUATION

ET

MŒURS DU TRANSVAAL[1]

Le Transvaal est un pays encore plus nouveau que l'Australie. Il n'a pas quarante ans. Mais combien différente est sa situation de celle des colonies australiennes[2]. Celles-ci sont nées et ont grandi au milieu de tous les enivrements de l'espérance; le Transvaal est fils du désespoir. Que les paysans hollandais qui ont formé cet État aient eu tort ou raison de vouloir se soustraire à la domination de l'Angleterre, il n'en est pas moins vrai qu'ils l'ont fondé dans les larmes, défendu au prix de continuelles effusions de sang, et vu souvent près de leur échapper. Le Transvaal est pauvre; il a presque fait banqueroute en 1877; les communications y sont affreusement mauvaises; l'anarchie y a régné longtemps; les présidents s'y sont démis de leurs fonctions, trouvant le peuple ingouvernable, et les noms mêmes qu'y portent les villes et les villages rappellent des jours de douleur. Tout le monde a souffert ou souffre au Transvaal: les Boers, qui ont été souvent surpris, torturés, massacrés par les sauvages; les sauvages, qui n'ont cessé d'être tués, fouettés, réduits en esclavage par les Boers; les animaux domestiques, les bêtes de somme et de trait, qui sont écrasés de fardeaux, surmenés de

[1] *The Transvaal*, by sir Bartle Frere, *Nineteenth Century*, 4°-48. — *Holland and Transvaal*, by H. de Beaufort, membre des États-Généraux de Hollande, *Nineteenth Century*, n° 49. — *Native Policy in South Africa*, *Revue d'Édimbourg*, n° 298. — *South Africa, quarterly Magazine*, n° 24. — *In Tents in the Transvaal*, by Mrs Hutchinson. Londres 1879 (Richard Bentley). — *The Transvaal of to day*, par le capitaine Aylward. Londres 1878. (Blackwood and Sons). — *On Trek in the Transvaal*, par Mrs Roche. Londres 1878. (Sampson, Low.) — *Cetewayo's Dutchman*, par M. Cornelius Vijn, traduit du hollandais. Londres 1880. (Longmans and C°.) — *A Hunting Expedition to the Transvaal*, par Fernandes das Neves, traduit du portugais. Londres 1879. (Georges Bell and Sons.)

[2] Voy., sur l'Australie, le *Correspondant* du 10 janvier 1881.

marches forcées, lacérés de coups, d'une façon barbare. Certes, ce pays pastoral n'est pas une Arcadie et, à tous égards, il en est encore à l'âge dur.

I

Quand les Anglais, profitant des funestes guerres de la révolution française, s'emparèrent de la colonie hollandaise du Cap, sous prétexte qu'elle était à la France, puisque la France avait conquis la Hollande, ils se trouvèrent en présence de deux populations également hostiles à leur domination : les Cafres et les colons. Toutefois, les premiers, qui avaient toujours été traités par les Hollandais avec une dureté extrême, s'accoutumèrent vite à un changement de maîtres qu'ils reconnurent bientôt leur être avantageux. Les colons des villes se réconcilièrent de même avec la grande nation qui leur apportait des éléments nouveaux de richesse et de prospérité. Presque tous marchands, ils furent sensibles à l'avantage de commercer par mer, sous le pavillon britannique. Et aujourd'hui, qu'il leur a été octroyé, depuis quelques années, une constitution libérale, qu'ils ont leur parlement et leurs ministres, comme les ont les Australiens, il est probable que, bien que l'élément anglais et l'élément hollandais soient restés distincts au Cap, les anciens colons de Cape-Town ne sont pas, en somme, mécontents de leur sort. Mais il n'en fut point de même à l'époque de la conquête, de la part des colons de la campagne, des Boers, — *boer* (prononcez *bour*) signifie, en hollandais, paysan, — et il n'en est pas de même, encore aujourd'hui, de la part des populations qu'ils ont formées. Jamais un Boer n'a pu se faire à l'idée d'être assujetti, dans ses relations avec les indigènes, à la rigueur des lois anglaises. Sous le régime hollandais, un fermier était, dans la limite de son domaine (2 ou 3 lieues de pays, en général), un petit monarque absolu. Sa royauté était à la fois l'image du gouvernement paternel et celle du gouvernement despotique. Grâce à ses sentiments hautement religieux et à ses vertus privées, elle ne dégénérait pas, à l'égard de sa famille, en tyrannie et en oppression : ses pères et mères étaient respectés dans leur vieillesse; ses enfants, bien élevés; sa femme était traitée en libre citoyenne de la Hollande; ses serviteurs eux-mêmes, admis à la prière en commun avec le maître, trouvaient en lui une espèce de père; mais à l'égard des indigènes, c'était autre chose. Le Boer n'est pas tendre : il avait fait disparaître déjà la race des Hottentots, il était en train de faire disparaître celle des Cafres, et quant aux Bushmen, aux Basoutos, aux Korannas, aux Griquas,

aux Zoulous et à vingt autres tribus, il était d'avis qu'il n'y avait que deux procédés à suivre avec eux : l'esclavage ou l'extermination. L'extermination était surtout sa méthode; selon lui, cette race traîtresse, qui avait pillé cent fois les fermes hollandaises, volé les bestiaux, tué ou brûlé les habitants, ne méritait pas de quartier.

Tant que l'esclavage ne fut point aboli dans les colonies anglaises, les Boers supportèrent la domination britannique. Ils n'aimaient pas les Anglais; mais ils les voyaient si peu! Au fond de leurs fermes, très éloignées les unes des autres, ils continuaient à être rois. Les marchands des ports les fournissaient de noirs, importés de la côte occidentale d'Afrique, par conséquent plus sûrs, plus faciles à conduire que les indigènes, et les choses allaient à peu près selon leur cœur. Mais vint le temps de la grande campagne ouverte par l'Angleterre pour l'abolition de l'esclavage; alors le dissentiment éclata. Les Boers sont à la fois paysans et Hollandais : c'est dire que ce sont les plus fermes, les plus résolus et les plus entêtés des hommes; quand ils virent que le gouvernement était bien décidé à ce qu'ils n'eussent plus d'esclaves, ils ne se déterminèrent à rien moins qu'à abandonner les terres qu'ils cultivaient depuis près de deux siècles et à quitter le territoire britannique.

Une pareille résolution, bien que dictée en partie par un motif contestable, avait une certaine grandeur. Elle rappelle la décision héroïque des Hollandais devant Louis XIV. Il faut dire, d'ailleurs, que le gouvernement anglais procéda au Cap à l'œuvre de l'émancipation, avec cette même précipitation, cette même imprudence, qui ont signalé, quinze ans plus tard, la conduite du gouvernement français en pareille matière. Lorsque la république décréta, en 1848, l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, elle ne prit aucune mesure pour garantir les blancs contre les excès d'une populace noire en furie. Nos gouvernants, à cette époque, n'avaient pas même songé à ce devoir élémentaire. A la Martinique, par exemple, où les nègres étaient deux contre un, le gouverneur n'avait, au moment où la loi fut promulguée, que six cents hommes sous ses ordres. Encore ne les fit-il point marcher, et des négresses purent parcourir les rues de Saint-Pierre en criant : « Chair de blancs à vendre! » Le maire du Prêcheur eut à soutenir un siège dans sa maison, vit des forcenés lui présenter, au bout d'une pique, la tête de son gendre, et ne put sauver ses administrés, sa famille et lui-même, qu'en s'embarquant à bord d'une goëlette, vers laquelle il s'ouvrit une route en combattant. Des faits analogues sont à mettre à la charge du gouvernement anglais. Sir Bartle Frere le reconnaît lui-même. Les choses, dit-il, furent faites avec peu de soins et d'égards pour les propriétaires hollandais, quand on eut à mettre

en vigueur les dispositions de l'Acte d'émancipation. Beaucoup de fermiers du Cap avaient été de bons maîtres, et l'on ajouta inutilement, par des procédés durs et sommaires, à la peine que leur causait naturellement un grand dommage pécuniaire. De là, le cri qui s'éleva parmi eux : « Fuyons la domination britannique! passons la frontière anglaise! Soustrayons-nous à l'intervention de ce gouvernement humanitaire! » De là, cet exode des propriétaires ruraux, qu'on a appelé le *trekking* des Boers — de *trekken*, qui signifie en hollandais *tirer* — auquel l'État libre d'Orange et l'ancien État (aujourd'hui la province de Natal) doivent leur origine.

La manière de voyager des Européens dans le sud de l'Afrique fit de cette émigration un spectacle singulier. De grands chariots, couverts de bâches en toile et montés sur des roues très élevées, sont les seuls véhicules dont l'absence de route permette l'usage. Les personnes qui voyagent aujourd'hui en Hollande peuvent encore y voir, circulant sur les hautes chaussées faites en fascines, et se découpant sur le ciel, des chariots de ce modèle (mais sans bâches), dont les bons fermiers hollandais semblent avoir hérité des Germains de Tacite. Dans les colonies sud africaines, on les attelle de dix ou douze paires de bœufs. Leurs vastes dimensions en font des maisons roulantes. Sur ces voitures de nomades, les Boers entassèrent le peu de meubles qu'ils avaient, firent monter leurs familles et partirent à l'aventure. Leurs troupeaux marchaient devant eux. C'était une scène des premiers âges du monde. Quelques-uns marchèrent ainsi jusqu'aux solitudes qui s'étendent sur la rive nord du Vaal (et qu'on appelle par cette raison le Transvaal), le plus grand nombre s'arrêtèrent entre le Vaal et la rivière d'Orange, peuplant à l'ouest l'État d'Orange, et à l'est celui de Natal. A cette époque (1835), ces contrées, particulièrement le Natal, avaient été épouvantablement ravagées par les Zoulous; et les indigènes, réduits à un petit nombre par la cruauté de cette race conquérante, se dévoraient entre eux, faute de nourriture. Les animaux sauvages avaient envahi le domaine de l'homme, et des Anglais se souviennent d'avoir vu, en 1836, l'éléphant, le rhinocéros, la girafe et l'antilope, régner dans les lieux où s'élèvent aujourd'hui des villes d'origine hollandaise.

Du haut de leurs chariots, les Boers ont souvent combattu contre les sauvages, contre les Zoulous surtout, qui sont les grands guerriers de l'Afrique méridionale, la grande race parmi les sauvages. Les femmes hollandaises, braves et résolues comme leurs maris, chargeaient les armes. Comme en ce temps-là, les indigènes n'avaient pas d'armes à feu, les Européens ne succombaient que par surprises. Mais ces surprises eurent lieu quelquefois, et jamais on n'oubliera le « Dimanche sanglant », c'est-à-dire le massacre des

familles boers, en 1838, massacre qui succéda à celui de Piet Retief et de sa vaillante compagnie.

Une question s'éleva, plus grave encore aux yeux des émigrants que les difficultés et les périls qu'ils rencontraient sur leur route, celle de savoir si le pays qu'ils allaient peupler leur appartiendrait en propre. Le gouvernement du Cap n'entendait pas perdre ses droits sur les Boers. Pour lui, c'étaient toujours des sujets de la couronne britannique, et s'ils faisaient des conquêtes, ce ne pouvait être qu'au nom de l'Angleterre. Eussent-ils fui jusqu'au cœur de l'Afrique, leur état politique fût resté le même dans l'esprit des juristes anglais. Des luttes s'ensuivirent entre les Boers et le gouvernement, dont le résultat fut que l'Angleterre s'empara du Natal, en 1844, et que ceux d'entre les habitants qui ne voulurent point subir sa domination remontèrent sur leurs chariots de nomades et furent chercher de nouveaux établissements dans l'État d'Orange et dans le Transvaal.

Assurément, il y a quelque chose de tragique dans l'indomptable résolution des Boers de rester libres et de ne pas subir la loi d'une autre nation. Jamais ils ne se sont considérés comme sujets anglais. Hollandais, quelques-uns mêmes Français d'origine, séparés du tronc paternel comme un rameau détaché, jetés seuls au bout du monde, ils veulent former un nouvel arbre, et refusent de s'offrir à la greffe étrangère. D'un autre côté, les Anglais affirment que ces hommes, impatients de toute espèce de joug, sont retournés presqu'à l'état sauvage ; qu'ils n'obéissent même pas à leurs propres lois, se refusent ordinairement à payer l'impôt, pratiquent l'esclavage sous une forme déguisée, allument continuellement des guerres avec les indigènes afin de leur ravir des enfants qu'ils assujettissent au travail forcé dans les fermes, sont réfractaires à tout progrès et à tout gouvernement. Ils en donnent pour preuve que M. Prétorius (le fils du fameux *Voortrekker* qui a conduit les Boers dans le Transvaal, en 1835, et qui a donné son nom à Prétoria) a dû abandonner, découragé, le fauteuil de la présidence ; que M. Burgers, le colon hollandais du Cap qui lui a succédé, était sur le point de se démettre de même, en 1877, parce qu'il lui était devenu impossible de faire rentrer l'impôt ; enfin, que leur politique barbare et agressive contre les tribus est la grande cause qui s'oppose à ce que le continent noir puisse être christianisé. « Voyez, disent-ils, ce qui arrive dans le Natal. Tant que vous y avez été, vous avez vécu à l'état de guerre permanent avec vos voisins les Zoulous, les Basoutos, etc. Depuis que nous y régnons, nous avons fort à faire pour nous débarrasser des instances des tribus qui demandent à venir se réfugier contre leurs chefs sous le pavillon britannique. Nous avons toute la

confiance des indigènes; Mosheh s'intitulait « enfant de la reine »; Cetewayo, sans vous, n'eût pas été notre ennemi. Un officier anglais de haut rang est préposé par nous dans le Natal aux relations indigènes; et, grâce à l'affectueux respect qu'il inspire aux tribus, des rapports amicaux et bienfaisants ont succédé, en ce qui nous regarde, aux épouvantables guerres de Cafres dont votre nation a ensanglanté jadis le sud de l'Afrique. Notre mission civilisatrice en Afrique n'est entravée que par l'hostilité séculaire que vos procédés entretiennent entre la race noire et l'homme blanc.

Il existe une telle contradiction, non seulement dans les jugements mais sur les faits, entre les écrivains anglais et les écrivains hollandais, en ce qui touche à la situation, aux droits et aux mœurs du Transvaal, qu'il est impossible à un étranger de démêler la vérité. Partis de deux points de vue complètement différents, on réunirait plutôt les deux pôles qu'on ne parviendrait à les mettre d'accord. Pour les Anglais, les Boers sont des hommes grossiers, intraitables, impitoyables envers les faibles; pour les Hollandais et pour les Allemands (les alliés des Hollandais dans cette affaire), ce sont des saints et des héros. Probablement c'est encore ici le cas de dire : *in medio veritas;* mais une chose paraît certaine, c'est que la situation financière et politique du Transvaal était complètement désespérée, quand sir Théophile Shepstone se rendit à Prétoria, en 1877, au nom du gouvernement anglais; que Cetewayo commençait à l'envahir; que malgré tout leur courage, les Boers eussent été vaincus et massacrés; enfin, que le trésor était vide, que le papier-monnaie n'avait plus cours, que les fonctionnaires publics n'étaient point payés depuis longtemps, que chacun se faisait justice soi-même et que l'anarchie régnait en permanence dans les régions gouvernementales. Peut-être le désordre n'avait-il pas gagné les campagnes. Il y a dans la vie patriarcale et pastorale une vertu qui préserve des populations rurales d'atteintes corruptrices. Nous croyons volontiers que les véritables Boers n'ont point subi l'influence dissolvante du rationalisme que le président Burgers avait importé d'Allemagne. L'héroïsme dont ils viennent de faire preuve dans la guerre contre l'Angleterre témoigne qu'ils n'ont perdu ni le courage que donne la foi, ni l'esprit de sacrifice; mais à Prétoria, c'est-à-dire dans l'assemblée — le *Volkraad* — et dans le Journal officiel, le *Volkstem*, il semblait à ce moment que le Transvaal mourût de lui-même.

Nous n'entrerons pas dans l'exposé des motifs qui déterminèrent alors le gouvernement anglais à prononcer l'annexion du Transvaal à la couronne britannique. Un de ces motifs fut, dit-on (à ce moment la guerre des Zoulous n'était pas encore allumée), d'éloigner du pays, en le couvrant du pavillon anglais, le danger dont le mena-

çait Cetewayo. Il y en eut un autre, plus puissant, dont il n'a guère été parlé, la crainte que le Transvaal, qui a des liens avec l'Allemagne, une population allemande relativement assez forte, et qui possède même un neveu favori du général de Manteuffel, ne se mît sous le protectorat d'une puissance étrangère. Quoi qu'il en soit, l'effet de cette mesure hardie, prise par le cabinet Beaconsfield, ne se fit pas attendre. En un moment, le Transvaal entra en ébullition, et le résultat fut la guerre meurtrière qui heureusement semble, à l'heure où nous écrivons ces lignes, être définitivement terminée.

II

Les Anglais eux-mêmes, sans excepter ceux qui ont vécu ou voyagé dans le Transvaal, ne sont point d'accord entre eux sur le degré de sympathie que méritent les Transvaaliens. Généralement une vive animosité perce dans leurs récits. Cependant des voyageurs et des résidents nous ont fait quelquefois, des mœurs des Boers, un touchant tableau. Le plus ardent de leurs amis est certainement M. Alfred Aylward, capitaine à leur service. Personne n'a pu les voir de plus près que lui, et sa situation d'officier dans le corps des volontaires de Lydenberg lui a permis d'apprécier, dans des rapports délicats de leur nature, leurs qualités et leurs défauts.

Que l'on ait, dit-il, connu les Boers dans le Natal (où quelques-uns sont restés après 1844), dans la colonie du Cap (où ils forment encore la majorité de la population rurale), ou dans l'État libre d'Orange et le Transvaal (où ils sont chez eux), on ne peut qu'admirer profondément l'énergie avec laquelle ils travaillent à leur propre éducation. L'Église chez eux s'est fait une loi de n'admettre les enfants au sacrement de confirmation qu'après de longues épreuves et quand ils sont sérieusement instruits dans cette science qui est la mère de toutes les autres : la science de l'Évangile. Je ne doute pas que ces propriétaires paysans ne s'élèvent bientôt, sous l'empire de cette loi, à un sérieux degré de culture. M. Prétorius, le fils du Voortrekker, envoyait des missionnaires chez les sauvages avec autant de zèle que les Anglais peuvent le faire. Plusieurs grands établissements ont été fondés, particulièrement celui de Botsabelo, pour l'éducation chrétienne des jeunes païens... Malgré toutes les calomnies répandues contre eux, on peut affirmer que les Boers désirent le progrès. Je n'ai jamais vu chez aucun peuple les enfants si désireux d'apprendre. Dans l'État d'Orange, le budget de l'instruction publique est, relativement à la population, supérieur à celui de nos colonies. Il n'y a pas de village, presque pas de

quartier, où l'on n'ait construit des maisons d'écoles de 8 à 10 000 francs, et où l'on n'entretienne des maîtres dans des conditions de vie confortable. Dans le grand district de Middleveld, qui n'était, il y a quelques années, qu'un désert de sable et de pierres, de grands changements ont été opérés au moyen d'un prêt sur hypothèque, fait par le gouvernement aux propriétaires à un taux variant de 6 à 12 0/0, et applicable à des travaux d'utilité publique. Cette subvention à intérêts a servi à des ouvrages d'irrigation et à la création d'établissements scolaires.

Il faut en croire M. Aylward. Cependant les choses avaient dû bien changer vers la fin de l'administration de M. Burgers, au moins en ce qui concerne la possibilité, de la part de l'État, de faire des prêts aux districts, puisque, d'après le témoignage, non moins grave, de sir Bartle Frère, il n'y avait pas même, en 1877, dans le trésor transvaalien de quoi payer les employés de la poste aux lettres. Mais « misère n'est pas vice » ; surtout quand la misère est imméritée, et les Boers seraient dignes de toutes les prospérités, s'ils possédaient seulement la moitié des vertus que M. Aylward a reconnues chez eux. Loin d'être, comme les en ont accusés si souvent les sociétés philanthropiques, qui n'ont cessé d'inonder de leurs réclamations à ce sujet les autorités britanniques, des maîtres barbares, ils seraient avec leurs serviteurs indigènes — qu'on les appelle si l'on veut des esclaves — les meilleurs, les plus paternels des hommes. M. Aylward avait remarqué dans le Natal que les noirs ne savaient presque jamais l'anglais. Chez les Boers, au contraire, tous les indigènes parlaient le hollandais, de sorte qu'il put converser avec eux et connaître leurs dispositions réelles. Il les voyait dans les villes du Transvaal assiéger les boutiques des marchands, preuve qu'ils ont commencé à contracter le goût et le besoin de la vie civilisée. A mesure qu'il avançait dans le pays, il remarquait, au milieu de jardins et de vergers, de petites maisons carrées, assez propres, habitées par des noirs. Au Natal, on ne voit, paraît-il, rien de semblable. Dans ces petits cottages, la polygamie et l'idolâtries sont abandonnées. « Ces prétendus esclaves sont, — dit toujours M. Aylward, — des gens venus volontairement pour se mettre au service des Hollandais, ou bien des enfants devenus hommes, que leurs parents avaient amenés dans des temps de famine et de guerre, faute de pouvoir les nourrir. Ces enfants ont grandi, se sont mariés entre eux, ont fait souche de famille. Aujourd'hui ils possèdent tous de petits lots de terre qu'ils cultivent, louant leurs bras aux Boers quand ils ont du temps de reste. Je suis entré dans cent cottages, et toujours j'y ai vu un fusil accroché à la muraille,

dont le noir est prêt à se servir pour la défense des troupeaux de ce Boer tant calomnié. Quant aux maisons des maîtres, elles regorgent de serviteurs de race indigène, heureux et dévoués. Je n'ai jamais vu qu'un de mes compatriotes, avec toutes ses vertus, qu'une dame anglaise, avec toute sa bonté, pussent avoir chez eux tant de bons domestiques. J'ai souvent essayé (avec la permission de mes hôtes) d'en engager quelques-uns à mon service et à celui de mes amis, je leur ai offert de gros gages, et jamais je n'ai pu les détacher de leur allégeance volontaire aux Boers. »

Il y a, dans les colonies anglaises du sud de l'Afrique, des Cafres réduits et civilisés qui font, avec assez de docilité, les fonctions de domestiques ; mais il paraît qu'il est presque impossible, en ce pays, d'avoir des servantes. Les *boys* — les jeunes garçons — servent à tout, même à soigner les petits enfants. Dans le Transvaal, on a tant que l'on en veut, plus qu'on n'en veut même, des domestiques des deux sexes. Le landdrost — le grand bailli — de Lydenberg était assailli de tant de demandes de la part de noirs qui voulaient entrer à son service, qu'il avait fini par acheter des terres pour y former une colonie. Ces pauvres gens venaient s'asseoir autour de sa maison jusqu'à ce qu'il eût pris charge d'eux. Rien ne prouve mieux l'affection des indigènes pour les Boers et le talent qu'ont ceux-ci de les élever, que le respect témoigné par les premiers aux plus petits enfants dans les maisons hollandaises. Un noir n'entre pas chez un Boer sans saluer individuellement chacun des membres de la famille, jusqu'à l'enfant à la mamelle. Les maîtres causent familièrement avec lui, et jamais cette familiarité ne le rend insolent.

M. Aylward assure que les choses se passent différemment entre les Anglais et les Cafres, que les indigènes se rendent insupportables dans les maisons anglaises par leur insolence, ce qui fait que les maîtres se montrent irrités et impérieux. Il raconte que, se trouvant un jour à cheval en compagnie d'un missionnaire sur une route du Natal, ils rencontrèrent un Zoulou qui salua du titre d'*umlunga* (homme blanc) le ministre protestant. Aussitôt celui-ci sauta de cheval, et comme c'était un homme de 6 pieds de haut, d'une force athlétique, il saisit le Zoulou de la main gauche, et de la droite le frappa de sa cravache. Le pauvre noir se jeta à genoux en criant : *Inkosi! Inkosi! Umfundisi!* (Seigneur! Seigneur! Maître!) Quand le ministre eut achevé de le lacérer de coups : « Je lui apprendrai, dit-il, à ne pas respecter mon habit! Si on ne les tenait ferme, vous verriez jusqu'où ces gens-là iraient. » M. Froude, qui a fait en Angleterre des conférences sur la colonisation de l'Afrique, n'avait-il pas raison de dire que lorsqu'on a devant soi

une race inférieure, mieux vaut commencer par l'asservir, afin de la domestiquer, que de l'investir de droits civils avant qu'elle ne puisse en user ?

Pour nous donner une idée de la simplicité d'habitudes des Boers, le capitaine Aylward nous fait assister à une scène d'intérieur chez ce landdrost — ce grand bailli — du district de Lydenberg, dont il nous a parlé tout à l'heure. Ce personnage était non seulement le premier magistrat du pays, mais le plus grand propriétaire, l'homme le plus important qu'il y eut à plusieurs lieues à la ronde. L'étendue de ses terres était considérable et c'était le modèle du Boer riche et heureux.

J'étais invité à dîner, dit-il, et à trois heures je me rendis, par une rue peu bâtie et plus bordée de rosiers que de maisons, vers la demeure de mon hôte. C'était un simple cottage. Les murs extérieurs n'avaient pas plus de 10 pieds de haut, et la maison se composait de trois chambres et une cuisine; trois fenêtres, deux portes, volets peints en vert, murailles blanches et toit de chaume. Une porte coupée à hauteur d'appui donnait accès dans la première pièce, comme cela a lieu chez les paysans d'Irlande. Cette première pièce, qui servait à la fois de salon et de salle à manger, n'avait point de plafond. On voyait les chevrons du toit et le chaume noirci en dessous et très propre. Il y avait des fauteuils, des livres, des fleurs surtout, et une table à laquelle dix personnes pouvaient trouver place. Contre les murs, un buffet, des fusils et un violon. Point de plancher. Fort peu de maisons de campagne ou de province en ont au Transvaal. On marchait sur la terre nue, bien battue et bien balayée. La porte de la cuisine et celle des deux chambres à coucher ouvraient sur cette pièce centrale, qui avait jour au midi et au nord.

Le landdrost me présenta à sa femme, une belle, grosse et fraîche personne dont la tête était ornée d'une forêt de cheveux d'or qui eussent pu servir de dot à vingt jeunes filles européennes. Sa mère était auprès d'elle, une puissante matrone de quarante-cinq printemps. Ces dames me parurent très bien informées de toutes choses; elles causaient bien et sensément. Des troupes d'enfants remplissaient les coins, tranquilles, silencieux, nullement importuns. Le respect était l'âme de cette maison. Je fus surpris d'apprendre qu'ils étaient tous nés de la très jeune femme que j'avais devant moi. D'autres invités arrivèrent et l'on se mit à table. Un bon potage, de l'agneau, du jambon, une poule au currie, des courges bouillies, des courges rôties, des pommes de terre, des patates, de tout petits haricots blancs, une pâtisserie et du café composaient le dîner. Ce qui m'étonna, c'est qu'on eût pu préparer toutes ces choses dans une cuisine contiguë à

la salle à manger, grande comme une bonbonnière — 7 pieds sur 5 — sans bruit, sans odeur et sans trouble. Quand on eut enlevé le couvert, la table changea d'usage et nous servit à fumer et à jouer au whist « pour l'honneur », car on ne voulut pas intéresser le jeu. Notre hôte était un homme instruit, qui avait passé une partie de sa jeunesse en Europe et parlait cinq ou six langues. On était au mois de juillet 1877 ; l'annexion du Transvaal avait été prononcée le 11 avril; cet événement faisait par conséquent le sujet de la conversation. Nous ne comprenions rien aux brillantes peintures qu'on avait faites en Europe de la terre des Boers, peintures qui peut-être avaient éveillé l'ambition de certains annexionistes. Tout le territoire du Transvaal ne vaut pas la vie d'un homme. Sa richesse minérale a été fort exagérée. La plus grande partie en est occupée par des montagnes revêtues de maigres buissons. Les bonnes terres sont des prairies propres seulement à l'élevage, ce qui veut dire que le pays ne sera jamais populeux. Un petit nombre de fermiers peuvent y devenir riches en moutons et en bœufs, mais le pays ne peut pas être un pays riche.

Nous trouvons dans le très intéressant récit de voyage d'une Anglaise, mistress Harriet Roche, un tableau d'intérieur boer qui fait pendant avec la description du capitaine. Beaucoup moins bien disposée que ce dernier en faveur des Hollandais du Transvaal, mistress Roche déclare pourtant que les Boers sont un peuple religieux, dont les idées sont étroites mais précises. « Ils enseignent à leurs enfants la parole de Dieu pure et simple. La journée chez eux commence et finit par la prière. Le *Benedicite* est toujours dit avant les repas; et leur Église, qui est l'Église réformée de Hollande, est l'objet de leur plus profond attachement. Le culte y est froid, triste, sévère, mais la piété des Boers est grave et sincère. »

A Prétoria, étant de passage avec son mari, un ingénieur des mines, mistress Roche fut conduite par le pasteur protestant dans une bonne famille de Boers des environs.

« Nous fûmes très cordialement accueillis et le *handshaking* eut lieu dans toutes les règles, commençant par le père de famille (jamais par la mère) et finissant par le plus jeune enfant. La maîtresse de la maison ne se leva point pour nous recevoir et resta clouée sur son siège : c'est l'usage. Elle avait les pieds sur une chaufferette et possédait, quoique jeune encore, l'ampleur de formes qui rend une Hollandaise belle aux yeux de son époux. Auprès d'elle, sur une table, dans les tiroirs de laquelle elle enferme l'argent que son mari lui apporte avec une fidélité scrupuleuse (car elle est la caissière de la famille), la riche fermière de Prétoria étale son ouvrage, quelquefois une machine à coudre, et travaille diligemment. Elle est

extrêmement économe. Avant de quitter la ferme, nous fûmes voir les beaux bosquets d'orangers et de citronniers qui en faisaient l'ornement, et pûmes remplir nos poches de fruits délicieux. Une des personnes qui nous accompagnaient paya, nous ne savons comment; mais certainement le tiroir de la table à ouvrage en sut quelque chose. »

Un jour, le domestique anglais de mistress Roche lui dit : « Madame désirerait-elle voir un *Nacht-Maal?* (Un repas de nuit.) — Qu'est-ce que cela? — C'est quand les Boers viennent à la ville, tous les trois mois pour communier, faire baptiser leurs enfants, faire confirmer les jeunes filles et les jeunes gens, vendre la laine, acheter les choses dont ils ont besoin, et se rendre visite les uns aux autres. À ce moment, les abords de Potchefstroom et de Prétoria sont encombrés de chariots, et les prairies environnantes, couvertes de bœufs que l'on dételle. »

Le Nacht-Maal est, comme nos foires, autrefois, une institution utile et précieuse au point de vue des échanges sociaux. Le Boer en a fait quelque chose de meilleur encore : une espèce de pèlerinage. C'est dans ces occasions qu'il nourrit et retrempe sa foi. C'est là aussi qu'il renoue ses liens avec ses frères; car, vivant sur des fermes si vastes qu'il faut souvent toute une journée pour aller voir son plus proche voisin, il finirait, sans cela, par perdre jusqu'à l'idée de patrie et de société. Jamais il ne voit personne en dehors de sa famille, si ce n'est, de loin en loin, un colporteur, qui est accueilli et fêté, comme jadis le troubadour, si aise est-on de voir arriver quelqu'un avec qui l'on puisse échanger une idée ou de qui l'on ait chance d'apprendre quelques nouvelles. A l'époque du Nacht-Maal, les Boers font leurs affaires de toutes espèces : religieuses, civiles, commerciales, sociales et quelquefois matrimoniales, car, là, des rencontres ont lieu entre les jeunes gens des deux sexes, qui aboutissent souvent au mariage.

Les personnes qui ont vécu en Hollande, comme y a vécu l'auteur du présent article, ont pu voir avec quel mélange de réserve et de liberté s'y forment les liens matrimoniaux. Si vous êtes admis (chose rare) dans l'intimité des familles à Amsterdam, à Rotterdam ou à Leyde (moins à la Haye), et que vous voyiez fréquemment, au milieu des jardinières pleines de tulipes et des blondes filles de la maison, quelque jeune homme à la face rose et placide, silencieux et modeste, soyez sûr que c'est un fiancé. Vous pourrez le retrouver à la même place dans deux, trois ou quatre ans, aussi calme, aussi frais, aussi reposé; ce sera toujours un fiancé. Sa constance et sa patience sont inépuisables. Il attend d'avoir acquis une position dans le commerce pour changer de condition et passer au rang d'époux. Rarement les

parents donnent à leurs enfants des dots suffisantes pour leur permettre de vivre. Un intérêt dans la maison paternelle est tout ce qui attend le fils à l'époque de son mariage; la fille n'apportera, le plus souvent, que ses vertus. Et puis, à Amsterdam, un autre obstacle s'élève : la difficulté de trouver une maison. Le préjugé veut que les bonnes familles ne s'éloignent pas du Heiren Gracht (ou quai des seigneurs), et, là, chaque immeuble est habité par des patriarches. Il faut donc attendre que quelqu'un d'entre eux s'éteigne pour lui succéder. Quant à trouver place sous le toit paternel, cet espoir n'existe pas pour le futur jeune ménage. La famille hollandaise d'Europe est étroite comme celle des oiseaux : le père, la mère, les enfants qui ne volent pas encore de leurs propres ailes habitent seul le doux nid; aussitôt que ceux-ci sont mariés, il faut qu'ils partent, et, chose étrange, ils n'y reviennent plus, même simplement pour dîner, sans être invités. De toutes ces habitudes il résulte que les jeunes gens restent fiancés bien des années avant qu'on ne procède à leur union définitive; mais pendant ce temps l'honnête liberté dont ils jouissent cimentent leurs liens. Ils se voient constamment, causent en particulier, et l'on ne serait point choqué de les voir sortir seuls ensemble. C'est à peu près comme aux États-Unis. Dans les classes inférieures, où les choses se passent de même, nous ne répondrions pas que cette liberté ne dégénérât pas quelquefois en licence; mais, vraiment, ces jeunes gens ont l'air si innocent qu'on n'est pas porté à le croire. Tous les jours on lit dans les journaux d'Amsterdam des avis comme ceux-ci : « Un tel (un marchand, un chef d'atelier pour l'ordinaire) désire qu'une jeune fille vertueuse et bien élevée vienne tenir son ménage; si les affaires prospèrent et que les caractères se conviennent, le mariage s'ensuivra. » Et la jeune fille vient, et les caractères se conviennent, et le mariage s'ensuit.

Nous étions un jour de 1862, à Amsterdam, dans la boutique de notre marchand de parapluies, et parlant de cet homme à la grosse et fraîche blonde qui se tenait au comptoir, nous lui disions : « Votre mari est-il là, madame? — Je ne suis point mariée, monsieur. — Eh bien, votre frère, mademoiselle? — Ce n'est pas mon frère, monsieur. — Et qu'est-ce donc, alors, ma chère enfant? » — Elle ouvrit de grands yeux bleus candides, ces yeux froids et clairs qui reflètent les mers du Nord, et répondit d'un air pur et tranquille : « C'est mon fiancé, monsieur. » Or il y avait deux ans que je voyais cette belle fille dans la boutique, et le logis était étroit.

Au Transvaal, dans cette Hollande africaine, une liberté semblable préside aux choix des jeunes gens; mais les unions matrimoniales se font avec plus de promptitude. Le toit d'un Boer serait en caoutchouc qu'il ne serait pas plus élastique qu'il ne paraît l'être. Autant

de fils, de filles et de petits-enfants à marier, autant d'annexes à sa maison. Celle-ci finit par ressembler à un village. Les nouveaux ménages peuvent tous manger à sa table, et les mœurs sont si paisibles, le silence et la gravité règnent si habituellement dans les familles, qu'aucune confusion ne s'ensuit. Aussi, le jeune Boer se marie-t-il au sortir de l'adolescence. Mistress Roche dépeint d'une façon amusante la façon dont ce sage et honnête paysan s'y prend pour faire sa cour.

Le jeune Pieter (la moitié des Boers s'appellent Pierre) est par nature taciturne. Cependant le rusé garçon a fort bien remarqué, au milieu d'une troupe de sœurs, toutes filles du voisin de son père, celle dont un instinct secret le porte à désirer faire sa *vrow*. Sa prudence et aussi son orgueil l'empêchent de se découvrir, tant qu'il n'est pas à peu près sûr d'être agréé par la famille et par la jeune personne elle-même. Pieter est jeune; il n'a pas vingt ans; cela ne fait rien à l'affaire; mais Pieter est timide, si timide, que s'il fallait qu'il écrivît une lettre pour se déclarer, et qu'il mît son nom au bas d'un papier qui parlerait de son amour, il aimerait mieux mourir garçon. Heureusement, il y a pour toutes ces choses un langage muet qui est commode. D'abord, il est probable que quelqu'un aura déjà parlé pour lui aux parents de la jeune fille : il sait donc à peu près sur quel terrain il marche. Le voilà qui arrive à cheval dans ses plus beaux habits à la porte du Boer dont il voudrait être le gendre. Il met pied à terre, se présente dans le *foor-huis*, — la première pièce qui sert de salon et de salle à manger, — serre la main à chacun, et peut-être presse légèrement en passant celle de sa belle. Si le père de famille fait conduire le cheval du visiteur à l'écurie, cela dit beaucoup, et Pieter sent son cœur se raffermir. Si on l'invite à passer la nuit, un grand pas de plus est fait. Cependant, le pauvre garçon reste là, silencieux, immobile, les yeux de toutes les sœurs fixés sur lui, sans oser aborder le sujet de sa visite. La journée lui paraît longue. Vient le souper, la prière, on est près d'aller se coucher; il faut enfin qu'il se décide. Mais la mère, — cette mère de famille hollandaise dont l'autorité est si grande dans les colonies sud-africaines, — ne lui a-t-elle pas dit de rester? N'est-il pas sûr de son succès? Un mari hollandais n'aurait jamais l'idée de contrecarrer sa femme en ces matières, et, de fait dans toutes les affaires de la vie, il est toujours d'avis que « deux avis valent mieux qu'un ». Pieter, avec son air impassible et discret, a très bien su découvrir dans la journée laquelle des quatre ou cinq chambres, qui composent la maison d'un Boer riche, est celle qu'habite l'objet de ses vœux. Le rusé se retire avant la jeune fille, et au moment où elle va pour rentrer chez elle, devinez qui en garde la porte? Pieter!

Pieter debout (ou assis n'importe), mais cloué là comme une statue de sel! — Allons! Pieter, prenez votre courage! Déclarez-vous, le moment est venu! La pâle lumière ne permet pas de voir votre rougeur! Et puis, un mot est bientôt dit : un mot honnête que Dieu approuve. — Pieter ouvre enfin les lèvres, il demande tout bas si l'on veut lui permettre de « tenir un moment compagnie ». C'est la phrase sacramentelle. Un non qui équivaut à un oui lui répond, et la jeune fille a virtuellement consenti à ce que Pieter lui « tienne compagnie » jusqu'à ce que la mort les sépare.

Il n'y a pas de raisons au Transvaal pour différer longtemps les mariages, si ce n'est quelquefois l'éloignement des villes où réside le *predikant*, — le ministre de la religion calviniste réformée, — qui doit les bénir. On peut en être à huit ou dix jours de distance. En conséquence on attelle trois ou quatre chariots couverts de bâches, et la noce part sur le chemin royal de l'hyménée. Six paires de bœufs, quelquefois davantage, traînent péniblement chaque chariot, conduits en tête par un Cafre, armé d'une espèce de *lazo*, — un *looper*, — qui les dirige, en queue, et par un Boer muni d'un fouet de 10 mètres de long, dont sa main puissante sait faire usage. Quel horrible instrument que ce fouet en cuir — ce *sjambok* — sous lequel les bœufs patients, eux-mêmes, bondissent désespérés! Les lanières dont il est composé coupent et piquent comme le fer! D'abord, on les a fait détremper à l'eau; puis des Cafres s'y sont longuement suspendus dans la cour des fermes; puis on les a tissées, serrées; et maintenant quand les pauvres animaux en sentent l'atteinte, il faut absolument qu'ils enlèvent le chariot des fondrières, qu'ils le fassent rouler sur les pierres, l'arrachent du lit des torrents, l'emportent sur les montagnes, et, forçant leur allure naturelle, descendent les pentes en courant. La douleur est la plus forte. Le cuir des vieux bœufs de trait est couturé de cicatrices. Comme ces animaux ont peu de valeur vénale on les laisse, après leur journée de travail, dormir à la pluie, liés au timon du chariot, et l'herbe maigre du chemin est leur unique nourriture. Nous l'avons dit : le Transvaal est dans l'âge dur.

Toutefois, ce spectacle barbare ne trouble pas les deux fiancés; ils sont amoureux, ce qui veut dire égoïstes et distraits. On arrive à la *plaas* de la ville où l'on va pour célébrer le mariage. Les bœufs sont dételés dans le faubourg et mis à paître sous la garde des Cafres. La noce descend chez un ami (tous les Boers sont amis ou parents et, comme les grands seigneurs portugais, peuvent voyager d'une frontière à l'autre sans loger dans une auberge) et l'on procède aux préparatifs de la cérémonie. La mariée se revêt de la robe blanche, se couronne de la fleur d'oranger, se couvre du voile traditionnel. Pieter, lui, loue des habits de noces. Pauvre Pierre!

comme il est mal à l'aise là dedans! Heureusement cela n'arrive qu'une fois dans la vie! A moins pourtant que sa femme ne meure; auquel cas, il l'aura trop aimée pour ne pas rendre hommage au mariage en en prenant une autre trois mois au plus après sa mort. Le voilà, en queue de morue, bottes vernies, tuyau de poêle; oh! malheureux Pierre, de quoi a-t-il l'air sous ce déguisement? En sortant de l'église, les nouveaux époux, suivis de toute la noce, font plusieurs fois, bras dessus, bras dessous, le tour de la ville. Puis l'on dîne; le lendemain, on reprend ses vêtements de voyage, on attelle de nouveau les pauvres bœufs et l'on repart, contents, par monts et par vaux, — tout le Transvaal est fait de terrains mouvementés et rugueux, — pour la maison de famille.

Là, les jeunes mariés trouvent deux chambres préparées, petite annexe que le père et la mère ont d'avance fait construire, couvertes en chaume, sans plancher ni plafond, tout ce qu'il y a de plus simple au monde. A l'époque de leur naissance, les prévoyants parents avaient donné à chacun de leurs enfants un certain nombre de vaches et de taureaux, de brebis et de béliers, tous marqués à leur chiffre. Ces taureaux et ces vaches, ces béliers et ces brebis ont produit et multiplié; ils ont formé des troupeaux; et maintenant, ces troupeaux sont la fortune du nouveau ménage. On les réunit, c'est la propriété commune. Le père leur donne droit de pacage; c'est tout ce qu'il faut. Pieter ira vendre la laine; le fusil sur l'épaule, il gardera les barrières, et quand le landdrost du lieu l'en requierra, il montera à cheval et s'en ira, dans les expéditions qu'on appelle *commandos*, faire aux tribus une nouvelle guerre.

L'influence de la vie nomade, du *trekking*, à laquelle se sont livrés, depuis près de deux siècles, les paysans hollandais dans la colonie du Cap, — sir Bartle Frere cite des ordonnances qui remontent aux commencements de la colonisation, dont l'objet paraît avoir été de réfréner leur disposition à se disperser dans le désert, — l'habitude de vivre en chariots, un peu à la manière des Bohémiens, a façonné les mœurs des Boers. Tout le monde s'accorde à dire que leur humeur est celle de gens toujours prêts à émigrer. Si l'Angleterre leur refusait l'indépendance, nul doute que beaucoup d'entre eux ne cherchassent encore une fois d'autres pâturages pour leurs troupeaux au nord du fleuve Limpopo. Leurs meubles (en très petit nombre) sont de nature à pouvoir, d'un jour à l'autre, être chargés de nouveau sur le chariot qui les a jadis apportés. Leurs maisons ont peu de valeur. Il semble qu'ils s'attachent à simplifier leurs besoins comme des gens toujours en voyage. Nous avons vu que Pieter se contentait, à l'occasion, de louer un costume de cérémonie. Généralement, il se tient le plus près possible du conseil évangé-

lique en ayant fort peu d'habits. Le linge, si cher aux femmes de la Hollande, est rare dans la maison d'un Transvaalien, lors même qu'il est riche, et l'on a si longtemps manqué d'eau dans les solitudes, lorsqu'on les traversait en *trek*, que l'on a contracté l'habitude de n'en faire qu'un parcimonieux usage. Sous ce rapport, les Hollandais d'Afrique sont infidèles à leurs mœurs nationales. En Hollande, on inonde les façades des maisons pour leur conserver l'éclat du neuf et de la propreté; au Transvaal, on ne se lave même pas tous les jours le visage. Les maisons hollandaises en Europe sont des modèles de confort; les habitations des Boers, au contraire, sont si petites, relativement au nombre des enfants, qu'il faut avoir vécu entassés dans des voitures pour les trouver supportables. La célèbre — et trop vantée — propreté hollandaise ne se retrouve guère au Transvaal, de l'avis des voyageurs, même les plus bienveillants; et les insectes qui pullulent sous le climat « féroce » de l'Afrique, araignées, scorpions et cancrelats — mistress Hutchinson compare les premières à de petits chats, tant elles sont grosses et velues — ajoute à l'horreur des incommodes voisinages.

Les Boers, qui vivent à cheval, le fusil à la main, sont de merveilleux chasseurs. Cette qualité dont, à un certain stage de la civilisation, l'utilité devient à tous égards fort contestable, leur a été précieuse pour le peuplement du pays. Il faut que la terre appartienne à l'homme ou aux bêtes sauvages; il n'y a pas de milieu. En moins de quarante ans, le Transvaal est devenu le domaine d'Adam; d'Adam, qui y est entré pauvre et nu, comme au sortir du Paradis terrestre. On vient de voir combien les qualités de tir du paysan hollandais-africain l'ont rendu redoutable dans la guerre.

III

Toutefois, si admirables tireurs que les Boers puissent être, ils ne sont rien, sous ce rapport, en comparaison des sauvages. Les Zoulous, surtout, ne manquent, dit-on, jamais leur coup. A quelque distance qu'ils soient, s'ils voient le but, ils l'atteignent; et ils le voient, car l'œil d'un sauvage a une puissance singulière. On ne s'explique point par quelle suite de concessions les Anglais en sont venus à leur donner des fusils. Une des principales raisons a été, dit-on, de leur fournir le moyen de pourvoir à leur subsistance. Comme les colons ont pris aux sauvages les forêts giboyeuses qui les nourrissaient, il faut bien qu'on accroisse d'autre côté leurs facilités pour la chasse. On accuse aussi les marchands des côtes, qui, par esprit de lucre, se sont faits secrètement en cette affaire les pourvoyeurs des indigènes. Quoi qu'il en soit, il est effrayant de voir des armes à

feu dans des mains si habiles. Un Portugais, M. Diocleciano Fernandes das Névès, a publié, à Lisbonne, au commencement de 1878, le récit d'une expédition de chasse dans le Transvaal, qui nous montre combien ces terribles chasseurs d'éléphants et de panthères peuvent devenir de non moins terribles chasseurs d'hommes. Il est impossible de lire des descriptions plus vivantes de la vie sauvage. M. das Névès a vécu trente ans dans le sud de l'Afrique, particulièrement à Delagoa-Bay, le Lourenço-Marquès des Portugais. Il y a chassé en amateur, mais surtout en commerçant ; et son livre nous offre des peintures saisissantes des dangers qu'il a courus, des exploits qui ont été accomplis sous ses yeux, sans ce mélange d'exagérations si commun chez les sportmen en général, et chez ceux de sa nation en particulier.

Les indigènes de la baie de Delagoa sont les meilleurs chasseurs d'éléphants qu'il y ait en Afrique. Les marchands de Lourenço-Marquès font un grand commerce d'ivoire. M. das Névès (l'histoire, quoique racontée tout récemment, remonte à dix ou douze ans) entreprit, dans le but d'en tirer profit, une expédition au nord du Transvaal. Il devait traverser le territoire hollandais et, parti de Zoutpansberg, — une petite ville boer de cent ou cent vingt maisons à peine, — se diriger sur la rive septentrionale du Limpopo. Le péril était grand de la part des indigènes; grand aussi à cause des animaux sauvages, et rendu plus grand encore par l'insalubrité du climat ; mais le triple appât du gain, de la chasse, des aventures, avait déterminé le hardi descendant des aventuriers portugais.

L'expédition ne fut pas organisée à la légère. M. das Névès engagea d'abord de nombreux chasseurs noirs ou jaunes à son service. Les conditions furent le partage égal des bénéfices. De plus, il s'obligeait à fournir quatre porteurs à chacun d'eux pour transporter la poudre, les balles, etc., dans un voyage de 120 lieues. Ces porteurs devaient recevoir 40 francs environ et être payés d'avance. Pour la nourriture, le chasseur, comme le soldat, devait vivre de la guerre.

On commença par fondre les balles, ce que les chasseurs firent eux-mêmes dans le jardin du Portugais. Leurs pères, leurs cousins, leurs parents à tous les degrés, vinrent assister à l'opération, dans le but d'avoir part à la distribution de l'eau-de-vie. Quel bruit, quel tumulte, au moment où l'on mit la barrique en perce ! Tous se précipitaient, gourde en main, pour être servis les premiers ; on les repoussa, et alors ils s'assirent en cercle, les mains croisées sur les genoux, et le menton reposant sur les mains.

La bonde du tonneau ouverte, le Cafre qui faisait fonction de sommelier commença par se servir. Les autres, les yeux fixés sur lui, ouvraient de grandes bouches comme s'ils buvaient aussi. Quand chacun

eut sa part, ils se retirèrent au fond du jardin, et les effets de l'eau-de-vie se firent bientôt sentir sous la forme de chants et de danses.

Le lendemain, les chasseurs demandèrent un autre baril d'eau-de-vie et des offrandes pour le Gagao. Quoique ces offrandes fussent peu coûteuses, il répugnait d'en faire les frais à M. das Névès, qui était chrétien et qui souffrait de voir des superstitions. Le Gagao est l'oracle des nègres de ces contrées. C'est une idole faite avec les os d'une tête de hyène et d'autres animaux, et des petits cailloux blancs et noirs ramassés sur le rivage de la mer. On le consulte toujours avant d'entreprendre une expédition de guerre ou de chasse, et les prêtres gagaïstes, cela va sans dire, répondent pour lui. Le fétiche est enfermé dans un sac que l'on dépose aux pieds du prêtre. Le chasseur s'éloigne de quelques pas, tournant le dos à l'objet de son culte. Accroupi, les bras croisés sur les genoux, il invoque l'esprit de son père, si celui-ci est mort, ou s'il vit, celui de son grand-père, de son arrière-grand-père, et ainsi de suite. Sa prière finie, il revient vers le prêtre, qui tire le gagao du sac, en étale les morceaux sur une natte, puis les met dans la main du chasseur qui les rejette à ses pieds. Alors le gagaïste prend une baguette magique et tire l'horoscope.

Le jour suivant, autres cérémonies sacrées, consistant en un bain de vapeur et l'immolation d'un chevreau. Nous n'en finirions pas si nous voulions raconter, d'après M. das Névès, ces rites interminables. Ils sont, comme partout chez les sauvages, moitié symboliques et moitié insensés. On est touché néanmoins du sacrifice de ce chevreau, frappé d'un coup de zagaie dans le côté gauche par un chasseur préalablement soumis à la purification. Il y a là un de ces échos lointains qui répondent, de tous les points du monde et des profondeurs de l'abîme même, au sacrifice mystique de l'Agneau. Vient ensuite l'onction de l'huile sainte, la manducation de la chair immolée, enfin ces signes auxquels tous les hommes, jusques aux plus sauvages, peuvent reconnaître leur commune origine et leur commune destinée.

L'expédition partit, le 3 septembre, pour un district situé à peu de distance de Lourenço-Marquès, et gouverné par un chef nommé Modaï, qui était hostile aux Portugais, et plus encore à la tribu de Mafumo, à laquelle appartenaient les nègres que M. das Névès avait pris à son service. Heureusement, la femme de Modaï régnait sur une partie de ses États, circonstance favorable, car « il n'est femme ni fille qui n'aime ce qui brille », et sauvagesse qui ne soit sensible aux présents. Quelques pièces d'étoffe pour elle, quelques bouteilles d'eau-de-vie pour ses ministres, et la difficulté fut levée.

Un jour de marche de plus, et l'on arriva à un village sur les

bords de la rivière Incomaté, appartenant à la tribu de Moamba. C'était une tribu puissante parmi les noirs, que les Boers ont bien connue. Le lieutenant de M. das Névès (le premier d'entre ses chasseurs indigènes et le chef des autres) était un noir de soixante-cinq ans, agile encore et vigoureux comme un jeune homme. Il s'appelait Manova. Jamais sa balle n'avait manqué le but, et c'était un des grands guerriers de la tribu de Mafumo. Manova parlait bien le portugais, était poli et point vantard. Pendant qu'il était allé remplir sa gourde à la rivière, M. das Névès, voyant deux noirs de Moamba assis auprès d'un feu, s'approcha et, s'adressant à l'un d'eux, lui dit poliment : « Jeune homme, donnez-moi un tison pour allumer mon cigare. » Le noir bondit sur ses pieds, les yeux enflammés de colère, et répondit insolemment qu'il n'était pas le domestique de l'homme blanc, qu'il ne le serait jamais, et que si celui-ci voulait du feu, il n'avait qu'à en prendre lui-même. En disant ces mots, son visage avait l'expression d'une face de panthère. La situation était délicate : la moindre rixe entre les noirs de la tribu de Mafumo et un homme de la tribu de Moamba eût amené l'extermination des premiers. Le Portugais ne répondit point, se baissa et ramassa un tison. Voyant sa patience, le nègre lui tourna la partie postérieure de sa personne avec un geste de mépris. Alors l'indignation fut la plus forte ; oubliant toute prudence, M. das Névès lança à l'insolent le tison enflammé. Le nègre prit la fuite, son compagnon voulut le suivre ; un vigoureux coup de bâton l'arrêta et le fit tomber par terre. Il n'osa pas se relever de suite, rampa à quatre pattes à quelque distance comme un véritable singe ; puis, sautant sur ses pieds agiles, disparut rapidement.

Quand Manova revint, il fut consulté et jugea que l'affaire était grave. La tribu de Moamba n'avait pas encore, à ce moment, été, comme elle l'a été depuis, complètement réduite par les Boers ; elle était fort insolente. Manova était certain que le noir avait été faire sa plainte à Modaï, son père, comme les sauvages appellent leur chef, et que l'expédition allait avoir affaire à toute la tribu. En effet, un quart d'heure ne s'était pas écoulé que l'on entendit le son des trompettes qui appelait les nègres autour de leur chef, et une demi-heure après quatre cents noirs se présentaient avec zagaies et boucliers. Le moment était critique : le moindre signe de faiblesse, et les hommes de Moamba tombaient sur ceux de Mafumo, et ces derniers, sans les attendre, prenaient la fuite, et toute la cargaison de poudre, de balles, tombait au pouvoir de l'ennemi. Quant à M. das Névès lui-même, qui pourrait dire quel aurait été son sort ? Le Boer O'Reilly n'avait-il pas été, quelques années auparavant, rôti vivant et dévoré par la tribu de Secoeconi ? Le Portugais ne

perdit pas de temps. Il rangea ses soixante-dix chasseurs en bataille, armes chargées et, derrière eux, les porteurs, cachés par les premiers rangs, de façon à ce que l'on pût croire que c'étaient tous des chasseurs. En voyant les fusils braqués sur eux (à ce moment, ces sauvages n'avaient pas d'armes à feu), les assaillants s'arrêtèrent à une distance de 100 mètres. Alors l'homme blanc prit la parole et cria d'une voix haute : « Si vous voulez que nous soyons amis, envoyez dix des vôtres parlementer avec moi, sinon, retirez-vous, ou je tire. » Un chant de guerre enthousiaste sortit des rangs des chasseurs comme pour appuyer ces paroles. Le chef des sauvages s'avança. M. das Névès lui expliqua pacifiquement l'origine de la querelle et, pour tout apaiser, promit deux pièces d'étoffe et deux paquets de chapelets (sans croix), dont les sauvages se font des colliers pour les principaux de la tribu. Il y ajouta deux bouteilles d'eau-de-vie pour Modaï, et put partir sans encombre.

Un petit incident de ce genre nous montre assez le caractère des noirs, et donne raison aux Boers, lorsqu'ils disent que les Anglais ont accru leur insolence, particulièrement celle des Zoulous, par leurs idées humanitaires. Traités durement, ils sont susceptibles de devenir doux et même bons. Traités avec égards, comme M. das Névès avait traité le jeune nègre en lui demandant poliment du feu, ils deviennent insolents et agressifs. Mais, surtout, leur donner des fusils est de la dernière imprudence. En obtenir, a toujours été le but de la politique des chefs noirs. Pour y arriver, ils se sont plaints de la famine, des ravages faits dans leurs champs de maïs par les éléphants ; ils se sont faits humbles, ont promis d'aimer les Anglais comme des pères, se sont dits « enfants de la reine », et quand ils ont eu des armes, ils sont devenus, si elles étaient bonnes, redoutables, et, si elles étaient mauvaises, ce qui est arrivé souvent (car les Anglais leur ont fourni des fusils de rebut), ils ont perdu la crainte salutaire qu'elles leur inspiraient autrefois.

Il est complètement faux que les indigènes aient besoin de poudre et de plomb pour se procurer leur nourriture. Leur adresse et leur agilité sont telles, que la zagaie suffit dans leurs mains. M. das Névès raconte une anecdote d'un chasseur noir surnommé la Girafe, qui montre de quoi ces sauvages sont capables. Il était chez une tribu tributaire des Zoulous.

Un soir, dit-il, j'arrivai à un petit kraal qui n'était composé que de sept huttes et qu'habitait une seule famille. Cette famille paraissait composée d'un vieillard, de quatre femmes et de quatre enfants. Le vieillard était grand, maigre, ridé ; sa peau, sous sa couleur de bronze, avait des teintes jaunâtres ; il devait avoir au moins cent ans. Cepen-

dant il marchait encore d'un pas vif et n'était que légèrement courbé. Il y avait tant de cornes d'animaux dans les huttes et hors des huttes que le petit Kraal ressemblait à un magasin de cette espèce de marchandises : cornes de gazelles, cornes de daims, cornes de chèvres sauvages, cornes de buffles, il y en avait de toutes sortes.

Le vieillard se leva à mon approche et s'avança pour me saluer. Je lui demandai si d'autres hommes demeuraient avec lui. Il répondit qu'il avait un fils et un petit-fils, mais qu'ils étaient à la chasse. J'en fus charmé, parce qu'à ce moment (c'était au retour de mon expédition de chasse), j'avais congédié une partie de mes chasseurs, je revenais à Lourenço-Marquès à peu près seul avec mes hommes de charge, et le fils du vieillard pourrait me servir de guide. Je demandai au vieux noir s'il pouvait me donner des nouvelles de la guerre de sa tribu avec Malméoé (les sauvages sont sans cesse en guerre), et il m'apprit l'importante nouvelle qu'elle était terminée. Mais il y avait bien autre chose ! Malméoé allait épouser la fille du roi Messuaté, et une escorte de trois cents Zoulous était partie pour aller chercher la princesse. Or l'usage veut que l'on célèbre les noces royales par des guerres furieuses contre les peuples tributaires. Cela allait donc recommencer. Après un peu de conversation sur la « politique » du pays, je m'informai s'il pouvait me vendre de la farine de maïs. Il répondit que non, parce que les femmes ayant été malades n'avaient pu cette année-là se livrer à l'agriculture ; mais que, si je voulais attendre, son fils allait rentrer, et qu'il rapporterait certainement de quoi souper. — Votre fils est un grand chasseur, d'après la quantité de cornes que je vois dans votre kraal ; cependant je suppose qu'il revient bien bredouille quelquefois ? — Jamais, répondit-il, jamais mon fils n'est revenu sans rapporter quelque chose. — Son fusil doit être bon alors ! — Mon fils ne se sert que de la zagaie, reprit le vieillard avec un fier sourire. — Je n'en reviens pas ! comment avec une simple zagaie, il tue sa pièce tous les jours ! Vieillard, n'êtes-vous pas enclin à exagérer comme on l'est souvent à votre âge ? — Il prit un visage grave, et répondit avec solennité : — Homme blanc, je n'ai aucune raison pour exagérer. Je vous dirai pourquoi mon fils est un si bon chasseur, c'est qu'il est agile à la course. Personne ne pourrait le dépasser. Il lance la zagaie avec une grande sûreté. Au lever du soleil, il chasse la gazelle. Aussitôt qu'il en aperçoit un troupeau, il se met à ramper dans l'herbe, s'en approche sans bruit à une distance de trente pas, et lance la zagaie à la gazelle plus rapprochée. Si le premier coup ne la tue pas, du moins il la blesse, et mon fils la prend à la course. La chasse au buffle est plus sérieuse. On n'attaque les buffles que lorsqu'ils sont en troupe, parce que la fuite des uns entraîne celle des autres, et qu'alors ils ne se retournent pas contre le chasseur,

comme ils le font toujours quand ils sont isolés. Mon fils jette la zagaie à l'un d'eux. Il se met à courir avec le reste du troupeau ; mon fils, rapide comme eux, les suit en faisant grand bruit. Au bout d'un temps, l'animal blessé ralentit sa course ; mon fils se rapproche de lui. Le buffle furieux veut l'attaquer ; alors c'est le chasseur qui fuit, c'est l'animal qui poursuit, jusqu'à ce qu'enfin il se lasse et s'arrête. C'est le moment propice pour l'attaque. Des zagaies sont lancées jusqu'à ce que le buffle tombe percé de coups. Être un bon coureur est nécessaire pour cette sorte de chasse, car l'animal déchire avec ses cornes le chasseur qui ne court pas plus vite que lui.

M. das Névès en sut quelque chose. Un jour on lui rapporta un de ses hommes qui, bien qu'armé d'un bon fusil, avait eu les deux jambes labourées par un buffle. Il n'avait pu monter assez vite sur l'arbre sauveur. Cependant, grâce au tir à distance, il fut généralement heureux, et tous les jours ses soixante-dix chasseurs, ses trois cents porteurs et lui-même, firent avec la viande de buffle des repas abondants.

La chair d'hippopotame variait quelquefois leur régime. Elle est, paraît-il, savoureuse et ressemble à celle du bœuf. Cet animal est fort difficile à tuer, parce que sa tête, la seule partie de son corps qu'il montre lorsqu'il s'est jeté à l'eau pour éviter son ennemi, est impénétrable aux balles. Il est rare que le cou émerge assez pour qu'on puisse le tirer à la base de la moelle épinière. Quand cela arrivait, et que les chasseurs de M. das Névès pouvaient amener un hippopotame mort sur le rivage, toute la tribu chez laquelle ils se trouvaient accourait pour partager ses dépouilles. Le Portugais envoyait poliment la tête au chef, en demandant seulement qu'il lui rendît les dents. Les négresses dansaient en le remerciant.

De tous côtés, les nègres apportaient à l'étranger des dents d'éléphants qu'il achetait et joignait à celles que sa troupe chassait elle-même. Le prix ordinaire d'une dent, pesant 80 livres, était une pièce d'étoffe de coton, et un paquet de chapelets ou, pour mieux dire, de colliers de verre. Dans le centre africain, sur les bords du haut Nil, la chasse à l'éléphant est accompagnée de circonstances horribles. On met le feu dans les hautes herbes où ces animaux vivent, et ces malheureux éléphants désespérés, brûlés, voyant la flamme et la fumée les envelopper de toutes parts, viennent s'offrir d'eux-mêmes aux coups des chasseurs. Ceux qu'on ne tue pas meurent par famine et l'on n'a plus qu'à ramasser leurs dépouilles. Dans le sud de l'Afrique, qui est en partie boisé, pareille méthode détruirait les ressources en oiseaux et en gibier des indigènes. On tire donc l'éléphant à balle. Mais même avec des balles de six à la

livre, il a peine à mourir. Quand on le voit frémir et rester un moment immobile sous le coup, c'est qu'il est blessé mortellement. Alors on le suit et l'on finit par le prendre. Mais, souvent atteint de plusieurs balles dans les organes vitaux, il fait encore plusieurs lieues. Pauvre éléphant! le plus doux, le plus intelligent des animaux, ce « candidat à l'humanité », comme Michelet le disait du chien! l'homme civilisé ne sait pas au prix de quelles souffrances pour l'espèce il lui arrache le précieux ivoire! On assure que ce singulier animal, dont l'instinct familial est presque humain, se bat en duel dans les règles, et que la femelle conduit ses enfants de tout âge, depuis ceux qui viennent de naître jusqu'à ceux qui ont vingt ans, comme une vraie mère de famille.

Au milieu de récits purement curieux ou agréables sur les mœurs des sauvages, nous trouvons dans l'ouvrage de M. das Névès un renseignement intéressant au sujet d'un acte dont les Anglais accusent les Boers et dont les Boers se défendent : le vol des enfants. Ce vol ne fut point pratiqué sous ses yeux par des Hollandais du Transvaal, il le fut par un Portugais; mais M. das Névès apprit que le fait n'était pas rare, et qu'il se produisait aussi bien de la part des Transvaaliens que de celle de ses propres compatriotes.

Au reste, il se loue beaucoup des indigènes qu'il avait pris à son service. Cafres jaunes, Zoulous noirs, lui furent également fidèles. Ces derniers, dit-il, ne sont pas seulement la race guerrière, la grande race du sud de l'Afrique, ils sont aussi une race belle et fine, oui fine, pour des nègres. Les Zoulons n'ont pas le nez plat, le front fuyant, la mâchoire proéminente des races inférieures du centre africain. Leurs traits se rapprochent de ceux des Caucasiens, avec la différence qu'ils ont la peau noire. Ils sont fiers et religieux, en dépit de leur idolâtrie. « Quand je quittai Zoutpansberg, au mois de juin, neuf fois après mon départ, pour revenir à Lourenço-Marquès, je fus touché, moi homme civilisé, en entendant les chants de joie par lesquels mes chasseurs saluaient en langue vatua (le zoulou) l'espoir de rentrer bientôt dans leurs kraals et leurs familles. Ils s'adressaient, comme des poètes, aux objets inanimés, prenant la nature, les montagnes et les bois, à témoin de leurs sentiments. Ils imploraient le Dieu éternel de les reconduire à leurs pères, à leurs mères, à leurs femmes et à leurs enfants. »

Les Zoulous ont trouvé un plus zélé défenseur encore dans un jeune Hollandais d'Europe, qui a vécu et fait le commerce parmi eux : M. Cornelius Vijn. Il ne peut supporter les reproches de cruauté, de traîtrise et de vices de toute espèce dont les chargent les Anglais, et, parmi eux, plus particulièrement sir Bartle Frere. Son livre est un virulent plaidoyer en leur faveur; et le fait que l'évêque

(protestant) de Natal, le Right Reverend Colenso, l'a traduit et fait précéder d'une préface approbative, lui prête une certaine autorité.

Au mois d'octobre 1878, M. Cornélius Vijn partit de New-Guelderland (un établissement hollandais de Natal), avec une pacotille et le traditionnel chariot attelé de bœufs, pour le pays des Zoulous. Son intention était de rapporter de son voyage des cuirs de bœufs et de ramener des bestiaux. « Comment, lui dirent ses amis, la guerre est près d'éclater, et vous allez dans le Zoulouland? Vous êtes un homme mort, car les Zoulous sont les plus sanguinaires des sauvages! » Il persista, ne croyant pas alors à la guerre. Lorsqu'il arriva, il vit qu'en effet la population mâle avait été appelée par Cetewayo et que les femmes restaient seules dans le pays. Ce n'était pourtant pas encore pour combattre, c'était pour tenir conseil. Quand les hommes revinrent, ils montrèrent des dispositions amicales envers le marchand; mais à l'égard de la race blanche, en général, ils étaient fort irrités. On ne parlait que de la guerre. Les hommes blancs étaient mauvais; ils avaient mis Cetewayo sur le trône, et maintenant ils voulaient le tuer, enlever les filles des Zoulous, les donner à leurs soldats, et leur prendre leurs troupeaux. On mourrait plutôt tous que de se soumettre aux hommes blancs.

Deux mois après, la guerre n'étant pas encore déclarée, M. Vijn se trouvait aux grands kraals, c'est-à-dire à l'endroit habité par Cetewayo. Là il apprit que les Anglais demandaient que quatre chefs zoulous leur fussent livrés en réparation d'outrages dont ils se plaignaient. Le roi tint conseil. Ses parents et ses frères voulaient accorder la rançon vivante. Cetewayo était d'avis contraire, disant qu'après cette demande les blancs en feraient une autre, et qu'il valait mieux combattre.

A quelques jours de là, M. Cornélius Vijn reçut l'ordre de rassembler ses troupeaux et de partir dans le délai d'une demi-heure, ordre qui émanait, lui disait-on, de Cetewayo lui-même. Pendant qu'il attelait ses bœufs, il entendit les Zoulous de l'*Impi* (la compagnie armée) qui le lui avaient transmis, causer entre eux à voix basse, et il comprit que l'ordre n'était nullement venu du roi. On ne le renvoyait point au Natal, on voulait le diriger dans un district éloigné et s'assurer de sa personne. Il comprit son danger et n'eut plus qu'un but : rejoindre le roi qui était parti pour la frontière. Pour y parvenir, il lutta, pendant plusieurs jours, de ruse et de courage avec les Zoulous. Bien des fois, il vit la mort suspendue sur sa tête. On lui prit ses bestiaux, ses marchandises; mais il eut le talent de faire partir un de ses domestiques cafres pour le camp de Cetewayo, et celui-ci rapporta l'ordre souverain de laisser le Hollandais joindre le roi dans son camp.

Ceux qui voudraient (les Anglais seuls y trouveraient un sujet d'intérêt suffisant) écrire l'histoire de la guerre des Zoulous en 1879, en s'instruisant des événements, non comme ils ont apparu aux officiers de l'armée britannique sur les champs de bataille et pour ainsi dire du dehors, mais tels qu'ils se sont produits au sein de la nation zouloue elle-même, trouveraient dans l'ouvrage de M. Cornélius Vijn ce qu'on pourrait appeler *la Guerre avec les Anglais, au foyer de Cetewayo*. Parvenu au quartier général des noirs, seul moyen pour lui d'échapper à la mort, le Hollandais fut déclaré prisonnier et propriété du roi. De cette façon sa vie fut sauve ; mais que ne fut-il pas forcé d'entendre contre les hommes blancs ! Les Zoulous estimaient (faut-il en croire sur ce point un Hollandais ?) infiniment plus les Boers que les Anglais. C'étaient, disaient-ils, des hommes de courage. Quant aux soldats de l'armée britannique, « ils se battaient, comme des animaux, dans des terriers et ne tiraient que par des trous », faisant allusion, par là, aux retranchements et aux meurtrières. Pendant les négociations, M. Vijn servit d'interprète pour traduire les messages de lord Chelmford, et de secrétaire pour y répondre. Il est connu, dans la colonie du Cap, sous le nom « du Hollandais de Cetewayo ». C'est la désignation qu'il se donne à lui-même. Son ouvrage est d'un bout à l'autre la justification, l'éloge de ce roi sauvage que, d'accord avec l'évêque de Natal, il nous représente comme le plus généreux, le plus brave et le plus juste des hommes. Les jugements généralement portés sur sa nation et sur lui-même seraient « un déluge de calomnies », un « débordement d'injustices », et les sociétés philanthropiques qui existent à Londres, au grand honneur de nos voisins, pour la protection des aborigènes de tous pays, auraient cent fois plus besoin de convertir les Anglais que de prêcher les Boers, dans les régions sud-africaines.

IV

Des livres comme ceux de M. Cornélius Vijn, du capitaine Aylward et de M. Fernandès das Névès ; des lettres et des préfaces, comme celles écrites par l'évêque de Natal ; des conférences faites dans l'esprit des conférences de M. Froude et l'intervention active des sociétés philanthropiques, tout cela rendrait fort difficile au gouvernement anglais la prolongation de la guerre contre les Boers, malgré la supériorité finale des armes. La politique de guerre n'est praticable dans un pays de libre discussion et de self-government que lorsque la justice et l'intérêt en sont plus évidents que le jour. Or rien n'est plus douteux, plus obscur, plus embrouillé que la cause des différentes populations de l'Afrique

méridionale les unes contre les autres. Les témoignages contradictoires se croisent en tous sens. Dans une seule revue anglaise, le *Nineteenth century*, on peut lire plusieurs articles écrits à des points de vue contraires. Le ministère paraît être incertain, et M. Gladstone est « divisé contre lui-même ». Les Boers seuls sont décidés, convaincus et unis comme un seul homme : les Boers et les Hollandais d'Europe leurs ancêtres. Comme le dit un membre des États-Généraux de Hollande, M. de Beaufort, répondant à sir Bartle Frere, la presse hollandaise, sans acception de couleurs ni de partis, s'est déclarée tout d'une voix en faveur des Boers du Transvaal, et aucun événement dans la politique étrangère n'a, depuis bien des années, autant excité les esprits sur les bords de la Meuse et du Rhin, que la guerre qui vient de désoler le sud de l'Afrique. Il semblerait qu'il s'agît ici de quelque chose d'analogue au soulèvement des Provinces-Unies contre le joug de l'Espagne, et ce souvenir n'est pas étranger à l'agitation hollandaise, car les masses obéissent aux impulsions irréfléchies. N'avons-nous pas vu, en 1831, les libéraux de France prendre ardemment parti pour l'aristocratie polonaise dans le temps même où ils poursuivaient de leur hostilité l'aristocratie française? Il est presque impossible de ramener l'esprit public à la vérité des faits. D'un autre côté, les commerçants de Francfort ont intérêt à restreindre l'influence anglaise en Afrique. Quant aux Français, leurs sympathies vont, sans plus d'examen, du côté de quiconque défend son indépendance. Tout cela a créé un mouvement d'opinion en faveur des Boers, qui, joint à leur courage personnel, leur prête une grande force. Sans doute, il dépend de l'Angleterre de persévérer et de vaincre. Huit mille combattants succombent à la longue devant une armée. Mais ce qu'elle aurait refusé avant la victoire, la grande nation libérale l'accorderait sans doute après.

En donnant la paix et la liberté au Transvaal dans les circonstances actuelles, il est probable que l'Angleterre n'aura plus à redouter les inconvénients qui l'ont portée, en 1877, à s'en annexer le territoire. Le progrès des mœurs gagne jusqu'aux Boers dans leurs déserts, et, leur conduite envers les indigènes aura été si bruyamment discutée, que la plus grande prudence s'imposera désormais à eux sur ce point délicat. D'un autre côté, M. de Beaufort, qui fait autorité par sa position et par son caractère, a protesté hautement, dans la Revue anglaise que nous avons nommée, contre l'existence, en Hollande, d'un parti qui prévoirait l'absorption dans l'empire germanique des provinces néerlandaises. « Sir Bartle Frere, dit-il, paraît soupçonner que ce parti souhaiterait faire du Transvaal une colonie alliée à l'Allemagne. Ce prétendu parti m'est inconnu. Je n'ai vu dans mon pays que fort peu d'hommes à

qui l'idée de l'annexion du Transvaal à l'empire allemand, sous une forme ou sous une autre, soit venue, et je puis dire que personne, en Hollande, ne la verrait avec plaisir. »

M. de Beaufort ajoute :

Aucun sentiment d'hostilité contre l'Angleterre ne se mêle en Hollande à la sympathie que l'on éprouve pour les Boers. C'est au contraire le respect et l'amitié de la nation pour la Grande-Bretagne qui ont jusqu'ici lié nos mains dans la cause de nos frères. Nous n'accusons point les Anglais de s'être annexé le Transvaal par un fol amour des conquêtes. Nous savons bien que le gouvernement de ce pays fonctionnait mal, et que les Anglais y ont créé une administration beaucoup meilleure en théorie. Nous ne doutons pas que sir Bartle Frere et sir Théophile Shepstone n'aient été inspirés par un désir sincère d'améliorer la condition des Transvaaliens. Nous ne reprochons rien aux fonctionnaires anglais, et nous accordons même que sir John Lubbock a pu dire à la Chambre des communes, sans s'écarter de la vérité, que le Transvaal ne cesserait pas d'être un pays de liberté parce qu'il serait un pays anglais. Mais nous reconnaissons le droit absolu des Boers à refuser les bienfaits qu'on leur offre. Vouloir les leur faire accepter par la force des armes, c'est agir envers eux comme l'Espagne et la France ont agi envers la Hollande au seizième et à la fin du dix-huitième siècle. C'est cette considération, et peut-être ce souvenir, qui a déterminé l'opinion en Hollande en faveur des Boers. Ce que les Boers font aujourd'hui..., nous l'avons fait, nous le ferions encore nous-mêmes si un voisin, dans le but ou sous le prétexte de nous rendre participant de ses grandeurs, menaçait notre indépendance.

L'allusion est transparente : M. de Beaufort nie qu'il existe un parti allemand en Hollande. Si, en pareille matière, un étranger peut et doit rendre témoignage, l'auteur du présent article ajoutera que le député aux États-Généraux a grandement raison. Appelé à vivre nous-même en Hollande, nous avons toujours vu le sentiment public s'y prononcer avec une égale force et contre la France et contre l'Allemagne. Un Hollandais s'indigne quand on lui dit qu'il est de race germanique. La langue hollandaise (qui de toute évidence dérive du vieux saxon) est, selon lui, la langue mère, et l'allemand ne serait qu'un hollandais corrompu. Sans doute, cette prétention n'existe point chez des linguistes; mais elle a cours dans les classes éclairées elles-mêmes. Quant aux classes dirigeantes, il suffit de lire les écrits d'un patriote comme feu M. Groen van Prinsterer, ou de causer une heure avec des hommes qui occupent, comme M. de Beaufort, une position dans leur pays, pour être con-

vaincu que les Hollandais n'ont de liens véritables qu'avec une seule nation en Europe, et que cette nation est l'Angleterre.

Quel sera l'avenir du Transvaal, lorsque l'Angleterre lui aura, moyennant peut-être quelques restrictions nécessaires, rendu l'indépendance à laquelle son courage lui donne des droits? La grave leçon que les événements lui ont infligée le préservera certainement de renouveler les fautes qui l'ont mis dans le cas d'être saisi en 1877, comme un domaine tombé en déshérence. A cette époque, les Boers ne payaient plus l'impôt; le gouvernement était, par conséquent, devenu impossible : ils payeront l'impôt à l'avenir. Ils avaient entrepris des travaux qu'ils ne pouvaient payer, émis des emprunts, qu'ils ne pouvaient placer; laissé le *politicianisme* empiéter sur le travail, et le rationalisme sur la religion : ils se garderont de toutes ces choses. Le danger qu'a couru leur indépendance leur apprendra que le meilleur moyen de la conserver, c'est de donner le spectacle d'un État bien ordonné. Grâce à la sage administration et aux bons exemples du président Brandt, l'État libre d'Orange est depuis longtemps à l'abri de toute tentative d'annexion. Il en sera de même du Transvaal, s'il ne se laisse point dissoudre, avant même d'être formé, par de malsaines influences philosophiques; il sera inviolable non parce que ses armes seront redoutables, mais parce que sa situation morale sera respectable et respectée. Les Anglais ne disputent point l'indépendance politique aux colonies qui prouvent qu'elles peuvent en user; ils ne disputeront pas davantage l'autonomie aux Transvaaliens. On ne s'annexe pas aujourd'hui des territoires, sans des motifs supérieurs à la simple convoitise. D'ailleurs, on ne peut trop le répéter, le Transvaal est un pays pauvre. En trois ans, les Anglais ont vu tripler sa dette, et n'en ont pas tiré le moindre profit. Nous ne parlons pas des frais de la guerre qui ont été énormes, mais seulement de ce qui concerne l'administration civile et financière du pays. L'Angleterre n'a jamais dû se faire beaucoup d'illusions à cet égard; elle a cédé, lorsqu'elle s'est annexé le Transvaal, à ce qu'elle a considéré comme des nécessités politiques. C'est à la sagesse des Transvaaliens et de leur gouvernement à faire que ces nécessités disparaissent à tout jamais.

V. de Chevigny.

RIVAROL

ET LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE PENDANT L'ÉMIGRATION

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS [1]

Les émigrés politiques ou spéculatifs s'étaient d'abord réfugiés à Bruxelles, qui était devenu leur centre, tandis que les émigrés militants et d'action avaient choisi Coblentz pour rendez-vous de leurs rassemblements. Rivarol n'alla point à Coblentz, où il n'avait que faire, et se fixa à Bruxelles, où il paraît avoir séjourné pendant le double intermède d'attente et de sécurité qui précéda et qui suivit l'invasion de la Belgique par les armées de Dumouriez. C'est durant le premier de ces séjours que Rivarol servit la cause de la réaction raisonnable par les écrits que nous avons analysés; c'est durant le second que, réduit à une attitude d'observation qui convenait peut-être davantage à ses habitudes et à ses goûts d'épicurien, il borna son rôle aux conseils discrets et aux épigrammes sournoises d'un homme désabusé qui ne protestait plus contre les succès de ses adversaires et les fautes de ses amis qu'en maintenant, au milieu des promiscuités et des décadences d'une ville de passage, hôtellerie des réfugiés les plus divers, les traditions, menacées de désuétude, de la politesse et de la galanterie françaises.

C'est ainsi qu'il se trouva mis en relation par le hasard des événements, plus fort que toutes les répugnances et toutes les divergences, avec la plupart des tenaces et courageux disgraciés du parti *monarchien* ou constitutionnel : Mallet du Pan, qui publia à Bruxelles en mars 1793, le plus connu de ses ouvrages, les *Considérations sur la révolution française*, Malouet, Montlosier, et que, sans partager davantage les illusions des royalistes modérés que les préjugés et les rancunes des enragés, il contribua par ses égards à les venger des insultes de ces derniers.

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 mars 1881.

Nous savons, par les papiers de Montlosier, embryon de ses *Mémoires* inachevés, récemment explorés et analysés dans d'intéressants articles, par M. Bardoux, que Rivarol et Montlosier se rencontrèrent, et en dépit de leurs humeurs si différentes, sans trop de chocs, dans quelques-uns des salons de Bruxelles, et notamment dans celui de Mme de Monregard, une émigrée d'esprit qui cherchait et rencontrait parfois la raison dans le paradoxe et se vengeait de nos malheurs en en riant, de crainte d'en pleurer. C'est elle qui disait, par exemple, avec gaieté, en réponse moqueuse aux faiseurs de grandes tirades sur les abus de l'ancien régime : « Les abus, mais c'est ce qu'il y avait de mieux. » C'est chez elle qu'eut lieu cette scène plaisante entre Rivarol et un irréconciliable, dont le nom était moins connu que le sobriquet qu'on lui avait donné en souvenir de son vœu de porter les cheveux *roulés* jusqu'à la contre-révolution. On l'appelait, pour ce serment plus risible que terrible, *Monsieur Roulé*. Il avait pour principe que, dans un État, les arts et les sciences n'étaient d'aucune utilité, et soutenait cette opinion avec affectation et sans ce qu'il fallait pour rendre piquant un de ces paradoxes où la sauce est tout. Rivarol, blâmant une certaine mesure, venait de dire : « Si l'on avait eu un peu d'esprit, on aurait évité cette faute. — De l'esprit, de l'esprit, interrompit le discoureur en levant les bras au ciel, c'est l'esprit qui nous a perdus! — Monsieur, demanda Rivarol avec sa tranquille impertinence, pourquoi donc ne nous avez-vous pas sauvés ? »

Montlosier avait fréquenté d'assez près Rivarol, dont M. de Tressan lui avait fait faire la connaissance. Et comme il ne manquait pas, lui, non plus, d'esprit et de malice, il notait curieusement les coquetteries savantes et les procédés un peu factices, un peu mécaniques, selon lui, auxquels Rivarol devait cette prestesse de réplique et cette sûreté d'improvisation qui éblouissaient le vulgaire, mais laissaient plus froids les initiés au courant de cette laborieuse incubation du matin, où il préparait, selon les mauvaises langues, son esprit et ses succès du soir. Que l'esprit de Rivarol fût le chef-d'œuvre de la mémoire autant que celui de l'imagination et dût encore plus à l'art qu'à la nature, ce fait ne semble pas douteux. Que sa méthode consistât à recueillir le matin les traits ingénieux et piquants qui traversaient sa pensée, qu'il les écrivît sur des cartes fixées à sa glace devant sa cheminée, et les apprît par cœur en se mirant et lançât le soir dans la conversation ces baguettes redorées et rechargées d'anciens feux d'artifice, la chose est bien possible. Il n'en est pas moins vrai que son entretien était prestigieux et que, selon Montlosier lui-même, « Mme de Staël, seule, a pu approcher de ce talent et de ce succès de causeur ».

Rivarol, qui n'ignorait pas sans doute les malignes révélations de son observateur, rendait pourtant justice à ses connaissances variées quoique un peu confuses, à son éloquence abrupte et à la générosité de ce tempérament qui faisait l'illusion d'un caractère. Il n'en tira d'autre vengeance que cette définition de Montlosier qui témoigne qu'il le connaissait mieux encore qu'il n'en était connu : « Montlosier est un homme qui aime la sagesse avec folie et la modération avec transport. »

Rivarol n'a pas laissé de notes sur ses souvenirs d'émigrations, mais il est demeuré de lui plus d'un jugement en un bon mot, plus d'un portrait en une épigramme (et nous aurons lieu de les rappeler au moment convenable) à propos de ces types caractéristiques de l'émigration, qu'il avait eu occasion de voir de près, et qu'il n'avait pas pu voir impunément.

Quel dommage que la paresse de sa nature ou le dégoût du spectacle ne lui aient pas permis de nous donner, lui aussi, son roman de l'*Émigré*, contre-partie de l'étude intéressante, mais superficielle de Sénac de Meilhan ! Que de traits il eût pu ajouter au tableau, que de touches aux portraits et que de figures nouvelles ! car l'ouvrage de Sénac de Meilhan est moins d'un observateur que d'un penseur ; il préférait, c'est lui qui l'avoue, « ce qui est bien trouvé à ce qui est vrai » ; il aimait mieux se peindre lui-même que de peindre les autres, et c'est lui-même surtout qu'il a peint sous son double aspect dans le Saint-Albans père et le président de Longueil du roman.

C'est donc à Rivarol, à celui qui a le mieux défini, en général, les préjugés et les illusions de l'émigration et le vice fatal de ses projets et de ses efforts : « Les coalisés ont toujours été en retard d'une année, d'une armée et d'une idée » ; c'est à Rivarol qu'il faudrait demander, s'il n'eût préféré les parler que les écrire, ces portraits d'original des émigrés typiques rencontrés et souvent persiflés par lui. On trouverait certainement, par exemple, dans sa galerie, l'émigré chevaleresque et frondeur, se battant avec courage et sans illusion, et ne pouvant s'empêcher d'estimer les soldats contre lesquels il se battait ; celui-là, nous en avons du moins l'ébauche tracée par une main habile et filiale dans ce que M. le comte d'Haussonville nous a dit de son père lui-même.

La cause qu'il servait lui plaisait plus que la manière dont elle était servie ; son bon sens sut tout de suite à quoi s'en tenir sur les folles espérances de ses compagnons d'armes ; leur confiance ne le rassurait guère et leur jactance lui déplaisait. Plusieurs fois, j'ai prié mon père de mettre par écrit ses souvenirs d'émigration ; ils auraient été intéressants, car il avait vu beaucoup de choses, la plupart de fort près, et

il avait tout retenu... Il savait mille anecdotes curieuses qui peignaient, d'une façon vive et quelquefois plaisante, l'état d'esprit de cette fraction de la noblesse qui, sortie de son pays par haine des idées dominantes et des tendances du moment, subissait elle-même, à son insu, l'influence qu'elle était allée combattre, et qui, par ses mœurs, par ses goûts, sinon par ses opinions, demeurait française encore à force d'inconséquences. L'esprit, le ton et les modes de Paris ne cessèrent pas un instant de régner exclusivement parmi ce monde qui n'avait pas craint de se liguer avec l'étranger, mais qui redoutait plus que tout de devenir provincial. Les chansons nouvelles que chaque jour voyait éclore dans la capitale de la révolution étaient aussitôt répétées dans le camp des émigrés. On commençait par mettre des paroles royalistes sur les airs des jacobins. C'est ainsi qu'il y eut successivement un *Chant du départ*, une *Marseillaise*, une *Carmagnole* des émigrés; mais les couplets primitifs avaient plus de verve; les premiers moments passés, on les chantait entre soi tout uniment et sans changement; on les apprenait aux officiers allemands tout ébahis de tant de liberté d'esprit; mon père n'avait pas oublié une seule des folies de ce temps [1]...

M. de Sybel rapporte que les choses allaient parfois plus loin et que l'on ne s'en tenait pas à l'échange plaisant des chansons, « car le sentiment national était aussi vif à Coblentz qu'à Paris, et après l'échec de Biron, près de Mons, on avait vu de vieux gentilshommes pleurer sur le malheur de leurs compatriotes les révolutionnaires [2]. » Et M. d'Haussonville raconte aussi qu'à la suite d'une entrevue d'avant-postes sous le pavillon parlementaire, il y eut des deux côtés des désertions, certains soldats et officiers de Pichegru le quittant et se trouvant remplacés par des émigrés plus patriotes encore que mécontents qui n'avaient pu résister à l'attraction du camp français.

Il y a encore une autre espèce d'émigrés, plus commune qu'on ne pense, que Rivarol certainement dut connaître, car le prince de Ligne l'a définie d'un mot d'après nature, et nous n'aurons pas à chercher longtemps dans les mémoires contemporains pour avoir des détails précis et jusqu'à des noms. Le prince de Ligne, donc, écrivant à Sénac de Meilhan une lettre où il lui signale et discute les changements que la révolution devra apporter dans les mœurs publiques et dans le goût, ne manque pas de noter les gens qui se sont flattés d'être des gentilshommes en émigrant... de sorte

[1] Le comte d'Haussonville, de l'Académie française, *Souvenirs et mélanges*, p. 24.

[2] *Histoire de l'Europe pendant la révolution française*, t. Ier, p. 479.

qu'un des résultats de l'émigration aura été de vulgariser la noblesse. La boutade est fondée sur des observations personnelles assez faciles à faire, car Arnault les fit aussi pour son compte, dès le premier jour de son arrivée à Bruxelles, et cela publiquement, en plein théâtre.

C'est à lui que nous devons le croquis un peu chargé, mais amusant, de l'émigré par vanité.

Tel était un houzard long et sec comme Don Quichotte, et sur le visage duquel deux moustaches se dessinaient en point d'interrogation. Entrant après le commencement de la pièce, il dérangea deux fois, pour aller prendre possession, au milieu de l'orchestre, de la place qu'il avait fait occuper par son laquais, la totalité des personnes qui se trouvaient entre cette place et la porte par où il était entré et par où son laquais devait sortir. Dieu sait que de sarcasmes lui attira cette double importunité! Loin de le protéger contre eux, son équipement belliqueux les provoquait. Quelles moustaches! disait l'un; je n'en ai pas vu de pareilles en Turquie, où pourtant on en porte de belles. — Quelle sabretache! disait l'autre, quel dolman! ce monsieur vient de Hongrie, assurément. — Monsieur, disait un troisième, prenez garde à vos mouvements, si les pistolets que vous portez à votre ceinture venaient à tomber sur vos pieds, cela pourrait vous blesser. — Ils ne sont pas chargés, répondit naïvement l'homme aux moustaches, qui, au mépris des bienséances, se présentait en effet au théâtre avec des pistolets.

Quand ce héros fut placé, les plaisanteries s'arrêtèrent, mais ce n'était qu'une trêve. Pendant l'entr'acte, le feu recommença plus vivement; j'eus lieu de reconnaître, alors, qu'il y avait plus de niaiserie que d'impertinence dans l'individu auquel elles s'adressaient.

Cet alpache, disait-on, est un bas Normand, riche propriétaire, qui, tourmenté du désir d'être colonel, a demandé aux princes l'autorisation de lever à ses frais une légion à laquelle il donnerait son nom. Ayant obtenu, non pas sans peine, la permission de se ruiner, depuis ce moment-là il ne quitte pas le harnois, s'identifiant avec son uniforme qui tient à lui comme la peau tient au corps; il use jusqu'à l'abus du droit d'être ridicule, droit qu'il a payé de toute sa fortune, et s'en donne, comme vous voyez, pour son argent [1].

Il y avait encore l'émigré bravache, spadassin farouche, fanatique; celui qui, à la réunion des Cantonnements de Bretagne, s'opposait à l'admission de Chateaubriand, considéré comme retardataire, bien que venant d'Amérique et arrivant avant toute ren-

[1] *Souvenirs d'un sexagénaire,* par Arnault, t. Ier, p. 403-404.

contre avec l'ennemi; celui qui, à Trèves, fit à Montlosier (un *monarchien!* cela se prononçait avec la même moue de colère et de mépris qu'un *jacobin!*) un accueil si insultant, que, dès le soir même, il fallut aller s'aligner sur les bords du Rhin, où il embrocha net son adversaire, qui en revint pourtant. Le comte d'Haussonville raconte que son père lui-même dut payer tribut à la mauvaise humeur de ces grognards du royalisme et conquérir par le coup d'épée de bienvenue sa place à ces bivouacs inhospitaliers [1].

Rivarol, ayant toujours préféré le courage civil à l'autre et la plume à l'épée, avait dû plus d'une fois, au Parc, rencontrer ces chercheurs de querelles qui avaient exigé pour leurs camarades du tiers état un uniforme différent du leur [2], qui mettaient leurs chapeaux en clabaud d'un coup de point crispé, et tourmentaient leur rapière quand ils rencontraient un Malouet, un Mallet du Pan, un Montlosier, coupables, que dis-je! criminels de *constitutionnalisme;* il n'avait même qu'à regarder autour de lui, dans sa propre famille, pour y trouver dans son frère cadet un type de ces ferrailleurs, mais spirituel, quoique d'un esprit de seconde main : « C'est une montre à répétition, disait de lui Rivarol, il a de l'esprit quand il me quitte. » Ce qui était bien à lui, par exemple, c'est le courage impatient, chevaleresque, aventureux, dont il fit preuve en maintes occasions, notamment à Bruxelles même, où il dégaina follement en pleine rue, sous un réverbère, et croisa l'épée, avec qui? Avec ce brillant et intrépide jeune homme, le digne et bien-aimé fils du prince de Ligne, qui avait conquis à vingt ans, pour actions d'éclat, la croix de Marie-Thérèse, et qui devait mourir d'une balle obscure à l'une des premières échauffourées des défilés de l'Argonne.

Tous ces types d'émigrés et bien d'autres, Rivarol les esquissait de son mieux ou se dédommageait de leur présence, quand, par hasard, ils s'y risquaient, en les narguant dans ces dîners où il fallait payer son écot avec de l'esprit comptant, et où l'on remplaçait, comme chez Mme Scarron, le rôti par des histoires, dans ces salons où il exerçait, par le charme de sa conversation, auquel ne nuisaient pas une belle figure et de belles façons, un empire que les hommes subissaient, mais que les femmes ne contestaient pas, tant il voulait et savait leur plaire. Car c'est là le caractère original de l'influence de Rivarol à Bruxelles : elle fut surtout sociale et eut pour zélées propagandistes toutes les femmes d'esprit de l'émigration. Chez elles, au moins, la frivolité était naturelle, et dans les malheurs qu'elles traversaient si gaiement, elle avait son héroïsme. Ces femmes,

[1] *Souvenirs et mélanges,* p. 23.
[2] *Mémoires d'Outre-Tombe.*

parmi lesquelles il faut citer Mme de Matignon, fille du baron de Breteuil, Mme de Coigny, présente par ses lettres quand elle n'éclairait pas de sa beauté et de son esprit un salon en y entrant, Mme de Béthisy, Mme Cromot de Fougy, Mme Sullivan et quelques autres éprises des grâces qui ne se fanent pas et des plaisirs qu'on peut trouver partout et goûter sans remords, qui auraient pu dire comme la marquise de Créqui : « Je suis si frivole que j'aime l'esprit, et je suis si bête que j'aime la justesse. »

Nous avons nommé la marquise de Coigny, qui fut une des amies de Rivarol, et nous avons cité son jugement sur le *Dialogue entre M. de Limon et un homme de goût*. Nous dirons quelques mots de cette aimable femme, originale en deux façons, puisque assez jolie pour se passer d'esprit, elle en eut beaucoup et du meilleur; et qu'assez jolie pour inspirer beaucoup de passions, elle n'en partagea aucune et mit un orgueil alors assez rare à ambitionner et à mériter le titre d'honnête femme.

Louise-Marthe de Conflans d'Armentières avait épousé en 1775 François-Marie-Casimir de Franquetot, marquis de Coigny. Sa sœur, Mme de Montbazon, était la bru du prince et de la princesse de Rohan-Guéménée, gouvernante des enfants de Marie-Antoinette. Nous la voyons figurer dans le cercle intime de la reine, même quand la faveur de Mme de Polignac a succédé à celle de Mme de Guéménée, et égayer de sa jeunesse, de sa beauté, de ses rires, de ses saillies, ces réunions dont les Lettres du chevalier de Lille au prince de Ligne, de 1779 à 1782, nous font la piquante histoire [1].

C'est d'elle, de son enjouement, de son esprit, de ses succès que Marie-Antoinette disait, enveloppant peut-être un reproche dans un compliment, avec une grâce flatteuse et malicieuse à la fois : « Je ne suis que la reine de Versailles; c'est Mme de Coigny qui est la reine de Paris. » Elle eût pu enchaîner, pour parler le langage du temps, à son char tous les gens à la mode; elle se contenta des hommages de Lauzun, sans les encourager, et lui imposa une telle estime, qu'il n'a pas osé la déshonorer et qu'elle est peut-être la seule des femmes qu'il a aimées dont il parle avec respect dans ses indiscrets *Mémoires* [2]. Mais elle préférait les conquêtes de l'esprit à celles du cœur, parce qu'elles sont plus sûres, plus durables, et ne coûtent jamais de larmes. C'est dans ces termes qu'elle fut liée avec le comte de Ségur, qui lui dédia ses meilleures chansons, et avec le prince de Ligne, qui lui a adressé les neuf lettres sur son séjour auprès de Catherine en 1787, qui sont peut-être son chef-d'œuvre.

[1] *Tableaux de genre et d'histoire*, par François Barrière, p. 222 à 303.
[2] *Mémoires du duc de Lauzun*, 1747-1783, p. 264, 272 et 300.

La première de ces lettres débute par ce feu d'artifice de compliments, où la part de la vérité demeure assez flatteuse, déduction faite de celle d'une galante exagération.

Savez-vous pourquoi je vous regrette, madame la marquise? C'est que vous n'êtes pas une femme comme une autre, et que je ne suis pas un homme comme un autre, car je vous apprécie mieux que ceux qui vous entourent. Et savez-vous pourquoi vous n'êtes pas une femme comme une autre? C'est que vous êtes bonne, quoique bien des gens ne le croient pas; c'est que vous êtes simple, quoique vous fassiez toujours de l'esprit, ou plutôt que vous le trouviez tout fait. C'est votre langue; on ne peut pas dire que l'esprit est dans vous, mais vous êtes dans l'esprit. Vous ne courez pas après l'épigramme; c'est elle qui vient vous chercher. Vous serez dans cinquante ans une Mme du Deffand pour le piquant, une Mme Geoffrin pour la raison, et une maréchale de Mirepoix pour le goût. A vingt ans, vous possédez le résultat des trois siècles qui composent l'âge de ces dames. Vous avez la grâce des élégantes, sans en avoir pris l'état. Vous êtes supérieure, sans alarmer personne que les sots. Il y a déjà autant de grands mots de vous à citer que de bons mots: « Ne point prendre d'amants parce que ce serait abdiquer », est une des idées les plus profondes et les plus neuves. Vous êtes plus embarrassée qu'embarrassante, et quand l'embarras vous saisit, un certain petit murmure rapide et abondant l'annonce le plus drôlement du monde, comme ceux qui ont peur des voleurs qui chantent dans la rue. Vous êtes la plus aimable femme et le plus joli garçon, et enfin ce que je regrette le plus...

C'est encore du prince de Ligne qu'est ce charmant portrait dans un charmant tableau :

Je vous vois envoyer un de ces messieurs pour faire mettre vos chevaux; vous impatienter du compte qu'il vous rend des siens; accabler un autre d'épigrammes et de plaisanteries; permettre à un quatrième de vous suivre au spectacle; encourager un cinquième dans son amour malheureux; ne point désespérer le fougueux qui prend sa violence pour de la passion et qui espère vous séduire en vous disant qu'il fait sauter des fossés à son régiment; je vous vois enfin faire des frais pour un ou deux qui vous comprennent, mettre votre esprit à fonds perdus avec les autres; mais je ne vois pas votre cœur en jeu dans tout cela. Deux ou trois menteurs de profession vous font des contes, dont vous n'êtes pas la dupe. Deux ou trois faiseurs se flattent de vous faire prendre leur parti dans les affaires qui commencent à s'embrouiller. Vous ne prenez que le parti des gens qui vous amusent, et vous adoptez

pour opinions politiques celles qui vous inspirent les mots les plus piquants et les plus spirituels...

La marquise de Coigny, d'après ce que nous venons de voir, devait faire cas de Rivarol, et celui-ci n'avait pas été sans apprécier la solidité et l'attrait de son commerce. Séparés par les vicissitudes du temps, ils étaient en correspondance quand ils n'étaient pas en relations; et c'est sans doute autant pour la revoir que pour faire connaissance avec Burke, son admirateur, que Rivarol devait faire le voyage de Londres. En attendant, il lui faisait part d'une perte commune dans la lettre suivante qu'il lui adressait, gracieuse et touchante oraison funèbre d'une femme tuée par l'exil, et desséchée, fleur mélancolique, par l'âpre vent de l'étranger : la comtesse de Béthisy. La lettre est de la fin de 1793.

Cette jeune Béthisy, dont votre main légère a touché en passant le douloureux souvenir, était en effet un être très rare. Mariée avant de s'être développée, elle est morte avant d'être connue. Elle est morte à vingt ans, en trente-six heures, avec un enfant dans le sein, trop persuadée que les maux de la France étaient sans remède; ainsi vous voyez que sa mort a été funeste. Convaincue qu'il fallait aimer peu de gens et connaître beaucoup de choses, elle avait de bonne heure concentré ses affections et agrandi ses idées. Son appétit de savoir s'alliait à un grand goût, et la variété de ses connaissances s'étendait avec ordre et dessein. Dans les sujets de métaphysique, exercice qu'elle aimait beaucoup, ses questions abrégeaient les difficultés; ses réponses redressaient souvent l'explication. Ayant d'abord été un peu romanesque, comme toutes les âmes sensibles, mais ayant tout aussitôt rencontré des gens qui l'avaient désenchantée, elle avait tiré de ce que les femmes appellent un revers, des avantages certains. L'indépendance et la fierté de son caractère se fondaient dans une mélancolie douce et habituelle; mais elle trouvait dans son extrême jeunesse et dans sa belle imagination des armes contre cette mélancolie. Combien de gens ont cherché inutilement en amour ce qu'on trouvait dans sa tendre amitié! D'ailleurs, point de superstition, quoiqu'il lui eût été facile d'être une sainte Thérèse; point d'égarements, quoiqu'elle eût l'âme d'Héloïse. Environnée d'esprit et d'intérêts différents, tel se croyait en état de l'admirer qui ne savait que l'aimer, et tel autre l'aimait qui ne croyait que l'admirer. Voilà une faible esquisse de ce que le monde a perdu, et n'oubliez pas que cette perte se fit cruellement sentir au milieu de tant de pertes.

Mme de Coigny (nous ne la quitterons pas sans achever sa courte

histoire) ne devait pas avoir la mort prématurée de Mme de Béthisy, et devait survivre bien des années à Rivarol lui-même. Elle était de la race d'acier qui plie et ne rompt pas. Après avoir traversé les tempêtes et les disgrâces de l'émigration, nous la retrouvons en 1808 toujours la même, non de figure sans doute, n'ayant plus les joues rondes, roses et fraîches, que célébrait le prince de Ligne en 1787, ni peut-être au même degré cet art d'enchantement, cet art de plaire sans le vouloir ni le savoir, ce charme dans le bon sens, cette grâce dans la raison, cette poésie dans le devoir, qui ravissaient et désespéraient Lauzun, en 1783. Mais elle portait encore avec aisance le poids léger pour elle de souvenirs sans remords, sinon sans regrets; elle était presque charmante encore avec son grand air d'autrefois, ses couleurs un peu fanées de pastel effacé, et ses cheveux blanchissant, qui ne semblaient que poudrés; elle avait gardé aux yeux un peu de l'ancienne flamme, elle avait encore l'humeur enjouée, la répartie prompte, la saillie vive et gaie; elle jouissait, aux confins du sexagénariat, de ces succès de salon et de ces discrets hommages qui sont les petits bonheurs de cet âge aux tendresses maternelles, aux amitiés profondes, aux recueillements religieux, dont une femme a si bien peint la majesté mélancolique, la grâce voilée et comme lunaire, par ce nom : l'*âge d'argent*.

Celle qui a trouvé ce mot charmant dans son esprit et dans son cœur de femme n'est autre que Mme de Tracy; et c'est à elle, à son journal d'un *Voyage à Plombières*, que nous devons de retrouver, car elle y tient une grande place, cette marquise de Coigny de 1808, qui n'avait pas trop gardé rancune à l'empire de l'avoir tirée de la révolution et de l'émigration, et qui ne boudait plus qu'en riant l'empereur, protecteur de son gendre, le général comte Sébastiani. L'empereur, non plus, ne lui en voulait pas trop de ses malices et de ses épigrammes. Lorsqu'il la rencontrait, et parfois même aux Tuileries, où elle allait de temps en temps à cause de sa fille, il ne manquait pas de lui faire un accueil à la fois flatteur et goguenard, la saluant le plus souvent de ces mots : « Comment va la langue? »

La marquise de Coigny était donc sur un pied de coquetterie joviale avec Napoléon lui-même, et tâchait d'en faire, sans trop de peine, sa dernière conquête... d'esprit. Elle avait gardé un certain faible, qu'elle avouait elle-même un peu dépravé, pour Voltaire; mais elle rendait aussi à Dieu ce qui est à Dieu, trouvant moyen d'être à la fois royaliste et impérialiste, voltairienne et dévote, et prêtant à ces mélanges et à ces contrastes ce charme indélébile chez elle qui lui permettait de se tirer de tout sans ridicule et avec les honneurs de la guerre. Mme de Tracy, qui était alors Mlle Newton, dans son journal de

jeune fille[1], nous la montre toujours éveillée, curieuse de tout, même de la nature, quoiqu'elle ne fût point « champêtre », suivant le mot du prince de Ligne, raisonnable, positive, avec une pointe de fantaisie et trouvant en se jouant de ces maximes de conduite dont elle fournissait à la fois le précepte et l'exemple, disant « que c'est fort bon de lire de temps en temps des ouvrages ennuyeux » ; disant aussi que « s'ennuyer est quelque chose de méprisable »; remarquant « que le temps semble passer plus vite quand on l'employait d'une manière uniforme »; enfin donnant à sa jeune pupille des leçons de prononciation, de ponctuation, lui recommandant de faire des notes sur tout ce qu'elle lit et d'écrire tous les jours ce qu'elle pense.

Nous ne pouvons mieux finir qu'en la trouvant occupée de contribuer par ses conseils à une éducation qui lui a fait honneur, car Mme de Tracy fut une femme accomplie, avec la marquise de Coigny qui n'est morte, heureuse, aimée et respectée de tous ceux qui l'ont connue, que le 13 septembre 1832.

Nous aurions terminé avec les détails qui précèdent le récit du séjour de Rivarol à Bruxelles, si une correspondance inédite et, à certains égards, précieuse, qui nous a été communiquée avec une obligeance et une libéralité auxquelles il ne nous est permis de rendre ici qu'un discret hommage, ne nous fournissait des détails, grâce auxquels nous pouvons rendre à certaines dates conjecturales la précision de la certitude, ajouter quelques traits à la physionomie de Rivarol émigré, et compléter l'histoire de ses relations avec ses compagnons d'infortune, par celle de ses relations avec quelques étrangers de distinction que lui attacha bien vite la séduction de son esprit et l'aménité de son caractère. Parmi ces amis de la première heure d'exil, qui furent aussi ceux de la dernière, par une fidélité qui honore les deux parties, nous devons citer le banquier d'Amsterdam, plus tard réfugié à Hambourg, David Cappadoce Pereira, homme d'esprit et de goût, qui devait rendre à l'émigration en général, et à Rivarol en particulier, des services désintéressés que celui-ci, du moins, ne récompensa point par l'ingratitude. David Cappadoce, avec lequel Rivarol, qui haïssait d'écrire autant qu'il aimait à causer, entretint, durant les absences qui les séparaient, un commerce épistolaire dont il demeure d'assez nombreuses traces pour témoigner d'une complète intimité, avait dû rencontrer Rivarol à Bruxelles dans le courant de l'année 1793, et probablement (l'hypothèse est fondée sur une tradition de

[1] *Essais, lettres et pensées de Mme de Tracy*, 3 vol. imprimés pour la famille et les amis en 1852.

famille) chez le prince de Ligne. Plus tard, un voyage de Rivarol à Amsterdam, qu'il faut placer, d'après des inductions tirées de leur correspondance, avant le 1er octobre 1793, resserra les liens d'une mutuelle sympathie. Nous avions toujours supposé, sans en avoir de preuves positives, mais en nous fondant sur des concordances d'opinion, des fraternités de cause et des affinités d'esprit incontestables, que le prince de Ligne, qui s'était fait le courtisan du malheur de tous les gens d'esprit jetés à Bruxelles par la disgrâce de la révolution, n'avait pas pu négliger la bonne fortune du séjour de Rivarol dans son voisinage, et résister au plaisir de lui offrir ses services. Rivarol, en effet, comme Sénac de Meilhan, devait être l'obligé et l'hôte du prince de Ligne. Nous le voyons même assez sûr de la faveur du châtelain de Bel-Œil, pour pouvoir sans indiscrétion presser David Cappadoce de venir passer avec lui quelque temps dans le pavillon dont il dispose au milieu des célèbres jardins chantés par Delille.

C'est ce qui résulte de la lettre suivante, en date de Bruxelles, 21 février 1794.

Il vous est plus aisé, mon cher disciple, d'envoyer 50 louis à vos amis que de leur écrire quatre mots. Pourquoi n'avez-vous pas répondu à ma dernière lettre? Vous saurez que le banquier a pris 18 livres de France pour le change ou le simple transport des 50 louis, et comme c'est exorbitant, il a rejeté la faute sur le banquier hollandais.

Je ne sais pourquoi, toutes les fois que vous êtes si longtemps sans m'écrire, je me figure toujours que vous allez arriver. Il vous sera plus aisé de vous expliquer que de vous excuser, mais qu'importe, écrivez-moi ce que vous voudrez, et trompez-moi si vous voulez ; mais promettez-moi de venir nous voir. Le prince de Ligne m'a donné la jouissance d'un joli pavillon à Bel-Œil, garni de livres et de meubles, arrangez-vous pour me décider à y passer mai, juin et juillet, car je pourrai vous y donner un lit. Adieu, mon cher disciple, si vous ne me répondez pas, je ne serai ni votre maître ni le mien, et je vous maudirai au nom de l'esprit et de l'amitié.

Ce premier point vidé, qui avait son importance, il n'est pas sans agrément ni même sans utilité de remonter le cours de cette correspondance de Bruxelles, entre Rivarol et le banquier lettré qui est son admirateur, se dit son disciple, par un hommage flatteur pour tous deux, et devient bientôt son ami dévoué. Elle s'ouvre le 1er octobre par un billet d'un ton caressant et d'un joli tour qui donne bien l'idée de l'art d'insinuation, d'enlacement, d'ensorcellement de

Rivarol, quand il voulait plaire à une femme ou enjôler un homme. Cette première passe magnétique est du 12 octobre 1793.

Que vous est-il donc arrivé, mon cher et très aimable disciple ? Je suis menacé de votre absence pour tout l'hiver ; écrivez-moi un mot pour m'instruire et me consoler de ce contre-temps. Il y a longtemps que je vous ai rangé parmi ces excellentes choses qui embellissent la prospérité et qui charment le malheur. Je n'étais point du tout préparé à me passer de vous, songez que je ne suis pas homme à me payer de faibles raisons. Adieu, je ne vous recommande pas d'être toujours aimable, mais de m'aimer toujours...

... Voici quelques traits mêlés de gaieté et d'amertume, vous verrez de quoi il s'agit. Il y a assez de ridicule ici et assez d'infortune à Paris pour qu'on puisse rire d'un œil et pleurer de l'autre. Le duc de Choiseul m'a chargé en partant pour la Suisse de vous faire mille compliments.

Cette lettre d'inauguration d'une liaison agréable et utile avec un galant homme ami de l'esprit et du plaisir, et d'un cœur plus généreux que ne le comporteraient son état et ses intérêts de banquier, est datée du 12 octobre 1793. Les suivantes nous montrent Rivarol continuant son manège de charmeur, paradant de tout son esprit et faisant faire la roue à son cœur, et achevant de conquérir pour la vie cet aimable Cappadoce, qui n'a jamais été à pareille aubade épistolaire et littéraire dans son cabinet sur le Heer-Graaf à Amsterdam. Rivarol s'informe avec sollicitude du sort du paquet où il a enfermé à son adresse ses œuvres fugitives, ses pamphlets de circonstance ; il l'entretient en termes émus de la perte prématurée que toute l'émigration, et en particulier quelques amis intimes dont il est, ont faite dans la personne de la jeune et charmante et touchante comtesse Ch. de Béthisy [1] ; il déplore avec lui « l'affreuse mort de la reine, l'échec reçu par M. de Cobourg et l'anéantissement de Lyon » ; il négocie auprès de lui, comme fondé des pouvoirs du duc de Choiseul, pour qu'il facilite à son ami, « qui a 250 000 livres de revenu en fonds de terre, dont une partie va se trouver dégagée par la brillante marche du duc de Brunswick sur l'Alsace et la Lorraine, sans compter ce qui lui revient des grands biens de la duchesse de Grammont », un emprunt de 12 000 livres en Hollande. « Si cela ne suffisait pas, M. de Duras, qui a une habitation de 50 000 écus de rente, non brûlée, à Saint-Domingue, le cautionnerait, et cette île est regardée aujourd'hui d'un assez bon œil, puisque les colons ont

[1] Lettre du 15 octobre 1793.

trouvé déjà d'assez fortes sommes en Angleterre. Si je ne cherche pas ces 500 louis à Bruxelles, c'est que nos jeunes et nos vieux ont fait ici de si détestables affaires, ils ont mis à l'argent un prix si fou qu'ils l'ont rendu inaccessible. Le duc d'Uzès, par exemple, a emprunté 30 000 livres et a fait un contrat de 66 000 [1]. » Le 10 novembre, Rivarol apprend à son ami « que l'affaire du duc de Choiseul a obtenu un secours inespéré, en même temps qu'elle a presque changé de nature avec les circonstances ». Il ajoute :

Il faut garder vos 50 louis d'abord pour vous, et ensuite pour moi, si l'édition que je me propose de faire m'entraînait à des frais au-dessus de mes forces. En voici le prospectus. Vous voyez avec quelle confiance je vous parle, j'aurai le plaisir d'être secouru par vous, et celui de vous devoir une plus prompte expédition dans une affaire qui doit décupler mes avances. Mais tout ceci suppose deux choses : l'une que je ferai en effet cette édition, et l'autre qu'on me refusera du crédit, à Londres, pour le papier qu'on ne peut se procurer que là ; car si quelque orage politique ou militaire nous chasse d'ici, je ne pourrai me livrer à une entreprise qui exige trois grands mois de repos, et si on me fait du crédit, je trouverai dans mes petits fonds de quoi pousser l'entreprise à bout, de sorte que j'aurai goûté la double satisfaction de ne pas être à charge à un ami, et pourtant d'avoir compté entièrement sur lui.

Pour sentir et partager avec vous la douceur de voir une mère et de la voir revivre pour un fils tel que vous, mon cher disciple, il ne faut que sentir avec autant d'amertume et d'horreur l'état où j'ai laissé la mienne en France, et c'est donner une terrible mesure à votre bonheur. Quoique je n'ai pas eu celui d'être présenté à madame votre mère lors de mon passage à Amsterdam, vous me faites éprouver pour elle qu'on ne peut aimer un bon ouvrage sans aimer aussi son auteur.

Voulez-vous que je vous envoie le portrait que j'ai esquissé de cette touchante et malheureuse Béthisy ?

Malgré la malveillance, ou si vous voulez la malveillance des puissances, notre horizon politique s'éclaircit un peu. Je termine en ce moment un petit tableau de notre révolution et de l'Europe. Il vous offrira quelques clartés. Je vous en enverrai une copie manuscrite que vous ne communiquerez qu'à vos amis, mais sans jamais l'abandonner à personne, vous sentirez aisément la raison de ce secret. Adieu, mon très aimable disciple.

Nous ignorons auquel de ses ouvrages Rivarol fait allusion quand il annonce son projet d'en faire une nouvelle édition. S'agit-il du

[1] Lettre du 16 octobre.

Discours sur l'universalité de la langue française, ou de la traduction de l'*Enfer* de Dante? On peut supposer l'un ou l'autre. Quant à ce *tableau de la révolution et de l'Europe*, à moins que cette rubrique ne désigne, par périphrase, un des écrits de circonstance de Rivarol, à Bruxelles, nous ne pensons pas qu'il ait jamais été imprimé, s'il a jamais été achevé.

Nous continuons l'analyse de cette correspondance qui contient des détails intéressants sur les vicissitudes et les misères de la vie d'émigration, en même temps qu'il nous montre Rivarol aussi habile qu'heureux dans l'art d'arranger sa vie, de s'accommoder de l'exil, et de s'y ménager des amitiés, des influences, des ressources; ce fanfaron de paresse ne manque pas d'activité, de manège et, dans le sens indulgent du mot, d'intrigue, sous ses apparentes insouciances et son sourire ébauché, l'œil mi-clos d'épicurien qu'on réveille. Il ne dormait plus quand il s'agissait de procurer à un ami le nécessaire ou à lui le superflu... qui lui était aussi nécessaire.

8 décembre 1793.

M. de Gontaut a dû vous porter de mes nouvelles; il a bien voulu se charger des intérêts de ma cave et de ma pipe; mais comme il faut vous taxer de peur que vous ne donniez trop, à peu près comme nos Prussiens taxent, de peur qu'on ne donne pas assez, je vous fixe à six ou sept bouteilles de vin du Cap, à deux ou trois rouleaux d'huile de vanille et à quelques petits bâtons de vieux aloès pour fumer. Voyez quelle tournure discrète je donne à mon indiscrétion.

Quant aux 50 louis que vous destinez à me soulager du poids des avances nécessaires à mon édition, je les ai acceptés et je les accepte encore, parce que je suis décidé à payer le papier comptant; c'est une économie de 5 ou 6 louis. Ainsi, mon cher disciple, vous pouvez m'adresser cette somme par telle voie qu'il vous plaira, et si cela vous est indifférent, par une traite sur M. Lys de Mulmester, banquier de Bruxelles...

Dites-moi dans votre réponse si vous avez renoncé à cette ville pour jamais; je vous avoue que j'en ai par-dessus les oreilles, et que j'y souffre autant de la présence de certaines gens que de votre absence...

Ce dégoût du séjour de Bruxelles n'avait pas besoin d'être aggravé par le danger, pour porter à son comble l'impatience de cet esprit bientôt las du joug de la moindre habitude quand le cœur ne l'aidait pas à s'y résigner, et avide d'air nouveau, d'espérances nouvelles. Rivarol ne devait donc pas tarder à mettre la mer entre lui et la révolution armée qui allait bientôt envahir la Hollande et la

Belgique, et forçait les émigrés à recommencer leur exode. Il écrivait, au mois de janvier 1794 :

Je ne sais, mon cher disciple, si vous avez reçu ma dernière lettre. On me dit que vous êtes à Aix-la-Chapelle, je hasarde ces quelques mots que M. de Morin se charge de vous faire parvenir. C'est sous de bien tristes auspices que cette année commence. Pourquoi ne vous est-il pas tombé dans le cœur de venir nous voir ici un moment? Répondez-moi le plus tôt que vous pourrez sur ma dernière lettre. Je ne suis pas avec vous comme Mme de Sévigné avec sa fille; je ne vous aime pas de si loin : le silence et l'absence qui embellissent les liaisons ordinaires font le malheur de la nôtre...

David Cappadoce répondait enfin, s'excusant sur ses sollicitudes de père de ses négligences d'ami, et recevait la charmante et intéressante épître du 16 janvier 94, que nous transcrivons ici :

J'ai reçu votre dernière lettre, mon cher disciple, et par les inquiétudes que vous a données la santé de votre charmante fille, et que vous me peignez si bien, je vois trop qu'un homme sensible, qui devient père, donne des otages à la fortune, et qu'au lieu de lui demander combien il a d'enfants, on pourrait lui dire : *Par combien d'endroits pouvez-vous être blessé?*

Puisque le rétablissement de cette chère enfant vous laisse le cœur et l'esprit plus libres, je voudrais bien pouvoir vous faire le tableau de notre situation, et donner à la fois des bornes à vos craintes et des bases à vos espérances. Mais je voudrais vous tenir là, et nous en dirions plus dans une heure que je ne pourrais en écrire dans vingt pages. Vous voyez, en peu de mots, que la partie a été mal liée entre les puissances, que celle-ci n'a voulu que des frontières, celle-là que des colonies, et l'autre qu'un lopin de la Pologne, de sorte que pour avoir péché dans le but, elles ont mérité d'errer dans les moyens. Au lieu de se partager la difficulté, elles se sont partagé la France. L'Autriche, en particulier, sera la dupe de la foi punico-britannique et des tours de gobelet de la Prusse ; je ne sais qui elle doit le plus craindre, ou de ses alliés ou de ses ennemis. Son traité particulier avec l'Angleterre est illusoire, car Vienne ne peut rien contre les possessions maritimes des Anglais, et Londres ne peut pas garantir à l'Autriche des usurpations continentales. Vous savez les grandes fautes de M. de Würmser; elles lui sont déjà comptées pour des crimes. La campagne qui va s'ouvrir et qui s'ouvre déjà sera décisive.

Je ne saurais trop vous remercier de votre obligeante exactitude. M. Lys vous fera présenter ladite lettre de change selon l'arrangement

convenu; votre petite caisse sera la bienvenue, et si vous n'avez pas oublié le bon vieux bois d'aloès, je mêlerai votre agréable souvenir à son parfum dans la pipe que vous me connaissez, et tout mon plaisir ne s'en ira pas en fumée...

Dans une autre lettre du 1er avril 1794, nous lisons les intéressants détails qui suivent :

Je reviens, mon cher disciple, d'une tournée de quelques jours aux frontières, où j'ai été témoin d'une affaire d'avant-postes et de la première attaque des Carmagnols, depuis le Cateau jusqu'au delà de Cambrai, sur 11 lieues de front. Ces drôles ont eu les prémices de la campagne et ont d'abord emporté deux redoutes; mais elles ont été reprises le même jour, et le lendemain, ils ont été attaqués à leur tour. Il leur en a coûté quatre ou cinq cents hommes et cinq canons. Voilà l'état des choses; si vous êtes étonné de la stagnation de deux grandes et belles armées qui ont perdu un mois en présence de l'ennemi, sachez qu'Anglais et Autrichiens comptaient également sur une révolution à Paris. Mais voilà le parti jacobin plus triomphant que jamais, et c'est à lui qu'il faut désormais avoir affaire, sans s'appuyer davantage sur des négociations et des trigauderies intérieures. L'empereur arrive dans quinze jours, et sa présence donnera plus d'activité et surtout plus de fixité aux plans militaires et politiques...

Dans les deux lettres qui suivent, et où respirent tour à tour une belle humeur printanière qui s'entr'ouvre à l'espérance, et une vivacité, une alacrité tout estivales, s'épanouissant au plaisir du changement et de la nouveauté (Amsterdam, 24 avril; la Haye, 23 août 1794), il n'y a guère à noter que les remerciements câlins qui récompensent le présent annoncé en vins, liqueurs et bois d'aloès, qu'il fumera dans sa pipe avec le raffinement d'un voluptueux de parfums, d'un dilettante d'odeurs, de l'école, sur ce point, du maréchal de Richelieu; et la nouvelle du départ pour Rotterdam, où l'émigré libéré de la Belgique, que l'Angleterre attire, sauf à le lasser encore plus vite, est allé faire sa cour au comte d'Artois et recevoir ou croire peut-être recevoir dans un de ces compliments dont les princes ont le secret et qui n'engagent que celui qui les reçoit, ses lettres de crédit d'agent *in partibus* (avec bien d'autres) et de diplomate d'aventure de l'émigration.

La lettre qui clôt la correspondance de Belgique, la ferme comme avec un bruit de paroles hâtives, de pas pressés, d'adieux fiévreux, de sollicitudes mêlées d'espérances. L'homme du Midi s'étourdit l'imagination avec des projets et des chimères qui ne laisseront

qu'une déception de plus à enregistrer sceptiquement au Parisien dégrisé. Ce double homme, qui est dans Rivarol, se reconnaît bien aux mélanges et aux contrastes de ton de sa lettre du 30 août 1794, griffonnée sur une table d'hôtel de Rotterdam, par l'ancien locataire de l'hôtel de la rue aux Vents, près Sainte-Gudule, à Bruxelles, voué d'ailleurs dès sa jeunesse, passée à Paris à l'hôtel d'Espagne, rue Richelieu, à la vie vagabonde et au foyer banal des logis mercenaires.

Je pars en ce moment, mon cher disciple, pour Helvoet; le vent a été absolument contraire jusqu'à aujourd'hui. J'ai attendu vainement depuis huit jours une réponse de vous à ma dernière lettre datée de la Haye.

Le duc de Choiseul doit vous faire passer un effet de 10 louis, que vous aurez la bonté de m'envoyer en forme de lettre de change à Londres, Sablonier's hôtel, Leicesterfield square, où je logerai.

J'ai appris hier la mort de mon Mécène, le comte de Mercy. Il est mort le 25, à Londres.

Je me suis assuré de l'illustre prisonnier (le comte d'Artois) qu'il existait une invitation formelle du roi d'Angleterre, mais il n'en est pas moins retenu ici par l'insignifiance des dernières dépêches. J'arriverai donc à Londres avant lui, si je ne péris pas en route. Adieu, mon cher disciple, je vous embrasse de tout mon cœur.

III

Nous avons peu de détails sur le séjour à Londres de Rivarol. Nous savons, par le témoignage de M. Hippolyte de la Porte, qu'il vint à Hambourg, de Londres, en 1795, et nous pouvons préciser la date. Nous avons, d'après les mêmes documents, le droit d'affirmer que c'est dans les premiers jours de septembre 1794 qu'il y arriva, pour achever de s'y dégoûter, — après quelque négociation avortée dont il n'est pas demeuré de trace, — de la politique militante et pour y revenir, comme tant d'autres, au culte des lettres nourricières et consolatrices, trop longtemps déserté. Son carnet de notes de ce temps, qui est passé sous nos yeux, est presque exclusivement consacré aux recherches et aux aperçus philologiques qui occupaient déjà et allaient absorber l'activité de sa pensée.

Il fut d'ailleurs accueilli comme il devait l'être, c'est-à-dire avec des égards flatteurs, par Burke et même par Pitt[1]. Mais cette bien-

[1] On serait même tenté de trouver une marque d'ironie plutôt qu'une preuve d'enthousiasme, et une sorte de représaille de Gascon du Nord à Gascon du Midi, dans l'hyperbolique compliment attribué à Pitt par un des

veillance s'en tint aux démonstrations de courtoisie et demeura stérile. Il n'était pas l'homme qu'il fallait pour réussir dans un pays où les calculs de la politique font peu de cas et tiennent peu de compte des considérations d'esprit ou de sentiment. Il était trop spéculatif pour ces positifs, trop malin pour ces habiles. On se méfia dans les régions ministérielles d'un homme qui n'était pas assez désabusé pour s'être dépouillé de l'orgueil national; et il dut paraître beaucoup trop libéral aux politiques à courte vue qui dirigeaient dans le sens de la lutte à outrance les affaires de l'émigration. Partout on redoutait, d'ailleurs, encore plus qu'on ne l'admirait, l'observateur à la pénétration importune, à la clairvoyance indiscrète, qui ne pardonnait pas l'injure faite à son goût ou à sa raison, et se servait si bien pour la punir de l'arme du ridicule.

En dehors de ces considérations personnelles, si l'on veut se faire une idée des difficultés que devait rencontrer Rivarol, en proie aux méfiances officielles et aux jalousies privées, et suspect, en sa qualité de modéré, à tous les partis, il faut lire les *Mémoires* et la correspondance de Malouet et de Mallet du Pan. Il faut se représenter surtout la situation, en général les événements de France que la mort de Robespierre avait compliqués plutôt que dénoués; la conduite incertaine, au point d'en paraître ambiguë, des princes; les intrigues de leur entourage, les évolutions de Pitt, manœuvrant plus dans le sens de la prépondérance de l'Angleterre que dans celui d'une intervention impartiale dans les affaires de France; et le resserrement des nœuds de la coalition opéré par lui à la fois contre l'opposition, inspirée par des mobiles si divers, de Fox et de Sheridan, d'un côté, et de Burke, de l'autre; enfin l'état d'esprit de ce dernier, assistant vivant au déclin de son influence, ne croyant plus ni aux illusions des émigrés ni aux succès de la coalition, et que ce désespoir d'esprit devait entraîner, en 1797, dans la tombe où l'avait déjà jeté à moitié le désespoir de cœur de la mort de son fils.

Londres était devenu le rendez-vous général des émigrés français refoulés de tous côtés par les victoires des armes françaises ou la méprisante lassitude de leurs premiers hôtes étrangers. On y comptait plus de quatre mille ecclésiastiques groupés autour de leurs évêques, et notamment de celui de Saint-Pol et Léon, et vivant du préceptorat, du travail manuel et du subside uniforme d'un

biographes de Rivarol, M. de la Porte. « Je devrais, lui dit cet illustre ministre, vous voir avec chagrin, car vous êtes la cause du seul vol que j'ai été dans le cas de me reprocher depuis que j'existe. J'avais emprunté votre livre et je n'ai plus voulu le rendre; je le pourrais cependant sans scrupule ni regret, car je le sais par cœur. » Et Burke avait appelé Rivarol le Tacite de la révolution. Décidément il avait raison de se méfier des Anglais.

shilling par jour. Parmi ces prélats, l'archevêque de Bordeaux, Champion de Cicé, qui avait été lié, au début de la révolution, avec Rivarol, était sans crédit. Les hardiesses d'esprit que Rivarol mêlait à son orthodoxie politique (il n'avait pas encore été suffisamment ramené aux idées religieuses par l'expérience des vanités de la philosophie et de son peu de ressources dans les malheurs publics et privés) écartaient de lui naturellement ces prêtres, accueillis d'ailleurs avec respect par le clergé anglican et avec sympathie par le peuple, qui partageaient leur vie entre les devoirs de leur état et les travaux nécessaires à leur subsistance, enseignant la langue et la littérature françaises en fabriquant des chapeaux de paille, des fleurs artificielles, des cartons dans les quartiers de Summers-Town et Saint-George-Field.

Pour ces réfugiés doux, modestes, tranquilles et attristés, il y avait encore beaucoup trop de frivole et de profane dans Rivarol, qui retrouva changé à ne pas le reconnaître ni à en être reconnu, jusqu'à Peltier lui-même, le Peltier des *Actes des apôtres*, dont les *Mémoires d'outre-tombe* nous ont décrit si plaisamment l'humeur et l'industrie, et qui, à bout de transformations, venait de faire une fin encore lucrative, en se convertissant et en consacrant à la guerre aux *monarchiens*, c'est-à-dire aux émigrés raisonnables, sa plume mercenaire.

Pour une autre classe d'émigrés, au contraire, Rivarol était trop sérieux, trop grave, trop critique du passé, trop prophète de l'avenir. Ceux-là, hommes et femmes, n'aimaient à s'inquiéter ni de la veille ni du lendemain. Ceux-là, comme M[me] de Montregard et M[me] de Médavy, arrivés de Hollande et débarqués à Londres avec deux petites filles, trois domestiques, puis l'abbé précepteur, et se trouvant sans un shilling après avoir payé leurs frais de route, n'en louaient pas moins un hôtel dans Green-Street, vivant avec luxe et insouciance d'un emprunt de 18 louis, qui ne devait pas être le dernier, et attendant dans leur lit, en dormant la grasse matinée, la fortune qui venait les trouver quelquefois.

M. d'Haussonville a peint bien agréablement, d'après les souvenirs de son père, un coin de cette société un peu frivole, mais toujours aimable et gaie, toujours française et d'un bon rire épanoui en face de la jovialité sarcastique et du bilieux rictus de l'humour britannique.

Les Harcourt, les Beauvau, les Vérac, les Fitz-James et les Mortemart formaient le fond de cette société. Toutes les personnes que je viens de nommer étaient, dans les premiers temps, réduites à une extrême pénurie ; elles la supportaient avec beaucoup de résignation

et de bonne grâce, les femmes surtout. Les hommes qui savaient quelque chose (c'était le petit nombre) donnaient des leçons; les femmes vendaient les ouvrages de leurs mains, car il était de mode à Londres de payer fort cher les mille colifichets que faisaient, en se jouant, ces nobles exilées. Malgré toute cette gêne, on se voyait beaucoup entre soi; on employait mille moyens ingénieux pour continuer dans la misère où on était tombé la même vie de distraction à laquelle on avait été habitué. Les ménages les plus aisés prenaient des convives en pension. On donnait des dîners où chacun devait apporter son plat; on convenait d'aller le soir prendre le thé alternativement les uns chez les autres. Dans certains cercles, il était entendu que chacun devait fournir son sucre. C'était une galanterie qu'on faisait à la maîtresse de la maison de tirer une bougie de sa poche et de la poser tout allumée sur la cheminée...

Après Quiberon, il n'y eut guère là de famille qui ne fût en deuil. Mais les regrets duraient peu alors comme toute chose, d'autant plus que, peut-être en secret, plus d'un vivant enviait leur paix aux morts. L'humeur générale de l'émigration ne paraît pas plus s'être ressentie à fond de ce désastre, qu'elle n'avait été profondément affectée de la mort du roi et de la reine. On se blase sur tout, sur le tragique comme sur le comique. Le caractère français a une telle élasticité, un tel ressort, qu'on vit un jour, étonnés seulement de l'étonnement qu'ils inspiraient, des émigrés naufragés, à peine sauvés et débarqués, organiser, en arrivant demi-nus, sur la plage une joyeuse partie de barres, pendant que leurs habits séchaient à l'écart sous la garde des dames.

Riverol ne rencontra pas, à Londres, Chateaubriand, qui y était pourtant, mais triste et misérable, grelottant le froid et la faim dans une mansarde de Mary-le-Bone-Street, et, quand il avait quelque aubaine, envoi de la famille de Bedée ou avance des librairies Baylie et Deboffe, s'en allant tout de même danser chez ses tantes et cousines, après les modes enrubannées et les chapeaux faits, avec son cousin La Boëtardais et son ami Hingant. Ces deux compagnons d'exil avaient émigré sans ressources et même sans hardes, l'un, avec son bonnet carré et sa robe rouge qui lui servait de robe de chambre; l'autre, avec quelques livres et le manuscrit commencé d'un roman qu'il griffonnait dans la mansarde commune, tandis que son collègue, mettant son bonnet carré, chantait des romances en s'accompagnant d'une guitare qui n'avait que trois cordes.

Plus tard, Chateaubriand alla travailler aux matériaux d'une histoire du comte de Suffolk, chez le ministre de Beecles, et il n'eut plus l'occasion de se croiser avec Rivarol, qui fréquentait d'ailleurs

de plus hautes régions, et se laissait entraîner parfois par l'espoir, le plus souvent déçu, de causer raison avec un ministre, jusqu'à dîner chez le lord-maire, au risque d'y rencontrer quelqu'un de ses anciens amis : le chevalier de Guer, devenu fanatique; le chevalier de Panat, à la tenue et à l'humeur diogéniques; Malouet, courtois et froid; Montlosier, chaud mais fantasque et distrait; ou quelqu'un de ses anciens ennemis, M. de Cazalès, par exemple. Celui-ci, malgré sa valeur, son courage, son éloquence, ses services, ou peut-être à cause de tout cela, n'était pas en faveur auprès de la petite cour de l'émigration. Cette sorte de disgrâce l'offusquait et le rendait peu commode à ses amis royalistes comme lui, mais pas de la même façon, et avec lesquels il était en débat perpétuel, Malouet et Montlosier surtout. A l'égard de Rivarol, il n'avait jamais varié, et tous deux se détestaient cordialement. Leurs voisins s'en aperçurent bien au dîner d'installation du lord-maire, dont Montlosier nous a laissé le curieux récit.

Malouet se trouvait placé, au banquet, entre Cazalès et Rivarol, et essayait, sans y parvenir, de se partager impartialement entre eux. Quand il parlait à Rivarol, Cazalès impatienté le tirait par sa basque en grommelant : « Comment, vous parlez à ce drôle-là? Il est bien étonnant que le lord-maire ait admis un tel homme ici! » Rivarol, qui n'aimait pas les conversations dont il se sentait l'objet, sans y prendre part, retournait, agacé, Malouet de son côté : « Comment! vous parlez à Cazalès? Cet homme a quelques fumées dans le ventre, mais pas une idée dans la tête. » Malouet, redoutant un éclat, épuisait sa douceur et sa politesse à calmer ses deux interlocuteurs intermittents. « Monsieur de Rivarol, vous ne rendez pas justice à Cazalès, c'est un homme plein de talent et d'énergie. — Allons donc! répondait Rivarol, un vase à digestion, voilà tout. » Malouet prenait alors Cazalès à part et lui adressait sa petite remontrance : « Vous n'appréciez pas convenablement Rivarol, il a quelquefois des traits de génie. Vous lui accorderez au moins qu'il a de l'esprit. — Oui, mâchonnait Cazalès, comme un garçon perruquier. » Tout le dîner se passa ainsi. Malouet fut mal à l'aise, on peut le croire, entre ses deux voisins, heureusement trop dédaigneux l'un de l'autre pour s'injurier directement.

Pour ces causes et d'autres, Rivarol ne plut que médiocrement en Angleterre, et ne s'y plut pas du tout, lui qui avait besoin pour vivre de plaire et de se plaire. Il ne nous a pas confié par le menu les motifs de son désabusement, comme avant lui l'avaient fait Mirabeau, dans ses lettres de 1787 à Chamfort, et à la même date André Chénier, dans les vers où respire un désespoir que hante l'idée du suicide :

Sans parents, sans amis et sans concitoyens,
Oublié sur la terre et loin de tous les miens,
Par la vague jeté sur cette île farouche,
Le doux nom de la France est souvent sur ma bouche.
Auprès d'un noir foyer, seul, je me plains du sort,
Je compte les moments, je souhaite la mort.....

Nous possédons, toutefois, quelques aveux de Rivarol. Nous trouvons dans ses notes la raison d'une de ses antipathies : « l'usage du tabac funeste à une tête pensante. » Nous trouvons aussi dans une de ses lettres à l'abbé de Villefort (de la fin de 1795) quelques allusions aux dégoûts et aux ennuis qui l'ont poussé à quitter l'Angleterre. Mais c'est une simple boutade, où il se venge par des épigrammes, et fort éloignée de la mélancolie intense, de la misanthropie amère et de l'implacable ironie des soupirs de Chateaubriand.

Votre lettre adressée à Londres, mon cher abbé, m'est parvenue à Hambourg. J'ai quitté l'Angleterre pour deux raisons; c'est que d'abord le climat ne me convient pas, et qu'ensuite j'ai besoin d'être sur le continent pour mon dictionnaire de la langue. D'ailleurs, je n'aime pas un pays où il y a plus d'apothicaires que de boulangers, et où l'on ne trouve de fruits mûrs que les pommes cuites. Les Anglaises sont belles, mais elles ont deux bras gauches.

Et la grâce plus belle encor que la beauté

a dit notre la Fontaine, qui a dit tant de choses ; les Françaises doivent trouver ce vers charmant.

Nous ne demanderons pas à Rivarol ses autres raisons, car il est évident que lorsqu'on en donne de telles, c'est qu'on ne veut pas dire les vraies. Et avec les hommes comme Rivarol, il faut se contenter de ce qu'ils disent ; il est imprudent, presque impertinent, de chercher à les deviner.

Ce n'est pas cependant sans y trouver de l'intérêt, et sans y voir même passer à travers les lignes de ces lumières qui éclairent la situation morale et sociale de leur auteur, que le lecteur prendra connaissance des lettres qui, dans sa correspondance avec David Cappadoce, se rapportent au séjour, à Londres, de Rivarol. Si elles n'ajoutent pas grand'chose à l'histoire des déboires publics et privés qui dégoûtèrent promptement Rivarol des brumes et des fumées britanniques, elles confirment, par le témoignage le plus autorisé, les inductions que nous avons émises sur la cause probable de cet effet.

La première lettre de Rivarol à son banquier et ami Cappadoce, datée de Londres, est du 23 octobre 1794. Elle lui est adressée à Hambourg, où l'invasion de la Hollande par Pichegru l'avait obligé de se réfugier.

Est-il vrai, mon cher disciple, que vous soyez à Hambourg? Votre déplacement et l'horrible situation où va se trouver la Hollande, ainsi que la cherté et l'engorgement de la ville où vous êtes, me font espérer que vous tournerez les yeux vers l'Angleterre. Engagez-y toute votre famille ; je crois le conseil bon, et c'est pourquoi je vous le donne ; le désir de vous voir ici ne fait pas cette fois incliner ma raison. Tout se réunit à ce que je vous propose. Car où la Hollande sera inondée d'eau ou de Carmagnols, et cette dernière inondation aura lieu, qu'on fasse la paix ou qu'on continue la guerre. Dans tous les cas, un homme sage ne peut rester en Hollande, ni même à portée de la Hollande, s'il a surtout sa fortune en Angleterre.

Je ne sais si ce bout de lettre vous parviendra. Adieu, répondez-moi, Broad-Street, nº 16, Golden-Square, London...

P. S. — Par les dernières lettres que je reçois de la Haye, il me semble qu'on se persuade que la Hollande ne sera pas tout à fait envahie ; voilà ce qu'on dit de plus favorable. En attendant, les Anglais ont quarante-trois vaisseaux de transport à Dost et leurs hôpitaux à Helvoetluis.

Le 23 décembre, Rivarol insiste encore amicalement et galamment auprès de ses amis, pour les décider à venir le rejoindre à Londres et y installer ce foyer hospitalier, ce refuge d'intimité qu'il n'y a pas trouvé et qui lui manque, ainsi qu'on le sent à la mélancolie qui s'y mêle à son enjouement. Londres est la ville mercantile et égoïste par excellence, et les esprits et les cœurs délicats, nous l'avons vu, y trouvent plus amère que partout ailleurs la tristesse de l'isolement.

Il n'y a que vous au monde, mon cher disciple, qui me fassiez entendre la voix et le langage de l'amitié. Votre lettre, pleine de sentiment, me consolerait de votre absence, si je pouvais vous pardonner de préférer Hambourg à Londres sur d'aussi faibles raisons que celles que vous me donnez. Je gronderais bien Mlle Péreira, si je la tenais, et je vous jure que si elle ne vient en Angleterre que l'été prochain, c'est moi qui serai le corsaire. J'irai l'attendre sur la Baltique, et elle n'en sera pas quitte pour la peur. Je pardonnerais plutôt à madame votre mère, elle aura cédé aux conseils de la peur ; mais les demoiselles sont ordinairement plus courageuses, et je crois qu'il y a dans l'enfer du

Dante un petit vilain donjon pour les filles poltronnes. Voyez où j'en serais si j'étais son mari; dites-lui bien toute ma colère.

Je vois d'ici l'affreux état où vous vous êtes trouvée à Osnabrück, avec votre joli enfant. Heureusement que vous avez pour lui le cœur d'une mère. Parlez-lui de moi, je vous prie, et qu'il sache de bonne heure aimer ceux qui vous aiment.

Vous me demandez mon avis sur la longue agonie de l'Europe. Je travaille en ce moment à lui composer un viatique. Pour avoir péché dans le but, les puissances ont mérité de périr dans les moyens. J'écrivais dernièrement à un ministre de ce pays qu'il ne fallait pas se donner un voisin puissant et ruiné, car s'il vient à tourner ses armées vers la conquête et sa marine vers la piraterie, il peut nous présenter à la fois Rome et Alger. Mais quand on se l'est donné, il ne faut rien épargner pour l'écraser. Aussi fait-on ici les derniers efforts; on a des intelligences sûres et rapides avec la France et même avec les meneurs; ce malheureux pays est aux abois; son dernier soupir sera un *roi*. En attendant, vous êtes le prix des colonies plus mal défendues que mal usurpées. Il paraît que les Carmagnols ont passé le Waal; ces gelées leur pavent le chemin.

Je travaille beaucoup à mon ouvrage; la mort inopportune de M. de Mercy m'a beaucoup dérangé, il devait m'avancer les premiers fonds; mais je ne me rebute pas. Adieu, mille compliments à vos dames. Vous savez tout ce que je vous suis.

La correspondance de Londres se ferme sur une lettre du 26 avril 1795, où Rivarol, par un revirement qu'expliquent à la fois les événements et son caractère, conseille à son ami de renoncer au voyage d'Angleterre et de l'attendre à Hambourg, où il se dispose à le rejoindre.

Je n'entends rien à vos rigueurs, mon cher disciple, voilà deux lettres de moi sans réponse et une lacune de six mois entre nous. Pythagore recommandait le silence à son école, et moi je n'aime pas ce régime avec vous, toute métempsycose me fait peur, restons tous deux dans notre ancienne enveloppe, les émigrations ne valent rien. Répondez-moi donc, assurez-moi que vous êtes toujours vous-même. Quant à moi, j'ai toujours le *mens sana in corpore sano;* et vous verrez que je n'ai pas cessé d'être votre émule, et même votre maître en amitié.

J'attends de vos nouvelles, de celles de vos enfants et de vos deux dames. Écrivez-moi sur-le-champ, si toutefois cette lettre vous parvient, car je présume qu'il s'en perd beaucoup, toute l'Angleterre s'en plaint. Vous savez le malheur arrivé à notre pauvre duc de Choiseul et

au comte de Damas. Nous ne sommes pourtant pas sans espoir de les sauver; ils sont dans les prisons de Dunkerque [1].

Comme vous pouvez présumer, avec quelque probabilité, que la Hollande sera évacuée, peut-être que vous aurez renoncé au voyage d'Angleterre; je n'en serai pas autrement fâché, car je me propose de quitter cette capitale de l'émigration; j'ai de fortes raisons de me rapprocher de Monsieur. Je passerai donc par Hambourg, et je vous préviens qu'il pourra bien arriver que le comte de Périgord vous laisse, en partant de cette ville pour venir ici, son chariot de poste; je le fais avertir en ce moment de s'adresser à vous, et je compte sur votre amitié à cet égard. Vous savez que ces sortes de voitures sont indispensables pour voyager en Allemagne; et si M. de Périgord ne me laissait pas la sienne, je serais forcé d'en acheter une autre, car ma diligence est à Rotterdam, entre les mains des Carmagnols, sans doute. Adieu, mon cher disciple, je vous embrasse de tout mon cœur.

M. de Lescure.

La suite prochainement.

[1] Il s'agit de Claude-Antoine-Gabriel de Choiseul, neveu du célèbre ministre, né le 26 août 1760, mort à Paris, le 2 décembre 1838, qui, colonel du régiment de hussards, émigré au service de l'Angleterre, avait été fait prisonnier en mars 1795. Il parvint à s'échapper des prisons de Dunkerque, mais ce fut pour retomber peu de temps après aux mains du Directoire, avec les autres naufragés de Calais, et pour n'éviter la mort que grâce au 18 brumaire.

L'AÏEULE[1]

Un jour, j'étais près du feu ; Paul, qui ne me quittait jamais, était à mes pieds et jouait avec Fritz, assis devant moi, lorsqu'un homme m'apporta une lettre. Il avait été envoyé en exprès d'une petite campagne que nous avions près de Moscou ; je décachetai la lettre avec émotion et la parcourus rapidement : mon mari m'annonçait son arrivée à notre campagne, où il se proposait de régler quelques affaires, et ajoutait qu'il avait l'espoir d'être avec moi le lendemain soir.

Je devins glacée, tout mon être fut envahi par la crainte et l'effroi. Je n'avais aucune faute à me reprocher, et pourtant une sorte d'accablement, un battement de cœur maladif, une certaine terreur inconnue jusqu'ici, s'emparèrent de moi comme si j'avais été coupable. Fritz se leva et chercha longtemps à lire sur mon visage le sentiment qui m'agitait ; il était pâle et tourna d'un air pensif son regard vers le feu ; son visage changea un moment, mais il garda un silence obstiné. J'en fus encore plus atterrée ; je me couvris la figure avec mon mouchoir et je sanglotai.

Paul s'alarma et se jeta sur moi tout en pleurs ; je le pris et le portai à sa bonne. En revenant, je trouvai Fritz dans la même attitude. Il était toujours pensif et regardait fixement les charbons dans la cheminée.

— Ainsi vous ne désirez pas savoir ce que j'ai ? lui demandai-je, non sans émotion et un secret dépit.

— Je le sais, dit-il, avec douceur et avec calme.

Mais ce calme de la voix avec un visage bouleversé était frappant et produisit sur moi une sorte d'impression sinistre.

— Que savez-vous ?

— Vous avez reçu une lettre de Tomski, qui vous écrit probablement qu'il ne reviendra pas aussi promptement que vous le supposiez. Les femmes sont étranges, rien ne m'étonne de leur part ! La meilleure d'entre elles est bizarre et pusillanime. Suivez-la, comme un enfant, apaisez-la, consolez-la, elle oubliera ceux qu'elle aimait et sera tranquille et heureuse ; mais qu'elle reçoive deux lignes et elle est au désespoir parce que son mari doit arriver deux semaines plus tard qu'elle ne s'y attendait, et peu lui importe de

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 janvier, 10 et 25 février et 10 mars 1881.

blesser par ses pleurs d'enfant celui qui est prêt à payer de sa vie chacune de ses larmes.

Malgré la volonté de Fritz, un sentiment d'affection blessée qu'il ne soupçonnait pas résonnait dans l'intonation de sa voix et se faisait jour sur son visage, qui exprimait tantôt l'ironie, tantôt l'indignation, tantôt une tendresse infinie... Jamais je ne l'avais entendu prononcer de phrases aussi cruelles ni en même temps aussi passionnées... Mais en ce moment je ne raisonnais pas, je pouvais seulement sentir, et les reproches de Fritz me poussèrent à lui avouer ce que je lui cachais depuis si longtemps. Je me levai, tremblante de la tête aux pieds; un froid mortel, comme un frisson intérieur, courait dans mes veines, je fus quelque temps sans pouvoir prononcer un mot, mes lèvres tremblaient.

— Fritz! dis-je enfin, le nommant ainsi pour la première fois, ce qui le fit tressaillir et me lancer un regard pénétrant : Fritz, mon ami, me connaissez-vous donc aussi peu et n'avez-vous encore rien deviné? Faut-il que je vous fasse connaître ce que je me suis si longtemps caché à moi-même? Fritz, je suis depuis longtemps malheureuse, et je crains de ne plus aimer mon mari...

— Est-il possible! s'écria-t-il, s'élançant vers moi et s'arrêtant tout à coup comme pétrifié. Est-il possible! répéta-t-il lentement, comme s'il faisait un effort pour comprendre ses propres paroles.

— Oui, je le crains!... bien plus, j'ai peur de lui; je ne puis me figurer ce que je vais devenir maintenant que je suis habituée, grâce à vos égards, à vivre dans le calme et le bonheur...

— C'est impossible! Vous ne voulez pas dire cela, vous ne pensez pas, vous ne comprenez pas ce que vous dites!

Je fondis en larmes.

— Ne pleurez pas, dit Fritz, avec une sorte de dureté et d'un air si sombre, que j'en fus effrayée. Ne pleurez pas, je ne puis supporter vos larmes. C'est au-dessus de mes forces...

J'essuyai mes pleurs, et je fis un effort pour me calmer et pour parler plus fermement.

— Vous avez raison; jamais je ne me suis querellée avec mon mari; j'obéissais, mais c'était la silencieuse obéissance d'une esclave; il a tué mon amour, je sentais mon abaissement et pouvais à peine le supporter...

— Je n'y puis rien comprendre, dit Fritz, avec une émotion croissante qu'il s'efforçait de réprimer. Je connais depuis longtemps Yvan, il est incapable de jouer volontairement un rôle pareil, j'ai vécu avec vous des mois entiers et pas une seule parole ne m'a donné à penser que vous étiez tous deux malheureux.

— Qui vous parle de *lui?* dis-je avec agitation. Il est peut-être

heureux lui, mais moi, je suis malheureuse. Je ne puis expliquer tout maintenant. C'est assez du coup que m'a porté cette lettre; que dis-je? elle m'a tout enlevé, volonté, tranquillité, possibilité de respirer librement. Il écrit qu'il sera ici demain soir.

Fritz parcourait la pièce dans un état d'agitation extrême, puis il s'approcha de moi; sa main froide comme la glace prit la mienne et la serra avec énergie, puis il me dit d'un ton saccadé :

— Soyez courageuse... soyez ferme...

Il voulut dire encore quelque chose, la voix lui manqua. Je fondis en larmes, et j'étouffai mes sanglots en me couvrant le visage avec mon mouchoir.

— Mon Dieu! s'écria Fritz avec une émotion qui, éclatant pour la première fois, donnait à sa voix une sorte d'accent désespéré qui déchirait le cœur. Mon Dieu, il ne me manquait plus que de la savoir malheureuse! Que me restera-t-il maintenant?

— Fritz! aidez-moi à porter ma croix, ne m'abandonnez pas!

C'est tout ce que je pus répondre.

— Jamais je ne vous abandonnerai; je vous en donne ma parole...

Il me tendit les deux mains, je les pris, les serrai dans les miennes et lui dis avec une sorte de calme qui me vint tout à coup.

— Avec vous, je ne crains rien; je saurai tout supporter, je me soumettrai à tout.

— Tout supporter! se soumettre à tout! répéta-t-il machinalement, et il s'enfonça dans une profonde rêverie.

Après m'être un peu calmée, je lui découvris franchement toute la profondeur de mon infortune, et beaucoup de choses s'éclaircirent pour lui quand je lui eus fait le récit de ma vie entière.

— Vous souffriez et vous vous taisiez! dit-il.

— A qui me plaindre, et pourquoi?

— Oui, je ne vous connaissais pas; je vivais si près et j'étais si loin de vous, dit Fritz. Je ne juge pas Tomski; entre le mari et la femme, il ne peut pas y avoir de juge. Vous êtes malheureuse, et c'est assez pour que je vous consacre toute ma vie.

Il parlait avec une sorte d'attention étudiée, comme s'il eût eu peur de dire quelque chose de trop, et il s'empressa de me quitter. Je ne compris pas alors le sentiment qui le faisait agir et ne pus m'expliquer ce rapide passage du désespoir à une sorte de froideur et au besoin subit de rester seul qui le fit me quitter si brusquement. Je fus longtemps sans pouvoir dormir; mais, à la fin, la fatigue physique l'emporta et un sommeil de plomb m'envahit.

Le lendemain, je me levai tard et en entrant dans le salon je n'y trouvai pas le baron. C'était la première fois depuis le départ d'Yvan.

J'étais ensevelie dans mes pensées, quand Fritz apparut un peu avant le dîner. Il tenait par la main mon petit Paul et, derrière les phrases plaisantes qu'il lui adressait, cherchait à cacher une sorte d'inquiétude mêlée de froideur qui, du reste, ne me déplut aucunement. Nous dînâmes en silence et nous allâmes dans le cabinet, ce cabinet, où autrefois nous avions eu ces conversations sans contrainte, où, depuis longtemps, s'était établie entre nous une confiance sans bornes, où, si peu d'instants auparavant, je lui montrais mon âme tout entière. En apparence, sa résolution était prise. Il voulait causer de choses indifférentes avec moi et s'accrochait au premier mot venu pour donner à la conversation une tournure gaie et plaisante. Cet essai ne réussit pas; une pareille conduite m'offensa, la contrainte fut bientôt au-dessus de ses forces. Après avoir dit deux ou trois banalités, il se tut et resta devant moi pâle et agité.

Je le regardai avec une expression de reproche et lui dis d'un ton douloureux.

— Eh bien, continuez; au lieu d'affection, témoignez-moi une froideur inexplicable. Ce sera la récompense de ma franchise d'hier...

Puis j'ajoutai amèrement, après une minute de silence :

— Allez, je saurai souffrir seule...

Il s'élança vers moi.

— Mon amie! dit-il brusquement, ne me privez pas de ma raison, de ma dernière force de volonté. Ne voyez-vous pas que je plaisante parce que je suis désespéré... ?

Sa voix me pénétrait l'âme. Je le regardai et tout s'expliqua pour moi. Il m'aime, il m'aime, disait une voix à mon oreille; et quelque chose, au plus profond de mon cœur, répondait à ce cri de mon âme : et je l'aime aussi! Ce dernier mot toutefois resta inexprimé. Je demeurai épouvantée, puis, couvrant mon visage de mes mains, je m'élançai au dehors de la pièce. Mais lui m'atteignit bientôt, me prit par la main et, devenu maître de lui-même, dit avec fermeté :

— Ce n'est pas ainsi que nous devons nous séparer. Votre mari, mon ancien ami, arrivera dans quelques heures. Calmez-vous; il ne doit pas savoir qu'entre lui et vous, il y a moi. C'est l'unique chose que nous ayons à lui cacher. Hier vous m'avez tout dit. J'ai tout compris; maintenant tout est fini; renfermons-nous chacun dans l'accomplissement de nos devoirs. Ils sont grands et pénibles; espérons que nous ne serons pas au-dessous de notre tâche, et que nous trouverons l'apaisement et le calme dans leur accomplissement. N'est-ce pas ?

Il me tendit la main; sans répondre, je lui donnai la mienne, non comme un lien, mais pour sceller une séparation.

Le lendemain matin, j'appris que mon mari était arrivé dans la nuit et avait été chez Fritz. Il entra bientôt dans ma chambre.

— Comment, encore au lit? dit-il moitié plaisantant, moitié sérieusement, en m'embrassant. On voit bien que, quand le maître n'est pas là, tout le monde en prend à son aise !

— Quelles idées ! repartis-je en souriant avec contrainte ; à t'entendre, on croirait que je ne puis vivre sans un tuteur. Tu verras comme j'ai su tout diriger sans toi.

— J'imagine, répondit-il, que c'est avec l'aide de Fritz?

— Tu te trompes beaucoup ; si Fritz a fait quelque chose, c'est sous ma direction.

— En voilà d'une autre ! dit Yvan en riant, et il changea aussitôt de conversation.

Lorsque nous nous trouvâmes réunis ensemble, mon mari, Fritz et moi, personne n'eût pu deviner ce qui s'était passé la veille. Fritz paraissait tranquille et n'avait changé en rien ses anciennes manières. Il était affectueux et prévenant avec moi, il écoutait Yvan et plaçait de temps en temps un mot dans ses récits. Quand, quelques jours plus tard, il m'arriva de me trouver seule avec lui, il ne me demanda pas comment s'était passée la première entrevue avec mon époux et, en général, évita toute conversation qui pouvait amener une nouvelle explosion de sentiments.

Ma vie paraissait s'écouler calme et paisible, mais ce n'était qu'en apparence. Chaque jour je souffrais de plus en plus, et bientôt toute mon énergie dut se contenter de surveiller mes rapports avec mon époux. Je portais une lourde chaîne, qui ne me laissait pas une minute de repos ou de liberté ; le battement perpétuel de mon cœur brisé se changea en une irritation maladive et nerveuse. Je fuyais les querelles avec mon mari, mais, malgré ma volonté, elles étaient plus fréquentes qu'auparavant et pour des bagatelles. Une année de liberté, sans lui, une année entière passée sous l'influence bienfaisante des tendres attentions de Fritz, avait porté ses fruits. Je m'étais habituée à une certaine fermeté ; et, ne voulant pas lutter avec Yvan, il m'arrivait quelquefois d'aller contre sa volonté. C'était pour lui une nouveauté.

— Qu'es-tu donc devenue ? me demandait-il un jour, je ne te reconnais plus. Il me semble que Fritz t'a complètement gâtée.

— Est-ce que je suis une enfant ?

— Les femmes sont toujours des enfants. N'oublie pas, toutefois, que Fritz ne pouvait rien t'ordonner, tandis que, moi, je suis ton mari.

De pareils démêlés entraînaient souvent des querelles sérieuses et faisaient naître en nous un mauvais vouloir réciproque, qui se changea peu à peu, de mon côté, en un sentiment de répulsion, mêlé d'une terreur invincible. N'osant pas ou ne pensant pas qu'il eût le

droit d'élever la voix en ma faveur, Fritz restait moins souvent avec nous et était constamment en bas dans son propre logement. Privée de lui, je sentis si violemment et si profondément ma solitude, la vie me parut si insupportable, que, manquant de force et craignant toute explication et même toute allusion, je fuyais la présence d'Yvan, et, sous le prétexte des soins du ménage et de mon affection pour mon fils, je passais des journées entières dans ma chambre. Mes rapports avec mon mari étaient si tendus, qu'ils ne pouvaient continuer ainsi.

Un jour, entrant inopinément chez moi, Yvan me trouva presqu'en larmes, j'étais étendue sur un lit de repos, les mains jointes, dans une attitude où le désespoir se mêlait à une sorte de stupide résignation à mon sort.

— Qu'as-tu ? me demanda-t-il brusquement.

— Rien, je ne suis pas bien portante.

— As-tu envoyé chercher le docteur ?

Je ne répondis pas. Il me lança un regard et parcourut la chambre à grands pas, les mains dans ses poches. Le silence se prolongea ; enfin, il s'arrêta devant moi et me regarda longtemps.

— Tu te tais, dit-il, et ne veux pas me parler ; je devais m'y attendre ; toutes les femmes sont les mêmes. Elles aiment sans savoir pourquoi et cessent d'aimer de la même manière. C'est assez ordinaire, et je devais le penser ; mais pouvais-je m'attendre à ce qui est arrivé ?

— Ce qui est arrivé, répétais-je machinalement, n'ayant pas la force de prononcer ses paroles sur le ton de la question. Je sentais que la tempête approchait et qu'elle allait éclater sur ma tête.

— Ce qui est arrivé ! Faut-il que je vous l'explique, croyez-vous me tromper ? Ne vois-je pas le changement qui s'est opéré dans vos manières à mon égard et encore plus dans vos allures avec Fritz ? Il est resté avec vous une année entière ; je vous ai confiée, j'ai eu la sottise de vous confier à lui ; et qui ne l'eût pas fait, connaissant son honnêteté, sa froideur et sa sagesse ? J'avais bien calculé comme toujours, mais j'ai oublié de mettre en compte, ce qui est si important, la convoitise, la sottise, la passion féminine pour les mystères et toutes sortes de tromperies.

— Je suis incapable de tromper, dis-je tout à coup et avec assez de fermeté, révoltée par son mépris ; mon orgueil s'était réveillé et me donnait des forces.

— Admettons-le, repartit mon mari ; mais, dites-moi, est-il vrai que vous soyez éprise de Fritz ?

— Il y a seulement de vrai que j'entends une telle parole pour la première fois.

Je fondis en larmes.

— Pourquoi, dis-je en sanglotant, voulez-vous pénétrer dans le secret de mon âme ; et s'il s'y trouve un sentiment que je ne m'avoue pas à moi-même, pourquoi voulez-vous m'en arracher l'aveu et me forcer à rougir devant vous ?

Je regardais Yvan et ne pus m'empêcher de remarquer que mes paroles le tranquillisaient visiblement. Il respira comme un homme échappé au naufrage. Cependant il ne s'adoucit pas et, ne voulant pas me laisser deviner ce qui se passait en lui, il parlait durement et presque avec colère.

— Cependant, je ne puis vous laisser ignorer que vous vous trompez si vous me prenez pour un mari myope ou trop complaisant. S'il est vrai que vous n'ayez avoué votre faute à personne, même à vous, je puis encore vous pardonner et considérer votre sentiment comme on regarde ordinairement la folie d'un enfant capricieux. Ne vous moquez pas de moi, cependant. Je déteste les scènes de famille et je fuis le retentissement et le scandale ; j'aime trop mon repos, la position à laquelle je ne fais que d'arriver, et, certes, sans une extrême nécessité, je ne voudrais pas y porter atteinte. Je ne suis ni mon propre ennemi ni le vôtre, et j'espère que ma conversation avec vous restera secrète pour tous, quels qu'ils soient. Je ne veux me quereller avec personne, je suis sûr que Fritz est parfaitement innocent de tout ; je sais combien il m'a aimé, combien il est honnête. Mais quel homme une femme n'entraîne-t-elle pas lorsqu'elle le veut ! Je me rappelle ma propre jeunesse et nos rendez-vous dans le salon, qui ont failli engloutir tout mon avenir.

— Je pensais, dis-je avec une froide indignation, que mon amour pour vous avait été, au contraire, la base de votre fortune.

— Ce n'est pas le moment de discuter sur le passé ; si j'y ai fait allusion, c'est seulement pour vous prémunir contre les dangers qui vous attendent. Conduisez-vous comme il convient, si vous vous respectez. Si vous n'y prenez garde, certainement je ne vous épargnerai ni vous, ni lui, ni moi ; toutes vos démarches, toute votre conduite doivent être irréprochables.

— Jusqu'ici vous ne pouvez m'accuser d'imprudence ; croyez que je préférerais mourir que de faire quelque chose de contraire à ma conscience ; je suis votre femme et ne l'oublierai jamais ; soyez tranquille à ce sujet et laissez-moi seule ; chacune de vos paroles me blesse cruellement.

— C'est étonnant ! la sensibilité unie à un sang-froid remarquable, repartit mon mari avec colère. Pouvez-vous penser que je sois plus satisfait que vous ? Je vous en prie, ne vous posez pas en victime. Examinez-vous un peu plus attentivement. Est-ce bien moi

qui suis le persécuteur? Pendant dix ans, j'ai travaillé sans relâche, j'ai amassé de l'argent, j'ai supporté les caprices de mes chefs, j'ai courbé l'échine, j'ai dépensé mes jours et mes nuits...

— Pour vous marier avec moi, dis-je avec ironie.

— Ah! maintenant, vous voulez m'analyser, me juger et me condamner. C'est ordinairement la marche, quand une femme a cessé d'aimer. Eh bien, soit! Supposons que je n'ai pas travaillé pour vous seule : cela ne change pas ma position. Je suis arrivé à un poste élevé, j'ai épousé une fille pauvre quand je pouvais en prendre une riche, et au lieu de vivre tranquille et heureux, j'ai fait des dettes...

— Est-ce moi qui vous ai poussé dans cette voie? Suis-je coupable? repartis-je avec vivacité.

— Certainement, si vous n'avez pas su penser à votre avenir et vous occuper de votre fortune; et moi, en quoi suis-je coupable? Je ne peux ayant un poste élevé, occupant une position en vue, me dispenser de recevoir, de vivre enfin comme il convient, après tant de travaux. Bien plus, dans l'espérance d'améliorer mes affaires, je pars pour l'intérieur et je confie ma femme et mon fils à un ami ancien et éprouvé. Que fait ma femme? Ce qui arrive d'ordinaire, elle devient amoureuse de l'ami...

En disant ces mots, il sourit amèrement. Puis il ajouta :

— Et dans quelle position me placez-vous? Vous me mettez en querelle avec un homme auquel je suis extrêmement redevable, sous beaucoup de rapports. Vous me privez du même coup d'une épouse et d'un ami. C'est complet, et qui sait ce qui arrivera plus tard!

— J'espère, dis-je, que là s'arrêteront mes crimes, je suis une honnête femme; je suis fâchée d'être obligée de vous le dire moi-même et que vous me connaissiez aussi peu. Les hommes blâment les fautes, Dieu voit mon cœur, et juge ses battements involontaires.

— Soit, dit Yvan. Si je ne vous connais pas, vous ne pouvez pas en dire autant de moi. Vous devez savoir combien ma position m'est chère, que je ferai tout au monde pour ne pas la perdre, que je sacrifierai beaucoup; mais ne me poussez pourtant pas à bout. Si par votre conduite vous me forciez à agir, je n'aurai pas pitié de vous, et en détruisant une position si péniblement achetée, je détruirai en même temps tout votre avenir. J'ai dit : que les suites, s'il doit y en avoir, retombent sur votre tête!...

Il sortit. Je pleurai longtemps; tous mes sentiments étaient blessés et abaissés; même mon amour d'enfant pour lui n'avait pas trouvé grâce. Il avait eu le courage de me le reprocher. Je recon-

naissais moi-même avec amertume que ma vie entière n'était autre chose qu'une faute désastreuse ; je ne trouvais repos ou consolation nulle part. Ma propre maison m'était devenue insupportable, et la pensée de rester seule avec mon mari soulevait en moi de nouvelles et continuelles agitations. Je me fuyais moi-même, je fuyais la maison et me lançais dans le tourbillon du monde, espérant écraser les sentiments divers qui luttaient en moi. Je menai une vie fiévreuse pendant un mois entier, et par la force de ma volonté j'évitai la maladie physique. Je passais hors de chez moi des journées entières, je ne voyais presque pas mon mari ni Fritz. Yvan paraissait content d'un pareil dénouement et lorsqu'il me rencontrait se montrait affectueux et convenable. Avec Fritz, il était plus froid qu'à l'ordinaire, et fuyait avec soin les longues conversations qu'il avait autrefois. Le baron ne cherchait pas l'occasion de se rapprocher de nous deux, il n'avait plus la même vie que nous et s'écartait du milieu de notre famille. Il me semblait, quand je pensais à lui, qu'il voulait peu à peu m'accoutumer à son absence et je frissonnais à la pensée que peut-être, tout à coup, il m'abandonnerait et oublierait sa promesse.

Ainsi s'écoula quelque temps. Un jour mon mari rentra plus tôt qu'à l'ordinaire et vint dans ma chambre. J'étais assise devant un métier et faisais de la tapisserie. Paul jouait à côté de moi. Depuis quelque temps je ne pouvais lire, j'avais peur de penser et je travaillais jusqu'à l'épuisement de mes forces physiques et morales. Au bruit des pas d'Yvan, je levai la tête et jetai les yeux sur lui ; il était pâle et défait. Une question, prête à sortir de ma bouche comme par le pressentiment de quelque chose de terrible, mourut sur mes lèvres, mon cœur battait au point que la respiration me manquait.

— Emportez Paul, dit-il, en s'adressant à la bonne, et il continua à marcher çà et là dans la chambre étroite.

Chacun de ses pas résonnait dans tout mon être ; je n'osais le questionner, il ne parlait pas. Quelques minutes s'écoulèrent dans un pénible silence, enfin il s'arrêta devant moi et me regarda fixement. En ce moment, je me levai et tournai mon canevas vers la lumière comme si je l'examinais avec plaisir.

— Que fais-tu ? demanda-t-il.

— Tu vois, je brode un coussin. Je m'arrêtai, n'osant pas nommer Fritz. Il me paraissait que ce nom seul prononcé devant mon mari donnerait lieu à une nouvelle scène, et je ne savais pas mentir. Yvan devina tout.

— Arrête ! s'écria-t-il, et tout à coup il m'enleva le métier des mains et le posa si rudement qu'il le renversa, les pelotons de laine et de soie se répandirent de tous côtés.

— Yvan! qu'avez-vous? Pour l'amour de Dieu, qu'avez-vous? m'écriai-je, épouvantée.

Mon mari parut être honteux de l'accès de colère auquel il s'était livré. Il se mit à ramasser les pelotons et sans dire un mot les remit à leur place.

— Mais qu'est-il arrivé? dis-je en m'approchant de lui et joignant involontairement les mains.

Mon attitude suppliante et mon effroi le frappèrent. Il m'examina d'un regard pénétrant; ensuite, se détournant, il dit d'une voix saccadée, sans d'ailleurs s'adresser à moi :

— Où est Fritz ?

Et sans attendre de réponse, il sortit brusquement de la chambre. Je restai foudroyée et immobile. Qui avait pu émouvoir Yvan à ce point? Jamais il n'avait été grossier dans ses formes ; les accès de colère n'étaient pas dans ses habitudes : il était maître de lui. Je n'osai le suivre, et restai debout près du métier, la tête baissée, les mains pendantes, et comprenant vaguement que le soupçon s'était emparé de l'esprit de mon mari. La voix de Liza Nervich me fit sortir de ma rêverie. Sa présence m'étonna et m'effraya. Elle venait me voir assez rarement et jamais le matin, son air sérieux et évidemment préoccupé ne pouvait guère me rassurer. Nous nous assîmes, mais la conversation commencée plusieurs fois ne put parvenir à s'engager.

— Pourquoi es-tu si triste? me demanda Liza.

— Je ne suis pas triste; mais, toi, tu es préoccupée, dis-je en souriant.

— C'est vrai ; je suis venue chez toi exprès de meilleure heure qu'à l'ordinaire, je voulais te trouver seule et causer avec toi. J'avoue que je perds courage, et je ne sais comment te dire; et pourtant il faut parler dans ton propre intérêt et pour ton repos futur.

— Quoi donc? parle vite, dis-je avec impatience; et une rougeur subite couvrit mon visage.

— Bien, seulement ne me blâme pas ; je sais, moi-même, combien sont insupportables toutes ces amies du monde, qui, sans qu'on le désire, vous colportent toutes les calomnies...

— Laisse les préliminaires, tu me fais mourir !

Liza m'examina avec inquiétude.

— Quelle émotion! s'écria-t-elle, calme-toi, comment te parlerai-je, si...?

— Mon Dieu! m'écriai-je en joignant les mains.

— Écoute ; hier il y a eu une soirée d'hommes et un souper chez Chernogorski ; on a parlé des femmes... Comment te le dire?... Oui

des femmes qui trompent leur mari, et on a proposé de boire à la santé de celle qui le trompe avec le plus d'habileté. Après beaucoup de discussions, il fut décidé qu'on boirait à ta santé, parce que le baron est le premier et l'unique ami de ton mari, et que tu lui es confiée pendant les absences de Tomski. Chernogorski a surtout été méchant, il paraît qu'il n'a pas oublié sa vieille rancune contre toi.

— Mon Dieu, mon Dieu ! murmurai-je sourdement en me tordant convulsivement les mains.

— Ne t'épouvante pas, Stenia, tout peut s'arranger, et si l'affaire se bornait là, je ne serais pas venue te conter cette sotte histoire. La grande faute, c'est que ces messieurs, devenus ivres, ont divulgué ce qui devait rester secret ! et le malheur, c'est qu'après le souper beaucoup sont tombés sur ton mari, affirmant qu'il sait tout et qu'il se tait, parce que le baron est riche et lui prête beaucoup d'argent ; d'autres défendirent Tomski et proposèrent de lui écrire une lettre anonyme pour l'instruire avec détail de tout. La lettre a été écrite, en effet, et ils voulaient l'envoyer à ton mari ce matin. Je suis venue te dire tout, afin que tu tâches de saisir la lettre au passage pour qu'elle ne parvienne pas à Tomski.

Je restai silencieuse, j'étais tellement anéantie que je ne pouvais parler.

— Eh bien, pourquoi restes-tu là? Vois, arrange-toi ; il faut qu'aujourd'hui on t'apporte toutes les lettres... très probablement tu conjureras le danger si tu peux la saisir ; on n'écrit pas deux fois de pareilles choses...

— Mon mari l'a déjà reçue, dis-je, avec la tranquillité du désespoir.

— Où est-il? s'écria Liza avec effroi.

Je poussai un cri et m'élançai vers la chambre d'Yvan ; il n'était pas là ; je courus en bas, la porte du baron était fermée à clef. Je revins dans le salon et tombai en sanglotant sur les coussins du divan. Liza vint à moi ; elle pleurait elle-même amèrement, mais elle essayait de me parler avec calme.

— Stenia, ne te perds pas, ma chère amie ! Tu pleures et tu sanglotes comme une jeune fille, tandis que tu devrais t'armer de fermeté. Montre à ton mari de la froideur et du calme ; déroute-le. Tu es toujours la même. Tu sais aimer, mais tu ne sais pas tromper. Dans ce cas-là, tu aurais mieux fait de t'arrêter sur la pente et de fuir l'amour et les intrigues.

D'abord, à peine si j'écoutais Liza, mais ses derniers mots attirèrent mon attention ; le rouge de l'indignation me couvrit le visage ; je me dressai, m'appuyai sur le coude et dit :

— De quelles intrigues parles-tu?

— Comment ! Joues-tu la comédie, avec moi, Stenia? Stenia,

est-ce ainsi que tu payes mon amitié? Personne dans toute la ville ne doute que tu ne sois coupable...

— De quoi? parle donc! m'écriai-je. Est-ce que tu... tu crois que Fritz?...

La voix me manqua.

— Allons, Stenia, calme-toi; qu'est-ce que cela me fait? Suis-je venue pour entendre ta justification? Je n'ai le droit que de te venir en aide, si je puis. Comme je t'aime, j'ai eu peur pour toi, voilà tout! Il vaut mieux penser à ton mari, à ta position présente, que de perdre un temps précieux à me persuader.

— Laisse-moi, laisse-moi! m'écriai-je en couvrant de mes mains mon visage brûlant, et fondant en larmes.

Liza pleurait avec moi et ne prononçait plus une parole, craignant de me pousser dans un nouvel accès de désespoir. Je compris qu'elle me plaignait, persuadée toutefois que j'étais coupable. Mais je ne voulais pas et ne cherchais pas à me justifier. Je ne pouvais arracher ma pensée de Fritz et d'Yvan. Que faisaient-ils? Où étaient-ils?

Ils étaient ensemble précisément à cet instant.

Yvan était entré brusquement chez Fritz et avait fermé la porte derrière lui.

— Sais-tu, lui demanda-t-il s'arrêtant tout à coup, ce qu'on dit dans la ville?

Fritz se leva tranquillement de son bureau, lança un regard inquisiteur sur mon mari et dit avec le même calme :

— Non, je n'en sais rien.

— Alors je vais te le dire. On dit que tu es l'amant de ma femme...

Fritz pâlit et s'appuya d'un main sur le dos d'un fauteuil, ses genoux tremblants paraissaient avoir peine à le soutenir, son visage changea et ses lèvres serrées convulsivement frémirent.

— Que dis-tu? parle donc! poursuivit mon mari avec une rage concentrée.

Fritz leva les yeux et le regarda fixement.

— Le crois-tu? prononça-t-il lentement et avec fermeté sans quitter du regard le visage pâle d'Yvan.

Il y eut une minute de silence; mon mari luttait avec lui-même; lut-il la réponse dans les yeux du baron, ou leur ancienne amitié se réveilla-t-elle en lui? toujours est-il qu'il tendit la main à Fritz et lui dit :

— Non, je n'y crois pas; c'est impossible!

— Merci, dit le baron, en lui serrant les deux mains.

Ensuite il se retourna, prit ses gants et son chapeau, et voulut sortir.

— Où vas-tu? demanda Yvan.

— M'informer de l'auteur de cette basse calomnie, savoir qui a osé, par un impudent mensonge, offenser la meilleure des femmes!

— Réfléchis! dit Yvan avec vivacité; ce n'est pas à toi de la défendre. Celui qui prend la défense d'une femme donne à tous le droit de dire qu'il est son amant.

— Ne répète pas ce mot ignoble, repartit Fritz, qui suffoquait.

— Soit, mais je ne puis te permettre, dans un moment de colère insensée, de compromettre ma femme. Crois-moi, la meilleure réponse à une pareille calomnie est le mépris.

— Dans ce cas, tu dois toi-même la défendre, dit Fritz. Mais quel est-il? qui a parlé le premier?...

— Pourquoi veux-tu connaître son nom? C'est mon affaire; je ne le sais pas encore moi-même.

Il y eut un silence.

— Et elle sait tout? demanda le baron avec effort.

— Non, je ne lui ai rien dit.

— Écoute, s'écria Fritz : épargne-la, ne lui en parle pas, ne tourmente pas son âme pure et enfantine, et rappelle-toi toujours ce que je te dis en ce moment, où mon cœur est ouvert devant toi : elle est la meilleure des femmes et candide comme un enfant; jamais aucun mauvais sentiment n'a pénétré dans son cœur, même à son insu. Aime-la, veille sur elle, elle le mérite; consacre ta vie, ta vie entière à son repos; tu as été quelquefois trop rude avec elle, trop exigeant; elle est douce et tendre de cœur, elle est facile à effrayer, à abattre. Ménage-la, promets-le-moi à cette heure solennelle?

Mon mari écoutait Fritz avec attention et d'un air pensif. A la fin il parut s'adoucir et dit froidement et d'un air plus calme :

— J'aime ma femme.

— Peut-être, peut-être, répéta Fritz lentement : la faute est que tu ne la comprends pas entièrement. Sois plus tendre, plus doux, c'est ma seule demande et tout s'arrangera. Maintenant va la retrouver; elle ne doit pas savoir, elle ne doit pas soupçonner ce qui s'est passé entre nous.

Quand mon mari vint, j'étais étendue sur le divan, atterrée par cette nouvelle soudaine et noyée dans les larmes. En voyant Liza, son visage changea; toutefois il se remit aussitôt, s'approcha de moi et me demanda d'un air affectueux ce que j'avais.

— Elle a un mal de tête affreux, répondit Liza pour moi.

Mon mari s'assit à mon chevet, me prit tendrement la main et la serra. Je fondis en larmes.

— Calme-toi, Stenia, dors, si tu peux, et pendant ce temps-là

je causerai avec ton amie. Il vaut mieux que tu sois seule et que tu te remettes, ajouta-t-il d'une voix caressante.

J'étais étendue sans mouvement, mais à peine mon mari et Liza furent-ils rendus près de la porte que l'épouvante me saisit de nouveau et que je m'écriai :

— Yvan, viens, je veux te parler !...

Il vint vers moi; Liza nous laissa tous deux.

— Que veux-tu faire? lui demandai-je.

— Rien; calme-toi, dit-il froidement.

Le changement de sa voix et de ses manières était frappant.

— J'espère que tu n'as parlé de rien de trop secret avec ton amie? demanda-t-il vivement.

— De quoi? mais tu ne te batteras pas ; tu ne provoqueras pas en duel ?...

— Calme-toi ; il y a des étrangers dans la pièce voisine; plus bas, pour l'amour de Dieu!... Et qui veux-tu que j'appelle en duel? que t'a-t-on dit?

— Chernogorski, que... Il me hait et il a été très content de trouver une occasion de me calomnier.

— C'est bien ! dit mon mari avec un mauvais sourire.

— Mon Dieu ! m'écriai-je, une malédiction pèse sur moi; chaque mot que je prononce engendre un nouveau malheur; je ne sais que faire...

Je me levai et m'élançai vers mon mari, en le suppliant de ne pas se battre en duel.

— Plus bas, plus bas ! s'écria-t-il effrayé; ton amie est là derrière la porte; ni elle ni personne ne doit connaître ce qui se passe dans notre maison. Prends garde à moi, prends garde à toi. Un duel salit la réputation d'une femme; je ne veux pas souiller ta bonne renommée ; elle m'est trop chère...

— Mais Fritz? m'écriai-je, empêche Fritz...

Mon mari me regarda durement et me repoussa.

— Ce n'est pas le moment de parler de Fritz. Il y va de la vie de votre mari, du père de votre enfant.

— Mais j'ai peur, m'écriai-je hors de moi, prenez pitié ! épargnez-moi ! j'ai peur aussi pour lui...

— Calmez-vous, dit-il froidement, comprimant sa colère. Fritz ne peut pas se battre pour vous; ce droit n'appartient qu'à moi, et moi, je le repousse et méprise la calomnie. J'ai déjà assez fait pour vous ; dominez-vous et quand ce ne serait qu'une fois en votre vie, soyez raisonnable ; notre avenir en dépend.

En disant ces paroles, il sortit.

Quelques jours s'écoulèrent encore, je me remettais lentement de

la secousse que j'avais éprouvée ; mon mari me demanda de faire un effort sur moi et de paraître avec lui dans le monde, d'où mon absence aurait pu être mal interprétée. J'en compris toute la nécessité et je me montrai partout avec lui. Souvent ma pâleur était si grande, que j'étais obligée de me farder, pour ne pas donner lieu à de nouveaux bruits et à de nouvelles calomnies. Je souffrais horriblement et me retrempais dans la douleur ; je possédais une sorte de puissance pour souffrir, qui soutenait mes forces à leur déclin. Mon mari était très affectueux avec moi dans le monde ; mais, chez nous, nos rapports étaient froids et tendus ; d'un commun accord, nous fuyions toute espèce de conversation amicale et même toute rencontre en tête à tête.

Deux semaines s'écoulèrent ; peu à peu je parvenais à me tranquilliser, lorsqu'à une soirée, je remarquai qu'un petit cercle d'hommes s'était formé autour d'un nouveau venu que l'on écoutait attentivement. J'avais été tellement éprouvée, que la moindre bagatelle m'épouvantait. Quand je passai près du groupe, les paroles suivantes arrivèrent clairement jusqu'à moi.

— Certainement, ils se battront. Cela ne peut se terminer ainsi.

— Qui ? demandai-je avec appréhension à un voisin.

Il se troubla et répondit.

— Tout à l'heure, au bal masqué, une histoire désagréable est arrivée entre Litvinov et une autre personne dont je n'ai pas entendu le nom. Ils se sont querellés à propos d'une danseuse en vogue, Mlle Amanda.

An même instant, mon mari vint me rejoindre.

— Allons-nous-en, dit-il, il est tard, deux heures ; j'ai fini mon whist.

Nous partîmes ; la querelle qui avait eu lieu au bal masqué m'inquiétait vivement ; c'était en vain que je me répétais que je n'avais rien à craindre, que mon mari était avec moi et que Fritz n'allait jamais au bal masqué et ne connaissait pas les danseuses. De quoi pouvais-je avoir peur ?

— As-tu entendu parler d'une querelle qui a eu lieu au bal masqué ? demandai-je à mon mari.

— Oui, mais il n'y a rien là d'extraordinaire ; ils se sont disputés ils se raccommoderont. Il y a peu d'amateurs de duels.

— Qui s'est querellé ?

— Litvinov et Ovchinski.

Nous nous tûmes et n'échangeâmes plus un mot. La voiture arriva au perron, mon mari en sortit aussitôt et ne m'offrit pas la main comme il faisait d'ordinaire. J'entendis, en montant l'escalier, qu'il disait au laquais :

— Où est le baron ?

Je me déshabillai et entrai dans la chambre de Paul ; sa bonne ne dormait pas encore.

— Doucement, madame, me dit-elle, ne réveillez pas l'enfant, il vient seulement de s'endormir.

— Pourquoi si tard ?

— Il était couché depuis longtemps, mais le baron est venu ici. Quelque chose lui était passé par la tête : il a voulu voir l'enfant, il a pris une bougie et l'a regardé longtemps ; le cher petit s'est éveillé et lui a tendu les bras. Le baron l'a enlevé de son lit et l'a embrassé, embrassé ; j'ai été obligé de le renvoyer de force : allez-vous-en, lui ai-je dit, l'enfant ne pourra plus dormir.

Je sortis comme une folle. Le pressentiment m'accablait, le soupçon m'écrasa. Effrayée du moindre bruit, je me glissai silencieusement dans ma chambre, où je m'assis immobile, et respirant à peine ; l'émotion et la terreur me faisaient éprouver une douleur sans nom. Combien de temps restai-je assise, je ne le sais. Enfin, j'entendis les pas de mon mari retentir dans la pièce voisine, instinctivement je me jetai dans mon lit et me couvris le visage de la couverture ; il entra doucement, se pencha vers moi et murmura :

— Il paraît qu'elle dort.

Quand il sortit de la chambre, je le regardai dans le miroir. Il me sembla bouleversé. A peine eut-il fermé la porte, que je sautai du lit, passai un peignoir et descendis en bas. Le jour commençait à poindre, les domestiques dormaient encore. Je quittai l'escalier et frappai à la porte du baron. Elle s'ouvrit ; Fritz était assis à son bureau, appuyant sur sa main blanche sa tête fatiguée ; devant lui, une bougie qui coulait et dont la lueur terne, luttant avec la clarté pâle du jour naissant, me fit l'effet d'un cierge de funérailles. Une odeur de cire était répandue dans la chambre.

Je devinai tout et m'élançai vers lui avec un cri inintelligible, sans parole, sans larmes.

Il tressaillit, se dressa brusquement et vint à ma rencontre ; je serais tombée à ses pieds, s'il ne m'eût pas retenu de sa main vigoureuse.

— Vous ! ici ! s'écria-t-il : ici ! chez moi ! est-il possible ? mon Dieu ! quelle imprudence ! on a pu vous voir !

— Je sais tout, tout, dis-je hors de moi, tremblante d'émotion et de terreur.

— Revenez à vous, mon amie, mon amie ! dit-il en m'asseyant sur un fauteuil et restant debout à côté de moi ; vous allez vous reposer un instant et remonter. Je vous accompagnerai.

— Avec qui vous battez-vous ? demandai-je, et pourquoi ?

— Vous êtes sérieusement malade, dit Fritz avec tendresse; autrement, je ne pourrais m'expliquer ni votre présence ni vos paroles incohérentes.

— Avez-vous bien le courage de me tromper? dis-je en sanglotant.

— Je ne vous trompe pas et je ne puis comprendre de quoi vous voulez parler.

— Vous êtes allé au bal masqué, vous avez eu une querelle.

— Pour une danseuse? dit Fritz en souriant tranquillement. Jugez vous-même, y a-t-il là quelque apparence de vérité, surtout quand il s'agit de moi? Votre mari sort d'ici à l'instant. Il m'a raconté cette sotte querelle. J'ai passé toute la soirée chez moi et je vais me coucher à l'instant... Demain, je veux aller à la chasse. Il faut que je dorme un peu.

— On sent ici l'odeur de la cire. Vous avez cacheté des lettres?

— Que trouvez-vous là d'extraordinaire? Demain est jour de courrier. Mais, par grâce, allez-vous-en; que dira-t-on si on vous voit ici? Pensez aux conséquences; rappelez-vous que chaque calomnie peut pousser votre mari dans un abîme. Ayez pitié de lui, ayez pitié de vous-même... de moi, et allez-vous-en!

Je me levai.

— Fritz, dis-je, ne me cachez pas la vérité, ne quittez pas ainsi ceux que vous aimez et ne dites pas un mensonge à l'heure terrible de la séparation. Vous n'avez eu de querelle avec personne? où allez-vous demain? est-ce à la chasse ou ailleurs?

— A la chasse, je vous donne ma parole d'honneur que je vais chasser l'ours; c'est convenu depuis longtemps et je dois partir.

— C'est bien vrai? dis-je d'une voix tremblante.

— Regardez-moi; vous savez combien je vous suis attaché. Serais-je aussi calme si je vous quittais peut-être pour toujours?

Je l'examinai, n'osant pas le croire, et il se tenait devant moi, pâle mais tranquille, et ses yeux me regardaient avec leur tendresse habituelle, tristement, mais sans angoisse ni trouble.

— Montons, reprit-il en ajoutant d'une voix presque impérieuse: laissez-moi vous dire que vous ne devez pas être ici; ce n'est pas votre place!

Il me donna la main et je le suivis, obéissante, mais non persuadée. Il me conduisit dans le salon et m'accompagna jusqu'aux portes de ma chambre.

— Dormez bien, dormez en paix, dit-il en s'arrêtant, et que Dieu vous protège!

— Quand vous verrai-je? lui dis-je, en lui prenant la main.

Il sembla qu'à cette question, sa main tremblait dans la mienne; je

levai sur lui un regard épouvanté; ses yeux me parurent humides, comme si une larme y eût brillé. Sa tête se pencha sur ma main et, pour la première fois de sa vie, il y déposa un baiser. Puis il dit à voix basse :

— Adieu! au revoir, veux-je dire. Après-demain, je serai ici.

Il sortit de l'appartement d'un pas égal. Je le suivis des yeux. Lorsqu'il disparut derrière la porte, un étrange désir de le voir encore une fois me saisit. Je m'élançai après lui, et que devins-je, quand je le vis descendre, en courant, les escaliers! Mes forces m'abandonnèrent, je faillis tomber à la renverse sur la rampe et je m'affaissai lourdement sur les marches, sans connaissance.

Quand, au bout de quelques minutes, je revins à moi, le bruit et les pas des domestiques qui s'éveillaient retentissaient dans la maison. Je fus effrayée, m'enfuis dans ma chambre et me jetai sur le lit. Mais le sommeil n'approcha pas de mes yeux; je me rappelais chaque mot, chaque regard, le moindre mouvement. La raison me disait : Il est tranquille! mais le cœur souffrait, se torturait, et cette voix étouffait celle de la raison. Elle me répétait sans détour et sans pitié : Fritz va se battre, tu ne le verras plus...

Je finis par tomber dans quelque chose qui tenait du sommeil et du délire, et quand je rouvris les yeux, ni mon mari ni Fritz n'étaient à la maison. Yvan m'avait laissé un billet; il me disait que le baron l'avait invité à aller avec lui à la chasse et qu'il reviendrait le soir.

Je l'attendis toute la journée, ou plutôt je ne l'attendis pas; je ne sentais plus, je ne vivais plus, j'étais assise sans mouvement, dans une sorte de stupeur muette, sur le divan de ma chambre, n'admettant personne auprès de moi. Je souffris des heures de douleurs sourdes et indescriptibles, et seulement vers le soir je sortis de cet anéantissement comme d'un songe. Ma pensée, confuse et embrouillée, s'éclaircit tout à coup, et la possibilité de souffrir en connaissance de cause me revint. Je ne doutais déjà plus de la terrible vérité; elle s'ouvrit devant moi, comme un abîme prêt à m'engloutir. Je me disais : Tout à l'heure, il va entrer et il dira : mort!... Qui, mort?... Fritz!... Mon seul ami! m'écriai-je à haute voix, et, sortant de mon engourdissement, je me jetai à genoux et pressai mon froid visage sur le parquet glacé.

Un violent coup de marteau me tira de ce terrible accès de désespoir; je me levai doucement, lentement et m'avançai en chancelant vers la porte : je l'ouvris, et apercevant mon mari, je cherchai avidement à lire dans ses regards.

— Qu'as-tu? me demanda-t-il épouvanté, tu es étrange!

— Fritz? dis-je, d'une voix si sauvage que mon mari frissonna.

— Il l'a tué, et lui-même est parti pour toujours, prononça-t-il. Je chancelai et tombai sans connaissance dans les bras d'Yvan. Le lendemain, quand je revins à moi, mon mari n'était pas là ; il ne vint pas me voir de toute la journée; le soir, je reçus de lui un paquet cacheté ; c'était une lettre de Fritz, la voici :

« Avant tout, je dois vous demander pardon, ma chère amie ; jamais encore, dans le courant de toute ma vie, je n'avais trahi ma parole ; c'est seulement à cause de vous que, deux fois, je n'ai pas rempli mes promesses. Hier, en nous séparant, j'essayai, autant qu'il était en mon pouvoir, de vous tromper. Si vous saviez seulement, quand vous étiez devant moi, cherchant à m'arracher la vérité, quelle terrible torture, quelle agonie j'ai supportée, quelle lutte terrible j'ai soutenue contre moi-même ! Je ne vous ai pas dit pourtant une seule parole dont j'aie à me repentir, et, vous quittant pour toujours, je n'ai pas même osé me permettre un regard d'adieu. Les forces de l'homme sont bornées, je ne pouvais faire plus.

« Mon cœur me dit qu'au moment où je vous écris ces lignes d'adieu, un pressentiment vous a tout fait deviner. Vous attendez, je le sais, avec un cœur navré, le retour de votre mari, peut-être mon retour. Mais il ne m'est plus permis de vous voir ; je ne veux plus, je ne peux plus mentir, et pourquoi? Ayez le courage de supporter ce que me prescrivent inflexiblement la conscience et l'honneur.

« Jamais, jamais je ne vous verrai plus ! Je répète ce mot terrible et je sens que mon cœur se brise, mais il n'est pas dans ma volonté de modifier les principes que j'ai suivis depuis mon enfance. Il est honteux de se montrer inconstant vis-à-vis de soi-même et de perdre le droit à sa propre estime. J'ai dû m'éloigner. J'aurais eu la force de vivre près de vous et, de temps en temps, par ma présence, par un mot d'amitié et de dévouement, de vous encourager à suivre le sentier difficile qui conduit au port. Peut-être avais-je raison quand, ni pour vous ni pour moi, je ne redoutais la tentation. Ce n'est pas nous, mais d'autres personnes légères et méchantes qui ont détruit notre lien innocent ; pardonnez-leur ; peut-être tout est pour le mieux. Nous nous sommes séparés dans un bon moment quand, entre vous et moi, il n'avait été dit aucun mot qui pût, en offensant votre mari, nous blesser nous-mêmes et soulever en nous les remords brûlants d'une conscience troublée. Ne sentez-vous pas comme la nôtre est tranquille ? Le contentement de soi, le calme intérieur, ne sont-ils pas pour nous un gage de quelque chose de meilleur dans l'avenir?

« Vous aviez raison ; en vous quittant, j'allais à un combat mortel pour mon adversaire ou pour moi ; je combattais pour vous ; ma querelle au bal masqué n'était qu'un prétexte. Je savais le nom de celui qui avait écrit la lettre anonyme dont votre époux s'était inquiété et qui, un moment, l'avait poussé à douter de moi et à vous offenser cruellement ! Cette lettre avait été écritepar Litvinov, ami de Chernogorski. J'ai tué Litvinov, et Chernogorski a fait des excuses pour ses paroles et, devant moi, a demandé pardon à votre mari. Ne craignez plus maintenant cet homme bas ; il ne peut plus vous nuire.

« Je suis vivant, l'autre est mort dans un combat honorable. Pardonnez ; je n'ai pu agir autrement. Celui qui vous avait calomniée ne pouvait vivre en même temps que moi ; il ne pouvait rester impuni.

« Mais pourquoi parler du passé, de ce qui est immuable, de ce qui est accompli ? Parlons de l'avenir, de votre avenir, car il n'en est pas pour moi. J'ai dit adieu à tout ce qui m'était cher ; je me suis séparé de tout et, comme un banni, je vais au loin. Où ? je ne le sais pas ! Le monde de Dieu est grand ; je trouverai quelque part un coin solitaire où j'apprendrai à vous aimer tous.

« A vous seule, je n'ai pas dit adieu ! Étais-je indigne de cette consolation ? Votre mari (ce n'est pas en vain que je l'ai aimé si longtemps et si exclusivement) n'a pas refusé de vous remettre ces dernières paroles. Ce nouveau témoignage de confiance m'a ému, quoique, sans nous en rendre compte, nous ayons été coupables envers lui.

« Mon amie ! vous seule pouvez réparer le passé. Je vous en prie, oubliez les anciennes déceptions et aimez Yvan comme un frère aîné, comme un ami, comme un protecteur, si vous ne pouvez le faire autrement. Il vous aime beaucoup plus que vous ne le pensez. Il est profondément remué, et son orgueil, son amour-propre, sa vanité, ont presque disparu devant le malheur qui m'atteint. Dans les premiers moments où vous vous retrouverez ensemble, quand son cœur sera encore amolli par ce qu'il a vu et entendu, je vous en supplie, ne repoussez pas l'occasion de vous réconcilier. Souvenez-vous de votre fils ; vous devez vivre pour lui.

« Adieu donc, je pars à l'instant et je vais loin ; peut-être écrirai-je à Tomski ; à vous, jamais plus ! Il vaut mieux tout supporter d'un coup, vider la coupe complètement et trancher sans hésitation le lien qui nous unissait. Si nous avons eu quelque reproche à nous faire, nous sommes terriblement punis.

« Adieu donc, mon amie, éternellement chère et éternellement présente ! Soyez heureuse ; votre bonheur m'est plus précieux que

tout au monde, je veux l'espérer et y croire; apprenez à votre fils à aimer celui qui l'aimera toujours et qui se souviendra de vous tous jusqu'à son dernier soupir.

« FRITZ. »

Ici se terminaient les mémoires de l'aïeule; le lendemain, en les lui remettant, je m'enhardis à lui demander ce que devint Fritz.

— Il alla d'abord en Orient, ensuite en Amérique, dit-elle en soupirant. Pendant deux ans nous n'entendîmes pas parler de lui; puis mon mari en reçut une lettre. Il écrivait seulement quelques lignes au moment de son départ pour la Grèce, où venait d'éclater la guerre de l'indépendance. Quatre ans après, nous apprîmes qu'il était mort et qu'en mourant il avait demandé que l'on nous envoyât une petite cassette. J'y trouvai une lettre du père et de la mère de Fritz, et un grand collier qu'il portait toujours sur lui. Sur un papier il y avait écrit de sa main :

« Je lègue le collier de ma mère à Tomski, pour qu'il le remette à sa femme, et la prie de le porter toujours en mémoire de moi. »

L'aïeule se tut; une petite larme parut au bord de ses paupières et roula lentement sur son visage ridé; elle l'essuya.

— Grand'mère, grand'mère! s'écriait ma joyeuse Vera, en s'élançant dans la pièce; puis elle nous regarda, s'arrêta interdite, et, s'adressant à moi, me dit d'un ton de reproche :

— Pourquoi grand'maman pleure-t-elle? Est-ce toi?

— Non, non, dit l'aïeule; c'est un souvenir d'autrefois qui m'est remonté au cœur...

Elle nous regarda et ajouta d'une voix émue :

— Chère enfant, la vie n'est pas toujours facile; j'ai survécu à mon mari, j'ai survécu à mon fils, il m'a laissé ma petite Vera, qui m'a rattachée à la vie, car sans elle je n'aurais pu survivre à tant de secousses...

Elle resta rêveuse; puis, posant avec tendresse sa main ridée sur la tête de Vera qui s'agenouillait à ses pieds, elle lui dit avec un accent attendri :

— Chère Vera, aime toujours celui que Dieu t'a donné pour compagnon dans la vie, et souviens-toi qu'il n'y a de vrai bonheur que dans la paix de la conscience!...

***.

GOETHE ET LA MUSIQUE[1]

I

La poésie et la musique sont deux sœurs étroitement unies. Les âges primitifs non seulement ne concevaient pas entre elles le moindre désaccord, mais ne supposaient même pas que la poésie pût être séparée du chant. La poésie lyrique des anciens était faite pour être chantée et accompagnée d'un instrument; *ode*, en grec, veut dire chant. Il en est de même de toute la poésie lyrique du moyen âge. En quelque langue qu'elle soit écrite, quelque nom qu'elle porte, qu'elle s'appelle *lied* ou *canzone*, *lai* ou *sirvente*, elle suppose autre chose que la déclamation légèrement rhythmée de nos vers modernes; elle suppose la voix du chanteur et le son de l'instrument dont il s'accompagne. Et non seulement l'ode, mais l'idylle, l'épopée, la satire elle-même et la poésie didactique ont été chantées. Les langues si musicales de la Grèce et de l'Italie, ces idiomes dans lesquels le discours public lui-même était une sorte de chant, à tel point qu'un joueur de flûte donnait le ton à l'orateur, n'ont compris le vers que comme une mélodie. C'est même la seule manière pour nous de concilier les désaccords si étranges que l'on constate dans l'antique poésie classique entre l'accentuation des mots et la prosodie. On sait, en effet, que les pieds sur lesquels nous sommes tentés d'élever la voix quand nous essayons de marquer le rhythme des vers antiques, que, par exemple, les syllabes longues qui marquent, dans les vers hexamètres grecs et latins, ou la césure ou le commencement des spondées ou des dactyles, sont loin de correspondre toujours aux syllabes sur lesquelles, d'après des témoignages irrécusables, portait l'accent tonique. D'où il résulte que, si nous essayons de prononcer le vers en respectant l'accent, nous en détruisons toute la structure. Ce qui nous avertit aussitôt d'un vice

[1] *Goethe et la musique, ses jugements, son influence, les œuvres qu'il a inspirées,* par Adolphe Jullien. Paris, Fischbacher, in-12, 1880.

fondamental de notre système de déclamation ; car les anciens ne pouvaient violer ni l'une ni l'autre de ces deux lois également produites par le génie de leurs idiomes. Le chant est évidemment la conciliation des deux systèmes et la solution de la difficulté : les modulations d'un air multipliant en quelque sorte la capacité de l'organe vocal, au point de lui permettre de tenir compte de ces deux éléments qui nous paraissent contradictoires.

C'est, sans aucun doute, au siècle de la Renaissance qu'une sorte de divorce s'est opéré entre la poésie et la musique. Au temps où la poésie restait manuscrite, où le nombre de ses lecteurs était nécessairement restreint, la transmission orale des vers était la principale source de leur popularité, et la notation musicale, gardienne de la mesure, était aussi la gardienne du texte, parce qu'elle avertissait l'oreille des moindres altérations. Avec l'imprimerie, tout change ; le poète n'a plus besoin d'auditeurs ; ce sont des lecteurs qu'il cherche ; c'est à leurs yeux, et par cet intermédiaire à leur pensée, ce n'est plus à leurs oreilles que son texte s'adresse. L'esprit et la verve pourront désormais suppléer l'harmonie. La musique cesse d'être la messagère en titre ou la compagne indispensable de la poésie. L'épithète de lyrique subsiste comme désignation commode d'un genre poétique, mais ne rappelle plus la lyre qu'au nom de l'étymologie. Pourtant, malgré cette possibilité désormais bien établie de se frayer chacune une voie indépendante, les deux muses de la poésie et de la musique conservent un air de famille et des traits communs :

Quales decet esse sororum.

La ressemblance originelle ne peut s'effacer. En vain le développement prodigieux de la musique instrumentale ouvre aux musiciens une immense carrière où leur génie n'a pas à tenir compte de l'inspiration du poète ; les chants d'église, dans le domaine sacré, et l'opéra, dans le domaine profane, les ramènent à un texte dont ils s'efforceront d'interpréter la pensée. Enfin ceux d'entre eux qui auront du goût, ceux à qui un sens esthétique délicat fera comprendre et admirer les beautés de la poésie, seront naturellement entraînés vers les chefs-d'œuvre de la poésie lyrique et se feront gloire de les traduire. De là ces tentatives perpétuelles de rapprochement entre les deux muses, comme entre deux nobles familles qui, fières chacune de leur blason, ne négligent cependant aucune occasion de contracter des alliances qui ne pourront que rehausser leur gloire.

Quelques esprits vigoureux voudront sans doute faire bande à part. Nous avons vu, il y a quelques années et tout récemment

encore, un poète, le plus illustre que nous possédions aujourd'hui[1] (car je ne compte plus une ruine colossale qui projette encore sur notre littérature son ombre grandiose et malsaine), nous avons vu le plus digne héritier de Lamartine faire, dans cette *Revue* même, un procès à la musique, l'accuser d'efféminer les courages, et la rabaisser au rang de séduisante distraction des sociétés en décadence. M. Victor de Laprade, cependant, a célébré, lui aussi, au début de sa carrière, cette sorte d'épanouissement simultané de toutes les facultés de l'âme humaine dont la musique est l'expression presque nécessaire. Il dit de l'héroïne d'un de ses premiers poèmes, de son *Hermia* :

Elle chanta longtemps avant qu'elle eût parlé.

L'humanité a fait comme Hermia, et si le poème est d'un symbolisme contestable dont le chantre inspiré des *Idylles héroïques* a bien fait de se dégager, il n'en a pas moins exprimé dans ce vers une grande loi de l'histoire des arts. La musique est comme le germe d'où se dégage la poésie, comme la poésie elle-même précède la prose. « Les vers, a dit très bien Voltaire dans son *Siècle de Louis XIV*, furent pourtant les premiers enfants du génie et les premiers maîtres de l'éloquence. » De même, à l'origine, les musiciens se confondent avec les poètes; et, s'il faut marquer, à grand'-peine, un ordre de succession dans cette éclosion presque simultanée des sentiments qui agitent le cœur de l'humanité à son berceau, c'est la musique qui doit prendre le pas. C'est pour traduire ce qu'elle ne suffit pas à exprimer que les premiers musiciens se sont faits poètes.

La musique et la poésie s'unissaient donc à l'origine pour l'expression des mêmes sentiments, et il est permis de croire qu'une même inspiration les enfantait l'une et l'autre. On voit donc que la fameuse querelle soulevée au dix-huitième siècle entre les écoles rivales de Gluck et de Piccini, et renouvelée de nos jours par Wagner et son école, date de plus loin qu'on ne pense, et a dû éclater dès que la musique et la poésie ont revendiqué pour chacune d'elles une allure

[1] Les lecteurs du *Correspondant* n'ont pas oublié la polémique si élevée et si courtoise qui eut lieu, au sujet de la musique, entre M. Victor de Laprade et M. de Falloux. L'illustre auteur de *Pernette* vient de reprendre, dans l'ingénieux livre intitulé : *Contre la musique,* la thèse qu'il avait autrefois soutenue. Hâtons-nous d'ajouter que nous reconnaissons, avec tous ses nombreux lecteurs, qu'il n'attaque que l'invasion démesurée, intempestive, de la musique dans l'éducation, et fait à l'art une place d'autant plus digne et plus belle, qu'il veut en réserver le culte à ceux qui ont des aptitudes réelles et une vocation artistique sérieuse.

indépendante. La musique doit-elle traduire phrase par phrase, presque mot par mot, les idées exprimées par le poète? C'est là ce qu'a rêvé Gluck, ce qu'a prétendu faire Wagner. Doit-elle simplement, comme l'ont soutenu Piccini et ses disciples, s'inspirer du sentiment général et s'épanouir librement sans s'asservir au texte? L'histoire de l'art est là pour prouver que sur des paroles presque insignifiantes ont pu germer des airs charmants ou sublimes [1]. Les deux écoles lutteront et triompheront tour à tour sans que l'une d'elles puisse jamais s'attribuer une victoire incontestée. Seulement tous les grands musiciens ont plus ou moins rêvé de rencontrer, pour les inspirer, des paroles dignes de leur génie; tous se sont sentis naturellement attirés vers les poésies des plus grands maîtres.

Il est certains sentiments que la poésie et la musique expriment avec une égale force ; il en est d'autres qui semblent plus spécialement réservés à chacune d'elles. Ainsi notre grande tragédie française du dix-septième siècle est peu faite pour le chant. Corneille mis en musique ferait un singulier effet, bien que l'on ait tenté de faire de *Polyeucte* un opéra. Ces discussions éloquentes, ces plaidoyers de la passion et du devoir, ne veulent d'autre expression que la parole humaine embellie par le charme des vers. C'est la raison qui parle, elle rend des arrêts et n'enfante pas des mélodies. Aucun chant ne rendra la sublime majesté du « qu'il mourût » du vieil Horace. Toute mélodie gâterait cet oracle austère :

Faites votre devoir et laissez faire aux dieux.

Racine se prêterait peut-être mieux que Corneille à une interprétation musicale ; les mille nuances de la passion de l'amour peuvent trouver plus facilement dans la musique une traduction à la fois fidèle et brillante. On ne voit pas cependant qu'il ait inspiré des chefs-d'œuvre. Ce sont les chœurs immortels d'*Esther* et d'*Athalie* qui ont eu le privilège de tenter plusieurs grands musiciens et de les rendre jaloux de donner à ces admirables strophes une traduction musicale digne d'elles. Les opéras de Quinault, dans lesquels la plume élégante et facile de l'auteur offre pour canevas au musicien une versification ingénieuse et brillante, ou les comédies-ballets de Molière, marquent dans le grand siècle une réunion heureuse de la poésie et de la musique. Les grands musiciens modernes n'ont pas rencontré de semblables bonnes fortunes.

De même, il est des choses que la musique seule exprime et que

[1] On a cité plus d'une fois le grand air *Pria che spunti* du *Mariage secret* de Cimarosa, comme un exemple d'une admirable musique mise sur des paroles fort insignifiantes.

la parole humaine ordinaire est impuissante à rendre. Je prends la traduction qu'un spirituel librettiste italien a faite du *Mariage de Figaro* de Beaumarchais, et que Mozart a immortalisée en écrivant la partition des *Nozze*. Il y a, dans la comédie en prose de Beaumarchais, un passage très connu où Chérubin, avec un réalisme brutal, exprime l'éveil des sens qui lui fait voir, comme dirait Goethe dans son *Faust*, « Hélène dans chaque femme ». De ces quelques phrases d'allure assez lubrique, Lorenzo da Ponte, s'inspirant d'un célèbre sonnet de Dante qu'il copie évidemment, a tiré le texte si connu :

Voi chi sapete
Che cosa è l'amor,
Donne, vedete
S'io l'ho nel cuor [1].

Et Mozart, renchérissant en homme de génie sur cette première transformation, fait de cette pensée qu'il transfigure une sorte d'hymne du printemps. Sans doute, c'est aussi l'éveil des sens que célèbre la grâce voluptueuse de sa musique ; mais c'est une sorte de chant d'oiseau, comme ceux qui célèbrent l'épanouissement de la nature, l'éclosion de tous les germes, et qui pénètrent l'âme d'un sentiment délicieux que les intelligences élevées peuvent rendre aussi chaste qu'il est profond. La musique seule pouvait faire de cet appel aux instincts grossiers de la nature une sorte de douce rêverie et presque d'extase.

Pour prendre un second exemple, il est impossible de faire parler convenablement la foule sur un théâtre. L'effet peut sans doute être puissant à la lecture, parce que nous disposons alors du plus admirable metteur en scène que le monde renferme, c'est-à-dire de notre propre imagination. Lorsque Shakespeare, dans sa *Mort de César*, groupe autour du corps de la victime la foule stupéfiée ; lorsqu'à la voix d'Antoine, il la fait passer tour à tour, de l'approbation trop facilement accordée aux meurtriers, à la commisération pour la fin tragique du dictateur, puis à l'aveugle fureur qui précipite sur les maisons des conjurés toute une populace avide de venger César, nous suivons par la pensée, sur les visages de cette foule stupide, l'effet produit par les paroles artificieuses d'Antoine ; nous pénétrons en quelque sorte ces âmes ignorantes et grossières, séduites d'avance par le testament dont Antoine promet et retarde si habilement la lecture, et qu'il réserve pour la fin, comme la péroraison la mieux

[1] « Dames, qui savez ce qu'est l'amour, voyez si c'est lui qui me tient au cœur. » Ce début est une imitation du sonnet de Dante :

Donne ch'avete l'inteletto d'amore.

faite pour émouvoir une populace, puisqu'elle fait appel à ses convoitises et à ses appétits. Mais qu'on essaye de représenter cette scène sur un théâtre; qu'on groupe, si l'on veut, cinquante, soixante figurants; que le costume antique soit correctement reproduit, le décor aussi frappant que possible, en dépit de tous ces efforts, ces acteurs de vingtième ordre, rassemblés et formés à grand'peine, ne produiront qu'un tumulte confus. Leurs gestes, gauches ou bizarres, seront ridicules s'ils prétendent exprimer les passions, ou leur immobilité glaciale rendra insipide ou banale l'une des plus magnifiques scènes du théâtre moderne. L'illusion ne sera pas possible au spectateur; il ne pourra oublier les comparses pour se représenter la plèbe de Rome.

Au contraire, la musique, par le chœur, a la puissance de faire vibrer la grande voix de la foule. C'est là que l'opéra, partout ailleurs si conventionnel, atteint si bien à la vérité qu'il en est la seule expression fidèle et complète. Je me souviens toujours du moment où cette notion m'est clairement apparue. J'écoutais, dans un concert du Conservatoire, le chœur de la révolte de *Fernand Cortez* de Spontini. C'était bien l'équipage ameuté, la masse des soldats en délire, dont la voix arrivait jusqu'à moi. L'être qui parle ainsi s'appelle bien *Légion*. Le chœur est fait pour exprimer un sentiment collectif; il lui donne cette unité et cette vie dont le jeu des figurants de la tragédie n'est que la parodie insignifiante.

On pourrait multiplier les exemples. Le petit chœur des *Scythes*, dans l'*Iphigénie en Tauride* de Gluck, si originalement terminé par le choc des massues sur le sol, est bien un chant de barbares; il caractérise admirablement la physionomie de ce peuple de sauvages sur lequel règne Thoas. Enfin, le chant solennel de la *Passion* pendant la Semaine sainte, tel qu'il s'exécute en certaines grandes églises et notamment à Notre-Dame de Paris, en faisant prononcer par un chœur de voix à l'unisson toutes les paroles que le texte divin attribue à la foule, rend avec une incomparable puissance le côté dramatique du récit de l'Évangile.

Le chœur est aussi, pour une foule massée sur le théâtre, l'unique forme possible de la prière. Lui seul donne à la foule qui implore la Divinité son véritable accent. Ne regardez point les choristes; rien n'est plus burlesque parfois que leurs attitudes qui veulent être dévotes. Je me rappelle que les évêques de l'*Africaine*, réunis sur la scène de l'Opéra pour écouter Vasco de Gama, faillirent me donner le fou-rire par l'inexprimable sottise de leurs airs prétendus inspirés. Quand je fermais les yeux, ils redevenaient pieux et graves, et semblaient mériter que l'esprit d'en haut vînt les éclairer.

Ainsi les arts manifestent cette grande loi de la pensée que la

vérité, la beauté éternelles, toujours entrevues, jamais complètement exprimées, laissent toujours quelque chose à rêver au delà des plus admirables conceptions de nos intelligences. L'art humain est comme un voyageur qui fait le tour d'un splendide édifice. S'il veut en prendre une vue, il doit nécessairement s'arrêter, se restreindre, n'embrasser qu'un seul aspect, ne représenter qu'un côté. Chaque art a le privilège de faire mieux comprendre une des faces de la beauté, et par les regrets qu'il nous laisse, par les lacunes qu'il nous force à constater, il provoque notre âme à la recherche de ce qu'il n'a pu nous révéler. A la sculpture appartient plus spécialement la beauté des formes plastiques ; à la peinture, les lointaines perspectives, les mille nuances des couleurs, le charme des paysages, les expressions si variées, si délicieuses de la figure humaine ; à l'architecture, la combinaison harmonieuse des proportions et, suivant le génie de l'artiste, la grâce du détail ou le grandiose de l'ensemble ; à la musique, l'éveil du sentiment dans nos âmes, depuis les séductions des sens jusqu'aux plus nobles enthousiasmes ou aux plus sublimes adorations. Où est le beau ? Partout et nulle part. Partout, comme un rayon d'en haut qui illumine et féconde ; nulle part, comme un foyer dont nous puissions revendiquer la possession. Si l'on cherche cependant ce qui, dans ces manifestations toujours partielles de la beauté, atteint le plus haut, se rapproche le plus de l'universel, je n'hésite pas à dire que c'est la parole humaine. Les idées les plus multiples, les sentiments les plus divers, tout est de son ressort. L'éloquence produit par elle-même les plus grands effets, et sait au moins décrire et faire concevoir ceux qu'elle ne saurait atteindre. L'art ne sait qu'exprimer : la parole exprime et analyse sa propre expression. De même que dans la création tout converge vers le Verbe divin, de même dans cette ombre de puissance créatrice que la Providence a daigné nous accorder ici-bas, c'est le Verbe humain, c'est la parole qui est l'artiste suprême.

Aussi faut-il pardonner à ceux qui se sont admirablement servis du langage, soit en prose, soit en vers, d'avoir quelque peu dédaigné ces arts, qu'ils sentaient moins puissants que le prodigieux instrument dont ils disposaient en maîtres. M. de Laprade nous apprend que Lamartine dédaignait quelque peu la musique, généralement admirée pourtant, que Niedermeyer a écrite pour le *Lac*. Goethe était un peu dans le même cas pour les œuvres musicales si nombreuses que ses œuvres ont inspirées. Un très petit nombre avait le privilège de le satisfaire, et encore si l'on dégage ce qu'il a bien voulu donner d'approbations des formules de politesse qui ont nécessairement exagéré la portée de ses éloges, on démêle facilement qu'il n'attachait pas une très grande importance à ces traductions musi-

cales de sa pensée. Mais il faut se garder de toute affirmation trop téméraire en ce point délicat. Nous avons des témoins, il faut leur laisser la parole : la vie de Goethe, élucidée par une foule de travaux critiques, commence à être connue de nous presque jour par jour. En rapprochant les témoignages, comme en énumérant les œuvres, nous ferons un double profit. Nous acquerrons quelque idée de l'influence qu'un grand poète peut exercer sur les artistes qui sont ses contemporains, et nous comprendrons le rôle assez singulier de Goethe, à la fois amateur distingué et critique systématique, appliquant tour à tour à la musique et les merveilleuses aptitudes de son génie universel, et cette calme indifférence, qui est l'une des faces antipathiques de son génie.

II

M. Jullien, qui a été entraîné vers Goethe par ses goûts d'artiste, n'a pu résister au plaisir de glaner çà et là, dans les œuvres du grand poète, quelques pensées qui ne regardent que l'esthétique générale, ou qui servent simplement à donner à ses lecteurs quelque idée de ce génie universel. Les *Conversations de Goethe avec Eckermann* étaient une mine féconde que notre auteur devait naturellement être tenté d'exploiter. Mais, à son grand étonnement, il a rencontré assez peu de jugements sur la musique dans cette sorte de revue générale des connaissances humaines ; quelques traits à peine çà et là, celui-ci par exemple : « La vie de cour ressemble à la musique, où chacun doit observer ses mesures et ses pauses. » La musique était plutôt pour Goethe un point de comparaison qu'un art cultivé pour lui-même ou passionnément aimé. Elle lui fournissait des images pour exprimer ce sentiment d'harmonie, d'équilibre intellectuel, auquel Goethe, à mesure qu'il avançait en âge, attachait de plus en plus d'importance.

Dans *Wilhelm Meister*, M. Jullien aurait pu trouver d'autres pensées analogues. Goethe compare le soin avec lequel les acteurs doivent s'appliquer à répéter leurs pièces, à l'attention que mettent les musiciens à faire en commun leurs exercices. « Que de soins ils prennent, dit-il, pour accorder leurs instruments ! Comme ils observent exactement la mesure ! Avec quelle délicatesse ils savent exprimer la force et la faiblesse des sons !.. Ne devrions-nous pas travailler avec la même précision, la même intelligence, nous qui cultivons un art bien plus nuancé que toute espèce de musique, puisque nous sommes appelés à représenter avec goût et avec agrément ce qu'il y a de plus commun et de plus rare dans la vie hu-

maine[1] ? » Et plus loin, à propos d'un petit concert hebdomadaire donné par le directeur de théâtre Serlo, il revient sur cette même idée. Il soutient « qu'un acteur qui n'aime pas la musique ne saurait acquérir une notion claire et un vrai sentiment de son art ».

« Comme l'action du corps est bien plus correcte et plus facile, quand les gestes sont conduits et accompagnés par une mélodie, le comédien doit disposer un rôle, même écrit en prose, de manière à ne pas le débiter d'une façon monotone, en suivant ses habitudes personnelles, mais à le traiter avec les inflexions convenables, suivant les lois du rhythme et de la mesure[2]. »

Goethe aimait-il donc passionnément la musique, dont il semble ainsi recommander le culte? Il la connaissait et l'aimait, comme tout Allemand dont la nature n'est pas tout spécialement rebelle à l'harmonie, y est en quelque sorte sensible par tempérament. Il l'avait étudiée dans sa jeunesse, surtout sous la surveillance de son père, qui apportait là, comme ailleurs, les habitudes graves, méthodiques et passablement raides de son caractère et de son esprit. Il nous a raconté, au livre IV de ses *Mémoires*, comment l'introduction dans la maison paternelle d'un excellent piano, sorti des ateliers de Friderici à Gera, fut, pour sa sœur Cornélie et pour lui, l'occasion de longues heures d'ennui. Le père de Goethe voulut, en quelque sorte, que les progrès répondissent au sacrifice fait pour l'acquisition d'un aussi bon instrument. Les heures d'exercice se multiplièrent sous la direction du professeur Pfeil et sous l'inspection vigilante de M. Goethe, au grand détriment de l'ardeur que les enfants avaient d'abord manifestée pour l'étude de la musique[3].

Plus tard Goethe, à Weimar, s'occupe activement de la direction du théâtre. Le rêve du grand-duc Charles-Auguste et le sien, c'est que la scène de Weimar devienne l'une des premières de l'Allemagne et rivalise, au moins de réputation, avec le théâtre impérial de Vienne. Rien n'est épargné pour atteindre ce but. Toutefois, il faut reconnaître que les efforts de Goethe et son intelligente administration ont surtout pour résultat de former à Weimar une troupe sans rivale en Allemagne pour l'interprétation du drame et de la comédie. L'opéra, pour Goethe, était un peu une question de décor, une nécessité dont ne pouvait s'affranchir un théâtre bien monté; mais il ne tenait évidemment qu'une place assez secondaire dans ses préoccupations de directeur. Nous en avons encore une

[1]. *Wilhelm Meister*, l. IV, ch. II.
[2] *Ibid.*, l. IV, ch. XIV.
[3] *Vérité et poésie*, l. IV. Pfeil lui-même, qui avait appris la musique fort tard, était plutôt un simple exécutant qu'un musicien digne de ce nom; le mécanisme était ce qui lui paraissait le plus important.

preuve indirecte bien plus frappante. Dans *Wilhelm Meister*, Goethe, en quelque sorte, a écrit ses mémoires intimes de directeur de théâtre. Que de peines se donne son héros pour arriver à faire comprendre à ses compagnons comment ils doivent interpréter l'*Hamlet* de Shakespeare ! Un livre du roman est rempli presque tout entier par cette discussion. Mais dans ce monde fort bigarré d'artistes que Goethe évoque devant nous, nous ne trouvons ni chanteurs ni cantatrices. La musique n'est représentée que par Mignon et le joueur de harpe, mais qui la font apparaître plutôt à l'état d'inspiration passagère, correspondant à l'ardeur momentanée de certaines émotions de l'âme. C'est ainsi que Goethe la comprenait surtout. En sa qualité de grand poète lyrique, il rêvait que la mélodie et les vers pussent naître en même temps sur les lèvres du poète. C'est ce qu'il a exprimé en quelques délicates strophes qu'on croit adressées à Charlotte Kestner : « Mon amie, lui dit-il, si jamais ces chansons reviennent dans tes mains, assieds-toi au clavier où ton ami se tenait près de toi.

« Fais résonner vivement les cordes, et puis regarde dans le livre; mais ne lis pas, chante toujours, et chaque feuille t'aura livré son secret. Ah ! qu'elle me semble triste, imprimée noir sur blanc, la chanson qui, dans ta bouche, peut ravir, peut déchirer un cœur[1]. »

La musique était donc avant tout pour Goethe la traduction d'un sentiment éprouvé par lui, et quand il entendait de la musique instrumentale, il cherchait instinctivement une image dans laquelle il pût incarner, en quelque sorte, ce que disait à son imagination l'instrument ou l'orchestre. M. Jullien en cite un fort curieux exemple. Le jeune Mendelssohn lui ayant joué une grande ouverture de Bach, Goethe goûta beaucoup ce morceau d'une allure ample et solennelle : « Comme cela est pompeux et grandiose ! s'écria-t-il. Il me semble voir une procession de hauts personnages, en habits de gala, descendant les marches d'un grand escalier[2]. »

Ceci se passait au mois de mai 1830, au moment où le jeune Félix Mendelssohn, recommandé à Goethe par son vieil ami le musicien Zelter, était accueilli à Weimar et traité comme l'enfant de la maison. Sa vive intelligence, son esprit ouvert, son caractère aimable, avaient enchanté Goethe, qui prolongeait, par ses instances, à la grande joie du jeune homme, cette hospitalité qui était un titre d'honneur. Cette condescendance du noble vieillard, si flatteuse pour celui qui en était l'objet, était cependant quelque peu inté-

[1] *Ode à Lina*. Sous ce pseudonyme de *Lina*, diminutif de Caroline, un certain nombre de critiques croient reconnaître Charlotte Kestner, la jeune femme qui a servi de type à la célèbre Charlotte de *Werther*.

[2] *Goethe et la musique*, p. 16.

ressée. Goethe, on le sait, mettait à profit et le séjour de ses hôtes et la conversation du moindre visiteur. Le jeune Mendelssohn, tout animé du feu d'un jeune compositeur débutant, n'en était pas moins un esprit fort éclectique, dressé par son maître Zelter à reconnaître les mérites des diverses écoles; il avait ce qui manque à certains esprits, plus soucieux de produire que de s'assimiler les œuvres d'autrui : il possédait un goût exquis, un jugement déjà mûr; il était créé tout exprès pour être auprès du vieux Goethe l'interprète de ces grandes écoles musicales dont il n'avait suivi que d'un regard assez inattentif et la naissance et les progrès. C'était une bonne fortune pour Goethe, qui faisait *in petto* sa confession de cette longue indifférence. Chaque jour, après le dîner, Félix Mendelssohn devait se mettre au piano et lui interpréter quelque œuvre d'un compositeur célèbre : « C'est singulier, lui disait Goethe, que je sois resté si longtemps sans entendre de musique. Pendant ce temps, vous n'avez pas cessé, vous autres, de faire progresser l'art, et je ne suis plus au courant. Allons! expliquez-moi cela tout au long; car il s'agit maintenant de causer raisonnablement[1]. »

C'est ainsi que Goethe fit en réalité connaissance avec Beethoven, que jusque-là il n'avait que fort médiocrement admiré. On a, non sans quelque raison, quelquefois rapproché ces deux grands génies. Il est assez curieux de voir combien Goethe avait peu éprouvé pour Beethoven cette sympathie que le sublime auteur de la symphonie en *la* professait, au contraire, pour les œuvres de Goethe. L'admiration de Goethe, comme toujours, se manifestait par des traductions fort inattendues de ses sentiments en une image matérielle. Mendelssohn raconte, dans une lettre à sa famille, l'étrange effet que produisit sur Goethe le premier morceau de la symphonie en *ut mineur*. Au début ce ne fut qu'une impression de surprise : « Mais cela ne produit que de l'étonnement et n'émeut pas du tout, s'écriait-il. C'est grandiose. » Il murmura encore quelques mots entre ses dents; puis, après une longue pause, il reprit : « C'est très grand et tout à fait étourdissant; on dirait presque que la maison va crouler; mais que serait-ce donc si tous les hommes ensemble se mettaient à jouer cela[2]? »

Pourtant il ne faut pas prendre trop à la lettre cette sorte de divorce entre Goethe et la musique. La musique faisait partie intégrante, en quelque sorte, des distractions de sa maison. Sa belle-fille Ottilie était une musicienne distinguée et organisait souvent de charmants concerts de famille. Tout cela récréait l'illustre vieillard,

[1] *Goethe et la musique*, p. 15.
[2] Lettre de Mendelssohn, 25 mai 1830.

mais glissait un peu sur lui. Le séjour de Mendelssohn fut comme l'occasion d'une renaissance quelque peu tardive de ses aptitudes musicales, et dans les adieux émus qu'il fit au jeune compositeur se révèle la grande préoccupation qui avait absorbé les dernières années du poète et qui explique son apparente insensibilité aux développements de l'art. La rédaction de la dernière partie de son grand poème de *Faust*, de cette sorte de testament philosophique et littéraire qu'il voulait laisser au monde, avait détourné son attention du mouvement artistique. C'est une feuille du manuscrit de *Faust* dont il fit présent à Mendelssohn, avec ces lignes plus émues que ne l'étaient ordinairement ses hommages ou ses dédicaces : « A mon jeune et cher ami Félix Mendelssohn, le puissant et doux maître de piano, souvenir amical des agréables jours de mai 1830. — J.-W. Goethe. »

C'est par ce tableau d'intérieur que commence le livre de M. Adolphe Jullien, et après nous avoir ainsi montré le maître presque insensible aux efforts que font les musiciens pour interpréter ses œuvres, il nous fait voir les artistes renouvelant avec une infatigable persévérance des efforts qui ne se découragent jamais. Qui croirait qu'il y a, de compte fait, en l'an de grâce 1880, *vingt-trois* interprétations musicales du *Faust* de Goethe, les unes prenant pour point de départ le texte du poème plus ou moins modifié; d'autres, des *libretti* plus librement composés d'après l'œuvre de Goethe, sans compter les ouvertures composées pour servir d'introduction au poème lui-même, sans compter une symphonie de Liszt et un ballet d'Adolphe Adam. Car ce merveilleux sujet de *Faust* semble être le thème universel d'où peuvent surgir les inspirations les plus diverses. Que M. Jullien me permette même de lui signaler une transformation du *Faust*, qui peut-être lui a échappé. Il est vrai qu'elle n'a pas, que je sache, abouti à une composition musicale. Mais M. Jullien, qui donne place dans son œuvre, même aux *projets* d'opéra de *Faust*, conçus à diverses époques par Beethoven, Mendelssohn, Meyerbeer, Rossini, et même par notre Boïeldieu, aurait pu citer un bizarre plan de ballet conçu par Henri Heine, et exposé par lui dans son livre *de l'Allemagne*[1]. Les scènes se succèdent avec ce *brio* et ces boutades ironiques, familières à Henri Heine, quand il s'abandonne à son imagination et nous avertit de temps en temps qu'il s'amuse tout le premier de ses capricieuses fantaisies, et se moquerait de nous si nous les prenions fort au sérieux.

Après une curieuse revue des interprétations musicales du *Faust*, M. Jullien groupe en deux séries les tentatives de traduction musicale des autres œuvres. Les *Poésies lyriques* qui ont inspiré à Bee-

[1] *De l'Allemagne*, ch. VIII.

thoven ou à Schubert de si admirables mélodies, *Egmont*, *Goetz de Berlichingen*, *Werther*, *Hermann et Dorothée*, ramènent tour à tour sous nos yeux les plus grands noms qu'ait illustrés la musique. Une série spéciale est consacrée aux œuvres inspirées par *Wilhelm Meister*. Le type original de *Mignon* devait si naturellement tenter les musiciens, qu'il y a là, comme pour le *Faust*, tout un cycle de compositions, qui est sans doute loin d'être terminé.

Je ne suivrai point M. Jullien dans la discussion de ces diverses œuvres. Il s'agit d'apprécier le mérite de chacune de ces partitions, et ici l'*électeur* reparaît. Le profane, en effet, peut voter en musique; mais lorsqu'il s'agit d'expliquer, de justifier son vote, l'embarras commence, l'incompétence se trahit, et le comble de la finesse politique est de se ranger dans un parti par quelque vivat qui résume tout en un mot, et surtout dispense de toute bonne raison, si quelque curieux impertinent réclame des renseignements plus complets. Le livre de M. Jullien est, en effet, destiné à glorifier Schumann et à montrer en lui le plus grand, le plus digne interprète musical de Goethe. M. Jullien m'a donc converti, et je vote pour Schumann. — « Mais pourquoi Schumann est-il le plus grand interprète de Goethe? — Plaisante question! Parce qu'il l'est. M. Jullien ne l'a-t-il pas prouvé? — Mais comment M. Jullien l'a-t-il prouvé? — Il l'a prouvé. Vive Schumann! — Mais d'autres critiques sont d'un avis différent. — Que m'importe? Vive Schumann! — Si je vous disais... — Je ne veux rien entendre. Vive Schumann! — Si au moins vous prouviez... — C'est une question de principes. Les principes sont et ne se prouvent pas. Vive Schumann! »

Si je ne donne point ainsi une grande preuve de mon intelligence musicale, je démontre, il me semble, que je suis bien l'homme de mon temps, et que je suis digne d'être cité comme un vrai modèle à tous les électeurs de la troisième république. *Élus par moi*, que M. Jullien et Schumann soient donc reçus favorablement par tous ceux qui liront ces lignes. Sera-t-on de mon avis? Je n'ose en répondre. Mais tout le monde conviendra, j'en suis sûr, que peu de livres offrent plus d'intérêt et ouvrent à la pensée de plus larges et de plus charmants horizons.

Constant Pautrier.

MONOGRAPHIE

DE

LA CATHÉDRALE DE LYON[1]

« Notre-Dame, c'est ma grande patrie », s'écriait le P. Lacordaire à l'aspect de la vieille cathédrale dont il avait lui-même, en y ramenant tout un peuple, renouvelé la gloire et la vie.

Est-il nécessaire d'être Lacordaire pour éprouver pareil sentiment? Quel chrétien n'a pas quelque part une église qui, plus que tout autre endroit du monde, est pour lui la patrie, le lieu où il sent, à travers les siècles, respirer ses ancêtres, où il donne de loin rendez-vous à sa postérité; patrie des âmes, vestibule de la cité céleste? Aux yeux du fidèle, les pierres s'animent, l'édifice sacré devient comme une personne vivante, contemporaine et confidente, fille et mère des générations qui se succèdent sous ces voûtes.

Telle apparaît, aux catholiques de la ville et du diocèse de Lyon, leur cathédrale de Saint-Jean. Il n'est guère d'église dans le monde, dont l'histoire soit plus illustre et plus pleine, dont la gloire soit restée dans tous les âges plus chère à ses enfants. Et pourtant la renaissance des études historiques et archéologiques en nos jours, le mouvement qui a ramené tant de regards vers les œuvres longtemps méconnues du moyen âge, ne lui avait pas encore donné d'historien. M. Viollet-le-Duc avait consacré à décrire Notre-Dame de Paris et Notre-Dame de Vézelay le même talent qu'à les restaurer : heureux si, à travers nos révolutions, il avait su réserver sa vie entière aux paisibles et durables travaux qui en faisaient l'honneur. M. Lassus, assisté de M. Didron, avait rendu le même office à Notre-Dame de Chartres; M. Dupasquier, à Notre-Dame de Brou, dernière fleur du moyen âge épanouie sur trois tombeaux;

[1] *Monographie de la cathédrale de Lyon*, par Lucien Bégule. Lyon. Imprimerie Mougin-Rusand, 1880.

M. Vitet avait comme découvert la cathédrale de Noyon; l'abbé Caneto, la cathédrale d'Auch; deux Jésuites, les PP. Martin et Cahier, avaient remis en lumière et restitué à l'art chrétien les vitraux de Bourges. Combien d'autres églises encore ont exercé, depuis cinquante ans, la plume des érudits et le burin des artistes!

Jusqu'à ce moment, l'église primatiale de Lyon n'avait pas eu pareille fortune. Un Lyonnais vient enfin de lui consacrer une œuvre digne d'elle, œuvre d'art et d'érudition, et tout ensemble de patriotisme et de foi. Avant M. Bégule, le voyageur qui rencontrait cet édifice sur sa route, au sortir de la Bourgogne, sur le seuil du Dauphiné, de la Provence et de l'Italie, entre les pays de Langue d'oïl et les pays de Langue d'oc, courait risque de le regarder avec indifférence, et l'œil encore rempli des proportions gigantesques des églises du Nord, ou impatient des splendeurs qui l'attendent de l'autre côté des Alpes, il se demandait si la taille et la parure de la cathédrale de Lyon répondent au rang qu'elle occupe dans la chrétienté. Pour apprécier sa pure et sévère beauté et ce que j'appellerai volontiers la majesté tranquille et sobre de son port de reine, il fallait la bien connaître, l'avoir assidûment fréquentée, il fallait être familiarisé avec le ciel, avec le climat sous lequel elle est bâtie[1]. Grâce à M. Bégule, ce que les Lyonnais sentaient confusément, ce qu'avaient discerné quelques connaisseurs, est aujourd'hui démontré : nous pouvons proclamer que Saint-Jean de Lyon n'est point, par sa construction, indigne de son histoire.

La construction et l'histoire apparaissent même étroitement liées ensemble; l'édifice s'accroît et surtout s'élève à mesure que sa destinée s'agrandit. Il ne sort pas de terre d'un seul jet, chaque génération y apporte sa pierre, chaque siècle y laisse sa trace et comme la marque distincte de sa vie personnelle. Mais sans se copier, les siècles et les générations se continuent; il n'y a pas là, d'une époque à l'autre, de brusque rupture, pas de révolutions violentes; les lignes se prolongent sans soubresaut et l'harmonie règne avec la variété, depuis les cintres surbaissés de l'abside, jusqu'aux dentelles capricieuses des chapelles les plus rapprochées du portail.

L'église de Saint-Jean n'a pas, dès sa naissance, tenu le rang qu'elle devait avoir un jour. Dans l'enceinte consacrée et fortifiée du cloître, où logeaient l'archevêque et le chapitre, où l'archevêque Leyrade avait formé, sous le patronage de Charlemagne, une école

[1] Sur cette relation, sur cette harmonie de l'architecture avec les climats, spécialement dans les régions telles que le Lyonnais, il faut consulter l'ingénieux écrit de M. O. Puy de Labastie, *Des grandes lignes architecturales*, dont une nouvelle édition, enrichie de nombreux dessins, paraît en ce moment. Paris, Dumoulin.

de chant, et bâti pour cette école une demeure qui subsiste encore, Saint-Jean était d'abord un simple baptistère à côté de deux autres églises : Sainte-Croix et Saint-Étienne. Les trois sanctuaires se touchaient; peu à peu le baptistère éclipsa les deux autres par la grandeur et la noblesse de ses proportions; il était destiné à leur survivre. Quand il fut devenu la cathédrale où siégeait le primat des Gaules, on voulut attribuer sa fondation à des rois, aux rois de Bourgogne et de Bohême. Une tradition plus sûre, et qui paraissait déjà ancienne au treizième siècle, rapporte à une corporation de marchands lyonnais, les pelletiers, l'honneur d'avoir donné le terrain sur lequel Saint-Jean est construit. C'est pourquoi chaque année, le jour de la fête patronale de saint Jean-Baptiste, les maîtres pelletiers y venaient en procession, les deux anciens de la corporation montés sur des mules blanches, les autres à leur suite portant des cierges et des torches allumées. Le chapitre, en habits de chœur et précédé de sa croix, les recevait à la porte de l'église, comme il aurait reçu des princes, et, l'office terminé, l'un de ces chanoines, qui portaient tous le titre de comtes de Lyon, allait remettre de sa main, à chacun de ces marchands, le pain bénit.

Les premiers matériaux employés à la construction de l'édifice avaient une origine et une beauté romaines, ils venaient d'un forum construit par Trajan sur la montagne de Fourvière, et qui s'était écroulé dans le cours du neuvième siècle. L'art roman et byzantin a marqué de son empreinte les fondements de toute l'église et les premiers arceaux du chœur. Mais bientôt il fait place à l'art plus hardi du moyen âge, ou plutôt il se mêle d'abord avec lui. Le plein cintre alterne avec l'ogive encore timide et surbaissée qui apparaissait pour la première fois dans notre région. Tel était l'aspect de Saint-Jean, dont l'abside s'élevait seule encore au bord de la Saône, lorsque saint Thomas de Cantorbéry vint y chercher asile. Les chanoines de Lyon reçurent le primat d'Angleterre exilé, comme un des leurs; il eut dans leur chœur une stalle, dans leur cloître une maison, et même ils voulurent que cette maison demeurât, en souvenir du saint, la propriété perpétuelle de l'église de Cantorbéry [1]. Les luttes de l'archevêque et du chapitre, investis ensemble de la puissance seigneuriale, avec les bourgeois impatients de s'affranchir, vinrent arrêter et ralentir la construction de la cathédrale. Les hommes d'armes s'assemblèrent autour de son cloître et le sang coula près de ses murs inachevés. Cependant, à travers ces querelles, Lyon s'acheminait vers la liberté municipale que les archevêques, après des résistances plusieurs fois répétées, consacrèrent

[1] La Mure, *Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon.* Preuves, p. 405.

eux-mêmes par des chartes successives[1], et vers la réunion à la France que le comte de Forez Jean Ier accomplit, selon les vœux du peuple lyonnais, sous l'autorité et au profit de Philippe le Bel.

Ces querelles, d'ailleurs, n'avaient pas empêché la cité de croître et de s'enrichir, ni la religion d'y fleurir. Elles étaient, pour un temps du moins, pacifiées, lorsque Innocent IV, fuyant les troubles d'Italie, vint chercher asile à Lyon. Dans une bulle adressée en faveur de cette ville à tous les évêques de la chrétienté, le pape loue non seulement la noblesse de son origine, la beauté de son site, l'abondance et la variété de son négoce, mais aussi la concorde et la tranquillité qui y règnent et, par-dessus tout le reste, l'éclat et la sincérité de son dévouement à l'Église. En considération de la docilité et de l'affection que les Lyonnais lui ont témoignées, il veut qu'ils soient à jamais, dans toute la chrétienté, tenus pour les fils spéciaux et particuliers du Saint-Siège et couverts partout de sa sauvegarde[2]. A ce moment, la cathédrale avait pris un nouvel essor. Aux arcs surbaissés, à la simplicité grave et recueillie du chœur, avait succédé, comme par un élan soudain, les hautes ogives, les larges et riches fenêtres du transept et de la nef. C'est sous des voûtes où le génie du treizième siècle venait de déployer sa magnificence et sa hardiesse que fut tenu le concile qui déposa l'empereur Frédéric II, et, vingt ans plus tard, celui qui prononça la réunion, trop éphémère, hélas! de l'Église grecque avec l'Église latine. Sous la présidence d'un ancien chanoine de Saint-Jean, le pape Grégoire X[3], l'Orient et l'Occident s'étaient donné rendez-vous dans une ville des Gaules, évangélisée jadis par les Églises d'Asie.

Au début du siècle suivant, cette ville, ayant fait retour au royaume de France, voyait deux fois élire dans ses murs un pape français, et le second, Jean XXII, succédant à Clément V, descendait de la montagne de Saint-Just pour se faire couronner à Saint-Jean, en présence de deux princes du sang de France, le frère et l'oncle du roi qui voulurent, au retour de la cérémonie, tenir la bride de sa haquenée[4].

La cathédrale s'achève au moment où finit le moyen âge. Vers le terme du quatorzième siècle, le cardinal de Talaru et l'archevêque Pierre de Turey élèvent les voûtes des dernières travées, les deux clochers du portail viennent s'ajouter aux deux clochers plus anciens

[1] *Cartulaire municipal de la Ville de Lyon*, publié par M. Guigue. Voyez notamment les chartes de Renaud de Forez, de 1193 et 1206, p. 103-106 et 775, et celle de Pierre de Savoie, du 21 juin 1320, p. 114-347 et 356.

[2] *Cartulaire municipal de la Ville de Lyon*, p. 10.

[3] Severt. *Chronologia historica archiepiscop. Lugdun.* p. 297.

[4] Christophe, *Histoire de la Papauté au quatorzième siècle*, t. I, p. 290.

du transept; mais, par une disposition qui manque de hardiesse, aucun de ces quatre clochers ne domine de haut l'édifice; ceux de la façade ne dépassent pas le pignon qu'ils accompagnent. Les flèches aiguës et légères du Nord semblent faites pour d'autres cieux. Le Midi, même quand il s'approprie l'art ogival, garde d'habitude ses toits plats et ses tours carrées[1]. Dans cette dernière partie de l'église, cependant, cet art ogival, qui n'a déjà plus l'austère et pure majesté du siècle de saint Louis, étale les richesses et les caprices auxquels il se complaît avant de disparaître. Une rose merveilleusement découpée encadre de splendides verrières. Les *imagiers* prodiguent aux voussures des trois portails les anges et les saints, les pontifes et les martyrs, nuée de témoins célestes qui attendent le fidèle à son entrée et à sa sortie du temple[2]. Au-dessous de ces statues, de plus modestes bas-reliefs représentaient : ici, les signes du zodiaque et les occupations des douze mois de l'année; là, les histoires de la Bible et des saints; plus loin, les animaux et les plantes fantastiques du moyen âge; ailleurs, enfin, les travaux et les divertissements populaires, encyclopédie de pierre, presque unique parmi nos monuments et dont quelques parties furent très finement ciselées. Enfin, une statue du Père éternel est placée au sommet du pignon et couronne tout l'édifice.

Cet édifice était désormais complet, et pourtant ceux qui en avaient la garde conservaient le goût de l'orner, de l'agrandir et d'y marquer leur trace. Les chapelles se multiplient sur les flancs des nefs latérales. Un cardinal de Bourbon, assis sur le siège de Lyon, vers la fin du quinzième siècle, fait briller dans la vieille basilique comme un premier rayon de l'art nouveau qui s'appellera bientôt la Renaissance. Dans la somptueuse et ravissante chapelle qu'il élève au saint Sacrement, les fleurs et les fruits, les chardons, les vignes sauvages, les grappes de raisin, s'entrelacent à travers les dentelles de pierre avec les deux devises qu'arborait alors tour à tour la maison de Bourbon : ici *Espérance*, là *Ne espoir ne peur.*

Mais comme si l'Église de Lyon ne devait jamais, même dans les pierres de ses édifices, connaître un long repos, il y avait soixante ans à peine que cette chapelle, suprême parure de la cathédrale, était achevée et que son fondateur y dormait enseveli dans un tombeau magnifique, quand survinrent les démolisseurs. Au début des guerres de religion, Lyon ayant été surpris par les huguenots,

[1] Voy., à ce sujet, le livre déjà cité de M. de Labastie, *Les grandes lignes architecturales,* p. 100 et suiv. de la première édition.

[2] « Tantam habentes impositam testium nubem per patientiam curamus ad propositum nobis certamen. » (Préface de la Toussaint.)

Saint-Jean n'échappa pas à l' « abatis des images[1] ». Les mêmes bandes qui jetaient au Rhône les restes de saint Irénée et renversaient de fond en comble l'église qui lui était dédiée, celle de Saint-Just et bien d'autres, se ruèrent sur la cathédrale. A l'intérieur, elles pillèrent le trésor, détruisirent le jubé, brisèrent les tombeaux; à l'extérieur, elles décapitèrent les saints qui peuplaient les portails, mutilèrent la plupart des sculptures. L'un de ces forcenés monta même jusqu'au sommet du pignon, pour abattre la statue du Père éternel. On dit qu'il tomba et périt en la frappant[2].

Lyon, qui avait été l'une des premières victimes des guerres de religion, profita plus que toute autre ville, peut-être, des édits de pacification. A deux reprises, en 1563 et en 1570, en vertu de ces édits qui leur accordaient la tolérance, les protestants durent restituer aux catholiques leur cathédrale usurpée. Chargé par le roi de faire exécuter cette condition, le maréchal de Vieilléville raconte que, lorsque les comtes de Lyon rentrèrent pour la seconde fois dans leur église, « la grand'messe y fut célébrée en grande dévotion, avec les cérémonies accoutumées et autant solennelles qu'en un jour de Pâques; » que, portant lui-même le manteau et le collier de l'Ordre[3], il y assista avec toute la noblesse des provinces voisines, avec les maire, échevins et surintendant de l'hôtel de ville et les plus apparents et signalés bourgeois et tous « en tel ordre et révérence, que c'était chose très agréable à voir, toutes les portes ouvertes, à chacune desquelles il y avait des gardes qui ne refusaient l'entrée à personne[4] ». Trente-cinq années plus tard, une paix plus ferme ayant succédé à d'autres troubles, d'autres excès et d'autres malheurs, l'ancien chancelier de la Ligue, le premier des ligueurs dans l'ordre ecclésiastique, l'archevêque Pierre d'Épinac, recevait solennellement Henri IV à l'entrée du cloître de Saint-Jean, le félicitait de sa conversion, qui était, disait-il, « la plus grande grâce que Dieu lui eût jamais faite, en même temps qu'un moyen extraordinaire de sauver l'État » ; et, suppliant le roi « d'être, comme il l'avait promis et commencé, le protecteur de la religion catholique », il venait, à la tête du chapitre le plus qualifié du royaume, « baiser ses victorieuses mains » et attester le dévouement du

[1] Expression de Théodore de Bèze dans une lettre à Jeanne d'Albret qu'avait scandalisée cet « abatis d'images ». (*Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, publiées par la Société de l'Histoire de France, p. 238.)

[2] *Discours sur les premiers troubles advenus à Lyon avec l'apologie de la ville de Lyon*, par Gabriel de Saconay, précenteur et comte de l'Église de Lyon. (*De tristibus Franciæ*, manuscrit conservé à la Bibliothèque de Lyon et cité par M. Bégule.)

[3] De Saint-Michel.

[4] *Mémoires* de Vieilleville, l. X, ch. IV.

clergé à son service. Henri IV répondait : « J'ai gagné des batailles, j'ai eu des victoires, mais ce n'est pas à moi que la gloire en appartient, je n'y ai rien apporté du mien, je les tiens de Dieu... priez Dieu pour moi et vous assurez que je maintiendrai la religion catholique et que j'y mourrai. » Cela dit, le roi, à l'exemple de ses prédécesseurs, fut créé premier chanoine et comte de Lyon, reçut, selon le vieil usage, à la porte de la cathédrale, un surplis qu'il garda jusqu'à l'autel au pied duquel il vint prier à genoux tandis que le clergé entonnait le *Te Deum*, et, la cérémonie achevée, il alla loger à l'archevêché. C'est là que lui arriva « avis certain que le pape était résolu de l'absoudre [1] ». Il devait y retourner d'autres fois. La même église où s'était consommée sa réconciliation définitive avec tous les catholiques de France vit célébrer son mariage avec Marie de Médicis.

Malgré l'éclat que jetèrent sur Saint-Jean les visites de Henri IV, et plus tard celles de Louis XIII et de Louis XIV, les ravages des huguenots n'y furent pas effacés. Ce n'est pas le dix-septième siècle, si justement fier de lui-même, mais si injustement dédaigneux des siècles précédents et de leurs œuvres, qui pouvait réparer convenablement l'antique édifice. Sous Louis XV, lorsque les comtes de Lyon le confièrent à Soufflot, il arriva plus d'une fois à ce grand architecte d'accroître le mal qu'il aurait fallu réparer, témoin ce *Saint Jean-Baptiste* en albâtre de Germain Pilon, qui décorait le trumeau de la porte principale et qui fut abattu avec le trumeau même, pour élargir l'entrée de l'église.

Bientôt la révolution vint renouveler à Saint-Jean et dépasser l'œuvre du protestantisme, installant d'abord sur le siège épiscopal un intrus, traînant ensuite à travers la nef, sur un char attelé de quatre chevaux, une fille publique, et la plaçant sur l'autel pour être adorée comme déesse de la raison, saccageant enfin le sanctuaire profané [2]. Mais le triomphe de l'impiété, comme celui de l'hérésie, devait être éphémère. A Lyon, les honnêtes gens n'avaient pas subi sans résistance la tyrannie de la Convention. La ville, où un sang héroïque et pur avait le plus abondamment coulé, d'abord dans les combats, ensuite dans les supplices, méritait d'être celle où la religion se relèverait avec le plus d'éclat.

Pour sortir des caves, où durant la Terreur elle avait célébré ses mystères pour reparaître au jour, elle n'attendit même pas le concordat. Et quand le concordat lui eut restitué ses églises encore

[1] Palma-Cayet, *Chronologie novennaire,* livre VIIIe. De la magnifique entrée que le roi fit à Lyon.

[2] Abbé Durieux, *Tableau historique du diocèse de Lyon pendant la révolution française,* p. 248 et suiv.

debout et parmi elles, la première de toutes, Saint-Jean, quel empressement à en arrêter la ruine et en nettoyer les souillures! Il ne s'agissait pas encore des règles et des traditions de l'art, on ne songeait pas au superflu, on avait peine à retrouver le nécessaire. Il fallait à la hâte effacer sur le pavé du temple les traces du char de la déesse Raison, clore les fenêtres, veuves de leurs verrières brisées, réparer la toiture croulante, relever l'autel abattu. Il fallait, surtout, rendre des prêtres au sanctuaire dépeuplé. Appelé sur le premier siège des Gaules, grâce à sa parenté avec le nouveau maître de la France, le cardinal Fesch employa le crédit que lui donnait cette parenté à restaurer dans sa cathédrale la splendeur et la dignité du culte. La foi du peuple chrétien en ranima la vie [1]. Et telles étaient cette foi et cette vie que le spectacle de la première procession de la Fête-Dieu qui sortit de Saint-Jean transporta d'admiration M. de Chateaubriand. Comme il se rendait alors à Rome après avoir publié le *Génie du christianisme*, il écrivit à son ami, le Lyonnais Ballanche : « Les lieux consacrés par les premiers pas du christianisme dans les Gaules n'ont point vu de plus grand miracle que celui qui s'opère aujourd'hui [2]. » Miracle qui devait, l'année suivante, étonner et consoler Pie VII. Lorsqu'il vint sacrer Napoléon, la basilique, où, cinq siècles plus tôt, ses prédécesseurs avaient présidé des conciles, fut la première église de l'ancienne France qui le reçut sous ses voûtes, la dernière où il s'arrêta avant de repasser les Alpes; et ce fut en voyant les Lyonnais se presser pieusement autour de lui dans cette enceinte trop étroite à leur gré, ce fut en distribuant à la foule fidèle le pain eucharistique, que le doux et généreux pontife se prit à espérer la résurrection chrétienne de la France.

Je n'ai pu tracer ici qu'une bien incomplète esquisse de la cathédrale de Lyon et de son histoire. Je n'ai pas énuméré ses richesses, celles qu'elle a perdues, celles qu'elle garde encore. Parmi les précieuses reliques qu'elle possède, je n'en veux citer qu'une seule qui ne lui appartient pas de vieille date : le cœur de saint Vincent de Paul. Pieusement dérobé au pillage de la maison de Saint-Lazare,

[1] Mgr Lyonnet, *Le cardinal Fesch*, t. I. — *Les grands souvenirs de l'Église de Lyon*, p. 417 et suiv.

[2] Allocution de S. S. le Pape Pie VII après son retour à Rome, le 26 juin 1805. « A Lyon, la piété et l'affection des excellents habitants de cette ville était si grande, que la vaste enceinte de l'église métropolitaine ne pouvait les contenir. Quelle n'a pas été notre joie? Quelles actions de grâce n'avons-nous pas rendu au Père de miséricorde pour un si merveilleux changement? Nous n'avons pu jouir à Lyon aussi longtemps que nous l'aurions voulu de ce triomphe de la foi. (Theiner, *Histoire des deux Concordats*, t. II, p. 322. Voyez aussi Mgr Lyonnet, *Le cardinal Fesch*, t. I, p. 355, et *Les grands souvenirs de l'Église de Lyon*, p. 464.)

qui eut lieu à Paris, le 14 juillet 1789, et remis plus tard au cardinal Fesch, il est venu reposer dans la ville que notre siècle devait appeler la ville des aumônes. Je n'ai pas nommé non plus tous les papes qui sont sortis du chapitre de Saint-Jean, tous les rois qui ont voulu s'y faire admettre, tous les grands et saints personnages, qui, depuis saint Thomas de Cantorbéry, ont passé sous ses voûtes. Là, saint Bonaventure, à la veille de mourir, a harangué l'Église assemblée en concile ; Gerson, vieilli et enseveli dans une retraite silencieuse ; a prié ; le cardinal de Marquemont a fait prêcher, pour la fête de saint Pierre, son ami saint François de Sales [1]. Là, au carême de 1845, la parole si neuve et si inattendue du P. Lacordaire a soulevé, selon son propre témoignage, « l'enthousiasme le plus pénétrant » [2] qu'elle eût encore rencontré. Il avait été appelé dans la chaire de Saint-Jean par le cardinal de Bonald, prélat peu enclin aux nouveautés, mais dont l'âme droite et pieuse recherchait constamment ce qui était capable de servir l'Église et de l'honorer. Dans cette cathédrale, où il a siégé trente ans, les vitraux anciens, savamment et soigneusement restaurés, et quelques vitraux modernes d'une rare splendeur, chef-d'œuvre de la fabrique de Metz, attestent à jamais son zèle pour la maison de Dieu.

M. Bégule ne s'est pas proposé de rappeler les événements que Saint-Jean a vu s'accomplir. Il s'occupe uniquement de l'édifice même et de sa construction, peut-être a-t-il tort ; mais, du moins, il faut reconnaître que dans le cadre où il se renferme son travail ne laisse rien à désirer. Aussi modeste que dévoué à son œuvre, il a demandé au savant archiviste du Rhône, M. Guigue, l'histoire exacte et authentique de la construction même ; au docte et consciencieux historien des premiers évêques de Lyon, le R. P. André Gouilloud [3], l'interprétation hagiologique et iconographique des figures, des symboles de toutes sortes qui couvrent et animent l'édifice ; à lui-même il a réservé le soin de le décrire. Pour cela, il lui fallait, de la base au faîte, le voir sous toutes ses faces et dans tous ses détails ; il n'y a épargné aucun labeur. Il lui fallait ensuite rendre ce qu'il avait vu et ce que lui seul souvent, peut-être depuis des siècles, avait su voir, et il l'a fait tantôt dans un langage sobre, précis et clair, tantôt à l'aide d'un habile crayon, tantôt au moyen

[1] Hamon, *Vie de saint François de Sales*, t. II, p. 141.

[2] Foisset, *Vie du R. P. Lacordaire*, t. II, p. 85.

[3] Puisque le nom du P. Gouilloud se trouve ici sous notre plume, il nous sera permis de signaler sa *Vie de saint Eucher*, qui vient de paraître. Elle s'ajoute à la *Vie de saint Potin*, à la *Vie de saint Irénée*. Encore un ou deux volumes et l'Eglise de Lyon devra à l'un de ses prêtres, devenu Jésuite, le tableau complet de ses origines, le portrait fidèle de ses premiers ancêtres.

des procédés les plus nouveaux de la chromolithographie et de l'héliogravure, étonnées de reproduire les œuvres oubliées des plus vieux artistes. Ces vieux artistes sont pour M. Bégule des amis, des compagnons, des confrères; s'il néglige de signaler plus d'un illustre personnage qui a pu laisser à Saint-Jean trace de son passage, il a soin de reproduire les signes lapidaires gravés par de simples ouvriers, comme une sorte de marque de fabrique, sur les pierres qu'ils façonnaient, les portraits de certains d'entre eux, taillés au burin et obscurément conservés depuis six siècles sur les chapiteaux de quelques hautes colonnes; il nous donne la liste des maîtres de l'œuvre qui, depuis la fin du treizième siècle jusqu'au début du seizième, en ont poursuivi l'achèvement, car le nom du premier maître qui en traça les plans et en jeta les bases est demeuré inconnu. Il n'oublie ni les maîtres charpentiers, ni les maîtres serruriers, forgerons, couvreurs, peintres, doreurs et verriers; ce que chacun a fait il le sait: il paraît familier avec tant d'arts et de métiers divers. Toutefois, à voir avec quelle compétence il pénètre les secrets des peintres verriers, avec quelle complaisance il admire et reproduit leurs ouvrages, on reconnaît aisément que c'est à leur corporation qu'il a choisi de s'affilier. Les peintres à qui Saint-Jean dut, au treizième siècle, les vénérables vitraux de son abside, ceux qui lui donnèrent plus tard les éclatantes roses des transepts et de la façade, ont maintenant, à Lyon, un héritier, et cet héritier est en même temps, dans l'art d'étudier et de décrire une antique cathédrale, le disciple et l'émule des Vitet, des Viollet-le-Duc et des Didron.

C. de Meaux.

UNE FAMILLE DE FINANCE

AU XVIIIE SIÈCLE[1]

C'est avec grande raison que, dans son introduction, l'éminent auteur du *Secret du roi* engage les descendants des familles, dont le nom se rattache aux souvenirs de l'ancienne France, à entreprendre des voyages de découvertes dans leurs archives, voire dans leurs greniers où, sous une poussière séculaire, dorment peut-être de vrais trésors historiques. C'est bien dans un grenier, « le mauvais grenier d'un pavillon inhabité, attenant au jardin de sa maison de Crépy », qu'à la mort de sa grand'mère, en 1859, M. Adrien Delahante a retrouvé les archives de sa famille sous la forme, non d'un monceau, mais d'une montagne de vieux papiers entassés au milieu de la pièce et, depuis vingt ans, exposés à la gelée, à la pluie, aux chats, aux rats et à l'épicier « autorisé, moyennant une rétribution convenue en faveur de la maison des sœurs, à puiser là la matière première de ses cornets ».

Il s'empressa de sauver alors ce qui avait échappé aux ravages du temps, des animaux et des hommes, et bien il fit ; car, l'heure de la retraite une fois sonnée, en ne cherchant peut-être dans l'étude attentive de ces vieux papiers qu'un pieux emploi de ses loisirs, il en a tiré la très intéressante histoire d'une famille de finance au dix-huitième siècle.

Comme le titre l'indique, il ne s'agit pas, dans cette série de biographies reconstituées au moyen de documents inédits, actes de familles, nominations, livres de comptes, lettres, mémoires, etc., d'hommes d'État ou de capitaines ayant mis la main aux événements qui décident du sort des peuples, ni même de courtisans ayant su les secrets ressorts de ces événements, ni d'artistes ou d'hommes de lettres dont les œuvres font souhaiter de connaître la personne. M. Delahante raconte simplement les vies laborieuses et paisibles, sauf la dernière qui traversa la Terreur, de bourgeois probes, actifs, avisés, qui, par leur intelligence et les services rendus dans une sphère modeste, ont fait honnêtement leur chemin sous l'ancien régime, et même conquis leur place dans cette noblesse si enviée,

[1] *Une famille de finance au XVIIIe siècle*, par M. Adrien Delahante. J. Hetzel et Ce. 1880. 2 vol. in-8°.

peu avant l'heure où elle ne serait plus qu'un titre de proscription.

Les cinq notices que renferme l'ouvrage font connaître au lecteur : l'abbé Pierre Delahante (1664-1723), chanoine de Soissons; son frère, Adrien Delahante (1673-1737), directeur des fermes de l'apanage du duc d'Orléans; les deux fils de celui-ci : Adrien (1714-1748), maître des eaux et forêts du duché de Valois; Jacques (1717-1792), fermier général du roi; et, enfin, le fils du maître des eaux et forêts : Étienne-Marie Delahante (1743-1829), fermier général adjoint, grand-père de l'auteur.

On peut laisser l'abbé à son canonicat; mais les vies de son frère, des fils et petits-fils de celui-ci, méritent une brève analyse, ne fût-ce que pour montrer combien, sous l'ancien régime, les voies étaient, plus qu'on ne le croit, ouvertes aux hommes de mérite.

Le premier Adrien Delahante, fils d'un pauvre chirurgien de Damery, dans le diocèse de Soissons, « parti en campagne », en 1694, avec 220 livres prêtées par son frère l'abbé, achetait, en 1700, l'office de notaire royal au bailliage de Crépy, moyennant 165 livres; le prix était modeste, l'emploi aussi, mais, avec lui, son possesseur ne devait pas tarder à cumuler, tant était grande la confiance qu'inspiraient son honorabilité et ses talents de praticien, les charges de receveur des insinuations, de procureur au présidial de Crépy, un nombre vraiment extraordinaire de prévôtés, de bailliages, et par-dessus tout, la direction des fermes de l'apanage du duc d'Orléans.

La nomenclature détaillée de ses charges, curieuse au point de vue historique, donne une haute idée de l'activité qu'a dû déployer cet infatigable travailleur, afin de remplir des fonctions si nombreuses, et dont les divers sièges s'échelonnaient sur tous les points du duché de Valois. Aussi, quand il mourut, laissait-il à ses fils, avec un bon renom, une certaine aisance et une excellente éducation à laquelle, d'après le livre-journal, le ménage consacrait annuellement 4000 livres, somme égale à celle qu'il dépensait pour lui-même.

L'aîné commença par lui succéder dans quelques-unes de ses charges, puis devint gruyer du Valois, fonction qui réunissait l'inspection des forêts à la juridiction de première instance en matière forestière; les qualités qu'il y montra décidèrent le conseil chargé d'administrer les biens du duc d'Orléans à lui offrir, aux conditions les plus honorables pour lui et les plus libérales de la part du prince, l'importante maîtrise des eaux et forêts du duché de Valois, autrefois occupée par Racine le fils. Cette charge semblait devoir conduire Adrien Delahante à l'intendance de la maison d'Orléans, quand la mort vint l'enlever à l'âge de trente-trois ans. Son frère, Jacques, entré dans les bureaux de la ferme générale, par la protection d'un

ami, franchit rapidement, grâce aux services qu'il rendait, tous les degrés hiérarchiques de cette administration compliquée, jusqu'au poste de directeur général des gabelles, où l'on vint le chercher pour en faire un fermier général. Dans cette situation, justifiant les flatteuses appréciations qui l'avaient fait choisir, il fut grandement « utile à la chose » par lui-même et par son neveu, orphelin dont il fut le second père, qu'il fit entrer à son tour dans les bureaux de la ferme, qu'il adopta quand la mort l'eut privé du dernier fils qui lui restât et qui devint fermier général adjoint.

Ce neveu, Étienne-Marie Delahante, a laissé deux volumes manuscrits de mémoires, écrits pour lui seul avec une très grande simplicité de style, une abondance un peu minutieuse de détails et une sincérité absolue, qui ont grandement servi à son petit-fils pour raconter l'histoire de sa famille; il en abrège beaucoup la première partie, mais en reproduit, à juste titre, toute la portion consacrée à la Terreur, vrai martyrologe, d'autant plus émouvant que la forme en est plus simple, et complété par de très intéressantes lettres de la même époque, entre lesquelles il faut citer, non seulement à titre de « relique de famille », mais comme un modèle de foi et de courage chrétien, admirable et touchant pour tous, la lettre que M. de Parseval-Frileuse, frère de Mme Delahante, écrivit à sa femme et à ses enfants trois jours avant l'échafaud.

Il ne faut pas croire que l'intérêt du livre ne commence qu'à cette époque néfaste, sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure. Il est, au contraire, singulièrement attachant le récit de ces vies tout unies, si laborieuses et si étroitement liées à leurs emplois, qu'elles semblent n'avoir eu d'autre horizon que leurs bureaux. C'est là qu'on rentre aussitôt après les grands deuils et aussitôt après les joies. Jacques Delahante s'y renferme au lendemain de l'enterrement de son dernier fils; et, après son mariage, Étienne-Marie Delahante se donne congé jusqu'au surlendemain seulement. Aussi, M. Adrien Delahante, après avoir un peu indiscrètement recherché quel tribut son grand-père avait bien pu payer à la galanterie du dix-huitième siècle, conclut-il ses investigations, en disant : « Somme toute, c'était un très bon sujet, préférant son bureau à tous les boudoirs du monde, et dont les élans amoureux avaient toujours dû être tempérés par des arrière-pensées de petite ou de grande gabelle. »

Le secret de cet intérêt, à défaut d'événements extraordinaires et de grandes vicissitudes, réside à la fois dans la sincérité et dans l'art du narrateur, je dirais presque du conteur, car le livre amuse souvent, comme un conte du bon vieux temps. Le récit, d'une part, est absolument vrai ; il est, d'autre part, du ton le plus piquant. Il ne marche qu'appuyé sur pièces absolument authentiques et il les

met en œuvre de la façon la plus vive et la plus variée. Il vous fait vivre en plein dix-huitième siècle, ce qui est déjà un régal à notre époque friande d'explorations rétrospectives ; mais, en outre, il vous fait voir le dix-huitième siècle par son côté le meilleur et le moins connu, le côté sérieux et rangé, faisant en cela contraste avec les mémoires galants du même temps, comme les tranquilles intérieurs de Chardin avec les voluptueuses peintures de Boucher.

Citons, parmi les épisodes curieux, les agréables tableaux de mœurs, les détails caractéristiques qui abondent dans la partie purement biographique, l'installation de M. Adrien Delahante comme prévôt royal de Béthisy-Verberie et le discours mémorable qu'il adresse, en cette circonstance, à la dame de la Billarderie, propriétaire de cette justice, et à l'assemblée des justiciables ; la description de sa maison de Crépy et l'inventaire de sa garde-robe et de son mobilier ; la nomination de Jacques Delahante, comme fermier général et les détails de son emménagement ; les débuts d'Étienne-Marie Delahante dans la carrière administrative à Coutances ; son mariage, enfin, à quarante-sept ans, avec Mlle de Parseval, âgée de seize ans, union qui, pour avoir été imposée au célibataire récalcitrant par l'affection prévoyante et despotique de Mme de Saint-Waast, n'en fut pas moins des plus heureuses.

C'était seulement pour ses parents et ses amis que M. Delahante pensait écrire, et sa première édition n'a été tirée qu'à un nombre d'exemplaires limité en conséquence. Mais, indépendamment des documents privés, les papiers de Crépy comprenaient une multitude de manuscrits ou d'imprimés provenant de l'ancienne ferme générale, dont Jacques et Étienne-Marie Delahante avaient été longtemps des membres très actifs et très influents. Ce dernier, de plus, ayant eu la rare fortune de survivre au massacre, en forme juridique, de presque tous ses collègues, s'était trouvé, en quelque sorte, l'exécuteur testamentaire et le dernier témoin de la ferme.

Il en est résulté que tout en voulant n'élever qu'un monument domestique réservé à l'intimité, l'auteur d' « *Une famille de finance* » a été amené à expliquer l'organisation de la ferme générale, son fonctionnement, les impôts qu'elle percevait ; à dire, enfin, ce qu'elle était, comment elle a fini, et à écrire ainsi une page de notre histoire administrative et financière d'un intérêt général, et d'autant plus grand que cette histoire est trop peu connue. Les grands historiens, en effet, ne s'y arrêtent guère, et le public ne s'arrête guère non plus aux ouvrages spéciaux, quoique le sujet soit d'une très sérieuse importance et puisse, comme le prouve M. Delahante, être présenté d'une façon très intéressante. En somme, pour la majeure

partie du public, les fermiers généraux du dix-huitième siècle ont hérité du mauvais renom des premiers traitants et restent sous le coup des plaisanteries de l'ancien théâtre et de l'impopularité que leur avaient value, indépendamment des fastueuses excentricités d'un petit nombre d'entre eux, la très mauvaise assiette des impôts qu'ils avaient à percevoir et la férocité de la répression en matière de fraude.

Mollien, cependant, dans les *Mémoires d'un ministre du Trésor public*, a rendu aux fermiers de 1780, qu'il avait eus sous sa surveillance et sa direction, comme premier commis de l'intendant des fermes, ce témoignage « qu'ils ne ressemblaient plus à ces anciens financiers chargés de recouvrer tous les revenus de l'État, « à condi- « tion d'en rendre quelque chose »...; qu'ils avaient poussé au suprême degré l'exactitude dans les comptes qu'ils se faisaient rendre et qu'ils rendaient eux-mêmes...; que plusieurs auraient été disposés à mieux servir l'État, même avec moins de profit, s'il y avait eu des ministres plus habiles ».

M. Delahante paraît donc, quoique plaidant *pro domo sua*, rester strictement dans le vrai, lorsqu'il écrit : « Règle générale, la ferme était une réunion de très honnêtes gens, de respectables pères de famille, d'administrateurs plus ou moins capables, plus ou moins laborieux, mais tous véritables fonctionnaires publics, généralement étrangers aux combinaisons commerciales et qui se contentaient d'avoir une excellente place, grâce à laquelle ils étaient certains de faire fortune, *à condition de la conserver assez longtemps pour y réaliser par l'économie d'importantes épargnes.* »

Les bénéfices, en effet, avaient été s'atténuant de plus en plus à chaque renouvellement de bail, et les baux se renouvelaient tous les six ans, non seulement parce que, sous la pression des nécessités financières, les conditions du bail étaient rendues de plus en plus strictes, mais parce qu'à côté du bail, il était demandé aux fermiers généraux dont la nomination individuelle était soumise à l'agrément du roi, des sacrifices personnels de plus en plus grands, sous la forme de *pensions* ou de *croupes*. « Les pensions consistaient en des sommes fixes et annuelles assignées par le roi sur les places de certains fermiers généraux au profit de certaines personnes. Les croupes étaient des parts d'association, des parts de commandite dans les places de certains fermiers : parts très naturelles et très légitimes lorsqu'elles étaient librement consenties par eux, très onéreuses lorsqu'elles étaient imposées par le roi », d'autant plus que, la plupart du temps, cette catégorie de croupiers était simplement débitée de sa mise de fonds dont elle n'opérait jamais le versement, le fermier général n'en restant pas moins obligé à fournir sa part entière dans l'énorme fonds nécessaire aux avances à faire à l'Etat.

On a évalué le montant des croupes et pensions au tiers environ du revenu net de la ferme; et parmi les croupiers, Sa Majesté Louis XV figurait dans deux charges pour un quart, dans une autre charge pour moitié, s'étant ainsi accordé à elle-même une place entière de fermier général, soit qu'elle eût trouvé le moyen bon pour augmenter sa liste civile, soit que, comme le recommandait Forbonnais, elle voulût par ce procédé se rendre un compte exact des profits de la ferme.

Toutefois, si la haine populaire s'adressait mal, en s'en prenant aux chefs de la ferme qui s'acquittaient avec exactitude et modération de leur service de perception, elle n'était pas non plus sans fondement. Une partie au moins des impôts, dont le recouvrement était confié à la ferme, deux notamment, celui des traites qui se composaient de droits divers sur la circulation des marchandises, par les entraves absurdes et surannées qu'il mettait au développement du commerce et à l'industrie, et celui des gabelles ou du sel, à force d'être mal assis et mal réparti, partant vexatoire et onéreux, expliquaient bien des haines, et provoquaient bien des fraudes réprimées par la loi avec une impitoyable sévérité. Mais la ferme générale n'était que bien peu responsable des conditions détestables dans lesquelles étaient établis les impôts d'alors; plusieurs même des fermiers auraient voulu des améliorations et en signalaient la nécessité, fût-ce au détriment de leur intérêt, comme le dit Mollien. C'est ainsi que le contrôle général n'aurait pu trouver pour les réformes, qu'il était si urgent d'apporter aux finances de la France, un auxiliaire plus zélé, un guide plus sûr que Lavoisier, bien moins connu, mais aussi digne de l'être, comme administrateur que comme savant. Nul n'a signalé les inconvénients du mauvais régime de contributions auquel la France était soumise, avec autant de compétence et plus d'énergie que ne l'a fait cet illustre fermier général, dans le mémoire qu'il adressa au ministère, au nom du comité d'agriculture, mémoire qui fut, comme le testament du comité, supprimé bientôt après, et qui, de carton en carton, est venu reposer aux Archives nationales. Malheureusement, il eût fallu, à cette époque, pour porter remède aux vices de notre organisation financière, pour prévenir la révolution par les réformes et briser les résistances suscitées par celles-ci, un Richelieu financier, qui ne s'est pas rencontré, ou si la France l'avait, comme on croit, trouvé dans Turgot, Louis XVI, aussi faible que bien intentionné, ne sut pas, comme son noble ancêtre, rester fidèle envers et contre tous au ministre réformateur qu'il avait choisi. Tout, du reste, était difficile alors; les rouages de l'ancienne monarchie, usés, faussés, ne fonctionnaient plus guère que comme entraves, et on peut juger des obstacles qui arrêtaient les grandes réformes par l'histoire spirituel-

lement racontée par M. Delahante, de la lutte épique soutenue par son grand-oncle contre ses collègues, contre l'administration et enfin contre les parlements, pour faire adopter la mesure, qui paraît si naturelle aujourd'hui, de râper le tabac dans les manufactures, au lieu de le livrer en carottes aux débitants, ce qui permettait à ceux-ci de profiter du râpage pour vendre du tabac de contrebande et toute espèce d'ingrédients.

Le parlement de Bretagne, notamment, ne cessa de lutter pour la carotte contre le râpé, avec une ténacité aussi bretonne que parlementaire, jusqu'au jour où la révolution balaya à la fois les parlements, la ferme générale et la carotte par-dessus le marché.

La dissolution de la ferme fut prononcée à la fin de 1790, et la liquidation confiée à une commission de cinq fermiers généraux et de trois adjoints, parmi lesquels figuraient MM. Delahante, oncle et neveu. Elle fut retardée par ce fait que la ferme, étant la seule administration organisée pour la perception des impôts affermés, dut provisoirement continuer cette perception ainsi que la vente du sel pour le compte du gouvernement. Ce retard, quand le mouvement révolutionnaire s'accentua, fut un prétexte tout trouvé pour donner carrière aux haines qui couvaient contre la ferme et à la cupidité excitée, tant par la richesse réelle ou exagérée des fermiers, que par le bruit d'un prétendu trésor de la ferme.

Vainement les liquidateurs réussirent-ils à se justifier auprès du ministre des finances, Clavière ! De quel poids pouvait être la conviction personnelle de ce personnage gardé lui-même dans son cabinet par deux hommes armés chacun d'un sabre nu, qui ne désemparaient pas d'auprès de lui ? Un jour, après divers incidents déjà menaçants, Dupin, député médiocre et peu connu, qui avait traversé les bureaux de la ferme en qualité de contrôleur général surnuméraire, monte à la tribune de la Convention et, certain, dit-il, qu'il s'est commis beaucoup d'abus dans la ferme générale, fait décréter, sans discussion, que les comptes à rendre par les ci-devant fermiers seront soumis à la révision de cinq commissaires qui procéderont sous la surveillance de deux membres de la Convention. Dupin fut naturellement l'un de ces membres ; les réviseurs furent cinq anciens employés de la ferme, l'un convaincu d'un vol de 500 000 francs, ayant dû sa liberté au bris des prisons ; les autres, besoigneux ou mécontents. Ne semble-t-il pas que ce député qui dénonce ses anciens chefs, et les acolytes qu'il se donne ont engendré postérité et que si nous rentrions un peu plus avant dans la voie révolutionnaire, nous verrions bientôt cette postérité suivre les errements de ses pères ?

Cette mesure n'était qu'un prélude. Un nouveau décret ordonna bientôt l'arrestation des fermiers généraux.

M. Jacques Delahante avait eu le bonheur de mourir paisiblement à la fin de l'année précédente, mais Étienne-Marie Delahante, déjà incarcéré une première fois sur une dénonciation de quartier fut conduit, avec ses collègues, d'abord à la Force, puis à l'hôtel des Fermes transformé en prison, où, du moins, ils trouvaient tous les documents nécessaires pour travailler à leur reddition de comptes.

Mollien, rapproché d'eux en captivité comme dans la vie administrative, écrit « qu'ils s'y occupaient avec une sorte de confiance ingénue, dont les honnêtes gens ne se corrigent jamais, à opposer des calculs exacts aux absurdes imputations de leurs adversaires ». Le journal de M. Delahante donne le détail de leurs travaux et de leur manière de vivre. Ils ne rendirent que trop tôt leurs comptes! Lavoisier n'eut pas plus tôt terminé un dernier mémoire justificatif « d'une force et d'une clarté merveilleuses », que, sur un nouveau décret, les fermiers généraux furent transférés à la Conciergerie pour être traduits devant le tribunal révolutionnaire. Tout semble avoir été dit sur les agissements de l'odieuse juridiction, et cependant le procès des fermiers généraux renferme quelques traits caractéristiques qui paraissent inédits et méritent d'être signalés.

Ce fut le soir, *après l'extinction des feux*, que les accusés reçurent l'acte d'accusation. Le lendemain matin, après *un quart d'heure d'entretien* avec quatre individus qui leur dirent que le tribunal les avait préposés pour les défendre, ils furent conduits à l'audience. L'accusateur posa une première question absolument inintelligible; puis, soufflé par un réviseur, il demanda « pourquoi lorsqu'il était question de passer un nouveau bail, les fermiers généraux ne remettaient au ministre que de faux états des produits de celui qui allait finir, ce qui le réduisait à l'impossibilité de fixer le prix du nouveau bail, tel qu'il aurait dû l'être ». M. de Saint-Amand répondit que ce n'était pas sur des états remis par les fermiers généraux que le prix des baux se réglait, mais sur des tableaux que le ministre faisait dresser dans ses propres bureaux d'après les comptes des receveurs généraux et particuliers de chaque partie; les fermiers généraux ne faisant dresser des états de leur côté que pour eux-mêmes pour se rendre compte des prix qu'ils pouvaient accepter.

La réponse était trop concluante; le président Coffinhal déclara qu'il fallait répondre par oui ou par non aux questions de l'accusateur public, comme s'il eût été possible de répondre ainsi à une telle question. Alors intervint la lecture inattendue d'un décret de la Convention, dû à l'influence et aux habiles démarches de Dobsen, membre du tribunal, parent et obligé de la famille Delahante, décret qui mettait les adjoints hors des débats. « Attendu qu'ils n'avaient personnellement retiré aucun avantage des abus qui s'étaient intro-

duits dans la ferme générale. » C'était le salut pour M. Delahante et deux autres, simples adjoints comme lui. On les fit sortir et ils n'assistèrent pas à la suite des débats, mais on peut juger de ce qu'elle dut être par le début du procès et par son issue. Ceux qui étaient sauvés ne revirent pas leurs collègues jugés et immolés le même jour. Chose monstrueuse au point de vue juridique, mais de peu d'importance au fond, Coffinhal ne se donna même pas la peine de faire rendre, ou du moins de faire signer la déclaration du jury ! Il répondit à Lavoisier, qui demandait le temps d'achever une expérience intéressante pour l'humanité, que « la république n'avait pas besoin de savants ». Tous donc moururent; tous montèrent sur l'échafaud avec un grand courage et de véritables sentiments de foi chrétienne. Quant aux accusations portées contre eux, les Mémoires de Lavoisier en font une éclatante justice; et la Cour des comptes, après un travail de dix ans, par un arrêt du 1er mai 1806, donna quitus aux fermiers généraux, les déclarant créanciers de l'État pour une somme de 8 millions. Ils avaient été mis à mort comme débiteurs de 107 millions !

Dans cette journée du 19 floréal, l'échafaud avait enlevé, à Mme Delahante, MM. de Parseval, ses frères, et M. de Vernan, son beau-frère; MM. de Laperrière et Duvaucel, pères de Mmes de Parseval, avaient également péri. M. Delahante, seul homme survivant de cette malheureuse famille, restait donc seul pour soutenir et conseiller du fond de sa prison, non seulement sa propre femme, mais encore toute une tribu de veuves et d'orphelins réduits par la confiscation à un état voisin de la misère, et en butte aux vexations stupides des municipalités. C'est ainsi que, plusieurs fois par semaine, Mme Delahante, avec son petit garçon âgé de cinq ans, futur receveur général du Rhône, devait, sur la réquisition de la municipalité de Crépy, aller à une lieue de la ville cueillir des genêts et des bruyères pour la fabrication de la poudre, puis en rapporter sur son dos une charge réglementaire.

La liberté ne vint pour les adjoints à la ferme générale que le 10 fructidor, après la chute de Robespierre. Le journal de M. Delahante et ses lettres à sa femme, pendant cette seconde partie de sa captivité, sont d'un intérêt qui, plus intime, n'en égale pas moins celui de la période précédente; mais il faut se borner et nous nous arrêterons ici, heureux si nous avons réussi à donner au lecteur une faible idée de l'attention que mérite cette intéressante et originale publication, relevée par les photogravures très bien venues de plusieurs beaux portraits de famille.

Gaston de Bourge.

LA QUESTION MONÉTAIRE

ET LES CONFÉRENCES INTERNATIONALES DE 1881

De nouvelles conférences monétaires internationales doivent avoir lieu prochainement à Paris entre les États-Unis d'Amérique, la France et les autres États de l'Union monétaire latine [1]. L'empire d'Allemagne a déjà promis d'y envoyer deux délégués ; nul doute que l'Angleterre et d'autres États européens ne s'y fassent également représenter. Les conférences auraient pour but de régler la question si controversée du double étalon monétaire.

Nous n'hésitons pas à le dire tout de suite, mais l'insuccès des conférences monétaires tenues à Paris, en août 1878, entre les délégués américains et les divers représentants de l'Europe, ne laisse, à notre avis, aucun doute sur le sort réservé à la nouvelle conférence projetée. Comme en 1878, les États intéressés à la fabrication illimitée de la monnaie d'argent feront tous leurs efforts pour décider la France à reprendre, comme autrefois, la frappe de la pièce de 5 francs ; mais, de même qu'en 1878, leurs tentatives resteront infructueuses, nous l'espérons du moins, et leurs efforts viendrout se briser contre une force supérieure à tous les arguments : nous voulons parler de la dépréciation constante de l'argent, dépréciation dont on pourra peut-être momentanément arrêter la marche, par un rapport déterminé entre les deux métaux, mais que les lois de la production et d'autres causes économiques ne tarderont pas à détruire.

On veut, dit-on, régler la question du double étalon monétaire, c'est-à-dire convier tous les États qui seront représentés à la conférence à s'entendre sur le rapport normal à établir entre la valeur de l'or et la valeur de l'argent, de telle manière que ce rapport soit légalement le même partout et qu'on n'ait plus, par conséquent, à redouter pour l'avenir la dépréciation du métal-argent. Tel est le problème que la conférence se proposerait de résoudre, mais nous

[1] La première séance doit avoir lieu le 19 avril prochain.

sommes tout d'abord porté à nous demander si c'est bien la France comme on le prétend, qui a pris l'initiative de cette réunion internationale. Il nous est permis d'en douter, et tout nous porte à croire, au contraire, qu'en cette circonstance le gouvernement français a bien plutôt cédé à une invitation venant de l'étranger qu'à sa propre impulsion, car, dans cette grave question de la fabrication de l'argent, tout lui commande la plus grande prudence, et, pour le moment, le *statu quo* est la meilleure politique financière qu'il convienne d'observer.

On se rappelle, en effet, qu'à la suite des débats sur la question monétaire qui eurent lieu au Sénat, au cours de la session de 1876, débats dans lesquels M. de Parieu, sénateur, signala le premier, avec une grande insistance, les dangers de la frappe illimitée des écus de 5 francs, M. le ministre des finances se décida à demander au parlement, par des lois successives, l'autorisation, qui lui fut accordée, de suspendre la fabrication de l'argent. Bien que M. Léon Say, alors ministre, prît à tâche de réserver les droits du double étalon monétaire, et cela malgré une mesure qui l'anéantissait presque complètement, ce n'en était pas moins une sérieuse concession faite aux adversaires du double étalon. Comme le faisait remarquer avec raison l'honorable sénateur du Cantal, « c'était, pour les esprits sérieux, un signe de réprobation imprimé à ce système vicieux par décisions législatives et gouvernementales d'une grande importance ».

Les mesures furent donc décrétées, et, après entente avec les autres États de l'Union latine, la France et ses associés monétaires ont cessé, depuis 1876, de frapper des pièces de 5 francs en argent. Mais cette restriction, nécessitée par la baisse constante du métal-argent et prise dans le but d'empêcher que, par l'effet du fonctionnement du double étalon, on n'enlevât aux pays de la convention de 1865 leur numéraire d'or pour le remplacer par des écus de 5 francs, cette restriction, disons-nous, ne manqua pas de soulever à l'étranger d'assez vives critiques, qui se firent même jour au sein de la conférence avortée de 1878. Les délégués anglais parurent vouloir rendre l'Union monétaire latine responsable jusqu'à un certain point de la baisse du change sur les Indes; et l'un des délégués américains, M. Grœsbeck, chercha à nous effrayer sur les conséquences de ce qu'il appela l'expulsion de l'argent de la circulation et fut jusqu'à se plaindre, non sans emphase, de ce que l'Union latine, pour rappeler ses expressions, « eût ains fermé ses portes à l'argent ».

Ces critiques n'avaient aucune raison d'être, car la baisse de l'argent datait de loin déjà. Une urgente nécessité commandait donc les mesures en question, et les États de l'Union latine, en les adoptant, n'avaient fait qu'agir dans la plénitude de leur souveraineté. « Personne, comme le faisait remarquer avec justesse le regretté M. Feer-Herzog, délégué

de la Suisse, n'avait le droit d'insinuer que les États de l'Union avaient eu, en raison de leur précédente législation monétaire qui admettait le monnayage de l'argent, l'obligation morale de toujours continuer à admettre ce monnayage illimité. » La dépréciation du métal-argent était alors, comme aujourd'hui, d'environ 14 0/0 (dans le cours de ces quatre dernières années, la baisse a même été encore plus considérable), et sans les mesures de restriction prises par l'Union latine, les énormes quantités d'argent démonétisé en Allemagne, qu'on peut évaluer à un milliard, seraient venues se transformer en écus de 5 francs en échange d'un autre milliard en or avec lequel l'Allemagne aurait frappé des pièces de 10 et de 20 marcs [1]. Du côté de l'Amérique, c'était un autre danger qui nous menaçait : avec cette activité qui caractérise le peuple américain, l'exploitation des mines d'argent s'y fait toujours sur une vaste échelle, et nous n'aurions pas tardé à voir arriver ici de nombreux lingots de ce métal, qui auraient trouvé dans nos ateliers monétaires un facile écoulement en même temps qu'un placement des plus fructueux.

La restriction apportée au monnayage de l'argent a donc constitué une mesure des plus sages, et elle aurait même dû être appliquée beaucoup plus tôt. Quoi qu'il en soit, cette mesure a sauvé l'Union monétaire latine, car elle a empêché la substitution complète de l'argent à l'or.

Cette situation nouvelle dure depuis plusieurs années déjà et nous n'avons qu'à nous en féliciter. En fait, sinon en théorie, nous possédons l'étalon d'or unique, et l'expérience que nous en faisons est suffisamment concluante. Or est-il admissable que nous allions, sans motif sérieux, provoquer la réunion d'une conférence pour y traiter de la question du double étalon et introduire, dans notre régime monétaire actuel, des changements qui ne peuvent que nous être préjudiciables?

Après leur premier échec, les États-Unis reviennent aujourd'hui à la charge, et comme, malheureusement, la politique domine tout en France, ils espèrent en profiter et user auprès de nous de toutes les séductions en leur pouvoir. Parmi nos hommes d'État que le nouvel ordre des choses a mis en évidence, il n'en manquera sans doute pas qui désireront attacher leur nom à quelque nouveau traité monétaire dont ils n'auront su ni mesurer l'importance ni calculer la gravité. C'est là-dessus, sans doute, que comptent les diplomates financiers de l'étranger. Dans le siège qu'ils se proposent de faire, les États-Unis seront certainement secondés par la Grande-Bretagne, qui reste immuable avec son étalon d'or unique, mais qui ne serait pas fâchée

[1] D'après M. Soetber, il ne restait plus en Allemagne que 430 millions de *marcs* en argent.

de voir se rouvrir nos ateliers monétaires à la fabrication de l'argent pour en profiter, suivant les circonstances.

On va donc remettre sur le tapis et agiter de nouveau cette question si controversée, et qui n'est pas née d'hier, pourtant, du double étalon universel, avec suppression, bien entendu, des restrictions apportées au monnayage de l'argent. On espère sans doute qu'il sera facile de se concerter sur le rapport à établir entre les deux métaux, et on entrevoit déjà la possibilité de fixer le rapport de 1 à 15 1/2, d'abord parce que ce rapport contribuerait à relever immédiatement la valeur de l'argent, puisqu'il est entendu qu'on reprendrait le monnayage des pièces de 5 francs ; en second lieu, parce que le rapport ci-dessus indiqué de 1 à 15 1/2 est celui qui existe légalement en France, et qu'en nous accordant cette apparente concession, on ferait taire plus facilement les contradicteurs.

A supposer que le rapport de 1 à 15 1/2 soit ainsi rétabli, il est, en effet, certain que, par le fait de la reprise de la fabrication de la monnaie d'argent sur une large échelle, la valeur de ce métal se relèverait promptement, mais ce que l'argent gagnerait d'un côté serait nécessairement au préjudice de la valeur relative de l'or. N'insistons pas, du reste, sur ce point qui n'est que secondaire aux yeux des bi-métallistes. Mais un pareil accord, une fois établi, peut-on admettre un instant que le rapport de l'or à l'argent restera désormais fixe et invariable par la seule force d'un traité? On se ferait, à cet égard, de singulières illusions. En l'an XI, on a décrété, il est vrai, par une loi, que la valeur relative des deux métaux serait établie dans le rapport de 1 à 15 1/2, mais ce rapport n'a été que la constatation d'un fait, d'une situation essentiellement variable ; les métaux dont on fait la monnaie ne sont, après tout, qu'une marchandise, et rien n'est mobile comme la valeur relative des objets : la loi inflexible de l'offre et de la demande se retrouve là avec toutes ses exigences. Admettons, par exemple, l'hypothèse d'une nation ne faisant le commerce qu'avec elle-même ; aucune loi ne pourra empêcher les commerçants de cette nation de préférer un métal à l'autre et de stipuler dans leurs contrats des prix différents, suivant que la marchandise livrée sera payée dans une monnaie ou dans une autre. A plus forte raison, si ce peuple fait un commerce avec une nation étrangère, la monnaie n'est plus alors que ce qu'elle est réellement, une marchandise. Malgré tous les traités monétaires du monde, et alors qu'on arriverait à réaliser cette utopie absolument chimérique d'une entente universelle entre tous les peuples pour l'établissement d'une circulation bi-métallique, avec un rapport déterminé, il faudrait encore que les deux métaux fussent également commodes, également agréables à tout le monde, et indistinctement admis dans toutes les transactions.

Aujourd'hui, le rapport est légalement fixé à 15 1/2 après entente préalable entre les divers États de l'union projetée; très bien, mais que demain la valeur commerciale de l'or ou de l'argent vienne à se modifier, ce rapport, qu'on se plaisait à considérer comme d'une stabilité à toute épreuve, va se trouver brutalement rompu par la force même des choses. En effet, tous les États faisant partie de cette vaste association monétaire qu'on aura fondée ne sont pas producteurs de métaux précieux. Comment pourra-t-on empêcher, par exemple, que l'argent des États-Unis, où les mines sont abondantes, ne soit à meilleur marché qu'en France, puisque pour le faire arriver jusqu'à nos ateliers monétaires, il faut tenir compte des frais de transport et d'assurance qui sont toujours dispendieux? Autant vaudrait décréter que le prix du coton, mesuré par l'or, sera le même aux États-Unis qu'en France.

Cet obstacle-là n'est pas, d'ailleurs, le seul; il faut tenir compte aussi de l'état économique des peuples, autrement dit, de la situation des échanges commerciaux qui se modifient à l'infini. Il y a peu d'années, par exemple, notre commerce avec l'extérieur se traduisait par une balance à notre avantage; depuis deux ou trois ans, c'est l'inverse qui se produit, le chiffre de nos exportations est devenu sensiblement inférieur à celui de nos importations, à tel point que, l'an passé, l'excédant de nos exportations en numéraire s'est élevé à environ 180 millions; mais comme les récoltes ont été meilleures, il est permis d'espérer, disons-le en passant, que la balance monétaire va de nouveau se rétablir en notre faveur. Or il nous paraît indubitable que le double étalon comospolite, avec la liberté illimitée du monnayage, loin d'égaliser les conditions des échanges, y apporterait les plus graves perturbations. Malgré le soin qu'on aura pris de fixer un rapport international entre l'or et l'argent, le solde en numéraire qui sera dû sur la balance commerciale par l'un des États contractants sera toujours soldé dans celui des deux métaux qui se trouvera commercialement déprécié vis-à-vis du rapport officiel. De là des changements constants dans la nature de la circulation métallique de chaque nation, des courants continuels qui s'opposeront sans cesse à ce que, dans l'un des États de l'Union, la coexistence des deux métaux avec force libératoire légale puisse tranquillement se maintenir. Si la France et les États limitrophes ont pu rester à l'état d'union, depuis 1865, avec le double étalon monétaire, c'est qu'il s'agissait d'un groupe d'États voisins entre lesquels la solidarité était facile à maintenir, et encore l'union se serait peut-être dissoute sans les mesures de restriction prises à l'égard de l'argent; mais quand il s'agit de grands États tels que l'Allemagne, la France, les États-Unis, cette solidarité n'est pas seulement douteuse, elle devient alors pleine d'écueils et de dangers de toute nature.

Elle est pleine d'écueils, en effet, quand nous songeons que si on reprend la frappe des écus de 5 francs, notre approvisionnement déjà si considérable de cette monnaie incommode, que tout le monde repousse, va s'accroître d'une manière indéfinie : en 1870, on estimait notre stock de pièces de 5 francs à 1500 millions, mais on peut hardiment porter cette estimation à près de 2500 millions pour tous les États de l'Union latine, tant à cause des monnayages exécutés qu'en raison du retour d'un grand nombre d'écus égarés dans les pays lointains. La répulsion du public pour cette monnaie se fait sentir sous toutes les formes, et la preuve manifeste qu'on n'en veut plus, c'est que les caisses de la Banque de France, qui n'en contenaient que pour 700 millions en 1878, en possèdent aujourd'hui pour 1200 millions. La Banque essaye bien de répandre cette monnaie dans les provinces, mais on la lui rend sans cesse sous une forme ou sous une autre. Aux États-Unis, où les populations agricoles acceptent cependant volontiers les dollars d'argent, le dégoût du public des grandes villes pour la grosse monnaie y est le même qu'en France, qu'en Angleterre, qu'en Allemagne. Le message présidentiel du 6 décembre dernier le constatait formellement : au 1er novembre dernier, y disait-on, il avait été frappé, par suite de la nouvelle loi monétaire, 72 millions de dollars d'argent; sur ce total, 47 millions étaient restés au Trésor, et il n'a pu entrer que 25 millions dans la circulation. Le Président, parlant ensuite de la baisse constante de l'argent, ajoutait qu'il était évident que l'œuvre législative du dernier congrès monétaire, en tant qu'on en espérait le relèvement de la valeur de l'argent, avait manqué l'effet produit.

C'est là un aveu précieux à recueillir et qui prouve aussi que ce n'est pas la grande abondance des espèces métalliques qui constitue la richesse d'un pays; il y a là, en effet, une dangereuse erreur, une idée fausse qu'il est presque superflu de réfuter. Voyez, en effet, l'Angleterre, qui n'ayant que l'étalon d'or depuis longues années a su s'en contenter, en créant cette magnifique circulation fiduciaire qui fait son honneur et l'admiration de tous les économistes, et qui n'a cessé de se développer, bien que l'or de la Californie et de l'Australie soit venu pourvoir abondamment aux besoins de la circulation métallique. Pour en donner une preuve, il suffit de rappeler que, d'après les inventaires du *Clearing-House*, les chèques ont remplacé le métal pour une somme d'échanges équivalente à plus de 100 milliards par an. Qu'on soit donc bien pénétré de cette vérité, c'est que plus la quantité d'un métal augmente, plus il perd relativement de sa valeur; il en résulte qu'avec une même quantité de numéraire, on se procure une moindre quantité d'objets, denrées ou autres, puisque tout a haussé de prix, ce qui rend la vie plus dure, plus pénible aux petits rentiers et aux salariés de toutes sortes. Les ouvriers sont obligés de demander des augmentations

de salaire que la situation du marché ne permet pas toujours d'accorder; de là des tiraillements, des luttes même qui compromettent la paix sociale. Il est naturel, sans doute, que les métaux précieux s'accroissent constamment dans chaque État, cela est même nécessaire, mais cet accroissement doit être lent et progressif. Vouloir agir autrement, c'est-à-dire essayer de reprendre la fabrication illimitée de l'argent, constituerait donc une mesure à la fois dangereuse et antidémocratique. L'or suffit parfaitement pour alimenter les grandes transactions internationales; c'est la mesure par excellence de la valeur des choses, et c'est pour cela qu'on ne parviendra jamais à fonder l'unité monétaire des peuples occidentaux qu'en prenant pour base l'étalon d'or unique. C'est pour cela aussi que l'argent, que personne ne songe d'ailleurs à proscrire, ne doit jouer dans la circulation qu'un rôle accessoire, et c'est ce qui fait que les peuples d'Occident en ont limité le monnayage.

Nous avons parlé tout à l'heure de la répulsion du public pour la monnaie d'argent dans les transactions de chaque jour. Mais si le commerce intérieur la repousse, que sera-ce dans les grandes affaires internationales? Croit-on, par hasard, quand nos récoltes auront été mauvaises et que nous aurons de grands envois de numéraire à faire à l'étranger, croit-on que nous aurons le choix du métal? Non, certes; malgré les conventions diplomatiques, malgré les traités monétaires, nous serons bien forcés d'exporter la monnaie qu'on nous imposera; les exigences des créanciers l'emportent toujours sur celles des débiteurs et c'est encore notre or qui sortira de la circulation.

On dit bien que les deux métaux, l'or et l'argent, dont la production est à peu près égale, sont également utiles dans la circulation et que l'un des deux métaux ne doit pas être sacrifié à l'autre. Nous avons déjà implicitement répondu à cet argument par les dangers d'une trop grande accumulation de numéraire, cause générale d'une baisse inquiétante des objets de toutes sortes. Il n'est d'ailleurs jamais entré dans notre pensée que tous les États du globe, sans exception, soient appelés à se servir exclusivement de la monnaie d'or; les peuples asiatiques, par exemple, semblent préférer de beaucoup la monnaie d'argent, et, de ce côté-là, pendant de longues années encore, l'argent trouvera un écoulement rapide et sûr. On s'inquiète aussi du ralentissement qui s'est manifesté dans la production de l'or, et on en tire cet argument qu'il est temps de revenir à l'argent. M. Paul Leroy-Baulieu a publié tout dernièrement, dans le journal l'*Economiste français* [1], de très intéressantes statistiques sur la production des métaux précieux dans l'univers entier; il cite des chiffres puisés aux meilleures sources

[1] Voy. les numéros de l'*Économiste français* du 12 et du 19 février.

et il invoque l'opinion de M. Soetbeer, le savant économiste allemand, dont les travaux font autorité en cette matière. Le cadre de ce travail ne nous permettrait pas de nous étendre sur ce sujet. Qu'il nous suffise de dire, en nous appuyant sur l'opinion des hommes les plus compétents, que les exploitations de métaux précieux subissent des alternatives continuelles dans le cours des âges et que si la production se ralentit depuis quelque temps, alors qu'on a vu, en 1850 et dans les années suivantes, une prodigieuse extraction de ce métal, le même phénomène de ralentissement s'était remarqué dans la première moitié du siècle, car sous le premier Empire et jusqu'en 1850 les mines d'or donnaient de très médiocres résultats, et pourtant la rareté de l'or n'a pas empêché les affaires de toutes sortes de prendre un immense accroissement sous la Restauration et surtout sous le règne de Louis-Philippe.

Nous avons raisonné jusqu'à présent dans l'hypothèse d'une adhésion sans réserve des grands États qui seront appelés à la conférence. L'Angleterre, dont l'adhésion est fort douteuse, ne manquera pas néanmoins d'y prendre part; elle a tout intérêt, en effet, à nous voir rouvrir nos ateliers pour la fabrication de l'argent, puisque, depuis que nous avons cessé la frappe de la pièce de 5 francs, l'argent n'a fait que se déprécier aux grandes Indes comme partout, ce qui porte un grand préjudice à ses intérêts commerciaux. Elle usera donc de tous les moyens en son pouvoir pour nous décider à reprendre le monnayage de l'argent.

Depuis longtemps, comme on le sait, l'Angleterre vit sous le régime de l'étalon d'or unique, mais ses grandes possessions indiennes ont l'étalon d'argent; malgré la baisse de ce métal aux Indes, le gouvernement anglais, comptant sur la grande puissance d'absorption de l'argent dans ses colonies, n'a pas voulu prendre les mesures qu'on lui proposait, et qui consistaient notamment dans l'ouverture des ateliers monétaires de l'Inde pour la frappe de l'or au tarif de 10 *roupies* d'argent; nos voisins ont refusé d'apporter aucun changement au régime monétaire sous lequel sont placées ses colonies indiennes, parce qu'ils espèrent toujours que notre hôtel des Monnaies va se rouvrir à la fabrication de l'argent.

Ce que l'Angleterre demande, c'est d'avoir à ses portes un pays où l'on frappe, indistinctement et sans limite aucune, l'or et l'argent : elle admet parfaitement le double étalon chez les autres, mais chez elle, jamais. N'y a-t-elle pas, d'ailleurs, toujours trouvé son intérêt ? Ainsi, avant 1848, l'or faisait prime de 7 à 18 francs pour 1000; c'était peu de chose, et cependant cette rareté de l'or avait une fâcheuse influence sur l'échange de nos produits avec les pays où l'or circulait seul, comme chez nos voisins d'outre-Manche. Les cours du change entre

les deux pays présentaient alors des écarts qui allaient jusqu'à 0 fr. 70 par *livre sterling*, tandis que maintenant, grâce à notre circulation métallique qui consiste surtout en or, l'écart est peu de chose et ne dépasse guère 0 fr. 20 à 0 fr. 25. Après les grands arrivages d'or de la Californie et de l'Australie, l'argent se fit rare à son tour, et les Anglais qui avaient des remises de fonds à faire en Asie durent payer jusqu'à 35 francs pour 1000 de prime; l'exportation de l'argent s'étendit jusqu'à la petite monnaie, et c'est cette situation qui donna naissance en partie à la constitution de l'Union latine, laquelle adopta pour sa monnaie divisionnaire le titre de 835/1000e au lieu de 900/1000e. Cette diminution du titre de l'argent fut une mesure de prudence, et elle arrêta l'exportation de la menue monnaie dont la privation causait une grande gêne au petit commerce pour les besoins de chaque jour.

Depuis le commencement du siècle, nous avons toutes les apparences du double étalon monétaire, mais, en réalité, c'est tantôt la monnaie d'argent, tantôt la monnaie d'or qui prédomine dans la circulation, et c'est cette alternative des deux étalons, ce va-et-vient des deux métaux que recherche l'Angleterre, parce que cette situation répond parfaitement à ses besoins commerciaux. Le commerce anglais a donc tout intérêt à ce que le fonctionnement du double étalon monétaire soit promptement rétabli chez nous et aussi chez les autres États du continent, car les mêmes phénomènes se reproduiront et cela au grand profit de ses immenses relations avec ses colonies; mais, il faut l'espérer, nous ne serons pas les dupes d'une politique monétaire, égoïste et cupide, qui deviendrait pour nous la source de toutes sortes d'embarras. Nous ne saurions donc trop adjurer les hommes d'État qui vont prendre part aux travaux de la conférence projetée de songer sérieusement aux conséquences des mesures qu'ils seront appelés à proposer au parlement.

Nous ne voulons pas d'ailleurs terminer ce travail sans rappeler ici les paroles d'un économiste dont l'opinion, aux yeux des hommes actuellement au pouvoir, doit certainement faire autorité en ces matières. Voici, en effet, comment s'exprimait M. Léon Say, alors ministre des finances et aujourd'hui président du Sénat, au sein de la conférence internationale qui s'est tenue à Paris, en août 1878 : « La France et les autres États de l'Union latine ne possèdent le double étalon qu'en théorie et ne l'ont plus en pratique, puisque la faculté de faire monnayer l'argent est retirée aux particuliers. Lorsque les Chambres françaises ont pris cette mesure législative, le gouvernement a expliqué que, dans sa pensée, il ne marchait pas vers l'étalon d'or unique, mais qu'il était dans une situation expectante et de laquelle il ne sortirait que pour de bonnes raisons. En face des quantités considérables d'écus de 5 francs existant en France, il ne

paraîtrait pas admissible au gouvernement de retirer la force libératoire à cette monnaie et de la rejeter sur le marché des métaux comme une simple marchandise. Cet état des choses étant donné, la France ne se croit aucun droit d'appuyer de ses conseils les États-Unis, car elle n'aurait aucune mesure compensatrice à offrir en échange, et par conséquent ses conseils manqueraient d'autorité. La proposition des États-Unis paraît donc prématurée, et tout ce que la conférence pourrait faire, ce serait de tomber d'accord sur l'expression d'une idée commune qui devrait être autrement formulée que les propositions qui ont été faites par l'Amérique; car, si tout le monde est d'accord que le rôle de l'argent, comme argent monétaire, doit être conservé, on ne voudra pas affirmer qu'il convient de lui attribuer ce rôle partout où il ne l'a pas, et l'on sera forcé d'être encore plus circonspect au sujet d'une relation internationale entre les deux métaux et au sujet du libre monnayage de chacun d'eux. Nous ne saurions dire à l'avance qu'il y aura, entre la production éventuelle de l'argent dans les mines et les besoins du commerce asiatique, une proportion telle, que le rapport légal de leur valeur ne viendra jamais à être altéré. Tant que cette instabilité, accrue par l'existence du stock allemand, continue, une attitude de sage et prudente expectative est de rigueur. »

Nous espérons que le gouvernement et les Chambres s'inspireront de ce langage et, en évitant le piège qui nous est tendu par les races anglo-saxonnes, sauront défendre avec succès les vrais intérêts de la France et de l'Union monétaire latine.

Charles Le Touzé.

REVUE CRITIQUE

I. *Le Théâtre de la Révolution*, par M. Henry Welschinger. 1 vol. — II. *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris*, par M. Henri Wallon. 3 vol. — III. *L'Art chrétien, lettres d'un solitaire*, par M. E. Cartier. 2 vol. — IV. *Louis XIV et Marie Mancini*, par M. R. Chantelauze. 1 vol. — V. *Un Curé de Charenton au XVIIe siècle*, par M. l'abbé Féret. 1 vol. — VI. *Description géographique, historique et archéologique de la Palestine : La Galilée*, par M. Victor Guérin. 2 vol.

I

L'histoire de la révolution française est toute à refaire ; on y est allé trop vite, et, de tous les côtés, l'intérêt des doctrines l'emportant, on a trop négligé les faits. Les faits, voilà ce à quoi il faut revenir. Chacun le reconnaît. C'est là ce qui explique les nombreux travaux qui se publient tous les jours sur ce sujet en province comme à Paris. Nous ne pouvons les signaler tous ; on le comprend, bien que tous aient de l'importance, nous devons nous borner à ceux qui offrent un intérêt général. Dans ce nombre sont, parmi les plus récents, les recherches sur les actes du tribunal révolutionnaire par M. Wallon, dont nous avons parlé récemment, et celles que vient de publier M. Welschinger sur le théâtre pendant la Révolution [1].

Le théâtre de cette époque a, pour qui y cherche un témoignage des idées et des mœurs régnantes, une importance particulière, parce qu'ayant joui presque tout le temps d'une liberté qu'il n'avait pas aux époques précédentes, l'opinion publique s'y manifesta tout à l'aise. C'est à ce point de vue, ce semble, que s'est placé l'auteur dans le travail auquel il s'est livré sur ce sujet, car il a laissé à peu près de côté tout ce qu'il pouvait avoir de littéraire.

Ce sujet, bien qu'il ait fourni matière à plusieurs ouvrages, est en somme peu connu. Les mieux informés sur ce point ne citent guère plus de quinze ou vingt auteurs ayant écrit pour la scène pendant la période de 1789 à 1799. Or M. Welschinger en a compté plus de mille.

[1] *Le Théâtre de la Révolution* (1789-1799), avec des documents inédits, par Henry Welschinger, 1 vol. in-12, Charavay.

Jamais la population, en France, ne se montra aussi avide qu'alors de ce genre de plaisir. Les idées qui s'agitaient à la tribune ou dans les journaux, les faits qui se passaient sur la scène politique, les événements nombreux qu'amenait la fièvre qui courait dans toutes les veines, étaient aussitôt arrangés en manière de drame et transportés au théâtre. Le peuple des villes, celui de Paris surtout, voulait revoir le lendemain ce qu'il avait vu la veille et se repaître, le soir, des déclamations qu'il avait entendues dans la journée. Aussi, dit M. Welschinger, « les auteurs de cette époque ont touché à tout. Ils ont chanté les triomphes de la révolution, de la république, de la démocratie, du tiers état, de la liberté, de la raison et de l'amitié; le génie de la nation, la vertu, la sensibilité, la tolérance, l'amour, la conscience, la bienfaisance, la valeur, le devoir, la nature; ils ont célébré la famille, les époux généreux, les époux réunis, les époux républicains, le bonheur d'être père, le mariage civique; ils ont raillé la clubomanie, les sottises du moment, les femmes politiques, les jacobins et les terroristes ; ils ont pleuré sur les victimes des cloîtres et sur les rigueurs des couvents ; ils ont applaudi aux déprêtrisés, aux mariage des curés, tandis qu'ils déclamaient contre les anciens inquisiteurs et les nouveaux tartufes ; ils ont incarné les ridicules dans des types devenus célèbres, *Madame Angot*, *Figaro*, *Arlequin*, *Nicodème;* ils ont fêté avec le même enthousiasme le 14 juillet, le 10 août, le 9 thermidor, le 18 fructidor, le 18 brumaire, l'Assemblée constituante, l'Assemblée législative, la Convention et le Directoire; ils ont exalté les victoires des armées révolutionnaires et acclamé les exploits de Bonaparte »

Donc, comme nous l'avons dit, l'histoire de la révolution serait perdue dans ses éléments naturels, qu'elle se retrouverait tout entière sur les planches du théâtre de ce temps. Dure serait, par exemple, la tâche de celui qui aurait à l'en dégager. Quel insipide et répugnant labeur que de lire ces milliers de pièces tour à tour et souvent à la fois fades, violentes, déclamatoires, outrageantes pour la religion, la morale et le bon sens, et où ce qu'il peut y avoir parfois d'acceptable dans l'idée est gâté par l'indigence ou la prétention de langage. On ne saurait trop admirer le courage de M. Welschinger qui a fait de cela, nous dit-il, « une lecture attentive et un scrupuleux examen ». Aussi n'osons-nous pas lui reprocher de s'en être tenu, dans ce travail, à une simple extraction de matériaux : n'était-ce pas déjà beaucoup que cette exploration à fond en semblable terrain? Son livre se compose donc, pour la plus grande partie, d'analyses avec extraits des pièces les plus caractéristiques du répertoire révolutionnaire, classées d'après la nature des sujets plutôt que dans l'ordre de leur apparition. Il y a d'abord celles qui ont pour objet la glorification de la révolution fran-

çaise ; la plupart ont la forme lyrique et sont par conséquent en vers. Un autre groupe, sous ce titre : *La Royauté*, s'ouvre par des déclarations d'amour pour Louis XVI et Marie-Antoinette et finit par d'atroces outrages à leurs malheurs et à leur mémoire, le tout sorti parfois de la même plume. Il est juste pourtant de signaler à côté de ces lâches infamies un grand acte de courage : quelques semaines après la mort du roi, parut chez les marchands de nouveautés une pièce en trois actes, intitulée : *La mort de Louis XVI*, œuvre de deux écrivains qui en avaient fait une protestation énergique contre le jugement de la Convention nationale et l'avaient signée de leurs noms.

Le théâtre révolutionnaire n'épargna pas plus la religion que la royauté. La religion, dit M. Welschinger, fut l'objet de ses attaques les plus virulentes. « Les écrivains dramatiques ont ridiculisé la foi chrétienne, ses ministres, le pape, les évêques, les fidèles ; ils ont fait appel à la haine, aux passions sauvages, au mensonge, à la calomnie, pour porter à leur ennemi les coups les plus violents. » L'auteur cite et analyse une vingtaine de pièces où l'on voit à regret figurer le nom de Grétry, qui avait fait la musique de *Richard Cœur de Lion*, et celui de Fiévée, qui se glorifiait, sous la Restauration, du titre de « défenseur du trône et de l'autel », mais où l'on trouve tout naturel de rencontrer celui de Pigault-Lebrun. La noblesse, on le devine, n'était pas plus épargnée que la royauté, et le clergé que la religion. Le procédé des faiseurs de pièces consistait invariablement à mettre en scène, à côté des vieux types de ces diverses classes, des types nouveaux dans le goût du temps. De là, pour le clergé, la fameuse chanson : « J'ons un curé patriote, » vaudeville final d'une pièce de Radet et Desfontaines, qui eut une popularité véritable. Ce fut, du reste, à peu près le seul de ces pamphlets dramatiques de la première période qui eut cette faveur. D'autres pièces obtinrent une plus grande vogue et firent plus grand bruit, mais ce fut dans la seconde période de la révolution, vers 1793, lorsque l'écœurement du sentimentalisme révolutionnaire ouvrit les yeux aux gens honnêtes et amena une réaction. La célèbre pièce de Laya, l'*Ami des lois*, fut le signal de cette résurrection du bon sens et de l'honnêteté. Du reste, le succès énorme qu'elle obtint, succès qui tenait moins à sa valeur littéraire qu'à sa conformité avec le réveil de l'opinion, n'eut d'autres résultats que de mettre un terme à la liberté du théâtre : la censure jacobine le réduisit à n'être plus que le servile écho de ses fureurs. Le 9 thermidor amena son affranchissement, sa renaissance, pourrait-on dire, car la vie revint à la scène et s'y manifesta par la création de types nouveaux et bien accentués qui ont pris rang parmi ceux que contient la galerie du théâtre français, et y sont comme les médailles d'une époque à part. Cette époque, dont mieux que personne il aurait pu nous tracer un tableau

animé, M. Welschinger s'est borné à nous en fournir les éléments. On n'est pas toujours aussi désintéressé dans le monde des lettres.

II

Le troisième volume de l'*Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris*, par M. Wallon, dont nous rappelions les premiers tout à l'heure, vient d'être mis en vente [1]. Ce n'est pas le dernier, comme nous l'avions cru, et nous sommes heureux de l'apprendre; car, si le spectacle de ces exécutions sans fin est navrant, il est instructif aussi. N'y a-t-il pas, d'ailleurs, une certaine satisfaction à voir ces bêtes féroces de la Convention se dévorer entre elles!

Cette autophagie de la révolution en est arrivée, dans ce volume, à sa seconde période. Après l'exécution des girondins, voici celle des dantonistes. « La Convention, dit M. Wallon, avait détruit la royauté sous Louis XVI; elle avait frappé à mort la république dans les girondins. Ce jour-là, c'est la révolution elle-même qu'elle reniait : elle se vouait à la dictature; en livrant Danton, elle se rendait digne de Robespierre.

Ce procès de Danton a pour prélude, avec une foule d'autres plus ou moins obscurs, mais, par cette obscurité même, extrêmement caractéristiques, celui d'Hébert (le Père Duchesne) et du parti violent dont il était le chef. Il s'était établi dans la Convention deux courants : d'une part, les hommes qui avaient toujours été à l'avant-garde et qui voulaient pousser plus loin encore; d'autre part, ceux qui trouvaient qu'on était allé bien loin et qui auraient volontiers reculé. Ces deux partis gênaient dans son plan et son action le Comité de salut public en qui s'était concentrée la révolution : il s'en débarrassa successivement à l'aide du tribunal révolutionnaire devant lequel les uns et les autres se virent, à leur grande surprise, traduits pour crime de contre-révolution. M. Wallon révèle ici, le premier, les manœuvres habiles à l'aide desquelles ces misérables furent conduits devant le tribunal de sang où ils avaient eux-mêmes envoyé tant de monde. A ces recherches curieuses sur les pièges tendus à ces deux groupes de scélérats imbéciles, et les moyens employés pour les y faire tomber, se joignent, sur leur arrestation, leur comparution devant le tribunal et leur exécution, des détails du plus haut intérêt historique et moral, empruntés aux procès-verbaux jusqu'ici inédits et aux relations aujourd'hui peu connues des « observateurs de la police » ou des spectateurs qui ont publié leurs souvenirs. Les scènes de la rue ne sont pas moins impor-

[1] In-8°, Librairie Hachette.

tantes pour l'histoire que celles du prétoire même; car, dit M. Wallon, les procès engagés devant le tribunal se débattaient également au dehors, lorsque les accusés étaient des personnages ayant joué un grand rôle, et la foule finissait toujours par ratifier la sentence des juges : « Il faut bien le dire, remarque en effet l'historien, les coups de force frappent la multitude, l'étonnent d'abord, mais bientôt l'entraînent. » Or ce furent de vrais coups de force que les procès d'Hébert et de Danton, le second surtout; mais, ce que l'on n'avait pas remarqué avant M. Wallon, croyons-nous, il s'y mêla une odieuse perfidie. L'affaire de Danton vint en effet devant le tribunal, confondue avec celle de Chabot, Bazire et autres tripoteurs d'argent, dont les malversations, à l'endroit de la Compagnie des Indes, en étaient parfaitement distinctes. Danton avait versé le sang, mais n'avait pas volé. On avait voulu, avant de le frapper et pour le faire à coup sûr, associer sa cause à un acte de friponnerie notoire. « Ce terrible Danton fut véritablement escamoté par Robespierre, a dit un contemporain qui l'avait vu de près dans ses derniers jours. Il en était un peu honteux. » Il y avait de quoi, car il se sentait diminué déjà; il le fut encore lorsque s'ouvrit le procès; son nom ne fut pas mis en tête des quatorze accusés poursuivis : ce fut celui de Bazire, un agioteur, sans valeur politique. Son procès et son exécution sont, dans le récit de M. Wallon, dégagés de la plupart des légendes dont on les a entourés; il se laissa d'abord emporter par la violence de son caractère; mais quand il eut compris que tout espoir était perdu, il se tut et n'ouvrit plus guère la bouche que pour faire des réflexions cyniques, ou pour rappeler au respect d'eux-mêmes ceux des condamnés qui, comme Camille Desmoulins, se lamentaient dans l'absurde espérance de provoquer un soulèvement en leur faveur, ou s'épanchaient en vulgaires injures contre ceux qui les envoyaient à l'échafaud, sans se rappeler qu'ils en avaient fait autant eux-mêmes.

Le procès de Danton fut, dit M. Wallon, le second acte du drame commencé par l'exécution d'Hébert. Le troisième, à partager ainsi la série des travaux du tribunal, irait jusqu'à la condamnation de Mme Élisabeth; le quatrième, jusqu'à la fête de l'Être suprême; et l'horrible loi du 22 *prairial*, en vertu de laquelle Robespierre put faire tomber, à Paris, douze cent quatre-vingt-cinq têtes en moins de deux mois, serait le couronnement de l'œuvre tragique.

Ce troisième volume s'arrête à cette journée du 10 mai 1794, qui vit tomber la tête de l'angélique sœur de Louis XVI. Dans ce procès comme dans tous les autres, si on peut appeler procès ces parodies judiciaires où la sentence était arrêtée et signée à l'avance, M. Wallon a écarté les relations traditionnelles et légendaires, s'en tenant aux actes authentiques conservés aux archives de l'État, et dont la crudité

est plus éloquente que ne le seraient les plus dramatiques récits. Mettre en lumière, comme le fait M. Wallon, les horreurs où fut logiquement conduite la première république n'est pas, ce semble, inutile, à la vue du chemin que prend la seconde.

III

Le grand mouvement d'études littéraires, dont la Restauration fut le signal, se dirigea d'une manière très sensible, à partir de 1830, vers les œuvres nées de l'inspiration chrétienne. L'architecture, la peinture, la sculpture — ce qu'on appelle plus particulièrement l'art — furent l'objet de recherches nombreuses et d'appréciations sympathiques. Il n'y eut pas un homme sachant tenir une plume qui, durant les vingt-cinq années qui suivirent la révolution de juillet, ne saluât les cathédrales gothiques et ne dît son mot sur l'ogive et son symbolisme. Il fut fait là-dessus, avec beaucoup de rhétorique, plusieurs brillants et savants travaux, au premier rang desquels se place celui de M. Rio, l'*Art chrétien*.

Sous ce même titre de l'*Art chrétien*, l'un des amis du P. Lacordaire, l'auteur de la *Vie de frà Angelico* et de plusieurs travaux sur la famille dominicaine, M. Cartier, publie aujourd'hui un livre qui est comme la synthèse de tout ce qui a été fait de sérieux sur ce sujet pendant la période dont nous parlons [1]. « J'avais, nous dit l'auteur, rêvé sur l'art un ouvrage qui devait en présenter la philosophie et l'histoire. Je voulais en exposer les principes, expliquer les causes de ses grandeurs et de ses décadences, chez tous les peuples et dans tous les siècles. J'ai amassé des matériaux pendant bien des années. J'ai tracé le plan de l'édifice et bâti même les premières assises; mais un jour je me suis aperçu que j'étais incapable d'élever un pareil monument et j'ai renoncé à mon audacieuse entreprise. »

Le découragement qu'a porté dans son âme la chute des belles espérances que donnait ce siècle, et la décadence dont nous semblons atteints a été, plus que le sentiment de sa faiblesse, la cause pour laquelle M. Cartier à renoncé à son projet. Il n'a pas cru le moment propice et la génération bien disposée. A ses yeux, cette génération n'est assez calme et assez exempte de préjugés. Ce qui lui manque le plus, selon lui, et il ne se trompe pas à cet égard, c'est une bonne instruction artistique, une notion élevée des principes sur lesquels l'art repose, une saine esthétique, enfin. Voilà pourquoi, des deux parties de son sujet, l'idée et le fait, il ne traite aujourd'hui que la première.

[1] *L'Art chrétien, lettres d'un solitaire,* par E. Cartier. 2 vol. in-8°. Dumoulin et Cie, édit.

C'est la philosophie de l'art chrétien plutôt que son histoire qu'offrent, en effet, ces deux beaux volumes ; l'histoire y a sa place, mais accessoirement et par application. Exposer les principes nécessaires à qu veut exercer l'art et se donner la jouissance de son étude, tel est croyons-nous, le but que s'est proposé l'auteur. L'enseignement est nécessaire à tous deux. « L'art ne s'invente pas, dit M. Cartier; et, en le réduisant même à la simple imitation des objets visibles, il faut encore un maître pour voir et interpréter la nature. Le modèle ne change pas, et cependant, selon les écoles, les copies sont différentes. Mais l'enseignement est bien plus nécessaire encore lorsqu'il s'agit de l'art véritable, de l'art religieux; car ce ne sont pas seulement des procédés, des moyens d'imitation à employer, ce sont des dogmes, des symboles à manifester, et l'œuvre de l'artiste doit être l'expression des croyances de tous. La religion en fixe les types, l'idéal ; et, chez tous les peuples, nous voyons le grand art sortir du sanctuaire. »

On ne s'étonnera donc pas de voir l'auteur traiter d'abord du symbolisme, puis du beau, dont la science constitue l'esthétique, et de l'esthétique elle-même considérée à la fois du point de vue divin et du point de vue humain. Ce sont là comme les préliminaires de la notion de l'art. Arrivé à l'art proprement dit, M. Cartier, qui l'appelle la manifestation du vrai et du bon par le beau, le considère successivement dans ses éléments religieux, individuels et sociaux, et montre comment, quels que soient les moyens par lesquels il se produit, il reste nécessairement un et demeure soumis aux mêmes lois. C'est, dit-il, sous ce triple aspect qu'il faut l'étudier pour s'en faire une idée exacte et en tirer des notions justes sur le degré de civilisation des peuples. Puis, sans entrer autrement dans l'histoire, M. Cartier fait l'application de ce principe aux peuples des temps anciens, chez qui les monuments de l'art sont d'autant plus beaux, dit-il, qu'ils sont plus voisins des âges primordiaux et des croyances primitives du genre humain.

L'art étant un, M. Cartier a dû nécessairement aborder, avec l'architecture, la sculpture et la peinture, la poésie et la musique. Il est bref sur ces deux derniers points, et quelques-uns de ses jugements, à cet égard, sont sujets, pour nous, à contestation; mais sur le reste, il est entré dans de larges développements relevés souvent par des recherches et des observations très neuves, témoin le chapitre sur la broderie et la gravure, qui lui appartient en propre.

Nous regrettons que l'auteur n'ait pas cru pouvoir donner à son ouvrage la forme et les proportions auxquelles il avait d'abord pensé, nous dit-il, et partout joindre à la théorie l'histoire. Tel qu'il est, cependant, un peu trop mystique et un peu trop absolu, ce livre sera lu avec fruit par quiconque a la vocation de l'art ou le sens délicat et profond de ses œuvres.

IV

Il y a, dans la vie de Louis XIV, un épisode de jeunesse qui n'y tient pas beaucoup de place, mais qui faillit y en prendre une considérable et compromettre probablement l'avenir de la France. Nous voulons parler de la passion que le fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche conçut pour une des nièces du cardinal Mazarin. Cet intermède romanesque du grand règne, dans le goût des fictions alors mises à la mode par Mlle de Scudéry, n'avait pas eu jusqu'ici, dans l'histoire, la place qu'il a droit d'y occuper, et était demeuré dans le demi-jour suspect de la chronique. Un écrivain dont la compétence sur les affaires d'alors n'est pas contestable, M. Chantelauze, vient de l'en tirer complètement. L'ouvrage qu'il publie aujourd'hui sous ce titre : *Louis XIV et Marie Mancini*[1], et qui, comme ceux que l'on connaît de lui, est le fruit de recherches sagaces autant que neuves, a pour objet d'établir ce qu'il y a de vrai et ce qu'il y eut de grave dans ce premier des amours d'un prince, aussi célèbre par ses faiblesses à cet égard que par ses grandeurs sous d'autres rapports. Ce livre a le double intérêt d'une étude historique et d'un récit d'aventures.

Des aventures, en effet, qui en eut plus que Marie Mancini ? A vrai dire, sa vie, du commencement à la fin, n'en est qu'une en plusieurs actes, et Louis XIV y est toujours mêlé, parce qu'au fond, peut-être, il fut toujours aimé. Comment cet amour était-il venu au jeune roi et à la jeune Italienne? Mon Dieu, tout naturellement et tout innocemment, dans des lectures à deux, comme Françoise de Rimini le dit, au chant V de Dante. Louis XIV, dont l'éducation avait été systématiquement négligée, était fort ignorant quand il connut Marie Mancini. Celle-ci, dont l'esprit était très ouvert et relativement cultivé, lui faisait des lectures auxquelles il prenait un goût très vif, notamment à celles des romans à grand vol qu'en ce moment on dévorait à la cour. Les sens avaient déjà parlé, à cette époque, chez le fils désœuvré d'Anne d'Autriche; mais ce fut alors seulement que son cœur s'éveilla pour la première fois. Pouvait-il ne pas battre tout d'abord pour celle qui le lui avait révélé? Le sentiment qu'inspira Marie Mancini devait être d'autant plus fort qu'il fut pur dès le principe et resta tel tant que durèrent les relations. L'esprit, d'ailleurs, avait eu sa part aussi dans cet épanouissement de la nature du jeune roi. Marie de Mancini lui avait ouvert en même temps les horizons de l'amour et ceux de l'intelligence, dit M. Chantelauze. « Il avait jusqu'alors passé sa vie au milieu des fêtes et des ballets, peu soucieux des choses de l'esprit, dont l'avait

[1] 1 vol. in-8°. Librairie Didier.

détourné la politique ombrageuse du cardinal. Marie lui mit entre les mains tous les livres qu'elle aimait et lui apprit à les aimer. Elle l'initia à l'italien et le mit en état de comprendre les beautés de l'Arioste et du Tasse; elle lui inspira, sinon le goût, du moins la passion des beaux-arts, et l'on sait s'il resta fidèle à cette noble passion. »

La France doit donc, sous ce rapport, de la reconnaissance à cette jeune étrangère. Peut-on lui refuser, d'ailleurs, un peu d'intérêt? Les désordres et les folies postérieures de sa vie ne vinrent-elles pas des déceptions d'un amour qui, de son côté du moins, fut, à n'en pas douter, sincère? En fut-il autant de l'autre? M. Chantelauze se pose la question à propos de la facilité avec laquelle le jeune roi, au moment où son inclination pour la nièce du cardinal ne faisait plus doute, se prêta à l'idée d'épouser Marguerite de Savoie. La raison qu'il apporte de cette docile soumission aux vues de son ministre ne nous semble pas la plus vraie. Ce que l'on peut dire de mieux, c'est qu'à cette date, sa passion n'était pas arrivée au degré d'intensité où la porta la séparation exigée par la reine, lors des négociations pour le mariage avec l'infante d'Espagne, quand le roi et sa mère partirent pour le Midi, et que les nièces de Mazarin furent emmenées dans le château de Brouages. Alors Louis XIV laissa voir une véritable désolation. Malgré les efforts qu'avait faits la reine pour lui relever le cœur et le rappeler au sentiment de sa dignité, il ne put s'empêcher de pleurer en accompagnant les nièces du cardinal jusqu'au carrosse qui devait les conduire à leur prison. C'est en ce moment que Marie Mancini lui adressa ces paroles célèbres : « Vous pleurez et vous êtes le maître! » La pauvre femme ne pensait pas que, par ce dernier mot : « Vous êtes le maître », elle prononçait sa sentence d'exil et d'éternelle séparation. Il pouvait y avoir de l'amour dans le cœur du prince, mais déjà cet amour était fortement contre-balancé par l'orgueil du pouvoir. Il put survivre quelque temps et, comme nous l'apprend M. Chantelauze, éclater encore en correspondances brûlantes et en protestations d'éternel attachement; mais, de fait, il n'existait plus; car, ainsi que l'auteur le dit lui-même, « le roi était bien plus glorieux qu'amoureux ». Sa mère ne s'y était pas trompée en lui permettant de continuer à écrire en toute liberté à l'Ariane délaissée. Mazarin s'inquiéta davantage de cette correspondance; il avait alors perdu l'espoir dont il s'était bercé, — le fait n'est pas douteux pour M. Chantelauze, — de mettre sa nièce sur le trône de France, et, rudement éveillé de son rêve ambitieux par Anne d'Autriche, il travaillait sincèrement et de toutes ses forces au succès du mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse d'Espagne. Après de longues anxiétés, il se décida à frapper le grand coup, et il le fit, d'un côté, en supprimant les correspondances de sa nièce, et de l'autre, en écrivant directement au roi une lettre de remontrances d'une hardiesse extrême, soupçonnées

seulement jusqu'ici et dont M. Chantelauze nous donne le texte inédit. Cette lettre ferait le plus grand honneur au ministre si, à l'intérêt qu'il y témoigne pour le pays et pour le souverain, ne se joignait aussi, et en première ligne, le sien propre. Il lui importait grandement, en effet, de couper court à ce mariage d'amour qu'il avait un instant désiré et qui, s'il se réalisait, après ce qu'il avait fait pour l'empêcher, devenait plein de dangers pour lui. « Le triomphe de sa nièce, dit M. Chantelauze, eût été le signal de sa disgrâce; c'était une rivale irritée, implacable, qu'il devait abattre à tout prix. Par le mariage avec l'infante, il se maintenait au pouvoir; par le traité de paix avec l'Espagne, il gagnait les sympathies de l'Europe et il jetait les fondements de sa propre gloire devant la postérité. » La nièce fut donc sacrifiée, et le contrat de mariage du roi avec l'infante, signé. Marie Mancini fut abattue sans doute en l'apprenant, mais elle se releva avec noblesse. Sa fierté fut plus forte que son amour et sa douleur; elle cessa d'écrire au roi. La fierté de celui-ci ne fut pas moindre; il affecta de prendre son parti bravement et de ne plus penser qu'à Marie-Thérèse et aux grands résultats que devait amener son mariage avec elle. Néanmoins la blessure qu'il avait reçue ne se ferma jamais complètement. Le cardinal rentra en grâce et garda jusqu'à sa mort la faveur du monarque; mais la nièce ne trouva plus que froideur et sévérité auprès de celui-ci, même aux jours de malheur amenés par les aventures où elle s'était jetée, peut-être, au commencement, pour éteindre l'amertume de ses déceptions.

Ces aventures étranges, bien qu'elles ne fissent pas directement partie de son sujet, M. Chantelauze les a racontées dans le plus grand détail. C'est le roman après l'histoire.

V

Quand l'édit de Nantes eut fixé la situation respective des catholiques et des protestants, les combats sanglants que les deux partis se livraient journellement cessèrent. Cependant l'habitude de guerroyer était trop invétérée pour finir aussitôt. Les luttes continuèrent, mais en changeant de nature; aux engagements armés succédèrent des duels théologiques ou, pour mieux dire, des tournois doctrinaux; on se battit encore en paroles.

Le souvenir est resté de quelques-unes de ces conférences, de ces *colloques*, comme on disait dans le principe, et en particulier de celle de Bossuet avec le ministre Claude, qui amena plusieurs conversions; mais on les regarde généralement comme des faits particuliers. C'est une erreur; l'usage fut général de ces discussions publiques et dura

assez longtemps. Elles avaient lieu devant les adhérents des deux communions ou leurs délégués; le programme en était arrêté d'avance; le procès-verbal, rédigé par un jury mixte, en était rendu public et souvent imprimé. Généralement, les ministres s'en souciaient peu et s'y prêtaient de mauvaise grâce; mais il ne leur était pas toujours facile de résister aux provocations des docteurs catholiques, dont plusieurs s'étaient voués à cette œuvre hardie de la conversion des protestants par voie de débat contradictoire, et allaient par les villes et les bourgs appeler, au nom de leur principe du libre examen, les pasteurs au combat. On ne savait jusqu'à présent qu'assez peu de chose sur ces intrépides champions de la foi catholique; aujourd'hui, grâce aux recherches de M. l'abbé Féret [1], nous en connaissons un qui, par son intrépidité, son zèle, son habileté et son talent de controverse, peut être considéré comme le type de ces missionnaires à part, et dont, par conséquent, la biographie est importante pour l'étude de l'histoire religieuse de la première moitié du dix-septième siècle, objet de nombreuses recherches aujourd'hui, mais où il reste encore beaucoup à découvrir. François Véron (c'était le nom de ce vaillant prêtre) avait été jésuite et mourut curé de Charenton. C'était un homme né pour la polémique. Il le sentit et quitta la société où il était entré jeune, afin de se livrer avec plus de liberté au genre d'apostolat pour lequel il avait eu occasion de reconnaître son aptitude et que réclamait la disposition des esprits. Bien des gens, engagés dans le protestantisme par la naissance ou par entrain irréfléchi, éprouvaient des scrupules et demandaient à s'éclairer par la discussion. Dans beaucoup d'endroits, les pasteurs protestants étaient forcés par leurs ouailles à accepter les invitations qui leur étaient faites par les prêtres catholiques à conférer en public sur les questions qui les séparaient. L'abbé Véron — et bien d'autres faisaient comme lui — se transportait aux lieux où il savait les populations ainsi disposées et, là, faisait appel public à ses adversaires. Quoiqu'il fût, paraît-il, d'un tempérament un peu vif et que le sentiment de sa supériorité eût pu lui donner quelque suffisance, ces appels, d'après ce qu'il nous dit lui-même, étaient courtois et exempts de tout ce qui pouvait les rendre blessants.

Le missionnaire ne rencontrait pas toujours des populations bien disposées, et ses campagnes étaient, en somme, assez laborieuses; mais, dit son biographe, il en prenait apostoliquement son parti.

« Je ne dis rien, écrivait-il, des injures et opprobres qu'il faut endurer, les recevant pour éloges à raison de la cause; et sont aussi

[1] *Un curé de Charenton au XVIIe siècle,* par M. l'abbé Féret. 1 vol. in-12. Jules Gervais, édit.

trop, même humainement, récompensés par l'applaudissement et louanges des catholiques. J'ai couru aussi plusieurs risques de vie en plusieurs occasions. Qui veut se dévouer à ces missions se doit disposer à toutes extrémités de travaux, injures et même périls de vie, et dire avec l'Apôtre : *Nec facio animam meam pretiosiorem quam me, dummodo consummem cursum meum.* »

Il en fut récompensé par des conversions distinguées et même illustres et par la cure de Charenton, poste d'honneur alors, parce que les protestants en avaient fait l'une de leurs principales places de guerre. Son nom méritait d'être tiré de l'oubli, moins peut-être à cause des mérites de l'homme, qui eut ses défauts, que parce que sa biographie éclaire un coin peu connu de l'histoire religieuse du grand siècle.

VI

Grâce à l'appui qu'il avait trouvé, en 1875, auprès de M. Wallon, alors ministre de l'instruction publique. M. Victor Guérin a pu continuer le grand travail de géographie entrepris par lui sur la Palestine. Aux cinq volumes déjà publiés, dont trois sur la Judée et deux sur la Samarie, l'infatigable voyageur en a ajouté, il y a quelque temps, deux nouveaux qui ont pour objet la Galilée [1]. Ce mot de Galilée est une désignation ancienne, restée en usage dans le monde chrétien, mais qu'ont changée les musulmans. Pour eux, la Galilée est l'éyalet de Saïda. Cependant, même chez eux, cette contrée a gardé la trace des événements qui ont consacré pour nous son souvenir; le peuple l'appelle encore le *pays de l'Evangile.* C'est là, en effet, que se sont passés les principaux événements de la vie mortelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ. La description que nous en avons ici a donc, pour nous, un intérêt à part, et inspire une respectueuse et sainte curiosité. L'auteur, du reste, nous dispose à cette impression, par le sentiment profondément chrétien dont est empreint son ouvrage, — son voyage, pourrions-nous dire, car le récit s'y mêle à la description et en est même habituellement le cadre. « Le 14 mai 1875, dit M. Guérin, je m'embarquai à Marseille, sur le paquebot l'*Ilissus.* Le 20, après avoir successivement touché quelques heures, chemin faisant, le 16 à Palerme, le 17 à Messine, le 19 à Syra, nous jetions l'ancre, vers le soir, au fond de l'immense golfe de Smyrne. La lune, dans son plein, se levait en ce moment, derrière le mont Sipyle, et son disque argenté montait lentement dans le ciel, illuminant du doux éclat de ses rayons le golfe entier, les îles

[1] *Description géographique, historique et archéologique de la Palestine.* Troisième partie : *La Galilée,* 2 vol. grand in-8°, avec cartes. Imprimerie nationale. Leroux, éditeur, rue Bonaparte, 28.

qui le parsèment, les hauteurs qui l'encadrent, et la grande ville que nous avions devant nous. Jamais cette cité ne m'était apparue si belle, avec les minarets de ses mosquées, les clochers de ses églises, les gigantesques cyprès qui ombragent ses cimetières, les innombrables lumières qui scintillent dans ses maisons et le long de ses principales rues. C'était bien là la reine actuelle de l'Asie Mineure, nonchalamment assise au pied et sur les flancs inférieurs du Pagus, dont le sommet était jadis occupé par son acropole, et que couronnent encore maintenant les restes d'une ancienne forteresse. Une atmosphère tiède avait remplacé la brise de la haute mer. On sentait que l'on était sous le ciel de la molle Ionie. »

Nous avons cité tout d'abord cette page, afin que le lecteur sache de quelle plume écrit, quand il le faut, ce géographe, cet érudit, cet archéologue, armé, à l'occasion, de chiffres, de textes, d'inscriptions, de tous les instruments nécessaires aux explorations orientalistes. Dans le procédé qu'il emploie et la marche qu'il suit, M. V. Guérin raconte, peint et disserte alternativement. Son livre n'a pas l'aridité que la nature du sujet pourrait faire supposer. Sans doute la peinture et la détermination matérielle des lieux, la discussion sur les faits dont ils ont été ou sont censés avoir été le théâtre, l'examen des vestiges qu'ils gardent des vieux jours, y tiennent une grande place ; mais, outre l'aspect souvent très pittoresque de ces lieux, la mémoire des grands et religieux faits qu'ils rappellent, la comparaison de leur état actuel avec ce que nous savons de leur état passé, le récit des circonstances dans lesquelles l'auteur les visite, des incidents de voyage qui l'y conduisent et des rencontres qu'il y a fait, forment d'agréables, et parfois touchantes diversions. Tel est, par exemple, le tableau du village de Yafa, où l'auteur arrive le 14 juin, à cinq heures et demie du matin : « Mgr Valerga y a fondé, en 1866, une mission catholique et construit une église, à la tête de laquelle il a placé un jeune prêtre. Malheureusement ses ouailles, au nombre de quatre-vingts, qui depuis longtemps étaient des brebis sans pasteur, sont tellement imbues de préjugés schismatiques et tellement accablées par le fisc, que lorsque leur curé est dans l'impuissance de les protéger suffisamment contre l'exigence des fermiers de l'impôt, elles se tournent vers le curé grec et paraissent prêtes à retomber dans l'erreur. »

Quand ce n'est pas l'image du présent, c'est celle du passé, évoquée à l'occasion de ce qui en reste qui anime ces pages. Ainsi une chambre voûtée en plein ceintre et d'architecture très ancienne, au milieu des maisons de Sounam, fort récentes pour la plupart, fait penser à la veuve chez qui s'arrêtait le prophète Élisée, dans ses voyages, et dont il ressuscita le fils. Ces voûtes auraient-elles été témoins de ce touchant miracle? Un peu plus loin, à Endor, s'ouvrent

encore des cavernes d'aspect sinistre : c'est dans l'une d'elles que vivait la pythonisse qu'alla interroger Saül, et leur aspect rappelle aussitôt à l'esprit le dramatique récit que le *Livre des Rois* fait de cette consultation. A chaque page, ces souvenirs surgissent, tantôt tragiques, tantôt gracieux, animant partout ce que l'érudition aurait par elle-même d'aride. Lorsque ce ne sont pas des traces de l'époque biblique ou de l'époque évangélique, ce sont les reliques de l'occupation chrétienne, au temps des croisades, qui avivent pour nous les descriptions du voyageur. A chaque pas, la contrée qu'étudie M. Guérin, parle des choses qui nous tiennent le plus au cœur, des monuments de notre siècle et de ceux de la plus glorieuse partie de notre histoire. M. de Vogüé, dans un beau et savant ouvrage, avait, avant la publication du livre dont nous nous occupons, signalé et fait revivre une partie de ces derniers. M. Victor Guérin rend partout hommage à la sagacité archéologique de l'auteur des *Eglises de la Terre Sainte*, et s'unit au sentiment patriotique et religieux qui lui a inspiré son travail. Lui-même mérite, à cet égard, nos éloges. C'est en catholique et en Français, qu'à plusieurs reprises et en bravant de rudes fatigues, il a visité pour la bien peindre, la région prédestinée où s'est accompli le mystère de notre rédemption spirituelle, et où nos pères ont accompli de si hauts faits. Le livre de M. V. Guérin et celui de M. de Vogüé, tout différents qu'ils sont, ont leur place marquée à côté l'un de l'autre.

P. Douhaire.

M. Hyacinthe Loyson nous écrit pour réclamer contre les jugements dont il a été l'objet dans nos livraisons du 10 décembre et du 10 janvier dernier. Il mêle à sa protestation des attaques qui visent des tiers étrangers au débat et que la loi même nous interdit d'accueillir. Nous lui donnons acte de sa réclamation et de la déclaration qu'il « se sent assez grand et assez calme » pour n'éprouver « qu'une parfaite indifférence » à l'égard de nos critiques.

MÉLANGES

EXPULSION DES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES

Récits et témoignages recueillis par MM. H. Duparc et H. Cochin,
Avec une préface de M. le duc de Broglie.

La librairie Dentu vient de mettre en vente un ouvrage destiné à fournir des éléments malheureusement trop nombreux à l'histoire de notre temps : c'est le tableau complet des mesures prises à Paris par le gouvernement contre les congrégations, le récit de chacune des expulsions fait d'après les témoignages les plus irréfragables. Les auteurs ont demandé à plus de trois cents personnes de déposer par écrit des faits dont elles avaient été témoins. Ces témoignages, textuellement reproduits et simplement mis en ordre, forment un document authentique d'une valeur exceptionnelle.

M. le duc de Broglie a adressé aux auteurs une Lettre admirable qui sert d'introduction à l'ouvrage, et qui flétrit éloquemment les actes de violence et d'oppression dont s'est indignée la conscience universelle. Le droit, la justice, la religion, la liberté, avaient trouvé de nobles vengeurs à la tribune ; ils n'ont jamais été défendus avec plus de raison supérieure et d'éclat que dans cette magnifique Lettre, dont nous sommes heureux de placer la conclusion sous les yeux de nos lecteurs.

Si le gouvernement a bien eu le droit de faire revivre des lois qui n'existaient plus, faut-il être surpris qu'il supprime des lois encore en vigueur? L'un n'est pas plus difficile que l'autre. Désormais donc, que chacun le sache : pleine et entière liberté est accordée à tout administrateur (pourvu qu'il ait en poche un ordre d'un supérieur) d'attenter, dans la mesure qui lui convient, à la propriété et à la liberté de ses administrés; on ne dit pas encore tout à fait leur vie, mais je ne sais en vérité quel scrupule empêcherait d'aller jusque-là et pourquoi on s'arrêterait en si beau chemin. Comme la conséquence pourtant était étrange et d'une délicatesse particulière, le tribunal des conflits y a consacré une disposition toute spéciale, et qui, en qualité d'invention

sui generis, sera son principal titre de gloire. Pour enlever tous les fonctionnaires à la vindicte des lois pénales, il a inventé le conflit *au criminel* qu'on appellera désormais le conflit républicain par excellence; car la monarchie n'en avait ni donné l'exemple ni même conçu l'idée.

Voilà, laissez-moi le dire, ce qui fait, messieurs, l'intérêt véritable de votre publication. Il importe de bien comprendre que les scènes douloureuses que vous rappelez ne sont ni des griefs individuels dont l'indifférence publique puisse détourner impunément les yeux, ni des faits accomplis une fois pour toutes sur lesquels l'oubli puisse jeter un voile. Il s'agit du droit et de l'affaire de tous, que dis-je? Peut-être même de l'intérêt des adversaires que nous combattons aujourd'hui. Nous avons trop vécu avec les partis politiques pour être très étonné de leurs palinodies, et rien n'est plus habituel que de les voir renier au pouvoir les théories qu'ils soutenaient dans l'opposition. Les hommes qui nous gouvernent ont donné trop souvent ce spectacle depuis quatre ans, pour que ce soit même la peine de le remarquer. Mais si je ne m'étonne ni de leur défaut de logique, ni de leur défaut de conscience, j'ai plus de peine à me faire à leur défaut de mémoire et de prévoyance. Quoi, ce sont les mêmes hommes qui naguère encore rêvaient de coups d'État imaginaires, et pour les prévenir ne craignaient pas de prêcher l'insubordination même aux officiers de notre armée, — ce sont ceux-là mêmes, en propres personnes, qui, à peine remis de leur terreur, s'appliquent à faire consacrer judiciairement des doctrines dont la conséquence directe est de décharger tous les fonctionnaires de la responsabilité de leurs actes, de les autoriser par là, de les encourager, presque de les contraindre à l'obéissance aveugle et passible poussée même jusqu'au crime? Ce sont ceux-là qui se font les patrons officieux de subtilités juridiques propres à faciliter d'avance tous les coups de force ou dictatoriale ou révolutionnaire! Il se croient donc, sur le sol tremblant qui les porte, et au milieu des ruines qui les environnent, en éternelle possession du pouvoir? Ils sont donc bien sûrs que c'est à eux, toujours à eux, que reviendra à l'avenir le droit de signer des arrêtés de police, et que c'est toujours auprès d'eux que les commissaires, les pompiers et les sergents de ville viendront prendre le mot d'ordre! Nul retour d'opinion, nulles représailles ne sont donc, dans l'ordre des choses, probables et seulement possibles! Pour faire avec tant de soin le lit de la dictature, ils sont donc bien assurés de s'y coucher eux-mêmes et d'y dormir en paix! On dit qu'à la veille du 2 décembre 1851, le prince qui préparait le coup d'État de cette journée fameuse, et ceux qui l'aidaient dans cette entreprise, étaient préoccupés de trouver des agents d'exécution qui ne fussent ni touchés d'aucun scrupule ni accessibles à aucune défaillance. Les commissaires de quartier ordinaires et les agents du service journalier ne leur inspiraient pas une

confiance suffisante. Il fallut les trier avec soin et leur adjoindre *ad hoc* des affidés dont on fût sûr. Soins désormais inutiles! Les prochains exécuteurs du prochain coup d'État seront dispensés d'un pareil souci. Les commissaires qu'on vient de décorer ont la main faite et le cœur endurci à la besogne. Ce ne sont pas eux qui s'arrêteraient devant un scrupule de légalité, et s'enquerraient de la nature du mandat qu'on leur remet. Ils savent d'ailleurs déjà, par expérience, comment on arrête les gens suspects sans les prévenir, comment on cerne nuitamment une maison paisible pour y entrer au point du jour. Ils savent à quelle jointure d'une porte close la hache doit frapper pour en faire sauter les gonds. Mettre la main au collet de députés ou de sénateurs ne leur paraîtra qu'un des incidents réguliers de leur service habituel et un moyen déjà éprouvé d'assurer leur avancement. Et la foule même, la foule accoutumée à un spectacle de ruse et de violence, qu'un tribunal a couvert de son autorité, ne saura plus si ce qu'elle voit est la loi qu'on viole ou la loi qu'on exécute. En un mot la répétition du coup d'État est faite : vienne le jour de la représentation, les acteurs savent leur rôle et les spectateurs eux-mêmes ont appris à applaudir.

N'importe, nous disent les nouveaux défenseurs des prérogatives du pouvoir et les néophytes de la foi administrative : les principes avant tout; à tout risque, il faut maintenir le principe sacré de la séparation des pouvoirs, l'une des plus glorieuses conquêtes de la révolution de 1789. Car c'est là, vous le savez, le refrain habituel de tous les défenseurs officieux de l'arrêt du tribunal des conflits. Ce tribunal est notre sauvegarde contre la résurrection des usurpations et des empiètements dont les corps judiciaires avaient donné le spectacle sous l'ancienne monarchie, et c'est 1789 encore qu'il faut défendre ici contre les revenants de l'ancien régime. En vérité! Avons-nous bien entendu? Parle-t-on sérieusement? Les principes de 1789 sont, je le sais, une expression terriblement élastique et à laquelle, depuis cent ans tout à l'heure, on a fait dire successivement bien des choses; ceci pourtant passe la permission et la plaisanterie.

Ainsi donc, il nous faudra apprendre désormais que la révolution de 1789 a été faite dans l'intérêt exclusif du pouvoir et pour l'affranchir des entraves gênantes que lui imposait la justice! L'ancienne monarchie avait trop peu de droits sur la propriété et la personne de ses sujets : on s'est soulevé en 1789 tout exprès pour lui en donner davantage! Ce n'est pas la liberté des citoyens que l'Assemblée constituante a voulu assurer, c'est, comme on le disait l'autre jour à la tribune du Sénat, par une expression qui a son prix, la *liberté du gouvernement!* Voilà une manière d'écrire l'histoire qui aurait étonné Bailly, la Fayette et même Mirabeau. A la vérité, elle eût peut-être mieux convenu à l'illustre Danton, le modèle de M. le garde des sceaux, au héros des

massacres de Septembre, qui, dans la cour de l'Abbaye au 2 septembre, ne détestait pas d'en prendre à son aise avec les formalités de la justice. Seulement, de ce point de vue, il est une difficulté qui m'embarrasse; je me demande pourquoi, si les vainqueurs de 1789 n'avaient d'autre but que d'affranchir le pouvoir du regard jaloux de la justice, ils se sont donné le plaisir de commencer par démolir la Bastille; pourquoi on nous demande aujourd'hui encore de célébrer ce souvenir. Les lettres de cachet, qui peuplaient la Bastille d'hôtes involontaires, n'étaient-elles pas par excellence des actes administratifs, dont le propre était d'échapper à la connaissance des magistrats? La Bastille était un monument élevé à la séparation des pouvoirs, comme l'entend le tribunal des conflits, et, si elle n'eût pas existé, loin de la détruire, il aurait fallu l'inventer.

Quoi qu'il en soit, il demeure acquis qu'à partir de ce jour, dès que l'administration a parlé, il n'y a plus de juges en France. Je me trompe, il en reste encore un : c'est M. le garde des sceaux, qui est à lui seul la justice. C'est lui qui nomme et qui peut révoquer la moitié des juges du tribunal des conflits; c'est lui qui signe les décrets qu'on lui défère; c'est lui qui le préside et le décide quand il se partage. Il est à la fois la partie, l'avocat et le juge. Le roi, disait-on jadis, était la source de toute justice; le garde des sceaux républicain en est à la fois la source et l'organe. Il peut recevoir sans émotion la démission de quatre cents magistrats scrupuleux et dessaisir d'un seul coup quarante tribunaux indépendants. A la place de la science proscrite et de la conscience étouffée, il se présente au pays et dit : Me voilà, regardez-moi, que vous faut-il de plus? Moi seul, et c'est assez.

Oui, c'est assez peut-être pour être obéi, mais non pour être respecté, ni pour arrêter l'expression publique du sentiment qui est l'opposé même du respect. Les arrêts du tribunal des conflits, comme ceux de tous les tribunaux modernes (et c'est ici le cas d'invoquer un véritable principe de 89), n'ont qu'un effet limité au fait même qui leur est soumis et au jour où ils sont rendus. Leur autorité pour la conscience publique et pour l'avenir est toute morale, et dépend uniquement de la considération dont jouit le magistrat qui les rend. Quand cette considération est nulle, nulle aussi est l'autorité. Le droit subsiste; méconnu aujourd'hui, il peut encore et toujours être revendiqué demain. C'est ce que vous faites, et vous avez raison. C'est ici le cas de redire le vieil adage de l'école : Les arrêts ne valent que pour ceux qui les obtiennent, et il y a telle manière de les obtenir qui réduit même cette valeur de circonstance à la moindre mesure possible.

Duc de Broglie.

QUINZAINE POLITIQUE

24 mars 1881.

Le 14 mars, une nouvelle a rempli l'Europe, la nouvelle d'une grande mort qui semblait prédite depuis un an par une implacable fatalité, tant elle était préparée par un crime infatigable et acharné! La veille de ce jour, dans l'après-midi, le Tzar avait été assassiné, à Saint-Pétersbourg. Sourd à des avertissements graves et résistant à toutes les supplications, il avait voulu assister à une parade militaire. Il revenait au palais d'Hiver, le long du canal Catherine. Tout à coup une bombe, semblable à celle qu'Orsini lança contre Napoléon III, éclate sous la voiture du Tzar. Elle a frappé plusieurs des Tcherkesses qui l'escortent; il descend; une minute, il s'arrête avec pitié devant ses pauvres serviteurs blessés et regarde l'assassin qu'on saisit; or, pendant cette minute même, une seconde bombe est dirigée sur lui, et celle-ci éclate à ses pieds : le voilà renversé sur la neige, sans casque et sans manteau, les jambes brisées, le ventre ouvert horriblement. On le relève encore vivant. Il essaie de porter la main à son front ensanglanté. « Froid, froid! » s'écrie-t-il, tout tremblant. Puis, d'une voix faible, il prononce en gémissant ces derniers mots : « Portez-moi au palais pour y mourir ». On le ramène presque inanimé sur un traîneau. Et, une heure après, Alexandre II, « le Tzar libérateur et martyr », avait expiré. Vers la même heure, le lendemain, le glas des églises se taisait; le canon tonnait dans Saint-Pétersbourg. Déjà, le Tzaréwitch est monté sur le trône; ses ministres et les hauts dignitaires de l'empire, embrassant l'Évangile et la croix, lui ont prêté serment; il entre dans la chapelle du palais et, le visage couvert de larmes, il ceint sa tête de cette lourde couronne des Romanoff que, tant de fois, le meurtre leur arracha. Ensuite, à travers tout un peuple qui l'acclame agenouillé, il va, avec la jeune impératrice, prier Dieu à Notre-Dame de Kasan. Le règne d'Alexandre II est fini; celui d'Alexandre III a commencé : entre l'un et l'autre, pas d'obstacle, point de retard; seulement l'intervalle d'un forfait monstrueux et inutile!

Quel drame! Des hommes qui, pour refaire de la Russie une société meilleure, voudraient en anéantir, non seulement tout le gouvernement, mais toutes les institutions, ont juré de tuer le Tzar. Athées, révolutionnaires, communistes, ils donnent à leur doctrine

d'anarchie, à leur principe d'extermination, le nom le plus terrible de la langue humaine, celui de nihilisme. Ils forment une société secrète, dont les sectaires obéissent au plus violent fanatisme qu'ait connu l'histoire : aucun supplice ne les effraye; aucune peine ne les décourage. Étudiants, jeunes filles, bourgeois, ils s'excitent au meurtre avec l'héroïsme de la folie; ils bravent la mort, insolents, taciturnes, indomptables, pleins d'une sombre espérance. Ils trament leurs complots avec une sorte de joie sauvage; ils en combinent les ruses, ils en raffinent tous les moyens, ils en multiplient toutes les précautions avec un art où leur imagination orientale s'exerce sans relâche, en s'aidant de toutes les traditions et de toutes les pratiques qui leur sont fournies par les vieux démagogues de l'Europe et par ces conspirateurs de l'Internationale dont ils sont les amis et les disciples. Ils épuisent tout ce que la science a d'infernal, tout ce que l'audace a d'extrême. Leurs poignards n'ont pu frapper Alexandre II, leurs balles n'ont pu l'abattre. Ils font sauter le palais qu'il habite; mais, parmi les pierres soulevées et les murs effondrés, au milieu de ces décombres où gisent par centaines les soldats fidèles et innocents du Tzar, Alexandre II n'est pas tombé; un miracle l'a sauvé. Un autre jour, ils minent le chemin de fer où il va passer : il échappe encore. Ils le traquent jusqu'au bout de son empire, à Livadia comme à Moscou; leurs affidés le poursuivent dans sa cour; leurs libelles, leurs décrets, il les trouve jusque sous son toit; leurs poisons arrivent jusqu'à sa table. Il ne vit plus que dans cette torture de l'inquiétude, dans cette crainte misérable de la trahison et de l'assassinat. Il sent derrière lui cette haleine du crime qui le presse. Il aperçoit partout ce je ne sais quoi d'invisible dont ils veulent le terrifier. Il a libéré, lui, des millions de serfs; il a porté jusqu'à Constantinople les étendards de la « Sainte Russie » : il possède donc devant son peuple tous ces titres de la bienfaisance et de la gloire, qui peuvent et qui doivent, au cœur d'une nation reconnaissante, protéger un souverain. Il a, pour sa défense, une armée innombrable, une police active et courageuse, une famille et des serviteurs qui l'entourent comme d'un bouclier. Eh bien! il sera dit que, dans la lutte ténébreuse de ces insensés et de ces scélérats avec l'autocrate le plus puissant du monde, il périra, si désormais il y a une heure, une seule heure, où sa défiance se sera relâchée, il aura négligé leurs menaces. En attendant cette heure favorable, ils tuent tout ce qu'ils peuvent autour de lui : c'est Trépoff, c'est Mezentroff, c'est Krapotkine. Ils l'épient toujours; ils machinent toujours contre lui quelque chose de nouveau. Ils le rencontrent enfin, pourvus d'engins plus faciles; c'est le 13 mars, et il succombe. Drame affreux qui a duré de longues années et auquel les pires

tragédies de la vengeance politique n'ont presque rien à comparer dans l'antiquité! Drame qui épouvante les témoins les plus placides eux-mêmes des troubles, des attentats et des maux de ce temps!

Cette haine féroce, Alexandre II l'avait-il méritée? Non certes. Car son règne est l'un des plus grands que la Russie ait vus, depuis un siècle; et c'est le plus humain, le plus libéral. Quand, il y a vingt-six ans, Alexandre II succéda à son père, la Russie, vaincue à l'Alma et à Inkermann, n'avait plus, sinon toutes les forces, du moins toutes les ressources nécessaires pour continuer la guerre d'Orient : Sébastopol écroulé, Alexandre II demanda la paix; il se résigna à ce traité de Paris qui limitait et resserrait avec une rigueur si précise les ambitions de la Russie, sur les bords de la mer Noire, à l'embouchure du Danube, et qui lui ôtait en Orient le protectorat des chrétiens. Mais, dès ce jour d'humiliation, dès cette date du 30 mars 1856 où le traité de Paris fut signé, Alexandre II rêve et travaille à relever l'honneur et à restaurer la puissance de son empire. « La Russie se recueille », dira le diplomate habile et tenace, le prince Gortschakoff, qui va l'aider à cette tâche; et, pendant vingt et un ans, Alexandre II prépare dans ce recueillement superbe d'un empire encore colossal, la victoire qui lui permettra de déchirer le traité de Paris. Sa politique, comme son dessein, sera invariable : il sera l'allié constant de la Prusse, de cette nation jeune et âpre qui enfante des armées si vigoureuses et qui a des convoitises si hardies; il surveillera, contiendra ou affaiblira l'ingrate Autriche; il encouragera les caprices et les chimères de Napoléon III, soit pour rompre l'alliance de la France et de l'Angleterre, soit pour pousser la France contre l'Autriche. Voilà pourquoi il favorise, en 1859, les coups de Napoléon III et les essais de Cavour en Italie; il salue les aigles qui planent à Solférino; il approuve l'annexion de la Savoie; il laisse, avec de feintes réserves, Victor-Emmanuel créer son royaume d'Italie. C'est la première vengeance qu'il a tirée de l'Autriche. En 1863, il fait avec la Prusse son premier pacte. La malheureuse Pologne s'est révoltée. Tandis que le prince Gortschakoff répond, avec une vivacité spirituelle et hautaine, aux notes des ministres français et anglais qui interviennent platoniquement et diversement pour la Pologne, Alexandre II conclut avec la Prusse une convention qui lui facilite l'écrasement des bandes héroïques de la Pologne; et trois ans plus tard, assuré de ce même secours, il achève de détruire à Varsovie tout ce qui restait d'autonomie au peuple polonais. Ce sera maintenant le tour de la Prusse. M. de Bismarck a paru : son génie conspire désormais avec les artifices du prince Gortschakoff pour servir de l'Occident à l'Orient les espérances de leurs souverains et des deux pays. Voici la querelle des Duchés. La Russie laisse

la Prusse triompher à Duppel, saisir ses gages dans le Sleswig, provoquer l'Autriche, cueillir à Sadowa ses larges lauriers, abolir la Confédération et façonner l'Allemagne du Nord : l'Autriche punie est réduite à l'impuissance. Que la Prusse tente maintenant de battre la France! Le Tzar n'attend plus que cette lutte et une défaite de la France pour reprendre en Orient l'œuvre légendaire de la Russie. C'est le second pacte du Tzar et du roi de Prusse. Pendant que M. de Moltke investit Metz et court à Sedan, le Tzar a rangé une de ses armées sur les confins de la Gallicie : à cette Autriche qu'un traité secret allie avec la France, le Tzar interdit le moindre mouvement; et l'Autriche intimidée assiste, sans protester, aux exploits de M. de Moltke et de M. de Bismarck qui dépouillent la France de deux provinces, l'abaissent à un rang presque infime et fondent l'empire d'Allemagne. Aussitôt le Tzar, qui a bu aux victoires de l'empereur Guillaume, reçoit le prix de sa complicité : les puissances annulent à Londres l'un des articles principaux du traité de Paris. Puis l'heure sonne où, protégée par l'amitié de l'Allemagne, la Russie va compléter et achever sa vengeance. C'est la guerre d'Orient; c'est la Bessarabie reconquise, l'Arménie à demi occupée; c'est l'armée russe bivouaquant aux portes de Constantinople; c'est le traité de San Stefano; c'est enfin ce traité de Berlin qui, bien que trompant plus d'un des vœux ardents du Tzar, satisfait à toute la politique de son règne : le traité de Paris a été mis en pièces.

Un patriote russe ne pouvait, ce semble, que glorifier cette politique et respecter, admirer même, le prince qui avait accompli un si grand dessein avec une passion si opiniâtre. Ce n'était pas tout encore. Pendant ces patients préparatifs de la revanche qu'il méditait, Alexandre II n'avait cessé d'agrandir la Russie en Asie. En 1859, il soumettait enfin le Caucase; Schamyl livrait au Tzar ses nobles armes désespérées. De 1860 à 1866, Alexandre II organisait le gouvernement du Turkestan. Il prenait, en 1868, le khanat de Samarcande; ses troupes retrouvaient et suivaient les traces d'Alexandre dans ces routes sablonneuses du désert asiatique. En 1873, il annexait, sur la rive droite de l'Oxus, une partie du khanat de Khiva. C'était le Khokand, en 1875. Hier encore, le général favori du Tzar, l'intrépide et téméraire Skobeleff faisait, dans ces espaces immenses, une nouvelle conquête, et on apprenait qu'une armée russe chemine dans la direction de Merv. Le Tzar avait donc, non seulement porté la civilisation de l'Europe, mais étendu la puissance de la Russie presque jusqu'au pied de ces montagnes d'où l'on découvre l'Inde. De tels titres suffiraient, chez tous les peuples jaloux de leur grandeur nationale, à l'illustration d'un règne. Il en est un autre qui aurait dû assurer au Tzar l'amour de son peuple :

c'est l'émancipation des soixante millions de paysans qu'il affranchit de leur servage. Si les démocrates fiévreux, les révolutionnaires aveugles, les nihilistes dont Alexandre II est devenu la victime, avaient été capables de justice ; s'ils avaient pu connaître avec une science plus sereine l'histoire de notre humanité et mesurer d'un regard plus profond les difficultés du progrès, ils auraient contenté leur cœur de cette transformation sociale ; ils en auraient apprécié le bienfait ; ils n'auraient pas prétendu faire de cette réforme le commencement d'une révolution ; ils auraient équitablement reconnu qu'Alexandre II ne pouvait pas, au temps même d'un changement si vaste, modifier l'état tout entier de la société russe et de son gouvernement. Le Tzar employa six ans à initier et à disposer les esprits à la loi qui libéra les serfs ; et encore, à voir la condition présente des paysans russes, n'est-il pas sûr que sa générosité trop hâtive ait assez gradué ses dons. Non seulement Alexandre II libéra spontanément ses soixante millions de serfs, non seulement il allégea le joug de l'administration qui opprimait toutes les provinces de son empire ; mais il accorda des immunités nombreuses aux Universités, il améliora l'instruction publique, il ouvrit de toutes parts des gymnases et des écoles ; ce fut un de ses soins les plus chers. Enfin, par la loi de recrutement qu'il édicta en 1873, il établit une première égalité entre ses sujets, en les forçant tous à subir le tirage au sort. On peut donc dire que, de tous les Tzars, Alexandre II est celui qui a le plus réformé la Russie selon les aspirations et les besoins de notre démocratie moderne ; et les démocrates russes l'en ont récompensé en l'assassinant ! Cette ingratitude, qu'il sentait au fond même de la foule dont il aurait dû être béni, avait attristé ses dernières années. Soit mélancolie et dégoût, soit lassitude et maladie, il eut parfois la pensée d'abdiquer. Mais son découragement n'était que passager. Il continua, parmi les menaces qui l'assaillaient, son pénible métier de roi, jusqu'à la fin de cette vie qu'on lui disputait avec tant de fureur ; il resta debout, gardant le sceptre et l'épée, non comme les insignes de la vanité souveraine, mais comme les instruments de son devoir royal ; il refusa de capituler et de se retirer devant les scélérats qui lui montraient la mort, partout, au soleil, dans l'ombre, sous le toit de ses palais, sur tous les chemins ; il n'eut pas peur, et c'est héroïquement, lui aussi, que, régnant parmi tant de périls, i est tombé dans son sang, frappé de loin par un inconnu...

Le nouvel empereur de Russie, Alexandre III, est âgé de trente-six ans. Il a des vertus sévères que son père n'avait pas : il aime peu les plaisirs et ne les aime qu'honnêtes ; il ne sait pas mentir. Plutôt sombre et entêté, violent même, il a corrigé ses instincts et

son éducation autant que son courage l'a pu, depuis que, son frère Nicolas étant mort, il est devenu l'héritier de la couronne. C'est un soldat vaillant et instruit : il l'a prouvé, en 1877 et en 1878, dans la guerre d'Orient. L'armée l'adore. Le parti national voyait en lui son chef, en 1867 ; et, bien que la leçon des événements ait tempéré son libéralisme de Tzaréwitch, Alexandre III monte sur le trône avec la réputation d'un patriote russe, qui, Slave de cœur comme de race, déteste le parti allemand et se défie de l'Allemagne. Il est marié à une princesse danoise qui, par sa propre animosité, nourrit en lui cette haine naturelle. Alexandre III avait pour la France, au temps de nos malheurs, une amitié qui ne se dissimulait pas ; et l'on se rappelle qu'il y a quelques années encore, il ne craignit pas de témoigner à M. de Bismarck son aversion, en s'abstenant de porter à Berlin certains hommages que le Tzar lui commandait. Les conjectures sont trop difficiles et les présages trop graves pour qu'on ose prédire la politique d'Alexandre III. A l'intérieur, il est vraisemblable qu'avec son caractère énergique il réprimera le nihilisme sans pitié, et que, d'autre part, il s'efforcera de guérir les abus qui rongent la société russe : il voudra que son gouvernement soit probe et bienfaisant ; ce n'est pas encore une raison de croire qu'il voudra un gouvernement constitutionnel et parlementaire. Pour le moment, il garde à ses côtés le général Loris-Melikoff. C'est seulement dans quelques semaines qu'on pourra préjuger ses intentions définitives. S'il veut, comme on l'assure, ôter des mains du parti allemand les mille fonctions que ce parti possède dans tout l'empire, et s'il reste décidé à retrancher de l'administration russe tout ce qui la corrompt, c'est une besogne qui l'occupera plus d'une année. Il nous semble que toutes ces nécessités de sa politique intérieure laisseront peu de liberté au jeune Tzar pour inaugurer à l'extérieur une politique qui puisse modifier en Europe le jeu de la diplomatie russe. Alexandre III ne sera-t-il pas obligé à une grande prudence dans ses relations étrangères? Le Tzar conservera-t-il les sentiments du Tzaréwitch ? Ne jugera-t-il pas nécessaire d'ajourner ou de cacher longtemps tel ou tel de ses desseins préconçus ? Ne lui paraîtra-t-il pas sage de maintenir la politique extérieure de la Russie dans ses lignes actuelles ? Déjà une circulaire de M. de Giers annonce aux ambassadeurs russes qu'Alexandre III n'a que des vues pacifiques. Ne portons pas plus loin, aujourd'hui, notre curiosité. Il y a seulement deux choses certaines parmi le trouble des suppositions et des calculs que la mort d'Alexandre II provoque dans les imaginations : la première, c'est que la guerre, qui, du vivant d'Alexandre II, était impossible entre la Russie et l'Allemagne, ne l'est plus dorénavant, car les liens de leurs princes étaient les seuls

nœuds qui pussent étroitement unir les deux empires; la seconde, c'est que l'empereur d'Allemagne a quatre-vingt-quatre ans et que, si la vieillesse de Guillaume II est encore pour la paix de l'Occident une garantie, c'est une garantie bien précaire. Que la France considère ces faits et ces probabilités, sans spéculer et sans s'illusionner! A vouloir trop escompter l'avenir, elle pourrait perdre le présent.

La France a manifesté, comme toute l'Europe, autant d'indignation que de tristesse, en apprenant le meurtre auquel le Tzar a succombé. M. Jules Grévy a donné à la famille impériale une marque respectueuse de ses condoléances. Le Sénat, par la voix de M. Léon Say et par celle de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, a exprimé son horreur et son regret de cet odieux assassinat; puis, après avoir commencé la discussion du jour, il a interrompu sa séance. La Chambre a levé la sienne, sur la proposition de l'honorable M. du Bodan. Cette proposition, M. Gambetta, bien qu'il n'ait point osé parler lui-même de ce tragique événement, l'attendait du regard; il la savait nécessaire, et il espérait que M. Léon Renault, devenu l'un de ses confidents et de ses auxiliaires, l'apporterait à la tribune. Mais les radicaux de l'extrême gauche, ces vieux et furieux ennemis des « rois », ont barré le passage à M. Léon Renault; ils l'ont menacé de paraître derrière lui à la tribune et de protester. M. Léon Renault a courbé la tête sous cette menace et s'est abstenu. Ces sectaires ont bien voulu se contenter de refuser leurs votes à cette légitime et intelligente demande de M. du Bodan. Qu'est-ce qui pourrait fléchir leur républicanisme? Rien, pas même le patriotisme. S'il est vrai qu'en 1871, l'intérêt de la Russie étant engagé dans celui de l'Allemagne, le Tzar sacrifia la France à M. de Bismarck, il est également vrai que, plus tard, en 1875, le Tzar préserva la France contre cette Allemagne impitoyable qui prétendait détruire les forces renaissantes de notre patrie; en 1875, Alexandre II a mérité la gratitude de la France : c'est un service que, devant ce cercueil du Tzar assassiné, il était noble à la France de se rappeler, et qu'il eût été sot d'oublier; et ce souvenir national devait prévaloir, dans le parti qui nous gouverne, sur tous ses préjugés républicains. Mais quoi! Ce parti hait les empereurs; il aperçoit dans les nihilistes des républicains, quasi des frères; il songe toujours à la république universelle, et l'assassinat politique, qu'il a prêché ou justifié jadis, lui répugne peu; il est prêt à chanter tout bas la louange de Russakoff, après celle d'Hartmann, comme il chante tout haut celle des meurtriers célèbres des républiques antiques, la louange des Aristogiton et des Brutus; il a dans ses rangs des gens qui ont innocenté Louvel, qui ont visé Louis-Philippe, qui ont applaudi Orsini,

qui ont porté avec Félix Pyat le toast « à la balle », et qui, dogmatiquement sûrs qu'en république l'assassinat est, grâce au suffrage universel, un acte inutile, méprisent tant les empires où l'on assassine qu'ils y jugent loisible et naturel l'assassinat. Nous n'exagérons rien. Deux journaux, rédigés par des républicains de la Commune avec qui nous ne confondons pas, assurément, tous les républicains, ont fait l'apologie du meurtrier qui a tué Alexandre II. Le gouvernement poursuit ces deux journaux, *l'Intransigeant* et *le Citoyen:* la morale le prescrit; la loi le permet; la conscience publique le demande; l'honneur de la France le conseille; nos nécessités diplomatiques l'exigent; le droit international le réclame. Eh bien! à l'envi, les journaux de la gauche, sauf un très petit nombre, en blâment le gouvernement, et déjà gronde le bruit d'une interpellation brandie, paraît-il, par les Talandier et les Madier de Montjau. En vérité, la latitude des empires et des républiques change donc le crime? Ou bien, faudrait-il absoudre et pourrait-on célébrer demain l'assassin, qui, imitant tous ceux dont les républiques américaines racontent les forfaits, tuerait, comme un simple César, M. Gambetta couronné de la présidence de la république? Et puis, les républicains qui dirigent nos destinées veulent-ils donc isoler la France, parmi les monarchies de l'Europe, comme une terre librement habitée par les apôtres de l'assassinat politique? Leur importerait-il si peu que M. de Bismarck formât contre la république française une ligue des empereurs et des rois que cette liberté épouvanterait? Et pensent-ils donc que l'Angleterre elle-même, qu'effraye en ce moment le récit de l'attentat préparé dans les murs de Mansion-House, resterait longtemps indifférente au régime de tolérance criminelle qui serait pratiqué par notre république.

L'horrible drame de Saint-Pétersbourg a occupé tout entière la curiosité du public, pendant une semaine : nos querelles, sans s'apaiser, se taisaient un peu; les questions, sans disparaître, s'emblaient s'effacer. Ce n'est pas que les sujets d'émotion nous manquassent. On a pu voir, avec une indifférence béate, la république emprunter un milliard pour un emploi plus ou moins notoire. Une opération qui offrait à l'agiotage, par ses conditions spéciales, des facilités si scandaleuses, était-elle pour irriter ou alarmer un public à qui les scènes de tripotage financier sont devenues si familières, sous cet honnête régime? Et, ce milliard qui grève un avenir déjà si obéré, ce milliard qui alourdit la charge des 800 millions dont la république vient d'augmenter en cinq ans le budget de nos dépenses, qu'est-ce qu'une si faible somme? Quand M. E. Dréolle signale le mal à la Chambre, s'en inquiète-t-elle? De même, ce gouvernement de sectaires a beau multiplier les coups qui troublent la paix religieuse de la

France et les attentats qui violent notre liberté de conscience : un petit nombre de nobles âmes et d'esprits clairvoyants paraissent seuls attentifs et sensibles à ces violences. Le Conseil municipal de Paris expulse les Frères de la doctrine chrétienne et les Sœurs de saint Vincent de Paul des immeubles que la ville leur avait fournis, en récompense de tant de services populaires, dans les rues Oudinot et du Bac : en vain M. Denys Cochin et M. Despatys ont-ils plaidé la cause de ces bienfaiteurs chrétiens des classes pauvres; en vain un ministre, M. Barthélemy Saint-Hilaire lui-même, a-t-il, dans une lettre, recommandé à l'indulgence du fanatique préfet de la Seine ces admirables filles de Saint-Vincent de Paul qui, en Orient et dans le monde entier, apprennent à tant d'enfants ou de malades à aimer le nom de la France et à bénir sa générosité. Peines inutiles ! Superflues aussi les protestations de cette centaine de médecins éminents, les uns protestants ou juifs, les autres déistes ou athées, ceux-ci républicains et ceux-là radicaux, qui s'unissent aux catholiques pour demander qu'on garde dans leurs hôpitaux les sœurs de charité ! Le Sénat lui-même a ratifié par un ordre du jour plus ou moins sincère la sentence qui a forcé le collège libre de Tivoli à se fermer : cette sentence n'était ni légale ni équitable, M. Batbie l'a prouvé avec autant de justesse que d'esprit; elle n'était pas conforme aux promesses personnelles de M. Jules Ferry, M. de Carayon en a loyalement témoigné; elle était illogique et tyrannique, M. Bocher l'a excellemment démontré dans un discours où sa vibrante éloquence a eu quelques-uns de ses plus beaux accents. Mais la majorité républicaine du Sénat ne s'était-elle pas juré de donner raison à M. Jules Ferry, fût-ce contre toute raison? Au dehors et même au-dessus de ces débats, il y avait une affaire mystérieuse, une grande intrigue qui intéressait la France. M. Grévy continuerait-il à vouloir, en dépit de M. Gambetta, conserver le scrutin d'arrondissement? Tiendrait-il ferme dans cette lutte souterraine où la présidence de la république était en jeu, puisque le scrutin de liste pouvait devenir pour M. Gambetta l'instrument d'une domination irrésistible? Les chances de la victoire étaient du côté de M. Grévy : il lui suffisait de laisser croire à sa résistance et de soutenir M. Jules Ferry qui voulait résister; la majorité lui resterait fidèle. M. Gambetta s'était compromis : il était venu à l'Élysée défendre la proposition de M. Bardoux; il avait annoncé qu'à la Chambre il descendrait de la tribune pour plaider la cause du scrutin de liste; ses journaux n'avaient plus d'autre passion, d'autre souci; il avait attaché à cette espérance électorale ses plus chers desseins; vaincu, il était humilié, désarmé même, pour un certain temps, et tout le prestige qu'il aurait perdu serait venu rehausser

l'autorité de M. Grévy. Eh bien! le courage de M. Grévy a fléchi : bien qu'il eût annoncé au Sénat par la voix de M. Jules Simon et à toute l'Europe par celle de M. de Blowitz sa résolution énergique de braver la prétention de M. Gambetta et d'affronter même la menace d'une crise ministérielle, il a cédé, capitulé, succombé. Hier, M. Jules Ferry est venu, le front triste et la tête basse, déclarer à la commission chargée d'examiner le projet de loi que le ministère n'interviendrait pas, pour ne pas se diviser lui-même et diviser la majorité, à la veille des élections : il ne se prononcera dans aucun sens! Ainsi, une loi électorale sera faite, qui peut créer une majorité décidée à changer la Constitution même, et, devant cette loi capitale, qui porte en soi les destinées de la république avec celles de son Président, le ministère demeurera muet, M. Jules Ferry se croisera les bras, M. Grévy feindra d'être impassible! Voilà la fin dérisoire autant que lamentable de ce conflit. M. Jules Ferry, qui a soulevé contre soi l'ire toute-puissante de M. Gambetta, ne survivra guère à sa honte, comme ministre; quant aux jours présidentiels de M. Grévy, ils sont comptés : M. Grévy vient de ruiner tout ce qu'il avait encore de crédit à gauche; M. Gambetta n'aura plus, après les élections, besoin que d'un mouvement ou d'un signe pour contraindre ce président soumis à se démettre. Allons! la fortune de M. Gambetta l'emporte. Électeurs, jetez à l'envi dans vos urnes le nom magique du dictateur!

Dans la situation où la république a mis la France, quel sera, aux élections prochaines, « le devoir des gens de bien », celui des bons Français? Le 8 mars, devant un auditoire rassemblé au château de Limoges, près de Vannes, M. le comte de Mun se l'est demandé, avec cette éloquence élégante dont il a le secret, et son discours, qu'il a publié en l'intitulant des mots mêmes de sa devise et de sa réponse, « Dieu et le roi », a ému des échos aussi discordants que bruyants. A-t-on, dans les commentaires des journaux, prêté à M. de Mun des idées ou des intentions qu'il n'avait point? Les apprêts et les appels qui ont réuni son auditoire ont-ils donné à son discours une signification qui n'était pas dans sa pensée? De ces questions qui ont été agitées sept ou huit jours dans une très vive polémique, il ne reste déjà rien ou presque rien qui importe demain aux conservateurs et aux catholiques pour leur conduite électorale. Évidemment, M. de Mun n'a pu vouloir faire au château de Limoges une conférence religieuse, pour laquelle il n'aurait point qualité; il a fait une conférence politique, comme c'était son droit : il venait s'adresser, non pas au clergé particulièrement, mais à tout le monde. On n'a pu vraiment, au nom du clergé, lui contester le droit de faire un discours politique;

mais on aurait pu et dû lui contester le droit de faire un discours politique au nom du clergé, sous l'invocation spéciale et pour la cause unique de l'Église. Certes, tout est complexe dans la vie d'un peuple; rien n'est simple dans l'organisation d'une grande société, surtout dans celle de notre société française. L'État et l'Église ont des intérêts qui s'entrelacent; il y a dix points où leurs lois et leurs principes se mêlent, sans que la logique la plus nette et la plus tranchante puisse les séparer. Aussi est-il plus que difficile, il est impossible de s'occuper des intérêts politiques dont le parti conservateur a le souci, sans s'occuper de ses intérêts religieux; et nul de nous ne pourrait revendiquer demain toutes les libertés politiques qu'il plaît au gouvernement républicain de corrompre par son usage ou de restreindre à son profit, sans revendiquer aussi toutes ces libertés religieuses qu'il nous arrache une à une, depuis dix-huit mois, par ses décrets et par ses arrêts. Toutefois ces libertés religieuses, nous les revendiquerons devant les électeurs, non comme des biens qui appartiennent aux catholiques d'un parti, mais comme des biens qui sont l'héritage et le propre des catholiques, dans tous les partis et pour tous les temps. Quand donc M. de Mun exposait, dans son discours, les intérêts politiques et les intérêts religieux que les conservateurs et les catholiques ont à sauvegarder ensemble, c'était encore son droit. Seulement, ce n'était pas un privilège et ce n'était pas un mandat : il ne parlait pas de la religion en homme d'Église et il ne parlait de la politique qu'en homme de parti, sans que son autorité personnelle eût rien de sacré ni rien d'absolu. Il ne pouvait prêcher ni à son parti la politique du clergé, ni au clergé la politique de son parti.

Faire à la fois, dans une seule et même harangue, une conférence religieuse comme un homme d'Église et un discours politique comme un homme de parti, M. de Mun n'a pu y prétendre davantage : ce serait la confusion des genres, ce serait aussi celle des devoirs; il y aurait là une usurpation et une témérité. Comme nous, M. de Mun sait que ni à Vannes ni ailleurs, l'orateur ou le chef d'un parti, quel qu'il soit, n'a le moindre titre pour dogmatiser en politique au nom de la religion, pas plus que pour commander en religion au nom de la politique, et réciproquement; il sait à merveille qu'un parti ne peut ni prendre pour drapeau l'une des bannières du clergé, pas plus que le clergé ne doit prendre pour l'une ou l'autre de ses bannières le drapeau d'un parti. M. de Mun, qui connaît aussi bien que personne la doctrine et la tradition de l'Église, n'ignore pas que, l'Église subsistant et devant subsister sous tous les règnes et à travers toutes nos révolutions, nous ne pouvons non seulement subordonner, mais même associer la religion à la poli-

tique d'un parti, sans compromettre la religion par chacune de nos fautes, sans l'entraîner dans nos périls et la blesser dans nos revers. L'Église elle-même l'a proclamé mille fois par la bouche de ses papes et de ses docteurs : elle enseigne tous les hommes à servir également Dieu, sous quelque gouvernement qu'ils vivent et de quelque parti qu'ils soient les champions. Ce ne sera pas à dire que le prêtre, qui est comme le laïque un citoyen, un électeur, soit condamné à l'indifférence politique et qu'au fond de son cœur, il n'ait le droit de préférer telle forme de gouvernement à telle autre ; il est légitime et il est naturel qu'il souhaite la victoire du parti qui promet à Dieu le plus de bien, à l'Église le plus de respect, à la société le plus d'ordre, à la patrie le plus d'honneur ; et ce n'est pas nous qui nous étonnerons si la majorité du clergé estime, comme nous-mêmes, qu'entre tous les genres de gouvernement, la monarchie est le plus favorable aux intérêts supérieurs du catholicisme. Mais, pour la dignité du prêtre, pour la cause éternelle et universelle dont il est l'apôtre, l'Église veut et nous voulons qu'il ne nous suive pas dans nos batailles politiques, qu'il ne soit le tribun ou le courtier d'aucun de nos partis, et qu'il ne vienne, ni dans nos clubs, ni dans nos comices, ni dans la rue, lutter passionnément pour ou contre nos gouvernements passagers. Ce sont là des vérités que l'histoire confirme par plus d'un exemple et par plus d'un avertissement. M. de Mun, nous en sommes sûr, n'a jamais voulu les contredire ni les négliger. Au surplus, le clergé qui a pour maître Dieu et pour guide le Pape, et au-dessous du Pape l'évêque, ne se laisserait régenter politiquement par personne, ni par un royaliste ni par un républicain ; un parti qui oserait identifier sa cause avec celle de la religion aurait un moyen infaillible de s'aliéner le clergé : ce serait de vouloir lui imposer ses ordres politiques. Donc, pour nos prochaines élections, nous laisserons à chacun, dans sa sphère, son indépendance politique avec son indépendance religieuse. En attendant que M. de Mun définisse par un programme précis sa profession de foi, de manière à rallier à sa devise de la « Monarchie chrétienne » tous les conservateurs et tous les catholiques, il était juste et il sera bon, ce nous semble, de distinguer ainsi les œuvres de notre politique et les œuvres de la religion : car les unes sont aléatoires et périssables avec leurs intérêts variables ou leurs nécessités changeantes ; les autres, qui sont immortelles, doivent rester pures et intactes, au milieu des efforts et des combats de nos partis.

Auguste Boucher.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME CENT VINGT-DEUXIÈME

(QUATRE-VINGT-SIXIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE [1])

NOTA. — Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du Recueil dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des objets dont il est question dans les articles.

ABRÉVIATIONS : C. R., compte rendu ; — Art., article; — V., voyez.

---

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 mars 1881.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME CENT VINGT-DEUXIÈME

TABLE

DU TOME QUATRE-VINGT-SIXIÈME DE LA NOUVELLE SERIE

(CENT VINGT-DEUXIÈME DE LA COLLECTION)

1re LIVRAISON. — 10 JANVIER 1881

2e LIVRAISON. — 25 JANVIER 1881

3e LIVRAISON. — 10 FÉVRIER 1881

4e LIVRAISON. — 25 FÉVRIER 1881

5e LIVRAISON. — 10 MARS 1881

6e LIVRAISON. — 25 MARS 1881

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

